AUTHOR:

RETZ, CARDINAL DE

TITLE:

MEMOIRES DU CARDINAL DE RETZ ADRESSES...

PLACE:

PARIS

DATE:

1859

Master Negative #

93-81432-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.03
R31 Retz, [Jean François Paul de Gondi] card de 1614-1679

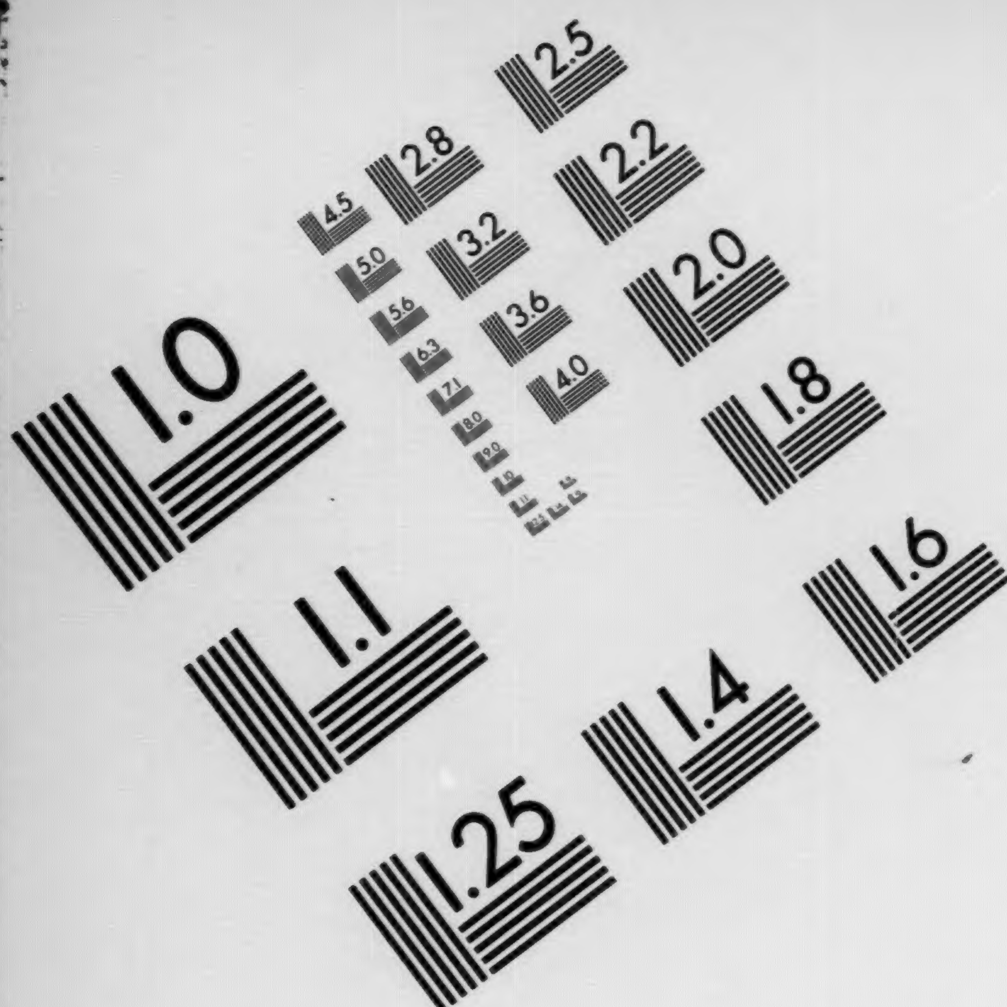
Mémoires adressés à Mme de Caumartin; suivis des instructions inédites de Mazarin relatives aux frondeurs Nouvelle éd avec une introduction des notes, des éclaircissements tirés des Mazarinades et un index par A Champollion-Figeac.
Paris 1859 D 4 v
20560

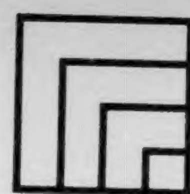
Restrictions on Use:

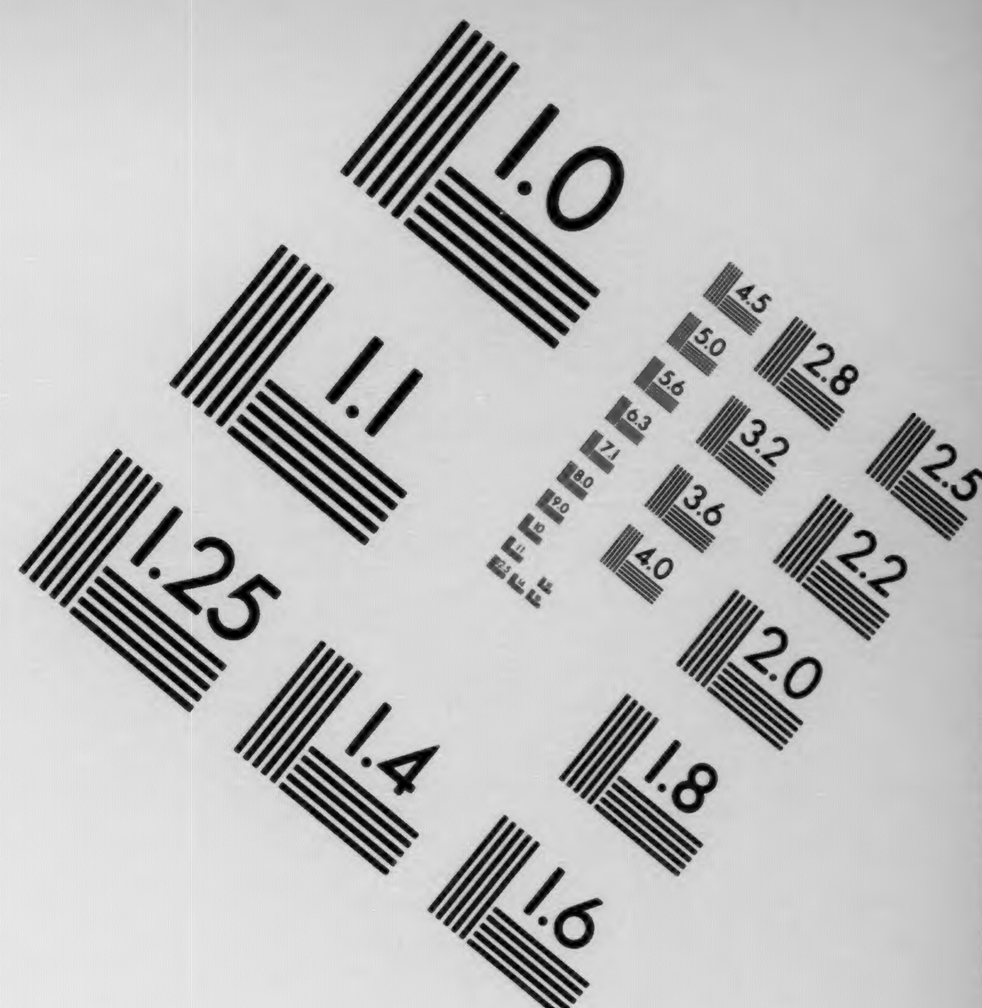
TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 3.26.93 INITIALS Susan
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME 1



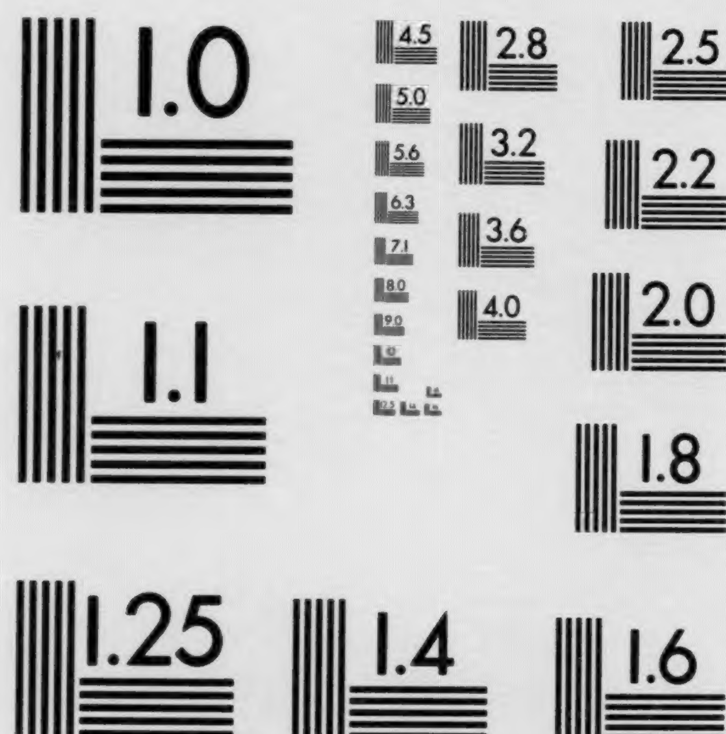


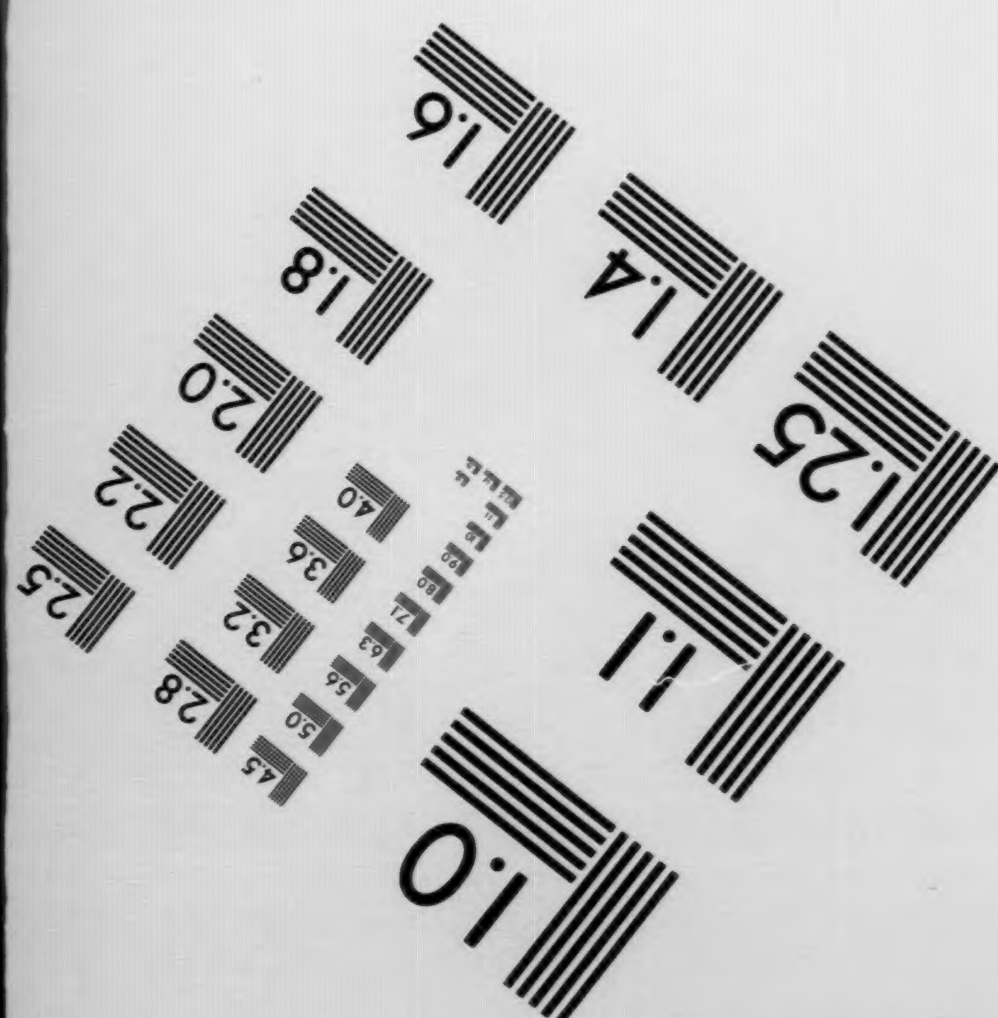


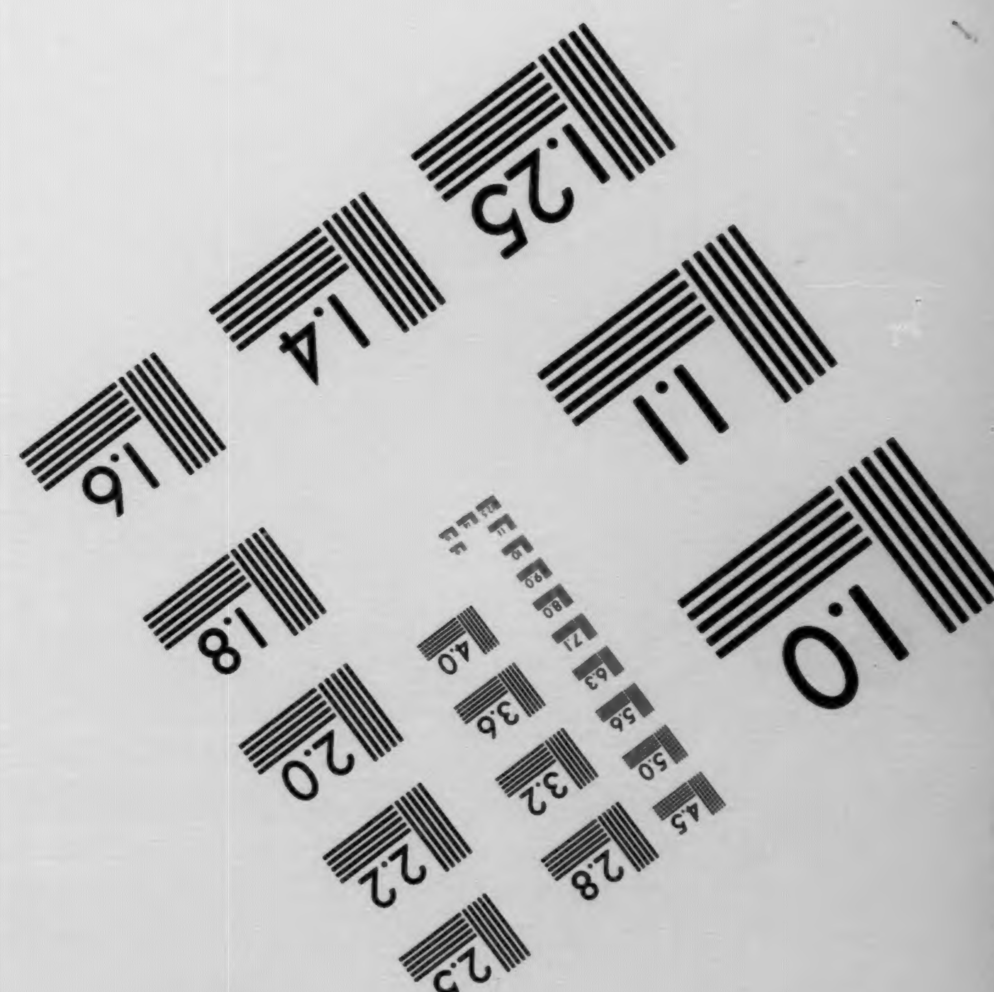
Centimeter



Inches







RES
D
EAL
Z
3



MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

I

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

MÉMOIRES
DU
CARDINAL DE RETZ
ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

I

1628-1649

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
28, QUAI DE L'ÉCOLE

1859

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Le texte de cette nouvelle édition des *Mémoires du cardinal de Retz* a été collationné, avec la plus scrupuleuse attention, sur le manuscrit autographe déposé à la Bibliothèque Impériale. On y trouvera donc tout ce que renferme ce précieux monument historique et littéraire. Les passages de ce manuscrit qui avaient été couverts d'encre, afin de dérober aux yeux du lecteur les confidences par trop intimes du cardinal de Retz, ont été déchiffrés, remis à leur véritable place. La rédaction de l'auteur a été ainsi fidèlement rétablie[1]. Quelques lacunes subsistent encore, il est vrai, dans l'histoire de la jeunesse du cardinal, les feuillets qui contenaient ces récits ayant été arrachés et détruits; cependant, l'éditeur a essayé de les remplacer, autant que cela était possible, en puisant dans d'autres Mémoires, publiés ou encore inédits, toutes les particularités notables et curieuses qui se rapportaient à la vie aventureuse du jeune abbé de Retz.

1. Nous devons, toutefois, prévenir que la division en chapitres avec des sommaires analytiques, a été faite par l'éditeur, afin de faciliter les recherches dans ces Mémoires très étendus. Le cardinal de Retz ne les avait divisés qu'en trois livres, dont le second forme à lui seul les trois quarts des *Mémoires*.

Il a aussi mis à profit les travaux remarquables publiés depuis quelques années, et qui ont fait plus exactement connaître les événements politiques et l'histoire littéraire du dix-septième siècle. Il suffit de mentionner parmi eux les ouvrages de M. Cousin, et ses *Portraits* de Mesdames de Longueville, de Sablé, de Chevreuse et de Hautefort, personnages dont il est souvent question dans les récits du cardinal de Retz. La publication des *Carnets du cardinal Mazarin* et des *Études* sur Mademoiselle de Scudéry (*La Société française au dix-septième siècle*) complètent les jugements du même écrivain sur cette époque mémorable.

Dans les commentaires qui accompagnent son édition de Tallemant des Réaux, M. Paulin Paris a recueilli de précieux renseignements sur un grand nombre de personnages, illustres à plus d'un titre, qui prirent part aux troubles de la Fronde et aux intrigues galantes et politiques durant les ministères des cardinaux de Richelieu et Mazarin. MM. Walckenaer et de Montmerqué ont également donné de bonnes *études* relatives à la même époque, dans leurs écrits sur Madame de Sévigné; les publications de MM. Amédée René sur les *Nièces de Mazarin;* de M. Livet sur les *Précieuses*, sur *Saint-Amant; les Lettres des Feuquières,* éditées par M. Étienne Gallois; la *Bibliographie* et le *Choix des Mazarinades*, de M. C. Moreau; la *Muse historique* de Loret, publiée par M. Ravenel; les *Registres de l'Hôtel de Ville,* par MM. le Roux de Lincy et Douët d'Arcq; et *Richelieu et la Fronde*, par M. Michelet, ont été aussi très-utiles à l'éditeur de Retz; enfin il a mis à profit les faits nouveaux que révèlent les *Mémoires* de

Mathieu Molé, dont il a donné récemment la première édition sous les auspices de la Société de l'Histoire de France. Toutes ces publications ont fourni pour la nouvelle édition de ces *Mémoires* des notes et des éclaircissements d'un grand intérêt.

Ces divers écrits sur le dix-septième siècle rappellent les mêmes événements que ceux que le cardinal de Retz a recueillis dans ses Mémoires, et leur véracité ne saurait être contestée, malgré les accusations d'exagération ou d'inexactitude hasardées contre certains passages. Nous en donnons les preuves en rapprochant, dans notre édition, ces passages contestés, de ceux qui les confirment ou les contredisent, soit dans les Mémoires de Madame de Motteville, (de la *Bibliothèque Charpentier*), édités par M. Riaux, soit dans ceux de *Mademoiselle de Montpensier* que M. Chéruel publie avec tant de soins dans la même collection.

L'éditeur s'est abstenu d'ajouter au texte des Mémoires des notes biographiques, afin de ne pas faire double emploi avec celles qui se trouvent déjà dans les ouvrages qu'il vient de citer et qui font aussi partie, comme cette édition des Mémoires de Retz, de la *Bibliothèque Charpentier;* mais il a préféré puiser dans les correspondances des ministres et des agents politiques contemporains, tout ce qui pouvait éclaircir et compléter les récits du Cardinal.

Sous ce rapport, les *Instructions inédites* du cardinal Mazarin concernant les Frondeurs et données pendant les années 1649, 1650 et 1651, devaient ajouter à son édition de Retz un grand intérêt et une grande valeur historique. Il a donc fidèlement choisi dans ces

Instructions tout ce qui pouvait faire connaître, du même coup d'œil, les sentiments, les vues et les opinions des deux cardinaux ennemis, sur les mêmes événements ou sur le même personnage. On rapprochera ainsi, et par l'organe de leurs deux chefs, les deux opinions rivales qui divisaient alors la France.

La Conjuration de Fiesque, écrite durant la plus grande jeunesse de l'abbé de Retz, a paru contenir des allusions ou des opinions qui pouvaient être rapprochées de celles que le Coadjuteur exprimait, dans un âge plus avancé, au sujet des événements politiques de son temps. L'éditeur a mis en note tous les passages saillants de la *Conjuration*, qui avaient cet à-propos. Et pour ne rien omettre de significatif, il a donné également quelques extraits des sermons prononcés par le Coadjuteur, et des pamphlets qu'il écrivit pour se défendre ou pour attaquer ses rivaux[1]. Quelques unes de ces additions sont d'utiles compléments des Mémoires mêmes. Enfin les *Chansons*, les *Lettres* de Guy Patin, la *Gazette* de Renaudot et la *Carte du pays de Braquerie* par Bussy-Rabutin, lui ont également fourni de précieux matériaux pour les annotations de cette édition.

Une lacune bien autrement importante a été généralement remarquée dans l'œuvre du Cardinal; il vécut encore vingt-quatre années après celle où finissent ses Mémoires (1655), et cette dernière partie de

1. Les libelles les plus remarquables, rédigés par Retz et auxquels il attribua une réelle influence sur les événements du temps, sont reproduits entièrement aux *Appendices* des tomes III et IV. — Les *Portraits* du Cardinal, rédigés par ses contemporains ou par les écrivains postérieurs à son époque, se trouvent après la *Notice*.

son histoire ne fut pas aussi calme qu'on pourrait le penser. L'éditeur la raconte dans la *Notice* qui suit cet *Avertissement*. C'est l'époque la moins connue de l'existence du Cardinal, et elle n'est point pour lui privée ni d'intérêt ni d'honneur. Il eut toute la confiance de Louis XIV (Mazarin était au tombeau), et, dans trois missions successives à Rome, il fit, dans trois conclaves, trois Papes selon les vœux du grand Roi. Les documents originaux de cette époque, déposés aux Archives des Affaires Étrangères de France, sont les sources inexplorées où l'éditeur a puisé; elles font connaître toute l'existence du cardinal de Retz, depuis 1655 jusqu'à sa mort. Pour les temps antérieurs, il a été, dans ses Mémoires, son propre historien.

Tel est le plan qui a été suivi pour cette édition nouvelle des *Mémoires du cardinal de Retz.*

LE CARDINAL DE RETZ APRÈS LA FRONDE

SES SUCCÈS A ROME DANS TROIS CONCLAVES
SON DÉVOUEMENT AU ROI

(1655-1679)

La vie politique du cardinal de Retz offre à l'étude de l'historien deux époques si différentes l'une de l'autre, qu'elles en font presque deux personnages tout à fait distincts. Tous deux méritent également quelque renommée, puisque, dans des rôles et des événements opposés, le même homme a toujours conservé sa supériorité d'esprit, son tact infaillible, son inépuisable habileté à maîtriser les circonstances.

L'un des deux personnages, cependant, est le seul aujourd'hui connu, étudié et admiré : c'est le jeune abbé de Retz, vif, intrigant, capricieux, « qui se gâta la cervelle en écrivant l'histoire de la *Conjuration de Jean-Louis de Fiesque*[1], » dans laquelle il nous semble avoir fait de nombreuses allusions à sa situation personnelle pendant le ministère du cardinal de Richelieu, tout en racontant l'histoire de son héros. « Jean-Louis de Fiesque, dit-il, sorti de la plus ancienne maison de Gênes, riche de plus de deux cent mille écus de rente, âgé de vingt-deux ans, doué d'un des plus beaux et des plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi et entre-

1. L'abbé de Retz dit, en effet, dans ses Mémoires de l'année 1648 : « Je sacrifiai à mon devoir les idées les plus douces et les plus brillantes que les conjurations passées présentèrent à mon esprit.... Je rejetai, par le principe de l'obligation que j'avois à la Reine, toutes ces pensées, quoique, à vous dire le vrai, je m'y fusse nourri dès mon enfance. »

prenant, menoit, en ce temps-là, dans Gênes, une vie bien contraire à ses inclinations. Comme il étoit passionnément amoureux de la gloire et qu'il manquoit d'occasion d'en acquérir, il ne songeoit qu'au moyen d'en faire naître... Il put se promettre, néanmoins, que son mérite lui auroit ouvert le chemin de la gloire où il aspiroit, en servant son pays, si l'extrême pouvoir de Doria lui eût laissé quelque lieu d'y espérer de l'emploi.... N'ignorant pas qu'il ne faut jamais rien attendre des personnes qui se font craindre, qu'une extrême défiance et un abaissement continuel de ceux qui ont quelque mérite et qui sont capable de s'élever..., toutes ces considérations mettent dans le cœur de Jean-Louis de Fiesque le dessein d'abattre la puissance de la famille Doria... [1] »

L'abbé de Retz, « cerveau brûlé, qui se piquoit de valeur et de galanterie, » devint ainsi et naturellement le turbulent Frondeur, aux émeutes menaçantes; qui, deux fois, obligea le jeune roi Louis XIV à sortir de la capitale de son royaume, le tout-puissant ministre et cardinal Mazarin à fuir hors des frontières de France, et deux fois aussi la Reine régente à rechercher son alliance et celle de son parti, pour conserver la couronne au Roi encore mineur. C'est, plus tard, le Coadjuteur de Paris qui dispute le haut du pavé au grand Condé

1. Cette histoire de la conjuration de Jean-Louis de Fiesque est écrite avec une rare vigueur de pensée et de style, elle passa pour l'un des chefs-d'œuvre de la littérature du temps. L'abbé de Retz était alors au début de sa carrière. Il venait de faire ses humanités; il n'est donc pas surprenant de trouver dans sa narration deux magnifiques discours de rhétorique, sur les dangers et sur la nécessité des conspirations; l'abbé de Retz les place dans la bouche des amis du comte de Fiesque. Cette singularité historique était encore d'usage parmi nos rhétoriciens, il y a quelques années; les discours imaginés par Salluste étaient d'une imitation exigée : on l'imita même dans la *Conjuration d'Étienne Marcel*. Heureusement la mode de ces tours de force plus ou moins réussis est passée, au grand avantage de la littérature historique. La clarté et la convenance du style, jointes à l'exactitude des faits, apparaissent plus évidentes, dégagées de ces superfétations ampoulées. On oubliait trop que pour imiter Salluste, il falloit être Salluste même; les copies les plus parfaites ne sont jamais que des copies.

lui-même, et l'amène un jour à confier la métropole au futur archevêque de Paris, et à se réfugier en Guienne pour y livrer bataille au Roi, son souverain seigneur et maître.

Dans ses Mémoires d'une grande véracité [1], le coadjuteur Gondi se fait complétement connaître, et s'assure un plus équitable jugement de l'impartiale histoire sur cette première époque de sa vie, que celui qu'en ont porté, en traçant son portrait, quoique de main de maître, Bossuet, la Rochefoucauld, Tallemant des Réaux, Madame de Motteville et d'autres historiens de la Fronde, tous plus ou moins passionnés contre le Coadjuteur, et dont on trouvera les textes à la fin de cette Notice.

On a donc tout dit sur le Coadjuteur jusques en l'année 1655, qui est celle de sa retraite à Rome, et l'époque où s'arrêtent ses Mémoires autographes. Rien ne lui a été épargné, ni les éloges ni les blâmes les plus contradictoires; et comme il arrive à tous les chefs de parti en opposition avec un gouvernement établi, le cardinal de Retz a passé pour un brouillon sans but et un agitateur sans projets.

Ce dont on ne peut douter toutefois, c'est de sa haine profonde contre le cardinal Mazarin, son heureux compétiteur à la confiance de la Reine régente. Et à ce sujet, qu'il nous soit permis de hasarder une opinion de plus, à côté de

1. M. Cousin nous paraît juger un peu sévèrement les Mémoires de Retz, lorsqu'il dit : « Comme la Rochefoucauld, Retz n'a qu'un but dans ses Mémoires, c'est de se donner un air capable et de faire une grande figure en tout genre, en mal comme en bien; *il est souvent plus véridique*, parce qu'il a encore moins de ménagement pour les autres et qu'il est disposé à sacrifier tout le monde excepté lui.» (*Madame de Chevreuse*, p. 171.)—Mais lorsque le cardinal de Retz écrivait ses *Mémoires*, pensait-il réellement qu'ils seraient un jour publiés? Ne voulait-il pas seulement être agréable à Madame de Caumartin, comme le dit M. Cousin (p. 102 de *Madame de Sablé*)? Enfin pourquoi ajouter encore, p. 197 : « Le très-spirituel, mais très-peu véridique cardinal de Retz, le plus ardent et le plus opiniâtre des ennemis de Mazarin... » Nous préférons beaucoup le beau portrait du cardinal de Retz que M. Cousin a tracé dans un de ses ouvrages et que nous publions à la fin de cette *Notice* : la valeur historique des Mémoires nous paraît y être plus exactement appréciée.

toutes celles que l'histoire a déjà recueillies sur les motifs qui maintinrent opiniâtrément le redoutable Coadjuteur dans une opposition si constante au gouvernement de Mazarin.

La Reine veuve était encore jeune et belle; Mazarin avait toute sa confiance politique. Les chroniques, les historiens et les lettres du temps paraissent affirmer aussi que la Reine lui accorda toute son affection [1]. D'un autre côté, on voit, à toutes les époques de la Fronde, le Coadjuteur abandonner son opposition aussitôt que la Reine daigne faire quelque attention à sa personne, lui adresser le plus léger des compliments. Retz nous en informe assez lui-même dans ses Mémoires [2]. Il nous laisse entrevoir aussi tout le plaisir qu'il trouve dans ses conférences avec Anne d'Autriche, à l'Oratoire du Louvre, seul et pendant la nuit. Ce qu'il essaye de savoir alors, ce ne sont point les projets de la Reine au sujet du Parlement, du grand Condé, ou du ministère, mais bien de deviner combien est grande l'affection de la Reine régente pour Mazarin, et si l'on pourrait chasser de son cœur le souvenir du premier ministre absent. Ce qui soulève la haine du Coadjuteur, c'est la tendre affection à laquelle la Reine se laisse aller lorsqu'elle lui parle « de ce pauvre M. le Cardinal. »

Un instant le Coadjuteur, au temps de ses plus fréquentes relations avec Anne d'Autriche, crut pouvoir espérer de remplacer enfin Mazarin dans le cœur de la Reine, il est

1. La *Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans* (p. 287 de l'édition de la *Bibliothèque Charpentier*) laisse croire que Mazarin avait même épousé secrètement la reine Anne d'Autriche :

« La vieille Beauvais, première femme de chambre de la Reine mère, étoit dans le secret de son mariage avec le cardinal Mazarin; cela obligeoit la Reine à passer par tout ce que vouloit cette femme. »

Dangeau dit encore de Madame de Beauvais, dans son *Journal* :

« C'étoit une femme avec qui les plus grands ont longtemps compté, et qui, toute vieille, hideuse et borgnesse qu'elle étoit devenue, a, de temps en temps, continué de paroître à la cour en grand habit, comme une dame, et d'y être traitée avec distinction jusqu'à sa mort. »

2. Voyez t. II, chap. XVIII et t. III, chap. XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, et l'historiette de la comédie de la *Suissesse*, chap. XXXI.

alors tout dévoué : cette illusion fut de peu de durée. Il avait essayé s'il ne pourrait pas intéresser, émouvoir la femme; il regardait souvent ses mains incomparables, dont Madame de Motteville vante la beauté et la blancheur [1] ; il avait l'air par instant rêveur et distrait aux questions même de la politique; mais la coquetterie de la Reine ne se prit pas à ce manége, son cœur était occupé !

Dès que Retz eut reconnu que la Reine était trop attachée à son premier ministre pour l'abandonner jamais [2], il rentra de nouveau dans l'opposition, s'allia avec les partisans des princes prisonniers, et fit rendre, par le Parlement, des arrêts de bannissement contre Mazarin. La Reine sortit encore de Paris pour se rapprocher de son ministre exilé et se conduire d'après ses avis. Rien ne peut effrayer Anne d'Autriche : ni les dangers auxquels étaient exposés la couronne et son royal enfant, par la formidable opposition des Frondeurs et des partisans du grand Condé, ni les émeutes renouvelées par leurs soins trop efficaces. Elle soutint son ministre contre tous et contre tout. L'argent de l'État et les hautes dignités de la cour servirent quelque temps après à détacher de l'opposition les plus redoutables auxiliaires du

1. Loret dit des mains de la Reine, dans sa *Muse historique*, p. 381 de l'édition de M. Ravenel :

De la Reine les belles mains
Objet adorable aux humains
N'y parurent pas paresseuse, etc.

2. On lit dans les *Carnets de Mazarin* : « Je ne devrois plus avoir aucun doute, depuis que la Reine, dans un excès de bonté, m'a dit que rien ne pourroit m'ôter le poste qu'elle m'a fait la grâce de me donner auprès d'elle... » (*Madame de Chevreuse*, par V. Cousin, p. 208.) — Dans une lettre du 13 août 1650, Mazarin dit encore : « Il faut que vous fassiez connoître au duc d'Orléans que la Reine ne m'abandonnera jamais et que quand elle seroit réduite à une province, elle me maintiendroit toujours; qu'il n'y a point de différence entre ce qui se fait contre moi et ce qui se feroit contre Sa Majesté. » Voyez le texte de cette lettre dans les *Mémoires* de Mathieu Molé, t. IV, p. 404, que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France.

Aussi le cardinal de Retz dit-il avec raison, lorsque la Reine lui offrit les fonctions de ministre et l'appartement de Mazarin, « qu'elle avoit oublié ce qui étoit précisément et uniquement nécessaire pour l'y résoudre. »

Coadjuteur; lui-même fut incarcéré, et Mazarin triompha à Paris. Mais que de dangers la couronne de France n'eut-elle pas à courir par l'effet de cette invincible résolution de maintenir un premier ministre, très-décrié, dans une position que l'affection particulière de la Reine pour sa personne put seule lui conserver! L'hostilité du Coadjuteur alla croissant lorsqu'il connut que Mazarin reviendrait en France, et éclata en présence de la Reine et au Palais-Royal. Ni l'offre de faire partie du ministère, ni la promesse de l'ambassade extraordinaire de Rome et le payement de ses dettes, qui étaient considérables, ne purent arracher au Coadjuteur son assentiment pour le retour de son rival.

On pourrait donc croire, avec quelque apparence de fondement, que ces deux puissants cardinaux se combattirent avec un acharnement singulier dans les gens d'Église, où le poignard, l'assassinat et les sanguinaires émeutes entrèrent comme moyens habituels, non pas dans le but de gagner et d'occuper la plus haute position politique, mais bien le cœur de la Reine régente [1].

Reste le second personnage joué par le cardinal de Retz, depuis l'année 1655, avec cette même supériorité de vues, cette même habileté dans l'art de maîtriser les esprits et les événements. C'est toujours le redoutable ennemi de Mazarin, qui, sur un terrain nouveau, à Rome, en Hollande, en Angleterre, poursuit la toute-puissance du premier ministre. Mais c'est ensuite le cardinal de Retz qui fait sa paix avec le roi Louis XIV, aussitôt après la mort de Mazarin, et qui devient alors le négociateur du grand monarque dans les conclaves

1. M. Cousin, dans ses articles sur les *Carnets de Mazarin*, dit: « Pour être maître paisible du cœur de la Reine, il fallait faire cesser les perpétuelles attaques que livraient aux scrupules de sa dévotion espagnole le parti des saints...—Enfin il est un point délicat que l'histoire ne peut laisser dans l'ombre, à moins de négliger ce qui fit d'abord la force de Mazarin et devint bientôt le nœud et la clef de la situation : Anne d'Autriche était femme, et Mazarin ne lui déplut pas.» (*Madame de Chevreuse*, 122.) Voyez aussi *Madame de Longueville*, p. 217. Le même écrivain dit encore : « L'histoire des progrès de Mazarin dans le cœur de la Reine est l'histoire véritable des trois premiers mois de la Régence. »

trois fois ouverts, et qui en dirige à son gré les décisions. C'est l'homme de confiance de Louis XIV, le confident des volontés secrètes du Roi au sujet du Pape qu'il faut choisir et faire élire. C'est le Cardinal qui « fit des merveilles pour « la création du Pape que Sa Majesté désiroit; pour qui le « Roi espère avoir bientôt une occasion de lui en témoigner « sa reconnoissance. »(Lettre du secrétaire d'État de Lyonne.) « C'est enfin le sujet fidèle qui donne de si bonnes preuves « de son dévouement, et avec tant d'application et d'ha« bileté pour le bien et le service du Roi. » (Lettre de Louis XIV.)

Cette époque de la vie du Cardinal est restée en grande partie ignorée, et on s'est habitué à juger ce personnage, pour cette seconde période de sa vie, d'après les récits de ses ennemis, ou sur les familières conversations de Madame de Sévigné.

Dans une des dernières publications faites par feu le baron Walckenaer, il a retracé la vie de Madame de Sévigné et a caractérisé ses rapports et son influence sur le siècle de Louis XIV. Il y a peut-être dans cet ouvrage un trop facile assentiment aux vieilles récriminations contre le cardinal de Retz, et aux jugements passionnés de ses ennemis, car il est certain que les importantes missions, si heureusement accomplies par l'illustre Cardinal, méritent une attention toute bienveillante, et à son nom une place très-honorable parmi les plus habiles négociateurs français. La vérité nous commande de rappeler ici les événements principaux de cette seconde partie de la vie du cardinal de Retz.

Les Mémoires qu'il nous a laissés ne s'étendent pas au delà de l'année 1655. Il est à Rome. Par son influence, le Saint-Père amuse d'abord avec des délais successifs l'ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, Hugues de Lyonne, qui réclame les plus durs châtiments contre Retz, l'ennemi du Roi et de l'État; puis le Saint-Père dépite Lyonne par des actes contraires aux paroles qu'il lui a fait entendre, et le joue enfin assez ouvertement pour ne laisser de refuge à la dignité personnelle de l'ambassadeur que dans la demande de son rap-

pel[1]. Le Pape et le cardinal de Retz s'entendent donc contre l'ambassadeur du Roi, et celui-ci reçoit enfin, comme une grâce, ses lettres de rappel : c'était au mois de mars 1656. L'autorité royale était vaincue à Rome par l'autorité pontificale protégeant un sujet rebelle : le Pape était son égide, et le Roi s'en dédommageait, à Paris, en faisant rendre de nouveaux arrêts, par son Parlement, contre la personne de Jean-François Paul de Gondi.

Il fut alors défendu d'avoir aucun rapport direct ou indirect avec lui. On fit une loi à tout Français de dénoncer ceux qui seraient connus pour ne pas obéir à ces arrêts : constatons, toutefois, dans l'intérêt de la morale publique, que ces ordres furent sans effet. Aucun des domestiques du cardinal de Retz ne voulut obéir; tous protestèrent de leur profonde soumission aux ordres du Roi, mais ils se couvrirent par leurs devoirs religieux, qui les obligeaient à rester fidèles à leur archevêque.

Le cardinal de Retz s'aperçut, quelque temps après, que le Pape se laissait effrayer par les menaces du roi de France, et, dans la prévoyance du moment où il pourrait cesser d'être protégé ouvertement par le Saint-Père, il prit le parti, au mois de juillet de cette même année 1656, de quitter la capitale du monde chrétien.

La cour de France ne se montra pas pour cela moins inquiète des démarches du Cardinal, quoiqu'il ne résidât plus à Rome; et tous les agents du Roi furent employés à deviner le lieu de la retraite de Son Éminence. Elle parcourut l'Allemagne en s'y rendant par Constance. Les villes d'Ulm, d'Augsbourg, de Francfort, lui servirent successivement de lieu de résidence; partout le plus strict incognito protégea son exil. Un de ses domestiques, infidèle à tous ses devoirs, profita de cette vie obscure commandée par les circonstances, pour déverser, longtemps après, les plus noires calomnies sur la manière de vivre du cardinal de Retz à cette même époque, et pour le représenter comme menant une conduite honteuse

1. Voyez le texte de cette lettre de Lyonne : *Correspondance de Rome*, Archives du Ministère des Affaires Étrangères.

dans les auberges de ces villes hospitalières. Mais l'on doit se ressouvenir qu'au temps où Guy Joly écrivait ses Mémoires et maltraitait si audacieusement le Cardinal, il l'avait récemment abandonné; qu'il essayait, par des moyens de toute sorte, de faire oublier à Louis XIV et à ses ministres son ancien état. Il fallait bien aussi que Guy Joly tentât de se justifier devant l'avenir d'un abandon aussi inexplicable[1] : naguère attaché au service intime du Cardinal, il se trouvait alors le partisan le plus dévoué de ses ennemis les plus déclarés.

Dès l'année 1658, le cardinal de Retz était en Hollande. Toute la surveillance des agents de l'autorité royale se fixa aussitôt sur ce point. L'ambassadeur reçut les ordres les plus précis : à la Haye comme à Rome, il fallait savoir ce que faisait le Cardinal exilé, ou par lui ou par ses agents laissés auprès du Sacré Collége. Les cardinaux de la faction de France présidaient à cette surveillance à la cour de Rome, et leurs nombreux agents ne trouvèrent d'autres moyens de pénétrer les intentions secrètes du Pape à l'égard des deux cardinaux rivaux et ennemis déclarés, qu'en se procurant, à prix d'argent, la copie des lettres que le Saint-Père écrivait au Nonce à Paris. Mais cet argent était bien mal employé, car tandis que de Thou envoyait quelques renseignements exacts sur les lieux qu'habitait Jean-François-Paul de Gondi en Hollande, sur ses occupations et les visites qu'il recevait, les agents de Rome, camériers du Pape et autres, assuraient à Mazarin que Gondi s'était montré dans les États de Toscane : il n'avait pas quitté la Hollande.

On savait cependant que Retz ne cessait d'entretenir une correspondance active avec les adhérents à son parti en France, toujours plus puissant, à Paris, que celui du prince de Condé; que la faction d'Espagne, qui les soutenait tous les deux, espérait amener un soulèvement dans différentes provinces et acheter des gouverneurs ou des commandants de places. Enfin, Retz s'était, vers la fin de l'année 1658, sous-

1. Les Mémoires de Guy Joly sont considérés, par plusieurs écrivains recommandables, comme un libelle rédigé par un ancien domestique coupable d'ingratitude envers son maître.

trait à la surveillance de M. de Thou, qui perdit bientôt entièrement la trace de ses voyages, bien qu'il le soupçonnât d'être allé en Brabant s'entendre avec le Grand Condé.

Les documents historiques de l'année 1659 ne nous ont rien conservé d'important au sujet du cardinal de Retz. Les agents qui le surveillaient, même là où il n'était pas, assuraient qu'il avait l'intention de se rapprocher de Rome; et comme les traités conclus, en cette année, soit avec l'Espagne, soit avec le prince de Condé, ramenèrent le calme dans le reste de l'Europe, ces mêmes documents, au lieu de traiter de graves sujets, ne sont plus remplis que de tous les *on dit* du moment. Le prince de Condé fit cependant tous ses efforts pour faire comprendre le cardinal de Retz dans les traités et arrangements de cette époque, mais ce fut inutilement.

Bientôt après, la restauration des Stuarts, qui se préparait à Londres, occupa toute la politique du cabinet. Le cardinal de Retz eut de fréquentes relations avec le prétendant, fils de Charles Ier, pendant son séjour à la Haye; engagé dans son parti, le Cardinal mit à la disposition du futur monarque son crédit à Rome. Des lettres du temps constatent que le Roi détrôné trouva dans le cardinal de Retz un puissant auxiliaire pour ses desseins, et qu'il garda une profonde reconnaissance des services qui lui furent rendus. Le roi Charles fit en effet de grands efforts pour aider au Cardinal à rentrer en grâce auprès de Louis XIV.

Mazarin, dès le commencement de l'année 1660, était parvenu au plus haut degré de sa renommée; le traité des Pyrénées l'avait couronnée. Les amis du cardinal de Retz se contentèrent d'observer alors le ministre dominateur et son royal élève encore retenu sous sa tutelle, et de réunir sur l'état des esprits et des partis les renseignements les plus utiles, tirés de bonnes sources : c'était tout ce que le cardinal de Retz pouvait attendre d'eux. Mais on calculait déjà, à ce moment, les chances de longévité de Mazarin : l'apothicaire du ministre, consulté secrètement, déclarait qu'il ne pouvait pas vivre au delà du printemps suivant.

En attendant, les affaires du cardinal de Retz ne parurent pas s'acheminer vers un accommodement, malgré quelques tentatives faites auprès du Roi, de concert avec ses amis de Paris, et avec le roi d'Angleterre dont Retz négociait le mariage avec Mademoiselle d'Orléans. Les lettres et manifestes de Retz adressés au Roi, à la reine Anne d'Autriche, aux évêques et aux fidèles, contribuèrent, au contraire, par leur publicité, à entretenir contre lui les animosités de Louis XIV et de Mazarin.

Le premier ministre eut, bientôt après, un motif de plus de haine contre Retz, et ce motif touchait très-directement à ses inclinations non moins qu'à sa vanité. Retz était passé en Angleterre dès le mois de juillet; son influence sur le roi Charles, nouvellement rappelé au trône paternel, était des plus grandes. Mazarin ne l'ignorait pas et devait plus particulièrement la redouter dans ce moment, car le premier ministre avait entrepris de marier sa nièce avec le roi de la Grande-Bretagne. Toute l'habileté et tout le zèle des ambassadeurs français ordinaires et extraordinaires étaient dirigés vers un double but : le mariage d'Hortense Mancini et la ruine du cardinal de Retz dans l'esprit du roi d'Angleterre. Leurs efforts furent vains. Retz eut le plaisir de faire échouer ce double projet et de triompher, lui exilé et sans asile, du ministre le plus autorisé qui ait gouverné la couronne de France.

Enfin, le mauvais état de la santé de Mazarin empirait chaque jour. Dès le commencement de l'année 1661, tous les yeux étaient fixés, en France, sur la santé chancelante du premier ministre. Et ne peut-on pas reconnaître dans ce ministre même, comme l'effet d'un pressentiment de sa fin prochaine, par son insistance à faire renouveler tous les arrêts déjà rendus contre le Coadjuteur de Paris, contre ses adhérents et ses amis, et par son attention à en faire aggraver les plus sévères dispositions? N'y voit-on pas aussi les effets de cette haine implacable, qui veut se survivre à elle-même et frapper à toujours un rival jusque-là invincible?

Mazarin mourut le 9 mars 1661. Le Roi déclara qu'il régnerait désormais par lui-même. Il voulut cependant honorer

la mémoire de son premier ministre en maintenant les principales règles qu'il avait établies dans le gouvernement de l'État, et en respectant des volontés par trop passionnées. C'est ainsi que le Roi donna l'ordre à ses ambassadeurs de continuer à solliciter le Pape contre le cardinal de Retz. De son côté, le Cardinal, par de justes représailles, ne se laissait pas oublier. Des lettres, ou *factums politiques*, rendues publiques à Paris comme à Rome, donnaient à ses amis l'occasion de parler au Roi, et le maintenaient dans les bonnes grâces du Saint-Père.

Le Pape désirait surtout avec ardeur un accommodement qui n'imposât à l'Église aucun sacrifice. Six mois après, malgré les vives instances des ambassadeurs français qui s'étaient succédé à Rome, les ministres du Roi purent acquérir la conviction que cette importante négociation, qui se traitait entre le Roi et le Saint-Siége, n'avait pas fait un pas depuis son origine.

Le cardinal de Retz commençait cependant à désirer un dénoûment à une situation qui laissait tous ses intérêts en suspens depuis de si longues années. D'un autre côté, le Roi chargeait son envoyé à Rome de déclarer au Pape que S. M. ne prendrait d'autre intérêt à cette affaire, que celui que le Pape jugerait à propos qu'il y prît. Tout marchait donc à un accommodement, suffisamment indiqué par différents symptômes de part et d'autre. Le duc de Créquy, envoyé à Rome en 1662, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, en apportait l'assurance au Saint-Père.

Retz consentit alors à se soumettre, sans condition, à tout ce que le Roi voudrait lui ordonner. Le Pape réalisa enfin cette paix entre l'État et l'Église, au mois de juin de l'année 1662, en nommant Monseigneur de Toulouse archevêque de Paris, après avoir accepté la libre démission du cardinal de Retz. Son Éminence reçut en échange de son archevêché le don de plusieurs abbayes, parmi lesquelles figurait celle de Saint-Denis, et l'agrément du Roi pour s'établir à Commercy, dont la principauté appartenait au Cardinal.

Les occupations domestiques et religieuses prirent dès ce moment la place des affaires d'État. Le cardinal de Retz songea

surtout à se rendre agréable le séjour de Commercy [1]. Le château était depuis longtemps en fort mauvais état, à peine avait-on réparé les dégâts occasionnés par les siéges qu'en avait fait Charles-Quint. Toutefois, ce château fort devint bientôt une habitation très-confortable. La ville de Commercy paya une partie de la dépense, et lorsque le Cardinal y recevait des visites de personnages importants, la ville les faisait reconduire en poste et à ses frais [2]. Les jours de gala au château, les vassaux de Commercy fournissaient avec empressement brochets, truites et pâtés, volailles, olives, sucreries, et aux jours de fêtes carillonnées, on garnissait les viviers de Beuil appartenant à Son Éminence [3].

A son tour, le Cardinal n'oubliait pas ses sujets et s'occupait de leur bien-être. Il publiait quelques ordonnances réglementaires, prescrivait des prières publiques, recevait en grand apparat l'hommage de ses fiefs. Il s'était formé une petite cour composée de l'intendant et du gouverneur de la principauté, de nombreux gentilshommes, de maîtres d'hôtel, d'un président des Grands Jours, d'un procureur général et d'un procureur fiscal, d'un prévôt, d'un lieutenant de cava-

1. Plus tard, Madame de Sévigné entretenait le comte de Bussy de cette retraite du cardinal de Retz à Commercy, en ces termes : « Le cardinal de Retz est toujours dans la solitude. Que dites-vous de la beauté de cette retraite? Le monde, par rage de ne pouvoir mordre sur un si beau dessein, dit qu'il en sortira. Eh bien! tant mieux. Attendez donc qu'il en sorte, et en attendant taisez-vous. » — Elle reçut la réponse suivante : « J'ai trouvé le dessein de la retraite du Cardinal fort beau. J'ai cru qu'il ne se repentiroit jamais de l'avoir pris, et que s'il avoit quelque tentation, il étoit trop honnête homme pour y succomber. J'ai trouvé plaisant ce que vous dites au monde là-dessus; mais, vous avez beau dire, le monde ne se taira pas; il n'aime pas à louer et surtout les choses admirables. Quand il ne peut mordre, comme vous le voyez, sur le présent, il se retranche sur l'avenir. Faisons bien et le laissons dire.»

2. La voiture de l'évêque de Châlons fut conduite de Commercy à Ligny par huit chevaux, payés par la ville. (Comptes de dépenses. Archives communales.)

3. Douze truites furent payées 104 fr.; un canard et une cane que l'on envoya chercher à Strasbourg, coûtèrent 147 fr. (Comptes de dépenses de la ville. Archives communales.)

lerie, de receveurs, de médecins, de chirurgiens, d'apothicaires, de maîtres de la garde-robe, d'architectes, de musiciens, chanteurs, chanteuses, maître-violon; enfin, Son Éminence rendait en personne la justice. Malgré son active surveillance de l'administration de son petit État, Retz ne put empêcher que d'excessives dépenses, occasionnées à la ville de Commercy par son séjour et quelques exactions du procureur fiscal, ne missent le désordre dans les finances de la seigneurie. Dès lors aussi commencèrent les assemblées à l'Hôtel de Ville, les délibérations orageuses; enfin Malcler, gouverneur de Commercy, ayant voulu empiéter sur les droits de la municipalité, la population s'assembla tumultueusement dans les rues se plaignant de son seigneur.

Le Cardinal reprit, dès cette époque, la direction de l'administration de la seigneurie de Commercy, calma les habitants par quelques concessions, s'occupa à rétablir les finances de ses domaines, organisa des confréries charitables pour soulager les malades et les nécessiteux[1], établit un dépôt de sel et reconquit assez complétement la popularité qu'il avait perdue. Des réjouissances publiques eurent lieu, en effet, à l'occasion de son retour d'un voyage à la cour de France.

Tel fut l'emploi que le cardinal de Retz fit de son temps pendant qu'il attendait l'autorisation d'aller faire sa révérence au Roi, à Versailles. Le moment en avait été réglé d'avance et fixé après l'installation de son successeur. Mais le jour où les bulles de M. de Marca arrivèrent à Paris, ce jour-là même cet ancien archevêque de Toulouse succombait à une douloureuse maladie. M. de Péréfixe fut immédiatement désigné pour son successeur; mais des difficultés survenues entre le Saint-Père et l'ambassadeur du Roi à Rome,

1. M. Dumont, dans son HISTOIRE DE LA VILLE *et de la seigneurie de Commercy*, Bar-le-Duc, 1843, 2 vol. in-8°, a publié le règlement de cette Confrérie. L'histoire de Commercy de M. Dumont se recommande par l'exactitude dans le récit et par le choix des faits puisés aux sources les plus authentiques. C'est une des bonnes histoires des villes de l'ancienne Lorraine.

retardèrent longtemps l'institution canonique du nouvel archevêque de Paris, ainsi que le voyage du cardinal de Retz à la cour.

Il n'eut lieu qu'en 1665. Le Roi le reçut très-froidement. Les ministres cependant, qui avaient eu à souffrir autrefois de l'influence de Retz à Rome, songèrent bientôt à s'en servir.

Le différend suscité par le nouveau Formulaire d'Alexandre VII, que n'avait pas voulu reconnaître l'Université de Paris, était alors fort animé. Les ministres consultèrent le Cardinal récemment rallié au service du Roi, sur les négociations à suivre à ce sujet. Mais le Parlement étant intervenu à son tour par un arrêt rendu sur ce même Formulaire, les ministres jugèrent aussi que la présence à Rome du cardinal de Retz serait d'une grande utilité. Tous les détails de la négociation qu'il suivit alors sont contenus dans une longue lettre que nous avons publiée. Bientôt après, le cardinal était de retour en France et de nouveau rendu à toutes ses occupations intérieures (novembre 1665).

Les embellissements de son château et les plaisirs des champs partageaient son temps. Il continua d'être souvent consulté par les ministres du Roi au sujet des démêlés canoniques de la cour de France avec celle de Rome. Sa connaissance parfaite des hommes influents du Sacré Collége et son crédit auprès de ces théologiens, en firent un bien utile conseiller du Roi sur ces matières. Retz montra surtout cette science et cette connaissance parfaite des hommes dominants à la cour de Rome, dans trois conclaves (1667, 1670, 1676), où le Roi lui ordonna d'assister et qui lui firent prendre une grande part à l'élection de quatre papes[1]. Dès lors aussi on ne lui contesta plus son zèle pour la gloire et les intérêts de la France. Il en donna une nouvelle preuve dès les premiers

1. Dans le conclave de l'année 1655, il avait offert ses services à la faction française, malgré les ordres du Roi qui le chassaient de son archevêché. Ils furent refusés. Retz s'allia alors avec le parti désigné sous le nom d'*escadron volant* : parti intermédiaire, dirigé par Retz, dont l'habileté fit réussir les projets.

temps de l'année 1667, en se mettant en route pour Rome, afin d'y assister au conclave que la mort d'Alexandre VII allait faire ouvrir.

Au mois de mai, Retz était en effet arrivé dans la capitale du monde chrétien, et sa première action fut de renouveler au Roi, par une lettre en date du 10 du même mois, l'assurance de son entier dévouement à son service[1]. Il se mit de nouveau en relation avec ses amis de l'*Escadron* du dernier conclave. Mais, cette fois, c'était dans l'intérêt du Roi qu'il les sollicitait. Retz devint bientôt le centre du mouvement des factions pendant cette élection : aucune relation ne décrit d'une manière si particulière et si vraie ce mouvement varié et si peu connu de ces congrès tout spirituels, mus par toutes les passions mondaines, que le font les lettres écrites par Retz au sujet de ces réunions des hommes les plus habiles et des esprits les plus déliés des différentes nations de l'Europe civilisée. Le cardinal de Retz y fit voir toute sa supériorité et combien il pouvait être utile au service du Roi. Le succès couronna tous ses soins, et la cour lui en témoigna sa reconnaissance en des termes non équivoques. Le ministre Lyonne lui écrivait en effet :

« Monseigneur, les merveilles que Vostre Éminence vient de faire pour la création du pape que Sa Majesté a fait, et toute la gloire qu'elle en a acquise dans le monde, sont dus aux soins principalement et à la dextérité avec laquelle elle a conduit et porté l'affaire à une heureuse fin : il ne me reste rien à souhaiter pour ce qui la regarde, que d'apprendre qu'elle est de retour en bonne santé et que Sadite Majesté ait bientôt occasion de lui en témoigner sa reconnoissance. M. l'ambassadeur, par toutes ses despêches, ne s'épuise point sur vos louanges... Il est certain que le Roi, autant qu'un souverain peut devoir à son sujet, il le doit tout en cette occasion à Vostre Éminence, etc. » Cette lettre était accompagnée d'une autre lettre de la main du Roi[2].

1. Archives des Affaires Étrangères. Correspondance de Rome.
2. Même collection; minutes de la correspondance du ministre Lyonne.

Le Sacré Collége avait partagé ces sentiments d'estime et d'affection pour la personne du cardinal de Retz : il les renouvela bientôt après, lorsque, prévoyant la fin prochaine du pape Clément IX, on fit dire au Roi, par son ambassadeur, que tous les cardinaux souhaitaient la prochaine arrivée de Retz et qu'ils négocieraient volontiers et secrètement avec lui, au sujet des éventualités qui allaient bientôt s'ouvrir.

Clément IX mourut, en effet, vers la fin de 1669, et le 20 avril de l'année suivante, il eut pour successeur un pape du même nom. Ce fut encore une occasion pour le cardinal de Retz de montrer toute son habileté dans les conclaves. Au mois de juin, il était de retour dans sa seigneurie de Commercy. Une lettre autographe de Louis XIV témoigne de l'entière satisfaction que le Roi avait eue des services du Cardinal; les termes les plus flatteurs y sont employés pour en rappeler et perpétuer le souvenir.

Retz reçut, peu de temps après son retour à Commercy, au printemps de l'année 1670, la visite du duc d'Enghien.

Ce fut à cette époque que le Cardinal songea enfin à se rendre aux sollicitations de M[me] le Fèvre de Caumartin[1], et qu'il pensa à écrire ses Mémoires. Dans ce but, il compulsa les registres du Parlement, ceux de l'Hôtel de Ville[2], et rassembla ses papiers. Sa mémoire était prodigieuse, au dire même de ses ennemis; elle dut donc lui conserver le souvenir de la plupart des événements auxquels il avait pris une si grande part. Ce ne fut toutefois qu'après l'année 1671 qu'il commença à rédiger et à écrire de sa main ses propres Mémoires. Dans cet ouvrage, le Cardinal ne s'appliqua pas à faire son apologie, il le déclare lui-même et il a tenu son engagement. L'exactitude des dates, le texte des documents qu'il rapporte indique de minutieuses investigations, ainsi que l'intention de raconter les faits tels qu'ils se sont passés, et dans leur plus grande vérité. On ne peut pas douter, à

1. Nous avons exposé ailleurs (*Notice* sur les Manuscrits autographes du cardinal de Retz, Collect. Michaud) les preuves des sollicitations de Madame de Caumartin.
2. Voyez le texte des Mémoires, t. III, chap. XXXV.

l'étendue des *Mémoires autographes*, que le cardinal de Retz n'ait employé plusieurs années pour les écrire [1]. Ses voyages renouvelés à Rome, à l'occasion de plusieurs conclaves, durent en retarder l'entier achèvement. L'état du manuscrit autographe paraît également l'indiquer : les deux premiers volumes sont nettement écrits et présentent peu de corrections, le troisième au contraire est chargé de ratures, l'écriture en est très-négligée, et ce ne fut qu'après l'année 1676 qu'il dut le composer. Dans leur ensemble, ces Mémoires n'occupent pas moins de 2,818 pages manuscrites de format in-4°, distribuées en trois volumes.

Ce sont bien de véritables Mémoires dans toute l'acception du mot, la personnalité de l'auteur, le plan du livre, la pensée, l'esprit de l'écrivain s'y retrouvent; enfin cet écrit a bien été rédigé pour en faire tout exprès des Mémoires,

1. Le cardinal de Retz pensait-il alors que ses Mémoires étaient destinés à la publicité : il est permis d'élever quelques doutes à ce sujet. Le manuscrit fut en effet remis aux religieux de Saint-Mihiel, qui n'en donnèrent qu'une copie tronquée à Madame de Caumartin pour qui ils avaient été écrits. D'autres exemples d'ouvrages, rédigés avec quelque recherche, et cependant destinés à un petit nombre d'amis de l'auteur seulement, existent aussi pour la même époque. M. Cousin nous apprend que les *Maximes*, qui ont paru après la mort de Madame de Sablé, n'étaient pas faites pour le public, mais pour elle et pour quelques amis (*Madame de Sablé*, p. 80).—La Rochefoucauld et Pascal ont cela de commun, qu'évidemment ils écrivirent pour des femmes du grand monde. Otez la société de Madame de Sablé, jamais la Rochefoucauld n'eût songé ni à composer, ni à publier son livre (même ouvrage, p. 98). —Il est propable, dit encore M. Cousin, que la Rochefoucauld ne forma pas véritablement ce dessein et qu'on imprima ses Mémoires malgré lui, ou à son insu ; mais qu'il les avait beaucoup laissé courir (idem, p. 203). — Le malheureux Bussy mit le comble à toutes ses imprudences, en laissant circuler le manuscrit de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, comme la Rochefoucauld, avait fait pour celui des Mémoires..., etc. (idem, p. 210).

Le cardinal de Retz espérait-il une indiscrétion analogue à celles qui avaient répandu les *Maximes*, les *Mémoires* de la Rochefoucauld et l'*Histoire amoureuse des Gaules*, ou n'avait-il voulu que faire connaître à Madame de Caumartin et à quelques amis sa vie aventureuse? On ne sait rien de précis à ce sujet. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que la première édition ne parut qu'en 1717.

c'est-à-dire un plaidoyer, comme ils le sont tous, à la gloire des actions et des pensées de l'auteur qui a pris la résolution de se nommer [1]. Bien que Retz s'occupe parfois trop de lui-même et à se faire un personnage intéressant, ses écrits historiques n'en sont pas moins un des meilleurs guides à suivre dans l'étude des événements de la Fronde [2].

Un travail particulier avait précédé la rédaction des Mémoires du cardinal de Retz. Le prélat s'était occupé (1671) de rechercher la généalogie de ses ancêtres [3]. Dans cet objet, il consulta fréquemment le savant historiographe André du Chesne. D'Hozier, généalogiste des ordres du Roi, rédigea même des *Remarques* sur l'illustration de la maison de Gondi [4].

1. L'état du manuscrit autographe de Sully prouve que le grand ami du roi Henri IV ne l'a pas osé.

2. Il n'en est pas ainsi pour tous les autres Mémoires du même siècle; il n'en est pas ainsi surtout pour les Mémoires *dits* du cardinal de Richelieu. Nous reviendrons sur cette importante question historique et littéraire dans une *Notice* spéciale, qui se trouvera à l'*Appendice* de ce volume.

3. Ce travail a été publié sous le nom de *Corbinelli*, quelques années après la mort du cardinal de Retz.

4. Le cardinal de Retz paraît avoir attaché une certaine importance à soutenir l'exactitude de sa généalogie. Nous avons rappelé en note, p. 4 du premier volume des Mémoires, les contestations qui s'élevèrent à ce sujet. Nous ajouterons le passage suivant d'un libelle de Patru, ami du Cardinal, et que Retz paraît avoir dicté en réponse à un autre libelle, dans lequel la famille de Gondi était outrageusement maltraitée.

« Pour la naissance de M. le Coadjuteur, elle est assez connue en France. L'on voit dans sa maison des Ducs et Pairs, des Maréchaux de France, des Généraux des galères, des Gouverneurs de province, des Archevêques de Paris, des Cardinaux ; il est allié de tout ce qu'il y a de plus grand dans la France; et pour son origine, elle étoit assez ancienne et assez illustre à Florence, pour servir de fondement aux grandes dignités qu'ils ont possédées et qu'ils possèdent encore dans le Royaume.

« Il y a peu de grandes familles qui n'aient été attaquées par quelque médisance; c'est un bonheur pour celle dont est issu M. le Coadjuteur que les impostures par lesquelles on la veut obscurcir ne soient que des suppositions fort vagues, qui sont détruites par les yeux de tous ceux qui ont été en Italie; et si vous aviez fait ce voyage, M. le Marguillier, vous ne seriez pas en peine de rechercher sur ce sujet les circonstances du lieu et du temps. »

Le cardinal de Retz, dès cette époque, changea aussi la manière d'orthographier son nom et adopta celle de ses ancêtres en l'écrivant *Rais*. Cette nouvelle orthographe fut sanctionnée alors; on la trouve dans les lettres officielles et les papiers d'État adressés au cardinal de Retz. Le Roi lui-même s'y conforma.

Enfin, un autre sujet de littérature occupa aussi les loisirs de l'Éminence reléguée à Commercy, au milieu même de ses religieux, où, il faut le dire, on ne s'attend guère à retrouver le Cardinal prenant une part active aux disputes sur le *Cartésianisme*.

La découverte de quelques manuscrits du temps a révélé cette autre préoccupation de cet esprit tout-puissant, et c'est à M. Cousin que l'histoire est redevable de ce que nous savons de cette curieuse circonstance d'une grande vie. Dans ses *Fragments de philosophie cartésienne*[1], M. Cousin a retracé les principaux aspects sous lesquels le cardinal de Retz considère les créations immortelles du génie de Descartes[2].

Faut-il faire honneur aux études philosophiques de Son Éminence, plutôt qu'au besoin de repos après la fin de tant de turbulentes entreprises, de la résolution prise par Gondi, en l'année 1675, de rendre au Pape son chapeau de cardinal? Le Roi n'en fut pas moins préoccupé que le souverain pontife, et tout en la considérant comme un acte et comme un exemple d'une grande piété et d'une grande vertu (lettre du

C'est donc à l'auteur de la *Lettre du marguillier à son curé* que Patru répondait. M. Moreau, dans sa *Bibliographie des Mazarinades* (I, p. 181), en parlant de ces *Remarques sommaires sur la maison de Gondi*, par d'Hozier, dit qu'il pense qu'elles furent publiées en réponse à un pamphlet ayant pour titre : *Le bon Frondeur qui fronde les mauvais Frondeurs et qui ne flatte point la Fronde Mazarine de ceux qui ne sont plus bons Frondeurs, Paris*, 1651, dans lequel il se trouve des attaques très-violentes contre le Coadjuteur et surtout des détails biographiques injurieux pour sa famille.

1. Sur le cardinal de Retz Cartésien, voyez aussi *Madame de Sablé*, par le même écrivain, p. 72. Cette femme célèbre prit part aux agitations que causaient alors, dans tous les salons, les discussions sur le cartésianisme.

2. Corbinelli, ami particulier du cardinal de Retz, participait aux études de Retz sur le cartésianisme.

Roi au duc d'Estrées, du 3 juin 1675 [1]), le côté politique de la question ne laissa pas que de préoccuper le monarque, ainsi que ses ministres. Il en fut de même à Rome, où l'on craignit de voir, grâce à ce moyen, les couronnes devenir les maîtresses absolues du Sacré Collége. Par un bref spécial, adressé au cardinal de Retz, le Pape refusa donc sa démission du cardinalat.

Combien le Roi ne dut-il pas se féliciter de cette heureuse détermination, qui « conservait dans le Sacré Collége un sujet de ce mérite, » lorsqu'au mois de juillet de l'année 1676, il apprit la mort de Clément X, arrivée, malgré les efforts des médecins, au jour fixé par les prédictions des astrologues? La faction de France conservait donc le chef qui l'avait si heureusement conduite dans les dernières élections, « et qui avait plus de connaissances des conclaves que personne[2]. » Le cardinal de Retz y était enfermé dès le mois de septembre. On reconnaît, par l'activité et l'habileté qu'il y déploya, que l'âge et les infirmités dont il souffrait, n'avaient point affaibli sa tête; et on juge mieux, par ces négociations, de la trempe de son esprit et de sa capacité singulière à manier, pour ainsi dire, les plus fugitifs éléments des plus épineuses affaires, de celles où pouvaient se trouver en action le plus d'hommes à vouloir et à savoir, et le plus de passions non moins volontaires et non moins expérimentées.

L'exaltation du nouveau Pape eut lieu le 22 septembre; il prit le nom d'Innocent XI. Le cardinal de Retz, en rendant compte au Roi de ce nouveau succès, en attribua tout le mérite à la bonne direction donnée par l'ambassadeur de France : il oublia de parler de ses efforts et de son influence, qui décidèrent de tout en cette affaire, comme il oublia aussi d'informer la cour que, dans ce conclave, il avait obtenu huit voix pour la papauté[3].

A la fin de l'année 1676, le Cardinal était de retour dans

1. Correspondance manuscrite du Ministère des Affaires Étrangères. — Affaires de Rome.

2. Même correspondance (Archives des Affaires Étrangères).

3. Lettre de l'ambassadeur français.— Même correspondance.

sa seigneurie de Commercy, absolument absorbé par le soin de ses affaires domestiques. Il fallait pourvoir à la somme énorme de ses dettes : il vendit[1], pour y parvenir, et sans le plus léger regret, ses principales seigneuries, restreignit ses dépenses et se retira du monde. Il réussit de cette manière à distribuer à ses créanciers plus de quatre millions de livres, et à trouver encore sur ses propres ressources, si affaiblies, de quoi faire des pensions à ses propres domestiques.

Un procès important appela le cardinal de Retz à Paris. Madame de Sévigné fut alors la compagne la plus assidue des vieux jours du Cardinal. Tout ce qu'il y avait de marquant à Paris dans les lettres et dans les arts vint écouter et admirer l'ancien Frondeur, devenu l'homme du Roi. Molière lui lut ses comédies ; Corneille tira de son répertoire inédit ses plus belles tragédies, et Boileau déclama devant lui sa *Poétique* et son *Lutrin*. C'est au milieu des personnes les plus illustres du temps, et entouré des soins des dames les plus en réputation d'estime et d'esprit, que le Cardinal rendit le dernier soupir, le 24 août 1679, à l'hôtel Lesdiguières.

Rien ne manqua donc à la réputation de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz. Pendant ses jeunes années,

1. M. Marchal, archiviste du département de la Meuse, a bien voulu se charger de faire pour nous, dans le dépôt départemental, la recherche des documents qui concernent le cardinal de Retz. Les archives de l'abbaye de Saint-Mihiel lui ont fourni les renseignements suivants au sujet des objets que le Cardinal fut alors obligé de vendre.

Extrait du cahier de dépenses extraordinaires 1677. Abbaye de Saint-Mihiel.

Août. — Le 24. — Payé à M. de Malclerc huit cent dix-huit livres tournois, qui lui étaient dues de l'argenterie qu'on a achetée de M. le cardinal de Retz. Lesquelles huit cent dix-huit livres font en francs barrois. . . . . 1,908 fr. 8 gros.

Extrait d'un cahier de dépenses extraordinaires en 1675.

Octobre. — 17. — Payé pour le port et l'emballage des livres que nous avons achetés de M. le Cardinal ; pour le voyage que le R. P. Sous-Prieur et Dom André Royer ont fait à Paris au sujet desdits livres, pour tous les charrois et frais dus, cent écus. . . . . 1,400 fr.

recherché et redouté par les ministres et les favoris de la cour, il fut dans ses dernières années le serviteur, le conseiller le plus habile du Roi pour les négociations les plus épineuses et les plus difficiles. Il eut pour amis les hommes et les femmes les plus illustres, les plus distingués de l'époque ; le grand Roi le remercia publiquement de ses éminents services ; il fut honoré de tous ceux qui étaient capables de comprendre combien ses services avaient été utiles à la France ; sa dernière heure rendit plus éclatants les témoignages de l'estime publique, et sa mort excita des regrets universels.

AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC.

PORTRAITS DU CARDINAL DE RETZ

PAR SES CONTEMPORAINS.

SAINT-ÉVREMOND.

Le cardinal de Retz étoit vif, intrépide et capable de commander, quoique éloigné, par son état, de la profession des armes. Il étoit ambitieux, et son ambition lui a attiré des disgrâces; mais sa fierté n'en étoit que plus irritée, et alors il a renversé des obstacles qui, dans un autre temps, lui auroient paru invincibles. Ses ennemis, pour le rendre odieux, ont souvent fait passer pour hauteur la noble élévation qu'il avoit dans l'âme. Jamais ami n'a été plus chaud : il exposa pour les siens sa fortune et sa vie. Personne n'a plus aimé la magnificence, et il donnoit si noblement qu'il paroissoit être obligé à ceux qui refusoient ses profusions.

Il etoit agréable et complaisant. Il découvroit le fond de son âme à ses amis, sans penser qu'aucun d'eux pût ou osât abuser de sa confiance. Personne n'étoit plus honnête avec ses égaux et ses inférieurs; mais quand il se croyoit blessé par les procédés de gens plus élevés que lui, aucune considération ne pouvoit arrêter ni modérer ses hauteurs et ses ressentiments.

Jamais courtisan n'a été moins dissimulé et plus sincère. Il écrivit à Innocent XI contre le népotisme, et sa franchise plut fort au Pape, qui l'en remercia par un bref.

L'éloquence lui étoit naturelle.

Il se reproche plusieurs fautes et fait de ces aveux qui conviennent si bien aux grands hommes, parce qu'ils ne se croient pas exempts de foiblesses.

Revenu de la fougue de la jeunesse, il admiroit combien les divers âges font penser différemment sur les mêmes choses, et combien sont frivoles les projets où les jeunes gens placent leur gloire et leur ambition. Il faisoit si peu de cas des grandeurs, qu'il renvoya deux fois son chapeau de cardinal. Le Pape refusa de le reprendre.

Quand il pouvoit découvrir que des personnes qu'il considéroit manquoient des choses nécessaires, il trouvoit mille moyens ingénieux pour soulager leur besoin et pour ménager leur amour-propre. Les dernières années de sa vie, il leur distribuoit, le premier jour de chaque mois, une somme assez considérable, qu'il prenoit sur son entretien. Il a payé plus de trois millions de dettes contractées à une époque qu'il appeloit le temps de sa jeunesse et de ses égarements.

Pendant la guerre de Flandre, étant à Commercy et se promenant un matin dans la campagne, suivi de deux ou trois de ses gentilshommes, il se vit entouré d'un parti espagnol. Le chef, l'entendant nommer, lui fit des excuses. Le Cardinal le pria de faire ses compliments au gouverneur de Luxembourg, et tirant un diamant de son doigt, il le pria de l'accepter, afin, lui dit-il en souriant, que votre course ne vous soit point inutile. Quelque temps après, étant à Paris, il tomba malade. La fièvre augmentant, il fut saigné plusieurs fois, et peut-être trop pour son âge. Le 24 d'août (1679), il mourut à deux heures après midi.

LA ROCHEFOUCAULD[1].

Le cardinal de Retz a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit, et plus d'ostentation que de vraie grandeur. Il a une

1. Madame de Sévigné envoya ce portrait à sa fille, le 3 juillet 1675, en lui écrivant : « Ce qui me le fit montrer au Cardinal, c'est qu'il n'a jamais été fait pour être vu. C'étoit un secret que j'ai forcé par le goût que je trouvois à des louanges en absence, de la part d'un homme qui n'est ni intime ami, ni flatteur. Notre Cardinal trouve le même plaisir que moi à voir que c'étoit ainsi que la vérité forçoit à parler de lui quand on ne l'aimoit guère, et qu'on croyoit qu'il ne le sauroit jamais. » Le cardinal de Retz a aussi tracé le portrait de la Rochefoucauld dans ses Mémoires, sous la date de 1649. Voy. t. I, p. 257.

mémoire extraordinaire, plus de force que de politesse dans ses paroles, l'humeur facile, de la solidité et de la foiblesse à souffrir les plaintes et les reproches de ses amis; peu de piété, quelques apparences de religion.

Il paraît ambitieux sans l'être. La vanité et ceux qui l'ont conduit lui ont fait entreprendre de grandes choses, presque toutes opposées à sa profession. Il a suscité les plus grands désordres de l'État sans avoir un dessein formé de s'en prévaloir; et, bien loin de se déclarer ennemi du cardinal Mazarin pour occuper sa place, il n'a pensé qu'à lui paroître redoutable et à se flatter de la fausse vanité de lui être opposé. Il a su, néanmoins, profiter avec habileté des malheurs publics pour se faire cardinal. Il a souffert sa prison avec fermeté et n'a dû sa liberté qu'à sa hardiesse. La paresse l'a soutenu avec gloire, durant plusieurs années, dans l'obscurité d'une vie errante et cachée. Il a conservé l'archevêché de Paris contre la puissance du cardinal Mazarin; mais, après la mort de ce ministre, il s'en est démis sans connoître ce qu'il faisoit et sans prendre cette conjoncture pour ménager les intérêts de ses amis et les siens propres. Il est entré dans divers conclaves, et sa conduite a toujours augmenté sa réputation.

Sa pente naturelle est l'oisiveté; il travaille néanmoins avec activité dans les affaires qui le pressent, et il se repose avec nonchalance quand elles sont finies. Il a une grande présence d'esprit, et sait tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui offre, qu'il semble qu'il les ait prévues et désirées. Il aime à raconter; il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires, et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire.

Il est faux dans la plupart de ses qualités, et ce qui a le plus contribué à sa réputation est de savoir donner un beau jour à ses défauts. Il est insensible à la haine et à l'amitié, quelque soin qu'il ait pris de paroître occupé de l'une ou de l'autre. Il est incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par inapplication. Il a plus emprunté de ses amis qu'un particulier ne pouvoit espérer de pouvoir leur rendre. Il n'a point de goût ni de délicatesse. Il s'amuse à tout et ne se plaît à rien. Il évite

avec adresse de laisser pénétrer qu'il n'a qu'une légère connoissance de toutes choses. La retraite qu'il vient de faire est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie; c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion : il quitte la cour où il ne peut s'attacher, et il s'éloigne du monde qui s'éloigne de lui.

TALLEMANT DES RÉAUX[1].

Jean-François-Paul de Gondi, aujourd'hui cardinal de Retz, est un petit homme noir, qui n'y voit que de fort près, mal fait, laid et maladroit de ses mains en toute chose. Quand il écrit, il fait toujours des arcades; il n'y a pas une ligne droite et ce n'est que du griffonis. J'ai vu qu'il ne savoit pas se boutonner. Une fois, à la chasse, il fallut que M. de Mercœur lui remît son éperon; il n'en put jamais venir à bout. Il ne connoissoit, autrefois, de toutes les monnoies, qu'une pistole et un quart d'écu. Il fut destiné à être chevalier de Malte, et, étant né durant un chapitre, il fut chevalier dès ce jour-là; de sorte qu'il auroit été grand-croix de bonne heure. Il avoit deux frères, tous deux ses aînés, le duc d'aujourd'hui (Pierre de Gondi), et un qu'on appeloit le marquis des Iles-d'Hyères. Celui-là étoit blond; M. de Bassompierre disoit : « Pour celui-« là, on ne peut pas dire qu'il ne soit de ma façon. » J'ai dit ailleurs que la mère étoit une grande prude. Ce garçon disoit qu'il vouloit être cardinal, afin de passer devant son frère : il avoit de l'ambition; mais il mourut misérablement à la chasse. Étant tombé de cheval, la jambe engagée dans l'étrier, il fut tué d'un coup de pied par la tête que le cheval lui donna. Ce garçon mort, on changea de pensée et on destina le chevalier à l'Église. Le voilà donc l'abbé de Buzay; c'étoit une abbaye en Bretagne. La soutane lui venoit mieux que l'épée, sinon pour son humeur, au moins pour son corps tel que je l'ai représenté. Il n'avoit pas pourtant la mine d'un niais; il y avoit quelque chose de fier dans son visage.

1. Tome V, p. 181, édition de M. P. Paris, à Paris, Techener, 1858.

Dès le collége, l'abbé fit voir son humeur altière : il ne pouvoit guère souffrir d'égaux et avoit souvent querelle ; il montra aussi, dès ce temps, son humeur libérale : car ayant appris qu'un gentilhomme, qu'il ne connoissoit point, étoit arrêté au Châtelet pour cinquante pistoles, il trouva moyen de les avoir et les lui envoya.

Au sortir de là, ce nom de Buzay approchant un peu trop de *Buse*, il se fit appeler l'abbé de Retz. Ce n'étoit pas encore trop la mode, en ce temps-là, de porter le nom de son bénéfice : à cette heure, il n'y a si petit ecclésiastique qui ne s'appelle l'abbé, et ceux qui le sont effectivement prennent le nom de leur famille aussi bien qu'eux.

Il m'a dit que le gros comte de la Rocheguyon lui vouloit donner tout son bien, à condition qu'il prendroit le nom et les armes de Silly ; mais qu'à sa mort, ses parents empêchèrent qu'on lui fît venir un notaire. En me contant cela, il me disoit que s'il eût été d'épée, il eût fort aimé à être brave et qu'il auroit fait grande dépense en habits ; je souriois, car, fait comme il est, il n'en eût été que plus mal, et je pense que ç'auroit été un terrible danseur et un terrible homme de cheval : il est aussi rêveur, de sorte qu'à table, par malice, on lui mettoit une tête de perdrix dans son assiette, il la portoit à la bouche, sans y regarder, et mettoit les dents dedans ; la plume lui sortoit de tous les côtés. Il ne mange jamais que du plat qui est devant lui ; il n'y a guère d'homme plus sobre.

Il est enclin à l'amour ; il a la galanterie en tête et veut faire du bruit ; mais sa passion dominante est l'ambition ; son humeur est étrangement inquiète et la bile le tourmente toujours. Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté, et principalement Madame de Lesdiguières. Je crois qu'il en est resté amoureux, aussi bien que de la princesse de Guéméné. Il voyoit fort aussi M. d'Esguilly son parent. Ce M. d'Esguilly n'avoit guère de meilleurs yeux que lui, et on dit qu'un jour ils se cherchèrent un gros quart d'heure dans une grande cour, sans pouvoir se rencontrer, et qu'il fallut, à la fin, que deux gentilshommes les prissent chacun par la main pour les faire joindre. Dans la société de la famille, Madame de Guéméné en

étoit ; on se divertissoit entre autres choses à s'écrire des questions sur l'*Astrée*, et qui ne répondoit pas bien, payoit, pour chaque faute, une paire de gants de Frangipane.

Notre abbé étoit fort mal avec sa cousine de Schomberg, car il y avoit deux partis, celui de la Maréchale et celui de Madame de Lesdiguières ; le dernier étoit le plus fort. Dans une assemblée de la parenté, Madame de Lesdiguières obligea l'abbé à aller prendre à danser Madame de Schomberg, qui étoit toute contrefaite, et qui avoit les pieds tout tordus et ne pouvoit quasi marcher ; cela la pensa faire enrager. On la haïssoit, elle étoit laide et méchante.

En ce temps-là, un homme proposa à l'abbé d'épouser je ne sais quelle grande héritière d'Allemagne, catholique, dont je n'ai pu savoir le nom, que ses parents, luthériens, la violentoient, et qu'on la vouloit donner à un Weimar, qui étoit à l'Académie à Paris. Il y entend, et promet à cet homme une de ses deux abbayes (il en avoit deux, l'autre se nommoit Quimperlay) ; elles valent dix-huit mille livres de rente ou environ.

Je n'ai pu savoir tout ceci qu'imparfaitement ; il fit un voyage où il parla à cette fille ; même il se battit contre ce Weymar[1], et eut l'avantage, non par adresse mais par bravoure, car il n'est pas moins vaillant que M. le Prince. Ce n'est pas le seul combat qu'il ait fait ; il s'est battu une autre fois. Je lui ai ouï dire à lui-même que cet homme lui disoit : « Je vous aurai bientôt culbuté, ce n'est pas là votre mé- « tier. — Cependant il laissa, je ne crois pas que ce fût exprès, « un grand baudrier en buffle, sans lequel je l'eusse bien « blessé, car je donnai droit dedans. » Il me contoit tout cela sans nommer personne. Je n'ai jamais su d'où venoit leur querelle.

Il m'a aussi dit, et j'ai appris depuis que c'étoit lui-même, qu'un homme de la cour, étant une fois enfermé dans une chambre avec une femme de qualité dont il étoit possesseur,

1. On ne trouve aucune trace de cette aventure dans les *Mémoires du cardinal de Retz* ; il est probable qu'elle faisoit partie des premières pages du manuscrit autographe qui ont été entièrement détruites.

ayant ouï du bruit, fut obligé d'ouvrir de peur d'être surpris; c'étoient des gens armés qui l'attaquèrent. Il les repoussa de la porte, la referma et retourna caresser la belle, comme s'ils eussent été dans la plus grande sûreté du monde. « Il faut, « me disoit-il, n'avoir guère peur pour cela. » Ce même homme, ajoutoit-il, « quoique on lui eût donné avis que le « mari le vouloit faire assassiner, ne laissa pas d'aller partout « à son ordinaire, et sans être autrement accompagné. » Si cette aventure est vraisemblable, je m'en rapporte; mais par là, on jugera de l'humeur du personnage.

Il fit encore un combat contre l'abbé de Praslin, aujourd'hui le marquis de Praslin, qui a épousé Mademoiselle d'Escars, cadette de Madame d'Hautefort; il eut l'avantage. Mais le comte d'Harcourt, qui servoit Praslin, battit le second de l'abbé de Retz [1].

Il a toujours été d'humeur remuante; il s'est vanté de savoir bien des choses des desseins de M. le Comte [2], et qu'un jour il rendit un paquet aux Tuileries à M. de Thou, qui lui dit : « Ma foi, monsieur l'abbé, il faut que vous me croyiez bien homme d'honneur pour m'avoir rendu ce paquet, car cela est bien gaillard. »

La violence que le cardinal de Richelieu fit au père de Gondi, pour la charge des galères qu'il lui fit vendre en dépit de lui, avoit outré l'abbé ; sans cela, sur ma parole, notre homme n'eût pas laissé d'être son ennemi. Il étoit trop ambitieux. Il se vantoit que son père, son frère et lui, avoient été les seules personnes de condition qui n'eussent point plié.

Quand il fut question de prendre, en Sorbonne, le bonnet de docteur, il dédia ses thèses à des saints, pour n'être pas obligé de les dédier aux puissances [3]. Il voulut l'emporter de haute lutte sur l'abbé de Souillac (Henri) de la Mothe-Houdancourt, parent de M. de Noyers; c'est aujourd'hui M. de Rennes. On

1. Voyez les *Mémoires de Retz*, t. I, p. 5 et 13.
2. Voyez les *Mémoires*, t. Ier, p. 25, 35, etc.
3. Voyez les *Mémoires de Retz*, t. Ier, p. 26. Le cardinal de Richelieu disait de Balzac : « Se croit-il assez grand seigneur pour ne pas dédier ses livres » Tallemant, *Historiettes*, t. IV, p. 89.

fit intervenir l'autorité du Cardinal; on proposa assez de choses à l'abbé de Retz. Jamais il ne voulut démordre et harangua fort fièrement. Il est vrai que la Sorbonne, en considération du cardinal de Gondi, soutint ses intérêts et représenta, je pense, au Cardinal, qu'ils ne pouvoient pas abandonner le neveu d'un prélat à qui ils avoient tant d'obligations. Il l'emporta sur l'autre, et le Cardinal, depuis cela, l'appela toujours *ce petit audacieux*, et il disoit qu'il avoit une mine patibulaire. Cette contestation fut cause que ses parents trouvèrent à propos qu'il fît un voyage en Italie.

« Je remarquai que le premier ouvrage qu'il fit, hors quelques sermons, ce fut la *Conjuration de Fiesque*, car cela convenoit assez à son humeur [1]. Il ne pouvoit pardonner à Don Tadée de ne s'être pas emparé de l'État d'Urbain, qui retourna alors à l'Église faute de mâles. Nous ne passions pas devant une place qu'il ne la prît ou par assaut ou autrement [2]. Il

1. « C'est peu de chose et ce qu'il fait est assez médiocre. Il a pourtant bien de l'esprit; mais il ne pense point aux choses et ne se met pas même en peine de les apprendre. Il avoit beaucoup pris du Mascardi. » Cette opinion de Tallemant des Réaux ne paraît pas avoir été partagée par les littérateurs ses successeurs.

2. Le passage suivant de la *Conjuration de Fiesque* fournit une nouvelle preuve du goût de l'abbé de Retz pour les discussions de stratégie militaire. Le récit de Tallemant des Réaux ne peut donc être mis en doute :

« Il n'est pas aisé de décider s'il n'eût point été plus avantageux et plus sûr de ne faire qu'un gros de toutes ces troupes, qui étoient séparées en tant de quartiers différents et éloignés les uns des autres, que de les désunir, parce que le nombre en étoit assez considérable pour croire que, si elles fussent entrées par un même endroit dans la ville, elles auroient poussé tout ce qui se seroit présenté devant elles et auroient attiré le peuple en faveur du parti victorieux, partout où elles auroient passé : au lieu qu'étant divisées, elles ne pouvoient agir que foiblement, au hasard de faire des contre-temps et d'être défaites l'une après l'autre. Car il est certain qu'il faut une grande justesse pour accorder l'heure des attaques, et bien du bonheur pour qu'elles réussissent également. Tant de bras et de têtes doivent, en ces rencontres, concourir à une même action, que la moindre faute déconcerte bien souvent tout le reste, de même que le désordre d'une seule roue peut arrêter le mouvement des plus grandes machines.

« Cependant, il est fort difficile que durant la nuit et parmi le

parloit sans cesse de sa naissance. Le cardinal de Retz dit qu'il n'y a que lui en France qui puisse fournir ses trente

tumulte qui accompagne d'ordinaire ces entreprises, le cœur ou le jugement ne manque à quelqu'un des conjurés, et que trouvant le péril de près plus terrible que de loin, il ne se repente de s'y être engagé. Mais lorsqu'ils marchent tous ensemble, l'exemple anime et rassure les plus timides, qui sont contraints de se laisser entraîner par le nombre et de faire, par nécessité, ce que les braves font par valeur.

« Ceux qui sont d'une opinion contraire soutiennent que dans ces entreprises qui se font, la nuit, dans une ville où l'on a de grandes intelligences et la plupart du peuple favorable, et où les conjurés peuvent se rendre maîtres des postes principaux avant que leurs ennemis soient en état de les disputer, il vaut mieux former divers corps et faire des attaques différentes en beaucoup d'endroits, parce qu'en donnant plusieurs alarmes à la fois en des lieux éloignés, on oblige ceux qui se défendent à séparer leurs forces, sans savoir combien ils en doivent détacher; et l'épouvante que ces surprises causent ordinairement est bien plus forte lorsque le bruit vient de tous côtés, que quand il ne faut pourvoir qu'à un seul. Outre que dans des rues étroites comme sont celles de Gênes, un nombre médiocre fait autant d'effet que le plus grand, et que dix hommes, à la faveur de la moindre barricade, n'étant attaqués que de front, y peuvent en arrêter cent fois autant des plus braves gens du monde, et donner le loisir à ceux qui sont derrière eux de se rallier. Enfin, ceux qui sont de la dernière opinion, croient que, dans une entreprise comme celle-ci, il est moins avantageux au parti des conjurés d'unir leurs forces en un seul corps, que de les répandre en divers endroits de la ville, ayant la faveur de la plupart des habitants, parce que l'on soulève tout à la fois, et qu'ils prennent plus aisément les armes quand ils se voient appuyés, et sont plus capables de servir lorsqu'ils ont des troupes réglées et des personnes de créance à leur tête.

« Toutes ces raisons étant justement balancées de part et d'autre, je crois que le comte de Fiesque en usa très-judicieusement; car il me semble qu'en cette occasion les inconvénients que nous venons de dire étoient moins à craindre qu'ils ne sont d'ordinaire, parce que son parti n'étoit pas seulement composé de gens de guerre et de noblesse, mais encore d'un grand nombre de peuple dont il étoit assuré. De sorte qu'ayant dans tous les quartiers de Gênes des forces considérables, il avoit sujet de croire que la garnison qui étoit extrêmement foible, et ceux qui ne lui étoient pas favorables, ne pourroient apporter aucun obstacle à ses desseins, ni faire résistance qui fût capable d'ébranler ceux qui combattoient pour lui. »

quartiers. Le Villani et Machiavel ne parlent point des Gondi. M. de Thou le dit fils d'un banquier. »

MADAME DE MOTTEVILLE.

Nous ne reproduisons pas ce portrait, parce que les Mémoires de Madame de Motteville font partie de la *Bibliothèque Charpentier*. Nous nous contenterons de renvoyer au tome IV, pages 156 et 179 de l'édition de M. Riaux.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Nous nous contenterons de citer les dates des lettres de Madame de Sévigné, dans lesquelles il est question du Cardinal. Le nombre prodigieux d'éditions des lettres de cette femme illustre en rendrait superflue la reproduction dans notre édition des Mémoires de Retz :

Lettres du 9 mars 1672; 12 juin, 19 juin, 26 juin, 5 juillet et 7 août 1675; 31 juillet et 7 octobre 1676; 26 juillet et 12 et 15 octobre 1677; 27 juillet et 18 décembre 1678; 25 août 1679. Nous reproduirons cette dernière lettre, qui annonce la mort du cardinal au comte de Bussy :

« Plaignez-moi, mon cousin, d'avoir perdu le cardinal de Retz. Vous savez combien il étoit aimable et digne de l'estime de tous ceux qui le connoissoient. J'étois son amie depuis trente ans, et je n'avois jamais reçu que des marques tendres de son amitié. Elle m'étoit également honorable et délicieuse. Il étoit d'un commerce aisé plus que personne au monde. Huit jours de fièvre continue m'ont ôté cet illustre ami; j'en suis touchée jusqu'au fond du cœur... Notre bon abbé de Coulange a pensé mourir; le remède d'un médecin anglois l'a ressuscité. Dieu n'a pas voulu que M. le cardinal de Retz s'en servît, quoiqu'il le demandât sans cesse. L'heure de sa mort étoit marquée, et cela ne se dérange point. »

OLIVIER PATRU, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1].

Ce cœur que rien ne peut vaincre, cette bonté qu'on ne peut assez admirer, tous ces dons précieux dont le ciel vous a si heureusement comblé, me donnèrent à vous. Ce n'est ni votre pourpre, ni la splendeur de votre maison, c'est quelque chose de plus grand, c'est vous-même, c'est votre vertu qui m'attache, et ces liens ne peuvent se rompre qu'on ne perde ou la vie ou la raison. J'ai béni cent et cent fois le jour heureux qui vous a rendu tout entier à la France, à vos amis, à vos serviteurs, etc.

MONTGLAT, AUTEUR DE MÉMOIRES SUR LA FRONDE[2].

Mazarin ne pouvoit avoir une joie complète tant que le cardinal de Retz seroit à la cour. Il avoit une jalousie extrême contre lui, et le connoissoit ambitieux et d'un esprit élevé. Il ne pouvoit souffrir de le voir près de la Reine et dans Paris, avec une dignité pareille à la sienne. Il s'étoit servi de lui pour faciliter le retour du Roi dans Paris, et pour perdre le prince de Condé, leur ennemi commun. Mais dès que cet ouvrage fut achevé, il tourna ses pensées à le ruiner lui-même, pour demeurer sans concurrent. Il vouloit faire ce coup durant qu'il étoit absent, afin de s'en excuser et de rejeter l'affaire sur la Reine, quoique tout le monde vît bien d'où cela venoit. Pour bien couvrir son jeu, la Reine lui fit (à Retz) fort bonne chère après son entrée dans Paris, et même elle fut à un de ses sermons à Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais, le 19 décembre 1652, le cardinal de Retz, étant allé à onze heures du matin dans la chambre de la Reine, fut arrêté, en sortant, par Villequier.

MARIE D'ORLÉANS, DUCHESSE DE NEMOURS[3]

Comme le Coadjuteur ne pouvoit trouver que dans les aventures extraordinaires de quoi remplir ses idées vastes et satisfaire toute l'étendue de son imagination, il crut qu'il trouveroit mieux son compte dans les partis et dans les troubles. Son esprit étoit assez pénétrant et d'une étendue assez vaste. Il se piquoit de tout ce qui ne pouvoit lui convenir : de galanterie, quoique assez mal fait, et de valeur, quoique prêtre.... Il ne trompoit jamais que dans les occasions qui lui pouvoient être d'une grande utilité, et comme il avoit assez d'esprit, il réussit à s'attirer tout le crédit.

1. *OEuvres diverses*, p. 906, édition de 1681.
2. Tome III, p. 342.
3. *Mémoires sur la Fronde.*

PIERRE LENET, CONSEILLER D'ÉTAT [1].

En lui seul (Retz) résidoit toute l'autorité de la Fronde, par la supériorité de son génie sur tous ceux qui la composoient. Il ramassa tous les amis que M. le Prince avoit perdus en se réconciliant une seconde fois avec le Cardinal. Il en faisoit de toute condition, de tout âge, de tout sexe. Il se rendoit assidu au Parlement, où il avoit de grands amis. Il étoit uni d'une liaison étroite avec la duchesse de Chevreuse. D'un autre côté, il faisoit, de temps en temps, de certaines déclarations au Palais-Royal, par ses amis et amies, et lâchoit de temps à autre des paroles pour donner envie à la Reine et au Cardinal de le rapprocher, dans la vue d'opposer, en temps et lieu, toute sa faction au prince de Condé, dont on vit tôt après naître le dessein si fatal à l'État, duquel je parlerai ci-après (l'arrestation du prince de Condé)...

BOSSUET [2].

Mais puis-je oublier celui que je vois partout dans le récit de nos malheurs? Cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvoit ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi ; ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée, ainsi qu'il eut le courage de le reconnoître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, et enfin comme

1. *Mémoires sur le prince de Condé*, dont nous avons donné une édition dans la collection Michaud et Poujoulat.
2. *Oraison funèbre de le Tellier.*

peu capable de contenter ses désirs; tant il connut son erreur et le vide des grandeurs humaines. Mais pendant qu'il vouloit acquérir ce qu'il devoit un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts, et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. La religion s'intéresse dans son infortune; la ville royale s'émeut, et Rome même menace.....

PORTRAITS DU CARDINAL DE RETZ

PAR DES ÉCRIVAINS POSTÉRIEURS A SON TEMPS.

LE PRÉSIDENT HÉNAULT, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer. Esprit hardi, délié, vaste et un peu romanesque; sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, et faisant servir la religion à sa politique : cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hasard, et ajustant souvent, et après coup, les moyens aux événements. Il fit la guerre au Roi, mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rébellion. Magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite; plus de chimères que de vues : déplacé dans une monarchie et n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidèle, ni bon citoyen : aussi vain, aussi hardi et moins honnête homme que Cicéron : enfin plus d'esprit, moins grand et moins méchant que Catilina. Ses *Mémoires* sont très-agréables à lire; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'eût pu dire son plus grand ennemi? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme, sur la fin de sa vie, n'étoit plus rien de tout cela, et qu'il devint doux, paisible, sans intrigue et l'amour de tous les honnêtes gens de son temps, comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit et des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge, ce qu prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle...

DÉSORMEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES[1].

Jean-François-Paul de Gondi de Retz, avoit reçu de la nature un génie puissant et lumineux, des qualités éclatantes, un courage indomptable. Son âme étoit inquiète, jalouse, amie de l'ostentation, du faste, des nouveautés, de l'indépendance et de la faction. Les dangers éminents, suivis d'une grande réputation, n'avoient que de l'attrait pour cet homme fier et dangereux, habile à pénétrer les desseins d'autrui, profond et impénétrable dans les siens, d'une foi inviolable envers ses complices, prodigue de son bien et de celui des autres, capable de tout oser, de tout attaquer, de tout renverser pour satisfaire ses passions. Au reste, sans frein et sans mœurs, faisant servir indifféremment à ses vues la vertu, le vice, la probité, les sciences et la religion.

C'est du sein de la débauche et du libertinage qu'il osoit prêcher toute la sévérité de la morale chrétienne. Son éloquence, son génie, son affabilité, ses profusions secrètes, le zèle dont il affectoit d'être pénétré pour le bien public, le rendirent longtemps l'objet de la vénération de la multitude. Elle ne voyoit que des vertus, de l'élévation, de la grandeur d'âme, de la générosité, dans un prélat qui n'étoit regardé par les sages que comme un homme fâcheux, violent, hardi et emporté. Tels étoient les déréglements de l'âme et de l'esprit de Gondi, qu'il eût préféré la qualité de chef de parti à celle de premier ministre! Croiroit-on qu'il s'honoroit du nom de petit Catilina, et que, dès son enfance, il ne regardoit qu'avec vénération ce fameux conspirateur, et les autres dont le génie et les attentats, le courage et la destinée ont étonné l'univers. Il approfondissoit leur caractère et démêloit leurs intrigues, il étudioit leur marche et se formoit sur leur modèle.

VOLTAIRE[2].

Le cardinal de Retz est le premier évêque qui ait fait une guerre civile, sans avoir la religion pour prétexte. Cet homme

1. *Histoire du prince de Condé.*
2. *Siècle de Louis XIV.*

singulier s'est peint lui-même dans ses *Mémoires*, écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite. C'étoit un homme qui du sein de la débauche, prêchoit le peuple et s'en faisoit idolâtrer. Il respiroit la faction et les complots. Il avoit été, à l'âge de 23 ans, l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu. Il fut l'auteur des barricades : il précipita les Parlements dans les cabales et le peuple dans les séditions. Ce qui paroît surprenant, c'est que le Parlement, entraîné par lui, leva l'étendard contre la cour, avant même d'être appuyé par aucun prince.

Il vécut en Catilina dans sa jeunesse, et en Atticus dans sa vieillesse. Ses Mémoires sont dignes de Salluste.

SÉNAC DE MEILHAN[1].

J'ai souvent cherché quel étoit l'écrivain de nos jours qui avoit le plus de rapport avec Tacite, et il me semble que le cardinal de Retz est le seul qu'on puisse lui comparer. Tous deux sont doués éminemment du génie politique, tous deux portent d'un trait rapide la lumière dans les profondeurs du cœur humain, rassemblent, démêlent et séparent les principes des actions; tous deux ont eu de grands hommes à peindre, et les ont peints des plus fortes couleurs; tous deux ont eu part aux plus grandes affaires et se sont trouvés à portée de connoître ceux dont ils ont tracé les portraits et rapporté les actions..... Ils se ressemblent par la profondeur des vues politiques et de leurs observations morales...

MADAME DE GENLIS[2].

Les Mémoires du cardinal de Retz sont les plus spirituels que l'on connoisse, le style en est vif et naturel; la manière de conter de l'auteur est piquante et parfaite : il observe avec sagacité, il peint avec génie; mais c'est l'ouvrage d'un fac-

1. Auteur des *Mémoires de la princesse Palatine*, Anne de Gonzague. — Dans sa préface de la traduction des *Annales de Tacite.*
2. *Souvenirs de Félicie.*

tieux, d'un ambitieux, d'un homme à bonnes fortunes : on le lit avec défiance et sans fruit : on ne le cite jamais comme une autorité.

MARMONTEL.

Les Mémoires du cadinal de Retz sont le derrière de la toile du singulier spectacle de la Fronde, et dans les portraits qu'il nous trace des principaux personnages de cette scène héroï-comique, il nous fait voir souvent ce que l'action même ne nous auroit point appris.

JEAN-BAPTISTE DE MAILLY[1].

Celui qui avait tant ambitionné les honneurs et la gloire à sa manière, l'auteur de ces Mémoires, ne s'imaginoit guère, en les composant, qu'il trouveroit cette gloire où il ne la cherchoit pas : qu'après avoir eu tant de conformité avec César, il laisseroit encore comme lui, la réputation de plus grand peintre qui ait jamais manié le pinceau de l'histoire ; qu'enfin, comme le disoit Hirtius des *Commentaires* du César romain, les *Mémoires* du César françois feroient tomber la plume des mains à quiconque voudroit broder sur ce canevas...

LAHARPE.

Pour la connoissance des hommes et des affaires, pour le talent d'écrire, rien ne peut se comparer, même de fort loin, aux Mémoires du fameux cardinal de Retz : c'est le monument le plus précieux, en ce genre, qui nous reste du siècle de Louis XIV. Le nom de cet homme vraiment singulier réveille tant d'idées à la fois, qu'il est impossible de ne pas chercher à les démêler ; et la supériorité de l'homme et de l'ouvrage est une raison pour arrêter un moment la rapidité de ce résumé, et pour considérer avec réflexion un personnage qui, parmi tant d'autres plus ou moins célèbres, n'a de ressemblance avec aucun d'eux.

1. *Esprit de la Fronde*, t. I, p. 22.

Peut-être ne lui a-t-il manqué, pour être un grand homme, que d'être à sa place. Mais, malheureusement pour lui, il étoit, par son caractère, également déplacé et dans une monarchie et dans l'Église ; et la première instruction qui résulte de ses aventures et de ses écrits, c'est que des qualités éminentes, en contradiction avec des circonstances insurmontables de leur nature, ne peuvent produire qu'une lutte brillante et momentanée, une célébrité passagère et une chute complète. La première loi d'une grande ambition, fondée sur de grands talents, est donc d'en choisir et d'en décider l'objet, suivant les possibilités morales et politiques. C'est un grand acte de la raison, le plus important de tous, mais en même temps le plus difficile, parce qu'il dépend beaucoup du caractère, qui décide souvent contre la raison ; et c'est ce qui arriva au cardinal de Retz. Né avec du génie pour les affaires, audacieux et adroit, ferme et souple, éloquent en public, insinuant dans le particulier, actif et patient, habile à se procurer de l'argent et à le répandre ; sachant descendre de son rang jusqu'à la dernière popularité, et le soutenir jusqu'à la hauteur la plus fière, il réunissoit ce qui peut mener à tout dans un État républicain, où chacun a sa valeur personnelle et peut se placer en raison de ses facultés. Il sentoit ses forces ; il y mesura ses projets ; mais il ne mesura pas les projets aux moyens. Dans une monarchie que Richelieu venoit de rendre absolue dans les principes et dans le fait, il n'y avoit pour l'abbé de Retz, désigné archevêque de Paris, de chemin à l'élévation que celui du ministère, ni de chemin au ministère que l'attachement à la cour. Toutes les conjonctures offroient des facilités : une minorité, un Roi enfant, une Régente incapable de gouverner par elle-même et qui avouoit le besoin d'être gouvernée, qui même, si l'on s'en rapporte à lui, ne donna la première place à Mazarin que faute de pouvoir se fier à un autre. Quoique ce dernier fait soit douteux, quoiqu'on ne sache pas bien précisément jusqu'où alloit l'influence de Mazarin au commencement de la Régence, parce qu'il pouvoit être assez fin pour la dissimuler et que la Reine pouvoit être intéressée à en déguiser les causes, il est au moins certain que le Coadjuteur pouvoit alors balancer cette

influence, et devoit s'y appliquer avant tout s'il vouloit fonder sa fortune sur une base solide. Il étoit beaucoup plus jeune que Mazarin : c'étoit un désavantage réel pour l'opinion ; ce pouvoit n'en être pas un dans le cabinet de la Régente. Elle le voyoit favorablement ; il lui étoit redevable de la coadjutorerie, qui lui assuroit l'archevêché ; la route étoit ouverte, il falloit la suivre : c'étoit de ce côté que devoient se tourner toutes les séductions et tous les efforts. Il étoit aimé de M. le Prince, qui ne pouvoit souffrir le ministre. On voyoit avec peine un étranger, un cardinal, dans un poste que Richelieu avoit fait haïr et redouter. Cette considération, l'appui du grand Condé, les avantages naturels du Coadjuteur, qui avoit pour lui l'élocution et les manières qui souvent rendoient Mazarin ridicule; l'intrigue, où il étoit aussi savant que personne : tous ces moyens réunis pouvoient lui obtenir l'entrée du conseil, et ce premier pas fait, il pouvoit, comme Richelieu, devenir le maître dès qu'il auroit eu l'oreille de la maîtresse. Mais il eût fallu pour cela montrer un dévouement aux intérêts de la Régente, à ceux de son autorité et à celle qu'elle devoit conserver au Roi. Ce fut là le grand art de Mazarin, qui lui servit plus que tout le reste, et ce sera toujours la marche la plus sûre auprès des souverains, surtout auprès de ceux dont le pouvoir, affermi par sa nature, n'est combattu que par les circonstances. Tel étoit le plan d'ambition que pouvoit suivre le Coadjuteur : il n'étoit pas infaillible, l'ambition n'a rien qui le soit; mais il étoit probable, et surtout c'étoit le seul possible dans l'exécution. Le pis-aller eût été de rester archevêque de Paris; et s'il avoit un désir fort vif du chapeau, qui dans ce temps étoit un bien plus grand objet qu'aujourd'hui, lui-même convient dans ses Mémoires, qu'un archevêque de Paris devoit naturellement l'espérer.

Maintenant, que l'on examine la conduite qu'il tint, et l'on verra que cet homme, qui, dans ses écrits, a tant raisonné sur les principes de l'ambition, manqua entièrement au premier de tous, qui est d'avoir un objet, et que la sienne, qui dans Rome ou dans Athènes pouvoit l'élever au plus haut degré, ne pouvoit absolument que le perdre en France, comme

en effet elle le perdit. Il suffit de lire dans ses Mémoires les motifs qui le déterminérent à la guerre civile, et dont il rend compte avec une bonne foi qui semble ne pas lui coûter, dès qu'il s'agit de choses qui ont au moins un côté brillant et qui prouvent tout ce qu'il pouvoit. C'étoit la veille de la journée des barricades; il apprend qu'au Palais-Royal on est persuadé qu'il a soufflé le feu de la sédition, loin de chercher à l'éteindre, et que, par conséquent, la cour le mettoit au nombre de ses ennemis. Là-dessus voici comme il s'exprime : « Comme la manière dont j'étois poussé et celle dont le public étoit menacé eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées; je rappelai tout ce que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, *que j'avois toujours honoré dans les Vies de Plutarque*. Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut cet avantage : que je m'imaginai me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement des mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisoit peur... Je me soutenois par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces; elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas, et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti. *J'avois eu mille fois cette vue;* mais elle avoit cédé à ce que je croyois devoir à la Reine. Le souper du Palais-Royal et la résolution de me perdre avec le public l'ayant *purifiée*, je la pris avec joie, et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire. Minuit sonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montrésor, et je leur dis : « Demain, avant qu'il soit midi, je serai maître de Paris. »

Ces aveux sont un morceau bien curieux; ils contiennent en peu de lignes le caractère, le génie et l'histoire du cardinal de Retz. D'abord est-ce de bonne foi qu'il pouvoit se plaindre

de l'opinion de la cour? et, à la place de Mazarin, auroit-il jugé autrement le Coadjuteur? Avoit-il joué jusque-là un rôle qui dût inspirer beaucoup de confiance? Redevable à la Reine d'une dignité, plus considérable alors qu'elle ne l'a été depuis, il avoit commencé à se déclarer contre le ministre dans une Assemblée du clergé, et n'avoit tiré d'autre fruit de ses menées, que des querelles avec Mazarin et le plaisir de braver impunément un ministre qui savoit dissimuler les injures, mais qui ne les oublioit pas. L'adroit Italien en savoit assez pour voir que le Coadjuteur en vouloit secrètement à sa place, mais que, désespérant de gagner la cour, il cherchoit à s'en faire craindre. On ne pouvoit ignorer ses liaisons avec les plus déterminés Frondeurs, ses intrigues dans le Parlement, les soins qu'il avoit pris de se faire un parti dans le peuple, les sommes considérables qu'il avoit répandues. Dans les premières émeutes que le Parlement avoit encouragées, on avoit entendu plus d'une fois crier: *Vive le Coadjuteur!* et quand il avoit paru pour les apaiser, il avoit tenu cette conduite équivoque et ces discours d'un homme qui ne veut modérer la sédition que de manière à faire voir qu'il est en état de la gouverner. Il avoit pris ce moment pour aller au Palais-Royal, comme pour jouir de l'embarras de la Reine et du Cardinal, et voir à quel point il pouvoit se rendre nécessaire. Ce moment étoit celui qui pouvoit le décider: s'il eût obtenu la confiance de la Reine, il se fût très-certainement rangé de son parti, et auroit tout fait pour la servir et pour chasser Mazarin. Mais cette princesse, qui avoit toute la liberté du sang d'Autriche, ne put souffrir qu'un homme qui lui devoit tout, prétendît se rendre important par le mal qu'il avoit fait ou qu'il pouvoit faire. Il fut reçu avec mépris; et plus altier encore que sa souveraine, il se livra, dès ce moment, à la vengeance et au plaisir si flatteur pour un homme de son caractère, de lutter contre l'autorité royale. A l'entendre, il avoit été retenu par la reconnoissance; mais ce qu'il en dit prouve seulement qu'il avoit quelque honte de l'ingratitude. Les vrais motifs qui le dirigent se montrent ici d'eux-mêmes; il les produit avec cette effusion et cette complaisance que l'on remarque dans tout ce qui vient du cœur. *Il s'abandonne à ses pensées, aux vastes desseins, à ce que son imaginatian lui avoit fourni de plus éclatant, à ce titre de chef de parti qui chatouille ses sens, et qu'il avoit toujours honoré dans les Vies de Plutarque.* Ces expressions étaient le cardinal de Retz tout entier : c'est là tout ce qu'il étoit, tout ce qu'il pouvoit être; et si l'on y fait attention, cet homme, qui rapporte tout à la politique, étoit dominé, sans qu'il s'en doutât, par une imagination où il entroit même un peu de romanesque, puisque le romanesque est ce qui va au delà de la raison et du vraisemblable. *Il honore le titre de chef de parti*, et il a tort. On peut admirer un chef de parti comme on admire tout ce qui est au-dessus du médiocre : on ne peut *honorer* que ce qui est juste. *Il abandonne son destin à tous les mouvements de la gloire.* Voilà de beaux mots; mais il falloit examiner s'il y avoit une *gloire* bien réelle pour un archevêque à se faire chef de sédition; à marcher dans Paris, entouré de glaives, de mousquets et de poignards; si même, en se considérant comme homme d'État, il y avoit beaucoup de *gloire* à mettre Paris et le royaume en feu, uniquement pour renvoyer un ministre; à exciter la guerre civile, sans pouvoir espérer, sans méditer même une révolution ; à profiter des circonstances pour se rendre puissant un jour, et tomber le lendemain. Mais ce n'étoient pas ces considérations qui occupoient Gondi : son génie le maîtrisoit, et les troubles civils, les complots, les conspirations étoient son élément naturel. Le coup d'essai de sa première jeunesse avoit été une conspiration contre Richelieu, où il ne s'agissoit de rien moins que de l'assassiner ; et un prêtre nous raconte froidement qu'il eut pendant trois mois dans le cœur le dessein d'assassiner un prêtre; et pendant ce temps, dit-il, *il faisoit un peu le dévot, et faisoit même des conférences à Saint-Lazare.*

J'avoue que c'étoient les mœurs de ce temps, et que l'humeur implacable et sanguinaire de Richelieu, qui n'écrasoit le pouvoir des nobles que pour établir le despotisme, ne pouvoit guère produire d'autre effet. La tyrannie ne recueille que la haine, la force appelle la force, et à son défaut l'impuissance

appelle la trahison. Mais il n'est pas moins vrai que tous les exemples que le Coadjuteur avoit devant les yeux étoient plus faits pour l'avertir que pour l'égarer. Il devoit voir clairement qu'en allumant la guerre civile contre Mazarin, il avoit moins d'excuse, moins de consistance, moins de moyens de sûreté que ceux qui avoient voulu renverser Richelieu. Des princes du sang, tels que Gaston et le comte de Soissons, devoient penser que leur naissance les sauveroit toujours des derniers dangers, et qu'un ministre, quel qu'il fût, croiroit toujours avoir assez fait s'il n'en avoit rien à craindre. Montmorency, en servant Gaston, pouvoit se flatter qu'à tout événement cet appui le sauveroit : c'étoit un homme bien autrement considérable qu'un coadjuteur de Paris : il avoit pourtant été décapité à la vue de la France, qui le pleuroit. Cinq-Mars, favori de Louis XIII, avoit eu le même sort. Que pouvoit raisonnablement espérer Gondi, en se déterminant à la guerre civile? Rien n'étoit si facile que de la commencer : sur ce point Mazarin l'avoit servi à souhait. Depuis six mois les édits bursaux les plus odieux et les plus ridicules avoient montré la plus basse avidité; et la résistance des Parlements et du peuple, d'abord traitée de révolte, ensuite enhardie et autorisée par des édits de révocation, puis éludée par mille petits artifices, avoit arraché au ministère l'aveu de ce qu'il y a de plus méprisable dans un gouvernement, la violence qui hasarde tout, la foiblesse qui ne soutient rien et la mauvaise foi qui est la plus vile des foiblesses. Paris d'ailleurs étoit alors assez redoutable : la bourgeoisie étoit armée; elle l'étoit légalement et pour la défense de la ville. Il y avoit des colonelles et des compagnies de quartier, et le Coadjuteur s'en étoit assuré par ses séductions, ses libéralités et par l'ascendant de sa place. Il disposoit aussi des curés, qui disposoient de la populace. Le Parlement outré, et avec raison, contre Mazarin, étoit résolu à pousser à toute extrémité un ministre qui avoit eu la double imprudence de le ménager trop, après l'avoir ménagé trop peu, et de faire sentir, à ces vieux corps, toute leur force après avoir attaqué leurs prérogatives. La difficulté n'étoit donc pas de faire la guerre domestique; il s'agissoit de savoir

quelle en seroit l'issue. Un homme tel que le Coadjuteur devoit être capable de la prévoir, et le rapport du présent à l'avenir est l'étude du vrai politique. Il n'y avoit encore rien à attendre des princes du sang : Gaston étoit absolument sans caractère et sans dessein, dépendant toujours des circonstances, et alors de la Reine. Le prince de Condé, vainqueur à Rocroy et à Lens, le héros du siècle, étoit le protecteur naturel de la Régente et du Roi pupille, et d'abord il le fut effectivement. De plus, quelque parti que prissent ces deux princes, le Coadjuteur, qui n'étoit auprès d'eux qu'un particulier, ne pouvoit pas croire que leur destinée fût la sienne, quand même leur cause seroit commune. Dans tous les cas, il étoit impossible que ni Gaston, ni Condé, ni le Parlement songeassent à détrôner leur Roi ni à renverser la monarchie; et en effet, personne n'y songeoit. Le résultat vraisemblable étoit donc un accommodement, soit que Mazarin fût chassé, soit qu'il ne le fût pas; et Gondi pouvoit-il présumer que la Régente, dès qu'elle seroit maîtresse, ou le Roi, dès qu'il seroit majeur, pardonnât à un archevêque de Paris d'avoir été le boute-feu de la sédition, et d'avoir soulevé la capitale? Lui-même ne s'aveugloit pas sur le sort qui l'attendoit. A peine fut-il engagé dans la carrière, qu'il vit le précipice au bout; il vit que son existence étoit dépendante et secondaire. Il fallut d'abord s'attacher au Parlement, ensuite à Gaston, et il n'ignoroit pas que c'étoient là de ces appuis qui bientôt vous laissent tomber. Enfin il prophétisa véritablement, lorsqu'il dit à Monsieur : *Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal à Vincennes.*

On sait ce qui lui arriva quand la paix fut faite, les rigueurs de sa détention, les périls et les accidents de sa fuite, son voyage à Rome. Il eut encore le plaisir d'y faire un pape, mais il ne put même demeurer archevêque; il fallut donner la démission de cette belle place. Il fallut n'être rien, pour avoir voulu être tout; paroître devant Louis XIV, qui le méprisa comme un homme qui n'avoit été rien de ce qu'il devoit être; vieillir dans l'obscurité; se borner, pour toute gloire, à l'acquit de quatre millions de dettes, dont le payement, quoique très-louable, n'en faisoit pas oublier l'origine, et se ré-

duire, pour toute considération, à une régularité de mœurs un peu tardive, et qui pouvoit paroître forcée après des scandales si longs et si éclatants. C'est la dernière observation qui reste à faire sur les motifs de ses entreprises. Il avoue que ce qui acheva d'étouffer tous ses scrupules, fut principalement le désir de couvrir du nom de chef de parti les vices d'un archevêque. Ainsi, en dernier résultat, il fut cause de quatre années de guerre civile, parce qu'il avoit du goût et du talent pour la faction et parce qu'il vouloit être moins obligé de cacher ses débauches, et le reste de sa vie fut sacrifié à l'expiation de ces quatre années d'un pouvoir employé à faire du mal. Certes, il n'y a là rien de grand, ni dans les principes ni dans les effets : il n'y a de louable que le repentir.

La seule gloire qui lui soit restée, est celle à laquelle il songeoit le moins, celle d'écrivain supérieur. Ce n'est pas que je le compare, comme on l'a fait un peu légèrement, à Tacite, dont il n'a ni la profondeur de vues ni la force de pinceau; à Salluste, dont il n'égale ni la précision originale ni l'expression heureuse. Son style est comme son génie, plein de feu et de hardiesse, mais sans règle et sans mesure. On peut reprocher à quelques-uns de ses portraits des antithèses accumulées et forcées; mais ce défaut, qui est rare chez lui, n'empêche point que le naturel et la vérité ne dominent dans sa diction; de même, ses inégalités n'en diminuent point l'éclat; elles sont évidemment les négligences d'un homme qui adresse ses Mémoires à une amie intime, comme une confidence épistolaire. Il sait raconter et peindre; mais on voit, par les témoignages de ses contemporains, que sa mémoire le trompe assez souvent sur les faits et les dates, et que ses prétentions le rendent quelquefois injuste sur les personnes. Il a beaucoup de franchise sur ce qui le regarde, moins pourtant qu'il n'en veut faire paroître, et son amour-propre, qui le conduisoit dans ses écrits comme dans ses actions, avoue quelques fautes, pour faire croire à une suite de combinaisons qu'il est trop facile d'arranger après les événements, pour que l'on puisse toujours les attribuer à la prudence. Malgré cet artifice, ce qu'il peint le mieux dans ses ouvrages, c'est lui-même, et l'on

peut dire de lui, comme de César, qu'il a fait la guerre civile et l'a écrite avec le même esprit. Ses inclinations et ses principes percent de tous côtés; sa politique est tournée tout entière vers les dissensions domestiques; toutes ses maximes sont adaptées à des temps de cabale et de discorde, et il ne juge presque les hommes que par ce qu'ils peuvent être dans les factions, c'est-à-dire sur le modèle qu'il est plus que personne en état de fournir d'après lui. Enfin, ces Mémoires pleins d'esprit, d'agrément, de saillies, d'imagination, de traits heureux, laisseront toujours l'idée d'un homme fort au-dessus du commun. Il n'y a guère de défauts que ceux qu'il étoit capable d'éviter en composant avec plus de soin, comme dans sa conduite ce qu'il y a de plus vicieux n'empêche pas qu'on n'aperçoive ce qu'il auroit pu être si la fortune l'avoit autrement placé.

VICTOR COUSIN[1].

Au-dessous de Pascal et de ses maîtres incomparables; la Rochefoucauld a encore une belle place; son vrai rival, celui avec lequel il a des rapports de tout genre, c'est le cardinal de Retz.

Peut-être la nature avait-elle plus fait pour Retz : elle lui avait donné autant d'esprit, plus d'imagination, de force, d'étendue. Retz a des moments admirables; il démêle et expose avec une netteté supérieure les affaires les plus difficiles; sa narration est pleine d'agrément; il excelle dans les portraits, il y déploie les plus grandes qualités, et particulièrement une étonnante impartialité à l'égard même de ceux qui l'ont le plus combattu, Condé ou Molé, Mazarin seul excepté; il est unique pour la profonde intelligence des partis et la peinture vivante de l'intérieur de chacun d'eux. Il a de la jeunesse, la vigueur, de l'éclat, et par-dessus tout une parfaite simplicité, une aisance du plus haut ton. Une seule chose lui a manqué, c'est le soin et l'étude. L'art n'a point achevé son génie : il est négligé, quelquefois même incorrect, et il se

1. *Madame de Sablé*, p. 101.

perd souvent dans des détails infinis. C'est que Retz voulait seulement amuser Madame de Caumartin et se divertir lui-même dans sa retraite de Commercy; et que s'il regardait aussi le public et la postérité, c'était d'un regard détourné et lointain.

SAINTE-BEUVE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1].

Retz appartient à cette grande et forte génération d'avant Louis XIV, dont étaient plus ou moins, à quelques années près, la Rochefoucauld, Molière, Pascal lui-même, génération que le régime de Richelieu avait trouvée trop jeune pour la réduire, qui se releva ou se leva le lendemain de la mort du ministre, et se signala dans la pensée et dans le langage (quand l'action lui fit défaut) par un jet libre et hardi, dont se déshabituèrent trop les hommes distingués, sortis du long régime de Louis XIV. Cela est si vrai, quant à la pensée et à la langue, que, lorsque les *Mémoires* de Retz parurent, une des raisons qu'alléguèrent ou que bégayèrent contre leur authenticité quelques esprits méticuleux, c'était la langue même de ces admirables Mémoires, cette touche vive, familière, supérieure et négligée, qui atteste une main de maitre et qui choquait ceux qu'elle ne ravissait pas. La langue sous Louis XIV acquit bien des qualités, et elle les fixa au commencement du dix-huitième siècle par un cachet de correction et de concision, mais elle y avait perdu je ne sais quoi de large et l'air de grandeur. C'est cet air de grandeur que Retz prisait le plus, qu'il ambitionna d'abord en tout, dans ses paroles, dans ses actions et qu'il porta dans tous ses projets; mais s'il affectait la gloire, il avait en lui bien des qualités de premier ordre pour en former le fond (p. 36).

Possédé de l'ardeur de faire parler de lui et d'arriver au grand, à l'extraordinaire, en même temps qu'il entrait dans le monde sous le règne d'un ministre despotique, il n'avait de ressource que dans l'idée de conspiration, et il tourna de ce côté ses prédilections premières, comme, en d'autres

1. *Causeries du Lundi*, t. V, p. 85 et 103. Extr.

temps, il les eût peut-être inclinées autre part. Malgré sa turbulence et son impétuosité, Retz était très-capable de se contraindre, quand l'intérêt de son ambition l'y portait (p. 37)...

Il y a des endroits vraiment où, quand on lit les *Mémoires* de Retz, en ces scènes charmantes et si bien menées sous sa plume, il ne nous parait pas tant faire la guerre à Mazarin que faire concurrence à Molière...

Et n'oublions jamais ceci : Retz, après tout, n'a point triomphé, il a manqué l'objet de sa poursuite, qui était de chasser Mazarin et de le remplacer auprès de la reine Anne d'Autriche. Nous avons en lui l'agitateur au complet, le frondeur, le factieux dans tout son beau; nous n'avons pas eu le ministre. Nous ne savons pas ce qu'il aurait pu faire dans ce rôle tout nouveau. Ce ne serait pas la première fois qu'une nature supérieure se serait transformée en s'emparant du pouvoir et en l'exerçant; et même on n'est tout à fait supérieur qu'à cette condition d'avoir en soi ce qui transforme et renouvelle, ce qui suffit à toutes les situations grandes. Pour Retz, comme pour Mirabeau, nous ne voyons que la lutte ardente, la vaste intrigue et la trame qui se déchire. L'homme de la seconde époque, chez tous deux, n'a pas eu carrière à se développer. Et Retz, dans cette comparaison, a le désavantage d'avoir survécu, d'avoir assisté à l'entier avortement de ses espérances, de s'y être en partie démoralisé, rabaissé et dégradé, comme il peut arriver aux plus fortes natures à qui le but échappe (p. 39).

Le second livre des *Mémoires* de Retz est celui qui nous le montre le plus à son avantage, dans l'élévation de sa pensée politique et dans tous les agréments de ses peintures. Il n'est pas de plus beau et de plus véridique tableau (je dis véridique, car cela se sent comme la vie même) que celui du début de la Régence et de cet établissement presque insensible, et par voie d'insinuation, auquel on assista alors, de la puissance du cardinal Mazarin. Cette douceur et cette facilité des quatre premières années de la Régence, suivies tout d'un coup et sans cause apparente d'un mécontentement subit et d'un souffle de tempête, sont décrites et traduites dans ces

pages de manière à défier et à déjouer tous les historiens futurs...

Après ces quatre premières années de la Régence, durant lesquelles le mouvement d'impulsion donné par le cardinal de Richelieu continua de pousser le vaisseau de l'État, sans qu'il fût besoin d'imprimer de secousse nouvelle, après ces quatre années de calme parfait, de sourire et d'indulgence, on entre, sans s'en apercevoir, d'abord dans de nouvelles eaux, et un nouveau souffle peu à peu se fait sentir : c'est le souffle des réformes, des révolutions. D'où vient-il ? à quelle occasion? quels furent les minces sujets qui amenèrent des secousses si violentes? C'est ce que Retz excelle à nous rendre, et ces pages de ces Mémoires qu'on pourrait intituler : *Comment les révolutions commencent*, tiennent à la fois, par leur hauteur et par leur fermeté, de Bossuet et de Montesquieu (p. 41)...

Quand l'œuvre n'était qu'à moitié chemin et faite seulement d'un côté, comme du temps de Retz, au lendemain de la mort de Richelieu, cet envahissement sans contrôle du pouvoir royal et ministériel était bien du despotisme s'il en fut, et il n'y a rien d'étonnant si, dans l'intervalle de répit qui s'écoula entre Richelieu et Louis XIV, la pensée vint de s'y opposer et d'élever une digue par une sorte de constitution. Ce fut là la première pensée sérieuse d'où sortit la Fronde, pensée qui ne se produisit dans le Parlement qu'à l'occasion de griefs particuliers, et qui, lorsque les troubles éclatèrent, fut bien vite emportée dans le tourbillon des intrigues et des ambitions personnelles, mais que Retz exprime nettement au début, que le Parlement ne consacra pas moins formellement dans sa déclaration du 24 octobre 1648 (une vraie charte en germe), et qu'il y aurait de la légèreté à méconnoître.

Un homme de beaucoup d'esprit, et, ce qui vaut mieux, d'un très-bon et judicieux esprit, M. de Saint-Aulaire, a fait de cette vue l'idée principale de son *Histoire de la Fronde* ; il s'est attaché a en dégager en quelque sorte l'élément constitutionnel trop tôt masqué et dénaturé au gré des factions (p. 42)...

Retz entend à merveille et nous fait entendre tout cela.

Ne croyez pas qu'il comprenne seulement les séditions et les émeutes, il comprend et devine les révolutions. Il décrit, en observateur doué d'une exquise sensibilité de tact, leur période d'invasion, si brusque parfois, si imprévue, et de longue main pourtant si préparée. Je ne sais pas de plus belle page historique que celle où il nous peint ce soudain passage du découragement et de l'assoupissement des esprits, qui leur fait croire que le mal présent ne finira jamais, à l'extrémité toute contraire par laquelle, loin de considérer les révolutions comme impossibles, on arrive à les trouver chose simple et facile (p. 44)...

Ce sont des exordes qui comptent dans l'histoire.

L'homme qui sous Louis XIV, vers 1672, âgé de cinquante-huit ans, écrivait ces choses dans la solitude, dans l'intimité, en les adressant par manière de passe-temps à une femme de ses amies, avait certes dans l'esprit et dans l'imagination la sérieuse idée de l'essence des sociétés et la grandeur de la conception politique; il l'avait trop souvent altérée et ternie dans la pratique, mais, plume en main, comme il arrive aux écrivains de génie, il la ressaisissait avec éclat, netteté et plénitude (p. 45)...

Il y a, dans le second livre de Retz, une admirable conversation entre lui et le prince de Condé, qui, revenu vainqueur de Lens, est véritablement l'arbitre de la situation. Ce premier et double rôle de restaurateur du bien public et de conservateur de l'autorité royale tenta d'abord l'esprit élevé et lumineux de Condé ; mais Retz nous fait comprendre à merveille comment le prince ne put s'y tenir, il était trop impatient pour cela... Retz, dans un discours qu'il lui tient à l'hôtel de Condé (décembre 1648) s'élève aux plus hautes vues de la politique, à celles qui devancent les temps, et à la fois il touche à ce qui était pratique alors. Irrité des contrariétés qu'il rencontrait à chaque pas dans les délibérations et les résolutions de cette assemblée, le prince de Condé revenait à ses instincts très-peu parlementaires et menaçait d'avoir raison de ces bonnets carrés, comme de la populace, à main armée et par la force (p. 47).

Le cardinal de Retz, on le voit, en savait aussi long sur la force du Tiers État que l'abbé Sieyès. Se reportant aux âges antérieurs et à l'esprit de ce qui subsistait alors, il définit en termes singulièrement heureux l'antique et vague constitution de la France, ce qu'il appelle le mystère de l'État (p. 48)...

C'est là un beau dialogue et mené avec franchise par les deux interlocuteurs, qui vont devenir des adversaires. Des deux parts, le caractère et le langage sont observés. Condé et Retz se séparent, chacun dans son opinion, mais avec estime; l'un pour la cour et se décidant, tout bien pesé, à la défendre; l'autre, restant Coadjuteur et, avant tout, défenseur de Paris (p. 49)...

Le style de Retz est de la plus belle langue; il est plein de feu et l'esprit des choses y circule (p. 50)...

La langue est de cette manière, légèrement antérieure à Louis XIV, qui unit à la grandeur un air suprême de négligence qui en fait la grâce. L'expression y est gaie volontiers, pittoresque en courant, toujours dans le génie français, pleine d'imagination cependant et quelquefois de magnificence.

Cette langue de Retz est neuve et originale avec propriété. Il excelle à donner aux mots toute leur valeur de sens, toute leur qualité, et il la fait quelquefois mieux sentir en la développant (p. 51)...

Il avait le don de la parole, et ce qui se jouait et se peignait dans son esprit, ne faisait qu'un bond sur le papier. Il faut ajouter qu'il y a bien des inégalités dans cette langue. Les derniers volumes ont de la langueur. Le récit de l'auteur, dans les premiers, est semé, et même avec une certaine affectation (c'est la seule), de réflexions politiques, desquelles Chesterfield disait qu'elles étaient les seules justes, les seules praticables qu'il eût jamais vues imprimées. Elles apprendraient l'expérience, si jamais l'expérience s'apprenait par les livres. Elles la rappellent du moins et la résument d'une manière frappante pour ceux qui ont vu et vécu (p. 52)...

Dès les premières semaines, on peut voir l'idée qu'il se faisait de l'état réel du parti, par les conversations très-belles et très-sérieuses qu'il tint avec le duc de Bouillon, frère aîné

de Turenne, et la meilleure tête entre tous ces grands qui s'étaient mis de la faction. Retz, qui sait mieux que personne son ménage de Paris, étale à nu au duc de Bouillon toutes les divisions et les causes probables de ruine (p. 195)...

Dans cette seconde période de troubles, le cardinal de Retz, bien loin d'être un agitateur et un boute-feu, comme on le suppose trop généralement, est plutôt un négociateur et un modérateur peu écouté.

Retz se consume durant deux années, dans les pourparlers, les expédients, les tentatives perpétuelles d'un tiers-parti impuissant à naître et toujours avorté. Que de maximes sages il sème en chemin à pure perte! Que de coups d'œil perçants sur le vrai des situations et la misère des partis.

La gaieté de certains endroits de son récit ne peut nous couvrir qu'incomplétement le dégoût de ce régime anarchique, contradictoire, et dont ceux qui y étaient plongés, par une illusion trop ordinaire, ne s'apercevaient pas (p. 200)...

Retz, en jugeant le fond des choses qu'il méprise, ne haïssait pas le jeu et le tripot. Il s'était fait à cette manière de vivre déréglée et libertine. Chaque soir, l'hôtel de Chevreuse, ou quelque autre distraction clandestine, le consolait de ses propres ennuis du jour et de la perte de l'État. Tel est, chez les hommes de l'esprit le plus supérieur, le malheur des vices; ils éteignent les bonnes inspirations à leur source et les empêchent de naître (p. 201)...

LES PORTRAITS GRAVÉS DU CARDINAL DE RETZ[1]

Nº 1. — Portrait in-fol., dans un ovale. — Humbelot sculpsit.

Nº 2. — Autre portrait in-fol. Ph. de Champaigne pinx. Greg. Huret fecit.

Nº 3. — Autre, in-fol. P. C. (Champaigne), p. M. Lasne fec. 1646.

Nº 4. — Autre, ovale dirigé à droite, in-fol. M. Lasne del. et fecit.

Nº 5. — Autre, in-fol. dirigé à gauche, M. L. (Lasne) f.

Nº 6. — Illustrissimus Joan. Paul. de Gondy arch. Corinth. coadjut. Parisiensis, etc. — Ph. Champaigne pinx. — I. Morin sculp. cum privil. regis. In-fol.

Nº 7. — Le cardinal de Retz par R. Nantueil, 1650. — Sous le portrait les deux masses du blason de Gondi, avec cette inscription : Illa tuetur. — Hæc domat. In-fol.

Nº 8. — Portrait in-4º avec notice. 1652, chez Daret et L. Boissevin.

Nº 9. — Autre, dans un ovale. Mellan del et sculp. in-fol.

Nº 10. — Autre, in-fol. dans un ovale de feuilles de laurier, R. Lochon faciebat 1663.

Nº 11. — Autre, dans un carré, in-fol. Roussel ex. cum privi. regis.

Nº 12. — Autre du même graveur, dans un ovale, in-fol.

1. Pour donner un catalogue aussi complet que possible des portraits gravés du cardinal de Retz, après avoir consulté les recueils de la Bibliothèque impériale, nous avons eu recours à la précieuse collection et aux connaissances spéciales de M. Soliman Lieutaud, qui a bien voulu nous aider à compléter notre travail.

Nº 13. — Gravure allégorique. — Buste du cardinal de Retz, au-dessus duquel plane la Renommée. Légende : Vinci, gaudebitis ambo. — Les bustes des deux autres cardinaux de la famille de Gondi se trouvent sur la même feuille, in-fol.

S. Bourdon delineavit. Ægd. Rousselet sculp.

Nº 14. — Autre gravure allégorique par les mêmes artistes, in-fol. — Buste du Cardinal. Légende : Rapitur mihi debitus heros.

Nº 15. — Portrait in-fol. Champaigne pinx. Æg. Rousselet sculp.

Nº 16. — Autre, C. Le Brun inv. Æg. Rousselet sc.

Nº 17. — Autre, dirigé à droite, N. Layre pinx. Æg. Rousselet sc.

Nº 18. — Autre, dirigé à gauche, in-fol. Rousselet sculp.

Nº 19. — L'Éminentissime Jean-Paul-François de Gondy, cardinal de Retz, archevêque de Corinthe, coadjuteur de l'archevêché de Paris, abbé de Buzay et conseiller du Roy en son conseil, etc. Octogone, in-4º.

P. de Jode sculp. — Joan. Meyssens exc.

Nº 20. — Jean-François-Paul de Gondy, archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, abbé de Buzé et de Kemperlay, etc. — Au bas du portrait, armes des Gondi surmontées d'un chapeau d'archevêque. In-8º.

Nº 21. — Illustrissime Jean-François-Paul de Gondy, abbé de Buzay, archevêque de Corinthe, coadjuteur et désignay archevêque de Paris, conseiller du Roy en ses conseils. In-8º.

B. Moncornet excudit cum privil. regis.

Nº 22. — Portrait in-fol. faciebat Van Schuppen 1662. In-fol.

Nº 23. — Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, damoiseau souverain de Commercy et prince d'Euville, archevêque de Paris, abbé de Saint-Denis en France, de Buzaj, de Kemperlé et de la Chaulme, etc. — Mort à Paris le 24 août 1679, âgé de 65 ans. — Duflos sculp.

C'est, parmi les portraits gravés, celui qui ressemble le plus au portrait peint qui se trouvait à l'abbaye de Commercy, et dont l'éditeur des Mémoires possède une copie. Il a été gravé pour l'histoire des archevêques de Paris. On voit au

musée de Versailles le portrait qui provient de l'abbaye de Saint-Mihiel, et dont l'auteur est inconnu.

Nº 24. — Portrait du cardinal de Retz en camail, en tête de l'édition de ses Mémoires, Amsterdam, 1717.

Nº 25. — Portrait en tête de l'édition d'Amsterdam, 1719.

Nº 26. — Autre, gr. par Thomassin, in-12.

Nº 27. — Jo. Fran. Paul. Gondus tit. S. Mariæ supra Minerva S. R. E. presb. card. de Retz nuncupat. Gall. XIX febr. D. MILCI Stephanus Picart delin. et sculp. J. Jacobus de Rubeis Formis Romæ ad templum pacis, cum privil. S. Pontif. — Le même portrait avec la même légende, et de plus : Obiit die 24 august. 1679. Ce portrait représente le Cardinal à un âge avancé.

Nº 28. — Portrait dans la collection Odieuvre. J. L. pinx. Aubert sc. In-8.

Nº 29. — Autre, dans la collection Desrochers, in-8.

Nº 30. — Jean-Paul de Gondi, cardinal de Retz. — A.-L. de la Live, sculp. In-4º.

Nº 31. — Portraits de la collection de la galerie de Versailles, Sichling sc. In-8.

Nº 32. — Parmi les autres portraits modernes qui ne sont que des copies d'anciennes gravures, quelques-uns même des compositions de fantaisie, on se bornera à citer les suivants : Lafosse, lith. in-fol. — Maurin (Coll. Delpech), lith. in-fol. et in-8º. — Jacob d'après Bourdon, lith. in-4º. — Barankiewicz, lith. in-4º. — Ch. Chasselat del. Lambert sc. (en tête de l'édition Le Doux). — Portrait en pied dess. par Chasselat. gr. par Lestudier, in-4º. — Monnet del. Duval sc. in-8º. — Landon, au trait, d'après Van-Schuppen, in-8º. — S. A. (Saint-Aubin), de profil, in-8º. — L. M., in-fol. et in-8º, avec *fac-simile* de l'écriture du cardinal de Retz, etc.

FIN DES PORTRAITS.

BIBLIOGRAPHIE

LES ÉDITIONS DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ

I. — Mémoires de Monsieur le cardinal de Retz.

A Amsterdam, et se trouve à Nancy chez J.-B. Cusson, MDCCXVII ; trois volumes in-12.

Cette édition est divisée en quatre livres, précédés d'un *avis* du libraire au lecteur. — Elle n'est accompagnée d'aucune note, et la dernière phrase des Mémoires est celle-ci : « Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parce que c'est la pure vertu qui nous l'inspire. »

II. — Mémoires de Monsieur le cardinal de Retz.

A Amsterdam chez Jean-Frédéric Bernard, MDCCXVII, avec privilége de Nos Seigneurs les États de Hollande ; quatre volumes in-12.

En tête, un portrait du Cardinal ; sur le premier feuillet imprimé, une note biographique et bibliographique qui annonce que cette édition est faite sur l'original écrit de la main de l'auteur. — Les Mémoires sont divisés en *quatre parties*, ne sont accompagnés d'aucune note, et le texte contient de plus que la précédente trois phrases à la fin qui ont été reproduites dans toutes les éditions plus récentes.

III. — Mémoires du cardinal de Retz.

Lyon, 1718 ; trois volumes in-12.

Nous n'avons pas pu consulter cette édition qui n'existe ni à la Bibliothèque impériale, ni à celle de l'Arsenal, ni à la Mazarine, ni à Sainte-Geneviève. La bibliothèque du palais de Fontainebleau ne la possède pas non plus. Elle est cependant mentionnée dans une autre édition plus récente.

IV. — Mémoires du cardinal de Retz, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable en France pendant les pre-

mières années du règne de Louis XIV, augmentez considérablement en cette présente édition.

A Amsterdam, MDCCXVIII ; trois volumes in-12.

Les Mémoires sont divisés en trois parties, précédées d'un *Avertissement*, d'une notice biographique, mais sans aucune note. Le père Le Long indique cette édition comme ayant été imprimée *à Rouen*.

V. — Autre édition avec le même titre.

A Amsterdam MDCCXVIII; trois volumes in-12 de format un peu plus grand que la précédente édition.

Les Mémoires sont divisés en trois parties. Le titre de la première partie n'est pas indiquée sur la première page du texte. En tête un *Avertissement*.

VI. — Autre édition avec un titre analogue.

A Amsterdam, MDCCXVIII, sans nom de libraire; cinq volumes in-12.

VII. — Autre avec le même titre, le même millésime, mais en trois volumes in-12.

VIII. — MÉMOIRES DE MONSIEUR LE CARDINAL DE RETZ. Nouv. édition, revue et augmentée. A Cologne, De Roger. 3 vol. in-12.

IX. — MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ. — Nouvelle édition, augmentée de plusieurs éclaircissements historiques et de quelques pièces du cardinal de Retz et autres servant à l'histoire de ce temps-là.

A Amsterdam, chez J.-Frédéric Bernard et H. du Sauzet, MDCCXIX; quatre volumes in-12.

Les Mémoires sont précédés d'un joli portrait du Cardinal. — Le texte est divisé en cinq livres. L'*Avertissement* occupe quatorze pages.

Le tome IV de cette édition renferme :

1° La *Conjuration* de Jean-Louis de Fiesque.
2° Le sermon prêché le jour de la fête de Saint-Louis.
3° Le procès-verbal de la conférence de Ruel.
4° La déclaration du Roi relative à la paix de 1649.
5° Le trictrac (satire).
6° Lettre (en latin) présentée au Sacré Collége pendant la prison de Retz.
7° Le courrier burlesque.

La Bibliothèque impériale en possède un très-bel exemplaire qui provient de la bibliothèque du duc de Brissac.

X. — Même titre.

Amsterdam. J.-F. Bernard, 1723; quatre volumes in-12.

XI. — Même titre. — Nouvelle édition, revue exactement, augmentée de plusieurs éclaircissements historiques et de quelques pièces du cardinal de Retz et autres servant à l'histoire de ce temps-là.

A Amsterdam, chez J.-Frédéric Bernard, MDCCXXXI; quatre volumes in-12.

En tête, un portrait avec cette légende : J.-F.-P. de Gondy, cardinal de Retz. — L'*Avertissement* de l'éditeur de 1719 a été augmenté. — On remarque, de plus, de curieuses notes sur l'ancienneté de la famille de Gondi. — Un « Éloge du cardinal de Retz, composé sur les Mémoires de ce Cardinal et sur ceux de Joly, par B. D. M. E. A. A. » — Une *lettre* au libraire sur quelques fautes d'impression de cette édition. — Les Mémoires sont divisés en quatre livres.

Le IV° volume renferme toutes les pièces du tome IV de la précédente édition, et de plus :

Mémoire touchant les affaires du cardinal de Retz avec la cour de Rome (p. 170), contenant les lettres de Retz datées de Beaupréau, 8 août 1654, et adressées : l'une aux doyen, chanoine et chapitre de l'église de Paris; l'autre aux curés de Paris.

Avis à M. le cardinal Mazarin sur les affaires de M. le cardinal de Retz (p. 245).

Une table alphabétique complète cette édition.

XII. — Même titre. — Nouvelle édition, revue et corrigée.

A Genève, chez Fabry et Barillot, MDCCLI; quatre volumes in-12.

L'*Avertissement* occupe xxiij pages. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et accompagnés de notes. Cette édition aurait été imprimée à Paris, d'après le père Le Long.

Toutes les pièces de la précédente édition s'y trouvent aussi, ainsi qu'une table alphabétique.

XIII. — Même titre. — Nouvelle édition, exactement revue et corrigée.

A Genève, chez Fabry et Barillot, MDCCLXXVII; quatre volumes in-12.

L'Avertissement occupe xxiv pages. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et accompagnés des mêmes pièces que celles de l'édition n° XI.

XIV. — Même titre. — Nouvelle édition.

Paris, Ledoux et Tenré, 1817; quatre volumes in-8°.

Avec un portrait qui ne ressemble à aucun autre des portraits peints ou gravés du cardinal et un *fac-simile* de l'écriture d'un des secrétaires de Retz, qui a été prise pour celle du Cardinal même. — Notes et éclaircissements. — Avertissement des éditeurs et Notice sur Retz. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et accompagnés des pièces que renfermait la précédente édition.

Cette édition passe pour avoir été imprimée par les soins de M. de Montmerqué, ainsi que la suivante.

XV. MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

Paris, 1820, E. Ledoux; quatre volumes in-8°. — En tête, une Notice et à la fin les pièces relatives à Retz. De plus, le portrait du Cardinal, par Saint-Évremond.

XVI. — MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

Paris, Foucault 1825 ; trois volumes in-8°. Collection Petitot, t. XLIV à XLVI.

Les Mémoires sont divisés en cinq livres, précédés d'une Notice et suivis du Procès-verbal de la Conférence de Ruel ; — du Courrier burlesque ; — Sermon de Saint-Louis ; — Conjuration de Fiesque ; — Avis au Cardinal Mazarin.

XVII. — MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premières années du règne de Louis XIV.

Paris, Furne, 1828 ; trois volumes in-8°. Notice et pièces relatives à Retz.

La Notice qui est en tête occupe XI pages. Elle est suivie du *Portrait* du cardinal de Retz, par Saint-Évremond. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et suivis des mêmes pièces que dans l'édition n° VIII.

XVIII. — MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe, avec leur complément jusqu'en 1679 d'après les documents originaux ; par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils.

Paris, Bobée, 1837 ; un volume grand in-8°. (Collection Michaud et Poujoulat.)

Notice de MM. Michaud et Poujoulat (8 pages). — Notice sur les manuscrits autographes du Cardinal, par M. Aimé Champollion (p. 9 à 13). — Édition des Mémoires et notes, par le même. — Complément des Mémoires rédigés par M. Champollion-Figeac.

Les Mémoires sont divisés en trois parties comme dans le manuscrit autographe.

XIX. — MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

Paris, Heuguet ; deux volumes in-12.

Avec une notice par M. Geruzez. — Des notes et des documents inédits, par M. Aimé Champollion qui a surveillé la réimpression de cette édition.

XX. — Traduction des Mémoires du cardinal de Retz en allemand. — Jen., 1798. 3 vol. in-8°.

XXI-XXIII. — Traduction en anglais des mêmes Mémoires, par Daval. Londres, 4 vol. in-12, éditions de 1723, 1764, 1774.

XXIV. — Traduction des mêmes Mémoires en hollandais. Amster., 1737. 4 vol.

OUVRAGES MANUSCRITS OU IMPRIMÉS

EXTRAITS OU CITÉS

DANS CETTE ÉDITION DES MÉMOIRES DE RETZ.

---

f.

MAZARIN (Jules, cardinal). *Carnets* (extraits); I, 82, 83, 88, 95, 99, 188; II, 14, 59, 64, 108.

— *Instructions* relatives aux Frondeurs, pour les années 1649 à 1651; II, 140 à 142, 201, 202, 206, 209 à 215, 218 à 220, 222, 223, 226, 227, 230, 234, 235 à 239, 243, 247 à 249, 251, 252, 256, 257, 258, 260, 261, 268, 271, 273, 275, 278, 279, 282 à 284, 287, 290, 292, 293, 303, 304, 316, 318, 325, 329, 333, 338, 340, *texte*, 343 et suiv.; III, 4, 25, 109, *texte*, 395 et suiv.; IV, 4. III.

— *Lettres;* III, 68, 69, 70, 89; IV, 162, 164. XI, XII.

MAZARINADES (Extrait de diverses); I, 279; II, 201; III, 37, 101, 118.

MEILLERAYE (maréchal de la). Engagement signé par lui lorsqu'il se chargea de garder Retz dans le château de Nantes; IV, 197.

MÉMOIRE (manuscrit) des crimes du cardinal de Retz, adressé au Pape en 1655 par le cardinal Mazarin (extr.); III, 15, 16, 17.

MERCURE DE LA COUR, ou les Conférences secrètes du cardinal Mazarin avec ses conseillers et confidents pour venir à bout de ses entreprises. 1652. III, 314, 134.

MÉZERAI. Histoire de la mère et du fils; I.

MICHAUD ET POUJOULAT, Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France, citée; I, 337; III, 255, 261, 267; IV, 111, 182. XXIII, XLI.

MICHELET. Richelieu et la Fronde. 1 vol. in-8°, 1858 (extr.); I, 341; III, 115, 119, 129, 141, 163, 167, 175, 202, 237, 239, 240, 249, 250, 254, 298, 349; portrait de la Reine, 371; IV, 114, 175, 70. II.

MOLÉ (Mathieu). Mémoires pendant les années 1614-1650; I, 111, 338. III, XI.

MOLIÈRE. XXVIII, LI. II, 332.

MONMERQUÉ (M. de). Édition des Lettres de Madame de Sévigné; I, 11.

MONTANDRÉ. Libelles; III, 94, 95. Voyez *Dubosc.*

MONTGLAT. Mémoires; I, 337. XL.

MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise d'Orléans, Mademoiselle de). Mémoires, édition Chéruel (*Bibliothèque Charpentier*), cités; I, 38, 40, 61, 88, 105, 146, 164, 151; II, 39, 320; III, 201, 204, 209. III.

MOREAU (M. C.). Bibliographie des Mazarinades. 3 vol. in-8°. — Choix de Mazarinades; I, 279; II, 101, 117, 118, 119, 129, 136, 137, 139, 210, 287; III 40, 52, 53, 92, 93, 241, 306; IV, 381, 382. XXVII.

MOTTEVILLE (Madame de). Mémoires, édition de M. Riaux, d'après le manuscrit de Conrart, avec une annotation, des éclaircissements et un index (*Bibliothèque Charpentier*), cités; I, 17, 83, 88, 94, 97, 105, 125, 133, 166, 228, 275, 319, 320, 334; II, 140, 302; III, 110, 218, 239. III, IX, XI, XXXIX.

NAUDET. Conjuration d'Étienne Marcel. VIII.

NEMOURS (duchesse de). Mémoires sur la Fronde. XL.

ORLÉANS (duchesse d'). *Correspondance* (Bibliothèque Charpentier; I, X. I, 341.

PARIS (Paulin). Édition de Tallemant des Réaux. Voyez *Tallemant.*

PASCAL (Blaise). Les Provinciales. Édition accompagnée de notes et précédée d'un précis historique sur le jansénisme, par Charles Louandres, 1857 (*Bibliothèque Charpentier*); II, 183; III, 298, 358. XXIV, LV, LVI.

PATIN (Guy). La conférence du Cardinal avec le Gazetier; I, 115; sa Correspondance; III, 19; IV, 173, 174.

PATRU (Olivier). Réponse du curé à la lettre du marguillier sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur. 1651. 35 pages (extr.); III, 95, 96, 365, 388; IV, 5, 28. XXV, XL.

PETITOT. Collection de Mémoires sur l'histoire de France; I, 337.

PLACARD affiché dans Paris; I, 2, 81, 282; III, 384; IV, 366.

PLUTARQUE; I, 170; II, 218. XLIX. IV, 15.

PORTAIL. Discours sur la députation du Parlement à M. le prince de Condé. 1649 (11 pages); III, 94. — Défense du Coadjuteur; III, 94, 96.

RAVENEL (M.) Édition des Lettres du cardinal Mazarin à la Reine, etc., 1651-1652. 1 vol. in-8° (extr.); III, 68, 72.

— Édition de la *Muse historique.* Voyez *Loret.*

REMERCIMENTS des imprimeurs à Monseigneur le cardinal Mazarin. Paris, 1649. 7 pages (extr.); III, 92, 93.

RENAUDOT. *Gazette,* citée; I, 82, 98, 99, 101, 105, 110, 151, 200, 203, 273, 339, 340. IV. — Articles à insérer dans la *Gazette;* II, 346, 351, 355; utilité de ce journal pour le gouvernement; 387, 388.

RENÉE (Amédée). Les nièces du cardinal Mazarin; II.

RÉPONSE d'un véritable désintéressé à l'avis du faux désintéressé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur, avec la réfutation des calomnies qui y sont contenues contre l'innocence de M. le Prince. 1651. 20 pages; III, 181.

REQUÊTE civile contre la conclusion de la paix (extr.). 1649. 8 pages; III, 241.

REQUÊTE de la Noblesse pour l'assemblée des États Généraux, 1651. 15 pages; III, 52.

REQUÊTE des Trois États touchant le lieu et les personnes qu'on doit choisir pour l'assemblée des États Généraux, conformément à la proposition que Son Altesse Royale en a faite à Leurs Majestés et aux sentiments de MM. les princes, dont les conseils doivent être principalement suivis et préférés à tous autres. Août 1651. 24 pages; III, 175.

RETZ (Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de). *Mémoires autographes*, 3 vol. in-4; IV, 50, 317, 326, 336, 339, 340, 355. III, IV, VII, IX, XIII, XV, XVI, XXIII, XXIV, XXXVI, XXXVII, XLIII, XLV à LXI.

— *Copie* ancienne conservée à la Bibliothèque impériale et provenant du monastère de Moyen-Moutier, 1 vol. in-4; III, 100, 99.

— Véracité et sincérité des Mémoires; I, 72, 74, 90; II, 233, 348, 349; III, 198, 262, 380, 381; IV, 8, 10, 35, 57, 170, 350, 351.

— Sermons (extraits); I, 84, 85, 151, 170, 203, 273,; II, 16, 180, 189.

— Conjuration de Jean-Louis de Fiesque (extr.); I, 161, 216, 244; II, 146, 167. IV, VII, XXXVII.

— Remontrances de l'assemblée générale du Clergé de France; I, 116 à 118.

— Apologie des Frondeurs (extr.); III, 93, 120, 208.

— (Attribué au cardinal de). Avis désintéressé sur la conduite du Coadjuteur. 1651. 16 pages (extr.); III, 73, 75, 94, 134, 181; IV, 5.

— Défense de l'ancienne et légitime Fronde, 5 avril 1651 (extr.); III, 56, 57, 65, 75.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

DUELS ET GALANTERIES

1628-1634. — Madame du Châtelet. — Mademoiselle de Scepeaux. — Mademoiselle de Roche. — Madame de Lesdiguières. — Madame de Guémené. — Attichi. — De Bassompierre. — Melbeville. — Le comte d'Harcourt. — Philippe-Emmanuel de Gondi, père de l'abbé de Retz. — Le duc de Retz et M. de Mercœur. — Palluau (maréchal de Clérembault). — Esguilly. — M. de Praslin. — L'archevêque de Paris, oncle de l'abbé de Retz. — Madame du Fargis. — Le cardinal de Richelieu. — La cassette du duc de Montmorency et les lettres de Madame de Guémené. — Les maréchaux de Brissac et de la Meilleraye. — Marion de l'Orme. — Le cardinal de Richelieu et des Barreaux. — Madame de Guémené à Coupray.

Madame, quelque répugnance que je puisse avoir à vous donner l'histoire de ma vie, qui a été agitée de tant d'aventures différentes; néanmoins, comme vous me l'avez demandé, je vous obéis, même aux dépens de ma réputation. Le caprice de la fortune m'a fait honneur de beaucoup de fautes; et je doute qu'il soit judicieux de lever le voile qui en cache une partie. Je vais cependant vous instruire nuement et sans détour des plus petites particularités, depuis le moment que j'ai commencé à connoître mon état; et je ne vous célerai aucune des démarches que j'ai faites en tous les temps de ma vie.

Je vous supplie très-humblement de ne pas être surprise de trouver si peu d'art et au contraire tant de désordre dans ma narration, et de considérer que, si, en récitant les diverses parties qui la composent, j'interromps quelquefois le fil de l'histoire, néanmoins je ne vous dirai rien qu'avec toute la sincérité que demande l'estime que je sens pour vous. Je mets mon nom à la tête de cet ouvrage, pour m'obliger davantage moi-même à ne diminuer et à ne grossir en rien la vérité. La fausse gloire et la fausse modestie sont les deux écueils que la plupart de ceux qui ont écrit leur propre vie n'ont pu éviter. Le président de Thou l'a fait avec succès dans le dernier siècle, et, dans l'antiquité, César n'a pas échoué. Vous me faites, sans doute, la justice d'être persuadée que je n'alléguerois pas ces grands noms sur un sujet qui me regarde, si la sincérité n'étoit l'unique vertu dans laquelle il est permis et même commandé de s'égaler aux héros.

Je sors d'une maison illustre en France et ancienne en Italie[1]. Le jour de ma naissance, on prit un esturgeon monstrueux dans une petite rivière qui passe sur la terre de Montmirail, en Brie[1], où ma mère accoucha de moi. Comme je ne m'estime pas assez pour me

1. L'opinion du cardinal de Retz, sur l'ancienneté de sa famille en Italie, ne paraît pas avoir été partagée par les annalistes ses prédécesseurs. Voici ce que rapporte Pierre de Lestoile, dans son *Journal de Henri III*, au sujet des Gondi :

« Ce comte de Retz (Albert de Gondi) étoit fils aîné d'un banquier florentin de Lyon nommé Gondi, seigneur du Péron, duquel la femme italienne avoit trouvé moyen d'entrer au service de la reine Catherine de Médicis et avoir eu charge de la nourriture des enfants du roi Henri et d'elle, en leur maillot et enfance. Même, disoit-on, qu'elle avoit aidé à la Reine, qui avoit demeuré dix ans mariée sans avoir lignée, de faire lesdits enfants : qui fut cause de la faire tellement aimer par ladite Reine-mère, qu'après la mort du roi Henri, son mari, étant parvenue au maniement et gouvernement des affaires, pour le bas âge du roi Charles IX, son fils, en moins de quinze ans elle avoit si bien avancé les enfants de ladite dame du Péron, qui au jour du décès du roi Henri n'avoient pas, tous ensemble, deux mille livres de revenu, et de patrimoine leurs dettes payées cent sols vaillants, que ledit comte de Retz, lors du décès dudit roi Charles IX, étoit premier gentilhomme de la chambre du Roi et maréchal de France, outre autres plusieurs états qu'il tenoit, possédoit cent mille livres de rente pour le moins, et avoit en argent comptant et en meubles la valeur de quinze à dix-huit cent mille livres. Et son frère, maître Pierre Gondi, outre l'évêché de Paris, tenoit encore pour trente ou quarante mille livres d'autres bénéfices, et avoit d'argent comptant et de meubles la valeur de plus de deux cent mille écus. Le sieur de la Tour, qui étoit le dernier frère, quand il mourut, étoit capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre et maître de la garde-robe du Roi, et tous trois du conseil privé dudit seigneur Roi. Qui est un des miracles ou des jouets de fortune de notre temps, digne d'être ajouté au chapitre de Valère : *De iis qui ex humili loco ad summas fortunas evaserunt.* »

Toutefois, nous devons ajouter que le père Anselme, meilleur juge en de telles questions, a imprimé la généalogie des Gondi dans son ouvrage sur les Grands Officiers de la couronne, t. III, p. 890. Il fait remonter les Gondi jusques à l'année 1443, en renvoyant pour les branches d'Italie à la *Toscane françoise* de l'Hermite de Soliers, et à l'*Histoire* de la famille de Gondi, rédigée par Corbinelli et imprimée en 2 vol. in-4°. D'autres documents généalogiques, et entre autres ceux qui ont été recueillis par Bertin du Rocheret, citent comme l'un des ancêtres des Gondi *Braïus Philippi*, fait chevalier par Charlemagne en 786. Enfin, d'Hosier, généalogiste du Roi et juge général des armes et blasons de France, a publié des *Remarques sommaires sur la maison de Gondi*, en l'année 1652. Mais une note manuscrite du fils de ce généalogiste, inscrite sur un exemplaire de ces Remarques, conservé à la Bibliothèque impériale, nous apprend que « son père étoit fort « ami de feu le cardinal de Retz et de feu Caumartin, conseiller « d'État, qui étoit aussi fort attaché à ce Cardinal : par complaisance, « il laissa mettre son nom à ces *Remarques*, que le Cardinal lui- « même, avec M. de Caumartin, avoit composées, espérant par là « leur donner plus de cours et faire recevoir dans le monde ce « Mémoire, dans lequel on fait parler seul son père comme le véri- « table auteur. Il y a là-dedans de bonnes choses et de vraies, que « son père pouvoit avouer ; mais il y en a beaucoup qu'il ne pouvoit « pas et qu'il n'auroit pas avouées, s'il avoit lui-même librement et « *sans autre égard que pour la vérité*, travaillé à ce petit ouvrage. »

1. Montmirail était une baronnie située dans l'ancienne Champagne, maintenant c'est une petite ville du département de la Marne. On y remarque encore un fort beau château, qui appartient aujourd'hui à M. le duc de Doudeauville.

croire un homme à augure, je ne rapporterois pas cette circonstance, si les libelles, qui ont depuis été faits contre moi et qui en ont parlé comme d'un présage de l'agitation dont ils ont voulu me faire l'auteur, ne me donnoient lieu de craindre qu'il n'y eût de l'affectation à l'omettre[1].

[1628]. * Je le communiquai à Attichi, frère de la comtesse de Maure[2], et je le priai de se servir de moi la première fois qu'il tireroit l'épée. Il la tiroit souvent, et je n'attendis pas longtemps. Il me pria d'appeler pour lui Melbeville, enseigne-colonel des gardes, qui se servit de Bassompière, celui qui est depuis mort, avec beaucoup de réputation, major général de bataille dans l'armée de l'Empire. Nous nous battîmes à l'épée et au pistolet, derrière les Minimes du bois de Vincennes. Je blessai Bassompierre d'un coup d'épée dans la cuisse et d'un coup de pistolet dans le bras. Il ne laissa pas de me désarmer, parce qu'il passa sur moi et qu'il étoit plus âgé et plus fort. Nous allâmes séparer

1. Les 258 premières pages des *Mémoires du cardinal de Retz*, ayant été arrachées du manuscrit autographe de l'auteur et détruites, nous signalons ici par des astérisques les lacunes qui en résultent. Pour y suppléer, autant que possible, nous avons puisé dans les Mémoires ou correspondances du temps, imprimés ou manuscrits, tous les renseignements que nous avons pu y rencontrer sur la jeunesse de l'abbé de Retz, et nous les insérons en notes dans cette édition.

2. On trouve dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux un curieux portrait de la comtesse de Maure. Voy. le tom. III, p. 165 de l'édition de M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1857.—Cette publication se recommande par l'exactitude de son texte bien plus complet que dans les éditions précédentes, et surtout par les excellents *Commentaires historique et littéraire* dont M. Paris accompagne chaque historiette.

La comtesse de Maure était amie intime de Madame de Sablé, et comme elle associée aux divertissements littéraires du palais du Luxembourg, car elle était fréquemment consultée. Voy. *Madame de Sablé*, par M. Cousin, p. 49, 118, etc.

nos amis, qui étoient tous deux fort blessés. Ce combat fit assez de bruit, mais il ne produisit pas l'effet que j'attendois. Le procureur général [Molé] commença des poursuites, mais il les discontinua à la prière de mes proches; et ainsi je demeurai avec ma soutane et un duel[1].

* La mère s'en aperçut; elle avertit mon père, et l'on me ramena à Paris assez brusquement. Il ne tint pas à moi de me consoler de son absence avec Madame du Châtelet; mais comme elle étoit engagée avec le comte d'Harcourt, elle me traita d'écolier et elle me joua même assez publiquement sous ce titre, en présence de M. le comte d'Harcourt[2]. Je m'en pris à lui; je lui fis un appel à la comédie. Nous nous battîmes, le lendemain au matin, au delà du faubourg Saint-Marcel. Il passa sur moi, après m'avoir donné un coup d'épée qui ne faisoit qu'effleurer l'estomac; il me porta par terre, et il eût eu infailliblement tout l'avantage, si son épée ne lui fût tombée de la main en nous colletant. Je voulus raccourcir la mienne pour lui en donner dans les reins; mais comme il étoit beaucoup plus fort et plus âgé que moi, il me tenoit le bras si serré sous lui, que je ne pus exécuter mon dessein. Nous demeurions ainsi sans nous pouvoir faire du mal, quand il me dit : — « Levons-nous, il n'est pas honnête de se gourmer.

1. Ce duel dut avoir lieu au commencement de l'année 1628. Jean-François-Paul de Gondi avait été reçu chanoine de l'église Notre-Dame de Paris le 31 décembre 1627.

2. Le comte d'Harcourt, Henri de Lorraine, fils du duc d'Elbeuf, avait alors une assez triste réputation, si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux (édition P. Paris, t. V, p. 9). « Il étoit assez mal à son aise en sa jeunesse, dit ce chroniqueur; il a fait une espèce de vie de filou, ou du moins de goinfre. Il avoit fait une confrérie de Monosyllabes, où chacun avoit une épithète. Comme il étoit gros et court, lui s'appeloit *le Gros*... Le comte se battit contre Bouteville et eut l'avantage. »

Vous êtes un joli garçon[1], je vous estime, et je ne fais aucune difficulté, dans l'état où nous sommes, de dire que je ne vous ai donné aucun sujet de me quereller. » Nous convînmes de dire au marquis de Boissy, qui étoit son neveu et mon ami, comme le combat s'étoit passé; mais de le tenir secret à l'égard du monde, à la considération de Madame du Châtelet. Ce n'étoit pas mon compte : mais quel moyen honnête de le refuser? On ne parla que peu de cette affaire, et encore fut-ce par l'indiscrétion de Noirmoutier, qui, l'ayant apprise du marquis de Boissy[2], la mit un peu dans le monde; mais enfin il n'y eut point de procédures, et je demeurai encore avec ma soutane et deux duels.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire un peu de réflexion sur la nature de l'esprit de l'homme. Je ne

1. Les portraits du cardinal de Retz ne justifient pas tout à fait cette expression de *joli garçon*, si on doit la prendre ici dans son acception exacte. On a pu lire ce que dit de l'abbé de Retz Tallemant des Réaux (ci-dessus *Portraits du cardinal de Retz*). Bertin du Rocheret ajoute qu'il étoit très-mal fait de corps et d'esprit. Il existe, du reste, plusieurs portraits de lui tout à fait authentiques. J'ai en ma possession une copie du portrait original qui avait été donné par le cardinal de Retz aux religieux de Commercy. Nous avons imprimé le catalogue de tous les portraits gravés du cardinal de Retz, qui existent au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale.

2. Les anciens éditeurs ont imprimé *Poissy*, mais nous pensons qu'il faut lire Boissy. Le marquisat de Boissy fut érigé, en 1564, en faveur de Claude Gouffier, grand écuyer de France, et était une dépendance du duché de Roannois, érigé depuis 1519. Les fils aînés des ducs de Roannois portaient le titre de marquis de Boissy. Il s'agirait donc ici de Henri Gouffier, marquis de Boissy, qui fut tué, en 1639, au combat de Saint-Iberquerque. Le marquisat passa ensuite dans la maison d'Aubusson de la Feuillade par le mariage de la fille d'Henri Gouffier. L'abbé de Retz parle plusieurs fois du marquis de Boissy, qui était son ami et même allié à sa famille, un du Fargis ayant épousé la veuve du marquis de Boissy. Les *Poissy* étaient, il est vrai, marquis de Clairy, d'une ancienne noblesse de Normandie, dont il est parlé dans l'Histoire de la maison d'Harcourt par la Roque; mais ils vivaient obscurément dans leur terre, et il n'en est jamais question dans les Mémoires.

crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père [Philippe Emmanuel de Gondi], et je puis dire que sa trempe étoit celle de la vertu. Cependant, et ces duels et ces galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers : la prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui étoit dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas et ne le sentit pas lui-même; je jurerois qu'il eût lui-même juré, dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avoit en cela d'autre mouvement que celui qui lui étoit inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposeroit mon âme : tant il est vrai qu'il n'y a rien qui soit si sujet à l'illusion que la piété. Toutes sortes d'erreurs se glissent et se cachent sous son voile. Elle consacre toutes sortes d'imaginations; et la meilleure intention ne suffit pas pour en faire éviter le travers. Enfin, après tout ce que je viens de vous raconter, je demeurai d'Église : mais ce n'eût pas été assurément pour longtemps, sans un incident dont je vais vous rendre compte.

M. le duc de Retz, aîné de notre maison, rompit, dans ce temps-là, par le commandement du Roi, le traité de mariage qui avoit été accordé, quelques années auparavant, entre M. le duc de Mercœur[1] et sa

1. Tallemant dit aussi (II, p. 308) que Henri de Gondi, duc de Retz, eut querelle avec le duc de Montmorency, parce qu'il avoit été accordé et même marié, mais sans coucher, avec l'héritière de Beaupréau. La Reine-mère fit rompre ce mariage pour donner à Montmorency une de ses parentes. Plus tard, M. de Retz épousa Mademoiselle de Beaupréau, et M. de Montmorency l'appela *duc de mon reste*. — Il est probable que Tallemant se trompe de personnage et qu'il attribue au duc de Montmorency le projet d'alliance qui avait été convenu avec le duc de Mercœur. La version de l'abbé

fille [1]. Il vint trouver mon père, dès le lendemain, et le surprit très-agréablement en lui disant qu'il étoit résolu de la donner à son cousin, pour réunir la maison. Comme je savois qu'elle avoit une sœur, qui auroit plus de 80,000 livres de rente, je songeai au même moment à la double alliance. Je n'espérois pas que l'on y pensât pour moi, connoissant le terrain comme je le connoissois, et je pris le parti de me pourvoir de moi-même. Comme j'eus quelque lumière que mon père n'étoit pas dans le dessein de me mener aux noces, peut-être en vue de ce qui en arriva, je fis semblant de me radoucir à l'égard de ma profession. Je feignis d'être touché de ce que l'on m'avoit représenté tant de fois sur ce sujet, et je jouai si bien mon personnage, que l'on crut que j'étois absolument changé. Mon père se résolut de me mener en Bretagne [1633], d'autant plus facilement que je n'en avois témoigné aucun désir. Nous trouvâmes Mademoiselle de Retz à Beaupréau en Anjou [2]. Je ne regardai l'aînée que comme ma sœur; je considérai d'abord Mademoiselle de Scepeaux (c'est ainsi que l'on appeloit la cadette) [Marguerite de Gondi] comme ma maîtresse. Je la trouvai très-belle, le teint du plus grand éclat du monde, des lis et des roses en abondance, les yeux admirables, la bouche belle, du défaut à la taille, mais peu remarquable et qui étoit beaucoup couvert par la vue de 80,000 livres de rente, par l'espérance du duché de Beaupréau, et par mille

de Retz nous paraît préférable, en cette circonstance toute de famille.

1. La fille du duc de Retz était Catherine de Gondi. Elle apporta en dot le duché de ce nom dans la branche cadette de sa maison.

2. Le château de Beaupréau (Maine-et-Loire) est situé sur le haut de la colline qui avoisine la ville du même nom. Il est flanqué de plusieurs tours solidement construites et couronné par un entablement en console. Il fut incendié en 1793, pendant la guerre de la Vendée.

chimères, que je formois sur ces fondements qui étoient réels.

Je couvris bien mon jeu dans les commencements; j'avois fait l'ecclésiastique et le dévot dans tout le voyage, je continuai dans le séjour. Je soupirois toutefois devant la belle, elle s'en aperçut : je parlai ensuite, elle m'écouta, mais d'un air un peu sévère. Comme j'avois observé qu'elle aimoit extrêmement une vieille fille de chambre, qui étoit sœur d'un des moines de Buzay, je n'oubliai rien pour la gagner, et j'y réussis par le moyen de cent pistoles et des promesses immenses que je lui fis. Elle mit dans l'esprit de sa maîtresse que l'on ne songeoit qu'à la faire religieuse, et je lui disois, de mon côté, que l'on ne pensoit qu'à me faire moine. Elle haïssoit cruellement sa sœur, parce qu'elle étoit beaucoup plus aimée de son père; je n'aimois pas trop mon frère pour la même raison. Cette conformité dans nos fortunes contribua beaucoup à notre liaison. Je me persuadai qu'elle étoit réciproque, et je me résolus de la mener en Hollande; et dans la vérité il n'y avoit rien de si facile, Machecoul [1], où nous étions venus de Beaupréau, n'étant qu'à une demi-lieue de la mer. Il falloit de l'argent pour cette expédition; mon trésor étoit épuisé par le don des cent pistoles, et je n'avois pas un sol. J'en trouvai suffisamment en témoignant à mon père que l'économat de mes abbayes étant censé tenu de la plus grande rigueur des lois, je croyois être obligé, en conscience, d'en prendre l'administration. La proposition ne plut pas; mais on ne put la refuser, et parce qu'elle étoit

1. Machecoul est aujourd'hui une petite ville du département de la Loire-Inférieure, qui a été dévastée pendant les guerres de la Vendée. Il ne reste dans cette localité aucun vestige connu de l'habitation de la famille de Retz.

dans l'ordre et parce qu'elle faisoit, en quelque façon, juger que je voulois au moins retenir mes bénéfices, puisque j'en voulois prendre le soin.

Je partis, dès le lendemain, pour aller affermer Buzay [1], qui n'est qu'à cinq lieues de Machecoul. Je traitai avec un marchand de Nantes, appelé Jucatières, qui prit avantage de ma précipitation, et qui, moyennant 4,000 écus comptant qu'il me donna, conclut un marché qui a fait sa fortune. Je crus avoir quatre millions. J'étois sur le point de m'assurer d'une de ces flûtes hollandoises qui sont toujours à la rade de Retz, lorsqu'il arriva un accident qui rompit encore toutes mes mesures.

Mademoiselle de Retz (car elle avoit pris ce nom depuis le mariage de sa sœur) avoit les plus beaux yeux du monde, mais ils n'étoient jamais si beaux que quand ils mouroient, et je n'en ai jamais vu à qui la langueur donnât tant de grâces. Un jour que nous dînions chez une dame du pays, à une lieue de Machecoul, en se regardant dans un miroir qui étoit dans la ruelle, elle montra tout ce que la morbidezza des Italiennes a de plus tendre, de plus animé et de plus touchant. Mais par malheur elle ne prit pas garde que Palluau [2], qui a

1. Le monastère de Buzay est devenu un hameau du département de la Loire-Inférieure, qui compte à peine 50 habitants.

2. Palluau eut, vers cette époque, un duel qui se termina à peu près de la même manière que la rencontre entre l'abbé de Retz et le comte d'Harcourt, dont on vient de lire les détails p. 5. Voici le récit de Tallemant des Réaux (Édition P. Paris, t. IV, p. 182): « Palluau, plutôt pour essayer si Gassion étoit aussi vert-galant à l'épée qu'au pistolet, l'appela : Gassion dit la défense qu'il avoit reçue du Cardinal de se battre : « Mais pour vous, Monsieur, je vous en donnerai le divertissement quand vous voudrez. » Ruvigny servit Palluau. Palluau fut blessé au bras et ils en étoient aux prises, et ne se pouvoient faire mal l'un à l'autre, quand ils prirent Ruvigny pour témoin de l'état où ils se trouvoient. »

depuis été le maréchal de Clérembault, étoit au point de vue du miroir. Il le remarqua, et comme il étoit fort attaché à Madame de Retz, avec laquelle, étant fille, il avoit eu beaucoup de commerce, il ne manqua pas de lui en rendre un compte fidèle, et il m'assura même, à ce qu'il m'a dit depuis, que ce qu'il avoit vu ne pouvoit pas être un original.

Madame de Retz, qui haïssoit mortellement sa sœur, en avertit, dès le soir même, Monsieur son père, qui ne manqua pas d'en donner part au mien. Le lendemain, l'ordinaire de Paris arriva, l'on feignit d'avoir reçu des lettres bien pressantes; l'on dit un adieu aux dames fort léger et fort public. Mon père me mena coucher à Nantes. Je fus, comme vous le pouvez juger, et fort surpris et fort touché. Je ne savois pas à quoi attribuer la promptitude de ce départ; je ne pouvois me reprocher aucune imprudence; je n'avois pas le moindre doute que Palluau eût pu avoir rien vu. Je fus un peu éclairci à Orléans, où mon frère, appréhendant que je ne m'échappasse, ce que j'avois vainement tenté dès Tours, se saisit de ma cassette où étoit mon argent. Je connus, par ce procédé, que j'avois été pénétré, et j'arrivai à Paris, avec la douleur que vous pouvez vous imaginer.

Je trouvai Esguilly, oncle de Vassé et mon cousin germain, que j'ose assurer avoir été le plus honnête homme de son siècle [1]. Il avoit vingt ans plus que moi,

1. On doit conclure de l'éloge que Tallemant des Réaux fait d'Esguilly, qu'il avait en effet cette honorable réputation. Tallemant s'abandonne rarement à faire l'éloge de ses contemporains. Il dit : « Esguilly étoit un fort galant homme ; il fit longtemps l'amour à la Reine avec des révérences, et c'est assez dire à une Reine. Le Cardinal l'éloigna parce que c'étoit un garçon qui ne craignoit rien : il avoit cajolé Madame de Chalais sous la moustache du Grand-Maître : c'étoit une belle personne, mais elle avoit de plaisantes vi-

mais il ne laissoit pas de m'aimer chèrement. Je lui avois communiqué, avant mon départ, la pensée que j'avois d'enlever Mademoiselle de Retz, et il l'avoit fort approuvée, non-seulement parce qu'il la trouvoit fort avantageuse pour moi, mais encore parce qu'il étoit persuadé que la double alliance étoit nécessaire pour assurer l'établissement de la maison; et l'événement qui porte aujourd'hui notre nom dans une famille étrangère[1], marque qu'il étoit assez bien fondé. Il me promit de nouveau de me servir de toute chose en cette occasion. Il me prêta 12,000 écus, qui étoit tout ce qu'il avoit d'argent comptant. J'en pris 3,000 du président Barillon. Esguilly manda de Provence le pilote de sa galère, qui étoit homme de main et de sens. Je m'ouvris de mon dessein à Madame la comtesse de Sceaux, qui a été depuis Madame de Lesdiguières[2].

sions. » Il est souvent question de Vassé et de Rouville au t. V, p. 38, 41, 46, 47 et 48 de Tallemant des Réaux, et t. II, p. 241; t. III, p. 193. René de Vassé, seigneur d'Esguilly, était fils de Lancelot de Vassé, baron de la Roche-Mobile, et de Françoise de Gondi, tante de l'abbé de Retz.

1. Le nom et les biens de la maison Gondi de Retz sont en effet passés dans la maison de Neuville-Villeroy.

2. Madame de Lesdiguières était proche parente de l'abbé de Retz, étant fille du marquis de Ragny et d'Hippolyte de Gondi. L'abbé a passé sous silence ses tendresses pour Madame de Lesdiguières; mais Tallemant des Réaux a voulu, en quelque sorte, suppléer aux rares occasions dans lesquelles Retz avait fait preuve de discrétion à l'égard des femmes avec lesquelles il eut d'intimes relations. On lit dans une des *historiettes* de Tallemant : Retz, dans sa petite jeunesse, voyoit fort sa parenté et principalement Madame de Lesdiguières. Je crois qu'il en étoit amoureux. »

Madame de Lesdiguières fut quelques années plus tard victime d'une insolence des plus graves, de la part du marquis de Roquelaure, et Tallemant nous la raconte t. V, p. 356, (édition P. Paris): « Cette insolence fit un bruit épouvantable. Le Coadjuteur, cousin germain de la princesse, qui avoit été un peu amoureux d'elle et qui, dès le temps de la princesse Guémené, en vouloit déjà à Roquelaure, le Coadjuteur voyant que son frère le duc de Retz ne s'en remuoit pas autrement, alla trouver le cardinal Mazarin, et lui dit : « Si on ne fait taire Roquelaure, je ne réponds pas que nos amis ne le punissent de son insolence... » Le Coadjuteur, avec son empressement, fit un peu rire les gens (des habits de Roquelaure), et on disoit : « Le prêtre en veut donc à la duchesse. » Roquelaure eut ordre de s'éloigner pour quelque temps. »

Ce nom m'oblige à interrompre le fil de mon discours; vous en verrez les raisons dans la suite.

Je querellois à propos de rien Praslin[1] : nous nous battîmes dans le bois de Boulogne, après avoir eu des peines incroyables à nous échapper de ceux qui nous vouloient arrêter. Il me donna un grand coup d'épée dans la gorge : je lui en donnai un qui n'étoit pas moindre dans le bras. Meillaincour, écuyer de mon frère, qui me servoit et qui avoit été blessé dans le petit ventre et désarmé, et le chevalier du Plessis, second de Praslin, nous vinrent séparer. Je n'oubliai rien pour faire éclater ce combat, jusqu'au point d'avoir aposté des témoins : mais l'on ne peut forcer le destin, et l'on ne songea pas seulement à en informer.

* En ce cas, croyez-vous, me dit-il, qu'un attachement à une fille de cette sorte puisse vous empêcher de tomber dans les inconvénients où M. de Paris, votre oncle, est tombé, beaucoup plus par la bassesse de ses inclina-

1. Nous n'avons pas pu constater si M. de Praslin était le même personnage que celui dont Tallemant des Réaux parle au t. IV, p. 132, de ses *Historiettes* : « Le maréchal de Guébriant, étant à Paris, entendit, pendant la nuit, du bruit dans la rue, comme des gens qui se battoient; il descendit et voyant un homme assez mal accompagné, attaqué de plusieurs autres, il se met du côté du plus foible et le tire de leurs mains. C'étoit le baron du Bec que le marquis de Praslin assassinoit par jalousie. Praslin étoit brave, mais méchant. — Après le siége de Corbie, la femme de M. Guébriant crut qu'il en falloit faire un *titulat*, et pour le faire appeler *M. le comte*, elle s'avisa de feindre qu'elle avoit perdu un chien, et fit dire au prône que quiconque l'auroit trouvé, le portât chez M. le comte de Guébriant. »

Le marquis de Praslin, dont il vient d'être question, était Roger de Choiseul.

tions que par le déréglement de ses mœurs [1] ? Il en est des ecclésiastiques comme des femmes, elles ne peuvent conserver de dignité dans la galanterie que par le mérite de leurs amants. Où est celui de Mademoiselle de Roche [2], hors sa beauté? Est-ce une excuse suffisante pour un abbé, dont la première prétention est l'ar-

1. Bautru faisait allusion à la vie déréglée de l'oncle de l'abbé de Retz, lorsqu'il disait d'une chapelle que ce prélat avait dédiée à une sainte : « Je ne croyois pas qu'elle dût être dédiée à autre qu'à sainte Rène (qu'on invoquoit contre les maladies galantes). » Tallemant des Réaux ajoute encore (t. IV, p. 93) : « Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, étoit bien fait et avoit de l'esprit; mais il ne savoit rien. Il disoit les choses assez agréablement et a toujours vécu licencieusement pour ce qui est des femmes. Il envoyoit souvent un page savoir des nouvelles d'une personne peu considérable, avec laquelle il avoit eu, autrefois, commerce et il en a eu toujours soin. M. de Paris avoit autrefois fait beaucoup de dépenses; il avoit musique et grand équipage. Il entretenoit bien ses maisons de campagne de Noisy, près Villepreux, et de Saint-Cloud. Il avoit une fine ..... (maladie) qui le rongeoit. »

Plus loin, Tallemant dit également (t. VI, p. 525) : « Mademoiselle Tamier étoit d'une complexion amoureuse, cette femme fit galanterie avec l'archevêque de Paris » (Jean-François de Gondi).

2. Ce fragment des Mémoires du cardinal de Retz reçoit un précieux éclaircissement par les lignes suivantes, tirées du tome VI, p. 281, des *Historiettes* de Tallemant des Réaux :

« Lozières fit connoissance avec l'abbé de Retz chez Mademoiselle de Roche. — C'étoit une des plus aimables personnes du monde, elle s'appeloit Galateau en son nom, et étoit fille de la femme de l'écuyer de Madame de Retz. Elle avoit de l'esprit, disoit les choses fort agréablement, étoit belle comme un ange et point coquette. On en fit tant de bruit, que la Reine la voulut voir; mais les dames de cour, et surtout les filles de la Reine, la traitèrent fort de bourgeoise. Le Grand-Maître, depuis maréchal de la Meilleraye, alors veuf, la voulut faire épouser à l'Ecossois, qui étoit à lui et logeoit à l'Arsenal. L'Écossois étoit riche, mais elle eut peur de la violence du Grand-Maître, et voyant sa mère gagnée, elle se fit enlever par Lalane, son amoureux, celui-là même qui faisoit si joliment des vers. Les enfants l'ont fait mourir toute jeune : ce fut grand dommage. » Voyez aussi le *Commentaire* de M. P. Paris, p. 290.

Alexandre Campion parle également de la beauté de cette femme, dans une de ses lettres de l'année 1633, *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire et diverses poésies*. Rouen 1657.

chevêché de Paris? Si vous prenez l'épée, comme je le crois, à quoi vous exposez-vous? Pouvez-vous répondre de vous-même à l'égard d'une fille aussi brillante et aussi belle qu'elle est? Dans six semaines elle ne sera plus enfant; elle sera sifflée par Épineville, qui paroît avoir de l'entendement. Que savez-vous ce qu'une beauté comme celle-là, qui sera bientôt instruite, vous pourra mettre dans l'esprit?

*M. le cardinal de Richelieu haïssoit au dernier point Madame la princesse de Guémené, parce qu'il étoit persuadé qu'elle avoit traversé l'inclination qu'il avoit pour la Reine, et qu'elle avoit même été de part à la pièce que Madame du Fargis [1], dame d'atour, lui fit

1. Madame du Fargis (Madeleine de Silly) était tante de l'abbé de Retz. Il est souvent question de cette femme dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, et voici en quels termes il raconte les motifs de la disgrâce de Madame du Fargis :

« Madame du Fargis fut chassée à cause de ses cabales et non à cause de ses galanteries. Elle s'étoit jointe à Vaultier et à Biringhen, aujourd'hui premier écuyer de la petite écurie. Elle fut quelque temps cachée aux environs de Paris; mais on la découvrit bientôt et il fallut aller plus loin (t. II, p. 14).

Tallemant ajoute : « Le cardinal de Richelieu haïssoit Monsieur, et craignant, vu le peu de santé que le Roi avoit, qu'il ne parvînt à la couronne, fit dessein de gagner la Reine et de lui aider à faire un dauphin. Pour parvenir à son but, il la mit, sans qu'elle sût d'où cela venoit, fort mal avec le Roi et la Reine-mère, jusque-là qu'elle étoit fort maltraitée de l'un et de l'autre. Après, il lui fit dire par Madame du Fargis, dame d'atour, que si elle vouloit, il la tireroit bientôt de la misère dans laquelle elle vivoit. La Reine, qui ne voyoit point que ce fut lui qui la fit maltraiter, pensant d'abord que c'étoit par compassion qu'il lui offroit son assistance, souffrit qu'il lui écrivît et lui fit même réponse, car elle ne s'imaginoit pas que ce commerce produisît autre chose qu'une simple galanterie.

« Le Cardinal, qui voyoit quelque acheminement à son affaire, lui fit proposer, par la même Madame du Fargis, de consentir qu'il tînt auprès d'elle la place du Roi; que si elle n'avoit point d'enfant elle seroit toujours méprisée, et que le Roi, malsain comme il étoit, ne pouvant pas vivre longtemps, on la renverroit en Espagne; au lieu que si elle avoit un fils du Cardinal, et le Roi venant à mourir bientôt, comme cela étoit infaillible, elle gouverneroit avec lui, car il ne

quand elle porta à la Reine mère, Marie de Médicis, une lettre d'amour qu'il avoit écrite à la Reine sa belle-fille. Cette haine de M. le cardinal de Richelieu avoit passé jusqu'au point d'avoir voulu obliger M. le maréchal de Brézé, son beau-frère et capitaine des gardes du corps, à rendre publiques les lettres de Madame de Guémené, qui avoient été trouvées dans la cassette de M. de Montmorency, lorsqu'il fut pris à Castelnaudari. Le maréchal de Brézé eut ou l'honnêteté ou la franchise de les rendre à Madame de Guémené. Il étoit fort extravagant [1] : mais comme M. le cardinal de Richelieu s'étoit trouvé autrefois honoré, en quelque façon, de son alliance, et qu'il craignoit même ses emportements et ses prôneries auprès du Roi qui avoit quelque sorte d'inclination pour lui, il agissoit dans la

pourroit avoir que les mêmes intérêts, étant père de son enfant : que pour la Reine-mère, il l'éloigneroit dès qu'il auroit reçu la faveur qu'il demandoit.

« La Reine rejeta bien loin cette proposition, mais on ne voulut pas rebuter le Cardinal, et il fit tout ce qu'il put pour la voir une fois dans le lit ; mais il ne put en venir à bout » (t. II, p. 6).

Remarquons cependant que Tallemant paraît se contredire dans un autre passage de ses *Historiettes*, où on lit : « Le Cardinal se voulut servir de Madame du Fargis, qu'il avoit fait dame d'atour de la Reine régnante, *pour la galanterie politique*, car on peut appeler ainsi celle qu'il vouloit faire avec la Reine. » — Le savant éditeur de Tallemant, M. Paulin Paris, ajoute, avec toute raison : si le Cardinal s'était autant compromis auprès de Madame du Fargis, il n'aurait pas réduit cette femme à la dernière extrémité, comme il fit un peu plus tard. Cette opinion a été partagée par Bazin, historien de Louis XIII. — Tallemant des Réaux consacre une *Historiette* spéciale (t. II, p. 121) à Madame du Fargis, et il nous la représente comme une femme marquée de la petite vérole, vive, pleine d'esprit et la plus galante du monde.

1. Le jugement de Retz sur le maréchal de Brissac est confirmé par Tallemant des Réaux (II, p. 196), qui dit de lui : « L'amour lui a fait faire d'étranges choses, outre qu'il n'étoit pas trop sage naturellement, non plus que sa femme. » — On trouve ensuite une histoire de la Dervois, maîtresse du maréchal et d'un de ses laquais, qui lui faisait traiter le maréchal comme il lui plaisait.

vue de se donner à lui-même quelque repos dans sa famille, qu'il souhaitoit avec passion d'établir et d'unir ; il pouvoit tout en France à la réserve de ce dernier point. Car M. le maréchal de Brézé avoit pris une si forte aversion pour M. de la Meilleraye [Charles de la Porte], qui étoit grand-maître de l'artillerie en ce temps-là [1634], et qui a été depuis le maréchal de la Meilleraye, qu'il ne le pouvoit souffrir. Il ne pouvoit se mettre dans l'esprit que M. le cardinal de Richelieu dût seulement songer à un homme qui étoit vraiment son cousin germain, mais qui n'avoit apporté dans son alliance qu'une roture fort connue, la plus petite mine du monde [1], et un mérite, à ce qu'il publioit, fort commun.

M. le cardinal de Richelieu n'étoit pas de ce sentiment ; il croyoit, et avec raison, beaucoup de cœur à M. de la Meilleraye. Il estimoit même sa capacité dans la guerre infiniment au-dessus de ce qu'elle méritoit, quoiqu'en effet elle ne fût pas méprisable. Enfin, il le destinoit à la place que nous avons vu avoir été tenue depuis si glorieusement par M. de Turenne.

Vous jugez assez, par ce que je viens de vous dire,

1. Le maréchal de la Meilleraye est assez maltraité par Tallemant des Réaux, et le portrait qu'il nous trace de ce personnage, dans ses *Historiettes* (t. II, p. 226), n'est pas à son avantage. Nous rappellerons aussi un couplet du temps, dans lequel le maréchal n'est pas plus flatté :

> Petit-fils de notaire,
> Mine à quatre deniers,
> Je ne me saurois taire
> De te voir canonnier.
>
> Toi qui n'es que de poudre,
> Gouverneur de la foudre,
> Petit la Meilleraye,
> Va te pendre au Marais.

On peut compléter ce portrait du maréchal en consultant les Mémoires de Madame de Motteville (II, 413), qui ne lui sont pas non plus très-favorables, édition de M. Riaux, Bibliothèque Charpentier.

de la brouillerie du dedans de la maison de M. le cardinal de Richelieu et de l'intérêt qu'il avoit à la démêler. Il y travailla avec application, et il ne crut pas pouvoir mieux réussir, qu'en réunissant ces deux chefs de cabale dans une confiance qu'il n'eut pour personne et qu'il eut uniquement pour eux deux. Il les mit, pour cet effet, en commun et par indivis, dans la confidence de ses galanteries, qui, à la vérité, ne répondoient en rien à la grandeur de ses actions, ni à l'éclat de sa vie[1].

Marion de l'Orme, qui étoit un peu moins qu'une prostituée[2], fut un des objets de son amour, et elle le

1. Les galanteries du cardinal de Richelieu sont fréquemment mentionnées dans les Mémoires du temps. Ses relations avec Marion de l'Orme ne sont mises en doute par personne. Nous rapporterons cependant une historiette de Tallemant des Réaux à ce sujet :

« Le cardinal de Richelieu ne payoit pas mieux les demoiselles... Marion de l'Orme alla deux fois chez lui. A la première visite, il la reçut en habit de satin gris de lin, en broderie d'or et d'argent, botté et avec des plumes. Elle a dit que cette barbe en pointe et ces cheveux au-dessus de l'oreille faisoient le plus plaisant effet du monde. Après ces deux visites, il lui fit présenter cent pistoles par des Bournais, son valet de chambre, qui avoit fait le maq....... Elle les rejeta et se moqua du Cardinal. J'ai ouï dire qu'une fois elle entra chez lui en homme : on dit que c'étoit un courrier. Elle-même l'a conté. » (Édition Paris, t. II, p. 42.)

Ce même chroniqueur prétend aussi que le cardinal de Richelieu fit des galanteries à Marie de Gonzague, qui devint reine de Pologne (t. II, p. 42, et t. III, p. 301); mais qu'elles furent mal accueillies. Sa nièce, Madame d'Aiguillon, ajoute-t-il encore, couchait avec lui (même volume, p. 470). — Enfin, d'après Mathieu de Morogues, Richelieu voulut une fois forcer Madame de Chevreuse, qu'il trouva au lit, et si elle n'eût crié, on ne sait ce qui fût arrivé. Il tenait ce récit d'elle-même, et elle l'assura que c'était la cause de tout ce que le Cardinal lui avait fait. — Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette Madame de Fruges, dont va parler le cardinal de Retz.

2. Marion de l'Orme, dont les biographes se sont tant occupés, n'est pas cependant exactement connue. Nous trouvons dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux de curieuses particularités sur cette femme. Voici ce qu'on lit, t. IV, p. 62 de l'édition de M. Paulin Paris : « Marion de l'Orme étoit fille d'un homme qui

sacrifia à des Barreaux[1]. Madame de Fruges, que vous voyez traînante dans les cabinets, sous le nom de vieille femme, en fut une autre. La première venoit chez lui la nuit; il alloit aussi la nuit chez la seconde,

avoit du bien, et si elle eût voulu se marier, elle eût eu vingt-cinq mille écus en mariage; mais elle ne le voulut pas. Elle se nommoit Marie de Lou, demoiselle de L'Orme. C'étoit une belle personne, d'une grande mine, et qui faisoit tout de bonne grâce. Elle n'avoit pas l'esprit vif, mais elle chantoit fort bien et jouoit bien du téorbe. Elle étoit magnifique, dépensière, et naturellement lascive. Elle avouoit qu'elle n'avoit eu inclination que pour sept ou huit hommes : Des Barreaux, Rouville, Miossans, Arnauld, M. le Grand, M. de Châtillon et M. de Brissac. Elle disoit que M. le cardinal de Richelieu lui avoit donné un jour un jonc de soixante pistoles, qui venoit de Madame d'Aiguillon. Il regardoit cela, disoit-elle, comme un trophée. Elle fut chez le Cardinal déguisée en page. Quillet disoit que c'étoit le plus beau corps qu'on pût voir. Elle concevoit facilement, parce qu'elle étoit lascive. A sa mort, elle avoit pour plus de vingt mille écus de hardes. Le grand-maître de la Meilleraye en devint amoureux, mais n'en pouvant rien obtenir, il lui donna un soufflet, en lui reprochant que son argent étoit aussi bon que celui du duc de Retz, l'aîné du Cardinal. »

Guy Patin écrivait à Spon, le 3 novembre 1649 : « La troisième maîtresse du cardinal de Richelieu étoit une certaine belle fille parisienne, nommée Marion de l'Orme, que M. de Cinq-Mars avoit entretenue, comme a fait aussi le maréchal de la Meilleraye et plusieurs autres. »

1. D'après d'autres chroniqueurs, des Barreaux avait précédé le cardinal de Richelieu dans les bonnes grâces de Marion de l'Orme. Voici ce que dit Tallemant des Réaux, t. IV, p. 46 : « Valée des Barreaux étoit fort beau garçon en sa jeunesse; il avoit l'esprit vif, savoit assez de choses et réussissoit à tout ce à quoi il se vouloit appliquer. Il fréquentoit Théophile (Viaud) et d'autres débauchés. Dans une débauche, quelque temps après la mort de ce poëte, des Barreaux se mit à criailler. Le comte de Lude lui dit : « Oy! pour « la veuve de Théophile, il me semble que vous faites un peu bien « de bruit. » Ce fut lui qui mit Marion à mal; il fut huit jours caché chez elle, dans un méchant cabinet où l'on mettoit du bois; là elle lui apportoit à manger, et la nuit il alloit coucher avec elle. Depuis, comme elle a eu plus de hardiesse, elle l'alloit trouver en une maison du faubourg Saint-Victor qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit un grand jardin. Des Barreaux étoit insolent et ivrogne. »

Vance, dans *les Galanteries des rois de France*, a rattaché, à tort, la démission de des Barreaux aux prétendues vengeances du cardinal

qui étoit déjà un reste de Buckingham et de l'Épienne[1]. Ses deux confidents [Brissac et la Meilleraye], qui avoient fait une paix fourrée, l'y menoient en habit de couleur; et Madame de Guémené[2] faillit être la victime de cette paix fourrée.

M. de la Meilleraye, que l'on appeloit le Grand-Maître, étoit devenu amoureux d'elle, mais elle ne l'étoit nullement de lui. Comme il étoit, et par son naturel et par sa faveur, l'homme du monde le plus impérieux, il trouva fort mauvais que l'on ne l'aimât pas. Il s'en plaignit, l'on n'en fut pas touché : il menaça, l'on s'en moqua. Il crut le pouvoir, parce que M. le Cardinal, auquel il avoit dit rage contre Madame de Guémené, avoit enfin obligé M. de Brézé à lui mettre entre les mains les lettres écrites à M. de Montmorency[3], desquelles je vous ai tantôt parlé, et les avoit données au Grand-Maître, qui, dans les secondes menaces, en laissa échapper quelque chose à Madame de Guémené. Elle ne s'en moqua plus, mais elle faillit à enrager. Elle tomba dans une mélancolie qui n'est pas imaginable; elle changea tellement qu'on ne la reconnoissoit point. Elle s'en alla à Coupray[1], où elle ne voulut voir personne[2].

de Richelieu et à une intrigue entre Ninon de l'Enclos et Marion de l'Orme; mais on peut consulter, avec plus de certitude, sur les amours de des Barreaux et de Marion de l'Orme, les *Muses illustres de MM. Malherbe, Théophile*, etc., 1658, p. 215, une pièce intitulée : *les Amours de Pyraemon et de la belle Veneville*.

1. Lisez : *de Piennes* (?).

2. Madame de Guémené est assez maltraitée par Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*. Il dit (t. IV, p. 358, édition P. Paris) : « Un jour, comme Madame Pilou étoit chez la Reine, Madame de Guémené dit à Sa Majesté : « Madame, faites conter à Madame Pilou l'aventure du conseiller d'État. — Ne voilà-t-il pas, dit la bonne femme, vous regorgez d'amants vous autres, et dès que j'en ai un pauvre misérable, vous en enragez. » Nous compléterons les renseignements relatifs à Madame de Guémené dans une seconde note.

3. Au sujet de ces lettres du duc de Montmorency, voyez Tallemant des Réaux, t. IV, p. 482 et 487.

1. Le château de Coupray était situé en Bourgogne, aujourd'hui il fait partie du département de la Haute-Marne.

2. Le chapitre des Mémoires de Retz, relatifs à ses duels, peut être complété par l'extrait suivant, tiré d'une *Historielle* de Tallemant (t. III, p. 90) : « Pour revenir à Arnauld, ce pouvoit être faute d'expérience (qu'il perdit Philisbourg), mais je ne saurois croire que ce fut faute de cœur : car j'ai ouï dire au cardinal de Retz, alors abbé, lui qui n'aimoit point tout ce qui pouvoit être ami du père Joseph, ni de parent des suppôts du cardinal de Richelieu, qu'il avoit secouru Arnauld sur le Pont-Neuf, l'ayant trouvé seul, l'épée à la main contre six soldats. »

CHAPITRE II

CONSPIRATIONS ET ÉTUDES THÉOLOGIQUES. — NOUVELLES GALANTERIES.

1635-1641. — L'abbé de Retz prend sa licence en Sorbonne. — Auteur de la *Conjuration de Fiesque*. — Sermons. — Le comte de Soissons à Sedan. — L'abbé de Retz cache un de ses partisans. — L'abbé de la Mothe-Houdancourt, Retz, la Sorbonne et le cardinal de Richelieu. — Voyage de l'abbé de Retz en Italie. — Séjour à Venise. — La signora Vandrameina. — Les écoles de Sapience de Rome. — Querelle avec l'ambassadeur de l'Empereur. — Une femme merveilleusement belle. — Madame de Guéméné, Arnauld d'Andilly et l'abbé de Retz. — Raillerie du cardinal de Richelieu au sujet de l'abbé et de Madame de Guéméné. — Retz amoureux de la maréchale de la Meilleraye. — Rivalité du cardinal de Richelieu — La Rochepot. — Conjuration à Corbie contre Richelieu. — Fermeté du comte de Soissons. — Il se retire à Sedan et le duc d'Orléans à Blois. — Nouvelle conspiration à l'occasion du baptême de Mademoiselle aux Tuileries. — Scrupules de l'abbé de Retz. — Le coup est manqué. — Dispersion des conjurés. — Nouvelle rébellion du comte de Soissons. — L'Espagne et l'Autriche. — Alexandre Campion. — Saint-Hibal. — Bardouville. — Varicarville. — Portrait du comte de Soissons. — Richelieu fait inquiéter le comte de Soissons. — L'abbé de Retz n'est pas d'avis que le Comte entreprenne la guerre civile. — Conversation à ce sujet. — Les esprits s'aigrissent à Paris. — L'abbé de Retz conspirateur par haine de sa profession. — Les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, Cramail, du Fargis, du Coudray-Montpensier à la Bastille. — Adhésion à la conspiration du comte de Soissons. — Les colonelles de Paris et l'abbé de Retz. — Aumônes répandues par l'abbé dans Paris. — Sa tante de Maignelais. — Déclaration du comte de Soissons contre Richelieu. — Il livre bataille à l'armée du Roi. — Sa victoire. — Sa mort. — Terreur des conspirateurs.

Dès que j'eus pris la résolution de me mettre à l'étude, j'y pris aussi celle de reprendre les errements de M. le cardinal de Richelieu; et quoique mes proches même s'y opposassent, dans l'opinion que cette matière n'étoit bonne que pour des pédants, je suivis mon dessein : j'entrepris la carrière, et je l'ouvris avec succès. Elle a été remplie, depuis, par toutes les per-

sonnes de qualité de la profession. Mais comme je fus le premier depuis le cardinal de Richelieu, ma pensée lui plut; et cela joint aux bons offices que M. le Grand-Maître me rendoit tous les jours auprès de lui, fit qu'il parla avantageusement de moi en deux ou trois occasions; qu'il témoigna un étonnement obligeant de ce que je ne lui avois jamais fait la cour; et qu'il ordonna même à M. de Lingendes, qui a été depuis évêque de Mâcon, de me mener chez lui[1].

Voilà la source de ma première disgrâce : car au lieu de répondre à ses avances et aux instances que M. le Grand-Maître me fit pour m'y obliger, je ne les payai toutes que de très-méchantes excuses. Je fis le malade, j'allois à la campagne; enfin j'en fis assez pour laisser voir que je ne voulois pas m'attacher à M. le cardinal de Richelieu, qui étoit un très-grand homme, mais qui avoit au souverain degré le foible de ne point mépriser les petites choses. Il le témoigna en ma personne : car l'histoire de *la conjuration de Jean-Louis de Fiesque*, que j'avois faite à dix-huit ans[2], ayant échappé, en ce

1. « Le cardinal de Richelieu proposa même de donner l'archevêché de Lyon à l'abbé de Retz, parce qu'il avoit envie de celui de Paris. Cela fut en quelque traité » (Tallemant des Réaux, t. IV, p 75).

2. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage remarquable de l'abbé de Retz, qui passa, lorsqu'il fut connu, pour un des chefs-d'œuvre de l'époque (Voy. l'*Avertissement de l'éditeur*). On pourra juger du mérite de cette œuvre par le fragment suivant, qui en est le début, et par quelques autres passages que l'on trouvera dans les notes relatives aux Mémoires du cardinal de Retz, parce qu'ils nous ont paru contenir des allusions aux événements qui se passaient alors en France.

« Au commencement de l'année 1547, la république de Gênes se trouvoit dans un état que l'on pouvoit appeler heureux, s'il eût été plus affermi. Elle jouissoit, en apparence, d'une glorieuse tranquillité, acquise par ses propres armes et conservée par celles du grand Charles-Quint, qu'elle avoit choisi pour protecteur de sa liberté. L'impuissance de tous ses ennemis la mettoit à couvert de leur ambition, et les douceurs de la paix y faisoient revenir l'abondance, que les désordres de la guerre en avoient si longtemps bannie : le

temps-là, des mains de Lauzières[1], à qui je l'avois confiée seulement pour la lire, et ayant été portée à M. le cardinal de Richelieu par Boisrobert, il dit tout haut, en présence du maréchal d'Estrées et de Senneterre : « Voilà un dangereux esprit. » Le second le dit, dès le soir même, à mon père, et je me le tins comme dit à moi-même.

Je continuai, par ma propre considération, la conduite que je n'avois prise jusque-là que par celle de la

trafic se remettoit dans la ville avec un avantage visible du public et des particuliers, et si l'esprit des citoyens eût été aussi exempt de jalousie que leurs fortunes l'étoient de la nécessité, cette république se seroit relevée en peu de jours de ses misères passées, par un repos plein d'opulence et de bonheur. Mais le peu d'union qui étoit parmi eux, et les semences de haine que les divisions précédentes avoient laissées dans les cœurs, étoient des restes dangereux, qui marquoient bien que ce grand corps n'étoit pas encore remis de ses maladies, et que sa guérison étoit semblable à la santé apparente de ces visages bouffis, sur lesquels un peu d'embonpoint cache beaucoup de mauvaises humeurs. La noblesse, qui avoit le gouvernement entre ses mains, ne pouvoit oublier les injures qu'elle avoit reçues du peuple, dans le temps qu'elle étoit éloignée des affaires. Le peuple, de son côté, ne pouvoit souffrir la domination de la noblesse que comme une nouvelle tyrannie, qui étoit contraire aux ordres de l'État. Une partie même des gentilshommes qui prétendoient à une plus haute fortune, envioit ouvertement la grandeur des autres. Ainsi les uns commandoient avec orgueil, les autres obéissoient avec rage, et beaucoup croyoient obéir, parce qu'ils ne commandoient pas assez absolument : quand la Providence permit qu'il arrivât un accident, qui fit éclater tout d'un coup ces différents sentiments, et qui confirma, pour la dernière fois, les uns dans le commandement et les autres dans la servitude.

« C'est la conjuration de Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, qu'il faut reprendre de plus loin, pour en connoître mieux les suites et les circonstances. »

1. Ce Lauzières ne doit pas être confondu avec le cadet du maréchal de Thémine, qui portait le même nom seigneurial. Il s'agit ici de Pierre Yvon, sieur de Lauzières, dont la mère était Marie Tallemant. Ce Lauzières vivait dans l'intimité de l'abbé de Retz, voyagea en Italie avec lui, et il en sera encore question à l'occasion des bulles de la coadjuctorerie. Tallemant lui consacre une de ses *Historiettes*, t. VI, p. 281 de l'édition de M. P. Paris.

haine personnelle que Madame de Guémené avoit contre M. le Cardinal.

[1636] Le succès que j'eus dans les Actes de Sorbonne, me donna du goût pour ce genre de réputation. Je la voulus pousser plus loin, et je m'imaginai que je pourrois réussir dans les sermons. On me conseilloit de commencer par de petits couvents, où je m'accoutumerois peu à peu. Je fis tout le contraire. Je prêchai l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu dans les petits Carmélites, en présence de la Reine et de toute la cour, et cette audace m'attira un second éloge de M. le cardinal de Richelieu. Car, comme on lui eut dit que j'avois bien fait, il répondit : « Il ne faut pas juger des choses par l'événement, c'est un téméraire. » J'étois, comme vous voyez, assez occupé pour un homme de vingt-deux ans.

[1637] M. le comte [de Soissons] qui avoit pris une très-grande amitié pour moi, et pour le service et la personne duquel j'avois pris un très-grand attachement, partit de Paris, la nuit, pour s'aller jeter dans Sedan, dans la crainte qu'il eût d'être arrêté. Il m'envoya quérir sur les dix heures du soir. Il me dit son dessein. Je le suppliai avec instance qu'il me permît que j'eusse l'honneur de l'accompagner. Il me le défendit expressément, mais il me confia Van-Broc, un joueur de luth flamand, et qui étoit l'homme du monde à qui il se confioit le plus[1]. Il me dit qu'il me le donnoit en garde, que je le cachasse chez moi, et que je ne le laissasse sortir que la nuit. J'exécutai fort

1. Van-Broc, joueur de luth, avait eu une certaine renommée; avant d'être attaché à la maison de Soissons, il appartenait au grand prieur de Vendôme. « C'étoit un petit fourbe, dit Tallemant (*Historiette*, t. III, p. 33), qui avoit espéré qu'on le trouveroit assez honnête homme pour le mettre en la place de Croiselles. » Voyez l'*Historiette* de Croiselles, abbé de la Couture, et de ses sœurs, p. 27.

bien de ma part tout ce qui m'avoit été ordonné; car je mis Van-Broc dans une soupente, où il eût fallu être chat pour le trouver. Il ne fit pas si bien de son côté; car il fut découvert par le concierge de l'hôtel de Soissons, au moins à ce que j'ai toujours soupçonné; et je fus bien étonné qu'un matin, à six heures, je vis ma chambre pleine de gens armés, qui m'éveillèrent en jetant la porte dedans. Le prevôt de l'Isle s'avança, et il me dit en jurant : « Où est Van-Broc? » — « A Sedan, je crois, » lui répondis-je. Il redoubla ses jurements et il chercha dans la paillasse de tous les lits. Il menaça tous mes gens de la question. Aucun d'eux, à la réserve d'un seul, ne lui en eût pu dire des nouvelles : ils ne s'avisèrent pas de la soupente, qui dans la vérité n'étoit pas reconnoissable, et ils sortirent très-peu satisfaits. Vous pouvez croire qu'une note de cette nature se pouvoit appeler pour moi, à l'égard de la cour, une nouvelle confusion. En voici une autre.

La licence de Sorbonne expira; il fut question de donner les lieux, c'est-à-dire de déclarer publiquement, au nom de tout le corps, lesquels ont le mieux fait dans leurs actes; et cette déclaration se fait avec de grandes cérémonies. J'eus la vanité de prétendre le premier lieu, et je ne crus pas le devoir céder à l'abbé de la Mothe-Houdancourt, qui est présentement l'archevêque d'Auch, et sur lequel il est vrai que j'avois eu quelques avantages dans les disputes.

M. le cardinal de Richelieu, qui faisoit l'honneur à cet abbé de le reconnoître pour son parent, envoya en Sorbonne le grand prieur de la Porte, son oncle, pour le recommander. Je me conduisis, dans cette occasion, mieux qu'il n'appartenoit à mon âge : car aussitôt que je le sus, j'allai trouver M. de Raconis [1], évêque de

1. Charles d'Abra de Raconis, évêque de Lavaur, était un des

Lavaur, pour le prier de dire à M. le Cardinal que comme je savois le respect que je lui devois, je m'étois désisté de ma prétention aussitôt que j'avois appris qu'il y prenoit part. M. de Lavaur me vint trouver, dès le lendemain matin, pour me dire que M. le Cardinal ne prétendoit point que M. l'abbé de la Mothe eût l'obligation du lieu à ma cession, mais à son mérite, auquel on ne pouvoit le refuser. La réponse m'outra; je ne répondis que par un souris et une profonde révérence. Je suivis ma pointe, et j'emportai le premier lieu de quatre-vingt-quatre voix. M. le Cardinal s'emporta jusqu'à la puérilité; il menaça les députés de la Sorbonne de raser ce qu'il avoit commencé d'y bâtir, et il fit mon éloge, tout de nouveau, avec une aigreur incroyable.

Toute ma famille s'épouvanta. Mon père et ma tante

plus fidèles courtisans du cardinal de Richelieu et d'un esprit susceptible de préjugés. Tallemant des Réaux raconte sur Raconis l'historiette suivante (Édition P. Paris, t. V, p. 94) : « Un nommé Collet, surnommé l'esprit de Montmartre, à cause qu'avec une petite voix qu'il faisoit, il sembloit que ce fût un esprit qui parlât de bien loin, en l'air..... Le cardinal de Richelieu, qui se vouloit railler de Raconis, que les jésuites ont si bien étrillé, fit que cet homme [Collet] se fourra dans la foule de ceux qui accompagnoient le Cardinal aux Tuileries, du nombre desquels étoit notre évêque. Il se mit, au milieu de la grande allée, à appeler : « Abra de Raconis! Abra de Ra- « conis! » Tout le monde avoit le mot, Raconis s'entend nommer, tourne la tête; mais ne dit rien pour cette fois. La voix continue, il commence à s'épouvanter, enfin tout d'un coup il s'écrie : « Monsei- « gneur, je vous demande pardon si je perds le respect que je dois « à Votre Eminence, il y a déjà quelque temps que je me contrains; « j'entends une voix dans l'air qui m'appelle! » Le Cardinal et tous les autres dirent qu'ils n'entendoient rien. On prête silence et la voix lui dit : « Je suis l'âme de ton père qui souffre, il y a long- « temps, en purgatoire, et qui a une permission de Dieu de te venir « avertir de changer de vie. N'as-tu pas honte de faire la cour aux « grands, au lieu d'être dans les églises. » Raconis, plus pâle que mort, croyoit avoir déjà le diable à ses trousses. On le mena à son logis, où il fut plus de quatre jours avant de se pouvoir désabuser. »

de Maignelais [Marguerite-Claude de Gondi], qui se joignoient ensemble, la Sorbonne et Van-Broc, M. le comte [de Soissons], mon frère, qui étoit parti la même nuit, Madame de Guémené, à laquelle ils voyoient bien que j'étois fort attaché, souhaitoient avec passion de m'éloigner et de m'envoyer en Italie.

[1638]. Je demeurai donc à Venise jusqu'à la mi-août[1], et il ne tint pas à moi de m'y faire assassiner. Je m'amusois à vouloir faire galanterie à la signora Vandrameina, noble Vénitienne, et qui étoit une des personnes du monde des plus jolies. Le résident Mailler, ambassadeur pour le Roi, qui savoit le péril qu'il y a, en ce pays-là, pour ces sortes d'aventures,

1. Nous pouvons compléter, en quelque sorte, la relation du voyage en Italie de l'abbé de Retz, en empruntant aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, qui fut son compagnon de voyage, le passage suivant (Édition Paris, t. V, p. 187 et suiv.) :

« . . . Deux de mes frères et moi, ayant dessein d'aller en Italie, priâmes l'abbé de Retz de trouver bon que nous lui tenions compagnie. Je l'entretins presque toujours, durant dix mois, et comme il a autant de mémoire que personne, car il savoit par cœur tout ce qu'il avoit lu, il me conta et me dit bien des choses..... Il fut fort caressé à Florence par le Grand-Duc [Ferdinand II de Médicis]; il logea chez le chevalier de Gondi, qui faisoit la charge de secrétaire d'État, et qui avoit été résident en France; ce chevalier avoit les portraits des Gondi de France dans sa salle, car ils ne sont pas si grands seigneurs en Italie qu'ici (voyez la note de la page 2), ils sont pourtant gentilshommes, mais la question est de savoir si ce n'est point depuis la faveur d'Albert... Pour revenir où nous en étions, à Florence un jeune gentilhomme, qui étoit à l'abbé de Retz, car il en avoit quatre et le reste à l'avenant, s'avisa de faire faire un pourpoint de taffetas à bandes, sans les ourler. Un jour, au Cours, la Grande-Duchesse-mère et Mademoiselle de Guise vinrent à passer, qui se crevoient de rire de voir cette extravagance, car cet homme étoit à la portière et sembloit être vêtu de toiles d'araignées, tant il avoit de filets aux bras et au corps.

« A Venise, où nous allâmes ensuite, l'ambassadeur de France le logea lui seul, avec un valet de chambre. Le comte de la Val, frère de M. de la Trémoille, étoit retiré à Venise. Je pense qu'il dit, en parlant de l'abbé : « Il ne manquera pas de me venir voir. » L'abbé n'y alla point et en parloit avec fort peu d'estime. »

me commanda d'en sortir. Je fis le tour de la Lombardie, et je me rendis à Rome sur la fin de septembre. M. le maréchal d'Estrées y étoit ambassadeur. Il me fit des leçons sur la manière dont je devois vivre, qui me persuadèrent; et, quoique je n'eusse aucun dessein d'être d'Église, je me résolus d'acquérir, à tout hasard, de la réputation dans une cour ecclésiastique où l'on me verroit avec la soutane.

J'exécutai fort bien ma résolution; je ne laissai pas la moindre ombre de débauche ou de galanterie : je fus modeste au dernier point dans mes habits; et cette modestie, qui paroissoit dans ma personne, étoit relevée par une très-grande dépense, par de belles livrées, par un équipage fort leste, et par une suite de sept ou huit gentilshommes, dont il y en avoit quatre chevaliers de Malte. Je disputai dans les Écoles de Sapience, qui ne sont pas à beaucoup près si savantes que celles de Sorbonne; et la fortune contribua encore à me relever.

Le prince de Schomberg, ambassadeur d'obédience de l'Empire, m'envoya dire, un jour que je jouois au ballon dans les Thermes de l'empereur Antonin, de lui quitter la place, et je lui fis répondre qu'il n'y avoit rien que je n'eusse rendu à Son Excellence, si elle me l'eût demandé par civilité; mais puisque c'étoit un ordre, j'étois obligé de lui dire que je n'en pouvois recevoir d'aucun ambassadeur que de celui du Roi mon maître. Comme il insista et qu'il m'eut fait dire, pour la seconde fois, par le doyen de ses estafiers, de sortir du jeu, je me mis sur la défensive; et les Allemands, plus par mépris, à mon sens, du peu de gens que j'avois avec moi, que par autre considération, ne poussèrent pas l'affaire. Ce coup porté par un abbé tout modeste, à un ambassadeur qui marchoit toujours

avec cent mousquetaires à cheval, fit un grand éclat à Rome[1], et si grand que Roze, que vous voyez secrétaire du cabinet et qui étoit ce jour-là dans le jeu du ballon, dit que feu M. le cardinal Mazarin en eut, dès ce jour-là, l'imagination saisie et qu'il lui en a parlé depuis plusieurs fois.

La santé de M. le cardinal de Richelieu commençoit à s'affoiblir et à laisser, par conséquent, quelques vues de la possibilité de l'archevêché de Paris. M. le Comte, qui avoit pris quelque teinture de dévotion dans la retraite de Sedan[2], et qui sentoit du scrupule de posséder, sous le nom de *Custodinos*, plus de cent mille livres de rente en bénéfices, avoit écrit à mon

1. Le séjour de l'abbé de Retz à Rome est raconté ainsi qu'il suit par Tallemant des Réaux (t. V, p. 192) :

« A Rome, il se logea bien et tenoit assez bonne table : on en faisoit cas, à cause qu'il en savoit plus que beaucoup de cardinaux et de prélats. Il nous voulut faire croire que le connétable Colonne, à la maison duquel il disoit que celle de Gondi étoit alliée étroitement, s'étoit fort plaint de ce qu'il ne l'avoit pas vu ; mais qu'il n'avoit osé, à cause que le connétable étoit du parti des Espagnols : car c'étoit de Naples qu'il étoit connétable.

« Il n'étoit pas moins inquiet à Rome qu'à Paris ; et il nous fit faire, au mois de novembre, un fort ridicule voyage pour voir des mines d'alun. Nous partîmes, comme s'il eût été question de quelque chose d'important, par une fort grosse pluie, et les Italiens disoient : « Questo è partir à la francese. » Nous ne fûmes pas plus de trois mois et demi à Rome, et il nous en fit partir à Noël pour revenir en France. Il feignit qu'un homme l'étoit venu trouver dans une église et qu'il lui avoit donné un avis qui l'obligeoit de quitter l'Italie promptement... L'argent commençoit à lui manquer... Il le faut louer d'une chose, c'est qu'à Rome, non plus qu'à Venise, ou il ne vit pas une femme, ou il en vit si secrètement que nous n'en pûmes rien découvrir. Il disoit qu'il ne vouloit pas donner de prise sur lui. »

2. Si nous consultons Tallemant des Réaux, il nous apprend que « quand M. le comte de Soissons se retira à Sedan, il galantisa en passant la marquise de Sy, Antoinette de Marins, mariée au prince d'Amblize, marquis de Sy. » Voyez une note de M. P. Paris dans son édition de Tallemant des Réaux, t. V.

père qu'aussitôt qu'il seroit en état d'en faire agréer à la cour sa démission en ma faveur, il me les remettroit entre les mains. Toutes ces considérations jointes ensemble, ne me firent pas tout à fait perdre la résolution de quitter la soutane, mais elles la suspendirent. Elles firent plus : elles me firent prendre celle de ne la quitter qu'à bonnes enseignes et par quelques grandes actions ; et comme je ne les voyois pas proches, ni certaines, je me résolus de me signaler dans ma profession de toutes les manières. Je commençai par une très-grande retraite, j'étudiois presque tout le jour, je ne voyois que fort peu de monde, je n'avois presque plus d'habitudes avec toutes les femmes, hors avec Madame de Guémené.

* Étoit[1] à la ruelle du lit ; mais ce qui fut le plus merveilleux, est que l'on les plaignit dans le plus tendre des raccommodements. Il faudroit un volume pour déduire toutes les façons dont cette histoire fut ornée. Une des plus simples, fut qu'il fallut s'obliger, par serment, de laisser à la belle un mouchoir sur les yeux quand la chambre seroit trop éclairée. Comme il ne pouvoit couvrir que le visage, il n'empêcha pas de juger des autres beautés, qui, sans aucune exagération, passoient celles de la Vénus de Médicis, que je venois de voir tout fraîchement à Rome. J'en avois apporté la stampe[2], et cette merveille du siècle d'Alexandre cédoit à la vivante.

[1639]. Le diable avoit apparu justement, quinze

1. Le manuscrit autographe du cardinal de Retz commence seulement ici.

2. Nous avons conservé ce mot, qui était alors en usage, au lieu du mot estampe. On lit également dans Tallemant des Réaux : « J'ai vu une *stampe* de Rabelais » (t. IV, p. 194).

jours devant cette aventure, à Madame la princesse de Guémené [Anne de Rohan], et il lui apparoissoit souvent, évoqué par les conjurations de M. d'Andilly [Robert Arnauld], qui le forçoit, je crois, de faire peur à sa dévote, de laquelle il étoit encore plus amoureux que moi, mais en Dieu et purement spirituellement. J'évoquai, de mon côté, un démon qui lui parut sous une forme plus bénigne et plus agréable; elle sortit toutefois au bout de six semaines du Port-Royal, où elle faisoit de temps en temps des retraites [1]. Je conduisis ainsi l'Arsenal et la Place-Royale, et je charmois, par ce doux accord, le chagrin que ma profession [2] ne laissoit pas de nourrir toujours dans le fond de mon âme. Il s'en fallut bien peu qu'il ne sortît de cet enchantement une tempête qui eût fait changer de face à l'Europe, pour peu qu'il eût plu à la destinée

1. Le récit de l'abbé de Retz relatif à la princesse de Guémené nous paraît entièrement confirmé par le passage suivant de Tallemont des Réaux (t. IV, p. 478) :

« Madame de Guémené est encore belle personne, quoiqu'elle ait cinquante ans (1657), hors qu'elle a le visage tant soit peu plat. Elle a les cheveux comme à vingt ans : je l'aurois, sans comparaison, mieux aimée que Madame de Montbazon; elle a tout autrement d'esprit et n'a jamais fait d'emportement comme l'autre. Madame de Guémené a eu quelques galanteries. On disoit que ses amants faisoient tous mauvaise fin : M. de Montmorency, M. le comte de Soissons, M. de Bouteville et M. de Thou. Elle a des saillies de dévotion, puis elle revient dans le monde. Elle fit ajuster sa maison de la Place-Royale. M. le Prince lui disoit : « Mais, Madame, les Jansénistes ne sont donc point si factieux qu'on dit, puisque tout ceci s'ajuste avec la dévotion? Voici qui est le plus beau du monde. Je crois qu'il y a grand plaisir à prier Dieu ici. »

2. Les anciens éditeurs avaient substitué à ce passage des Mémoires de Retz le suivant, que nous prenons dans l'édition de 1777 :

« Je la retirai au bout de six semaines de Port-Royal, où elle faisoit de temps en temps des escapades plutôt que des retraites. Je continuai à lui rendre mes respects, avec beaucoup d'assiduité, et je charmai par là et par d'autres divertissements le chagrin que ma profession, etc. »

d'être de mon avis. M. le cardinal de Richelieu aimoit la raillerie, mais il ne la pouvoit souffrir; et toutes les personnes de cette humeur ne sont jamais que fort aigres. Il en fit une de cette nature en plein cercle à Madame de Guémené; et tout le monde remarqua qu'il vouloit me désigner. Elle en fut outrée et moi plus qu'elle; car enfin il s'étoit contracté une certaine espèce de manége entre elle et moi, qui avois souvent du mauvais ménage, mais dont toutefois les intérêts n'étoient pas séparés.

Au même temps, Madame de la Meilleraye plut à M. le Cardinal, et au point que le Maréchal s'en étoit aperçu, devant même qu'il partît pour l'armée. Il en avoit fait la guerre à sa femme [1], et d'un air qui lui fit croire qu'il étoit encore plus jaloux qu'ambitieux. Elle le craignoit terriblement; elle n'aimoit point M. le

1. « Marie de Cossé, maréchale de la Meilleraye, dit Tallemant (t. II, p. 220), est jolie et chante bien. Le cardinal de Richelieu s'en éprit : il avoit toujours affaire à l'Arsenal; c'étoit sa bonne cousine. Voilà le Grand-Maître dans une mélancolie épouvantable. Le Cardinal étoit dangereux; il n'y avoit point de quartier avec lui. La maréchale pouvoit, si elle eût voulu, le faire enrager impunément : elle qui ne manquoit pas d'esprit, s'aperçut de cela, et un beau jour, par une résolution assez rare en l'âge où elle étoit alors, elle va trouver le Grand-Maître, et lui dit que l'air de Paris ne lui étoit pas bon et qu'elle seroit disposée, s'il l'approuvoit, d'aller chez sa mère en Bretagne. « Ah ! Madame, lui dit le Grand-Maître, vous me donnez la vie ; je n'oublierai jamais la grâce que vous me faites. » Le Cardinal, par bonheur, n'y songea plus ; mais sans doute il s'alloit enflammer d'une étrange sorte. »

Plus loin, le même chroniqueur ajoute : « La maréchale disoit qu'elle rendoit grâces à Dieu d'être la femme de M. le maréchal de la Meilleraye, « car, disoit-elle, si je ne l'avois épousé, je ne pourrois pas m'empêcher de l'aimer d'amour. » Elle ment comme tous les diables. C'est un petit homme mal fait et jaloux... Sans la peur du diable, elle l'auroit fait mille fois c... Elle croit qu'il n'y a point de pardon pour l'adultère. Elle est coquette, badine et follette naturellement. On dit qu'elle seroit fort plaisante en amourette. »

Cardinal, qui, en la mariant avec son cousin, avoit, à la vérité, dépouillé sa maison de laquelle elle étoit idolâtre. Il étoit, d'ailleurs, encore plus vieux par ses incommodités que par son âge; et il est vrai de plus que, n'étant pédant en rien, il l'étoit tout à fait en galanterie. Elle m'avoit dit le détail des avances qu'il lui avoit faites, qui étoient effectivement ridicules; mais comme il les continua jusques au point de lui faire faire des séjours de temps même considérable à Ruel, où il faisoit le sien ordinaire, je m'aperçus que la petite cervelle de la demoiselle ne résisteroit pas longtemps au brillant de la faveur, et que la jalousie du Maréchal céderoit bientôt un peu à son intérêt, qui ne lui étoit pas indifférent, et pleinement à sa foiblesse pour la cour, qui n'a jamais eu d'égale.

J'étois dans les premiers feux du plaisir, qui, dans la jeunesse, se prennent aisément pour les premiers feux de l'amour, et j'avois trouvé tant de satisfaction à triompher[1] du cardinal de Richelieu, dans un champ de bataille aussi beau que celui de l'Arsenal, que je me sentis de la rage dans le plus intérieur de mon âme, aussitôt que je reconnus qu'il y avoit du changement dans toute la famille. Le mari consentoit et désiroit que l'on allât très-souvent à Ruel; la femme ne me faisoit plus que des confidences qui me paroissoient assez souvent fausses; enfin, la colère de Madame de Guémené, dont je vous ai dit le sujet ci-dessus, la jalousie que j'eus pour Madame de la Meilleraye, mon aversion pour ma profession, s'unirent ensemble

1. Les anciens éditeurs avaient substitué à cette phrase la suivante : « J'étois dans le premier feu de cette nouvelle passion, et je me figurois tant de plaisir à triompher du cardinal de Richelieu en un aussi beau champ de bataille que celui de l'Arsenal, que la rage se coula dans le plus intérieur de mon âme, etc. »

dans un moment fatal, et faillirent à produire un des plus grands et des plus fameux événements de notre siècle.

La Rochepot [Charles d'Angennes de Silly], mon cousin germain et mon ami intime, étoit domestique de M. le duc d'Orléans, et extrêmement dans sa confidence; il haïssoit cordialement M. le cardinal de Richelieu, et parce qu'il étoit fils de Madame du Fargis, persécutée et mise en effigie par ce ministre, et parce que, tout de nouveau, M. le Cardinal, qui tenoit son père encore prisonnier à la Bastille, avoit refusé l'agrément du régiment de Champagne pour lui à M. le maréchal de la Meilleraye, qui avoit une estime particulière pour sa valeur. Vous pouvez croire que nous faisions souvent ensemble le panégyrique du Cardinal, et des invectives contre la foiblesse de Monsieur, qui, après avoir engagé M. le Comte à sortir du royaume et à se retirer à Sedan, sous la parole qu'il lui donna de l'y venir joindre, étoit revenu de Blois honteusement à la cour.

Comme j'étois aussi plein des sentiments que je vous viens de marquer, que la Rochepot l'étoit de ceux que l'état de sa maison et de sa personne lui devoit donner, nous entrâmes aisément dans les mêmes pensées, qui furent de nous servir de la foiblesse de Monsieur pour exécuter ce que la hardiesse de ses domestiques fut sur le point de lui faire faire à Corbie, dont il faut, pour plus d'éclaircissement, vous entretenir un moment.

Les ennemis étant entrés en Picardie [1636], sous le commandement de M. le prince Thomas de Savoie [Carignan] et de Piccolomini, le Roi y alla en personne[1]

1. Louis XIII a décrit toutes les opérations militaires qui eurent

et il y mena Monsieur, son frère, pour général de son armée et M. le Comte pour lieutenant général [1]. Ils étoient l'un et l'autre très-mal avec M. le cardinal de Richelieu, qui ne leur donna cet emploi que par la pure nécessité des affaires, et parce que les Espagnols, qui menaçoient le cœur du royaume, avoient déjà pris Corbie, la Capelle et le Catelet. Aussitôt qu'ils furent retirés dans les Pays-Bas et que le Roi eut repris Corbie, l'on ne douta point que l'on ne cherchât les moyens de perdre M. le Comte, qui avoit donné beaucoup de jalousie au ministre par son courage, par sa civilité, par sa dépense; qui étoit intimement bien avec Monsieur et qui avoit surtout commis le crime capital de refuser le mariage de M. d'Aiguillon. L'Espinai [2], Montrésor, la Rochepot n'oublièrent rien pour donner à Monsieur, par l'appréhension, le courage de se défaire du Cardinal; Saint-Hibal, Varicarville, Bardouville et Beauregard, père de celui qui est à moi, le persuadèrent à M. le Comte.

La chose fut résolue, mais elle ne fut pas exécutée. Ils eurent le Cardinal dans leurs mains à Amiens, et ils ne lui firent rien [3]. Je n'ai jamais pu

lieu devant Corbie, et nous avons publié cette relation à l'*Appendice* aux *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 105.

1. On trouve dans les *Mémoires de Mathieu Molé*, que nous avons publiés, pour la Société de l'histoire de France, de curieux détails sur la nomination des princes et sur la terreur que l'invasion de la Picardie causa dans la ville de Paris (t. II, p. 351, 355, 369).

2. L'Espinai étoit un des domestiques du duc d'Orléans. Voyez dans Tallemant des Réaux l'*Historiette* du t. II, p. 286.

3. La conspiration d'Amiens est aussi racontée par Tallemant (t. II, p. 244), mais avec de grandes variantes. Selon ce chroniqueur, « Barradas en auroit été et auroit proposé d'arrêter le cardinal de Richelieu; il demandoit pour cela 500 chevaux, suivis de ses parents et de ses amis. Il devoit attendre le Cardinal à un défilé, et comme il y avoit apparence que le Cardinal, surpris de voir un homme que le Roi aimoit encore s'emparer de lui, perdroit la tramontane, on le mèneroit facilement où il voudroit. »

savoir pourquoi : je leur en ai ouï parler à tous, et chacun rejetoit la faute sur son compagnon. Je ne sais, dans la vérité, ce qui en est. Ce qui est vrai, est qu'aussitôt qu'ils furent à Paris, la frayeur les saisit. M. le Comte, que tout le monde convint avoir été le plus ferme des conjurés d'Amiens, se retira à Sedan, qui étoit, en ce temps-là, en souveraineté à M. de Bouillon. Monsieur alla à Blois; et M. de Retz [Pierre de Gondi], qui n'étoit pas de l'entreprise d'Amiens, mais qui étoit fort attaché à M. le Comte, partit la nuit en poste de Paris et il se jeta dans Belle-Isle. Le Roi envoya à Blois M. le comte de Guiche [Antoine de Gramont], qui est présentement M. le maréchal de Gramont, et M. de Chavigny [Léon Bouthilier], secrétaire d'État et confidentissime du Cardinal. Ils firent peur à Monsieur, et ils le ramenèrent à Paris, où il avoit encore plus de peur : car ceux qui étoient à lui dans sa maison, c'est-à-dire ceux de ses domestiques qui n'étoient pas gagnés par la cour, ne manquoient pas de le prendre par cet endroit, qui étoit son foible, pour l'obliger de penser à sa sûreté ou plutôt à la leur. Ce fut de ce penchant où nous crûmes, la Rochepot et moi, que nous le pourrions précipiter dans nos pensées. L'expression est bien irrégulière, mais je n'en trouve point qui marque plus naturellement le caractère d'un esprit comme le sien. Il pensoit tout et il ne vouloit rien; et quand par hasard il vouloit quelque chose, il falloit le pousser en même temps, ou plutôt le jeter, pour le lui faire exécuter.

La Rochepot fit tous les efforts possibles, et comme il vit que l'on ne répondoit que par des remises, et par des impossibilités que l'on trouvoit à tous les expédients qu'il proposoit, il s'avisa d'un moyen qui étoit assurément hasardeux, mais qui, par un sort assez

commun aux actions extraordinaires, l'étoit beaucoup moins qu'il ne le paroissoit.

M. le cardinal de Richelieu devoit tenir sur les fonts Mademoiselle [de Montpensier], qui, comme vous pouvez juger, étoit baptisée il y avoit longtemps; mais les cérémonies du baptême n'avoient pas été faites. Il devoit venir, pour cet effet, au Dôme [le Pavillon de l'Horloge, aux Tuileries], où Mademoiselle logeoit, et le baptême se devoit faire dans sa chapelle. La proposition de la Rochepot fut de continuer de faire voir à Monsieur, à tous les moments du jour, la nécessité de se défaire du Cardinal; de lui parler moins qu'à l'ordinaire du détail de l'action, afin d'en moins hasarder le secret; de se contenter de l'en entretenir en général, et pour l'y accoutumer et pour lui pouvoir dire en temps et lieu qu'on ne la lui avoit point célée; que l'on avoit plusieurs expériences qu'il ne pouvoit lui-même être servi qu'en cette manière; qu'il l'avoit lui-même avoué maintes fois à lui la Rochepot; qu'il n'y avoit donc qu'à s'associer de braves gens qui fussent capables d'une action déterminée; qu'à poster des relais, sous le prétexte d'un enlèvement, sur le chemin de Sedan; qu'à exécuter la chose au nom de Monsieur et en sa présence, dans la chapelle, le jour de la cérémonie; que Monsieur l'avoueroit de tout son cœur dès qu'elle seroit exécutée, et que nous le mènerions de ce pas sur nos relais à Sedan, dans un intervalle où l'abattement des sous-ministres, joint à la joie que le Roi auroit d'être délivré de son tyran, auroit laissé la cour en état de songer plutôt à le rechercher qu'à le poursuivre. Voilà la vue de la Rochepot, qui n'étoit nullement impraticable, et je le sentis par l'effet que la possibilité prochaine fit dans mon esprit, tout différent de celui que la simple spéculation y avoit produit.

J'avois blâmé, peut-être cent fois, avec la Rochepot, l'inaction de Monsieur et celle de M. le Comte à Amiens. Aussitôt que je me vis sur le point de la pratique, c'est-à-dire sur le point de l'exécution de la même action dont j'avois réveillé moi-même l'idée dans l'esprit de la Rochepot, je sentis je ne sais quoi qui pouvoit être une peur. Je le pris pour un scrupule. Je ne sais si je me trompai; mais enfin l'imagination d'un assassinat d'un prêtre, d'un cardinal, me vint à l'esprit[1]. La Rochepot se moqua de moi, et il me dit ces propres paroles : « Quand vous serez à la guerre, vous n'enlèverez point de quartier de peur d'y assassiner des gens endormis. » J'eus honte de ma réflexion; j'embrassai le crime qui me parut consacré par de grands exemples, justifié et honoré par le grand péril. Nous prîmes et nous concertâmes notre

1. L'abbé de Retz, dans son histoire de *la Conjuration de Fiesque*, dit, à l'occasion de circonstances analogues à celles dont il vient de parler et dans lesquelles l'illustre Génois se trouva : « Tant il est vrai qu'il n'y a rien de plus difficile, en des affaires d'importance, que de prendre sur-le-champ une dernière résolution, parce que la quantité de considérations qui se détruisent l'une l'autre, et qui viennent en foule dans l'esprit, font croire que l'on n'a jamais assez délibéré..

« Les choses étant ainsi disposées, il ne manquoit qu'à choisir le jour pour les exécuter : à quoi il se trouva quelques difficultés. Verrina étoit d'avis que l'on priât à une nouvelle messe André et Jannetin Doria, et Adam Centurione, avec ceux de la noblesse qui étoient les plus affectionnés à ce parti. Il s'offroit de les tuer lui-même. Cette ouverture fut aussitôt rejetée par le Comte, qui conçut une telle horreur de cette proposition, qu'il s'écria que jamais il ne consentiroit à manquer de respect au mystère le plus saint de notre religion, pour faciliter le succès de son dessein. L'on proposa ensuite de prendre l'occasion des noces d'une sœur de Jannetin Doria avec Jules Cibo, marquis de Masse, beau-frère du Comte, et l'on trouvoit que l'exécution en seroit facile dans cette rencontre, parce que Jean-Louis auroit le prétexte de faire un festin à tous les parents de cette maison, et la commodité entière de les perdre tous à la fois. Mais la générosité du Comte s'opposa encore à cette noire trahison, ainsi que beaucoup de personnes l'assurent et qu'il est aisé à croire d'un homme de son naturel. »

résolution. J'engageai, dès le soir, Launoy, que vous voyez à la cour sous le nom de marquis de Piennes. La Rochepot s'assura de la Frète, du marquis de Boissy, de l'Estourville, qu'il savoit être attachés à Monsieur et enragés contre le Cardinal. Nous fîmes nos préparatifs. L'exécution étoit sûre, le péril étoit grand pour nous; mais nous pouvions raisonnablement espérer d'en sortir, parce que la garde de Monsieur, qui étoit dans le logis, nous eût infailliblement soutenus contre celle du Cardinal qui ne pouvoit être qu'à la porte. La fortune, plus forte que sa garde, le tira de ce pas. Il tomba malade, ou lui ou Mademoiselle, je ne m'en ressouviens pas précisément. La cérémonie fut différée[1] : il n'y eut point d'occasion. Monsieur s'en retourna à Blois, et le marquis de Boissy nous déclara qu'il ne nous découvriroit jamais; mais qu'il ne pouvoit plus être de cette partie, parce qu'il venoit de recevoir je ne sais quelle grâce de M. le Cardinal.

Je vous confesse que cette entreprise, qui nous eût comblés de gloire si elle nous eût réussi, ne m'a jamais plu. Je n'en ai pas le même scrupule que des deux fautes que je vous ai marqué ci-dessus avoir commises contre la morale; mais je voudrois toutefois de tout mon cœur, n'en avoir jamais été. L'ancienne Rome l'auroit estimée; mais ce n'est pas par cet endroit que j'estime l'ancienne Rome.

Je ressens, avec tant de reconnoissance et avec tant de tendresse, la bonté que vous avez de vouloir bien

1. Cette cérémonie ne fut, en effet, que différée : Mademoiselle de Montpensier dit dans ses *Mémoires* : « Le cardinal de Richelieu m'avoit tenue sur les fonts de baptême avec la Reine ; il me disoit, toutes les fois qu'il me voyoit, que cette alliance spirituelle l'obligeoit à prendre soin de moi et qu'il me marieroit... Il témoignoit avoir beaucoup d'amitié pour moi..... » (Édition de M. Chéruel, t. Ier, p. 38, *Bibliothèque Charpentier*.)

être informée de mes actions, que je ne me puis empêcher de vous rendre compte de toutes mes pensées; et je trouve un plaisir incroyable à les aller chercher dans le fond de mon âme, à vous les apporter et à vous les soumettre.

Il y a assez souvent de la folie à conjurer; mais il n'y a rien de pareil pour faire les gens sages dans la suite, au moins pour quelque temps; comme le péril, en ces sortes d'affaires, dure même après l'occasion, l'on est prudent et circonspect dans les moments qui la suivent.

Le comte de la Rochepot, voyant que notre coup étoit manqué, se retira à Commercy[1], qui étoit à lui, pour sept ou huit mois. Le marquis de Boissy alla trouver le duc de Rouannois, son père, en Poitou; Pienne, la Frète et l'Estourville prirent le chemin de leurs maisons. Mes attachements me retinrent à Paris, mais si serré et si modéré, que j'étudiois tout le jour, et que le peu que je paroissois laissoit toutes les apparences d'un bon ecclésiastique. Nous les gardâmes si bien les uns et les autres, que l'on n'eut jamais le moindre vent de cette entreprise dans le temps de M. le cardinal de Richelieu, qui a été le ministre du monde le mieux averti. L'imprudence de la Frète et de l'Estourville fit qu'elle ne fut pas secrète après sa mort. Je dis leur imprudence : car il n'y a rien de plus mal habile que de se faire croire capable des choses dont les exemples sont à craindre.

La déclaration de M. le Comte nous tira, quelque

1. La seigneurie de Commercy lui venait du chef de sa mère, Madame du Fargis, qui l'avait possédée jusqu'en l'année 1636. Ce fut ce même personnage, Charles d'Angennes, comte de la Rochepot, qui légua plus tard tous ses biens au cardinal de Retz, et dans ce legs se trouvait compris Commercy.

4.

temps après de nos tanières, et nous nous réveillâmes au bruit de ses trompettes. Il faut reprendre son histoire d'un peu plus loin.

Je vous ai marqué, ci-dessus, qu'il s'étoit retiré à Sedan, par la seule raison de sa sûreté, qu'il ne pouvoit trouver à la cour. Il écrivit au Roi en y arrivant : il l'assura de sa fidélité et il lui promit de ne rien entreprendre, dans le temps de son séjour en ce lieu, contre son service. Il est certain qu'il lui tint très-fidèlement sa parole; que toutes les offres de l'Espagne et de l'Empire ne le touchèrent point, et qu'il rebuta même avec colère les conseils de Saint-Hibal et de Bardouville[1], qui le vouloient porter au mouvement. Campion [Alexandre[2]], qui étoit son domestique et qu'il avoit laissé à Paris pour y faire les affaires qu'il pouvoit avoir à la cour, me disoit tout ce détail par son ordre; et je me souviens, entre autres, d'une lettre qu'il lui écrivoit un jour, dans laquelle je lus ces propres paroles : « Les gens que vous connoissez n'oublient rien pour m'obliger à traiter avec les ennemis; « et ils m'accusent de foiblesse, parce que je redoute

1. Bardouville est très-exactement dépeint par Tallemant des Réaux (t. IV, p. 48), à l'occasion de son ami des Barreaux, dont nous avons parlé ci-dessus (p. 19). « Des Barreaux pria Bardouville, son ami, homme d'esprit, mais libertin, de faire un appel à Villequier, qui fut plus tard le maréchal d'Aumont. Bardouville, qui connoissoit le pèlerin, lui promit tout ce qu'il voulut et le fit coucher. Le lendemain, il le va trouver, le galant homme dormoit le plus tranquillement, et depuis ne s'en est pas souvenu. Bardouville étoit un gentilhomme fort bien fait et très-brave. Il se battoit souvent en duel. Un jour, s'étant battu contre M... et l'ayant tué, il fut pris et condamné à avoir la tête tranchée. Des Barreaux, après avoir bien fait parler de lui, se mit dans la dévotion. »

2. Alexandre de Campion fait connaître d'une manière toute particulière son caractère personnel, dans son ouvrage intitulé : *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire et diverses poésies.* Rouen, 1657. — Voyez aussi ce que dit de ce personnage M. Cousin dans *Madame de Sablé*, p. 94.

« les exemples de Charles de Bourbon et de Robert « d'Artois. » Campion avoit ordre de me faire voir cette lettre et de m'en demander mon sentiment. Je pris la plume, au même instant, et j'écrivis, en un petit endroit de la réponse qu'il avoit commencée : « Et « moi je les accuse de folie. » Ce fut le propre jour que je partis pour aller en Italie. Voici la raison de mon sentiment.

M. le Comte avoit toute la hardiesse du cœur que l'on appelle communément vaillance, au plus haut point qu'un homme la puisse avoir; il n'avoit pas même, dans le degré le plus commun, la hardiesse de l'esprit, qui est ce que l'on nomme résolution. La première est ordinaire et même vulgaire; la seconde est même plus rare que l'on ne se le peut imaginer : elle est toutefois encore plus nécessaire que l'autre pour les grandes actions; et y a-t-il une action plus grande au monde que la conduite d'un parti? Celle d'une armée a, sans comparaison, moins de ressorts, celle d'un État en a davantage; mais les ressorts n'en sont, à beaucoup près, ni si fragiles ni si délicats. Enfin, je suis persuadé qu'il faut plus de grandes qualités pour former un bon chef de parti, que pour faire un bon empereur de l'univers; et que, dans le rang des qualités qui le composent, la résolution marche de pair avec le jugement. Je dis avec le jugement héroïque, dont le principal usage est de distinguer l'extraordinaire de l'impossible. M. le Comte n'avoit pas un grain de cette sorte de jugement, qui ne se rencontre même que très-rarement dans un grand esprit, mais qui ne se trouve jamais que dans un grand esprit. Le sien étoit médiocre, et susceptible, par conséquent, des injustes défiances, qui est de tous les caractères celui qui est le plus opposé à un bon chef de parti, dont la

qualité la plus souvent et la plus indispensablement praticable est de supprimer, en beaucoup d'occasions et de cacher en toutes, les soupçons même les plus légitimes.

Voilà ce qui m'obligea à n'être pas de l'avis de ceux qui vouloient que M. le Comte fît la guerre civile. Varicarville, qui étoit le plus sensé et le moins emporté de toutes les personnes de qualité qui étoient auprès de M. le Comte, m'a dit depuis que, quand il vit ce que j'avois écrit dans la lettre de Campion, le jour que je partis pour aller en Italie, il ne douta pas des motifs qui m'avoient porté, contre mon inclination, à ce sentiment.

M. le Comte se défendit, toute cette année et toute la suivante [1639-1640], des instances des Espagnols et des importunités des siens, beaucoup plus par les sages conseils de Varicarville que par sa propre force. Mais rien ne le put défendre des inquiétudes de M. le cardinal de Richelieu, qui lui faisoit tous les jours faire, sous le nom du Roi, des éclaircissements fâcheux. Ce détail seroit trop long à vous déduire, et je me contenterai de vous marquer que le ministre, contre ses propres intérêts, précipita M. le Comte dans la guerre civile [1], par des chicaneries que ceux qui

1. Dans la *Conjuration de Fiesque*, l'abbé de Retz accuse les Doria de la même faute, et il dit en parlant du comte de Fiesque : « Peut-être que ces divers mouvements eussent plus longtemps agité son esprit et tiré quelque temps les choses en longueur, s'il n'eût eu, à tous moments, de nouveaux et de justes sujets d'indignation contre l'orgueil extraordinaire de Jannetin Doria, qui portant son insolence jusqu'à mépriser généralement tout le monde, traita le comte de Fiesque, depuis son retour, avec des façons si hautaines, qu'il ne put s'empêcher de prendre feu ouvertement, et de témoigner qu'il ne consentoit pas à la servitude honteuse de tous ses concitoyens.

« Les politiques ont repris cette conduite de peu de jugement, suivant en ceci la règle générale, qui veut que l'on ne fasse jamais la moindre démonstration de colère contre ceux que l'on hait, que

sont favorisés à un certain point par la fortune ne manquent jamais de faire aux malheureux.

Comme les esprits commencèrent à s'aigrir plus qu'à l'ordinaire, M. le Comte me commanda de faire un voyage secret à Sedan. Je le vis, la nuit, dans le château où il logeoit; je lui parlai en présence de M. de Bouillon, de Saint-Hibal, de Bardouville et de Varicarville; et je trouvai que la véritable raison pour laquelle il m'avoit mandé, étoit le désir qu'il avoit d'être éclairé, de bouche et plus en détail que l'on ne le peut être par une lettre, de l'état de Paris. Le compte que je lui en rendis ne put que lui être très-agréable. Je lui dis, et il étoit vrai, qu'il y étoit aimé, honoré, adoré, et que son ennemi y étoit redouté et abhorré. M. de Bouillon, qui vouloit en toutes façons la rupture, prit cette occasion pour en exagérer les avantages; Saint-Hibal l'appuya [1] avec force, Varicarville les combattit avec vigueur.

Je me sentois trop jeune pour dire mon avis. M. le Comte m'y força, et je pris la liberté de lui représenter [2] qu'un prince du sang doit plutôt faire la guerre

dans le moment que l'on porte le coup pour les abattre. Mais s'il a manqué de prudence dans cette occasion, il faut avouer que c'est une faute ordinaire aux grands courages, que le mépris irrite trop violemment pour leur donner le temps de consulter leur raison et de se rendre maîtres d'eux-mêmes. »

1. Saint-Hibal a été la cause des malheurs de M. le Comte, dit Tallemant, t. II, p, 44, car il lui mit dans la tête de faire le fier et de terrasser le cardinal de Richelieu.

2. L'abbé de Retz nous paraît s'être peu ressouvenu, dans cette circonstance de sa vie, des conseils qu'il faisait donner à son héros Génois par l'un de ses dévoués serviteurs, lorsqu'il lui rappelait « qu'il n'y a rien qui flatte si puissamment un homme de cœur, et qui le porte à des résolutions si hasardeuses, que de se voir recherché par des personnes qui sont beaucoup au-dessus des autres, ou par leur dignité, ou par leur réputation. Cette marque de leur estime lui remplit d'abord l'âme d'une grande confiance de lui-

civile que de remettre rien ou de sa réputation ou de sa dignité; mais qu'aussi il n'y avoit que ces deux considérations qui l'y puissent judicieusement obliger, parce qu'il hasarde l'une et l'autre par le mouvement, toutes les fois que l'une ou l'autre ne le rend pas nécessaire; qu'il me paroissoit bien éloigné de cette nécessité; que sa retraite à Sedan le défendoit des bassesses auxquelles la cour avoit prétendu l'obliger : par exemple, à celle de recevoir la main gauche dans la maison même du Cardinal; que la haine que l'on avoit pour le ministre attachoit même à cette retraite la faveur publique, qui est toujours beaucoup plus assurée par l'inaction que par l'action, parce que la gloire de l'action dépend du succès, dont personne ne se peut répondre; et que celle que l'on rencontre en ces matières dans l'inaction est toujours sûre, étant fondée sur la haine dont le public ne se dément jamais à l'égard du ministère; qu'il seroit, à mon opinion, plus glorieux à M. le Comte de se soutenir par son propre poids, c'est-à-dire par celui de sa vertu, à la vue de toute l'Europe, contre les artifices d'un ministre aussi puissant que le cardinal de Richelieu; qu'il lui seroit, dis-je, plus glorieux de se soutenir par une conduite sage et réglée, que d'allumer un feu dont les suites étoient fort incertaines; qu'il étoit vrai que le ministère étoit en exécration, mais que je ne voyois pourtant pas encore que l'exécration fût au période

même, et lui fait croire qu'il est capable de réussir dans les plus grandes affaires. »

Mais le même personnage ajoutait : « Tous vos serviteurs doivent être sensiblement touchés des mouvements où vous porte votre courage. Permettez-moi de vous dire qu'ils sont au-dessus de votre jeunesse et de l'état où vous êtes. Vous pensez à des choses où l'on a besoin d'une considération dans le monde, à laquelle la réputation d'un homme de votre âge, quelque grande qu'elle puisse être, ne sauroit s'élever. » (*Conjuration du comte de Fiesque.*)

qu'il est nécessaire de prendre bien justement pour les grandes résolutions; que la santé de M. le Cardinal commençoit à recevoir beaucoup d'atteintes; que s'il périssoit par une maladie, M. le Comte auroit l'avantage d'avoir fait voir au Roi et au public qu'étant aussi considérable qu'il étoit, et par sa personne et par l'important poste de Sedan, il n'auroit sacrifié qu'au bien et au repos de l'État ses propres ressentiments; et que si la santé de M. le Cardinal se rétablissoit, sa puissance deviendroit aussi odieuse de plus en plus, et fourniroit infailliblement, par l'abus qu'il ne manqueroit pas d'en faire, des occasions plus favorables au mouvement, que celles qui se voyoient présentement[1].

Voilà à peu près ce que je dis à M. le Comte. Il en parut touché. M. de Bouillon s'en mit en colère, et il me dit même d'un ton de raillerie : « Vous avez le « sang bien froid pour un homme de votre âge ! » A quoi je lui répondis ces propres mots :

« Tous les serviteurs de M. le Comte vous sont si « obligés, Monsieur, qu'ils doivent tout souffrir de « vous; mais il n'y a que cette considération qui m'em« pêche de penser, à l'heure qu'il est, que vous pou« vez n'être pas toujours entre vos bastions. » M. de Bouillon revint à lui; il me fit toutes les honnêtetés

1. L'abbé de Retz émet une opinion peut-être un peu différente dans la *Conjuration de Fiesque*, lorsqu'il dit : « Il faut reconnoître la « fausseté de ces maximes, qui défendent de prévenir le coup d'un « ennemi qui ne songe qu'à nous perdre, et qui nous conseille d'at« tendre qu'il se perde lui-même. C'est se tromper que de croire « que la fortune ne fasse monter ceux que nous haïssons au comble « du bonheur, que pour nous donner le plaisir de les voir tomber. « Toutes les grandeurs ne sont pas voisines des précipices, tous les « usurpateurs n'ont pas été malheureux, et le ciel enfin ne punit « pas toujours les méchants à point nommé, pour réjouir les bons « et les garantir de la violence de ceux qui les veulent oppresser. « La nature, plus infaillible que la politique, nous enseigne d'aller « au-devant du mal qui nous menace... »

imaginables et telles, qu'elles furent le commencement de notre amitié. Je demeurai encore deux jours à Sedan, dans lesquels M. le Comte changea cinq fois de résolution; et Saint-Hibal me confessa, à deux reprises différentes, qu'il étoit difficile de rien espérer d'un homme de cette humeur. M. de Bouillon le détermina à la fin : l'on manda don Miguel de Salamanque, ministre d'Espagne; l'on me chargea de travailler à gagner des gens dans Paris; l'on me donna un ordre pour toucher de l'argent et pour l'employer à cet effet, et je revins de Sedan, chargé de plus de lettres qu'il n'en falloit pour faire faire le procès à deux cents hommes.

Comme je ne me pouvois pas reprocher de n'avoir pas parlé à M. le Comte dans ses véritables intérêts, qui n'étoient pas assurément d'entreprendre une affaire dont il n'étoit pas capable [1], je crus que j'avois toute

la liberté de songer à ce qui étoit des miens, que je trouvois même sensiblement dans cette guerre. Je haïssois ma profession et plus que jamais : j'y avois été jeté d'abord par l'entêtement de mes proches; le destin m'y avoit retenu par toutes les chaînes et du plaisir et du devoir : je m'y trouvois et je m'y sentois lié d'une manière à laquelle je ne voyois presque plus d'issue. J'avois vingt-cinq ans passés [1640], et je concevois aisément que cet âge étoit bien avancé pour commencer à porter le mousquet : et ce qui me faisoit le plus de peine étoit la réflexion que je faisois, qu'il y avoit eu des moments dans lesquels j'avois, par un trop grand attachement à mes plaisirs, serré moi-même les chaînes par lesquelles il sembloit que la fortune eût pris plaisir de m'attacher, malgré moi, à l'Église. Jugez par l'état où ces pensées me devoient mettre, de la satisfaction que je trouvois dans une occasion qui me donnoit lieu d'espérer que je pour-

1. Retz nous fait connaître, ainsi qu'il suit, dans la *Conjuration de Fiesque*, les qualités auxquelles on reconnaît un homme né pour les choses extraordinaires, et qui est véritablement capable de les exécuter :

« Il se trouve assez de personnes qui ont du mérite, du courage et de l'ambition, et qui roulent dans leur esprit des pensées générales de s'élever et de rendre leur condition meilleure : mais il s'en rencontre rarement qui, après les avoir formées, sachent faire le choix des moyens qui sont propres à l'exécution, et qui ne se relâchent pas du soin continuel qu'il faut avoir pour les faire réussir : ou quand ils s'en donnent la peine, c'est presque toujours à contre-temps.

« Pour connoître si un homme est né pour les choses extraordinaires, il ne faut pas seulement le considérer selon les avantages de la nature et de la fortune, parce qu'il s'est trouvé quantité de personnes qui ont possédé parfaitement les uns et les autres, et qui sont néanmoins demeurées toute leur vie dans le train d'une conduite fort commune; mais il faut remarquer si un homme de condition, se trouvant dans des conjonctures extrêmement mauvaises et dans un pays où une tyrannie se forme, conserve alors les semences des vertus, et les belles qualités que sa naissance lui a données. Car s'il ne les perd pas dans ces rencontres, et s'il résiste à la contagion de ces maximes lâches qui infectent tout le reste du monde, et particulièrement les esprits des grands (parce que les tyrans prennent plus de peine à les corrompre, comme ceux qu'ils craignent davantage); alors on doit juger que sa réputation sera un jour égale à son mérite, et que la fortune le destine à quelque chose de merveilleux...

« Vous êtes né dans des temps qui ne vous produisent presque aucun exemple de force et de générosité qui n'ait été puni, et qui nous en représentent tous les jours de bassesse et de lâcheté qui sont récompensés. Ajoutez à cela que vous êtes dans un pays où la puissance de la maison de Doria tient le cœur de toute la noblesse abattu par une honteuse crainte, ou engagé par un intérêt servile : et cependant vous ne tombez point dans cette bassesse générale. Vous soutenez ces nobles sentiments que votre illustre naissance vous inspire, et votre esprit forme des entreprises dignes de votre valeur. Ne négligez donc point ces qualités admirables, n'abusez pas des grâces que la nature vous a faites, servez votre patrie, jugez, par la beauté de vos inclinations, de la grandeur des actions qu'elles peuvent produire, songez qu'il ne faut qu'un homme seul de votre condition et de votre mérite pour redonner cœur aux Génois et les enflammer... »

rois trouver à cet embarras une issue, non pas seulement honnête, mais illustre ! Je pensai aux moyens de me distinguer : je les imaginai, je les suivis. Vous conviendrez qu'il n'y eut que la destinée qui rompit mes mesures.

MM. les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, M. le comte de Cramail et MM. du Fargis et du Coudray-Montpensier étoient, en ce temps-là, prisonniers à la Bastille pour différents sujets. Mais comme la longueur adoucit toujours les prisons[1], ils y étoient traités avec beaucoup d'honnêteté et même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir ; l'on dînoit même quelquefois avec eux. L'occasion de M. du Fargis, qui avoit épousé une sœur de ma mère, m'avoit donné habitude avec les autres[2]; et j'avois reconnu, dans la conversation de quelques-uns d'entre eux, des mouve-

1. Le cardinal de Richelieu connaissait les adoucissements qu'on accordait aux prisonniers de la Bastille. Tallemant des Réaux dit (t. II, p. 391) : « M. le maréchal de Vitry ayant été mis dans la Bastille, envoya prier Boisrobert à dîner, lui fit grand'chère et lui fit promettre de dire telle et telle chose au cardinal de Richelieu. Le sieur Boisrobert entre dans la chambre de Son Éminence : « Monseigneur, je vous dirois que j'ai fait aujourd'hui la plus grand' chère du monde, vous ne devineriez pas où ? — Oui, dit M. le Cardinal, à la Bastille, dans la chambre de M. de Vitry. — Vous ne sauriez croire qu'il est devenu savant. Il m'a voulu prouver, par des passages des Pères, que frapper un évêque n'étoit pas un crime, etc. »

2. L'abbé de Retz devait peut-être plus particulièrement connaître le comte de Cramail par l'intermédiaire de sa tante, Madame du Fargis, dont le Comte avait été fort amoureux, dit Tallemant (t. II, p. 121) : « Elle recommença plus tard des galanteries avec le même personnage, mais à l'époque où elle se mêloit d'intrigues politiques. Le président de Bailleul la surprit une fois sur un lit, n'ayant qu'un drap sur elle et Birenghen enfermé avec elle. » Les lettres de Madame du Fargis au comte de Cramail ont été publiées. Ce fut le cardinal de Richelieu, qui, les ayant eues, les fit d'abord circuler, en l'année 1631, pour se venger de Madame du Fargis.

ments qui m'obligèrent à y faire réflexion. M. le maréchal de Vitry avoit peu de sens, mais il étoit hardi jusques à la témérité ; et l'emploi qu'il avoit eu de tuer le maréchal d'Ancre, lui avoit donné dans le monde, quoique fort injustement à mon avis, un certain air d'affaire et d'exécution. Il m'avoit paru fort animé contre le Cardinal, et je crus qu'il pourroit n'être pas inutile dans la conjoncture présente. Je ne m'adressai pas toutefois directement à lui ; et je crus qu'il seroit plus à propos de sonder M. le comte de Cramail, qui avoit de l'entendement et avoit tout pouvoir sur son esprit. Il m'entendit à demi-mot, et il me demanda d'abord si je m'étois ouvert dans la Bastille à quelqu'un. Je lui répondis sans balancer : « Non, Monsieur, « et je vous en dirai la raison en peu de mots. M. le « maréchal de Bassompierre est trop causeur ; je ne « compte rien sur M. le maréchal de Vitry que par « vous ; la fidélité de du Coudray m'est un peu sus« pecte ; et mon bon oncle du Fargis est un bon et « brave homme, mais il a le crâne étroit. » — « A qui « vous fiez-vous dans Paris ? » me dit d'un même fil « M. le comte de Cramail. — « A personne, Monsieur, « lui repartis-je, qu'à vous seul. » — « Bon, reprit-il « brusquement, vous êtes mon homme. J'ai quatre« vingts ans, vous n'en avez que vingt-cinq : je vous « tempérerai et vous m'échaufferez. » Nous entrâmes en matière, nous fîmes notre plan ; et lorsque je le quittai il me dit ces propres paroles : — « Laissez-moi « huit jours, je vous parlerai après plus décisivement, « et j'espère que je ferai voir au Cardinal que je suis « bon à autre chose qu'à faire les *Jeux de l'inconnu*. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ces Jeux de l'inconnu étoient un livre, à la vérité très-mal fait, que le comte de Cramail avoit mis au jour, et duquel

M. le cardinal de Richelieu s'étoit fort moqué[1]. Vous vous étonnez sans doute de ce que, pour une affaire de cette nature, je jetai les yeux sur des prisonniers; mais je me justifierai par la nature même de l'affaire, qui ne pouvoit être en de meilleures mains, comme vous allez voir.

J'allai dîner, justement le huitième jour, avec M. le maréchal de Bassompière, qui, s'étant mis au jeu sur les trois heures avec Madame de Gravelle, aussi prisonnière, et avec le bon homme du Tremblai, gouverneur de la Bastille, nous laissa très-naturellement M. le comte de Cramail et moi ensemble.

Nous allâmes sur la terrasse; et là, M. le comte de Cramail, après m'avoir fait mille remercîments de la confiance que j'avois prise en lui et mille protestations de service pour M. le Comte, me tint ce propre discours : — « Il n'y a qu'un coup d'épée ou Paris qui puisse « nous défaire du Cardinal. Si j'avois été de l'entre- « prise d'Amiens, je n'aurois pas fait, au moins à ce « que je crois, comme ceux qui ont manqué leur « coup. Je suis de celle de Paris, elle est imman- « quable. J'y ai bien pensé, voilà ce que j'ai ajouté à « notre plan. »

En finissant ce mot, il me coula dans la main un papier écrit des deux côtés, dont voici la substance : qu'il avoit parlé à M. le maréchal de Vitry, qui étoit dans toutes les dispositions du monde de servir M. le Comte; qu'ils répondoient l'un et l'autre de se rendre maîtres de la Bastille, où toute la garnison étoit à eux; qu'ils répondoient aussi de l'Arsenal; qu'ils se déclareroient aussitôt que le Comte auroit gagné une bataille, et à condition que je leur fisse voir, au préalable, comme je l'avois avancé à lui comte de Cramail, qu'ils seroient soutenus par un nombre considérable d'officiers des colonelles de Paris. Cet écrit contenoit ensuite beaucoup d'observations sur le détail de la conduite de l'entreprise et même beaucoup de conseils qui regardoient celle de M. le Comte. Ce que j'y admirai le plus fut la facilité que ces Messieurs eussent trouvée à l'exécution.

1. Le livre des *Jeux de l'inconnu*, dont le cardinal de Richelieu s'étoit fort moqué, avait paru en 1630, sous le nom du sieur Devaux. Il renferme quelques portraits satiriques assez curieux, entre autres celui de Bautru. Le comte de Cramail ne sortit de la Bastille qu'en 1642, après avoir été enfermé plus de sept années.

Il falloit bien que la connoissance que j'avois du dedans de la Bastille, par l'habitude que j'avois avec eux, me l'eût fait croire possible, puisqu'il m'étoit venu dans l'esprit de la leur proposer. Mais je vous confesse que quand j'eus examiné le plan de M. le comte de Cramail, qui étoit un homme de très-grande expérience et de très-bon sens, je faillis à tomber de mon haut, en voyant que des prisonniers disposoient de la Bastille avec la même liberté qu'eût pu prendre le gouverneur le plus autorisé dans sa place.

Comme toutes les circonstances extraordinaires sont d'un merveilleux poids dans les révolutions populaires, je fis réflexion que celle-ci, qui l'étoit au dernier point, feroit un effet admirable dans la ville, aussitôt qu'elle y éclateroit. Et comme rien n'anime et n'appuie plus un mouvement que le ridicule de ceux contre lesquels on le fait, je conçus qu'il nous seroit aisé d'y tourner de tout point la conduite d'un ministre capable de souffrir que des prisonniers fussent en état de l'accabler, pour ainsi dire, sous leurs propres chaînes. Je ne perdis pas de temps dans les suites : je m'ouvris à feu M. d'Estampes, président du Grand-Conseil, et à M. l'Escuyer, présentement doyen de la Chambre des

Comptes, tous deux colonels et fort autorisés parmi les bourgeois; et je les trouvai tels que M. le Comte me l'avoit dit : c'est-à-dire passionnés pour ses intérêts, et persuadés que le mouvement n'étoit pas seulement possible, mais qu'il étoit même facile.

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ces deux génies, très-médiocres même dans leur profession, étoient d'ailleurs peut-être les plus pacifiques qui fussent dans le royaume. Mais il y a des feux qui embrasent tout : l'importance est d'en connoître et d'en prendre le moment.

M. le Comte m'avoit ordonné de ne me découvrir qu'à ces deux hommes dans Paris. J'y en ajoutai de moi-même deux autres, dont l'un fut Parmentier, substitut du procureur général, et l'autre l'Espinai, auditeur de la Chambre des Comptes. Parmentier étoit capitaine du quartier de Saint-Eustache, qui regarde la rue des Prouvelles, considérable par le voisinage des Halles. L'Espinai commandoit comme lieutenant la compagnie qui les joignoit du côté de Montmartre, et y avoit beaucoup plus de crédit que le capitaine, qui d'ailleurs étoit son beau-frère. Parmentier, qui, par l'esprit et par le cœur, étoit aussi capable d'une grande action qu'homme que j'aie jamais connu, m'assura qu'il disposoit, à coup près, de Brigalier, conseiller de la Cour des Aides, capitaine de son quartier et très-puissant dans le peuple. Mais il m'ajouta, en même temps, qu'il ne lui falloit parler de rien, parce qu'il étoit léger et sans secret.

M. le Comte m'avoit fait toucher douze mille écus par les mains de Duneau, l'un de ses serviteurs, sous je ne sais quel prétexte. Je les portai à ma tante de Maignelais, en lui disant que c'étoit une restitution qui m'avoit été confiée par un de mes amis, à sa mort, avec

ordre de l'employer moi-même au soulagement des pauvres qui ne mendioient pas; que comme j'avois fait serment sur l'Évangile de distribuer moi-même cette somme, je m'en trouvois extrêmement embarrassé, parce que je ne connoissois pas les gens, et que je la suppliois d'en vouloir bien prendre le soin. Elle fut ravie; elle me dit qu'elle le feroit très-volontiers; mais que comme j'avois promis de faire moi-même cette distribution, elle vouloit absolument que j'y fusse présent, et pour demeurer fidèlement dans ma parole, et pour m'accoutumer moi-même aux œuvres de charité. C'étoit justement ce que je demandois, pour avoir lieu de me faire connoître à tous les nécessiteux de Paris. Je me laissois tous les jours comme traîner par ma tante dans des faubourgs et dans des greniers. Je voyois très-souvent chez elle des gens bien vêtus, et connus même quelquefois, qui venoient à l'aumône secrète. La bonne femme ne manquoit presque jamais de leur dire : — « Priez bien Dieu pour mon neveu; c'est « lui de qui il lui a plu de se servir pour cette bonne « œuvre. » Jugez de l'état où cela me mettoit parmi les gens qui sont, sans comparaison, plus considérables que tous les autres dans les émotions populaires! Les riches ne viennent que par force; les mendiants y nuisent plus qu'ils ne servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus, sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires pour désirer du changement dans les publiques et dont la pauvreté ne passe toutefois pas jusqu'à la mendicité publique. Je me fis donc connoître à cette sorte de gens, trois ou quatre mois durant, avec une application toute particulière[1], et il

1. Cette même théorie est développée aussi dans *la Conjuration de Jean-Louis de Fiesque*, et les moyens analogues sont mis en pra-

n'y avoit point d'enfant au coin de leur feu à qui je ne donnasse toujours, en mon particulier, quelque baga-

tique par le héros génois, pour gagner l'affection de ses concitoyens.

« L'action de libéralité qui donna le plus de partisans au comte Jean-Louis de Fiesque parmi le peuple fut celle qu'il fit aux fileurs de soie, qui forment un corps d'habitants considérable dans Gênes. Ils étoient alors extrêmement incommodés de la misère des guerres passées. Le Comte ayant appris de leur consul l'état où ils se trouvoient, témoigna beaucoup de compassion de leur pauvreté, et lui commanda, en même temps, d'envoyer en son palais ceux qui avoient le plus de besoin de son secours. Il leur fournit abondamment de l'argent et des vivres, et les pria de ne point faire éclater ses présents, parce qu'il n'en prétendoit aucune récompense, que la satisfaction qu'il sentoit en lui-même de secourir les affligés ; et accompagnant ces choses d'une courtoisie et d'une douceur civile et caressante qui lui étoient naturelles, il gagna tellement les cœurs de ces pauvres gens, qu'ils furent depuis ce jour-là entièrement dévoués à son service.

« Mais s'il s'attiroit par ces bienfaits l'amour et l'estime du menu peuple, il n'oublioit pas de se rendre agréable à ceux qui étoient les plus considérables dans cet ordre, par des paroles de liberté qu'il laissoit couler adroitement dans ses discours, qui leur faisoient comprendre qu'encore qu'il fût du corps de la noblesse, il étoit trop raisonnable pour ne pas compatir, avec beaucoup de douleur, à l'oppression du peuple.

« Quelques personnes accusent la république d'avoir manqué de conduite en cette occasion, et soutiennent que ce fut une imprudence extrême au Sénat, de souffrir que Jean-Louis obligeât ainsi tout le monde, et s'acquît avec tant de soin les cœurs de ses citoyens. Je ne puis désavouer que la maxime qui sert de fondement à cette opinion ne soit un trait de fine politique, et il semble qu'ayant pour but la médiocrité des particuliers, elle doive avoir pour effet la sûreté générale : mais je suis persuadé qu'elle est fort injuste, en ce qu'elle corrompt la nature des bonnes qualités, qui deviennent, par cette raison, nuisibles ou dangereuses à celui qui les possède. Je la crois même pernicieuse, parce qu'en rendant le mérite suspect, elle étouffe toutes les semences de la vertu, et dégoûte tellement de l'amour de la gloire, qu'on ne se porte jamais qu'avec crainte aux belles actions, et que l'on se détourne de celles qui pourroient être utiles à l'État, pour éviter de donner de l'ombrage au gouvernement. Il arrive aussi qu'au lieu de retenir les hommes de grand cœur dans les bornes de cette égalité qu'elle prescrit, elle les porte quelquefois à donner un cours plus libre à leur ambition, et à prendre des résolutions extrêmes pour secouer le joug d'une loi si tyrannique. »

telle. Je connoissois Nanon et Babet. Le voile de Madame de Maignelais, qui n'avoit jamais fait d'autre vie, couvroit toute chose. Je faisois même un peu le dévot et j'allois aux conférences de Saint-Lazare [de Vincent de Paul].

Mes deux correspondants de Sedan, qui étoient Varicarville et Beauregard, me mandoient de temps en temps que M. le Comte étoit le mieux intentionné du monde, qu'il n'avoit plus balancé depuis qu'il avoit pris son parti. Et je me souviens, entre autres, qu'un jour Varicarville m'écrivoit que lui et moi lui avions fait autrefois une horrible injustice, et que cela étoit si vrai, qu'il falloit présentement le retenir et qu'il faisoit même paroître trop de presse aux conseils de l'Empire et d'Espagne. Vous observerez, s'il vous plaît, que ces deux cours, qui lui avoient fait des instances incroyables quand il balançoit, commencèrent à tenir bride en main dès qu'il fut résolu, par une fatalité que le flegme naturel au climat d'Espagne attache, sous le titre de prudence, à la politique de la maison d'Autriche. Et vous pouvez remarquer, en même temps, que M. le Comte, qui avoit témoigné une fermeté inébranlable trois mois durant, changea tout d'un coup de sentiment dès que les ennemis lui eurent accordé ce qu'il leur avoit demandé. Tel est le sort de l'irrésolution : elle n'a jamais plus d'incertitude que dans la conclusion.

Je fus averti de cette conclusion par un courrier que Varicarville[1] me dépêcha exprès. Je partis la nuit

1. Varicarville est fréquemment cité par Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*, il figure habituellement au nombre de ceux qui prêtent leur concours à quelque coup de main politique, et non moins habituellement aussi à des rapts et enlèvements de femmes. Voyez t. VII, p. 128, et l'historiette de Ninon de l'Enclos. — Dans son livre sur *Madame de Chevreuse* (p. 95), M. Cousin le représente

même et j'arrivai à Sedan une heure après Anctoville, négociateur en titre d'office que M. de Longueville, beau-frère de M. le Comte, y avoit envoyé. Il portoit des ouvertures d'accommodement plausibles, mais captieuses. Nous nous joignîmes tous pour les combattre. Ceux qui avoient toujours été avec M. le Comte, lui représentèrent avec force tout ce qu'il avoit cru et dit depuis qu'il s'étoit résolu à la guerre. Saint-Hibal, qui avoit négocié pour lui à Bruxelles, le pressoit sur ses engagements, sur ses avances, sur ses instances; j'insistois sur les pas que j'avois faits par son ordre à Paris, sur les paroles données à MM. de Vitry et de Cramail, sur le secret confié à deux personnes par son commandement et à quatre autres pour son service et par son aveu. La matière étoit belle, et, de plus, les engagements n'étoient plus problématiques. Nous persuadâmes à la fin, ou plutôt nous emportâmes après quatre jours de conflit. Anctoville fut renvoyé avec une réponse très-fière; M. de Guise, qui s'étoit joint avec M. le Comte et qui avoit fort souhaité la rupture, alla à Liége donner ordre à des levées. Saint-Hibal retourna à Bruxelles pour conclure le traité; Varicarville prit la poste pour Vienne et je revins à Paris, où j'oubliai de dire à nos conjurés les irrésolutions de notre chef. Il y en eut encore depuis quelques nuages, mais légers; et comme je sus que du côté des Espagnols tout étoit en état, je fis à Sedan

comme un homme d'honneur, brave officier, mais inquiet et un peu brouillon. — Le complot du comte de Soissons est raconté par le même écrivain page 96 de son livre sur *Madame de Chevreuse*. Nous remarquons qu'il est question d'un avis sur cette affaire, demandé à Emmanuel de Gondi, autrefois général des galères, alors prêtre de l'Oratoire, père du Coadjuteur. Retz toutefois ne parle pas de son père dans cette circonstance. Il nomme seulement M. de Retz comme fort attaché au comte de Soissons. Voyez ci-dessus, p. 37.

mon dernier voyage, pour y prendre mes dernières mesures.

J'y trouvai Metternich, colonel de l'un des plus vieux régiments de l'Empire, envoyé par le général Lamboy, qui s'avançoit avec une armée fort leste et presque toute composée de vieilles troupes. Le colonel assura M. le Comte que Lamboy avoit ordre de faire absolument tout ce que M. le Comte lui commanderoit, et même de donner bataille à M. le maréchal de Châtillon, qui commandoit les armées de France qui étoient sur la Meuse. Comme toute l'entreprise de Paris dépendoit de ce succès, je fus bien aise de m'éclaircir de ce détail, le plus que je pourrois, par moi-même.

M. le Comte trouva bon que j'allasse à Givet avec Metternich. J'y trouvai l'armée belle et en bon état; je vis dom Miguel de Salamanque qui me confirma ce que Metternich avoit dit, et je revins à Paris avec trente-deux blancs signés de M. le Comte. Je rendis compte de tout à M. le maréchal de Vitry, qui fit l'ordre de l'entreprise, qui l'écrivit de sa main et qui le porta cinq ou six jours dans sa poche, ce qui est assez rare dans les prisons. Voici la substance de cet ordre :

Aussitôt que nous aurions reçu la nouvelle du gain de la bataille, nous la devions publier dans Paris avec toutes les figures. MM. de Vitry et de Cramail devoient s'ouvrir, en même temps, aux autres prisonniers, se rendre maîtres de la Bastille, arrêter le gouverneur, sortir dans la rue Saint-Antoine avec une troupe de noblesse, dont M. le maréchal de Vitry étoit assuré; crier : vive le Roi et M. le Comte ! M. d'Estampes devoit, à l'heure donnée, faire battre le tambour par toute sa colonelle, joindre le maréchal de Vitry au cimetière

Saint-Jean, et marcher au Palais, pour rendre des lettres de M. le Comte au Parlement et l'obliger à donner arrêt en sa faveur. Je devois, de mon côté, me mettre à la tête des compagnies de Parmentier et de Guérin, de laquelle l'Espinai me répondoit, avec vingt-cinq gentilshommes que j'avois engagés par différents prétextes, sans qu'ils sussent eux-mêmes précisément ce que c'étoit. Mon bon homme de gouverneur [du Tremblai], qui croyoit lui-même que je voulois enlever Mademoiselle de Rohan[1], m'en avoit amené douze de son pays. Je faisois état de me saisir du Pont-Neuf, de donner la main par les quais à ceux qui marchoient au Palais, et de pousser ensuite les barricades dans les lieux qui nous paroissoient les plus soulevés.

La disposition de Paris nous faisoit croire le succès

1. Les aventures romanesques attribuées à Mademoiselle de Rohan pouvaient donner lieu au gouverneur de la Bastille de croire à ce projet d'enlèvement. On trouve dans les *Historiettes* de Tallemant (t. III, p. 418 et 422) les récits suivants :

« Mademoiselle de Rohan se mit à badiner, dès Venise, avec Ruvigny; elle n'avoit alors que douze ans, cela dura jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'à Paris il en eut tout ce qu'il voulut... Il fut longtemps sans qu'on se doutât de rien, parce qu'il étoit en quelque sorte de la maison..... Le mépris avec lequel elle traitoit sa mère, l'avoit mise en une telle réputation de vertu, que l'on croyoit que c'étoit la pruderie incarnée... Jamais personne n'a eu de la réputation à meilleur marché. On ne pouvoit trouver une petite personne plus belle avant qu'elle eût la petite vérole; elle étoit fière, elle étoit riche; elle étoit d'une maison alliée à toutes les maisons souveraines de l'Europe, cela éblouissoit les gens, car elle a l'esprit grossier et ce n'étoit, à proprement parler, que de la morgue.

« M. de Nemours fut son galant... Le prince d'Enrichemont, aujourd'hui M. de Sully, y mena Chabot, son parent, sous prétexte de danser avec elle, car elle dansoit fort bien... (Voy. encore Tallemant, p. 426, 429, 430, et la retraite de Mademoiselle de Rohan chez sa tante, p. 433.) Chabot servoit alors M. d'Enghien auprès de Mademoiselle du Vigan, de sorte que ce fut ce prince qui, prenant l'affaire à cœur, lui fit obtenir un brevet de duc... Mademoiselle de Rohan, folle de son nom, voulut un homme de qualité qui le prît. » Voyez p. 437 la conclusion de cette intrigue.

infaillible; le secret y fut gardé jusques au prodige. M. le Comte donna la bataille et il la gagna [1641, 6 juillet]. Vous croyez sans doute l'affaire bien avancée; rien moins. M. le Comte est tué dans le moment de sa victoire, et il est tué au milieu des siens, sans qu'il y en ait jamais eu un seul qui ait pu dire comme sa mort est arrivée. Cela est incroyable, et cela est pourtant vrai[1].

Jugez de l'état où je fus quand j'appris cette nouvelle. M. le comte de Cramail, le plus sage assurément de toute notre troupe, ne songea plus qu'à couvrir le passé, qui, du côté de Paris, n'étoit qu'entre six personnes. C'étoit toujours beaucoup : mais le manquement de secret étoit encore plus à craindre de celui de Sedan, où il y avoit des gens beaucoup moins intéressés à le garder; parce que, ne revenant pas en France, ils avoient moins de lieu d'en appréhender le châtiment. Tout le monde fut également religieux, MM. de Vitry et de Cramail, qui avoient au commencement balancé à se sauver, se rassurèrent. Personne du monde ne parla, et cette occasion jointe à une

1. Nous empruntons au même chroniqueur son récit relatif à la mort du comte de Soissons (t. II, p. 40) : « On a cru que Richelieu étoit assuré de faire tuer M. le Comte dans le combat, c'est une chanson. Tout le monde croit que M. le Comte en voulant lever sa visière, avec le bout de son pistolet, se tua lui-même. Et, s'il ne se fût point tué, où en étoit l'Éminentissime? Quand on apporta la nouvelle de la défaite de M. de Chatillon, le Cardinal fut cinq heures durant au désespoir, et ne se remit que quand on lui vint dire la mort de M. le Comte. — Le prince de Simmeren, de la maison Palatine, étoit à Sedan lorsque M. le Comte s'y retira. Étant retourné en son pays, quand la bataille de Sedan fut donnée, il écrivit naïvement cette lettre au comte de Soissons : « Le bruit court ici que vous avez gagné la bataille, mais que vous y avez été tué. Mandez-moi ce qui en est, car je serois très-fâché de votre mort. »

Mademoiselle de Montpensier parle aussi de cet événement mémorable dans ses Mémoires, édition de M. Chéruel, p. 47.

autre, dont je vous parlerai dans la seconde partie de ce discours, m'a obligé de penser et de dire souvent que le secret n'est pas si rare qu'on le croit, entre les gens qui ont accoutumé de se mêler de grandes affaires.

CHAPITRE III

RETZ ADOPTE DÉCIDÉMENT L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE EN PERSISTANT DANS SA VIE LAÏQUE.

1642-1643. — Madame de Guémené à Port-Royal. — La maréchale de la Meilleraye abandonne l'abbé de Retz. — Palière, capitaine des gardes. — L'abbé de Retz fréquente les dévots. — Madame de Pommereux, jeune et coquette. — Ses relations avec Retz. — Vincent de Paul. — L'abbé de Retz n'est *pas trop éloigné du royaume des cieux*. — Conférence entre Mestezat, ministre protestant, et l'abbé de Retz. — L'abbé convertit un gentilhomme. — Turenne assiste à ces conférences. — Affection de Madame de Vendôme et de l'évêque de Lisieux pour l'abbé de Retz. — Le comte de Brion et Mademoiselle de Vendôme. — Le poëte Voiture et Madame de Choisy. — Promenade et spectacle à Saint-Cloud. — Retour à Paris pendant la nuit. — Apparition de diables près du monastère des Bons-Hommes. — L'abbé de Retz et Mademoiselle de Vendôme. — Leur séparation à l'occasion du mariage de Mademoiselle de Vendôme. — Occupations sacerdotales de Retz. — Il est mal vu de Richelieu. — Paroles de l'Éminence à son sujet. — Retz visite le président de Barillon, prisonnier à Amboise. — L'évêque de Lisieux rend de bons offices à l'abbé de Retz auprès de Son Éminence. — Mort du cardinal de Richelieu. — Bon accueil de Louis XIII à l'abbé de Retz. — La nièce de l'épinglière. — Duel de l'abbé avec un capitaine des chevau-légers du Roi. — Le Roi refuse la coadjutorerie de Paris à Retz. — On lui donne l'évêché d'Agde. — Il le refuse. — Mort de Louis XIII. — Régence de la reine Anne. — *La Reine est si bonne!* — Madame de Maignelais et M. de Lisieux demandent de nouveau la coadjutorerie pour l'abbé de Retz. — Promesse de la Reine à certaines conditions. — L'abbé de Retz est nommé coadjuteur de l'Archevêque de Paris son oncle.

La mort de M. le Comte me fixa dans ma profession, parce que je crus qu'il n'y avoit plus rien de considérable à faire, et que je me trouvois trop âgé pour en sortir par quelque chose qui ne fût pas considérable. De plus, la santé de M. le Cardinal s'affoiblissoit, et l'archevêché de Paris commençoit à flatter mon ambition. Je me résolus donc, non pas seulement à suivre, mais encore à faire ma profession. Tout m'y portoit. Madame de Guémené s'étoit retirée depuis six semaines

dans sa maison de Port-Royal. M. d'Andilly me l'avoit enlevée; elle ne mettoit plus de poudre, elle ne se frisoit plus, et elle m'avoit donné mon congé dans toute la forme la plus authentique que l'ordre de la pénitence pouvoit demander. Si Dieu m'avoit ôté la Place-Royale, le diable ne m'avoit pas laissé l'Arsenal, où j'avois découvert, par le moyen du valet de chambre, mon confident et que j'avois absolument gagné, que Palière, capitaine des gardes du Maréchal, étoit pour le moins aussi bien que moi avec la Maréchale. Voilà de quoi devenir un saint.

La vérité est que j'en devins beaucoup plus réglé, au moins pour l'apparence. Je vécus fort retiré. Je ne laissai plus rien de problématique pour le choix de ma profession; j'étudiai beaucoup; je pris avec soin habitude avec tout ce qu'il y a de gens de science et de piété; je fis presque de mon logis une académie; j'observai avec application de ne pas ériger l'académie en tribunal; je commençai à ménager, sans affectation, les chanoines et les curés, que je trouvois très-naturellement chez mon oncle. Je ne faisois pas le dévot, parce que je ne me pouvois assurer que je pusse durer à le contrefaire : mais j'estimois beaucoup les dévots; et à leur égard, c'est un des plus grands points de la piété. J'accommodois même mes plaisirs au reste de ma pratique. Je ne me pouvois passer de galanterie, mais je la fis avec Madame de Pommereux, jeune et coquette, mais de la manière qui me convenoit; parce qu'ayant toute la jeunesse, non pas seulement chez elle, mais à ses oreilles, les apparentes affaires des autres couvroient la mienne[1], qui étoit, ou du moins qui fut quelque temps après, plus effective. Enfin, ma conduite me réussit, et au point qu'en vérité je fus fort à la mode parmi les gens de ma profession, et que les dévots mêmes disoient, après M. Vincent [de Paul] qui m'avoit appliqué ce mot de l'Évangile : que je n'avois pas assez de piété, mais que je n'étois pas trop éloigné du royaume de Dieu.

1. Ce passage des *Mémoires* de Retz paraît confirmé par l'*Historiette* suivante de Tallemant des Réaux :

« Quand l'abbé de Retz s'attacha à la présidente de Pommereuil, dit Tallemant (voy. p. 202, édition P. Paris). Pour ne pas effaroucher le président, on trouva à propos de ne pas se défaire de Bezons, afin que le mari crût que c'étoit cet homme-là et non l'abbé qui en contoit à sa femme. »

La fortune me favorisa, en cette occasion, plus qu'elle n'avoit accoutumé. Je trouvai par hasard Mestrezat, fameux ministre de Charenton, chez Madame d'Harambure, huguenote précieuse et savante. Elle me mit aux mains avec lui par curiosité. La dispute s'engagea, et au point qu'elle eut neuf conférences de suite en neuf jours différents. M. le maréchal de la Force et M. de Turenne se trouvèrent à trois ou quatre. Un gentilhomme de Poitou, qui fut présent à toutes, se convertit[1]. Comme je n'avois pas encore vingt-six ans, cet événement fit grand bruit, et entre autres effets, il en produisit un qui n'avoit guère de rapport à sa cause. Je vous le raconterai, après que j'aurai rendu la justice que je dois à une honnêteté que je reçus de Mestrezat, dans une de ses conférences.

J'avois eu quelqu'avantage sur lui dans la cinquième, où la question de la vocation fut traitée. Il m'embarrassa dans la sixième, où l'on parloit de l'autorité du pape; parce que, ne voulant pas me brouiller

1. On peut, ce nous semble, trouver dans Tallemant des Réaux (t. VI, p. 299) l'explication de cette réticence de l'abbé de Retz au sujet du nom du gentilhomme converti. Tallemant nous dit en effet : « L'abbé Tallemant voulut donner à l'abbé de Retz la gloire de l'avoir converti (il étoit alors protestant), mais mon père se fâcha et l'envoya quelque temps hors Paris. »

avec Rome, je lui répondois sur des principes qui ne sont pas si aisés à défendre que ceux de Sorbonne. Le ministre s'aperçut de ma peine, il m'épargna les endroits qui eussent pu m'obliger à m'expliquer d'une manière qui eût choqué le Nonce. Je remarquai son procédé; je l'en remerciai, au sortir de la conférence, en présence de M. de Turenne, et il me répondit ces propres mots : « Il n'est pas juste d'empêcher M. l'abbé « de Retz d'être cardinal. » Cette délicatesse n'est pas, comme vous voyez, d'un pédant de Genève.

Je vous ai dit ci-dessus que cette conférence produisit un effet bien différent de sa cause. Le voici :

Madame de Vendôme [Françoise de Lorraine], dont vous avez ouï parler, prit une affection pour moi, depuis cette conférence, qui alloit jusqu'à la tendresse d'une mère. Elle y avoit assisté, quoique assurément elle n'y entendît rien : mais, ce qui la confirma encore dans son sentiment, fut celui de M. de Lisieux, qui étoit son directeur, et qui logeoit toujours chez elle quand il étoit à Paris. Il revint en ce temps-là de son diocèse, et comme il avoit beaucoup d'amitié pour moi et qu'il me trouva dans les dispositions de m'attacher à ma profession, ce qu'il avoit souhaité passionnément, il prit tous les soins imaginables de faire valoir dans le monde le peu de qualités qu'il pouvoit excuser en moi. Il est constant que ce fut à lui à qui je dus le peu d'éclat que j'eus en ce temps-là; et il n'y avoit personne en France dont l'approbation en pût tant donner. Ses sermons l'avoient élevé, d'une naissance fort basse et étrangère (il étoit Flamand), à l'épiscopat; il l'avoit soutenu avec une piété sans faste et sans fard. Son désintéressement étoit au delà des anachorètes ; il avoit la vigueur de saint Ambroise, et il conservoit dans la cour et auprès du Roi une liberté que M. le cardinal de Richelieu, qui avoit été son écolier en théologie, craignoit et révéroit. Ce bon homme, qui avoit tant d'amitié pour moi, qu'il me faisoit trois fois la semaine des leçons sur les Épîtres de saint Paul, se mit en tête de convertir M. de Turenne et de m'en donner l'honneur.

M. de Turenne avoit beaucoup de respect pour lui; mais il lui en donna encore plus de marques, par une raison qu'il m'a dite lui-même, mais qu'il ne m'a dite que plus de dix ans après. M. le comte de Brion [François-Christophe de Lévi Vantadour], que vous pouvez, je crois, avoir vu dans votre enfance sous le nom de duc d'Anville, étoit fort amoureux de Mademoiselle de Vendôme, qui a été depuis Madame de Nemours, et il étoit aussi fort ami de M. de Turenne, qui, pour lui faire plaisir et pour lui donner lieu de voir plus souvent Mademoiselle de Vendôme, affectoit d'écouter les exhortations de M. de Lisieux et de lui rendre même beaucoup de devoirs. Le comte de Brion, qui avoit été deux fois capucin et qui faisoit un salmigondis perpétuel de dévotion et de péchés, prenoit une sensible part à sa prétendue conversion; et il ne bougeoit des conférences qui se faisoient très-souvent, et qui se faisoient toujours dans la chambre de Madame de Vendôme. Brion avoit fort peu d'esprit, mais il avoit beaucoup de routine, qui en beaucoup de choses supplée à l'esprit; et cette routine, jointe à la manière que vous connoissez de M. de Turenne, et à la mine indolente de Mademoiselle de Vendôme, fit que je pris le tout pour bon, et que je ne m'aperçus jamais de quoi que ce soit. Vous me permettrez, s'il vous plaît, de faire ici une petite digression, devant que j'entre plus avant dans la suite de cette histoire.

Les confiances que je vous ai faites, jusqu'à ce jour,

de toutes les dames que je vous ai nommées, ne me donnent aucun scrupule, parce qu'il n'y en a pas une que je croie ne vous avoir pu faire avec honneur; la discrétion a ses bornes, et je ne les crois pas.... n'ai pas.... de me reprocher.... (indiscré)tion pour toutes ces.... [1].

Je crois que j'en aurois même davantage de me plaindre du peu de lieu que j'ai trouvé à vous faire des confiances qui vous pussent être de tout point particulières. En voici une qui l'est certainement, qui n'a jamais été pénétrée, que je n'ai jamais faite à personne, que je n'ai jamais laissé soupçonner; je ne l'ai pas dû, parce que je suis persuadé que la personne qu'elle regarde ne m'a jamais trompé [2]....

Les conférences dont je vous ai parlé ci-dessus se terminoient assez souvent par des promenades dans le jardin. Feue Madame de Choisy en proposa une à Saint-Cloud; et elle dit en badinant à Madame de Vendôme qu'il y falloit donner la comédie à M. de Lisieux.

1. Il manque ici trois pages du manuscrit autographe, qui ont été coupées et détruites, p. 327, 328, 329, et il ne subsiste que la moitié de la page 330.

2. Ce fragment des Mémoires, désormais perdu pour nous, se rapportait-il à des galanteries que le livre ayant pour titre : *Carte du pays de Braquerie, dressée par le comte Bussy-Rabutin, sous la direction d'Armand de Bourdon, prince de Conti*, attribuait au cardinal de Retz? Voici, dans tous les cas, le passage de ce livre : « Lavergne est une grande ville fort jolie, et si dévote que l'archevêque (Retz) y a demeuré avec le duc de Brissac, qui en est demeuré principal gouverneur, le prélat ayant quitté. »

Retz ne fait aucune allusion, dans ses Mémoires, à Madame Pioche de Lavergne, dont le beau-père était le chevalier de Sévigné, ami du Coadjuteur. Le nom de cette femme ne se trouve même pas dans les Mémoires.

Bussy-Rabutin dit aussi du cardinal de Retz, dans ce même livre allégorique : « Pomereuil autrefois si célèbre pour le séjour qu'y a fait un prince ecclésiastique (le cardinal de Retz) ; dans ce temps-là il y avoit un évêché, mais l'évêque se trouvant mal logé, le siége épiscopal fut transféré à Lesdiguières. »

Le bon homme, qui admiroit les pièces de Corneille, répondit qu'il n'en feroit aucune difficulté pourvu que ce fût à la campagne et qu'il y eût peu de monde. La partie se fit; l'on convint qu'il n'y auroit que Madame et Mademoiselle de Vendôme, Madame de Choisy, M. de Turenne, M. de Brion, Voiture et moi. Brion se chargea de la comédie et des violons : je me chargeai de la collation. Nous allâmes à Saint-Cloud chez M. l'Archevêque. Les comédiens, qui jouoient ce soir-là à Rueil, chez M. le Cardinal, n'arrivèrent qu'extrêmement tard. M. de Lisieux prit plaisir aux violons; Madame de Vendôme ne se lassoit point de voir danser Mademoiselle sa fille, qui dansoit pourtant toute seule. Enfin, l'on s'amusa tant que la petite pointe du jour (c'étoit dans les plus grands jours de l'été) commençoit à paroître, quand l'on fut au bas de la descente des Bons-Hommes.

Justement au pied, le carrosse arrêta tout court. Comme j'étois à l'une des portières avec Mademoiselle de Vendôme, je demandai au cocher pourquoi il arrêtoit, et il me répondit d'une voix fort étonnée : « Voulez-vous que je passe par-dessus tous les diables « qui sont là devant moi ? » Je mis la tête hors de la portière, et comme j'ai toujours eu la vue fort basse, je ne vis rien. Madame de Choisy, qui étoit à l'autre portière avec M. de Turenne, fut la première qui aperçut du carrosse la cause de la frayeur du cocher; je dis du carrosse, car cinq ou six laquais qui étoient derrière crioient : « Jésus Maria ! » et trembloient déjà de peur. M. de Turenne se jeta hors du carrosse, aux cris de Madame de Choisy. Je crus que c'étoient des voleurs; je sautai aussi hors du carrosse; je pris l'épée d'un laquais, je la tirai et j'allai joindre de l'autre côté M. de Turenne, que je trouvai regardant

fixement quelque chose que je ne voyois point.

Je lui demandai ce qu'il regardoit, et il me répondit, en me poussant du bras et assez bas : « Je vous le « dirai, mais il ne faut pas épouvanter ces femmes, » qui dans la vérité hurloient plutôt qu'elles ne crioient. Voiture commença un *Oremus :* vous connoissez peut-être les cris aigus de Madame de Choisy; Mademoiselle de Vendôme disoit son chapelet. Madame de Vendôme se vouloit confesser à M. de Lisieux, qui lui disoit : « Ma fille, n'ayez point de peur, vous êtes en la « main de Dieu; » et le comte de Brion avoit entonné, bien dévotement, à genoux avec tous nos laquais, les litanies de la Vierge. Tout cela se passa, comme vous vous pouvez imaginer, en même temps et en moins de rien. M. de Turenne, qui avoit une petite épée à son côté, l'avoit aussi tirée, et après avoir un peu regardé, comme je vous l'ai déjà dit, il se tourna vers moi de l'air dont il eût demandé son dîner et de l'air dont il eût donné une bataille, me dit ces paroles : « Allons « voir ces gens-là. » — « Quelles gens ? » lui repartis-je; dans le vrai je croyois que tout le monde eût perdu le sens. Il me répondit : « Effectivement, je crois que « ce pourroit bien être des diables. » Comme nous avions déjà fait cinq ou six pas du côté de la Savonnerie, et que nous étions, par conséquent, plus proches du spectacle, je commençai à entrevoir quelque chose, et ce qui m'en parut fut une longue procession de fantômes noirs, qui me donna d'abord plus d'émotion qu'elle n'en avoit donné à M. de Turenne, mais qui, par la réflexion que je fis, que j'avois longtemps cherché des esprits et qu'apparemment j'en trouvois en ce lieu, me fit faire un mouvement plus vif que ses manières ne lui permettoient de faire. Je fis deux ou trois sauts vers la procession. Les gens du carrosse,

qui croyoient que nous étions aux mains avec tous les diables, firent un grand cri, et ce ne furent pourtant pas eux qui eurent le plus de frayeur. Les pauvres Augustins réformés et déchaussés, que l'on appelle les Capucins noirs, qui étoient nos diables d'imagination, voyant venir à eux deux hommes qui avoient l'épée à la main, l'eurent très-grande; et l'un d'eux, se détachant de la troupe, nous cria : « Messieurs, nous « sommes de pauvres religieux qui ne faisons de mal « à personne et qui venons de nous rafraîchir un peu « dans la rivière, pour notre santé [1]. »

Nous retournâmes au carrosse M. de Turenne et moi, avec les éclats de rire que vous vous pouvez imaginer, et nous fîmes, lui et moi, dès le moment même, deux observations que nous nous communiquâmes dès le lendemain matin. Il me jura que la première apparition de ces fantômes imaginaires lui avoit donné de la joie, quoiqu'il eût toujours cru auparavant qu'il

1 Cette singulière aventure, que vient de raconter l'abbé de Retz, se trouve rappelée, dans Tallemant des Réaux, à l'occasion de l'*Historiette* de Voiture (t. III, p. 65), mais avec quelques variantes, avec une date différente et quelques noms de personnages qui ne sont pas nommés dans le récit de l'abbé de Retz :

« Voiture fit une promenade à Saint-Cloud avec feu Madame de Lesdiguières et quelques autres. La nuit les prit dans le bois de Boulogne; ils n'avoient pas de flambeaux. Voilà les dames à faire des contes d'esprit. En cet instant, Voiture s'avança du carrosse pour regarder si un écuyer, qui étoit à cheval, suivoit, car la nuit n'étoit pas encore fermée : « Ah ! vraiment, dit-il, si vous en voulez voir des esprits, n'en voilà que huit. » On regarde en effet, il paroissoit huit figures noires qui alloient en pointe. Plus on se hâtoit, plus ces fantômes se hâtoient aussi. L'écuyer ne voulut jamais en approcher. Cela les suivit jusque dans Paris. Madame de Lesdiguières conta leur frayeur au Coadjuteur, depuis cardinal de Retz : « Dans huit jours, leur dit-il, j'en saurai la vérité. » Il découvrit que c'étoit des Augustins déchaussés qui revenoient de se baigner à Saint-Cloud, et qui, de peur que la porte de la ville ne fût fermée, n'avoient point voulu laisser éloigner ce carrosse et l'avoient toujours suivi. »

auroit peur s'il voyoit quelque chose d'extraordinaire : et je lui avouai que la première vue m'avoit ému, quoique j'eusse souhaité toute ma vie de voir des esprits. La seconde observation que nous fîmes, fut que tout ce que nous lisons dans la vie de la plupart des hommes est faux. M. de Turenne me jura qu'il n'avoit pas senti la moindre émotion, et il convint que j'avois eu sujet de croire, par son regard si fixe et par son mouvement si lent, qu'il en avoit eu beaucoup. Je lui confessai que j'en avois eu d'abord, et il me protesta qu'il auroit juré, sur son salut, que je n'avois eu que du courage et de la gaieté. Qui peut donc écrire la vérité, que ceux qui l'ont sentie? Et le président de Thou a eu raison de dire qu'il n'y a de véritables histoires, que celles qui ont été écrites par les hommes qui ont été assez sincères pour parler véritablement d'eux-mêmes. Ma morale ne tire aucun mérite de cette sincérité : car je trouve une satisfaction si sensible à vous rendre compte de tous les replis de mon âme et de ceux de mon cœur, que la raison, à mon égard, a beaucoup moins de part que le plaisir dans la religion et l'exactitude que j'ai pour la vérité.

Mademoiselle de Vendôme conçut un mépris inconcevable pour le pauvre Brion, qui, en effet, avoit fait voir aussi de son côté, dans cette ridicule aventure, une foiblesse inimaginable. Elle s'en moqua avec moi dès que l'on fut rentré en carrosse, et elle me dit : « Je « sens, à l'estime que je fais de la valeur, que je suis « petite-fille de Henri le Grand. Il faut que vous ne « craigniez rien, puisque vous n'avez pas eu peur en « cette occasion. » — « J'ai eu peur, lui répondis-je, « Mademoiselle : mais comme je ne suis pas si dévot « que Brion, ma peur n'a pas tourné du côté des lita- « nies. » — « Vous n'en avez point eu, me dit-elle,

« et je crois que vous ne croyez pas au diable : car « M. de Turenne, qui est bien brave, a été bien ému « lui-même, et il n'alloit pas si vite que vous. » Je vous confesse que cette distinction qu'elle mit entre M. de Turenne et moi me plut et me fit naître la pensée de hasarder quelque douceur. Je lui dis donc : « L'on peut croire le diable et ne le craindre pas; il « y a des choses au monde plus terribles. » — « Et « quoi? » reprit-elle. — « Elles le sont si fort que l'on « n'oseroit même les nommer, » lui répondis-je. Elle m'entendit bien, à ce qu'elle m'a confessé depuis, mais elle n'en fit pas semblant; elle se remit dans la conversation publique : l'on descendit à l'hôtel de Vendôme, et chacun s'en alla chez soi.

Mademoiselle de Vendôme n'étoit pas ce que l'on appelle une grande beauté, mais elle en avoit pourtant beaucoup; et l'on avoit approuvé ce que j'avois dit d'elle et de Mademoiselle de Guise : qu'elles étoient des beautés de qualité; on n'étoit point étonné en les voyant de les trouver princesses. Mademoiselle de Vendôme avoit très-peu d'esprit : mais il est certain, qu'au temps dont je vous parle, sa sottise n'étoit pas encore bien développée. Elle avoit un sérieux qui n'étoit pas de sens mais de langueur, avec un petit grain de hauteur; et cette sorte de sérieux cache bien des défauts. Enfin elle étoit aimable à tout prendre et en tous sens.

Je suivis ma pointe et je trouvois des commodités merveilleuses; je m'attirois des éloges de tout le monde, en ne bougeant de chez M. de Lisieux, qui logeoit à l'hôtel de Vendôme; les conférences pour M. de Turenne furent suivies de l'explication des Épîtres de saint Paul, que le bon homme étoit ravi de me faire répéter en françois, sous le prétexte de les faire entendre à

auroit peur s'il voyoit quelque chose d'extraordinaire : et je lui avouai que la première vue m'avoit ému, quoique j'eusse souhaité toute ma vie de voir des esprits. La seconde observation que nous fîmes, fut que tout ce que nous lisons dans la vie de la plupart des hommes est faux. M. de Turenne me jura qu'il n'avoit pas senti la moindre émotion, et il convint que j'avois eu sujet de croire, par son regard si fixe et par son mouvement si lent, qu'il en avoit eu beaucoup. Je lui confessai que j'en avois eu d'abord, et il me protesta qu'il auroit juré, sur son salut, que je n'avois eu que du courage et de la gaieté. Qui peut donc écrire la vérité, que ceux qui l'ont sentie? Et le président de Thou a eu raison de dire qu'il n'y a de véritables histoires, que celles qui ont été écrites par les hommes qui ont été assez sincères pour parler véritablement d'eux-mêmes. Ma morale ne tire aucun mérite de cette sincérité : car je trouve une satisfaction si sensible à vous rendre compte de tous les replis de mon âme et de ceux de mon cœur, que la raison, à mon égard, a beaucoup moins de part que le plaisir dans la religion et l'exactitude que j'ai pour la vérité.

Mademoiselle de Vendôme conçut un mépris inconcevable pour le pauvre Brion, qui, en effet, avoit fait voir aussi de son côté, dans cette ridicule aventure, une foiblesse inimaginable. Elle s'en moqua avec moi dès que l'on fut rentré en carrosse, et elle me dit : « Je « sens, à l'estime que je fais de la valeur, que je suis « petite-fille de Henri le Grand. Il faut que vous ne « craigniez rien, puisque vous n'avez pas eu peur en « cette occasion. » — « J'ai eu peur, lui répondis-je, « Mademoiselle : mais comme je ne suis pas si dévot « que Brion, ma peur n'a pas tourné du côté des lita- « nies. » — « Vous n'en avez point eu, me dit-elle,

« et je crois que vous ne croyez pas au diable : car « M. de Turenne, qui est bien brave, a été bien ému « lui-même, et il n'alloit pas si vite que vous. » Je vous confesse que cette distinction qu'elle mit entre M. de Turenne et moi me plut et me fit naître la pensée de hasarder quelque douceur. Je lui dis donc : « L'on peut croire le diable et ne le craindre pas; il « y a des choses au monde plus terribles. » — « Et « quoi? » reprit-elle. — « Elles le sont si fort que l'on « n'oseroit même les nommer, » lui répondis-je. Elle m'entendit bien, à ce qu'elle m'a confessé depuis, mais elle n'en fit pas semblant; elle se remit dans la conversation publique : l'on descendit à l'hôtel de Vendôme, et chacun s'en alla chez soi.

Mademoiselle de Vendôme n'étoit pas ce que l'on appelle une grande beauté, mais elle en avoit pourtant beaucoup; et l'on avoit approuvé ce que j'avois dit d'elle et de Mademoiselle de Guise : qu'elles étoient des beautés de qualité; on n'étoit point étonné en les voyant de les trouver princesses. Mademoiselle de Vendôme avoit très-peu d'esprit : mais il est certain, qu'au temps dont je vous parle, sa sottise n'étoit pas encore bien développée. Elle avoit un sérieux qui n'étoit pas de sens mais de langueur, avec un petit grain de hauteur; et cette sorte de sérieux cache bien des défauts. Enfin elle étoit aimable à tout prendre et en tous sens.

Je suivis ma pointe et je trouvois des commodités merveilleuses; je m'attirois des éloges de tout le monde, en ne bougeant de chez M. de Lisieux, qui logeoit à l'hôtel de Vendôme; les conférences pour M. de Turenne furent suivies de l'explication des Épîtres de saint Paul, que le bon homme étoit ravi de me faire répéter en françois, sous le prétexte de les faire entendre à

Madame de Vendôme et à ma tante de Maignelais qui s'y trouvoient presque toujours. L'on fit deux voyages [dont un] à Anet; l'un fut de quinze jours et l'autre de six semaines; et dans le dernier voyage, j'allai plus loin qu'à Anet. Je n'allai pourtant pas à tout et je n'y ai jamais été : l'on s'étoit fait des bornes desquelles l'on ne vouloit jamais sortir. J'allai toutefois très-loin et longtemps, car je ne fus arrêté dans ma course que par son mariage, qui ne se fit qu'un peu après la mort du feu Roi. Elle se mit dans la dévotion, elle me prêcha, je lui rendis des portraits, des lettres et des cheveux; je demeurai son serviteur et je fus assez heureux pour lui en donner de bonnes marques dans les suites de la guerre civile.

Permettez, je vous supplie, à mon scrupule de vous supplier encore très-humblement de vous ressouvenir, en ce lieu, du commandement que vous me fîtes l'avant-veille de votre départ de Paris, chez un de vos amis, de ne vous céler dans ce récit quoi que ce soit de ce qui m'est jamais arrivé.

Vous voyez, parce que je viens de vous dire, que mes occupations ecclésiastiques étoient diversifiées et égalées par d'autres, qui étoient un peu plus agréables; mais elles n'en étoient pas assurément déparées. La bienséance étoit observée en tout, et le peu qui y manquoit étoit suppléé par mon bonheur, qui fut tel, que tous les ecclésiastiques du diocèse me souhaitoient pour successeur de mon oncle, avec une passion qu'ils ne pouvoient cacher. M. le cardinal de Richelieu étoit bien éloigné de cette pensée : ma maison lui étoit fort odieuse et ma personne ne lui plaisoit pas, pour les raisons que je vous ai touchées ci-dessus. Voici deux occasions qui l'aigrirent encore davantage.

Je dis à feu M. le président de Mesme, dans la conversation, une chose assez semblable, quoique contraire

à ce que je vous ai dit quelquefois, qui est : que je connois une personne qui n'a que de petits défauts; mais qu'il n'y a aucun de ces défauts qui ne soit la cause ou l'effet de quelque bonne qualité. Je disois à M. le président de Mesme, que M. le cardinal de Richelieu n'avoit aucune grande qualité qui ne fût la cause ou l'effet de quelque grand défaut. Ce mot qui avoit été dit tête à tête, dans un cabinet, fut redit, je ne sais par qui, à M. le Cardinal, et il fut redit sous mon nom; jugez de l'effet. L'autre chose qui le fâcha fut que j'allai voir feu M. le président Barillon, qui étoit prisonnier à Amboise, pour des remontrances qui s'étoient faites au Parlement [1]; et que je l'allai voir dans une circonstance qui fit remarquer mon voyage. Deux misérables ermites et faux monnoyeurs, qui avoient eu quelque communication secrète avec M. de Vendôme, peut-être touchant leur second métier, et qui n'étoient pas satisfaits de lui, l'accusèrent très-faussement de leur avoir proposé de tuer M. le Cardinal; et pour donner plus de créance à leur déposition, ils nommèrent tous ceux qu'ils croyoient être notés en ce pays-là. Montrésor et M. Barillon furent du nombre; je le sus des premiers par Bergeron, commis de M. de Noyers; et comme j'aimois extrêmement le président Barillon, je pris la poste, le soir même, pour l'aller avertir et le tirer d'Amboise, ce qui étoit très-faisable. Comme il étoit tout à fait innocent, il ne voulut pas seulement écouter la proposition que je lui en

1. Barillon, président de la chambre des Enquêtes, a été exilé et emprisonné plusieurs fois; mais jamais à Amboise. Les Mémoires de Mathieu Molé, que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France, parlent d'exil à Saumur, à Évreux, etc. Voy. t. II, p. 52, 125, 332, 399. Mais son office fut plus tard supprimé, et en 1645 Barillon, arrêté de nouveau, fut enfermé à Pignerol, où il mourut peu de temps après.

Madame de Vendôme et à ma tante de Maignelais qui s'y trouvoient presque toujours. L'on fit deux voyages [dont un] à Anet; l'un fut de quinze jours et l'autre de six semaines; et dans le dernier voyage, j'allai plus loin qu'à Anet. Je n'allai pourtant pas à tout et je n'y ai jamais été : l'on s'étoit fait des bornes desquelles l'on ne vouloit jamais sortir. J'allai toutefois très-loin et longtemps, car je ne fus arrêté dans ma course que par son mariage, qui ne se fit qu'un peu après la mort du feu Roi. Elle se mit dans la dévotion, elle me prêcha, je lui rendis des portraits, des lettres et des cheveux; je demeurai son serviteur et je fus assez heureux pour lui en donner de bonnes marques dans les suites de la guerre civile.

Permettez, je vous supplie, à mon scrupule de vous supplier encore très-humblement de vous ressouvenir, en ce lieu, du commandement que vous me fîtes l'avant-veille de votre départ de Paris, chez un de vos amis, de ne vous céler dans ce récit quoi que ce soit de ce qui m'est jamais arrivé.

Vous voyez, parce que je viens de vous dire, que mes occupations ecclésiastiques étoient diversifiées et égalées par d'autres, qui étoient un peu plus agréables; mais elles n'en étoient pas assurément déparées. La bienséance étoit observée en tout, et le peu qui y manquoit étoit suppléé par mon bonheur, qui fut tel, que tous les ecclésiastiques du diocèse me souhaitoient pour successeur de mon oncle, avec une passion qu'ils ne pouvoient cacher. M. le cardinal de Richelieu étoit bien éloigné de cette pensée : ma maison lui étoit fort odieuse et ma personne ne lui plaisoit pas, pour les raisons que je vous ai touchées ci-dessus. Voici deux occasions qui l'aigrirent encore davantage.

Je dis à feu M. le président de Mesme, dans la conversation, une chose assez semblable, quoique contraire

à ce que je vous ai dit quelquefois, qui est : que je connois une personne qui n'a que de petits défauts; mais qu'il n'y a aucun de ces défauts qui ne soit la cause ou l'effet de quelque bonne qualité. Je disois à M. le président de Mesme, que M. le cardinal de Richelieu n'avoit aucune grande qualité qui ne fût la cause ou l'effet de quelque grand défaut. Ce mot qui avoit été dit tête à tête, dans un cabinet, fut redit, je ne sais par qui, à M. le Cardinal, et il fut redit sous mon nom; jugez de l'effet. L'autre chose qui le fâcha fut que j'allai voir feu M. le président Barillon, qui étoit prisonnier à Amboise, pour des remontrances qui s'étoient faites au Parlement [1]; et que je l'allai voir dans une circonstance qui fit remarquer mon voyage. Deux misérables ermites et faux monnoyeurs, qui avoient eu quelque communication secrète avec M. de Vendôme, peut-être touchant leur second métier, et qui n'étoient pas satisfaits de lui, l'accusèrent très-faussement de leur avoir proposé de tuer M. le Cardinal; et pour donner plus de créance à leur déposition, ils nommèrent tous ceux qu'ils croyoient être notés en ce pays-là. Montrésor et M. Barillon furent du nombre; je le sus des premiers par Bergeron, commis de M. de Noyers; et comme j'aimois extrêmement le président Barillon, je pris la poste, le soir même, pour l'aller avertir et le tirer d'Amboise, ce qui étoit très-faisable. Comme il étoit tout à fait innocent, il ne voulut pas seulement écouter la proposition que je lui en

1. Barillon, président de la chambre des Enquêtes, a été exilé et emprisonné plusieurs fois; mais jamais à Amboise. Les Mémoires de Mathieu Molé, que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France, parlent d'exil à Saumur, à Évreux, etc. Voy. t. II, p. 52, 125, 332, 399. Mais son office fut plus tard supprimé, et en 1645 Barillon, arrêté de nouveau, fut enfermé à Pignerol, où il mourut peu de temps après.

fis et il demeura dans Amboise, méprisant et les accusateurs et l'accusation. M. le Cardinal dit à M. de Lisieux, à propos de ce voyage, que j'étois ami de tous ses ennemis, et M. de Lisieux lui répondit : « Il est « vrai, et vous l'en devez estimer, vous n'avez nul sujet « de vous en plaindre. J'ai observé que ceux dont « vous entendez parler étoient tous ses amis devant « que d'être vos ennemis. — Si cela est vrai, lui dit « M. le Cardinal, l'on a tort de me faire les contes « que l'on m'en fait. » M. de Lisieux me rendit sur cela tous les bons offices imaginables; et tels qu'il me dit, le lendemain, et qu'il me l'a dit plusieurs fois depuis, que si M. le cardinal de Richelieu eût vécu, il m'eût infailliblement rétabli dans son esprit. Ce qui y mettoit le plus de disposition, étoit que M. de Lisieux l'avoit assuré que, quoique j'eusse lieu de me croire perdu à la cour, je n'avois jamais voulu être des amis de M. le Grand[1]; et il est vrai que M. de Thou[2], avec lequel j'avois habitude et amitié particulière, m'en avoit pressé et que je n'y donnai point, parce que je ne crus d'abord rien de solide, et l'événement a fait voir que je ne m'y étois pas trompé.

1. D'après le chroniqueur Tallemant des Réaux, ce fut Fontrailles, gentilhomme de qualité, de Languedoc, bossu devant et derrière, et fort laid de visage, petit et gras, mais qui n'a pas la mine d'un sot, qui irrita le plus Cinq-Mars contre l'Éminentissime; car il étoit enragé contre le Cardinal, et voici pourquoi. Fontrailles, Ruvigny et autres étoient à Ruel dans l'antichambre du Cardinal; on vint dire que je ne sais quel ambassadeur venoit; le Cardinal sort au devant de lui, dans l'antichambre, et ayant trouvé Fontrailles, il lui dit en raillant un peu fortement : « Rangez-vous, Monsieur de Fontrailles, ne vous montrez point, cet ambassadeur n'aime point les monstres. » Fontrailles grinça des dents et dit en lui-même : « Ah! schelme, tu me viens de mettre le poignard dans le sein, mais je te l'y mettrai à mon tour, ou je ne le pourrai. » Après, le Cardinal le fit entrer et goguenarda avec lui pour raccommoder ce qu'il avoit dit; mais l'autre ne lui a jamais pardonné.

2. M. de Thou, dit Tallemant, étoit un vilain rousseau qui n'avoit pas été d'avis du traité d'Espagne; mais il avoit toujours brouillé. On trouva la piste de toutes ses menées. M. le Grand l'avoit appelé *Son Inquiétude*. Par une ridicule affectation de générosité, dès qu'un homme étoit disgracié, il le vouloit connoître et lui alloit faire offre de service (t. II, p. 607).

M. le cardinal de Richelieu mourut [4 décembre 1642] devant que M. de Lisieux eût pu achever ce qu'il avoit commencé pour mon raccommodement, et je demeurai ainsi dans la foule de ceux qui avoient été notés par le ministère. Ce caractère ne fut pas favorable les premières semaines qui suivirent la mort de M. le Cardinal. Quoique le Roi en eût une joie incroyable, il voulut conserver toutes les apparences; il ratifia les legs que ce ministre avoit faits des charges et des gouvernements; il caressa tous ses proches, il maintint dans le ministère toutes ses créatures, et il affecta de recevoir assez mal tous ceux qui avoient été mal avec lui. Je fus le seul privilégié. Lorsque M. l'archevêque de Paris me présenta au Roi, il me traita, je ne dis pas seulement honnêtement, mais avec une distinction qui surprit et qui étonna tout le monde; il me parla de mes études, de mes sermons; il me fit même des railleries douces et obligeantes. Il me commanda de lui faire ma cour toutes les semaines.

[1643]. Voici les raisons de ce bon traitement, que nous ne sûmes nous-même que la veille de sa mort. Il les dit à la Reine.

Ces deux raisons sont deux aventures, qui m'arrivèrent au sortir du collége et desquelles je ne vous ai pas parlé, parce que je n'ai pas cru que, n'ayant rapport à rien par elles-mêmes, elles méritassent seulement votre réflexion. Je suis obligé de les exposer en ce lieu, parce que je trouve que la fortune leur a donné plus de suite sans comparaison qu'elles n'en

devoient avoir naturellement. Je vous dois dire de plus, pour la vérité, que je ne m'en suis pas souvenu dans le commencement de ce discours, et qu'il n'y a que leur suite qui les ai remises dans ma mémoire.

Un peu après que je fus sorti du collége, ce valet de chambre de mon gouverneur, qui étoit mon tercero [complaisant], trouva chez une misérable épinglière une nièce de quatorze ans, qui étoit d'une beauté surprenante. Il l'acheta pour moi 150 pistoles, après me l'avoir fait voir; il lui loua une petite maison à Issy, il mit sa sœur auprès d'elle, et j'y allai le lendemain qu'elle y fut logée. Je la trouvai dans un abattement extrême et je n'en fus point surpris, parce que je l'attribuai à la pudeur. J'y trouvai quelque chose de plus le lendemain, qui fut une raison encore plus surprenante et plus extraordinaire que sa beauté, et c'étoit beaucoup dire. Elle me parla sagement, saintement, et sans emportement : toutefois, elle ne pleura qu'autant qu'elle ne put pas s'en empêcher; elle craignoit sa tante à un point qui me fit pitié. J'admirai son esprit, et après j'admirai sa vertu. Je la pressai autant qu'il le falloit pour l'éprouver. J'eus honte pour moi-même. J'attendis la nuit pour la mettre dans mon carrosse, je la menai à ma tante de Meignelais, qui la mit dans une religion, où elle mourut huit ou dix ans après en réputation de sainteté. Ma tante, à qui cette fille avoua que les menaces de l'épinglière l'avoient si fort intimidée qu'elle auroit fait tout ce que j'aurois voulu, fut si touchée de mon procédé, qu'elle alla, dès le lendemain, le conter à M. de Lisieux, qui le dit le jour même au Roi, à son dîner.

Voilà la première de ces deux aventures. La seconde ne fut pas de même nature, mais elle ne fit pas un moindre effet dans l'esprit du Roi.

Un an à peu près avant cette même aventure, j'étois allé courre le cerf à Fontainebleau, avec la meute de M. de Souvré, et comme mes chevaux étoient fort las, je pris la poste pour revenir à Paris. Comme j'étois mieux monté que mon gouverneur et qu'un valet de chambre qui couroient avec moi, j'arrivai le premier à Juvisy, et je fis mettre ma selle sur le meilleur cheval que je trouvai. Contenan, capitaine de la petite compagnie de chevau-légers du Roi, brave, mais extravagant et scélérat, qui venoit de Paris aussi en poste, commanda à un palefrenier d'ôter ma selle et d'y mettre la sienne. Je m'avançai en lui disant que j'avois retenu le cheval; et comme il me voyoit avec un petit collet uni et un habit noir tout simple, il me prit pour ce que j'étois en effet, c'est-à-dire pour un écolier, et il ne me répondit que par un soufflet, qu'il me donna à tour de bras, et qui me mit tout en sang. Je mis l'épée à la main et lui aussi; et dès le premier coup que nous nous portâmes, il tomba, le pied lui avoit glissé; et comme il donna de la main, en se voulant soutenir, contre un morceau de bois un peu pointu, son épée s'en alla aussi de l'autre côté. Je me reculai de deux pas, et je lui dis de reprendre son épée; il le fit, mais ce fut par la pointe, car il m'en présenta la garde en me demandant un million de pardons. Il les redoubla bien quand mon gouverneur fut arrivé, qui lui dit qui j'étois. Il retourna sur ses pas; il alla conter au Roi, avec lequel il avoit une très-grande liberté, toute cette petite histoire. Elle lui plut, et il s'en souvint en temps et lieu, comme vous le verrez encore plus particulièrement à sa mort. Je reprends le fil de mon discours.

Le bon traitement que je recevois du Roi fit croire à mes proches, que l'on pourroit peut-être trouver quel-

que ouverture pour moi à la coadjutorerie de Paris. Ils y trouvèrent d'abord beaucoup de difficulté dans l'esprit de mon oncle, très-petit et par conséquent jaloux et difficile. Ils le gagnèrent par le moyen de Défita, son avocat, et de Couret, son aumônier; mais ils firent en même temps une faute, qui rompit au moins pour ce coup leurs mesures. Ils firent éclater, contre mon sentiment, le consentement de M. de Paris, et ils souffrirent même que la Sorbonne, les curés, le chapitre, lui en fissent des remercîments. Cette conduite eut beaucoup d'éclat; mais elle en eut trop; et Messieurs le cardinal Mazarin, de Noyers et de Chavigny en prirent sujet de me traverser, en disant au Roi qu'il ne falloit pas accoutumer les corps à se désigner eux-mêmes des archevêques : de sorte que M. le maréchal de Schomberg[1], qui avoit épousé en premières noces ma cousine germaine, ayant voulu sonder le gué, n'y trouva aucun jour. Le Roi lui répondit avec beaucoup de bonté pour moi; mais j'étois encore trop jeune, l'affaire avoit fait trop de bruit devant que d'aller au Roi, et autres telles choses.

Nous découvrîmes, quelque temps après, un obstacle plus sourd, mais aussi plus dangereux. M. de Noyers, secrétaire d'État, et celui des trois ministres qui paroissoit le mieux à la cour, étoit dévot de profession, et même jésuite secret, à ce que l'on a cru. Il se mit en tête d'être archevêque de Paris; et comme l'on croyoit compter sûrement tous les mois sur la mort de mon oncle, qui étoit dans la vérité fort infirme, il crut qu'il falloit à tout hasard m'éloigner de Paris, où il voyoit que j'étois extrêmement aimé, et me donner une place qui parût belle et raisonnable pour un homme de mon âge. Il me fit proposer au Roi, par le père Sirmon, jésuite et son confesseur, pour l'évêché d'Agde, qui n'a que vingt-deux paroisses, et qui vaut plus de trente mille livres de rente. Le Roi agréa la proposition avec joie, et il m'en envoya le brevet le jour même. Je vous confesse que je fus embarrassé au delà de tout ce que je vous puis exprimer. Ma dévotion ne me portoit nullement en Languedoc. Vous voyez les inconvénients du refus, si grands que je n'eusse pas trouvé un homme qui me l'eût osé conseiller. Je pris mon parti de moi-même. J'allai trouver le Roi. Je lui dis, après l'avoir remercié, que j'appréhendois extrêmement le poids d'un évêché éloigné; que mon âge avoit besoin d'avis et de conseils qui ne se rencontrent jamais que fort imparfaitement dans les provinces. J'ajoutai à cela tout ce que vous vous pouvez imaginer. Je fus plus heureux que sage. Le Roi ne se fâcha pas de mon refus, et il continua de me très-bien traiter. Cette circonstance, jointe à la retraite de M. de Noyers, qui donna dans le panneau que M. de Chavigny lui avoit tendu, réveilla mes espérances de la coadjutorerie de Paris. Comme le Roi avoit pris des engagements assez publics de n'en point admettre, depuis celle qu'il avoit accordée à M. d'Arles, l'on balançoit, l'on se donnoit du temps avec d'autant moins de peine, que sa santé s'affoiblissoit tous les jours et que j'avois lieu de tout espérer de la régence.

Le Roi mourut [14 mai 1643]; M. de Beaufort, qui étoit de tout temps à la Reine et qui en faisoit même le galant, se mit en tête de gouverner, dont il étoit moins capable que son valet de chambre. M. l'évêque de Beauvais [Augustin Potier], plus idiot que tous les

1. M. de Schomberg, quoiqu'il eût bien de l'esprit, dit Tallemant (t. III, p. 52), et qu'il écrivît bien, avoit cependant une conversation assez pesante. Il géra, avec une grande probité, les finances de l'État. (t. III, p. 110)

idiots de votre connoissance, prit la figure de premier ministre[1]; il demanda, dès le premier jour, aux Hollandois qu'ils se convertissent à la religion catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de France. La Reine eut honte de cette momerie de ministre. Elle me commanda d'aller offrir, de sa part, la première place à mon père; et voyant qu'il refusoit obstinément de sortir de sa cellule des pères de l'Oratoire, elle se mit entre les mains de M. le cardinal Mazarin.

Vous pouvez juger qu'il ne fut pas difficile de trouver ma place dans ces moments[2], dans lesquels d'ail-

1. « Le Roi mort, on fit revenir tous les exilés, durant le règne de peu de jours de M. de Beauvais. Madame de Senecey fit plus de bruit que tous les autres ensemble. » (Tallemant, t. IV, p. 388, édit. Paulin Paris.) — M. Cousin parle avec détails de l'incapacité de l'évêque de Beauvais, dans l'un de ses articles sur les Carnets du cardinal Mazarin, publiés dans le *Journal des Savants*, année 1856, p. 57 et 58, *n.*

2. La *Gazette* de Renaudot nous donne, à cette même époque, les nouvelles suivantes de l'abbé de Retz : « Le 12 septembre 1643, la Reine ayant été avertie de la piété et dévotion de la grande confrérie de Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris, estimée la plus ancienne et la plus noble de ce royaume, dans laquelle sont le Roi et la Reine, outre le nombre limité par les anciens statuts, et ayant su particulièrement que les rois Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles V et Louis XI y avoient été admis, fait de grands dons et augmenté ses priviléges. Sachant que les Reines, par un statut particulier de l'an 1220, y avoient aussi été reçues, Sa Majesté voulut pareillement y être admise, et après avoir fait ses dévotions en l'église de Paris et visité celle de la Madeleine, le 8 de ce mois, jour de la Nativité de la Vierge, l'abbé de Retz, coadjuteur de l'archevêque de cette ville, ayant commission de lui comme abbé de ladite confrérie, absent pour son indisposition, en fit les cérémonies : où étoient le sieur Tuder, doyen de ladite église de Paris, plusieurs chanoines d'icelles, curés et autres ecclésiastiques de la même confrérie, et où le saint-sacrement étant exposé sur l'autel, les prières furent faites par Leurs Majestés, puis l'action finit par un bref remercîment que fit à la Reine le président de Machault, doyen de cette confrérie.

« Le 19 octobre 1643, l'abbé de Rais, coadjuteur de cet archevêché, reçut solennellement le bonnet de docteur en théologie de la maison

leurs l'on ne refusoit rien; et la Feuillade, frère de celui que vous voyez à la cour, disoit qu'il n'y avoit plus que quatre petits mots dans la langue françoise : « La Reine est si bonne! »

Madame de Meignelais et M. de Lisieux demandèrent la coadjutorerie pour moi[1]. Et la Reine la leur refusa, en disant qu'elle ne l'accorderoit qu'à mon père, qui ne vouloit point du tout paroître au Louvre. Il y vint enfin une unique fois[2]. La Reine lui dit publiquement qu'elle avoit reçu ordre du feu Roi, la veille de sa mort, de me la faire expédier, et qu'il lui avoit dit, en présence de M. de Lisieux, qu'il m'avoit toujours eu dans l'esprit, depuis les deux aventures de l'épinglière et de Contenan. Quel rapport de ces deux bagatelles à l'archevêché de Paris! et voilà toutefois comme la plupart des choses se font.

de Sorbonne, par les mains du Chancelier, dans la salle de l'Université, lieu destiné à telles actions. »

1. Au commencement de la Régence, M. de Lisieux, qui étoit Philippe Cospean, prit une grande influence sur la Reine. « Le cardinal Mazarin souffrit, dit Tallemant, t. III, p. 172, que M. de Lizieux s'attachât à la Reine. Cet attachement lui servit au commencement de la Régence, car il étoit comme une espèce de ministre; mais le cardinal Mazarin prévalut et le fit éloigner, quand il fit arrêter M. de Beaufort. M. de Lisieux logeoit à l'hôtel de Vendôme. Quand on donna à M. de Lizieux l'évêché de Lizieux au lieu de Nantes, quelqu'un lui dit : « Mais vous aurez bien plus grande charge d'âme. — Voire, répondit-il, les Normands n'ont point d'âme. »

L'évêque de Lizieux ne tarda pas à être éloigné, lorsque Mazarin voulut détruire le parti des saints et des religieuses, qui combattoient son influence auprès de la Reine. Madame de Motteville nous apprend que lorsque M. de Lisieux vint prendre congé de la Reine, il ne lui parla pas... La Reine, ensuite, étant au Val-de-Grâce, dit à la marquise de Maignelais, dame de grande qualité et de grande vertu, amie de cet évêque, qu'elle avoit été obligée de l'éloigner, mais qu'elle en avoit été très-fâchée.

2. Le père Gondi s'était retiré dans un monastère, il fut bientôt après compris dans la disgrâce des dévots, avec le père Vincent de Paul. Voy l'article de M. Cousin, *Carnets* de Mazarin, *Journal des Savants*, 1856, p. 110.

Tous les corps vinrent remercier la Reine. Lozières, maître des requêtes et mon ami particulier, m'apporta seize mille écus pour mes bulles[1]. Je les envoyai à Rome par un courrier, avec ordre de ne point demander de grâces, pour ne point différer l'expédition et pour ne laisser aucun temps au ministre de la traverser. Je la reçus la veille de la Toussaint [1643]. Je montai, le lendemain, en chaire dans Saint-Jean, pour y commencer l'Avent, que je prêchai.

Mais il est temps de prendre un peu d'haleine. Il me semble que je n'ai été jusqu'ici que dans le parterre, ou tout au plus dans l'orchestre, à jouer et à badiner avec les violons; je vais monter sur le théâtre, où vous verrez des scènes, non pas dignes de vous, mais un peu moins indignes de votre attention.

1. Ce fait est confirmé par Tallemant des Réaux, qui nous apprend (t. VI, p. 281) que Pierre Yvon, sieur de Lozières, « prêta à l'abbé de Retz de quoi payer ses bulles de la coadjutorerie, et cet argent n'est pas prêt à être rendu... Cette connoissance, ajoute Tallemant, de l'abbé de Retz, fut cause qu'il se mit tout autrement l'ambition en tête. »

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE.

1643-1644. — Sermons du Coadjuteur à Saint-Jean en Grève. — Retraite à Saint-Lazare. — Préséance du Coadjuteur sur le duc de Guise. — Retz donne la main chez lui. — Cabale des Importants. — Le Coadjuteur refuse d'en faire partie. — Origine de cette cabale. — Le duc de Beaufort. — Fontrailles. — Beaupuis. — Fiesque. — Montrésor. — Béthune. — Les prétendues lettres de Madame de Longueville et Madame de Montbazon. — Beaufort est arrêté. — M. de Nangis et le duc d'Enghien. — Victoire de Rocroy. — Les premières années de la Régence. — Le duc d'Orléans. — Le prince de Condé. — L'évêque de Beauvais. — Chavigny. — Bautru. — Humilité de Mazarin. — Les ducs de Longueville et de Vendôme. — M. de Nemours, M. de Guise et Mademoiselle de Pons. — Le duc de Bouillon, Turenne et le duc d'Espernon. — Les maréchaux de Schomberg et de Gramont. — Mazarin, premier ministre. — L'archevêque de Paris, son Coadjuteur et le clergé. — Le Coadjuteur visite les couvents de religieuses. — Madame de Pomereuil et le Coadjuteur. — Mazarin s'inquiète de la popularité du Coadjuteur. — *César à mon âge devoit six fois plus que moi.*

Je commençai mes sermons de l'Avent dans Saint-Jean en Grève, le jour de la Toussaint [1643], avec le concours naturel à une ville aussi peu accoutumée que l'étoit Paris à voir ses archevêques en chaire[1].

Le grand secret de ceux qui entrent dans les emplois est de saisir d'abord l'imagination des hommes, par une action que quelques circonstances leur rendent particulière.

1. On conserve à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits, sous le n° 7050, un Recueil de sermons du Coadjuteur. Nous aurons occasion d'en citer quelques fragments.

Comme j'étois obligé de prendre les ordres, je fis une retraite dans Saint-Lazare, où je donnai à l'extérieur toutes les apparences ordinaires. L'occupation de mon intérieur fut une grande et profonde réflexion sur la manière que je devois prendre pour ma conduite. Elle étoit très-difficile. Je trouvois l'archevêché de Paris dégradé, à l'égard du monde, par les bassesses de mon oncle, et désolé, à l'égard de Dieu, par sa négligence et par son incapacité. Je prévoyois des oppositions infinies à son rétablissement; et je n'étois pas si aveuglé, que je ne connusse que la plus grande et la plus insurmontable étoit dans moi-même. Je n'ignorois pas de quelle nécessité est la règle des mœurs à un évêque. Je sentois que le désordre scandaleux de ceux de mon ordre me l'imposoit encore plus étroite et plus indispensable qu'aux autres; et je sentois, en même temps, que je n'en étois pas capable et que tous les obstacles et de conscience et de gloire, que j'opposerois au dérèglement, ne seroient que des digues fort mal assurées. Je pris, après six jours de réflexion, le parti de faire le mal par dessein, ce qui est sans comparaison le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est sans doute le plus sage devant le monde; et parce qu'en le faisant ainsi l'on y met toujours des préalables, qui en couvrent une partie; et parce que l'on évite, par ce moyen, le plus dangereux ridicule qui se puisse rencontrer dans notre profession, qui est celui de mêler à contre-temps le péché dans la dévotion.

Voilà la sainte disposition avec laquelle je sortis de Saint-Lazare. Elle ne fut pourtant pas de tout point mauvaise; car je pris une ferme résolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profession, et d'être aussi homme de bien pour le salut des autres, que je pouvois être méchant pour moi-même.

M. l'archevêque de Paris, qui étoit le plus foible de tous les hommes, étoit, par une suite assez commune, le plus glorieux. Il s'étoit laissé précéder partout par les moindres officiers de la couronne, et il ne donnoit pas la main, dans sa propre maison, aux gens de qualité qui avoient affaire à lui. Je pris le chemin tout contraire. Je donnai la main chez moi à tout le monde; j'accompagnai tout le monde jusqu'au carrosse, et j'acquis par ce moyen la réputation de civilité à l'égard de beaucoup, et même d'humilité à l'égard des autres. J'évitai, sans affectation, de me trouver en lieu de cérémonie avec les personnes d'une condition fort relevée, jusqu'à ce que je me fusse tout à fait confirmé dans cette réputation; et quand je crus l'avoir établie, je pris l'occasion d'un contrat de mariage pour disputer le rang de la signature à M. de Guise. J'avois bien étudié et fait étudier mon droit, qui étoit incontestable dans les limites du diocèse. La préséance me fut adjugée par arrêt du Conseil, et j'éprouvai, en ce rencontre, par le grand nombre de gens qui se déclarèrent pour moi, que descendre jusques aux petits est le plus sûr moyen pour s'égaler aux grands. Je faisois ma cour, une fois la semaine, à la messe de la Reine, après laquelle j'allois presque toujours dîner chez M. le cardinal Mazarin, qui me traitoit fort bien, et qui étoit dans la vérité très-content de moi, parce que je n'avois voulu prendre aucune part dans la cabale que l'on appeloit des *Importants*[1], quoiqu'il y en eût d'entre eux qui fussent extrêmement de mes amis. Peut-être ne

1. Ce surnom d'*Importants* qui fut donné aux personnes de la cabale de M. de Beaufort, avait été inventé par Madame Cornuel, si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux, édition P. Paris, t. V, p. 136. Voy. aussi p. 140 du même ouvrage, une charmante ballade sur les *Importants*.

serez-vous pas fâchée que je vous explique ce que c'étoit que cette cabale.

M. de Beaufort, qui avoit le sens beaucoup au-dessous du médiocre, voyant que la Reine avoit donné sa confiance à M. le cardinal Mazarin, s'emporta de la manière du monde la plus imprudente. Il refusa tous les avantages qu'elle lui offroit avec profusion; il fit vanité de donner au monde toutes les démonstrations d'un amant irrité; il ne ménagea en rien Monsieur; il brava, dans les premiers jours de la régence, feu M. le prince; il l'outra ensuite par la déclaration publique qu'il fit contre Madame de Longueville, en faveur de Madame de Montbazon, qui véritablement n'avoit offensé la première qu'en contrefaisant ou montrant cinq des lettres que l'on prétendoit qu'elle avoit écrites à Coligny[1]. M. de Beaufort, pour soutenir ce qu'il faisoit contre la Régente, contre le ministre et contre tous les princes du sang, forma une cabale de gens qui sont tous mort fous, mais qui, dès ce temps-là, ne me paroissoient guère sages : Beaupuy[2], Fontrailles, Fiesque[3]; Montrésor, qui avoit la mine de Caton, mais qui n'en avoit pas le jeu[4], s'y joignit aux Béthune. Le premier

1. Cette affaire fit grand bruit à la cour. Les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier contiennent le texte même des lettres (édition de M. Chéruel, p. 76 et 86). Madame de Motteville en parle également t. Ier, p. 136, édition de M. Riaux (*Bibliothèque Charpentier*.) M. Cousin raconte toutes les circonstances de ce triste débat. Voyez *la Jeunesse de Madame de Longueville*, et aussi *Madame de Chevreuse*, p. 162.

2. Le comte de Beaupuis était le fils unique du comte de Maillé. Il en est question dans les Carnets du cardinal Mazarin. Voyez aussi *Madame de Chevreuse*, par M. Cousin, p. 176 et 196.

3. « Le comte de Fiesque et Ruvigny étoient des esprits forts du Marais, dit Tallemant » (t. II, p. 67).

4. Montrésor, issu de la maison de Bourdeille, avait acquis une certaine réputation par ses galanteries et sa vie aventureuse. Ses galanteries avec Mademoiselle de Guise eurent beaucoup d'éclat. Elles

étoit mon parent proche et le second étoit aussi de mes amis. Ils obligèrent M. de Beaufort à me faire beaucoup d'avances. Je les reçus avec respect, mais je n'entrai en rien; je m'en expliquai même à Montrésor, en lui disant que je devois la coadjutorerie de Paris à la Reine, et que la grâce étoit assez considérable pour m'empêcher de prendre aucune liaison qui pût ne lui être pas agréable. Montrésor m'ayant répondu que je n'en avois nulle obligation à la Reine, puisqu'elle n'avoit rien fait en cela que ce qui lui avoit été ordonné publiquement par le feu Roi, et que d'ailleurs la grâce m'avoit été faite dans un temps où la Reine ne donnoit rien à force de ne rien refuser, je lui dis ces propres mots : — « Vous me permettrez d'oublier tout ce qui « pourroit diminuer ma reconnoissance et de ne me « ressouvenir que de ce qui la doit augmenter. » Ces paroles, qui furent rapportées à M. le cardinal Mazarin par Goulas, à ce que lui-même m'a dit depuis, lui plurent. Il le dit à la Reine le jour que M. de Beaufort fut arrêté [2 septembre 1643]. Cette prison fit beaucoup d'éclat, mais elle n'eut pas celui qu'elle devoit produire; et comme elle fut le commencement de l'établissement du ministre, que vous verrez dans toute la suite de cette histoire jouer le plus considérable rôle de la comédie, il est nécessaire, à mon opinion, de vous en parler un peu plus en détail.

Vous avez vu ci-dessus que ce parti, formé dans la cour par M. de Beaufort, n'étoit composé que de quatre ou cinq mélancoliques, qui avoient la mine de penser creux : et cette mine, ou fit peur à M. le cardinal Ma-

sont du reste indiquées allégoriquement dans la *Carte du pays de Braquerie*, ainsi qu'il suit :

« Guise est une ville, sur la Précieuse, assez grande, où il se trouve de belles antiquités : plusieurs ont cru que cette place s'étoit

zarin, ou lui donna lieu de feindre[1] qu'il avoit peur. Il y a eu des raisons de douter de part et d'autre; ce qui est certain est que la Rivière, qui avoit déjà beaucoup de part dans l'esprit de Monsieur, essaya de la donner au ministre par toute sorte d'avis, pour l'obliger de se défaire de Montrésor, qui étoit sa bête; et que M. le Prince n'oublia rien aussi pour la lui faire prendre, par l'appréhension qu'il avoit que M. le Duc, qui est M. le prince [de Condé] d'aujourd'hui, ne se commît par quelque combat avec M. de Beaufort, comme il avoit été sur le point de faire dans le démêlé de Mesdames de Longueville et de Montbazon. Le palais d'Orléans et l'hôtel de Condé étant unis ensemble par ces intérêts, tournèrent en moins de rien en ridicule la morgue qui avoit donné aux amis de M. de Beaufort le nom d'*importants;* et ils se servirent, en même temps, très-habilement des grandes apparences que M. de Beaufort, selon le style de tous ceux qui ont plus de vanité que de sens, ne man-

gardée par ses forces mêmes; mais on assure qu'il y a eu un gouverneur (Montrésor) comme en titre d'office, qu'on a tenu caché à cause que ses mérites n'étoient point proportionnés à l'importance de la place, d'où il a été chassé parce qu'il ne visitoit plus que de loin en loin la place d'armes. Il y avoit laissé de l'infanterie; mais à cause qu'elle étoit plus nuisible qu'utile pour la conservation de la ville, elle en a été chassée et envoyée en Hollande. Il y en a qui disent que la disgrâce est venue de ce qu'il avoit plus d'attache pour la ville de Chevreuse. »

Le texte de ce curieux document a été réimprimé à l'*Appendice* du tome IV de Tallemant des Réaux, p. 537. Édition de M. Paulin Paris.

1. Ce doute exprimé par le Coadjuteur a fourni l'occasion à M. Cousin d'attaquer la véracité des Mémoires de Retz, tout en convenant que les personnes auxquelles Retz s'était adressé pour avoir des renseignements sur les projets du duc de Beaufort contre Mazarin avaient pu, de bonne foi, l'induire en erreur.

Le récit de ce complot des Importants est une des pages les plus intéressantes et les plus curieuses que M. Cousin nous ait données dans *Madame de Chevreuse* (Voyez le chapitre III[e], et particulièrement p. 145 et 171).

qua pas de donner en toute sorte d'occasions aux moindres bagatelles. L'on tenoit cabinet mal à propos, l'on donnoit des rendez-vous sans sujet; les chasses mêmes paroissoient mystérieuses. Enfin, l'on fit si bien, que l'on se fit arrêter au Louvre par Guitaut, capitaine des gardes de la Reine. Les Importants furent chassés et dispersés, et l'on publia par tout le royaume qu'ils avoient fait une entreprise sur la vie de M. le Cardinal. Ce qui a fait que je ne l'ai jamais cru, est que l'on n'en a jamais vu ni déposition ni indice, quoique la plupart des domestiques de la maison de Vendôme aient été très-longtemps en prison. Vaumorin et Ganseville, auxquels j'en ai parlé cent fois dans la Fronde, m'ont juré qu'il n'y avoit rien au monde de plus faux. L'un étoit capitaine des gardes, et l'autre écuyer de M. de Beaufort. Le marquis de Nangis, mestre de camp du régiment de Navarre ou de Picardie, je ne m'en ressouviens pas précisément, et enragé contre la Reine et contre le Cardinal pour un sujet que je vous dirai incontinent, fut fort tenté d'entrer dans la cabale des Importants, cinq ou six jours devant que M. de Beaufort fût arrêté; et je le détournai de cette pensée, en lui disant que la mode, qui a du pouvoir en toutes choses, ne l'a si sensible en aucune qu'à être ou bien ou mal à la cour. Il y a des temps où la disgrâce est une manière de feu qui purifie toutes les mauvaises qualités et qui illumine toutes les bonnes; il y a des temps où il ne sied pas bien à un honnête homme d'être disgrâcié. Je soutins à Nangis que celui des Importants étoit de cette nature; et je vous marque cette circonstance pour avoir lieu de vous faire le plan de l'état où les choses se trouvèrent à la mort du feu Roi. C'est par où je devois commencer, mais le fil du discours m'a emporté.

Il faut confesser, à la louange de M. le cardinal de

Richelieu, qu'il avoit conçu deux desseins que je trouve presque aussi vastes que ceux des César et des Alexandre. Celui d'abattre le parti de la religion avoit été projeté par M. le cardinal de Retz, mon oncle; celui d'attaquer la formidable maison d'Autriche n'avoit été imaginé de personne. Il a consommé le premier; à sa mort, il avoit bien avancé le second. La valeur de M. le Prince [le grand Condé], qui étoit M. le Duc en ce temps-là, fit que celle du Roi n'altéra point l'état des choses. La fameuse victoire de Rocroy [19 mai 1643] donna autant de sûreté au royaume qu'elle lui apporta de gloire; et ses lauriers couvrirent le Roi qui règne aujourd'hui, dans son berceau. Le Roi, son père, qui n'aimoit ni n'estimoit la Reine, sa femme, lui donna, en mourant, un conseil nécessaire pour limiter l'autorité de sa régence; et il y nomma M. le cardinal Mazarin, M. le chancelier [Séguier], M. Boutiller et M. de Chavigny. Comme tous ces sujets étoient extrêmement odieux au public, parce qu'ils étoient tous créatures de M. le cardinal de Richelieu, ils furent sifflés par tous les laquais, dans la cour de Saint-Germain, aussitôt que le Roi eut expiré; et si M. de Beaufort eût eu le sens commun, ou si M. de Beauvais n'eût pas été une bête mitrée, ou s'il eût plu à mon père d'entrer dans les affaires, ces collatéraux de la Régence auroient été infailliblement chassés avec honte, et la mémoire du cardinal de Richelieu auroit été sûrement condamnée par le Parlement avec une joie publique.

La Reine étoit adorée beaucoup plus par ses disgrâces que par son mérite. L'on ne l'avoit vue que persécutée, et la souffrance, aux personnes de ce rang, tient lieu d'une grande vertu. L'on se vouloit imaginer qu'elle avoit eu de la patience, qui est très-souvent figurée par l'indolence. Enfin, il est très-constant que l'on en espéroit des merveilles; et Bautru disoit qu'elle faisoit deux miracles[1], parce que les plus dévots avoient même oublié ses coquetteries.

M. le duc d'Orléans fit quelque mine de disputer la Régence, et la Frette, qui étoit à lui, donna de l'ombrage, parce qu'il arriva une heure après la mort du Roi, à Saint-Germain, avec deux cents gentilshommes qu'il avoit amenés de son pays. J'obligeai Nangis, dans ce moment, à offrir à la Reine le régiment qu'il commandoit, qui étoit en garnison à Mante. Il le fit marcher à Saint-Germain, tout le régiment des gardes s'y rendit; l'on amena le Roi à Paris. Monsieur se contenta d'être lieutenant général de l'État; M. le Prince fut déclaré chef du conseil. Le Parlement confirma la régence de la Reine, mais sans limitation; tous les exilés furent rappelés, tous les prisonniers furent mis en liberté, tous les criminels furent justifiés, tous ceux qui avoient perdu des charges rentrèrent : on donnoit tout, on ne refusoit rien, et Madame de Beauvais[2], entre autres, eut permission de bâtir dans la Place Royale. Je ne me ressouviens plus du nom de celui à qui l'on expédia un brevet pour un impôt sur les messes. La félicité des particuliers paroissoit pleinement assurée par le bonheur public. L'union très-parfaite de la

1. La liberté habituelle de langage de Bautru nous est confirmée, ainsi qu'il suit, dans Tallemant des Réaux :

« Bautru n'a jamais pu s'empêcher de médire. Il eut de grands démêlés avec M. de Montbazon pour en avoir fait cent railleries (t. II, p. 316, 317). Il avoit, dit-on, fait galanterie avec la comtesse de Vertu et il en avoit fait des médisances épouvantables, et elle lui fit donner des coups de bâton par M. de Sourdis » (p. 318).

2. Madame de Beauvais était première femme de chambre de la Reine. Il est souvent question de Madame de Beauvais dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Au tome VI, p. 437, il raconte que « Chamarande, premier valet de chambre du Roi, étoit son galant. »

maison royale fixoit le repos du dedans. La bataille de Rocroy avoit anéanti pour des siècles la vigueur de l'infanterie d'Espagne. La cavalerie de l'Empire ne tenoit pas devant les Weymariens; l'on voyoit sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avoit foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux, benin, qui ne vouloit rien, qui étoit au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permettoit pas de s'humilier autant qu'il l'eût souhaité devant tout le monde, qui marchoit dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse. N'ai-je pas eu raison de vous dire qu'il ne sied pas bien à un honnête homme d'être mal à la cour en ce temps-là? Et n'eus-je pas encore raison de conseiller à Nangis de ne pas se brouiller, quoique, nonobstant le service qu'il avoit rendu à Saint-Germain, il fût le premier homme à qui l'on eût refusé une gratification de rien qu'il demanda. Je la lui fis obtenir.

Vous ne serez pas surprise de ce qu'on le fût de la prison de M. de Beaufort[1], dans une cour où l'on venoit de les ouvrir à tout le monde sans exception; mais vous le serez sans doute de ce que personne ne s'aperçut des suites. Ce coup de rigueur, fait dans un temps où l'autorité étoit si douce qu'elle étoit comme imperceptible, fit un grand effet. Quoique cet effet fût aussi presque incroyable. Il n'y avoit rien de si facile que ce coup par toutes les circonstances que vous avez vues, mais il paroissoit grand; et tout ce qui est de cette nature est heureux, parce qu'il a de la dignité et n'a rien d'odieux. Ce qui attire assez souvent je ne sais quoi d'odieux sur les actions des ministres, même les

1. Au sujet de la disgrâce du duc de Beaufort et des Importants, voyez aussi les Mémoires de Madame de Motteville, p. 144 et suiv. Édition de M. Riaux (*Bibliothèque Charpentier*).

plus nécessaires, est que pour les faire ils sont presque toujours obligés de surmonter des obstacles dont la victoire ne manque jamais de porter avec elle de l'envie et de la haine. Quand il se présente une occasion considérable dans laquelle il n'y a rien à vaincre, parce qu'il n'y a rien à combattre, ce qui est rare, elle donne à leur autorité un éclat pur, innocent, non mélangé, qui ne s'établit pas seulement, mais qui leur fait même tirer, dans les suites, du mérite de tout ce qu'ils ne font pas, presque également que de tout ce qu'ils font.

Quand l'on vit que le Cardinal avoit arrêté celui qui, cinq ou six semaines devant, avoit ramené le Roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie d'un étonnement respectueux; et je me souviens que Chapelain, qui enfin avoit de l'esprit, ne pouvoit se lasser d'admirer ce grand événement. L'on se croyoit bien obligé au ministre de ce que, toutes les semaines, il ne faisoit pas mettre quelqu'un en prison, et l'on attribuoit à la douceur de son naturel les occasions qu'il n'avoit pas de mal faire[1]. Il faut avouer qu'il seconda fort habile-

1. Dans cette affaire des Importants, Mazarin fut fidèle à sa maxime de ne jamais désespérer de la raison et de s'efforcer toujours de gagner ou d'adoucir ses ennemis, au lieu de les persécuter à outrance, comme faisait Richelieu; on le voit faire parvenir les paroles les plus sensées, les plus bienveillantes aux Importants. « Ainsi, grâce aux sages et fortes mesures prises par Mazarin (dit M. Cousin dans ses articles du *Journal des Savants*, 1856, au sujet des *Carnets de Mazarin*), et grâce au mélange d'adresse et de vigueur que déploya Mazarin depuis l'arrestation de Beaufort, elle était encore une fois vaincue cette aristocratie turbulente, qui, rêvant le retour d'un passé à jamais évanoui, assiégeait les avenues du trône bien moins pour le défendre que pour l'asservir. »

M. Cousin ajoute : « Quand donc, le 4 décembre 1643, Mazarin se rendit en grande pompe à la Sorbonne pour célébrer l'anniversaire de la mort de Richelieu, il put se dire qu'en moins d'une année il était arrivé à un degré de puissance que Richelieu n'avait pas atteint au bout de la plus longue et de la plus pénible carrière, et

ment son bonheur. Il donna toutes les apparences nécessaires pour faire croire qu'on l'avoit forcé à cette résolution; que les conseils de Monsieur et de M. le Prince l'avoient emporté dans l'esprit de la Reine sur son avis. Il parut encore plus modéré, plus civil et plus ouvert le lendemain de l'action. L'accès étoit tout à fait libre, les audiences étoient aisées, l'on dînoit avec lui comme avec un particulier; il relâcha même beaucoup de la morgue des cardinaux les plus ordinaires. Enfin, il fit si bien, qu'il se trouva sur la tête de tout le monde, dans le temps que tout le monde croyoit l'avoir encore à ses côtés. Ce qui me surprend, est que les princes et les grands du royaume, qui, pour leurs propres intérêts, devoient être plus clairvoyants que le vulgaire, furent les plus aveugles. Monsieur se crut au-dessus de l'exemple; M. le Prince, attaché à la cour par son avarice, voulut s'y croire; M. le Duc étoit d'un âge à s'endormir aisément à l'ombre des lauriers; M. de Longueville ouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les refermer; M. de Vendôme étoit trop heureux de n'avoir été que chassé; M. de Nemours [Ch.-Amédée de Savoie] n'étoit qu'un enfant; M. de Guise, revenu tout nouvellement de Bruxelles, étoit gouverné par mademoiselle de Pons et croyoit gouverner la cour. M. de Bouillon croyoit de jour en jour que l'on lui rendroit Sedan; M. de Turenne étoit plus que satisfait de commander les armées d'Allemagne; M. d'Espernon étoit ravi d'être rentré dans son gouvernement et dans sa charge; M. de Schomberg avoit toute sa vie été inséparable de tout ce qui étoit bien à la cour; M. de Gramont en

cela sans avoir versé une seule goutte de sang, sans avoir relevé un échafaud; qu'il était plus maître du cœur de la Reine, que son terrible devancier ne l'avait jamais été de celui du Roi. »

étoit esclave; et MM. de Retz, de Vitry et de Bassompierre[1] se croyoient, au pied de la lettre, en faveur, parce qu'ils n'étoient plus ni prisonniers ni exilés. Le Parlement, délivré du cardinal de Richelieu, qui l'avoit tenu fort bas, s'imaginoit que le siècle d'or seroit celui d'un ministre qui leur disoit tous les jours que la Reine ne se vouloit conduire que par leurs conseils. Le clergé, qui donne toujours l'exemple de la servitude, la prêchoit aux autres sous le titre d'obéissance. Voilà comme tout le monde se trouva en un instant Mazarin[2].

Ce plan vous paroîtra peut-être avoir été bien long: mais je vous supplie de considérer qu'il contient les quatre premières années de la régence, dans lesquelles la rapidité du mouvement donné à l'autorité royale par M. le cardinal de Richelieu, soutenue par les circonstances que je vous viens de marquer et par les avantages continuels remportés sur les ennemis, maintint toutes les choses en l'état où vous les voyez. Il y eut, la troisième et la quatrième année, quelque petit nuage entre Monsieur et M. le Duc pour des bagatelles; il y en eut entre M. le Duc et M. le cardinal Mazarin, pour la charge d'amiral, que le premier prétendoit par la mort de M. le duc de Brézé, son beau-frère. Je ne parle point ici de ce détail, et parce qu'il n'altéra

1. Bassompierre, colonel des Suisses, était rentré dans sa charge en remplacement de la Châtre, qui faisait partie de la cabale des Importants et qui était soupçonné d'être du parti du duc de Beaufort. Tallemant ajoute t. III, p. 342 : « La Châtre et sa femme, tous les deux jeunes, moururent misérablement, Bassompierre n'ayant pas payé les quatre cent mille francs que la Châtre avoit payé sa charge. Bassompierre remit bientôt sur pied la meilleure table de la cour et fit de bonnes affaires. »

2. Les *Mémoires de Madame de Motteville* chapitres V et VI de l'édition de M. Riaux, p. 111 et suiv., sont aussi consacrés au récit de l'élévation de Mazarin (*Bibliothèque Charpentier*).

en rien la face des affaires, et parce qu'il n'y a point de Mémoires de ce temps-là où vous ne le trouviez imprimé. J'ai hâte de revenir à ce qui me touche.

M. de Paris partit de Paris [31 mars 1644] deux mois après mon sacre[1] pour aller passer l'été à Angers, dans une abbaye qu'il y avoit, appelée Saint-Aubin, et il m'ordonna, quoique avec beaucoup de peine, de prendre soin de son diocèse. Ma première fonction fut la visite des religieuses de la Conception, que la Reine me força de faire, parce que n'ignorant pas qu'il y avoit dans ce monastère plus de quatre-vingts filles, dont il y en avoit plusieurs de belles et quelques-unes de coquettes, j'avois peine à me résoudre à y exposer ma vertu. Il le fallut toutefois, et je la conservai avec l'édification du prochain, parce que je n'en vis jamais une seule au visage, et je ne leur parlai jamais qu'elles n'eussent le voile baissé; et cette conduite, qui dura six semaines, donna un merveilleux lustre à ma chasteté. Je crois que les leçons que je recevois tous les soirs chez Madame de Pommereux la fortifioit beaucoup pour le lendemain. Ce qui est d'admirable, est que ces leçons, qui n'étoient plus secrètes, ne me nuisirent point dans le monde[2]. La dame eût été bien

1. La *Gazette de Renaudot* nous annonce ce même fait, sous la date du 16 février 1644 (p. 100) : « Le dernier du passé, l'abbé de Retz, coadjuteur en l'archevêché de cette ville, fut sacré dans l'église Notre-Dame, sous le titre d'archevêque de Corinthe, par notre Archevêque, son oncle, assisté des évêques d'Orléans et de Meaux, en présence des cardinaux Mazarin et Grimaldi et de plus de trente évêques, outre plusieurs princes, deux officiers de la couronne, qui furent tous ensuite magnifiquement traités. »

2. Le Coadjuteur, malgré ses mœurs déréglées, était, en effet, du conseil de conscience de la Reine régente, avec Vincent de Paul et autres ; il apportait dans ces fonctions une certaine facilité d'examen qui contre-balançait la sévérité des dévots. On sait par Tallemant (t. V, p. 158) qu'il soutint l'abbé de Lavardin contre son ancien

fâchée que l'on ne les eût pas sues : mais elle les mêloit, et à ma prière et parce qu'elle-même y étoit assez portée, de tant de diverses apparences, où il n'y avoit pourtant rien de réel, que notre affaire en beaucoup de choses avoit l'air de n'être pas publique, quoiqu'elle ne fût pas cachée. Cela paroît galimatias; mais il est de ceux que la pratique fait connoître quelquefois et que la spéculation ne fait jamais entendre. J'en ai remarqué de cette sorte en tous genres d'affaires.

Je continuai à faire dans le diocèse tout ce que la jalousie de mon oncle me permit d'y entreprendre sans le fâcher[1]. Mais comme, de l'humeur dont il étoit, il y avoit peu de choses qui ne le pussent fâcher, je m'appliquai bien davantage à tirer du mérite de ce que je ne faisois pas, que de ce que je faisois; et ainsi je trouvai le moyen de prendre même des avantages de la jalousie de M. de Paris, en ce que je pouvois, à jeu sûr, faire paroître ma bonne intention en tout : au lieu que si j'eusse été le maître, la bonne conduite m'eût obligé à me réduire purement à ce qui eût été praticable[2].

précepteur Vincent de Paul, qui voulait faire refuser l'épiscopat à M. de Lavardin, parce qu'il avait été accusé d'être athée.

M. Cousin, dans ses articles sur les *Carnets de Mazarin* (*Journal des Savants*, 1856, p. 59), dit que la retraite de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Lisieux livra à Mazarin le conseil de conscience, où il ne trouva plus de résistance à ses vues, que dans le Père Vincent; mais il tourna la difficulté et n'assembla plus ce conseil que très-rarement.

1. Cette jalousie de l'Archevêque nous est confirmée par Tallemant : « A la régence, il fit son neveu son coadjuteur, mais il s'en repentit bientôt, et eut une jalousie enragée contre lui. Un jour qu'en descendant de carrosse il se fut laissé tomber en voulant s'appuyer sur Ménage : « Ah ! dit-il, de quoi m'avisois-je aussi de me vouloir appuyer sur un homme qui est à mon Coadjuteur » (t. IV, p. 76).

2. A cette même époque, on lit dans la *Gazette de Renaudot*, sous la date de : Paris, 9 avril (p. 224) : « Le 4, qui étoit le jour de l'Annonciation, le Roi, la Reine et Monseigneur le duc d'Anjou, allé-

M. le cardinal Mazarin m'avoua, longtemps après, dans l'intervalle de l'une de ces paix fourrées que nous faisions quelquefois ensemble, que la première cause de l'ombrage qu'il prit de mon pouvoir à Paris, fut l'observation qu'il fit de ces manœuvres, qui étoient pourtant à son égard très-innocentes. Une autre rencontre lui en donna avec aussi peu de sujet.

J'entrepris d'examiner la capacité de tous les prêtres du diocèse, ce qui étoit dans la vérité d'une utilité inconcevable. Je fis pour cet effet trois tribunaux composés de chanoines, de curés et de religieux, qui devoient réduire tous les prêtres en trois classes, dont la première étoit des capables, que l'on laissoit dans l'exercice de leurs fonctions; la seconde, de ceux qui ne l'étoient pas, mais qui le pouvoient devenir; la troisième, de ceux qui ne l'étoient pas et qui ne le pouvoient jamais être. On séparoit ceux de ces deux dernières classes : on les interdisoit de leurs fonctions; on les mettoit dans des maisons distinctes, et l'on instruisoit les uns et l'on se contentoit d'apprendre purement aux autres les règles de la piété. Vous jugez bien que ces établissements devoient être d'une dépense immense : mais l'on m'apportoit des sommes considérables de tous côtés. Toutes les bourses des gens de bien s'ouvrirent avec profusion.

Cet éclat fâcha le ministre, et il fit que la Reine manda, sous un prétexte frivole, M. de Paris, qui, deux jours après qu'il fut arrivé, me commanda, sous un autre encore plus frivole, de ne pas continuer l'exécution de mon dessein. Quoique je fusse très-bien

rent faire leurs dévotions dans l'église Notre-Dame, où notre Archevêque et son Coadjuteur avec tout le clergé de cette église furent processionnellement recevoir Leurs Majestés à la porte de ladite église.

averti, par mon ami l'aumônier, que le coup me venoit de la cour, je le souffris avec bien plus de flegme qu'il n'appartenoit à ma vivacité. Je n'en témoignai quoi que ce soit, et je demeurai dans ma conduite ordinaire à l'égard de M. le Cardinal. Je ne parlai pas si judicieusement sur un autre sujet, quelques jours après, que j'avois agi sur celui-là [1]. Le bon homme M. de Morangis me disant, dans la cellule du prieur des Chartreux, que je faisois trop de dépense, comme il n'étoit que trop vrai que je la faisois excessive, je lui répondis fort étourdiment : « J'ai bien supputé, César, à mon âge, « devoit six fois plus que moi. » Cette parole, très-imprudente en tous sens, fut rapportée par un malheureux docteur qui se trouva là à M. Servien, qui la dit malicieusement à M. le Cardinal. Il s'en moqua, et il avoit raison; mais il la remarqua, et il n'avoit pas tort [2].

1. Le Coadjuteur étant encore abbé de Retz avait donné de fréquentes marques de son humeur peu disposée à supporter les hauteurs des grands. Tallemant raconte (t. V, p. 335, édition P. Paris): « M. de Guise, grand chambellan et archevêque de Reims, se faisoit donner la chemise aux plus relevés qui se trouvoient à son lever, pour imiter les princes du sang. Une fois, on la présenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la laissa tomber dans les cendres et s'en alla. »

2. Nous trouvons dans la *Gazette de Renaudot*, p. 820, et sous la date de Paris, 24 septembre, les nouvelles suivantes du Coadjuteur : « Le 22, au *Te Deum* qui fut chanté en l'église Notre-Dame pour la prise de Philisbourg, le Coadjuteur de cet archevêché officia. » — Paris, 26 novembre (p. 986) : « Dimanche dernier, la reine de la Grande-Bretagne vint du Louvre en sa litière, suivie de ses carrosses et gardes, et descendit à la porte de l'église, où elle fut reçue par le Coadjuteur de cet archevêché, en chappe et mître, avec la croix et la crosse, accompagné du clergé de son église aussi en chappes. La vraie croix étoit portée par un des chanoines de ladite église, et fut donnée à baiser par le Coadjuteur à Sa Majesté Britannique, à laquelle il donna ensuite l'eau bénite et lui fit la harangue : puis les orgues jouèrent, et Sa Majesté marcha en l'ordre suivant... Le Coadjuteur célébra la messe, durant laquelle la musique de l'église chanta force motets et des prières pour le Roi. Le Coadjuteur lui porta à baiser le voile sacré et donna de l'eau bénite..... »

CHAPITRE II

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ. — PRÉSÉANCE. — DISCUSSIONS ET PORTRAITS.

1645-1646. — Assemblée générale du clergé. — Proposition du Coadjuteur. — Mécontentement de la Reine. — Conversation du Coadjuteur avec Mazarin. — Paroles hautaines de l'Éminence. — Mariage de la reine de Pologne. — L'évêque de Warmie. — Refus de le laisser officier à Notre-Dame. — Le Coadjuteur se rend à Fontainebleau. — La Reine, Mazarin, le Coadjuteur et le chapitre de Notre-Dame. — Le maréchal d'Estrées. — *Insolemment* synonyme d'*insolito*. — Le chapitre de Notre-Dame refuse l'entrée du chœur à l'évêque de Warmie. — Mariage de la reine de Pologne au Palais-Royal. — Autorisation du Coadjuteur. — Le duc d'Orléans et le drap de pied du Coadjuteur à l'église Notre-Dame. — L'abbé de la Rivière. — Mécontentement de Monsieur. — Le maréchal d'Estrées et Senneterre. — M. de Choisy. — Le duc d'Enghien. — Le prince de Condé. — Explications données par le Coadjuteur. — Le clergé de Paris satisfait de son Coadjuteur. — Assemblée du clergé. — Vote du don volontaire. — Le Coadjuteur et la harangue officielle. — Inquiétude de Mazarin et popularité du Coadjuteur. — Les évêques dépossédés. — Promesse de les rappeler. — Instances du Coadjuteur et du duc d'Enghien à ce sujet. — Du gouvernement de la France sous les deuxième et troisième races. — Saint Louis. — Charles V. — Louis XI. — François Ier. — Charles IX. — Henri III. — Henri IV. — Les lois et les États Généraux. — Richelieu et le pouvoir absolu. — Le Parlement et les ordonnances. — L'affaiblissement de l'autorité des lois cause les usurpations. — Les Mérovingiens et les Capétiens. — Les maires du Palais et les premiers ministres. — Richelieu a régné selon ses inclinations. — Portrait de ce cardinal. — Portrait de Mazarin.

[1645]. L'Assemblée du clergé se tint en 1645. Je fus invité comme diocésain, et elle se peut dire le véritable écueil de ma médiocre faveur.

M. le cardinal de Richelieu avoit donné une atteinte cruelle à la dignité et à la liberté du clergé dans l'Assemblée de Mante, et il avoit exilé, avec des circonstances atroces, six de ses prélats les plus considérables. On résolut, en celle de 1645, de leur faire

quelque sorte de réparation, ou plutôt de donner quelque récompense d'honneur à leur fermeté, en les priant de venir prendre place dans la compagnie, quoiqu'ils n'y fussent pas députés. Cette résolution, qui fut prise d'un consentement général dans les conversations particulières, fut portée innocemment et sans aucun mystère dans l'Assemblée, où l'on ne songea pas seulement que la cour y pût faire réflexion; et il arriva par hasard que lorsque l'on y délibéra, le tour qui tomba ce jour-là sur la province de Paris, m'obligea à parler le premier.

J'ouvris donc l'avis, selon que nous l'avions tous concerté, et il fut suivi de toutes les voix. A mon retour chez moi, je trouvai l'argentier de la Reine qui me portoit ordre de l'aller trouver à l'heure même. Elle étoit sur son lit, dans sa petite chambre grise, et elle me dit avec un ton de voix fort aigre, qui lui étoit assez naturel, qu'elle n'eût jamais cru que j'eusse été capable de lui manquer au point que je venois de le faire, dans une occasion qui blessoit la mémoire du feu Roi son seigneur. Il ne me fut pas difficile de la mettre en état de ne pouvoir que me dire sur mes raisons, et elle en sortit par le commandement qu'elle me fit de les aller faire connoître à M. le Cardinal. Je trouvai qu'il les entendoit aussi peu qu'elle. Il me parla de l'air du monde le plus haut; il ne voulut point écouter mes justifications, et il me déclara qu'il me commandoit, de la part du Roi, que je me rétractasse le lendemain en pleine Assemblée. Vous croyez bien qu'il eût été difficile de m'y résoudre. Je ne m'emportai toutefois nullement; je ne sortis point du respect, et comme je vis que ma soumission ne gagnoit rien sur son esprit, je pris le parti d'aller trouver M. d'Arles, sage et modéré, et de le prier de vouloir

bien se joindre à moi pour faire entendre ensemble nos raisons à M. le Cardinal. Nous y allâmes, nous lui parlâmes, et nous conclûmes, en revenant de chez lui, qu'il étoit l'homme du monde le moins entendu dans les affaires du clergé. Je ne me souviens pas précisément de la manière dont cette affaire s'accommoda; je crois de plus que vous n'en avez pas grande curiosité, et je ne vous en ai parlé un peu au long que pour vous faire connoître et que je n'ai eu aucun tort dans le premier démêlé que j'ai eu avec la cour, et que le respect que j'eus pour M. le cardinal Mazarin, à la considération de la Reine, alla jusqu'à la patience.

J'en eus encore plus de besoin, trois ou quatre mois après, dans une occasion que son ignorance lui fournit d'abord, mais que sa malice envenima. L'évêque de Warmie, l'un des ambassadeurs qui venoient quérir la reine de Pologne [Marie-Louise de Gonzague[1]], prit

1. M. Cousin a fait de cette princesse un portrait fort remarquable, dans son volume sur *Madame de Sablé*.

« La reine de Pologne étoit appelée, avant son mariage, la princesse Marie comme fille de souverain, son père ayant été duc de Mantoue. Elle étoit belle, dit Tallemant (t. III, p. 309), et Monsieur en étoit devenu amoureux, ce qui fut cause qu'on enferma cette princesse à Vincennes. On a remarqué que jamais personne n'a eu tant de haut et de bas dans sa vie qu'elle. La reine Anne d'Autriche avoit assez d'amitié pour la princesse Marie, et voulut qu'elle fût mariée comme fille de France. L'ambassade des Polonois fut magnifique (octobre 1645), et leurs habits extraordinaires servirent bien à faire admirer leur pompe. La princesse fut mariée dans la chapelle du Palais-Royal. » — On fit, à cette occasion, les couplets suivants :

C'est la princesse Louise
Qui va coucher sans chemise,
Dans les inutiles bras
D'un monarque à barbe grise,
Dont le lit n'a point de drap.

C'est sa trop maligne étoile
Qui la conduit à pleine voile,
Dans un pays de glaçons

en gré de vouloir faire la cérémonie du mariage dans Notre-Dame[1]. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que les évêques et archevêques de Paris n'ont jamais cédé ces sortes de fonctions dans leur église qu'aux cardinaux de la maison royale; et que mon oncle avoit été blâmé au dernier point par tout son clergé, parce qu'il avoit souffert que M. le cardinal de la Rochefoucauld mariât la reine d'Angleterre [Henriette-Marie de France].

Il étoit parti justement pour son second voyage d'Anjou, la veille de Saint-Denis; et le jour de la fête, Saintot, lieutenant des cérémonies, m'apporta, dans Notre-Dame même, une lettre de cachet, qui m'ordonnoit de faire préparer l'église pour M. l'évêque de Warmie, et qui me l'ordonnoit dans les mêmes termes dans lesquels on commande au prévôt des marchands de préparer l'Hôtel-de-Ville pour un ballet. Je fis voir la lettre de cachet au doyen et aux chanoines, qui étoient avec moi; et je leur dis, en même temps, que je ne doutois point que ce ne fût une méprise de quelque commis de secrétaire d'État; que je partirois, dès le lendemain, pour Fontainebleau[2], où étoit la cour, et

Où l'on n'aura point de toile
Pour lui faire des chaussons.

Elle s'en va, cette Reine;
Mais on dit qu'elle est en peine
Et qu'on l'entend soupirer,
En songeant à la bedaine
Du Roi qui doit l'épouser.

1. Madame de Motteville, dans ses *Mémoires*, raconte tous les détails de toilette et les cérémonies du mariage de la reine de Pologne, p. 244, édition de M. Riaux. Voyez aussi les *Mémoires de Mademoiselle*, p. 129 (*Bibliothèque Charpentier*).

2. On lit dans la *Gazette* de l'année 1645 (p. 636) :

« Le 14 juillet, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, fit la dédicace de l'église des religieuses de Sainte-Elisabeth du tiers

pour éclaircir moi-même ce mal-entendu. Ils étoient fort émus, et ils vouloient venir avec moi à Fontainebleau. Je les en empêchai, en leur promettant de les mander s'il en étoit besoin.

J'allai descendre chez M. le Cardinal. Je lui représentai les raisons et les exemples. Je lui dis qu'étant son serviteur aussi particulier que je l'étois, j'espérois qu'il me feroit la grâce de les faire entendre à la Reine; et j'ajoutai assurément tout ce qui l'y pouvoit obliger.

C'est en cette occasion où je connus qu'il affectoit de me brouiller avec elle : car, quoique je visse clairement que les raisons que je lui alléguois le touchoient, au point d'être certainement fâché d'avoir donné cet ordre devant que d'en savoir la conséquence, il se remit après un peu de réflexion, et il s'opiniâtra de la manière du monde la plus engageante et la plus désobligeante. Comme je parlois au nom de M. l'Archevêque et de toute l'Église de Paris, il éclata comme il eût pu faire si un particulier, de son autorité privée, l'eût voulu haranguer à la tête de cinquante séditieux. Je lui en voulus faire voir, avec respect, la différence : mais il étoit si ignorant de nos mœurs et de nos manières, qu'il prenoit tout de travers le peu qu'on lui en vouloit faire entendre. Il finit brusquement et incivilement la conversation, et il me renvoya à la Reine. Je la trouvai siflée et aigrie; et tout ce que j'en pus tirer, fut qu'elle donneroit audience au Chapitre, sans

ordre de Saint-François, devant le Temple, avec beaucoup d'édification de tous les assistants.

« Le 30 juillet, le clergé étant venu prendre congé du Roi et de la Reine, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, en présence de Son Éminence et des principaux de cette cour, porta la parole avec tant de grâce et d'élégance, que tous en demeurèrent grandement satisfaits » (p. 675).

lequel je lui déclarai que je ne pouvois ni ne devois rien conclure.

Je le mandai à l'heure même. Le doyen arriva le lendemain avec seize députés. Je les présentai : ils parlèrent, et ils parlèrent très-sagement et très-fortement. La Reine nous renvoya à M. le Cardinal, qui, pour vous dire le vrai, ne nous dit que des impertinences. Et comme il ne savoit encore que très-médiocrement la force des mots françois, il finit sa réponse en me disant que je lui avois parlé la veille fort insolemment. Vous pouvez juger que cette parole me choqua. Comme toutefois j'avois pris une résolution ferme de faire paroître de la modération, je ne lui répondis qu'en souriant et je me tournai aux députés, en leur disant : « Messieurs, le mot est gai. » Il se fâcha de mon souris, et il me dit d'un ton très-haut : « A qui « croyez-vous parler? Je vous apprendrai à vivre. » Je vous confesse que ma bile s'échauffa. Je lui répondis : « Que je savois fort bien que c'étoit le Coadjuteur « de Paris qui parloit à M. le cardinal Mazarin; mais « que je croyois que lui pensoit être le cardinal de « Lorraine, qui parloit au suffragant de Metz. » Cette expression, que la chaleur me mit à la bouche, réjouit les assistants, qui étoient en grand nombre.

Je ramenai les députés du Chapitre dîner chez moi; et nous nous préparâmes pour retourner aussitôt après à Paris, quand nous vîmes entrer M. le maréchal d'Estrées, qui venoit pour m'exhorter de ne point rompre, et pour me dire que les choses se pouvoient accommoder. Comme il vit que je ne me rendois pas à son conseil, il s'expliqua nettement, et il m'avoua qu'il avoit ordre de la Reine de m'obliger à aller chez elle. Je ne balançai point; j'y menai les députés. Nous la trouvâmes radoucie, bonne, changée à un point que

je ne vous puis exprimer. Elle me dit, en présence des députés, qu'elle avoit voulu me voir, non pour la substance de l'affaire pour laquelle il seroit aisé de trouver des expédients, mais pour me faire une réprimande de la manière dont j'avois parlé à ce pauvre M. le Cardinal, qui étoit doux comme un agneau, et qui m'aimoit comme son fils. Elle ajouta à cela toutes les bontés possibles, et elle finit par un commandement qu'elle fit au doyen et aux députés de me mener chez M. le Cardinal, et d'aviser ensemble à ce qu'il y avoit à faire. J'eus un peu de peine à faire ce pas, et je marquai à la Reine qu'il n'y avoit qu'elle au monde qui m'y auroit pu obliger.

Nous trouvâmes le ministre encore plus doux que la maîtresse. Il me fit un million d'excuse du terme *insolemment*. Il me dit, et il pouvoit être vrai, qu'il avoit cru qu'il signifioit *insolito*. Il me fit toutes les honnêtetés imaginables, mais il ne conclut rien et il nous remit à un petit voyage qu'il croyoit faire au premier jour à Paris. Nous y revînmes pour attendre ses ordres; et quatre ou cinq jours après, Saintot, lieutenant des cérémonies, entra chez moi à minuit, et il me présenta une lettre de M. l'Archevêque, qui m'ordonnoit de ne m'opposer en rien aux prétentions de M. l'évêque de Warmie, et de lui laisser faire la cérémonie du mariage. Si j'eusse été bien sage, je me serois contenté de ce que j'avois fait jusque-là, parce qu'il est toujours judicieux de prendre toutes les issues que l'honneur permet pour sortir des affaires que l'on a avec la cour; mais j'étois jeune et j'étois de plus en colère, parce que je voyois que l'on m'avoit joué à Fontainebleau, comme il étoit vrai, et que l'on ne m'avoit bien traité en apparence que pour se donner le temps de dépêcher à Angers un courrier à mon

oncle. Je ne fis toutefois rien connoître de ma disposition à Saintot; au contraire, je lui témoignai joie de ce que M. de Paris m'avoit tiré d'embarras. J'envoyai quérir, un quart d'heure après, les principaux du Chapitre, qui étoient tous dans ma disposition. Je leur expliquai mes sentiments, et Saintot qui, le lendemain au matin, les fit assembler, pour leur donner aussi selon la coutume leur lettre de cachet, s'en retourna à la cour avec cette réponse : « Que M. l'Archevêque « pouvoit disposer comme il lui plaisoit de la nef; « mais comme le chœur étoit au Chapitre, il ne le cé- « deroit jamais qu'à son Archevêque ou à son Coad- « juteur. » Le Cardinal entendit bien ce jargon et il prit le parti de faire faire la cérémonie dans la chapelle du Palais-Royal, dont il disoit que le Grand-Aumônier étoit évêque. Comme cette question étoit encore plus importante que l'autre, je lui écrivis pour lui en représenter les inconvénients. Il étoit piqué et il tourna ma lettre en raillerie. Je fis voir à la reine de Pologne que si elle se marioit ainsi, je serois forcé, malgré moi, de déclarer son mariage nul : mais qu'il y avoit un expédient, qui étoit qu'elle se mariât véritablement dans le Palais-Royal, mais que l'évêque de Warmie vînt chez moi en recevoir la permission par écrit. La chose pressoit; et il n'y avoit pas de temps pour attendre une nouvelle permission d'Angers. La reine de Pologne ne vouloit rien laisser de problématique dans son mariage, et la cour fut obligée de plier et de consentir à ma proposition, qui fut exécutée.

Voilà un récit bien long, bien sec et bien ennuyeux; mais comme ces trois ou quatre petites brouilleries que j'eus, en ce temps-là, ont eu beaucoup de rapport aux plus grandes qui sont arrivées dans les suites, je crois qu'il est comme nécessaire de vous en parler, et

je vous supplie, par cette raison, d'avoir la bonté d'essuyer encore deux ou trois historiettes de même nature, après lesquelles je fais état d'entrer dans des matières et plus importantes et plus agréables[1].

[1646]. Quelque temps après[2] le mariage de la reine de Pologne, M. le duc d'Orléans vint, le jour de Pâques [1er avril 1646], à Notre-Dame à vêpres, et un officier de ses gardes ayant trouvé, devant qu'il fût arrivé, mon drap de pied à ma place ordinaire, qui étoit immédiatement au-dessous de la chaire de M. l'Archevêque, l'ôta et y mit celui de Monsieur. L'on m'en avertit aussitôt, et comme la moindre ombre de compétence avec un fils de France a un grand air de ridicule, je répondis, même assez aigrement, à ceux du

1. Nous trouvons encore dans la *Gazette* de l'année 1645, les nouvelles suivantes relatives au Coadjuteur : « Paris, le 19 août 1645 (*Te Deum* pour la prise de Bourbourg, p. 754). ..... Tous lesquels furent reçus et à chacun donné séance en la manière accoutumée, le Coadjuteur de cet archevêché en mître et chappe, assisté de son clergé, reçut Leurs Majestés à la porte de l'église, lesquelles étant arrivées, on commença le *Te Deum*, qui finit par le bruit des boîtes et canons de l'Arsenal, de la Bastille et de la Ville. Après les prières, Leurs Majestés s'en retournèrent en carrosse, comme elles y étoient venues, toujours accompagnées des cris d'allégresse pour le Roi, qui furent suivis, le soir, de feux de joie allumés par toutes nos rues, et d'une salve des mêmes canons. »

« Paris, le 4 novembre 1645 (p. 1028). Hier, le prince Édouard, comte palatin du Rhin, ayant fait, il y a déjà longtemps, abjuration de la religion prétendue réformée entre les mains du père Faure, cordelier, docteur en théologie et prédicateur de la Reine, la confirma publiquement devant le Coadjuteur de Paris, et communia de sa main en présence de plusieurs personnes de condition ; ce qui fait concevoir de grandes espérances de voir réunir à la communion de l'Église romaine, un prince fils du feu roi de Bohême et neveu des rois de la Grande-Bretagne et de Danemark. »

2. Sous la date du 12 janvier 1646, le Parlement enregistra des lettres-patentes du Roi, déclarant que la baronnie de Montmirail et ses annexes, appartenant à son cousin le duc de Retz, seroient distraits de la mouvance de son duché de Château-Thierry, pour relever dorénavant de la grosse tour du Louvre.

Chapitre qui m'y voulurent faire faire réflexion. Le théologal, qui étoit homme de doctrine et de sens, me tira à part; il m'apprit là-dessus un détail que je ne savois pas. Il me fit voir la conséquence qu'il y avoit à séparer, pour quelque cause que ce pût être, le Coadjuteur de l'Archevêque. Il me fit honte et j'attendis Monsieur à la porte de l'église où je lui représentai ce que, pour dire le vrai, je ne venois que d'apprendre. Il le reçut fort bien, il commanda que l'on ôtât son drap de pied et fit remettre le mien. On me donna l'encens devant lui, et comme vêpres furent finies, je me moquai de moi-même avec lui et je dis ces propres paroles : — « Je serois bien honteux, Monsieur, de ce « qui se vient de faire, si l'on ne m'avoit assuré que « le dernier frère convers des Carmes, qui adora « avant-hier la croix devant Votre Altesse Royale, le « fit sans aucune peine. » Je savois que Monsieur avoit été aux Carmes à l'office du vendredi-saint et je n'ignorois pas que tous ceux du clergé vont à l'adoration tous les premiers. Le mot plut à Monsieur et il le redit, le soir, au cercle, comme une politesse.

Il alla le lendemain à Petit-Bourg chez la Rivière, qui lui tourna la tête et qui lui fit croire que je lui avois fait un outrage public, de sorte que le jour même qu'il en revint, il demanda tout haut à M. le maréchal d'Estrées, qui avoit passé les fêtes à Cœuvres, si son curé lui avoit disputé la préséance? Vous voyez l'air qui fut donné à la conversation. Les courtisans commencèrent par le ridicule, et Monsieur finit par un serment qu'il m'obligeroit d'aller à Notre-Dame prendre ma place et recevoir l'encens après lui. M. de Rohan-Chabot[1], à ce discours, vint me le raconter tout

1. M. de Rohan-Chabot était des intimes du Coadjuteur, et nous apprenons dans les *Historiettes*, t. III, p. 441, que Retz lui rendit

effaré, et, une demi-heure après, un aumônier de la Reine vint me commander, de sa part, de l'aller trouver. Elle dit d'abord que Monsieur étoit dans une colère terrible, qu'elle en étoit très-fâchée, mais qu'enfin c'étoit Monsieur et qu'elle ne pouvoit n'être pas dans ses sentiments; qu'elle vouloit absolument que je le satisfisse et que j'allasse, le dimanche suivant, faire dans Notre-Dame la réparation dont je vous viens de parler. Je lui répondis ce que vous pouvez vous figurer et elle me renvoya, à son ordinaire, à M. le Cardinal qui me témoigna, d'abord, qu'il prenoit une part très-sensible à la peine dans laquelle il me voyoit; qui blâma l'abbé de la Rivière d'avoir engagé Monsieur et qui, par cette voie douce et obligeante en apparence, n'oublia rien pour me conduire à la dégradation que l'on prétendoit. Comme il vit que je ne donnois pas dans le panneau, il voulut m'y pousser; il prit un ton haut et d'autorité; il me dit qu'il m'avoit parlé comme mon ami, mais que je le forçois de parler en ministre. Il mêla dans ses réflexions des menaces indirectes, et la conversation s'échauffant, il passa jusqu'à la picoterie tout ouverte en me disant que, quand l'on affectoit des actions de saint Ambroise, il en falloit faire la vie. Comme il affecta d'élever sa voix en cet endroit pour se faire entendre de deux ou trois prélats qui étoient au bout de la chambre, j'affectai aussi de ne pas baisser la mienne pour lui répartir : — « J'es-

service dans l'affaire du procès de Tancrède. Voici ce que dit Tallemant : « Chabot, par le moyen du Coadjuteur, obligea le curé de Saint-Paul de donner l'extrait baptistaire de Tancrède Bon. Madame de Rohan fit un manifeste, mais c'est une plaisante pièce. Mademoiselle Anne de Rohan déclara qu'elle n'avait jamais ouï parler de cet enfant. Tancrède alloit être reçu duc de Rohan au Parlement, mais il fut tué auprès du bois de Vincennes, en une misérable rencontre. »

« saierai, Monsieur, de profiter de l'avis que Votre « Éminence me donne; mais je vous dirai qu'en attendant je fais état d'imiter saint Ambroise dans l'occasion dont il s'agit, afin qu'il obtienne pour moi la « grâce de le pouvoir imiter en toutes les autres. » Le discours finit assez aigrement, et je sortis ainsi du Palais-Royal.

M. le maréchal d'Estrées et M. de Senneterre vinrent chez moi[1] au sortir de table, munis de toutes les figures de rhétorique pour me persuader que la dégradation étoit honorable. Comme ils ne réussirent pas, ils m'insinuèrent que Monsieur pourroit bien venir aux voies de fait et me faire enlever par ses gardes, pour me faire mettre à Notre-Dame au-dessous de lui. La pensée m'en parut si ridicule, que je n'y fis pas d'abord beaucoup de réflexion. L'avis m'en étant donné le soir par M. de Choisy, chancelier de Monsieur, je me mis de mon côté très-ridiculement sur la défensive; car vous pouvez juger qu'elle pouvoit être en aucun sens judicieuse contre un fils de France, dans un temps calme et où il n'y avoit pas seulement apparence de mouvement. Cette sottise est, à mon opinion, la plus grande de toutes celles que j'ai faites en ma vie. Elle me réussit toutefois. Mon audace plut à M. le Duc [d'Enghien], de qui j'avois l'honneur d'être parent et qui haïssoit l'abbé de la Rivière, parce qu'il avoit eu l'insolence de trouver mauvais, quelques jours auparavant, qu'on lui eût préféré M. le prince de Conti pour la nomination au cardinalat. De plus, M. le Duc étoit

1. Le Coadjuteur de Retz demeurait alors au petit Archevêché. Tallemant dit : « Après la mort du cardinal de Richelieu, M. l'Archevêque trouva bon, pour épargner un loyer de maison, qu'il se logeât au petit Archevêché où il a toujours logé depuis; car il ne dépensoit que trop, et la galanterie de Madame de Pommereuil avoit déjà commencé. »

très-persuadé de mon bon droit, qui étoit, dans la vérité, fort clair et justifié pleinement par un petit écrit que j'avois jeté dans le monde. Il le dit à M. le Cardinal et il ajouta qu'il ne souffriroit, en façon quelconque, que l'on usât d'aucune violence; que j'étois son parent et son serviteur et qu'il ne partiroit point pour l'armée qu'il ne vît cette affaire finie.

La cour ne craignoit rien tant au monde que la rupture entre Monsieur et M. le Duc; M. le Prince l'appréhendoit encore davantage. Il faillit à transir de frayeur quand la Reine lui dit le discours de M. son fils. Il vint tout courant chez moi; il y trouva soixante ou quatre-vingts gentilshommes; il crut qu'il y avoit quelque partie liée avec M. le Duc, ce qui n'étoit nullement vrai. Il jura, il menaça, il pria, il conjura, il cajola, et dans ses emportements, il lâcha des mots qui me firent connoître que M. le Duc prenoit plus de part à mes intérêts qu'il ne me l'avoit témoigné à moi-même. Je ne balançai pas à me rendre à cet instant, et je dis à M. le Prince que je ferois toutes choses sans exception, plutôt que de souffrir que la maison royale se brouillât à ma considération. M. le Prince, qui m'avoit trouvé jusque-là inébranlable, fut si touché de voir que je me radoucissois à celle de M. son fils, précisément dans l'instant qu'il me venoit d'apprendre lui-même que j'en pouvois espérer une puissante protection, qu'il changea aussi de son côté, et qu'au lieu que, à l'abord, il ne trouvoit point de satisfaction assez grande pour Monsieur, il décida nettement en faveur de celle que j'avois toujours offerte, qui étoit d'aller lui dire, en présence de toute la cour, que je n'avois jamais prétendu manquer au respect que je lui devois, et que ce qui m'avoit obligé de faire ce que j'avois fait à Notre-Dame, étoit l'ordre de l'Église, duquel je lui venois rendre compte.

La chose fut ainsi exécutée, quoique M. le Cardinal et M. de la Rivière [1] en enrageassent du meilleur de leur cœur. Mais M. le Prince leur fit une telle frayeur de M. le Duc, qu'il fallut plier. Il me mena chez Monsieur, où toute la cour se trouva par curiosité. Je ne lui dis précisément que ce que je vous viens de marquer. Il trouva mes raisons admirables; il me mena voir ses médailles, et ainsi finit l'histoire dont le fonds étoit très-bon; mais qu'il ne tint pas à moi de gâter par mes manières.

Comme cette affaire et le mariage de la reine de Pologne m'avoient fort brouillé à la cour, vous pouvez bien vous imaginer le tour que les courtisans y voulurent donner. Mais j'éprouvai, en cette occasion, que toutes les puissances ne peuvent rien contre la réputation d'un homme qui la conserve dans son corps. Tout ce qu'il y eut de savant dans le clergé se déclara pour moi; et au bout de six semaines, je m'aperçus que la plupart même de ceux qui m'avoient blâmé, croyoient ne m'avoir que plaint. J'ai fait cette observation en mille autres rencontres.

Je forçai même la cour, quelque temps après, à se louer de moi. Comme la fin de l'Assemblée du clergé approchoit, et que l'on étoit sur le point de délibérer sur le don que l'on a accoutumé de faire au Roi, je

1. Dans une mazarinade, attribuée à Guy Patin par M. P. Paris, et qui a pour titre : *La conférence du Cardinal avec le Gazetier*, on y lit au sujet de l'abbé de la Rivière : « Vous devez savoir que ce nom de la Rivière n'est pas celui de son père, ni de sa famille. Son père étoit un gagne deniers ou chargeur de gros bois en Grève, qui s'appeloit Barbier, lequel, par raillerie ou mépris, fut nommé la Rivière par ses camarades, comme on appelle un laquais la Verdure ou la Rose. Sa naissance vile n'a pas été suivie d'une meilleure éducation. Il n'y a point de collége dans l'Université qui ne retentisse encore de ses friponneries, et toute la cour sait par quels services il a mérité les bonnes grâces de son maître. »

fus bien aise de témoigner à la Reine, par la complaisance que je me résolus d'avoir pour elle en ce rencontre, que la résistance à laquelle ma dignité m'avoit obligé dans les deux précédents, ne venoit d'aucun principe de méconnoissance. Je me séparai de la bande des zélés, à la tête desquels étoit M. de Sens; je me joignis à MM. d'Arles et de Chaalons, qui ne l'étoient pas moins en effet, mais qui étoient aussi plus sages. Je vis même avec le premier M. le Cardinal, qui demeura très-satisfait de moi, et qui dit publiquement, le lendemain, qu'il ne me trouvoit pas moins ferme pour le service du Roi que pour l'honneur de mon caractère. L'on me chargea de la harangue qui se fait toujours à la fin de l'Assemblée, et de laquelle je ne vous dis point le détail, parce qu'elle est imprimée [1]. Le clergé en fut content, la cour s'en loua et M. le cardinal Mazarin me mena, au sortir, souper en tête à tête avec lui. Il me parut pleinement désabusé des impressions qu'on lui avoit voulu donner contre moi, et je crois dans la vérité qu'il croyoit l'être. Mais j'étois trop bien à Paris pour être longtemps bien à la cour. C'étoit là mon crime dans l'esprit d'un Italien politique par livre, et ce crime étoit d'autant plus dangereux, que je n'oubliois rien pour l'aggraver par une dépense naturelle, non affectée et à laquelle la négligence même donnoit du lustre; par de grandes aumônes, par des libéralités très-souvent sourdes, dont

1. En voici exactement le titre : « Remontrance du clergé de France faite au Roi à Fontainebleau, le 31 juillet 1646; la Reine-régente, mère de Sa Majesté, présente, par Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, messire Jean-François-Paul de Gondy, évêque de Corinthe et coadjuteur de l'archevêché de Paris : assisté de Monseigneur l'Éminentissime cardinal Mazarin et de Messeigneurs les archevêques et évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé, à Paris, es années 1645 et 1646. In-4, Paris, MDCXLVI. »

l'écho n'en étoit quelquefois que plus résonnant. Ce qui est de vrai, est que je ne pris d'abord cette conduite que par la pente de mon inclination, et par la pure vue de mon devoir. La nécessité de me soutenir contre la cour m'obligea de la suivre et même de la renforcer; mais nous n'en sommes pas encore à ce détail; et ce que j'en marque en ce lieu, n'est que pour vous faire voir que la cour prit de l'ombrage de moi, dans le temps même où je n'avois pas fait seulement réflexion que je lui en pusse donner.

Cette considération est une de celles qui m'ont obligé de vous dire quelquefois, que l'on est plus souvent dupe par la défiance que par la confiance. Enfin celle que le ministre prit de l'état où il me voyoit à Paris, et qui l'avoit déjà porté à me faire les pièces que vous avez vues ci-dessus, l'obligea encore, malgré les radoucissements de Fontainebleau, à m'en faire une nouvelle trois mois après.

M. le cardinal de Richelieu avoit dépossédé M. l'évêque de Léon de la maison de Rieux, avec des formes tout à fait injurieuses à la dignité et à liberté de l'Église de France. L'assemblée de 1645 entreprit de le rétablir [1]. La contestation fut grande : M. le cardinal Ma-

1. Nous avons extrait le passage de la harangue du Coadjuteur qui se rapporte aux évêques dépossédés : « Sire, je porte à Votre Majesté des paroles qu'elle doit respecter, puisque ce sont celles de Dieu qui, par la bouche de ses ministres, vous parle pour son épouse. L'Église, cette épouse sacrée de Jésus-Christ, cette mère féconde des fidèles, qui parle toujours à Dieu par des prières, et qui ne s'exprime jamais aux hommes que par des oracles..... L'Église conserve toujours une honorable liberté; mais il est vrai que, lorsqu'elle parle aux Rois Très-Chrétiens, elle est presque toujours obligée par leur piété de joindre des remercîments et des sentiments de reconnoissance aux paroles de force et de vigueur, que demande sa dignité et ses besoins, et le clergé de France ne peut parler qu'agréablement à Votre Majesté, parce que faisant profession de ne vous rien demander, que ce qui lui a été ou accordé ou

zarin, selon la coutume, céda après avoir beaucoup disputé. Il vint lui-même dans l'Assemblée porter parole de la restitution, et l'on se sépara sur celle qu'il donna publiquement de l'exécuter dans trois mois. Je fus nommé, en sa présence, pour solliciteur de l'expédition, comme celui de qui le séjour étoit le plus assuré à Paris. Il donna dans la suite toute sorte de démonstrations qu'il tiendroit fidèlement sa parole; il me fit écrire deux ou trois fois aux provinces qu'il n'y avoit rien de plus assuré. Sur le point de la décision, il changea tout à coup et il me fit presser par la Reine de tourner l'affaire d'un biais qui m'auroit infailliblement déshonoré. Je me conduisis avec une patience qui n'étoit pas de mon âge; je la perdis au bout du mois et je me résolus de rendre compte aux provinces de tout le procédé, avec toute la vérité que je devois à ma conscience et à mon honneur. Comme j'étois sur

confirmé par vos pères, ses remontrances, en plusieurs de leurs chefs, ne sont que les panégyriques de vos ancêtres.

« Il y a dix années que nous pleurons amèrement sur un de nos confrères, qui a été séparé de son épouse avec des formes absolument contraires aux droits et aux libertés de l'Église Gallicane. Nous avons en cette Assemblée animé nos larmes, qui n'avaient été jusqu'ici que les foibles et les impuissantes marques de nos douleurs; nous les avons, dis-je, animées d'une voix plus forte et plus puissante que celle du sang de notre frère, puisque c'est celle de son bonheur, ou plutôt puisque c'est celle de la dignité violée du plus saint et du plus élevé des caractères. Nous vous avons représenté avec respect l'obligation que vous avez, et par les intérêts de votre couronne et par ceux de votre conscience, de conserver avec soin, de protéger avec vigueur les droits du clergé de France, qui sont les monuments les plus illustres et les plus glorieux et de la piété et de la prudence de vos prédécesseurs. Sire, avons-nous pu vous faire des remontrances, sans faire en même temps les éloges de vos pères? Vous avez suivi leurs exemples; vous nous avez donné votre protection royale en cette occasion si importante; vous avez levé une partie des obstacles qui se sont trouvés en cette affaire et au dedans et au dehors de ce royaume; vous êtes sur le point d'accomplir cet ouvrage. Quelles louanges, quelles actions de grâce ne devons-nous pas à Votre Majesté! »

le point de fermer la lettre circulaire que j'écrivois pour cet effet, M. le Duc entra chez moi. Il la lut, il me l'arracha, et il me dit qu'il vouloit finir cette affaire. Il alla trouver à l'heure même M. le Cardinal, il lui en fit voir les conséquences, j'eus mon expédition.

Il me semble que je vous ai déjà dit, en quelque endroit de ce discours, que les quatre premières années de la Régence furent comme emportées par ce mouvement de rapidité que M. le cardinal de Richelieu avoit donné à l'autorité royale. M. le cardinal Mazarin, son disciple, et de plus né et nourri dans un pays où celle du Pape n'a point de bornes, crut que ce mouvement de rapidité étoit le naturel, et cette méprise fut l'occasion de la guerre civile. Je dis l'occasion : car il en faut, à mon avis, rechercher et reprendre la cause de bien plus loin.

Il y a plus de douze cents ans que la France a des rois : mais ces rois n'ont pas toujours été absolus au point qu'ils le sont. Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des rois d'Angleterre et d'Aragon, par des lois écrites. Elle a été seulement tempérée par des coutumes reçues et comme mises en dépôt, au commencement dans les États-Généraux et depuis dans celles des parlements. Les enregistrements des traités faits entre les couronnes et les vérifications des édits pour les levées d'argent, sont des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avoient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples. Ce milieu a été considéré par les bons et sages princes comme un assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même pour le faire goûter aux sujets; il a été regardé par les mal habiles comme par les mal intentionnés comme un obstacle à leur déréglement et à leur ca-

price. L'histoire du sire de Joinville nous fait voir clairement que saint Louis l'a connu et estimé; et les ouvrages d'Oresmieux [Nicolas Oresme], évêque de Lisieux, et du fameux Jean-Juvénal des Ursins, nous convainquent que Charles V, qui a mérité le titre de Sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des lois et de son devoir. Louis onzième, plus artificieux que prudent, donna, sur ce chef aussi bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi.

Louis douze l'eût rétablie, si l'ambition du cardinal d'Amboise, maître absolu de son esprit, ne s'y fût opposée. L'avarice insatiable du connétable de Montmorency, lui donna bien plus de mouvement à étendre l'autorité de François premier qu'à la régler. Les vastes et lointains desseins de messieurs de Guise ne leur permirent pas, sous François second, de penser à y donner des bornes.

Sous Charles IX et Henri III, l'on fut si fatigué des troubles, que l'on y prit pour révolte tout ce qui n'étoit pas soumission. Henri IV, qui ne se défioit pas des lois parce qu'il se fioit en lui-même, marqua combien il les estimoit par la considération qu'il eut pour les remontrances très-hardies de Miron, prévôt des marchands, touchant les rentes de l'Hôtel-de-Ville. M. de Rohan disoit que Louis treizième n'étoit jaloux de son autorité qu'à force de ne la pas connoître. Le maréchal d'Ancre et M. de Luynes n'étoient que des ignorants, qui n'étoient pas capables de l'en informer.

Le cardinal de Richelieu leur succéda, qui fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes ces mauvaises intentions et de toutes ces ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon son intérêt. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir l'autorité royale; et la fortune secondant ses desseins par le désarmement du parti protestant en France, par les victoires des Suédois, par la foiblesse de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma, dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un État. L'habitude, qui a eu la force, en quelques pays, d'accoutumer les hommes au feu, nous a endurcis à des choses que nos pères ont appréhendées plus que le feu même. Nous ne sentons plus la servitude qu'ils ont détestée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leur maître; et le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisoit, dans le siècle passé, les vertus des Miron, des Harlay, des Marillac, des Pibrac et des Faye. Ces martyrs de l'État, qui ont dissipé plus de factions par leurs bonnes et saintes maximes, que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la doctrine pour la conservation de laquelle le cardinal de Richelieu confina M. le président Barillon à Amboise : et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats, pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les oblige d'exposer leur propre vie.

Les rois qui ont été sages et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlements dépositaires de leurs ordonnances, particulièrement pour se décharger d'une partie de l'envie et de la haine que l'exécution des plus saintes et même des plus nécessaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux-mêmes, semblables à Dieu qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. Les ministres qui sont presque toujours aveuglés par leur fortune, pour ne se pas contenter de ce que ces ordonnances permettent, ne s'appliquent qu'à les renverser; et le cardinal de Richelieu plus qu'aucun autre y a travaillé

avec autant d'imprudence que d'application. Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul. Les monarchies les plus établies et les monarques les plus autorisés ne se soutiennent que par l'assemblage des armes et des lois; et cet assemblage est si nécessaire, que les unes ne se peuvent maintenir sans les autres. Les lois désarmées tombent dans le mépris; les armes qui ne sont pas modérées par les lois tombent bientôt dans l'anarchie. La république romaine ayant été anéantie par Jules-César, la puissance dévolue par la force de ses armes à ses successeurs subsista autant qu'ils purent eux-mêmes conserver l'autorité des lois. Aussitôt qu'elles perdirent leur force, celle des Empereurs s'évanouit; et elle s'évanouit par le moyen de ceux mêmes qui, s'étant rendus maîtres et de leur sceau et de leurs armes, par la faveur qu'ils avoient auprès d'eux, convertirent en leur propre substance celles de leurs maîtres, qu'ils sucèrent, pour ainsi parler, [à l'abri] de ces lois anéanties. L'empire romain mis à l'encan et celui des Ottomans exposé tous les jours au cordeau, nous marquent, par des caractères bien sanglants, l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force.

Mais pourquoi chercher des exemples étrangers où nous en avons tant de domestiques? Pépin n'employa pour détrôner les Mérovingiens, et Capet ne se servit pour déposséder les Carlovingiens, que de la même puissance que les prédécesseurs de l'un et de l'autre s'étoient acquise sous le nom de leur maître. Et il est à observer et que les Maires du palais et que les Comtes de Paris se placèrent dans le trône des rois, justement et également par la même voie par laquelle ils s'étoient insinués dans leur esprit; c'est-à-dire par l'affoiblissement et par le changement des lois de l'État, qui plait

toujours d'abord aux princes peu éclairés, parce qu'ils s'imaginent l'agrandissement de leur autorité, et qui, dans les suites, servent de prétextes aux grands et de motifs au peuple pour se soulever.

Le cardinal de Richelieu étoit trop habile pour ne pas avoir toutes ces vues : mais il les sacrifia à son intérêt. Il voulut régner selon son inclination, qui ne se donnoit point de règles, même dans les choses où il ne lui eût rien coûté de s'en donner; il fit si bien, que si le destin lui eût donné un successeur de son mérite, je ne sais si la qualité de premier ministre qu'il a prise le premier n'auroit pas pu être, avec un peu de temps, aussi odieuse en France que l'ont été, par l'événement, celle de Maire du palais et de Comte de Paris. La providence de Dieu y pourvut au moins d'un sens, le cardinal Mazarin, qui prit sa place, n'ayant donné ni pu donner aucun ombrage à l'État du côté de l'usurpation. Comme ces deux ministres ont beaucoup contribué, quoique fort différemment, à la guerre civile de laquelle je vais vous rendre compte, je crois qu'il est nécessaire de vous en faire le portrait et le parallèle.

PORTRAIT DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Le cardinal de Richelieu avoit de la naissance : sa jeunesse jeta des étincelles de son mérite. Il se distingua en Sorbonne; on remarqua de fort bonne heure qu'il avoit de la force et de la vivacité dans l'esprit. Il prenoit d'ordinaire très-bien son parti. Il étoit homme de parole où un grand intérêt ne l'obligeoit pas au contraire, et en ce cas, il n'oublioit rien pour sauver les apparences de la bonne foi. Il n'étoit pas libéral, mais il donnoit plus qu'il ne promettoit, et il assaisonnoit admirablement les bienfaits. Il aimoit la gloire beau-

coup plus que la morale ne le permet : mais il faut avouer qu'il n'abusoit qu'à proportion de son mérite, de la dispense qu'il avoit prise sur ce point de l'excès de son ambition. Il n'avoit ni l'esprit ni le cœur au-dessus des périls, il n'avoit ni l'un ni l'autre au-dessous : et l'on peut dire qu'il en prévint davantage par sa sagacité qu'il n'en surmonta par sa fermeté. Il étoit bon ami; il eût même souhaité d'être aimé du peuple : mais quoiqu'il eût la civilité, l'extérieur et beaucoup d'autres parties propres à cet effet, il n'en eut jamais le je ne sais quoi, qui est encore, en cette matière, plus requis qu'en toute autre. Il anéantissoit, par son pouvoir et son faste royal, la majesté personnelle du Roi : mais il remplissoit avec tant de dignité les fonctions de la royauté, qu'il falloit n'être pas du vulgaire pour ne pas confondre le bien et le mal en ce fait. Il distinguoit, plus judicieusement qu'homme du monde, entre le mal et le pis, entre le bien et le mieux, ce qui est une grande qualité pour un ministre. Il s'impatientoit trop facilement dans les petites choses qui étoient préalables des grandes; mais ce défaut, qui vient de la sublimité de l'esprit, est toujours joint à des lumières qui le suppléent. Il avoit assez de religion pour ce monde. Il alloit au bien, ou par inclination ou par bon sens, toutefois que son intérêt ne le portoit point au mal, qu'il connoissoit parfaitement quand il le faisoit. Il ne considéroit l'État que pour sa vie : mais jamais ministre n'a eu plus d'application à faire croire qu'il en ménageoit l'avenir. Enfin, il faut confesser que tous ses vices ont été de ceux que la grande fortune rend aisément illustres, parce qu'ils ont été de ceux qui ne peuvent avoir pour instruments que de grandes vertus.

Vous jugez facilement qu'un homme qui a autant de grandes qualités et d'apparences de celles même qu'il

n'avoit pas, se conserve assez aisément dans le monde cette sorte de respect qui démêle le mépris d'avec la haine, et qui dans un État où il n'y a plus de lois, supplée au moins pour quelque temps à leur défaut.

PORTRAIT DU CARDINAL MAZARIN.

Le cardinal Mazarin[1] étoit d'un caractère tout contraire. Sa naissance étoit basse et son enfance honteuse. Au sortir du Colysée, il apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfévre de Rome, appelé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline; et Bagni, qui étoit son général, m'a dit qu'il ne passa dans la guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un escroc. Il eut la nonciature extraordinaire en France par la faveur du cardinal Antoine, qui ne s'acquéroit pas, en ce temps-là, par de bons moyens. Il plut à Chavigny, par ses contes libertins d'Italie, et par Chavigny à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit, à ce que l'on a cru, qui obligea Auguste à laisser à Tibère la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La Reine l'ayant choisi faute d'autre, ce qui est vrai quoi qu'on en dise, il parut d'abord l'original de *Trivelino Principe*. La fortune l'ayant ébloui et tous les autres, il s'érigea et on l'érigea en Richelieu : mais il n'en eut que l'impudence de l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'étoit fait de l'honneur. Il se moqua de la religion. Il promit tout, parce qu'il ne vouloit rien tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se

1. Madame de Motteville nous a aussi tracé un portrait de Mazarin au moment de la pleine jouissance de son autorité comme premier ministre (Édition de M. Riaux, p. 166 et suiv. *Bibliothèque Charpentier*.)

ressouvenoit ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimoit trop, ce qui est le naturel des âmes lâches; il craignoit trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas de soin de leur réputation. Il prévoyoit assez bien le mal, parce qu'il avoit souvent peur : mais il n'y remédioit pas à proportion, parce qu'il n'avoit pas tant de prudence que de peur. Il avoit de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières; mais le vilain cœur paroissoit toujours au travers, et au point que ces qualités eurent, dans l'adversité, tout l'air du ridicule et ne perdirent pas, dans la plus grande prospérité, celui de la fourberie. Il porta le filoutage dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui : et ce filoutage faisoit que le ministère, même heureux et absolu, ne lui seyoit pas bien, et que le mépris s'y glissa, qui est le mal le plus dangereux d'un État, et dont la contagion se répand le plus aisément et le plus promptement du chef dans les membres [1].

Il n'est pas malaisé de concevoir, par ce que je viens de vous dire, qu'il peut et qu'il doit y avoir beaucoup de contre-temps fâcheux dans une administration qui suivoit d'aussi près celle du cardinal de Richelieu, et qui en étoit aussi différente.

1. Ce portrait de Mazarin, fait par l'un de ses implacables ennemis, est curieux à rapprocher du jugement que porte M. Cousin sur ce même personnage, dans *Madame de Chevreuse*, p. 125 et 199. C'est aussi un portrait, mais plus véridique.

CHAPITRE III

LA COUR ET LE PARLEMENT.

1647 — août 1648. — Richelieu et Mazarin. — De la léthargie dans l'État. — D'Émery, surintendant des finances. — Les Suisses et les Hollandais. — Première opposition du Parlement. — Commencement des troubles. — Édit du tarif. — Conférence avec le Parlement. — L'édit est supprimé. — Arrêt du Conseil. — Chambre des Vacations. — La Chambre du Domaine. — Mutinerie du peuple. — Le président de Thoré mal traité. — Les gardes du Roi rentrent par ordre dans les casernes. — Le Roi à Notre-Dame. — Le premier président Molé. — Édit des Maîtres des Requêtes. — Opposition. — La Reine mande les Maîtres des Requêtes. — Ses paroles. — Ils sont interdits de leurs fonctions. — Le Parlement examine les édits vérifiés en présence du Roi. — Mécontentement de la Reine. — Le duc d'Orléans et la Chambre des Comptes. — Le prince de Conti et la Cour des Aides. — Arrêt d'union. — Il est cassé par arrêt du Conseil. — Conférence chez Monsieur. — Émotion populaire. — Réclamation du Parlement. — L'arrêt d'union autorisé. — Acte de faiblesse de Mazarin. — Assemblée de la Chambre de Saint-Louis. — Les sept propositions. — Nouvelle conférence chez Monsieur. — Les intendants de provinces. — Chambre de Justice. — Suppression du huitième des tailles. — Arrêt relatif aux prêts. — Désespoir des ministres. — Le Roi au Parlement. — Déclaration vérifiée en sa présence. — Arrêts relatifs aux levées d'impositions non vérifiées. — Bataille de Lens. — Mazarin adopte des mesures violentes.

[1647]. Vous avez vu ci-devant tout l'extérieur des quatre années de la Régence, et je vous ai déjà même expliqué l'effet que la prison de M. de Beaufort fit d'abord sur les esprits. Il est certain qu'elle y imprima du respect pour un homme pour qui l'éclat de la pourpre n'en avoit pu donner aux particuliers. Ondédeï m'a dit que le Cardinal s'étoit moqué avec lui, à ce propos, de la légèreté des François; mais il m'ajouta, en même temps, qu'au bout de quatre mois il s'admira lui-même; qu'il s'érigea dans son opinion en Richelieu, et qu'il se crut même plus habile que lui. Il faudroit

des volumes pour raconter toutes ces fautes, dont les moindres étoient d'une importance extrême, par une considération qui mérite une observation particulière.

Comme il marchoit sur les pas du cardinal de Richelieu, qui avoit achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'État, il suivoit un chemin qui étoit de tous côtés bordé de précipices; et comme il ne voyoit pas ces précipices que le cardinal de Richelieu n'avoit pas ignorés, il ne se servoit pas des appuis par lesquels le cardinal de Richelieu avoit assuré sa marche. J'explique ce peu de paroles, qui comprend beaucoup de choses, par un exemple.

Le cardinal de Richelieu avoit affecté d'abaisser les corps, mais il n'avoit pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée suffit pour vous faire concevoir tout le reste. Ce qu'il y eut de merveilleux, fut que tout contribua à le tromper et à se tromper soi-même. Il y eut toutefois des raisons naturelles de cette illusion; et vous en avez vu quelques-unes dans la disposition où je vous ai marqué ci-devant qu'il avoit trouvé les affaires, les corps et les particuliers du royaume : mais il faut avouer que cette illusion fut très-extraordinaire, et qu'elle passa jusqu'à un grand excès.

Le dernier point de l'illusion en matière d'État, est une espèce de léthargie qui n'arrive jamais qu'après de grands symptômes. Le renversement des anciennes lois, l'anéantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les peuples et les rois, l'établissement de l'autorité purement et absolument despotique, sont ceux qui ont jeté originairement la France dans les convulsions dans lesquelles nos pères l'ont vue. Le cardinal de Richelieu la vint traiter comme un empirique, avec des remèdes violents qui lui firent paroître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps

et les parties. Le cardinal Mazarin, comme un médecin très-inexpérimenté, ne connut point son abattement. Il ne le soutint point par les secrets chimiques de son prédécesseur; il continua de l'affoiblir par des saignées; elle tomba en léthargie, et il fut assez mal habile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé. Les provinces abandonnées à la rapine des surintendants demeuroient abattues et assoupies sous la pesanteur de leurs maux, que les secousses qu'elles s'étoient données de temps en temps, sous le cardinal de Richelieu, n'avoient fait qu'augmenter et qu'aigrir. Les parlements, qui avoient tout fraîchement gémi sous sa tyrannie, étoient comme insensibles aux mesures présentes, par la mémoire encore trop vive et trop récente des passées. Les grands, qui, pour la plupart, avoient été chassés du royaume, s'endormoient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avoient été ravis de retrouver. Si cette indolence générale eût été ménagée, l'assoupissement eût peut-être duré plus longtemps; mais comme le médecin ne le prenoit que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remède. Le mal s'aigrit; la tête s'éveilla; Paris se sentit, il poussa des soupirs; l'on n'en fit point de cas : il tomba en frénésie. Venons au détail.

Émery, surintendant des finances, et à mon sens l'esprit le plus corrompu de son siècle, ne cherchoit que des noms pour trouver des édits. Je ne vous puis mieux exprimer le fond de l'âme du personnage, qui disoit en plein conseil (je l'ai ouï) que la foi n'étoit que pour les marchands, et que les Maîtres des Requêtes qui l'alléguoient pour raison dans les affaires qui regardoient le Roi, méritoient d'être punis; je ne vous puis mieux expliquer le défaut de son jugement. Cet homme, qui avoit été condamné à Lyon, dans sa

jeunesse, à être pendu, gouvernoit même avec empire le cardinal Mazarin, en tout ce qui regardoit le dedans du royaume. Je choisis cette remarque entre douze ou quinze que je pourrois faire de même nature, pour vous donner à entendre l'extrémité du mal, qui n'est jamais à son période, que quand ceux qui commandent ont perdu la honte ; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect; et c'est dans ce même moment où l'on revient de la léthargie, mais par des convulsions.

Les Suisses paroissoient, pour ainsi parler, si étouffés sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiroient plus, quand la révolte de trois de leurs paysans forma les Ligues. Les Hollandois se croyoient subjugués par le duc d'Albe quand le prince d'Orange, par le sort réservé aux grands guerriers qui voyent devant tous les autres le point de la possibilité, conçut et enfanta leur liberté. Voilà des exemples; la raison y est. Ce qui cause l'assoupissement dans les États qui souffrent est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes et qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussitôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu jusqu'à un certain point, ils sont si surpris, si aises et si emportés, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extrémité, et que bien loin de considérer les révolutions comme impossibles, ils les croient faciles : et cette disposition toute seule est quelquefois capable de les faire. Nous avons éprouvé et senti toutes ces vérités dans notre dernière révolution. Qui eût dit, trois mois devant la petite pointe des troubles, qu'il en eût pu naître dans un État où la maison royale étoit parfaitement unie, où la cour étoit esclave du ministre, où les provinces et la capitale lui étoient soumises, où les armées étoient victorieuses, où les compagnies paroissoient de tout point impuissantes : qui l'eût dit eût passé pour insensé, je ne dis pas dans l'esprit du vulgaire, mais je dis entre les d'Estrées et les Senneterre. Il paroît un peu de sentiment, une lueur, ou plutôt une étincelle de vie, et ce signe de vie dans les commencements presque imperceptible, ne se donne point par Monsieur, il ne se donne point par M. le Prince, il ne se donne point par les grands du royaume, il ne se donne point par les provinces; il se donne par le Parlement qui, jusqu'à notre siècle, n'avoit jamais commencé de révolution, et qui certainement auroit condamné, par des arrêts sanglants, celle qu'il faisoit lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée.

Il gronda sur l'édit du tarif [août 1647] [1]; et aussitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. L'on chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois : on ne les trouva plus, l'on s'effara, l'on cria, on se les demanda; et dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étoient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques; et de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire : il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères. Venons aux faits particuliers, qui vous feront voir à l'œil ce détail.

Je n'en choisirai d'une infinité que deux, et pour ne vous pas ennuyer et parce que l'un est le premier

1. Mathieu Molé raconte dans ses *Mémoires*, que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France, t. III, p. 168, les discussions orageuses que l'édit du tarif occasionna au Parlement.

qui a ouvert la plaie, et que l'autre l'a beaucoup envenimée. Je ne toucherai les autres qu'en courant.

Le Parlement, qui avoit souffert et même vérifié une très-grande quantité d'édits ruineux et pour les particuliers et pour le public, éclata enfin, au mois d'août de l'année 1647, contre celui du tarif, qui portoit une imposition générale sur toutes les denrées qui entroient dans la ville de Paris. Comme il avoit été vérifié en la Cour des Aides, il y avoit plus d'un an, et exécuté en vertu de cette vérification, Messieurs du Conseil s'opiniâtrèrent beaucoup à le soutenir. Connoissant que le Parlement étoit sur le point de faire défense de l'exécuter, ou plutôt d'en continuer l'exécution, ils souffrirent qu'il fût porté au Parlement pour l'examiner, dans l'espérance d'éluder, comme ils avoient fait en d'autres rencontres, les résolutions de la compagnie. Ils se trompèrent : la mesure étoit comble, les esprits étoient échauffés et tout alloit à rejeter l'édit. La Reine manda le Parlement ; il fut par députés au Palais-Royal. Le Chancelier prétendit que la vérification appartenoit à la Cour des Aides ; le Premier Président la contesta pour le Parlement. Le cardinal Mazarin, ignorantissime en toutes ces matières, dit qu'il s'étonnoit qu'un corps aussi considérable s'amusât à des bagatelles ; et vous pouvez juger si cette parole fut relevée.

Émery ayant proposé une conférence particulière [31 août], pour aviser aux expédients d'accommoder l'affaire, elle fut proposée, le lendemain, dans les Chambres assemblées. Après une grande diversité d'avis, dont plusieurs alloient à la refuser comme inutile et même comme captieuse, elle fut accordée ; mais vainement : l'on ne put convenir. Ce que voyant, le Conseil et craignant que le Parlement ne donnât

arrêt de défense, qui auroit été infailliblement exécuté par le peuple, il envoya une déclaration pour supprimer le tarif [2 septembre], afin de sauver au moins l'apparence de l'autorité du Roi. L'on envoya, quelques jours après, cinq édits encore plus onéreux que celui du tarif, non pas en espérance de les faire recevoir ; mais en vue d'obliger le Parlement à revenir à celui du tarif. Il y revint effectivement en refusant les autres ; mais avec tant de modifications, que la cour ne crut pas s'en pouvoir accommoder, et qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de septembre [le 25], un arrêt du Conseil d'en haut qui cassa l'arrêt du Parlement et qui leva toutes ces modifications. La Chambre des Vacations y répondit par un autre qui ordonna que celui du Parlement seroit exécuté[1].

[1648]. Le Conseil, voyant qu'il ne pouvoit tirer aucun argent de ce côté, témoigna au Parlement que, puisqu'il ne vouloit point de nouveaux édits, il ne devoit pas au moins s'opposer à l'exécution de ceux qui avoient été vérifiés autrefois dans la compagnie ; et sur ce fondement, il remit sur le tapis une déclaration qui avoit été enregistrée il y avoit deux ans, pour l'établissement de la Chambre du Domaine, qui étoit d'une charge terrible pour le peuple et d'une conséquence encore plus grande. Le Parlement l'avoit accordée ou par surprise ou par foiblesse. Le peuple se mutina, alla en troupe au Palais, maltraita de paroles le président de Thoré[2], fils d'Émery [8 jan-

1. Madame de Motteville constate aussi dans ses *Mémoires* les mauvaises dispositions des esprits, en France, vers la fin de l'année 1647. Voyez ses *Mémoires*, t. I, p. 407. Édition de M. Riaux (*Bibliothèque Charpentier*).

2. Le président Thoré devint fou peu de temps après. Du reste, si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux, sa tête ne fut jamais très-bonne. Tallemant raconte de lui l'historiette suivante, qui lui arriva

vier 1648]; le Parlement fut obligé de décréter contre les séditieux. La cour, ravie de le commettre avec le peuple, appuya le décret par des régiments des gardes françoises et suisses. Le bourgeois s'alarma, monta dans les clochers des trois églises de la rue Saint-Denis, où les gardes avoient paru. Le prévôt des marchands avertit le Palais-Royal que tout est sur le point de prendre les armes. L'on fait retirer les gardes en disant qu'on ne les avoit posées que pour accompagner le Roi, qui devoit aller en cérémonie à Notre-Dame. Il y alla effectivement en grande pompe, dès le lendemain, pour couvrir le jeu; et le jour suivant [15 janvier], il monta au Parlement sans l'avoir averti, que la veille extrêmement tard. Il y porta cinq ou six édits tous plus ruineux les uns que les autres, qui ne furent communiqués aux gens du Roi que dans l'audience. Le Premier Président [Molé] parla fort hardiment contre cette manière de mener le Roi au Palais, pour surprendre et pour forcer la liberté de suffrages[1].

Dès le lendemain [16 janvier], les Maîtres des Requêtes, auxquels un de ces édits vérifiés par la présence du Roi avoit donné douze collègues, s'assemblent dans le lieu où ils tiennent la justice, que l'on appelle des Requêtes du Palais, et prennent une résolution très-ferme de ne point souffrir cette nouvelle création. La Reine les mande, les appelle de belles gens pour s'opposer à la volonté du Roi. Elle les interdit des

à Turin : « Thoré devint amoureux de Madame de Savoie et se cacha dans sa chambre, pour tenter la fortune après que tout le monde seroit sorti. A peine Madame fut-elle seule, qu'il se jeta sur le lit; elle le reconnut, car il y a toujours de la lumière dans la chambre des princesses comme elle (on appelle ce flambeau-là le mortier), et elle le fit chasser.

1. Dans les *Mémoires* de Molé cette harangue se trouve à la page 195.

conseils. Ils s'irritent au lieu de s'étonner; ils entrent dans la Grand'Chambre, et ils demandent qu'ils soient reçus opposants à l'édit de création de leurs confrères, et on leur donna acte de leur opposition.

Les chambres s'assemblent le même jour pour examiner les édits que le Roi avoit fait vérifier en sa présence. La Reine commanda à la compagnie de l'aller trouver par députés, au Palais-Royal, et elle leur témoigna être surprise de ce qu'ils prétendoient toucher à ce que la présence du Roi avoit consacré : ce furent les propres paroles du Chancelier. Le Premier Président repartit que telle étoit la pratique du Parlement, et il en allégua les raisons tirées de la nécessité de la liberté des suffrages. La Reine témoigna être satisfaite des exemples qu'on lui apporta : mais comme elle vit, quelques jours après, que les délibérations alloient à mettre des modifications aux édits, qui les rendoient presque infructueux, elle défendit [17 février], par la bouche des gens du Roi, au Parlement, de continuer à prendre connoissance des édits jusqu'à ce qu'il lui eût déclaré en forme s'il prétendoit donner des bornes à l'autorité du Roi. Ceux dans la compagnie qui étoient à la cour, se servirent adroitement de l'embarras où elle se trouva pour répondre à cette question; ils s'en servirent, dis-je, adroitement pour porter les choses à la douceur, et pour faire ajouter aux arrêts qui portoient les modifications, que le tout seroit exécuté sous le bon plaisir du Roi [3 mars]. La clause plut pour un moment à la Reine; mais quand elle connut qu'elle n'empêchoit pas que presque tous les édits ne fussent rejetés par le commun suffrage du Parlement, elle s'emporta et elle leur déclara qu'elle vouloit que tous les édits, sans exception, fussent exécutés pleinement et sans modification aucune.

Dès le lendemain, M. le duc d'Orléans alla à la Chambre des Comptes, où il porta ceux qui la regardoient; et M. le prince de Conti, en l'absence de M. le Prince, qui étoit déjà parti pour l'armée, alla à la Cour des Aides pour y porter ceux qui la concernoient.

J'ai couru jusqu'ici à perte d'haleine sur ces matières, quoique nécessaires à ce récit, pour me trouver plus tôt sur une autre sans comparaison plus importante, et qui, comme je vous ai dit ci-dessus, envenima toutes les autres. Ces deux compagnies que je vous viens de nommer ne se contentèrent pas seulement de répondre à Monsieur et à M. le prince de Conti, avec beaucoup de vigueur, par la bouche de leurs premiers présidents, mais aussitôt après la Cour des Aides députa vers la Chambre des Comptes, pour lui demander union avec elle pour la réformation de l'État. La Chambre des Comptes l'accepta. L'une et l'autre s'assurèrent du Grand-Conseil, et les trois ensemble demandèrent la jonction au Parlement, qui leur fut accordée avec joie, et exécutée à l'heure même au Palais, dans la salle que l'on appelle de Saint-Louis.

La vérité est que cette union, qui prenoit pour son motif la réformation de l'État, pouvoit avoir fort naturellement celui de l'intérêt particulier des officiers, parce que l'un des édits dont il s'agissoit portoit un retranchement considérable de leurs gages; et la cour, qui se trouva étonnée et embarrassée au dernier point de l'arrêt d'union, affecta de lui donner, autant qu'elle put, cette couleur pour le décréditer dans l'esprit des peuples.

La Reine ayant fait dire, par les gens du Roi, au Parlement, que comme cette union n'étoit faite que pour l'intérêt particulier des compagnies et non pas pour

la réformation de l'État, comme on le lui avoit voulu faire croire d'abord, qu'elle n'y trouvoit rien à redire, parce qu'il est toujours permis à tout le monde de représenter au Roi ses intérêts, et qu'il n'est jamais permis à personne de s'ingérer du gouvernement de l'État. Le Parlement ne donna point dans ce panneau; et comme il étoit aigri par l'enlèvement de Turcan et d'Argouges, conseillers au Grand-Conseil, que la cour fit prendre la nuit de l'avant-veille de la Pentecôte, et par celui de Lotin, Dreux et Guérin que l'on arrêta aussi incontinent après; il ne songea qu'à justifier et soutenir son arrêt d'union par des exemples. Le président de Novion [Nicolas Potier] en trouva dans les registres, et l'on étoit sur le point de délibérer sur l'exécution, quand le Plessis Guénégaud, secrétaire d'État, entra dans le parquet et mit entre les mains des gens du Roi un arrêt du Conseil d'en haut qui portoit, en termes même injurieux, cassation de celui d'union des quatre compagnies. Le Parlement ayant délibéré, ne répondit, à cet arrêt du Conseil, que par un avis donné solennellement aux députés des trois autres compagnies, de se trouver, le lendemain à deux heures de relevée, dans la salle de Saint-Louis; la cour, outrée de ce procédé, s'avisa de l'expédient du monde le plus bas et le plus ridicule, qui fut d'avoir la feuille de l'arrêt. Du Tillet, greffier en chef, auquel elle l'avoit demandée, ayant répondu qu'elle étoit entre les mains du greffier commis, le Plessis Guénégaud et Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, le mirent dans un carrosse et l'amenèrent au greffe pour la chercher. Les marchands s'en aperçurent; le peuple se souleva, et le secrétaire et le lieutenant furent très-heureux de se sauver.

Le lendemain, à sept heures du matin, le Parlement

eut ordre d'aller au Palais-Royal et d'y porter l'arrêté du jour précédent, qui étoit celui par lequel le Parlement avoit ordonné que les autres compagnies seroient priées de se trouver, à deux heures, dans la chambre de Saint-Louis. Comme ils furent arrivés au Palais-Royal, M. le Tellier demanda à M. le Premier Président s'il avoit apporté la feuille? Et le Premier Président lui ayant répondu que non et qu'il en diroit les raisons à la Reine, il y eut dans le Conseil des avis différents. L'on prétend que la Reine étoit assez portée à arrêter le Parlement; personne ne fut de son avis, qui à la vérité n'étoit pas soutenable, vu la disposition des peuples. L'on prit un parti plus modéré. Le Chancelier fit à la compagnie une forte réprimande en présence du Roi et de toute la cour, et il fit lire, en même temps, un second arrêt du Conseil portant cassation du dernier arrêt, défense de s'assembler sur peine de rébellion, et ordre d'insérer dans les registres cet arrêt, en la place de celui de l'union.

Cela se passa le matin. Dans l'après-dînée, les députés des quatre compagnies se trouvèrent dans la salle Saint-Louis, au très-grand mépris de l'arrêt du Conseil d'en haut. Le Parlement s'assembla de son côté, à l'heure ordinaire, pour délibérer de ce qui étoit à faire à l'égard de l'arrêt du Conseil d'en haut, qui avoit cassé celui de l'union et qui avoit défendu la continuation des assemblées. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'ils y désobéissoient même en y délibérant, parce qu'il leur avoit été expressément enjoint de ne pas délibérer. Comme tout le monde vouloit opiner avec pompe et avec éclat sur une matière de cette importance, quelques jours se passèrent devant que la délibération pût être achevée, ce qui donna lieu à Monsieur, qui connut que le Parlement infailliblement n'obéiroit pas, de proposer un accommodement.

Les présidents au mortier et le doyen de la Grand'-Chambre se trouvèrent au palais d'Orléans [21 juin], avec le cardinal Mazarin et le Chancelier. L'on y fit quelques propositions qui furent rapportées au Parlement, et rejetées avec d'autant plus d'emportement que la première, qui concernoit le droit annuel, accordoit aux compagnies tout ce qu'elles pouvoient souhaiter pour leur intérêt particulier. Le Parlement affecta de marquer qu'il ne songeoit qu'au public, et il donna enfin arrêt par lequel il fut dit que la compagnie demeureroit assemblée, et que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour lui demander la cassation des arrêts du Conseil. Les gens du Roi demandèrent audience à la Reine, pour le Parlement, le soir même. Elle les manda, dès le lendemain, par une lettre de cachet. Le Premier Président parla avec une grande force[1]; il exagéra la nécessité de ne point ébranler ce milieu qui est entre les peuples et les rois. Il justifia par des exemples illustres et fameux la possession où les compagnies avoient été depuis, si longtemps, et de s'unir et de s'assembler. Il se plaignit hautement de la cassation de l'arrêt d'union, et il conclut, par une instance très-ferme et très-vigoureuse, à ce que les contraires donnés par le Conseil d'en haut fussent supprimés. La cour, beaucoup plus émue par la disposition des peuples que par les remontrances du Parlement, plia tout d'un coup et fit dire, par les gens du Roi à la compagnie, que le Roi lui permettoit d'exécuter l'arrêt d'union, de s'assembler et de tra-

1. Ce discours se trouve t. III, p. 222 et 225, des *Mémoires* de Molé, que nous avons publiés dans la collection de la Société de l'Histoire de France.

vailler, avec les autres compagnies, à ce qu'elle jugeroit à propos pour le bien de l'État.

Jugez de l'abattement du cabinet; mais vous n'en jugerez pas assurément comme le vulgaire, qui crut que la foiblesse du cardinal Mazarin, en cette occasion, donna le dernier coup à l'affoiblissement de l'autorité royale. Il ne pouvoit faire en ce rencontre que ce qu'il fit; mais il est juste de rejeter sur son imprudence ce que nous n'attribuons pas à sa foiblesse; et il est inexcusable de n'avoir pas prévu et de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles l'on ne peut plus faire que des fautes. J'ai observé que la fortune ne met jamais les hommes en cet état, qui est de tous le plus malheureux, et que personne n'y tombe, que ceux qui s'y précipitent par leurs fautes. J'en ai recherché la raison et ne l'ai point trouvée; mais j'en suis convaincu par les exemples. Si le cardinal Mazarin eût tenu ferme dans l'occasion dont je viens de parler, il se seroit très-sûrement attiré des barricades et la réputation d'un téméraire et d'un forcené. Il a cédé au torrent: j'ai vu peu de gens qui ne l'aient accusé de foiblesse. Ce qui est constant est que l'on en conçut beaucoup de mépris pour le ministre, et que bien qu'il eût essayé d'adoucir les esprits par l'exil d'Émery [10 juillet], à qui il ôta la surintendance[1], le Parlement, aussi persuadé de sa propre force que de l'impuissance de la cour, le poussa par toutes les voies qui peuvent anéantir le gouvernement d'un favori.

La chambre de Saint-Louis fit sept propositions, dont la moins forte étoit de cette nature. La première sur

1. Il fut remplacé par le maréchal de la Meilleraye. Voy. les *Mémoires* de Molé, p. 237. — « Le premier président prononça, le 31 juillet, un discours assez beau, à sa manière. (Ms. de Lancelot, *Mém.* de Molé, p. 236.)

laquelle le Parlement délibéra fut la révocation des intendants. La cour, qui se sentoit touchée à la prunelle de l'œil, obligea M. le duc d'Orléans d'aller au Palais [6 juillet], pour en représenter à la compagnie les conséquences et la prier de surseoir seulement pour trois mois l'exécution de son arrêt, pendant lesquels il avoit des propositions à faire, qui seroient certainement très-avantageuses au public. On lui accorda trois jours de délai, à condition qu'il n'en fût rien écrit dans le registre, et que la conférence se fît incessamment. Les députés des quatre compagnies se trouvèrent au palais d'Orléans [8 et 10 juillet]. Le Chancelier insista fort sur la nécessité de conserver les intendants dans les provinces et sur l'inconvénient qu'il y auroit à faire le procès, comme l'arrêt du Parlement le portoit, à ceux d'entre eux qui auroient malversé, parce qu'il seroit impossible que les partisans ne se trouvassent engagés dans ces procédures, ce qui seroit ruiner les affaires du Roi, en obligeant à des banqueroutes ceux qui les soutenoient par leurs avances et par leur crédit. Le Parlement ne se rendant point à cette raison, le Chancelier se réduisit à demander que les intendants ne fussent point révoqués par arrêt du Parlement, mais par une déclaration du Roi, afin que les peuples eussent au moins l'obligation de leur soulagement à Sa Majesté. L'on consentit avec peine à cette proposition; elle passa toutefois au plus de voix. Mais lorsque la déclaration fut portée au Parlement, elle fut trouvée défectueuse, en ce que révoquant les intendants, elle n'ajoutoit pas que l'on recherchât leur gestion.

M. le duc d'Orléans, qui l'étoit venu porter au Parlement, n'ayant pu la faire passer [11 et 13 juillet], la cour s'avisa d'un expédient, qui fut d'en envoyer une

autre, qui portoit l'établissement d'une Chambre de Justice, pour faire le procès aux délinquants. La compagnie s'aperçut bien facilement que la proposition de cette Chambre de Justice, dont les officiers et l'exécution seroient toujours à la disposition des ministres, ne tendoit qu'à tirer les voleurs de la main du Parlement; elle passa toutefois encore au plus de voix [18 juillet], en présence de M. d'Orléans, qui en fit vérifier une autre le même jour, par laquelle le peuple étoit déchargé du huitième des tailles, quoique l'on eût promis au Parlement de le décharger du quart.

M. d'Orléans y vint encore, quelques jours après [20 juillet], porter une troisième déclaration, par laquelle le Roi vouloit qu'il ne se fît plus aucune levée d'argent, qu'en vertu de déclarations vérifiées au Parlement. Rien ne paroissoit plus spécieux; mais comme la compagnie savoit que l'on ne pensoit qu'à l'amuser et qu'à autoriser pour le passé toutes celles qui n'avoient pas été vérifiées, elle ajouta la clause de défense que l'on ne lèveroit rien en vertu de celles qui se trouveroient de cette nature. Le ministre, désespéré du peu de succès de cet artifice, de l'inutilité des efforts qu'il avoit faits pour semer de la jalousie entre les quatre compagnies, et d'une proposition sur laquelle on étoit prêt de délibérer, qui alloit à la radiation de tous les prêts faits au Roi sous des usures immenses : le ministre, dis-je, outré de rage et de douleur, et poussé par tous les courtisans, qui avoient mis presque tous leurs biens dans ces prêts, se résolut à un expédient qu'il crut décisif, et qui lui réussit aussi peu que les autres. Il fit monter le Roi au Parlement [31 juillet], et en grande pompe, et il y porta une déclaration remplie des plus belles paroles du monde, de quelques

articles utiles au public et de beaucoup d'autres très-obscurs et très-ambigus.

La défiance que le peuple avoit de toutes les démarches de la cour, fit que cette entrée ne fut pas accompagnée de l'applaudissement ni même des cris accoutumés; les suites n'en furent pas plus heureuses. La compagnie commença, dès le lendemain, à examiner la déclaration et à la contrôler presque en tous ses points, mais particulièrement en celui qui défendoit aux compagnies de continuer les assemblées de la chambre de Saint-Louis. Elle n'eut pas plus de succès dans la Chambre des Comptes et dans la Cour des Aides, dont les premiers présidents firent des harangues très-fortes à Monsieur et à M. le prince de Conti. Le premier vint quelques jours de suite au Parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la déclaration. Il menaça, il pria; enfin, après des efforts incroyables, il obtint que l'on surseoiroit à délibérer jusqu'au 17 du mois, après quoi l'on continueroit incessamment à le faire, tant sur la déclaration que sur les propositions de la chambre de Saint-Louis.

L'on n'y manqua pas. L'on examina [17 août] article par article, et l'arrêt donné par le Parlement, sur le troisième, désespéra la cour. Il portoit, en modifiant la déclaration, que toutes les levées d'argent ordonnées par déclarations non vérifiées n'auroient point de lieu. M. le duc d'Orléans ayant encore été au Parlement pour l'obliger à adoucir cette clause, et n'y ayant rien gagné, la cour se résolut à en venir aux extrémités et à se servir de l'éclat que la bataille de Lens [20 août] fit, justement dans ce temps-là, pour éblouir les peuples et pour les obliger de consentir à l'oppression du Parlement.

Voilà un crayon très-léger d'un portrait bien som-

bre et bien désagréable, qui vous a représenté, comme dans un nuage et comme en raccourci, les figures si différentes et les postures si bizarres des principaux corps de l'État. Ce que vous allez voir est d'une peinture plus égayée, et les factions et les intrigues y donneront du coloris.

CHAPITRE IV

LES BARRICADES.

Aout et Septembre 1648. — La nouvelle de la victoire de Lens arrive à Paris. — Mazarin en témoigne peu de joie. — Chavigny. — État des esprits à Paris. — Le Coadjuteur hésite à se jeter dans l'opposition. — Laigues et Montrésor. — Le Coadjuteur distribue 36,000 écus en aumônes et libéralités. — Il rend compte de l'état des esprits à la Reine et au Cardinal. — Mauvais procédé de Mazarin à l'égard du Coadjuteur. — Dissimulation du ministre. — Joie de la Reine. — Le maréchal de Villeroy. — Sermon du Coadjuteur le jour de saint Louis, prononcé devant le Roi et la Reine. — *Te Deum* pour la victoire de Lens. — Arrestation de Broussel et d'autres membres du Parlement. — Émeute à ce sujet. — Chapelain, Gomberville et Plot. — Le Coadjuteur sort en camail et rochet. — Le maréchal de la Meilleraye et le Coadjuteur se rendent au Palais-Royal. — La Reine. — Le duc d'Orléans. — Mazarin. — Le duc de Longueville. — La Rivière. — Bautru. — Guitaut et Nogent. — Paroles du maréchal de la Meilleraye et du Coadjuteur. — Colère de la Reine. — Mazarin calme la Reine. — *Tout le monde joue la comédie.* — La Meilleraye furieux de l'insolence du peuple. — Le chancelier Séguier. — Sa terreur. — M. de Senneterre. — Le vieux Guitaut propose de rendre Broussel. — Colère de la Reine contre le Coadjuteur. — Frayeur du lieutenant civil Dreux d'Aubrai. — Mazarin propose de rendre Broussel à de certaines conditions. — Le Coadjuteur est chargé de l'annoncer au peuple. — Dangers de cette mission pour le Coadjuteur. — Le maréchal de la Meilleraye et le peuple de Paris. — Le Maréchal tue un crocheteur. — Efforts du Coadjuteur pour apaiser l'émeute. — Il est blessé. — *Ah! malheureux, si ton père te voyait.* — L'émeute se calme. — Joie du Coadjuteur. — Paroles de la Meilleraye au Coadjuteur et à la Reine. — *Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.* — Le Coadjuteur mécontent. — La Reine est persuadée que le Coadjuteur a excité l'émeute. — Les courtisans tournent le Coadjuteur en ridicule. — *Le diable possède le Palais-Royal.* — Avis donné au Coadjuteur par le maréchal de la Meilleraye, par Laigues et par Montrésor. — Le Coadjuteur chef de parti. — Il convoque les colonels de la garde bourgeoise et donne divers ordres. — Miron. — L'Espinai. — Argenteuil. — Le chevalier d'Humières. — Nouvelle émeute populaire. — Le Chancelier poursuivi par le peuple. — Il se réfugie dans l'hôtel d'O. — Barricades. — La Reine envoye son argentier au Coadjuteur. — Le Parlement s'assemble. — Il va en députation au Palais-Royal. — Discours et délibérations. — La Reine et Mazarin. — Le duc d'Orléans. — Le Parlement veut retourner au Palais. — Le peuple l'en empêche. — Nouvelles instances près de la Reine. — Elle accorde la liberté de Broussel.

— Réflexions sur les causes des barricades. — La Reine accuse le Coadjuteur d'en être l'auteur. — La Reine et Mazarin flattent le Coadjuteur. — Laigues et l'archiduc d'Autriche. — Affaire des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. — Le président de Blancmesnil. — *On a plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposés.* — Le Roi sort de Paris.

La nouvelle de la victoire de M. le Prince à Lens arriva à la cour le 24 d'août[1], en l'année 1648. Chastillon l'apporta, et il me dit, un quart d'heure après qu'il fut sorti du Palais-Royal, que M. le Cardinal lui avoit témoigné beaucoup moins de joie de la victoire, qu'il ne lui avoit fait paroître de chagrin de ce qu'une partie de la cavalerie espagnole s'étoit sauvée. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il parloit à un homme qui étoit entièrement à M. le Prince, et qu'il lui parloit de l'une des plus belles actions qui se soient jamais faites dans la guerre. Elle est imprimée en tant de lieux, qu'il seroit fort inutile d'en rapporter ici le détail. Je ne me puis empêcher de vous dire que le combat étant presque perdu, M. le Prince le rétablit et le gagna par un seul coup de cet œil d'aigle que vous lui connoissez, qui voit tout dans la guerre et qui ne s'éblouit jamais.

Le jour que la nouvelle en arriva à Paris, je trouvai M. de Chavigny à l'hôtel de Lesdiguières, qui me l'apprit et qui me demanda si je ne gagerois pas que le Cardinal seroit assez innocent pour ne se pas servir de cette occasion pour remonter sur sa bête. Ce furent ses propres paroles. Elles me touchèrent, parce que connoissant comme je connoissois et l'humeur et les maximes violentes de Chavigny, et sachant d'ailleurs qu'il étoit très-mal satisfait du Cardinal, ingrat au dernier point envers son bienfaiteur, je ne doutai pas

1. Les *Mémoires de Mademoiselle*, p. 175, édition de M. Chéruel, parlent aussi de l'effet que produisit cette nouvelle dans Paris.

qu'il ne fût très-capable d'aigrir les choses par de mauvais conseils. Je le dis à Madame de Lesdiguières[1], et je lui ajoutai que je m'en allois de ce pas au Palais-Royal, dans la résolution de continuer ce que j'avois commencé.

Il est nécessaire, pour l'intelligence de ces deux dernières paroles, que je vous rende compte d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Dans le cours de cette année d'agitation que je viens de toucher, je me trouvai moi-même dans un mouvement intérieur, qui n'étoit connu que de fort peu de personnes. Toutes les humeurs de l'État étoient si émues par la chaleur de Paris, qui en est le chef, que je jugeois bien que l'ignorance du médecin ne préviendroit pas la fièvre, qui en étoit comme la suite nécessaire. Je ne pouvois ignorer que je ne fusse très-mal dans l'esprit du Cardinal. Je voyois la carrière ouverte, même pour la pratique, aux grandes choses dont la spéculation m'avoit beaucoup touché dès mon enfance; mon imagination me fournissoit toutes les idées du possible; mon esprit ne les désavouoit pas, et je me reprochois à moi-même la contrainte que je trouvois dans mon cœur à les entreprendre. Je m'en remerciai, après en avoir examiné à fond l'intérieur, et je connus que cette opposition ne venoit que d'un bon principe.

1. Dans un livre allégorique ayant pour titre : *Carte du pays de Braquerie*, qui est attribué à Bussy-Rabutin, Madame de Lesdiguières y est ainsi désignée : « Lesdiguières est une ville assez forte, quoique commandée par une Éminence (Retz); elle est hors d'insulte, et on ne sauroit la prendre que par les formes; mais elle a pourtant été prise et ruinée, comme tout le monde sait, ainsi que la manière dont elle fut traitée par un homme (Roquelaure) à qui elle s'étoit rendue, sous des conditions avantageuses. Voyant qu'il n'y avoit pas de foi parmi les gens d'épée, elle se jeta entre les bras de l'Église et prit son évêque (Retz) pour gouverneur. »

Je tenois la coadjutorerie de la Reine; je ne savois point diminuer mes obligations par les circonstances; je crus que je devois sacrifier à la reconnoissance et mes ressentiments et même les apparences de ma gloire; et quelques instances que me firent Montrésor et Laigues, je me résolus de m'attacher purement à mon devoir et de n'entrer en rien de tout ce qui se disoit et de tout ce qui se faisoit en ce temps-là contre la cour. Le premier de ces deux hommes que je vous viens de nommer, avoit été toute sa vie nourri dans les factions de Monsieur, et il étoit d'autant plus dangereux pour conseiller les grandes choses, qu'il les avoit beaucoup plus dans l'esprit que dans le cœur. Les gens de ce caractère n'exécutent rien, et par cette raison ils conseillent tout. Laigues n'avoit qu'un fort petit sens, mais il étoit très-brave et très-présomptueux[1]: les esprits de cette nature osent tout ce que ceux à qui ils ont confiance leur persuadent. Ce dernier, qui étoit absolument entre les mains de Montrésor, l'échauffoit (comme il arrive toujours) après en avoir été persuadé, et ces deux hommes joints ensemble ne me laissoient pas un jour de repos, pour me faire voir, s'imaginoient-ils, ce que, sans vanité, j'avois vu plus de six mois devant eux.

Je demeurai ferme dans ma résolution; mais comme je n'ignorois pas que son innocence et sa droiture me brouilleroient dans les suites presque autant avec la

1. Geoffroi, marquis de Laigues, capitaine des gardes de Gaston, duc d'Orléans. Tallemant raconte de ce personnage que : « Voiture ayant fait vœu de ne plus jouer, alla chez le Coadjuteur pour se faire dispenser de son vœu. Il y trouva Laigues, qui lui dit : « Moquez-vous de cela, jouons! » Effectivement, il le fit jouer et lui gagna trois cents pistoles sans le laisser parler au Coadjuteur. » Voiture vivait alors fort scandaleusement avec la fille du gazetier Renaudot, qui avait succédé à Madame Saintot (t. III, p. 62).

cour qu'auroit pu faire la contraire, je pris en même temps celle de me précautionner contre les mauvaises intentions du ministre; et du côté de la cour même, en y agissant avec autant de sincérité et de zèle que de liberté; et du côté de la ville, en y ménageant avec soin tous mes amis, et en n'oubliant rien de tout ce qui y pouvoit être nécessaire pour m'attirer, ou plutôt pour me conserver l'amitié des peuples. Je ne vous puis mieux exprimer le second, qu'en vous disant que depuis le 28 de mars jusqu'au 25 d'août je dépensai 36,000 écus en aumônes et en libéralités.

Je ne crus pas pouvoir mieux exécuter le premier, qu'en disant à la Reine et au Cardinal la vérité des dispositions que je voyois dans Paris, dans lesquelles la flatterie et la préoccupation ne leur permirent jamais de pénétrer. Comme un troisième voyage en Anjou de M. l'Archevêque m'avoit remis en fonctions, je pris cette occasion pour leur témoigner que je me croyois obligé à leur en rendre compte, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec assez de mépris; et je leur en rendis compte effectivement, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec beaucoup de colère. Celle du Cardinal s'adoucit au bout de quelques jours, mais ce ne fut qu'en apparence; elle ne fit que se déguiser. J'en connus l'art et j'y remédiai; car, comme je vis qu'il ne se servoit des avis que je lui donnois que pour faire croire dans le monde que j'étois assez intimement avec lui pour lui rapporter ce que je découvrois, même au préjudice des particuliers, je ne lui parlai plus de rien que je ne dise publiquement à table en recevant chez moi. Je me plaignis même à la Reine de l'artifice du Cardinal, que je lui démontrai par deux circonstances particulières; et ainsi, sans discontinuer ce que le poste où j'étois m'obligeoit de faire pour le service du

Roi, je me servis des mêmes avis que je donnois à la cour pour faire voir au Parlement que je n'oubliois rien pour éclairer le ministère et pour dissiper les nuages, dont les intérêts des subalternes et la flatterie des courtisans ne manquent jamais de l'offusquer.

Comme le Cardinal eut aperçu que j'avois tourné son art contre lui-même, il ne garda presque plus de mesures avec moi; et un jour, entre autres, que je disois à la Reine, devant lui, que la chaleur des esprits étoit telle qu'il n'y avoit plus que la douceur qui les pût ramener, il ne me répondit que par un apologue italien, qui porte qu'autemps que les bêtes parloient, le loup assura avec serment un troupeau de brebis qu'il le protégeroit contre tous ses camarades, pourvu que l'une d'entre elles allât, tous les matins, lécher une blessure qu'il avoit reçue d'un chien. Voilà le moins désobligeant des apophthegmes dont il m'honora trois ou quatre mois durant; ce qui m'obligea de dire, un jour, en sortant du Palais-Royal, à M. le maréchal de Villeroy [Nicolas de Neufville], que j'y avois fait deux réflexions : l'une, qu'il sied encore plus mal à un ministre de dire des sottises que d'en faire; et l'autre, que les avis qu'on leur donne passent pour des crimes toutes les fois que l'on ne leur est pas agréable.

Voilà l'état où j'étois à la cour quand je sortis de l'hôtel de Lesdiguières, pour remédier, autant que je pourrois, au mauvais effet que la nouvelle de la victoire de Lens et la réflexion de M. de Chavigny m'avoient fait appréhender. Je trouvai la Reine dans un emportement de joie inconcevable. Le Cardinal me parut plus modéré. L'un et l'autre affectèrent une douceur extraordinaire; et le Cardinal particulièrement me dit qu'il se vouloit servir de l'occasion présente pour faire connoître aux compagnies qu'il étoit bien éloigné des sentiments de vengeance qu'on lui attribuoit, et qu'il prétendoit que tout le monde confesseroit, dans peu de jours, que les avantages remportés par les armes du Roi auroient bien plus adouci qu'élevé l'esprit de la cour. J'avoue que je fus dupe. Je le crus : j'en eus de la joie.

Je prêchai le lendemain [25 août] à Saint-Louis des Jésuites, devant le Roi et devant la Reine[1]. Le Cardinal, qui y étoit aussi, me remercia, au sortir du sermon, de ce qu'en expliquant au Roi le testament de saint Louis (c'étoit le jour de sa fête), je lui avois recommandé, comme il est porté par le testament, le soin de ses grandes villes[2]. Vous allez voir la sincérité de toutes ces confidences.

1. La *Gazette* de Renaudot dit (p. 1160) :

« Le 25, fête de Saint-Louis, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébra pontificalement, en l'église de Saint-Louis des Jésuites, et y fit l'après-dînée une très-docte et élégante prédication en présence de Leurs Majestés, de Monsieur, de Mademoiselle, des princesses de Condé, de Son Éminence et de toute la cour, qui ne put assez admirer l'attention que le Roi rendit aux instructions qu'on lui donnoit, toutes tirées de la vie et des paroles de saint Louis, et remporta une grande espérance de voir refleurir dans son règne l'heureux gouvernement de ce saint monarque, son prédécesseur et son aïeul.

2. Voici quelques passages de ce sermon du Coadjuteur :

« *Audi, fili mi, disciplinam patris tui.*

« Écoutez, mon fils, les enseignements de votre père.

« A quoi je me sens obligé d'ajouter les paroles qui suivent dans le texte de l'écriture : *Et legem matris tuæ ne dimittas à te.* Et n'oubliez jamais la loi de votre mère, puisque je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez de la plus grande et de la plus vertueuse des Reines ne soit particulièrement fondée sur les exemples du plus grand et du plus saint de vos prédécesseurs...

« Sire, entre un nombre infini de qualités éminentes, qui rendent la religion chrétienne toute éclatante de merveilles et de prodiges, la plus considérable sans doute est la puissance qu'elle a de perfectionner, et même de changer (pour ainsi dire) la nature de toutes choses. La philosophie n'a que trop souvent et trop témérairement essayé de produire cet effet. Elle n'a jamais fait sur ce sujet que des efforts inutiles; et quand elle s'y est imaginé quelque succès,

Le lendemain de la fête, c'est-à-dire le 26 d'aoû' de 1648, le Roi alla au *Te Deum*. L'on borda, selon la coutume, depuis le Palais-Royal jusqu'à Notre-Dame,

elle n'a fait qu'ajouter à son impuissance une vanité fort mal fondée. Elle a donné, en de certaines occasions, de belles apparences.

« La religion chrétienne agit sans doute avec beaucoup plus de force et de vigueur. Elle ne redresse pas seulement les intentions des hommes: elle ne leur donne pas seulement des vues plus hautes et plus élevées; mais encore elle les rend capables de se servir de ses lumières : elle purifie et leurs volontés et leurs actions; et en un sens on peut dire très-véritablement que, par un changement prodigieux, des crimes même elle fait des vertus...

« L'on ne peut commencer la vie de saint Louis par rien de plus élevé que sa naissance; et cette longue suite de rois dont il a tiré son origine, ouvriroit avec pompe ce discours, si je n'étois persuadé que les avantages les plus illustres, et de la nature et de la fortune, ne méritent jamais d'être relevés dans une chaire chrétienne. Ils sont trop au-dessous de la dignité d'un lieu sanctifié par la parole de l'Évangile, pour n'être pas ensevelis dans le silence. Mais ce silence, Sire, est peut-être ce qui sera le plus instructif dans ce discours. Il apprendra à Votre Majesté que cette haute naissance, qui, par un privilége dû aux seules maisons dont vous sortez, vous sépare du commun des rois, n'est rien devant Dieu, puisque je n'ose seulement la faire entrer en part des éloges que je donne à un de vos prédécesseurs, dans cette chaire, qui est pourtant le véritable lieu des louanges, puisque c'est celui d'où l'on les doit distribuer selon le poids du sanctuaire. De sorte que le seul avantage véritablement solide que vous pouvez tirer de ce grand nombre de monarques que vous avez pour aïeux, est la connoissance de l'obligation que vous avez de songer, plus souvent que tous les autres princes de la terre, que vous êtes mortel, parce que vous comptez plus d'ancêtres qui vous enseignent cette vérité par leur exemple. Et cette considération, dès les commencements de votre vie, vous doit tous les jours humilier devant Dieu, même en vue de ce que vous avez de plus grand dans le monde, à la différence des autres hommes, qui trouvent assez de sujet dans eux-mêmes, même selon la terre, pour abaisser leur orgueil. Et toutefois, ouvrons ici nos consciences, confessons-nous publiquement à la vue du ciel et de la terre, n'est-il pas vrai que sans descendre du sang des rois, la moindre chimère, assez souvent ridicule même selon le monde, nous emporte à des vanités criminelles contre les ordres du ciel?

« L'histoire remarque que le beau naturel de saint Louis répondit à sa haute naissance. Dès ses plus tendres années, on vit briller dans les premiers mouvements de son âme, des étincelles de ce

toutes les rues de soldats du régiment des gardes. Aussitôt que le Roi fut revenu au Palais-Royal, l'on forma de tous ces soldats trois bataillons, qui demeurèrent

grand feu, qui depuis anima tout le cours de sa vie avec tant d'ardeur pour la vertu. *Sortitus sum bonam indolem*, disoit Salomon. Après cette remarque du plus sage des hommes, on doit croire que les bonnes inclinations peuvent être une juste matière de louanges. Et l'on peut dire qu'elles ne furent jamais meilleures dans l'âme de saint Louis, que quand elles produisirent ce profond respect et cette parfaite obéissance, qu'il conserva toujours avec tant de soin pour la reine Blanche de Castille, sa mère, régente de son royaume, grande et vertueuse princesse, de laquelle je me contente de dire, pour marquer seulement le caractère de sa vertu, que dans la minorité du Roi son fils, elle purgea la France des restes malheureux de l'hérésie des Albigeois.

« Sire, je ne prétends pas de vous toucher en ce point par des exemples. Les obligations que vous avez à la Reine votre mère, parlent plus suffisamment à votre cœur, que toutes mes paroles ne se sauroient faire entendre à vos oreilles. Vous êtes l'enfant de ses larmes et de ses prières, elle vous a porté au trône sur des trophées, vous êtes conquérant sous sa régence. Et ce qui est sans comparaison plus considérable que tous ces avantages, elle vous instruit soigneusement à la piété. Je vous ai dit ces vérités de la part du clergé de votre royaume : je me sens forcé, par un instinct secret, de les répéter encore aujourd'hui à Votre Majesté de la part de Dieu, non pour vous exhorter à l'obéissance que vous lui devez, de laquelle l'auguste sang qui coule dans vos veines et ce beau naturel que l'Europe admire dans les commencements de votre vie, ne vous permettront jamais de vous dispenser: mais pour prendre sur ce fond un juste sujet de vous expliquer en peu de paroles la plus importante, et sans doute la plus nécessaire des instructions : c'est, Sire, la distinction du droit positif de votre royaume, et du droit naturel qui oblige tous les hommes. Le droit positif de votre État fait que la Reine votre mère est votre sujette, et ainsi il la soumet à Votre Majesté. Le droit naturel qui est au-dessus de toutes les lois, fait que vous êtes son fils, et ainsi il vous soumet à elle. Distinguez, Sire, ces obligations : elles ne sont point contraires, mais il les faut entendre. Je ne les touche qu'en passant, parce que je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez, ne vous permettra point de les ignorer. Aussi est-ce en cet endroit, et en ce point et en plusieurs autres, la connoissance la plus importante et la plus nécessaire aux princes.

« Sachez que vous êtes Roi pour rendre la justice, et que vous la devez également aux pauvres et aux princes, et par vous et par

sur le Pont-Neuf et dans la place Dauphine. Comminges, lieutenant des gardes de la Reine, enleva dans un carrosse fermé le bonhomme Broussel, conseiller de la Grand'Chambre, et il le mena à Saint-Germain. Blancménil [René Potier], président aux Enquêtes, fut pris en même temps aussi chez lui, et il fut conduit au bois de Vincennes. Vous vous étonnerez du choix de ce dernier; et si vous aviez connu le bonhomme Broussel, vous ne seriez pas moins surprise du sien. Je vous expliquerai ce détail en temps et lieu; mais je ne vous puis exprimer la consternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure de l'enlèvement de Broussel, et le mouvement qui se fit dès le second. La tristesse, ou plutôt l'abattement, saisit jusqu'aux enfants; l'on se regardoit et l'on ne se disoit rien [1].

vos officiers, des actions desquels vous rendrez compte à Dieu. Soulagez votre peuple, conservez sa franchise, écoutez ses plaintes, et inclinez d'ordinaire du côté du moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il est le plus oppressé; faites-vous justice à vous-même dans vos intérêts, afin que vos officiers n'aient pas lieu de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. N'entrez jamais en guerre contre aucun prince chrétien, que vous n'y soyez obligé par des considérations très-pressantes. Pardonnez les fautes qui ne regarderont que votre personne, et soyez inexorable pour celles qui toucheront la divine majesté. Punissez les blasphémateurs et ayez aversion pour les hérétiques; soyez libéral de votre bien, et soyez ménager de celui de vos sujets. Maintenez les bons règlements et les anciennes ordonnances de votre royaume, et corrigez avec soin les mauvais usages. Ne donnez jamais les bénéfices qu'à ceux qui seront capables d'en faire les fonctions et d'en soutenir la dignité. Demeurez dans le respect que vous devez au Saint-Siége, et conservez inviolablement les priviléges et les immunités de l'Église. Entendez souvent la parole de Dieu et fréquentez les sacrements avec les dispositions nécessaires. Enfin, faites régner Jésus-Christ en votre cœur et dans votre royaume, afin qu'après une longue vie, il vous fasse régner avec lui dans la vie éternelle. »

1. Les lignes suivantes ont été effacées par le Cardinal dans son manuscrit autographe, p. 515 : « L'on s'avisa de s'ajuster les uns les autres au moment que l'on alloit voir un grand fracas, et avant qu'on dût craindre des émotions avec ceux qui toutefois..... »

L'on éclata tout d'un coup : l'on s'émut, l'on courut, l'on cria, l'on ferma les boutiques. J'en fus averti, et quoique je ne fusse pas insensible à la manière dont j'avois été joué la veille au Palais-Royal, où l'on m'avoit même prié de faire savoir, à ceux qui étoient de mes amis dans le Parlement, que la bataille de Lens n'y avoit causé que des mouvements de modération et de douceur; quoique, dis-je, je fusse très-piqué, je ne laissai pas de prendre le parti, sans balancer, d'aller trouver la Reine et de m'attacher à mon devoir préférablement à toutes choses. Je le dis en ces propres termes à Chapelain [1], à Gomberville et à Plot, chanoine de Notre-Dame et présentement chartreux, qui avoient dîné chez moi. Je sortis en rochet et camail, et je ne fus pas au Marché-Neuf que je fus accablé d'une foule de peuple qui hurloit plutôt qu'il ne crioit. Je m'en

1. C'est l'auteur du poëme de *la Pucelle*. — Les littérateurs de cette époque tenaient à honneur d'être au service du Coadjuteur, qui les accueillait avec empressement. Tallemant dit, en racontant l'*Historiette* de Virelade (t. V, p. 207 et 218) : « Ménage étoit après [songeoit] à entrer chez l'abbé de Retz... La vie de Montmaur fut ce qui servit le plus à le faire entrer chez l'abbé de Retz, qui, sur la recommandation de M. Chapelain principalement, le reçut de fort bonne grâce, car n'ayant point de chambre chez lui, il étoit déjà au petit archevêché, il envoya ordre partout de ne louer aucune chambre à M. Ménage, et lui en loua deux à ses dépens, quasi vis-à-vis son logis. Simon Virelade, faiseur de vers, demandoit aussi à être présenté à l'abbé de Retz. Bragelonne et un Écossois, nommé Salmonet, qui avoient des lettres et ne manquoient point d'esprit (p. 223), furent aussi à son service. Ménage toutefois n'y resta pas longtemps à cause de son humeur satirique et difficile à vivre (V. p. 222). Il critiquoit habituellement la conduite du Coadjuteur. A quoi bon tenir table, disoit-il, quand on doit et qu'on n'a encore récompensé personne (p. 224). Mais il se radoucit pour lui quand il fut fait cardinal. Il fut fait alors bibliothécaire de Son Éminence. » L'*Historiette* de Tallemant des Réaux sur Ménage est des plus instructives au sujet des écrivains de mérite qui fréquentoient la maison de Retz.

démêlai en leur disant que la Reine leur feroit justice. Je trouvai sur le Pont-Neuf le maréchal de la Meilleraye à la tête des gardes, qui, bien qu'il n'eût encore en tête que quelques enfants qui disoient des injures et qui jetoient des pierres aux soldats, ne laissoit pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyoit que le nuage commençoit à grossir de tous côtés. Il fut très-aise de me voir et m'exhorta à dire à la Reine la vérité. Il s'offrit d'en venir lui-même rendre témoignage. J'en fus très-aise à mon tour, et nous allâmes ensemble au Palais-Royal, suivis d'un nombre infini de peuple qui crioit : « Broussel ! Broussel ! »

Nous trouvâmes la Reine dans le grand cabinet, accompagnée de M. le duc d'Orléans, du cardinal Mazarin, de M. le duc de Longueville, du maréchal de Villeroy, de l'abbé de la Rivière, de Bautru, de Guitaut, capitaine de ses gardes, et de Nogent. Elle me reçut ni bien ni mal. Elle étoit trop fière et trop aigre pour avoir de la honte de ce qu'elle avoit dit la veille ; et le Cardinal n'étoit pas assez honnête homme pour en avoir de la bonne. Il me parut toutefois un peu embarrassé et il me fit une espèce de galimathias par lequel, sans me l'oser toutefois dire, il eût été bien aise que j'eusse conçu qu'il y avoit eu des raisons toutes nouvelles qui avoient obligé la Reine à se porter à la résolution que l'on avoit prise. Je feignis que je prenois pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement que j'étois venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandements de la Reine et pour contribuer de tout ce qui seroit en mon pouvoir au repos et à la tranquillité. La Reine me fit un petit signe de la tête comme pour me remercier ; mais je sus depuis qu'elle avoit remarqué, et remarqué en mal, cette dernière parole qui étoit pourtant très-innocente et

même fort dans l'ordre, en la bouche d'un coadjuteur de Paris. Mais il est vrai de dire qu'auprès des princes, il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal.

Le maréchal de la Meilleraye, qui vit que la Rivière, Bautru et Nogent traitoient l'émotion de bagatelle et qu'ils la tournoient même en ridicule, s'emporta ; il parla avec force et s'en rapporta à mon témoignage. Je le rendis avec liberté et je confirmai ce qu'il avoit dit et prédit du mouvement. Le Cardinal sourit malignement et la Reine se mit en colère, en proférant de son fausset aigre et élevé ces propres mots :—« Il y a de la « révolte à s'imaginer que l'on se puisse révolter ; voilà « les contes ridicules de ceux qui la veulent. L'auto- « rité du Roi y donnera bon ordre. » Le Cardinal, qui s'aperçut à mon visage que j'étois un peu ému de ce discours, prit la parole, et, avec un ton doux, il répondit à la Reine : — « Plût à Dieu, Madame, que tout « le monde parlât avec la même sincérité que M. le « Coadjuteur ! Il craint pour son troupeau, il craint « pour la ville, il craint pour l'autorité de Votre Ma- « jesté. Je suis persuadé que le péril n'est pas au point « qu'il se l'imagine ; mais le scrupule sur cette matière « est en lui une religion louable. » La Reine, qui entendoit le jargon du Cardinal, se remit tout d'un coup ; elle me fit des honnêtetés, et je répondis par un profond respect et une mine si niaise que la Rivière dit à l'oreille de Bautru, de qui je le sus quatre jours après : — « Voyez ce que c'est que de n'être pas jour et nuit « en ce pays-ci ! Le Coadjuteur est homme du monde ; « il a de l'esprit ; il prend pour bon ce que la Reine « lui vient de dire. » La vérité est que tout ce qui étoit dans ce cabinet jouoit la comédie. Je faisois l'innocent et je ne l'étois pas, au moins en ce fait. Le

Cardinal faisoit l'assuré et il ne l'étoit pas si fort qu'il le paroissoit. Il y eut quelques moments où la Reine contrefit la douce et elle ne fut jamais plus aigre. M. de Longueville témoignoit de la tristesse et il étoit dans une joie sensible, parce que c'étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux les commencements de toutes affaires. M. le duc d'Orléans faisoit l'empressé et le passionné en parlant à la Reine, et je ne l'ai jamais vu siffler avec tant d'indolence qu'il siffla une demi-heure en entretenant Guerchi dans la petite chambre grise. Le maréchal de Villeroy faisoit le gai pour faire sa cour au ministre, et il m'avouoit en particulier, les larmes aux yeux, que l'État étoit sur le bord du précipice. Bautru et Nogent bouffonnoient et représentoient, pour plaire à la Reine, la nourrice du vieux Broussel (remarquez, je vous supplie, qu'il avoit quatre-vingts ans), qui animoit le peuple à la sédition, quoiqu'ils connussent très-bien l'un et l'autre que la tragédie ne seroit peut-être pas fort éloignée de la farce. Le seul et unique abbé de la Rivière étoit convaincu que l'émotion du peuple n'étoit qu'une fumée. Il le soutenoit à la Reine, qui l'eût voulu croire, quand même elle eût été persuadée du contraire; et je remarquai dans un même instant, et par la disposition de la Reine, qui étoit la personne du monde la plus hardie, et par celle de la Rivière, qui étoit le poltron le plus signalé de son siècle, que l'aveugle témérité ou la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu.

Afin qu'il ne manquât aucun personnage au théâtre, le maréchal de la Meilleraye, qui jusque-là étoit demeuré très-ferme avec moi à représenter la conséquence du tumulte, prit celui du capitan. Il changea tout d'un coup de ton et de sentiment sur ce que le

bonhomme Vennes, lieutenant colonel des gardes, vint dire à la Reine que les bourgeois menaçoient de forcer les gardes. Comme il étoit tout pétri de bile et de contre-temps, il se mit en colère jusqu'à l'emportement et même jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il falloit périr plutôt que de souffrir cette insolence, et il pressa qu'on lui permît de prendre les gardes, les officiers de la maison et tous les courtisans qui étoient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasseroit toute la canaille. La Reine donna même avec ardeur dans son sens; mais ce sens ne fut appuyé de personne; et vous verrez par l'événement qu'il n'y en a jamais eu de plus réprouvé. Le Chancelier entra dans le cabinet à ce moment. Il étoit si foible de son naturel qu'il n'y avoit jamais dit, jusqu'à cette occasion, aucune parole de vérité; mais en celle-ci la complaisance céda à la peur. Il parla et il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu dans les rues. J'observai que le Cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avoit jamais vu. Mais Senneterre, qui entra presque en même temps, effaça en moins d'un rien ces premières idées, en assurant que la chaleur du peuple commençoit à se ralentir, que l'on ne prenoit point les armes, et que, avec un peu de patience, tout iroit bien.

Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie dans les conjonctures où celui que l'on flatte peut avoir peur. L'envie qu'il a de ne la pas prendre fait qu'il croit à tout ce qui l'empêche d'y remédier. Ces avis, qui arrivoient de moment à autre, faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'État étoit enfermé. Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres, et il dit d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenoit pas comme il

étoit possible de s'endormir en l'état où étoient les choses. Il ajouta je ne sais quoi entre ses dents que je n'entendis pas, mais qui apparemment piqua le Cardinal, qui d'ailleurs ne l'aimoit pas et qui lui répondit : — « Hé bien ! M. de Guitaut, quel est votre avis? » — « Mon avis est, Monsieur, lui répondit brusquement « Guitaut, de rendre ce vieux coquin de Broussel mort « ou vif. » Je pris la parole et je lui dis : « Le premier « ne seroit pas de la piété ni de la prudence de la « Reine ; le second pourroit faire cesser le tumulte. » — La Reine rougit à ce mot et elle s'écria : « Je vous « entends, Monsieur le Coadjuteur; vous voudriez que « je donnasse la liberté à Broussel ; je l'étranglerai plu- « tôt avec ces deux mains. » Et en achevant cette dernière syllabe elle me les porta presque au visage en ajoutant : « Et ceux qui..... » Le Cardinal, qui ne douta point qu'elle ne m'alloit dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança et lui parla à l'oreille. Elle se composa et à un point que, si je ne l'eusse bien connue, elle m'eût paru bien radoucie.

Le lieutenant civil [Dreux d'Aubrai] entra à ce moment dans le cabinet avec une paleur mortelle sur le visage, et je n'ai jamais vu à la comédie italienne de peur si naïvement et si ridiculement représentée que celle qu'il fit voir à la Reine en lui racontant des aventures de rien, qui lui étoient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais-Royal. Admirez, je vous supplie, la sympathie des âmes timides. Le cardinal Mazarin n'avoit jusque-là été que médiocrement touché de ce que M. de la Meilleraye et moi lui avions dit avec assez de vigueur, et la Rivière n'en avoit pas été seulement ému. La frayeur du lieutenant civil se glissa, je crois, par contagion, dans leur imagination, dans leur esprit, dans leur cœur. Ils nous parurent tout à coup métamorphosés; ils ne me traitèrent plus de ridicule, ils avouèrent que l'affaire méritoit de la réflexion, ils consultèrent et ils souffrirent que MM. de Longueville, le Chancelier, le maréchal de Villeroy et celui de la Meilleraye et le Coadjuteur prouvassent, par de bonnes raisons, qu'il falloit rendre Broussel devant que les peuples, qui menaçoient de prendre les armes, les eussent prises effectivement.

Nous éprouvâmes en ce rencontre qu'il est bien plus naturel à la peur de consulter que de décider[1]. Le Cardinal, après une douzaine de galimatias qui se contredisoient les uns les autres, conclut à se donner encore du temps jusqu'au lendemain et de faire connoître, en attendant, au peuple, que la Reine lui accordoit la liberté de Broussel, pourvu qu'il se séparât et ne continuât pas à la demander en foule. Le Cardinal ajouta que personne ne pouvoit plus agréablement ni plus efficacement que moi porter cette parole. Je vis le piége, mais je ne m'en pus défendre, et d'autant moins que le maréchal de la Meilleraye, qui n'avait point de vue, y donna même avec impétuosité et m'y entraîna, pour ainsi parler, avec lui. Il dit à la Reine qu'il sortiroit avec moi dans les rues et que nous y ferions des merveilles. — « Je n'en doute point, lui répondis-je, « pourvu qu'il plaise à la Reine de nous faire expédier « en bonne forme la promesse de la liberté des pri- « sonniers; car je n'ai pas assez de crédit parmi le « peuple pour m'en faire croire sans cela. » L'on me

1. Dans la Conjuration de Jean-Louis de Fiesque, le Coadjuteur fait dire à un des amis de ce personnage : « Ne savons-nous pas que la trop grande subtilité du raisonnement amollit le courage et s'oppose souvent aux plus belles actions? Toutes les affaires ont deux visages différents, et les mêmes politiques qui blâment Pompée d'avoir affermi la puissance de César en l'irritant, ont loué la conduite de Cicéron dans la ruine de Catilina. »

loua de ma modération. Le Maréchal ne douta de rien : « la parole de la Reine valoit mieux que tous les « écrits ! » En un mot, l'on se moqua de moi et je me trouvai tout d'un coup dans la cruelle nécessité de jouer le plus méchant personnage où peut-être jamais particulier se soit rencontré. Je voulus répliquer ; mais la Reine entra brusquement dans sa chambre grise. Monsieur me poussa, mais tendrement, avec ses deux mains, en me disant : — « Rendez le repos à l'État. » Le Maréchal m'entraîna, et tous les gardes du corps me portoient amoureusement sur leurs bras en me criant : « Il n'y a que vous qui puissiez remédier au « mal. » Je sortis ainsi avec mon rochet et mon camail, en donnant des bénédictions à droite et à gauche[1], et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchoit pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvois. Je pris toutefois, sans balancer, le parti d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance et de faire mes efforts pour apaiser le tumulte. La seule mesure que je me résolus de garder fut celle de ne rien promettre en mon nom au peuple et de lui dire simplement que la Reine m'avoit assuré qu'elle rendroit Broussel, pourvu que l'on fît cesser l'émotion.

L'impétuosité du maréchal de la Meilleraye ne me laissa pas lieu de mesurer mes expressions : car au lieu de venir avec moi comme il m'avoit dit, il se mit à la tête des chevau-légers de la garde, et il s'avança l'épée à la main en criant de toute sa force : — « Vive le Roi, « liberté à Broussel ! » Comme il étoit vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avoit qui l'entendissent, il échauffa beaucoup plus de monde par son épée, qu'il

1. Les mots suivants sont effacés dans le manuscrit autographe, p. 534 : « très-résolu de sacrifier tout à mon devoir. »

n'en apaisa par sa voix. L'on cria aux armes. Un crocheteur mit un sabre à la main vis-à-vis des Quinze-Vingts : le Maréchal le tua d'un coup de pistolet. Les cris redoublèrent ; l'on courut de tous côtés aux armes ; une foule de peuple qui m'avoit suivi dans le Palais-Royal me porta plutôt qu'elle ne me poussa jusques à la Croix-du-Tiroir, et j'y trouvai le maréchal de la Meilleraye aux mains avec une grosse troupe de bourgeois, qui avoient pris les armes dans la rue de l'Arbre-Sec. Je me jetai dans la foule pour essayer de les séparer, et je crus que les uns et les autres porteroient au moins quelque respect à mon habit et à ma dignité. Je ne me trompai pas absolument, car le Maréchal, qui étoit fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour commander aux chevau-légers de ne plus tirer ; et les bourgeois s'arrêtèrent et se contentèrent de faire ferme dans le carrefour : mais il y en eut vingt ou trente qui sortirent avec des hallebardes et des mousquetons de la rue des Prouvelles, qui ne furent pas si modérés et qui ne me voyant pas ou ne me voulant pas voir, firent une charge fort brusque aux chevau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles, qui étoit auprès du Maréchal l'épée à la main, blessèrent un de mes pages, qui portoit le derrière de ma soutane, et me donnèrent, à moi-même, un coup de pierre au-dessous de l'oreille qui me porta par terre. Je ne fus pas plutôt relevé, qu'un garçon d'apothicaire m'appuya le mousqueton sur la tête. Quoique je ne le connusse point du tout, je crus qu'il étoit bon de ne le lui pas témoigner dans ce moment, et je lui dis au contraire : — « Ah ! malheureux ! si ton père te « voyoit... » Il s'imagina que j'étois le meilleur ami de son père, que je n'avois pourtant jamais vu. Je crois que cette pensée lui donna celle de me regarder plus

attentivement. Mon habit lui frappa les yeux : il me demanda si j'étois M. le Coadjuteur. Et aussitôt que je le lui eus dit, il cria : « Vive le Coadjuteur ! » Tout le monde fit le même cri; l'on courut à moi; et le maréchal de la Meilleraye se retira avec plus de liberté au Palais-Royal, parce que j'affectai, pour lui en donner le temps, de marcher du côté des halles.

Tout le monde me suivit et j'en eus besoin : car je trouvai cette fourmilière de fripiers toute en armes. Je les flattai, je les caressai, je les injuriai, je les menaçai, enfin je les persuadai. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le salut de Paris; parce que s'ils les eussent eues encore à la main à l'entrée de la nuit, qui s'approchoit, la ville eût été infailliblement pillée.

Je n'ai guère eu en ma vie de satisfaction plus sensible que celle-là; et elle fut si grande, que je ne fis pas seulement de réflexion sur l'effet que le service que je venois de rendre devoit produire au Palais-Royal. Je dis devoit : car vous allez voir qu'il y en produisit un tout contraire. J'y allai avec trente ou quarante mille hommes qui me suivoient, mais sans armes, et je trouvai à la barrière le maréchal de la Meilleraye qui, transporté de la manière dont j'en avois usé à son égard, m'embrassa presque jusques à m'étouffer; et il me dit ces propres paroles : — « Je suis un fou, je suis « un brutal, j'ai failli perdre l'État et vous l'avez « sauvé. Venez, parlons à la Reine en François véri- « tables et en gens de bien ; et prenons des dates pour « faire pendre à notre témoignage, à la majorité du « Roi, ces pestes de l'État, ces flatteurs infâmes qui « font croire à la Reine que cette affaire n'est rien. » Il fit une apostrophe aux officiers des gardes, en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathétique et la plus éloquente qui soit peut-être jamais

sortie de la bouche d'un homme de guerre, et il me porta plutôt qu'il me mena chez la Reine. Il lui dit en entrant et en me montrant de la main : — « Voilà celui, « Madame, à qui je dois la vie, mais à qui Votre Ma- « jesté doit le salut de sa garde et peut-être celui du « Palais-Royal. » La Reine se mit à sourire, mais d'une sorte de sourire ambigu. J'y pris garde, mais je n'en fis pas semblant; et pour empêcher M. de la Meilleraye de continuer mon éloge, je pris la parole : — « Non, « Madame, il ne s'agit pas de moi, mais de Paris sou- « mis et désarmé qui se vient jeter aux pieds de Votre « Majesté. » — « Il est bien coupable et peu soumis, » repartit la Reine avec un visage plein de feu; « s'il a été « aussi furieux qu'on me l'a voulu faire croire, com- « ment se seroit-il pu adoucir en si peu de temps ? » Le Maréchal, qui remarqua aussi bien que moi le ton de la Reine, se mit en colère, et il lui dit en jurant : — « Madame, un homme de bien ne vous peut flatter en « l'extrémité où sont les choses. Si vous ne mettez « aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas, de- « main, pierre sur pierre à Paris. » Je voulus ouvrir la bouche, pour appuyer ce que disoit le Maréchal, la Reine me la ferma en me disant d'un air de moquerie : — « Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien tra- « vaillé [1]. »

1. M. Chéruel, dans l'Appendice au tome I de son édition des *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, a imprimé la relation inédite d'Olivier d'Ormesson sur la journée des Barricades. Ce document n'apprend rien de nouveau, et il est bien loin d'avoir l'importance historique du véridique récit de Mathieu Molé. Voy. ses *Mémoires*, t. III, p. 250, et ceux du cardinal de Retz. — Ce dernier personnage, tout en s'attribuant une plus grande part dans les événements qu'il n'a eu peut-être réellement, n'en retrace pas moins de main de maître toutes les péripéties de cette fameuse journée des Barricades. Nous devons ajouter encore que d'Ormesson était absent de Paris pendant que s'accomplissaient les événements qu'il rapporte, ce qui

Je sortis ainsi du Palais-Royal; et quoique je fusse ce que l'on appelle enragé, je ne dis pas un mot, de là jusques à mon logis, qui pût aigrir le peuple. J'en trouvai une foule innombrable qui m'attendoit et qui me força de monter sur l'impériale de mon carrosse, pour lui rendre compte de ce que j'avois fait au Palais-Royal. Je lui dis que j'avois témoigné à la Reine l'obéissance que l'on avoit rendue à sa volonté, en posant les armes dans les lieux où on les avoit prises et en ne les prenant pas dans ceux où l'on étoit sur le point de les prendre; que la Reine m'avoit fait paroître de la satisfaction de cette soumission, et qu'elle m'avoit dit que c'étoit l'unique voie par laquelle l'on pouvoit obtenir d'elle la liberté des prisonniers. J'ajoutai tout ce que je crus pouvoir adoucir cette commune; et je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que l'heure du souper approchoit. Cette circonstance vous paroîtra ridicule, mais elle est fondée; et j'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.

Je me fis saigner en arrivant chez moi, car la contusion que j'avois au-dessous de l'oreille étoit fort augmentée : mais vous croyez bien que ce n'étoit pas là mon plus grand mal. J'avois fort hasardé mon crédit dans le peuple, en lui donnant des espérances de la liberté de Broussel, quoique j'eusse observé fort soigneusement de ne lui en pas donner ma parole. Mais avois-je lieu d'espérer moi-même qu'un peuple pût distinguer entre les paroles et les espérances? D'ailleurs, avois-je lieu de croire, après ce que j'avois connu du passé, après ce que je venois de voir du présent, que

ôte de la valeur à son récit. Madame de Motteville, édition de M. Riaux, t. II, p. 153, est plus exacte et rappelle que le Coadjuteur eut une part active dans tous ces événements.

la cour fit seulement réflexion à ce qu'elle nous avoit fait dire à M. de la Meilleraye et à moi? Ou plutôt, n'avois-je pas tout sujet d'être persuadé qu'elle ne manqueroit pas cette occasion de me perdre absolument dans le public, en lui laissant croire que je m'étois entendu avec elle pour l'amuser et pour le jouer? Ces vues que j'eus dans toute leur étendue, m'affligèrent, mais elles ne me tentèrent point. Je ne me repentis pas un moment de ce que j'avois fait, parce que je fus persuadé et que le devoir et la bonne conduite m'y avoient obligé. Je m'enveloppai pour ainsi dire dans mon devoir; j'eus honte d'avoir fait réflexion sur l'événement, et Montrésor étant entré là-dessus et m'ayant dit que je me trompois si je croyois avoir beaucoup gagné à mon expédition, je lui répondis ces propres paroles : — « J'y ai beaucoup gagné, en ce « qu'au moins je me suis épargné une apologie en ex- « plication de bienfaits, qui est toujours insupportable « à un homme de bien. Si je fusse demeuré chez moi, « dans une conjoncture comme celle-ci, la Reine, dont « enfin je tiens ma dignité, auroit-elle sujet d'être « contente de moi? » — « Elle ne l'est nullement, « reprit Montrésor; et Madame de Navailles et Madame « de Motteville viennent de dire au prince de Guémené « que l'on étoit persuadé au Palais-Royal qu'il n'avoit « pas tenu à vous d'émouvoir le peuple. »

J'avoue que je n'ajoutai aucune foi à ce discours de Montrésor; car quoique j'eusse vu dans le cabinet de la Reine que l'on se moquoit de moi, je m'étois imaginé que cette malignité n'alloit qu'à diminuer le mérite du service que j'avois rendu, et je ne me pouvois figurer que l'on fût capable de me le tourner à crime. Montrésor persistant à me tourmenter et me disant que mon ami Jean-Louis de Fiesque n'auroit pas été de

mon sentiment, je lui répondis que j'avois toute ma vie estimé les hommes plus par ce qu'ils ne faisoient pas en de certaines occasions, que par tout ce qu'ils y eussent pu faire.

J'étois sur le point de m'endormir tranquillement dans ces pensées, lorsque Laigues arriva, qui venoit du souper de la Reine, et qui me dit que l'on m'avoit tourné publiquement en ridicule, que l'on m'y avoit traité d'homme qui n'avoit rien oublié pour soulever le peuple sous prétexte de l'apaiser; que l'on avoit sifflé dans les rues; qui avoit fait semblant d'être blessé quoiqu'il ne le fût point, enfin qui avoit été exposé deux heures entières à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Rivière, à la fausse compassion du Cardinal et aux éclats de rire de la Reine. Vous ne doutez pas que je ne fusse un peu ému; mais dans la vérité je ne le fus pas au point que vous le devez croire. Je me sentis plutôt de la tentation légère que de l'emportement; tout me vint dans l'esprit mais rien n'y demeura, et je sacrifiai, presque sans balancer, à mon devoir, les idées les plus douces et les plus brillantes que les conjurations passées présentèrent à mon esprit en foule, aussitôt que le mauvais traitement que je voyois connu et public me donna lieu de croire que je pouvois entrer avec honneur dans les nouvelles.

Je rejetai, par le principe de l'obligation que j'avois à la Reine, toutes ces pensées, quoiqu'à vous dire le vrai je m'y fusse nourri dès mon enfance; et Laigues et Montrésor n'eussent certainement rien gagné sur mon esprit, ni par leurs exhortations ni par leurs reproches, si Argenteuil qui, depuis la mort de M. le Comte, dont il avoit été premier gentilhomme de la chambre, s'étoit fort attaché à moi, ne fût arrivé. Il

entra dans ma chambre avec un visage fort effaré, et il me dit : — « Vous êtes perdu; le maréchal de la Meilleraye m'a chargé de vous dire que le diable possède « le Palais-Royal : qu'il leur a mis dans l'esprit que « vous avez fait tout ce que vous avez pu pour exciter « la sédition; que lui maréchal de la Meilleraye n'a « rien oublié pour témoigner à la Reine et au Cardinal « la vérité; mais que l'un et l'autre se sont moqués de « lui; qu'il ne les peut excuser dans cette injustice; « mais qu'aussi il ne les peut assez admirer du mépris « qu'ils ont toujours eu pour le tumulte; qu'ils en ont « vu la suite comme des prophètes; qu'ils ont toujours « dit que la nuit feroit évanouir cette fumée, que lui « Maréchal ne l'avoit pas cru, mais qu'il en étoit pour « le présent très-convaincu, parce qu'il s'étoit promené dans les rues où il n'avoit pas seulement trouvé « un homme; que les feux ne se rallumoient plus « quand ils s'étoient éteints aussi subitement que « celui-là; qu'il me conjuroit de penser à ma sûreté; « que l'autorité du Roi paroîtroit dès le lendemain « avec tout l'éclat imaginable; qu'il voyoit la cour « très-disposée à ne pas perdre le moment fatal; que « je serois le premier sur qui l'on voudroit faire un « grand exemple; que l'on avoit même parlé de m'envoyer à Quimper-Corentin; que Broussel seroit mené « au Havre-de-Grace et que l'on avoit résolu d'envoyer, à la pointe du jour, le Chancelier au Palais, « pour interdire le Parlement et pour lui commander « de se retirer à Montargis. » Argenteuil finit son discours par ces paroles : — « Voilà ce que le maréchal « de la Meilleraye vous mande. Celui de Villeroy n'en « dit pas tant, car il n'ose; mais il m'a serré la main, « en passant, d'une manière qui me fait juger qu'il en « sait encore peut-être davantage; et moi je vous dis,

« ajouta Argenteuil, qu'ils ont tous deux raison, car il « n'y a pas une âme dans les rues; tout est calme, et « l'on pendra demain qui l'on voudra. »

Montrésor, qui étoit de ces gens qui veulent toujours avoir tout deviné, s'écria qu'il n'en doutoit point et qu'il l'avoit bien prédit. Laigues se mit sur les lamentations de ma conduite, qui faisoit pitié à mes amis, quoiqu'elle les perdît. Je leur répondis que s'il leur plaisoit de me laisser en repos un petit quart d'heure, je leur ferois voir que nous n'en étions pas réduits à la pitié, et il étoit vrai.

Comme ils m'eurent laissé tout seul pour le quart d'heure que je leur avois demandé, je ne fis pas seulement réflexion sur ce que je pouvois, parce que j'en étois très-assuré; je pensai seulement à ce que je devois et je fus embarrassé. Comme la manière dont j'étois poussé et celle dont le public étoit menacé eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées; je rappelai tout ce que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avois toujours honoré dans les Vies de Plutarque; mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession, par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement de mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisoit peur; j'appréhendois le ridicule de M. de Sens. Je me soutenois par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces, elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas; et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de cas, les vertus d'un chef de parti. J'avois eu mille fois cette vue; mais elle avoit toujours cédé à ce que je croyois devoir à la Reine. Le souper du Palais-Royal et la résolution de me perdre avec le public, l'ayant purifiée, je la pris avec joie et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire.

Minuit sonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montrésor, et je leur dis : — « Vous savez « que je crains les apologies; mais vous allez voir que « je ne crains pas les manifestes. Toute la cour me sera « témoin de la manière dont on m'a traité depuis plus « d'un an au Palais-Royal; c'est au public à défendre « mon honneur; mais l'on veut perdre le public et « c'est à moi de le défendre de l'oppression. Nous ne « sommes pas si mal que vous vous le persuadez, Mes« sieurs, et je serai, demain devant midi, maître de « Paris. » Mes deux amis crurent que j'avois perdu l'esprit, et ceux qui m'avoient, je crois, cinquante fois en leur vie persécuté pour entreprendre, me firent à cet instant des leçons de modération. Je ne les écoutai pas et j'envoyai quérir à l'heure même Miron, maître des comptes, colonel du quartier de Saint-Germain de l'Auxerrois, homme de bien et de cœur, et qui avoit beaucoup de crédit parmi le peuple. Je lui exposai l'état des choses; il entra dans mes sentiments, il me promit d'exécuter tout ce que je désirois. Nous convînmes de ce qu'il y avoit à faire, et il sortit de chez moi en résolution de faire battre le tambour et de faire prendre les armes au premier ordre qu'il recevroit de moi.

Il trouva, en descendant mon degré, un frère de son

cuisinier qui, ayant été condamné à être pendu et n'osant marcher le jour par la ville, y rôdoit assez souvent la nuit. Cet homme venoit de rencontrer, par hasard, auprès du logis de Miron, deux espèces d'officiers qui parloient ensemble et qui nommoient souvent le maître de son frère. Il les écouta s'étant caché derrière une porte, et il ouït que ces gens-là (nous sûmes depuis que c'étoit Vennes, lieutenant colonel des gardes, et Rubentel, lieutenant au même régiment), discouroient de la manière dont il faudroit entrer chez Miron pour le surprendre, et des postes où il seroit bon de mettre les gardes, les Suisses, les gens-d'armes, les chevau-légers, pour s'assurer de tout ce qui étoit depuis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal. Cet avis, joint à celui que nous avions par le maréchal de la Meilleraye, nous obligea à prévenir le mal, mais d'une façon toutefois qui ne parut pas offensive, n'ayant rien de si grande conséquence dans les peuples que de leur faire paroître, même quand l'on attaque, que l'on ne songe qu'à se défendre. Nous exécutâmes notre projet en ne postant que des manteaux noirs sans armes [des bourgeois considérables], dans les lieux où nous avions appris que l'on se disposoit de mettre des gens de guerre; parce qu'ainsi l'on se pouvoit assurer que l'on ne prendroit les armes que quand on l'ordonneroit. Miron s'acquitta si sagement et si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de quatre cents gros bourgeois assemblés par pelotons, avec aussi peu de bruit et aussi peu d'émotion qu'il y en eût pu avoir si les novices des Chartreux y fussent venus pour y faire leurs méditations.

Je donnai ordre à l'Espinai, dont je vous ai déjà parlé à propos des affaires de feu M. le Comte, de se tenir prêt pour se saisir, au premier ordre, de la barrière

des Sergents, qui est vis-à-vis de Saint-Honoré, et pour y faire une barricade contre les gardes qui étoient au Palais-Royal. Et comme Miron nous dit que le frère de son cuisinier avoit ouï nommer plusieurs fois la porte de Nesle à ces deux officiers dont je vous ai déjà parlé, nous crûmes qu'il ne seroit pas mal à propos d'y prendre garde, dans la pensée que nous eûmes que l'on pensoit peut-être à enlever quelqu'un par cette porte. Argenteuil, brave et déterminé autant qu'homme qui fut au monde, en prit le soin, et il se mit chez un sculpteur, qui logeoit tout proche, avec vingt bons soldats que le chevalier d'Humières [Louis de Crévant], qui faisoit une recrue à Paris, lui prêta.

Je m'endormis après avoir donné ces ordres et je ne fus réveillé qu'à six heures, par le secrétaire de Miron, qui me vint dire que les gens de guerre n'avoient point paru la nuit, que l'on avoit vu seulement quelques cavaliers qui sembloient être venus pour reconnoître les pelotons de bourgeois, et qu'ils s'en étoient retournés au galop après les avoir vus peu considérables; que ce mouvement lui faisoit juger que la précaution que nous avions prise avoit été utile pour prévenir l'insulte que l'on pouvoit avoir projetée contre les particuliers; mais que celui qui commençoit à paroître chez M. le Chancelier, marquoit que l'on méditoit quelque chose contre le public; que l'on voyoit aller et venir des hoquetons et que Ondedeï y étoit allé quatre fois en deux heures.

Quelque temps après, l'enseigne de la colonelle de Miron me vint avertir que le Chancelier marchoit, avec toute la pompe de la magistrature, droit au Palais; et Argenteuil m'envoya dire que deux compagnies des gardes suisses s'avançoient du côté du faubourg, vers la porte de Nesle. Voilà le moment fatal.

Je donnai mes ordres en deux paroles, et ils furent exécutés en deux moments. Miron fit prendre les armes. Argenteuil, habillé en maçon et une règle à la main, chargea les Suisses en flanc, en tua vingt ou trente, prit un des drapeaux, dissipa le reste : le Chancelier, poussé de tous côtés, se sauva à toute peine dans l'hôtel d'O, qui étoit au bout du quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel. Le peuple rompit les portes, y entra avec fureur; et il n'y eut que Dieu qui sauva le Chancelier et l'évêque de Meaux, son frère, à qui il se confessa, en empêchant que cette canaille qui s'amusa, de bonne fortune pour lui, à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'étoit caché.

Le mouvement fut comme un incendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde, sans exception, prit les armes. L'on voyoit les enfants de cinq et de six ans avec les poignards à la main; on voyoit les mères qui les leur apportoient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de douze cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la Ligue avoit laissées entières. Comme je fus obligé de sortir un moment, pour apaiser un tumulte qui étoit arrivé par le malentendu des deux officiers du quartier, dans la rue Neuve-Notre-Dame, je vis entre autres une lance traînée plutôt que portée par un petit garçon de huit ou dix ans, qui étoit assurément de l'ancienne guerre des Anglois. Mais j'y vis encore quelque chose de plus curieux : M. de Brissac [Louis de Cossé] me fit remarquer un hausse-cou de vermeil doré, sur lequel la figure du Jacobin qui tua Henri III étoit gravée, avec cette inscription : « Saint Jacques-Clément. » Je fis une réprimande à l'officier qui le portoit, et je fis rompre le hausse-cou à coups de marteau, publiquement, sur l'enclume d'un maréchal. Tout le monde cria : « Vive le Roi ! » mais l'écho répondit : « Point de Mazarin ! »

Un instant après que je fus entré chez moi, l'argentier de la Reine y arriva, qui me commanda et me conjura, de sa part, d'employer mon crédit pour apaiser la sédition que la cour, comme vous voyez, ne traitoit plus de bagatelle. Je répondis froidement et modestement : « Que les efforts que j'avois faits la veille pour cet effet m'avoient rendu si odieux parmi le peuple, que j'avois même couru fortune pour avoir voulu seulement me montrer un moment; que j'avois été obligé de me retirer chez moi, même fort brusquement. » A quoi j'ajoutai ce que vous pouvez imaginer de respect, de douleur, de regret, de soumission. L'argentier, qui étoit au bout de la rue quand l'on crioit : « Vive le Roi ! » et qui avoit ouï que l'on y ajoutoit presque à toutes les reprises : « Vive le Coadjuteur ! » fit ce qu'il put pour me persuader de mon pouvoir; et quoique j'eusse été très-fâché qu'il l'eût été de mon impuissance, je ne laissai pas de feindre que je la lui voulois toujours persuader. Les favoris des deux derniers siècles n'ont su ce qu'ils ont fait, quand ils ont réduit en style l'égard effectif que les rois doivent avoir pour leurs sujets; il y a, comme vous voyez, des conjonctures dans lesquelles, par une conséquence nécessaire, l'on réduit en style l'obéissance réelle que l'on doit aux rois.

Le Parlement s'étant assemblé ce jour-là, de très-bon matin, et devant même que l'on eût pris les armes, apprit le mouvement par les cris d'une multitude immense qui hurloit dans la salle du Palais : « Broussel ! Broussel ! » et il donna arrêt par lequel il fut ordonné

que l'on iroit en corps et en habit au Palais-Royal redemander les prisonniers; qu'il seroit décrété contre Comminges, lieutenant des gardes de la Reine; qu'il seroit défendu à tous gens de guerre, sous peine de la vie, de prendre des commissions pareilles, et qu'il seroit informé contre ceux qui avoient donné ce conseil comme contre des perturbateurs du repos public. L'arrêt fut exécuté à l'heure même : le Parlement sortit au nombre de cent soixante officiers. Il fut reçu et accompagné dans toutes les rues avec des acclamations et des applaudissements incroyables, toutes les barricades tomboient devant lui.

Le Premier Président parla à la Reine avec toute la liberté que l'état des choses lui donnoit [1]. Il lui représenta au naturel le jeu que l'on avoit fait, en toutes occasions, de la parole royale; les illusions honteuses et même puériles par lesquelles on avoit éludé mille et mille fois les résolutions les plus utiles et même les plus nécessaires à l'État; il exagéra avec force le péril où le public se trouvoit par la prise tumultuaire et générale des armes. La Reine, qui ne craignoit rien, parce qu'elle connoissoit peu, s'emporta, et elle lui répondit avec un ton de fureur plutôt que de colère : « Je sais bien qu'il y a du bruit dans la ville; mais « vous m'en répondrez, Messieurs du Parlement, vous, « vos femmes et vos enfants. » En prononçant cette dernière syllabe, elle rentra dans sa petite chambre grise et elle en ferma la porte avec force.

Le Parlement s'en retournoit, et il étoit déjà sur les degrés, quand le président de Mesme, qui étoit extrê-

1. Ce discours se trouve dans l'édition que nous avons donnée des *Mémoires* de Mathieu Molé, t. III, p. 256. Le récit des Barricades de Paris, par le Premier Président (p. 250 et suiv.), est un modèle de fidélité, d'exactitude et d'abnégation de toute personnalité.

mement timide, faisant réflexion sur le péril auquel la compagnie s'alloit exposer parmi le peuple, l'exhorta à remonter et à faire encore un effort sur l'esprit de la Reine. M. le duc d'Orléans, qu'ils trouvèrent dans le grand cabinet et qu'ils exhortèrent pathétiquement, les fit entrer au nombre de vingt dans la chambre grise. Le Premier Président fit voir à la Reine toute l'horreur de Paris armé et enragé; c'est-à-dire il essaya de lui faire voir, car elle ne voulut rien écouter, elle se jeta de colère dans la petite galerie.

Le Cardinal s'avança et proposa de rendre les prisonniers, pourvu que le Parlement promît de ne pas continuer ses assemblées. Le Premier Président répondit qu'il falloit délibérer sur la proposition. On fut sur le point de le faire sur-le-champ : mais beaucoup de ceux de la compagnie, ayant représenté que les peuples croiroient qu'elle auroit été violentée si elle opinoit au Palais-Royal, l'on résolut de s'assembler l'après-dînée au Palais et l'on pria M. le duc d'Orléans de s'y trouver.

Le Parlement étant sorti du Palais-Royal, et ne disant rien au peuple de la liberté de Broussel, ne trouva d'abord qu'un morne silence au lieu des acclamations passées. Comme il fut à la barrière des Sergents, où étoit la première barricade, il y rencontra du murmure qu'il apaisa en assurant que la Reine lui avoit promis satisfaction. Les menaces de la seconde furent éludées par le même moyen. La troisième, qui étoit à la Croix-du-Tiroir, ne se voulut pas payer de cette monnoie; et un garçon rôtisseur s'avançant avec deux cents hommes, et mettant la hallebarde dans le ventre du Premier Président, lui dit : « Tourne, traître; et si tu « ne veux être massacré toi-même, ramène-nous « Broussel ou le Mazarin et le Chancelier en ôtage. »

Vous ne doutez pas, à mon opinion, ni de la confusion ni de la terreur qui saisit presque tous les assistants; cinq présidents au mortier et plus de vingt conseillers se jetèrent dans la foule pour s'échapper. L'unique Premier Président, le plus intrépide homme, à mon sens, qui ait paru dans son siècle, demeura ferme et inébranlable. Il se donna le temps de rallier ce qu'il put de la compagnie; il conserva toujours la dignité de la magistrature et dans ses paroles et dans ses démarches, et il revint au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des menaces, des exécrations et des blasphèmes.

Cet homme avoit une sorte d'éloquence qui lui étoit particulière. Il ne connoissoit point d'interjection. Il n'étoit pas congru dans sa langue, mais il parloit avec une force qui suppléoit à tout cela; et il étoit naturellement si hardi qu'il ne parloit jamais si bien que dans le péril. Il se passa lui-même, lorsqu'il revint au Palais-Royal, et il est constant qu'il toucha tout le monde, à la réserve de la Reine, qui demeura inflexible.

Monsieur fit mine de se jeter à genoux devant elle; quatre ou cinq princesses, qui trembloient de peur, s'y jetèrent effectivement. Le Cardinal, à qui un jeune conseiller des Enquêtes avoit dit en raillant qu'il seroit assez à propos qu'il allât lui-même dans les rues voir l'état des choses; le Cardinal, dis-je, se joignit au gros de la cour et l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la Reine : « Hé bien! Messieurs du « Parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de « faire. » L'on s'assembla en même temps dans la grande galerie; l'on délibéra, et l'on donna arrêt par lequel il fut ordonné que la Reine seroit remerciée de la liberté accordée aux prisonniers.

Aussitôt que l'arrêt fut rendu, l'on expédia les lettres de cachet, l'on transmit les paroles, et le Premier Président montra au peuple les copies qu'il avoit prises en forme de l'un et de l'autre : mais l'on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût ensuivi. Le Parlement même ne donna point d'arrêt pour les faire poser, qu'il n'eût vu Broussel dans sa place. Il y revint le lendemain, ou plutôt il y fut porté sur la tête des peuples, avec des acclamations incroyables. L'on rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques et en moins de deux heures Paris parut plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint.

Comme je n'ai pas cru devoir interrompre le fil d'une narration qui contient le préalable le plus important de la guerre civile, j'ai remis à vous rendre compte en ce lieu d'un certain détail, sur lequel vous vous êtes certainement fait des questions à vous-même, parce qu'il y a des circonstances qui ne se peuvent presque concevoir devant que d'être particulièrement expliquées. Je suis assuré, par exemple, que vous avez de la curiosité de savoir quels ont été les ressorts qui ont donné le mouvement à tous ces corps, qui se sont presque ébranlés tous ensemble; quelle a été la machine qui, malgré toutes les tentatives de la cour, tous les artifices des ministres, toute la foiblesse du public, toute la corruption des particuliers, a entretenu et maintenu ce mouvement dans une espèce d'équilibre. Vous soupçonnez apparemment bien du mystère, bien de la cabale et bien de l'intrigue. Je conviens que l'apparence y est, et à un point, que je crois que l'on doit excuser les historiens qui ont pris le vraisemblable pour le vrai en ce fait.

Je puis toutefois et je dois même vous assurer que, jusqu'à la nuit qui a précédé les barricades, il n'y a pas eu un grain de ce qui s'appelle manége d'État dans

les affaires publiques, et que celui même qui y a pu être de l'intrigue du cabinet, y a été si léger qu'il ne mériteroit pas d'être pesé. Je m'explique. Longueil, conseiller de la Grand'Chambre, homme d'un esprit noir, décisif et dangereux, et qui entendoit mieux le détail des manœuvres du Parlement que tout le reste du corps ensemble, pensoit, dès ce temps-là, à établir le président de Maison, son frère, dans la surintendance des finances; et comme il s'étoit donné une grande créance dans l'esprit de Broussel, simple et facile comme un enfant, l'on a cru et je le crois aussi qu'il avoit pensé, dès le premier mouvement du Parlement, à pousser et à animer son ami, pour se rendre considérable par cet endroit auprès des ministres.

Le président Viole[1] étoit aussi ami intimissime de Chavigny, qui étoit enragé contre le Cardinal, parce qu'ayant été la principale cause de sa fortune auprès du cardinal de Richelieu, il en avoit été cruellement joué dans les premiers jours de la régence, et comme ce président fut un des premiers qui témoigna de la chaleur dans son corps, l'on soupçonna qu'elle lui fut inspirée par Chavigny. N'ai-je pas eu raison de vous dire que ce grain étoit bien léger? Car supposé même qu'il fût aussi bien préparé que toute la défiance se le peut figurer, dont je doute fort, qu'est-ce que pouvoient faire dans une compagnie composée de plus de deux cents officiers, et agissante avec trois autres compagnies où il y en avoit encore pour le moins une fois autant; qu'est-ce que pouvoient faire, dis-je, deux des plus simples et des plus communes têtes de tout le corps?

Le président Viole avoit toute sa vie été un homme

1. Tallemant des Réaux dit du président Viole (t. IV, p. 140) : « Pierre Viole, sieur d'Ates, avoit une femme qui avoit été jolie en

de plaisir et de nulle application à son métier; le bonhomme Broussel étoit vieilli entre les sacs, dans la poudre de la Grand'Chambre, avec plus de réputation d'intégrité que de capacité. Les premiers qui se joignirent le plus ouvertement à ces deux hommes, furent Charton, président aux Requêtes, peu moins que fou, et Blancménil, président aux Enquêtes. Vous le connoissez : il étoit au Parlement comme nous l'avons vu chez vous. Vous jugez bien que s'il y eût eu de la cabale dans la compagnie, l'on n'eût pas été choisir des cervelles de ce carat, au travers de tant d'autres qui avoient sans comparaison plus de poids; et que ce n'est pas sans sujet que je vous ai dit, en plus d'un endroit de ce récit, que l'on ne doit rechercher la cause de la révolution que je décris que dans le dérangement des lois, qui a causé insensiblement celui des esprits, et qui fit que devant que l'on ne se fût presque aperçu du changement, il y avoit déjà un parti. Il est constant qu'il n'y en avoit pas un de tous ceux qui opinèrent dans le cours de cette année, au Parlement et dans les autres compagnies souveraines, qui eût la moindre vue, je ne dis pas seulement de ce qui s'ensuivit, mais de ce qui en pouvoit suivre. Tout se disoit et tout se faisoit dans l'esprit des procès; et comme il avoit l'air de la chicane, il en avoit la pédanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire pour le maniement des grandes affaires.

Et ce qui étoit admirable, étoit que le concert, qui seul peut remédier aux inconvénients qu'une cohue de cette nature peut produire, eût passé, dans ces sortes d'esprits, pour une cabale. Ils la faisoient eux-mêmes,

sa jeunesse, et on en avoit un peu médit : son mari avoit toujours maille à partir avec elle, et il engrossoit toujours quelques servantes. »

mais ils ne la connoissoient pas; et l'aveuglement, en ces matières, des bien intentionnés, est suivi pour l'ordinaire bientôt après de la pénétration de ceux qui mêlent la passion et la faction dans les intérêts publics, et qui jouent le futur et le possible dans le temps que ces compagnies réglées ne songent qu'au présent et qu'à l'apparent.

Cette petite réflexion, jointe à ce que vous avez vu ci-devant des délibérations du Parlement, vous marque suffisamment la confusion où étoient les choses quand les barricades se firent, et l'erreur de ceux qui prétendent qu'il ne faut point craindre de parti quand il n'y a point de chef. Ils naissent quelquefois dans une nuit. L'agitation que je viens de vous représenter, et si violente et de si longue durée, n'en produisit point dans le cours d'une année entière; un moment en fit éclore et même beaucoup davantage qu'il n'eût été à souhaiter pour le parti.

Comme les barricades furent levées, j'allai chez Madame de Guémené, qui me dit qu'elle savoit de science certaine que le Cardinal croyoit que j'en avois été auteur. La Reine m'envoya quérir le lendemain au matin. Elle me traita avec toutes les marques possibles de bonté et même de confiance. Elle me dit que si elle m'avoit cru, elle ne seroit point tombée dans l'inconvénient où elle étoit; qu'il n'avoit pas tenu au pauvre M. le Cardinal de l'éviter; qu'il lui avoit toujours dit qu'il s'en falloit rapporter à mon jugement; que Chavigny étoit l'unique cause de ce malheur par ses pernicieux conseils, auxquels elle avoit plus déféré qu'à ceux de M. le Cardinal : « Mais, mon Dieu, ajouta-t-elle tout d'un coup, ne ferez-vous point donner des coups de bâton à ce coquin de Bautru qui vous a tant manqué au respect? Je vis l'heure, avant-hier au

soir, que le pauvre M. le Cardinal lui en faisoit donner. » Je reçus tout cela avec un peu moins de sincérité que de respect. Elle me commanda ensuite d'aller voir le pauvre M. le Cardinal, et pour le consoler et pour aviser avec lui de ce qu'il y avoit à faire pour ramener les esprits.

Je n'en fis, comme vous pouvez croire, aucune difficulté. Il m'embrassa avec des tendresses que je ne vous puis exprimer. Il n'y avoit que moi en France qui fût homme de bien; tous les autres n'étoient que des flatteurs infâmes, et qui avoient emporté la Reine, malgré ses conseils et les miens. Il me déclara qu'il ne vouloit plus rien faire que par mes avis. Il me communiqua les dépêches étrangères. Enfin, il me dit tant de fadaises, que le bon homme Broussel, qu'il avoit aussi mandé et qui étoit entré dans sa chambre un peu après moi, s'éclata de rire en sortant, tout simple qu'il étoit et en vérité jusqu'à l'innocence, et qu'il me coula ces paroles dans l'oreille : « Ce n'est là qu'un pantalon. »

Je revins chez moi très-résolu, comme vous pouvez le croire, de penser à la sûreté du public et à la mienne particulière. J'en examinai les moyens et je n'en imaginai aucun qui ne me parût d'une exécution très-difficile. Je connoissois le Parlement pour un corps qui pousseroit trop sans mesure. Je voyois qu'au moment que je pensois, il délibéroit touchant les rentes de l'Hôtel de Ville, dont la cour avoit fait un commerce honteux ou plutôt un brigandage public. Je considérois que l'armée victorieuse à Lens reviendroit infailliblement prendre ses quartiers d'hiver aux environs de Paris, et que l'on pouvoit très-aisément investir et couper les vivres à la ville en un matin. Je ne pouvois pas ignorer que ce même Parlement, qui poussoit la cour, ne fût très-capable de faire le procès à ceux qui

le seroient eux-mêmes de prendre des précautions pour l'empêcher d'être opprimé. Je savois qu'il y avoit très-peu de gens dans cette compagnie qui ne s'effarassent seulement de la proposition, et peut-être aussi peu à qui il y eût sûreté de la confier. J'avois de grands exemples de l'instabilité des peuples, et beaucoup d'aversion naturelle aux moyens violents, qui sont souvent nécessaires pour le fixer.

Saint-Hibal, mon parent, homme d'esprit et de cœur, mais d'un grand travers et qui n'estimoit les hommes que selon qu'ils étoient mal à la cour, me pressa de prendre des mesures avec l'Espagne, avec laquelle il avoit de grandes habitudes, par le canal du comte de Fuensaldagne, capitaine général aux Pays-Bas sous l'Archiduc [Léopold-Guillaume d'Autriche]. Il m'en donna même une lettre pleine d'offres, que je ne reçus pas. J'y répondis par de simples honnêtetés, et après de grandes et de profondes réflexions, je pris le parti de faire voir par Saint-Hibal aux Espagnols, sans m'engager pourtant avec eux, que j'étois fort résolu à ne pas souffrir l'oppression de Paris, de travailler par mes amis à faire que le Parlement mesurât un peu ses démarches et d'attendre le retour de M. le Prince, avec qui j'étois très-bien, et auquel j'espérois faire connoître et la grandeur du mal et la nécessité du remède. Ce qui me donnoit le plus de lieu de croire que j'en pouvois avoir le temps, étoit que les vacations du Parlement étoient fort proches; et je me persuadois, par cette raison, que la compagnie ne s'assemblant plus et la cour, par conséquent, ne se trouvant plus pressée par les délibérations, l'on demeureroit de part et d'autre dans une espèce de repos qui, bien ménagé par M. le Prince que l'on attendoit de semaine en semaine, pourroit fixer celui du public et la sûreté des particuliers.

L'impétuosité du Parlement rompit mes mesures; car aussitôt qu'il eut achevé de faire le règlement pour le payement des rentes de l'Hôtel de Ville, et des remontrances pour les décharges du quart entier des tailles, et du prêt à tous les officiers subalternes, il demanda, sous prétexte de la nécessité qu'il y avoit de travailler au tarif, la continuation de ses assemblées, même dans le temps des vacations; et la Reine le lui accorda pour quinze jours, parce qu'elle fut très-bien avertie qu'il l'ordonneroit de lui-même si l'on la lui refusoit. Je fis tous mes efforts pour empêcher ce coup, et j'avois persuadé Longueil et Broussel; mais Novion, Blancménil et Viole, chez qui nous nous étions trouvés à onze heures du soir, dirent que la compagnie tiendroit pour des traîtres ceux qui lui feroient cette proposition, et comme j'insistois, Novion entra en soupçon que je n'eusse moi-même du concert avec la cour. Je ne fis aucun semblant de l'avoir remarqué; mais je me ressouvins du prédicant de Genève, qui soupçonna l'amiral de Coligny, chef du parti huguenot, de s'être confessé à un cordelier de Niort. Je le dis en riant au sortir de la conférence au président le Coigneux[1], père de celui que vous voyez aujourd'hui. Cet homme, qui étoit fou, mais qui avoit beaucoup d'esprit et qui avoit été en Flandre ministre de Monsieur, avoit plus de connoissance du monde que les autres, me répondit : — « Vous ne connoissez pas nos gens, vous en

1. Jacques le Coigneux, seigneur de Plailly, a toujours été, dit Tallemant des Réaux (t. IV, p. 7 et 11, édition P. Paris), un homme assez extraordinaire; il avoit un peu la mine d'arracheur de dents. Cela n'empêcha pas qu'avant d'aller en Lorraine, comme il étoit en crédit chez Monsieur, il eut une belle galanterie avec une Madame Guillon, femme d'un conseiller au Parlement. Madame la présidente le Coigneux est une assez belle femme, mais un peu colosse. Mazel, espèce de violon, étoit son galant : le Président la chassa de chez lui.

« verrez bien d'autres! Gagez que cet innocent (en « me montrant Blancménil) croit avoir été au sabbat, « parce qu'il s'est trouvé ici à onze heures du soir. » Il eût gagné si j'eusse gagé contre lui, car Blancménil, devant que de sortir, nous déclara qu'il ne vouloit plus de conférences particulières, qu'elles sentoient la faction et le complot et qu'il falloit qu'un magistrat dît son avis sur les fleurs de lis, sans en avoir communiqué avec personne; que les ordonnances l'y obligeoient.

Voilà le canevas sur lequel il broda maintes et maintes impertinences de cette nature, que j'ai dû toucher en passant pour vous faire connoître que l'on a plus de peine, dans les partis, à vivre avec ceux qui en sont qu'à agir contre ceux qui y sont opposés.

C'est tout vous dire, qu'ils firent si bien par leurs journées, que la Reine, qui avoit cru que les Vacations pourroient diminuer quelque degré de la chaleur des esprits, et qui, par cette considération, venoit d'assurer le prévôt des marchands que les bruits que l'on avoit fait courir qu'elle vouloit faire sortir le Roi de Paris étoient faux; que la Reine, dis-je, s'impatienta et emmena le Roi à Ruel. Je ne doutai point qu'elle n'eût pris le dessein de surprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la sortie du Roi [14 septembre]; et je trouvai même, le lendemain au matin, de la consternation dans les esprits les plus échauffés du Parlement. Ce qui l'augmenta fut que l'on eut avis, en même temps, que d'Erlac avoit passé la Somme, avec quatre mille Allemands, et, comme dans les émotions populaires une mauvaise nouvelle n'est jamais seule, l'on en publia cinq ou six de même nature, qui me firent connoître que j'aurois encore plus de peine à soutenir les esprits que je n'en avois eu à les retenir.

CHAPITRE V

LE GRAND CONDÉ; LA COUR ET LES FRONDEURS.

OCTOBRE 1648. — Arrestation de Chavigny. — Le président Viole et Longueil. — Arrêt du Parlement de l'année 1617 contre les ministres étrangers remis en vigueur. — Le président de Novion. — Paroles de Molé. — Le président le Coigneux. — Nécessité de traiter avec les Espagnols. — Arrivée de M. le prince de Condé à la cour. — Le Coadjuteur à Ruel. — Entrevue de M. le Prince et du Coadjuteur. — Conversation sur l'état des affaires. — Remontrances du Parlement sur la sortie du Roi de Paris. — Réponse de la Reine. — Le prince de Condé refuse de venir siéger au Parlement. — Arrêt du Conseil cassant celui du Parlement contre les ministres étrangers. — Le Parlement pourvoit à la sûreté de Paris. — Conduite habile de M. le Prince. — Ses paroles au Coadjuteur. — Avis de Broussel au Parlement. — Expédient proposé par M. le Prince. — Le Coadjuteur demande que Mazarin ne soit pas présent aux conférences de Saint-Germain. — But et nécessité de cette exclusion. — M. de Choisy, M. de Rivière et le président Viole. — Conférence de Saint-Germain. — Les propositions de la Chambre de Saint-Louis y sont examinées. — L'article de la sûreté publique accordé. — Chavigny mis en liberté. — La déclaration du mois d'octobre 1648 enregistrée au Parlement. — Madame de Vendôme et le duc de Beaufort. — Requête au Parlement. — Le Coadjuteur rend service à Madame de Vendôme. — La Reine fait offrir au Coadjuteur 40,000 écus. — Il les refuse. — Le Coadjuteur veut acheter le gouvernement de Paris et de l'Ile de France. — MM. d'Estrées, de Montbazon et de Brancas. — Faute que le Coadjuteur avait faite en désirant ce gouvernement. — Il ne peut l'obtenir. — Son mécontentement. — Retour du Roi à Paris.

Je ne me suis guère trouvé, dans tout le cours de ma vie, plus embarrassé que dans cette occasion. Je voyois le péril dans toute son étendue, et je ne voyois rien qui ne me parût affreux. Les plus grands dangers ont leurs charmes pour peu que l'on aperçoive de gloire dans la perspective des mauvais succès; les médiocres n'ont que des horreurs, quand la perte de la réputation est attachée à la mauvaise fortune. Je n'avois rien oublié pour faire que le Parlement ne désespérât pas la cour,

au moins jusqu'à ce que l'on eût pensé aux expédients de se défendre de ses insultes. Qui l'eût cru, si elle eût bien su prendre son temps, ou plutôt si le retour de M. le Prince ne l'eût empêchée de le prendre? Comme on le croyoit retardé pour quelque temps, justement en celui où le Roi sortit de Paris, je ne crus pas avoir celui de l'attendre, comme je me l'étois proposé; et ainsi je me résolus à un parti qui me fit beaucoup de peine, mais qui étoit bon parce qu'il étoit l'unique.

Les extrêmes sont toujours fâcheux; mais ils sont sages quand ils sont nécessaires. Ce qu'ils ont de consolatif, est qu'ils ne sont jamais médiocres et qu'ils sont décisifs quand ils sont bons. La fortune favorisa mon projet. La Reine fit arrêter Chavigny [1] et elle l'envoya au Havre-de-Grace. Je me servis de cet instant pour animer Viole, son ami intime, par sa propre timidité qui étoit grande. Je lui fis voir qu'il étoit perdu lui-même, que Chavigny ne l'étoit que parce que l'on s'étoit imaginé qu'il avoit poussé Viole à ce qu'il avoit fait; qu'il étoit visible que le Roi n'étoit sorti de Paris que pour l'attaquer; qu'il voyoit comme moi l'abattement des esprits; que si on les laissoit tout à fait tomber, ils ne se relèveroient plus; qu'il les falloit soutenir; que j'agissois avec succès dans le peuple; que je m'adressois à lui comme à celui en qui j'avois le plus de confiance et que j'estimois le plus, afin qu'il agît de concert dans le Parlement; que mon sentiment étoit que la compagnie ne devoit point mollir dans ce moment, mais que comme il la connoissoit, il savoit qu'elle avoit besoin d'être éveillée dans une conjoncture où il sembloit que la sortie du Roi eût un peu trop frappé et endormi ses sens; qu'une parole portée à propos feroit infailliblement ce bon effet.

1. Mazarin avait sauvé Chavigny d'une disgrâce lors des premiers jours de la Régence, et il le soutint le plus longtemps qu'il put. Dans les Carnets de Mazarin, publiés par M. Cousin, on lit: « M. Chavigny a toujours bien servi; en outre, il possède tous les secrets de la France; aussi, par reconnoissance et par politique, Sa Majesté doit toujours le protéger. »

Ces raisons, jointes aux instances de Longueil, qui s'étoit joint à moi, emportèrent, après de grandes contestations, le président Viole et l'obligèrent à faire, par le seul principe de la peur qui lui étoit très-naturelle, une de plus hardies actions dont l'on ait peut-être jamais ouï parler. Il prit le temps où le président de Mesmes présenta au Parlement sa commission pour la Chambre de Justice, pour dire ce dont nous étions convenus, qui étoit qu'il y avoit des affaires sans comparaison plus pressantes que celle de la Chambre de Justice; que le bruit couroit que l'on vouloit assiéger Paris; que l'on faisoit marcher des troupes; que l'on mettoit en prison les meilleurs serviteurs du feu Roi que l'on jugeoit devoir être contraires à ce pernicieux dessein; qu'il ne pouvoit s'empêcher de représenter à la compagnie la nécessité qu'il croyoit qu'il y avoit à supplier très-humblement la Reine de ramener le Roi à Paris; et d'autant que l'on ne pouvoit ignorer qui étoit l'auteur de tous ces maux, de prier M. le duc d'Orléans et les officiers de la couronne de se trouver au Parlement, pour y délibérer sur l'arrêt donné en 1617, à l'occasion du maréchal d'Ancre, par lequel il étoit défendu aux étrangers de s'immiscer dans le gouvernement du royaume. Cette corde nous avoit paru à nous-mêmes bien grosse à toucher; mais il ne la falloit pas moindre pour éveiller, ou plutôt pour tenir éveillés des gens que la peur eût très-facilement jetés dans l'assoupissement. Cette passion ne fait pas, pour l'ordinaire, cet effet sur les particuliers; j'ai observé

qu'elle le fait sur les compagnies très-souvent. Il y a même raison pour cela; mais il ne seroit pas juste d'interrompre, pour la déduire, le fil de l'histoire.

Le mouvement que la proposition de Viole fit dans les esprits est inconcevable. Elle fit peur d'abord, elle réjouit ensuite, elle anima après. L'on n'envisagea plus le Roi hors de Paris que pour l'y ramener; l'on ne regarda plus les troupes que pour les prévenir. Blancménil, qui m'avoit paru le matin comme un homme mort, nomma en propres termes le Cardinal, qui n'avoit été jusque-là désigné que sous le titre de ministre. Le président de Novion éclata contre lui avec des injures atroces; et le Parlement donna, même avec gaieté, arrêt par lequel il étoit ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour la supplier de ramener le Roi à Paris et de faire retirer les gens de guerre du voisinage; que l'on prieroit les princes et ducs et pairs d'entrer au Parlement pour y délibérer sur les affaires nécessaires au bien de l'État, et que le prévôt des marchands et échevins seroient mandés pour recevoir les ordres touchant la sûreté de la ville.

Le Premier Président, qui parloit presque toujours avec vigueur pour les intérêts de sa compagnie, mais qui étoit dans le fond dans ceux de la cour, me dit un moment après qu'il fut sorti du Palais : « N'admirez-« vous pas ces gens-ci? Ils viennent de donner un arrêt « qui peut très-bien produire la guerre civile; et parce « qu'il n'y ont pas nommé le Cardinal comme Novion, « Viole et Blancménil le vouloient, ils croient que la « Reine leur en doit de reste. » Je vous rends compte de ces minuties, parce qu'elles vous font mieux connoître l'état et le génie de cette compagnie, que des circonstances plus importantes.

Le président le Coigneux, que je trouvai chez le Premier Président, me dit tout bas : « Je n'ai espé-« rance qu'en vous; nous serons tous pendus, si vous « n'agissez sous terre. » J'agissois effectivement, car j'avois travaillé toute la nuit avec Saint-Hibal à une instruction avec laquelle je faisois état de l'envoyer à Bruxelles pour traiter avec le comte de Fuensaldagne, et pour l'obliger à marcher à notre secours, en cas de besoin, avec l'armée d'Espagne. Je ne le pouvois pas assurer du Parlement; mais je m'engageois, en cas que Paris fût attaqué et que le Parlement pliât, de me déclarer et de faire déclarer le peuple. Le premier coup étoit sûr, mais il eût été très-difficile à soutenir sans le Parlement. Je le voyois bien, mais je voyois encore mieux qu'il y a des conjonctures où la prudence même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents.

Saint-Hibal étoit botté pour partir, quand M. de Châtillon [Gaspard de Coligny] arriva chez moi, qui me dit en entrant que M. le Prince, qu'il venoit de quitter, devoit être à Ruel le lendemain. Il ne me fut pas difficile de le faire parler, parce qu'il étoit mon parent et mon ami; il haïssoit de plus extrêmement le Cardinal. Il me dit que M. le Prince étoit enragé contre lui; qu'il étoit persuadé qu'il perdroit l'État si on le laissoit faire; qu'il avoit en son particulier de très-grands sujets de se plaindre de lui; qu'il avoit découvert à l'armée que le Cardinal lui avoit débauché le marquis de Noirmoutiers [Louis de la Trémoille], avec lequel il avoit un commerce de chiffres pour être averti de tout à son préjudice. Enfin, je connus par tout ce que me dit Châtillon que M. le Prince n'avoit nulles mesures particulières avec la cour. Je ne balançai pas, comme vous pouvez imaginer; je fis débotter Saint-Hibal, qui

faillit à enrager, et quoique j'eusse résolu de contrefaire le malade pour n'être point obligé d'aller à Ruel, où je ne croyois pas de sûreté pour moi, je pris le parti de m'y rendre un moment après que M. le Prince y seroit arrivé. Je n'appréhendois plus d'y être arrêté, et parce que Châtillon m'avoit assuré qu'il étoit fort éloigné de toutes les pensées d'extrémité, et parce que j'avois tout sujet de prendre confiance en l'honneur de son amitié. Il m'avoit sensiblement obligé, comme vous avez vu, à propos du drap de pied de Notre-Dame, et je l'avois servi auparavant, avec chaleur, dans le démêlé qu'il eut avec Monsieur, touchant le chapeau de cardinal prétendu par M. son frère. La Rivière eut l'insolence de s'en plaindre, et le Cardinal eut la foiblesse d'y balancer. J'offris à M. le Prince l'intervention en corps de l'Église de Paris. Je vous marque cette circonstance que j'avois oubliée dans ce récit, et qui me donne la satisfaction à moi-même de penser qu'il n'y aura pas eu un point dans ma vie dont je n'aie eu celle de vous rendre compte; c'est pour vous faire voir que je pouvois judicieusement aller à la cour.

La Reine m'y traita admirablement bien; elle faisoit collation auprès de la grotte. Elle affecta de ne donner qu'à Madame la princesse [de Condé] la mère, à M. le Prince et à moi des poncires [gros citrons] d'Espagne qu'on lui avoit apportés. Le Cardinal me fit des honnêtetés extraordinaires; mais je remarquai qu'il observoit avec application la manière dont M. le Prince me traiteroit. Il ne fit que m'embrasser en passant dans le jardin, et, à un autre tour d'allée, il me dit fort bas: « Je serai demain à sept heures chez vous, il y aura « trop de monde à l'hôtel de Condé. »

Il n'y manqua pas; et aussitôt qu'il fut dans le jardin

de l'Archevêché, il m'ordonna de lui exposer au vrai l'état des choses et toutes mes pensées. Je vous puis et dois dire pour la vérité que j'aurois lieu de souhaiter que le discours que je lui fis, et que je lui fis beaucoup plus du cœur que de la bouche, fût imprimé et soumis au jugement des Trois États assemblés; l'on trouveroit beaucoup de défauts dans mes expressions, mais j'ose vous assurer que l'on n'en condamneroit pas les sentiments. Nous convînmes que je continuerois à faire pousser le Cardinal par le Parlement, que je mènerois la nuit, dans un carrosse inconnu, M. le Prince chez Longueil et chez Broussel pour les assurer qu'ils ne seroient pas abandonnés au besoin; que M. le Prince donneroit à la Reine toutes les marques de complaisance et d'attachement, et qu'il répareroit, même avec soin, celles qu'il avoit laissé paroître de son mécontentement du Cardinal, afin de s'insinuer dans l'esprit de la Reine et de la disposer insensiblement à recevoir et à suivre ses conseils; qu'il feindroit, au commencement, de donner en tout dans son sens, et que, peu à peu, il essaieroit de l'accoutumer à écouter les vérités auxquelles elle avoit toujours fermé l'oreille; que l'animosité des peuples augmentant et les délibérations du Parlement continuant, il feroit semblant de s'affoiblir contre sa propre inclination et par la pure nécessité; et qu'en laissant ainsi couler le Cardinal plutôt que tomber, il se trouveroit maître du cabinet par l'esprit de la Reine, et arbitre du public et par l'état des choses et par le canal des serviteurs qu'il y avoit.

Il est constant que, dans l'agitation où l'on étoit, il n'y avoit que ce remède pour rétablir les affaires, et il ne l'est pas moins qu'il n'étoit pas moins facile que nécessaire. Il ne plut pas à la Providence de Dieu de le

bénir, quoiqu'elle lui eût donné la plus belle ouverture qu'ait jamais pu avoir aucun projet. Vous en verrez la suite après que je vous aurai dit un mot de ce qui se passa immédiatement auparavant[1].

Comme la Reine n'étoit sortie de Paris que pour se donner lieu d'attendre, avec plus de liberté, le retour des troupes avec lesquelles elle avoit dessein d'insulter ou d'affamer la ville (il est certain qu'elle pensa à l'un et à l'autre); comme, dis-je, la Reine n'étoit sortie qu'avec cette pensée, elle ne ménagea pas beaucoup le Parlement à l'égard du dernier arrêt dont je vous ai parlé ci-dessus, et par lequel elle étoit suppliée de ramener le Roi à Paris. Elle répondit aux députés qui étoient allés faire les remontrances, qu'elle en étoit fort surprise et fort étonnée, que le Roi avoit accoutumé, tous les ans, de prendre l'air en cette saison, et que sa santé lui étoit plus chère qu'une vaine frayeur du peuple. M. le Prince, qui arriva justement dans ce moment et qui ne donna pas dans la pensée que l'on avoit à la cour d'attaquer Paris, crut qu'il la falloit au moins satisfaire par les autres marques qu'il pouvoit donner à la Reine de son attachement à ses volontés. Il dit aux deux présidents et aux conseillers, qui l'invitoient à venir prendre sa place, selon la teneur de l'arrêt, qu'il ne s'y trouveroit pas et qu'il obéiroit à la Reine, en dût-il périr. L'impétuosité de son humeur l'emporta dans la chaleur du discours plus loin qu'il n'eût été par réflexion, comme vous le jugez aisément par ce que je vous viens de dire de la disposition où il étoit, même devant que je lui eusse parlé. M. le duc d'Orléans répondit qu'il n'iroit point, et que l'on avoit fait dans la compagnie des propositions trop hardies

1. Retz avait ajouté : « Dans l'âme de M. le Prince; » mais ces mots ont ensuite été effacés par lui.

et insoutenables. M. le prince de Conti parla au même sens.

Le lendemain, les gens du Roi apportèrent au Parlement un arrêt du Conseil qui portoit cassation de celui du Parlement et défense de délibérer sur la proposition de 1617 contre le ministère des étrangers. La compagnie opina avec une chaleur inconcevable; ordonna des remontrances par écrit; manda le prévôt des marchands pour pourvoir à la sûreté de la ville; commanda à tous les gouverneurs de laisser les passages libres; et que, dès le lendemain, toutes affaires cessantes, l'on délibéreroit sur la proposition de 1617. Je fis l'impossible toute la nuit pour rompre ce coup, parce que j'avois lieu de craindre qu'il ne précipitât les choses au point d'engager M. le Prince, malgré lui-même, dans les intérêts de la cour. Longueil courut de son côté pour le même effet. Broussel lui promit d'ouvrir l'avis modéré; les autres ou m'en assurèrent ou me le firent espérer. Ce ne fut plus cela le lendemain au matin.

Ils s'échauffèrent les uns les autres devant que de s'asseoir. Ce maudit esprit de classe, dont je vous ai déjà parlé, les saisit : et ces mêmes gens qui deux jours devant trembloient de frayeur et que j'avois eu tant de peine à rassurer, passèrent, tout d'un coup, et sans savoir pourquoi, de la peur même bien fondée à l'aveugle fureur; et telle qu'ils ne firent pas seulement de réflexion que le général de cette même armée, dont le nom seul leur avoit fait peur et qu'ils devoient plus appréhender que son armée, parce qu'ils avoient sujet de le croire mal intentionné pour eux, comme ayant toujours été très-attaché à la cour; ils ne firent pas, dis-je, seulement réflexion que ce général venoit d'y arriver; et ils donnèrent cet arrêt que je vous ai mar-

qué ci-dessus, et qui obligea la Reine de faire sortir de Paris M. d'Anjou, tout rouge encore de la petite vérole, et Madame la duchesse d'Orléans même malade; et qui eût commencé la guerre civile dès le lendemain, si M. le Prince, avec lequel j'eus sur ce sujet une seconde conférence de trois heures, n'eût pris le parti du monde le plus sain et le plus sage, quoiqu'il fût très-mal persuadé du Cardinal, et à l'égard du public et au sien particulier, et quoiqu'il ne fût guère plus satisfait de la conduite du Parlement, avec lequel l'on ne pouvoit prendre aucune mesure en corps, ni de bien sûres avec les particuliers. Il ne balança pas un moment à prendre la résolution qu'il crut la plus utile au bien de l'État. Il marcha sans hésiter, d'un pas égal entre le cabinet et le public, entre la faction et la cour, et il me dit ces propres paroles, qui me sont toujours demeurées dans l'esprit, même dans la plus grande chaleur de nos démêlés : — « Le Mazarin ne sait « ce qu'il fait, il perdroit l'État si l'on n'y prenoit « garde. Le Parlement va trop vite, vous me l'aviez « bien dit et je le vois. S'il se ménageoit comme nous « l'avions concerté, nous ferions nos affaires ensemble « et celles du public. Il se précipite; et si je me pré- « cipitois avec lui, je ferois peut-être mes affaires « mieux que lui : mais je m'appelle Louis de Bourbon, « et je ne veux pas ébranler la couronne. Ces diables « de bonnets carrés sont-ils enragés de m'engager ou « à faire demain la guerre civile, ou à les étrangler « eux-mêmes, et à mettre sur leur tête et sur la mienne « un gredin de Sicile qui nous perdra tous à la fin. »

M. le Prince avoit raison dans la vérité d'être embarrassé et fâché; car vous remarquerez que ce même Broussel, avec lequel il avoit pris lui-même des mesures, et qui m'avoit particulièrement promis d'être

modéré dans cette délibération, fut celui qui ouvrit l'avis de l'arrêt, et qui ne m'en donna d'autre excuse que l'emportement général qu'il avoit vu dans tous les esprits. Enfin, la conclusion de notre conférence, fut qu'il partiroit au même moment pour Ruel; qu'il s'opposeroit, comme il avoit déjà commencé, aux projets déjà concertés et résolus d'attaquer Paris, et qu'il proposeroit à la Reine que M. le duc d'Orléans et lui écrivissent au Parlement, et le priassent d'envoyer des députés pour conférer et pour essayer de remédier aux nécessités de l'État.

Je suis obligé de dire, pour la vérité, que ce fut lui qui me proposa cet expédient, qui ne m'étoit point venu dans l'esprit. Il est vrai qu'il me charma et qu'il me toucha au point que M. le Prince s'aperçut de mon transport et qu'il me dit avec tendresse : « Que vous « êtes éloigné des pensées que l'on vous croit à la cour ! « Plût à Dieu que tous ces coquins de ministres eus- « sent d'aussi bonnes intentions que vous ! »

J'avois fort assuré M. le Prince que le Parlement ne pouvoit qu'agréer extrêmement l'honneur que M. d'Orléans et lui lui feroient de lui écrire : mais j'avois ajouté, que je doutois que, vu l'aigreur des esprits, il voulût conférer avec le Cardinal; que j'étois persuadé que si lui M. le Prince pouvoit faire en sorte d'obliger la cour à ne point se faire une affaire, ni une condition de la présence de ce ministre, il se donneroit à lui-même un avantage très-considérable, et en ce que tout l'honneur de l'accommodement, où Monsieur à son ordinaire ne serviroit que de figure, lui reviendroit, et en ce que l'exclusion du Cardinal décréditeroit au dernier point son ministère et seroit un préalable utile aux coups que M. le Prince faisoit état de lui donner dans le cabinet. Il comprit très-bien son intérêt; et le Parlement

ayant répondu à Choisy, chancelier de Monsieur, et au chevalier de Rivière, gentilhomme de la chambre de M. le Prince, qui y avoient porté les lettres de leurs maîtres, que le lendemain les députés iroient à Saint-Germain, pour conférer avec MM. les princes seulement, M. le Prince se servit très-habilement de cette parole pour faire croire au Cardinal qu'il ne se devoit pas commettre, et qu'il étoit de sa prudence de se faire honneur de la nécessité. Cette atteinte fut cruelle à la personne d'un Cardinal, reconnu depuis la mort du feu Roi pour premier ministre; et la suite ne lui en fut pas moins honteuse. Le président Viole, qui avoit ouvert l'avis au Parlement de renouveler l'arrêt de 1617 contre les étrangers, vint à Saint-Germain, où le Roi étoit allé de Ruel, sous la parole de M. le Prince, et il fut admis sans contestation à la conférence qui fut tenue chez M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le Prince, de M. le prince de Conti et de M. de Longueville[1].

L'on y traita presque tous les articles qui avoient été proposés à la chambre de Saint-Louis, et MM. les Princes en avoient accordé beaucoup avec facilité. Le Premier Président s'étant plaint de l'emprisonnement de M. de Chavigny, donna lieu à une contestation considérable; parce que sur la réponse qu'on lui fit que Chavigny n'étant pas du corps du Parlement, cette action ne regardoit en rien la compagnie, il répondit que les ordonnances obligeoient à ne laisser personne plus de vingt-quatre heures en prison sans l'interroger. Monsieur s'éleva avec chaleur à ce mot, qu'il prétendit donner des bornes trop étroites à l'autorité royale. Viole le soutint avec vigueur; les députés tout d'une

1. Retz avait ajouté les mots suivants, qu'il a ensuite effacés: « A l'exclusion de tous les ministres. »

voix y demeurèrent fermes, et en ayant fait, le lendemain, leur rapport au Parlement, ils en furent loués; et la chose fut poussée avec tant de force et soutenue avec tant de fermeté, que la Reine fut obligée de consentir que la déclaration portât que l'on ne pourroit plus tenir aucun même particulier du royaume, en prison plus de trois jours sans l'interroger. Cette clause obligea la cour de donner aussitôt après la liberté à Chavigny, qu'il n'y avoit pas lieu d'interroger en forme.

Cette question, que l'on appeloit celle de la sûreté publique[1], fut presque la seule qui reçût beaucoup de contradiction, le ministère ne se pouvant résoudre à s'astreindre à une condition aussi contraire à la pratique, et le Parlement n'ayant pas moins de peine à se relâcher d'une ancienne ordonnance accordée par nos rois, à la réquisition des États. Les vingt-trois autres propositions de la chambre de Saint-Louis passèrent avec plus de chaleur entre les particuliers, que de contestations pour leur substance. Il y eut cinq conférences à Saint-Germain. Il n'entra dans la première que MM. les princes. Le Chancelier et le maréchal de la Meilleraye, qui avoit été fait surintendant en la place d'Émery, furent admis dans les quatre autres. Ce premier y eut de grandes prises avec le Premier Président, qui avoit un mépris pour lui qui alloit jusqu'à la brutalité. Le lendemain de chaque conférence, l'on opinoit, sur le rapport des députés, au Parlement. Il seroit infini et ennuyeux de vous rendre compte de toutes les

1. Cette concession fut regardée comme une des plus grandes qu'il fût possible au Roi de faire au Parlement; aussi les ministres et les princes signèrent-ils un engagement de détruire le Parlement, s'il demandait quelque nouvelle concession. Voy. l'édition que nous avons donnée des *Mémoires de Molé*, t. IV, p. 325.

scènes qui y furent données au public, et je me contenterai de vous dire, en général, que le Parlement, ayant obtenu ou plutôt emporté sans exception tout ce qu'il demandoit, c'est-à-dire le rétablissement des anciennes ordonnances par une déclaration conçue sous le nom du Roi, mais dressée et dictée par la compagnie, crut encore qu'il se relâcheroit beaucoup en promettant qu'il ne continueroit pas ses assemblées. Vous verrez cette déclaration tout d'une vue, s'il vous plaît de vous ressouvenir des propositions que je vous ai marqué, de temps en temps dans la suite de cette histoire, avoir été faites dans le Parlement et dans la chambre de Saint-Louis.

Le lendemain qu'elle fut publiée et enregistrée, qui fut le 24 octobre 1648[1], le Parlement prit les Vacations, et la Reine revint avec le Roi à Paris bientôt après. J'en rapporterai les suites, après que je vous aurai rendu compte de deux ou trois incidents qui survinrent dans le temps de ces conférences.

Madame de Vendôme présenta requête au Parlement, pour lui demander la justification de M. son fils, qui s'étoit sauvé le jour de la Pentecôte précédente de la prison du bois de Vincennes, avec résolution et bonheur. Je n'oubliai rien pour la servir en cette occasion;

1. La *Gazette* de Renaudot nous donne (p. 1444) les nouvelles suivantes du Coadjuteur et de ses occupations à cette même époque : « Le 20 du mois d'octobre, veille de sainte Ursule, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, officia solennellement aux vêpres, qui furent chantées par la musique du Roi dans la nouvelle église de Sorbonne, bâtie aux dépens du défunt cardinal duc de Richelieu, qui y est enterré, et le lendemain y célébra la grand'-messe et dit les vêpres aussi chantées par la même musique; une docte prédication ayant été faite par l'archevêque d'Utique, coadjuteur de Montauban, au milieu de deux élégantes oraisons latines, l'une du sieur Aimery, ancien docteur de cette maison, et l'autre du sieur Halé, qui en est bachelier. »

et Madame de Nemours [Élisabeth de Vendôme[1]], sa fille, avoua que je n'étois pas méconnoissant.

Je ne me conduisis pas si raisonnablement dans une autre rencontre qui m'arriva. Le Cardinal, qui eût souhaité avec passion de me perdre dans le public, avoit engagé le maréchal de la Meilleraye, surintendant des finances et mon ami, à m'apporter chez moi quarante mille écus que la Reine m'envoyoit pour le payement de mes dettes, en reconnoissance, disoit-il, des services que j'avois essayé de lui rendre le jour des barricades. Observez, je vous supplie, que lui qui m'avoit donné les avis les plus particuliers des sentiments de la cour sur ce sujet, les croyoit de la meilleure foi du monde changés pour moi, parce que le Cardinal lui avoit témoigné une douleur sensible de l'injustice qu'il m'avoit faite et qu'il avoit reconnue clairement depuis. Je ne vous marque cette circonstance que parce qu'elle sert à faire connoître que les gens qui sont naturellement foibles à la cour, ne peuvent jamais s'empêcher de croire tout ce qu'elle prend la peine de leur vouloir faire croire. Je l'ai observé mille et mille fois, et que quand ils ne sont pas dupes, ce n'est que la faute du ministre. Comme la foiblesse à la cour n'étoit pas mon défaut, je ne me laissai pas persuader par le maréchal de la Meilleraye, comme le maréchal de la Meilleraye s'étoit laissé persuader par le Mazarin, et je refusai les offres de la Reine avec toutes les paroles requises en cette occasion, moins sincères à proportion de la sincérité avec laquelle elles m'étoient faites.

Mais voici le point où je donnai dans le panneau. Le

1. Le Coadjuteur nous a déjà parlé ci-dessus, p. 73 et 74, de ses relations personnelles avec Mademoiselle de Vendôme, qui cessèrent au moment du mariage qu'elle contracta avec le duc de Nemours.

maréchal d'Estrées traitoit du gouvernement de Paris avec M. de Montbazon [Hercule de Rohan]. Le Cardinal l'obligea à faire semblant d'en avoir perdu la pensée, et à essayer de me l'inspirer comme une chose qui me convenoit fort, et dans laquelle je donnerois d'autant plus facilement, que le prince de Guémené à qui cet emploi n'étoit pas propre, en ayant la survivance et devant par conséquent toucher une partie du prix, les intérêts de la princesse, que l'on savoit ne m'être pas indifférents, s'y trouveroient. Si j'eusse eu bien du bon sens, je n'aurois pas seulement écouté une proposition de cette nature, laquelle m'eût jeté, si elle eût réussi, dans la nécessité ou de me servir de la qualité de gouverneur de Paris contre les intérêts de la cour, ce qui n'eût pas été assurément de la bienséance, ou de préférer les devoirs d'un gouverneur à ceux d'un archevêque, ce qui étoit cruellement et contre mon intérêt et contre ma réputation. Voilà ce que j'eusse prévu si j'eusse eu bien du bon sens : mais si j'en eusse eu un grain en cette occasion, je n'eusse pas au moins fait voir que j'eusse pente à en recevoir l'ouverture, que je n'y eusse vu moi-même plus de jour. Je m'éblouis d'abord à la vue du bâton, qui me parut devoir être d'une figure plus agréable, quand il seroit croisé avec la crosse ; et le Cardinal ayant fait son effet, qui étoit de m'entamer dans le public sur l'intérêt particulier, sur lequel il n'avoit pu jusque-là prendre sur moi le moindre avantage, rompit l'affaire par le moyen des difficultés que le maréchal d'Estrées, de concert avec lui, y fit naître.

Je fis, à ce moment, une seconde faute presque aussi grande que la première : car au lieu d'en profiter comme je le pouvois, en deux ou trois manières, je m'emportai, et je dis tout ce que la rage fait dire à

l'honneur du ministre, à Brancas, neveu du Maréchal, et dont le défaut n'étoit pas dès ce temps-là de ne pas redire aux plus forts ce que les plus foibles disoient d'eux. Je ne pourrois pas vous dire encore à l'heure qu'il est les raisons, ou plutôt les déraisons, qui me purent obliger à une aussi méchante conduite. Je cherche dans les replis de mon cœur le principe qui fait que je trouve une satisfaction plus sensible à vous faire une confession de mes fautes, que je n'en trouverois assurément dans le plus juste panégyrique. Je reviens aux affaires publiques.

La déclaration, à la publication de laquelle j'étois demeuré étranger, et le retour du Roi à Paris, joint à l'inaction du Parlement qui étoit en vacations, apaisèrent pour un moment le peuple qui étoit si échauffé, que deux ou trois jours devant que l'on eût enregistré la déclaration, il avoit été sur le point de massacrer le Premier Président et le président de Nesmond, parce que la compagnie ne délibéroit pas aussi vite que les marchands le prétendoient, sur un impôt établi à l'entrée du vin. Cette chaleur revint avec la Saint-Martin[1]. Il semble que tous les esprits étoient surpris et enivrés de la fumée des vendanges ; et vous allez voir des scènes, au prix desquelles les passées n'ont été que des verdures et des pastourelles[2].

1. Nous trouvons dans la *Gazette* de Renaudot (p. 1628) les nouvelles suivantes du Coadjuteur :

« Le 21 novembre, Sa Majesté fit ses dévotions en l'église Notre-Dame, où elle reçut la communion par les mains du sieur Seguin, l'un de ses aumôniers et doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois ; et après avoir dîné au Val-de-Grâce, alla entendre les vêpres aux Filles de Sainte-Marie, où l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, prêcha très-doctement, selon sa coutume.

2. Les mots suivants sont effacés dans le manuscrit, p. 623 : « Je vous déclare que je vais vous faire mon éloge. »

CHAPITRE VI

LE ROI ABANDONNE PARIS.

NOVEMBRE 1648, JANVIER 1649. — État des partis. — Le Parlement. — Les Princes. — Le peuple. — Mazarin. — Les troupes s'approchent de Paris. — Le duc d'Orléans et M. le Prince au Parlement. — Mazarin ignore les usages administratifs de France. — La Chambre des Comptes et la Cour des Aides. — Les tailles ne peuvent être mises en partie. — Les ministres contreviennent à la déclaration. — Le Premier Président Molé. — Nouvelles assemblées du Parlement le 2 janvier 1649. — La Reine fait sortir Louis XIV et toute la cour de Paris. — Le duc d'Orléans et M. le Prince suivent le Roi. — M. le Prince, mécontent du Parlement, offre ses services à la Reine. — Regrets du Coadjuteur. — Conversation de ce prélat avec M. le Prince sur l'état des affaires. — *Le défaut de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans un des plus beaux esprits du monde.* — M. le Prince abandonne une carrière ouverte plus belle et plus vaste que celle des Guises. — La cour affamera Paris. — Le Coadjuteur et M. le Prince se séparent. — Montrésor, Saint-Hibal et l'Espagne. — La duchesse de Longueville entre dans le parti de la Fronde. — Affection de la duchesse pour M. le Prince. — Le prince de Conti gouverné par Madame de Longueville. — *Commentaires fâcheux.* — Coligny et la Duchesse. — Le duc de Longueville. — Le duc de Bouillon. — Le maréchal de la Mothe. — Varicarville. — Le Coadjuteur et Madame de Longueville. — La duchesse de Bouillon. — Viole, le Coigneux et le Parlement. — Marigny et ses libelles. — Les prêts interdits. — Mazarin passe pour un juif usurier. — Blancménil. — Le Coadjuteur reçoit ordre de la Reine de se rendre à Saint-Germain.

Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connoître et de prendre ce moment. Si on le manque dans la révolution des États, l'on court fortune ou de ne le pas retrouver, ou de ne le pas apercevoir. Il y en a mille et mille exemples. Les six ou sept semaines qui coulèrent depuis la publication de la déclaration jusqu'à la Saint-Martin de l'année 1648, nous en présentent un qui ne nous a été que trop sensible. Chacun trouvoit son compte dans la déclaration, c'est-à-dire

chacun l'y eût trouvé si chacun l'eût bien entendu. Le Parlement avoit l'honneur du rétablissement de l'ordre. Les princes le partageoient et en avoient le principal fruit, qui étoit la considération et la sûreté. Le peuple, déchargé de plus de soixante millions, y trouvoit un soulagement considérable; et si le cardinal Mazarin eût été de génie propre à se faire honneur de la nécessité, qui est une des qualités des plus nécessaires à un ministre, il se fût, par un avantage qui est toujours inséparable de la faveur, il se fût, dis-je, approprié dans la suite la plus grande partie du mérite des choses même auxquelles il s'étoit le plus opposé.

Voilà des avantages signalés pour tout le monde; et tout le monde manqua ces avantages signalés par des considérations si légères, qu'elles n'eussent pas dû, dans les véritables règles du bon sens, en faire même perdre de médiocres. Le peuple, qui s'étoit animé par les assemblées du Parlement, s'effaroucha dès qu'il les vit cesser sur l'approche de quelques troupes, desquelles, dans la vérité, il étoit ridicule de prendre ombrage, et par la considération de leur petit nombre et par beaucoup d'autres circonstances. Le Parlement prit à son retour toutes les bagatelles qui sentoient le moins du monde l'inexécution de la déclaration, avec la même rigueur et avec les mêmes formalités qu'il auroit traité ou un défaut ou une forclusion. M. le duc d'Orléans vit tout le bien qu'il pouvoit faire et une partie du mal qu'il pouvoit empêcher; mais comme l'endroit par lequel il fut touché de l'un et de l'autre, ne fut pas celui de la peur, qui est sa passion dominante, il ne sentit pas assez le coup pour en être ému.

M. le Prince connut le mal dans toute son étendue; mais comme son courage étoit sa vertu la plus naturelle, il ne le craignit pas assez; il voulut le bien, mais

il ne le voulut qu'à sa mode : son âge, son humeur et ses victoires ne lui permirent pas de joindre la patience à l'activité ; et il ne conçut pas d'assez bonne heure cette maxime si nécessaire aux princes, de ne considérer les petits incidents que comme des victimes que l'on doit toujours sacrifier aux grandes affaires. Le Cardinal, qui ne connoissoit en façon du monde nos manières, confondoit journellement les plus importantes avec les plus légères ; et, dès le lendemain que la déclaration fut publiée, cette déclaration qui passoit dans cette chaleur des esprits pour une loi fondamentale de l'État, dès le lendemain, dis-je, qu'elle fut publiée, elle fut entamée et altérée sur des articles de rien, que le Cardinal devoit même observer avec ostentation, pour colorer les contraventions qu'il pouvoit être obligé de faire aux plus considérables : et ce qui lui arriva de cette conduite, fut et que le Parlement, aussitôt après son ouverture, recommença à s'assembler et que la Chambre des Comptes et la Cour des Aides même, auxquelles on porta dans ce même mois de novembre la déclaration à vérifier, prirent la liberté d'y ajouter encore plus de modifications et de clauses que le Parlement.

La Cour des Aides, entre autres, fit défense, sur peine de la vie, de mettre les tailles en parti. Comme elle eût été mandée pour ce sujet au Palais-Royal et qu'elle se fût relâchée, en quelque façon, de ce premier arrêt en permettant de faire des prêts sur les tailles pour six mois, le Parlement le trouva très-mauvais et s'assembla le 30 de décembre, tant sur ce fait que sur ce que l'on savoit qu'il y avoit une autre déclaration à la Chambre des Comptes, qui autorisoit pour toujours les mêmes prêts. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que, dès le 16 du même mois de décembre,

M. le duc d'Orléans et M. le Prince avoient été au Parlement pour empêcher les assemblées et pour obliger la compagnie à travailler, seulement par députés, à la recherche des articles de la déclaration, auxquels on prétendoit que le ministère avoit contrevenu ; ce qui lui fut accordé, mais après une contestation fort aigre. M. le Prince parla avec beaucoup de chaleur, et l'on prétendit même qu'il avoit fait un signe du petit doigt par lequel il parut menacer. Il m'a dit souvent depuis qu'il n'en avoit pas eu la pensée. Ce qui est constant, est que la plupart des conseillers le crurent, que le murmure s'éleva, et que si l'heure n'eût sonné, les choses se fussent encore plus aigries.

Elles parurent le lendemain [31 décembre] plus douces, parce que la compagnie se relâcha, comme je vous ai dit ci-dessus, à examiner les contraventions faites à la déclaration, par députés seulement et chez M. le Premier Président ; mais cette apparence de calme ne dura pas longtemps.

[1649.] Le Parlement résolut, le 2 de janvier, de s'assembler pour pourvoir à l'exécution de la déclaration, que l'on prétendoit avoir été blessée, particulièrement dans les huit ou dix derniers jours, en tous ses articles ; et la Reine prit le parti de faire sortir le Roi de Paris, à quatre heures du matin, le jour des Rois, avec toute la cour. Les ressorts particuliers de ce grand mouvement sont assez curieux, quoiqu'ils soient fort simples [1].

Vous jugez suffisamment, par ce que je vous ai déjà dit, de ceux qui faisoient agir la Reine, conduite par

1. Le cardinal de Retz nous fait connaître les *ressorts particuliers* des grands mouvements qui eurent lieu pendant l'année 1649 ; mais les *Mémoires de Molé* nous donnent la relation officielle de toutes les délibérations du Parlement. Les réflexions dont il les accompagne rendent ses *Mémoires* des plus utiles à consulter pour cette époque.

le Cardinal, et M. d'Orléans, gouverné par la Rivière, qui étoit l'esprit le plus bas et le plus intéressé de son siècle. Voici ce qui m'a paru des motifs de M. le Prince.

Les contre-temps du Parlement, desquels je vous ai déjà parlé, commencèrent à le dégoûter presque aussitôt après qu'il eut pris des mesures avec Broussel et avec Longueil; et ce dégoût, joint aux caresses que la Reine lui fit à son retour, aux soumissions apparentes du Cardinal, à la pente naturelle qu'il tenoit de père et de mère de n'aimer pas à se brouiller avec la cour, affoiblirent avec assez de facilité, dans son esprit, les raisons que son grand cœur y avoit fait naître. Je m'aperçus d'abord du changement; je m'en affligeai pour moi, je m'en affligeai pour le public; mais je m'en affligeai, en vérité, beaucoup plus pour lui-même. Je l'aimois autant que je l'honorois, et je vis d'un coup d'œil le précipice. Je vous ennuierois si je vous rendois compte de toutes les conversations que j'eus avec lui sur cette matière. Vous jugerez, s'il vous plaît, des autres par celle dont je vous vais rapporter le détail. Elle se passa justement l'après-dînée du jour où l'on prétendit qu'il avoit menacé le Parlement.

Je trouvai, dans ce moment, que le dégoût que j'avois remarqué déjà dans son esprit étoit changé en colère et même en indignation. Il me dit, en jurant, qu'il n'y avoit plus de moyen de souffrir l'insolence et l'impertinence de ces bourgeois, qui en vouloient à l'autorité royale; que tant qu'il avoit cru qu'ils n'eussent en butte que le Mazarin, il avoit été pour eux; que je lui avois moi-même confessé, plus de trente fois, qu'il n'y avoit aucune mesure bien sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart d'heure à l'autre, parce qu'ils ne

peuvent jamais se répondre un instant de leur compagnie; qu'il ne se pouvoit résoudre à devenir le général d'une armée de fous, n'y ayant pas un homme sage qui pût s'engager dans une cohue de cette nature; qu'il étoit prince du sang; qu'il ne vouloit pas ébranler l'État; que si le Parlement eût pris la conduite dont on étoit demeuré d'accord, on l'eût redressé. Mais qu'agissant comme il le faisoit, il prenoit le chemin de le renverser. M. le Prince ajouta à cela tout ce que vous vous pouvez figurer de réflexions publiques et particulières. Voici en propres paroles ce que je lui répondis :

« Je conviens, Monsieur, de toutes les maximes gé-
« nérales; permettez-moi, s'il vous plaît, de les appli-
« quer au fait particulier. Si le Parlement travaille à
« la ruine de l'État, ce n'est pas qu'il ait l'intention
« de le ruiner; nul n'a plus d'intérêt au maintien de
« l'autorité royale que les officiers, et tout le monde
« en convient. Il faut donc reconnoître de bonne foi
« que lorsque les compagnies souveraines font du mal,
« ce n'est que parce qu'elles ne savent pas bien faire le
« bien même qu'elles veulent. La capacité d'un mi-
« nistre qui sait ménager les particuliers et les corps,
« les tient dans l'équilibre où elles doivent être natu-
« rellement et dans lequel elles réussissent, par un
« mouvement qui balance ce qui est de l'autorité des
« princes et de l'obéissance des peuples. L'ignorance
« de celui qui gouverne aujourd'hui ne lui laisse ni
« assez de vue ni assez de force pour régler les poids
« de cette horloge. Les ressorts s'en sont mêlés. Ce
« qui n'étoit que pour modérer le mouvement veut le
« faire, et je conviens qu'il le fait mal, parce qu'il
« n'est pas lui-même fait pour cela : voilà où gît le
« défaut de notre machine. Votre Altesse la veut re-

« dresser, et avec d'autant plus de raison, qu'il n'y a « qu'elle qui en soit capable; mais pour la redresser, « faut-il se joindre à ceux qui la veulent rompre? Vous « convenez des disparates du Cardinal; vous convenez « qu'il ne pense qu'à établir, en France, l'autorité « qu'il n'a jamais connue qu'en Italie. S'il y pouvoit « réussir, seroit-ce le compte de l'État, selon ses bonnes « et véritables maximes? Seroit-ce celui des princes « du sang en tous sens? Mais, de plus, est-il en état « d'y réussir? N'est-il pas accablé de la haine publique « et du mépris public? Le Parlement n'est-il pas « l'idole des peuples? Je sais que vous les comptez « pour rien, parce que la cour est armée; mais je vous « supplie de me permettre de vous dire qu'on les doit « compter pour beaucoup, toutes les fois qu'ils se « comptent eux-mêmes pour tout. Ils en sont là; ils « commencent eux-mêmes à compter vos armées pour « rien, et le malheur est que leurs forces consistent « dans leur imagination; et l'on peut dire avec vérité « que, à la différence de toutes les autres sortes de « puissances, ils peuvent, quand ils sont arrivés à un « certain point, tout ce qu'ils croient pouvoir.

« Votre Altesse me disoit dernièrement, Monsieur, « que cette disposition du peuple n'étoit qu'une fumée; « mais cette fumée si noire et si épaisse est entre- « tenue par un feu qui est bien vif et bien allumé. Le « Parlement le souffle, et ce Parlement, avec les meil- « leures et même les plus simples intentions du monde, « est très-capable de l'enflammer à un point qui l'em- « brasera et qui le consumera lui-même; mais qui « hasardera, dans les intervalles, plus d'une fois l'État. « Les corps poussent toujours avec trop de vitesse les « fautes des ministres quand ils ont tant fait que de « s'y acharner, et ils ne ménagent presque jamais

« leurs imprudences, ce qui est, en de certaines occa- « sions, capable de perdre un royaume. Si le Parle- « ment eût répondu, quelque temps devant que vous « revinssiez de l'armée, à la ridicule et pernicieuse « proposition que le Cardinal lui fit de déclarer s'il « prétendoit mettre des bornes à l'autorité royale; si, « dis-je, les plus sages du corps n'eussent éludé la « réponse, la France, à mon opinion, couroit fortune; « parce que la compagnie se déclarant pour l'affirma- « tive, comme elle en fut sur le point, elle déchiroit « le voile qui couvre le mystère de l'État. Chaque « monarchie a le sien. Celui de la France consiste « dans cette espèce de silence religieux et sacré dans « lequel on ensevelit, en obéissant presque toujours « aveuglément aux rois, le droit que l'on ne veut « croire avoir de s'en dispenser que dans les occa- « sions où il ne seroit pas même de leur service de « leur plaire. Ce fut un miracle que le Parlement ne « levât pas, dernièrement, ce voile et ne le levât pas « en forme et par arrêt, ce qui seroit bien d'une con- « séquence plus dangereuse et plus funeste que la « liberté que les peuples ont prise, depuis quelque « temps, de voir à travers. Si cette liberté, qui est « déjà dans la salle du Palais, étoit passée jusque dans « la Grand'Chambre, elle feroit des lois révérées de ce « qui n'est encore que question problématique, et de « ce qui n'étoit naguère qu'un secret, ou inconnu, ou « du moins respecté.

« Votre Altesse n'empêchera pas, par la force des « armes, les suites du malheureux état que je vous « marque et dont nous ne sommes peut-être que trop « proches. Elle voit que le Parlement même a peine « à retenir les peuples qu'il a éveillés; elle voit que la « contagion se glisse dans les provinces; et la Guienne

« et la Provence donnent déjà très-dangereusement « l'exemple qu'elles ont reçu de Paris. Tout branle, « et Votre Altesse seule est capable de fixer ce mou- « vement par l'éclat de sa naissance, par celui de sa « réputation et par la persuasion générale où l'on est « qu'il n'y a qu'elle qui y puisse remédier. L'on peut « dire que la Reine partage la haine que l'on a pour « le Cardinal, et que Monsieur partage le mépris qu'on « a pour la Rivière. Si vous entrez, par complaisance, « dans leurs pensées, vous entrez en part dans la haine « publique. Vous êtes au-dessus du mépris; mais la « crainte que l'on aura de vous prendra sa place, et « cette crainte empoisonnera si cruellement et la haine « que l'on aura pour vous et le mépris que l'on a « déjà pour les autres, que ce qui n'est présentement « qu'une plaie dangereuse à l'État, lui deviendra peut- « être mortelle et pourra mêler, dans la suite de la « révolution, le désespoir du retour, qui est toujours, « en ces matières, le dernier et le plus dangereux « symptôme de la maladie.

« Je n'ignore pas les justes raisons qu'a Votre Al- « tesse d'appréhender les manières d'un corps com- « posé de plus de deux cents têtes, et qui n'est capable « ni de gouverner ni d'être gouverné. Cet embarras « est grand; mais j'ose soutenir qu'il n'est pas insur- « montable et qu'il n'est pas même difficile à démê- « ler, dans la conjoncture présente, par des circon- « stances particulières. Quand le parti sera formé, « quand vous serez à la tête de l'armée, quand les ma- « nifestes auroient été publiés, quand enfin vous serez « général déclaré d'un parti dans lequel le Parlement « seroit entré, aurez-vous, Monsieur, plus de peine à « soutenir ce poids que Messieurs votre aïeul et bi- « saïeul n'en ont eu à s'accommoder aux caprices des

« ministres de la Rochelle et des maires de Nîmes et « de Montauban? Et Votre Altesse trouveroit-elle plus « de difficulté à ménager le Parlement de Paris que « M. du Maine n'en a trouvé dans le temps de la Ligue, « c'est-à-dire dans le temps de la faction du monde « la plus opposée à toutes les maximes du Parlement? « Votre naissance et votre mérite vous élèvent autant « au-dessus de ce dernier exemple que la cause dont « il s'agit est au-dessus de celle de la Ligue; et les « manières n'en sont pas moins différentes. La Ligue « fit une guerre où le chef du parti commença sa décla- « ration par une jonction ouverte et publique avec « l'Espagne, contre la couronne et la personne d'un « des plus braves et des meilleurs rois que la France « ait jamais eu; et ce chef de parti, sorti d'une maison « étrangère et suspecte, ne laissa pas de maintenir « très-longtemps dans ses intérêts ce même Parle- « ment, dont la seule idée vous fait peine, dans une « occasion où vous êtes si éloigné de le vouloir porter « à la guerre, que vous n'y entrez que pour lui pro- « curer la sûreté et la paix.

« Vous ne vous êtes ouvert qu'à deux hommes de « tout le Parlement, et encore vous ne vous y êtes « ouvert que sous la parole qu'ils vous ont donnée, « l'un et l'autre, de ne laisser pénétrer à personne du « monde, sans exception, vos intentions. Comme est-il « possible que Votre Altesse puisse prétendre que ces « deux hommes puissent, par le moyen de cette con- « noissance intérieure et cachée, régler les mouve- « ments de leur corps? J'ose, Monsieur, vous répondre « que si vous voulez vous déclarer publiquement « comme protecteur du public et des compagnies sou- « veraines, vous en disposerez, au moins pour très- « longtemps, absolument et presque souverainement.

« Ce n'est pas votre vue, vous ne vous voulez pas « brouiller à la cour; vous aimez mieux le cabinet « que la faction. Ne trouvez pas mauvais que des gens « qui ne vous voient que dans ce jour, ne mesurent pas « toutes leurs démarches selon ce qu'il vous convien- « droit. C'est à vous à mesurer les vôtres avec les leurs, « parce qu'elles sont publiques; et vous le pouvez, « parce que le Cardinal, accablé par la haine publique, « est trop foible pour vous obliger malgré vous aux « éclats et aux ruptures prématurées. La Rivière, qui « gouverne Monsieur, est l'homme du monde le plus « timide : continuez à témoigner que vous cherchez à « adoucir les choses et laissez-les aigrir selon votre « premier plan; un peu plus, un peu moins de chaleur « dans le Parlement doit-il être capable de vous le « faire changer? De quoi y va-t-il, enfin, en ce plus et « en ce moins? Le pis du pis est que la Reine croie « que vous n'embrassez pas avec assez d'ardeur ses « intérêts. N'y a-t-il pas des moyens pour suppléer à « cet inconvénient? N'y a-t-il pas des apparences à « donner? N'y a-t-il pas même de l'effectif? Enfin, « Monsieur, je supplie très-humblement Votre Altesse « de me permettre de lui dire que jamais projet n'a « été si beau, si innocent, si saint, ni si nécessaire que « celui qu'elle a fait, et que jamais raisons n'ont été, « au moins à mon opinion, si foibles que celles qui « l'empêchent de l'exécuter. La moins forte de celles « qui vous y portent, ou plutôt qui vous y devroient « porter, est que si le cardinal Mazarin ne réussit pas « dans les siens, il vous peut entraîner dans sa ruine, « et que s'il y réussit, il se servira, pour vous perdre, « de tout ce que vous aurez fait pour l'élever. »

Vous voyez, par le peu d'arrangement de ce discours, qu'il fut fait sans méditation et sur-le-champ. Je le

dictai à Laigues en revenant chez moi de chez M. le Prince; et Laigues me le fit voir à mon dernier voyage de Paris[1]. Il ne persuada point M. le Prince qui étoit déjà préoccupé; il ne répondit à mes raisons particulières que par les générales, ce qui est assez de son caractère. Les héros ont leurs défauts; celui de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avoit voulu dans les commencements aigrir les affaires par Longueil, par Broussel et par moi, pour se rendre plus nécessaire à la cour et dans la vue de faire pour le Cardinal ce qu'il y fit depuis, font autant d'injustice et à sa vertu et à la vérité, qu'ils prétendent faire d'honneur à son habileté. Ceux qui croient que les petits intérêts, c'est-à-dire les intérêts de pension, de gouvernement, d'établissement, furent l'unique cause de son changement, ne se trompent guère moins. La vue d'être l'arbitre du cabinet y entra assurément, mais elle ne l'eût pas emporté sur les autres considérations; et le véritable principe fut qu'ayant tout vu d'abord également, il ne sentit pas tout également. La gloire de restaurateur du public fut sa première idée, celle de conservateur de l'autorité royale fut la seconde. Voilà le caractère de tous ceux qui ont dans l'esprit le défaut que je vous ai marqué ci-dessus. Quoiqu'ils voient très-bien les inconvénients et les avantages des deux partis sur lesquels ils balancent à prendre leurs résolutions, et quoiqu'ils les voient même ensemble, ils ne les pèsent pas ensemble. Ainsi ce qui leur paroît aujourd'hui plus léger, leur paroît demain plus pesant. Voilà justement ce qui fit le changement de M. le Prince, sur lequel il faut confesser que ce qui n'a pas

1. Le Cardinal veut parler du voyage qu'il fit à Paris avant l'année 1671, peut-être pendant l'année 1669, lorsqu'il revint du conclave.

honoré sa vue, ou plutôt sa résolution, a bien justifié son intention. L'on ne peut nier que s'il eût conduit aussi prudemment qu'il l'eût pu la bonne intention qu'il avoit, certainement il eût redressé l'État peut-être pour des siècles; mais l'on doit convenir que s'il l'eût eue mauvaise, il eût pu aller à tout dans un temps où l'enfance du Roi, l'opiniâtreté de la Reine, la foiblesse de Monsieur, l'incapacité du ministre, la licence du peuple, la chaleur des Parlements, ouvroient à un jeune prince plein de mérite et couvert de lauriers, une carrière plus belle et plus vaste[1] que celle que Messieurs de Guise avoient courue.

Dans la conversation que j'eus avec M. le Prince, il me dit deux ou trois fois, avec colère, qu'il feroit bien voir au Parlement, s'il continuoit à agir comme il avoit accoutumé, qu'il n'en étoit pas où il pensoit et que ce ne seroit pas une affaire que de le mettre à la raison. Pour vous dire le vrai, je ne fus pas fâché de trouver cette ouverture à en tirer ce que je pourrois des pensées de la cour; il ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement; mais j'en compris assez pour me confirmer dans celle que j'avois, qu'elle commençoit à reprendre

1. Dans son histoire de la Conjuration de Fiesque, le Coadjuteur complète sa pensée en faisant dire à un ami de Fiesque : « Je sais qu'une âme aussi délicate que la vôtre et aussi jalouse de la gloire, aura peine à souffrir de se voir ternie par ces noms terribles de rebelle, de factieux et de traître. Cependant ces fantômes d'infamie que l'opinion publique a formés pour épouvanter les âmes du vulgaire, ne causent jamais de honte à ceux qui les portent pour des actions éclatantes, quand le succès en est heureux. Les scrupules et la grandeur ont été de tous temps incompatibles, et ces foibles préceptes d'une prudence ordinaire, sont plus propres à débiter à l'école du peuple qu'à celle des grands seigneurs. Le crime d'usurper une couronne est si illustre, qu'il peut passer pour une vertu. Chaque condition des hommes a sa réputation particulière : l'on doit estimer les petits par la modération, et les grands par l'ambition et par le courage. »

ses premiers projets d'attaquer Paris. Pour m'en éclaircir encore davantage, je dis à M. le Prince que le Cardinal se pouvoit fort facilement tromper dans ses mesures, et que Paris seroit un morceau de dure digestion; à quoi il me répondit de colère : — « On ne « le prendra pas comme Dunkerque, par des mines et « par des attaques; mais si le pain de Gonesse leur « manquoit pendant huit jours... » Je me le tins pour dit, et je lui répartis, beaucoup moins pour en savoir davantage que pour avoir lieu de me dégager d'avec lui, que l'entreprise de fermer les passages du pain de Gonesse pourroit recevoir des difficultés. — « Quelles? « reprit-il brusquement; les bourgeois sortiront-ils « pour donner bataille? » — « Elle ne seroit pas rude, « Monsieur, s'il n'y avoit qu'eux, » lui répondis-je. — « Qui sera avec eux? reprit-il; y serez-vous, vous qui « parlez? » — « Ce seroit mauvais signe, lui dis-je, cela « sentiroit fort la procession de la Ligue. » Il pensa un peu, et puis il me dit : « Ne raillons point; seriez-vous « assez fou pour vous embarquer avec ces gens! » — « Je ne le suis que trop, lui répondis-je; vous le savez, « Monsieur, et que je suis de plus coadjuteur de Paris, « et par conséquent engagé et par honneur et par intérêts à sa conservation. Je servirai toute ma vie « Votre Altesse en tout ce qui ne regardera pas ce « point. » Je vis bien que M. le Prince s'émut à cette déclaration, mais il se contint et il me dit ces propres mots : — « Quand vous vous engagerez dans une mau- « vaise affaire, je vous plaindrai; mais je n'aurai pas « sujet de me plaindre de vous. Ne vous plaignez pas « aussi de moi, et rendez-moi le témoignage que vous « me devez, qui est que je n'ai rien promis à Longueil « et à Broussel dont le Parlement ne m'ait dispensé « par sa conduite. » Il me fit ensuite beaucoup d'hon-

nêtetés personnelles. Il m'offrit de me raccommoder avec la cour. Je l'assurai de mes obéissances et de mon zèle en tout ce qui ne seroit pas contraire aux engagements qu'il savoit que j'avois pris. Je le fis souvenir de l'impossibilité d'en sortir, et je sortis de l'hôtel de Condé, avec l'agitation d'esprit que vous vous pouvez imaginer.

Montrésor et Saint-Hibal arrivèrent chez moi justement dans le temps que j'achevai de dicter à Laigues la conversation que j'avois eue avec M. le Prince, et ils n'oublièrent rien pour m'obliger à envoyer, dès ce moment, à Bruxelles. Quoique je sentisse dans moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eût mis dans nos affaires le grain de catholicon d'Espagne, je m'y résolus par la nécessité, et je commençai à en dresser l'instruction, qui devoit contenir plusieurs chefs, et dont la conclusion fut remise, par cette raison, au lendemain matin.

La fortune me présenta, l'après-dînée, un moyen plus agréable et plus innocent. J'allai, par un pur hasard, chez Madame de Longueville, que je voyois fort peu parce que j'étois extrêmement ami de M. son mari, qui n'étoit pas l'homme du monde de la cour le mieux avec elle. Je la trouvai seule; elle tomba, dans la conversation, sur les affaires publiques qui étoient à la mode. Elle me parut enragée contre la cour. Je savois, par le bruit public, qu'elle l'étoit au dernier point contre M. le Prince. Je joignis ce que l'on en disoit dans le monde, à ce que j'en tirois de certains mots qu'elle laissoit échapper. Je n'ignorois pas que M. le prince de Conti étoit absolument en ses mains. Toutes ces idées me frappèrent tout d'un coup l'imagination, et y firent naître celles dont je vous rendrai compte, après que je vous aurai un peu éclairci le détail que je vous viens de toucher.

Mademoiselle de Bourbon avoit eu l'amitié du monde la plus tendre pour M. son frère aîné; et Madame de Longueville, quelque temps après son mariage, prit une rage et une fureur contre lui, qui passa jusques à un excès incroyable. Vous croyez aisément qu'il n'en falloit pas davantage dans le monde pour faire faire des commentaires fâcheux sur une histoire de laquelle l'on ne voyoit pas les motifs. Je ne les ai jamais pu pénétrer : mais j'ai toujours été persuadé que ce qui s'en disoit dans la cour n'étoit pas véritable; parce que s'il eût été vrai qu'il y eût eu de la passion dans leur amitié, M. le Prince n'auroit pas conservé pour elle la tendresse qu'il y conserva toujours dans la chaleur même de l'affaire de Coligny. J'ai observé qu'ils ne se brouillèrent qu'après sa mort. Et je sais, de source certaine, que M. le Prince savoit que Madame sa sœur aimoit véritablement Coligny. L'amour passionné du prince de Conti pour elle donna à cette maison un certain air d'inceste, quoique très-injustement pour l'effet, que la raison au contraire que je viens de vous alléguer, quoiqu'à mon sens décisive, ne put dissiper.

Je vous ai marqué ci-dessus que la disposition où je trouvois Madame de Longueville me donna lieu de penser à préparer une défense pour Paris plus proche, plus naturelle et moins odieuse que celle d'Espagne. Je connoissois bien la foiblesse de M. le prince de Conti, presque encore enfant; mais je savois, en même temps, que cet enfant étoit prince du sang. Je ne voulois qu'un nom pour animer ce qui, sans un nom, ne seroit que fantôme. Je me répondois de M. de Longueville, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux le commencement de toutes affaires. J'étois fort assuré que le maréchal de la Mothe, enragé contre la cour, ne se détacheroit point de M. de Longueville, à qui il

avoit été attaché vingt ans durant, par une pension qu'il avoit voulu même retenir, par reconnoissance, encore après qu'il eût été fait maréchal de France. Je voyois M. de Bouillon très-mécontent et presque réduit à la nécessité par le mauvais état de ses affaires domestiques et par les injustices que la cour lui faisoit. J'avois considéré tous ces gens-là, mais je ne les avois considérés que dans une perspective éloignée, parce qu'il n'y en avoit aucun qui fût capable d'ouvrir la scène. M. de Longueville n'étoit bon que pour le second acte. Le maréchal de la Mothe, bon soldat, mais de très-petit sens, ne pouvoit jamais jouer le premier personnage. M. de Bouillon l'eût pu soutenir : mais sa probité étoit plus problématique que son talent; et j'étois bien averti, de plus, que Madame sa femme [Léonore-Catherine-Féronie de Berg], qui avoit un pouvoir absolu sur son esprit, n'agissoit en quoi que ce soit que par les mouvements d'Espagne. Vous ne vous étonnez pas, sans doute, de ce que je n'avois pas fixé des vues aussi vagues et aussi brouillées que celles-là, et de ce que je les réunis pour ainsi dire en la personne de M. le prince de Conti, prince du sang, et qui par sa qualité concilioit et approchoit, pour ainsi parler, tout ce qui paroissoit le plus éloigné à l'égard des uns et des autres.

Dès que j'eus ouvert à Madame de Longueville le moindre jour du poste qu'elle pouvoit tenir, en l'état où les affaires alloient tomber, elle y entra avec des emportements de joie que je ne vous puis exprimer. Je ménageois avec soin ces dispositions; j'échauffai M. de Longueville, et par moi-même et par Varicarville, qui étoit son pensionnaire, et auquel il avoit, avec raison, une parfaite confiance. Je me résolus de ne lier aucun commerce avec l'Espagne et d'attendre que les occasions, que je jugeois bien n'être que trop proches, donnassent lieu à une conjoncture où celui que nous y prendrions infailliblement parût plutôt venir des autres que de moi. Ce parti, quoique très-fortement contredit par Saint-Hibal et par Montrésor, fut le plus judicieux; et vous verrez par les suites que je jugeai sainement, en jugeant qu'il n'y avoit plus lieu de précipiter ce remède, qui est doublement dangereux quand il est le premier appliqué. Il a toujours besoin de lénitifs qui y préparent.

La sincérité qui m'a obligé à vous faire une confession de ma faute, en ce qui a touché Madame de la Meilleraye, me force à vous faire, en ce lieu, mon éloge sur ce qui regarde Madame de Longueville. La petite vérole lui avoit ôté la première fleur de sa beauté; mais elle lui en avoit laissé presque tout l'éclat; et cet éclat joint à sa qualité, à son esprit et à sa langueur, qui avoit en elle un charme particulier, la rendoit une des plus aimables personnes de France. J'avois le cœur du monde le plus propre pour l'y placer entre Madame de Guémené et Madame de Pommereux. Je ne vous dirai pas qu'elle l'eût agréé; mais je vous dirai bien que ce ne fut pas la vue de l'impossible qui m'en fit rejeter la pensée, qui fut même assez vive dans les commencements. Le bénéfice n'étoit pas vacant; mais il n'étoit pas desservi. M. de la Rochefoucauld étoit en possession, mais il étoit en Poitou. J'écrivois tous les jours trois ou quatre billets, et j'en recevois bien autant. Je me trouvois très-souvent à l'heure du réveil pour parler plus librement d'affaires. Je concevois beaucoup d'avantages, parce que je n'ignorois pas que ce pourroit être l'unique moyen de m'assurer de M. le prince de Conti pour les suites. Je crus, pour ne vous rien céler, y entrevoir de la possibilité. La seule

vue de l'amitié étroite que je professois avec le mari, l'emporta sur le plaisir et sur la politique : et j'ai conçu, à l'heure qu'il est, autant de considérations de le croire, que j'en ai eu toute ma vie de douter du contraire.

Je ne laissai pas de prendre une grande liaison d'affaires avec Madame de Longueville, et par elle un commerce avec M. de la Rochefoucauld, qui revint trois semaines ou un mois après ce premier engagement. Il faisoit croire à M. le prince de Conti qu'il le servoit dans la passion qu'il avoit pour Madame sa sœur; et lui et elle, de concert, l'avoient tellement aveuglé, que plus de quatre ans après il ne se doutoit encore de quoi que ce soit.

Comme M. de la Rochefoucauld n'avoit pas eu trop bon bruit dans l'affaire des Importants, dans laquelle on l'avoit accusé de s'être raccommodé à la cour à leurs dépens (ce que j'ai su toutefois depuis, de science certaine, n'être pas vrai), je n'étois pas trop content de le trouver en cette société. Il fallut pourtant s'en accommoder. Nous prîmes toutes nos mesures. M. le prince de Conti, Madame de Longueville, M. son mari et le maréchal de la Mothe s'engagèrent de demeurer à Paris et de se déclarer si l'on l'attaquoit. Broussel, Longueil et Viole promirent tout au nom du Parlement qui n'en savoit rien. M. de Retz fit les allées et venues entre eux et Madame de Longueville, qui prenoit les eaux à Noisy avec M. le prince de Conti. Il n'y eut que M. de Bouillon qui ne voulut être nommé à personne sans exception; il s'engagea avec moi uniquement. Je le voyois assez souvent la nuit, et Madame de Bouillon y étoit toujours présente : si cette femme eût eu autant de sincérité que d'esprit, de beauté, de douceur et de vertu, elle eût été une merveille accomplie. J'en fus

très-piqué : mais je n'y trouvai pas la moindre ouverture; et comme la piqûre ne me fit pas mal fort longtemps, je crois que j'eusse parlé plus proprement si j'eusse dit que je crus en être très-piqué.

Après que j'eus préparé assez à mon gré la défensive, je pris la pensée de faire [1], s'il étoit possible, en sorte que la cour ne portât pas les affaires à l'extrémité. Vous concevez facilement l'utilité de ce dessein et vous en avouerez la possibilité, quand je vous dirai que l'exécution n'en tint qu'à l'opiniâtreté qu'eut le ministre de ne pas agréer une proposition, qui m'avoit été suggérée par Launai-Gravai, et qui, de l'agrément même du Parlement, eût suppléé, au moins pour beaucoup, aux retranchements faits par cette compagnie. Cette proposition, dont le détail seroit trop long et trop ennuyeux, fut agitée chez Viole, où le Coigneux et beaucoup d'autres gens du Parlement s'y trouvèrent. Elle fut approuvée; et si le ministre eût été assez sage pour la recevoir de bonne foi, je suis persuadé et que l'État eût soutenu la dépense nécessaire et qu'il n'y auroit point eu de guerre civile.

Quand je vis que la cour ne vouloit même son bien qu'à sa mode, qui n'étoit jamais bonne, je ne songeai plus qu'à lui faire du mal, et ce ne fut que dans ce moment où je pris l'entière et pleine résolution d'attaquer personnellement le Mazarin; parce que je crus que ne pouvant l'empêcher de nous attaquer, nous ferions sagement de l'attaquer nous-mêmes, par des préalables qui donneroient dans le public un mauvais air à son attaque.

1. La première rédaction de ce passage portait, p. 670 du mss. : « Je pris tout ensemble les deux pensées du monde qui paroissent les plus contradictoires. » Mais le Coadjuteur a rectifié de sa propre main cette phrase telle qu'on la trouve dans notre édition.

L'on peut dire avec fondement que les ennemis de ce ministre avoient un avantage contre lui très-rare, et que l'on n'a presque jamais contre les gens qui sont dans sa place. Leur pouvoir fait, pour l'ordinaire, qu'ils ne sont pas susceptibles de la teinture du ridicule; elle prenoit sur le Cardinal, parce qu'il disoit des sottises, ce qui n'est pas ordinaire à ceux mêmes qui en font dans ces sortes de postes. Je lui attachai Marigny [Jean Carpentier], qui revenoit tout à propos de Suède, et qui s'étoit comme donné à moi. Le Cardinal avoit demandé à Bouqueval, député du Grand-Conseil, s'il ne croiroit pas être obligé d'obéir au Roi, en cas que le Roi lui commandât de ne point porter de glands à son collet : et il s'étoit servi de cette comparaison assez sottement, comme vous voyez, pour prouver l'obéissance aux députés d'une compagnie souveraine. Marigny paraphrasa ce mot, en prose et en vers, un mois ou cinq semaines devant que le Roi sortit de Paris; et l'effet que fit cette paraphrase est inconcevable. Je pris cet instant pour mettre l'abomination dans le ridicule; ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable de tous les composés.

Vous avez vu, ci-dessus, que la cour avoit entrepris d'autoriser les prêts[1] par des déclarations, c'est-à-dire, à proprement parler, qu'elle avoit entrepris d'autoriser les usures par une loi vérifiée en Parlement; parce que ces prêts qui se faisoient au Roi, par exemple sur les tailles, n'étoient jamais [faits] qu'avec des usures immenses. Ma dignité m'obligeoit à ne pas souffrir un mal et un scandale aussi général et aussi public. Je remplis très-exactement et très-pleinement mon devoir. Je fis

1. C'est-à-dire des avances de fonds sur les revenus ordinaires de l'État, remboursables après la perception des impositions. Ces prêts avaient lieu à gros intérêt.

une assemblée fameuse de curés, de chanoines, de docteurs, de religieux; et sans avoir seulement prononcé le nom du Cardinal dans toutes ces conférences, où je faisois au contraire toujours semblant de l'épargner, je le fis passer, en huit jours, pour le juif le plus convaincu qu'il fût en Europe.

Le Roi sortit de Paris justement à ce moment, et je l'appris, à cinq heures du matin, par l'argentier de la Reine, qui me fit éveiller et qui me donna une lettre écrite de sa main, par laquelle elle me commandoit, en des termes fort honnêtes, de me rendre dans le jour à Saint-Germain. L'argentier ajouta de bouche que le Roi venoit de monter en carrosse pour y aller, et que toute l'armée étoit commandée pour s'avancer. Je lui répondis simplement que je ne manquerois pas d'obéir. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que je n'en eus pas la pensée.

Blancménil entra dans ma chambre, pâle comme un mort. Il me dit que le Roi marchoit au Palais avec huit mille chevaux. Je l'assurai qu'il étoit sorti de la ville avec deux cents. Voilà la moindre des impertinences qui me furent dites depuis les cinq heures du matin jusqu'à dix. J'eus toujours une procession de gens effarés, qui se croyoient perdus. Mais j'en prenois bien plus de divertissement que d'inquiétude, parce que j'étois averti, de moment à autre, par les officiers des colonelles qui étoient à moi, que le premier mouvement du peuple, à la première nouvelle, n'avoit été que de fureur, à laquelle la peur ne succède jamais que par degrés; et je croyois avoir de quoi couper, devant qu'il ne fût nuit, ces degrés; car, quoique M. le Prince, qui se défioit de M. son frère, l'eût été prendre dans son lit et l'eût emmené avec lui à Saint-Germain, je ne doutois point, Madame de Longueville étant

demeurée à Paris, que nous le revissions bientôt; et d'autant plus que je savois que M. le Prince, qui ne le craignoit, ni ne l'estimoit, ne pousseroit pas sa défiance jusqu'à l'arrêter. J'avois, de plus, reçu, la veille, une lettre de M. de Longueville, datée de Rouen, par laquelle il m'assuroit qu'il arriveroit le soir de ce jour-là à Paris.

CHAPITRE VII

LES FRONDEURS MAITRES DE PARIS.

JANVIER 1649. — Les bourgeois de Paris. — Terreur du Parlement. — Lettre du Roi au prévôt des marchands. — Arrêt à ce sujet. — Le peuple empêche au Coadjuteur de quitter la ville. — Il le porte en triomphe à l'archevêché. — Mécontentement de la cour. — Le duc de Longueville se rend de Rouen à Saint-Germain. — Le maréchal de la Mothe. — Le duc de Bouillon. — Le duc de la Rochefoucauld. — Le prince de Conti. — Saint-Hibal propose de traiter avec l'Espagne. — Noirmoutier se rend à Saint-Germain. — Quelques conseillers demandent le renvoi de Mazarin comme étranger. — Cette proposition mal accueillie. — Le Parlement transféré à Montargis. — Refus de recevoir la lettre du Roi adressée au Parlement. — Députation envoyée à Saint-Germain. — La Chambre des Comptes transférée à Orléans et le Grand-Conseil à Mantes. — Vives inquiétudes du Coadjuteur sur l'état des affaires des Frondeurs. — Paris sera affamé. — La Reine refuse de recevoir la députation du Parlement. — Police générale de Paris. — La ville reçoit ordre de faire obéir le Parlement. — Députation pour demander le retour du Roi à Paris. — Union pour la défense de la ville. — Noirmoutier, le duc de Longueville, le prince de Conti et la Rochefoucauld. — Le duc d'Elbeuf se déclare pour les Frondeurs. — Il arrive à Paris. — Il va à l'Hôtel de Ville. — Embarras du Coadjuteur. — Il inspire de la méfiance au peuple contre le duc d'Elbeuf par l'intermédiaire des curés des paroisses et des échevins. — Le duc d'Elbeuf chez le Coadjuteur. — Arrivée du duc de Longueville et du prince de Conti. — Défiance du peuple. — Le Coadjuteur chez M. d'Elbeuf. — M. d'Elbeuf au Parlement. — Il est bien accueilli par le premier président Molé. — Il est déclaré général. — Il se rend à l'Hôtel de Ville. — Le prince de Conti offre ses services au Parlement. — Le duc d'Elbeuf réclame son titre de général. — Arrêt contre les troupes du Roi. — *Le Coadjuteur perd tout à Paris.* — Le duc d'Elbeuf dépopularisé. — Triolet de Marigny contre lui. — Bruits répandus par le Coadjuteur. — Conférence des Frondeurs chez le duc de Bouillon. — Le prince de Conti et le duc de Longueville se rendent en grande cérémonie au Parlement. — Ils font offre de service, ainsi que le duc de Bouillon et le maréchal de la Mothe. — Récrimination du duc d'Elbeuf. — Sa faiblesse de caractère. — Le premier président Molé espère affaiblir la faction en brouillant les chefs des Frondeurs. — Pourparler au sujet des princes. — Les duchesses de Longueville et de Bouillon se rendent à l'Hôtel de Ville avec leurs enfants. — Le prince de Conti, généralissime de l'armée du Roi sous les ordres du Parlement. — Les ducs d'Elbeuf,

de Bouilon et le maréchal de la Mothe, généraux sous les ordres du prince de Conti. — *L'esprit, dans les grandes affaires, n'est rien sans le cœur*[1] !

Aussitôt que le Roi fut sorti [6 janvier], les bourgeois, d'eux-mêmes et sans ordre, se saisirent de la porte Saint-Honoré; et dès que l'argentier de la Reine fut sorti de chez moi, je mandai à Brigalier d'occuper, avec sa compagnie, celle de la Conférence. Le Parlement s'assembla, au même temps, avec un tumulte de consternation; et je ne sais ce qu'ils eussent fait, tant ils étoient effarés, si l'on n'eût trouvé le moyen de les animer par leur propre peur. Je l'ai observé mille fois : il y a des espèces de frayeurs qui ne se dissipent que par des frayeurs d'un plus haut degré. Je priai Védeau, conseiller, que je fis appeler dans le parquet des huissiers, d'avertir la compagnie qu'il y avoit à l'Hôtel de Ville une lettre du Roi, par laquelle il donnoit part au prévôt des marchands et aux échevins des raisons qui l'avoient obligé à sortir de sa bonne ville de Paris, qui étoient en substance : « Que quelques officiers de son Parlement avoient intelligence avec les ennemis de l'État, et qu'ils avoient même conspiré de se saisir de sa personne. » Cette lettre, jointe à la connoissance que l'on avoit que le président le Féron, prévôt des marchands, étoit tout à fait dépendant de la cour, émut toute la compagnie au point qu'elle se la fit apporter sur l'heure même, et qu'elle donna arrêt par lequel il fut ordonné que les bourgeois prendroient les armes; que l'on garderoit les portes de la ville; que le prévôt des marchands et le lieutenant

1. Dans ce chapitre, le cardinal de Retz rend compte de tout ce qui se passa à Paris pendant le mois de janvier, et Madame de Motteville, chapitre XXX, p. 307, de l'édition de M. Riaux, nous fait connaître les inquiétudes de la cour, retirée à Saint-Germain, et les négociations qu'elle faisait suivre secrètement. (*Bibliothèque Charpentier.*)

civil pourvoiroient au passage des vivres, et que l'on délibéreroit, le lendemain au matin, sur la lettre du Roi. Vous jugez, par la teneur de cet arrêt bien interlocutoire, que la terreur du Parlement n'étoit pas encore bien dissipée. Je ne fus pas touché de son irrésolution, parce que j'étois persuadé que j'aurois dans peu de quoi le fortifier.

Comme je croyois que la bonne conduite vouloit que le premier pas, au moins public, de désobéissance vînt de ce corps, qui justifieroit celle des particuliers, je jugeai à propos de chercher une couleur au peu de soumission que je témoignois à la Reine en n'allant pas à Saint-Germain. Je fis mettre mes chevaux au carrosse, je reçus les adieux de tout le monde; je rejetai avec une fermeté admirable toutes les instances que l'on me fit pour m'obliger à demeurer; et par un malheur signalé, je trouvai, au bout de la rue Neuve-Notre-Dame, du Buisson, marchand de bois, et qui avoit beaucoup de crédit sur les ports. Il étoit absolument à moi; mais il se mit ce jour-là en mauvaise humeur. Il battit mon postillon et me rossa mon cocher. Le peuple accourant en foule renversa mon carrosse; et les femmes du Marché-Neuf firent d'un étau une machine sur laquelle elles me rapportèrent pleurantes et hurlantes à mon logis. Vous ne doutez pas de la manière dont cet effort de mon obéissance fut reçu à Saint-Germain. J'écrivis à la Reine et à M. le Prince, en leur témoignant la douleur que j'avois d'avoir si mal réussi dans ma tentative. Le première répondit au chevalier de Sévigné, qui lui porta ma lettre, avec une hauteur de mépris. Le second ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la colère. La Rivière éclata contre moi par des railleries, et le chevalier de Sévigné vit clairement que les uns et les autres étoient

persuadés qu'ils nous auroient dès le lendemain la corde au cou.

Je ne fus pas beaucoup ému de leurs menaces; mais je fus très-touché d'une nouvelle que j'appris le même jour, qui étoit que M. de Longueville, qui, comme je vous ai dit, revenoit de Rouen, où il avoit fait un voyage de dix ou douze jours, ayant appris la sortie du Roi à six lieues de Paris, avoit tourné tout court à Saint-Germain. Madame de Longueville ne douta point que M. le Prince ne l'eût gagné et qu'ainsi M. le prince de Conti ne fût infailliblement arrêté. Le maréchal de la Mothe lui déclara, en ma présence, qu'il feroit sans exception tout ce que M. de Longueville voudroit, et contre et pour la cour. M. de Bouillon se prenoit à moi de ce que des agents, dont je l'avois toujours assuré, prenoient une conduite aussi contraire à ce que je lui en avois dit mille fois. Jugez, je vous supplie, de mon embarras, qui étoit d'autant plus grand que Madame de Longueville me protestoit qu'elle n'avoit eu, de tout le jour, aucune nouvelle de M. de la Rochefoucauld, qui étoit toutefois parti, deux heures après le Roi, pour fortifier et pour ramener M. le prince de Conti.

Saint-Hibal revint encore à la charge pour m'obliger à l'envoyer, sans différer, au comte de Fuensaldagne. Je ne fus pas de son opinion, et je pris le parti de faire partir pour Saint-Germain le marquis de Noirmoutiers, qui s'étoit lié avec moi depuis quelque temps, pour savoir, par son moyen, ce que l'on pouvoit attendre de M. le prince de Conti et de M. de Longueville. Madame de Longueville fut de ce sentiment, et Noirmoutiers partit sur les six heures du soir.

Le lendemain au matin, qui fut le lendemain de la fête des Rois, c'est-à-dire le 7 de janvier, la Sourdière,

lieutenant des gardes-du-corps, entra dans le parquet des gens du Roi et leur donna une lettre de cachet adressée à eux, par laquelle le Roi leur ordonnoit de dire à la compagnie qu'il lui commandoit de se transporter à Montargis et d'y attendre ses ordres. Il y avoit aussi entre les mains de la Sourdière un paquet fermé pour le Parlement et une lettre pour le Premier Président. Comme l'on n'avoit pas lieu de douter du contenu, que l'on devinoit assez par celui de la lettre écrite aux gens du Roi, on crut qu'il seroit plus respectueux de ne point ouvrir un paquet auquel l'on étoit déterminé par avance de ne pas obéir. L'on le rendit tout fermé à la Sourdière et l'on arrêta d'envoyer les gens du Roi à Saint-Germain pour assurer la Reine de l'obéissance du Parlement, et pour la supplier de lui permettre de se justifier de la calomnie que lui avoit attirée la lettre écrite la veille au prévôt des marchands.

Pour soutenir un peu la dignité, l'on ajouta dans l'arrêt : que la Reine seroit très-humblement suppliée de vouloir nommer les calomniateurs, pour être procédé contre eux selon la rigueur des ordonnances. La vérité est que l'on eut bien de la peine à y faire insérer cette clause, que toute la compagnie étoit fort consternée, et au point que Broussel, Charton, Viole, Loisel, Amelot et cinq autres des noms desquels je ne me souviens pas, qui ouvrirent l'avis de demander en forme l'éloignement du cardinal Mazarin, ne furent suivis de personne et furent même traités d'emportés. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avoit que la vigueur, dans cette conjecture, où l'on peut trouver même apparence de sûreté. Je n'en ai jamais vu où j'aie trouvé tant de foiblesse. Je courus toute la nuit et je ne gagnai que ce que je vous viens de dire.

La Chambre des Comptes eut, le même jour, une lettre de cachet par laquelle il lui étoit ordonné d'aller à Orléans, et le Grand-Conseil reçut commandement d'aller à Mantes. La première députa pour faire des remontrances; le second offrit d'obéir, mais la ville lui refusa des passe-ports. Il est aisé de concevoir l'état où je fus tout ce jour-là, qui effectivement me parut le plus affreux de tous ceux que j'eusse passés jusque-là dans ma vie. Je dis jusque-là, car j'en ai eu depuis de plus fâcheux. Je voyois le Parlement sur le point de mollir, et je me voyois, par conséquent, dans la nécessité ou de subir avec lui le joug du monde le plus honteux et même le plus dangereux pour mon particulier, ou de m'ériger purement et simplement en tribun du peuple, et qui est le parti de tous le moins sûr et même le plus bas, toutes les fois qu'il n'est pas revêtu.

La foiblesse de M. le prince de Conti, qui s'étoit laissé emmener comme un enfant par M. son frère; celle de M. de Longueville qui, au lieu de venir rassurer ceux avec lesquels il étoit engagé, avoit été offrir à la Reine ses services; la déclaration de MM. de Bouillon et de la Mothe avoient fort dégarni ce tribunat. L'imprudence du Mazarin le releva. Il fit refuser par la Reine audience aux gens du Roi; ils revinrent le soir à Paris, convaincus que la cour vouloit pousser toutes choses à l'extrémité.

Je vis mes amis toute la nuit; je leur montrai les avis que j'avois reçus de Saint-Germain, qui étoient que M. le Prince avoit assuré la Reine qu'il prendroit Paris en quinze jours, et que M. le Tellier, qui avoit été procureur du Roi au Châtelet, et qui par cette raison devoit avoir connoissance de la police, répondoit que la cessation de deux marchés affameroit la ville. Je jetai

par là, dans les esprits, l'opinion de l'impossibilité de l'accommodement qui n'étoit dans la vérité que trop effective.

Les gens du Roi firent, le lendemain au matin [8 janvier], leur rapport du refus de l'audience; le désespoir s'empara de tous les esprits, et l'on donna tout d'une voix, à la réserve de celle de Bernai, plus cuisinier que conseiller, ce fameux arrêt du 8 de janvier 1649, par lequel le cardinal Mazarin fut déclaré ennemi du Roi et de l'État, perturbateur du repos public et enjoint à tous les sujets du Roi de lui courir sus.

L'après-dînée, l'on tint la police générale par les députés du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, M. de Montbazon, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et échevins, et les communautés des six corps des marchands. Il fut arrêté que le prévôt des marchands et l'échevin donneroient des commissions pour lever quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied. Le même jour, la Chambre des Comptes et la Cour des Aides députèrent vers la Reine, pour la supplier de ramener le Roi à Paris. La ville députa aussi au même effet. Comme la cour étoit encore persuadée que le Parlement foibliroit, parce qu'elle n'avoit pas encore reçu la nouvelle de l'arrêt, elle répondit très-fièrement à ces députations. M. le Prince s'emporta même beaucoup contre le Parlement, devant la Reine, en parlant à Amelot, premier président de la Cour des Aides, et la Reine répondit à tous ces corps qu'elle ne rentreroit jamais à Paris, ni le Roi ni elle, que le Parlement n'en fût dehors.

Le lendemain au matin, qui fut le 9 de janvier, la ville reçut une lettre du Roi, par laquelle il lui étoit commandé de faire obéir le Parlement et de l'obliger

à se rendre à Montargis. M. de Montbazon, assisté de Fournier, premier échevin, d'un autre échevin et de quatre conseillers de ville, apportèrent la lettre au Parlement, et ils lui protestèrent, en même temps, de ne recevoir d'autres ordres que ceux de la compagnie, qui fit même, ce matin-là, le fonds nécessaire pour la levée des troupes.

L'après-dînée, l'on tint la police générale, dans laquelle tous les corps de la ville et tous les colonels et capitaines des quartiers jurèrent une union pour la défense commune. Vous avez sujet de croire que j'en avois moi-même d'être satisfait de l'état des choses, qui ne me permettoit plus de craindre d'être abandonné; et vous en serez encore bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le marquis de Noirmoutiers m'assura, dès le lendemain qu'il fut arrivé à Saint-Germain, que M. le prince de Conti et M. de Longueville étoient très-bien disposés, et qu'ils eussent déjà été à Paris s'ils n'eussent cru assurer mieux leur sortie de la cour en se montrant quelques jours durant. M. de la Rochefoucauld écrivoit au même sens à Madame de Longueville.

Vous croyez sans doute toute cette affaire en bon état : vous allez toutefois avouer que cette même étoile, qui a semé de pierres tous les chemins par où j'ai passé, me fit trouver dans celui qui paroissoit si glissant et si aplani, un des plus grands obstacles et un des plus grands embarras que j'aie rencontrés dans tout le cours de ma vie.

L'après-dînée du jour que je vous viens de marquer, qui fut le 9 de janvier, M. de Brissac, qui avoit épousé ma cousine, mais avec qui j'avois fort peu d'habitude, entra chez moi et il me dit en riant : « Nous sommes « de même parti, je viens servir le Parlement. » Je

crus que M. de Longueville, de qui il étoit parent proche à cause de sa femme, pouvoit l'avoir engagé, et pour m'en éclaircir j'essayai de le faire parler, sans m'ouvrir toutefois à lui à tout hasard. Je trouvai qu'il ne savoit quoi que ce soit ni de M. de Longueville ni de M. le prince de Conti, qu'étant peu satisfait du Cardinal et moins encore du maréchal de la Meilleraye, son beau-frère, il venoit chercher son aventure dans un parti où il crut que notre alliance pourroit ne lui être pas inutile. Après une conversation d'un demi-quart d'heure, il vit par la fenêtre que l'on mettoit mes chevaux à mon carrosse. « Ah! mon Dieu! dit-il, ne « sortez pas; voilà M. d'Elbeuf qui sera ici dans un « moment. — Et que faire? lui répondis-je; n'est-il « pas à Saint-Germain? — Il y étoit, reprit froidement « M. de Brissac, mais comme il n'y a pas trouvé à « dîner, il vient voir s'il trouvera à souper à Paris. Il « m'a juré plus de dix fois, depuis le pont de Neuilly, « où je l'ai rencontré, jusqu'à la Croix-du-Tiroir, où « je l'ai laissé, qu'il feroit bien mieux que son cousin « M. du Maine ne fit à la Ligue. »

Jugez, s'il vous plaît, de ma peine! Je n'osois m'ouvrir à qui que ce soit que j'attendois M. le prince de Conti et M. de Longueville, de peur de les faire arrêter à Saint-Germain. Je voyois un prince de la maison de Lorraine, dont le nom est toujours agréable à Paris, prêt à se déclarer et à être déclaré certainement général des troupes qui n'en avoient point, et qui en avoient un besoin pressant par les minutes. Je savois que le maréchal de la Mothe, qui se défioit toujours de l'irrésolution naturelle à M. de Longueville, ne feroit pas un pas qu'il ne le vît; et je ne pouvois douter que M. de Bouillon n'ajoutât encore la présence de M. d'Elbeuf, très-suspect à tous ceux qui le connoissoient,

sur le chapitre de la probité, aux motifs qu'il trouvoit pour ne point agir dans l'absence de M. le prince de Conti. De remède, je n'en voyois point. Le prévôt des marchands étoit, dans le fond du cœur, passionné pour la cour, et je ne le pouvois ignorer. Le Premier Président n'en étoit pas esclave comme l'autre, mais l'intention certainement y étoit; et de plus, quand j'eusse été aussi assuré d'eux que de moi-même, que leur eussé-je pu proposer dans une conjoncture où les peuples enragés ne pouvoient pas ne pas s'attacher au premier objet, et où ils eussent pris pour mensonge et pour trahison tout ce que l'on leur eût dit, au moins publiquement, contre un prince qui n'avoit rien du grand de ses prédécesseurs que les manières, de l'affabilité, ce qui étoit justement ce que j'avois à craindre en ce moment. Sur le tout, je n'osois me promettre tout à fait que M. le prince de Conti et M. de Longueville vinssent si tôt qu'ils me l'assuroient.

J'avois écrit, la veille, au second, comme par un pressentiment, que je le suppliois de considérer que les moindres instants étoient précieux, et que le délai, même fondé, dans le commencement des grandes affaires est toujours dangereux. Mais je connoissois son irrésolution. Supposé même qu'ils arrivassent dans un demi-quart d'heure, ils arrivoient toujours après un homme qui avoit l'esprit du monde le plus artificieux, et qui ne manqueroit pas de donner toutes les couleurs qui pourroient jeter dans l'esprit des peuples la défiance, assez aisée à prendre dans les circonstances d'un frère et d'un beau-frère de M. le Prince. Véritablement, pour me consoler, j'avois pour prendre mon parti sur ces réflexions peut-être deux moments, peut-être un quart d'heure pour le plus. Il n'étoit pas encore passé, quand M. d'Elbeuf entra chez moi, qui

me dit tout ce que la cajolerie de la maison de Guise lui put suggérer. Je vis ses trois enfants derrière lui, qui ne furent pas tout à fait si éloquents, mais qui me parurent avoir été bien sifflés. Je répondis à leurs honnêtetés avec beaucoup de respect et avec toutes les manières qui pouvoient couvrir mon jeu. M. d'Elbeuf me dit qu'il alloit de ce pas à l'Hôtel de Ville lui offrir son service; à quoi lui ayant répondu que je croyois qu'il seroit plus obligeant pour le Parlement qu'il s'adressât, le lendemain, directement aux chambres assemblées, il demeura fixé dans sa première résolution, quoiqu'il me vînt d'assurer qu'il vouloit en tout suivre mes conseils.

Aussitôt qu'il fut monté en carrosse, j'écrivis un mot à Fournier, premier échevin, qui étoit de mes amis, qu'il prît garde que l'Hôtel de Ville renvoyât M. d'Elbeuf au Parlement. Je mandai à ceux des curés qui étoient le plus intimement à moi de jeter la défiance, par leurs ecclésiastiques, dans l'esprit des peuples, de l'union qui avoit paru entre M. d'Elbeuf et l'abbé de la Rivière. Je courus toute la nuit, à pied et déguisé, pour faire connoître à ceux du Parlement, auxquels je n'osois m'ouvrir touchant M. le prince de Conti et M. de Longueville, qu'ils ne se devoient pas abandonner à la conduite d'un homme aussi décrié sur le chapitre de la bonne foi, et qui leur faisoit bien connoître les intentions qu'il avoit pour leur compagnie, puisqu'il s'étoit adressé à l'Hôtel de Ville d'abord, sans doute en vue de le diviser du Parlement. Comme j'avois eu celle de gagner du temps, en lui conseillant d'attendre jusqu'au lendemain pour lui offrir son service devant que de se présenter à la ville, je me résolus, dès que je vis qu'il ne prenoit pas mon conseil, de me servir contre lui-même de celui qu'il

suivoit; et je trouvai effectivement que je faisois effet dans beaucoup d'esprits. Mais comme je ne pouvois voir que peu de gens dans le peu de temps que j'avois, et que, de plus, la nécessité d'un chef qui commandât les troupes ne souffroit presque point de délai, je m'apercevois que mes raisons touchoient beaucoup plus les esprits que les cœurs, et pour vous dire le vrai, j'étois fort embarrassé, et d'autant plus que j'étois bien averti que M. d'Elbeuf ne s'oublioit pas.

Le président le Coigneux, avec qui il avoit été fort brouillé lorsqu'ils étoient tous deux avec Monsieur à Bruxelles, et avec qui il se croyoit raccommodé, me fit voir un billet qu'il lui avoit écrit de la porte Saint-Honoré, en entrant dans la ville, où étoient ces propres mots : « Il faut aller faire hommage au Coadjuteur : « dans trois jours il me rendra ses devoirs. » Le billet étoit signé, « l'ami du cœur. » Je n'avois pas besoin de cette preuve pour savoir qu'il ne m'aimoit pas. J'avois été autrefois brouillé avec lui, et je l'avois prié un peu brusquement de se taire dans un bal chez Madame Pénoche, dans lequel il me sembloit qu'il vouloit faire une raillerie de M. le Comte, qu'il haïssoit fort, parce qu'ils étoient tous deux, en ce temps-là, amoureux de Madame de Montbazon[1].

1. La confirmation de ce récit du Coadjuteur se trouve dans l'historiette suivante, tirée du t. IV, p. 367, de Tallemant des Réaux, édition de M. Paulin Paris :

« M. d'Orléans a aimé Madame de Montbazon, et M. le Comte aussi; il en contoit auparavant à Madame la princesse de Guémené, belle-fille de Madame de Montbazon et la rivale de la Duchesse. C'étoit une des plus belles personnes qu'on pût voir, et ce fut un grand ornement à la cour; elle défaisoit toutes les autres au bal. Après M. le Comte, Bassompierre entreprit Madame de Montbazon; mais il n'en put rien avoir, je ne sais pourquoi. Hocquencourt est un de ceux dont on a le plus parlé. Piccolomini avoit dit que si son armée venoit à Paris, il vouloit Madame de Montbazon pour son

Après avoir couru la ville jusqu'à deux heures, je revins chez moi presque résolu de me déclarer publiquement contre M. d'Elbeuf, de l'accuser d'intelligence avec la cour, de faire prendre les armes et de le prendre lui-même, ou au moins de l'obliger à sortir de Paris. Je me sentois assez de crédit dans le peuple pour le pouvoir entreprendre judicieusement : mais il faut avouer que l'extrémité étoit grande, par une infinité de circonstances, et particulièrement par celle d'un mouvement qui ne pouvoit être médiocre dans une ville investie et investie par son Roi.

[10 janvier]. Comme je roulois toutes ces différentes pensées dans ma tête, qui n'étoit pas, comme vous vous pouvez imaginer, peu agitée, l'on me vint dire que le chevalier de la Chaise, qui étoit à M. de Longueville, étoit à la porte de ma chambre. Il me cria en entrant : « Levez-vous, Monsieur, M. le prince de Conti et M. de « Longueville sont à la porte Saint-Honoré, et le peuple « qui crie et qui dit qu'ils viennent trahir la ville ne « les veut pas laisser entrer. » Je m'habillai en diligence, j'allai prendre le bonhomme Broussel, je fis allumer huit ou dix flambeaux, et nous allâmes, en cet équipage, à la porte Saint-Honoré. Nous trouvâmes déjà tant de monde dans la rue, que nous eûmes peine à percer la foule; et il étoit grand jour quand nous fîmes ouvrir la porte, parce que nous employâmes beaucoup de temps à rassurer les esprits, qui étoient dans une défiance inimaginable. Nous haranguâmes le peuple, et nous amenâmes à l'hôtel de Longueville M. le prince de Conti et M. son beau-frère.

butin. Rouville, Bonnelle, Bullion y ont été reçus, ainsi que M. de Chevreuse, M. de Beaufort, l'abbé le Bouthilier de Rancé, qui en étoient passionnément amoureux. » — Lenet, dans ses Mémoires sur le Grand Condé, donne aussi une petite chronique scandaleuse de Madame de Montbazon (voy. notre édition, Coll. Michaud).

J'allai en même temps chez M. d'Elbeuf lui faire une manière de compliment, qui ne lui eût pas plu; car ce fut pour lui proposer de ne pas aller au Palais, ou au moins de n'y aller qu'avec les autres et après avoir conféré ensemble de ce qu'il y avoit à faire pour le bien du parti. La défiance générale que l'on avoit de tout ce qui avoit le moins du monde de rapport à M. le Prince, nous obligeoit à ménager avec bien de la douceur ces premiers moments. Ce qui eût peut-être été facile la veille, eût été impossible et même ruineux le matin du jour suivant; et ce M. d'Elbeuf, que je croyois pouvoir chasser de Paris le 9, m'en eût chassé apparemment le 10, s'il eût su prendre son parti tant le nom de Condé étoit suspect au peuple.

Dès que je vis qu'il avoit manqué le moment dans lequel nous fîmes entrer M. le prince de Conti, je ne doutai point que, comme le fond des cœurs étoit pour moi, je ne les ramenasse, avec un peu de temps, où il me plairoit; mais il falloit ce peu de temps, et c'est pourquoi mon avis fut, et il n'y en avoit point d'autres, de ménager M. d'Elbeuf et de lui faire voir qu'il pouvoit trouver sa place et son compte en s'unissant avec M. le prince de Conti et avec M. de Longueville. Ce qui me fait croire que cette proposition ne lui auroit pas plu, comme je vous le disois à cette heure, est qu'au lieu de m'attendre chez lui, comme je l'en avois envoyé prier, il alla au Palais. Le Premier Président, qui ne vouloit pas que le Parlement allât à Montargis, mais qui ne vouloit point non plus de guerre civile, reçut M. d'Elbeuf à bras ouverts, précipita l'assemblée des chambres; et quoi que pussent dire Broussel, Longueil, Viole, Blancménil, Novion, le Coigneux, il fit déclarer général M. d'Elbeuf, dans la vue, à ce que m'a depuis avoué le président de Mesmes, qui se faisoit l'auteur de ce conseil, de faire une division dans le parti, qui n'eût pas été, à son compte, capable d'empêcher la cour de s'adoucir, et qui l'eût été toutefois d'affoiblir assez la faction pour la rendre moins dangereuse et moins durable. Cette pensée m'a toujours paru une de ces divisions dont la spéculation est belle et la pratique impossible; la méprise en ces matières est toujours très-périlleuse.

Comme je ne trouvai point M. d'Elbeuf, que ceux à qui j'avois donné l'ordre de l'observer me rapportèrent qu'il avoit pris le chemin du Palais, et que j'eus appris que l'assemblée des chambres avoit été avancée, je me le tins pour dit; je ne doutai point de la vérité, et je revins en diligence à l'hôtel de Longueville, pour obliger M. le prince de Conti et M. de Longueville d'aller, sur l'heure même, au Parlement. Le second n'avoit jamais hâte, et le premier, fatigué de sa mauvaise nuit, s'étoit mis au lit. J'eus toutes les peines du monde à le persuader de se relever. Il se trouvoit mal, et il tarda tant que l'on nous vint dire que le Parlement étoit levé et que M. d'Elbeuf marchoit à l'Hôtel de Ville, pour y prêter le serment et prendre le soin de toutes les commissions qui se délivroient. Vous concevez aisément l'amertume de cette nouvelle. Elle eût été plus grande, si la première occasion que M. d'Elbeuf avoit manquée ne m'eût donné lieu d'espérer qu'il ne se serviroit pas mieux de la seconde. Comme j'appréhendois, toutefois, que le bon succès de cette matinée ne lui élevât le cœur, je crus qu'il ne lui falloit pas laisser trop le temps de se reconnoître, et je proposai à M. le prince de Conti de venir au Parlement l'après-dînée, de s'offrir à la compagnie et d'en demeurer simplement et précisément dans ces termes, qui se pourroient expliquer plus ou moins fortement, selon qu'il trouveroit

l'air du bureau dans la Grand'Chambre ; mais encore plus, selon que je le trouverois moi-même dans la salle, où, sous le prétexte que je n'avois pas encore de place au Parlement, je faisois état de demeurer pour avoir l'œil sur le peuple.

M. le prince de Conti se mit dans mon carrosse, sans aucune suite que la mienne de livrée, qui étoit fort grande, et qui me faisoit, par conséquent, reconnoître de fort loin ; ce qui étoit assez à propos en cette occasion, et qui n'empêchoit pourtant pas que M. le prince de Conti ne fît voir aux bourgeois qu'il prenoit confiance en eux, ce qui n'y étoit pas moins nécessaire. Il n'y a rien où il faille plus de précautions qu'en tout ce qui regarde les peuples, parce qu'il n'y a rien de plus déréglé ; il n'y a rien où il les faille plus cacher, parce qu'il n'y a rien de plus défiant. Nous arrivâmes au Palais devant M. d'Elbeuf ; l'on cria sur les degrés et dans la salle : « Vive le Coadjuteur ! » mais à la réserve des gens que j'y avois fait trouver, personne ne cria vive Conti ! Et comme Paris fournit un monde plutôt qu'un nombre dans les émotions, quoique j'y eusse beaucoup de gens apostés, il me fut aisé de juger que le gros du peuple n'étoit pas guéri de la défiance ; et je vous confesse que je fus bien aise quand j'eus tiré ce prince de la salle, et que je l'eus mis dans la Grand'-Chambre.

M. d'Elbeuf arriva, un moment après, suivi de tous les gardes de la ville qui l'accompagnoient depuis le matin comme général. Le peuple éclatoit de toutes parts, criant : « Vive Son Altesse ! vive Elbeuf ! » et comme on crioit en même temps vive le Coadjuteur ! je l'abordai avec un visage riant, et je lui dis : — « Voici « un écho, Monsieur, qui m'est glorieux. » — « Vous « êtes trop honnête, » me répondit-il, et en se tournant

aux gardes, il leur dit : — « Demeurez à la porte de la « Grand'Chambre. » Je pris cet ordre pour moi, et j'y demeurai pareillement avec ce que j'avois de gens le plus à moi, qui étoient en bon nombre. Comme le Parlement fut assis, M. le prince de Conti prit la parole et dit : — « Qu'ayant connu à Saint-Germain les per- « nicieux conseils que l'on donnoit à la Reine, il avoit « cru qu'il étoit obligé, par sa qualité de prince du sang, « de s'y opposer. » Vous voyez assez la suite de ce discours. M. d'Elbeuf qui, selon le caractère de tous les foibles, étoit rauque et fier, parce qu'il se croyoit le plus fort, dit qu'il savoit le respect qu'il devoit à M. le prince de Conti, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire que c'étoit lui qui avoit rompu la glace ; qui s'étoit offert le premier à la compagnie et qu'elle lui ayant fait l'honneur de lui confier le bâton de général, il ne le quitteroit jamais qu'avec la vie. La cohue du Parlement qui étoit comme le peuple, en défiance de M. le prince de Conti, applaudit à cette déclaration qui fut ornée de mille périphrases très-naturelles au style de M. d'Elbeuf. Toucheprés, capitaine de ses gardes, homme d'esprit et de cœur, les commenta dans la salle. Le Parlement se leva après avoir donné arrêt, par lequel il enjoignoit, sous peine de crime de lèse-majesté, aux troupes de n'approcher Paris de vingt lieues, et je vis bien que je devois me contenter, pour ce jour-là, de ramener M. le prince de Conti sain et sauf à l'hôtel de Longueville. Comme la foule étoit grande, il fallut que je le prisse presque entre mes bras au sortir de la Grand'Chambre. M. d'Elbeuf, qui croyoit être maître de tout, me dit, d'un ton de raillerie, en entendant les cris du peuple qui, par reprise, nommoient son nom et le mien ensemble : — « Voilà, Monsieur, un écho qui « m'est bien glorieux. » A quoi je lui répondis : « Vous

« êtes trop honnête : » mais d'un ton un peu plus gai qu'il ne me l'avoit dit; car quoiqu'il crût ses affaires en fort bon état, je jugeai, sans balancer, que les miennes seroient bientôt dans une meilleure condition que les siennes, dès que je vis qu'il avoit encore manqué cette seconde occasion. Le crédit parmi les peuples, cultivé et nourri de longue main, ne manque jamais à étouffer, pour peu qu'il ait de temps pour germer, ces fleurs minces et naissantes de la bienveillance publique, que le pur hasard fait quelquefois pousser[1]. Je ne me trompai pas dans ma pensée, comme vous allez voir.

Je trouvai en arrivant à l'hôtel de Longueville, Quincerot, capitaine de Navarre, et qui avoit été nourri page du marquis de Ragni [Léonor de la Madelaine], père de Madame de Lesdiguière. Elle me l'envoyoit de Saint-Germain, où elle étoit, sous prétexte de répéter quelques prisonniers; mais, dans le vrai, pour m'avertir que M. d'Elbeuf, une heure après avoir appris l'arrivée de M. le prince de Conti et de M. de Longueville à Paris, avoit écrit à la Rivière ces propres mots : « Dites à « la Reine et à Monsieur que ce diable de Coadjuteur « perd tout ici; que dans deux jours je n'y aurai au- « cun pouvoir; mais que s'ils veulent me faire un bon « parti, je leur témoignerai que je ne suis pas venu à « Paris avec une aussi mauvaise intention qu'ils se le « persuadent. » La Rivière montra ce billet au Cardinal,

1. Dans son *Histoire de la Conjuration de Fiesque*, Retz disait déjà : « Ces fortunes qui s'élèvent sans peine à des degrés éminents tombent presque toujours d'elles-mêmes, parce que ceux qui ont l'ambition et les qualités propres pour y monter n'ont pas d'ordinaire celles qu'il faut avoir pour s'y soutenir; et lorsque quelqu'un de ceux que le bonheur a portés à ces élévations précipitées atteint le comble sans broncher, il faut qu'il ait trouvé, dès le commencement, beaucoup de difficultés qui l'aient formé peu à peu à se soutenir sur un endroit si glissant. »

qui s'en moqua, et qui le fit voir au maréchal de Villeroi. Je me servis très-utilement de cet avis, sachant que tout ce qui a façon de mystère est bien mieux reçu dans les peuples, j'en fis un secret à quatre ou cinq cents personnes. Les curés de Saint-Eustache, de Saint-Roch, de Saint-Méry et de Saint-Jean me mandèrent, sur les neuf heures du soir, que la confiance que M. le prince de Conti avoit témoignée au peuple, d'aller tout seul et sans suite dans mon carrosse se mettre entre les mains de ceux mêmes qui crioient contre lui, avoit fait un effet merveilleux.

Les officiers des quartiers, sur les dix heures, me firent tenir cinquante et plus de billets pour m'avertir que leur travail avoit réussi, et que les dispositions étoient sensiblement et visiblement changées. Je mis Marigny en œuvre, entre dix et onze, et il fit ce fameux couplet, l'original de tous les triolets : *M. d'Elbeuf et ses enfants*[1], que vous avez tant ouï chanter à Caumartin. Nous allâmes, entre minuit et une heure, M. de Longueville, le maréchal de la Mothe et moi, chez M. de Bouillon, qui étoit au lit avec la goutte, et qui, dans l'incertitude des choses, faisoit grande difficulté de se déclarer. Nous lui fîmes voir notre plan et la facilité de l'exécution. Il la comprit et y entra. Nous prîmes toutes nos mesures; je donnai moi-même les ordres aux colonels et aux capitaines qui étoient de mes amis.

Vous concevrez mieux notre projet par le récit de

1. Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
Ont fait tous quatre des merveilles;
Ils sont pompeux et triomphants,
Monsieur d'Elbeuf et ses enfants.
On dira jusqu'à deux mille ans,
Comme une chose sans pareille,
Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
Ont fait tous quatre des merveilles, etc.

son exécution, sur laquelle je m'étendrai, après que j'aurai encore fait cette remarque, que le coup le plus dangereux que je portai à M. d'Elbeuf, dans tout ce mouvement, fut l'impression que je donnai, par les habitués des paroisses qui le crioient eux-mêmes, que je donnai, dis-je, au peuple, qu'il avoit intelligence avec les troupes du Roi, qui, le soir du 9, s'étoient saisies du poste de Charenton. Je le trouvai au moment que ce bruit se répandoit sur les degrés de l'Hôtel de Ville, et il me dit : — « Que diriez-vous, qu'il y ait des « gens assez méchants pour dire que j'ai fait prendre « Charenton? » Et je lui répondis : « Que diriez-vous « qu'il y ait des gens assez scélérats pour dire que « M. le prince de Conti est venu ici de concert avec « M. le Prince? » Je reviens à l'exécution du projet que je vous ai déjà touché ci-dessus.

Comme je vis l'esprit des peuples assez disposé et assez revenu de sa méfiance pour ne pas s'intéresser pour M. d'Elbeuf, je crus qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, et que l'ostentation seroit aussi à propos, ce jour là, que la modestie avoit été de saison la veille.

[11 janvier.] M. le prince de Conti et M. de Longueville prirent un grand et magnifique carrosse de Madame de Longueville, suivi d'une très-grande quantité de livrées. Je me mis auprès du premier à la portière, et l'on marcha ainsi au Palais en pompe et au petit pas. M. de Longueville n'y étoit pas venu la veille, et parce que je croyois qu'en cas d'émotion, l'on auroit plus de respect et pour la tendre jeunesse et pour la qualité de prince du sang de M. le prince de Conti que pour la personne de M. de Longueville, qui étoit proprement la bête de M. d'Elbeuf; et parce que M. de Longueville n'étant point pair, n'avoit point de séance

au Parlement, et qu'ainsi il avoit été de nécessité de convenir, au préalable, de sa place, que l'on lui donna au-dessus du doyen, de l'autre côté des ducs et pairs.

Il offrit d'abord à la compagnie ses services, Rouen, Caen, Dieppe et toute la Normandie, et il la supplia de trouver bon que, pour sûreté de son engagement, il fît loger à l'Hôtel de Ville Madame sa femme, M. son fils et Mademoiselle sa fille. Jugez, s'il vous plaît, de l'effet que fit cette proposition. Elle fut soutenue et fortement et agréablement par M. de Bouillon, qui entra appuyé, à cause de ses gouttes, sur deux gentilshommes. Il prit place au-dessous de M. de Longueville, et il coula, selon que nous l'avions concerté la nuit, dans son discours qu'il serviroit le Parlement, avec beaucoup de joie, sous les ordres d'un aussi grand prince que M. le prince de Conti. M. d'Elbeuf s'échauffa à ce mot, et il répéta ce qu'il avoit dit la veille, qu'il ne quitteroit qu'avec la vie le bâton de général. Le murmure s'éleva sur ce commencement de contestation, dans lequel M. d'Elbeuf fit voir qu'il avoit plus d'esprit que de jugement. Il parla fort bien, mais ne parla pas à propos; il n'étoit plus temps de contester, il falloit plier. Mais j'ai observé que les gens foibles ne plient jamais quand ils le doivent.

Nous lui donnâmes, à cet instant, le troisième relai, qui fut l'apparition du maréchal de la Mothe, qui se mit au-dessous de M. de Bouillon, et qui fit à la compagnie le même compliment que lui. Nous avions concerté de ne faire paroître sur le théâtre ces personnages que l'un après l'autre, parce que nous avions considéré que rien ne touche et n'émeut tant les peuples et même les compagnies, qui tiennent toujours beaucoup du peuple, que la variété des spectacles. Nous ne nous y trompâmes pas, et ces trois apparitions qui suivirent

firent un effet sans comparaison plus prompt et plus grand qu'elles ne l'eussent fait si elles se fussent unies. M. de Bouillon, qui n'avoit pas été de ce sentiment, me l'avoua le lendemain, devant même que de sortir du Palais.

M. le Premier Président, qui étoit tout d'une pièce, demeura dans sa pensée de se servir de cette brouillerie, pour affoiblir la faction, et proposa de laisser la chose indécise jusqu'à l'après-dînée, pour donner temps à ces Messieurs de s'accommoder. Le président de Mesmes, qui étoit pour le moins aussi bien intentionné pour la cour que lui, mais qui avoit plus de vue et plus de jointure, lui répondit à l'oreille, et je l'entendis : « Vous vous moquez, Monsieur, ils s'accom« moderoient peut-être aux dépens de notre autorité, « mais nous en sommes plus loin : ne voyez-vous pas « que M. d'Elbeuf est pris pour dupe et que ces gens « ici sont les maîtres? » Le président le Coigneux, à qui je m'étois ouvert la nuit, éleva sa voix et dit : « Il « faut finir devant que de dîner, dussions-nous dîner à « minuit. Parlons en particulier à ces Messieurs. » Il pria en même temps M. le prince de Conti et M. de Longueville d'entrer dans la quatrième des Enquêtes, dans laquelle on entre de la Grand'Chambre; et M. de Novion et de Bellièvre, qui étoient de notre correspondance, menèrent M. d'Elbeuf, qui se faisoit encore tenir à quatre, dans la seconde.

Comme je vis les affaires en pourparler, et la salle du Palais en état de ne rien appréhender, j'allai, en diligence, prendre Madame de Longueville, Mademoiselle sa belle-fille et Madame de Bouillon, avec leurs enfants, et je les menai avec une espèce de triomphe à l'Hôtel de Ville. La petite vérole avoit laissé à Madame de Longueville, comme je vous l'ai déjà dit en un

autre lieu, tout l'éclat de la beauté[1]; et celle de Madame de Bouillon, bien qu'un peu effacée, étoit toujours très-brillante. Imaginez-vous, je vous supplie, ces deux personnes sur le perron de l'Hôtel de Ville, plus belles, en ce qu'elles paroissoient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfants entre leurs bras, qui étoient beaux comme leurs mères. La Grève étoit pleine de peuple jusqu'au dessus des toits; tous les hommes jetoient des cris de joie, toutes les femmes pleuroient de tendresse. Je jetai cinq cents pistoles par les fenêtres de l'Hôtel de Ville; et après avoir laissé Noirmoutiers et Miron auprès des dames, je retournai au Palais, et j'arrivai avec une foule innombrable de gens armés et non armés.

Toucheprés, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, dont il me semble vous avoir déjà parlé, et qui m'avoit fait suivre, étoit entré un peu devant que je fusse dans la cour du Palais; étoit entré, dis-je, dans la seconde [chambre] pour avertir son maître, qui y étoit toujours demeuré, qu'il étoit perdu s'il ne s'accommodoit; ce qui fut cause que je le trouvai fort embarrassé et même fort abattu. Il le fut bien davantage quand M. de Bellièvre, qui l'avoit amusé à dessein, me demandant qu'est-ce que c'étoit que des tambours qui battoient, je lui répondis qu'il en alloit bien entendre d'autres, et que les gens de bien étoient las de la division que l'on essayoit de faire dans la ville. Je connus à cet instant que l'esprit dans les grandes affaires n'est rien sans le cœur. M. d'Elbeuf ne garda plus même les apparences. Il expliqua ridiculement tout ce qu'il avoit dit, il se rendit

1. Madame de Longueville avait eu la petite vérole en l'année 1632. Voy. le volume de M. Cousin, intitulé *Madame de Sablé*, p. 19, et plus particulièrement *la Jeunesse de Madame de Longueville*, du même auteur.

à plus que l'on ne voulut; et il n'y eut que l'honnêteté et le bon sens de M. de Bouillon, qui lui conservât la qualité de général et le premier jour, avec Messieurs de Bouillon et de la Mothe, également généraux avec lui, sous l'autorité de M. le prince de Conti, déclaré, dès le même instant, généralissime des armées du Roi, sous les ordres du Parlement.

CHAPITRE VIII

PORTRAITS.

Une scène du roman de l'*Astrée*. — Portrait de la reine Anne d'Autriche. — Du duc d'Orléans. — Du prince de Condé. — Du duc de Longueville. — Du duc de Beaufort. — Du duc d'Elbeuf. — Du duc de Bouillon. — Du vicomte de Turenne. — Du maréchal de la Mothe. — Du prince de Conti. — Du duc de la Rochefoucauld. — De la duchesse de Longueville. — De la duchesse de Chevreuse. — De Mademoiselle de Chevreuse. — De la princesse Palatine. — De la duchesse de Montbazon. — Du premier président Molé.

[11 janvier]. Voilà ce qui se passa le matin du 11 de janvier. L'après-dînée, M. d'Elbeuf, à qui l'on avoit donné cette commission pour le consoler, somma la Bastille, et le soir il y eut une scène à l'Hôtel de Ville, de laquelle il est à propos de vous rendre compte, parce qu'elle eut beaucoup plus de suite qu'elle ne méritoit. Noirmoutiers, qui avoit été fait la veille lieutenant général, sortit avec cinq cents chevaux de Paris pour pousser les escarmoucheurs des troupes que nous appelions du Mazarin, qui venoient faire le coup de pistolet dans les faubourgs. Comme il revint descendre à l'Hôtel de Ville, il entra avec Matha, Laigues et Laboulaye, encore tout cuirassé, dans la chambre de Madame de Longueville, qui étoit toute pleine de dames. Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons, qui étoient dans la salle, de trompettes qui étoient dans la place, donnoit un spectacle qui se voyoit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutiers, qui étoit grand amateur de l'*Astrée*, me dit : « Je m'imagine que nous sommes assiégés dans Marcilly. — Vous avez raison, lui répon-

dis-je, Madame de Longueville est aussi belle que Galatée; mais Marsillac (M. de la Rochefoucauld le père n'étoit pas encore mort) n'est pas si honnête homme que Lindamor [1]. » Je m'aperçus, en me retournant, que le petit courtin, qui étoit dans une croisée, pouvoit m'avoir entendu : c'est ce que je n'ai jamais su au vrai, mais je n'ai pu aussi jamais deviner d'autres causes de la première haine que M. de la Rochefoucauld a eue pour moi.

Je sais que vous aimez les portraits, et j'ai été fâché, par cette raison, de n'avoir pu vous en faire voir jusqu'ici presque aucun qui n'ait été de profil et qui n'ait été par conséquent fort imparfait. Il me semble que je n'avois pas assez de grand jour dans ce vestibule, dont vous venez de sortir, et où vous n'avez vu que les peintures légères des préalables de la guerre civile. Voici la galerie où les figures vous paroîtront dans leur étendue, et où je vous présenterai les tableaux des personnages que vous verrez plus avant dans l'action. Vous jugerez par les traits particuliers que vous pourrez remarquer dans la suite, si j'en ai bien pris l'idée. Voici le portrait de la Reine, par lequel il est juste de commencer :

PORTRAIT DE LA REINE.

La Reine avoit, plus que personne que j'aie jamais vu, de cette sorte d'esprit qui lui étoit nécessaire pour ne pas paroître sotte à ceux qui ne la connoissoient pas. Elle avoit plus d'aigreur que de hauteur, plus de

1. Ce passage des *Mémoires* peut être rapproché de ce que dit Tallemant des Réaux du passetemps des habitués de l'hôtel de Gondi (voy. ci-dessus, *Portraits du cardinal de Retz*) et de leur commune admiration pour le roman de l'*Astrée*.

hauteur que de grandeur, plus de manière que de fond, plus d'inapplication à l'argent que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté et plus d'incapacité que de tout ce que dessus [1].

PORTRAIT DU DUC D'ORLÉANS.

M. le duc d'Orléans avoit, à l'exception du courage, tout ce qui étoit nécessaire à un honnête homme : mais comme il n'avoit rien, sans exception, de tout ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvoit rien dans lui-même qui pût ni suppléer ni même soutenir sa foiblesse. Comme elle régnoit dans son cœur par la frayeur et dans son esprit par l'irrésolution, elle salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entraînoient pour leur intérêt; il n'en sortit jamais qu'avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir. Cet ombrage amortit, dès sa jeunesse, en lui les couleurs même les plus vives et les plus gaies, qui devoient briller naturellement dans un esprit beau et éclairé, dans un enjouement aimable, dans une intention très-bonne, dans un désintéressement complet et dans une facilité de mœurs incroyable.

1. M. Cousin dit de la reine Anne : « Il est juste aussi de relever la reine Anne; ce n'était pas une personne ordinaire. » Et il trace de cette Princesse un portrait auquel nous renvoyons le lecteur. Voy. *la Duchesse de Chevreuse*, p. 119.

PORTRAIT DU PRINCE DE CONDÉ.

M. le Prince est né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César et à Spinola. Il a égalé le premier; il a passé le second. L'intrépidité est l'un des moindres traits de son caractère. La nature lui avoit fait l'esprit aussi grand que le cœur. La fortune, en le donnant à un siècle de guerre, a laissé au second toute son étendue. La naissance, ou plutôt l'éducation, dans une maison attachée et soumise au cabinet, a donné des bornes trop étroites au premier. L'on ne lui a pas inspiré d'assez bonne heure les grandes et générales maximes, qui sont celles qui font et qui forment ce que l'on appelle l'esprit de suite. Il n'a pas eu le temps de les prendre par lui-même, parce qu'il a été prévenu, dès sa jeunesse, par la chute imprévue des grandes affaires et par l'habitude au bonheur. Ce défaut a fait qu'avec l'âme du monde la moins méchante, il a fait des injustices; qu'avec le cœur d'Alexandre, il n'a pas été exempt, non plus que lui, de foiblesse; qu'avec un esprit merveilleux, il est tombé dans des imprudences; qu'ayant toutes les qualités de François de Guise, il n'a pas servi l'État, en de certaines occasions, aussi bien qu'il le devoit; et qu'ayant toutes celles de Henri du même nom, il n'a pas poussé la faction où il le pouvoit. Il n'a pu remplir son mérite, c'est un défaut : mais il est rare, mais il est beau.

PORTRAIT DU DUC DE LONGUEVILLE.

M. de Longueville avoit, avec le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la dépense, de la libéralité, de la justice, de la valeur, de la grandeur, et il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-dessus de sa capacité. Avec la grande qualité et les grands desseins, l'on n'est jamais compté pour rien; quand on ne les soutient pas, l'on n'est pas compté pour beaucoup; et c'est ce qui fait le médiocre.

PORTRAIT DU DUC DE BEAUFORT.

M. de Beaufort n'en étoit pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avoit que l'intention. Il en avoit ouï parler aux Importants; il en avoit un peu retenu du jargon. Celui-là, mêlé avec les expressions qu'il avoit tirées très-fidèlement de Madame de Vendôme, formoient une langue qui eût déparé le bon sens de Caton. Le sien étoit court et lourd, et d'autant plus qu'il étoit obscurci par la présomption. Il se croyoit habile, et c'est ce qui le faisoit paroître artificieux, parce que l'on connoissoit d'abord qu'il n'avoit pas assez d'esprit pour être fin. Il étoit brave de sa personne, et plus qu'il n'appartenoit à un fanfaron. Il l'étoit en tout sans exception; en rien plus faussement qu'en galanterie : il parloit et il pensoit comme le peuple, dont il fut l'idole quelque temps. Vous en verrez les raisons [1].

PORTRAIT DU DUC D'ELBEUF.

M. d'Elbeuf n'avoit du cœur que parce qu'il est impossible qu'un prince de la maison de Lorraine n'en ait point. Il avoit tout l'esprit qu'un homme qui a

1. Après ce portrait donné par le cardinal de Retz, on lira avec intérêt celui que M. Cousin trace du même personnage, dans *la Duchesse de Chevreuse*, p. 119.

beaucoup plus d'art que de bon sens peut avoir. C'étoit le galimatias du monde le plus fleuri. Il a été le premier prince que la pauvreté ait avili; et peut-être jamais homme n'a eu moins que lui l'art de se faire plaindre dans sa misère. La commodité ne le releva pas; et s'il fût parvenu jusqu'à la richesse, l'on l'eût envié comme un partisan, tant la gueuserie lui paroissoit propre et faite pour lui.

PORTRAIT DU DUC DE BOUILLON.

M. de Bouillon étoit d'une valeur éprouvée et d'un sens profond. Je suis persuadé, par ce que j'ai vu de sa conduite, que l'on a fait tort à sa probité quand on l'a décriée. Je ne sais si l'on n'a point fait quelque faveur à son mérite, en le croyant capable de toutes les grandes choses qu'il n'a point faites.

PORTRAIT DU VICOMTE DE TURENNE.

M. de Turenne a eu, dès sa jeunesse, toutes les bonnes qualités, et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est pas avisé. Il avoit presque toutes les vertus comme naturelles; il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti, et je le crois aussi, parce qu'il n'étoit pas naturellement entreprenant. Mais toutefois qui le sait? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions, mais qui ne s'y sont jamais développées qu'à sa gloire.

PORTRAIT DU MARÉCHAL DE LA MOTHE.

Le maréchal de la Mothe avoit beaucoup de cœur. Il étoit capitaine de la seconde classe; il n'étoit pas homme de beaucoup de sens. Il avoit assez de douceur et de facilité dans la vie civile. Il étoit très-utile dans un parti, parce qu'il y étoit très-commode.

PORTRAIT DU PRINCE DE CONTI.

J'oubliois presque M. le prince de Conti, ce qui est un bon signe pour un chef de parti. Je ne crois pas vous le pouvoir mieux dépeindre qu'en vous disant que ce chef de parti étoit un zéro, qui ne multiplioit que parce qu'il étoit prince du sang. Voilà pour le public. Pour ce qui étoit du particulier, la méchanceté faisoit en lui ce que la foiblesse faisoit en M. le duc d'Orléans. Elle inondoit toutes les autres qualités, qui n'étoient d'ailleurs que médiocres et toutes semées de foiblesse.

PORTRAIT DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD [1].

Il y a toujours eu du je ne sais quoi en tout M. de la Rochefoucauld. Il a voulu se mêler d'intrigues, dès

1. On peut rapprocher ce portrait de la Rochefoucauld, sorti de la plume du cardinal de Retz, de celui que nous donne M. V. Cousin dans *Madame de Sablé*, p. 103. Le même ouvrage, p. 203, 208, offre aussi une curieuse appréciation de la valeur historique des *Mémoire* de ce même duc de la Rochefoucauld, publiés en 1662 et désavoués par lui, lorsqu'il connut la réprobation dont on frappait les confidences peu délicates par lesquelles il livrait à la malignité publique les faiblesses les plus cachées d'une princesse illustre qui s'était donnée à lui et qui vivait alors retirée à Port-Royal. Des doutes se sont élevés, à l'occasion de ce désaveu, sur la part réelle que le duc de la

son enfance, et dans un temps où il ne sentoit pas les petits intérêts, qui n'ont jamais été son foible; et où il ne connoissoit pas les grands, qui d'un autre sens n'ont pas été son fort. Il n'a jamais été capable d'aucune affaire, et je ne sais pourquoi; car il avoit des qualités qui eussent suppléé, en tout autre, celles qu'il n'avoit pas. Sa vue n'étoit pas étendue, et il ne voyoit pas même tout ensemble ce qui étoit à sa portée; mais son bon sens, et très-bon dans la spéculation, joint à sa douceur, à son insinuation et à sa facilité de mœurs, qui est admirable, devoit compenser plus qu'il n'a fait le défaut de sa pénétration. Il a toujours eu une irrésolution habituelle, mais je ne sais même à quoi attribuer cette irrésolution. Elle n'a pu venir en lui de la fécondité de son imagination, qui n'est rien moins que vive. Je ne la puis donner à la stérilité de son jugement; car, quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fond de raison. Nous voyons les effets de cette irrésolution, quoique nous n'en connoissions pas la cause. Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très-soldat. Il n'a jamais été, par lui-même, bon courtisan, quoiqu'il ait eu toujours bonne intention de l'être. Il n'a jamais été bon homme de parti, quoique toute sa vie il y ait été engagé. Cet air de honte et de timidité que vous lui voyez dans la vie civile, s'étoit tourné, dans les affaires, en air d'apologie. Il croyoit toujours en avoir besoin; ce qui joint à ses *Maximes,* qui ne marquent pas assez de foi en la vertu et à sa pratique, qui a toujours été de chercher à sortir des affaires

Rochefoucauld eut à la rédaction de ses propres Mémoires. M. Cousin en fait connaître toute l'authenticité; mais, parmi les manuscrits originaux ou copies qu'il a étudiés, il ne nous semble pas avoir connu un fragment assez considérable de ces Mémoires, conservé dans le carton la Rochefoucauld du cabinet du Saint-Esprit, à la Bibliothèque impériale. Son origine mérite quelque attention.

avec autant d'impatience qu'il y étoit entré, me fait conclure qu'il eût beaucoup mieux fait de se connoître et de se réduire à passer, comme il l'eût pu, pour le courtisan le plus poli[1] qui eût paru dans son siècle.

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE.

Madame de Longueville a naturellement bien du fond d'esprit, mais elle a encore plus le fin et le tour. Sa capacité, qui n'a pas été aidée par sa paresse, n'est pas allée jusqu'aux affaires dans lesquelles la haine contre M. le Prince l'a portée, et dans lesquelles la galanterie l'a maintenue. Elle avoit une langueur dans les manières, qui touchoit plus que le brillant de celles mêmes qui étoient plus belles. Elle en avoit une même dans l'esprit, qui avoit ses charmes, parce qu'elle avoit des réveils lumineux et surprenants. Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea à ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti elle en devint l'aventurière. La grâce a rétabli ce que le monde ne lui pouvoit rendre.

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

Madame de Chevreuse n'avoit plus même de reste de beauté[2] quand je l'ai connue. Je n'ai jamais vu qu'elle

1. Le cardinal de Retz avait d'abord ajouté : « et pour le plus honnête homme à l'égard de la vie commune; » mais il a ensuite effacé cette ligne.

2. Le livre satirique de Bussy-Rabutin, intitulé *Carte du pays de Braquerie dressée sous la direction du prince de Conti*, dit de Madame de Chevreuse ce qui suit : « Chevreuse, est une grande place fort ancienne, pour le présent tout délabré, dont les logements sont tous découverts. Elle est néanmoins assez forte du dehors, mais de dedans mal gardée. Elle a été autrefois très-fameuse et fort mar-

en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnoit, même assez souvent, des ouvertures si brillantes, qu'elles paroissoient comme des éclairs; et si sages, qu'elles n'eussent pas été désavouées par les plus grands hommes de tous les siècles. Ce mérite, toutefois, ne fut que d'occasion. Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le prieur des Chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi. M. de Lorraine, qui s'y attacha, la jeta dans les affaires. Le duc de Buckingham et le comte de Holland l'y entretinrent; M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle s'y abandonna, parce qu'elle s'abandonnoit à tout ce qui plaisoit à celui qu'elle aimoit. Elle aimoit sans choix, et purement parce qu'il falloit qu'elle aimât quelqu'un. Il n'étoit pas même difficile de lui donner, de partie faite, un amant; mais dès qu'elle l'avoit pris, elle l'aimoit uniquement et fidèlement. Elle nous a avoué, à Madame de Rhodes et à moi, que par un caprice, se disoit-elle, de la fortune, elle n'avoit jamais aimé le mieux ce qu'elle avoit estimé le plus, à la réserve toutefois, ajoutoit-elle, du pauvre Buckingham. Son dévouement à sa passion, que l'on pouvoit dire éternelle quoiqu'elle changeât d'objet, n'empêchoit pas qu'une mouche lui donnoit quelquefois des distractions; mais elle en revenoit toujours avec des emportements qui les faisoient trouver agréables. Jamais personne n'a fait moins d'attention sur les périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs : elle ne reconnoissoit que celui de plaire à son amant.

chande; elle trafiquoit en plusieurs royaumes, et maintenant la citadelle est toute ruinée par la quantité des siéges qu'on y a faits pour la prendre. Le peuple y est d'une humeur fort changeante et incommode. Elle a eu plusieurs gouverneurs, dont le principal a été celui qui a commandé à Puisieux (le marquis de Châteauneuf, successeur de Sillery et de son fils Puisieux). Elle en est mal pourvue maintenant; car celui qui est en charge (Laigues), n'est plus bon à rien. »

Enfin, pour compléter le portrait de Madame de Chevreuse, nous ne devons pas oublier de mentionner celui qui a été tracé aussi de main de maître par M. Cousin, dans son volume sur *la Duchesse de Chevreuse*. Voy. p. 217 et 224.

PORTRAIT DE MADEMOISELLE DE CHEVREUSE.

Mademoiselle de Chevreuse, qui avoit plus de beauté que d'agrément, étoit sotte jusqu'au ridicule par son naturel. La passion lui donnoit de l'esprit et même du sérieux et de l'agréable, uniquement pour celui qu'elle aimoit; mais elle le traitoit bientôt comme ses jupes; elle les mettoit dans son lit quand elles lui plaisoient; elle les brûloit, par une pure aversion, deux jours après.

PORTRAIT DE LA PRINCESSE PALATINE.

Madame la Palatine estimoit autant la galanterie qu'elle en aimoit le solide. Je ne crois pas que la reine Élisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité[1].

1. Bussy-Rabutin dit de la princesse Palatine, dans sa *Carte du pays de Braquerie, dressée sous la direction du prince de Conti* :

« Palatine est fort connue : comme il y a longtemps qu'on y alloit en dévotion et que chacun y portoit sa chandelle, on dit que les pèlerins en revenoient plus mal qu'ils n'y étoient allés. C'est une place qui change souvent de gouverneur, d'autant qu'il faut être jour et nuit sur les remparts, et l'on ne peut longtemps fournir à cette fatigue. C'est pourquoi l'on n'y demeure guère. On remarque une chose en cette ville, c'est que le peuple y est sujet à une maladie qu'il nomme chaude-crache, contre laquelle il se servoit de gargarisme. »

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE MONTBAZON.

Madame de Montbazon étoit d'une très-grande beauté. La modestie manquoit à son air. Sa morgue et son jargon eussent suppléé, dans un temps calme, à son peu d'esprit. Elle eut peu de foi dans la galanterie, nulle dans les affaires. Elle n'aimoit rien que son plaisir et, au-dessus de son plaisir, son intérêt. Je n'ai jamais vu personne qui eût conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu.

PORTRAIT DU PREMIER PRÉSIDENT MOLÉ.

Si ce n'étoit pas une espèce de blasphème de dire qu'il y a quelqu'un, dans notre siècle, plus intrépideque le grand Gustave et M. le Prince, je dirois que ç'a été Molé, premier président. Il s'en est fallu beaucoup que son esprit ait été si grand que son cœur. Il ne laissoit pas d'y avoir quelque rapport, par une ressemblance qui n'y étoit toutefois qu'en laid. Je vous ai déjà dit qu'il n'étoit pas congru dans sa langue, et il est vrai : mais il avoit une sorte d'éloquence qui, en charmant l'oreille, saisissoit l'imagination. Il vouloit le bien de l'État préférablement à toutes choses, même à celui de sa famille, quoiqu'il parût l'aimer trop pour un magistrat : mais il n'eut pas le génie assez élevé pour connoître d'assez bonne heure celui qu'il eût pu faire. Il présuma trop de son pouvoir, et s'imagina qu'il modéreroit la cour et sa compagnie ; il ne réussit ni à l'un ni à l'autre. Il se rendit suspect à tous les deux, et ainsi il fit du mal avec de bonnes intentions. La préoccupation y contribua beaucoup. Elle étoit extrême en tout, et j'ai même observé qu'il jugeoit toujours des actions

par les hommes et presque jamais des hommes par les actions. Comme il avoit été nourri dans les formes du Palais, tout ce qui étoit extraordinaire lui étoit suspect. Il n'y a guère de dispositions plus dangereuses en ceux qui se rencontrent dans les affaires où les règles ordinaires n'ont plus de lieu[1].

1. Dans le *Journal des savants*, p. 760, année 1854, M. Cousin dit de ce portrait du premier président Molé par le cardinal de Retz : « Le portrait que Retz a tracé du premier président Molé est d'une touche à la fois si fine et si forte, qu'il a séduit et subjugué tous les historiens, et qu'il est et restera en possession de représenter Mathieu Molé aux yeux de la postérité. Cependant ce portrait, s'il est permis de le dire, supprime un peu trop les nuances qui composent la physionomie, et il marque seulement les grands traits; il n'est pas faux sans être tout à fait vrai. Retz peint à merveille l'héroïque fermeté de Molé dans les scènes orageuses de la Fronde, devant les émeutes de la rue et devant celles de l'Assemblée. Mais, selon nous, il diminue Molé quand il en porte ce jugement général que « le Premier Président était tout d'une pièce. » Retz a pris ici l'apparence pour la réalité. N'ayant vu Molé que dans la Fronde, et presque toujours par un seul côté, lorsqu'il luttait contre la faction, il n'a exprimé que ce côté-là. Il y en avait bien d'autres, et Mathieu Molé n'est pas moins remarquable par l'habileté et la prudence que par l'intrépidité... Il fléchit un peu, nous l'avouons, sous la main de fer de Richelieu (p. 766). Mathieu Molé est un très-grand magistrat, c'est même un grand homme; mais c'est un homme enfin (p. 767), et nous le reverrons dans la Fronde servant en même temps le Parlement et le Roi avec un courage et un tact admirable, rude et même, comme le dit Retz, peu congru dans son langage, mais très-fin dans le fond de sa conduite, et au lieu d'être tout d'une pièce, s'accommodant parfaitement aux circonstances, attaché au bien de l'État, le mettant au-dessus de tous les partis et sachant aussi faire sa route, et de Premier Président devenant garde des sceaux. »

Depuis que M. Cousin a écrit ce portrait de Molé, nous avons publié les *Mémoires* restés inédits du Prémier Président, qui, nous l'espérons, ne feront plus douter M. Cousin de la fermeté habituelle de Molé. Rappelons seulement qu'au temps de Marillac, ce garde des sceaux lui recommandait sans cesse « de négocier et de ne pas heurter les affaires. » Dans une lettre du Roi au premier président de Verdun, on voit que Molé, alors procureur général, avait un jour quitté assez brusquement Fontainebleau, où le Roi et les ministres l'avaient appelé. Le cardinal de Richelieu était alors le tout-puissant mi-

Le peu de part que j'ai eu dans celles dont il s'agit en ce lieu, me pourroit peut-être donner la liberté d'ajouter ici mon portrait ; mais outre que l'on ne se connoit jamais assez bien pour se peindre raisonnablement soi-même, je vous confesse que je trouve une satisfaction si sensible à vous soumettre uniquement et absolument le jugement de tout ce qui me regarde, que je ne puis seulement me résoudre à m'en former, dans le plus intérieur de mon esprit, la moindre idée. Je reprends le fil de l'histoire.

nistre, et il se contenta cependant de faire écrire par le Roi à M. de Verdun, et de charger ce Premier Président de faire des reproches à Molé sur sa conduite.

CHAPITRE IX

BLOCUS DE PARIS.

16 Janvier — 19 Février 1649. — Arrivée du duc de Beaufort à Paris. — Il se concerte avec le Coadjuteur. — Il va chez le prince de Conti. — Les ducs de Luynes et de Vitry. — Les deniers royaux saisis par ordre du Parlement. — L'armée des Frondeurs prend ses quartiers. — La reine d'Angleterre au Louvre. — Elle ne peut se lever faute de feu. — Le Coadjuteur lui prête de l'argent. — Le Parlement lui envoie 40,000 livres. — Cartel. —Siége de Paris. — Les vivres y sont abondants. — Les provinces de France s'agitent. — La Normandie. — La Provence. — La Guyenne. — Le Parlement de Toulouse. — Le Mans. — Rennes. — Tours. — Poitiers. — Futilité des délibérations du Parlement pendant le blocus. — *Les compagnies établies pour le repos ne peuvent jamais être propres pour le mouvement.* — Le Coadjuteur conseiller au Parlement. — Remontrances du Parlement. — Arrêt contre Mazarin. — Entreprise des Frondeurs sur Corbeil. — Les meubles de Mazarin saisis. — Combat près de Vincennes. — Mort de Tancrède, prétendu fils du duc de Rohan. — Le duc d'Elbeuf à Brie-Comte-Robert. — Proposition de soumission. — Combats de Charenton et de Villejuif. — Convoi de vivres. — Nouvelle proposition de soumission. Le président Aubry. — Le héraut du Roi. — On lui refuse l'entrée de Paris. — Le chevalier de la Valette. — Libelles contre les Frondeurs. — Députation du Parlement envoyée à la Reine. — Un envoyé de l'Archiduc à Paris. — Le prince de Conti en informe le Parlement. — Négociation de Saint-Hibal à Bruxelles. — Don Joseph de Illescas ou le moine Arnolfini. — Le duc d'Elbeuf et l'envoyé espagnol. — Conférence chez le duc d'Elbeuf. — La duchesse de Bouillon et ses relations avec l'Espagne. — Le Coadjuteur, la Rochefoucauld et les autres Frondeurs. — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Les Frondeurs proposent au Parlement de recevoir l'envoyé de l'Archiduc. — Opposition. — Exclamation pathétique du président de Mesmes. — Le prince de Conti. — Réplique du Coadjuteur. — Approbation du Parlement. — Entrée d'Arnolfini au Parlement. — Son discours. — Le Coadjuteur, le premier président Molé et le président de Mesmes. — Députation solennelle du Parlement à la Reine.

[16 janvier]. Le commandement des armées ayant été réglé, comme je vous l'ai dit ci-dessus, l'on continua à travailler aux fonds nécessaires pour la levée et pour la subsistance des troupes. Toutes les compa-

gnies et tous les corps se constituèrent, et Paris enfanta, sans douleur, une armée complète en huit jours. La Bastille se rendit, après avoir enduré, pour la forme, cinq ou six coups de canon. Ce fut un assez plaisant spectacle de voir les femmes à ce fameux siége porter leurs chaises dans le jardin de l'Arsenal où étoit la batterie, comme au sermon.

M. de Beaufort, qui, depuis qu'il s'étoit sauvé du bois de Vincennes, s'étoit caché dans le Vendômois, de maison en maison, arriva ce jour-là à Paris et il vint descendre chez Prudhomme. Montrésor, qu'il avoit envoyé quérir dès la porte de la ville, vint me trouver en même temps, pour me faire compliment de sa part et pour me dire qu'il seroit, dans un quart d'heure, à mon logis. Je le prévins, j'allai chez Prudhomme : et je ne trouvai pas que sa prison lui eût donné plus de sens. Il est toutefois vrai qu'elle lui avoit donné plus de réputation. Il l'avoit soutenue avec fermeté et en étoit sorti avec courage[1] ; ce lui étoit même un mérite que de n'avoir pas quitté les bords de la Loire, dans un temps où il est vrai qu'il falloit et de l'adresse et de la fermeté pour les tenir.

Il n'est pas difficile de faire valoir, dans le commencement d'une guerre civile, celui de tous ceux qui sont mal à la cour [*sic*]. C'en est un grand que de n'y être pas bien. Comme il y avoit déjà quelque temps qu'il m'avoit fait assurer par Montrésor qu'il seroit très-aise de prendre liaison avec moi, et que je prévoyois bien l'usage auquel je le pourrois mettre, j'avois jeté, par intervalle et sans affectation, dans le peuple, des bruits avantageux pour lui. J'avois orné de mille belles couleurs une entreprise que le Cardinal avoit fait faire sur

1. Le Cardinal avait d'abord écrit : « avec audace et avec courage. »

lui par Duhamel[1]. Montrésor, qui l'informoit avec exactitude des obligations qu'il m'avoit, avoit mis toutes les dispositions nécessaires pour une grande union entre nous. Vous croyez aisément qu'elle ne lui étoit pas désavantageuse en l'état où j'étois dans le parti ; et elle m'étoit comme nécessaire, parce que ma profession pouvant m'embarrasser en mille rencontres, j'avois besoin d'un homme que je pusse, dans les conjonctures, mettre devant moi. Le maréchal de la Mothe étoit si dépendant de M. de Longueville, que je n'en pouvois pas répondre. M. de Bouillon n'étoit pas un sujet à être gouverné. Il me falloit un fantôme, mais il ne me falloit qu'un fantôme ; et par bonheur pour moi, il se trouva que ce fantôme fut petit-fils d'Henri le Grand ; qu'il parla comme on parle aux halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfants d'Henri le Grand, et qu'il eut de grands cheveux bien longs et bien blonds. Vous ne pouvez vous imaginer le poids de cette circonstance ; vous ne pouvez concevoir l'effet qu'ils firent dans le peuple.

Nous sortîmes ensemble de chez Prudhomme, pour aller voir M. le prince de Conti. Nous nous mîmes en même portière. Nous nous arrêtâmes dans la rue Saint-Denis et dans la rue Saint-Martin. Je nommai, je montrai et je louai M. de Beaufort. Le feu se prit en moins d'un instant. Tous les hommes crièrent : Vive Beaufort ! toutes les femmes le baisèrent : et nous eûmes, sans exagération, à cause de la foule, peine de passer jusqu'à l'Hôtel de Ville. Il présenta, le lendemain, requête au Parlement, par laquelle il demandoit à être

1. D'après une notice de MM. Michaud et Poujoulat, ce du Hamel, assassin à gages du cardinal Mazarin, était fils et neveu des auteurs des deux branches de la maison du Hamel, existant aujourd'hui en Champagne et en Guyenne.

reçu à se justifier de l'accusation intentée contre lui, d'avoir entrepris contre la personne du Cardinal; ce qui fut accordé et exécuté le jour d'après.

Messieurs de Luynes et de Vitry arrivèrent dans le même temps à Paris, pour entrer dans le parti; et le Parlement donna ce fameux arrêt, par lequel il ordonna que tous les deniers royaux, étant dans toutes les recettes générales et particulières du royaume, seroient saisis et employés à la défense commune.

M. le Prince établit de sa part ses quartiers. Il posta le maréchal du Plessis à Saint-Denis; le maréchal de Gramont à Saint-Cloud, et Palluau, qui a été depuis le maréchal de Clairembault, à Sèvres[1]. L'activité naturelle à M. le Prince fut encore merveilleusement allumée par la colère qu'il eut de la déclaration de M. le prince de Conti et de M. de Longueville, qui avoit jeté la cour dans une défiance si grande de ses intentions, que le Cardinal, ne doutant point d'abord qu'il ne fût de concert avec eux, fut sur le point de quitter la cour et ne se rassura point qu'il ne l'eût vu de retour à Saint-Germain, du quartier où il étoit allé donner les ordres. Il éclata, en y arrivant, avec fureur contre Madame de Longueville particulièrement, à qui Madame la Princesse la mère, qui étoit aussi à Saint-Germain, en écrivit le lendemain tout le détail. Je lus ces mots qui étoient dans la même lettre : « L'on est ici si déchaîné « contre le Coadjuteur, qu'il faut que j'en parle comme « les autres. Je ne puis, toutefois, m'empêcher de le « remercier de ce qu'il a fait pour la pauvre reine « d'Angleterre. »

Cette circonstance est curieuse par la rareté du fait.

1. Le cardinal de Retz écrit toujours *Sèves*, sans doute comme on prononçait alors ce nom de village. Il dit également *cheux* pour chez.

Cinq ou six jours devant que le Roi sortit de Paris, j'allai chez la reine d'Angleterre, que je trouvai dans la chambre de Madame sa fille, qui a été depuis Madame d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous voyez, je « viens tenir compagnie à Henriette. La pauvre enfant « n'a pu se lever aujourd'hui faute de feu. » Le vrai étoit qu'il y avoit six mois que le Cardinal n'avoit fait payer la Reine de sa pension; que les marchands ne vouloient plus fournir, et qu'il n'y avoit pas un morceau de bois dans la maison. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que Madame d'Angleterre ne demeura pas, le lendemain, au lit, faute d'un fagot : mais vous croyez bien aussi que ce n'étoit pas ce que Madame la Princesse vouloit dire dans son billet. Je m'en ressouvins au bout de quelques jours. J'exagérai la honte de cet abandonnement et le Parlement envoya quarante mille livres à la reine d'Angleterre. La postérité aura peine à croire qu'une fille d'Angleterre, et petite-fille de Henri le Grand, ait manqué d'un fagot pour se lever au mois de janvier dans le Louvre. Nous avons horreur, en lisant les histoires, de lâchetés moins monstrueuses que celle-là; et le peu de sentiment que je trouvai dans la plupart des esprits sur ce fait, m'a obligé de faire, je crois, plus de mille fois cette réflexion, que les exemples du passé touchent sans comparaison plus les hommes que ceux de leur siècle. Nous nous accoutumons à tout ce que nous voyons; et je vous ai dit quelquefois que je ne sais si le consulat du cheval de Caligula nous auroit autant surpris que nous nous l'imaginons[1].

Le parti ayant pris sa forme, il n'y manquoit plus que l'établissement du cartel, qui se fit sans négocia-

1. Le premier volume du manuscrit autographe des *Mémoires* finit à ce paragraphe.

tion. Un cornette de mon régiment ayant été pris par un parti du régiment de la Villette, fut mené à Saint-Germain, et la Reine commanda sur l'heure que l'on lui tranchât la tête. Le grand prévôt, qui ne doutoit point de la conséquence et qui étoit assez de mes amis, m'en avertit, et j'envoyai, en même temps, un trompette à Palluau, qui commandoit dans le quartier de Sèvres, avec une lettre très-ecclésiastique, mais qui faisoit entendre les inconvénients de la suite, d'autant plus proches que nous avions aussi des prisonniers, et entre autres M. [Louis de la Trémoille, comte] d'Olonne, qui avoit été arrêté comme il se vouloit sauver habillé en laquais.

Palluau alla sur l'heure à Saint-Germain, où il représenta les conséquences de cette exécution. L'on obtint de la Reine, à toute peine, qu'elle fût différée jusqu'au lendemain; l'on lui fit comprendre, après, l'importance de la chose; l'on échangea mon cornette et ainsi le quartel [1] s'établit insensiblement.

Je ne m'arrêterai pas à vous rendre compte du détail de ce qui se passa dans le siége de Paris, qui commença le 9 de janvier 1649 et qui fut levé le 1er d'avril de la même année, et je me contenterai de vous en dater seulement les journées les plus considérables. Mais devant que de descendre à ce particulier, je crois qu'il est à propos de faire deux ou trois remarques qui méritent de la réflexion.

La première est qu'il n'y eut jamais ombre de mouvement dans la ville, quoique tous les passages des rivières fussent occupés par les ennemis, et que leurs partis courussent continuellement du côté de la terre. L'on peut dire même que l'on ne reçut presque aucune incommodité; et l'on doit ajouter qu'il ne parut pas que l'on en eût seulement peur, que le 23 de janvier et les 9 et 10 de mars, où l'on vit dans les marchés une petite étincelle d'émotion, plutôt causée par la malice et par l'intérêt des boulangers que par le manquement de pain.

1. Le manuscrit porte : le *quartier*.

La seconde est qu'aussitôt que Paris se fut déclaré, tout le royaume branla; le parlement d'Aix, qui arrêta le comte d'Alais [Louis de Valois], gouverneur de Provence, s'unit à celui de Paris. Celui de Rouen, où M. de Longueville étoit allé dès le 20 de janvier, fit la même chose. Celui de Toulouse fut sur le penchant et ne fut retenu que par la nouvelle de la conférence de Ruel, dont je vous parlerai dans la suite. Le prince d'Harcourt, qui est M. le duc d'Elbeuf d'aujourd'hui, se jeta dans Montreuil, dont il étoit gouverneur, et prit le parti du Parlement. Reims, Tours et Poitiers prirent les armes en sa faveur. Le duc de la Trémouille fit publiquement des levées pour lui; le duc de Retz lui offrit ses services et Belle-Isle. Le Mans chassa son évêque [Philippe-Emmanuel de Lavardin] et toute la maison de Lavardin, qui étoit attachée à la cour; et Bordeaux n'attendoit pour se déclarer que les lettres que le Parlement de Paris avoit écrites à toutes les compagnies souveraines et à toutes les villes du royaume, pour les exhorter à s'unir avec lui contre l'ennemi commun. Ces lettres furent interceptées du côté de Bordeaux.

La troisième remarque est que dans le cours de ces trois mois de blocus, pendant lesquels le Parlement s'assembla réglément tous les matins et quelquefois même les après-dînées, l'on n'y traita, au moins pour l'ordinaire, que de matières si légères et si frivoles, qu'elles eussent pu être terminées, par deux commissaires en un quart d'heure, à chaque matin. Les plus

ordinaires étoient les avis que l'on recevoit, à tous les instants, des meubles ou de l'argent que l'on prétendoit être cachés chez les partisans et chez les gens de la cour. De mille, il ne s'en trouva pas dix de fondés; et cet entêtement pour des bagatelles, joint à l'acharnement que l'on avoit à ne se point départir des formes, en des affaires qui y étoient directement opposées, me fit connoître de très-bonne heure que les compagnies qui sont établies pour le repos ne peuvent jamais être propres au mouvement. Je reviens au détail.

Le 18 de janvier, je fus reçu conseiller au Parlement pour y avoir place et voix délibérative en l'absence de mon oncle; et l'après-dînée, nous signâmes, chez M. de Bouillon, un engagement[1] que les principales personnes du parti prirent ensemble. En voici les noms : MM. de Beaufort, de Bouillon, de la Mothe, de Noirmoutiers, de Vitry, de Brissac, de Maure[2], de

1. Le Cardinal avait d'abord écrit : « une espèce d'union; » mais il a ensuite rectifié son texte.

2. Le comte de Maure, dit Tallemant, fait tout le contraire des autres : il voyage aux flambeaux; il part régulièrement à la Saint-Martin, pour aller à la campagne, et en revient au mois d'avril. Sa femme est toute faite comme lui. Elle passoit, quand elle étoit fille, pour la plus déréglée personne du monde en fait de repas et de visites (III, p. 158). Le désordre des affaires du comte de Maure, autant que le bien public, l'engagea dans le parti de Paris. Il fut le seul, durant le blocus, qui, avec le Coadjuteur, fut d'avis de donner bataille le jour où M. le Prince prit Charenton.

Bachaumont a fait le triolet suivant sur le comte de Maure :

Je suis d'avis de batailler,
Dit le brave comte de Maure;
Il n'est plus saison de railler,
Je suis d'avis de batailler.
Il les faut tailler en pièce
Et les traiter de Turc à Maure.
Je suis d'avis de batailler,
Dit le brave comte de Maure.

Buffle à manches de velours noir,
Porte le grand comte de Maure

Matha, de Cugnac, de Barierre, de Sillery, de la Rochefoucauld, de Laigues, de Béthune, de Luynes, de Chaumont, de Saint-Germain-d'Achon et de Fiesque[1].

Le 21 du même mois [janvier], on lut, l'on examina et l'on publia ensuite les remontrances par écrit que le Parlement avoit ordonné, en donnant l'arrêt contre le cardinal Mazarin, devoir être faites au Roi. Elles étoient sanglantes contre le ministre, et elles ne servirent proprement que de manifeste, parce que l'on ne les voulut pas recevoir à la cour, où l'on prétendoit que le Parlement que l'on y avoit supprimé, par une déclaration, comme rebelle, ne pouvoit plus parler en corps.

Le 24, MM. de Beaufort et de la Mothe sortirent pour une entreprise qu'ils avoient formée sur Corbeil. Elle fut prévenue par M. le Prince, qui y jeta des troupes.

Le 25, l'on saisit tout ce qui se trouva dans la maison du Cardinal[2].

Le 29, M. de Vitry étant sorti avec un parti de cavalerie pour amener Madame sa femme, qui venoit de

Sur ce guerrier qu'il fait beau voir
Buffle à manches de velours noir.
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te dévore.
Buffle à manches de velours noir,
Porte le grand comte de Maure.

1. Les noms suivants ont été effacés par le Cardinal : « d'Elbeuf, de Soubise, de Rieux, d'Estissac. »

2. La *Gazette* de Renaudot (p. 83) nous donne les nouvelles suivantes du Coadjuteur, sous cette même date : « Le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, prêcha dans l'église de ce saint, où, après avoir parlé de sa conversion miraculeuse et de la nécessité de la pénitence en ces temps-ci, qu'il ne persuada pas moins par la force de son éloquence que par la probité de ses mœurs, il s'étendit, avec beaucoup de zèle, sur la défense à laquelle nous sommes obligés des lois fondamentales du royaume et de ceux qui les maintiennent si dignement. »

Coubert à Paris, trouva dans la vallée de Fécan des Allemands du bois de Vincennes, qu'il poussa jusque dans les barrières du château. Tancrède, le prétendu fils de M. de Rohan, qui s'étoit déclaré pour nous la veille, fut tué malheureusement en cette petite occasion [1].

1. Nous devons faire précéder les éclaircissements sur Tancrède de l'extrait suivant de Tallemant des Réaux, relatifs à Madame de Rohan : « Madame de Rohan étoit fort jolie et avoit quelque chose de fort mignon; d'ailleurs née à l'amour plus que personne du monde, et qui disoit les choses fort plaisamment. Le maréchal de Saint-Luc est apparemment celui qui l'a mise à mal... Quand M. de Candale vint à la cour, elle lui fit toutes les avances imaginables. Lorsqu'il fut marié, elle le brouilla avec sa femme... M. de Candale disoit à Madame Pilou qu'elle lui avoit fait mille infidélités... Guitaut coucha avec elle (Rohan), et puis la battit bien serré dans un démêlé qu'ils eurent ensemble. M. d'Aumont, cadet du maréchal, Miossens, Arnauld du Fort, furent ses galants (Tallemant, III, p. 413). Madame de Rohan a toujours eu la vision de se faire battre par ses galants (p. 417). Candale et Miossens l'ont battue plus d'une fois. M. de Candale et Madame de Rohan étoient à Venise quand elle se sentit grosse; elle fit si bien, qu'elle eut permission de venir à Paris, car elle cacha cette grossesse. Madame de Rohan étant accouchée, l'enfant fut porté chez une Madame Millet, sage-femme. » Ce fut Tancrède, dont elle demanda la légitimation au Parlement. (Voy. p. 420, 421.) Pendant la durée du procès eut lieu le combat près de Vincennes, dans lequel Tancrède fut tué. (Voy. aussi ci-dessus les notes relatives à Mademoiselle de Rohan et à Chabot.) Le Courrier burlesque raconte, ainsi qu'il suit, la mort de Tancrède

Le dimanche, Monsieur Tancrède
Fut blessé d'un coup sans remède,
Blessé, dis-je, d'un coup mortel,
L'issu du côté paternel
Du feu duc de Rohan son père,
Si l'on en croit sa chaste mère.
Au reste un enfant très-bien né,
Aussi vaillant qu'infortuné.
Il donnoit beaucoup d'espérance,
Mais le mauvais destin de France
Prit mal à propos le toupet
Contre un jeune homme si bien fait,
Qui portoit toupet sur sa tête,
Comme l'on voit dans sa requête.
Voyons donc comme il a péri.
Il revenoit avec Vitri,

Le 1er de février, M. d'Elbeuf mit garnison dans Brie-Comte-Robert, pour favoriser le passage des vivres qui venoient de la Brie.

Le 8 du même mois, Talon, l'un des avocats généraux, proposa au Parlement de faire quelques pas de respect et de soumission vers la Reine, et sa proposition fut appuyée par M. le Premier Président et par M. le président de Mesmes. Elle fut rejetée de toute la

Noirmoutiers et d'autre noblesse,
Quand pour sa première prouesse
Et pour achever son roman,
Il rencontra quelques Allemands
De la garnison de Vincennes,
Qu'il suivit à perte d'haleine;
Mais il s'engagea trop avant,
Les ennemis étoient devant,
Qui, sans considérer son âge,
Le traitèrent avecque rage,
Parce qu'il avoit presque occis
De leurs cavaliers cinq ou six.
Ils le chargèrent, le blessèrent,
Et dans Vincennes le traînèrent;
Où le lendemain son décès
Finit sa vie et son procès.
Lors on eut avis véritable
Qu'à Saint-Germain (chose effroyable),
Monseigneur, vous aviez nuds mis
Tous les gens que vous aviez pris;
Et que sans ball' et sans raquette,
Ils étoient, en grande disette,
Enfermés au tripot du lieu,
N'ayant reconfort que de Dieu.
Le lundi première journée
Du second mois de cette année,
Vous fîtes le déterminé :
Dont il prit mal à Fontenai,
A Sceau, Palaiseau belle terre,
Où vos barbares gens de guerre
Firent, ès maisons et clochers,
Pis que n'auroient fait des archers,
Où les voleurs de Saint-Sulpice
(Car ils prirent jusqu'au calice),
Pissèrent dans le benuestier,
Assommèrent un marguillier,
Des surplis firent chemisettes, etc. *

* Les *Mémoires de Madame de Motteville* (II, p. 223, édition de M. Riaux) complètent l'histoire de Tancrède de Rohan. Voy. aussi *Histoire de Tancrède de Rohan, avec quelques pièces*. Luge, 1767, in-12.

compagnie, même avec un fort grand bruit, parce qu'on la crut avoir été faite de concert avec la cour. Je ne le crois pas; mais j'avoue que le temps de la faire n'étoit pas pris dans les règles de la bienséance. Aucun des généraux n'y étoit présent et je m'y opposai fortement par cette raison.

Le soir du même jour, Clanleu, que nous avions mis dans Charenton avec trois mille hommes, eut avis que M. d'Orléans et M. le Prince marchoient à lui avec sept mille hommes de pied, et quatre mille chevaux et du canon. Je reçus en même temps un billet de Saint-Germain, qui portoit la même nouvelle.

M. de Bouillon, qui étoit au lit de la goutte, ne croyant pas la place tenable, fut d'avis d'en retirer les troupes et de garder seulement le milieu du pont. M. d'Elbeuf, qui aimoit Clanleu et qui croyoit qu'il lui feroit acquérir de l'honneur à bon marché, parce qu'il ne se persuadoit pas que l'avis fût véritable, ne fut pas du même sentiment : M. de Beaufort se piqua de brave. Le maréchal de la Mothe crut, à ce qu'il m'a avoué depuis, que M. le Prince ne hasarderoit pas cette attaque à la vue de nos troupes, qui se pouvoient poster trop avantageusement. M. le prince de Conti se laissa aller au plus grand bruit, comme tous les hommes foibles ont accoutumé de faire. L'on manda à Clanleu de tenir, et l'on lui promit d'être à lui à la pointe du jour; mais on ne lui tint pas parole. Il faut un temps infini pour faire sortir des troupes par les portes de Paris. L'on ne fut en bataille sur la hauteur de Fécan qu'à sept heures du matin, quoique l'on eût commencé à défiler dès les onze heures du soir. M. le Prince attaqua Charenton à la pointe du jour, il l'emporta après y avoir perdu M. de Châtillon, qui étoit lieutenant général dans son armée. Clanleu se fit tuer

ayant refusé quartier. Nous y perdîmes quatre-vingts officiers; il n'y en eut que douze ou quinze de tués de l'armée de M. le Prince. Comme notre armée commençoit à marcher, elle vit la sienne, sur deux lignes, sur l'autre côté de la hauteur. Aucun des partis ne se pouvoit attaquer, parce qu'aucun ne se vouloit exposer à l'autre à la descente du vallon. L'on se regarda et l'on s'escarmoucha tout le jour, et Noirmoutiers, à la faveur de ces escarmouches, fit un détachement de mille chevaux, sans que M. le Prince s'en aperçût, et alla du côté d'Étampes pour quérir et escorter un fort grand convoi de toute sorte de bétail qui s'y étoit assemblé. Il est à remarquer que toutes les provinces accouroient à Paris, et parce que l'argent y étoit en abondance et parce que tous les peuples étoient presque également passionnés pour sa défense.

Le 10 [février], M. de Beaufort et M. de la Mothe sortirent pour favoriser le retour de Noirmoutiers, et ils trouvèrent le maréchal de Gramont dans la plaine de Ville-Juif, qui avoit deux mille hommes de pied des gardes suisses et françoises et deux mille chevaux. Nerlieu, cadet de Beauveau, bon officier, qui commandoit la cavalerie des Mazarins, étant venu avec beaucoup de vigueur à la charge, fut tué par les gardes de M. de Beaufort dans la porte de Vitry. Briolle, père de celui que vous connoissez, arracha l'épée à M. de Beaufort. Les ennemis plièrent, leur infanterie même s'étonna, et il est constant que les piques des bataillons des gardes commençoient à se toucher et à faire un cliquetis, qui est toujours marque de confusion, quand le maréchal de la Mothe fit faire halte et ne voulut pas exposer le convoi, qui commençoit à paroître, à l'incertitude d'un combat. Le maréchal de Gramont fut tout heureux de se retirer, et le convoi rentra dans

Paris, accompagné, je crois, de plus de cent mille hommes, qui étoient sortis en armes au premier bruit qui avoit couru que M. de Beaufort étoit engagé.

Le 11 [février], Brillac, conseiller des Enquêtes et homme de réputation dans le Parlement, dit, en pleine assemblée des chambres, qu'il falloit penser à la paix; que le bourgeois se lassoit de fournir à la subsistance des troupes, et que tout retomberoit à la fin sur la compagnie; qu'il savoit de science certaine que la proposition seroit très-agréée par la cour. Le président Aubry, de la Chambre des Comptes, avoit parlé la veille au même sens dans le conseil de l'Hôtel de Ville; et vous allez voir que l'on se servoit, à Saint-Germain, de la crédulité de ces deux hommes, dont le premier n'avoit de capacité que pour le Palais et le second n'en avoit pour rien; vous allez voir, dis-je, que l'on s'en servoit à Saint-Germain pour couvrir une entreprise que l'on y avoit formée sur Paris. Le Parlement s'échauffa beaucoup touchant la proposition. L'on contesta de part et d'autre assez longtemps; et il fut enfin résolu que l'on en délibéreroit le lendemain au matin.

Le lendemain, qui fut le 12 de février, Michel, qui commandoit la garde de la porte Saint-Honoré, vint avertir le Parlement qu'il s'y étoit présenté un héraut revêtu de sa cotte d'armes et accompagné de deux trompettes, qui demandoit de parler à la compagnie et qui avoit trois paquets : l'un pour elle, l'autre pour M. le prince de Conti et l'autre pour l'Hôtel de Ville. Cette nouvelle arriva justement dans le moment que l'on étoit encore dans le feu de la Grand'Chambre, et que l'on étoit sur le point de s'asseoir; tout le monde s'y entretenoit de ce qui étoit arrivé, la veille à onze heures du soir, dans les halles, où le chevalier de la

Valette avoit été pris, semant des billets très-injurieux pour le Parlement et encore plus pour moi. Il fut amené à l'Hôtel de Ville et je le trouvai sur les degrés comme je descendois de la chambre de Madame de Longueville. Comme je le connoissois extrêmement, je lui fis civilité, et je fis même retirer une foule de peuple qui le maltraitoit. Mais je fus bien surpris quand je vis qu'au lieu de répondre à mes honnêtetés, il me dit d'un ton fier : « Je ne crains rien; je sers « mon Roi. » Je fus moins étonné de sa manière d'agir quand l'on me fit voir ses placards, qui ne se fussent pas en effet accordés avec des compliments [1]. Les bourgeois m'en mirent entre les mains cinq ou six cents copies, qui avoient été trouvées dans son carrosse. Il ne les désavoua point. Il continua à me parler hautement. Je ne changeai pas pour cela de ton avec lui. Je lui témoignai la douleur que j'avois de le voir dans ce malheur, et le prévôt des marchands l'envoya prisonnier à la Conciergerie.

Cette aventure qui n'avoit pas déjà beaucoup de rapport avec ces bonnes dispositions de la cour à la paix, dont Brillac et le président Aubry s'étoient vantés d'être si bien et si particulièrement informés; cette aventure, dis-je, jointe à l'apparition d'un héraut qui paroissoit comme sorti d'une machine à point nommé, ne marquoit que trop visiblement un dessein formé. Tout le Parlement le voyoit comme tout le reste du monde; mais tout le Parlement étoit tout propre à s'aveugler dans la pratique, parce qu'il est si accou-

1. Ces placards avaient pour titre : *A qui aime la vérité; lis et fais*. Le dernier est assez rare. De nombreuses réponses furent faites à ces deux pamphlets. Voy. la *Bibliographie des Mazarinades*, par M. C. Moreau, nos 8, 87, 89, 759, 760, 2210, 2304 et 2500. Collection de la Société de l'Histoire de France.

tumé, par les règles de la justice ordinaire, à s'attacher aux formalités, que dans les extraordinaires il ne les peut jamais démêler de la substance. Il faut prendre garde à ce héraut, il ne vient pas pour rien; voilà trop de circonstances ensemble; l'on amuse par des propositions, l'on envoie des semeurs de billets pour soulever le peuple; un héraut paroît le lendemain; il y a du mystère! Voilà ce que toute la compagnie disoit, et toute cette même compagnie ajoutoit: mais que faire? Un parlement refuser d'entendre un héraut de son Roi! un héraut que l'on ne refuse même jamais de la part d'un ennemi. Tous parloient sur ce ton, et il n'y avoit de différence que le plus haut et le plus bas. Ceux qui étoient dévoués à la cour éclatoient, ceux qui étoient bien intentionnés pour le parti ne prononçoient pas si fermement les dernières syllabes. L'on envoya prier M. le prince de Conti et Messieurs les généraux de venir prendre leurs places, et cependant que l'on attendoit les uns dans la Grand'Chambre, les autres dans la seconde, les autres dans la quatrième, je pris le bonhomme Broussel à part, et je lui ouvris un expédient qui ne me vint dans l'esprit qu'un quart d'heure devant que l'on eût pris séance.

Ma première vue, quand je connus que le Parlement se disposoit à donner entrée au héraut, fut de faire prendre les armes à toutes les troupes[1], de le faire passer dans les files en grande cérémonie, et de l'environner tellement, sous prétexte d'honneur, qu'il ne fût presque point vu et nullement entendu du peuple. La seconde fut meilleure et remédia beaucoup mieux à tout. Je proposai à Broussel, qui, comme des plus anciens de la Grand'Chambre, opinoit des pre-

1. Mots effacés : « et au peuple. »

miers, de dire qu'il ne concevoit pas l'embarras où l'on témoignoit être dans ce rencontre; qu'il n'y avoit qu'un parti, qui étoit de refuser toute audience et même toute entrée au héraut, sur ce que ces sortes de gens n'étoient jamais envoyés qu'à des ennemis ou à des égaux; que cet envoi n'étoit qu'un artifice très-grossier du cardinal Mazarin, qui s'imaginoit qu'il aveugleroit assez et le Parlement et la ville pour les obliger à faire le pas du monde le plus irrespectueux et le plus criminel, sous prétexte d'obéissance. Le bonhomme Broussel, qui demeura persuadé de la force de ce raisonnement, quoiqu'il n'eût assurément qu'une apparence très-légère, le poussa jusqu'aux larmes. Toute la compagnie s'émut. L'on comprit tout d'un coup que cette réponse étoit la naturelle. Le président de Mesmes, qui voulut alléguer des exemples de vingt-cinq ou trente hérauts envoyés par des rois à leurs sujets, fut repoussé et sifflé comme s'il eût dit la chose du monde la plus extravagante; l'on ne voulut presque pas écouter ceux qui opinèrent au contraire, et il passa à refuser l'entrée de la ville au héraut, et de charger Messieurs les gens du Roi d'aller à Saint-Germain rendre raison à la Reine de ce refus[1].

M. le prince de Conti et l'Hôtel de Ville se servirent du même prétexte pour ne pas entendre le héraut et pour ne pas recevoir les paquets, qu'il laissa, le lendemain, sur la barrière de la porte Saint-Honoré. Cet incident, joint à la prise du chevalier de la Valette, fit que l'on ne se ressouvint pas seulement de la résolution que l'on avoit faite, la veille, de délibérer sur la proposition de Brillac. L'on n'eut que de l'horreur et de la défiance pour ces fausses lueurs d'accommo-

1. Mathieu Molé rend compte de cet incident et du voyage des gens du Roi, dans ses *Mémoires*, t. III, p. 342.

dement, et l'on s'aigrit bien davantage, quelques jours après, dans lesquels on apprit le détail de l'entreprise. Le chevalier de la Valette, esprit noir mais déterminé, et d'une valeur propre et portée à entreprendre, ce qui n'a pas été ordinaire à celle de notre siècle, avoit formé le dessein de nous tuer M. de Beaufort et moi, sur les degrés du Palais, et de se servir pour cet effet du trouble et de la confusion qu'il espéroit qu'un spectacle aussi extraordinaire que celui de ce héraut jetteroit dans la ville. La cour a toujours nié ce complot à l'égard de notre assassinat, car elle avoua et répéta même le chevalier de la Valette à l'égard des placards. Ce que je sais, de science certaine, est que Cohon, évêque de Dol, dit l'avant-veille à l'évêque d'Aire que M. de Beaufort et moi ne serions pas en vie dans trois jours [1].

Le 19, M. le prince de Conti dit au Parlement qu'il y avoit au parquet des huissiers un gentilhomme envoyé de M. l'archiduc Léopold, qui étoit gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, et que ce gentilhomme demandoit audience à la compagnie. Les gens du Roi entrèrent au dernier mot du discours de M. le prince de Conti, pour rendre compte de ce qu'ils avoient fait à Saint-Germain, où ils avoient été reçus admirablement. La Reine avoit extrêmement agréé les raisons pour lesquelles la compagnie avoit refusé l'entrée au héraut; elle avoit assuré les gens du Roi que bien qu'en l'état où étoient les choses, elle ne pût pas

1. Les anciennes éditions donnent de plus les lignes suivantes, qui ne sont pas dans le manuscrit autographe :

« Et ce qui est à remarquer, est qu'il lui parla dans la même conversation de M. le Prince comme d'un homme qui n'étoit pas assez décisif, et auquel on ne pouvoit pas dire toutes choses. Cela m'a fait juger que M. le Prince ne savoit pas le fond du dessein du chevalier de la Valette. J'ai toujours oublié de lui en parler. »

reconnoître les délibérations du Parlement pour les arrêts d'une compagnie souveraine, elle ne laissoit pas de recevoir avec joie les assurances qu'elle lui donnoit de son respect et de sa soumission; et que pour peu que le Parlement donnât d'effet à ses assurances, elle lui donneroit toutes les marques de sa bonté et même de sa bienveillance, et en général et en particulier. Talon, avocat général, et qui parloit toujours avec dignité et avec force, fit ce rapport avec tous les ornements qu'il lui put donner, et il conclut par une assurance qu'il donna lui-même, en termes fort pathétiques, à la compagnie, que si elle vouloit faire une députation à Saint-Germain, elle y seroit très-bien reçue et pourroit être d'un grand acheminement à la paix. Le Premier Président lui ayant dit ensuite qu'il y avoit à la porte de la Grand'Chambre un envoyé de l'Archiduc, Talon, qui étoit habile, en prit encore plus de sujet de fortifier son opinion. Il marqua que la providence de Dieu faisoit naître, ce lui sembloit, cette occasion pour avoir plus de lieu de témoigner encore davantage au Roi la fidélité du Parlement en ne donnant point d'audience à l'envoyé, et en rendant simplement compte à la Reine du respect que l'on conservoit pour elle en la refusant. Comme cette apparition d'un député d'Espagne dans le parlement de Paris fait une scène qui n'est pas fort ordinaire dans notre histoire, je crois qu'il est à propos de la reprendre un peu de plus loin.

Vous avez déjà vu que Saint-Hibal, qui entretenoit toujours beaucoup de correspondance avec le comte de Fuensaldague [Alphonse Pérès de Vivero], m'avoit pressé, de temps en temps, de lier un commerce avec lui, et je vous ai aussi rendu compte des raisons qui m'en avoient empêché. Comme je vis que nous étions

assiégés, que le Cardinal envoyoit Vautorte en Flandre pour commencer quelques négociations avec les Espagnols, et que je connus que notre parti étoit assez formé pour n'être pas chargé en mon particulier de l'union avec les ennemis de l'État, je ne fus plus si scrupuleux ni si délicat, et je fis écrire par Montrésor à Saint-Hibal, qui n'étoit plus en France, et qui étoit tantôt à la Haye et tantôt à Bruxelles, qu'en l'état où étoient les affaires, je croyois pouvoir écouter avec honneur les propositions que l'on me pourroit faire pour le secours de Paris; que je le priois toutefois de faire en sorte que l'on ne s'adressât pas à moi directement et que je ne parusse en rien de ce qui seroit public. Ce qui m'obligea d'écrire en ce sens, à Saint-Hibal, ou plutôt de lui faire écrire, fut qu'il m'avoit fait dire lui-même par Montrésor que les Espagnols, qui savoient qu'il n'y avoit que moi à Paris qui fût proprement maître du peuple, et qui voyoient que je ne leur faisois point parler, commençoient à s'imaginer que je pouvois avoir quelques mesures à la cour qui m'en empêchoient, et qu'ainsi ne comptant rien, à l'égard de Paris, sur les autres généraux, ils pourroient bien donner dans les offres immenses que le Cardinal leur faisoit faire tous les jours. Je connus par un mot que Madame de Bouillon laissa échapper, qu'elle en savoit autant que Saint-Hibal, et de concert avec M. son mari et avec elle, je fis le pas dont je viens de vous rendre compte. J'insinuai, de même concert, que l'on nous feroit plaisir de faire ouvrir la scène par M. d'Elbeuf. Comme il avoit été, dans le temps du cardinal de Richelieu, douze à quinze ans en Flandre, à la pension d'Espagne, la voie paroissoit toute naturelle. Elle fut prise aussitôt qu'elle fut proposée. Le comte de Fuensaldague fit partir, dès le lendemain, Arnolfini, moine bernardin, qu'il fit habiller en cavalier, sous le nom de dom Joseph de Illescas. Il arriva chez M. d'Elbeuf, à deux heures après minuit, et il lui donna un petit billet de créance; il la lui expliqua telle que vous vous le pouvez imaginer.

M. d'Elbeuf se crut le plus considérable homme du parti, et, le lendemain matin, au sortir du Palais, il nous mena tous dîner chez lui, c'est-à-dire tous ceux qui étoient les plus considérables du parti, en nous disant qu'il avoit une affaire importante à nous communiquer. M. le prince de Conti, MM. de Beaufort et de la Mothe, et les présidents le Coigneux, de Bellièvre, de Nesmond, de Novion et Viole s'y trouvèrent. M. d'Elbeuf, qui étoit grand saltimbanque de son naturel, commença la comédie par la tendresse qu'il avoit pour le nom françois, qui ne lui avoit pas permis d'ouvrir seulement un petit billet qu'il avoit reçu d'un lieu suspect. Ce lieu ne fut nommé qu'après deux ou trois circonlocutions toutes pleines de scrupules et de mystères, et le président de Nesmond, qui, avec tout le feu d'un esprit gascon, étoit l'homme du monde le plus simple, remplit la seconde scène d'aussi bonne foi qu'il y avoit eu d'art à la première. Il regarda ce billet que M. d'Elbeuf avoit jeté sur la table, très-proprement recacheté, comme l'holocauste du sabbat. Il dit que M. d'Elbeuf avoit eu grand tort d'appeler les membres du Parlement à une action de cette nature. Enfin, le président le Coigneux, qui s'impatienta de toutes ces niaiseries, prit le billet qui avoit effectivement bien plus d'air d'un poulet que d'une lettre de négociation; il l'ouvrit, et après avoir lu ce qu'il contenoit, qui n'étoit qu'une simple créance, et avoir entendu de la bouche de M. d'Elbeuf ce que le porteur de la créance lui avoit dit, nous fit une pantalonnade digne des premières scènes de la pièce. Il tourna en ridicule toutes

les façons qui venoient d'être faites, il alla au-devant de celles qui s'alloient faire, et l'on conclut, d'une commune voix, à ne pas rejeter le secours d'Espagne. La difficulté fut en la manière de le recevoir. Elle n'étoit pas dans la vérité médiocre, par beaucoup de circonstances particulières.

Madame de Bouillon, qui s'étoit ouverte avec moi, la veille, du commerce qu'elle avoit avec Espagne, m'avoit expliqué les intentions de Fuensaldagne, qui étoient de s'engager avec nous, pourvu qu'il fût assuré, de son côté, que nous nous engageassions avec lui. Cet engagement ne se pouvoit prendre de notre part que par le Parlement ou par moi. Il doutoit fort du Parlement, dont il voyoit les deux principaux chefs, le Premier Président et le président de Mesmes, incapables d'aucune proposition. Le peu d'ouverture que je lui avois donnée jusque-là à négocier avec moi, faisoit qu'il ne fondoit guère davantage sur ma conduite que sur celle du Parlement. Il n'ignoroit pas ni le peu de pouvoir ni le peu de sûreté de M. d'Elbeuf; il savoit que M. de Beaufort étoit dans mes mains, et de plus que son crédit, à cause de son incapacité, n'étoit qu'une fumée. Les incertitudes perpétuelles de M. de Longueville et le peu de sens du maréchal de la Mothe ne l'accommodoient pas. Il se fût fié en M. de Bouillon, mais M. de Bouillon ne lui pouvoit pas répondre de Paris, il n'y avoit aucun pouvoir; et même les gouttes, qui le tenoient dans le lit et qui l'empêchoient d'agir, avoient donné lieu aux gens de la cour à jeter des soupçons contre lui dans les esprits des peuples. Toutes ces considérations, qui embarrassoient Fuensaldagne, et qui le pouvoient fort naturellement obliger à chercher ses avantages du côté de Saint-Germain, où l'on appréhendoit avec raison sa jonction avec nous;

toutes ces considérations, dis-je, ne se pouvoient rectifier pour le bien du parti que par un traité du Parlement avec Espagne, qui étoit de toutes les choses du monde la plus impossible, ou par un engagement que je prisse moi-même tout à fait positif.

Saint-Hibal, qui se ressouvenoit qu'il avoit autrefois écrit sous moi une instruction par laquelle je proposois cet engagement positif, ne doutoit pas que je ne fusse encore dans la même disposition, puisque je m'étois résolu à écouter; et quoique Fuensaldagne ne fût pas de son avis, par la raison que je vous ai tantôt marquée, il ne laissa pas de charger l'envoyé de le tenter et de me témoigner même qu'il ne feroit aucun pas pour nous sans ce préalable. Cet envoyé qui, devant que de voir M. d'Elbeuf, avoit eu jour des conférences avec M. et Madame de Bouillon, s'en étoit clairement expliqué avec eux, et c'est ce qui avoit obligé la dernière à s'ouvrir encore davantage avec moi, sur ce détail, qu'elle n'avoit fait jusque-là. Ce que la nécessité d'un secours prompt et pressant m'avoit fait résoudre autrefois de proposer, par l'instruction dont je viens de vous parler, n'étoit plus mon compte. Il ne pouvoit plus y avoir de secret dans le traité qui, de nécessité, devoit être en commun avec des généraux dont les uns m'étoient suspects et les autres m'étoient redoutables. J'avois commencé à m'apercevoir que M. de la Rochefoucauld avoit fort altéré les bons sentiments de Madame de Longueville pour moi, et que par conséquent je ne pouvois pas compter sur M. le Prince de Conti.

Je vous ai déjà expliqué le naturel de M. de Longueville et la force du maréchal de la Mothe. Je n'ai rien à vous dire de M. d'Elbeuf. Je considérois M. de Bouillon soutenu par l'Espagne, avec laquelle il avoit, par la considération de Sedan, les intérêts du monde les plus

naturels, comme un nouveau duc du Maine qui en auroit mille autres au premier jour, tout à fait séparés de ceux de Paris, et qui pouvoit bien avec le temps, assisté de l'intrigue et de l'argent de Castille, chasser le Coadjuteur de Paris, comme le vieux M. du Maine en avoit chassé à la Ligue le cardinal de Gondi, son grand oncle. Dans la conférence que j'eus avec M. et Madame de Bouillon touchant l'envoyé, je ne leur cachai rien de mes raisons, sans en excepter même la dernière, que j'assaisonnai, comme vous pouvez juger, de toute la raillerie la plus douce et la plus honnête qui me fut possible. Madame de Bouillon, qui ne faisoit, ou plutôt qui ne disoit jamais de galanterie que de concert avec son mari, n'oublia rien de toutes celles qui l'eût rendue l'une des plus aimables personnes du monde, quand même elle eût été laide[1], pour me persuader que je ne devois point balancer à traiter; et que M. son mari et moi, joints ensemble par une liaison particulière, emporterions toujours si fort la balance, que les autres ne nous pourroient faire aucune peine.

M. de Bouillon, qui étoit fort habile, et qui connoissoit très-bien que je pensois et que je parlois selon mes véritables intérêts, revint tout d'un coup à mon avis, par une maxime qui devroit être très-commune et qui est pourtant très-rare. Je n'ai jamais vu que lui qui ne contestât jamais ce qu'il ne croyoit pas pouvoir obtenir. Il entra même obligeamment dans mes sentiments. Il dit à Madame de Bouillon que je jouois le droit du jeu, au poste où j'étois; que la guerre civile pourroit s'éteindre le lendemain; que j'étois archevêque de Paris pour toute ma vie; que j'avois plus d'intérêt que personne à sauver la ville; mais que

1. Les anciennes éditions portent : « quand même elle eût été aussi laide qu'elle étoit belle. »

je n'en avois pas un moindre à ne me point laisser de taches pour les suites; et qu'il convenoit, après ce que je venois de lui dire, que tout se pouvoit concilier. Il me fit pour cela une ouverture qui ne m'étoit point venue dans l'esprit, que je n'approuvai pas d'abord, parce qu'elle me parut impraticable, et à laquelle je me rendis à mon tour après l'avoir examinée. Ce fut d'obliger le Parlement à entendre l'envoyé, ce qui feroit presque tous les effets que nous pouvions souhaiter. Les Espagnols, qui ne s'y attendoient point, seroient surpris fort agréablement; le Parlement s'engageroit sans le croire, même les généraux auroient lieu de traiter après ce pas, qui pourroit être interprété, dans les suites, pour une approbation tacite que le corps auroit donnée aux démarches des particuliers. M. de Bouillon n'auroit pas de peine à faire concevoir à l'envoyé l'avantage que ce lui seroit en particulier, de pouvoir mander par son premier courrier à M. l'Archiduc que le Parlement des pairs de France auroit reçu une lettre et un député d'un général du roi d'Espagne dans les Pays-Bas. Il espéroit que par une fort ample dépêche en chiffres, il feroit comprendre au comte de Fuensaldagne qu'il étoit de la bonne conduite de laisser quelqu'un dans le parti, qui de concert même avec lui parût n'entrer en rien avec l'Espagne, et qui, par cette conduite, pût parer à tout événement aux inconvénients qu'une liaison avec les ennemis de l'État emportoit nécessairement avec soi, dans un parti où la considération du Parlement faisoit qu'il falloit garder des mesures sans comparaison plus justes sur ce point que sur tout autre; que ce personnage me convenoit préférablement, et par ma dignité et par ma profession, et qu'il se trouvoit par bonheur autant de l'intérêt commun que du mien propre. La

difficulté étoit de persuader au Parlement de donner audience au député de l'Archiduc, et cette audience étoit toutefois la seule circonstance qui pouvoit suppléer, dans l'esprit de ce député, le défaut de ma signature sans laquelle il protestoit qu'il avoit ordre de ne rien faire. Nous nous abandonnâmes en cette occasion, M. de Bouillon et moi, à la fortune; et l'exemple que nous avions tout récent du héraut exclu, sous le prétexte du monde le plus frivole, nous fit espérer que l'on ne refuseroit pas à l'envoyé l'entrée pour laquelle l'on ne manqueroit pas de raisons très-solides.

Notre Bernardin, qui trouvoit beaucoup son compte à cette entrée, que l'on n'avoit pas seulement imaginée à Bruxelles, fut plus que satisfait de notre proposition. Il fit sa dépêche à l'Archiduc telle que nous la pouvions souhaiter; et il nous promit de faire, par avance et sans en attendre la réponse, tout ce que nous lui ordonnerions. Il usa de ces termes, et il avoit raison; car j'ai su depuis que son ordre portoit de suivre en tout et pour tout, sans exception, les sentiments de M. et de Madame de Bouillon.

Voilà où nous en étions quand M. d'Elbeuf nous montra, comme une grande nouveauté, le billet que le comte de Fuensaldagne lui avoit écrit; et vous jugez facilement que je ne balançai pas à opiner qu'il falloit que l'envoyé présentât la lettre de M. l'Archiduc au Parlement. La proposition en fut reçue d'abord comme une hérésie; et sans exagération, elle fut peu moins que sifflée par toute la compagnie. Je persistai dans mon avis, j'en alléguai les raisons qui ne persuadèrent personne. Le vieux président le Coigneux, qui avoit l'esprit plus vif et qui prit garde que je parlois de temps en temps d'une lettre de l'Archiduc, de laquelle

il ne s'étoit rien dit, revint tout d'un coup à mon avis, sans m'en dire toutefois la véritable raison, qui étoit qu'il ne douta point que je n'eusse vu le dessous de quelque carte, qui m'eût obligé à le prendre. Et comme la conversation se passoit avec assez de confusion, et que l'on alloit en disputant tout debout des uns aux autres, il me dit : — « Que ne parlez-vous à « vos amis en particulier, l'on feroit ce que vous vou« driez; je vois bien que vous savez plus de nouvelles « que celui qui croit nous les avoir apprises. » Je fus, pour vous dire le vrai, terriblement honteux de ma bêtise; car je vis bien qu'il ne me pouvoit parler ainsi que sur ce que j'avois dit de la lettre de l'Archiduc au Parlement, qui, dans le vrai, n'étoit qu'un blanc-signé, que nous avions rempli chez M. de Bouillon. Je serrai la main au président le Coigneux; je fis signe à MM. de Beaufort et de la Mothe; les présidents de Novion et de Bellièvre se rendirent à mon sentiment, qui étoit fondé uniquement sur ce que le secours d'Espagne, que nous étions obligé de recevoir comme un remède à nos maux, mais comme un remède que nous convenions être dangereux et empirique, seroit infailliblement mortel à tous les particuliers, s'il n'étoit au moins un peu passé par l'alambic du Parlement. Nous priâmes tous M. d'Elbeuf de faire trouver bon au Bernardin de conférer avec nous sur la forme seulement dont il auroit à se conduire. Nous le vîmes la même nuit chez lui, le Coigneux et moi. Nous lui dîmes, en présence de M. d'Elbeuf, en grand secret, tout ce que nous voulions bien qui fût su; et nous avions concerté dès la veille, chez M. de Bouillon, tout ce qu'il devoit dire au Parlement. Il s'en acquitta très-bien et en homme d'entendement. Je vous ferai un précis du discours qu'il y fit, après que je vous aurai rendu

compte de ce qui se passa lorsqu'il demanda audience, ou plutôt lorsque M. le prince de Conti la demanda pour lui.

Le président de Mesmes, homme de très-grande capacité dans sa profession, et oncle de celui que vous voyez aujourd'hui, mais attaché jusqu'à la servitude à la cour, et par l'ambition qui le dévoroit et par sa timidité qui étoit excessive; le président de Mesmes, dis-je, fit une exclamation au seul nom de l'envoyé de l'Archiduc, éloquente et pathétique au-dessus de tout ce que j'ai lu en ce genre dans l'antiquité; et en se tournant, avec les yeux noyés dans les larmes, vers M. le prince de Conti : — « Est-il possible, Monsieur, « s'écria-t-il, qu'un prince du sang de France propose « de donner séance sur les fleurs de lis à un député « du plus cruel ennemi des fleurs de lis ! »

Comme nous avions bien prévu cette tempête, il n'avoit pas tenu à nous d'exposer M. d'Elbeuf à ces premiers coups; mais il s'en étoit tiré assez adroitement, en disant que la même raison qui l'avoit obligé à rendre compte à son général de la lettre qu'il avoit reçue, ne lui permettoit pas d'en porter la parole en sa présence. Il falloit pourtant, de nécessité, quelqu'un qui préparât les voies et qui jetât dans une compagnie, où les premières impressions ont un merveilleux pouvoir, les premières idées de la paix particulière et générale que cet envoyé venoit annoncer. La manière dont son nom frapperoit d'abord l'imagination des Enquêtes, décidoit du refus ou de l'acceptation de son audience; et tout bien pesé et considéré de part et d'autre, l'on jugea qu'il y avoit moins d'inconvénient, sans comparaison, à laisser croire un peu de concert, qu'à ne pas préparer, par un canal ordinaire, non odieux et favorable, les drogues que l'envoyé d'Espagne nous alloit débiter. Ce n'est pas que la moindre ombre de concert dans ces compagnies que l'on appelle réglées, ne soit très-capable d'y empoisonner les choses même et les plus justes et les plus nécessaires, je vous l'ai déjà dit quelquefois; et cet inconvénient étoit plus à craindre en cette occasion qu'en toute autre. J'y admirai M. de Bouillon, chez qui la résolution se prit de faire faire l'ouverture par M. le prince de Conti. Il n'y balança pas un moment; et rien ne marque tant le jugement solide d'un homme, que de savoir choisir entre les grands inconvénients. Je reviens au président de Mesmes qui s'attacha à M. le prince de Conti et qui se tourna ensuite vers moi, en me disant ces propres paroles : — « Quoi, Monsieur, vous refusez « l'entrée au héraut de votre Roi, sous le prétexte du « monde le plus frivole..... » Comme je ne doutois point de la seconde partie de l'apostrophe, je la voulus prévenir, et je lui répondis : — « Vous me permettrez, « Monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs « qui ont été consacrés par un arrêt. »

La cohue du Parlement s'éleva à ce mot qui releva celui du président de Mesmes, qui étoit effectivement très-imprudent, et il est constant qu'il servit fort contre son intention, comme vous pouvez croire, à faciliter l'audience à l'envoyé. Comme je vis que la compagnie s'échauffoit et s'ameutoit contre le président de Mesmes, je sortis sous je ne sais quel prétexte, et je dis à Quatresous, conseiller des Enquêtes et le plus impétueux esprit qui fût dans le corps, d'entretenir l'escarmouche[1], parce que j'avois éprouvé plusieurs fois que le moyen le plus propre pour faire passer une affaire extraordinaire dans les compagnies, est d'échauffer la

1. Mots effacés : « et même de l'échauffer. »

jeunesse contre les vieux. Quatresous s'acquitta dignement de cette commission; il s'atêta au président de Mesmes et au Premier Président sur le sujet d'un certain la Raillière [1], partisan fameux qu'il faisoit entrer dans tous ses avis, sur quelque matière où il pût opiner. Les Enquêtes s'échauffèrent pour la défense de Quatresous, que les présidents, qui à la fin s'impatientèrent de ces impertinences, voulurent piller. Il fallut délibérer sur le sujet de l'envoyé; et malgré les conclusions des gens du Roi et les exclamations des deux présidents et de beaucoup d'autres, il passa à l'entendre.

L'on le fit entrer sur l'heure même; on lui donna place au bout du bureau; on le fit asseoir et couvrir. Il présenta la lettre de l'Archiduc au Parlement, qui n'étoit que de créance, et il l'expliqua en disant : — « Que Son Altesse Impériale, son maître, lui avoit « donné charge de faire part à la compagnie d'une « négociation que le cardinal Mazarin avoit essayé de « lier avec lui depuis le blocus de Paris; que le roi « Catholique n'avoit pas estimé qu'il fût sûr, ni hon« nête, d'accepter ses offres dans une saison où, d'un « côté, l'on voyoit bien qu'il ne les faisoit que pour « pouvoir plus aisément opprimer le Parlement, qui « étoit en vénération à toutes les nations du monde; « et où, de l'autre, tous les traités que l'on pouvoit « faire avec un ministre condamné seroient nuls de « droit, d'autant plus qu'ils seroient faits sans le con« cours du Parlement, à qui seul il appartient de « registrer et de vérifier les traités de paix pour les « rendre sûrs et authentiques; que le roi Catholique « qui ne vouloit tirer aucun avantage des occasions

1. Il est souvent question de ce personnage dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Voy. aussi le *Catalogue des Partisans*.

« présentes, avoit commandé à M. l'Archiduc d'as« surer Messieurs du Parlement qu'il savoit être « attachés aux véritables intérêts de Sa Majesté Très« Chrétienne, qu'il les reconnoissoit de très-bon cœur « et avec joie pour arbitres de la paix; qu'il se sou« mettroit à leur jugement, et que s'ils acceptoient « d'en être les juges, il laissoit à leur choix de députer « de leur corps en tel lieu qu'ils voudroient, sans en « excepter même Paris; et que le roi Catholique y « enverroit incessamment ses députés seulement pour « y représenter ses raisons; qu'il avoit fait avancer, en « attendant leur réponse, dix-huit mille hommes sur « la frontière, pour les secourir en cas qu'ils en eussent « besoin, avec ordre toutefois de ne rien entreprendre « sur les places du roi Très-Chrétien, quoiqu'elles « fussent la plupart comme abandonnées; qu'il n'y « avoit pas six cents hommes dans Péronne, dans « Saint-Quentin et dans le Catelet; mais qu'il vouloit « témoigner, en ce rencontre, la sincérité de ses in« tentions pour le bien de la paix, et qu'il donnoit sa « parole que, dans le temps qu'elle se traiteroit, il ne « donneroit aucun mouvement à ses armées; que si « elles pouvoient être, en attendant, de quelque utilité « au Parlement, il n'avoit qu'à en disposer, qu'à les « faire même commander par des officiers françois, « s'il le jugeoit à propos, et qu'à prendre toutes les « précautions qu'il croiroit nécessaires pour lever les « ombrages que l'on peut toujours prendre, avec rai« son, de la conduite des étrangers. »

Devant que l'envoyé fût entré, ou plutôt devant que l'on eût délibéré sur son entrée, il y avoit eu beaucoup de contestations tumultuaires dans la compagnie; et le président de Mesmes n'avoit rien oublié pour jeter sur moi toute l'envie de la collusion avec les ennemis

de l'État, qu'il relevoit de toutes les couleurs qu'il trouvoit assez vives et assez apparentes, dans l'opposition du héraut et du député. Il est vrai que la conjoncture étoit très-fâcheuse; et quand il en arrive quelqu'une de cette nature, il n'y a de remède qu'à planer dans les moments où ce que l'on vous objecte peut faire plus d'impression que ce que vous pouvez répondre, et à se relever dans ceux où ce que vous pouvez répondre peut faire plus d'impression que ce que l'on vous objecte. Je suivis fort justement cette règle en ce rencontre, qui étoit délicat pour moi ; car quoique le président de Mesmes me désignât avec application et avec adresse, je ne pris rien pour moi, tant que je n'eus pour lui faire tête que ce que M. le prince de Conti avoit dit en général de la paix générale, dont il avoit été résolu qu'il parleroit en demandant audience pour le député, comme vous avez vu ci-dessus; mais qu'il parleroit peu pour ne pas trop marquer de concert avec Espagne.

Quand l'envoyé s'en fut expliqué lui-même aussi amplement et aussi obligeamment pour le Parlement qu'il le fit, et quand je vis que la compagnie étoit chatouillée du discours qu'il venoit de lui tenir, je pris mon temps pour rembarrer le président de Mesmes, et je lui dis : — « Que le respect que j'avois pour la com-
« pagnie m'avoit obligé à dissimuler et à souffrir toutes
« ses picoteries : que je les avois fort bien entendues,
« mais que je ne les avois pas voulu entendre; et que
« je demeurerois encore dans la même disposition, si
« l'arrêt qu'il n'est jamais permis de prévenir, mais
« qu'il est toujours ordonné de suivre, ne m'ouvroit la
« bouche : que cet arrêt avoit réglé contre son senti-
« ment l'entrée de l'envoyé d'Espagne, aussi bien que
« le précédent, qui n'avoit pas été non plus selon son

« avis, avoit porté l'exclusion du héraut; que je ne
« me pouvois imaginer qu'il voulût assujettir la com-
« pagnie à ne suivre jamais que ses sentiments; que
« nul ne les honoroit et ne les estimoit plus que moi,
« mais que la liberté ne laissoit pas de se conserver
« dans l'estime même et dans le respect : que je sup-
« pliois Messieurs de me permettre de lui donner une
« marque de celui que j'avois pour lui, en lui rendant
« un compte, qui peut-être le surprendroit, de mes
« pensées sur les deux arrêts du héraut et de l'envoyé,
« sur lesquels il m'avoit donné tant d'attaques : Que
« pour le premier, je confessois que j'avois été assez
« innocent pour avoir failli à donner dans le panneau;
« et que si M. de Broussel n'eût ouvert l'avis auquel
« il avoit passé, je tombois, par un excès de bonne
« intention, dans une imprudence qui eût peut-être
« causé la perte de la ville, et dans un crime assez
« convaincu par l'approbation si solennelle que la
« Reine venoit de donner à la conduite contraire : que
« pour ce qui étoit de l'envoyé, j'avouai que je n'avois
« été d'avis de lui donner audience que parce que
« j'avois bien connu, à l'air du bureau, que le plus de
« voix de la compagnie alloit à [la] lui donner; et que
« quoique ce ne fût pas mon sentiment particulier,
« j'avois cru que je ferois mieux de me conformer par
« avance à celui des autres et de faire paroître, au
« moins dans les choses où l'on voyoit bien que la
« contestation seroit inutile, de l'union et de l'unifor-
« mité dans le corps. »

Cette manière humble et modeste de répondre à cent mots aigres et piquants que j'avois essuyés depuis douze ou quinze jours et ce matin-là encore, et du Premier Président et du président de Mesmes, fit un effet que je ne vous puis exprimer, et elle effaça pour

assez longtemps l'impression que l'un et l'autre avoient commencé de jeter dans la compagnie, que je prétendois de la gouverner par mes cabales. Rien n'est si dangereux en toutes sortes de communautés; et si la passion du président de Mesmes ne m'eût donné lieu de déguiser un peu le manége qui s'étoit fait dans ces deux scènes assez extraordinaires du héraut et de l'envoyé, je ne sais si la plupart de ceux qui avoient donné à la réception de l'un et à l'exclusion de l'autre, ne se fussent pas repentis d'avoir été d'un sentiment qu'ils eussent cru leur avoir été inspiré par un autre. Le président de Mesmes voulut repartir à ce que j'avois dit, mais il fut presque étouffé par la clameur qui s'éleva dans les Enquêtes. Cinq heures sonnèrent; personne n'avoit dîné, beaucoup n'avoient pas déjeuné, et MM. les présidents eurent le dernier; ce qui n'est pas avantageux en cette matière.

[19 février]. L'arrêt qui avoit donné l'entrée au député de l'Espagne, portoit que l'on lui demanderoit copie signée de lui de ce qu'il auroit dit au Parlement, qu'on la mettroit dans le registre et que l'on l'enverroit par une députation solennelle à la Reine, en l'assurant de la fidélité du Parlement et en la suppliant de donner la paix à ses peuples et de retirer les troupes du Roi des environs de Paris. Le Premier Président fit tous les efforts imaginables pour faire insérer dans l'arrêt que la feuille même, c'est-à-dire l'original du registre du Parlement, seroit envoyée à la Reine. Comme il étoit fort tard et que l'on avoit bon appétit, ce qui influe plus que l'on ne se peut imaginer dans les délibérations, l'on fut sur le point de laisser mettre cette clause sans y prendre garde. Le président le Coigneux, qui étoit naturellement vif et pénétrant, s'aperçut le premier de la conséquence, et il dit en se

tournant vers un assez grand nombre de conseillers, qui commençoient à se lever :

— « J'ai, Messieurs, à parler à la compagnie; je vous « supplie de reprendre vos places; il y va du tout pour « toute l'Europe. » Tout le monde s'étant remis, il prononça d'un air froid et majestueux, qui n'étoit pas ordinaire à maître Gonin (l'on lui avoit donné ce sobriquet), ces paroles pleines de bon sens : — « Le roi « d'Espagne nous prend pour arbitres de la paix géné« rale : peut-être qu'il se moque de nous; mais il nous « fait toujours honneur de nous le dire. Il nous offre « ses troupes pour les faire marcher à notre secours, « et il est sûr que sur cet article il ne se moque pas « de nous et qu'il nous fait beaucoup de plaisir. Nous « avons entendu son envoyé; et vu la nécessité où « nous sommes, nous n'avons pas eu tort. Nous avons « résolu d'en rendre compte au Roi, et nous avons eu « raison. L'on se veut imaginer que pour rendre ce « compte il faut que nous envoyions la feuille de l'ar« rêt. Voilà le piége. Je vous déclare, Monsieur, dit-il « en se tournant vers le Premier Président, que la « compagnie ne l'a pas entendu ainsi, et que ce qu'elle « a arrêté est purement que l'on porte la copie et que « l'original demeure au greffe. J'aurois souhaité que « l'on n'eût pas obligé les gens à s'expliquer, parce « qu'il y a des matières sur lesquelles il est sage de ne « parler qu'à demi : mais puisque l'on m'y force, je « dirai, sans balancer, que si nous portons la feuille, « les Espagnols croiront que nous soumettons au ca« price du Mazarin les propositions qu'ils nous font « pour la paix générale, et même pour ce qui regarde « notre secours : au lieu qu'en ne portant que la copie « et en ajoutant, en même temps, comme la compa« gnie l'a très-sagement ordonné, de très-humbles

« remontrances pour faire lever le siége, toute l'Eu-
« rope connoîtra que nous nous tenons en état de faire
« ce que le véritable service du Roi et le bien solide
« de l'État demandera de notre ministère, si le Car-
« dinal est assez aveugle pour ne se pas servir de cette
« conjoncture, comme il le doit. »

Ce discours fut reçu avec une approbation générale; l'on cria de toutes parts que c'étoit ainsi que la compagnie l'entendoit. Messieurs des Enquêtes donnèrent à leur ordinaire maintes bourrades à MM. les présidents. Martineaux, conseiller des Requêtes, dit publiquement que le *retentum* de l'arrêt étoit que l'on feroit fort bonne chère à l'envoyé d'Espagne, en attendant la réponse de Saint-Germain, qui ne pouvoit être que quelque méchante ruse du Mazarin. Charton pria tout haut M. le prince de Conti de suppléer à ce que les formalités du Parlement ne permettoient pas à la compagnie de faire. Pontcarré dit qu'un Espagnol ne lui faisoit pas tant de peur qu'un Mazarin. Enfin il est certain que les généraux en virent[1] assez pour ne pas appréhender que le Parlement se fâchât des démarches qu'ils pourroient faire vers Espagne; et que M. de Bouillon et moi n'en eûmes que trop pour satisfaire pleinement l'envoyé de l'Archiduc, à qui nous fîmes valoir jusqu'aux moindres circonstances. Il en fut content au delà de ses espérances, et il dépêcha, dès la nuit, un second courrier à Bruxelles, que nous fîmes escorter jusqu'à dix lieues de Paris par cinq cents chevaux. Ce courrier portoit la relation de tout ce qui s'étoit passé au Parlement; les conditions que M. le prince de Conti et les autres généraux demandoient pour faire un traité avec le roi d'Espagne, et ce que je pouvois donner en mon particulier d'engagement. Je vous rendrai compte de ce détail et de sa suite après que je vous aurai raconté ce qui se passa le même jour, qui fut le 19 de février.

1. Mots effacés : « et en eurent. »

CHAPITRE X

LA POLITIQUE DES FRONDEURS.

Un nouveau convoi de vivres entre à Paris. — Le comte de Grancey. — La Rochefoucauld blessé à Brie-Comte-Robert. — Le comte de Rosan. — Le marquis de Sillery. — Rachecourt, capitaine du régiment du Coadjuteur. — Noirmoutiers. — Un souper chez la duchesse de Bouillon. — Situation des Frondeurs à Paris. — Discussion politique. — Le Coadjuteur. — La duchesse de Bouillon. — Le duc de Bouillon. — Propositions diverses. — Longueil, esprit décisif et violent. — L'autorité du Parlement doit-elle être ruinée? — Lassitude du peuple. — L'armée doit-elle sortir de Paris? — Turenne promet de se déclarer pour la Fronde. — Il amènera son armée au secours de Paris. — Les projets des Frondeurs dépendent du succès de cette promesse.

Cependant que toute cette pièce de l'envoyé d'Espagne se jouoit au Palais, Noirmoutiers sortit avec deux mille chevaux pour amener à Paris un convoi de cinq cents charrettes de farines, qui étoit à Brie-Comte-Robert, où nous avions garnison. Comme il eut avis que le comte, depuis maréchal de Grancey [Jacques-Rouxel], venoit du côté de Lagny pour s'y opposer, il détacha M. de la Rochefoucauld, avec sept escadrons, pour occuper un défilé par où les ennemis étoient obligés de passer. M. de la Rochefoucauld, qui avoit plus de cœur que d'expérience, s'emporta de chaleur; il n'en demeura pas à son ordre, il sortit de son poste qui lui étoit très-avantageux, et il chargea les ennemis avec beaucoup de vigueur. Comme il avoit affaire à de vieilles troupes et qu'il n'en avoit que de nouvelles, il fut bientôt renversé; il y fut blessé d'un fort grand coup de pistolet dans la gorge. Il y perdit [Frédéric-Maurice de Durfort, comte de] Rosan, frère de [Jacques-Henri, duc de] Duras; le marquis de Sillery, son beau-frère, y fut pris prisonnier; Rachecourt, premier capitaine de mon régiment de cavalerie, y fut fort blessé, et le convoi étoit infailliblement perdu, si Noirmoutiers ne fût arrivé avec le reste des troupes. Il fit filer les charrettes du côté de Villeneuve-Saint-George, il marcha avec ses troupes en bon ordre par le grand chemin du côté de Gros-Bois, à la vue de Grancey, qui ne crut pas devoir hasarder de passer le pont Iblon devant lui. Il rejoignit son convoi dans la plaine de Creteil, et il l'amena, sans avoir perdu une charrette, à Paris, où il ne rentra qu'à onze heures du soir. Vous avez déjà vu deux actes de ce même 19 de février; en voici un troisième de la nuit qui le suivit, qui ne fut pas si public, mais duquel il est nécessaire que vous soyez informée en ce lieu, parce qu'il a trait à beaucoup de faits particuliers, que vous êtes sur le point de voir.

Je vous ai déjà dit, ci-dessus, que M. de Bouillon et moi, de concert avec les autres généraux, fîmes dépêcher, par l'envoyé de l'Archiduc, un courrier à Bruxelles, qui partit sur le minuit. Nous nous mîmes à table pour souper chez M. de Bouillon un moment après, lui, Madame sa femme et moi. Comme elle étoit fort gaie dans le particulier, et que de plus le succès de cette journée lui avoit encore donné de la joie, elle nous dit qu'elle vouloit faire débauche. Elle fit retirer tous ceux qui servoient, et elle ne retint que Riquemont, capitaine des gardes de M. son mari, à qui l'un et l'autre avoient confiance. La vérité est qu'elle vouloit parler en liberté de l'état des choses, qu'elle croyoit admirablement bon. Je ne la détrompai pas tant que l'on fut à table, pour ne point interrompre son souper ni celui de M. de Bouillon, qui étoit assez mal de la goutte. Comme l'on fut sorti de table, je changeai de ton, je leur représentai qu'il n'y avoit rien de plus dé-

licat que le poste où nous nous trouvions, que si nous étions dans un parti ordinaire, qui eût la disposition de tous les peuples du royaume aussi favorable que nous l'avions, nous serions incontestablement maîtres des affaires; mais que le Parlement, qui faisoit d'un sens notre principale force, faisoit, en deux ou trois manières, notre principale foiblesse; que bien qu'il parût de la chaleur et même qu'il y eût de l'emportement très-souvent dans cette compagnie, il y avoit toujours un fonds d'esprit de retour, qui revenoit à toute occasion; que, dans la délibération même du jour où nous parlions, nous avions eu besoin de tout notre savoir-faire pour faire que le Parlement ne se mît pas à lui-même la corde au cou; que je convenois que ce que nous en avions tiré étoit utile pour faire croire aux Espagnols qu'il n'étoit pas si inabordable pour eux qu'ils se l'étoient figuré; mais qu'il falloit convenir, en même temps, que si la cour se conduisoit bien, elle en tireroit elle-même un fort grand avantage, parce qu'elle se serviroit de la déférence, au moins apparente, de la compagnie, qui lui rendoit compte de l'envoi du député, comme d'un motif capable de la porter à revenir avec bienséance de sa première hauteur; et de la députation solennelle que le Parlement avoit résolu de lui faire, comme d'un moyen très-naturel pour entrer en quelque négociation.

Je ne doutois point que le mauvais effet que le refus d'audience aux gens du Roi envoyés à Saint-Germain, le lendemain de la sortie du Roi, avoit produit contre les intérêts de la cour, ne fût un exemple assez instructif pour elle, pour l'obliger à ne pas manquer l'occasion qui se présentoit; quand je n'en serois pas persuadé par celui que nous avions de la manière si bonne et si douce dont elle avoit reçu les excuses que

nous lui avions faites de l'exclusion du hérault, qu'elle ne pouvoit pas ignorer, toutefois, n'avoir pour fondement que le prétexte du monde le plus minime et le plus convaincu de frivole par tous les usages; que le Premier Président et le président de Mesmes, qui seroient assurément chefs de la députation, n'oublieroient rien pour faire connoître au Mazarin ses intérêts véritables dans cette conjoncture; que ces deux hommes n'avoient dans la tête que ceux du Parlement; que, pourvu qu'ils se tirassent d'affaire, ils auroient même de la joie à nous y laisser, en faisant un accommodement qui stipuleroit notre sûreté sans nous la donner, et qui, en terminant la guerre civile, rétabliroit la servitude.

Madame de Bouillon, qui joignoit à une douceur admirable une vivacité perçante, m'interrompit à ce mot, et elle me dit : « Voilà des inconvénients qu'il falloit « prévoir, ce me semble, devant l'audience de l'envoyé « d'Espagne, puisque c'est elle qui les fait naître. » M. son mari lui répondit brusquement : « Avez-vous « perdu la mémoire de ce que nous dîmes dernière- « ment sur cela, en cette même place, et ne prévîmes- « nous pas, en général, ces inconvénients? Mais après « les avoir balancés avec la nécessité que nous trou- « vâmes à mêler, de quelque façon que ce pût être, « l'envoyé et le Parlement, nous prîmes celui qui « nous parut le moindre, et je vois bien que M. le « Coadjuteur pense à l'heure qu'il est à remédier « même à ce moindre. — Il est vrai, Monsieur, lui « répondis-je, et je vous proposerai le remède que je « m'imagine, quand j'aurai achevé de vous expliquer « tous les inconvénients que je vois. Vous avez remar- « qué ces jours passés que Brillac, dans le Parlement, « et le président Aubry dans le conseil de l'Hôtel de

« Ville, firent des propositions de paix auxquelles le « Parlement faillit à donner presque à l'aveugle, et il « crut beaucoup faire, que de se résoudre à ne point « délibérer sans les généraux. Vous voyez qu'il y a « beaucoup de gens dans les compagnies qui com-« mencent à ne plus payer leurs taxes, et beaucoup « d'autres qui affectent de laisser couler du désordre « dans la police. Le gros du peuple, qui est ferme, « fait que l'on ne s'aperçoit pas encore de ce déman-« chement des parties, qui s'affoibliroient et se désuni-« roient en fort peu de temps si l'on ne travailloit avec « application à les lier et à les consolider ensemble. « La chaleur des esprits suffit pour faire cet effet au « commencement. Quand elle s'allentit, il faut que la « force y supplée; quand je parle de la force, je n'en-« tends pas la violence, qui n'est presque jamais qu'un « remède empirique, j'entends celle que l'on tire de « la considération où l'on demeure auprès de ceux de « la part desquels vous peut venir le mal auquel vous « cherchez le remède.

« Ce que vous faites présentement avec Espagne « commence à faire entrevoir au Parlement qu'il ne se « doit pas compter pour tout; ce que nous pouvons, « M. de Beaufort et moi, dans le peuple, lui doit faire « connoître qu'il nous peut compter pour quelque « chose. Mais ces deux vues ont leurs inconvénients « comme leur utilité. L'union des généraux avec Es-« pagne n'est pas assez publique, pour jeter dans les « esprits toute l'impression qui y seroit, d'un sens, « nécessaire, et qui, de l'autre, si elle étoit plus décla-« rée seroit pernicieuse. Cette même union n'est pas « assez secrète pour ne pas donner lieu à cette même « compagnie d'en prendre avantage contre vous « dans les occasions qu'elle prendroit toutefois, en-

« core plus fort, si elle vous croyoit sans protection.

« Pour ce qui est du crédit que M. de Beaufort et « moi avons dans le peuple, il est plus propre à faire « du mal au Parlement qu'à l'empêcher de nous en « faire. Si nous étions de la lie du peuple, nous pour-« rions peut-être avoir la pensée de faire ce que Bussy le « Clerc fit au temps de la Ligue, c'est-à-dire d'empri-« sonner, de saccager le Parlement. Nous pourrions « avoir en vue de faire ce que firent les Seize quand « ils pendirent le président Brisson, si nous voulions « être aussi dépendants d'Espagne que les Seize l'é-« toient. M. de Beaufort est petit-fils d'Henri le Grand « et je suis coadjuteur de Paris. Ce n'est ni notre hon-« neur ni notre compte, et cependant il nous seroit « plus aisé d'exécuter et ce que fit Bussy le Clerc et ce « que firent les Seize, que de faire que le Parlement « connoisse assez distinctement ce que nous pourrions « faire contre lui, pour l'empêcher de faire contre « nous ce qu'il croit toujours facile, jusqu'à ce que « nous l'en ayons empêché; et voilà le destin et le « malheur des pouvoirs populaires. Ils ne se font croire « que quand ils se font sentir, et il est très-souvent de « l'intérêt et même de l'honneur de ceux entre les « mains de qui ils sont, de les faire moins sentir que « croire. Nous sommes en cet état. Le Parlement « penche ou plutôt tombe vers une paix et très-peu « sûre et très-honteuse. Nous soulèverions demain le « peuple si nous voulions; le devons-nous vouloir? Et « si nous le soulevons, et si nous ôtons l'autorité au « Parlement, en quel abîme jetons-nous Paris dans les « suites? Tournons le feuillet. Si nous ne le soulevons « pas, le Parlement croira-t-il que nous le puissions « soulever, et ce même Parlement s'empêchera-t-il de « faire des pas vers la cour qui le perdront peut-être,

« mais qui nous perdront infailliblement devant lui?
« Vous direz bien, Madame, encore avec plus de « fondement à cette heure que tantôt, que je marque « beaucoup d'inconvénients, mais que je marque peu « de remèdes; à quoi je vous supplie de me permettre « de vous répondre : que je n'ai pas laissé de vous « parler de ceux qui se trouvent déjà naturellement « dans le traité que vous projetez avec Espagne, et « dans l'application que nous avons, M. de Beaufort et « moi, à nous maintenir dans l'esprit des peuples; « mais que comme je reconnois dans tous les deux de « certaines qualités qui en affoiblissent la force et la « vertu, j'ai cru être obligé, Monsieur, de rechercher « dans votre capacité et dans votre expérience ce qui « y pourroit suppléer; et c'est ce qui m'a fait prendre « la liberté de vous rendre compte, Monsieur, d'un « détail que vous auriez vu d'un coup d'œil bien plus « clairement et plus distinctement que moi, si votre « mal vous avoit permis d'assister seulement une fois « ou à une assemblée du Parlement ou à un conseil « de l'Hôtel de Ville. »

M. de Bouillon, qui ne croyoit nullement les affaires en cet état, me pria, un peu après l'interruption que je vous ai marqué que me fit Madame de Bouillon, de lui mettre par écrit tout ce que j'avois commencé et tout ce que j'avois encore à lui dire. Je le fis sur l'heure même et il m'en rendit, le lendemain, une copie que j'ai encore, écrite de la main de son secrétaire, et sur laquelle je viens de copier ce que vous en voyez ici. L'on ne peut être plus étonné ni plus affligé que le furent M. et Madame de Bouillon de ce que je venois de leur marquer de la disposition où étoient les affaires, et je n'avois pas été moins surpris qu'eux. Il ne s'est jamais rien vu de si subit. La réponse douce et honnête que la Reine fit aux gens du Roi touchant le héraut, la protestation de pardonner sincèrement à tout le monde, les couleurs dont Talon, avocat général, embellit cette réponse, tournèrent en un instant presque tous les esprits. Il y eut des moments, comme je vous l'ai déjà dit, où ils revinrent à leurs emportements, ou par les accidents qui survinrent, ou par l'art de ceux qui les y ramenèrent; mais le fond, pour le retour, y demeura toujours. Je le remarquai en tout et je fus bien aise de m'en ouvrir avec M. de Bouillon, qui étoit le seul homme de tête de sa profession qui fût dans ce parti, pour voir avec lui la conduite que nous aurions à prendre. Je fis bonne mine avec tous les autres; je leur fis valoir les moindres circonstances presque avec autant de soin qu'à l'envoyé de l'Archiduc. Le président de Mesmes, qui, à travers toutes les bourrades qu'il venoit de recevoir dans les deux dernières délibérations, avoit connu que le feu qui s'y étoit allumé n'étoit que de paille, dit au président de Bellièvre que, pour ce coup, j'étois la dupe et que j'avois pris le frivole pour la substance. Le président de Bellièvre, à qui je m'étois ouvert, m'eût pu justifier s'il l'eût jugé à propos; mais il fit lui-même la dupe et il railla le président de Mesmes, comme un homme qui prenoit plaisir à se flatter soi-même.

M. de Bouillon ayant examiné, tout le reste de la nuit jusqu'à cinq heures du matin, le papier que je lui avois laissé à deux, et dont vous venez de voir la copie, m'écrivit, le lendemain, un billet par lequel il me prioit de me trouver chez lui à trois heures après midi. Je ne manquai pas de m'y rendre et j'y trouvai Madame de Bouillon pénétrée de douleur, parce que M. son mari l'avoit assurée et que ce que je mar-

« mais qui nous perdront infailliblement devant lui?

« Vous direz bien, Madame, encore avec plus de « fondement à cette heure que tantôt, que je marque « beaucoup d'inconvénients, mais que je marque peu « de remèdes; à quoi je vous supplie de me permettre « de vous répondre : que je n'ai pas laissé de vous « parler de ceux qui se trouvent déjà naturellement « dans le traité que vous projetez avec Espagne, et « dans l'application que nous avons, M. de Beaufort et « moi, à nous maintenir dans l'esprit des peuples; « mais que comme je reconnois dans tous les deux de « certaines qualités qui en affoiblissent la force et la « vertu, j'ai cru être obligé, Monsieur, de rechercher « dans votre capacité et dans votre expérience ce qui « y pourroit suppléer; et c'est ce qui m'a fait prendre « la liberté de vous rendre compte, Monsieur, d'un « détail que vous auriez vu d'un coup d'œil bien plus « clairement et plus distinctement que moi, si votre « mal vous avoit permis d'assister seulement une fois « ou à une assemblée du Parlement ou à un conseil « de l'Hôtel de Ville. »

M. de Bouillon, qui ne croyoit nullement les affaires en cet état, me pria, un peu après l'interruption que je vous ai marqué que me fit Madame de Bouillon, de lui mettre par écrit tout ce que j'avois commencé et tout ce que j'avois encore à lui dire. Je le fis sur l'heure même et il m'en rendit, le lendemain, une copie que j'ai encore, écrite de la main de son secrétaire, et sur laquelle je viens de copier ce que vous en voyez ici. L'on ne peut être plus étonné ni plus affligé que le furent M. et Madame de Bouillon de ce que je venois de leur marquer de la disposition où étoient les affaires, et je n'avois pas été moins surpris qu'eux. Il ne s'est jamais rien vu de si subit. La réponse douce et honnête que la Reine fit aux gens du Roi touchant le héraut, la protestation de pardonner sincèrement à tout le monde, les couleurs dont Talon, avocat général, embellit cette réponse, tournèrent en un instant presque tous les esprits. Il y eut des moments, comme je vous l'ai déjà dit, où ils revinrent à leurs emportements, ou par les accidents qui survinrent, ou par l'art de ceux qui les y ramenèrent; mais le fond, pour le retour, y demeura toujours. Je le remarquai en tout et je fus bien aise de m'en ouvrir avec M. de Bouillon, qui étoit le seul homme de tête de sa profession qui fût dans ce parti, pour voir avec lui la conduite que nous aurions à prendre. Je fis bonne mine avec tous les autres; je leur fis valoir les moindres circonstances presque avec autant de soin qu'à l'envoyé de l'Archiduc. Le président de Mesmes, qui, à travers toutes les bourrades qu'il venoit de recevoir dans les deux dernières délibérations, avoit connu que le feu qui s'y étoit allumé n'étoit que de paille, dit au président de Bellièvre que, pour ce coup, j'étois la dupe et que j'avois pris le frivole pour la substance. Le président de Bellièvre, à qui je m'étois ouvert, m'eût pu justifier s'il l'eût jugé à propos; mais il fit lui-même la dupe et il railla le président de Mesmes, comme un homme qui prenoit plaisir à se flatter soi-même.

M. de Bouillon ayant examiné, tout le reste de la nuit jusqu'à cinq heures du matin, le papier que je lui avois laissé à deux, et dont vous venez de voir la copie, m'écrivit, le lendemain, un billet par lequel il me prioit de me trouver chez lui à trois heures après midi. Je ne manquai pas de m'y rendre et j'y trouvai Madame de Bouillon pénétrée de douleur, parce que M. son mari l'avoit assurée et que ce que je mar-

quois dans mon écrit n'étoit que trop bien fondé, supposé les faits dont il ne pouvoit pas croire que je ne fusse très-bien informé, et qu'il n'y avoit à tout cela qu'un remède, que non pas seulement je ne prendrois pas, mais auquel je m'opposerois. Ce remède étoit de laisser agir le Parlement pleinement à sa mode, de contribuer même, sous main et sans que l'on pût s'en douter, à lui faire faire des pas odieux au peuple, de commencer, dès cet instant, à le discréditer dans l'esprit du peuple, de jouer le même personnage à l'égard de l'Hôtel de Ville dont le chef, qui étoit le président le Féron, prévôt des marchands, étoit déjà très-suspect, et de se servir ensuite de la première occasion que l'on jugeroit la plus spécieuse et la plus favorable pour s'assurer, ou par l'exil ou par la prison, des personnes de ceux dont nous ne nous pourrions pas répondre à nous-même.

Voilà ce que M. de Bouillon me proposa sans balancer, en ajoutant que Longueil, qui connoissoit mieux le Parlement qu'homme du royaume et qu'il avoit été voir sur le midi, lui avoit confirmé tout ce que je lui avois dit la veille de la pente que ce corps prenoit, sans s'en apercevoir soi-même, et que le même Longueil étoit convenu avec lui que l'unique remède efficace et non palliatif étoit de penser de bonne heure à le purger. Ce fut son mot, et je l'eusse reconnu à ce mot. Il n'y a jamais eu d'esprit si décisif ni si violent; mais il n'y en a jamais eu un qui ait pallié ses décisions et ses violences par des termes plus doux. Quoique le même expédient que M. de Bouillon me proposoit me fût déjà venu dans l'esprit, et peut-être avec plus de raison qu'à lui, parce que j'en connoissois la possibilité plus que lui, je ne lui laissai aucun lieu de croire que j'y eusse seulement fait la moindre réflexion,

parce que je savois qu'il avoit le foible d'aimer à avoir imaginé le premier; et c'est l'unique défaut que je lui aie connu dans la négociation. Après qu'il m'eut bien expliqué sa pensée, je le suppliai d'agréer que je lui misse la mienne par écrit, ce que je fis sur-le-champ en ces termes :

« Je conviens de la possibilité de l'exécution; mais « je la tiens pernicieuse dans les suites, et pour le « public et pour les particuliers[1]; parce que ce même « peuple dont vous vous serez servi pour abattre l'au- « torité des magistrats, ne reconnoîtra plus la vôtre « dès que vous serez obligé de leur demander ce que « les magistrats en exigent. Ce peuple a adoré le Par- « lement jusqu'à la guerre; il veut encore la guerre « et il commence à n'avoir plus tant d'amitié pour le « Parlement. Il s'imagine lui-même que cette diminu- « tion ne regarde que quelques membres de ce corps « qui sont Mazarin; il se trompe, elle va à toute la « compagnie; mais elle y va comme insensiblement « et par degrés. Les peuples sont las quelque temps « devant que de s'apercevoir qu'ils le sont. La haine « contre le Mazarin soutient et couvre cette lassitude. « Nous égayons les esprits par nos satires, par nos « vers, par nos chansons; le bruit des trompettes, des « tambours et des timbales, la vue des étendards et « des drapeaux réjouit les boutiques; mais au fond « paye-t-on les taxes avec la ponctualité avec laquelle « on les a payées les premières semaines? Y a-t-il « beaucoup de gens qui nous ont imité, vous, M. de « Beaufort et moi, quand nous avons envoyé notre « vaisselle à la monnoie? N'observez-vous pas que « quelques-uns de ceux qui se croient encore très-bien

1. Mots effacés : « elle l'est, au moins à mon avis, pour le public. »

« intentionnés pour la cause commune commencent à « excuser, dans les faits particuliers, ceux qui le sont « le moins? Voilà les marques infaillibles d'une las- « situde qui est d'autant plus considérable, qu'il n'y « a pas encore six semaines que l'on a commencé à « courir. Jugez de celle qui sera causée par de plus « longs voyages! Le peuple ne sent presque pas encore « la sienne; il est au moins très-certain qu'il ne la « connoît pas. Ceux qui sont fatigués s'imaginent « qu'ils ne sont qu'en colère, et cette colère est contre « le Parlement, c'est-à-dire contre un corps qui étoit, « il n'y a qu'un mois, l'idole du public, et pour la « défense duquel il a pris les armes.

« Quand nous nous serons mis en la place de ce « Parlement, quand nous aurons ruiné son autorité « dans les esprits de la populace, quand nous aurons « établi la nôtre, nous tomberons infailliblement dans « les mêmes inconvénients, parce que nous serons « obligés de faire les mêmes choses que fait aujour- « d'hui le Parlement. Nous ordonnerons des taxes, « nous lèverons de l'argent et il n'y aura qu'une dif- « férence qui sera que la haine et l'envie que nous « contracterons dans le tiers de Paris, c'est-à-dire dans « le plus gros bourgeois, attaché, en je ne sais com- « bien de manières différentes, à cette compagnie, dès « que nous l'aurons attaquée, diminuée ou abattue; « que cette haine, dis-je, et cette envie produiront et « achèveront contre nous, dans les deux autres tiers, « en huit jours, ce que six semaines n'ont encore que « commencé contre le Parlement. Nous avons dans la « Ligue un exemple fameux de ce que je vous viens « de dire. M. du Maine trouvant dans le Parlement cet « esprit que vous lui voyez, qui va toujours à unir les « contradictoires et à faire la guerre civile selon les

« conclusions des gens du Roi, se lassa bientôt de ce « pédantisme. Il se servit, quoique couvertement, des « Seize, qui étoient les quarteniers de la ville, pour « abattre cette compagnie. Il fut obligé, dans la suite, « de faire pendre quatre de ces Seize, qui étoient trop « attachés à l'Espagne. Ce qu'il fit en cette occasion « pour se rendre moins dépendant de cette couronne, « fit qu'il en eut plus de besoin pour se soutenir « contre le Parlement, dont les restes commençoient « à se relever. Qu'arriva-t-il de tous ces mouvements? « M. du Maine, l'un des plus grands hommes de son « siècle, fut obligé de faire un traité qui a fait dire à « toute la postérité qu'il n'avoit su faire ni la paix ni « la guerre. Voilà le sort de M. du Maine, chef d'un « parti formé pour la défense de la religion, cimenté « par le sang de MM. de Guise, tenus universellement « pour les Machabées de leur temps; d'un parti qui « s'étoit déjà répandu dans toutes les provinces, et qui « avoit déjà embrasé tout le royaume. En sommes- « nous là? La cour ne nous peut-elle pas ôter demain « le prétexte de la guerre civile, et par la levée du « siége de Paris et par l'expulsion, si vous le voulez, « du Mazarin? Les provinces commencent à branler, « mais enfin le feu n'y est pas encore assez allumé « pour ne pas continuer avec plus d'application que « jamais à faire de Paris notre capitale. Et ces fonde- « ments supposés, est-il sage de songer à faire dans « notre parti une division qui a miné celui de la Ligue, « sans comparaison plus formé, plus établi et plus « considérable que le nôtre? Madame de Bouillon dira « encore que je prône toujours les inconvénients sans « en marquer les remèdes; les voici :

« Je ne parlerai point du traité que vous projetez « avec Espagne, ni du ménagement du peuple; j'en

« suppose la nécessité. Il y en a un qui m'est venu
« dans l'esprit, qui est très-capable, à mon opinion,
« de nous donner dans le Parlement toute la considé-
« ration qui nous est nécessaire. Nous avons une armée
« dans Paris, qui, tant qu'elle sera dans l'enclos des
« murailles, ne sera considérée que comme peuple.
« Je me suis aperçu de ce que je vous ai dit peut-être
« plus de vingt fois depuis huit jours. Il n'y a pas un
« conseiller dans les Enquêtes qui ne s'en croie le
« maître pour le moins autant que les généraux. Je
« vous disois, ce me semble, hier au soir, que le pou-
« voir que les particuliers prennent quelquefois dans
« les peuples, n'y est jamais cru que par les effets;
« parce que ceux qui le doivent avoir naturellement
« par leur caractère, en conservent toujours le plus
« longtemps qu'ils peuvent l'imagination, après qu'ils
« en ont perdu l'effectif. Faites réflexion, je vous sup-
« plie, sur ce que vous avez vu dans la cour sur ce
« sujet. Y a-t-il un ministre ni un courtisan qui jus-
« qu'au jour des barricades n'ait tourné en ridicule
« tout ce qu'on lui disoit de la disposition des peu-
« ples pour le Parlement? Et il est pourtant vrai qu'il
« n'y avoit pas un seul courtisan, ni un seul ministre,
« qui n'eût déjà vu des signes infaillibles de la révo-
« lution. Il faut avouer que les barricades les devoient
« convaincre : l'ont-elles fait? Les ont-elles empêché
« d'assiéger Paris, sur le fondement que le caprice du
« peuple, qui l'avoit porté à l'émotion, ne le pourroit
« pas pousser jusqu'à la guerre? Ce que nous faisons
« aujourd'hui, ce que nous faisons tous les jours, les
« pourroit, ce me semble, détromper de cette illu-
« sion : en sont-ils guéris? Ne dit-on pas tous les jours
« à la Reine que le gros bourgeois est à elle, et qu'il
« n'y a dans Paris que la canaille achetée à prix d'ar-

« gent qui soit au Parlement? Je vous viens de marquer
« la raison pour laquelle les hommes ne manquent
« jamais de se flatter et de se tromper eux-mêmes
« en ces matières. Ce qui est arrivé à la cour arrive
« présentement au Parlement. Il a dans ce mouve-
« ment tout le caractère de l'autorité; il en perdra
« bientôt la substance. Il le devroit prévoir, et par les
« murmures qui commencent à s'élever contre lui et
« par le redoublement de la manie du peuple pour
« M. de Beaufort et pour moi. Nullement; il ne le
« connoîtra jamais que par une violence actuelle et
« positive que l'on lui fera, que par un coup qui l'abat-
« tra ou qui l'abaissera. Tout ce qu'il verra de moins
« lui paroîtra une tentative que nous aurons faite
« contre lui, et dans laquelle nous n'aurons pu réus-
« sir. Il en prendra du courage, il nous poussera effec-
« tivement si nous plions, et il nous obligera par là
« à le perdre. Ce n'est pas notre compte, pour les
« raisons que je vous ai déduites ci-dessus; et au con-
« traire notre intérêt est de ne lui point faire de mal,
« pour ne point mettre de division dans notre parti,
« et d'agir toutefois d'une manière qui lui fasse voir
« qu'il ne peut faire son bien qu'avec nous.

« Il n'y a point de moyen plus efficace, à mon avis,
« pour cela, que de tirer notre armée de Paris, de la
« porter en quelque lieu où elle puisse être hors de
« l'insulte des ennemis, et d'où elle puisse toutefois
« favoriser nos convois; et de se faire demander cette
« sortie par le Parlement même, afin qu'il n'en prenne
« point d'ombrage, ou, au moins, afin qu'il n'en
« prenne que quand il sera bon pour nous qu'il en
« ait, pour l'obliger à y garder plus d'égards. Cette
« précaution, jointe aux autres que vous avez déjà ré-
« solues, fera que cette compagnie se trouvera, pres-

« que sans s'en être aperçue, dans la nécessité d'agir « de concert avec nous; et la faveur des peuples, par « laquelle seule nous la pouvons véritablement rete- « nir, ne lui paroîtra plus une fumée, dès qu'elle la « verra arrivée et comme épaissie par une armée « qu'elle ne croira plus entre ses mains. »

Voilà ce que j'écrivis, avec précipitation, sur la table du cabinet de Madame de Bouillon. Je [le] leur lus aussitôt, et je remarquai qu'à l'endroit où je proposois de faire sortir l'armée de Paris, elle fit un signe à M. son mari, qui, à l'instant que j'eus achevé ma lecture, la tira à part. Il lui parla près d'un demi-quart d'heure, après quoi elle me dit : « Vous avez une si « grande connoissance de l'état de Paris et j'en ai si « peu, que vous me devez excuser si je ne parle pas « juste sur cette matière. L'on ne peut répondre à vos « raisons, mais je les vais fortifier par un secret que « nous vous allons dire, pourvu que vous nous pro- « mettiez, sur votre salut, de nous le garder pour tout « le monde sans exception, mais particulièrement à « l'égard de Mademoiselle de Bouillon. » Il continua en ces termes : « M. de Turenne nous écrit qu'il est « sur le point de se déclarer pour le parti; qu'il n'y « a plus que deux colonels dans son armée qui lui « fassent peine; qu'il s'en assurera d'une façon ou « d'une autre, devant qu'il soit huit jours, et qu'à « l'instant il marchera à nous. Il nous a demandé le « secret pour tout le monde sans exception, hors pour « vous. — Mais sa gouvernante (ajouta avec colère « Madame de Bouillon) nous l'a commandé pour vous « comme pour les autres. » La gouvernante dont elle vouloit parler étoit la vieille Mademoiselle de Bouillon, sa sœur, en qui il avoit une confiance abandonnée, et que Madame de Bouillon haïssoit de tout son cœur.

M. de Bouillon reprit la parole et il me dit : « Qu'en « dites-vous, ne sommes-nous pas les maîtres et de « la cour et du Parlement? — Je ne serai pas ingrat, « répondis-je à M. de Bouillon, je payerai votre secret « d'un autre qui n'est pas si important, mais qui n'est « pas peu considérable. Je viens de voir un billet « d'Hocquincourt à Madame de Montbazon, où il n'y « a que ces deux mots : « Péronne est à la belle des « belles; » et j'en ai reçu un ce matin de Bussi-Lamet « qui m'assure de Mézières. »

Madame de Bouillon, qui étoit fort gaie dans le particulier, se jeta à mon cou, elle m'embrassa bien tendrement. Nous ne doutâmes plus de rien et nous conclûmes, en un quart d'heure, le détail de toutes ces précautions dont vous avez vu les propositions ci-dessus. Je ne puis omettre, à ce propos, une parole de M. de Bouillon. Comme nous examinions les moyens de tirer l'armée hors des murailles, sans donner de la défiance au Parlement, Madame de Bouillon, qui étoit transportée de joie de tant de bonnes nouvelles, ne faisoit plus aucune réflexion sur ce que nous disions. M. son mari se tourna vers moi et il me dit presqu'en colère, parce qu'il prit garde que ce qu'il me venoit d'apprendre de M. de Turenne m'avoit touché et distrait : « Je le pardonne à ma femme, mais je ne vous « le pardonne pas. Le vieux prince d'Orange disoit « que le moment où l'on recevoit les plus grandes et « les plus heureuses nouvelles étoit celui où il falloit « redoubler son attention pour les petites. »

CHAPITRE XI

LES PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX.

24 Février, — 4 Mars 1649. — Députation du Parlement vers la Reine. — Paroles de Sa Majesté. — Le prince de Condé et le duc d'Orléans. — Les farines de Gonesse. — Le marquis de Flamarins et le duc de la Rochefoucauld. — Madame de Pommereux. — Siége et prise de Brie-Comte-Robert. — Les Frondeurs proposent au Parlement de faire sortir leur armée de Paris. — Cette proposition approuvée. — Noirmoutiers à Dammartin. — Relation au Parlement de la députation envoyée à la Reine. — Émotion populaire. — *Le pouvoir dans les peuples est fâcheux, en ce point qu'il vous rend responsable même de ce qu'ils font malgré vous.* — Le prince de Conti. — Conférence chez le duc de Bouillon. — La Rochefoucauld. — Le duc d'Elbeuf. — Le duc de Beaufort. — Projet d'exciter une émeute. — Le Coadjuteur s'y oppose. — Ce projet est ajourné. — Nouvelle délibération chez le duc de Bouillon. — M. d'Elbeuf. — Effervescence populaire autour du Parlement. — Plein pouvoir donné aux députés du Parlement envoyés à la cour. — Demande de passe-ports pour eux. — Nouvelle assemblée des Frondeurs à ce sujet. — Départ des députés du Parlement pour la conférence de Ruel.

Le 24 de ce mois, qui étoit celui de février, les députés du Parlement, qui avoient reçu leurs passe-ports la veille, partirent pour aller à Saint-Germain rendre compte à la Reine de l'audience accordée à l'envoyé de l'Archiduc. La cour ne manqua pas de se servir, comme nous l'avions jugé, de cette occasion pour entrer en traité. Quoiqu'elle ne traitât pas dans ses passe-ports les députés de présidents et de conseillers, elle ne les traita pas aussi de gens qui l'eussent été et qui en fussent déchus : elle se contenta de les nommer simplement par leurs noms ordinaires. La Reine dit aux députés : qu'il eût été plus avantageux pour l'État et plus honorable pour leur compagnie de ne point entendre l'envoyé; mais que c'étoit une chose

faite; qu'il falloit songer à une bonne paix; qu'elle y étoit très-disposée; et que M. le Chancelier étant malade depuis quelques jours, elle donneroit, dès le lendemain, une réponse plus ample par écrit[1]. M. d'Orléans et M. le Prince s'expliquèrent encore plus positivement, et promirent au Premier Président et au président de Mesmes, qui eurent avec eux des conférences très-particulières et très-longues, de déboucher tous les passages aussitôt que le Parlement auroit nommé des députés pour traiter.

Le même jour 24 de février, nous eûmes avis que M. le Prince avoit fait dessein de jeter dans la rivière toutes les farines de Gonesse et des environs, parce que les paysans en apportoient une fort grande quantité, à dos, dans la ville. Nous le prévînmes. L'on sortit avec toutes les troupes, entre neuf et dix heures du soir. L'on passa toute la nuit en bataille devant Saint-Denis, pour empêcher le maréchal du Plessis, qui y étoit avec huit cents chevaux, composés de la gendarmerie, d'incommoder notre convoi. L'on prit tout ce qu'il y avoit de chariots, de charrettes et de chevaux dans Paris. Le maréchal de la Mothe se détacha avec mille chevaux; il enleva tout ce qu'il trouva dans Gonesse et dans le pays, et il entra[2] dans la ville sans avoir perdu un seul homme, ni un seul cheval. Les gendarmes de la Reine donnèrent sur la queue du convoi; mais ils furent repoussés par Saint-Germain d'Achon jusque dans la barrière de Saint-Denis.

Le même jour, Flamarins[3] arriva à Paris pour faire

1. Cette réponse se trouve reproduite dans les *Mémoires de Madame de Motteville*, p. 361 de l'édition de M. Riaux, *Biblioth. Charpentier*.

2. Mots effacés : « à la pointe du jour. »

3. Antoine Agésilas de Grossoles, marquis de Flamarins, qui fut tué au combat du faubourg Saint-Antoine. — Tallemant des Réaux parle de ce personnage au t. VII, p. 9, de ses *Historiettes*.

un compliment, de la part de M. le duc d'Orléans, à la reine d'Angleterre, sur la mort du Roi son mari [1], que l'on n'avoit apprise que trois ou quatre jours auparavant. Ce fut là le prétexte du voyage de Flamarins; en voici la cause. La Rivière, de qui il étoit intime et dépendant, se mit dans l'esprit de lier un commerce, par son moyen, avec M. de la Rochefoucauld, avec lequel Flamarins avoit aussi beaucoup d'habitude. Je savois, de moment à autre, tout ce qui se passoit entre eux, parce que Flamarins, qui étoit passionnément amoureux de Madame de Pommereux, lui en rendoit un compte très-fidèle. Comme M. le cardinal Mazarin faisoit croire à la Rivière que le seul obstacle qu'il trouvoit au cardinalat étoit M. le prince de Conti, Flamarins crut ne pouvoir rendre un service plus considérable à son ami, que de faire une négociation qui pût les disposer à quelque union. Il vit pour cet effet M. de la Rochefoucauld, aussitôt qu'il fut arrivé à Paris, et il n'eut pas beaucoup de peine à le persuader. Il le trouva au lit, très-incommodé de sa blessure et très-fatigué de la guerre civile. Il dit à Flamarins qu'il n'y étoit entré que malgré lui, et que s'il fût revenu de Poitou deux mois avant le siége de Paris, il eût assurément empêché Madame de Longueville d'entrer dans cette misérable affaire; mais que je m'étois servi de son absence pour l'y embarquer, elle et M. le prince de Conti; qu'il avoit trouvé les engagements trop avancés pour les pouvoir rompre; que sa blessure étoit encore un nouvel obstacle à ses desseins, qui étoient et qui seroient toujours de réunir la maison royale: que ce diable de Coadjuteur ne vouloit point de paix: qu'il étoit toujours pendu aux oreilles de M. le prince

1. Madame de Motteville raconte la mort du roi d'Angleterre, t. II, chap. XXX de ses Mémoires, édition de M. Riaux.

de Conti et de Madame de Longueville pour en fermer toutes les voies; que son mal l'empêchoit d'agir auprès d'eux comme il eût fait, et que, sans cette blessure, il feroit tout ce que l'on pourroit désirer de lui. Il prit ensuite avec Flamarins toutes les mesures qui obligèrent depuis, au moins à ce que l'on a cru, M. le prince de Conti à céder sa nomination au cardinalat à la Rivière.

Je fus informé de tous ces pas par Madame de Pommereux, aussitôt qu'ils furent faits. J'en tirai toutes les lumières qui me furent nécessaires, et je fis dire après, par le prévôt des marchands, à Flamarins de sortir de Paris, parce qu'il y avoit déjà quelques jours que le temps de son passe-port étoit expiré.

Le 26 [février], il y eut de la chaleur dans le Parlement, sur ce qu'il y avoit eu nouvelle que Grancey avoit assiégé Brie-Comte-Robert, avec cinq mille hommes de pied et trois mille chevaux; la plupart des conseillers vouloient ridiculement que l'on s'exposât à une bataille pour la secourir. Messieurs les généraux eurent toutes les peines imaginables à leur faire entendre raison. La place ne valoit rien, elle étoit inutile par deux ou trois considérations. Et M. de Bouillon, qui, à cause de sa goutte, ne pouvoit venir au Palais, les envoya par écrit à la compagnie, qui se montra plus peuple, en cette occasion, que ceux qui ne l'ont pas vu ne le peuvent croire. Bourgogne, qui étoit dans la place, se rendit ce jour-là même; et je ne sais, s'il eût tenu plus longtemps, si l'on se fût pu empêcher de faire, contre toutes les règles de la guerre, quelque tentative bizarre pour étouffer les criailleries impertinentes de ces ignorants. Je m'en servis, fort heureusement, pour leur faire désirer à eux-mêmes que notre armée sortît de Paris. J'apostai le comte de Maure,

qui étoit proprement le replâtreux du parti, pour dire au président Charton : Qu'il savoit de science certaine que la véritable raison pour laquelle l'on n'avoit pas secouru Brie-Comte-Robert étoit l'impossibilité que l'on avoit trouvée à faire sortir, assez à temps, les troupes de la ville, et que ça avoit déjà été l'unique cause de la perte de Charenton. Je fis dire, en même temps, par Grécy au président de Mesmes qu'il avoit appris de bon lieu que j'étois extrêmement embarrassé, parce que, d'un côté, je voyois que la perte de ces deux places étoit imputée par le public à l'opiniâtreté que nous avions de tenir nos troupes resserrées dans l'enclos de nos murailles, et que, de l'autre, je ne me pouvois résoudre à éloigner seulement de deux pas de ma personne tous ces gens de guerre, qui étoient autant de criailleurs à gages pour moi dans les rues et dans la salle du Palais.

Je ne vous puis exprimer à quel point toute cette poudre prit feu. Le président Charton ne parla plus que de campements; le président de Mesmes finissoit tous ses avis par la nécessité de ne pas laisser les troupes inutiles. Les généraux témoignèrent être embarrassés de cette proposition. Je fis semblant de la contrarier. Nous nous fîmes prier huit ou dix jours, après lesquels nous fîmes, comme vous verrez, ce que nous souhaitions bien plus fortement encore que ceux qui nous en pressoient.

Noirmoutiers sortit de Paris avec quinze cents chevaux, y amena, ce jour-là, de Dammartin et des environs, une quantité immense de grains et de farines. M. le Prince ne pouvoit être partout; il n'avoit pas assez de cavalerie pour occuper toute la campagne, et toute la campagne favorisoit Paris. L'on y apporta, dans ces deux derniers jours, plus de blé qu'il n'en

eût fallu pour le maintenir six semaines. La police y manquoit par la friponnerie des boulangers et par le peu de soin des officiers.

Le 27 [février], le Premier Président fit la relation au Parlement de ce qui s'étoit passé à Saint-Germain[1], dont je vous ai déjà rendu compte, et l'on y résolut de prier Messieurs les généraux de se trouver au Palais dès l'après-dînée, pour délibérer sur les offres de la cour. Nous eûmes grande peine, M. de Beaufort et moi, à retenir le peuple, qui vouloit entrer dans la Grand'Chambre et qui menaçoit les députés de les jeter dans la rivière, en criant qu'ils les trahissoient et qu'ils avoient eu des conférences avec le Mazarin. Nous eûmes besoin de tout notre crédit pour l'apaiser; et le bon est que le Parlement croyoit que nous le soulevions. Le pouvoir dans les peuples est fâcheux en ce point, qu'il vous rend responsable même de ce qu'ils font malgré vous. L'expérience que nous en fîmes, ce matin-là, nous obligea de prier M. le prince de Conti de mander au Parlement qu'il n'y pourroit pas aller l'après-dînée, et qu'il le prioit de différer sa délibération jusqu'au lendemain matin; et nous crûmes qu'il seroit à propos que nous nous trouvassions le soir chez M. de Bouillon, pour aviser plus particulièrement à ce que nous avions à dire et à faire, dans une conjoncture où nous nous trouvions entre un peuple qui crioit la guerre, un Parlement qui vouloit la paix, et les Espagnols qui pouvoient vouloir l'une et l'autre à nos dépens, selon leur intérêt.

Nous ne fûmes guère moins embarrassés dans notre assemblée chez M. de Bouillon, que nous avions appréhendé de l'être dans celle du Parlement. M. le

1. Cette relation se trouve en effet dans les *Mémoires* de Mathieu Molé que nous avons publiés, t. III, p. 350.

prince de Conti, instruit par M. de la Rochefoucauld, y parla comme un homme qui vouloit la guerre et y agit comme un homme qui vouloit la paix. Ce personnage, qu'il joua pitoyablement, joint à ce que je savois de Flamarins, ne me laissa aucun lieu de douter qu'il n'attendît quelque réponse de Saint-Germain. La moins forte proposition de M. d'Elbeuf fut de mettre tout le Parlement en corps à la Bastille. M. de Bouillon n'osoit encore rien dire de M. de Turenne, parce qu'il ne s'étoit pas encore déclaré publiquement. Je n'osois m'expliquer des raisons qui me faisoient juger qu'il étoit nécessaire de couler sur tout généralement, jusqu'à ce que notre camp formé hors des murailles, l'armée d'Allemagne en marche, celle d'Espagne sur la frontière, nous missent en état de faire agir à notre gré le Parlement. M. de Beaufort, à qui l'on ne se pouvoit ouvrir d'aucun secret important, à cause de Madame de Montbazon qui n'avoit point de fidélité, ne comprenoit pas pourquoi nous ne nous servions pas de tout le crédit que lui et moi avions parmi le peuple. M. de Bouillon étoit si persuadé que j'avois raison, qu'il ne m'avoit rien contesté dans le particulier, comme vous avez vu ci-dessus, de tout ce que j'avois inséré, sur cette matière, dans l'écrit dont je vous ai parlé; mais comme il n'eût pas été fâché que l'on eût passé par-dessus cette raison, parce qu'en son particulier il eût pu trouver mieux que personne ses intérêts dans le bouleversement, il ne m'aidoit qu'autant que la bienséance l'y forçoit, à faire prendre le parti de la modération, c'est-à-dire à faire résoudre que nous ne troublassions la délibération, que l'on devoit faire le lendemain au Parlement, par aucune émotion populaire.

Comme l'on ne doutoit point que la compagnie

n'embrassât, même avec précipitation, l'offre que la cour lui faisoit de traiter, l'on n'avoit presque rien à répondre à ceux qui disoient que l'unique moyen de l'en empêcher étoit d'aller au-devant de la délibération par une sédition. M. de Beaufort, qui alloit toujours à ce qui paroissoit le plus haut, y donnoit à pleines voiles. M. d'Elbeuf, qui venoit de recevoir une lettre de la Rivière, pleine de mépris, faisoit le capitan. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles cette voie, qui ne convient jamais guère à un homme de qualité, ne me convenoit pas pour plus de dix circonstances particulières, à moi moins qu'à tout autre. Je me trouvai dans l'embarras dont vous pouvez juger, en faisant réflexion sur les inconvénients qu'il y avoit pour moi, ou à ne pas prévenir une émotion qui me seroit infailliblement imputée, et qui seroit toutefois ma ruine dans les suites, ou à la combattre dans l'esprit de gens à qui je ne pouvois dire les raisons les plus solides que j'avois pour ne la pas approuver.

Le premier parti que je pris fut d'appuyer imperceptiblement les incertitudes et les ambiguïtés de M. le prince de Conti. Mais comme je vis que cette manière de galimatias pourroit bien empêcher que l'on ne prît la résolution fixe de faire l'émotion, mais qu'elle ne seroit pas capable de faire que l'on prît celle de s'y opposer, ce qui étoit pourtant absolument nécessaire, vu la disposition où étoit le peuple, qu'un mot du moins accrédité de tous ceux que nous étions pouvoit enflammer, je crus qu'il n'y avoit point à balancer. Je me déclarai publiquement et clairement. J'exposai à toute la compagnie ce que vous avez vu ci-dessus que j'avois dit à M. de Bouillon. J'insistai pour que l'on n'innovât rien jusqu'à ce que nous sussions positivement, par la réponse de Fuensaldagne, ce que nous

pouvions attendre des Espagnols. Je suppléai, autant qu'il me fut possible, par cette raison aux autres que je n'osois dire, et que j'eusse tirées encore plus naturellement et plus aisément et du secours de M. de Turenne, et du camp que nous avions projeté auprès de Paris.

J'éprouvai, en cette occasion, que l'une des plus grandes incommodités des guerres civiles est qu'il faut encore plus d'application à ce que l'on ne devoit pas dire à ses amis, qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis. Je fus assez heureux pour les persuader, parce que M. de Bouillon, qui dans le commencement avoit balancé, revint à mon avis, convaincu, à ce qu'il m'avoua le soir même, qu'une confusion telle qu'elle eût été dans la conjoncture, fût retombée, avec un peu de temps, sur ses auteurs. Mais ce qu'il me dit sur ce sujet, après que tout le monde s'en fut allé, me convainquit, à mon tour, qu'aussitôt que nos troupes seroient hors de Paris, que notre traité avec Espagne seroit conclu, et que M. de Turenne seroit déclaré, il étoit très-résolu à s'affranchir de la tyrannie ou plutôt du pédantisme du Parlement. Je lui répondis qu'avec la déclaration de M. de Turenne, je lui promettois de me joindre à lui pour ce même effet; mais qu'il jugeoit bien que jusque-là je ne me pouvois séparer du Parlement, quand j'y verrois clairement et distinctement ma perte, parce que j'étois au moins assuré de conserver mon honneur en demeurant uni à ce corps, avec lequel il semble que les particuliers ne peuvent faillir; au lieu que si je contribuois à le perdre sans avoir de quoi le suppléer par un parti dont le fonds fût françois et non odieux, je pourrois être réduit, fort aisément, à devenir dans Bruxelles une copie des exilés de la Ligue; que pour lui M. de Bouillon, il y trouveroit mieux son

compte que moi, par sa capacité dans la guerre et par les établissements que l'Espagne lui pourroit donner; mais qu'il devoit toutefois se ressouvenir de M. d'Aumale, qui étoit tombé à rien dès qu'il n'avoit eu que la protection d'Espagne; qu'il étoit nécessaire, à mon opinion, et pour lui et pour moi, de faire un fonds certain au dedans du royaume, devant que de songer à se détacher du Parlement, et se résoudre même à en souffrir, jusqu'à ce que nous eussions vu tout à fait clair à la marche de l'armée d'Espagne, au campement de nos troupes que nous avions projeté et à la déclaration de M. de Turenne, qui étoit la pièce importante et décisive en ce qu'elle donnoit au parti un corps indépendant des étrangers, ou plutôt parce qu'elle formoit elle-même un parti purement françois et capable de soutenir les affaires par son propre poids.

Ce fut, à mon avis, cette dernière considération qui emporta Madame de Bouillon, qui étoit rentrée dans la chambre de M. son mari aussitôt que les généraux en furent sortis, et qui ne s'étoit jamais pu rendre à l'avis de laisser agir le Parlement. Elle s'emporta même avec beaucoup de colère, quand elle sut que la compagnie s'étoit séparée sans résoudre de s'en rendre maître, et elle dit à M. de Bouillon : « Je vous l'avois « bien dit, que vous vous laisseriez aller à M. le Coad« juteur. » Il répondit ces propres mots : « Voulez-vous, « Madame, que M. le Coadjuteur hasarde pour nos in« térêts de devenir l'aumônier de Fuensaldagne? Est-il « possible que vous n'ayez pas compris ce qu'il vous « prêche depuis trois jours? » Je pris la parole sans émotion, en disant à Madame de Bouillon : « Ne con« venez-vous pas, Madame, que nous prendrons des « mesures plus certaines quand nos troupes seront « hors de Paris, quand nous aurons la réponse de l'Ar-

« chiduc et quand la déclaration de M. de Turenne « sera publique? » — « Oui, me repartit-elle; mais le « Parlement fera demain des pas qui rendront tous « ces préalables que vous attendez fort inutiles. » — « Non, Madame, lui répondis-je; je conviens que le « Parlement fera, dès demain, des pas même très-impru- « dents pour son propre compte vers la cour; mais je « soutiens que quelques pas qu'il fasse, nous demeure- « rons en état, pourvu que ces préalables réussissent, « de nous moquer du Parlement. » — « Me le promet- « tez-vous? » reprit-elle. — « Je m'y engage de plus, « lui dis-je, et je vous le veux signer de mon sang. » — « Vous l'en signerez tout à l'heure, » s'écria-t-elle. — Elle me lia le pouce avec de la soie, quoi que son mari lui pût dire, elle m'en tira du sang avec le bout d'une aiguille, et elle m'en fit signer un billet de cette teneur : « Je promets à Madame la duchesse de Bouillon de « demeurer uni avec M. son mari contre le Parlement, « en cas que M. de Turenne s'approche, avec l'armée « qu'il commande, à vingt lieues de Paris, et qu'il se « déclare pour la ville. » M. de Bouillon jeta cette belle promesse dans le feu, mais il se joignit avec moi pour faire connoître à sa femme, à qui dans le fond il ne se pouvoit résoudre de déplaire, que si nos préalables réussissoient, nous demeurerions sur nos pieds, quoi que pût faire le Parlement; et que s'ils ne réussissoient pas, nous aurions joie, par l'événement, de n'avoir pas causé une confusion où la honte et la ruine, en mon particulier, m'étoient infaillibles, et où même l'avantage de la maison de Bouillon étoit fort problématique.

Comme la conversation finissoit, je reçus un billet du vicaire de Saint-Paul, qui me donnoit avis que Touchéprés, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, avoit jeté

quelque argent parmi les garçons de boutique de la rue Saint-Antoine, pour aller, le lendemain, crier contre la paix dans la salle du Palais. Et M. de Bouillon, de concert avec moi, écrivit sur l'heure à M. d'Elbeuf, avec lequel il avoit toujours vécu honnêtement, ces quatre ou cinq mots sur le dos d'une carte, pour lui faire voir qu'il avoit été lui-même bien pressé : « Il n'y « a point de sûreté pour vous demain au Palais. »

M. d'Elbeuf vint, en même temps, à l'hôtel de Bouillon pour apprendre ce que ce billet vouloit dire; et M. de Bouillon lui dit qu'il venoit d'avoir avis que le peuple s'étoit mis dans l'esprit que M. d'Elbeuf et lui avoient intelligence avec le Mazarin, et qu'il ne croyoit pas qu'il fût judicieux de se trouver dans la foule que l'attente de la délibération attireroit infailliblement le lendemain dans la salle du Palais.

M. d'Elbeuf, qui savoit bien qu'il n'avoit pas la voix publique, et qui ne se tenoit pas plus en sûreté chez lui qu'ailleurs, témoigna qu'il appréhendoit que son absence, dans une journée de cette nature, ne pût être mal interprétée. Et M. de Bouillon, qui ne la lui avoit proposée que pour lui faire craindre l'émotion, prit l'ouverture de la difficulté qu'il lui en fit pour s'assurer encore plus de lui par une autre voie, en lui disant qu'il étoit persuadé effectivement, par la raison qu'il lui venoit d'alléguer, qu'il feroit mieux d'aller au Palais, mais qu'il n'y devoit pourtant pas aller comme une dupe; qu'il falloit qu'il y vînt avec moi; qu'il le laissât faire et qu'il trouveroit un expédient qui seroit naturel et comme imperceptible à moi-même. Vous croyez aisément que M. d'Elbeuf, qui vint me prendre à mon logis, le lendemain au matin, ne s'aperçut pas que je fusse en concert de sa visite avec M. de Bouillon.

Le 28 février, qui fut le lendemain de tout ce ma-

nége, j'allai au Palais avec M. d'Elbeuf, et je trouvai dans la salle une foule innombrable de peuple qui crioit : Vive le Coadjuteur ! Point de paix et point de Mazarin ! Comme M. de Beaufort entra en même temps par le grand degré, les échos de nos noms qui se répondoient, faisoient croire aux gens que ce qui ne se rencontroit que par un pur hasard avoit été concerté pour troubler la délibération du Parlement. Et comme, en matière de sédition, tout ce qui la fait croire l'augmente, nous faillîmes à faire en un moment ce que nous travaillions depuis huit jours, avec une application incroyable, à empêcher. Je vous ai déjà dit que le plus grand malheur des guerres civiles est que l'on y est responsable même du mal que l'on n'y fait pas.

Le Premier Président et le président de Mesmes, qui avoient supprimé, de concert avec les autres députés, la réponse par écrit que la Reine leur avoit faite, pour ne point aigrir les esprits par des expressions un peu trop fortes à leur gré, qui y étoient contenues, ornèrent de toutes les couleurs qu'ils leur purent donner les termes obligeants avec lesquels elle leur avoit parlé[1]. L'on opina ensuite; et après quelques contestations sur le plus et le moins de pouvoir que l'on donneroit aux députés, l'on résolut de le leur donner plein et entier, de prendre pour la conférence tel lieu qu'il plairoit à la Reine de choisir; de nommer pour députés quatre présidents, deux conseillers de la Grand'Chambre, un de chaque chambre des Enquêtes, un des Requêtes et un Maître des Requêtes; un ou deux de MM. les généraux, deux de chacune des compagnies souveraines et

1. Mathieu Molé dit dans ses *Mémoires*, t. III, p. 360 : « Les différents mouvements des esprits se témoignèrent assez en notre absence et durant la conférence ; mais le ciel, qui aime la France, dissipa les nuages et donna commencement à cette paix tant nécessaire et tant désirée de ceux qui demandoient l'assurance de l'autorité royale. »

le prévôt des marchands; d'en donner avis à M. de Longueville et aux députés des parlements de Rouen et d'Aix; d'envoyer, dès le lendemain, les gens du Roi demander l'ouverture des passages, conformément à ce qui avoit été promis par la Reine. Le président de Mesmes, surpris de ne trouver aucune opposition, ni de la part des généraux ni de la mienne, à tout ce qui avoit été arrêté, dit au Premier Président, à ce que le président de Bellièvre, qui assuroit l'avoir ouï, me dit après : « Voilà un grand concert, et j'appréhende les suites « de cette fausse modération. »

Je crois qu'il fut encore plus étonné, quand les huissiers étant venus dire que le peuple menaçoit de tuer tous ceux qui seroient d'avis d'une conférence devant que le Mazarin fût hors du royaume, nous sortîmes M. de Beaufort et moi ; nous fîmes retirer les séditieux, et la compagnie sortit sans aucun péril et même sans aucun bruit. Je fus surpris moi-même, au dernier point, de la facilité que nous y trouvâmes. Elle donna une audace au Parlement qui faillit à le perdre. Vous le verrez dans la suite.

Le 2 de mars, Champlatreux, fils du Premier Président, apporta au Parlement, de la part de son père qui s'étoit trouvé un peu mal, une lettre de M. le duc d'Orléans et une autre de M. le Prince, par lesquelles ils témoignoient tous deux la joie qu'ils avoient du pas que le Parlement avoit fait; mais par lesquelles, en même temps, ils nioient positivement que la Reine eût promis l'ouverture des passages. Je ne puis vous exprimer la chaleur et la fureur qui parut dans le corps et dans les particuliers à cette nouvelle. Le Premier Président même, qui en avoit porté parole à la compagnie, fut piqué au dernier point de ce procédé. Il s'en expliqua avec beaucoup d'aigreur au président de Nes-

mond, que le Parlement lui avoit envoyé pour le prier d'en écrire encore à Messieurs les Princes. L'on manda aux gens du Roi, qui étoient partis le matin pour aller demander à Saint-Germain les passe-ports nécessaires aux députés, de déclarer que l'on ne vouloit entrer en aucune conférence que la parole donnée au Premier Président ne fût exécutée. Je confesse que, quoique je connusse assez parfaitement la pente que le Parlement avoit à la paix, je fus assez dupe pour croire qu'une contravention de cette nature, dès le premier pas, pourroit au moins en assurer un peu la précipitation. Je crus qu'il seroit à propos de prendre ce moment pour faire faire à la compagnie quelque pas qui marquât, au moins à la cour, que toute sa vigueur n'étoit pas éteinte. Je sortis de ma place sous prétexte d'aller à la cheminée. Je priai Pelletier, frère de la Houssaye, que vous avez connu, de dire au bonhomme Broussel, de ma part, de proposer, dans le peu de bonne foi que l'on voyoit dans la conduite de la cour, de continuer les levées et de donner de nouvelles commissions. La proposition fut reçue avec applaudissements. M. le prince de Conti fut prié de les délivrer, et l'on nomma même six conseillers pour y travailler sous lui.

Le lendemain, qui fut le 3 de mars, le feu continua. L'on s'appliqua avec ardeur pour faire payer les taxes, auxquelles personne ne vouloit plus satisfaire, dans l'espérance que la conférence donneroit la paix, qui les acquitteroit toutes à la fois. M. de Beaufort ayant pris ce temps, de concert avec M. de Bouillon, avec le maréchal de la Mothe et avec moi, pour essayer d'animer le Parlement, parla, à sa mode, contre la contravention, et il ajouta qu'il répondoit, au nom de ses collègues et au sien, de déboucher dans quinze jours les passages, s'il plaisoit à la compagnie de prendre une

ferme résolution de ne se plus laisser amuser par des propositions trompeuses, qui ne tendoient qu'à suspendre le mouvement de tout le royaume, qui, sans ces bruits de négociations et de conférences, se seroit déjà entièrement déclaré pour la capitale. Il est incroyable ce que ces vingt ou trente paroles, où il n'y eut pas ombre de construction, produisirent dans les esprits. Il n'y eût eu personne qui n'eût jugé que le traité alloit être rompu. Ce ne fut plus cela un moment après.

Les gens du Roi revinrent de Saint-Germain; ils rapportèrent des passe-ports pour les députés, et un galimatias, à proprement parler, pour la subsistance de Paris; car au lieu de l'ouverture des passages, on accorda de laisser passer cent muids de blé par jour pour la ville : encore affecta-t-on d'omettre, dans le premier passe port qui en fut expédié, le mot de par jour, pour s'en pouvoir expliquer selon les occurrences. Ce galimatias ne laissa pas de passer pour bon dans le Parlement ; l'on ne s'y ressouvint plus de ce qui s'y étoit dit et fait un instant auparavant, et l'on se prépara pour aller, dès le lendemain, à la conférence que la Reine avoit assignée à Ruel.

Nous nous assemblâmes, dès le soir même, chez M. de Bouillon, M. le prince de Conti, M. de Beaufort, M. d'Elbeuf, M. le maréchal de la Mothe, M. de Brissac, le président de Bellièvre et moi, pour résoudre s'il étoit à propos que les généraux députassent. M. d'Elbeuf, qui avoit une très-grande envie d'en avoir la commission, insista beaucoup pour l'affirmative. Il fut tout seul de son sentiment, parce que nous jugeâmes qu'il seroit sans comparaison plus sage de demeurer pleinement dans la liberté de le faire ou de ne le pas faire, selon les diverses occasions que nous en aurions; et de plus, y eût-il rien eu de plus malhonnête et même

de moins judicieux, que d'envoyer à la conférence de Ruel, dans le temps que nous étions sur le point de conclure un traité avec Espagne, et que nous disions, à toutes les heures du jour, à l'envoyé de l'Archiduc, que nous ne souffrions cette conférence que parce que nous étions très-assurés que nous la romprions par le moyen du peuple, quand il nous plairoit. M. de Bouillon, qui commençoit depuis un jour ou deux à sortir, et qui étoit allé, ce jour-là même, reconnoître le poste où il avoit pris le dessein de former un camp, nous en fit ensuite la proposition comme d'une chose qui ne lui étoit venue dans l'esprit que du matin. M. le prince de Conti n'eut pas la force d'y consentir, parce qu'il n'avoit pas consulté son oracle; il n'eut pas la force d'y résister, parce qu'il n'osoit pas contester à M. de Bouillon une proposition de guerre. MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac et de Bellièvre, que nous avions avertis, qui savoient le dessous des cartes, y donnèrent avec approbation. M. d'Elbeuf s'y opposa par les plus méchantes raisons du monde. Je me joignis à lui pour mieux couvrir notre jeu, en représentant à la compagnie que le Parlement se pourroit plaindre de ce que l'on feroit un mouvement de cette sorte sans sa participation. M. de Bouillon me répondit d'un ton de colère, qu'il y avoit plus de trois semaines que le Parlement se plaignoit au contraire de ce que les généraux ni les troupes n'osoient montrer le nez hors des portes[1]; qu'il ne s'étoit pas ému de leurs crieries tant qu'il avoit cru qu'il y avoit du péril à les exposer à la campagne; mais qu'ayant reconnu, par hasard plutôt que par ré-

1. Madame de Motteville parle souvent dans ses *Mémoires* de la poltronnerie des bourgeois de Paris pendant le blocus. Cette opinion était celle de la cour, réfugiée à Saint-Germain. Voy. le chapitre XXX des *Mémoires*, édition de M. Riaux. (*Biblioth. Charpentier.*)

flexion, un poste où elles seroient autant en sûreté qu'à Paris, et d'où elles pourroient agir encore plus utilement, il étoit raisonnable de satisfaire le public. Je me rendis, comme vous le pouvez juger, assez facilement à ces raisons, et M. d'Elbeuf sortit de l'assemblée très-persuadé qu'il n'y avoit point de mystères dans la proposition de M. de Bouillon. Ce fut beaucoup, car les gens qui en font à tout en croient à tout.

FIN DU PREMIER VOLUME.

APPENDICE

LES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU

RAPPROCHÉS DE CEUX DU CARDINAL DE RETZ.

(Voyez la *Notice*, p. XXIV.)

Nous avons fait remarquer, dans la *Notice* sur le cardinal de Retz, que ses Mémoires pouvaient être regardés comme les plus authentiques et le meilleur guide à suivre pour l'étude des événements de la Fronde. Nous avons ajouté qu'il n'en était pas ainsi pour d'autres ouvrages du même genre, notamment des Mémoires attribués au cardinal de Richelieu, auxquels on accorde peut-être une trop grande importance historique.

Pour justifier cette opinion, que j'ai déjà émise à l'occasion d'une autre publication, je prierai de remarquer qu'après avoir comparé les soins que le cardinal de Retz et plusieurs de ses contemporains ou de ses prédécesseurs, tels que la Rochefoucauld, Montglat, Villeroi, etc., avaient apportés à la rédaction de leurs Mémoires, nous avons été amenés à dire, dans notre *Notice sur les manuscrits du premier président Molé* (en tête de ses Mémoires publiés par nous en 1857), que « les secrétaires du cardinal de Richelieu s'emparèrent des Mémoires annuels, très-succincts, dans lesquels Son Éminence rendait compte au Roi des principaux événements de son administration, et qu'ils tentèrent ultérieurement de les rendre plus étendus et plus complets; qu'ils y travaillèrent même avec une certaine adresse, enfin qu'ils nous ont révélé eux-mêmes le secret de leur industrie par quelques notes qui découvrent les directions données par le chef d'atelier à ses manœuvres, et que telle était l'origine des Mémoires publiés pour la première fois par M. Petitot, et réimprimés par MM. Michaud et Poujoulat, sous le nom du cardinal de Richelieu. »

Mais tout récemment, le consciencieux éditeur de la *Correspondance du cardinal de Richelieu*, M. Avenel, a inséré

dans le *Journal des Savants* (mars 1858) un très-curieux article sur ces mêmes Mémoires de Richelieu, et il n'admet pas que nous ayons pu contester l'entière participation du Cardinal à la rédaction des Mémoires qui portent son nom.

Après avoir remercié M. Avenel des termes obligeants dans lesquels il parle de notre publication des *Mémoires de Mathieu Molé*, ainsi que de la bienveillance qu'il a apportée dans la discussion de notre opinion sur l'authenticité des Mémoires de Richelieu, qu'il nous permette de lui dire que nous sommes en réalité d'accord avec lui sur le fond même de la question, et que nous ne différons que sur l'appréciation définitive de la valeur et du titre qu'il faut donner au Recueil dont nous parlons.

Nous avons dit, en effet, comme nous le rappelions plus haut : 1° Que les secrétaires du cardinal de Richelieu travaillèrent à rendre plus complets des Mémoires succincts présentés annuellement au Roi par le cardinal[1].

Dans son article du *Journal des Savants*, M. Avenel dit, en effet : *Celui qui arrangea les Mémoires* a écrit (p. 157). — *Le secrétaire chargé de disposer en un corps d'histoire les matériaux amassés pour* les Mémoires (p. 160). — Ce même *secrétaire* a ajouté : — Ensuite le secrétaire *chargé d'arranger* les Mémoires a fait subir à cette page les modifications accoutumées (p. 161). — M. Avenel cite la note suivante d'un secrétaire de Richelieu. « Cette lettre est d'importance et mérite d'être connue, en original, en son ordre, avec celles qui vous composent la suite des choses. »

M. Avenel entre donc entièrement dans nos dires, et sur ce premier point nous sommes bien d'accord avec lui : les secrétaires ont eu la plus grande part à la rédaction des Mémoires de Richelieu.

2° Nous avons ajouté : Que les secrétaires travaillèrent même avec une certaine adresse et qu'ils nous ont révélé le

1. On trouve à l'Appendice du tome IV des Mémoires de Molé, un fragment des Mémoires que Richelieu rédigea pour les années 1639, 1640, 1641. C'est une rapide énumération des événements politiques les plus notables.

secret de leur industrie par quelques mots, etc. — M. Avenel dit également dans le *Journal des Savants* (p. 160) : Moins Richelieu avait le temps de mettre la main à l'œuvre, plus il avait soin d'aider de ses instructions *les hommes à qui il avait confié l'exécution de son dessein.*

3° Nous disions encore que tous les documents du ministère servirent à faire le texte même des Mémoires de Richelieu, après qu'on eut supprimé le préambule officiel et le protocole final, qui furent remplacés par ces mots : « M. le cardinal dit au Roi, etc. » C'est ainsi que les dépêches et les considérants des édits et des déclarations devinrent des Mémoires historiques.

Voici la version de M. Avenel (p. 159) : « Ensuite un secrétaire est venu, toujours le même, chargé de travailler le texte primitif des lettres en style de récit; le secrétaire corrigeait en interligne les pièces copiées et mettait au passé ce qui était au présent dans le texte original, et à la troisième personne ce qui était à la première ou à la seconde dans les lettres; il traduisait les chiffres, il mettait les vrais noms au-dessus des noms de convention » (p. 161). « Ces Mémoires sont donc formés presque uniquement d'une suite de pièces dont la plupart sont l'œuvre même de Richelieu et liées ensemble par quelques réflexions, quelques commentaires. Il arrive aussi que certains passages d'une lettre ont disparu dans les Mémoires, quoique la lettre ait été employée, et parfois ce ne sont pas les passages les moins intéressants qu'on a supprimés. »

Je suis donc encore d'accord avec M. Avenel : les Mémoires de Richelieu sont composés du texte des lettres et autres documents, liés par quelques réflexions probablement tirées aussi de quelques rapports ou de quelques lettres.

4° Nous avons dit également que le *Mercure* de Richer et la *Gazette* de Renaudot servirent aussi de guide et furent les textes auxquels on fit le plus d'emprunts. — M. Avenel pense (p. 162) « qu'aux pièces officielles que le Cardinal amassait pour en faire *comme le fond et le tissu* de ses Mémoires, il joignit des écrits divers. Aimant aussi à rédiger des articles

de journal, il en envoyait au *Mercure* et à la *Gazette* et qu'on les retrouve textuellement dans les Mémoires, ou avec de légères modifications. » — Nous sommes encore d'accord avec M. Avenel sur le premier point, mais il serait peut-être difficile aujourd'hui de déterminer quels sont les articles rédigés par Richelieu et qui ont été insérés soit dans le *Mercure*, soit dans la *Gazette*.

5° Enfin, nous avons dit que Mézerai était le rédacteur de la partie des Mémoires publiée sous le titre d'*Histoire de la Mère et du Fils*, qui forme le texte des années 1610 à 1619, et que le manuscrit autographe de Mézerai existait à la bibliothèque impériale sous le n° 1277 — I. AA. du catalogue Hase; mais que, par suite d'un classement nouvellement entrepris, il n'avait pas été possible de le retrouver.

Que dit M. Avenel dans le *Journal des Savants* (p. 167) : « L'habitude de Richelieu de s'approprier le travail et la pensée des autres allait jusque là, que telle page de ses Mémoires que l'on devrait croire l'expression d'une pensée intime ou d'une opinion personnelle, est tout simplement copiée mot pour mot dans une lettre à lui adressée. »

M. Avenel ne fait-il pas ici honneur à Richelieu de la petite industrie de ses secrétaires? et, nous le demandons, est-il possible de mieux démontrer que Richelieu est étranger à la vraie mise en œuvre de ses prétendus Mémoires? M. Avenel ajoute : « Maintenant on retrouverait (ce qu'on ne retrouvera pas, nous le croyons) un manuscrit des dix premières années, écrit entièrement de la main de Mézerai, que cela signifierait ou que Mézerai *aurait mis la dernière main* à un travail composé d'origine *dans le cabinet* de Richelieu, ou seulement qu'il aurait eu occasion d'en prendre copie. »

Mais pourquoi Mézerai n'aurait-il pas travaillé pour le cardinal de Richelieu « *qui avait l'habitude* (assez mesquine, ce nous semble) *de s'approprier le travail et la pensée des autres*[1]? »

Ainsi, et comme on vient de le voir, la divergence d'opinion entre l'article du *Journal des Savants* de M. Avenel et ce

que nous avons dit dans notre *Notice* sur les manuscrits de Molé relativement aux Mémoires dits de Richelieu, ne présente pas une bien notable différence[1] et sur la conclusion à tirer des renseignements qui précèdent, sur lesquels les deux opinions se rapprochent singulièrement. — Nous pensons toujours qu'il n'est pas posssible de laisser au *Recueil* dont nous venons de faire connaître le mode de rédaction, le titre pompeux de Mémoires du cardinal de Richelieu, quoique M. Avenel, après avoir fait connaître plus en détail et avec plus d'exactitude que nous n'avions pu le faire, la part active des *secrétaires* de Richelieu dans la rédaction des Mémoires dont, nous le reconnaissons volontiers, le Cardinal assembla si l'on veut *le fond et le tissu*, M. Avenel, disons-nous, veuille néanmoins y voir, partout et toujours, l'œuvre accomplie par Richelieu lui-même, de son vivant, dans son cabinet et par des gens à lui.

1. L'habitude de s'approprier le travail des autres était tellement dans le caractère du cardinal de Richelieu, en fait de travaux et de rédaction littéraire, qu'il est inutile de rappeler ce qui se passait, à la même époque, à l'occasion des *excellentes comédies* attribuées aussi à Son Éminence pour la trame et le canevas, et dont les *cinq auteurs* étaient parfaitement connus. La singularité suivante de ce caractère du Cardinal est moins généralement admise et avec plus de réserve; aussi en laissons-nous la responsabilité à l'auteur, Madame la duchesse d'Orléans, née princesse Palatine. Voici ce qu'elle raconte, p. 240, de sa *Correspondance*, édition de la *Bibliothèque Charpentier* : « Le cardinal de Richelieu, malgré tout son talent, a eu de grands accès de folie; il se figuroit quelquefois qu'il étoit un cheval : il sautoit alors autour d'un billard, en hennissant et faisant beaucoup de bruit pendant une heure, et en lançant des ruades à ses domestiques. Ses gens le mettoient ensuite au lit, le couvroient bien pour le faire suer, et quand il s'éveilloit, il n'avoit aucun souvenir de ce qui s'étoit passé. »

1. Nous ne pouvons partager non plus l'opinion de M. Michelet au sujet des Mémoires de Richelieu (*Richelieu et la Fronde*, p. 47) lorsqu'il dit que : « Dans ses Mémoires, tout politiques, Richelieu couvre tout cela de respect, de silence. Il ménage les deux reines, ménage les princes étrangers. Mais dans le petit *Journal*, écrit par lui, pour lui, chaque soir et qui donne une mention des avis, des rapports d'espions, de toutes les informations qui lui venaient, on y voit bien plus clair. Ces témoignages, du reste, sont pour la plupart confirmés par tous les Mémoires, Actes et Lettres publiés depuis. » — Richelieu, au contraire, dans les Mémoires qui portent son nom, maltraite, assez vivement la Reine, le duc d'Orléans et la duchesse de Savoie, sœur de Louis XIII.

Ce *fond* et ce *tissu* sont authentiques et dignes incontestablement de l'attention de l'historien ; mais M. Avenel, pour nous ôter encore un peu de nos illusions sur ce point, tout en gardant entièrement les siennes, ajoute les mots suivants trop significatifs contre lui-même (p. 175). « Les copies faites par les scribes de son cabinet (de Richelieu) sont tellement défectueuses, les fautes y sont si fréquentes et de telle nature, qu'il est impossible que Richelieu ait revisé lui-même le travail fait par son ordre, ou seulement que ce travail ait été revu de suite et en entier par la personne qu'il avait chargée de réunir les pièces, de les lier entre elles, et d'en transformer les phrases en style narratif. »

On ne trouve donc pas dans tous ces soi-disant Mémoires de Richelieu, l'œil du maître, l'inspiration du grand politique et l'esprit d'un premier ministre qui rend compte à la postérité de son gouvernement de la France pendant plus de trente années. N'avait-il pas à lui faire connaître les motifs politiques qui avaient forcé l'homme d'Église à quelques actes parfois sanguinaires ? Et pourquoi Richelieu, qui avait pris la peine de faire mander chez le Roi et de faire même venir en Lorraine les députés du parlement de Paris, de les écouter et de donner l'ordre de les arrêter, emprisonner ou exiler selon la gravité des circonstances, pourquoi n'a-t-il jamais eu que quelques mots à dire dans ses Mémoires, s'il en est l'auteur attentif, d'une cour souveraine qui lui causa plus d'un embarras et mérita souvent ses rigueurs? L'Édit mémorable du 21 février 1641, qui limitait les pouvoirs du Parlement, résumait certainement la politique du Cardinal contre les cours souveraines, et cependant que nous en disent les Mémoires de Richelieu? Rien.

L'examen de l'opinion développée par un écrivain du mérite de M. Avenel, sur la valeur historique des Mémoires de Richelieu et de ceux du cardinal de Retz, était un complément nécessaire du travail de l'éditeur de ces derniers Mémoires.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imp. P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.



VOLUME 2

BIBLIOGRAPHIC IRREGULARITIES

MAIN ENTRY: Retz

Bibliographic Irregularities in the Original Document

List volumes and pages affected; include name of institution if filming borrowed text.

_____ Page(s) missing/not available: ____________

_____ Volumes(s) missing/not available: ____________

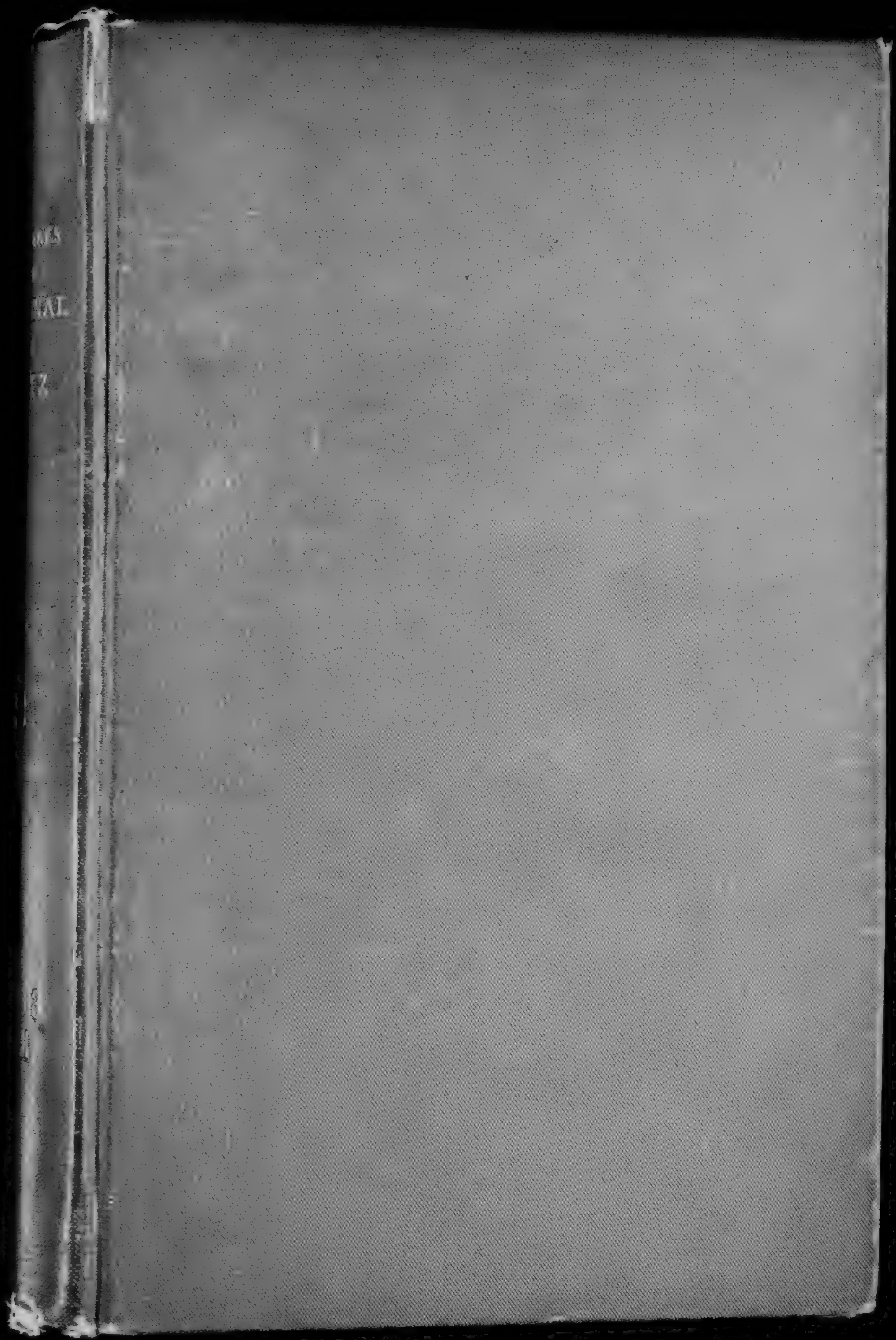
√ Illegible and/or damaged page(s): V. 2; PAGES 153-154, 12-19

_____ Page(s) or volumes(s) misnumbered: ____________

_____ Bound out of sequence: ____________

_____ Page(s) or illustration(s) filmed from copy borrowed from: Hobart and William Smith College.

_____ Other: ____________



MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

II

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

II

1649-1650

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1859

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

DEUXIÈME PARTIE

(*Suite.*)

—

CHAPITRE XII

CONFÉRENCE A RUEIL; — CONSEIL DE FRONDE A PARIS.

4 Mars — 11 Mars 1649. — Départ des députés pour Rueil. — Le camp des Frondeurs entre Marne et Seine. — Joie du Parlement à l'occasion de la sortie de l'armée. — La cour s'en réjouit également. — Le président de Mesmes et Senneterre. — *Si le Coadjuteur n'est pas homme de bien, nous avons pour longtemps la guerre civile!* — Les députés du Parlement et le cardinal Mazarin. — Plaintes de la Reine. — Le premier président Molé, Longueil et le Coigneux. — Un expédient. — Dom Francisco Pizarro à Paris. — Les pleins pouvoirs de l'Espagne. — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Leur conduite à l'égard de l'envoyé d'Espagne. — D'Anctauville négociateur du duc de Longueville. — Son voyage secret à Saint-Germain. — Situation des Frondeurs; discours du duc de Bouillon. — Réplique du Coadjuteur. — Un courrier du maréchal de Turenne. — Le Maréchal se déclare pour la Fronde. — Il marchera sur Paris avec son armée. — Singulière conduite de Turenne. — Proposition du Coadjuteur aux Frondeurs. — Nouvelle discussion. — Le duc de Bouillon. — La duchesse de Bouillon. — Les Espagnols. — La paix générale. — Le Parlement. — L'armée de Turenne et celle de M. le Prince. — Le duc de Beaufort. — Le prince de Conti. — Le duc d'Elbeuf donne une fête aux Frondeurs. — Offres faites au Coadjuteur au nom de la Reine. — Madame de Lesdiguières. — Les négociations particulières. — Le chevalier de Fruges espion de Mazarin. — Madame de Montbazon. — Inquiétudes de l'envoyé d'Espagne. — Laigues et la duchesse de Chevreuse. — L'Archiduc, Fuensaldagne et Noirmoutiers. — Conférences à Rueil. — Les blés n'arrivent pas à Paris. — Réclamation du Parlement. — Exigences de la Reine et contestations. — Turenne déclaré criminel de lèse-majesté. —

Arrêt du Parlement cassant cette déclaration. — Arrêt contre ceux qui lèvent des troupes pour le Roi. — Ordre de surseoir la Conférence. — Le Parlement de Rouen et l'armée du duc de Longueville. — Le duc de la Trémoille et le Poitou. — La Champagne et M. de la Vieuville. — Paix de Rueil, signée le 11 mars. — Vineuil et la duchesse de Montbazon. — Turenne abandonné par son armée. — M. d'Erlac. — *Mazarin aime passionnément la négociation!* — Récits de la conclusion de la paix. — *Il n'y a de salut qu'en faisant le Coadjuteur cardinal.*

Le 4 de mars, les députés sortirent pour Rueil [1], et notre armée sortit pour le camp formé entre Marne et Seine. L'infanterie fut postée à Villejuif et à Bicêtre, la cavalerie à Vitry et à Ivry. L'on fit un pont de bateau sur la rivière au Port-à-l'Anglois, défendu par des redoutes où il y avoit du canon. L'on ne se peut imaginer la joie qui parut dans le Parlement de la sortie

1. Le « procès-verbal de la Conférence faite à Rueil, contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les princes et députés de la Reine, que par les députés desdites compagnies, et de tout ce qui s'est passé entre eux pendant ladite Conférence, » nous fait connaître l'itinéraire des députés en quittant Paris.

« Les députés pour la Conférence de la paix des compagnies souveraines, et ceux de la ville s'étant tous trouvés, sur les neuf heures du matin, au logis de M. le Premier Président, au nombre de vingt-deux, savoir : treize du corps du Parlement, trois de la Chambre des Comptes, trois de la Cour des Aides et trois de la ville, en sont sortis, entre neuf et dix, pour aller à Rueil, au lieu destiné pour ladite Conférence, lesquels ont passé par la porte Saint-Honoré, où ils furent arrêtés, au moins deux heures, en sortant, par les bourgeois qui étoient de garde ce jour-là, lesquels visitèrent tous les chariots et bagages desdits députés, dont ceux qui étoient passés les premiers, accompagnés de la compagnie des gardes de M. le prince de Conti avec leurs cornettes, attendirent les autres qui étoient derrière jusqu'au dernier hors la ville, entre ladite porte et celle de la Conférence. Là, le sieur Saintot, maître des cérémonies, vint les trouver avec la compagnie des gardes de M. le maréchal de Gramont, qui étoit au bout du Cours-la-Reine, pour les escorter jusqu'à Rueil. Aussitôt les gardes de M. le prince de Conti s'en retournèrent à Paris, et furent conduits ainsi, avec une autre escorte qui les vint joindre au bois de Boulogne, audit lieu de Rueil, où ils arrivèrent sur les trois heures, et en entrant, hors la porte, ledit sieur Saintot leur dit et nomma à chacun les logis qui leur avoient été marqués par les fourriers du Roi, où ils furent tous. »

de l'armée; ceux qui étoient bien intentionnés pour le parti, se persuadant qu'elle alloit agir avec plus de vigueur, et ceux qui étoient à la cour se figurant que le peuple qui ne seroit plus échauffé par les gens de guerre, en seroit bien plus souple et plus adouci. Saint-Germain même donna dans le panneau; et le président de Mesmes y fit extrêmement valoir tout ce qu'il avoit dit en sa place à MM. les généraux, pour les obliger à prendre la campagne avec leurs troupes. Senneterre, qui étoit sans contredit le plus habile homme de la cour, ne les laissa pas longtemps dans cette erreur. Il pénétra, par son bon sens, notre dessein. Il dit au Premier Président et au président de Mesmes qu'ils avoient été pris pour dupes et qu'ils s'en apercevroient au premier jour. Je crois que je dois à la vérité le témoignage d'une parole qui marque la capacité de cet homme. Le Premier Président, qui étoit tout d'une pièce et qui ne voyoit jamais deux choses à la fois, s'étant écrié sur le camp de Villejuif, avec un transport de joie, que le Coadjuteur n'auroit plus tant de crieurs à gages dans la salle du Palais, et le président de Mesmes ayant ajouté : ni tant de coupe-jarrets, Senneterre repartit à l'un et à l'autre : « L'intérêt du « Coadjuteur n'est pas de vous tuer, Messieurs, mais « de vous assujettir. Le peuple lui suffiroit pour le « premier; le camp lui est admirable pour le second. « S'il n'est pas plus homme de bien que l'on ne le « croit ici, nous avons pour longtemps la guerre « civile. »

Le Cardinal avoua, dès le lendemain, que Senneterre avoit vu clair; car M. le Prince convint, d'une part, que nos troupes, qui ne se pouvoient attaquer au poste qu'elles avoient pris, lui faisoient plus de peine que si elles étoient demeurées dans la ville, et

nous commençâmes, de l'autre, à parler plus haut dans le Parlement que nous ne l'avions accoutumé.

L'après-dînée du 4 nous en fournit une occasion assez importante. Les députés étant arrivés sur les quatre heures du soir à Rueil, apprirent que M. le cardinal Mazarin étoit un des nommés par la Reine pour assister à la Conférence. Ceux du Parlement prétendirent qu'ayant été condamné par la compagnie, ils ne pouvoient conférer avec lui. M. le Tellier leur dit, de la part de M. le duc d'Orléans, que la Reine trouvoit fort étrange que le Parlement ne se contentât pas de traiter comme d'égal avec son Roi, mais qu'il voulût encore borner son autorité jusqu'à se donner la licence d'exclure même ses députés. Le Premier Président demeurant ferme et la cour persistant de son côté, l'on fut sur le point de rompre; et le président le Coigneux et Longueil, avec lesquels nous avions un commerce secret, nous ayant donné avis de ce qui se passoit, nous leur mandâmes de ne se point rendre et de faire voir, même comme en confidence, au président de Mesmes et à Ménardeau, qui étoient tous deux très-dépendants de la cour, un bout de lettre de moi à Longueil, dans lequel j'avois mis, comme apostille, ces paroles : « Nous avons pris nos mesures, nous « sommes en état de parler plus décisivement que « nous avons cru le devoir jusqu'ici, et je viens en- « core, depuis ma lettre écrite, d'apprendre une nou- « velle qui m'oblige à vous avertir que le Parlement « se perdra s'il ne s'y conduit très-sagement. » Cela joint au discours que nous fîmes, le 5 au matin, devant le feu de la Grand'Chambre, obligea les députés à ne se point relâcher sur la présence du Cardinal à la Conférence, qui étoit un chapitre si odieux au peuple, que nous eussions perdu tout crédit auprès de lui, si nous

l'eussions souffert; et il est constant que si les députés eussent suivi sur cela leur inclination, nous eussions été forcés, par cette considération, de leur fermer les portes à leur retour. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles nous évitions, par toutes les voies possibles, d'être obligés à ces extrémités.

Comme la cour vit que le Premier Président et ses collègues avoient demandé escorte pour revenir à Paris, elle se radoucit. M. le duc d'Orléans envoya quérir le Premier Président et le président de Mesmes. L'on chercha des expédients, et l'on trouva celui de nommer deux députés de la part du Roi et deux de la part de l'assemblée, qui conféreroient, dans une des chambres de M. le duc d'Orléans, sur les propositions qui seroient faites de part et d'autre, et qui en feroient après le rapport aux autres députés et du Roi et des compagnies [1]. Ce tempérament, qui, comme vous voyez, ne sauvoit pas au Cardinal le chagrin de n'avoir pu conférer avec le Parlement et qui l'obligea effectivement de quitter Rueil et de s'en retourner à Saint-Germain, fut accepté avec joie et ouvrit la scène de la Conférence très-désagréablement pour le ministre. Je craindrois de vous ennuyer si je vous rendois un compte exact de ce qui se passa dans le cours de cette Conférence [2], qui fut pleine de contestations

1. Le procès-verbal de la Conférence porte : « Je ne vous avois pas mandé la forme de la conférence, qui est telle, que le sieur Saintot est hors de la chambre où nous nous assemblons, dans un passage; qu'il attend les députés, lesquels étant entrés dans ledit passage, ledit sieur Saintot va avertir M. le Chancelier et M. le Tellier qui sont dans la chambre de S. A. R., lesquels viennent dans la chambre de la conférence des députés, s'asseyent du côté du feu à une table, et nos députés de l'autre côté, et là ils font les propositions de part et d'autre. »

2. Mathieu Molé, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 363), rend compte avec plus d'exactitude et plus de détails de ce qui se passa à la

et de difficultés. Je me contenterai de vous en marquer les principales délibérations, que je mêlerai, par l'ordre des jours, dans la suite de celles du Parlement, et des autres accidents qui se trouveront avoir du rapport aux unes et aux autres.

Ce même jour 5 de mars, dom Francisco Pizarro, second envoyé de l'Archiduc, arriva à Paris avec les réponses que lui et le comte de Fuensaldagne faisoient aux premières dépêches de dom Joseph de Illescas; avec un plein pouvoir de traiter avec tout le monde; avec une instruction de quatorze pages de petites lettres pour M. de Bouillon; avec une lettre de l'Archiduc fort obligeante pour M. le prince de Conti, et avec un billet pour moi très-galant, mais très-substantiel, du comte de Fuensaldagne. Il portoit que le Roi son maître me déclaroit qu'il ne se vouloit point fier à ma parole, mais qu'il prendroit toute confiance en celle que je donnerois à Madame de Bouillon. L'instruction me la témoignoit tout entière, et je connus la main de M. et de Madame de Bouillon dans le caractère de Fuensaldagne.

Nous nous assemblâmes, deux heures après l'arrivée de cet envoyé, dans la chambre de M. le prince de Conti, à l'Hôtel de Ville, pour y prendre notre résolution, et la scène y fut assez curieuse. M. le prince de Conti et Madame de Longueville, inspirés par M. de la Rochefoucauld, vouloient se lier presque sans restriction avec Espagne, parce que les mesures qu'ils

conférence de Rueil. Le procès-verbal en a été du reste publié : on le trouve ordinairement parmi les pièces justificatives qui accompagnent les éditions des *Mémoires* de Retz. Bien des pages de ce procès-verbal font double emploi avec les *Mémoires* de Retz, nous nous contenterons donc d'en donner des extraits, en choisissant les passages qui peuvent au contraire mieux faire comprendre ou compléter les récits du Coadjuteur.

avoient cru prendre avec la cour, par le canal de Flamarins, ayant manqué, ils se jetoient à corps perdu à l'autre extrémité, ce qui est le caractère de tous les hommes qui sont foibles. M. d'Elbeuf, qui ne cherchoit que de l'argent comptant, taupoit à tout ce qui lui en montroit. M. de Beaufort, persuadé par Madame de Montbazon qui le vouloit vendre cher aux Espagnols, faisoit du scrupule de s'engager par un traité signé avec les ennemis de l'État. Le maréchal de la Mothe déclara, en cette occasion comme en toute autre, qu'il ne pouvoit rien résoudre sans M. de Longueville, et Madame de Longueville doutoit beaucoup que M. son mari y voulût entrer. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que toutes ces difficultés se faisoient par les mêmes personnes qui avoient conclu, comme vous avez vu, tout d'une voix, quinze jours devant, de demander à l'Archiduc un plein pouvoir pour traiter avec lui, et qui en avoient sans comparaison plus de besoin que jamais, parce qu'elles étoient beaucoup moins assurées du Parlement.

M. de Bouillon, qui étoit dans un étonnement qui me parut presque, un demi-quart d'heure durant, aller jusques à l'extase, leur dit qu'il ne pouvoit concevoir que l'on pût seulement balancer à traiter avec Espagne, après les pas que l'on avoit faits vers l'Archiduc; qu'il les prioit de se ressouvenir qu'ils avoient tous dit à son envoyé qu'ils n'attendoient que ses pouvoirs et ses propositions pour conclure avec lui; qu'il les envoyoit en la forme du monde la plus honnête et la plus obligeante; qu'il faisoit plus, qu'il faisoit marcher ses troupes sans attendre leur engagement; qu'il marchoit lui-même et qu'il étoit déjà sorti de Bruxelles; qu'il les supplioit de considérer que le moindre pas en arrière, après des avances de cette nature, pourroit faire pren-

dre aux Espagnols dès mesures aussi contraires à notre sûreté qu'elles le seroient à notre honneur; que les démarches si peu concertées du Parlement nous donnoient tous les jours de justes appréhensions d'en être abandonnés; que j'avois, ces jours passés, avancé et justifié que le crédit que M. de Beaufort et moi avions dans le peuple étoit bien plus propre à faire un mal qu'il n'étoit pas de notre intérêt de faire, qu'à nous donner la considération dont nous avions présentement et uniquement besoin; qu'il confessoit que nous en tirerions dorénavant de nos troupes davantage que nous n'en avions tiré jusqu'ici; mais que ces troupes n'étoient pas encore assez fortes pour nous en donner à proportion de ce que nous en avions besoin, si elles n'étoient elles-mêmes soutenues par une protection puissante, particulièrement dans les commencements; que toutes ces considérations lui faisoient croire qu'il ne falloit pas perdre un moment à traiter, ni même à conclure, avec l'Archiduc; mais qu'elles ne le persuadoient toutefois pas qu'il y fallût conclure à toutes conditions; que ces envoyés nous apportoient la carte blanche, mais que nous devions aviser, avec bien de la circonspection, à ce dont nous la devions et nous la pouvions remplir; qu'ils nous promettoient tout, parce que dans les traités le plus fort peut tout promettre, mais que le plus foible s'y doit conduire avec beaucoup de réserve, parce qu'il ne peut jamais tout tenir; qu'il connoissoit les Espagnols; qu'il avoit déjà eu des affaires avec eux; que c'étoient les gens du monde avec lesquels il étoit le plus nécessaire de conserver, particulièrement à l'abord, de la réputation; qu'il seroit au désespoir que leurs envoyés eussent seulement la moindre lueur du balancement de MM. de Beaufort et de la Mothe et de la facilité de

MM. de Conti et d'Elbeuf; qu'il les conjuroit, les uns et les autres, de lui permettre de ménager, pour les premiers jours, les esprits de dom Joseph de Illescas et de dom Francisco Pizarro; et que comme il n'étoit pas juste que M. le prince de Conti et les autres s'en rapportassent à lui seul, qui pouvoit avoir en tout cela des intérêts particuliers, et pour sa personne et pour sa maison, il les prioit de trouver bon qu'il ne fît pas un pas que de concert avec le Coadjuteur, qui avoit déclaré publiquement, dès le premier jour de la guerre civile, qu'il n'en tireroit jamais quoi que ce soit pour lui, ni dans le mouvement, ni dans l'accommodement, et qui, par cette raison, ne pouvoit être suspect à personne.

Ce discours de M. de Bouillon, qui étoit dans la vérité très-sage et très-judicieux, emporta tout le monde. L'on nous chargea lui et moi d'agiter la matière avec les envoyés d'Espagne, pour en rendre compte, le lendemain, à M. le prince de Conti et aux autres généraux.

J'allai, au sortir de chez M. le prince de Conti, chez M. de Bouillon, avec lui et avec Madame sa femme, que nous ramenâmes aussi de l'Hôtel de Ville. Nous nous enfermâmes dans un cabinet, et nous consultâmes la manière dont nous devions agir [1] avec les

1. Le Coadjuteur nous a déjà dit plusieurs fois la confiance qu'il avait dans le jugement du duc de Bouillon. Il avait fait l'apprentissage de la guerre sous ses deux oncles Maurice et Henri, princes d'Orange, et il s'y était fait de bonne heure une assez haute réputation. Son ambition, dit M. Cousin, surpassait à peine son mérite. Sa femme, dont il était épris, et qui était une personne de tête et de cœur, la partageait et l'animait. Ils rêvaient des fortunes extraordinaires, une souveraineté indépendante, à peu près comme celle du duc de Lorraine (*Journal des Savants*, 1854, p. 707). Arrêté par ordre de Richelieu à cause de ses conspirations, il sauva sa tête en livrant Sedan. Après la mort de Richelieu et de Louis XIII, ils se

envoyés. Elle n'étoit pas sans embarras dans un parti dont le Parlement faisoit le corps et dont la constitution présente étoit une conférence ouverte avec la cour. M. de Bouillon m'assuroit que les Espagnols n'entreroient point dans le royaume que nous ne nous fussions engagés à ne poser les armes qu'avec eux, c'est-à-dire qu'en traitant la paix générale. Et quelle apparence de prendre cet engagement, dans une conjoncture où nous ne pouvions pas assurer que le Parlement ne fît la particulière d'un moment à l'autre? Nous avions de quoi chicaner et retarder ces démarches; mais comme nous n'avions point encore de second courier de M. de Turenne, dont le dessein nous étoit bien plus connu que le succès qu'il pouvoit avoir, et comme d'ailleurs nous étions bien avertis que Anctauville, qui commandoit la compagnie de gendarmes de M. de Longueville, et qui étoit son négociateur en titre d'office, avoit déjà fait un voyage secret à Saint-Germain, nous ne voyions pas de fondement assez bon et assez solide pour y appuyer, du côté de France, le projet que nous avions pu faire de nous soutenir sans le Parlement, ou plutôt contre le Parlement.

M. de Bouillon y eût pu trouver son compte, comme je vous l'ai déjà marqué en quelque autre lieu, mais j'observerai, encore à cette occasion, qu'il se faisoit justice dans son intérêt, ce qui est une des qualités du monde les plus rares; et il répondit à Madame de

donnèrent aussi comme des victimes, et la duchesse de Bouillon vint solliciter auprès de la Régente l'abolition de son mari et la restitution de Sedan. Elle fit jouer tous les ressorts... Mazarin comprit qu'il s'agissait de tout le système de Richelieu et de Louis XIII. Il fut inflexible : il représenta à la Reine que céder sur ce point, c'était tout perdre, encourager toutes les révoltes et refaire de la France une république de grands vassaux. M. de Bouillon se jeta dans la Fronde et y joua le personnage que Retz nous dépeint dans ses *Mémoires*.

Bouillon, qui n'étoit pas sur cela si juste que lui : — « Si je disposois, Madame, du peuple de Paris, et que « je trouvasse mes intérêts dans une conduite qui « perdît M. le Coadjuteur et M. de Beaufort, ce que « je pourrois faire pour leur service et ce que je de« vrois faire pour mon honneur, seroit d'accorder, « autant qu'il me seroit possible, ce qui seroit de mon « avantage avec ce qui pourroit empêcher leur ruine. « Nous ne sommes pas en cet état-là. Je ne puis rien « dans le peuple, ils y peuvent tout. Il y a quatre « jours que l'on ne vous dit autre chose, si ce n'est « que leur intérêt n'est pas de l'employer pour assu« jettir le Parlement; et l'on vous le prouve, en vous « disant que l'on ne veut pas se charger dans la posté« rité de la honte d'avoir mis Paris entre les mains du « roi d'Espagne, pour devenir lui-même l'aumônier « du comte de Fuensaldagne; et que l'autre seroit « encore beaucoup plus idiot qu'il n'est, ce qui est « beaucoup dire, s'il se pouvoit résoudre à se natu« raliser Espagnol, portant comme il le porte le nom « de Bourbon. Voilà ce que M. le Coadjuteur vous a « répété dix fois depuis quatre jours, pour vous faire « entendre que ni lui, ni M. de Beaufort ne veulent « point opprimer le Parlement par le peuple, parce « qu'ils sont persuadés qu'ils ne le pourroient main« tenir que par la protection d'Espagne, dont le pre« mier soin, dans la suite, seroit de les décréditer « eux-mêmes dans le public. » — « Ai-je bien compris « votre sentiment? » me dit M. de Bouillon en se tournant vers moi. Et puis il me dit en continuant : — « Ce qui nous convient, posé ce fondement, est d'em« pêcher que le Parlement ne nous mette dans la « nécessité, par ses contre-temps, de faire ce qui n'est « pas, par ces raisons, de votre intérêt. Nous avons

« pris pour cet effet des mesures, et nous avons lieu « de penser qu'elles réussiront. Mais si nous nous trou- « vons trompés par l'événement, si le Parlement n'est « pas assez sage pour craindre ce qui ne lui peut faire « du mal, et pour ne pas appréhender ce qui lui en « peut faire effectivement, en un mot, s'il se porte « malgré nous à une paix honteuse et dans laquelle « nous ne rencontrions pas même notre sécurité, que « ferons-nous? je vous le demande, et je vous le de- « mande d'autant plus instamment, que cette réso- « lution est le préalable de celle qu'il faut prendre, « dans ce moment, sur la manière dont il est à propos « de conclure avec les envoyés de l'Archiduc. »

Je répondis à M. de Bouillon ces propres paroles, que je transcris, en ce lieu, sur ce que j'en écrivis un quart d'heure après les avoir dites, sur la table même du cabinet de Madame de Bouillon :

« Si nous ne pouvons retenir le Parlement, par la « considération et par les mesures que nous avons « déjà tant rebattues depuis quelque temps, mon avis « est que, plutôt que de nous servir du peuple pour « l'abattre, nous le devrions laisser agir, suivre sa « pente et nous abandonner à la sincérité de nos « intentions. Je sais que le monde, qui ne juge que « par les événements, ne leur fera pas justice; mais je « sais aussi qu'il y a beaucoup de rencontres où il faut « espérer uniquement de son devoir les bons événe- « ments. Je ne répéterai point ici les raisons qui mar- « quent, ce me semble, si clairement les règles de « notre devoir en cette conjoncture. La lettre y est « grosse pour M. de Beaufort et pour moi; il ne m'ap- « partient pas d'y vouloir lire ce qui vous touche; « mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous « dire, que j'ai observé qu'il y a des heures dans

« chaque jour où vous avez aussi peu de disposition « que moi à vous faire Espagnol. Il faut, d'autre part, « se défendre, s'il se peut, de la tyrannie et de la « tyrannie que nous avons cruellement irritée. Voici « mon avis, pour les motifs duquel j'emploie unique- « ment tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire à « bâton rompu et en diverses fois, depuis quinze jours. « Il faut, à mon sens, que Messieurs les généraux « signent un traité, dès demain, avec Espagne, par « lequel elle s'engage de faire entrer incessamment « son armée en France jusqu'à Pont-à-Ver [Pontauvert, « Aisne], et de ne lui donner de mouvement, au « moins en deçà de ce poste, que celui qui seroit con- « certé avec nous. »

Comme j'achevois de prononcer cette période, Riquemont entra, qui nous dit qu'il y avoit dans la chambre un courrier de M. de Turenne, qui avoit crié très-haut en entrant dans la cour : « Bonnes nou- « velles! » et qui ne s'étoit point voulu toutefois expliquer avec lui en montant les degrés. Le courrier, qui étoit un lieutenant du régiment de Turenne, voulut nous le dire avec apparat, et il s'en acquitta assez mal. La lettre de M. de Turenne à M. de Bouillon étoit très-succincte; un billet qu'il m'écrivoit n'étoit pas plus ample, et un papier plié en mémoire pour Mademoiselle de Bouillon, sa sœur, étoit en chiffres. Nous ne laissâmes pas d'être très-satisfaits, car nous en apprîmes assez pour ne pas douter qu'il ne fût déclaré; que son armée, qui étoit la Weimarienne et sans contredit la meilleure qui fût en Europe, ne se fût engagée avec lui, et qu'Erlac, gouverneur de Brisach, qui avoit fait tous ses efforts au contraire, n'eût été obligé de se retirer dans sa place avec mille ou douze cents hommes, qui étoit tout ce qu'il avoit pu débaucher. Un quart

d'heure après que le courrier fut entré, il se ressouvint qu'il avoit dans sa poche une lettre du vicomte de Lamet, qui servoit dans la même armée, mon parent proche et mon ami intime, qui me donnoit, en son particulier, toutes les assurances imaginables, et qui ajoutoit qu'il marchoit avec deux mille chevaux droit à nous, et que M. de Turenne le devoit joindre un tel jour et en un tel lieu, avec le gros. C'est ce que M. de Turenne mandoit en chiffres à Mademoiselle de Bouillon.

Permettez-moi, je vous supplie, une petite digression en ce lieu, qui n'est pas indigne de votre curiosité. Vous êtes surprise, sans doute, de ce que M. de Turenne, qui en toute sa vie n'avoit, je ne dis pas été de parti, mais qui n'avoit jamais voulu ouï parler d'intrigues, s'avise de se déclarer contre la cour étant général de l'armée du Roi, et de faire une action sur laquelle je suis persuadé que le Balafré et l'amiral de Coligny auroient balancé. Vous serez bien plus étonnée quand je vous aurai dit que je suis encore à deviner son motif[1],

1. La note suivante de Mazarin ne donnerait-elle pas l'exacte explication de la conduite de Turenne en 1649 : « Si son frère Bouillon ne reçoit pas une entière satisfaction dans l'affaire de Sedan, il animera Turenne à faire quelque sottise. »

« Le maréchal de Turenne, dit M. Cousin (*Journal des Savants*, 1854, p. 711), avait le tempérament des Nassau : il était taciturne, et le peu qu'il disait était enveloppé de tant de nuages, qu'on avait peine à démêler sa pensée. Lorsqu'il avait pris son parti, il croyait pouvoir laisser paraître l'énergie et la passion que d'ordinaire il cachait sous une apparence flegmatique. Il avait l'air rêveur ou plutôt méditatif. Ses yeux enfoncés, voilés par d'épais sourcils, ne s'animaient qu'en de rares occasions. Ses dehors servaient de masque à l'intérieur de son âme, une partie même de ses qualités dissimulait les autres. Il avait dans les manières une simplicité et une bonhomie très-vraie, et en même temps les prétentions les plus hautaines. Son attitude silencieuse, son extrême circonspection, ne permettaient ni de trop se défier de lui, ni de prendre en lui une entière confiance... Dans la Fronde, il fut en quelque sorte au service de l'ambition de son frère. »

que M. son frère et Madame sa belle-sœur m'ont juré, cent fois en leur vie, que tout ce qu'ils en savoient étoit que ce n'étoit point à leur considération; que je n'ai pu entendre quoi que ce soit à ce qu'il m'en a dit lui-même, quoiqu'il m'en ait parlé plus de trente fois; et que Mademoiselle de Bouillon, qui étoit son unique confidente, ou n'en a rien su, ou en a toujours fait un mystère. La manière dont il se conduisit dans cette déclaration, qu'il ne soutint que quatre ou cinq jours, est aussi surprenante. Je n'en ai jamais rien pu tirer de clair ni de lui, ni de ceux qui le servirent, ni de ceux qui lui manquèrent. Il a fallu un mérite aussi éminent que le sien pour n'être pas obscurci par un événement de cette nature, et cet exemple nous apprend que la malignité des âmes vulgaires n'est pas toujours assez forte pour empêcher le crédit que l'on doit faire, en beaucoup de rencontres, aux extraordinaires.

Je reprends le fil de mon discours, c'est-à-dire de celui que je faisois à M. et à Madame de Bouillon, quand le courrier de M. de Turenne nous interrompit, avec la joie pour nous que vous pouvez imaginer.

« Mon avis est que les Espagnols s'engageant à « s'avancer jusqu'à Pont-à-Ver [Pontauvert] et à n'agir, « au moins en deçà de ce point, que, de concert avec « nous, nous ne fassions aucune difficulté de nous « engager à ne poser les armes que lorsque la paix « générale sera conclue, pourvu qu'ils demeurent aussi « dans la parole qu'ils ont fait porter au Parlement, « qu'ils s'en rapporteront à son arbitrage. Cette parole « n'est qu'une chanson; mais cette chanson nous est « bonne, parce qu'il ne sera pas difficile d'en faire « quelque chose qui sera très-solide et très-bonne. Il « n'y a qu'un quart d'heure que mon sentiment n'étoit « pas que nous allassions si loin avec les Espagnols;

« et quand le courrier de M. de Turenne est entré, « j'étois sur le point de vous proposer un expédient « qui les eût, à mon avis, satisfaits à beaucoup moins. « Mais comme la nouvelle que nous venons de recevoir « nous fait voir que M. de Turenne est assuré de ses « troupes, et que la cour n'en a point qu'elle lui puisse « opposer, que celles qui nous assiégent, je suis per- « suadé que non-seulement nous leur pouvons accor- « der ce point que vous dites qu'ils souhaitent, mais « que nous devrions nous le faire demander s'ils ne « s'en étoient pas avisés. Nous avons deux avantages « et très-grands et très-rares dans notre parti. Le pre- « mier est que les deux intérêts que nous y avons, qui « sont le public et le particulier, s'y accordent fort « bien ensemble, ce qui n'est pas commun. Le second « est que les chemins pour arriver aux uns et aux « autres s'unissent et se retrouvent, même d'assez « bonne heure, être les mêmes, ce qui est encore plus « rare. L'intérêt véritable et solide du public est la « paix générale [1]; l'intérêt des peuples est le soulage-

« ment; l'intérêt des compagnies est le rétablissement « de l'ordre; l'intérêt de vous, Monsieur, des autres « et de moi est de contribuer à tous ceux que je vous « viens de marquer, et d'y contribuer d'une telle sorte « que nous en soyons et que nous en paroissions les « auteurs. Tous les autres avantages sont attachés à « celui-là; et pour les avoir, il faut, à mon opinion, « faire voir que l'on les méprise.

« Je n'aurai pas la peine de tromper personne sur

1. On avait accusé Mazarin de ne vouloir pas la paix générale. Comme on a pu le voir, les Frondeurs se servaient de ce prétendu refus pour répandre de mauvais bruits contre le Cardinal. Dans son sermon de la fête de saint Louis, 1648, le Coadjuteur réclamant aussi la paix générale, disait au Roi et à la Reine :

« On ne s'applique pas avec assez de choix à la piété; on n'a pas assez de discernement pour distinguer les différentes conduites que l'on doit prendre dans les différents emplois. Il y a des actions de piété qui sont communes à toutes les professions. Il y en a qui sont particulières à chaque profession. Il est important de ne les point confondre. Et ceux qui les confondent se mettent du nombre de ceux que reprend l'écriture, quand elle dit: *Corripite inquetos et inordinatos*. Ce discernement est particulièrement demandé à Dieu par le psalmiste pour les rois, *Deus judicium tuum regi da*. Assez souvent un juge plaît plus à Dieu en rendant la justice qu'en faisant oraison, et quelquefois un Roi suit plus exactement les volontés du ciel à la tête d'un bataillon que dans son oratoire. Par cette conduite, ce grand monarque, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, a attiré sur ses exploits les bénédictions du ciel; et par cette conduite, ses armes ont été sanctifiées par une glorieuse paix.

« Les vôtres, Sire, ne sont pas moins justes, elles n'ont pas eu de moindres succès. Cette importante victoire remportée si fraîchement et si glorieusement sur vos ennemis, est-elle une moins bonne cause? En naissant, vous vous les êtes trouvées dans les mains. Dieu veuille, par sa miséricorde, qu'elles aient bientôt une aussi bonne fin. Dieu veuille que vos victoires soient bientôt arrêtées par une heureuse paix. Je vous la demande, Sire, au nom de tous vos peuples affligés, et, pour parler plus véritablement, consumés par les nécessités inséparables d'une si longue guerre. Je vous la demande avec liberté, parce que je parle à V. M. d'un lieu d'où je suis obligé par ma conscience de vous dire, et de vous dire avec autorité, que vous nous la devez.

Mais, hélas! je me reprends, Sire, si la paix étoit dans vos mains innocentes, il y a longtemps qu'elles auroient fait à la terre ce don si précieux : la Reine votre mère les auroit désarmées pour la gloire du ciel et pour le repos du monde. Votre jeune courage auroit cédé à sa piété. Elle est lasse de ces funestes victoires que l'on achète par le sang de ses sujets. L'opiniâtreté des ennemis de votre couronne a rendu jusqu'ici inutiles tous les efforts qu'elle a faits pour leur propre tranquillité et pour leur propre salut. C'est donc à Dieu, chrétiens, qu'il faut demander la paix, et non pas au Roi. C'est de sa bonté qu'il faut espérer qu'il fléchira les cœurs de ces princes obstinés à leur perte. Et je m'assure, Madame, que ces prières ardentes dont V. M. presse le ciel, ne sont particulièrement employées qu'à le conjurer qu'il fasse que le sang d'Autriche relâche un peu de ce noble orgueil qui, contre ses propres intérêts, le rend trop ferme dans ses malheurs. Ces vœux sont si justes et sont si nécessaires au monde, que j'en attends le succès avec confiance, et je n'en ai pas moins que, quand Dieu leur aura donné leur effet, V. M., Sire, ne se serve de la tranquillité de son royaume aussi utilement pour l'avantage de ses peuples, que saint Louis se servit du relâche que lui donnèrent ses premières armes. »

« ce sujet. Vous savez la profession publique que j'ai « faite de ne vouloir jamais rien tirer de cette affaire « en mon particulier; je la tiendrai jusqu'au bout. « Vous n'êtes pas en même condition. Vous voulez « Sedan; et vous avez raison. M. de Beaufort veut « l'amirauté, et il n'a pas tort. M. de Longueville a « d'autres prétentions, à la bonne heure. M. le prince « de Conti et Madame de Longueville ne veulent plus « dépendre de M. le Prince, ils n'en dépendront plus. « Pour venir à toutes ces fins, le premier préalable, à « mon opinion, est de n'en avoir aucun, de songer « uniquement à faire la paix générale; d'avoir effecti- « vement dans l'intention de sacrifier tout à ce bien, « qui est si grand que l'on ne peut jamais manquer « d'y retrouver, sans comparaisons, davantage que ce « que l'on lui immole; de signer, dès demain, avec les « envoyés, tous les engagements les plus positifs et les « plus sacrés dont nous nous pourrons aviser; de « joindre, pour plaire encore plus au peuple, à l'ar- « ticle de la paix celui de l'exclusion du cardinal « Mazarin comme de son ennemi mortel; de faire « avancer en diligence l'Archiduc à Pont-à-Ver et « M. de Turenne en Champagne; d'aller, sans perdre « un moment, proposer au Parlement ce que don « Joseph de Illescas lui a déjà proposé touchant la « paix générale; le faire opiner à notre mode, à quoi « il ne manquera pas en l'état dans lequel il nous « verra, et d'envoyer ordre aux députés de Rueil ou « d'obtenir de la Reine un lieu pour la tenue de la « conférence pour la paix générale, ou de revenir, « dès le lendemain, reprendre leurs places au Parle- « ment. Je ne désespère pas que la cour, qui se verra « à la dernière extrémité, n'en prenne le parti; au- « quel cas n'est-il pas vrai qu'il ne peut rien y avoir

« au monde de si glorieux pour nous? Et si elle s'y « pouvoit résoudre, je sais bien que le roi d'Espagne « ne nous en fera pas les arbitres, comme il nous le « fait dire; mais je sais bien aussi que ce que je vous « disois tantôt n'être qu'une chanson, ne laissera pas « d'obliger ses ministres à garder des égards, qui ne « peuvent être que très-avantageux à la France : que « si la cour est assez aveuglée pour refuser cette pro- « position, pourra-t-elle soutenir ce refus deux mois « durant? Toutes les provinces qui branlent déjà ne se « déclareront-elles pas? Et l'armée de M. le Prince « est-elle en état de tenir contre celle d'Espagne, « contre celle de M. de Turenne et contre la nôtre? « Ces deux dernières jointes ensemble nous mettent « au-dessus des appréhensions que nous avons eues et « que nous avons dû avoir jusqu'ici des forces étran- « gères; elles dépendront beaucoup plus de nous que « nous ne dépendrons d'elles; nous serons maîtres de « Paris par nous-mêmes, et d'autant plus sûrement « que nous le serons par le Parlement, qui sera tou- « jours le milieu par lequel nous tiendrons le peuple, « dont l'on n'est jamais plus assuré que quand l'on ne « le tient pas immédiatement, pour les raisons que je « vous ai déjà dites deux ou trois fois.

« La déclaration de M. de Turenne est l'unique voie « qui nous peut conduire à ce que nous n'eussions pas « seulement osé imaginer, qui est l'union de l'Espagne « et du Parlement pour notre défense, en ce que la « première proposition pour la paix générale devient « solide et réelle par la déclaration de M. de Turenne. « Elle met la possibilité à l'exécution, elle nous donne « lieu d'engager le Parlement, sans lequel nous ne « pouvons rien faire qui soit solide, et avec lequel nous « ne pouvons rien faire qui, au moins en un sens, ne

« soit bon : mais il n'y a que ce moment où cet engagement soit et possible et utile. Le Premier Président « et le président de Mesmes sont absents, et nous ferons « passer ce qu'il nous plaira dans la compagnie, sans « comparaison plus aisément que s'ils y étoient présents. S'ils exécutent fidèlement ce que le Parlement « leur aura commandé par l'arrêt que nous lui aurons « fait donner, duquel je vous ai parlé ci-devant, nous « aurons notre compte et nous réunirons le corps par « ce grand œuvre de la paix générale. Si la cour s'opiniâtre à rebuter notre proposition et que ceux des « députés qui sont attachés à elle ne veuillent pas « suivre notre mouvement, et refusent de courre notre « fortune, comme il y en a qui s'en sont déjà expliqués, « nous n'y trouverons pas moins notre avantage d'un « autre sens ; nous demeurerons avec le corps du Parlement dont les autres seront les déserteurs ; nous « en serons encore plus les maîtres. Voilà mon avis « que je m'offre de signer et de proposer au Parlement, « pourvu que vous ne laissiez pas échapper la conjoncture dans laquelle seule il est bon, car s'il arrivoit quelque changement du côté de M. de Turenne « devant que je l'y eusse porté, je combattrois ce sentiment avec autant d'ardeur que je le propose. »

Madame de Bouillon, qui m'avoit trouvé jusque-là trop modéré à son gré, fut surprise au dernier point de cette proposition ; et elle lui parut bonne parce qu'elle lui parut grande. M. son mari, que j'avois loué très-souvent devant lui-même pour être très-juste dans ses intérêts, me dit : — « Vous ne me louerez plus tant « que vous avez accoutumé, après ce que je vous vais « dire. Il n'y a rien de plus beau que ce que vous proposez ; je conviens même qu'il est possible, mais je « soutiens qu'il est pernicieux pour tous les particu-

« liers, et je vous le prouve en peu de paroles. L'Espagne nous promettra tout, mais elle ne nous tiendra « rien, dès que nous lui aurons promis de ne traiter « avec la cour qu'à la paix générale. Cette paix est son « unique vue, et elle nous abandonnera toutes les fois « qu'elle la pourra avoir ; et si nous faisons tout d'un « coup ce grand effet que vous proposez, elle la pourra « avoir infailliblement en quinze jours, parce qu'il « sera impossible à la France de ne la pas faire même « avec précipitation ; ce qui sera d'autant plus facile, « que je sais de science certaine que les Espagnols la « veulent en toute manière, et même avec des conditions si peu avantageuses pour eux, que vous en « seriez étonnés. Cela supposé, en quel état nous « trouverons-nous le lendemain que nous aurons fait « ou plutôt procuré la paix générale ? Nous aurons de « l'honneur, je l'avoue ; mais cet honneur nous empêchera-t-il d'être les objets de la haine et de l'exécration de notre cour ? La maison d'Autriche reprendra-t-elle les armes quand l'on nous arrêtera vous « et moi quatre mois après ? Vous me répondrez que « nous pouvons stipuler des conditions avec l'Espagne, « qui nous mettront à couvert de ses insultes : mais je « crois avoir prévu cette objection en vous assurant, « par avance, qu'elle est si pressée, dans le dedans, « par ses nécessités domestiques, qu'elle ne balancera « pas un moment à sacrifier à la paix toutes les promesses les plus solennelles qu'elle nous auroit faites ; « et à cet inconvénient je ne trouve aucun remède ; « d'autant moins que je ne vois pas même la perte du « Mazarin assurée, ou que je l'y vois d'une manière « qui ne nous donne aucune sûreté. Si l'Espagne nous « manque dans la parole qu'elle nous aura donnée de « son exclusion, où en sommes-nous ? Et la gloire de

« la paix générale récompensera-t-elle dans le peuple, « dont vous savez qu'il est l'horreur, la conservation « d'un ministre pour la perte duquel nous avons pris « les armes? Je veux que l'on nous tienne parole, et « que l'on exclue du ministère le Cardinal; n'est-il pas « vrai que nous demeurons toujours exposés à la ven- « geance de la Reine, au ressentiment de M. le Prince « et à toutes les suites qu'une cour outragée peut « donner à une action de cette nature? Il n'y a de « véritable gloire que celle qui peut durer, la passa- « gère n'est qu'une fumée : celle que nous tirerons de « la paix est des plus légères, si nous ne la soutenons « par des établissements qui joignent à la réputation « de la bonne intention celle de la sagesse. Sur le tout, « j'admire votre désintéressement, et vous savez que « je l'estime comme je dois : mais je suis assuré que « vous n'approuveriez pas le mien, s'il alloit aussi loin « que le vôtre. Votre maison est établie; considérez « la mienne, et jetez les yeux sur l'état où est cette « dame et sur celui où sont le père et les enfants. »

Je répondis à ces raisons par toutes celles que je crus trouver en abondance, dans la considération que les Espagnols ne pourroient s'empêcher d'avoir pour nous, en nous voyant maîtres absolus de Paris, de huit mille hommes de pied et de trois mille chevaux à sa porte, et de l'armée de l'Europe la plus aguerrie qui marchoit à nous. Je n'oubliai rien pour le persuader de mes sentiments, dans lesquels je le suis encore moi-même, que j'étois bien fondé. Il fit tout ce qu'il put pour me persuader des siens, qui étoient de faire toujours croire aux envoyés de l'Archiduc que nous étions tout à fait résolus de nous engager avec eux pour la paix générale; mais de leur dire, en même temps, que nous croyons qu'il seroit beaucoup mieux

d'y engager aussi le Parlement; ce qui ne se pouvoit faire que peu à peu et comme insensiblement; d'amuser, par ce moyen, les envoyés en signant avec eux un traité, qui ne seroit que comme un préalable de celui que l'on projetoit avec le Parlement, lequel, par conséquent, ne nous obligeroit encore à rien de proche ni de tout à fait positif à l'égard de la paix générale, et lequel toutefois ne laisseroit pas de les contenter suffisamment pour faire avancer leurs troupes. — « Celles « de mon frère, ajouta M. de Bouillon, s'avanceront en « même temps, la cour, étonnée et abattue, sera for- « cée de venir à un accommodement. Comme dans « notre traité avec Espagne, nous nous laisserons tou- « jours une porte de derrière ouverte, par la clause « qui regardera le Parlement, nous nous en servirons, « et pour l'avantage du particulier et pour le nôtre « particulier, si la cour ne se met à la raison. Nous « éviterons aussi les inconvénients que je vous ai mar- « qués ci-dessus, ou du moins nous demeurerons « plus longtemps en état et en liberté de les pouvoir « éviter. »

Ces considérations, quoique sages et même profondes, ne me convainquirent point, parce que la conduite que M. de Bouillon en inféroit me paroissoit impraticable; je concevois bien qu'il amuseroit les envoyés de l'Archiduc, qui avoient plus de confiance en lui qu'en tous que nous étions; mais je ne me figurois pas comme il amuseroit le Parlement, qui traitoit actuellement avec la cour, qui avoit déjà ses députés à Rueil, et qui de toutes ces saillies retomboit toujours, même avec précipitation, à la paix. Je considérois qu'il n'y avoit qu'une déclaration publique qui le pût retenir en la pente où il étoit; que selon les principes de M. de Bouillon, cette déclaration ne se pouvoit point faire,

et que ne se faisant point, et le Parlement par conséquent allant son chemin, nous tomberions, si quelqu'une de nos cordes manquoit, dans la nécessité de recourir au peuple, ce que je tenois le plus mortel de tous les inconvénients.

M. de Bouillon m'interrompit à ce mot, « si quel« qu'une de nos cordes manquoit, » pour me demander ce que j'entendois par cette parole. Et je lui répondis : « Par exemple, Monsieur, si M. de Turenne « mouroit à l'heure qu'il est ; si son armée se révol« toit, comme il n'a pas tenu à Erlac que cela fût, « que deviendrions-nous si nous n'avions engagé le « Parlement ? Des tribuns du peuple le premier jour ; « et le second, les valets du comte de Fuensaldagne. « C'est ma vieille chanson : tout avec le Parlement[1] ; « rien sans l'un[2]. » Nous disputâmes sur ce ton trois ou quatre heures pour le moins ; nous ne nous persuadâmes point, et nous convînmes d'agiter, le lendemain, la question chez M. le prince de Conti, en présence de MM. de Beaufort, d'Elbeuf, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutiers et de Bellièvre.

Je sortis de chez lui fort embarrassé ; j'étois persuadé que son raisonnement, dans le fond, n'étoit pas solide, et je le suis encore. Je voyois que la conduite que ce raisonnement inspiroit, donnoit ouverture à toutes sortes de traités particuliers ; et sachant, comme je le savois, que les Espagnols avoient une très-grande confiance en lui, je ne doutois point qu'il ne donnât à leurs envoyés toutes les lueurs et les jours qu'il lui plairoit. J'eus encore bien plus d'appréhension en rentrant chez moi : j'y trouvai une lettre en chiffres de Madame de

1. Retz avait ajouté : « ou du moins avec la représentation du Parlement. » Ces mots ont été ensuite effacés par lui.

2. Mots effacés : « ou sans l'autre. »

Lesdiguières, qui me faisoit des offres immenses de la part de la Reine ; le payement de mes dettes, des abbayes, la nomination au cardinalat. Un petit billet à part portoit ces paroles : « La déclaration de l'armée « d'Allemagne met tout le monde ici dans la conster« nation. » Je jugeai que l'on ne manqueroit pas de faire des tentatives auprès des autres, comme l'on en faisoit auprès de moi, et je crus que puisque M. de Bouillon, qui étoit sans contestation la meilleure tête du parti, commençoit à songer aux petites portes, dans un temps où tout nous rioit, les autres auroient de la peine à ne pas prendre les grandes, que je ne doutois plus, depuis la déclaration de M. de Turenne, que l'on ne leur ouvrît avec soin. Ce qui m'affligeoit sans comparaison plus que tout le reste, étoit que je voyois le fonds de l'esprit et du dessein de M. de Bouillon. J'avois cru jusque-là l'un plus vaste et l'autre plus élevé qu'ils ne me paroissoient en cette occasion, qui étoit pourtant la décisive, puisqu'il y alloit d'engager ou de ne pas engager le Parlement. Il m'avoit pressé plus de vingt fois de faire ce que je lui offrois présentement. La raison qui me donnoit lieu de lui offrir ce que j'avois toujours rejeté, étoit la déclaration de M. son frère, qui, comme vous pouvez juger, lui donnoit encore plus de force qu'à moi. Au lieu de la prendre, il s'affoiblit, parce qu'il croit que le Mazarin lui lâchera Sedan ; il s'attache, dans cette vue, à qui le lui peut donner purement ; il préfère ce petit intérêt à celui qu'il pouvoit trouver à donner la paix à l'Europe. Ce pas, auquel je suis persuadé que Madame de Bouillon, qui avoit un fort grand pouvoir sur lui, eut beaucoup de part, m'a obligé de vous dire que, quoiqu'il eût de très-grandes parties, je doute qu'il ait été aussi capable que l'on l'a cru des grandes choses qu'il n'a jamais faites. Il n'y a

point de qualité qui dépare tant celles d'un grand homme, que de n'être pas juste à prendre le moment décisif de sa réputation. L'on ne le manque presque jamais que pour mieux prendre celui de sa fortune; et c'est en quoi l'on se trompe pour l'ordinaire soi-même doublement. Il ne fut pas, à mon avis, habile en cette occasion, parce qu'il y voulut être fin. Cela arrive assez souvent.

Nous nous trouvâmes, le lendemain, chez M. le prince de Conti, ainsi que nous l'avions résolu la veille. Madame de Longueville, qui étoit accouchée de M. son fils plus de six semaines auparavant, et dans la chambre de laquelle l'on avoit parlé plus de vingt fois d'affaires, ne se trouva point à ce conseil, et je crus du mystère à son absence. La matière y ayant été débattue par M. de Bouillon et par moi, sur les mêmes principes qui avoient été agités chez lui, M. le prince de Conti fut du sentiment de M. de Bouillon et avec des circonstances qui me firent juger qu'il y avoit de la négociation. M. d'Elbeuf fut doux comme un agneau, et il me parut qu'il eût renchéri, s'il eût osé, sur l'avis de M. de Bouillon.

Le chevalier de Fruges, frère de la vieille Fienne, scélérat, et qui ne servoit dans notre parti que de double espion, sous le titre toutefois de commandant du régiment d'Elbeuf, m'avoit averti, comme j'entrois dans l'Hôtel de Ville, qu'il croyoit son maître accommodé. M. de Beaufort fit assez connoître, par ses manières, que Madame de Montbazon avoit essayé de modérer ses emportements. Mais comme j'étois assuré que je l'emporterois toujours sur elle dans le fond du cœur, l'irrésolution qu'il témoigna d'abord ne m'eût pas embarrassé; et en joignant sa voix à celles de MM. de Brissac, de la Mothe, de Noirmoutiers et de Bel-

lièvre, qui entrèrent tout à fait dans mon sentiment, j'eusse emporté de beaucoup la balance, si la considération de M. de Turenne, qui étoit dans ce moment la grosse corde du parti, et celle que M. de Bouillon avoit avec les Espagnols par les anciennes mesures qu'il avoit toujours conservées avec Fuensaldagne, ne m'eussent obligé de me faire honneur de ce qui n'étoit qu'un parti de nécessité.

J'avois été la veille, au sortir de chez M. de Bouillon, chez les envoyés de l'Archiduc, pour essayer de pénétrer s'ils étoient toujours aussi attachés à l'article de la paix générale, c'est-à-dire à ne traiter avec nous que sur l'engagement que nous prendrions nous-mêmes pour la paix générale, qu'ils me l'avoient toujours dit et que M. et Madame de Bouillon me l'avoient prêché. Je les trouvai l'un et l'autre absolument changés, quoiqu'ils ne crussent pas l'être. Ils vouloient toujours un engagement pour la paix générale; mais ils le vouloient à la mode de M. de Bouillon, c'est-à-dire à deux fins. Il leur avoit mis dans l'esprit qu'il seroit bien plus avantageux pour eux en cette manière, parce que nous y engagerions le Parlement. Enfin je reconnus la main de l'ouvrier, et je vis bien que ces raisons, jointes à l'ordre qu'ils avoient de se rapporter à lui de toutes choses, l'emporteroient de bien loin sur tout ce que je leur pourrois dire au contraire. Je ne m'ouvris point à eux par cette considération.

J'allai, entre minuit et une heure, chez le président de Bellièvre, pour le prendre et pour le mener chez Croissy pour être moins interrompus. Je leur exposai l'état des choses. Ils furent tous deux sans hésiter de mon sentiment; ils crurent que le contraire nous perdroit infailliblement. Ils convinrent qu'il falloit toutefois s'y accommoder pour le présent, parce que nous

dépendions absolument, particulièrement dans cet instant, et des Espagnols et de M. de Turenne, qui n'avoient encore de mouvements que ceux qui leur étoient inspirés par M. de Bouillon, et ils voulurent espérer ou que nous obligerions M. de Bouillon, dans le conseil qui se devoit le lendemain tenir chez M. le prince de Conti, de revenir à notre sentiment, ou que nous le persuaderions nous-mêmes à M. de Turenne, quand il nous auroit joints. Je ne me flattai en façon du monde de cette espérance, et d'autant moins que ce que je craignois le plus vivement de cette conduite, pouvoit très-naturellement arriver devant que M. de Turenne pût être à nous. Croissy, qui avoit un esprit d'expédients, me dit : — « Vous avez raison; mais « voici une pensée qui me vient. Dans ce traité préli- « minaire que M. de Bouillon veut que l'on signe avec « les envoyés de l'Archiduc, y signerez-vous? » — « Non, » lui répondis-je. — « Eh bien, reprit-il, prenez cette « occasion pour faire entendre à ces envoyés les rai- « sons que vous avez de n'y pas signer. Ces raisons « sont celles-là même qui feroient voir à Fuensaldagne, « s'il étoit ici, que l'intérêt véritable d'Espagne est la « conduite que vous vous proposez. Peut-être que les « envoyés y feront réflexion, peut-être qu'ils demande- « ront du temps pour en rendre compte à l'Archiduc; « et en ce cas, j'ose répondre que Fuensaldagne approu- « vera votre sentiment, auquel il faudra par conséquent « que M. de Bouillon se soumette. Il n'y a rien de plus « naturel que ce que je vous propose; et les envoyés « même ne s'apercevront d'aucune division dans le « parti, parce que vous ne paroîtrez alléguer vos rai- « sons que pour vous empêcher de signer, et non pas « pour combattre l'avis de M. le prince de Conti et de « M. de Bouillon. » Comme cet expédient avoit peu ou point d'inconvénients, je me résolus à tout hasard de le prendre, et je priai M. de Brissac, dès le lendemain au matin, d'aller dîner chez Madame de Bouillon et de lui dire, sans affectation, qu'il me voyoit un peu ébranlé sur le sujet de la signature avec l'Espagne. Je ne doutois point que M. de Bouillon, qui m'avoit toujours vu très-éloigné de signer en mon particulier, jusques au jour que je lui proposai de le faire faire de gré ou de force au Parlement, ne fût ravi de me voir balancer à l'égard du traité particulier des généraux; qu'il ne m'en pressât et qu'il ne me donnât lieu de m'en expliquer en présence des envoyés.

Voilà la disposition où j'étois quand nous entrâmes en conférence chez M. le prince de Conti. Quand je connus que tout ce que nous disions M. de Bellièvre et moi, ne persuadoit point M. de Bouillon, je fis semblant de me rendre à ses raisons et à l'autorité de M. le prince de Conti, notre généralissime; et nous convînmes de traiter avec l'Archiduc aux termes proposés par M. de Bouillon, qui étoient qu'il s'avanceroit jusques à Pont-à-Ver et plus loin même, lorsque les généraux le souhaiteroient; et qu'eux n'oublieroient rien de leur part pour obliger le Parlement à entrer dans le traité, ou plutôt à en faire un nouveau pour la paix générale; c'est-à-dire pour obliger le Roi à en traiter sous des conditions raisonnables, du détail desquels le Roi Catholique se remettroit même à l'arbitrage du Parlement. M. de Bouillon se chargea de faire signer ce traité, aussi simple que vous le voyez, aux envoyés. Il ne me demanda pas seulement si je le signerois ou si je ne le signerois pas. Toute la compagnie fut très-satisfaite d'avoir le secours d'Espagne à si bon marché et de demeurer dans la liberté de recevoir les propositions que la déclaration de M. de

Turenne obligeoit la cour de faire à tout le monde avec profusion, l'on prit heure à minuit pour signer le traité dans la chambre de M. le prince de Conti, à l'Hôtel de Ville. Les envoyés s'y trouvèrent à point nommé, et je pris garde qu'ils m'observèrent extraordinairement.

Croissy, qui tenoit la plume pour dresser le traité, ayant commencé à l'écrire, le Bernardin, se retournant vers moi, me demanda si je ne le signerois pas; à quoi lui ayant répondu que M. de Fuensaldagne me l'avoit défendu de la part de Madame de Bouillon, il me dit d'un ton sérieux que c'étoit toutefois un préalable absolument nécessaire, et qu'il avoit encore reçu, depuis deux jours, des ordres très-exprès sur cela de M. l'Archiduc. Je reconnus en cet endroit l'effet de ce que j'avois fait dire à Madame de Bouillon par M. de Brissac. M. son mari me pressa au dernier point. Je ne manquai pas cette occasion de faire connoître aux envoyés d'Espagne leur intérêt solide, en leur prouvant que je trouvois si peu de sûreté, pour moi-même aussi bien que pour tout le reste du parti, en la conduite que l'on prenoit, que je ne me pouvois résoudre à y entrer, au moins par une signature en mon particulier. Je leur répétai l'offre que j'avois faite, la veille, de m'engager à tout sans exception, si l'on vouloit prendre une résolution finale et décisive. Je n'oubliai rien pour leur donner ombrage, sans paroître toutefois le marquer, des ouvertures que le chemin que l'on prenoit donnoit aux accommodements particuliers.

Quoique je ne disse toutes ces choses que par forme de récit, et sans témoigner avoir aucun dessein de combattre ce qui avoit été résolu, elles ne laissèrent pas de faire une forte impression dans l'esprit du Bernardin, et au point que M. de Bouillon m'en parut assez

embarrassé et qu'il eût bien voulu, à ce qu'il m'a confessé depuis, n'avoir point attaché cette escarmouche. Don Francisco Pizarro, qui étoit un bon Castillan, assez fraîchement sorti de son pays, et qui avoit encore apporté de nouveaux ordres de Bruxelles, de se conformer entièrement aux sentiments de M. de Bouillon, pressa son collègue de s'y rendre. Il y consentit sans beaucoup de résistance, je l'y exhortai moi-même quand je vis qu'il étoit résolu; et j'ajoutai que pour lui lever tout le scrupule de la difficulté que je faisois de signer, je leur donnois ma parole, en présence de M. le prince de Conti et de MM. les généraux, que si le Parlement s'accommodoit, je leur donnerois, par des expédients que j'avois en mains, tout le temps et tout le loisir nécessaires pour retirer leurs troupes.

Je leur fis cette offre pour deux raisons : l'une parce que j'étois très-persuadé que Fuensaldagne, qui étoit très-habile homme, ne seroit nullement de l'avis de ses envoyés et n'engageroit pas son armée dans le royaume, ayant aussi peu des généraux et rien de moi. L'autre considération, qui m'obligea à faire ce pas, fut que j'étois bien aise de faire même voir à nos généraux que j'étois si résolu à ne point souffrir, au moins en ce qui seroit en moi, de perfidie, que je m'engageois publiquement à ne pas laisser accabler ni surprendre les Espagnols, en cas même d'accommodement du Parlement, quoique dans la même conférence j'eusse protesté plus de vingt fois que je ne me séparerois point de lui; et que cette résolution étoit l'unique cause pour laquelle je ne voulois pas signer un traité dont il n'étoit point.

M. d'Elbeuf, qui étoit malin et qui étoit en colère de ce que j'avois parlé des traités particuliers, me dit

tout haut, en présence même des envoyés : — « Vous « ne pouvez trouver que dans le peuple les expédients « dont vous venez de parler à ces Messieurs. » — « C'est où je ne les chercherai jamais, lui répondis-je; « M. de Bouillon en répondra pour moi. » M. de Bouillon, qui eût souhaité, dans la vérité, que j'eusse voulu signer avec eux, prit la parole : — « Je sais, « ce dit-il, que ce n'est pas votre intention, mais je « suis persuadé que vous faites contre votre intention « sans le croire, et que nous gardons en signant plus « d'égard avec le Parlement que vous n'en gardez « vous-même en ne signant pas : car... » Il abaissa la voix à cette dernière parole, afin que les envoyés n'en entendissent pas la suite ; il nous mena, M. d'Elbeuf et moi, à un coin de la chambre, et il continua en ces termes : — « Nous nous réservons une porte pour sortir « d'affaire avec le Parlement. » — « Il ouvrira cette « porte, lui répondis-je, quand vous ne le voudrez pas, « comme il y paroît déjà; et vous la voudrez fermer « quand vous ne le pourrez pas : l'on ne se joue pas « avec cette compagnie, vous le verrez, Monsieur, par « l'événement. » M. le prince de Conti nous appela à cet instant. On lut le traité et on le signa. Voilà ce qui nous en parut. Dom Gabriel de Tolède, dont je vous parlerai incontinent, m'a dit depuis que les envoyés avoient donné deux mille pistoles à Madame de Montbazon et autant à M. d'Elbeuf.

Je revins chez moi fort touché de ce qui se venoit de passer; et le président de Bellièvre et Montrésor, qui m'y attendoient, ne le furent pas moins que moi. Le premier, qui étoit homme de bon sens, me dit une parole que l'événement qui la justifia rend très-digne de réflexion. — « Nous avons manqué aujourd'hui « d'engager le Parlement, moyennant quoi tout étoit

« sûr, tout étoit bon. Prions Dieu que tout aille bien : « car si une seule de nos cordes nous manque, nous « sommes perdus. » Comme M. de Bellièvre achevoit de parler, Noirmoutiers entra dans ma chambre, qui nous dit que depuis que j'étois sorti de l'Hôtel de Ville, un valet de chambre de Laigues y étoit arrivé, qui me cherchoit et qui ne m'y ayant pas trouvé, étoit remonté à cheval sans avoir voulu parler à personne. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Laigues, qui avoit une grande valeur, mais peu de sens et beaucoup de présomption, et qui s'étoit fort lié avec moi depuis qu'il avoit vendu sa compagnie aux gardes, se mit en tête de rentrer en Flandre aussitôt que le Bernardin nous fut venu trouver. Il crut que cet emploi le rendroit considérable dans le parti, il me le demanda; il m'en fit presser par Montrésor, qui le destina, dès cet instant, à la charge d'amant de Madame de Chevreuse, qui étoit à Bruxelles. Il me représenta qu'elle pourroit ne m'être pas inutile dans les suites, que la place étoit vide, qu'elle se pouvoit remplir par un autre qui ne dépendroit pas de moi. Enfin, quoique j'eusse assez de répugnance à laisser aller à Bruxelles un homme qui avoit mon caractère, je me laissai aller à ses prières et à celles de Montrésor, et nous lui donnâmes la commission de résider auprès de l'Archiduc. Ce valet de chambre qu'il m'envoyoit et qui entra dans ma chambre un demi-quart d'heure après Noirmoutiers, m'apportoit une dépêche de lui qui me fit trembler. Elle ne parloit que des bonnes intentions de M. l'Archiduc, de la sincérité de Fuensaldagne, de la confiance que nous devions prendre en eux, enfin, pour vous abréger, je n'ai jamais rien vu de si sot; et ce qui nous fit le plus de peine, fut que nous connûmes visiblement qu'il croyoit déjà gouverner Fuensaldagne.

Jugez, je vous supplie, quel plaisir il y a d'avoir un négociateur de cette espèce, dans une cour où nous devions avoir plus d'une affaire! Noirmoutiers, qui étoit son ami intime, avoua que sa lettre étoit fort impertinente; mais il ne s'avisa pas qu'elle le rendoit lui-même fort impertinent; car il se mit dans la fantaisie d'aller aussi à Bruxelles, en disant qu'il confessoit qu'il y avoit de l'inconvénient à laisser Laigues; mais qu'il y auroit de la malhonnêteté à le révoquer et même à lui envoyer un collègue, qui ne fût pas et son ami particulier et d'un grade tout à fait supérieur au sien. Voilà ce qu'il disoit : voici ce qu'il pensoit. Il espéroit qu'il se distingueroit beaucoup par cet emploi, qui le mettroit dans la négociation sans le tirer de la guerre, qui lui donneroit toute la confiance du parti à l'égard de l'Espagne, et qui lui donneroit, en même temps, toute la considération de l'Espagne à l'égard du parti. Nous fîmes tous nos efforts pour lui ôter cette pensée, et nous lui dîmes mille bonnes raisons pour l'en détourner; nous ne nous expliquâmes pas des plus fortes, qui étoient son peu de secret et son peu de jugement; belles qualités, comme vous voyez, pour suppléer aux défauts de Laigues. Il le voulut absolument et il le fallut. Il portoit le nom de la Trémoille, il étoit lieutenant général, il brilloit dans le parti; il y étoit entré avec moi et par moi. Voilà le malheur des guerres civiles : l'on y fait souvent des fautes par bonne conduite.

Ce que je vous viens de raconter de nos conférences chez M. de Bouillon et à l'Hôtel de Ville, se passa le 5, le 6 et le 7 de mars, il est nécessaire que je vous rende compte de ce qui se passa ces jours-là au Parlement et à la conférence de Rueil.

Celle-ci commençoit aussi mal qu'il se pouvoit. Les

députés prétendirent, et avec raison, que l'on ne tenoit point la parole qu'on leur avoit donnée de déboucher les passages, et qu'on ne laissoit pas même passer librement les cent muids de blé. La cour soutint qu'elle n'avoit point promis l'ouverture des passages, et qu'il ne tenoit pas à elle que les cent muids ne passassent. La Reine demanda pour conditions préalables à la levée du siége, que le Parlement s'engageât à aller tenir sa séance à Saint-Germain, tant qu'il plairoit au Roi, et qu'il promît de ne s'assembler de trois ans. Les députés refusèrent tout d'une voix ces deux propositions, sur lesquelles la cour se modéra dès l'après-dînée même. M. le duc d'Orléans ayant dit aux députés que la Reine se relâchoit de la translation du Parlement; qu'elle se contenteroit que lorsqu'on seroit d'accord de tous les articles, il allât tenir un lit de justice à Saint-Germain, pour y vérifier la déclaration qui contiendroit ces articles, et qu'elle modéroit aussi les trois années de défenses de s'assembler, à deux; les députés n'opiniâtrèrent pas le premier, ils ne se rendirent pas sur le second, en soutenant que le privilége de s'assembler étoit essentiel au Parlement.

Ces contestations, jointes à plusieurs autres qui vous ennuieroient, et aux chicanes qui recommençoient de moment à autre touchant le passage des blés, irritèrent si fort les esprits, lorsque l'on les sut à Paris, que l'on ne parloit de rien moins, au feu de la Grand'Chambre, que de révoquer le pouvoir des députés; et Messieurs les généraux, qui se voyant recherchés par la cour, qui n'en avoit pas fait beaucoup de cas jusqu'à la déclaration de M. de Turenne, ne doutoient point qu'ils ne fissent encore leurs conditions beaucoup meilleures lorsqu'elle seroit plus em-

barrassée, n'oublièrent rien pour faire crier le Parlement et le peuple, et pour faire connoître au Cardinal que tout ne dépendoit pas de la conférence de Rueil. J'y contribuai de mon côté, dans la vue de régler ou plutôt de modérer un peu la précipitation avec laquelle le Premier Président et le président de Mesmes couroient à tout ce qui paroissoit accommodement; et ainsi, comme nous conspirions tous sur ce point à une même fin, quoique par différents principes, nous faisions, de concert, les mêmes démarches.

Celle du 8 de mars fut très-considérable. M. le prince de Conti dit au Parlement que M. de Bouillon, que la goutte avoit repris avec violence, l'avoit prié de dire à la compagnie que M. de Turenne lui offroit sa personne et ses troupes contre le cardinal Mazarin, l'ennemi de l'État. J'ajoutai que comme je venois d'être averti que l'on avoit dressé la veille une déclaration à Saint-Germain, par laquelle M. de Turenne étoit déclaré criminel de lèse-majesté, je croyois qu'il étoit nécessaire de casser cette déclaration, d'autoriser ses armes par un arrêt solennel; d'enjoindre à tous les sujets du Roi de lui donner passage et subsistance, et de travailler, en diligence, à lui faire un fonds pour le payement de ses troupes et pour prévenir le mauvais effet que huit cent mille livres, que la cour venoit d'envoyer à Erlac pour les débaucher, y pourroit produire. Cette proposition passa toute d'une voix. La joie qui parut dans les yeux et dans les avis de tout le monde ne se peut exprimer. On donna ensuite un arrêt sanglant contre Courcelles, Lavardin et Amilly, qui faisoient des troupes pour le Roi dans le pays du Maine. L'on permit aux communes de s'assembler au son du tocsin, et de courir sus à tous ceux qui en feroient sans ordre du Parlement.

Ce ne fut pas tout. Le président de Bellièvre ayant dit à la compagnie qu'il avoit reçu une lettre du Premier Président, par laquelle il l'assuroit que ni lui ni les autres députés ne feroient rien qui fût indigne de la confiance qu'elle leur avoit témoignée, il s'éleva un cri plutôt qu'une voix publique, qui ordonna au président de Bellièvre d'écrire expressément au Premier Président de n'entendre à aucune proposition nouvelle, ni même de ne résoudre quoi que ce soit sur les anciennes, jusqu'à ce que tous les arrérages du blé promis eussent été entièrement fournis et délivrés; que tous les passages eussent été débouchés et que tous les chemins eussent été ouverts, aussi bien pour les courriers que pour les vivres.

Le 9 [mars], l'on passa plus outre, l'on donna arrêt de faire surseoir à la Conférence jusqu'à l'entière exécution des promesses, et jusqu'à l'ouverture toute libre d'un passage, non pas seulement pour le blé, mais même pour toutes sortes de victuailles; et les plus modérés eurent grande peine à obtenir que l'on ajoutât cette clause à l'arrêté, que l'on attendroit, pour le publier, que l'on eût su de M. le Premier Président si les passe-ports pour les blés n'avoient point été expédiés depuis la dernière nouvelle que l'on avoit eue de lui.

M. le prince de Conti ayant dit, le même jour, au Parlement, que M. de Longueville l'avoit prié de l'assurer qu'il partiroit de Rouen, sans remise, le 15 du mois, avec sept mille hommes de pied et trois mille chevaux et qu'il marcheroit droit à Saint-Germain, la compagnie en témoigna une joie incroyable, et pria M. le prince de Conti d'en presser encore M. de Longueville.

Le 10, Miron, député du parlement de Normandie,

étant entré au Parlement et ayant dit que M. de Longueville lui avoit donné charge de dire à la compagnie, que le parlement de Rennes avoit reçu, avec une extrême joie, la lettre et l'arrêt de celui de Paris, et qu'il n'attendoit que M. de la Trémouille pour donner celui de jonction contre l'ennemi commun; Miron, dis-je, après avoir fait ce discours et ajouté que le Mans, qui s'étoit aussi déclaré pour le parti, avoit des envoyés auprès de M. de Longueville, fut remercié de toute la compagnie, comme lui ayant apporté des nouvelles extrêmement agréables.

Le 11 [mars], un envoyé de M. de la Trémouille demanda audience au Parlement, à qui il offrit, de la part de son maître, huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, qu'il prétendoit être en état de marcher en deux jours, pourvu qu'il plût à la compagnie permettre à M. de la Trémouille de se saisir des deniers royaux, dans les recettes générales de Poitiers, de Niort et d'autres lieux dont il étoit déjà assuré. Le Parlement lui fit de grands remercîments, lui donna arrêt d'union, lui donna plein pouvoir sur les recettes générales, et le pria d'avancer ses levées avec diligence.

L'envoyé n'étoit pas sorti du Palais, que le président de Bellièvre ayant dit à la compagnie que le Premier Président la supplioit de lui envoyer un nouveau pouvoir d'agir à la Conférence, parce que l'arrêt du jour précédent lui avoit ordonné et à lui et aux autres députés de surseoir; le président de Bellièvre, dis-je, n'eut autre réponse, si ce n'est que l'on leur donneroit ce pouvoir quand la quantité du blé qui avoit été promise, auroit été reçue.

Un instant après, Roland, bourgeois de Reims, qui avoit maltraité personnellement et chassé de la ville M. de la Vieuville, lieutenant de Roi dans la province,

parce qu'il s'étoit déclaré pour Saint-Germain, présenta requête au Parlement contre les officiers qui l'avoient déféré à la cour pour cette action. Il en fut loué de toute la compagnie, et l'on l'assura de toutes sortes de protection.

Voilà bien de la chaleur dans le parti. Et vous croyez apparemment qu'il faudra au moins un peu de temps pour l'évaporer, devant que la paix se puisse faire. Nullement; elle est faite et signée le même jour à Rueil, et elle est faite et signée le 11 de mars, par les députés qui avoient demandé, le 10, de nouveaux pouvoirs, parce que l'ancien étoit révoqué, et par ces mêmes députés auxquels l'on avoit refusé ce nouveau pouvoir. Voici le dénoûment de ce contre-temps, que la postérité aura peine à croire et auquel l'on s'accoutuma en quatre jours.

Aussitôt que M. de Turenne fut déclaré, la cour travailla à gagner les généraux, avec beaucoup plus d'application qu'elle n'avoit fait jusque-là : mais elle n'y réussit pas, au moins à son gré. Madame de Montbazon, pressée par Vineuil[1] en plus d'un sens, promettoit M. de Beaufort à la Reine; mais la Reine voyoit bien qu'elle auroit beaucoup de peine à le livrer tant que je ne serois pas du marché. La Rivière ne témoignoit plus tant de mépris, mais enfin qu'est-ce que pouvoit M. d'Elbeuf? Le maréchal de la Mothe n'étoit accessible que par M. de Longueville, duquel la cour

1. Ce Vineuil était l'auteur des portraits de Madame Cornuel et de Madame d'Olonne parmi les portraits de Mademoiselle ; il passait aussi pour un des rédacteurs des *Mémoires* du duc de la Rochefoucauld (Voy. *Madame de Sablé*, par V. Cousin, p. 208). Vineuil appartenait, pendant la Fronde, au parti du prince de Condé, d'après une dépêche de Mazarin, imprimée à la suite des *Mémoires* de Molé, t. IV, p. 367, 371, 373. Il est souvent question de cet écrivain dans les historiettes de Tallemant des Réaux, notamment t. III, p. 92, et t. IV, p. 232.

ne s'assuroit pas beaucoup davantage par la négociation d'Anctauville, que nous nous en assurions par la correspondance de Varicarville. M. de Bouillon faisoit paroître, depuis l'éclat de M. son frère, plus de pente à s'accommoder avec la cour, et Bassé, qui commandoit, ce me semble, un régiment de cavalerie, l'avoit insinué par des canaux différents à Saint-Germain : mais les conditions paroissoient bien hautes. Il en falloit de grandes pour les deux frères, qui, au poste où ils se trouvoient, n'étoient pas d'humeur à se contenter de peu de chose. Les incertitudes de M. de la Rochefoucauld ne plaisoient pas à la Rivière, qui d'ailleurs considéroit, à ce que Flamarins disoit à Madame de Pommereux, que le compte que l'on faisoit avec M. le prince de Conti ne seroit jamais bien sûr pour les suites, s'il n'étoit aussi arrêté par M. le Prince, qui, sur l'article du cardinalat de M. son frère, n'étoit pas de trop facile composition. Ce que j'avois répondu aux offres que j'avois reçues par le canal de Madame de Lesdiguières, ne donnoit pas de lieu à la cour de croire que je fusse aisé à ébranler.

Enfin M. le cardinal Mazarin trouvoit toutes les portes de la négociation, qu'il aimoit passionnément, ou fermées ou embarrassées, dans une conjoncture où ceux-mêmes qui n'y eussent pas eu d'inclination, eussent été obligés de les chercher avec empressement; parce que, dans la vérité, il n'y avoit plus d'autres issues dans la disposition où étoit tout le royaume. Ce désespoir, pour ainsi parler, de négociation, fut par l'événement plus utile à la cour que la négociation la plus fine ne la lui eût pu être; car il ne l'empêcha pas de négocier, le Cardinal ne s'en pouvant jamais empêcher par son naturel; et il fit toutefois que, contre son ordinaire, il ne se fia pas à sa négociation. Et

ainsi il amusa nos généraux, ce pendant qu'il envoyoit huit cent mille livres, qui enlevèrent à M. de Turenne son armée, et qu'il obligeoit les députés de Rueil à signer une paix contre les ordres de leur corps. M. le Prince m'a dit que ce fut lui qui fit envoyer les huit cent mille livres, et je ne sais même s'il n'ajouta pas qu'il les avoit avancées; je ne m'en ressouviens pas précisément.

Pour ce qui est de la conclusion de la paix de Rueil, le président de Mesmes m'a assuré plusieurs fois depuis qu'elle fut purement l'effet d'un concert qui fut pris, la nuit d'entre le 8 et le 9 de mars, entre le Cardinal et lui; et que le Cardinal lui ayant dit qu'il connoissoit clairement que M. de Bouillon ne vouloit négocier que quand M. de Turenne seroit à la portée de Paris et des Espagnols, c'est-à-dire en état de se faire donner la moitié du royaume, lui président de Mesmes lui avoit répondu : « Il n'y a de salut que de « faire le Coadjuteur cardinal; » que le Cardinal lui ayant reparti : « Il est pis que l'autre, car l'on voit au « moins un temps où l'autre négociera; mais celui-là « ne traitera jamais que pour le général. » Lui, président de Mesmes, lui avoit dit : « Puisque les choses « sont en cet état, il faut que nous payions de nos « personnes pour sauver l'État; il faut que nous signions la paix; car après ce que le Parlement a fait « aujourd'hui, il n'y a plus de mesures et peut-être « qu'il nous révoquera demain. Nous hasardons tout « si nous sommes désavoués; l'on nous fermera les « portes de Paris; l'on nous fera notre procès; l'on « nous traitera de prévaricateurs et de traîtres; c'est « à vous de nous donner des conditions qui nous « donnent lieu de justifier notre procédé. Il y va de « votre intérêt, parce que si elles sont raisonnables

« nous les saurons bien faire valoir contre les factieux; « mais faites-les telles qu'il vous plaira, je les signerai « toutes, et je vais de ce pas dire au Premier Président « que c'est mon sentiment et que c'est l'unique expé- « dient pour sauver le royaume. S'il réussit, nous « avons la paix; si nous sommes désavoués, nous « affaiblirons toujours la faction, et le mal n'en tom- « bera que sur nous. »

Le président de Mesmes, en me contant ce que je viens de vous dire, ajoutait : « Que la commotion où « le Parlement avoit été le 8, jointe à la déclaration « de M. de Turenne, et à ce que le Cardinal lui avoit « dit de la disposition de M. de Bouillon et de la « mienne, lui avoit inspiré cette pensée; que l'arrêt « donné le 9, qui ordonnoit aux députés de surseoir « à la Conférence jusqu'à ce que les blés promis eus- « sent été fournis, l'y avoit confirmé; que la chaleur « qui avoit paru dans le peuple le 10, l'y avoit fortifié; « qu'il avoit persuadé, quoiqu'avec peine, le Premier « Président de faire cette démarche. » Il accompagnoit ce récit de tant de circonstances, que je crois qu'il disoit vrai[1]. Que M. le duc d'Orléans et M. le Prince, auxquels je l'ai demandé, m'ont dit que l'opiniâtreté avec laquelle et le 8, et le 9 et le 10, le Premier Président et le président de Mesmes défendirent quelques articles, n'avoit guère de rapport à cette résolution que le président de Mesmes disoit avoir prise dès le 8. Longueil, qui étoit un des députés, étoit persuadé de la vérité de ce que disoit le président de Mesmes, et tiroit même vanité de ce qu'il s'en étoit aperçu des premiers. Et M. le cardinal Mazarin, à qui j'en parlai depuis la guerre, me le confirma en se donnant pourtant la gloire d'avoir rectifié cet avis, « qui étoit, ajouta-t-il, de soi-même trop dangereux, « si je n'eusse pénétré les intentions de M. de Bouillon « et les vôtres. Je savois que vous ne vouliez pas perdre « le Parlement par le peuple, et que M. de Bouillon « vouloit, préférablement à toutes choses, attendre « son frère. » Voilà ce que me dit M. le cardinal Mazarin dans l'intervalle de l'un de ces raccommodements fourrés que nous faisions quelquefois ensemble. Je ne sais s'il ne parloit point après coup, mais je sais bien que s'il eût plu à M. de Bouillon de me croire, nous n'eussions pas donné lieu ni lui ni moi, à cette pénétration.

1. Les lettres originales de la Reine, des ministres et du prince de Condé, adressées au premier président Molé, et que l'on trouve reproduites dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 2 et 3, attribuent sans réserve à l'influence de Molé la conclusion de paix. Le président de Mesmes ne paraît avoir joué qu'un rôle secondaire dans cette affaire.

CHAPITRE XIII

LE TRAITÉ DE PAIX.

12 Mars — 16 Mars 1649. — Mazarin signe le traité de paix. — Principaux articles. — Étonnement du duc de Bouillon. — *Il est d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute que de savoir ne la pas faire!* Désespoir de la duchesse de Bouillon. — Entreprise sur Lagny. — Habileté de Mazarin. — Impétuosité de M. le Prince. — Conseil tenu par les Frondeurs chez le duc de Bouillon. — Discours du Coadjuteur. — La paix générale et l'exclusion de Mazarin. — Il faut fermer les portes de Paris aux députés. — Dangers de cette mesure. — Déclaration du duc de Bouillon. — *La source la plus commune des imprudences est la vue de la possibilité des ressources!* — Turenne, son armée et les Espagnols. — Déclaration du prince de Conti. — Retour des députés à Paris. — Émotion populaire. — Séance orageuse du Parlement. — Le premier président Molé et les généraux. — *Vous avez beau faire, cette épée ne tranchera jamais pour le Mazarin!* Articles du traité à réformer. — Émeute autour du Parlement. — Le duc de Beaufort. — Intrépidité de Molé. — *La cour ne se cache jamais... — Ah! mon bon seigneur, dites le mot!* — Efforts du Coadjuteur pour apaiser l'émeute. — Le duc de Bouillon menacé de mort. — Arrêt du Parlement. — Les députés retourneront à Rueil. — Les députés des généraux. — L'Hôtel de Ville et les colonelles de Paris. — M. de Champlâtreux. — Embarras du Coadjuteur. — Le président de Thoré insulté. — *Picoteries* du Parlement aux Frondeurs. — Discours du Coadjuteur. — État des affaires de la Fronde. — Dom Gabriel de Tolède et la paix générale. — Le duc d'Elbeuf et l'argent d'Espagne. — Offres des Espagnols au Coadjuteur. — Refus. — *Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grands que soi!* — Turenne abandonné par son armée. — Le duc de Bouillon atterré de cette nouvelle. — Désespoir de la Duchesse. — Discours imprudent du Coadjuteur devant l'envoyé d'Espagne. — Paroles du duc de Bouillon. — D. Gabriel de Tolède; son esprit, son agrément. — Il ignore les affaires des Frondeurs. — Laigues et l'Archiduc. — État déplorable des Frondeurs. — Le Coadjuteur consulte son père retiré à l'Oratoire. — Sa conduite approuvée. — *Tout ce qui paraît hasardeux et ne l'est pas, paraît sage!* — M. de Liancourt. — La duchesse de Montbazon et le catholicon d'Espagne. — Nouvelle délibération des Frondeurs. — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Madame de Bouillon et Mademoiselle de Toucy. — Discours du duc de Bouillon. — *Foiblesse que la politique condamne et la morale justifie!* — Le prince de Conti, le duc et la duchesse de Longueville. — Les Espagnols retirent

leurs troupes de France. — *Éloquence du duc de Bouillon pour persuader aux gens que fièvres quartaines leur sont bonnes.* — Varicarville. — La ville et le parlement de Rouen. — Le duc de Longueville et la cour. — Paris veut la paix. — Passe-port pour le député du duc de Longueville.

La paix fut donc signée, après beaucoup de contestations, trop longues et trop ennuyeuses à rapporter, le 11 de mars, et les députés consentirent, avec beaucoup de difficultés, que M. le cardinal Mazarin y signât avec M. le duc d'Orléans, M. le Prince, M. le Chancelier, M. de la Meilleraye et M. de Brienne, qui étoient les députés nommés par le Roi. Les articles furent

Que le Parlement se rendra à Saint-Germain, où sera tenu un lit de justice, où la déclaration contenant les articles de la paix sera publiée; après quoi, il retournera faire ses fonctions ordinaires à Paris.

Ne sera faite aucune assemblée de chambres pour toute l'année 1649, excepté pour la réception des officiers et pour les mercuriales.

Que tous les arrêts rendus par le Parlement, depuis le 6 de janvier, seront nuls, à la réserve de ceux qui auront été rendus entre particuliers, sur faits concernant la justice ordinaire.

Que toutes les lettres de cachet, déclarations et arrêts du Conseil, rendus au sujet des mouvements présents, seront nuls et comme non avenus.

Que les gens de guerre levés pour la défense de Paris seront licenciés aussitôt après l'accommodement signé, et Sa Majesté fera aussi, en même temps, retirer ses troupes des environs de ladite ville.

Que les habitants poseront les armes, et ne les pourront reprendre que par ordre du Roi.

Que le député de l'Archiduc sera renvoyé incessamment sans réponse.

Que tous les papiers et meubles qui ont été pris

aux particuliers et qui se trouveront en nature, seront rendus.

Que M. le prince de Conti, princes, ducs et tous ceux sans exception qui ont pris les armes, n'en pourront être recherchés, sous quelque prétexte que ce puisse être, en déclarant par les dessus dits, dans quatre jours à compter de celui auquel les passages seront ouverts, et par M. de Longueville, en dix, qu'ils veulent bien être compris dans le présent traité.

Que le Roi donnera une décharge générale pour tous les deniers royaux qui ont été pris, pour tous les meubles qui ont été vendus, pour toutes les armes et munitions qui ont été enlevées tant à l'Arsenal qu'ailleurs.

Que le Roi fera expédier des lettres pour la révocation du semestre du parlement d'Aix, conformément aux articles accordés entre les députés de Sa Majesté et ceux du parlement et pays de Provence, du 21 février.

Que la Bastille sera remise entre les mains du Roi.

Il y eut encore quelques autres articles qui ne méritent pas d'être rapportés[1].

Je crois que vous ne doutez pas de la surprise de M. de Bouillon, lorsqu'il apprit que la paix étoit signée. Je le lui appris en lui faisant lire un billet que j'avois reçu de Longueil : au cinq ou sixième mot duquel Madame de Bouillon, qui fit réflexion à ce que je lui avois

1. Parmi les articles du traité proposé par Mazarin, se trouvait le suivant qui fut rejeté : Les prévôt des marchands et échevins, assistés de bon nombre de notables bourgeois, demanderont pardon au Roi pour les habitants de la ville de Paris, lesquels poseront présentement les armes, sans qu'ils les puissent reprendre qu'avec l'ordre et commandement exprès de Sa Majesté, à laquelle ils jureront de nouveau de demeurer dans son obéissance, et de ne se départir jamais de la fidélité qu'ils lui doivent, à peine d'être traités comme rebelles. (*Procès-verbal de la Conférence de Rueil.*)

dit cinquante fois, des inconvénients qu'il y avoit à ne pas engager pleinement et entièrement le Parlement, s'écria en se jetant sur le lit de M. son mari : « Ah ! « qui l'eût dit ! Y avez-vous seulement jamais pensé? « — Non, Madame, lui répondis-je, je n'ai pas cru que « le Parlement pût faire la paix aujourd'hui; mais j'ai « cru, comme bien savez, qu'il la feroit très-mal si nous « le laissions faire; il ne m'a trompé qu'au temps. » M. de Bouillon prit la parole : « Il ne l'a que trop dit, « il ne nous l'a que trop prédit, nous avons fait la « faute tout entière. » Je vous confesse que ce mot de M. de Bouillon m'inspira une nouvelle espèce de respect pour lui : car il est, à mon sens, d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute que de savoir ne la pas faire. Comme nous consultions ce qu'il y avoit à faire, M. le prince de Conti, M. d'Elbeuf, M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe entrèrent dans la chambre, qui ne savoient rien de la nouvelle, et qui ne venoient chez M. de Bouillon que pour lui communiquer une entreprise que Saint-Germain-d'Achon avoit formée sur Lagny, où il avoit quelque intelligence. Ils furent surpris, au delà de ce que vous vous pouvez imaginer, de la signature de la paix; et d'autant plus que tous leurs négociateurs, selon le style ordinaire de ces sortes de gens, leur avoient fait voir, depuis deux ou trois jours, que la cour étoit persuadée que le Parlement n'étoit qu'une représentation, et qu'au fond il falloit compter avec les généraux. M. de Bouillon m'a avoué plusieurs fois depuis, que Bassé l'en avoit fort assuré, Madame de Montbazon avoit reçu cinq ou six billets de la cour qui portoient la même chose; et le maréchal de Villeroi, qui assurément ne trompoit pas Madame de Lesdiguières, mais qui étoit trompé lui-même, lui disoit la même chose tous les jours. Il faut

avouer que M. le cardinal Mazarin joua et couvrit très-bien son jeu en cette occasion; et qu'il en est d'autant plus à estimer, qu'il avoit à se défendre de l'imprudence de la Rivière, qui étoit grande, et de l'impétuosité de M. le Prince, qui, en ce temps-là, n'étoit pas médiocre. Le propre jour que la paix fut signée, il s'emporta contre les députés d'une manière qui étoit très-capable de rompre l'accommodement. Je reviens au conseil que nous tînmes chez M. de Bouillon.

L'un des plus grands défauts des hommes est qu'ils cherchent presque toujours, dans les malheurs qui leur arrivent par leur faute, des excuses devant que de chercher des remèdes; ce qui fait qu'ils y trouvent très-souvent trop tard les remèdes qu'ils ne cherchent pas d'assez bonne heure. Voilà ce qui arriva chez M. de Bouillon. Je vous ai déjà dit qu'il ne balança pas un moment à reconnoître qu'il n'avoit pas jugé sainement de l'état des choses. Il le dit publiquement, comme il me l'avoit dit à moi seul. Il n'en fut pas ainsi des autres. Nous eûmes, lui et moi, le plaisir de remarquer qu'ils répondoient à leurs pensées plutôt qu'à ce qu'on leur disoit; ce qui ne manque presque jamais en ceux qui savent que l'on leur peut reprocher quelque chose avec justice. Il ne tint pas à moi de les obliger à dire leur avis les premiers. Je suppliai M. le prince de Conti de considérer qu'il lui appartenoit, par toutes sortes de raisons, d'ouvrir et de fermer la scène. Il parla, et si obscurément que personne n'y entendit rien. M. d'Elbeuf s'étendit beaucoup, et il ne conclut à rien. M. de Beaufort employa son lieu commun, qui étoit d'assurer qu'il iroit toujours son grand chemin. Les oraisons du maréchal de la Mothe n'étoient jamais que d'une demi-période; et M. de Bouillon dit que n'y ayant que moi dans la compagnie qui connût bien le fond et de la

ville et du Parlement, il croyoit qu'il étoit nécessaire que j'agitasse la matière, sur laquelle il seroit après plus facile de prendre une bonne résolution. Voici la substance de ce que je dis. Je n'en puis rapporter les propres paroles, parce que je n'eus pas le soin de les écrire après, comme j'avois fait en quelque autre occasion.

« Nous avons tous fait ce que nous avons cru devoir « faire; il n'en faut point juger par les événements. La « paix est signée par des députés qui n'ont plus de « pouvoirs, elle est nulle. Nous n'en savons point en-« core les articles, au moins parfaitement; mais il « n'est pas difficile de juger, par ceux qui ont été pro-« posés ces jours passés, que ceux qui auront été arrê-« tés ne seront ni honnêtes ni sûrs. C'est, à mon avis, « sur ce fondement qu'il faut opiner; lequel supposé, « je ne balance point à croire que nous ne sommes « pas obligés à tenir l'accommodement, et que nous « sommes même obligés à ne le pas tenir par toutes « les raisons et de l'honneur et du bon sens. Le pré-« sident Viole me mande qu'il n'y est pas seulement « fait mention de M. de Turenne, avec lequel il n'y a « que trois jours que le Parlement a donné un arrêt « d'union. Il ajoute que Messieurs les généraux n'ont « que quatre jours pour déclarer s'ils veulent être « compris dans la paix, et que M. de Longueville et le « parlement de Rouen n'en ont que dix. Jugez, je vous « supplie, si cette condition, qui ne donne le temps « ni aux uns ni aux autres de songer seulement à leurs « intérêts, n'est pas un pur abandonnement. L'on peut « inférer de ces deux articles quels seront les autres « et quelle infamie ce seroit que de les recevoir. « Venons aux moyens de les refuser, et de les refuser « solidement et avantageusement pour le public et

« pour le particulier. Ils seront rejetés, dès qu'ils « paroîtront dans le public, universellement de tout « le monde, et ils le seront même avec fureur. Mais « cette fureur est ce qui nous perdra, si nous n'y pre-« nons garde, parce qu'elle nous amusera. Le fond « de l'esprit du Parlement est la paix, et vous pouvez « avoir observé qu'il ne s'en éloigne jamais que par « saillies. Celle que nous y verrons demain ou après-« demain sera terrible; si nous manquons de la pren-« dre comme au bond, elle tombera comme les autres « et d'autant plus dangereusement, que la chute en « sera décisive. Jugez, s'il vous plaît, de l'avenir par « le passé, et voyez à quoi se sont terminées toutes les « commotions que vous avez vues jusqu'ici dans cette « compagnie.

« Je reviens à mon ancien avis, qui est de songer « uniquement à la paix générale, de signer, dès cette « nuit, un traité sur ce chef avec les envoyés de l'Ar-« chiduc, de le porter demain au Parlement, d'y igno-« rer tout ce qui s'est passé aujourd'hui à la Confé-« rence, que nous pouvons très-bien ne pas savoir, « puisque le Premier Président n'en a point fait en-« core de part à personne, et d'y faire donner arrêt « par lequel il soit ordonné aux députés de la com-« pagnie d'insister uniquement sur ce point et sur « celui de l'exclusion du Mazarin; et, en cas de refus, « de revenir à Paris prendre leurs places. Le peu de « satisfaction que l'on y a du procédé de la cour « et de la conduite même des députés, fait que ce « que la déclaration de M. de Turenne toute seule « rendoit, à mon opinion, très-possible, sera très-« facile présentement, et si facile que nous n'avons « pas besoin d'attendre, pour animer davantage la « compagnie, que l'on nous ait fait le rapport des

« articles qui l'aigriroient assurément. C'avoit été ma « première pensée; et quand j'ai commencé à parler, « j'avois fait dessein de vous proposer, Monsieur (dis-« je à M. le prince de Conti), de vous servir du pré-« texte de ces articles pour échauffer le Parlement. « Mais je viens de faire une réflexion qui me fait « croire qu'il est plus à propos d'en prévenir le rap-« port pour deux raisons, dont la première est que le « bruit que nous pouvons répandre, cette nuit, de « l'abandonnement des généraux, fera encore plus « d'effet et jettera plus d'indignation dans les esprits, « que le rapport même que les députés déguiseront « au moins de quelques méchantes couleurs. La se-« conde est que nous ne pouvons avoir ce rapport en « forme que par le retour des députés, que je suis « persuadé que nous ne devons point souffrir. »

Comme j'en étois là, je reçus un paquet de Rueil, dans lequel je trouvai une seconde lettre de Viole, avec un brouillon du traité contenant les articles que je vous ai cotés ci-dessus; ils étoient si mal écrits que je ne les pus presque lire; mais ils me furent expliqués par une autre lettre qui étoit dans le même paquet de Lescuyer, maître des Comptes, et qui étoit un des députés. Il ajoutoit, par un billet séparé, que le cardinal Mazarin y avoit signé. Toute la compagnie douta encore moins, depuis la lecture de ces lettres et de ces articles, de la facilité qu'il y auroit à animer et à enflammer le Parlement. — « J'en conviens, leur « dis-je, mais je ne change pas pour cela de sentiment, « et, au contraire, j'en suis encore plus persuadé « qu'il ne faut, en façon du monde, souffrir le retour « des députés, si l'on se résout à prendre le parti que « je propose, en voici la raison. Si vous leur donnez « le temps de revenir à Paris, devant que de vous

« déclarer pour la paix générale, il faut nécessaire-
« ment que vous leur donniez aussi le temps de faire « leur rapport, contre lequel vous ne vous pouvez pas « empêcher de déclamer; et j'ose vous assurer que, « si vous joignez la déclamation contre eux, à ce grand « éclat de la proposition de la paix générale dont vous « allez éblouir toutes les imaginations, il ne sera pas « en votre pouvoir d'empêcher que le peuple ne dé- « chire, à vos yeux, et le Premier Président et le pré- « sident de Mesmes. Vous passerez pour les auteurs « de cette tragédie, quelques efforts que vous ayez pu « faire pour l'empêcher; vous serez formidables le « premier jour, vous serez odieux le second. »

M. de Beaufort, à qui Brillet, qui étoit tout à fait dépendant de Madame de Montbazon, venoit de parler à l'oreille, m'interrompit à ce mot, et il me dit : « Il y « a un bon remède; il leur faut fermer les portes de « la ville; il y a plus de quatre jours que tout le peu- « ple ne crie autre chose. » — « Ce n'est pas mon sen- « timent, lui répondis-je; vous ne leur pouvez fermer « les portes sans vous faire passer, dès demain, pour « les tyrans du Parlement, dans les esprits de ceux « mêmes de ce corps qui auront été d'avis aujourd'hui « que vous les leur fermiez. » — « Il est vrai, reprit « M. de Bouillon; le président de Bellièvre me le « disoit encore cette après-dînée, et qu'il est néces- « saire, pour les suites, de faire en sorte que le Pre- « mier Président et le président de Mesmes soient les « déserteurs et non pas les exilés du Parlement. » — « Il a raison, ajoutai-je, car, en la première qualité, « ils y seront abhorrés toute leur vie, et en la seconde, « ils y seroient plaints dans deux jours et ils y seroient « regrettés dans quatre. » — « Mais l'on peut tout « concilier, dit M. de Bouillon, qui fut bien aise de

« brouiller les espèces et de prévenir la conclusion de « ce que j'avois commencé; laissons entrer les dépu- « tés, laissons-les faire leur rapport sans nous empor- « ter; ainsi, nous n'échaufferons pas le peuple qui, « par conséquent, n'ensanglantera pas la scène. Vous « convenez que le Parlement ne recevra pas les con- « ditions qu'ils apporteront; il n'y aura rien de si aisé « que de les renvoyer pour essayer d'en obtenir de « meilleures. En cette manière, nous ne précipiterons « rien, nous nous donnerons du temps pour prendre nos « mesures, nous demeurerons sur nos pieds et en état « de revenir sur ce que vous proposez, avec d'autant « plus d'avantage, que les trois armées de M. l'Archi- « duc, de M. de Longueville et de M. de Turenne seront « plus avancées. »

Dès que M. de Bouillon commença à parler sur ce ton, je me le tins pour dit; je ne doutai point qu'il ne fût retombé dans l'appréhension de voir tous les intérêts particuliers confondus et anéantis dans celui de la paix générale, et je me ressouvins d'une réflexion que j'avois déjà faite, il y avoit quelque temps, sur une autre affaire : qu'il est bien plus ordinaire aux hommes de se repentir en spéculation d'une faute qui n'a pas eu un bon événement, que de revenir, dans la pratique, de l'impression qu'ils ne manquent jamais de recevoir du motif qui les a portés à la commettre. M. de Bouillon, qui s'aperçut bien que j'observois la différence de ce qu'il venoit de proposer et de ce qu'il avoit dit une heure avant, n'oublia rien pour insinuer, sans affectation, qu'il n'y avoit rien de contraire, quoique la diversité des circonstances y fît paroître quelque apparence de changement. Je fis semblant de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de dire sur ce détail, quoique, à dire le vrai, je n'y entendisse rien, et je

me contentai d'insister sur le fond, en faisant voir les inconvénients qui étoient inséparables du délai : l'agitation du peuple, qui nous pouvoit à tous les quarts d'heure précipiter à ce qui nous déshonoreroit et nous perdroit; l'instabilité du Parlement, qui recevroit peut-être dans quatre jours les articles qu'il déchireroit demain si nous le voulions; la facilité que nous aurions de procurer à toute la chrétienté la paix générale, ayant quatre armées en campagne, dont les trois étoient à nous et indépendantes de l'Espagne; à quoi j'ajoutai que cette dernière qualité détruisoit, à mon opinion, ce que M. de Bouillon avoit dit ces jours passés de la crainte qu'il avoit qu'elle ne nous abandonnât aussitôt qu'elle auroit lieu de croire que nous aurions forcé le cardinal Mazarin à désirer sincèrement la paix avec elle.

Je m'étendis beaucoup sur ce point, parce que j'étois assuré que c'étoit celui-là seul et unique qui retiendroit M. de Bouillon, et je conclus mon discours par l'offre que je fis de sacrifier, de très-bon cœur, la coadjutorerie de Paris au ressentiment de la Reine et à la passion du Cardinal, si l'on vouloit prendre le parti que je proposois. Je l'eusse fait, dans la vérité, avec beaucoup de joie, pour un aussi grand honneur qu'eût été celui de pouvoir contribuer en quelque chose à la paix générale. Je ne fus pas fâché, de plus, de faire un peu de honte aux gens touchant les intérêts particuliers, dans une conjoncture où il est vrai qu'ils arrêtoient la plus glorieuse, la plus utile et la plus éclatante action du monde. M. de Bouillon combattit mes raisons par toutes celles par lesquelles il les avoit déjà combattues la première fois, et il finit par cette protestation qu'il fit, à mon opinion, de très-bonne foi : « Je sais que la déclaration de mon frère peut faire

« croire que j'ai de grandes vues et pour lui et pour « moi et pour toute ma maison, et je n'ignore pas « que ce que je viens de dire présentement de la né- « cessité que je crois qu'il y a de le laisser avancer « avant que nous prenions un parti définitif, doit con- « firmer tout le monde dans cette pensée. Je ne désa- « voue pas même que je ne l'aie et que je ne sois « persuadé qu'il m'est permis de l'avoir; mais je con- « sens que vous me publiiez tous pour le plus lâche « et le plus scélérat de tous les hommes, si je m'ac- « commode jamais avec la cour, en quelque considé- « ration que nous nous puissions trouver mon frère « et moi, que vous ne m'ayez tous dit que vous êtes « satisfaits; et je prie M. le Coadjuteur, qui, ayant « toujours protesté qu'il ne veut rien en son parti- « culier, sera toujours un témoin fort irréprochable, « de me déshonorer si je ne demeure fidèlement dans « cette parole. »

Cette déclaration ne nuisit pas à faire recevoir de toute la compagnie l'avis de M. de Bouillon, que vous avez vu ci-dessus dans la réponse qu'il fit au mien, et il agréa à tout le monde avec d'autant plus de facilité, qu'en laissant le mien pour la ressource, il laissoit la porte ouverte aux négociations que chacun avoit ou espéroit en sa manière. La source la plus commune des imprudences est la vue que l'on a de la possibilité des ressources. J'eusse bien emporté, si j'eusse voulu, M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe : mais comme la considération de l'armée de M. de Turenne et celle de la confiance absolue que les Espagnols avoient en M. de Bouillon, faisoient qu'il y eût eu de la folie à se figurer seulement que l'on pût faire quelque chose de considérable malgré lui, je pris le parti de me rendre avec respect et à l'autorité de M. le

prince de Conti, et à la pluralité des voix; et l'on résolut très-prudemment, à mon avis, au moins sur ce dernier point, que l'on ne s'expliqueroit point du détail, le lendemain au matin au Parlement, et que M. le prince de Conti y diroit seulement, en général, que le bruit commun portant que la paix avoit été signée à Rueil, il avoit résolu de députer, pour ses intérêts et pour ceux de MM. les généraux. M. de Bouillon jugea qu'il seroit à propos de parler ainsi, pour ne pas témoigner au Parlement que l'on fût contraire à la paix en général, et pour se donner à soi-même plus de lieu de trouver à redire aux articles en détail; que l'on satisferoit le peuple par le dernier, que l'on contenteroit par le premier le Parlement, dont la pente étoit à l'accommodement, même dans les temps où il n'en approuvoit pas les conditions; et qu'ainsi nous mitonnerions les choses, ce fut son mot, jusqu'à ce que nous vissions le moment propre à les décider.

Il se tourna vers moi, en finissant, pour me demander si je n'étois pas de ce sentiment. — « Il ne se « peut rien de mieux, lui répondis-je, supposé ce que « vous faites; mais je crois toujours qu'il se pourroit « quelque chose de mieux que ce que vous faites. » — « Non, reprit M. de Bouillon, vous ne pouvez être de « cet avis, supposé que mon frère puisse être dans « trois semaines à nous. » — « Il ne sert de rien de « disputer, lui répliquai-je, il y a arrêt; mais il n'y a « que Dieu qui nous puisse assurer qu'il y soit de sa « vie. » Je dis ce mot si à l'aventure, que je fis même réflexion, un moment après, sur quoi je l'avois dit, parce qu'il est vrai qu'il n'y avoit rien qui parût plus certain que la marche de M. de Turenne. Je ne laissois pas d'en avoir toujours quelque sorte de doute dans

l'esprit, ou par un pressentiment que je n'ai toutefois jamais connu qu'en cette occasion, ou par l'appréhension et vive et continuelle que j'avois, de nous voir manquer la seule chose par laquelle nous pouvions engager et fixer le Parlement. Nous sortîmes à trois heures après minuit de chez M. de Bouillon, où nous étions entrés à onze, un moment après que j'eus reçu la première nouvelle de la paix, qui ne fut signée qu'à 9 heures à Rueil.

Le lendemain, qui fut le 12 [mars], M. le prince de Conti dit au Parlement, en douze ou quinze paroles, ce qui avoit été résolu chez M. de Bouillon. M. d'Elbeuf le paraphrasa, et M. de Beaufort et moi, qui affectâmes de ne nous expliquer de rien, trouvâmes, à ce que les femmes nous crièrent des boutiques et dans les rues, que ce que j'avois prédit du mouvement du peuple n'étoit que trop bien fondé. Miron, que j'avois prié d'être alerte, eut peine à le contenir dans la rue Saint-Honoré, à l'entrée des députés, et je me repentis plus d'une fois d'avoir jeté dans le monde, comme j'avois fait dès le matin, et les plus odieux des articles et la circonstance de la signature du cardinal Mazarin. Vous avez vu ci-dessus la raison pour laquelle nous avions jugé à propos de les faire savoir, mais il faut avouer que la guerre civile est une de ces maladies compliquées, dans lesquelles le remède que vous destinez pour la guérison d'un symptôme, en aigrit quelquefois trois ou quatre autres.

Le 13 [mars], les députés de Rueil étant entrés au Parlement, qui étoit extrêmement ému, M. d'Elbeuf, désespéré d'un paquet qu'il avoit reçu à onze heures du soir de Saint-Germain, la veille, à ce que le chevalier de Fruges me dit depuis, leur demanda fort brusquement, contre ce qui avoit été arrêté chez M. de

Bouillon, s'ils avoient traité de quelques intérêts des généraux? Et le Premier Président ayant voulu répondre par la lecture du procès-verbal de ce qui s'étoit passé à Rueil, il fut presque accablé par un bruit confus, mais uniforme, de toute la compagnie, qui s'écrioit qu'il n'y avoit point de paix; que le pouvoir des députés avoit été révoqué; qu'ils avoient abandonné lâchement et les généraux et tous ceux auxquels la compagnie avoit accordé arrêt d'union. M. le prince de Conti dit, assez doucement, qu'il avoit beaucoup de lieu de s'étonner que l'on eût conclu sans lui, sans MM. les généraux : à quoi M. le Premier Président ayant reparti qu'ils avoient toujours protesté qu'ils n'avoient jamais d'autres intérêts que ceux de la compagnie, et que de plus il n'avoit tenu qu'à eux d'y députer. M. de Bouillon, qui recommença de ce jour-là à sortir de son logis, parce que sa goutte l'avoit quitté, dit que le cardinal Mazarin demeurant premier ministre, il demandoit pour toute grâce au Parlement de lui obtenir un passe-port pour pouvoir sortir en sûreté du royaume. Le Premier Président lui répondit que l'on avoit eu soin de ses intérêts; qu'il avoit insisté de lui-même sur la récompense de Sedan, et qu'il en auroit satisfaction : et M. de Bouillon lui ayant témoigné et que ses discours n'étoient qu'en l'air, et que de plus qu'il ne se sépareroit jamais des autres généraux, le bruit recommença avec une telle fureur que M. le président de Mesmes, que l'on chargeoit d'opprobres, particulièrement sur la signature du Mazarin, en fut épouvanté, et au point qu'il trembloit comme la feuille. MM. de Beaufort et de la Mothe s'échauffèrent par le grand bruit, nonobstant toutes nos premières résolutions, et le premier dit en mettant la main sur la garde de son épée : — « Vous avez beau

« faire, Messieurs les députés, celle-ci ne tranchera « jamais pour le Mazarin[1]. » Vous voyez si j'avois raison quand je disois, chez M. de Bouillon, que dans le mouvement où seroient les esprits au retour des députés, nous ne pourrions pas répondre d'un quart d'heure à l'autre. Je devois ajouter que nous ne pourrions pas répondre de nous-mêmes.

Comme le président le Coigneux[2] commençoit à proposer que le Parlement renvoyât les députés, pour traiter des intérêts de MM. les généraux et pour faire réformer les articles qui ne plaisoient pas à la compagnie, ce que M. de Bouillon lui avoit inspiré, la veille, à onze heures du soir, l'on entendit un fort grand bruit dans la salle du Palais, qui fit peur à *maistre Gonin* [le président le Coigneux], et qui l'obligea de se taire; le président de Bellièvre, qui étoit de ce qui avoit été résolu chez M. de Bouillon, ayant voulu appuyer la proposition du Coigneux, fut interrompu par un second bruit encore plus grand que le premier. L'huissier, qui étoit à la porte de la Grand'Chambre, entra et dit avec une voix tremblante, que le peuple demandoit M. de Beaufort. Il sortit; il harangua à sa manière la populace, et il l'apaisa pour un moment.

Le fracas recommença aussitôt qu'il fut rentré; et le président de Novion, qui étoit bien voulu pour s'être signalé dans les premières assemblées des chambres contre la personne du Mazarin, étant sorti hors du parquet des huissiers pour voir ce que c'étoit, y trouva

1. Mazarin a écrit dans ses carnets, en parlant des Importants : « Celui qui a été une fois infecté de ce venin n'en guérit jamais. » (1854, *Journal des Savants*, p. 706, article de M. Cousin).

2. Le président le Coigneux avait été l'âme de tous les complots où le duc d'Orléans s'était engagé, il avait été jugé et condamné à mort; mais il obtint sous la Régence des lettres d'abolition. Il recommença ensuite ses exercices accoutumés. Le Coigneux passait pour un des plus dangereux Frondeurs.

un certain du Boisle, méchant avocat et si peu connu que je ne l'avois jamais ouï nommer, qui, à la tête d'un nombre infini de peuple, dont la plus grande partie avoit le poignard à la main, lui dit qu'il vouloit que l'on lui donnât les articles de la paix pour faire brûler par la main d'un bourreau, dans la Grève, la signature du Mazarin; que si les députés avoient signé cette paix de leur bon gré, il les falloit pendre; que si l'on les y avoit forcés à Rueil, il la falloit désavouer. Le président de Novion, fort embarrassé, comme vous pouvez juger, représenta à du Boisle que l'on ne pouvoit brûler la signature du Cardinal sans brûler celle de M. le duc d'Orléans; mais que l'on étoit sur le point de renvoyer les députés pour faire réformer les articles à la satisfaction du public. L'on n'entendoit cependant dans la salle, dans les galeries et dans la cour du Palais, que des voies confuses et effroyables : « Point « de paix ! et point de Mazarin ! Il faut aller à Saint-« Germain quérir notre bon Roi; il faut jeter dans la « rivière tous les Mazarin. »

Vous m'avez quelquefois ouï parler de l'intrépidité du Premier Président; elle ne parut jamais plus complète ni plus achevée qu'en ce rencontre. Il se voyoit l'objet de la fureur et de l'exécration du peuple, il le voyoit armé ou plutôt hérissé de toutes sortes d'armes, en résolution de l'assassiner; il étoit persuadé que M. de Beaufort et moi avions ému la sédition avec la même intention. Je l'observai et je l'admirai. Je ne lui vis jamais un mouvement dans le visage, je ne dis pas qui marquât de la frayeur, mais je dis qu'il ne marquât une fermeté inébranlable et une présence d'esprit presque surnaturelle, qui est encore quelque chose de plus grand que la fermeté, quoiqu'elle en soit au moins en partie l'effet. Elle fut au point qu'il prit les voix,

avec la même liberté d'esprit qu'il avoit dans les audiences ordinaires, et qu'il prononça, du même ton et du même air, l'arrêt formé sur la proposition de MM. le Coigneux et de Bellièvre, qui portoit que les députés retourneroient à Rueil pour y traiter des prétentions et des intérêts de MM. les généraux et de tous les autres qui étoient joints au parti, et pour obtenir que M. le cardinal Mazarin ne signât point dans le traité qui se feroit, tant sur ce chef que sur les autres qui se pourroient remettre en négociation.

Cette délibération, assez informe comme vous voyez, ne s'expliqua pas pour ce jour-là plus distinctement, et parce qu'il étoit plus de cinq heures du soir quand elle fut achevée, quoique l'on fût au Palais dès les sept heures du matin, et parce que le peuple étoit si animé que l'on appréhenda, et avec fondement, qu'il ne forçât les portes de la Grand'Chambre. L'on proposoit même à M. le Premier Président de sortir par les greffes, par lesquels il se pourroit retirer en son logis sans être vu, à quoi il répondit ces propres mots : — « La cour ne se cache jamais. Si j'étois assuré de périr, « je ne commettrois pas cette lâcheté qui, de plus, « ne serviroit qu'à donner de la hardiesse aux sédi-« tieux. Ils me trouveroient bien dans ma maison s'ils « croyoient que je les eusse appréhendés ici. » Comme je le priois de ne se point exposer au moins que je n'eusse fait mes efforts pour adoucir le peuple, il se tourna vers moi d'un air moqueur, et il me dit cette mémorable parole que je vous ai racontée plus d'une fois : — « Ha! mon bon seigneur, dites le bon mot. » Je vous confesse que, quoiqu'il me témoignât assez par là qu'il me croyoit l'auteur de la sédition, en quoi il me faisoit une horrible injustice, je ne me sentis touché d'aucun mouvement que de celui qui me fit

admirer l'intrépidité de cet homme que je laissai entre les mains de Caumartin, afin qu'il le retînt jusqu'à ce que je revinsse à lui.

Je priai M. de Beaufort de demeurer à la porte du parquet des huissiers pour empêcher le peuple d'entrer et le Parlement de sortir. Je fis le tour par la buvette, et quand je fus dans la grande salle, je montai sur un banc de procureur, et, ayant fait un signe de la main, tout le monde cria silence pour m'écouter. Je dis tout ce que je m'imaginai être le plus propre à calmer la sédition; et du Boisle s'avançant et me demandant avec audace si je répondois que l'on ne tiendroit pas la paix qui avoit été signée à Rueil, je lui répondis que j'en étois très-assuré, pourvu que l'on ne fît point d'émotion, laquelle continuant, seroit capable d'obliger les gens les mieux intentionnés pour le parti à chercher toutes les voies d'éviter de pareils inconvénients. Il me fallut jouer, en un quart d'heure, trente personnages tous différents. Je menaçai, je caressai, je commandai, je suppliai; enfin comme je crus me pouvoir au moins assurer de quelques instants, je revins dans la Grand'Chambre, où je pris M. le Premier Président que je mis devant moi en l'embrassant. M. de Beaufort en usa de la même manière avec M. le président de Mesmes, et nous sortîmes ainsi avec le Parlement en corps, les huissiers à la tête. Le peuple fit de grandes clameurs; nous entendîmes même quelques voix qui crioient : République! Mais l'on n'attenta rien, et ainsi finit l'histoire.

M. de Bouillon, qui courut en cette journée plus de périls que personne, ayant été couché en joue par un misérable de la lie du peuple, qui s'étoit imaginé qu'il étoit Mazarin, me dit, l'après-dînée, que je ne pouvois pas dire dorénavant qu'il n'eût au moins bien jugé

pour cette fois du Parlement, et que je voyois bien que nous aurions tout le temps d'attendre M. de Turenne. Et je lui répondis qu'il attendît lui-même à juger du Parlement, parce que je ne doutois point que le péril où il s'étoit vu le matin, n'aidât encore beaucoup à la pente qu'il avoit déjà très-naturelle à l'accommodement.

Il y parut dès le lendemain, qui fut le 14 [mars], car l'on arrêta, après de grandes contestations (à la vérité, qui durèrent jusqu'à trois heures après midi), l'on arrêta, dis-je, que l'on feroit, le lendemain au matin, lecture de ce même procès-verbal de la conférence de Rueil et de ces mêmes articles, dont l'on n'avoit pas seulement voulu entendre parler la veille [1].

Le 15 [mars], ce procès-verbal et ces articles furent lus, ce qui ne se passa pas sans beaucoup de chaleur (mais beaucoup moindre toutefois que celle des deux premiers jours). L'on arrêta enfin, après une infinité de paroles de picoteries qui furent dites de part et d'autre, de concevoir l'arrêt en ces termes :

« La cour a accepté l'accommodement et le traité, et a ordonné que les députés du Parlement retourneront à Saint-Germain pour faire instance et obtenir la réformation de quelques articles, savoir : de celui d'aller tenir un lit de justice à Saint-Germain; de celui qui défend l'assemblée des chambres, que Sa Majesté sera très-humblement suppliée de permettre en certains cas; de celui qui permet les prêts, qui est le plus dangereux de tous pour le public, à cause des

1. La relation de cette Conférence par Mathieu Molé, que l'on trouve dans ses *Mémoires* (t. III), est plus complète que le procès-verbal imprimé, attendu qu'il rend compte de quelques démarches personnelles et de certains incidents qui ne furent pas admis à figurer au procès-verbal.

conséquences; et les députés y traiteront aussi des intérêts de MM. les généraux et de tous ceux qui se sont déclarés pour le parti, conjointement avec ceux qu'il leur plaira de nommer pour aller traiter particulièrement en leur nom. »

Le 16 [mars], comme on lisoit cet arrêt, Machaut, conseiller, remarqua que, au lieu de mettre *faire instance et obtenir,* l'on y avoit écrit *faire instance d'obtenir*, et il soutint que le sentiment de la compagnie avoit été que les députés fissent *instance et obtinssent*, et non pas seulement qu'ils fissent instance d'obtenir. Le Premier Président et le président de Mesmes opiniâtrèrent le contraire. La chaleur fut grande dans les esprits[1], et comme l'on étoit sur le point de délibérer, Saintot, lieutenant des cérémonies, demanda à parler au Premier Président en particulier, et lui rendit une lettre de M. le Tellier, qui lui témoignoit la satisfaction que le Roi avoit de l'arrêté du jour précédent et qui lui envoyoit des passe-ports pour les députés des généraux. Cette petite pluie, qui parut douce, abattit le grand vent qui s'étoit élevé dans le commencement de l'assemblée. L'on ne parla plus de la question; l'on ne se ressouvint plus seulement qu'il y eût différence entre faire instance et obtenir, et faire instance d'obtenir. Miron, conseiller et député du parlement de Rouen, qui, dès le 13, s'étoit plaint en forme au Parlement de ce que l'on avoit fait la paix sans appeler sa compagnie, et qui y revint encore le 16, fut à peine écouté, et le Premier Président lui dit simplement que s'il avoit les mémoires concernant les intérêts de son corps, il pouvoit aller à la Conférence. L'on se leva ensuite, et les députés partirent, dès l'après-dînée, pour se rendre à Rueil.

1. Le Parlement, voyant le gouvernement faible, dit M. Cousin (*Carnets de Mazarin*, *Journal des Savants*, 1856, p. 772), s'enhardissait de plus en plus à le braver. Le cardinal Mazarin avait prévu le mal et l'avait de bonne heure signalé à la Reine. On dit même qu'il lui avait conseillé de ne pas faire intervenir le Parlement dans l'affaire du testament du Roi, et de prendre elle-même l'autorité souveraine, en vertu de son propre droit. Dans ses premiers Carnets, il lui recommande de ne pas accorder trop de crédit au Parlement, parce que insensiblement elle n'en sera plus maîtresse. Mazarin semble pressentir qu'un jour le Parlement sera son plus redoutable adversaire, et un instinct prophétique le rapproche du premier président Molé.

Vous les y retrouverez, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à l'Hôtel de Ville le soir de ce même 16 [mars]. Je crois même que pour vous faire bien entendre le motif de ce qui y fut résolu, il est nécessaire de vous expliquer, comme par préalable, un détail qui est curieux par sa bizarrerie et qui est de la nature de ces sortes de choses qui ne tombent dans l'imagination que par la pratique. Le bruit qu'il y eut dans le Palais le 13, obligea le Parlement à faire garder les portes du Palais par les compagnies des colonelles de la ville, qui étoient encore plus animées contre la paix Mazarine (c'est ainsi qu'elles l'appeloient) que la canaille; mais que l'on ne redoutoit pourtant pas si fort, parce que l'on savoit qu'au moins les bourgeois, dont elles étoient composées, ne vouloient pas le pillage. Celles que l'on établit ces trois jours-là à la garde du Palais furent choisies du voisinage, comme les plus intéressées à l'empêcher, et il se trouva qu'elles étoient, en effet, très-dépendantes de moi, parce que je les avois toujours ménagées avec un soin très-particulier, comme étant fort proches de l'archevêché, et qu'elles étoient en apparence attachées à M. de Champlâtreux, fils de M. le Premier Président, parce qu'il étoit leur colonel. Ce rencontre m'étoit très-fâcheux, parce que le pouvoir que l'on sa-

voit que j'y avois, faisoit que l'on avoit lieu de m'attribuer le désordre dont elles menaçoient quelquefois, et que l'autorité que M. de Champlâtreux y eût dû avoir par sa charge, lui pouvoit donner, par l'événement, l'honneur du mal qu'elles empêchoient toujours. Cet embarras est rare et cruel, et c'est peut-être un des plus grands où je me sois trouvé de ma vie. Ces gardes si bien choisies furent dix fois sur le point de faire des insultes au Parlement, et ils en firent d'assez fâcheuses à des conseillers et à des présidents en particulier, jusqu'au point d'avoir mené le président de Thoré sur le quai, proche de l'horloge, pour le jeter dans la rivière. Je ne dormis ni nuit ni jour, tout ce temps-là, pour empêcher le désordre. Le Premier Président et ses adhérents prirent une telle audace de ce qu'il n'en arrivoit point, qu'ils en prirent même avantage contre nous-mêmes et qu'ils pilèrent, pour ainsi parler, les généraux et par des plaintes et par des reproches dans des moments où, si les généraux eussent reparti assez haut pour se faire entendre du peuple, le peuple eût infailliblement déchiré malgré eux le Parlement. Le président de Mesmes les picota sur ce que les troupes n'avoient pas agi avec assez de vigueur; et Payen, conseiller de la Grand'Chambre, dit sur le même sujet des impertinences ridicules à M. de Bouillon, qui, par la crainte de jeter les choses dans la confusion, les souffrit avec une modération merveilleuse; mais elle ne l'empêcha pas d'y faire une sérieuse et profonde réflexion et de me dire, au sortir du Palais, que j'en connoissois mieux le terrain que lui; de venir le soir à l'Hôtel de Ville et de faire à M. le prince de Conti et aux autres généraux le discours dont voici la substance :

« J'avoue que je n'eusse jamais cru ce que je vois du

Parlement. Il ne veut point, le 13 [mars], ouïr seulement nommer la paix de Rueil, et il la reçoit le 15, à quelques articles près. Ce n'est pas tout : il fait partir le 16, sans limiter ni régler leur pouvoir, ces mêmes députés qui ont signé la paix, non pas seulement sans pouvoir, mais contre ses ordres. Ce n'est pas assez, il nous charge de reproches et d'opprobres, parce que nous prenons la liberté de nous plaindre de ce qu'il traite sans nous, et de ce qu'il abandonne M. de Longueville et M. de Turenne. C'est peu : il ne tient qu'à nous de les laisser étrangler; il faut qu'au hasard de nos vies nous sauvions la leur, et je conviens que la bonne conduite le veut. Ce n'est pas, Monsieur, dit-il en se tournant vers moi, pour blâmer ce que vous avez toujours dit sur ce sujet; au contraire, c'est pour condamner ce que je vous y ai toujours répondu. Je conviens, Monsieur (en s'adressant à M. le prince de Conti), qu'il n'y a qu'à périr avec cette compagnie, si on la laisse en l'état où elle est. Je me rends, en tout et pour tout, à l'avis que M. le Coadjuteur ouvrit dernièrement chez moi, et je suis persuadé que si Votre Altesse diffère à le prendre et à l'exécuter, nous aurons dans deux jours une paix plus honteuse et moins sûre que la première. »

Comme la cour, qui avoit de moment à autre des nouvelles de toutes les démarches du Parlement, ne doutoit presque plus qu'il ne se rendît bientôt, et que par cette raison elle se refroidissoit beaucoup à l'égard des négociations particulières, le discours de M. de Bouillon les trouva dans une disposition assez propre à prendre feu. Ils entrèrent sans peine dans son sentiment, et l'on n'agita plus que la manière. Je ne la répéterai point ici, parce que je l'ai déjà expliquée très-amplement dans la proposition que j'en fis chez M. de

Bouillon. L'on convint de tout; et il fut résolu que, dès le lendemain, à trois heures, l'on se trouveroit chez M. de Bouillon, où l'on seroit plus en repos qu'à l'Hôtel de Ville, pour y concerter la forme dont nous porterions la chose au Parlement. Je me chargeai d'en conférer, dès le soir, avec le président de Bellièvre, qui avoit toujours été, sur cet article, de mon sentiment.

Comme nous étions sur le point de nous séparer, M. d'Elbeuf reçut un billet de chez lui, qui portoit que don Gabriel de Tolède y étoit arrivé. Nous ne doutâmes pas qu'il n'apportât la ratification du traité que MM. les généraux avoient signé, et nous l'allâmes voir dans le carrosse de M. d'Elbeuf, M. de Bouillon et moi. Il apportoit effectivement la ratification de M. l'Archiduc; mais il venoit particulièrement pour essayer de renouer le traité pour la paix générale que j'avois proposée. Et comme il étoit de son naturel assez impétueux, il ne se put empêcher de témoigner, même un peu aigrement, à M. d'Elbeuf, que j'ai su depuis avoir touché de l'argent des envoyés, et assez sèchement à M. de Bouillon, que l'on n'étoit pas fort satisfait d'eux à Bruxelles. Il leur fut aisé de le contenter en lui disant que l'on venoit de prendre la résolution de revenir à ce traité, qu'il étoit venu tout à propos pour cela, et que, dès le lendemain, il en verroit des effets. Il vint souper avec Madame de Bouillon, qu'il avoit fort connue autrefois, lorsqu'elle étoit dame du palais de l'Infante, et il lui dit, en confidence, que l'Archiduc lui seroit fort obligé si elle pouvoit faire en sorte que je reçusse dix mille pistoles que le roi d'Espagne l'avoit chargé de me donner de sa part. Madame de Bouillon n'oublia rien pour me le persuader; mais elle n'y réussit pas et je m'en démêlai avec beaucoup de respect; mais d'une manière qui fit connoître aux Espagnols que je ne

prendrois pas aisément de leur argent. Ce refus m'a coûté cher depuis, non pas par lui-même en cette occasion, mais par l'habitude qu'il me donna à prendre la même condition dans des conjectures où il eût été de bon sens de recevoir ce qu'on m'offroit, quand même je l'eusse dû jeter dans la rivière. Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grands que soi.

Comme nous étions en conversation, après souper, dans le cabinet de Madame de Bouillon, Riquemont, dont je vous ai déjà parlé, y entra avec son visage consterné. Il la tira à part et il ne lui dit qu'un mot à l'oreille. Elle fondit d'abord en pleurs, et en se tournant vers don Gabriel de Tolède et vers moi : « Hélas ! s'écria-t-elle, nous sommes perdus; l'armée a abandonné M. de Turenne. » Le courrier entra au même instant, qui nous conta succinctement l'histoire, qui étoit que tous les corps avoient été gagnés par l'argent de la cour et que toutes les troupes lui avoient manqué, à la réserve de deux ou trois régiments; que M. de Turenne avoit fait beaucoup que de n'être pas arrêté et qu'il s'étoit retiré, lui cinq ou sixième, chez Madame la Landgrave de Hesse [Marie-Élisabeth], sa parente et son amie.

M. de Bouillon fut atterré de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, et j'en fus presque aussi touché que lui. Je ne sais si je me trompais, mais il me parut que don Gabriel de Tolède n'en fut pas trop affligé, soit qu'il crût que nous n'en serions que plus dépendants d'Espagne, soit que son humeur, qui étoit fort gaie et enjouée, l'emportât sur l'intérêt du parti. M. de Bouillon ne fut pas si fort abattu de cette nouvelle qu'il ne pensât, un demi-quart d'heure après l'avoir reçue, aux expédients de la réparer. Nous envoyâmes chercher le président de Bellièvre, qui venoit de recevoir un

billet de M. le maréchal de Villeroi qui la lui mandait de Saint-Germain; et ce billet portoit que le Premier Président et le président de Mesmes avoient dit à un homme de la cour, du nom duquel je ne me ressouviens pas et qu'ils avoient trouvé sur le chemin de Rueil, que si les affaires ne s'accommodoient, ils ne retourneroient plus à Paris. M. de Bouillon qui, ayant perdu sa principale considération dans la perte de l'armée de M. de Turenne, jugeoit bien que les vastes espérances qu'il avoit conçues d'être l'arbitre du parti n'étoient plus fondées, revint tout d'un coup à sa première disposition de porter les choses à l'extrémité, et il prit sujet de ce billet du maréchal de Villeroi pour nous dire, comme naturellement et sans affectation, que nous pouvions juger, par ce que le Premier Président et le président de Mesmes avoient dit, que ce que nous avions projeté la veille ne recevroit pas grande difficulté dans son exécution.

Je reconnois de bonne foi que je manquai beaucoup, en cet endroit, de la présence d'esprit qui y étoit nécessaire; car au lieu de me tenir couvert devant don Gabriel de Tolède et de me réserver à m'ouvrir à M. de Bouillon, quand nous serions demeurés le président de Bellièvre et moi seuls avec lui; je lui répondis que les choses étoient bien changées et que la désertion de l'armée de M. de Turenne faisoit que ce qui la veille était facile dans le Parlement, y seroit le lendemain impossible et même ruineux. Je m'étendis sur cette matière, et cette imprudence, de laquelle je ne m'aperçus que quand il ne fut plus temps d'y remédier, me jeta dans des embarras que j'eus bien de la peine à démêler. Don Gabriel de Tolède, qui avoit ordre, à ce que Madame de Bouillon m'a dit depuis, de s'ouvrir avec moi, s'en cacha au contraire avec soin

dès qu'il me vit changer sur la nouvelle de M. de Turenne, et il fit parmi les généraux des cabales qui me donnèrent beaucoup de peine. Je vous expliquerai ce détail, après que je vous aurai rendu compte de la suite de la conversation que nous eûmes, ce soir-là, chez M. de Bouillon.

Comme il se sentoit et qu'il ne se pouvoit pas nier à lui-même que ses délais n'eussent mis les affaires où elles étoient tombées, il coula, dans le commencement d'un discours qu'il adressoit à don Gabriel, comme pour lui expliquer le passé, il coula, dis-je, que c'étoit au moins une espèce de bonheur que la nouvelle de la désertion des troupes de M. de Turenne fût arrivée devant que l'on eût exécuté ce que l'on avoit résolu de proposer au Parlement, parce que, ajouta-t-il, le Parlement, voyant que le fondement sur lequel on l'eût engagé lui eût manqué, auroit tourné tout à coup contre nous; au lieu que nous sommes présentement en état de fonder de nouveau la proposition, et c'est sur quoi nous avons, ce me semble, à délibérer.

Ce raisonnement, qui étoit très-subtil et très-spécieux, me parut, dès l'abord, très-faux, parce qu'il supposoit pour certain qu'il y eût une nouvelle proposition à faire, ce qui étoit toutefois le fond de la question. Je n'ai jamais vu homme qui entendît cette figure, approchant de M. de Bouillon. Il m'avoit souvent dit que le comte Maurice [de Nassau, prince d'Orange] avoit accoutumé de répondre à Barnevelt, à qui il fit depuis trancher la tête, qu'il renverseroit la Hollande en donnant toujours le change aux États, par la supposition certaine de ce qui faisoit la question. J'en fis ressouvenir, en riant, M. de Bouillon au moment dont il s'agit, et je lui soutins qu'il n'y avoit

plus rien qui pût empêcher le Parlement de faire la paix, que tous les efforts par lesquels l'on prétendoit l'arrêter l'y précipiteroient, et que j'étois persuadé qu'il falloit délibérer sur ce principe. La contestation s'échauffant, M. de Bellièvre proposa d'écrire ce qui se diroit de part et d'autre. Voici ce que je lui dictai et que j'avois encore de sa main, cinq ou six jours devant que je fusse arrêté. Il en eut quelque scrupule, il me le demanda, je le lui rendis, et ce fut un grand bonheur pour lui, car je ne sais si cette paperasse, qui eût pu être prise, ne lui eût point nui quand l'on le fit premier président. En voici le contenu :

« Je vous ai dit plusieurs fois que toute compagnie est peuple, et que tout, par conséquent, y dépend des instants; vous l'avez éprouvé peut-être plus de cent fois depuis deux mois; et si vous aviez assisté aux assemblées du Parlement, vous l'auriez observé plus de mille. Ce que j'y ai remarqué de plus, est que les propositions n'y ont qu'une fleur, et que telle qui y plaît merveilleusement aujourd'hui, y déplaît demain à proportion. Ces raisons m'ont obligé, jusqu'ici, de vous presser de ne pas manquer l'occasion de la déclaration de M. de Turenne, pour engager le Parlement et pour l'engager d'une manière qui le pût fixer. Rien ne pouvoit produire cet effet, que la proposition de la paix générale, qui est de soi-même le plus grand et le plus plausible de tous les biens, et qui nous donnoit lieu de demeurer armés dans le temps de la négociation.

« Quoique don Gabriel ne soit pas François, il sait assez nos manières, pour ne pas ignorer qu'une proposition de cette nature, qui va à faire la paix à son Roi malgré tout son conseil, demande de grands préalables dans un Parlement, au moins quand on la veut porter jusques à l'effet. Lorsqu'on ne l'avance que pour amuser les auditeurs, ou pour donner un prétexte aux particuliers d'agir avec plus de liberté, comme nous le fîmes dernièrement quand don Joseph de Illescas eut son audience du Parlement, on la peut hasarder plus légèrement, parce que le pis du pis est qu'elle ne fasse point son effet; mais quand on pense à la faire effectivement réussir, et quand même l'on s'en veut servir, en attendant qu'elle réussisse, à fixer une compagnie que rien autre chose ne peut fixer, je mets en fait qu'il y a encore plus de perte à la manquer en la proposant légèrement, qu'il n'y a d'avantage à l'emporter en la proposant à propos. Le seul nom de l'armée de Weymar étoit capable d'éblouir le premier jour le Parlement. Je vous le dis; vous eûtes vos raisons pour différer : je les crus bonnes et je m'y suis soumis. Le nom et l'armée de M. de Turenne l'eût encore apparemment emporté, il n'y a que trois ou quatre jours. Je vous le représentois; vous eûtes vos considérations pour attendre; je les crois justes et je m'y suis rendu. Vous revîntes hier à mon sentiment et je ne m'en départis pas, quoique j'y connusse très-bien que la proposition dont il s'agissoit avoit déjà beaucoup perdu de sa fleur; mais je crus, comme je le crois encore, que nous l'eussions fait réussir si l'armée de M. de Turenne ne lui eût pas manqué, non pas peut-être avec autant de facilité que les premiers jours, mais au moins avec la meilleure partie de l'effet qui nous étoit nécessaire. Ce n'est plus cela.

« Qu'est-ce que nous avons pour appuyer dans le Parlement la proposition de la paix générale? Nos troupes? vous voyez ce qu'ils vous en ont dit eux-mêmes aujourd'hui dans la Grand'Chambre. L'armée

de M. de Longueville? vous savez ce que c'est; nous la disons de sept mille hommes de pied et de trois mille chevaux, et nous ne disons pas vrai de plus de moitié; et vous n'ignorez pas que nous l'avons tant promise et que nous l'avons si peu tenue, que nous n'en oserions presque plus parler. A quoi nous servira donc de faire au Parlement la proposition de la paix générale, qu'à lui faire croire et dire que nous n'en parlons que pour rompre la particulière, ce qui sera le vrai moyen de la faire désirer à ceux qui ne la veulent point. Voilà l'esprit des compagnies, et plus de celle-là, au moins à ce qui m'en a paru, que de toute autre, sans excepter celle de l'Université. Je tiens pour constant que si nous exécutons ce que nous avons résolu, nous n'aurons pas quarante voix qui aillent à ordonner aux députés de revenir à Paris, en cas que la cour refuse ce que nous lui proposons; tout le reste n'est que parole qui n'engagera à rien le Parlement, dont la cour sortira aussi par des paroles qui ne lui coûteront rien, et tout ce que nous ferons sera de faire croire à tout Paris et à tout Saint-Germain que nous avons un très-grand et très-particulier concert avec Espagne. »

M. de Bouillon, qui sortit du cabinet de Madame sa femme, avec elle et avec don Gabriel, sous prétexte d'aller écrire ces pensées dans le sien, nous dit, au président de Bellièvre et à moi, lorsque nous eûmes fini notre écrit dans lequel le président de Bellièvre avoit mis beaucoup du sien : qu'il avoit un si grand mal de tête, qu'il avoit été obligé de quitter la plume à la seconde ligne. La vérité étoit qu'il avoit demeuré en conférence avec don Gabriel, dont les ordres portoient de se conformer entièrement à ses sentiments. Je le sus en retournant chez moi, où je trouvai un

valet de chambre de Laigues, qu'il m'envoyoit de l'armée d'Espagne qui s'étoit avancée, avec une dépêche de dix-sept pages de chiffres. Il n'y avoit que deux ou trois lignes en lettres ordinaires, qui me marquoient que quoique Fuensaldagne fût bien plus satisfait de l'avis dont j'avois été, à propos du traité des généraux, que de celui de M. de Bouillon, néanmoins la confiance que l'on avoit à Bruxelles en Madame sa femme faisoit que l'on le croyoit plus que moi. Je vous rendrai compte de la grande dépêche en chiffre, après que j'aurai achevé ce qui se passa chez M. de Bouillon.

M. le président de Bellièvre ayant lu notre écrit en présence de M. et de Madame de Bouillon et de M. de Brissac, qui revenoit du camp, nous nous aperçûmes, en moins de rien, que don Gabriel de Tolède, qui y étoit aussi présent, n'avoit pas plus de connoissance de nos affaires que nous en pouvions avoir de celles de Tartarie. De l'esprit, de l'agrément, de l'enjouement, peut-être même de la capacité, qui avoit au moins paru en quelque chose dont il se mêla, à l'égard de feu M. le Comte, mais je n'ai guère vu d'ignorance plus crasse au moins par rapport aux matières dont il s'agissoit. C'est une grande faute que d'envoyer de tels négociateurs. J'ai observé qu'elle est très-commune. Il nous parut que M. de Bouillon ne contesta notre écrit qu'autant qu'il fut nécessaire pour faire voir à don Gabriel qu'il n'étoit pas de notre avis : « dont je ne suis pas en effet, me dit-il à l'oreille, « mais il m'est important que cet homme ici ne me « croie pas, et, ajouta-t-il un moment après, je vous en « dirai demain la raison. »

Il étoit deux heures après minuit sonnées, quand je retournai chez moi, et je trouvai, pour rafraîchissement, la lettre de Laigues dont je vous ai parlé; je

passai le reste de la nuit à la déchiffrer, et je n'y rencontrai pas une syllabe qui ne me donnât une mortelle douleur. La lettre étoit écrite de la main de Laigues, mais elle étoit en commun de Noirmoutiers et de lui, et la substance de ces dix-sept pages étoit que nous avions eu tous les torts du monde de souhaiter que les Espagnols ne s'avançassent pas dans le royaume; que tous les peuples étoient si animés contre le Mazarin et si bien intentionnés pour la défense de Paris, qu'ils venoient de toutes parts au-devant d'eux; que nous ne devions point appréhender que leur marche nous fît tort dans le public; que M. l'Archiduc étoit un saint, qui mourroit plutôt de mille morts que de prendre des avantages desquels l'on ne seroit point convenu; que M. de Fuensaldagne étoit un homme net, de qui, dans le fond, il n'y avoit rien à craindre.

La conclusion étoit que le gros de l'armée d'Espagne seroit tel jour à Vadencourt, l'avant-garde tel jour à Pont-à-Ver [Pontavert]; qu'elle y séjourneroit quelques autres jours, car je ne me souviens pas précisément du nombre, après quoi l'Archiduc faisoit état de se venir poster à Dammartin; que le comte de Fuensaldagne leur avoit donné des raisons si pressantes et si solides de cette marche, qu'ils ne s'étoient pas pu défendre d'y donner les mains et même de l'approuver; qu'il les avoit priés de m'en donner part en mon particulier, et de m'assurer qu'il ne feroit jamais rien que de concert avec moi.

Il n'étoit plus heure de se coucher quand j'eus déchiffré cette lettre; mais quand même j'eusse été dans le lit, je n'y eusse pas assurément reposé, dans la cruelle agitation qu'elle me donna, et cette agitation étoit aigrie par toutes les circonstances qui la pouvoient envenimer. Je voyois le Parlement plus éloigné que

jamais de s'engager dans la guerre, à cause de la désertion de l'armée de M. de Turenne; je voyois les députés à Rueil beaucoup plus hardis que la première fois, par le succès de leur prévarication. Je voyois le peuple de Paris aussi disposé à faire entrée à l'Archiduc, qu'il l'eût pu être à recevoir M. le duc d'Orléans. Je voyois que ce prince, avec son chapelet qu'il avoit toujours à la main, et que Fuensaldagne, avec son argent, y auroient en huit jours plus de pouvoirs que nous tous que nous étions. Je voyois que le dernier, qui étoit un des plus habiles hommes du monde, avoit tellement mis la main sur Noirmoutiers et sur Laigues, qu'il les avoit comme enchantés. Je voyois que M. de Bouillon, qui venoit de perdre la considération de l'armée d'Allemagne, retomboit dans ses premières propositions de porter toutes les choses à l'extrémité. Je voyois que la cour, qui se croyoit assurée du Parlement, y précipitoit nos généraux, par le mépris qu'elle recommençoit d'en faire depuis les deux dernières délibérations du Palais. Je voyois que toutes ces dispositions nous conduisoient naturellement et infailliblement à une sédition populaire qui étrangleroit le Parlement, qui mettroit les Espagnols dans le Louvre, qui renverseroit peut-être et même apparemment l'État, et je voyois, sur le tout, que le crédit que j'avois dans le peuple, et par moi et par M. de Beaufort, et les noms de Noirmoutiers et de Laigues, qui avoient mon caractère, me donneroient, sans que je m'en pusse défendre, le triste et funeste honneur de ces fameux exploits, dans lesquels le premier soin du comte de Fuensaldagne seroit de m'anéantir moi-même.

Vous voyez assez, par toutes ces circonstances, l'embarras où je me trouvois, et, ce qui en étoit encore de plus fâcheux, est que je n'avois presque personne à

qui je m'en pusse ouvrir, que le président de Bellièvre, homme de bon sens, mais qui n'étoit ferme que jusqu'à un certain point; et il n'y a que l'expérience qui puisse faire concevoir les égards qu'il faut observer avec les gens de ce caractère. Il n'y a peut-être rien de plus embarrassant, et je ne jugeai pas qu'il fût à propos, par cette raison, que je me découvrisse tout à fait à lui de ma peine, qu'il ne voyoit pas par lui-même dans toute son étendue. Je fus tout le matin dans ces pensées, et je me résolus de les aller communiquer à mon père, qui étoit retiré depuis plus de vingt ans dans l'Oratoire, et qui n'avoit jamais voulu entendre parler de toutes mes intrigues. Il me vint une pensée, entre la porte Saint-Jacques et Saint-Magloire, qui fut de contribuer, sous main, de tout ce qui seroit en moi à la paix pour sauver l'État, qui me paroissoit sur le penchant de sa ruine, et de m'y opposer en apparence pour me maintenir avec le peuple, et pour demeurer toujours à la tête d'un parti non armé, que je pourrois armer ou ne pas armer dans les suites, selon les occasions. Cette imagination, quoique non digérée, tomba d'abord dans l'esprit de mon père, qui étoit naturellement fort modéré, ce qui commença à me faire croire qu'elle n'étoit pas si extrême qu'elle me l'avoit paru d'abord. Après l'avoir discutée, elle ne nous parut pas même si hasardeuse à beaucoup près, et je me ressouvins de ce que j'avois observé quelquefois, que tout ce qui paroît hasardeux et ne l'est pas est presque toujours sage. Ce qui me confirma encore dans mon opinion fut que mon père, qui avoit reçu deux jours auparavant beaucoup d'offres avantageuses pour moi du côté de la cour, par la voix de M. de Liancour, qui étoit à Saint-Germain, convenoit que je n'y pouvois trouver aucune sûreté. Nous dégrossîmes notre proposition, nous la revêtîmes de ce qui lui pouvoit donner et de la couleur et de la force, et je me résolus de prendre ce parti et de l'inspirer, s'il m'étoit possible, dès l'après-dînée, à MM. de Bouillon, de Beaufort et de la Mothe-Houdancourt, avec lesquels nous faisions état de nous assembler.

M. de Bouillon, qui vouloit laisser le temps aux envoyés d'Espagne[1] de gagner Messieurs les généraux, s'en excusa sur je ne sais quel prétexte, et remit l'assemblée au lendemain. Je confesse que je ne me doutai point de son dessein et que je ne m'en aperçus que le soir, où je trouvai M. de Beaufort très-persuadé que nous n'avions plus rien à faire qu'à fermer les portes de Paris aux députés de Rueil, qu'à chasser le Parlement, qu'à se rendre maître de l'Hôtel de Ville et qu'à faire avancer l'armée d'Espagne dans nos faubourgs.

Comme le président de Bellièvre me venoit d'avertir que Madame de Montbazon lui avoit parlé dans les mêmes termes, je me le tins pour dit, et je commençai là à reconnoître la sottise que j'avois faite de m'ouvrir au point que je m'étois ouvert, en présence de don Gabriel de Tolède, chez M. de Bouillon. J'ai su depuis par lui-même, qu'il avoit été quatre ou cinq heures, la nuit suivante, chez Madame de Montbazon, à qui il

1 On peut consulter sur le séjour à Paris, en l'année 1649, des envoyés d'Espagne, une *Ode sur don Joseph de Illescas, prétendu envoyé de l'archiduc Léopold*. Nous n'en citerons que les derniers vers :

Enfin, Espagnols douteux,
Ne contez plus ces sornettes.
Qui les croit, entre nous deux,
A teste à porter sonnettes.
Ridicules capitans,
Nains qui faites les géants
Pleins de foiblesse et d'audace,
Bientôt jusques à Madrid
Nous irons vous rendre grâce,
Des secours qu'on nous offrit.

avoit promis vingt mille écus comptant et une pension de six mille, en cas qu'elle portât M. de Beaufort à ce que M. l'Archiduc désiroit de lui. Il n'oublia pas les autres. Il eut à bon marché M. d'Elbeuf; il donna des lueurs au maréchal de la Mothe de lui faire trouver des accommodements touchant le duché de Cardonne. Enfin je connus, le jour que nous nous assemblâmes, M. de Beaufort, M. de Bouillon, le maréchal de la Mothe et moi, que le catholicon d'Espagne n'avoit pas été épargné dans les drogues qui se débitèrent dans cette conversation.

Tout le monde m'y parut persuadé que la désertion des troupes de M. de Turenne ne nous laissoit plus de choix pour les partis qu'il y avoit à prendre, et que l'unique étoit de se rendre, par le moyen du peuple, maître du Parlement et de l'Hôtel de Ville.

Je suis très-persuadé que je vous ennuierois si je rebattois ici les raisons que j'alléguai contre ce sentiment, parce que ce furent les mêmes que je vous ai déjà, ce me semble, exposées plus d'une fois. M. de Bouillon qui, ayant perdu l'armée d'Allemagne et ne se voyant plus, par conséquent, assez de considération pour tirer de grands avantages du côté de la cour, ne craignoit plus de s'engager pleinement avec Espagne, ne voulut point concevoir ce que je disois. Mais j'emportai MM. de Beaufort et de la Mothe, auxquels je fis comprendre assez aisément qu'ils ne trouveroient pas une bonne place dans un parti qui seroit réduit, dans quinze jours, à dépendre en tout et pour tout du conseil d'Espagne. Le maréchal de la Mothe n'eut aucune peine à se rendre à mon sentiment; mais comme il savoit que don Francisco Pizarro étoit parti la veille pour aller trouver M. de Longueville, avec lequel il étoit intimement lié, il ne s'expliquoit pas tout à fait décisivement. M. de Beaufort ne balança point, quoique je reconnusse à mille choses qu'il avoit été bien catéchisé par Madame de Montbazon, dont je remarquai de certaines expressions toutes copiées. M. de Bouillon, très-embarrassé, me dit avec émotion : « Mais si nous « eussions engagé le Parlement, comme vous le vou- « liez dernièrement, et que l'armée d'Allemagne nous « eût manqué comme elle a fait et comme cet enga- « gement du Parlement ne l'en eût pas empêchée, « n'aurions-nous pas été dans le même état où nous « sommes? Et vous faisiez pourtant votre compte, en « ce cas, de soutenir la guerre avec nos troupes, avec « celles de M. de Longueville, avec celles qui se font « présentement pour nous dans toutes les provinces « du royaume. — Ajoutez, s'il vous plaît, Monsieur, « lui répondis-je, avec le Parlement de Paris déclaré « et engagé pour la paix générale, car ce même Parle- « ment, qui ne s'engagera pas sans M. de Turenne, « tiendroit fort bien sans M. de Turenne s'il avoit une « fois été engagé, et il eût été aussi judicieux, en ce « temps-là, de fonder sur lui, qu'il l'est à mon avis, à « cette heure, de n'y rien compter. Les compagnies « vont toujours devant elles, quand elles ont été jus- « qu'à un certain point, et leur retour n'est point à « craindre quand elles sont fixées. La proposition de « la paix générale l'eût fait à mon opinion, dans le « moment de la déclaration de M. de Turenne; nous « avons manqué ce moment; je suis convaincu qu'il « n'y a plus rien à faire de ce côté-là, et je crois « même, Monsieur, dis-je en m'adressant à M. de Bouil- « lon, que vous en êtes persuadé comme moi. La seule « différence est, au moins à mon sens, que vous « croyez que nous pouvons soutenir l'affaire par le « peuple, et je crois que nous ne le devons pas;

« c'est la vieille question qui a été déjà agitée plu-
« sieurs fois. »

M. de Bouillon, qui ne voulut point la remettre sur le tapis parce qu'il avoit reconnu de bonne foi avec moi, en deux ou trois occasions, que mes sentiments étoient raisonnables sur ce chef, tourna tout court et il me dit : « Ne contestons point. Supposez qu'il ne se faille « point servir du peuple dans cette conjoncture, que « faut-il faire? quel est votre avis? — Il est bizarre et « extraordinaire, lui répliquai-je ; le voici : je vous le « vais expliquer en peu de paroles, et je commencerai « par ses fondements. Nous ne pouvons empêcher la « paix sans ruiner le Parlement par le peuple; nous ne « saurions soutenir la guerre par le peuple sans nous « mettre dans la dépendance de l'Espagne; nous ne « saurions avoir la paix avec Saint-Germain, que nous « ne consentions à voir le cardinal Mazarin dans le mi- « nistère; nous ne pouvons trouver aucune sûreté dans « ce ministère. » M. de Bouillon qui, avec la physionomie d'un bœuf, avoit la perspicacité d'un aigle, ne me laissa pas achever. « Je vous entends, me dit-il, « vous voulez laisser faire la paix et vous voulez en « même temps n'en point être. — Je veux faire plus, « lui répondis-je, car je m'y veux opposer, mais de « ma voix simplement et de celle des gens qui vou- « dront bien hasarder la même chose. — Je vous en- « tends encore, reprit M. de Bouillon; voilà une grande « et belle pensée; elle vous convient, elle peut même « convenir à M. de Beaufort, mais elle ne convient « qu'à vous deux. — Si elle ne convenoit qu'à nous « deux, lui repartis-je, je me couperois plutôt la lan- « gue que de la proposer. Elle vous convient plus qu'à « personne, si vous voulez jouer le même personnage « que nous, et si vous ne croyez pas le devoir, celui

« que nous jouerons ne vous conviendra pas moins, « parce que vous vous en pouvez très-bien accommo- « der. Je m'explique.

« Je suis persuadé que ceux qui persisteront à « demander, pour condition de l'accommodement, « l'exclusion du Mazarin, demeureront les maîtres des « peuples, encore assez longtemps, pour profiter des « occasions que la fortune fait toujours naître dans « des temps qui ne sont pas encore remis et rassurés. « Qui peut jouer ce rôle avec plus de dignité et avec « plus de force que vous, Monsieur, et par votre répu- « tation et par votre capacité? Nous avons déjà la « faveur des peuples, M. de Beaufort et moi; vous « l'aurez demain comme nous par une déclaration de « cette nature[1]. Nous serons regardés de toutes les « provinces comme les seuls sur qui l'espérance pu- « blique se pourra fonder. Toutes les fautes du mi- « nistère nous tourneront à compte : notre considé- « ration en sauvera quelques-unes au public; les « Espagnols en auront une très-grande pour nous; le « Cardinal ne pourra s'empêcher de nous en donner « lui-même, parce que la pente qu'il a à toujours « négocier fera qu'il ne pourra s'empêcher de nous « rechercher. Tous ces avantages ne me persuadent « pas que ce parti que je vous propose soit fort bon; « j'en vois tous les inconvénients, et je n'ignore pas « que, dans le chapitre des accidents, auxquels je « conviens qu'il faut s'abandonner en suivant ce che- « min, nous pouvons trouver des abîmes; mais il est, « à mon opinion, nécessaire de les hasarder quand « l'on est assuré de rencontrer encore plus de préci- « pices dans les voies ordinaires. Nous n'avons déjà

1. Mots effacés : « Nous rendrons réelle par notre union cette chimère du public. »

« que trop rebattu ceux qui sont inévitables dans la « guerre, et ne voyons-nous pas, d'un clin d'œil, ceux « de la paix sous un ministère outragé, et dont le « rétablissement parfait ne dépendra que de notre « ruine? Ces considérations me font croire que ce « parti nous convient à tous pour le moins aussi juste- « ment qu'à moi; mais je maintiens que quand il ne « vous conviendroit pas de le prendre, il vous con- « vient toujours que je le prenne, parce qu'il facilitera « beaucoup votre accommodement, et qu'il le faci- « litera en deux manières, et en vous donnant plus « de temps pour le traiter devant que la paix se « conclue, et en tenant après qu'elle le sera, le Maza- « rin en état d'avoir plus d'égards pour ceux dont il « pourra appréhender la réunion avec moi. »

M. de Bouillon[1], qui avoit toujours dans la tête qu'il pourroit trouver sa place dans l'extrémité, sourit à ces dernières paroles, et il me dit : « Vous m'avez tantôt « fait la guerre de la figure de rhétorique de Barne- « velt, et je vous le rends; car vous supposez, par « votre raisonnement, qu'il faut laisser faire la paix, « et c'est ce qui est en question, car je maintiens que « nous pouvons soutenir la guerre, en nous rendant, « par le moyen du peuple, maître du Parlement. — « Je ne vous ai parlé, Monsieur, lui répondis-je, que « sur ce que vous m'avez dit qu'il ne falloit plus con- « tester sur ce point, et que vous désiriez simplement

1. Les *Triolets du temps* disent de M. de Bouillon :

Admirons Monsieur de Bouillon,
C'est un Mars quoiqu'il ait la goutte,
Son conseil s'est trouvé fort bon.
Admirons Monsieur de Bouillon,
Il est plus sage qu'un Caton;
On fait bien alors qu'on l'écoute.
Admirons Monsieur de Bouillon,
C'est un Mars quoiqu'il ait la goutte.

« d'être éclairci du détail de mes vues sur la propo- « sition que je vous faisois. Vous revenez présente- « ment au gros de la question, sur laquelle je n'ai rien « à vous répondre que ce que je vous ai déjà dit vingt « ou trente fois. » — « Nous ne nous sommes pas per « suadés, reprit-il, et ne voulez-vous pas bien vous en « rapporter au plus de voix? » — « De tout mon cœur, « lui répondis-je, et il n'y a rien de plus juste. Nous « sommes dans le même vaisseau, il faut périr ou se « sauver ensemble. Voilà M. de Beaufort qui est assu- « rément dans le même sentiment; et quand lui et « moi serions encore plus maîtres du peuple que nous « ne le sommes, je crois que lui et moi mériterions « d'être déshonorés, si nous nous servions de notre « crédit, je ne dis pas pour abandonner, mais je dis « pour forcer le moindre homme du parti à ce qui ne « seroit pas de son avantage. Je me conformerai à « l'avis commun, je le signerai de mon sang, à con- « dition toutefois que vous ne serez pas dans la liste « de ceux à qui je m'engagerai, car je le suis assez, « comme vous savez, par le respect et par l'amitié « que j'ai pour vous. » M. de Beaufort nous réjouit sur cela de quelques apophthegmes, qui ne man- quoient jamais dans les occasions où ils étoient les moins requis.

M. de Bouillon, qui savoit bien que son avis ne passeroit pas à la pluralité, et qui ne m'avoit proposé de l'y mettre que parce qu'il croyoit que j'en appré- henderois la commise, qui découvriroit à trop de gens le jeu dont la plus grande finesse étoit de le bien cacher, me dit et sagement et honnêtement : — « Vous « savez bien que ce ne seroit ni votre compte ni le « mien que de discuter ce détail dans le moment où « nous sommes, en présence de gens qui seroient

« capables d'en abuser. Vous êtes trop sage, et je ne « suis pas assez fou pour leur porter cette matière « aussi crue et aussi peu digérée qu'elle l'est encore. « Approfondissons-la, je vous supplie, devant qu'ils « puissent seulement s'imaginer que nous la traitions. « Votre intérêt n'est pas, à ce que vous prétendez, de « vous rendre maître de Paris par le peuple; le mien, « au moins comme je le conçois, n'est pas de laisser « faire la paix sans m'accommoder. Demandez, ajouta-« t-il, à M. le maréchal de la Mothe, si Mademoiselle « de Toucy y consentiroit pour lui.» J'entendis ce que M. de Bouillon vouloit dire. M. de la Mothe étoit fort amoureux de Mademoiselle de Toucy, et l'on croyoit même en ce temps-là qu'il l'épouseroit encore plus tôt qu'il ne fit[1]. Et M. de Bouillon, qui me vouloit marquer que la considération de Madame sa femme ne lui permettoit pas de prendre pour lui le parti que je lui avois proposé, et qui ne vouloit pas le marquer aux autres, se servit de cette manière pour me l'insinuer, et pour m'empêcher de l'en presser davantage devant ceux auxquels il n'avoit pas la même confiance qu'il avoit en moi. Il me l'expliqua aussi un moment après, auquel il eut le moyen de me parler seul, parce que Mademoiselle de Longueville, dans la chambre de qui cette conversation se passa, à l'Hôtel de Ville, revint de ses visites et nous obligea d'aller chercher un autre lieu pour continuer notre discours.

Comme M. de Beaufort et M. de la Mothe étoient après pour faire ouvrir une espèce de bureau qui répond sur la salle, M. de Bouillon eut le temps de

1. Louise de Prie, fille du marquis de Toucy, ne devint Madame la maréchale de la Mothe qu'en l'année 1650. Elle est le sujet d'une des historiettes de Tallemant des Réaux, t. III, p. 317, édition Paulin, Paris.

me dire que je ne devois pas avoir tous les gants de ma proposition; qu'elle lui étoit venue dans l'esprit dès qu'il avoit appris la désertion de M. son frère; que ce parti étoit l'unique bon, qu'il avoit même le moyen de l'améliorer encore beaucoup davantage, en le faisant goûter aux Espagnols; qu'il avoit été sur le point, cinq ou six fois dans un jour, de me le communiquer, mais que Madame sa femme s'y étoit toujours opposée avec une telle fermeté, avec tant de larmes, avec une si vive douleur, qu'elle lui avoit enfin fait donner parole de n'y plus penser, et de s'accommoder à la cour ou de prendre parti avec Espagne. « Je vois bien, ajouta-t-il, que vous ne voulez pas du « second; aidez-moi au premier, je vous en conjure; « vous voyez la confiance parfaite que j'ai en vous. »

M. de Bouillon me dit tout cela en confusion et en moins de paroles que je ne vous le viens d'exprimer, et comme MM. de Beaufort et de la Mothe nous rejoignirent, avec le président de Bellièvre qu'ils avoient trouvé sur le degré, je n'eus le temps que de serrer la main à M. de Bouillon, et nous entrâmes tous ensemble dans le bureau. Il y expliqua, en peu de mots, à M. de Bellièvre, le commencement de notre conversation; il témoigna ensuite qu'il ne pouvoit en son particulier prendre le parti que je lui avois proposé, parce qu'il risquoit pour jamais toute sa maison, à laquelle il seroit responsable de sa ruine; qu'il devoit tout en cette conjoncture à M. son frère, dont les intérêts ne comportoient pas apparemment une conduite de cette nature; qu'il nous pouvoit au moins assurer, par avance, qu'elle étoit bien éloignée de son humeur et de ses maximes; enfin il n'oublia rien pour persuader, particulièrement au président de Bellièvre, qu'il y avoit le droit du jeu de ne pas entrer

dans ma proposition. Je le remarquai, et je vous en dirai tantôt la raison. Il revint tout d'un coup, après s'être beaucoup étendu, même jusques à la digression, et il dit en se tournant vers M. de Beaufort et vers moi : — « Mais entendons-nous, comme vous « l'avez tantôt proposé. Ne consentez à la paix, au « moins par votre voix dans le Parlement, que sous la « condition de l'exclusion du Mazarin. Je me joindrai « à vous, je tiendrai le même langage. Peut-être que « notre fermeté donnera plus de force que nous ne « croyons nous-mêmes au Parlement. Si cela n'arrive « pas, et même dans le doute que cela n'arrive pas, « qui n'est que trop violent, agréez que je cherche à « sauver ma maison, et que j'essaye d'en trouver les « voies par les accommodements, qui ne peuvent pas « être fort bons en l'état où sont les choses, mais qui « pourront peut-être le devenir avec le temps. »

Je n'ai guère eu en ma vie de plus sensible joie que celle que je reçus à cet instant. Je pris la parole avec précipitation, et je répondis à M. de Bouillon : que j'avois tant d'impatience de lui faire connoître à quel point j'étois son serviteur, que je ne me pouvois empêcher de manquer même au respect que je devois à M. de Beaufort, et de prendre même la parole devant lui, pour lui dire que non-seulement je lui rendrois, en mon particulier, toutes les paroles d'engagements qu'il avoit pris avec moi, mais que je lui donnois de plus la mienne que je ferois, pour faciliter son accommodement, tout ce qu'il lui plairoit sans exception; qu'il se pouvoit servir et de moi et de mon nom pour donner à la cour toutes les offres qui lui pourroient être bonnes, et que, comme dans le fond je ne voulois pas m'accommoder avec le Mazarin, je le rendois maître, avec une sensible joie, de toutes les apparences de ma conduite, desquelles il se pourroit servir pour ses avantages.

M. de Beaufort, dont le naturel étoit de renchérir toujours sur celui qui avoit parlé le dernier, lui sacrifia avec emphase tous les intérêts passés, présents et à venir de la maison de Vendôme. Le maréchal de la Mothe lui fit son compliment et le président de Bellièvre lui fit son éloge. Nous convînmes, en un quart d'heure, de tous nos faits. M. de Bouillon se chargea de faire agréer aux Espagnols cette conduite, pourvu que nous lui donnassions parole de ne leur point témoigner qu'elle eût été concertée auparavant avec nous. Nous prîmes le soin, le maréchal de la Mothe et moi, de proposer à M. de Longueville, en son nom, en celui de M. de Beaufort et au mien, le parti que M. de Bouillon prenoit pour lui; et nous ne doutâmes point qu'il ne l'acceptât, parce que tous les gens irrésolus prennent toujours avec facilité et même avec joie toutes les ouvertures qui les mènent à deux chemins, et qui par conséquent ne les pressent pas d'opter. Nous crûmes que, par cette raison, M. de la Rochefoucauld ne nous feroit point d'obstacle, ni auprès de M. le prince de Conti ni auprès de Madame de Longueville; et ainsi nous résolûmes que M. de Bouillon en feroit, dès le soir même, la proposition à M. le prince de Conti, en présence de tous les généraux, à l'exception de M. d'Elbeuf, qui étoit au camp, et auquel M. de Bellièvre se chargea de faire agréer ce que nous ferions, au moins en cette matière, qui étoit tout à fait de son genre. Il fut toutefois de la conférence, parce qu'il revint plus tôt qu'il ne le croyoit.

Cette conférence fut curieuse, en ce que M. de Bouillon n'y proféra pas un mot par lequel l'on se pût plaindre qu'il eût seulement songé à tromper

personne et qu'il n'en omit pas un seul qui pût couvrir son véritable dessein. Je vous rapporterai son discours syllabe à syllabe et tel que je l'écrivis, une heure après qu'il l'eut fait, après que je vous aurai rendu compte de ce qu'il me dit en sortant du bureau, où nous avions eu une partie de notre conversation de l'après-dînée. — « Ne me plaignez-vous pas, me dit-il, « de me voir dans la nécessité où vous me voyez de « ne pouvoir prendre l'unique parti où il y ait de la « réputation pour l'avenir et de la sécurité pour le « présent? Je conviens que c'est celui que vous avez « choisi; et s'il étoit en mon pouvoir de le suivre, je « crois, sans vanité, que je mettrois un grain qui « ajouteroit un peu au poids. Vous avez tantôt remarqué que j'avois peine à m'ouvrir tout à fait des raisons que j'ai d'agir, comme je fais, devant le président de Bellièvre, et il est vrai; et vous avouerai « que je n'ai pas tort, quand je vous aurai dit que ce « bourgeois me déchira avant hier, une heure durant, « sur la préférence que j'ai pour les sentiments de ma « femme. Je veux bien vous l'avouer à vous, qui êtes « une âme vulgaire, qui compatirez à ma foiblesse, « et je suis même assuré que vous me plaindrez, mais « que vous ne me blâmerez pas de ne pas exposer une « femme que j'aime autant, et huit enfants qu'elle « aime plus que soi-même, à un parti aussi hasardeux « que celui que vous prenez et que je prendrois de « très-bon cœur avec vous si j'étois seul. »

Je fus touché et du sentiment de M. de Bouillon et de sa confiance au point que je le devois; et je lui répondis que j'étois bien éloigné de le blâmer, que je l'en honorerois toute ma vie davantage, et que sa tendresse pour Madame sa femme, qu'il venoit d'appeler une foiblesse, étoit une de ces sortes de choses que la politique condamne et que la morale justifie, parce qu'elles sont une marque infaillible de la bonté d'un cœur, qui ne peut être supérieur à la politique qu'il ne le soit en même temps à l'intérêt. Je ne trompois pas assurément M. de Bouillon en lui parlant ainsi, et vous savez que je vous ai dit, plus d'une fois, qu'il y a de certains défauts qui marquent plus une bonne âme que de certaines vertus.

Nous entrâmes un moment après chez M. le prince de Conti qui soupoit, et M. de Bouillon le pria qu'il lui pût parler en présence de Madame de Longueville, de Messieurs les généraux et des principales personnes du parti. Comme il falloit du temps pour rassembler tous ces gens-là, l'on remit la conversation à onze heures du soir, et M. de Bouillon alla, en attendant, chez les envoyés d'Espagne, auxquels il persuada que la conduite que nous venions de résoudre ensemble, et qu'il ne leur disoit pas pourtant avoir concerté avec nous, leur pouvoit être très-utile, et parce que la fermeté que nous conservions contre le Mazarin pourroit peut-être rompre la paix, et parce que, supposé même qu'elle se fît, ils pourroient toujours tirer un fort grand avantage, dans les suites, du personnage que j'avois pris la résolution de jouer. Il assaisonna ce tour, que je ne fais que toucher, de tout ce qui les pouvoit persuader que l'accommodement de M. d'Elbeuf avec Saint-Germain leur étoit fort bon, parce qu'il les déchargeroit d'un homme qui leur coûteroit de l'argent et qui leur seroit fort inutile; que le sien particulier, supposé même qu'il se fît, dont il doutoit fort, leur pouvoit être utile, parce que le peu de foi du Mazarin lui donnoit lieu, par avance, de garder avec eux ses anciennes mesures; qu'il n'y avoit aucune sûreté en tout ce qu'ils négocieroient avec M. le

personne et qu'il n'en omit pas un seul qui pût couvrir son véritable dessein. Je vous rapporterai son discours syllabe à syllabe et tel que je l'écrivis, une heure après qu'il l'eut fait, après que je vous aurai rendu compte de ce qu'il me dit en sortant du bureau, où nous avions eu une partie de notre conversation de l'après-dînée. — « Ne me plaignez-vous pas, me dit-il, « de me voir dans la nécessité où vous me voyez de « ne pouvoir prendre l'unique parti où il y ait de la « réputation pour l'avenir et de la sécurité pour le « présent? Je conviens que c'est celui que vous avez « choisi; et s'il étoit en mon pouvoir de le suivre, je « crois, sans vanité, que je mettrois un grain qui « ajouteroit un peu au poids. Vous avez tantôt remar- « qué que j'avois peine à m'ouvrir tout à fait des rai- « sons que j'ai d'agir, comme je fais, devant le pré- « sident de Bellièvre, et il est vrai; et vous avouerai « que je n'ai pas tort, quand je vous aurai dit que ce « bourgeois me déchira avant hier, une heure durant, « sur la préférence que j'ai pour les sentiments de ma « femme. Je veux bien vous l'avouer à vous, qui êtes « une âme vulgaire, qui compatirez à ma foiblesse, « et je suis même assuré que vous me plaindrez, mais « que vous ne me blâmerez pas de ne pas exposer une « femme que j'aime autant, et huit enfants qu'elle « aime plus que soi-même, à un parti aussi hasardeux « que celui que vous prenez et que je prendrois de « très-bon cœur avec vous si j'étois seul. »

Je fus touché et du sentiment de M. de Bouillon et de sa confiance au point que je le devois; et je lui répondis que j'étois bien éloigné de le blâmer, que je l'en honorerois toute ma vie davantage, et que sa tendresse pour Madame sa femme, qu'il venoit d'appeler une foiblesse, étoit une de ces sortes de choses que la

politique condamne et que la morale justifie, parce qu'elles sont une marque infaillible de la bonté d'un cœur, qui ne peut être supérieur à la politique qu'il ne le soit en même temps à l'intérêt. Je ne trompois pas assurément M. de Bouillon en lui parlant ainsi, et vous savez que je vous ai dit, plus d'une fois, qu'il y a de certains défauts qui marquent plus une bonne âme que de certaines vertus.

Nous entrâmes un moment après chez M. le prince de Conti qui soupoit, et M. de Bouillon le pria qu'il lui pût parler en présence de Madame de Longueville, de Messieurs les généraux et des principales personnes du parti. Comme il falloit du temps pour rassembler tous ces gens-là, l'on remit la conversation à onze heures du soir, et M. de Bouillon alla, en attendant, chez les envoyés d'Espagne, auxquels il persuada que la conduite que nous venions de résoudre ensemble, et qu'il ne leur disoit pas pourtant avoir concerté avec nous, leur pouvoit être très-utile, et parce que la fermeté que nous conservions contre le Mazarin pourroit peut-être rompre la paix, et parce que, supposé même qu'elle se fît, ils pourroient toujours tirer un fort grand avantage, dans les suites, du personnage que j'avois pris la résolution de jouer. Il assaisonna ce tour, que je ne fais que toucher, de tout ce qui les pouvoit persuader que l'accommodement de M. d'Elbeuf avec Saint-Germain leur étoit fort bon, parce qu'il les déchargeroit d'un homme qui leur coûteroit de l'argent et qui leur seroit fort inutile; que le sien particulier, supposé même qu'il se fît, dont il doutoit fort, leur pouvoit être utile, parce que le peu de foi du Mazarin lui donnoit lieu, par avance, de garder avec eux ses anciennes mesures; qu'il n'y avoit aucune sûreté en tout ce qu'ils négocieroient avec M. le

prince de Conti, qui n'étoit qu'une girouette; qu'il n'y en avoit qu'une très-médiocre avec M. de Longueville, qui traitoit toujours avec les deux partis; que MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Vitry et autres ne se sépareroient pas de moi, et qu'ainsi la pensée de se rendre maîtres du Parlement étoit devenu impraticable par l'opposition que j'y avois.

Ces considérations, jointes à l'ordre que les envoyes avoient de se rapporter en tout aux sentiments de M. de Bouillon, les obligèrent de donner les mains à tout ce qu'il lui plut. Il n'eut pas plus de peine à persuader, à son retour à l'Hôtel de Ville, Messieurs les généraux, qui furent charmés d'un parti qui leur feroit faire, tous les matins, les braves au Parlement et qui leur laisseroit la liberté de traiter, tous les soirs, avec la cour. Ce que je trouvai de plus fin et de plus habile dans son discours fut qu'il y mêla des circonstances, comme imperceptibles, dont le tour différent qu'on leur pourroit donner en cas de besoin, ôteroit, quand il seroit nécessaire, toute créance au mauvais usage que l'on pourroit faire, du côté des Espagnols et du côté de la cour, de ce qu'il nous disoit. Tout le monde sortit content de la conférence qui ne dura pas plus d'une heure et demie. M. le prince de Conti nous assura même que M. de Longueville, à qui l'on dépêcha à l'instant, l'agréeroit au dernier point, et il ne se trompoit pas, comme vous le verrez dans la suite. Je retournai avec M. de Bouillon chez lui, et je trouvai les envoyés d'Espagne qui l'y attendoient, comme il me l'avoit dit. Je m'aperçus aisément et à leurs manières et à leurs paroles que M. de Bouillon leur avoit fait valoir, et pour lui et pour moi, la résolution que j'avois prise de ne me pas accommoder. Ils me firent toutes les honnêtetés et toutes les offres imaginables.

Nous convînmes de tous nos faits, ce qui fut bien aisé, parce qu'ils approuvoient tout ce que M. de Bouillon proposoit. Il leur fit un pont d'or pour retirer leurs troupes avec bienséance et sans qu'il parût qu'ils le fissent par nécessité. Il leur fit trouver bon, par avance, tout ce que les occasions lui pourroient inspirer de proposer; il prit vingt dates différentes et même quelquefois contraires, pour les pouvoir appliquer dans les suites, selon qu'il le jugeroit à propos. Je lui dis, aussitôt qu'ils furent sortis, que je n'avois jamais vu personne qui fût si éloquent que lui pour persuader aux gens que fièvres quartaines leur étoient bonnes. « Le « malheur est, me répondit-il, qu'il faut pour cette « fois que je le persuade aussi à moi-même. »

Je ne puis encore m'empêcher de vous répéter ici que, dans les deux scènes de ce jour aussi difficiles qu'elles étoient importantes, il ne dit pas un mot que l'on lui pût reprocher avec justice quoiqu'il arrivât, et qu'il n'en omit pourtant pas un qui pût être utile à son dessein. M. de Bellièvre, qui l'avoit remarqué comme moi, dans la conversation que nous eûmes l'après-dînée chez M. le prince de Conti, me louoit sur cela son esprit, et je lui répondis : « Il faut que le « cœur y ait beaucoup de part. Les fripons ne gardent « jamais que la moitié des brèves et des longues. Je « l'ai observé en plus d'une occasion et à l'égard de « la plupart de ceux qui ont passé pour être les plus « fins dans la cour. » J'en suis persuadé, et que M. de Bouillon n'eût pas été capable d'une perfidie.

Comme je fus retourné chez moi, je trouvai Varicarville, qui venoit de Rouen de la part de M. de Longueville; et je crois être obligé de vous faire excuse en ce lieu, de ce que vous rendant compte de la guerre civile, je n'ai touché, jusqu'ici, que très-légèrement

un de ses principaux actes qui se joua, ou plutôt qui se dut jouer en Normandie. Comme j'ai toujours été persuadé que tout ce qui s'écrit sur la foi d'autrui est incertain, je n'ai fait état, dès le commencement de cet ouvrage, que de ce que j'ai vu par moi-même, et, si je me croyois encore, j'en demeurerois précisément en ces termes. Puisque toutefois je trouve en cet endroit Varicarville, qui a été, à mon sens, le gentilhomme de son siècle le plus véritable, je ne me dois pas, ce me semble, empêcher de vous faire un récit succinct de ce qui se passa de ce côté-là, depuis le 20 de janvier, que M. de Longueville partit de Paris pour y aller.

Vous avez vu, ci-dessus, que le Parlement et la ville de Rouen se déclarèrent pour lui; MM. de Matignon et de Beuvron [François d'Harcourt] firent la même chose, avec tout le corps de la noblesse. Les châteaux et les villes de Dieppe et de Caen étoient en sa disposition. Lisieux le suivit avec son évêque [Léonor de Matignon], et tous les peuples, passionnés pour lui, contribuèrent avec joie à la cause commune. Tous les deniers du Roi furent saisis dans toutes les recettes; l'on fit des levées jusqu'au nombre, à ce que l'on publioit, de sept mille hommes de pied et de trois mille chevaux, et jusqu'au nombre, dans la vérité, de quatre mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. M. le comte d'Harcourt, que le Roi y envoya avec un petit camp volant, tint toutes ces villes, toutes ces troupes et tous ces peuples en haleine, au point qu'il les resserra presque toujours dans les murailles de Rouen, et que l'unique exploit qu'ils firent à la campagne fut la prise de Harfleur, place non tenable, et de deux ou trois petits châteaux qui ne furent point défendus. Varicarville, qui étoit mon ami très-particulier et qui me parloit très-confidemment, n'attribuoit cette pauvre et misérable conduite ni au défaut de cœur de M. de Longueville, qui étoit très-soldat, ni même au défaut d'expérience, quoiqu'il ne fût pas grand capitaine; il en accusoit uniquement son incertitude naturelle, qui lui faisoit continuellement chercher des ménagements. Il me semble que je vous ai déjà dit qu'Anctauville, qui commandoit sa compagnie de gendarmes, étoit son négociateur en titre d'office, et j'avois été averti de Saint-Germain, par Madame de Lesdiguières, que, dès le deuxième mois de la guerre, il avoit fait un voyage secret à Saint-Germain; mais comme je connoissois M. de Longueville pour un esprit qui ne se pouvoit empêcher de traitailler, dans les temps même où il avoit le moins d'intention de s'accommoder, je ne fus pas ému de cet avis; et d'autant moins que Varicarville, à qui j'en écrivis, me manda que je devois connoître le terrain qui n'étoit jamais ferme; mais que je serois informé à point nommé lorsqu'il s'amolliroit davantage.

Dès que je connus que Paris penchoit à la paix au point de nous y emporter nous-mêmes, je crus être obligé de le faire savoir à M. de Longueville; en quoi Varicarville soutenoit que j'avois fait une faute, parce qu'il disoit à M. de Longueville même qu'il falloit que ses amis le traitassent comme un malade et le servissent, en beaucoup de choses, sans lui. Je ne crus pas devoir user de cette liberté, dans une conjoncture où les contre-temps du Parlement pouvoient faire une paix fourrée à tous les quarts d'heure, et je m'imaginai que je remédierois à l'inconvénient que je voyois bien qu'un avis de cette nature pourroit produire, dans un esprit aussi vacillant que celui de M. de Longueville; je m'imaginai, dis-je, que je remédierois à

cet inconvénient, en avertissant, en même temps, Varicarville d'être sur ses gardes et de tenir de près M. de Longueville, afin de l'empêcher de faire au moins de méchants traités particuliers, auxquels il avoit toujours beaucoup de pente. Je me trompai en ce point, parce que M. de Longueville avoit autant de facilité à croire Anctauville dans la fin des affaires, qu'il en avoit à croire Varicarville dans les commencements. Le premier le portoit continuellement dans les sentiments de la cour, à laquelle M. de Longueville retournoit toujours de son naturel, aussitôt après qu'il en étoit sorti; et le second, qui aimoit sa personne tendrement et qui le vouloit faire vivre à l'égard des ministres avec dignité, l'engageoit, le plus facilement du monde, dans les occasions qui pouvoient flatter un cœur où tout étoit bon, et un esprit où rien n'étoit mauvais que le défaut de fermeté.

Il y avoit six semaines qu'il étoit dans la guerre civile, quand je lui donnai l'avis dont je vous ai parlé, et je vis bien, par la réponse de Varicarville, qu'Anctauville étoit sur le point de servir son quartier. Il fit effectivement, quelque temps après, un voyage secret à Saint-Germain, que je vous ai marqué ci-dessus, auquel Varicarville me dit depuis qu'il ne trouva ni son compte ni celui de son maître, ce qui obligea M. de Longueville de reprendre la grande voie et de se servir de l'occasion publique de la conférence de Rueil pour entrer dans un traité. Et comme il n'approuvoit pas mes pensées sur tout ce détail, dont je lui avois toujours fait part très-soigneusement par le canal de Varicarville, il me l'envoya pour me faire agréer les siennes, sous prétexte de me faire savoir les tentatives que don Francisco Pizarro lui étoit allé faire de la part de l'Archiduc. Nous connûmes, M. de Bouillon

et moi, par ce que Varicarville m'expliquoit fort amplement, ce soir-là, que le gentilhomme que nous venions de dépêcher à Rouen y donneroit la plus agréable nouvelle du monde à M. de Longueville, en lui apprenant que l'on ne prétendoit plus le contraindre sur la matière des traités; et Varicarville, qui étoit un des hommes de France des plus fermes, me témoigna même de l'impatience que l'on obtînt des passe-ports pour Anctauville, qui étoit celui que M. de Longueville destinoit pour la Conférence, tant il étoit persuadé (me dit-il en particulier) que son maître feroit autant de foiblesses qu'il demeureroit de moments dans un parti qu'il n'avoit pas la force de soutenir. — « Je n'y « serai jamais pris, ajouta-t-il, Anctauville a raison, « et je serai toute ma vie de son avis. » Ce qui est admirable, est que ce M. de Longueville de qui Varicarville disoit cela et avec beaucoup de justice, avoit déjà été de quatre ou cinq guerres civiles. Je reviens à ce qui se passa et au Parlement et à la Conférence.

CHAPITRE XIV

CONFÉRENCES DE SAINT-GERMAIN.

16 MARS — 30 MARS 1649. — Les demandes des généraux. — Leur exagération. — Mauvais effet qu'elles produisent — Le président Viole. — Le Coadjuteur ne veut pas être nommé dans l'amnistie. — Assemblée des Frondeurs — Délibérations. — *La plus grande faute de M. de Bouillon et une signalée sottise du Coadjuteur.* — Le pont d'or promis aux Espagnols. — Ils aimeraient mieux un pont sur la Marne. — Lettres apportées au Parlement par l'envoyé d'Espagne. — M. le Prince négocie pour MM. de Bouillon et de Turenne. — *Hausse-pied donné à Mazarin.* — Le prince de Conti et l'exclusion de Mazarin. — Nouveaux embarras du Coadjuteur. — *Il n'est pas toujours permis aux plus sensés de parler et d'agir toujours en sages.* — Conférences de Saint-Germain. — Examen des demandes des généraux. — Celles de grâces. — Celles de justice. — Nuées de prétentions des Frondeurs. — *Elles s'évanouissent avec de la poudre d'alchimie.* — *Mazarin eût fait sagement d'y mêler de l'or.* — M. de Brienne et la paix générale. — Refus de la Reine et des Princes d'éloigner Mazarin. — Les intérêts du parlement de Normandie. — Concessions faites par la Reine. — La Bastille. — Les amnistiés. — Difficultés à ce sujet. — Bridieu, gouverneur de Guise. — Le président de Mesmes veut faire nommer le Coadjuteur dans l'amnistie. — Refus du Coadjuteur. — Retour à Paris des députés du Parlement. — Relation de la négociation. — *Le duc de Bouillon a manqué le coup décisif pour négocier! — Étoit-il capable de tout ce que ses grandes qualités ont fait croire de lui?*

Je vous ai dit, ci-dessus, que les députés retournèrent à Rueil le 16 de mars; ils allèrent, dès le lendemain, à Saint-Germain, où la seconde Conférence se devoit tenir à la Chancellerie; et ils ne manquèrent pas de lire d'abord les propositions que tous ceux du parti avoient faites, avec un empressement merveilleux, pour leurs intérêts particuliers, et que MM. les généraux, qui ne s'y étoient pas oubliés, avoient toutefois stipulé ne devoir être faites qu'après que les intérêts du Parlement seroient ajustés. Le Premier Président fit tout le contraire, sous prétexte de leur témoigner

que leur intérêt étoit plus cher à la compagnie que les siens propres, mais dans la vérité pour les décrier dans le public. Je l'avois prévu et j'avois insisté, par cette considération, qu'ils ne donnassent leurs mémoires qu'après que l'on seroit demeuré d'accord des articles dont le Parlement demandoit la réformation. Mais le Premier Président les enchanta, et au point que du moment que l'on sut que MM. les généraux avoient pris la résolution de se laisser entendre sur leurs intérêts, il n'y eut pas un officier dans l'armée qui ne crût être en droit de s'adresser au Premier Président pour ses prétentions. Celles qui parurent, en ce temps-là, furent d'un ridicule que l'on auroit peine à s'imaginer.

C'est tout vous dire, que le chevalier de Fruges en eut de grandes, que la Boulaye en eut de considérables et que le marquis d'Alluie en eut d'immenses [1].

M. de Bouillon m'avoua qu'il n'avoit pas assez pesé cet inconvénient, qui jeta un grand air de ridicule sur tout le parti, et si grand que M. de Bouillon, qui savoit qu'il en étoit la véritable cause, en eut une véritable honte. Je fis des efforts inconcevables pour obliger M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe à ne pas donner dans ce panneau, et l'un et l'autre me l'avoient promis. Le Premier Président et Viole enjolèrent le second par des espérances frivoles. M. de Vendôme envoya en forme sa malédiction à son fils, s'il n'obtenoit au moins la surintendance des mers,

1. Le cardinal de Retz n'exagère pas en parlant des généraux qui remirent le mémoire particulier de leurs prétentions ou de leurs demandes comme étant des plus extraordinaires. Nous avons pu nous assurer de la réalité des faits, Mathieu Molé avait reçu toutes ces demandes et avait eu soin de conserver les actes originaux, dont nous avons reproduit les textes dans ses *Mémoires*, t. III, p. 393 et suiv.

qui lui avoit été promise à la Régence pour récompense du gouvernement de Bretagne. Les plus désintéressés s'imaginèrent qu'ils seroient les dupes des autres, s'ils ne se mettoient aussi sur les rangs. M. de Retz [1], qui sut que M. de la Trémouille, son voisin, y étoit pour le comté de Roussillon et qu'il avoit même envie d'y être pour le royaume de Naples, ne m'a pas encore pardonné de ce que je n'entrepris pas de lui faire rendre la généralité des galères. Enfin, je ne trouvai que M. de Brissac qui voulut bien n'entrer point en prétention; et encore Matha, qui n'avoit guère de cervelle, lui ayant dit qu'il se faisoit tort, il se mit dans l'esprit qu'il le falloit réparer par un emploi que vous verrez dans la suite.

Toutes ces démarches, qui n'étoient nullement bonnes, me firent prendre la résolution de me tirer du pair, et m'obligèrent de me servir de l'occasion de la déclaration que M. le prince de Conti fit faire au Parlement, qu'il avoit nommé pour son député à la Conférence le comte de Maure, pour y en faire une autre à mon nom, le même jour, qui fut le 19 de mars, par laquelle je suppliai la compagnie d'ordonner à ses députés de ne me comprendre en rien de tout ce qui pourroit regarder ou directement ou indirectement aucun intérêt. Ce pas, auquel je fus forcé pour n'être pas chargé, dans le public, de la glissade de M. de Beaufort, joint au mauvais effet que cette nuée de prétentions ridicules y avoit produit [2], avança de quelques jours la proposition que MM. les généraux avoient résolu de faire contre la personne de Mazarin, que dans les moments où ils jugeroient qu'elle leur pourroit servir pour donner chaleur, par la crainte qui lui étoit fort naturelle, aux négociations qu'il avoit par différents canaux avec chacun d'eux.

1. C'est lui que Tallemant des Réaux désigne sous le nom de Retz *le bon homme*, et qui entretenait, dit-il, Alerreau, fameuse courtisane (t. IV, p. 270, 276). Il l'accusait d'avoir été un moment du parti des Importants.

2. Les libelles de temps profitèrent de cette *glissade* des généraux, pour l'attribuer au Coadjuteur. On lit dans une Mazarinade : « Le Coadjuteur veut se venger de ce qu'on a rabattu le vol trop hautain qu'il prenoit, voulant joindre le commandement de Paris à l'archiépiscopat. Ce sont là les arcs-boutants qui appuient la désobéissance. Le motif de leur mécontentement est parce qu'ils veulent des places. Cependant, si je ne me trompe, il semble que le Cardinal, qu'ils déchirent et qu'ils noircissent tant, n'en a aucune et qu'il s'en est défendu toujours aussi vivement que les autres les ont recherchées. » *Choix de Mazarinades*, publié par M. C. Moreau, t. I, p. 183. — Le Coadjuteur a déjà confessé, ci-dessus, p. 201, la faute qu'il fit, en 1648, de désirer le gouvernement militaire de Paris; ses ennemis ne l'avaient point oublié.

M. de Bouillon nous assembla, dès le soir de ce même 19, chez M. le prince de Conti, et il y fit résoudre que M. le prince de Conti lui-même diroit, dès le lendemain, au Parlement, qu'il n'avoit donné, ni lui ni les autres généraux, les mémoires de leurs prétentions, que par la nécessité où ils s'étoient trouvés de chercher leurs sûretés en cas que le cardinal Mazarin demeurât dans le ministère; mais qu'il protestoit, et en son nom et en celui de toutes les personnes de qualité qui étoient entrées dans le parti, qu'aussitôt qu'il en seroit exclu, ils renonceroient à toutes sortes d'intérêts sans exception.

Le 20 [de mars], cette déclaration se fit en beaux termes; et M. le prince de Conti s'expliqua même et plus amplement et plus fermement qu'il n'avoit accoutumé. Je suis même persuadé que si elle eût été faite devant que les généraux et les subalternes eussent fait éclore cette fourmilière de prétentions, comme il avoit été concerté entre M. de Bouillon et moi, elle eût sauvé plus de réputation au parti et donné plus

d'appréhension à la cour que je ne me l'étois imaginé; parce que Paris et Saint-Germain eussent eu lieu de croire que la résolution que les généraux avoient prise de parler de leurs intérêts et d'envoyer des députés pour en traiter, n'étoit que la suite du dessein qu'ils avoient formé de sacrifier ces mêmes intérêts à l'exclusion du ministre. Mais comme cette pièce ne se joua qu'après que l'on eut étalé un détail de prétentions, trop chimériques d'une part et trop solides de l'autre pour n'être que des prétextes, Saint-Germain ne les appréhenda point, voyant bien par où il en sortiroit; et Paris, à la réserve du plus menu peuple, n'en perdit pas la mauvaise impression que cette démarche lui avoit donnée. Cette faute est la plus grande, à mon sens, que M. de Bouillon ait jamais commise; et elle est si grande, qu'il ne l'a jamais avouée à moi-même, qui savois très-bien qu'il l'avoit faite. Il la rejetoit sur la précipitation que M. d'Elbeuf avoit eue de mettre ses mémoires entre les mains du Premier Président. Mais M. de Bouillon étoit toujours la première cause de cette faute, parce qu'il avoit, le premier, lâché la main à cette conduite; et qui, dans les grandes affaires, donne lieu aux manquements des autres, est très-souvent plus coupable qu'eux. Voilà donc une grande faute de M. de Bouillon.

Voilà une des plus signalées sottises que j'aie faites dans tout le cours de ma vie. Je vous ai dit, ci-dessus, que M. de Bouillon avoit promis aux envoyés de M. l'Archiduc de leur faire un pont d'or pour se retirer dans leur pays, en cas que nous fissions la paix[1]. Et ces envoyés, qui n'entendoient tous les jours parler que de députations et de conférences, ne laissoient

1. Voyez ci-dessus, p. 93.

pas, au travers de toute la confiance qu'ils avoient en M. de Bouillon, de me sommer, de temps en temps, de la parole que je leur avois donnée de ne les pas laisser surprendre. Comme j'avois, de ma part, raison particulière pour cela outre mon engagement, à cause de l'amitié que j'avois pour Noirmoutiers et pour Laigues, qui trouvoient très-mauvais que je n'eusse pas approuvé les raisons qu'ils m'avoient alléguées pour me faire consentir à l'approche des Espagnols; comme, dis-je, j'étois doublement pressé par ces considérations de sortir nettement de cet engagement, qui ne me paroissoit plus même honnête en l'état où étoient les affaires, je n'oubliois rien pour faire que M. de Bouillon, pour qui j'avois respect et amitié, trouvât bon que nous ne différassions pas davantage à leur faire ce pont d'or, duquel il s'étoit ouvert à moi. Je voyois bien qu'il remettoit de jour à autre, et il ne m'en cachoit pas la raison, qui étoit que négociant, comme il faisoit, avec la cour, par l'entremise de M. le Prince, pour la récompense de Sedan, il lui étoit très-bon que l'armée d'Espagne ne se retirât pas encore. Sa probité et mes raisons l'emportèrent, après quelques jours de délai, sur son intérêt. Je dépêchai un courrier à Noirmoutiers.

Nous parlâmes clairement et décisivement aux envoyés de l'Archiduc. Nous leur fîmes voir que la paix se pouvoit faire en un quart d'heure, et que M. le Prince pourroit être à portée de leur armée en quatre jours; que celle de M. de Turenne avançoit sous le commandement d'Erlac, dépendant en tout et pour tout du Cardinal; et M. de Bouillon acheva de construire, dans cette conversation, le pont d'or qu'il leur avoit promis. Il leur dit que son sentiment étoit qu'ils remplissent un blanc de M. l'Archiduc; qu'ils en fissent

une lettre de lui à M. le prince de Conti, par laquelle il lui mandât que pour faire voir qu'il n'étoit entré en France que pour procurer à la chrétienté la paix générale, et non pas pour profiter de la division qui étoit dans le royaume, il offroit d'en retirer ses troupes, dès le moment qu'il auroit plu au Roi de nommer un lieu d'assemblée et les députés pour la traiter. Il est constant que cette proposition, qui ne pouvoit plus avoir d'effet solide dans la conjoncture, étoit assez d'usage pour ce que M. de Bouillon s'y proposoit, parce qu'il n'y avoit pas lieu de douter que la cour, qui verroit aisément que cette offre ne pouvoit plus aller à rien pour le fond de la chose qu'autant qu'il lui plairoit, n'y donnât les mains, au moins en apparence, et ne donnât par conséquent aux Espagnols un prétexte honnête pour se retirer sans déchet de leur réputation. Le Bernardin ne fut pas si satisfait de ce pont d'or, qu'il ne me dit après, en particulier, qu'il en eût aimé beaucoup mieux un de bois sur la Marne ou sur la Seine. Ils donnèrent toutefois les uns et les autres à tout ce que M. de Bouillon désira d'eux, parce que leur ordre le portoit; et ils écrivirent, sans contester, la lettre qu'il leur dicta.

M. le prince de Conti, qui étoit malade ou qui le faisoit, ce qui lui arrivoit assez souvent, parce qu'il craignoit fort les séditions [1] du Palais, me chargea

1. Les *Triolets du temps* disaient, par moquerie, du prince de Conti :

Monsieur le prince de Conti
Avec son zèle et sa prudence,
A bien soutenu son parti,
Monsieur le prince de Conti.
L'univers doit être averti
Qu'il a sauvé la pauvre France,
Monsieur le prince de Conti,
Avec son zèle et sa prudence.

d'aller faire, de sa part, au Parlement, le rapport de cette prétendue lettre que les envoyés de l'Archiduc lui apportèrent en grande cérémonie; et je fus assez innocent pour recevoir cette commission, qui donnoit lieu à mes ennemis de me faire passer pour un homme tout à fait concerté avec Espagne, dans le même moment que j'en refusois toutes les offres pour mes avantages particuliers et que je lui rompois toutes ses mesures, pour ne point blesser le véritable intérêt de l'État. Il n'y a peut-être jamais eu de bêtise plus complète; et ce qui est de merveilleux, est que je la fis sans réflexion. M. de Bouillon en fut fâché pour l'amour de moi, quoi qu'il y trouvât assez son compte; et je la réparai, en quelque manière, de concert avec lui, en ajoutant au rapport que je fis dans le Parlement, le 22 [mars], qu'en cas que l'Archiduc ne tînt pas exactement ce qu'il promettoit, et M. le prince de Conti et MM. les généraux m'avoient chargé d'assurer la compagnie qu'ils joindroient, sans délai et sans condition, toutes leurs troupes à celles du Roi.

Je vous viens de dire que M. de Bouillon trouvoit assez son compte à ce que cette proposition eût été faite par moi; parce que le Cardinal, qui me croyoit tout à fait contraire à la paix, voyant que j'en avois pris la commission, presque en même temps que le comte de Maure avoit porté à la Conférence celle de son exclusion, ne douta point que ce ne fût une partie que j'eusse liée. Il l'appréhenda plus qu'il ne devoit. Il fit répondre aux députés du Parlement qui la firent à la Conférence, par ordre de la compagnie, d'une manière que vous verrez dans la suite, et qui marqua qu'il en avoit pris l'alarme bien chaude; et comme ses frayeurs ne se guérissoient, pour l'ordinaire que, par la négociation qu'il aimoit fort, il donna plus de jour à

celle que M. le Prince avoit entamée pour M. de Bouillon, parce qu'il le crut de concert avec moi dans la démarche que je venois de faire au Parlement. Quand il vit qu'elle n'avoit point de suite, il s'imagina que nous avions manqué notre coup, et que la compagnie n'ayant pas pris le feu que nous lui avions voulu donner, il n'avoit qu'à nous pousser.

M. le Prince, qui dans la vérité étoit très-bien intentionné pour l'accommodement de M. de Bouillon et de M. de Turenne, dans la vue de s'attirer des gens d'un aussi grand mérite, manda au premier, par un billet qu'il me fit voir, qu'il avoit trouvé le Cardinal changé absolument sur son sujet, du soir au matin, et qu'il ne s'en pouvoit imaginer la raison. Nous la connûmes fort aisément, M. de Bouillon et moi, et nous résolûmes de donner au Mazarin ce que M. de Bouillon appeloit un hausse-pied, c'est-à-dire de l'attaquer encore personnellement, ce qui le mettoit au désespoir, dans un temps où le bon sens lui eût dû donner assez d'insensibilité pour ces tentatives, qui, au fond, ne lui faisoient pas grand mal; mais elles nous étoient bonnes à M. de Bouillon et à moi, quoiqu'en différentes manières. M. de Bouillon croyoit qu'il en avanceroit toutes les négociations; et il étoit tout à fait de mon intérêt de me signaler, contre la personne du Mazarin, à la veille de la conclusion d'un traité qui donneroit peut-être la paix à tout le monde, hors à moi. Nous travaillâmes donc sur ce fondement, M. de Bouillon et moi, et avec tant de succès, que nous obligeâmes M. le prince de Conti, qui n'en avoit aucune envie, de proposer au Parlement d'ordonner à ses députés de se joindre au comte de Maure touchant l'expulsion du Mazarin.

M. le prince de Conti fit cette proposition le 27 [mars]; et comme nous avions eu deux ou trois jours

pour tourner les esprits, il passa de quatre-vingt-deux voix contre quarante que l'on manderoit, dès le jour même, aux députés d'insister. J'ajoutai en opinant : *et persister*, en quoi je ne fus suivi que de vingt-cinq voix, et je n'en fus pas surpris. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles il me convenoit de me distinguer sur cette matière.

Il faudroit bien des volumes, pour vous raconter tous les embarras que nous eûmes dans les temps dont je viens de vous parler; je me contenterai de vous dire que, dans les moments où j'étois le seul fixement résolu à ne me point accommoder avec la cour, je faillis à me décréditer dans le public et à passer pour Mazarin dans le peuple, parce que, le 13 de mars, j'avois empêché que l'on ne massacrât le Premier Président; parce que, le 23 et le 24, je m'étois opposé à la vente de la bibliothèque du Cardinal[1], ce qui eût été, à mon

1. Nous avons déjà vu que les meubles de Mazarin avaient été saisis. On trouve de curieux détails sur cet acte barbare dans l'ouvrage ayant pour titre : « *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin*, depuis le 6 janvier jusqu'à la Déclaration du 1er avril 1649, par Gabriel Naudé.

« Je crois certainement que si la guerre eût duré encore un mois, toutes ces belles statues et toutes ces excellentes peintures que le Cardinal a fait venir de Rome, afin d'épargner à la jeunesse françoise les longs voyages qu'il lui faut faire en Italie pour se perfectionner en la sculpture et en la peinture; les livres même qu'il a ramassés avec tant de soins, ès quatre coins du monde, pour faire que Rome, Oxford et Milan ne se puissent avantager sur Paris au moyen de leurs bibliothèques publiques, je crois, dis-je, que toutes ces beautés, toutes ces décorations, qui ne peuvent venir que d'un esprit bien né et parfaitement bien intentionné, auroient couru pareille fortune que les autres meubles. »

On peut encore consulter, sur les collections de tableaux et de livres du palais Mazarin, la mazarinade intitulée : *Inventaire des merveilles du monde rencontrées dans le palais du cardinal Mazarin*. Paris, 1649.

Mais, en 1651, lorsque Mazarin fut obligé de quitter la France, sa tête fut mise à prix, et ses meubles et ses livres furent vendus à l'encan. Voy. *Journal des Savants*, 1854, p. 465, article de M. Cousin.

sens, une barbarie sans exemple; et parce que, le 23 [mars], je ne me pus empêcher de sourire sur ce que les conseillers s'avisèrent de dire, en pleine assemblée de chambres, qu'il fallait raser la Bastille. Je me remis en honneur dans la salle du Palais et parmi les emportés du Parlement, en prônant fortement contre le comte de Grancey, qui avoit été assez insolent pour piller une maison de M. Coulon; en insistant, le 24, que l'on donnât permission au prince d'Harcourt de prendre les deniers royaux dans les recettes de Picardie; en pestant, le 25, contre une trêve qu'il étoit ridicule de refuser dans le temps d'une Conférence; et en m'opposant à celle que l'on fit le 30, quoique je susse que la paix étoit faite. Ces remarques, trop légères par elles-mêmes, ne sont dignes de l'histoire que parce qu'elles marquent très-naturellement l'extravagance de ces sortes de temps, où tous les sots deviennent fous et où il n'est pas permis aux plus sensés de parler et d'agir toujours en sages. Je reviens à la conférence de Saint-Germain.

Vous avez vu ci-dessus que les députés la commencèrent malignement par les prétentions particulières. La cour les entretint adroitement par des négociations secrètes avec les plus considérables, jusques à ce que se voyant assurée de la paix, elle en éluda au moins la meilleure partie, par une réponse qui fut certainement fort habile[1]. Elle distingua ces prétentions sous le titre

1. L'habileté de Mazarin n'a jamais été mise en doute, mais une maxime qu'il ne pratiqua pas toujours, est celle que l'on trouve rappelée dans ses carnets, en ces termes : « Il faut être hardi en ce royaume, et je le serai à mesure que la Reine m'y aidera en me soutenant. Les François doivent être obligés de compter avec leur gouvernement, sans quoi ils le méprisent » (*Journal des Savants*, p. 565). Ces Carnets sont précieux à consulter, surtout pour les premiers temps de la Régence. On en doit la publication à M. Cousin, dans le *Journal des Savants*, 1854, p. 602 et suiv.

de celles de justice et de celles de grâce. Elle expliqua cette distinction à sa mode; et comme le Premier Président et le président de Mesmes s'entendirent avec elle contre les députés des généraux, quoiqu'ils fissent mine de les apprécier, elle en fut quitte à très-bon marché, et il ne lui en coûta, à proprement parler, presque rien de comptant[1]; il n'y eut presque que des paroles que M. le cardinal Mazarin comptoit pour rien. Il se faisoit un grand mérite de ce qu'il avoit fait évanouir (c'étoient ses termes), avec un peu de poudre d'alchimie, cette nuée de prétentions. Vous verrez, par la suite, qu'il eût fait sagement d'y mêler un peu d'or.

La cour sortit encore plus aisément de la proposition faite par l'Archiduc, sur le sujet de la paix générale. Elle répondit qu'elle l'acceptoit avec joie, et elle envoya, dès le jour même, M. de Brienne, au Nonce et à l'ambassadeur de Venise, pour conférer avec eux comme médiateurs de la manière de la traiter. Nous n'en avions attendu ni plus ni moins, et nous ne fûmes pas trompés.

Pour ce qui regardoit l'exclusion de Mazarin, que le comte de Maure[2] demanda d'abord au nom de M. le prince de Conti, comme vous avez vu ci-devant, que M. de Brissac, à qui Matha persuada de se mettre à la tête de cette députation, pressa conjointement avec

1. Mots effacés : « que dix-huit mille livres que l'on prétendit que M. de la Rochefoucauld avoit touchés, je ne le sais que par un bon qui....... »

2. Lors de la seconde Conférence, Bautru fit le triolet suivant, en l'honneur du comte de Maure :

Le Maure consent à la paix
Et la va signer tout à l'heure;
Pourvu qu'il ait quelques brevets
Le Maure consent à la paix.
Qu'on supprime les triolets
Et que son buffle lui demeure,
Le Maure consent à la paix
Et la va signer tout à l'heure.

M. de Barrière et de Grécy, députés des généraux, et sur laquelle les députés du Parlement insistèrent de nouveau, au moins en apparence, comme il leur avoit été ordonné par leur compagnie; pour ce qui regardoit, dis-je, cette exclusion, la Reine, M. le duc d'Orléans et M. le Prince demeurèrent également fermes, et ils déclarèrent, uniformément et constamment, qu'ils n'y consentiroient jamais.

L'on contesta quelque temps, avec beaucoup de chaleur, touchant les intérêts du Parlement de Normandie, qui avoit envoyé ses députés à la Conférence avec Anctauville, député de M. de Longueville; mais enfin l'on convint.

L'on n'eut presque point de difficulté sur les articles dont le parlement de Paris avoit demandé la réformation. La Reine se relâcha de faire tenir un lit de justice à Saint-Germain; elle consentit que la défense au Parlement de s'assembler le reste de l'année 1649 ne fût pas insérée dans la déclaration, à condition que les députés en donnassent leur parole, sur celle que la Reine leur donneroit aussi que telles et telles déclarations, accordées ci-devant, seroient invariablement observées. La cour promit de ne point presser la restitution de la Bastille, et elle s'engagea même de parole à la laisser entre les mains de Louvière, fils de M. de Broussel, qui y fut établi gouverneur par le Parlement, lorsqu'elle fut prise par M. d'Elbeuf.

L'amnistie fut accordée dans tous les termes que l'on demanda, et pour plus grande sûreté, l'on y comprit nommément MM. le prince de Conti, de Longueville, de Beaufort, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de Lislebonne, de Bouillon, de Turenne, de Brissac, de Vitry, de Duras, de Matignon, de Beuvron, de Noirmoutiers, de Sévigné, de la Trémouille, de la Rochefoucauld, de

Retz, d'Estissac, de Montrésor, de Matha, de Saint-Germain d'Apchon, de Sauvebœuf, de Saint-Hibal, de la Sauvetat, de Laigues, de Chavagnac, de Chaumont, de Caumesnil, de Moreuil, de Fiesque, de la Feuillée, de Montaison, de Cugnac, de Grécy, d'Alliou et de Barrière.

Il y eut quelque difficulté touchant Noirmoutiers et Laigues, la cour ayant affecté de leur vouloir donner une abolition, comme étant plus criminels que les autres, parce qu'ils étoient publiquement encore dans l'armée d'Espagne; et M. le Chancelier[1] même fit voir, aux députés du Parlement, un ordre par lequel le premier ordonnoit, comme lieutenant général de l'armée du Roi commandée par M. le prince de Conti, aux communautés de Picardie d'apporter des vivres au camp de l'Archiduc; et une lettre du second, par la-

1. Le seul homme considérable du Conseil qui fût à Mazarin, était le garde des sceaux plus tard chancelier Pierre Séguier, un des instruments les moins honorables de Richelieu, mais que les vertus de sa sœur, carmélite de Pontoise, soutenait auprès de la Reine, et que sa capacité et sa souplesse rendaient commode et utile à un chef de cabinet. (*Journal des Savants*, p. 613, 1854.)

Tallemant des Réaux en fait le portrait suivant, p. 384.

« Le chancelier Séguier est l'homme du monde le plus avide de louanges; on l'accuse d'être grand voleur; pour lâche et avare, il ne faut lire que l'historiette qui va suivre. Il est le premier qui se soit avisé de se faire traiter de *grandeur*, avant lui pas un ne s'étoit fait traiter de *monseigneur* dans les harangues. Le Chancelier, tout dévot qu'il est, est un grand garçailler, il paye ses demoiselles en arrêts et autres choses semblables. Il a quelquefois mal dans ses chausses, et c'est la Chambre qui le traite. Le Chancelier est l'homme du monde qui mange le plus malproprement et qui a les mains les plus sales. »

Enfin, dans une mazarinade, ayant pour titre : le *Nocturne enlèvement du Roi*, on dit de Séguier :

Et ce pourceau de Chancelier,
Qui de nos boucs a tant mangé
Qu'en puisse-t-il être crevé!
Dedans l'hôtel de Luyne
S'il ne s'y fût bientôt sauvé,
L'on l'eût mis dans la Seine
Pour l'apprendre à nager.

quelle il sollicitoit Bridieu, gouverneur de Guise, de remettre sa place aux Espagnols, sous promesse de la liberté de M. de Guise, qui avoit été pris à Naples. M. de Brissac soutint que toutes ces paperasses étoient supposées, et le Premier Président se joignant à lui, parce qu'il ne douta point que nous ne nous rendrions jamais sur cet article, il fut dit que l'un et l'autre seroient compris dans l'amnistie sans distinction.

Le président de Mesmes, qui eût été ravi de me pouvoir noter, affecta de dire, à l'instant que l'on parloit de Noirmoutiers et de Laigues, qu'il ne concevoit pas pourquoi l'on ne me nommoit pas expressément dans cette amnistie, et qu'un homme de ma dignité et de ma considération ne devoit pas être compris avec le commun. M. de Brissac, qui étoit bien plus homme du monde que de négociation, n'eut pas l'esprit assez présent, et il répondit qu'il falloit savoir sur cela mes intentions. Il m'envoya un gentilhomme, à qui je donnai un billet dont voici le contenu : « Comme je n'ai « rien fait, dans le mouvement présent, que ce que j'ai « cru être du service du Roi et du véritable intérêt de « l'État, j'ai trop de raisons de souhaiter que Sa Ma« jesté en soit bien informée à sa majorité, pour ne « pas supplier MM. les députés de ne pas souffrir que « l'on me comprenne dans l'amnistie [1]. » Je signai

1. Le cardinal Mazarin se prévalut, au mois de juillet 1655, de ce que le Coadjuteur n'avait pas voulu être compris dans l'amnistie de 1649 pour lui faire son procès sur toutes les accusations qu'il fut possible de lui imputer à l'occasion des troubles des années 1648 et 1649.

Un curieux document, envoyé au pape par ordre de Mazarin, et dont il existe une copie aux Archives des affaires étrangères, nous révèle ce fait, et nous fait connaître l'opinion de la cour. Il a pour titre : *Mémoire des crimes sur lesquels le procès doit être fait au cardinal de Retz.* — Voici ce dont on accusait Retz, à cette époque :

« Il se justifie, tant par notoriété publique que par témoins et autres preuves :

ce billet, et je priai M. de Brissac de le donner à MM. les députés du Parlement et des généraux, en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince. Il ne le fit pas à la prière de M. de Liancourt, qui crut que cet éclat aigriroit encore plus la Reine contre moi; mais il en dit la substance, et l'on ne me nomma

« Que ledit cardinal de Retz, après avoir mené une vie fort dissolue estant abbé, mesme s'estre battu en duel, dont on ne croit pas qu'il ait été jamais absous de l'irrégularité et des censures, ayant trouvé moyen, au commencement du règne du roy Très-Chrétien, heureusement régnant, en considération et par l'entremise de ses proches, après plusieurs asseurances de changer ses mœurs, d'estre agréé et nommé par Sa Majesté pour coadjuteur de son oncle à l'archevesché de Paris, a continué la mesme façon de vivre, au scandale public de tout le diocèse, jusques à avoir abusé des sacrements et révélé des confessions par raillerie et divertissement, en résence de plusieurs personnes ;

« Que ledict Cardinal, oubliant le devoir auquel sa naissance, les grâces qu'il avoit nouvellement receues, son caractère et le serment de fidélité qu'il venoit de faire au Roy l'engageoient, poussé d'une ambition déréglée et d'une inquiétude naturelle qui ne luy permet pas de demeurer en mesme situation d'esprit, s'unit secrétement avec les mécontents et factieux, ennemis de Sa Majesté et du repos public, pour suborner l'esprit des peuples, sous divers prétextes spécieux, et les jeter dans la rébellion, ayant la principale part dans toutes les séditions et révoltes qui ont agité la France pendant la minorité, et qui ont causé tant de guerres et de ruines aux subjets du Roy;

« Que lors des premières barricades de Paris, en l'année 1648, feignant d'apaiser, par l'authorité de son caractère, les esprits des peuples esmeus, il alloit, revestu de ses habits pontificaux, dans toutes les rues, donnant des bénédictions, et en effet eschauffant la sédition et animant ceux qui lui étoient affidés à continuer leurs mauvais deseins;

« Qu'ensuite, voulant tirer advantage du désordre qu'il avoit excité et se donner un nouveau crédit, en joignant l'authorité des armes à celle de l'Église, il demanda avec chaleur le gouvernement de Paris, et, sur le refus qu'il luy en fut fait, déclara hautement qu'il s'en vengeroit, et, en effet, assembla un conseil dans le chasteau de Noisy, composé des principaux chefs des troubles qui sont arrivés dans le royaume, et là furent résolus les moyens de faire souslever Paris, et, par un horrible attentat, de se saisir de la sacrée personne de Sa Majesté, qui fut obligée de se retirer en diligence à Saint-Germain;

point dans la déclaration. Vous ne pouvez croire à quel point cette bagatelle aida à me soutenir dans le public.

Le 30 [mars], les députés du Parlement retournèrent à Paris.

Le 31, ils firent leur relation au Parlement, sur laquelle M. de Bouillon eut des paroles assez fâcheuses avec MM. les présidents. Les négociations par-

« Que le Roy ayant commandé audit Cardinal de le venir trouver à Saint-Germain, il refusa d'obéir à ses ordres, et se déclara si ouvertement contre son service, qu'il ne fit pas difficulté d'exhorter les peuples à prendre les armes contre leur Roy, et, pour mieux rasseurer leurs consciences estonnées d'un tel crime, abuser de la parole de Dieu, monter en chaire, et, au lieu d'enseigner la doctrine de l'Évangile et l'obéissance due au souverain, prescher séditieusement dans l'église de Saint-Paul, le jour de la conversion de ce saint apôtre, qu'il falloit vendre les vases sacrés et l'argenterie des églises pour une si sainte et si juste guerre;

« Que non-seulement il s'est trouvé à tous les conseils tenus pendant ces mouvements dans Paris, a assisté à toutes les délibérations du Parlement en ce temps engagé dans la révolte, et lorsque M. de Longueville entra dans Paris pour se joindre à ce parti, déclaré publiquement qu'il estoit asseuré de ses intentions, et qu'il les ménageoit il y a longtemps; mais encore, au mespris de l'Église, à la honte de sa profession et sans crainte d'irrégularité, a levé un régiment sous le nom de Corinthe, y a préposé des officiers, l'a envoyé journellement à la guerre contre les subjets du Roy, après luy avoir donné sa bénédiction, et enfin a passé à un tel emportement, que luy-mesme, en habit séculier, monté sur un cheval de combat, armé de pistolets et d'espées, à la teste de son régiment, sortit, à la veue de toute la ville, pour aller en cet équipage combattre avec l'armée des rebelles les troupes du Roy, qui attaquoient le bourg de Charenton;

« Qu'il a conseillé et fait exécuter plusieurs actions violentes, et entre les autres voulu faire tuer le lieutenant général d'Orléans, et, sans respect de caractère, fait arrêter prisonniers les évêques d'Ayre et de Dol, pour n'avoir pas voulu s'engager dans son parti;

« Qu'il a eu un continuel commerce avec les ministres d'Espagne, ennemis de la couronne, et qu'il a dressé les instructions des sieurs de Noirmoutiers et de Laigues, envoyés de Paris à Bruxelles, et celle du moine Arnolphini, envoyé de Bruxelles à Paris pour l'Archiduc, et introduit par le ministère dudit Cardinal dans le Parlement. »

ticulières lui avoient manqué; celles que le Parlement avoit faites pour lui ne le satisfaisoient pas, parce que ce n'étoit que la confirmation du traité que l'on avoit fait autrefois avec lui pour la récompense de Sedan, dont il ne voyoit pas de garanties bien certaines. Il lui revint, le soir, quelque pensée de troubler la fête par une sédition qu'il croyoit aisée à émouvoir dans la disposition où il voyoit le peuple; mais il la perdit aussitôt qu'il eut fait réflexion sur mille et mille circonstances, qui faisoient que, même selon ses principes, elle ne pouvoit plus être de saison. Une des moindres étoit que l'armée d'Espagne étoit déjà retirée.

Madame de Bouillon me fit une pitié incroyable, ce soir-là. Comme elle étoit persuadée que c'étoit elle qui avoit empêché M. son mari de prendre le bon parti, elle versa des torrents de larmes. Elle en eût répandu encore davantage, si elle eût connu, aussi bien que moi, que toute la faute ne venoit pas d'elle. Il y a eu des moments où M. de Bouillon a manqué des coups décisifs, par lui-même et par le pur esprit de négociation. Ce défaut, qui m'a paru en lui un peu trop naturel, m'a fait quelquefois douter, comme je vous l'ai déjà dit, qu'il eût été capable de tout ce que ses grandes qualités ont fait croire de lui.

CHAPITRE XV

LE LIBERTINAGE PENDANT LA PAIX.

AVRIL—JUIN 1649.—Le Parlement enregistre la déclaration relative à la paix.— *Le Coadjuteur vient de faire des huiles qui ne sont pas sans salpêtre.*— Entrevue des princes de Condé, de Conti et de la duchesse de Longueville. — Le duc de Bouillon présenté au Roi.—Le duc de Beaufort, le maréchal de la Mothe et autres frondeurs refusent d'aller à la cour.—Arrivée de la duchesse de Chevreuse à Paris.—Mademoiselle de Chevreuse.—Le duc de Lorraine.— Un baptême.—Parrain et marraine.—Les charmes de Mademoiselle de Chevreuse.—La duchesse de Chevreuse ne quittera pas Paris.—*Elle a les yeux trop beaux.*— Madame de Rhodes.—Mademoiselle de Chevreuse et Madame de Pomereuil rivales. — Licence des Frondeurs.—Dîners chez Coulon.— *Voilà l'ennemi!* — Chansons et libelles. — Origine du mot Fronde. — Le prince de Conti et le Coadjuteur. — Malice du Prince. — Haine de Madame de Longueville pour le Coadjuteur. — Le Coadjuteur se défie de Madame de Montbazon. — Elle lui fait des avances. — Fuensaldagne envoie cent mille écus au Coadjuteur. — Il les refuse. — Prétendue colère du prince de Conti contre le Coadjuteur. — Madame de Longueville. — *Vous m'entendez bien!* — Le duc de la Rochefoucauld et les Frondeurs. — *Il n'y a point de petit pas dans les grandes affaires!* — Mazarin ne tient pas les promesses faites à Saint-Germain. — Obligations qu'il avait au prince de Condé. — L'abbé de la Rivière. — Évêché de Liége offert au prince de Conti et refusé par Mazarin. — Ingratitude de Mazarin. — Chavigny. — *Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'autorité royale!* — Siége de Cambrai. — Voyage de Condé en Bourgogne. — Vaudevilles contre Mazarin et contre la Reine. — Imprimeurs condamnés à mort. — Le peuple empêche l'exécution de l'arrêt.—Le jardin des Tuileries.— Soupers sur la terrasse chez Renard. — Les violons cassés. — Le commandeur de Jars coiffé d'un potage. — Levée du siége de Cambrai. — *Mazarin a toujours tort.*

Le 1er d'avril, qui fut le Jeudi Saint de l'année 1649, la déclaration de la paix fut vérifiée en Parlement. Comme je fus averti, la nuit qui précéda cette vérification, que le peuple s'étoit attroupé en quelques endroits pour s'y opposer, et qu'il menaçoit même de forcer les gardes qui servoient au Palais, et comme il

n'y avoit rien que j'appréhendasse davantage, pour toutes les raisons que vous avez remarquées ci-dessus, j'affectai de finir un peu tard la cérémonie des Saintes Huiles que je faisois à Notre-Dame, pour me tenir en état de marcher au secours du Parlement, s'il étoit attaqué[1]. L'on me vint dire, comme je sortois de l'église, que l'émotion commençoit sur le quai des Orfévres; et comme j'étois en chemin pour y aller, je trouvai un page de M. de Bouillon, qui me donna un billet de lui, par lequel il me conjuroit d'aller prendre ma place au Parlement, parce qu'il craignoit que le peuple, ne m'y voyant pas, n'en prît sujet de se soulever, en disant que c'étoit marque que je n'approuvois pas le parti. Je ne trouvai effectivement dans les rues que des gens qui crioient : « Point de Mazarin ! point « de paix ! » Je dissipai ce que je trouvai d'assemblé au Marché-Neuf et sur le quai des Orfévres, en leur disant que les Mazarins vouloient diviser le peuple du Parlement, qu'il falloit bien se garder de donner dans le panneau; que le Parlement avoit ses raisons pour agir comme il faisoit, mais qu'il n'en falloit rien craindre à l'égard du Mazarin; et qu'ils m'en pouvoient bien croire, puisque je leur donnois ma foi et ma parole que je ne m'accommoderois jamais avec lui. Cette protestation rassura tout le monde.

1. Les *Triolets du temps* disaient alors :

Suivons notre illustre pasteur,
On ne peut après lui mal faire :
C'est un maître prédicateur.
Suivons notre illustre pasteur,
Cet autre Paul, ce grand docteur
Que toute l'Église révère.
Suivons notre illustre pasteur
On ne peut après lui mal faire.

Choix de Mazarinades (t. I, p. 416), publié par M. C. Moreau, pour la Société de l'Histoire de France.

J'entrai dans le Palais, où je trouvai les gardes aussi échauffés que le reste du peuple. M. de Vitry, que je rencontrai dans la grande salle, où il n'y avoit presque personne, me dit qu'ils lui avoient offert de massacrer ceux qu'il leur nommeroit comme Mazarins. Je leur parlai comme j'avois fait aux autres, et la délibération n'étoit pas encore achevée, lorsque je pris ma place dans la Grand'Chambre. Le Premier Président, en me voyant entrer, dit : « Il vient de faire des huiles qui ne « sont pas sans salpêtre. » Je l'entendis et n'en fis pas semblant, dans un instant où, si j'eusse relevé cette parole et qu'elle eût été portée dans la Grand'Salle, il n'eût pas été en mon pouvoir de sauver peut-être un seul homme du Parlement. M. de Bouillon, à qui je le dis au lever de l'assemblée, en fit honte, dès l'après-dînée, à ce qu'il m'a dit depuis, au Premier Président.

Cette paix, que le Cardinal se vantoit d'avoir achetée à fort bon marché, ne lui valut pas aussi tout ce qu'il en espéroit[1]. Il me laissa un levain de mécontents

1. Les libelles de l'année 1649 font, au contraire, honneur à Mazarin de la « fermeté qu'il avoit eu à ne pas conseiller au Roi qu'il se laissât dépouiller de son autorité et de ses places. » *Choix de Mazarinades*, t. I, p. 183.

M. Moreau, éditeur de ces curieux volumes qui sont une réimpression d'anciennes Mazarinades, a cru devoir, contre les usages adoptés pour les publications de la Société de l'Histoire de France, conserver la manière d'imprimer qui se pratiquait au dix-septième siècle, c'est-à-dire les *u* pour les *v*, les *i* pour les *j*, etc. Cette méthode n'ajoute rien à l'authenticité des textes et les rend seulement moins agréables à lire.

Un autre libelle de la même année, nous paraît répondre à l'accusation dont nous venons de parler, par le paragraphe suivant: « Mais nous avons vu, hélas! à la confusion d'un royaume Très-Chrétien, qu'un généreux prélat voulant faire le dû de sa charge, et se présentant pour apaiser une effroyable sédition, est impudemment qualifié du nom de tribun, par des bouffons de cour, et est contraint de s'en retourner sans effet, après de très-prudentes, très-saintes et très-charitables supplications, et qui sait si toute cette fâcheuse suite n'a point été la vengeance de ce mépris. *Choix de Mazarinades*, p. 448.

qu'il m'eût pu ôter avec assez de facilité, et je me trouvai très-bien de son reste. M. le prince de Conti et Madame de Longueville allèrent faire leur cour à Saint-Germain, après avoir vu M. le Prince à Chaillot pour la première fois, de la manière du monde la plus froide de part et d'autre. M. de Bouillon, à qui, le jour de l'enregistrement de la déclaration, le Premier Président avoit donné des assurances nouvelles de sa récompense pour Sedan, fut présenté au Roi par M. le Prince, qui affecta de le protéger dans ses prétentions : et le Cardinal n'oublia rien de toutes les honnêtetés possibles à son égard. Comme je m'aperçus que l'exemple commençoit à opérer, je m'expliquai plus tôt que je n'avois résolu de le faire, sur le peu de sûreté que je trouvois à aller à la cour où mon ennemi capital étoit encore le maître. Je m'en déclarai ainsi à M. le Prince, qui fit un petit tour à Paris, huit ou dix jours après la paix, et que je vis chez Madame de Longueville. M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe parlèrent de même; M. d'Elbeuf en eut envie, mais la cour le gagna par je ne sais quelle mesure, je ne m'en ressouviens pas précisément. MM. de Brissac, de Retz, de Vitry, de Fiesque, de Fontrailles, de Montrésor, de Noirmoutiers, de Matha, de la Boulaye, de Caumesnil, de Moreuil, de Laigues, d'Annery [Charles d'Aily], demeurèrent unis avec nous; et nous fîmes une espèce de corps, qui, avec la faveur du peuple, n'étoit pas un fantôme. Le Cardinal l'en traita toutefois d'abord et avec tant de hauteur, que M. de Beaufort, M. de Brissac, M. le maréchal de la Mothe et moi, ayant prié chacun un de nos amis d'assurer la Reine

de nos très-humbles obéissances, elle nous répondit qu'elle en recevroit les assurances, après que nous aurions rendu nos devoirs à M. le Cardinal.

Madame de Chevreuse, qui étoit à Bruxelles[1], revint dans ce temps-là à Paris [le 12 avril]. Laigues, qui l'avoit précédée de huit ou dix jours, nous avoit préparés à son retour. Il avoit fort bien suivi son instruction; il s'étoit attaché à elle, quoiqu'elle n'eût pas d'abord d'inclination pour lui. Mademoiselle de Chevreuse m'a dit depuis qu'elle disoit qu'il ressembloit à Bellerose, qui étoit un comédien qui avoit la mine du monde la plus fade; qu'elle changea de sentiment devant que de partir de Bruxelles, et quelle en fut contente, en toutes manières, à Cambrai. Ce qui me parut de tout cela, au retour de Laigues à Paris, fut qu'il l'étoit pleinement d'elle; il nous la prôna comme une héroïne à qui nous eussions eu l'obligation de la déclaration de M. de Lorraine en notre faveur, si la guerre eût continué, et à qui nous avions celle de la marche de l'armée d'Espagne. Montrésor, qui avoit été pour ses intérêts quinze mois à la Bastille, faisoit ses éloges, et j'y donnois avec joie dans la vue et d'enlever à Madame de Montbazon M. de Beaufort, par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, du mariage de laquelle avec lui l'on avoit parlé autrefois, et de m'ouvrir un

1. L'ardente duchesse, dit M. Cousin (*la Duchesse de Chevreuse*, p. 224), s'élance de nouveau de Bruxelles en 1649, et vient apporter à ses amis l'appui de l'Espagne et de son expérience. Elle avait près de cinquante ans. Les années et les chagrins avaient triomphé de sa beauté, mais elle était encore pleine d'agrément, et son ferme coup d'œil, sa décision, son audace, son génie étaient entiers. Elle avait trouvé un dernier ami dans le marquis de Laigues, capitaine des gardes du duc d'Orléans, homme d'esprit et de résolution, qu'elle aima jusqu'à la fin, et qu'après la mort de M. de Chevreuse, en 1657, elle unit peut-être à sa destinée par un de ces mariages de conscience alors assez à la mode.

nouveau chemin pour aller aux Espagnols, en cas de besoin. Madame de Chevreuse en fit plus de la moitié pour venir à moi. Noirmoutiers et Laigues, qui ne doutoient pas que je ne lui fusse très-nécessaire, et qui craignirent que Madame de Guéméné, qui la haïssoit mortellement quoique sa belle-sœur, ne m'empêchât d'être autant de ses amis qu'ils le souhaitoient, me tendirent un panneau pour m'y engager, dans lequel je donnai.

Dès l'après-dînée du jour dont elle arriva le matin, ils me firent tenir, avec Mademoiselle sa fille, un enfant, qui vint au monde tout à propos[1]. Mademoiselle de Chevreuse se para, comme l'on fait à Bruxelles en ces sortes de cérémonies, de tout ce qu'elle avoit de pierreries, qui étoient fort riches et en quantité. Elle étoit belle; j'étois très en colère contre Madame la princesse de Guéméné, qui, dès le deuxième jour du siége de Paris, s'en étoit allée d'effroi en Anjou.

Il arriva, dès le lendemain du baptême, une occasion qui lui donna de la reconnoissance pour moi, et qui commença à m'en faire espérer de l'amitié. Madame de Chevreuse venoit de Bruxelles, et elle en venoit sans permission. La Reine se fâcha et elle lui envoya un ordre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures. Laigues me le vint dire aussitôt. J'allai avec lui à l'hôtel de Chevreuse, et je trouvai la belle à sa toilette, dans les pleurs. J'eus le cœur tendre et je priai Madame de Chevreuse de ne point obéir que je n'eusse eu l'honneur de la revoir. Je sortis, en même temps, pour chercher M. de Beaufort, à qui je pris la résolution de persuader qu'il n'étoit ni de notre honneur ni de notre intérêt de souffrir le rétablissement des lettres de cachet, qui n'étoient pas le moins odieux des

1. Une lettre de Saintot, datée du 14 avril, parle de ce baptême et dit que l'enfant était celui de la duchesse de Luynes. (Ms. Bib. imp.)

moyens desquels on s'étoit servi pour opprimer la liberté publique. Je jugeois bien que nous n'étions pas trop bons et lui et moi pour relever une affaire de cette nature, qui, quoique dans les lois et, dans le vrai, importante à la sûreté publique, ne laissoit pas d'être délicate, le lendemain d'une paix, et particulièrement en la personne du royaume la plus convaincue de faction et d'intrigue. Je croyois que par cette raison il étoit de la bonne conduite que cette escarmouche, que nous ne pouvions ni ne devions effectivement éviter, quoiqu'elle eût ses inconvénients, s'attachât plutôt par M. de Beaufort que par moi. Il s'en défendit avec opiniâtreté, par une infinité de méchantes raisons. Il n'oublia que la véritable, qui étoit que Madame de Montbazon l'eût dévoré. Ce fut donc à moi de me charger de cette commission, parce qu'il falloit assurément qu'elle fût au moins exécutée par l'un de nous deux, pour faire quelque effet sur l'esprit du Premier Président. J'y allai en sortant de chez M. de Beaufort; et comme je commençois à lui représenter la nécessité qu'il y avoit, pour le service du Roi et pour le repos de l'État, à ne pas aigrir les esprits par l'infraction des déclarations si solennelles, il m'arrêta tout court en me disant : « C'est assez, mon bon seigneur, vous ne voulez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas. » A quoi il ajouta en s'approchant de mon oreille : « Elle a les « yeux trop beaux. » La vérité est que, quoiqu'il eût exécuté son ordre, il avoit écrit dès la veille à Saint-Germain[1] que la tentative en seroit inutile, et que l'on commettoit trop légèrement l'autorité du Roi[2].

1. Ces lettres existent encore de nos jours parmi les papiers d'État de le Tellier, et on en trouve le texte dans les *Mémoires* de Mathieu Molé, (t. IV, p. 35), que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France.

2. La Reine, cependant, ne céda pas aux instances du Premier

Je retournai triomphant à l'hôtel de Chevreuse; je n'y fus pas mal reçu. Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse aimable; je me liai intimement avec Madame de Rhodes, bâtarde du feu cardinal de Guise, qui étoit bien avec elle; je fis chemin, je ruinai dans son esprit le duc de Brunswick de Zell, avec qui elle étoit comme accordée. Laigues, qui étoit une manière de pédant, me fit quelque obstacle au commencement; la résolution de la fille et la facilité de la mère le levèrent bientôt. Je la voyois tous les jours chez elle, et très-souvent chez Madame de Rhodes[1], qui nous laissoit en toute liberté. Nous nous en servîmes, je l'aimai, ou plutôt je la crus aimer, car je ne laissai pas de continuer mon commerce avec Madame de Pommereux.

Président et ne voulut pas consentir au séjour de la duchesse de Chevreuse à Paris; mais on modifia les premiers ordres. La belle duchesse dut se rendre, pour quelque temps, dans sa terre de Dampierre. Cette affaire est racontée par Mathieu Molé dans ses *Mémoires*, t. III; on y trouve ses lettres aux ministres et les réponses faites par ordre de la Régente.

1. Madame de Rhodes était femme de Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand-maître des cérémonies, et fille du cardinal Louis de Guise. — Les princes de la maison de Lorraine qui appartinrent à l'Église ne furent pas plus réguliers que le cardinal Louis, père de Madame de Rhodes. Tallemant des Réaux nous apprend, en effet, quelques-unes des galanteries de Henri de Lorraine, archevêque de Reims, un des habitués des salons du Coadjuteur, lorsqu'il résidait à Paris. Voici ces historiettes :

« C'est un des hommes du monde les plus enclins à l'amour.... Il devint amoureux de Madame de Joyeuse; elle n'étoit ni jeune ni belle, mais elle avoit bien de l'esprit et jouoit bien de la harpe. Ses amours avec Madame d'Avenet et la princesse Anne de Gonzague, Madame de Bossu, Mademoiselle de Pons, la Villiers, qui n'étoit pas trop belle.... » Tallemant ajoute :

« M. de Guise, archevêque de Reims, en contoit à Madame d'Avenet, sœur de la reine de Pologne, aussi bien qu'à la princesse Anne, sa sœur. Madame d'Avenet étoit la plus belle des trois, et pour ses belles mains, elle eut permission de porter des gants. M. de Guise devint amoureux de la princesse Anne, pendant un séjour à Avenet. Il a bien fait des folies, tout archevêque qu'il étoit. Il l'épousa à l'hôtel de Nevers » (t. III, p. 311, 312).

La société de MM. de Brissac [1], de Vitry, de Matha, de Fontrailles, qui étoient demeurés en union avec nous, n'étoit pas, dans ces temps-là, un bénéfice sans charge. Ils étoient cruellement débauchés, et la licence publique leur donnoit encore plus de liberté; ils s'emportoient tous les jours dans des excès qui alloient jusqu'au scandale. Ils revenoient un jour d'un dîner qu'ils avoient fait chez Coulon; ils virent venir un convoi, et ils le chargèrent l'épée à la main en criant au crucifix : « Voilà l'ennemi! » Une autre fois, ils maltraitèrent, en pleine rue, un valet de pied du Roi, en marquant même fort peu de respect pour les livrées. Les chansons de table n'épargnoient pas toujours le bon Dieu : je ne vous puis exprimer la peine que toutes ces folies me donnèrent. Le Premier Président les savoit très-bien relever, le peuple ne les trouvoit nullement bonnes, les ecclésiastiques s'en scandalisoient au dernier point. Je ne les pouvois couvrir, je ne les osois excuser, et elles retomboient nécessairement sur la Fronde.

Ce mot me remet dans la mémoire ce que je crois avoir oublié de vous expliquer, dans le premier volume de cet ouvrage. C'est son étymologie, qui n'est pas de grande importance, mais qui ne se doit pas toutefois omettre dans un récit où il n'est pas possible qu'elle ne soit nommée plusieurs fois. Quand le Parlement commença à s'assembler pour les affaires publiques,

1. Tallemant des Réaux (t. IV, p. 431) raconte sur M. de Brissac l'historiette suivante :
« Brissac envoya appeler Roquelaure par Laigues; Roquelaure s'excusa sur la fièvre quarte qu'il avoit... Au bout de dix jours, il envoya un brave, nommé Champfleury, dire à Laigues qu'on se battroit devant les Feuillants. Laigues dit qu'on seroit trop tôt séparé, qu'il valoit mieux aller au Cours. Comme ils y alloient, ils furent arrêtés. On disoit que Madame de Mirepoix, sœur de Roquelaure, en avoit averti. »

M. le duc d'Orléans et M. le Prince y vinrent assez souvent, comme vous avez vu, et y adoucirent même quelquefois les esprits. Ce calme n'y étoit que par intervalle. La chaleur revenoit au bout de deux jours, et l'on s'assembloit avec la même ardeur que le premier moment. Bachaumont s'avisa de dire un jour, en badinant, que le Parlement faisoit comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil et qui se rassemblent dès qu'il ne paroît plus. Cette comparaison, qui fut trouvée assez plaisante, fut célébrée par les chansons, et elle refleurit particulièrement lorsque, la paix étant faite entre le Roi et le Parlement, l'on trouva lieu de l'appliquer à la faction particulière de ceux qui ne s'étoient pas accommodés avec la cour. Nous y donnâmes nous-mêmes assez de cours, parce que nous remarquâmes que cette distinction de nom échauffe les esprits. Le président de Bellièvre m'ayant dit que le Premier Président prenoit avantage contre nous de ce quolibet, je lui fis voir un manuscrit de Saint-Aldégonde, un des premiers fondateurs de la république de Hollande, où il étoit remarqué que [Henri comte de] Bréderode, se fâchant de ce que, dans les premiers commencements de la révolte des Pays-Bas, l'on les appeloit *les gueux*, le prince d'Orange, qui étoit l'âme de la faction, lui écrivit qu'il n'entendoit pas son véritable intérêt, qu'il en devoit être très-aise, et qu'il ne manquât pas même de faire mettre sur leurs manteaux de petits bissacs en broderie, en forme d'ordre. Nous résolûmes, dès ce soir-là, de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de fronde. Un marchand affidé nous en fit une quantité qu'il débita à une infinité de gens qui n'y entendoient aucune finesse. Nous n'en portâmes que les derniers

La société de MM. de Brissac [1], de Vitry, de Matha, de Fontrailles, qui étoient demeurés en union avec nous, n'étoit pas, dans ces temps-là, un bénéfice sans charge. Ils étoient cruellement débauchés, et la licence publique leur donnoit encore plus de liberté; ils s'emportoient tous les jours dans des excès qui alloient jusqu'au scandale. Ils revenoient un jour d'un dîner qu'ils avoient fait chez Coulon; ils virent venir un convoi, et ils le chargèrent l'épée à la main en criant au crucifix : « Voilà l'ennemi! » Une autre fois, ils maltraitèrent, en pleine rue, un valet de pied du Roi, en marquant même fort peu de respect pour les livrées. Les chansons de table n'épargnoient pas toujours le bon Dieu : je ne vous puis exprimer la peine que toutes ces folies me donnèrent. Le Premier Président les savoit très-bien relever, le peuple ne les trouvoit nullement bonnes, les ecclésiastiques s'en scandalisoient au dernier point. Je ne les pouvois couvrir, je ne les osois excuser, et elles retomboient nécessairement sur la Fronde.

Ce mot me remet dans la mémoire ce que je crois avoir oublié de vous expliquer, dans le premier volume de cet ouvrage. C'est son étymologie, qui n'est pas de grande importance, mais qui ne se doit pas toutefois omettre dans un récit où il n'est pas possible qu'elle ne soit nommée plusieurs fois. Quand le Parlement commença à s'assembler pour les affaires publiques,

1. Tallemant des Réaux (t. IV, p. 431) raconte sur M. de Brissac l'historiette suivante :

« Brissac envoya appeler Roquelaure par Laigues; Roquelaure s'excusa sur la fièvre quarte qu'il avoit... Au bout de dix jours, il envoya un brave, nommé Champfleury, dire à Laigues qu'on se battroit devant les Feuillants. Laigues dit qu'on seroit trop tôt séparé, qu'il valoit mieux aller au Cours. Comme ils y alloient, ils furent arrêtés. On disoit que Madame de Mirepoix, sœur de Roquelaure, en avoit averti. »

M. le duc d'Orléans et M. le Prince y vinrent assez souvent, comme vous avez vu, et y adoucirent même quelquefois les esprits. Ce calme n'y étoit que par intervalle. La chaleur revenoit au bout de deux jours, et l'on s'assembloit avec la même ardeur que le premier moment. Bachaumont s'avisa de dire un jour, en badinant, que le Parlement faisoit comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil et qui se rassemblent dès qu'il ne paroît plus. Cette comparaison, qui fut trouvée assez plaisante, fut célébrée par les chansons, et elle refleurit particulièrement lorsque, la paix étant faite entre le Roi et le Parlement, l'on trouva lieu de l'appliquer à la faction particulière de ceux qui ne s'étoient pas accommodés avec la cour. Nous y donnâmes nous-mêmes assez de cours, parce que nous remarquâmes que cette distinction de nom échauffe les esprits. Le président de Bellièvre m'ayant dit que le Premier Président prenoit avantage contre nous de ce quolibet, je lui fis voir un manuscrit de Saint-Aldégonde, un des premiers fondateurs de la république de Hollande, où il étoit remarqué que [Henri comte de] Bréderode, se fâchant de ce que, dans les premiers commencements de la révolte des Pays-Bas, l'on les appeloit *les gueux*, le prince d'Orange, qui étoit l'âme de la faction, lui écrivit qu'il n'entendoit pas son véritable intérêt, qu'il en devoit être très-aise, et qu'il ne manquât pas même de faire mettre sur leurs manteaux de petits bissacs en broderie, en forme d'ordre. Nous résolûmes, dès ce soir-là, de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de fronde. Un marchand affidé nous en fit une quantité qu'il débita à une infinité de gens qui n'y entendoient aucune finesse. Nous n'en portâmes que les derniers

pour ne point faire paroître d'affectation qui en eût gâté tout le mystère. L'effet que cette bagatelle fit est incroyable. Tout fut à la mode de la Fronde, le pain, les chapeaux, les canons, les gants, les manchons, les éventails, les garnitures; et nous fûmes nous-mêmes à la mode encore plus par cette sottise que par l'essentiel.

Nous avions certainement besoin de tout pour nous soutenir, ayant toute la maison royale sur les bras; car quoique j'eusse vu M. le Prince chez Madame de Longueville, je ne me croyois que fort médiocrement raccommodé. Il m'avoit traité civilement, mais froidement; et je savois même qu'il étoit persuadé que je m'étois plaint de lui, comme ayant manqué aux paroles qu'il m'avoit fait porter à des parculiers du Parlement. Comme je ne l'avois pas fait, j'avois sujet de croire que l'on eût affecté de me brouiller personnellement avec lui. Je joignois cela à quelques circonstances particulières, et je trouvois que la chose venoit apparemment de M. le prince de Conti, qui étoit naturellement très-malin, et qui d'ailleurs me haïssoit sans savoir pourquoi et sans que je le pusse deviner moi-même. Madame de Longueville ne m'aimoit guère davantage, et j'en découvris un peu après la raison, que je vous dirai dans la suite. Je me défiois avec beaucoup de fondement de Madame de Montbazon, qui n'avoit pas, à beaucoup près, tant de pouvoir que moi sur l'esprit de M. de Beaufort, mais qui en avoit plus qu'il n'en falloit pour lui tirer tous ses secrets. Elle ne me pouvoit pas aimer, parce qu'elle savoit que je lui ôtois la meilleure partie de la considération qu'elle en eût pu tirer à la cour. J'eusse pu aisément m'accommoder avec elle, car jamais femme n'a été de si facile composition; mais comment accommoder cet accommodement avec mes autres engagements, qui me plaisoient davantage, et avec lesquels il y avoit, en effet, sans comparaison, plus de sûreté? Vous en voyez assez pour connoître que je n'étois pas sans embarras.

Il ne tint pas au comte de Fuensaldagne de me soulager; il n'étoit pas content de M. de Bouillon, qui, à la vérité, avoit manqué le moment décisif de la paix générale. Il l'étoit beaucoup moins de ses envoyés, qu'il appeloit des taupes; et il étoit fort satisfait de moi, et parce que j'avois toujours insisté pour la paix des couronnes, et parce que je n'avois eu aucun intérêt dans la particulière et que je n'étois pas même accommodé avec la cour. Il m'envoya don Antonio Pimentel pour m'offrir tout ce qui étoit au pouvoir du Roi son maître, et pour me dire que sachant l'état où j'étois avec le ministre, il ne pouvoit pas douter que je n'eusse besoin d'assistance; qu'il me prioit de recevoir cent mille écus que don Antonio Pimentel m'apportoit en trois lettres de change, dont l'une étoit pour Bâle, l'autre pour Strasbourg, l'autre pour Francfort; qu'il ne me demandoit pour cela aucun engagement, et que le roi catholique seroit très-satisfait de n'en tirer d'autre avantage que celui de me protéger. Vous ne doutez pas que je ne reçusse avec un profond respect cette honnêteté, j'en témoignai toute la reconnoissance imaginable; je n'éloignai point du tout les vues de l'avenir, mais je refusai pour le présent, en disant à don Antonio que je me croirois absolument indigne de la protection du roi catholique, si je recevois des gratifications de lui n'étant pas en état de le servir; que j'étois né François et attaché, encore plus particulièrement qu'un autre, par ma dignité, à la capitale du royaume; que mon malheur m'avoit porté à me brouiller avec le premier ministre de mon Roi, mais que mon ressentiment ne me por-

teroit jamais à chercher de l'appui parmi ses ennemis, que lorsque la nécessité de la défense naturelle m'y obligeroit; que la providence de Dieu, qui connoissoit la pureté de mes intentions, m'avoit mis, dans Paris, en un état où je me soutiendrois apparemment par moi-même; que si j'avois besoin d'une protection, je savois que je n'en pouvois jamais trouver ni de si puissante ni de si glorieuse que celle de Sa Majesté Catholique, à laquelle je tiendrois toujours à gloire de recourir. Fuensaldagne fut très-content de ma réponse, qui lui parut, à ce qu'il dit depuis à Saint-Hibal, d'un homme qui se croyoit de la force, qui n'étoit pas âpre à l'argent, et qui, avec le temps, en pourroit recevoir. Il me renvoya don Antonio Pimentel sur-le-champ même, avec une grande lettre pleine d'honnêtetés, et un petit billet de M. l'Archiduc, qui me mandoit qu'il marcheroit, sur un mot de ma main, « con todas las fuerças del Rei so sennor. »

Il m'arriva justement, le lendemain du départ de don Antonio Pimentel, une petite intrigue qui me fâcha plus qu'une plus grande. Laigues me vint dire que M. le prince de Conti étoit dans une colère terrible contre moi; qu'il disoit que je lui avois manqué au respect; qu'il périroit lui et toute sa maison, ou qu'il s'en ressentiroit; et Sarrazin, que je lui avois donné pour secrétaire et qui n'en avoit pas beaucoup de reconnoissance [1], entra un moment après, qui me confirma la même chose, en ajoutant qu'il falloit que l'offense fût terrible, parce que ni M. le prince de Conti

ni Madame de Longueville ne s'expliquoient point du détail, quoiqu'ils parussent outrés en général. Jugez, je vous supplie, à quel point un homme qui ne se sent

1. Les Mémoires de Retz nous disent assez que lorsqu'il était coadjuteur, l'abbé de Retz s'entourait ordinairement des hommes de lettres de son temps, et dans les notes qui accompagnent cette édition, nous en avons cité plusieurs exemples tirés des *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

Le reproche que le Coadjuteur avait le droit d'adresser à Sarrazin se trouve confirmé par Tallemant, dans l'historiette suivante, et on sait aussi que Sarrazin eut souvent recours à la bourse du Coadjuteur. (Voy. Tallemant, V, p. 292)

« .....La table du Coadjuteur, dont Ménage lui donna la connoissance, lui fut d'un grand secours... Il fut près de quatre ans comme le courtisan du Coadjuteur... A la guerre de Paris, le Coadjuteur fit tant, par le moyen de Madame de Longueville, que le prince de Conti prit Sarrazin pour secrétaire. Cependant il disoit, peu d'années plus tard, qu'il n'avoit aucune obligation au Coadjuteur de l'avoir fait entrer chez le prince de Conti, et que le Coadjuteur lui en avoit encore de reste; il fut aussi accusé de certains abus. « Comment! ce poétereau prendre de l'argent de mes amis, disoit Retz, un homme dont j'ai fait la fortune! » Madame de Longueville le méprisoit furieusement et ne le pouvoit souffrir. On croit qu'il a été empoisonné par un Catalan, dont la femme couchoit avec lui. »

Sarrazin est l'auteur de la belle mazarinade ayant pour titre : *Lettre d'un marguiller de Paris à son curé sur la conduite de M. le Coadjuteur* (6 juillet 1651). Elle a été réimprimée dans le *Choix de Mazarinades* de M. Moreau, publié pour la Société de l'Histoire de France.

Malgré l'ingratitude de Sarrazin, le Coadjuteur ne continua pas moins sa protection aux lettrés de son temps. On en trouve la preuve dans d'autres passages du même chroniqueur Tallemant :

« Boisrobert, toujours très-courtisan, s'avisa de faire des vers contre les Frondeurs. Il n'y eut jamais un homme plus lâche. Le Coadjuteur le sut, et la première fois qu'il vint dîner chez lui, « M. de Boisrobert, lui dit-il, vous me les direz. — Bien, Monsieur, dit Boisrobert. » — Il crache, il se mouche, et sans faire semblant de rien, il s'approche de la fenêtre, et, ayant regardé en bas, il dit au Coadjuteur : « Ma foi, Monsieur, je n'en ferai rien, votre fenêtre est trop haute. » (p. 406.)

« Saint-Amant était fier à un point étrange. Il dit insolemment, un jour, qu'il avoit cinquante ans de liberté sur la tête, et cela à la table du Coadjuteur, qui l'a vu, je ne sais combien d'années, domestique du duc de Retz le bon homme. Depuis, il s'attacha à M. de Metz et, enfin, ne sachant plus que faire, il s'en alla en Pologne » (Voy. p. 310).

« Dulot faisoit des bouts-rimés, dont il étoit l'inventeur, avec une facilité admirable; il faisoit aussi d'autres vers assez plaisants. Il disoit qu'il étoit (à cause de son costume) cardinal noir, et ne voulut pas aller à Rome avec l'abbé de Retz, à qui il étoit, parce que, disoit-il, je ferois tort à mon maître, car comme cardinal noir il faudroit que je passe devant lui » (t. VII, p. 1).

teroit jamais à chercher de l'appui parmi ses ennemis, que lorsque la nécessité de la défense naturelle m'y obligeroit; que la providence de Dieu, qui connoissoit la pureté de mes intentions, m'avoit mis, dans Paris, en un état où je me soutiendrois apparemment par moi-même; que si j'avois besoin d'une protection, je savois que je n'en pouvois jamais trouver ni de si puissante ni de si glorieuse que celle de Sa Majesté Catholique, à laquelle je tiendrois toujours à gloire de recourir. Fuensaldagne fut très-content de ma réponse, qui lui parut, à ce qu'il dit depuis à Saint-Hibal, d'un homme qui se croyoit de la force, qui n'étoit pas âpre à l'argent, et qui, avec le temps, en pourroit recevoir. Il me renvoya don Antonio Pimentel sur-le-champ même, avec une grande lettre pleine d'honnêtetés, et un petit billet de M. l'Archiduc, qui me mandoit qu'il marcheroit, sur un mot de ma main, « con todas las fuerças del Rei so sennor. »

Il m'arriva justement, le lendemain du départ de don Antonio Pimentel, une petite intrigue qui me fâcha plus qu'une plus grande. Laigues me vint dire que M. le prince de Conti étoit dans une colère terrible contre moi; qu'il disoit que je lui avois manqué au respect; qu'il périroit lui et toute sa maison, ou qu'il s'en ressentiroit; et Sarrazin, que je lui avois donné pour secrétaire et qui n'en avoit pas beaucoup de reconnoissance [1], entra un moment après, qui me confirma la même chose, en ajoutant qu'il falloit que l'offense fût terrible, parce que ni M. le prince de Conti

1. Les Mémoires de Retz nous disent assez que lorsqu'il était coadjuteur, l'abbé de Retz s'entourait ordinairement des hommes de lettres de son temps, et dans les notes qui accompagnent cette édition, nous en avons cité plusieurs exemples tirés des *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

Le reproche que le Coadjuteur avait le droit d'adresser à Sarrazin se

ni Madame de Longueville ne s'expliquoient point du détail, quoiqu'ils parussent outrés en général. Jugez, je vous supplie, à quel point un homme qui ne se sent

trouve confirmé par Tallemant, dans l'historiette suivante, et on sait aussi que Sarrazin eut souvent recours à la bourse du Coadjuteur. (Voy. Tallemant, V, p. 292)

« .....La table du Coadjuteur, dont Ménage lui donna la connoissance, lui fut d'un grand secours... Il fut près de quatre ans comme le courtisan du Coadjuteur... A la guerre de Paris, le Coadjuteur fit tant, par le moyen de Madame de Longueville, que le prince de Conti prit Sarrazin pour secrétaire. Cependant il disoit, peu d'années plus tard, qu'il n'avoit aucune obligation au Coadjuteur de l'avoir fait entrer chez le prince de Conti, et que le Coadjuteur lui en avoit encore de reste; il fut aussi accusé de certains abus. « Comment! ce poétereau prendre de l'argent de mes amis, disoit Retz, un homme dont j'ai fait la fortune! » Madame de Longueville le méprisoit furieusement et ne le pouvoit souffrir. On croit qu'il a été empoisonné par un Catalan, dont la femme couchoit avec lui. »

Sarrazin est l'auteur de la belle mazarinade ayant pour titre : *Lettre d'un marguiller de Paris à son curé sur la conduite de M. le Coadjuteur* (6 juillet 1651). Elle a été réimprimée dans le *Choix de Mazarinades* de M. Moreau, publié pour la Société de l'Histoire de France.

Malgré l'ingratitude de Sarrazin, le Coadjuteur ne continua pas moins sa protection aux lettrés de son temps. On en trouve la preuve dans d'autres passages du même chroniqueur Tallemant :

« Boisrobert, toujours très-courtisan, s'avisa de faire des vers contre les Frondeurs. Il n'y eut jamais un homme plus lâche. Le Coadjuteur le sut, et la première fois qu'il vint dîner chez lui, « M. de Boisrobert, lui dit-il, vous me les direz. — Bien, Monsieur, dit Boisrobert. » — Il crache, il se mouche, et sans faire semblant de rien, il s'approche de la fenêtre, et, ayant regardé en bas, il dit au Coadjuteur : « Ma foi, Monsieur, je n'en ferai rien, votre fenêtre est trop haute. » (p. 406.)

« Saint-Amant étoit fier à un point étrange. Il dit insolemment, un jour, qu'il avoit cinquante ans de liberté sur la tête, et cela à la table du Coadjuteur, qui l'a vu, je ne sais combien d'années, domestique du duc de Retz le bon homme. Depuis, il s'attacha à M. de Metz et, enfin, ne sachant plus que faire, il s'en alla en Pologne » (Voy. p. 310).

« Dulot faisoit des bouts-rimés, dont il étoit l'inventeur, avec une facilité admirable; il faisoit aussi d'autres vers assez plaisants. Il disoit qu'il étoit (à cause de son costume) cardinal noir, et ne voulut pas aller à Rome avec l'abbé de Retz, à qui il étoit, parce que, disoit-il, je ferois tort à mon maître, car comme cardinal noir il faudroit que je passe devant lui » (t. VII, p. 1).

rien sur le cœur est surpris d'un éclat de cette espèce. Je n'en fus, en récompense, que très-peu touché, parce qu'il s'en falloit beaucoup que j'eusse autant de respect pour la personne de M. le prince de Conti, que j'en avois pour sa qualité. Je priai Laigues de lui aller rendre, de ma part, ce que je lui devois; lui demander avec respect le sujet de sa colère, l'assurer qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui pût être fondé à mon égard. Laigues revint très-persuadé qu'il n'y avoit point eu de colère effective; qu'elle étoit toute affectée et toute contrefaite, à dessein d'avoir une manière d'éclaircissement, qui fît, ou au moins qui fît paroître, un raccommodement; et ce qui lui donna cette pensée, fut qu'aussitôt qu'il eut fait mon compliment à M. le prince de Conti, il fut reçu avec joie, et remis pourtant pour la réponse à Madame de Longueville, comme à la principale intéressée. Elle fit beaucoup d'honnêtetés à Laigues pour moi, elle le pria de me mener le soir chez elle. Elle me reçut admirablement, en disant, toutefois, qu'elle avoit de grands sujets de se plaindre de moi; que c'étoient de ces choses qui ne se disoient point, mais que je les savois bien. Voilà tout ce que j'en pus tirer pour le fond, car j'en eus toutes les honnêtetés possibles et toutes les avances même pour rentrer en union avec moi, disoit-elle, et avec mes amis. En disant cette dernière parole, qu'elle prononça un peu bas, elle me donna sur le visage de l'un de ses gants qu'elle tenoit à la main et elle me dit en souriant : « Vous m'entendez bien. » Elle avoit raison; et voici ce que j'entendis.

M. de la Rochefoucauld avoit, à ce que l'on prétendoit, beaucoup négocié avec la cour, et ce qui me le fait croire, est que longtemps devant que Damvilliers, bonne place sur la frontière de Champagne, fût donnée à M. le prince de Conti, qui la lui confia, le bruit en fut grand, qui n'étoit pas vraisemblablement une prophétie. Comme il n'y avoit aucune assurance aux paroles du Cardinal, M. de la Rochefoucauld crut qu'il ne seroit pas mal à propos ou de les solliciter, ou de les fixer, par un renouvellement de considération à M. le prince de Conti, à qui M. le Prince en donnoit peu, et parce que l'on savoit qu'il le méprisoit parfaitement, et parce qu'il paroissoit en toutes choses que leur réconciliation n'étoit pas fort sincère. Il eût souhaité, par cette raison, de se remettre, au moins en apparence, à la tête de la Fronde, de laquelle il s'étoit assez séparé les premiers jours de la paix, et même dès les derniers jours de la guerre, et par des railleries dont il n'étoit pas maître, et par un rapprochement à la cour qui, contre toute sorte de bon sens, avoit été encore plus apparent qu'effectif. M. de la Rochefoucauld s'imagina, à mon opinion, que l'on ne pouvoit revenir plus naturellement du refroidissement qui avoit paru, que par un raccommodement, qui d'ailleurs feroit éclat et donneroit, par conséquent, ombrage à la cour; ce qui alloit à ses fins. Je lui ai demandé depuis, une fois ou deux, la vérité de cette intrigue, dont il ne me parut pas qu'il se ressouvînt en particulier. Il me dit seulement, en général, qu'ils étoient, en ce temps-là, persuadés, dans leur cabale, que je rendois de mauvais offices sur son sujet à Madame de Longueville auprès de M. son mari. C'est de toutes les choses du monde celle dont j'ai été toute ma vie le moins capable, et je ne crois pas que ce soupçon fût la cause de l'éclat que M. le prince de Conti fit contre moi; parce qu'aussitôt que j'eus fait faire par Laigues mon premier compliment, je fus reçu à bras ouverts, et qu'aussitôt que Madame de Longueville

s'aperçut que je ne répondois à ce qu'elle me dit de ses amis, qu'en termes généraux, elle retomba dans une froideur qui passa, en fort peu de temps, jusqu'à la haine. Il est vrai que comme je savois que je n'avois rien fait qui me pût attirer, avec justice, l'éclat que M. le prince de Conti avoit fait contre moi, et que je m'imaginai être affecté, pour en faire servir l'accommodement à des intérêts particuliers, je demeurai fort froid à ce mot de mes amis, et plus que je ne le devois. Elle se le tint pour dit; et cela joint au passé dont je vous ai déjà parlé et dont je ne sais pas encore le sujet, eut des suites qui nous ont dû apprendre, aux uns et aux autres, qu'il n'y a point de petit pas dans les grandes affaires.

M. le cardinal Mazarin, qui avoit beaucoup d'esprit, mais qui n'avoit point d'âme, ne songea, dès que la paix fut faite, qu'à se défendre, pour ainsi parler, des obligations qu'il avoit à M. le Prince, qui, à la lettre, l'avoit tiré de la potence; et l'une de ses premières vues, fut de s'allier avec la maison de Vendôme, qui, dès le commencement de la Régence, s'étoit trouvée, en deux ou trois rencontres, tout à fait opposée aux intérêts de l'hôtel de Condé. Il s'appliqua, par le même motif, avec soin, à gagner l'abbé de la Rivière, et il eut même l'imprudence de laisser voir à M. le Prince qu'il lui faisoit espérer la charge destinée à M. le prince de Conti.

Quelques chanoines de Liége ayant jeté les yeux sur le même prince de Conti pour cet évêché, le Cardinal, qui affectoit de témoigner à la Rivière qu'il eût souhaité de le dégoûter de sa profession, y trouva des obstacles, sous prétexte qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la France de se brouiller avec la maison de Bavière, qui y avoit des prétentions naturelles et déclarées.

J'omets une infinité de circonstances qui marquèrent à M. le Prince et la méconnoissance et la méfiance du Cardinal. Il étoit trop vif et encore trop jeune pour songer à diminuer la dernière; il l'augmenta, par la prétention qu'il donna à Chavigny, qui étoit la bête du Mazarin, et pour qui il demanda et obtint la liberté de revenir à Paris; par le soin qu'il prit des intérêts de M. de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à lui depuis la paix, et par les ménagements qu'il avoit de son côté pour la Rivière, qui n'étoient pas secrets. Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'autorité royale; quelques défauts qu'ils aient, ils ne sont jamais assez foibles pour ne pas mériter ou que l'on les ménage, ou que l'on les perde. Leurs ennemis ne les doivent jamais mépriser, parce qu'il n'y a au monde que ces sortes de gens à qui il convienne quelquefois d'être méprisé.

Ces indispositions, qui croissent toujours dès qu'elles ont commencé, firent que M. le Prince ne se pressa pas, comme il avoit accoutumé, de prendre, cette campagne, le commandement des armées. Les Espagnols avoient pris Saint-Venant et Ypres; et le Cardinal se mit dans l'esprit de prendre Cambrai. M. le Prince, qui ne jugea pas l'entreprise praticable, ne s'en voulut pas charger. Il laissa cet emploi à M. le comte d'Harcourt qui y échoua[1]; et il partit pour aller en Bour-

1. Les lettres inédites suivantes du chancelier Séguier et du cardinal Mazarin nous donnent quelques détails sur ce siége de Cambrai, dont le Coadjuteur ne dit que quelques mots en passant

LETTRE DU CHANCELIER SÉGUIER A LE TELLIER.

« Je vous remercie, Monsieur, de l'avis qu'il vous a plu me donner de la résolution que l'on a prise d'assiéger Cambrai : c'est un emploi et un dessein digne d'un grand Roi et de ses armes. Il faut en espérer un heureux succès, qui nous donnera moyen d'obliger nos ennemis d'entendre au traité de la paix générale.

« Nous n'avons rien de nouveau de deçà, tout est fort tranquille.

gogne, au même temps que le Roi s'avança à Compiégne, pour donner chaleur au siége de Cambrai.

Ce voyage, quoique fait avec la permission du Roi, fit peine au Cardinal, et l'obligea à faire couler à M. le Prince des propositions indirectes de rapprochement. M. de Bouillon me dit, en ce temps-là, qu'il savoit de science certaine qu'Arnault, qui avoit été mestre de camp des carabins et qui étoit fort attaché à M. le Prince, s'en étoit chargé. Je ne sais pas si M. de Bouillon en étoit bien informé, et aussi peu, quelle suite ces propositions purent avoir. Ce qui me parut, fut que Mazerolles, qui étoit une manière de négociateur de M. le Prince, vint à Compiégne en ce temps-là, et qu'il y eut des conférences particulières

La maison de Vendôme est en crainte de la rupture du mariage et souhaite que tout succède selon le désir de Son Éminence, n'ayant autre intérêt que son contentement. Je suis, etc.

« SÉGUIER. »

« Paris, ce 28 juin 1649. »

LETTRE DU CARDINAL MAZARIN.

« Saintot me mande que M. le Premier Président trouve des difficultés à lever du monde à Paris; je vous prie, au nom de Dieu, de le persuader à les surmonter; et il me semble que le voyage de Monsieur doit bien confirmer la créance qu'on n'a eu cette pensée que pour chercher les moyens de renforcer nos troupes, dans une occasion de la conséquence de celle du siége de Cambrai, pour en faciliter le succès; et même il nous seroit très-important, au lieu de mille hommes, d'en pouvoir avoir deux mille, et je vous conjure d'y employer vos soins, car il faut songer absolument à renforcer notre camp dans quinze jours, qu'il sera sans doute diminué par la mort, la maladie, ou la désertion des soldats.

« C'est pourquoi, encore que nous eussions résolu d'envoyer le régiment de Conti vers Thionville, je pense qu'il faut révoquer cet ordre, et lui faire donner celui de se rendre au camp de Cambrai. Vous en pourrez parler à M. le prince de Conti, et le prier, en même temps, d'obliger les capitaines à faire un effort, dans cette conjoncture, pour mettre leurs compagnies en bon état et rendre ledit régiment un des meilleurs de l'armée.

« Dans cet instant, je reçois un courrier de M. le comte d'Har-

avec M. le Cardinal; qu'il lui déclara, au nom de son maître, que si la Reine se défaisoit de la surintendance des mers, qu'elle avoit prise pour elle à la mort de M. de Brézé, son beau-frère, il prétendoit que ce fût en sa faveur et non pas en celle de M. de Vendôme, comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon, qui croyoit être bien avertie, me dit que le Cardinal avoit été fort étonné de ce discours, auquel il n'avoit répondu que par un galimatias : « que l'on lui fera bien « expliquer, ajouta-t-elle, quand l'on le tiendra à « Paris. » Je remarquai ce mot que je lui fis moi-même expliquer, sans faire semblant toutefois d'en avoir curiosité; et j'appris que M. le Prince faisoit état de ne pas demeurer longtemps en Bourgogne, et

court, par lequel il me mande que le munitionnaire lui avoit déclaré ne pouvoir plus fournir de pain à l'armée que pour huit ou dix jours. Je vous laisse à penser combien sensiblement j'ai été touché de cette nouvelle; puisque le principal fondement sur lequel on a résolu l'attaque de Cambrai, a été que l'on ne manqueroit pas de vivres.

« Je vous prie de représenter la chose à MM. les directeurs, afin qu'ils y donnent ordre, avec toute la diligence qui se pourra ; encore ai-je bien peur que l'on n'y soit pas à temps, puisque le munitionnaire devroit avoir, dès à présent, ses fournitures toutes prêtes. Vous et eux connoissez assez de quelle conséquence cela est, et l'état où nous serions si nous manquions notre entreprise. C'est pourquoi je n'ai rien autre chose à vous dire là-dessus.

« Card. MAZARINI. »

« D'Amiens, le 30 juin 1649. »

L'abbé de Feuquières écrivait de Paris, le 4 juillet 1649 : « On ouvre la tranchée dimanche à Cambrai, les lignes seront achevées dans six jours, où six mille paysans travaillent continuellement, pour huit sols par jour et le pain. L'on envoya Erlach, avec six mille chevaux et quatre cents hommes de pied, pour tenir tête aux ennemis et les empêcher de rien entreprendre. Au siége, demeureront dix-sept mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Le comte d'Harcourt espère être dans la place dans cinq semaines. » (*Lettres inédites des Feuquières*, t. I, p. 397. Paris, Leleux, 1845.)

d'obliger, à son retour, la cour de revenir à Paris, où il ne doutoit pas qu'il ne dût trouver le Cardinal bien plus souple qu'ailleurs. Cette parole faillit me coûter la vie, comme vous le verrez par la suite. Il est nécessaire de parler auparavant de ce qui se passa à Paris, ce pendant que M. le Prince fut en Bourgogne.

La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoit pas. C'est le plus irrémédiable de tous les inconvénients qui sont attachés à la faction; et il est très-grand, en ce que la licence qui ne lui convient pas, lui est presque toujours funeste, en ce qu'elle la décrie. Nous avions intérêt de ne pas étouffer les libelles ni les vaudevilles qui se faisoient contre le Cardinal[1], mais nous n'en avions pas un moindre à supprimer ceux qui se faisoient contre la Reine, et quelquefois même contre la religion et contre l'État.

1. La Société de l'histoire de France vient de publier, par les soins de M. C. Moreau, un *Choix de Mazarinades*, en 2 volumes in-8°, celles de l'année 1649 y sont nombreuses. Le *Courrier burlesque* disait alors :

Ce même jour, fut défendu,
Par un arrêt qui fut rendu,
Qu'on n'imprimât plus aucun livre,
Dont le débit auroit fait vivre
Quelque misérable imprimeur
Et quelque burlesque rimeur,
Qui, comme un second Mithridate,
Étoit plus friand qu'une chate
Au poison qui le nourrissoit,
Dans l'instant qu'il le vomissoit :
Glorieux de la médisance
Qu'il faisoit de Son Éminence,
Il vivoit de son aconit :
Et c'étoit pour lors pain bénit
De parler mal du ministère,
De chanter : *Prince de lanlère :*
(Car on parloit presque aussi mal
De vou·, comme du Cardinal.)
On ne vit onc tant de satires
Ni de meilleures, ni de pires,
Qu'on en fit de vous et de lui.

L'on ne peut imaginer là peine que la chaleur des esprits nous donna sur ce sujet. La Tournelle condamna à la mort deux imprimeurs convaincus d'avoir mis au jour deux ouvrages très-dignes du feu[1]. Ils s'avisèrent de crier, comme ils étoient sur l'échelle, qu'on les faisoit mourir parce qu'ils avoient débité des vers contre le Mazarin; le peuple les enleva à la justice, avec une fureur inconcevable. Je ne touche cette petite circonstance que comme un échantillon, qui vous peut faire connoître l'embarras où sont les gens sur le compte desquels l'on ne manque jamais de mettre tout ce qui se fait contre les lois : et ce qui est encore de plus fâcheux, est qu'il ne tint, cinq ou six fois le jour, qu'à la fortune de corrompre, par des contre-temps plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures et les plus sages productions du bon sens. En voici un exemple.

Jarzé [René du Plessis], qui étoit, dans ce temps-là, fort attaché au cardinal Mazarin, se mit en tête d'accoutumer, se disoit-il, les Parisiens à son nom; et il s'imagina qu'il y réussiroit admirablement en brillant, avec tous les autres jeunes gens de la cour qui avoient ce caractère, dans les Tuileries, où tout le monde avoit pris fantaisie de se promener tous les soirs. MM. de Candale [François-Henri de Montmorency], de Bouteville, de Souvré, de Saint-Mesgrain [Jacques de Stuer], et je ne sais combien d'autres, se laissèrent persuader à cette folie, qui ne laissa pas de ıeur réussir.

1. Ces deux imprimeurs furent Colinet et Genri Sara, logés près du Puits-Certain. Ils avaient fait imprimer la *Réponse aux soupirs françois* et la *Confession de Pasques de M. le Chancelier*. Ces deux libelles ne sont pas mentionnés dans la *Biographie des Mazarinades* de M. C. Moreau, mais on en trouve les titres dans une lettre de Saintot, adressée à le Tellier, auquel il envoya ces libelles. Marlot fut aussi condamné pour avoir imprimé la *Custode du lit de la Reine*.

Au commencement, nous n'y fîmes point de réflexion, et comme nous nous sentions les maîtres du pavé, nous crûmes même qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement avec des gens de qualité à qui l'on devoit de la considération, quoiqu'ils fussent de parti contraire. Ils en prirent avantage. Ils se vantèrent à Saint-Germain que les Frondeurs ne leur faisoient pas quitter le haut des allées dans les Tuileries. Ils affectèrent de faire de grands soupers sur la terrasse du jardin de Renard, d'y mener les violons et d'y boire publiquement à la santé de Son Éminence, à la vue de tout le peuple qui s'y assembloit pour y entendre la musique. Je ne vous puis exprimer à quel point cette extravagance m'embarrassa. Je savois, d'un côté, qu'il n'y a rien de si dangereux que de souffrir que nos ennemis fassent devant les peuples ce qui nous doit déplaire, parce que les peuples ne manquent jamais de s'imaginer qu'ils le peuvent, puisque l'on le souffre. Je ne voyois, d'autre part, de moyens pour l'empêcher que la violence, qui n'étoit pas honnête contre des particuliers, parce que nous étions trop forts, et qui n'étoit pas sage, parce qu'elle commettoit à des querelles particulières, qui n'étoient pas de notre compte, et par lesquelles le Mazarin eût été ravi de nous donner le change. Voici l'expédient qui me vint en l'esprit.

J'assemblai chez moi MM. de Beaufort, le maréchal de la Mothe, de Brissac, de Retz, de Vitry et de Fontraille : devant que de m'ouvrir, je les fis jurer de se conduire à ma mode, dans une affaire que j'avois à leur proposer. Je leur fis voir les inconvénients de l'inaction sur ce qui se passoit dans les Tuileries; je leur exagérai les inconvénients, qui iroient même jusqu'au ridicule, des procédés particuliers; et nous convînmes que, dès le soir, M. de Beaufort, accompagné de ceux que je viens de vous nommer, et de cent ou six vingts gentilshommes, se trouveroient chez Renard, comme il sauroit que ces Messieurs seroient à table, et après avoir fait compliment à M. de Candale et aux autres, il diroit à Jarzé que, sans leur considération, il l'auroit jeté du haut du rempart pour lui apprendre à se vanter, etc. A quoi j'ajoutai, qu'il seroit bien aussi de faire casser quelques violons, lorsque la bande s'en retourneroit et qu'elle ne seroit plus en lieu où les personnes qu'on ne vouloit point offenser y pussent prendre part. Le pis du pis de cette affaire, c'étoit un procédé de Jarzé, qui ne pouvoit point avoir de mauvaises suites, parce que sa naissance n'étoit pas fort bonne. Ils me promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui et de se servir de ce prétexte pour en faire purement une affaire de parti. Cette résolution fut très-mal exécutée. M. de Beaufort, au lieu de faire ce qui avoit été résolu, s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe, il renversa la table[1]; l'on coiffa d'un potage le pauvre Vineville, qui n'en pouvoit mais, et qui se trouva de hasard attablé avec eux. Le pauvre

1. On publia à Paris, immédiatement après, un pamphlet ayant pour titre : *Le Branle* dansé au souper de quelques-uns de ce parti-là, chez Renard, où M. de Beaufort donna le bal. Paris, 1649, 8 pages. Blot a fait, sur ce même incident, le triolet suivant :

> Il deviendra grand potentat
> Par ses actions mémorables,
> Ce duc dont on fait tant d'état!
> Il deviendra grand potentat,
> S'il sait renverser notre État
> Comme il sait renverser la table.
> Il deviendra grand potentat
> Par ses actions mémorables.

La *Déroute des cabalistes au jardin Renard*, imprimé en 1649, raconte, dans les mêmes termes que le Coadjuteur, la querelle du duc de Beaufort et de Jarzé. Cette mazarinade est attribuée à l'avocat Bluet, ami du Coadjuteur. Voy. la *Biographie des Mazarinades*, t. I, p. 308. Collection de la Société de l'Histoire de France.

commandeur de Jars[1] eut la même aventure. L'on cassa les instruments sur la tête des violons. Moreuil, qui étoit avec M. de Beaufort, donna trois ou quatre coups de plat d'épée à Jarzé. M. de Candale et M. de Bouteville, qui est aujourd'hui M. de Luxembourg, mirent l'épée à la main, et sans Coménil, qui se mit au-devant d'eux, ils eussent couru fortune dans la foule des gens qui l'avoient tous hors du fourreau.

Cette aventure, qui ne fut pourtant pas sanglante, ne laissa pas de me donner une cruelle douleur, et aux partisans de la cour la satisfaction d'en jeter sur moi le blâme dans le monde. Il ne fut pas de longue durée, et parce que l'application que j'eus à en empêcher les suites, à quoi je réussis, fit assez connoître mon intention, et parce qu'il y a de certains temps ou de certaines gens ont toujours raison. Par celle des contraires, Mazarin avoit toujours tort. Nous ne manquâmes pas de célébrer, comme nous le devions, la levée du siége de Cambrai[2]; le bon accueil fait à Servien pour le fruit de la rupture de la paix de Munster, le bruit du rétablissement d'Émery, qui courut aussitôt après que M. de la Meilleraye se fut défait de la surin-

1. François de Rochechouart, dit le Chevalier, puis le commandeur de Jars, avait été un des adversaires les plus hardis du cardinal de Richelieu. Banni en 1624, il rentra en France et fut enfermé à la Bastille en 1635. Une commission extraordinaire le condamna à mort : la peine fut commuée au dernier moment ; et, à la prière de la reine d'Angleterre, il sortit de la Bastille en 1638.

Madame de Motteville a raconté ses aventures, *Mémoires*, t. I, p. 67. Mais, pendant la Fronde, comme il resta attaché au parti de Mazarin, on lui fit le triolet suivant :

Monsieur le commandeur de Jars
Vous plaisantez à toute outrance,
Vous êtes confit en brocars
Monsieur le commandeur de Jars
Qu'on appelle un oison en France,
Monsieur le commandeur de Jars
Vous plaisantez à toute outrance.

2. Les *Instructions* suivantes et inédites du cardinal Mazarin se rapportent aux opérations militaires du siége de Cambrai et à la levée même du siége.

Amiens, 2 juillet 1649. — « J'attends avec grande dévotion les arrêts de la vie ou de la mort que vous nous devez envoyer, c'est-à-dire si nous aurons, et quel jour, l'argent qui est nécessaire pour conduire le siége de Cambrai à bon port.

« Souvenez-vous encore de faire donner les ordres à Tiron, pour l'obliger à mettre dans le camp, pour le moins, pour quinze jours de vivres, car s'il prétend ne faire autre chose que fournir au jour la journée, le premier convoi qui vient à être défait, l'armée seroit affamée et hors d'état de continuer le siége.... »

De Compiègne, le 3 juillet 1649. — « Pour les nouvelles que nous a apportées le sieur le Rasle, je vous dirai, afin que vous en donniez part à S. A. R., que les ennemis ont passé la rivière, et que cinquante escadrons de cavalerie ont paru, en bataille, à la pointe du jour, entre Bouchain et le camp. Que le bruit étoit qu'ils étoient résolus de hasarder toutes choses pour sauver Cambrai. Qu'on avoit proposé de les attaquer, mais qu'on s'étoit retenu, dans la crainte que leur dessein ne fût pas tant de tâcher à forcer nos lignes de ce côté-là, que de nous y attirer, pour introduire, ce pendant, du secours dans la place par un autre endroit. L'on continue à dire que s'ils ne peuvent réussir à ce secours, ils songent plus à quelque place de notre frontière du côté de Saint-Quentin, qu'à autre chose.

« Comme tous les bons François et ceux qui sont le plus engagés avec le Roi, ont beaucoup d'intérêt au succès de cette entreprise, je m'assure que vous n'oublierez pas de parler aux gens d'affaires et de voir si on ne les pourroit pas disposer à nous donner quelque secours en cette occasion.

« Au reste, il faut prendre courage, notre cause est bonne, notre intention est de même, et Dieu, sans doute, nous assistera et permettra que toutes les oppositions que l'on rencontre par la malice des méchants, qui sont ennemis de leur Roi et de leur patrie, ne servent à autre chose qu'à faire éclater davantage les services que rendent ceux qui sont bien attachés à leur devoir.

« Du 25 juillet, à Compiègne. — En mon particulier, comme j'ai appris que Pegnaranda devoit être ce soir à Cambrai, j'y envoie, sous prétexte de porter un passe-port que le comte de Fuensaldagne m'a demandé, pour en savoir la vérité, et voir même s'il prendra cette occasion pour me dire quelque chose, sans attendre la voie du Nonce et de l'ambassadeur de Venise ; mais quoique je puisse faire, entre nous, pour la négociation, je ne vois pas qu'il puisse s'exécuter que je n'aie été auparavant faire un tour à Cambrai, où je fais état de pouvoir être de retour jeudi ou vendredi, et particulièrement

tendance des finances, et qui se trouva véritable peu de jours après. Enfin, nous nous trouvions en état d'attendre, avec sécurité et même avec dignité, ce que pourroit produire le chapitre des accidents[1], dans

si je puis avoir ici les six vingt mille livres pour toute la nuit de demain. »

« A Saint-Quentin, le 27 juillet 1649. — Le trompette que j'avois dépêché à Cambrai est de retour; il n'y a pas trouvé le comte de Pegnaranda, qui n'y doit arriver que ce soir; le comte de Gièvres lui a envoyé aussitôt ma lettre et a assuré le trompette que j'en pourrai avoir, demain matin, la réponse. »

Après la levée du siége de Cambrai, le Cardinal, sous prétexte de se raccommoder avec d'Hocquincourt, s'approcha de Péronne et lui enleva cette place. Voyez à ce sujet la mazarinade ayant pour titre : *Discours sur l'aventure du cardinal Mazarin et de M. d'Hocquincourt, Gouverneur de Péronne*, 1649, et la *Biographie des Mazarinades*, I p. 336.

1. Le Coadjuteur vient de nous dépeindre la licence qui existait à Paris; la lettre suivante, du chancelier Séguier, qui est inédite, nous fait connaître l'état des provinces de France à cette même époque, et complète par conséquent le tableau :

« A M. le Tellier, secrétaire d'État.

« Monsieur, vous avez vu, par ma dernière, que j'étois informé des affaires de Dauphiné, Languedoc, Provence et Guyenne : toutes ces provinces sont dans de grands mouvements, qui causeront sans doute quelque révolte, ainsi que nous voyons en Guyenne.

« L'on disoit hier, ici, que les bourgeois de Bordeaux avoient été défaits par M. d'Espernon et que M. Chambret étoit mort dans le combat. Cette nouvelle n'est soutenue que d'une lettre que l'on dit avoir été écrite par M. le duc de Saint-Simon : l'avis n'a pas passé à l'hôtel d'Espernon, où l'on attendoit, avec impatience, la confirmation de cet heureux succès. Pour moi, je doute fort que les armes du Roi aient eu cet avantage, puisque M. d'Espernon n'a point écrit. Il seroit à désirer que nous eussions bien battu ces révoltés, pour mettre à la raison ce Parlement et toute la province; mais si nous ne sommes que sur la défensive, il est à craindre que la révolte ne s'augmente dans la Guyenne.

« L'on parle, dès de çà, que le Périgord et autres sénéchaussées sont fort mal disposées : peut-être que M. de Cominge terminera tous ces différends qu'il faut, le plus tôt qu'il se pourra, assoupir. L'exemple de ces petites guerres civiles rend le mal plus difficile à guérir dans Paris; les bourgeois principaux témoignent grande volonté de demeurer dans le service du Roi, mais il ne se faut point tromper : ce n'est pas par amour qu'ils aient pour la monarchie,

lequel nous commencions à entrevoir de grandes indispositions de M. le Prince pour le Cardinal, et du Cardinal pour M. le Prince.

mais pour leur intérêt particulier. Ainsi, s'il se présente une occasion qui leur donne sujet de croire, qu'en faisant quelque mouvement, ils en auront de l'avantage, je ne doute point qu'ils ne l'embrassent. Le commun du peuple murmure toujours : alors que l'on pense les avoir satisfaits sur les rentes et que l'on a pris quelque ordre après leur payement, l'on voit, le lendemain, leur esprit tout changé. La nécessité, qui est grande, fait agir tous ces mêmes gens contre lesquels nous n'avons point d'autres armes qu'un peu de conduite; mais il est à craindre que ce remède ne fasse pas toujours son effet, lorsqu'ils verront que nous n'avons point d'autres moyens, pour les contenter, que des paroles. L'on ne manque pas de se servir de toutes sortes d'artifices : le dernier mouvement arrivé, sur le sujet des munitions de guerre, en est un exemple; la facilité que l'on a à le calmer donne sujet de croire que la mauvaise disposition n'est que dans les menus peuples, qui ne s'émeuvent pas même s'ils n'étoient excités. L'on sait les conduites que l'on tient et les personnes qui s'en mêlent; mais nous n'avons rien à opposer à ce mal, que l'artifice, pour éviter, s'il se peut, leurs mauvais desseins, ou bien en arrêter l'exécution. L'opinion commune est que la présence de la Reine assureroit toutes choses; mais ce conseil n'est pas à donner : il faut que nous nous contentions de représenter l'état des choses et de servir le plus utilement qui se pourra.

« Plusieurs m'ont dit que si je sortois de Paris, ils n'y demeureroient pas vingt-quatre heures; ce qui me fait plus de peine, c'est la nécessité qui est grande, à laquelle il n'y a moyen de remédier qu'en donnant quelques ordres pour le payement des rentes, et je ne vois aucune ouverture, ni aucun fonds pour y pourvoir.

« Ce discours que je vous fais, Monsieur, ne vient pas d'étonnement, ni d'opinion d'un mal sans remède; je vous le représente seulement, afin que vous soyez imprimé de l'état et de la disposition des esprits de deçà. Je suis bien résolu de n'y rien omettre pour le service du Roi et d'y employer jusqu'à la vie, s'il est nécessaire.

« SÉGUIER.

« A Paris, ce 1er juin 1649. »

(Manuscrit de la *Bibliothèque impériale*, supplément français, papiers d'État de le Tellier.)

CHAPITRE XVI

RETOUR DU ROI A PARIS.

JUILLET 1649. — Le prince de Condé. — Le Coadjuteur veut avoir l'honneur du retour du Roi à Paris. — Moyens employés dans ce but. — La Boulaye et le duc de Beaufort. — Bellièvre et Madame de Montbazon. — Servien. — Voyage du Coadjuteur à Compiègne. — *Tout ce qui est nécessaire n'est jamais hasardeux!* — *Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort!* — La Reine reçoit le Coadjuteur. — Il refuse d'aller chez Mazarin. — Mécontentement de la Reine. — L'abbé Fouquet propose d'assassiner le Coadjuteur. — Le duc de Vendôme peu véridique. — Le prince de Condé à Compiègne. — Retour du Roi à Paris. — Libelles et chansons. — Marigny. — *Frottades données à Mazarin.* — Le prince de Condé mécontent. — Nouvelles propositions de Mazarin. — Insurrection de Bordeaux. — M. d'Espernon. — Chambret et Sauvebœuf. — Mazarin ne croit jamais qu'on lui parle sincèrement. — Promesses faites au duc de Longueville. — Condé en demande l'exécution au cardinal Mazarin. — *Adieu, Mars!* — Le duc de Nemours. — Le Coadjuteur et le duc de Beaufort offrent leurs services au prince de Condé. — Il ne les accepte pas. — M. le Prince ne veut pas faire la guerre civile. — Réconciliation momentanée du prince de Condé et de Mazarin.

Ce fut dans ce moment, où Madame de Bouillon me découvrit que M. le Prince avoit pris la résolution d'obliger le Roi de revenir à Paris, et M. de Bouillon me l'ayant confirmé, je pris celle de me donner l'honneur de ce retour, qui étoit, dans la vérité, très-souhaité du peuple, et qui d'ailleurs nous donneroit, dans la suite, beaucoup plus de considération, quoiqu'il parût d'abord nous en ôter. Je me servis, pour cet effet, de deux moyens, l'un fut de faire insinuer à la cour que les Frondeurs appréhendoient ce retour au dernier point; l'autre, qui servoit aussi à donner cette opinion au Cardinal, fut d'écouter les négociations qu'il ne manquoit jamais de hasarder, de huit jours en huit jours, par différents canaux, pour lui lever tous soupçons : il y eut de l'art de notre côté. Je fis ce que je pus pour faire agir en cela M. de Beaufort sous son nom, parce que, sans vanité, je croyois que le Mazarin s'imagineroit qu'il trouveroit plus de facilité à le tromper que moi. Mais comme M. de Beaufort, ou plutôt comme la Boulaye à qui M. de Beaufort s'en ouvrit, vit que la suite de la négociation alloit à faire le voyage à Compiègne, il ne voulut point que M. de Beaufort y entrât, soit qu'en effet il crût, comme il le disoit, qu'il y eût trop de péril pour lui, soit que sachant que je ne faisois pas état que celui qui iroit de nous deux y vît le cardinal Mazarin, il ne put se résoudre à laisser faire un pas à M. de Beaufort aussi contraire aux espérances que Madame de Montbazon, à qui la Boulaye étoit dévoué, donnoit continuellement à la cour de son accommodement.

Cette ouverture de M. de Beaufort à la Boulaye me donna une inquiétude effroyable, parce qu'étant très-persuadé de son infidélité et de celle de son amie, je ne voyois pas seulement la fausse négociation que je projetois avec la cour inutile, mais en ce que je la considérois même comme très-dangereuse. Elle étoit pourtant nécessaire, car vous jugez bien de quel inconvénient il nous étoit de laisser l'honneur du retour du Roi au Cardinal ou à M. le Prince, qui n'eussent pas manqué, selon toutes les règles, de s'en faire une preuve de ce qu'il avoit toujours dit que nous nous y opposions. Le président de Bellièvre, à qui j'avois communiqué mon embarras, me dit que puisque M. de Beaufort m'avoit manqué au secret sur un point qui me pouvoit perdre, je pouvois bien lui en faire un, de mon côté, sur un point qui le pouvoit sauver lui-même; qu'il y alloit de tout pour le parti; qu'il falloit tromper M. de Beaufort pour son salut; que je le lais-

sasse faire et qu'il me donnoit sa parole que, devant qu'il fût nuit, il raccommoderoit tout le mal que le manquement de secret de M. de Beaufort avoit causé[1]. Il me prit dans son carrosse, il m'emmena chez Madame de Montbazon, où M. de Beaufort passoit toutes les soirées. Il y arriva un moment après nous; et M. de Bellièvre fit si bien, qu'il répara effectivement ce qui étoit gâté. Il leur fit croire qu'il m'avoit persuadé qu'il falloit songer, tout de bon, à s'accommoder; que la bonne conduite ne vouloit pas que nous laissassions venir le Roi à Paris, sans avoir au moins commencé à négocier; qu'il étoit nécessaire, par la circonstance du retour du Roi, que la négociation se fît par nous-mêmes en personne, c'est-à-dire par M. de Beaufort ou par moi. Madame de Montbazon, qui prit feu à cette première ouverture et qui crut qu'il n'y auroit plus de péril en ce voyage, puisqu'on vouloit bien y négocier effectivement, avança, même avec précipitation, qu'il seroit mieux que M. de Beaufort y allât. Le président de Bellièvre allégua douze ou quinze raisons dont il n'y en avoit pas une qu'il entendît lui-même, pour lui prouver que cela ne seroit pas à propos; et je remarquai, en cette occasion, que rien ne persuade tant les gens qui ont peu de sens, que ce qu'ils n'entendent pas. Le président de Bellièvre leur laissa même entrevoir qu'il seroit peut-être à propos que je me laissasse persuader, quand je serois là, de voir le Cardinal. Madame de Montbazon, qui entretenoit des correspondances, ou plutôt qui croyoit en entretenir, avec

1. Le Coadjuteur dit aussi, dans la *Conjuration de Fiesque:* « Dans les affaires où il s'agit de notre vie et de l'intérêt général de l'État, la franchise n'est pas une vertu de saison; la nature nous faisant voir, dans l'instinct des moindres animaux, qu'en ces extrémités l'usage des finesses est permis pour se défendre de la violence qui nous veut opprimer. »

tout le monde, par les différents canaux qu'elle avoit avec chacun, se fit honneur, par celui du maréchal d'Albret [comte de Meissens], à ce qu'on m'a dit depuis, de ce projet à la cour; et ce qui me le fait assez croire est que Servien recommença, fort justement et comme à point nommé, ses négociations avec moi. J'y répondis à tout hasard, comme si j'étois assuré que la cour en eût été avertie par Madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiègne le cardinal Mazarin, parce que j'étois très-résolu de ne l'y point voir; mais je lui fis entendre, plutôt qu'autrement, que je l'y pourrois voir, parce que je reconnus clairement que si le Cardinal n'eût eu l'espérance que cette visite me discréditeroit dans le peuple, il n'eût point consenti à un voyage qui pouvoit faire croire au peuple que j'eusse part au retour du Roi; que je jugeai, plutôt à la mine qu'aux paroles de Servien, n'être pas éloigné de l'inclination du Cardinal, que l'on le croyoit à Paris et même à la cour. Vous croyez facilement que j'oubliois de dire à Servien que je fisse état de parler à la Reine sur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiègne avec une joie merveilleuse : mais elle ne fut pas si grande parmi mes amis, quand je leur eus communiqué ma pensée; j'y trouvai une opposition merveilleuse, parce qu'ils crurent que j'y courrois un grand péril. Je leur fermai la bouche en leur disant que tout ce qui est nécessaire n'est jamais hasardeux. J'allai coucher à Liancourt, où le maître et la maîtresse de la maison[1] firent de grands efforts pour m'obliger de retourner à Paris; et j'arrivai le lendemain à Compiègne, au lever de la Reine.

1. Liancourt-sous-Charmont (Oise) appartenait à Roger du Plessis, duc de la Rocheguyon, qui avait épousé Jeanne de Schomberg.

Comme je montois l'escalier, un petit homme habillé de noir, que je n'avois jamais vu et que je n'ai jamais vu depuis, me coula un billet en la main où ces mots étoient écrits en lettres majuscules : SI VOUS ENTREZ CHEZ LE ROI VOUS ÊTES MORT. J'y étois; il n'étoit plus temps de reculer. Comme je vis que j'avois passé la salle des gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je témoignai à la Reine, qui me reçut très-bien, que je venois l'assurer de mes obéissances très-humbles et de la disposition où étoit l'Église de Paris de rendre à Leurs Majestés tous les services auxquels elle étoit obligée. J'insinuai, dans la suite de mon discours, tout ce qui étoit nécessaire pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté pour le retour du Roi. La Reine me témoigna beaucoup de bonté et même beaucoup d'agrément sur tout ce que je lui disois; mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le Cardinal, et qu'elle eut vu que, quoiqu'elle fît beaucoup d'instances à le voir, je persistois à lui répondre que cette visite me rendroit inutile à son service, elle ne se put plus contenir, elle rougit beaucoup; et tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux.

Servien racontoit, un jour, au maréchal de Clérembault, que l'abbé Fouquet proposa à la Reine de me faire assassiner chez Servien où je dînois [1]; et il ajouta qu'il étoit arrivé à temps pour empêcher ce malheur. M. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenoit

1. Plus tard, ce même Basile Fouquet, abbé de Barbeau et de Rigny, renouvela l'offre de tuer le cardinal de Retz et ensuite de faire saler son cadavre. La correspondance inédite de cet ecclésiastique renferme plusieurs propositions analogues faites au cardinal Mazarin, dont il était l'agent le plus dévoué.

de fâcheux conseils contre moi; mais quand cela n'auroit pas été, M. de Vendôme l'auroit dit; il n'y a jamais eu un imposteur pareil à celui-là.

Je revins à Paris, ayant fait tous les effets que j'avois souhaité. J'avois effacé le soupçon que les Frondeurs fussent contraires au retour du Roi; j'avois jeté sur le Cardinal toute la haine du délai; je m'étois assuré l'honneur principal du retour; j'avois bravé le Mazarin dans son trône. Il y eut, dès le lendemain, un libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le président de Bellièvre fit voir à Madame de Montbazon que les circonstances particulières que j'avois trouvées à Compiègne, m'avoient forcé de changer de résolution touchant la visite du Cardinal. J'en persuadai assez aisément M. de Beaufort, qui fut d'ailleurs chatouillé du succès que cette démarche eut dans le peuple. Hocquincourt, qui étoit de nos amis, fit le même jour je ne sais quelle bravade au Cardinal, du détail de laquelle je ne me ressouviens point, que nous relevâmes de mille couleurs. Enfin, nous connûmes visiblement que nous avions de la provision encore pour longtemps dans l'imagination du public; ce qui fait le tout en ces sortes d'affaires.

M. le Prince étant revenu à Compiègne, la cour prit ou déclara la résolution de revenir à Paris [1]. Elle y fut reçue comme les rois l'ont toujours été et le seront

1. « Peut-être que la venue du Roi dans Paris rétabliroit le crédit, ce que je dis néanmoins avec incertitude; mais je dis véritablement que ce seul moyen paroît pouvoir nous garantir des désordres qui nous menacent. Chacun concourt à ces sentiments et tous appréhendent que cette longue absence ne produise enfin beaucoup de mal. Il n'y a pas jusqu'aux menus paysans qui disent ne vouloir payer, jusques à ce que le Roi soit dans Paris. Vous ferez réflexions sur tout ce que je vous mande, seul et en confiance, telle que la doit avoir en vous celui qui sera toute sa vie, etc. » (Lettre inédite de M. d'Aligre, du 1er août 1649, Bibliothèque impériale, collect. le Tellier.)

toujours, c'est-à-dire avec acclamations qui ne signifient rien, que pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Un petit procureur du Roi du Châtelet, qui étoit une manière de fou, apposta, pour de l'argent, douze ou quinze femmes, qui, à l'entrée du faubourg, crièrent : « Vive Son Éminence ! » qui étoit dans le carrosse du Roi; et Son Éminence crut qu'elle étoit maîtresse de Paris. Il s'aperçut, au bout de quatre jours, qu'il s'étoit trompé lourdement. Les libelles continuèrent. Marigny redoubla de force pour les chansons ; les Frondeurs parurent plus fiers que jamais. Nous marchions quelquefois seuls, M. de Beaufort et moi, avec un page derrière notre carrosse ; nous marchions quelquefois avec cinquante livrées et cent gentilshommes. Nous diversifiions la scène, selon que nous jugions devoir être du goût des spectateurs. Les gens de la cour, qui nous blâmoient depuis le matin jusqu'au soir, ne laissoient pas de nous imiter à leur mode. Il n'y en avoit pas un qui ne prît avantage sur le ministre des *frottades* que nous lui donnions, c'étoit le mot du président de Bellièvre ; et M. le Prince, qui en faisoit trop ou trop peu à son égard [1], continua à le traiter de haut en bas, et plus, à mon opinion, qu'il ne convient de traiter un homme qu'on veut laisser dans le ministère.

Comme M. le Prince n'étoit pas content du refus que l'on lui avoit fait de la surintendance des mers, qui avoit été à M. son beau-frère [Armand de Maillé

1. C'est à l'occasion d'une circonstance analogue, que Tallemant des Réaux prétend que Madame Pilou disait à M. le Prince, en 1652 : « Vous voulez, dites-vous, ruiner le Cardinal; ma foi, vous vous y prenez bien ! Tout ce que vous faites ne sert qu'à l'affermir de plus en plus. Vous vous faites craindre à la Reine, et elle croit, plus elle va en avant, que sans cet homme vous lui feriez bien du mal. (T. IV, p. 362. Edition P. Paris.)

marquis de Brézé], le Cardinal pensoit toujours à le radoucir par des propositions de quelques autres accommodements, qu'il eût été bien aise, toutefois, de ne lui donner qu'en espérance. Il lui proposa que le Roi lui achèteroit le comté de Montbéliar, souveraineté assez considérable, qui est frontière entre l'Alsace et la Franche-Comté, et il donna charge à Herballe de ménager cette affaire avec le propriétaire, qui est un des cadets de la maison de Wirtemberg. On prétendit, en ce temps-là, que Herballe même avoit averti M. le Prince que sa commission secrète étoit de ne pas réussir dans sa négociation. Je ne sais si ce bruit étoit bien fondé et j'ai toujours oublié de le demander à M. le Prince, quoique je l'aie eu vingt fois à la pensée : ce qui est constant, est que M. le Prince n'étoit pas content du Cardinal, et qu'il ne continua pas seulement, depuis son retour, à traiter fort bien M. de Chavigny, qui étoit son ennemi capital, mais qu'il affecta même de se radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il me témoigna, en mon particulier, bien plus d'amitié et plus d'ouverture qu'il n'avoit fait dans les premiers jours de la paix; il ménagea beaucoup davantage que par le passé M. son frère et Madame sa sœur. Il me semble même que ce fut, en ce temps-là, quoiqu'il ne m'en souvienne pas assez pour l'assurer, qu'il remit M. le prince de Conti dans la fonction du gouvernement de Champagne, dont jusque-là il n'en avoit eu que le titre. Il s'attacha l'abbé de la Rivière, en souffrant que M. son frère, qu'il prétendoit pouvoir faire cardinal par pure recommandation, lui laissât la nomination pour laquelle le chevalier d'Elbelle fut dépêché à Rome.

Tous ces pas ne diminuoient pas les défiances du Cardinal, qui étoient fort augmentées par l'attachement

que M. de Bouillon, mécontent et d'un esprit profond, avoit pour M. le Prince; mais elles étoient encore particulièrement aigries par l'imagination qu'il avoit prise que M. le Prince favorisât le mouvement de Bordeaux, qui, tyrannisé par M. d'Espernon, esprit violent et incapable, avoit pris les armes [1] par l'autorité du Parlement, sous le commandement de Chambret et depuis sous celui de Sauvebeuf [Charles-Antoine de Ferrière]. Ce Parlement avoit député, à celui de Paris, un de ses conseillers appelé Guyonnet qui ne bougeoit de chez M. de Beaufort, à qui tout ce qui paroissoit grand paroissoit bon et tout ce qui paroissoit mystérieux paroissoit sage. Il ne tint plus à moi d'empêcher ces apparences, qui ne servoient à rien et qui pouvoient nuire par mille raisons; ce que je marque sur un sujet dans lequel il s'agit de M. le Prince, parce qu'il me parla même avec aigreur de ces conférences de Guyonnet avec M. de Beaufort; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les désordres de la Guyenne. Mais le Cardinal le croyoit, parce que M. le Prince, qui avoit toujours de très-bonnes et très-sincères intentions pour l'État, penchoit à l'accommodement et n'étoit pas d'avis que l'on hasardât une province aussi importante et aussi remuante que la Guyenne, pour le caprice de M. d'Espernon. L'un des plus grands dé-

1. M. d'Aligre écrivait à le Tellier, le 1er août 1649 : « Nous attendons des nouvelles de Bordeaux, d'autant que les bruits semés dans Paris par le sieur de la Vie, frère de l'avocat général, sont fort différents de ce que mande M. d'Espernon, et jusqu'à ce que nous sachions au vrai ce qu'aura produit l'entrée du Parlement, le 27, qui est le jour qu'on marque la sédition renouvelée, il n'y a pas lieu de rien assurer; cependant nous allons perdre toute la Guyenne, dont le fonds des recettes générales est destiné pour la dépense des maisons, et je crains fort que tout ne se renverse de ce côté-là et que nous ne voyons recommencer le bruit des officiers de la maison du Roi, qui seroit un étrange surcroît à toutes les dépenses qui sont à faire. » (*Original inédit, collection le Tellier.* Biblioth. impér.)

fauts du cardinal Mazarin est qu'il n'a jamais pu croire que personne lui parloit avec bonne intention.

Comme M. le Prince avoit voulu se réunir toute sa maison, il crut qu'il ne pourroit satisfaire pleinement M. de Longueville, qu'il n'eût obligé le Cardinal à lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée à la paix de Rueil, de lui mettre entre les mains le Pont-de-l'Arche, qui, joint au Vieux-Palais de Rouen, à Caen et à Dieppe, ne convenoit pas mal à un gouverneur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à ne le pas faire, et jusqu'au point qu'il s'en expliqua à qui le voulut entendre. M. le Prince, se trouvant un jour au cercle et voyant qu'il faisoit le fier plus qu'à l'ordinaire, lui dit en sortant du cabinet de la Reine, d'un ton assez haut : « ADIEU MARS. » Cela se passa à onze heures du soir et un peu devant le souper de la Reine, je le sus un demi-quart d'heure après, comme tout le reste de la ville. Et comme j'allois, le lendemain sur les sept heures du matin, à l'hôtel de Vendôme pour y chercher M. de Beaufort, je le trouvai sur le Pont-Neuf, dans le carrosse de M. de Nemours, qui le menoit chez Madame sa femme, pour qui M. de Beaufort avoit une grande tendresse. M. de Nemours étoit encore, en ce temps-là, dans les intérêts de la Reine; et comme il savoit l'éclat du soir précédent, il s'étoit mis en l'esprit de persuader à M. de Beaufort de se déclarer pour elle en cette occasion. M. de Beaufort s'y trouvoit tout à fait disposé, et d'autant plus que Madame de Montbazon l'avoit prêché jusqu'à deux heures après minuit sur le même ton. Le connoissant comme je faisois, je ne devois pas être surpris de son peu de vue; j'avoue, toutefois, que je le fus au dernier point. Je lui représentai, avec toute la force qui me fut possible, qu'il n'y avoit rien au monde qui fût plus opposé au bon

sens; qu'en nous offrant à M. le Prince, nous ne hasardions rien; qu'en nous offrant à la Reine, nous hasardions tout; que dès que nous aurions fait ce pas, M. le Prince s'accommoderoit avec le Mazarin, qui le recevroit à bras ouverts, et par sa propre considération et par l'avantage qu'il trouveroit à faire connoître au peuple qu'il devoit sa conservation aux Frondeurs, ce qui nous discréditeroit absolument dans le public; que le pis du pis, en nous offrant à M. le Prince, seroit de demeurer comme nous étions, avec la différence que nous aurions acquis un nouveau mérite, à l'égard du public, par le nouvel effort que nous aurions fait pour ruiner son ennemi. Ces raisons, auxquelles il n'y avoit à la vérité rien à répondre, emportèrent M. de Beaufort. Nous allâmes, dès l'après-dînée, à l'hôtel de Longueville, où nous trouvâmes M. le Prince dans la chambre de Madame sa sœur. Nous lui offrîmes nos services. Nous fûmes reçus comme vous le pouvez imaginer, et nous soupâmes avec lui chez Prudhomme où le panégyrique du Mazarin ne manqua d'aucune de ses figures.

Le lendemain au matin, M. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, et il continua à me parler du même air dont il m'avoit parlé la veille. Il reçut même avec plaisir la ballade en *nan, ne, ni, no, nu,* que Marion lui présenta comme il descendoit les degrés. Il m'écrivit le soir, sur les onze heures, un petit billet par lequel il m'ordonnoit de me trouver, le lendemain matin à quatre heures, chez lui avec Noirmoutiers. Nous l'éveillâmes comme il nous l'avoit mandé. Il nous parut d'abord assez embarrassé; il nous dit qu'il ne pouvoit se résoudre à faire la guerre civile; que la Reine étoit si attachée au Cardinal qu'il n'y avoit que ce moyen de l'en séparer; qu'il ne croyoit pas qu'il

lût de sa conscience et de son honneur de le prendre, et qu'il étoit d'une naissance à laquelle la conduite du Balafré ne convenoit pas. Ce furent ses propres paroles, et je les remarquai. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant, il nous accommoderoit aussi avec la cour, si nous le voulions; que si nous ne croyions pas qu'il fût de nos intérêts, il ne laisseroit pas, si la cour nous vouloit attaquer, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondîmes que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos services, que l'honneur et la satisfaction de le servir; que nous serions au désespoir que notre considération eût arrêté un moment son accommodement avec la Reine; que nous le supplions de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le cardinal Mazarin, et que cela n'empêcheroit pas que nous ne demeurassions toujours dans les termes et du respect et du service que nous avions voué à Son Altesse.

Les conditions de cet accommodement de M. le Prince avec le Cardinal n'ont jamais été publiques, parce qu'il ne s'en est su que ce qu'il plut au Cardinal, dans ce temps-là, d'en jeter dans le monde. Je me ressouviens, en général, qu'il l'affecta; j'en ai oublié le détail et je ne l'ai pas trouvé, quoique je l'aie cherché pour vous en rendre compte. Ce qui en parut, fut la remise du Pont-de-l'Arche entre les mains de M. de Longueville.

CHAPITRE XVII

LES PARTIS SE RECONSTITUENT. — GALANTERIES ET SERMONS.

DÉCEMBRE 1649. — JANVIER 1650. — Madame de Guémené. — Scène de jalousie. — Le président Viole, M. de Beaufort, Madame de Montbazon et le prince de Condé. — Les tabourets à la cour. — La maison de Foix. — Les Rohan. — Les Chevreuse. — Le Coadjuteur intervient en leur faveur. — Réponse singulière du prince de Condé. — *Le je ne sais quoi du duc de la Rochefoucauld dans un plat d'argent!* — Le duc de Chaulne, la citadelle d'Amiens et Mazarin. — Le duc de Nemours. — Miossens menace Mazarin. — D'Émery, surintendant des finances. — Il distribue de l'argent dans Paris. — *Il n'est jamais sage de faire, dans les factions où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé.* — Raillerie de Madame de Guémené contre la Fronde. — Le régiment de Bruslon. — Les rentes de l'Hôtel de Ville. — Arrêt du Parlement et nomination de syndics. — Députations des rentiers au duc de Beaufort et au Coadjuteur. — Requête au Parlement. — Conseil de Fronde. — Montrésor propose de faire tirer un prétendu coup de pistolet sur un syndic. — Opposition de Retz à ce projet. — Il est décidé et exécuté. — Contre-partie imaginée par Mazarin et la Boulaye. — Madame d'Empuce et Ondédeï. — La Boulaye et le prince de Condé. — Panneau tendu par Servien. — Coup de pistolet tiré dans le carrosse du prince de Condé. — Les Frondeurs mal vus à Paris. — Dîner chez le Coadjuteur et conseil de Fronde. — *Vous ne sauriez quitter vos nymphes!* — Frayeur de Madame de Montbazon. — *Je veux qu'on soit de mes amis pour l'amour de moi-même!* — *Accordons-nous ensemble.* — *Cet innocent!* — Beaufort est impuissant. — Démarches de respect chez le prince de Condé. — Informations contre les auteurs de la sédition et contre l'attentat commis sur la voiture de M. le Prince. — Requête de Joly. — Le Coadjuteur ne s'endort pas. — Esguilly. — M. de Caumartin. — Les curés de Paris. — *Vous remontez, sauvez-vous de l'assassinat!* — Conclusions du procureur général contre le Coadjuteur, Beaufort et Broussel. — Conseil de Fronde. — Longueil et le Palais-Royal. — Avis du Coadjuteur. — La Reine et l'archevêque de Paris. — Il doit assister à une séance du Parlement. — Le Coadjuteur s'en trouve exclu. — Démarche de famille. — L'archevêque persiste dans son projet. — *Vous avez trop mauvais visage!* — L'archevêque de Paris se met au lit. — Séance du Parlement. — *La fermeté n'est pas commune en France, mais une lâcheté y est encore plus rare!* — Les informations contre le Coadjuteur. — *Les Provinciales.* — Discours du Coadjuteur. — Les témoins à brevet. — Récusations. — Molé attaqué par le duc de Beaufort

et Broussel. — Lozières et les gentilshommes du Vexin. — Corps de gentilshommes, au service du duc de Beaufort et du Coadjuteur. — Sermon du Coadjuteur le jour de Noël. — Singulière maladie du Coadjuteur. — Madame de Brissac. — Séance du Parlement. — *Voilà le Bréviaire de M. le Coadjuteur!* — Molé récusé. — *Si un laquais eût tiré l'épée, Paris était confondu!* — Pourparler de Chavigny et du Coadjuteur. — On propose au Coadjuteur de quitter Paris. — On lui offre l'ambassade de Rome. — Refus. — Cette négociation est abandonnée.

Les affaires publiques ne m'occupoient pas si fort, que je ne fusse obligé de vaquer à des particulières, qui me donnèrent bien de la peine. Madame de Guémené [1], qui s'en étoit allée d'effroi, comme je crois vous l'avoir déjà dit, dès les premiers jours du siége de Paris, revint de colère à la première nouvelle qu'elle eut de mes visites à l'hôtel de Chevreuse. Je fus assez fou pour la prendre à la gorge sur ce qu'elle m'avoit lâchement abandonné; elle fut assez folle pour me jeter un chandelier à la tête sur ce que je ne lui avois pas gardé fidélité à l'égard de Mademoiselle de Chevreuse. Nous nous accordâmes un quart d'heure après ce fracas, et, dès le lendemain, je fis pour son service ce que vous allez voir.

Cinq ou six jours après que M. le Prince fut accommodé, il m'envoya le président Viole pour me dire qu'on le déchiroit dans Paris, comme un homme qui avoit manqué de parole aux Frondeurs; qu'il ne pouvoit pas croire que ces bruits-là vinssent de moi; qu'il avoit des lumières que M. de Beaufort et Madame de

1. Madame de Guémené avait eu des rapports intimes avec le comte de Soissons et le duc de Montmorency, avant de faire des galanteries avec le Coadjuteur, si on s'en rapporte au triolet qui commence ainsi :

> Belle de Guémenée,
> Soissons vous a laissée
> Avec son inconstance;
> Mais les yeux de travers
> Vous ont mis à l'envers.

Montbazon y contribuoient beaucoup, et qu'il me prioit d'y donner ordre. Je montai aussitôt en carrosse avec le président Viole; j'allai avec lui chez M. le Prince et je lui témoignai, ce qui étoit de la vérité, qui étoit en effet que j'avois toujours parlé comme j'avois dû sur son sujet. J'excusai, autant que je pus, M. de Beaufort et Madame de Montbazon, quoique je n'ignorasse pas que la dernière particulièrement n'eût dit que trop de sottises. Je lui insinuai dans le discours qu'il ne devoit pas trouver étrange que, dans une ville aussi ennemie et aussi enragée contre le Mazarin, l'on se fût fort plaint de son accommodement, qui le remettoit pour la seconde fois sur le trône. Il se fit justice; il comprit que le peuple n'avoit pas besoin d'instigateurs pour être échauffé sur cette matière. Il entra bonnement avec moi sur les raisons qu'il avoit eues de ne pas pousser les affaires; il fut satisfait de celle que je pris la liberté de lui dire pour justifier ma conduite; il m'assura de son amitié très-obligeamment; je l'assurai très-sincèrement de mes services, et la conversation finit d'une manière assez ouverte et même assez tendr pour me donner lieu de croire qu'il me tenoit pour son serviteur, et qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me mêlasse d'une affaire qui étoit arrivée justement la veille de ce que je vous viens de raconter.

M. le Prince s'étoit engagé, à la prière de Maille, cadet de Foix, qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le tabouret à la comtesse de Fleix; et le Cardinal, qui y avoit grande aversion, suscita toute la jeunesse de la cour pour s'opposer à tous les tabourets qui n'étoient pas fondés sur des brevets. M. le Prince, qui vit tout d'un coup une manière d'Assemblée de Noblesse, à la tête de laquelle même le maréchal de

l'Hospital [1] s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la clameur publique pour des intérêts qui lui étoient, dans le fond, assez indifférents, et il crut qu'il feroit assez pour la maison de Foix s'il renversoit les tabourets des autres maisons privilégiées. Celle de Rohan étoit la première de ce nombre; et jugez, s'il vous plaît, de quel dégoût étoit un échec de cette nature aux dames de ce nom. La nouvelle leur en fut apportée le soir même que Madame la princesse de Guémené revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuse, de Rohan et de Montbazon se trouvèrent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire n'étoit qu'une vengeance qu'on vouloit prendre de la Fronde. Nous résolûmes une contre-assemblée de noblesse pour soutenir le tabouret de la maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eût eu assez de plaisir qu'on l'eût distinguée par là de celle de Lorraine; mais la considération de Madame sa mère fit qu'elle n'osa contredire le sentiment commun. Il fut d'essayer d'ébranler M. le Prince devant que de venir à l'éclat. Je me chargeai de la commission, que la conversation que j'avois eue avec lui aida à me faire croire pouvoir être d'un succès plus possible. J'allai chez lui dès le soir même; je pris mon prétexte sur la parenté que j'avois avec la maison de Guémené. M. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, me répondit ces propres paroles : — « Vous êtes bon parent, il est juste

1. Le portrait suivant du maréchal de l'Hôpital se trouve dans les *Historiettes* de Tallemant, t. IV, p. 160 et 167 : « Le maréchal de l'Hospital est d'humeur douce, sévère à ceux qui s'en font accroire, et qui a empêché le désordre quand il a eu l'autorité; il est d'une conversation médiocre et il conte naïvement ce qu'il a vu et ce qui lui est arrivé. C'est un vieillard qui n'a pas une mauvaise mine, mais il ne l'a pas fort relevée, et c'est un génie assez médiocre pour toute chose et pitoyable sur le chapitre de l'amour. Il a été fou d'une certaine Madame de Vilaine, vilaine de nom et d'effet. »

« de vous satisfaire. Je vous promets que je ne cho-« querai point le tabouret de la maison de Rohan; « mais je vous demande une condition sans laquelle « il n'y a rien de fait, c'est que vous disiez, dès au-« jourd'hui, à Madame de Montbazon, que le seul arti-« cle que je désire pour notre accommodement, est « que lorsqu'elle coupera je ne sais quoi à M. de la « Rochefoucauld, elle ne l'envoie pas dans un bassin « d'argent à ma sœur, comme elle l'a dit à vingt per-« sonnes depuis dix jours. »

J'exécutai fidèlement et exactement l'ordre de M. le Prince; j'allai de chez lui droit à l'hôtel de Guémené, où je trouvai toute la compagnie assemblée; je suppliai Mademoiselle de Chevreuse de sortir du cabinet, et je fis rapport en propres termes de mon ambassade aux dames, qui en furent beaucoup édifiées. Il est si rare qu'une négociation finisse en cette manière, que celle-là m'apparut n'être pas indigne de l'histoire.

Cette complaisance, que M. le Prince eut pour moi (et qu'il n'eut assurément que pour moi), déplut fort au Cardinal, qui avoit tous les jours de nouveaux sujets de chagrin. Le vieux duc de Chaulnes [Honoré d'Albert], gouverneur d'Auvergne, lieutenant de Roi en Picardie et gouverneur d'Amiens, mourut en ce temps-là. Le Cardinal, à qui la citadelle d'Amiens eût assez plu pour lui-même, eût bien voulu que le vidame lui en eût cédé le gouvernement, dont il avoit la survivance, pour avoir celui d'Auvergne. Ce vidame, qui étoit frère aîné de M. de Chaulnes que vous voyez aujourd'hui, se fâcha, écrivit une lettre très-haute au Cardinal, et il s'attacha à M. le Prince. M. de Nemours fit la même chose, parce que l'on balança à lui accorder le gouvernement d'Auvergne. Miossens [1], qui est

1. Tallemant des Réaux a dit de Miossens, t. III, p. 52 : « Mios-

présentement le maréchal d'Albret, et qui étoit à la tête des gendarmes du Roi, s'accoutuma et accoutuma les autres à menacer le ministre. Il augmenta la haine publique qu'on avoit contre lui, par le rétablissement d'Émery, extrêmement odieux à tout le royaume; mais ce rétablissement, duquel nous ne manquâmes pas de nous servir, nous fit d'autre part un peu de peine, parce que cet homme, qui ne manquoit pas d'esprit et qui connoissoit mieux Paris que le Cardinal, y jeta de l'argent, et qu'il l'y jeta même assez à propos. C'est une science particulière, et laquelle bien ménagée fait autant de bons effets dans un peuple, qu'elle en produit de mauvais quand elle n'est pas bien entendue; elle est de la nature de ces choses qui sont nécessairement ou toutes bonnes ou toutes mauvaises.

Cette distribution, qu'il fit sagement et sans éclat dans les commencements de son rétablissement, nous obligea à songer encore avec plus d'application à nous incorporer, pour ainsi dire, avec le public; et comme nous en trouvâmes une occasion qui étoit sainte en elle-même, ce qui est toujours un avantage signalé, nous ne la manquâmes pas; si on m'eût cru, toutefois, nous ne l'eussions pas prise sitôt; nous n'étions pas encore pressés, et il n'est jamais sage de faire dans les factions où l'on n'est que sur la défensive, ce qui n'est pas pressé; mais l'inquiétude des subalternes est

sens a été longtemps qu'il ne savoit ce qu'il disoit: c'étoit un véritable galimatias. On n'entendoit point ce qu'il vouloit dire, encore qu'il eût de l'esprit. Un jour qu'il y avoit un grand rond à l'hôtel de Rambouillet, Miossens parla un quart d'heure de son style ordinaire. Voiture lui va rompre en visière : « Je me donne au diable, Monsieur, lui dit-il, si j'ai entendu un mot à tout ce que vous venez de dire. Parlez-vous toujours comme ça? » Miossens ne se fâcha pas et lui dit seulement : « Eh! Monsieur Voiture, épargnez un peu vos amis. — Ma foi, reprit Voiture, il y a si longtemps que je vous épargne, que je commence à m'en ennuyer. »

la chose du monde la plus incommode en ce rencontre. Ils croient que l'on est perdu dès que l'on n'agit pas. Je les prêchois tous les jours qu'il falloit planer; que les pointes étoient dangereuses; que j'avois remarqué en plusieurs occasions que la patience avoit de plus grands effets que l'activité. Personne ne comprenoit cette vérité, qui est pourtant incontestable, et l'impression que fit, à ce propos, dans les esprits, un méchant mot de la princesse de Guémené est incroyable : elle se ressouvint d'un vaudeville que l'on avoit fait autrefois sur un certain régiment de Bruslon, où l'on disoit qu'il n'y avoit que deux dragons et quatre tambours. Comme elle haïssoit la Fronde pour plus d'une raison, elle me dit un jour chez elle, en me raillant, que nous n'étions plus que quatorze de notre parti, qu'elle compara ensuite au régiment de Bruslon. Noirmoutiers, qui étoit éveillé mais étourdi, et Laigues, qui étoit lourd mais présomptueux, furent touchés de cette raillerie qui leur parut bien fondée, et au point qu'ils murmuroient, depuis le matin jusqu'au soir, de ce que je ne m'accommodois pas, ou de ce que je ne poussois pas les affaires jusqu'à l'extrémité. Comme les chefs, dans les factions, n'en sont maîtres qu'autant qu'ils savent prévenir ou apaiser les murmures, il fallut en venir malgré moi à agir, quoiqu'il n'en fût pas encore temps, et je trouvai, par bonne fortune, une manière qui eût rectifié et même consacré l'imprudence, pour peu qu'il eût plu à ceux qui l'avoient causée de ne la pas outrer.

L'on peut dire, avec vérité, que les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris sont particulièrement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que médiocrement du bien. Il est vrai qu'il y a des maisons riches qui y ont part; mais il est encore plus vrai qu'il semble que la providence de Dieu les ait encore plus destinées pour les pauvres; ce qui, bien entendu et bien ménagé, pourroit être très-avantageux au service du Roi, parce que ce seroit un moyen sûr, et d'autant plus efficace qu'il seroit imperceptible, d'attacher à sa personne un nombre infini de familles médiocres, qui sont toujours les plus redoutables dans les révolutions. La licence du dernier siècle a donné quelquefois des atteintes à ce fond sacré [1].

L'ignorance de Mazarin ne garda point de mesure dans sa puissance. Il recommença, aussitôt après la paix, à rompre les mesures, les arrêts du Parlement et les déclarations du Roi, qui avoient pourvu aux désordres. Les officiers de l'Hôtel de Ville, dépendants du ministère, y contribuèrent par leurs prévarications. Les rentiers s'émurent par eux-mêmes et sans aucune suscitation; ils s'assemblèrent en grand nombre en

1. L'affaire des rentes n'avait pas cessé d'être un principe et une occasion de troubles à Paris, ainsi que l'indique assez la lettre suivante de M. d'Aligre, qui est inédite :

« Nous avons tant d'embarras avec nos gens d'affaire, que je ne puis pas trouver un moment pour vous écrire et suis contraint de m'en remettre à M. Tubeuf pour les unes et à M. Longueil pour les autres, lequel étant souvent parmi vous, est informé aussi particulièrement que je pourrois l'être, comme fait M. Saintot du reste de la ville, y ayant tous les jours quelques petits mouvements, ce qui est fomenté par les artifices de ceux qui veulent brouillerie et croient qu'il faut entretenir le désordre dans Paris, afin que le Roi n'y revienne point, par l'appréhension d'une sédition contre ceux qui sont auprès de lui. Ce que je n'estime pas, néanmoins, et pense, quand le fait de nos rentes sera réglé, qu'il n'y aura plus de péril dans Paris; mais jusque-là il me semble qu'il y auroit toujours quelque petit prétexte de faire du bruit. A Paris, ce 3 juin 1649.

« D'Aligre. »

Dans une lettre du 3 août, le même personnage écrivait :

« ..... Les particuliers serrent leur argent et les gens d'affaires en sont épuisés, d'autant que les peuples ne payent point, et ainsi ne se fait aucun retour d'argent des provinces, comme il étoit accoutumé..... »

l'Hôtel de Ville. La Chambre des Vacations donna arrêt par lequel elle défendit ces assemblées. Quand le Parlement fut rentré, à la Saint-Martin de l'année 1649, la Grand'Chambre confirma cet arrêt qui étoit juridique en soi, parce que les assemblées, sans l'autorité du prince, ne sont jamais légitimes, mais qui autorisoit toutefois le mal, en ce qu'il en empêchoit le remède.

Ce qui obligea la Grand'Chambre à donner un second arrêt fut que, nonobstant celui qui avoit été rendu par la Chambre des Vacations, les rentiers assemblés au nombre de plus de trois mille hommes, tous bons bourgeois et vêtus de noir, avoient créé douze syndics pour veiller, ce disoient-ils, sur les prévarications du prévôt des marchands. Cette nomination des syndics fut inspirée à ces bourgeois par cinq ou six personnes, qui avoient en effet quelque intérêt dans les rentes, mais que j'avois jetées dans l'assemblée pour la diriger, aussitôt que je la vis formée. Je suis encore très-persuadé que je rendis, en cette occasion, un très-grand service à l'État, parce que si je n'eusse réglé, comme je fis, cette assemblée, qui entraînoit après elle presque tout Paris, il y eût eu assurément une fort grande sédition. Tout s'y passa au contraire avec un très-grand ordre. Les rentiers demeurèrent dans le respect pour quatre ou cinq conseillers du Parlement, qui parurent à leur tête et voulurent bien accepter le syndicat. Ils y persistèrent avec joie, quand ils surent, par les mêmes conseillers, que nous leur donnions M. de Beaufort et moi notre protection. Ils nous firent une députation solennelle, que nous reçûmes comme vous pouvez l'imaginer. Le Premier Président, qui se le devoit tenir pour dit, voyant cette démarche, s'emporta, et donna ce second

arrêt dont je vous viens de parler. Les syndics prétendirent que leur syndicat ne pouvoit être cassé que par le Parlement en corps et non par la Grand'Chambre. Ils se plaignirent aux Enquêtes, qui furent du même avis, après en avoir opiné dans leurs chambres, et qui allèrent ensuite chez M. le Premier Président, accompagnées d'un très-grand nombre de rentiers.

La cour, qui crut devoir faire un coup d'autorité, envoya des archers chez Parain-des-Coutures, capitaine des quartiers, et qui étoit un des douze syndics. Ils furent assez heureux pour ne le pas trouver chez lui. Le lendemain, les rentiers s'assemblèrent en très-grand nombre en l'Hôtel de Ville, et y résolurent de présenter requête au Parlement, et d'y demander justice de la violence que l'on avoit voulu faire à un de leurs syndics.

Jusque-là nos affaires alloient à souhait. Nous nous étions enveloppés dans la meilleure et la plus juste affaire du monde, et nous étions sur le point de nous reprendre et de nous recoudre, pour ainsi dire, avec le Parlement, qui étoit sur le point de demander l'assemblée des chambres et de sanctifier, par conséquent, tout ce que nous avions fait. Le diable monta à la tête de nos subalternes : ils crurent que cette occasion tomberoit, si nous ne la relevions par un grain qui fût de plus haut goût que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montrésor, qui, dans un conseil de Fronde, qui fut tenu chez le président de Bellièvre, proposa qu'il falloit faire tirer un coup de pistolet à l'un des syndics, pour obliger le Parlement à s'assembler; parce que autrement, dit-il, le Premier Président n'accordera jamais l'assemblée des chambres qu'il a prétexte de refuser, puisqu'il l'a promis à la paix, au lieu que, si nous faisions une émotion, les

Enquêtes prendroient leurs places tumultuairement et feroient ainsi l'assemblée des chambres, qui nous est absolument nécessaire, parce qu'elle nous rejoint naturellement au Parlement, dans une conjoncture où nous serons, avec le Parlement, les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, et où nous ne sommes, sans le Parlement, que des séditieux et des tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de pistolet dans la rue à l'un des syndics, qui ne sera pas assez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, et qui la fera toutefois suffisante pour produire l'assemblée des chambres, qui nous est si nécessaire.

Je m'opposai à ce dessein, avec toute la force qui fut en mon pouvoir. Je représentai que nous aurions infailliblement l'assemblée des chambres sans cet expédient, qui avoit mille et mille inconvénients. J'ajoutai qu'une supposition étoit toujours odieuse. Le président de Bellièvre traita mon scrupule de pauvreté; il me pria de me ressouvenir de ce que j'avois mis autrefois dans la Vie de César[1]; que dans les affaires publiques

1. Nous n'avons pas retrouvé cette Vie de César, mais les maximes que le président de Bellièvre rappelle au Coadjuteur se trouvent dans la *Conjuration de Jean-Louis de Fiesque* : Voici ce que dit Retz, dans ce même ouvrage, au sujet de César :

« César avoit, au souverain degré, toutes les qualités nécessaires à un grand prince, et néanmoins il est certain que ni sa courtoisie, ni sa prudence, ni son courage, ni son éloquence, ni sa libéralité, ne l'eussent pas élevé à l'empire du monde, s'il n'eût trouvé de grandes résistances dans la république romaine. Le prétexte que lui fournit la persécution de Pompée, la réputation que leurs démêlés lui donnèrent occasion d'acquérir, le profit qu'il tira des divisions de ses concitoyens, ont été les véritables fondements de sa puissance : et cependant il semble que vous ayez dessein d'ajouter à l'établissement de la maison de Doria, le seul avantage qui lui manquoit, et qu'à cause que son bonheur lui a trop peu coûté jusqu'ici pour être bien assuré, vous ayez l'impatience de l'affermir par des efforts qui, étant trop foibles pour le renverser, ne serviront qu'à justifier ses entreprises et à mieux établir son autorité. »

la morale a plus d'étendue que dans les particulières. Je le priai, à mon tour, de se ressouvenir de ce que j'avois mis à la fin de la même Vie; qu'il est toujours judicieux de ne se servir qu'avec d'extrêmes précautions de cette licence, parce qu'il n'y a que le succès qui la justifie : « Et qui peut répondre du succès ? ajou« tois-je, puisque la fortune peut jeter cent et cent « incidents dans une affaire de cette nature, qui cou« ronnent l'abominable par le ridicule, quand elle ne « réussit pas. » Je ne fus pas écouté, quoiqu'il semblât que Dieu m'avoit inspiré ces paroles, comme vous le verrez par l'événement. MM. de Beaufort, de Brissac, de Noirmoutiers, de Laigues, de Bellièvre, de Montrésor se mirent tous contre moi ; et il fut résolu qu'un gentilhomme, qui étoit à Noirmoutiers, tireroit un coup de pistolet dans le carrosse de Joly, que vous avez vu depuis à moi[1], et qui étoit un des syndics des rentiers; que Joly se feroit une égratignure pour faire croire qu'il auroit été blessé; qu'il se mettroit au lit et qu'il donneroit sa requête au Parlement. Je vous confesse que cette résolution me donna une telle inquiétude toute la nuit, que je n'en fermai pas l'œil, et que je dis, le lendemain au matin, au président de Bellièvre ces deux vers [de la tragédie] d'Horace :

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.
(*Corneille*, acte III, scène III.)

1. Ce même Joly écrivit plus tard des Mémoires très-hostiles à la mémoire du cardinal de Retz, et qui justifient parfaitement ce que le jeune abbé de Retz avait dit, dans la *Conjuration de Fiesque* :

« Vous ne pouvez ignorer que ceux qui servent un rebelle croient l'obliger si fortement, que n'en pouvant jamais être récompensés selon leur gré, ils deviennent presque toujours ses ennemis. Comme ceux qui roulent d'une montagne sont fracassés par les mêmes pointes des rochers auxquelles ils s'étoient pris pour y monter; de

Le maréchal de la Mothe, à qui nous communiquâmes ce bel exploit, y eut presque autant d'aversion que moi. Enfin, il s'exécuta le 11 décembre, et la fortune ne manqua pas d'y jeter le plus cruel de tous les incidents que l'on se fût pu imaginer. Le marquis de la Boulaye, soit de sa propre folie, soit de concert avec le Cardinal, dont je suis persuadé par une preuve qui est convaincante, voyant que sur l'émotion causée dans la place Maubert par ce coup de pistolet, et sur la plainte du président Charton, l'un des syndics, qui se voulut imaginer qu'on avoit pris Joly pour lui, le Parlement s'étoit assemblé, se jeta comme un insensé et comme un démoniaque au milieu de la salle du Palais, suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un misérable savetier. Il cria aux armes; il n'oublia rien pour en faire prendre dans les rues voisines; il alla chez le bonhomme Broussel, qui lui fit une réprimande à sa mode; il vint chez moi, où je le menaçai de le faire jeter par la fenêtre, et où le gros Comény, qui s'y trouva, le traita comme un valet. Je vous rendrai compte de la suite de cette aventure, quand je vous aurai expliqué la raison que j'ai de croire que ce marquis de la Boulaye, père de la Mark que vous avez vu, agissoit de concert avec le Cardinal.

Il étoit attaché à M. de Beaufort, qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de lui par Madame de Montbazon, de qui il étoit tout à fait dépendant. J'avois découvert que ce misérable avoit des conférences secrètes avec Madame d'Empuce, concubine en titre d'office d'Ondédéï et espionne avérée

même ceux qui tombent d'une fortune extrêmement élevée sont presque toujours ruinés par les moyens qu'ils avoient employés pour y arriver. »

du Mazarin. Il n'avoit pas tenu à moi d'en détromper M. de Beaufort, à qui j'avois même fait jurer, sur les Évangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues, qui n'étoit pas un imposteur, m'a dit, encore un peu de temps avant sa mort, que le Cardinal, en mourant, le recommanda au Roi comme un homme qui l'avoit toujours très-fidèlement servi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profession.

Je reviens à Joly. Le Parlement s'étant assemblé, l'on ordonna qu'il seroit informé de cet assassinat. La Reine, qui vit que la Boulaye n'avoit pas réussi dans sa tentative de la sédition, alla à son ordinaire, car c'étoit un samedi, à la messe à Notre-Dame. Le prévôt des marchands l'alla assurer, à son retour, de la fidélité de la ville. L'on affecta de publier, au Palais-Royal, que les Frondeurs avoient voulu soulever le peuple et qu'ils avoient manqué leur coup. Tout cela ne fut que douceur au prix de ce qui arriva le soir.

La Boulaye, qui étoit en défiance, s'il n'étoit pas d'intelligence avec la cour, ou qui voulut achever la pièce qu'il avoit commencée, s'il étoit de concert avec le Mazarin, posa une espèce de corps de garde de sept à huit cavaliers devant la place Dauphine, cependant que lui, à ce qu'on a assuré depuis, étoit chez une fille de joie du voisinage. Il y eut je ne sais quelle rumeur entre ces cavaliers et les bourgeois du guet; et l'on vint dire au Palais-Royal qu'il y avoit de l'émotion en ce quartier. Servien, qui s'y trouva, eut ordre d'envoyer savoir ce que c'étoit, et l'on prétend qu'il grossit beaucoup, par son rapport, le nombre des gens qui y étoient. L'on observa même qu'il eut une assez longue conférence avec le Cardinal, dans la petite chambre

grise de la Reine, et que ce ne fut qu'après cette conférence qu'il vint dire, tout échauffé, à M. le Prince, qu'il y avoit assurément quelque entreprise contre sa personne. Le premier mouvement de M. le Prince fut de s'en aller éclaircir lui-même, la Reine l'en empêcha; et ils convinrent d'envoyer seulement le carrosse de M. le Prince, avec quelques carrosses de suite, comme ils avoient accoutumé, pour voir si on l'attaqueroit. Comme ils arrivèrent sur le Pont-Neuf, ils trouvèrent force gens en armes, parce que les bourgeois les avoient prises à la première rumeur, et il n'arriva rien au carrosse de M. le Prince. Il y eut un laquais blessé d'un coup de pistolet dans celui de Duras, qui le suivoit, dit-on. On ne sait point trop comme cela arriva : s'il est vrai, comme on disoit en ce temps-là, que deux cavaliers eussent tiré ce coup de pistolet, après avoir regardé dans le carrosse de M. le Prince, où ils ne trouvèrent personne. Il y a apparence que ce jeu fut la continuation de celui du matin. Un boucher, très-homme de bien, me dit, huit jours après, et il me l'a redit vingt fois depuis, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de ce qui s'étoit dit de ces deux cavaliers; que ceux de la Boulaye n'étoient plus quand les carrosses passèrent, et que les coups de pistolet qui se tirèrent, en ce temps-là, ne furent qu'entre des bourgeois ivres et ses camarades bouchers, qui revenoient de Poissy et qui n'étoient pas à jeun. Ce boucher, appelé le Houte, père du chartreux dont vous avez ouï parler, disoit qu'il étoit dans la compagnie.

Quoi qu'il en soit, il faut avouer que l'artifice de Servien rendit un grand service au Cardinal en ce rencontre, parce qu'il lui réunit M. le Prince par la nécessité où il se trouva de pousser les Frondeurs, qu'il

crut l'avoir voulu assassiner. L'on a blâmé M. le Prince d'avoir donné dans ce panneau, et, à mon opinion, on l'en a dû plaindre; il étoit difficile de s'en défendre dans un moment où tout ce qu'il y a de gens qui sont le plus à un prince, croient qu'ils ne lui témoigneroient pas leur zèle s'ils ne lui exagéroient son péril. Les flatteurs du Palais-Royal confondirent, avec empressement et avec joie, l'entreprise du matin avec l'aventure du soir; l'on broda sur ce canevas tout ce que la plus lâche complaisance, tout ce que la plus noire imposture, tout ce que la crédulité la plus sotte purent figurer; et nous nous trouvâmes, le lendemain matin, éveillés par le bruit répandu par toute la ville que nous avions voulu enlever la personne du Roi et la mener en l'Hôtel de Ville; que nous avions résolu de massacrer M. le Prince, et que les troupes d'Espagne s'avançoient vers la frontière de concert avec nous. La cour fit, le soir même, une peur effroyable à Madame de Montbazon, que l'on savoit être la patronne de la Boulaye. Le maréchal d'Albret, qui se vantoit d'en être aimé, lui portoit tout ce qu'il plaisoit au Cardinal d'aller jusqu'à elle. Vineuil, qui en étoit effectivement aimé, à ce qu'on disoit, lui inspiroit tout ce que M. le Prince lui vouloit faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à M. de Beaufort, qui me vint éveiller à cinq heures du matin, pour me dire que nous étions perdus et que nous n'avions qu'un parti à prendre : qui étoit à lui de se jeter dans Péronne, où Hocquincourt le recevroit; et à moi de me retirer à Mézières, où je pouvois disposer de Bussy la Met. Je crus, aux premiers mots de cette proposition, que M. de Beaufort avoit fait avec la Boulaye quelque sottise avec lui. Comme il m'eût fait mille et mille serments qu'il en étoit aussi innocent que moi, je lui

dis que les partis qu'il proposoit étoient pernicieux; qu'ils nous feroient paroître coupables aux yeux de tout l'univers; il n'y en avoit point d'autre que de nous envelopper dans notre innocence, que de faire bonne mine, ne rien prendre pour nous de tout ce qui ne nous attaqueroit pas directement, et de nous résoudre de ce que nous aurions à faire, selon les occasions. Comme il se piquoit aisément de tout ce qui lui paroissoit audacieux, il entra sans peine dans mes raisons. Nous sortîmes ensemble, sur les huit heures, pour nous faire voir au peuple et pour voir moi-même la contenance du peuple, que l'on m'avoit mandé de différents quartiers être beaucoup consterné. Cela nous parut effectivement; et si la cour nous eût attaqués dans ce moment, je ne sais si elle n'auroit pas réussi. J'eus trente billets, sur le midi, qui me firent croire qu'elle en avoit le dessein, et trente autres qui me firent appréhender qu'elle le pût avoir avec succès.

MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutiers, de Laigues, de Fiesque, de Fontrailles et de Matha vinrent dîner chez moi. Il y eut, après dîner, une grande contestation; la plupart voulant que nous nous missions sur la défensive, ce qui eût été très-ridicule, parce qu'ainsi nous nous fussions reconnus coupables avant que d'être accusés. Mon avis l'emporta, qui fut que M. de Beaufort marchât seul dans les rues avec un page derrière son carrosse, et que j'y marchasse de même manière, de mon côté, avec un aumônier; que nous allassions séparément chez M. le Prince lui dire que nous étions très-persuadés qu'il ne nous faisoit pas l'injustice de nous confondre dans les bruits qui couroient.

Je ne pus trouver, après dîner, M. le Prince chez

lui; et M. de Beaufort ne l'y ayant pas rencontré non plus, nous nous trouvâmes, sur les six heures, chez Madame de Montbazon, qui vouloit, à toute force, que nous prissions des chevaux de poste pour nous enfuir. Nous eûmes, sur cela, une contestation qui ouvrit une scène, où il y eut bien du ridicule, quoiqu'il ne s'y agît que du tragique. Madame de Montbazon soutenant qu'au personnage que nous jouions, M. de Beaufort et moi, il n'y avoit rien de plus aisé que de se défaire de nous, puisque nous nous mettions entre les mains de nos ennemis. Je lui répondis: « qu'il étoit vrai que nous « hasardions notre vie; mais que si nous agissions « autrement, nous perdrions certainement notre hon- « neur. » Elle se leva, à ce mot, de dessus son lit, où elle étoit, et elle me dit, après m'avoir mené vers la cheminée : — « Avouez le vrai, ce n'est pas ce qui vous « tient, vous ne sauriez quitter vos nymphes. Emme- « nons l'innocente avec nous : je crois que vous ne « vous souciez plus guère de l'autre. » Comme j'étois accoutumé à ces manières, je ne fus pas surpris de ce discours. Je le fus davantage, quand je la vis effectivement dans la pensée de s'en aller à Péronne, et si effrayée, qu'elle ne savoit ce qu'elle disoit. Je trouvois que ses deux amants lui avoient donné plus de frayeur qu'apparemment ils n'eussent voulu. J'essayai de la rassurer; et sur ce qu'elle me témoigna quelques défiances que je ne fusse pas de ses amis, à cause de la liaison que j'avois avec Mesdames de Chevreuse et de Guémené, je lui dis tout ce que celle que j'avois avec M. de Beaufort pouvoit demander de moi dans cette conjoncture. A quoi elle me répondit brusquement : — « Je veux que l'on soit de mes amis pour l'amour « de moi-même : ne le méritai-je pas bien? » Je lui fis là-dessus son panégyrique, et de propos en propos,

qui continuèrent assez longtemps, elle tomba sur les beaux exploits que nous aurions faits si nous nous étions trouvés unis ensemble, à quoi elle ajouta qu'elle ne concevoit pas comme je m'amusois à une vieille, qui étoit plus méchante que le diable, et à une jeune qui étoit encore plus sotte à proportion. — « Nous nous « disputons tout le jour cet innocent, reprit-elle en « montrant M. de Beaufort qui jouoit aux échecs; nous « nous donnons bien de la peine, nous gâtons toutes « nos affaires; accordons-nous ensemble, allons-« nous-en à Péronne. Vous êtes maître de Mézières, « le Cardinal nous enverra demain des négocia-« teurs. »

Ne soyez pas surprise, s'il vous plaît, de ce qu'elle parloit ainsi de M. de Beaufort; c'étoient ses termes ordinaires, et elle disoit, à qui vouloit l'entendre, qu'il étoit impuissant, ce qui étoit ou vrai, ou presque vrai; qu'il ne lui avoit iamais demandé le bout du doigt; qu'il n'étoit amoureux que de son âme; et en effet, il me paroissoit au désespoir quand elle mangeoit les vendredis de la viande, ce qui lui arrivoit très-souvent. J'étois accoutumé à ces dits, mais comme je ne l'étois pas à ces douceurs, j'en fus touché, quoiqu'elles me fussent suspectes, vu la conjoncture. Elle étoit fort belle; je n'avois pas de dispositions naturelles à perdre de telles occasions; je radoucis beaucoup; l'on ne m'arracha pas les yeux; je proposai d'entrer dans le cabinet, mais l'on me proposa pour préalable de toutes choses d'aller à Péronne : ainsi finirent nos amours. Nous rentrâmes dans la conversation; l'on se remit à contester sur la conduite. Le président de Bellièvre, que Madame de Montbazon envoya consulter, répondit qu'il n'y avoit pas deux partis; que l'unique étoit de faire toutes les démarches de respect vers M. le Prince,

et, si elles n'étoient reçues, de se soutenir par son innocence et par sa fermeté.

M. de Beaufort sortit de l'hôtel de Montbazon pour aller chercher M. le Prince, qu'il trouva à table, ou chez Prudhomme, ou chez le maréchal de Gramont, je ne m'en ressouviens pas précisément. Il lui fit son compliment avec respect. M. le Prince, qui se trouva surpris, lui demanda s'il se vouloit mettre à table. Il s'y mit; il soutint la conversation sans s'embarrasser, et il sortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. J'ai ouï dire à beaucoup de gens que cette démarche de M. de Beaufort avoit touché l'esprit du Mazarin à un tel point, qu'il fut quatre ou cinq jours à ne parler d'autre chose avec ses confidents. Je ne sais ce qui se passa depuis ce souper jusques au lendemain matin, mais je sais bien que M. le Prince, qui n'avoit pas paru aigri, comme vous voyez, ce soir-là, parut fort envenimé contre nous le lendemain.

J'allai chez lui avec Noirmoutiers; et quoique toute la cour y fût pour lui faire compliment sur son prétendu assassinat, et qu'il les fit tous entrer les uns après les autres dans son cabinet, le chevalier de Rivière, qui étoit gentilhomme de la chambre, m'y laissa toujours, en me disant qu'il n'avoit pas ordre de me faire entrer. Noirmoutiers, qui étoit fort vif, s'impatientoit; j'affectois la patience publique; je demeurai dans la chambre trois heures entières et je n'en sortis qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas de cette avance; j'allai chez Madame de Longueville, qui me reçut assez froidement; après quoi je descendis chez M. son mari, qui étoit arrivé à Paris depuis peu, et le priai de témoigner à M. le Prince, etc. Comme il étoit fort persuadé que tout ce qui se passoit n'étoit qu'un

piége que la cour tendoit à M. le Prince, il me fit connoître qu'il avoit un mortel déplaisir de ce qu'il voyoit; mais comme il étoit naturellement foible, qu'il étoit fraîchement raccommodé avec lui et qu'il avoit fait, tout de nouveau, une je ne sais quelle liaison avec la Rivière, il demeura dans les termes généraux, et je m'aperçus même que, contre son ordinaire, il évitoit le détail.

Tout ce que je viens de dire se passa le onzième et le douzième de décembre 1649. Le treizième, M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le Prince et de MM. de Bouillon, de Vendôme, de Saint-Simon, d'Elbeuf et de Mercœur, vint au Parlement, où, sur une lettre de cachet envoyée par le Roi, par laquelle il ordonnoit que l'on informât des auteurs de la sédition, il fut arrêté que l'on travailleroit à cette affaire avec toute l'application que méritoit une conjuration contre l'État.

Le quatorzième, M. le Prince, en la même compagnie, fit plainte et demanda qu'il fût informé de l'attentat qu'on avoit voulu commettre contre sa personne.

Le quinzième [décembre], l'on ne s'assembla pas, parce que l'on voulut donner du temps à MM. Charton et Doujat, pour achever les informations pour lesquelles ils avoient été commis.

Le dix-huitième, le Parlement ne s'étant pas assemblé pour la même raison, Joly présenta requête à la Grand'Chambre pour être renvoyé à la Tournelle, prétendant que son affaire n'étoit que particulière et ne devoit pas être traitée dans l'assemblée des chambres, puisqu'elle n'avoit aucun rapport à la sédition. Le Premier Président, qui ne vouloit faire qu'un procès de tout ce qui s'étoit passé l'onzième, renvoya la requête à l'assemblée des chambres.

Le dix-neuvième [décembre], il n'y eut point d'assemblées.

Le vingtième, Monsieur et M. le Prince vinrent au Palais, et toute la séance se passa en contestations si le président Charton, qui avoit fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joly, opineroit ou n'opineroit pas. Il fut exclu, et avec justice.

Le vingt-unième, le Parlement ne s'assembla pas.

Vous pouvez croire que la Fronde ne s'endormoit pas en l'état où étoient les choses. Je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit servir au rétablissement de nos affaires, qui étoient dans un prodigieux décréditement. Presque tous nos amis étoient désespérés, tous étoient affoiblis. Le maréchal de la Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que M. le Prince lui fit de le tirer du pair, et s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire, en cet endroit, l'éloge de M. Caumartin. Il étoit mon allié; Esgoilly, qui étoit mon cousin-germain, ayant épousé une de ses tantes; il avoit déjà quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confidence. Et quand il ne se fût pas signalé en cette occasion, je n'eusse pas seulement songé à me plaindre de lui. Il s'unit entièrement avec moi, le lendemain de l'éclat de la Boulaye. Il entra dans mes intérêts lorsque l'on me croyoit abîmé à tous les quarts d'heure. Je lui donnai ma confiance par reconnoissance, je la lui continuai, au bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passoit son âge. Il fut, après trois mois d'intrigues, plus habile, sans comparaison, que tout ce que vous voyez. Je suis assuré que vous me pardonnerez bien cette petite digression. Ce que je trouvai de plus ferme à Paris, dans la consternation, furent les curés. Ils travaillèrent, ces sept ou huit jours-là, parmi le peuple, avec

un zèle incroyable pour moi; et celui de Saint-Gervais, qui étoit frère de l'avocat général Talon, m'écrivit dès le cinquième : « Vous remontez; sauvez-vous « de l'assassinat; devant qu'il soit huit jours vous « serez plus fort que vos ennemis. »

Le 21 [décembre], à midi, un officier de chancellerie me fit avertir que M. Meillan, procureur général, avoit été enfermé deux heures, le matin, avec M. le Chancelier et avec M. de Chavigny, et qu'il avoit été résolu, par l'avis du Premier Président, que, le vingt-deuxième, il prendroit ses conclusions contre M. de Beaufort, contre M. de Broussel et contre moi; qu'on avoit longtemps contesté sur la forme; que l'on étoit convenu, à la fin, qu'il concluroit à ce que nous serions assignés pour être ouïs, ce qui est une manière d'ajournement personnel un peu mitigé.

Nous tînmes, après dîner, un grand conseil de Fronde chez Longueil, dans lequel il y eut de grandes contestations. L'abattement, qui paroissoit encore dans le peuple, faisoit craindre que la cour ne se servît de cet instant pour nous faire arrêter, sous quelque formalité de justice que Longueil prétendoit être coulée dans la procédure, par l'adresse du président de Mesmes et soutenue par la hardiesse du Premier Président. Ce sentiment de Longueil, qui étoit l'homme du monde qui entendoit le mieux le Parlement, me faisoit peine comme aux autres; mais je ne pouvois pourtant me rendre à l'avis des autres, qui étoit de hasarder un soulèvement. Je savois, comme eux et mieux qu'eux, que le peuple revenoit à nous, mais je n'ignorois pas non plus qu'il n'y étoit pas encore revenu; je ne doutois pas que nous ne manquassions notre coup si nous l'entreprenions; mais je doutois encore moins que, quand même nous y réussirions,

nous serions perdus, et parce que nous n'en pourrions pas soutenir les suites, et parce que nous nous ferions convaincre nous-mêmes de trois crimes capitaux et très-odieux. Ces raisons sont, comme vous voyez, assez bonnes pour toucher des esprits qui n'ont pas peur. Mais ceux qui sont prévenus de cette passion, ne sont susceptibles que du sentiment qu'elle leur inspire; et je me suis ressouvenu, mille fois peut-être en ma vie, de ce que j'observai dans cette conversation, qui fut que lorsque la frayeur est jusqu'à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité. Longueil, qui étoit un fort grand poltron, opina, en cette occasion, à investir le Palais-Royal.

Après que je les eus laissés longtemps battre l'eau pour leur donner lieu de refroidir leur imagination, qui ne se rend jamais quand elle est échauffée, je leur proposai ce que j'avois résolu de leur dire devant que d'entrer chez Longueil, qui étoit que mon avis étoit, que comme nous saurions, le lendemain, Monsieur et MM. les princes au Palais, M. de Beaufort y allât suivi de son écuyer; que j'y entrasse, en même temps, par l'autre degré, avec un simple aumônier; que nous allassions prendre nos places et que je dise en son nom et au mien : qu'ayant appris par le bruit commun qu'on nous impliquoit dans la sédition, nous venions porter nos têtes au Parlement, pour être punis si nous étions coupables et pour demander justice contre les calomniateurs, si nous nous trouvions innocents; et que bien qu'en mon particulier je ne me tinsse pas justiciable de la compagnie, je renonçois à tous les priviléges pour avoir la satisfaction de faire paroître mon innocence à un corps pour lequel j'avois eu, toute ma vie, autant d'attachement et autant de vénération. « Je sais bien, Messieurs, ajoutai-je, que le parti que

« je vous propose est un peu délicat, parce qu'on « nous peut tuer au Palais; mais si on manque de « nous tuer, demain nous sommes les maîtres du « pavé. Et il est si beau à des particuliers de l'être, « dès le lendemain d'une accusation si atroce, qu'il « n'y a rien qu'il ne faille hasarder pour cela. Nous « sommes innocents, la vérité est forte; le peuple et « nos amis ne sont abattus que parce que les circon- « stances malheureuses que le caprice de la fortune « a assemblées dans un certain point, les font douter « de notre innocence; notre sécurité ramènera le Par- « lement, ramènera le peuple. Je maintiens que nous « sortirons du Palais, si nous n'y demeurons pas, plus « accompagnés que nos ennemis. Voici les fêtes de « Noël, il n'y a plus d'assemblées que demain et « après demain; si les choses se passent comme je « vous le marque et comme je l'espère, je les soutien- « drai dans le peuple par un sermon, que je projette « de prêcher, le jour de Noël, dans Saint-Germain- « l'Auxerrois[1], qui est la paroisse du Louvre. Nous « les soutiendrons, après les fêtes, par nos amis que « nous aurons le temps de faire venir des provinces. »

Tout le monde se rendit à cet avis, l'on nous recommanda à Dieu, parce qu'on ne doutoit point que nous ne dussions courir grande fortune, lorsqu'on nous verroit prendre un parti de cette nature, et chacun retourna chez soi avec fort peu d'espérance de nous revoir.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet de Madame de Lesdiguières, qui me donnoit avis que la Reine, qui avoit prévu que nous pourrions prendre résolution d'aller au Palais, parce que les conclusions que le Procureur Général y devoit prendre s'étoient assez répandues dans le monde, avoit écrit à M. de Paris qu'elle le conjuroit d'aller prendre sa place dans le Parlement, dans la vue de m'empêcher d'y aller; parce que M. de Paris y étant, je n'y avois plus de séance, et la cour eût été bien aise de n'avoir pour défenseur de notre cause que M. de Beaufort, qui étoit encore un plus méchant orateur que moi.

1. Nous n'avons pas retrouvé ce sermon du cardinal de Retz sur la charité, qu'il prononça le jour de Noël. Il ne fait pas partie du recueil manus. de la Bibl. imp., dont nous avons déjà donné le numéro.

J'allai, dès les trois heures du matin, chercher MM. de Brissac et de Retz, et je les menai aux capucins du faubourg Saint-Jacques, où M. de Paris avoit couché, pour le prier, en corps de famille, de ne point aller au Palais. Mon oncle n'avoit point de sens, et le peu qu'il en avoit n'étoit point droit; il étoit foible et timide jusques à la dernière extrémité; il étoit jaloux de moi jusques au ridicule. Il avoit promis à la Reine qu'il iroit prendre sa place, il ne fut pas en notre pouvoir d'en tirer que des impertinences et des vanteries; qu'il me défendroit bien mieux que je ne me défendrois moi-même. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, que quoiqu'il causât comme une linotte en particulier, il étoit toujours muet comme un poisson en public. Je sortis de sa chambre au désespoir; un chirurgien qu'il avoit me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmélites, qui étoient tout proche, et il me revint trouver, un quart d'heure après, avec ces bonnes nouvelles. Il me dit qu'aussitôt que nous étions sortis de la chambre de M. de Paris, il y étoit entré; qu'il l'avoit beaucoup loué de la fermeté avec laquelle il avoit résisté à ses neveux, qui le vouloient enterrer tout vif; qu'il l'avoit exhorté ensuite de se lever en diligence pour aller au Palais; qu'aussitôt qu'il fut hors du lit, il lui avoit demandé d'un ton effaré comme il

se portoit. Que M. de Paris lui avoit répondu : « Qu'il « se portoit fort bien. » Qu'il lui avoit dit : « Cela ne « se peut, vous avez trop mauvais visage. » Qu'il lui avoit tâté le pouls; qu'il l'avoit assuré qu'il avoit la fièvre, et d'autant plus à craindre qu'elle paroissoit moins; que M. de Paris l'avoit cru; qu'il s'étoit remis au lit, et que tous les rois et toutes les reines ne l'en feroient sortir de quinze jours. Cette bagatelle est assez plaisante pour n'être pas omise.

Nous allâmes au Palais, MM. de Beaufort, de Brissac, de Retz et moi, mais seuls et séparément. MM. les princes avoient assurément plus de mille gentilshommes avec eux, et on peut dire que toute la cour généralement y étoit. Comme j'étois en rochet et camail, je passai la grande salle le bonnet à la main, et je trouvai peu de gens assez honnêtes pour me rendre le salut, tant l'on étoit persuadé que j'étois perdu. La fermeté n'est pas commune en France, mais une lâcheté de cette espèce y est encore plus rare. Je vois encore, tout d'une vue, plus de trente hommes de qualité, qui se disoient et qui se disent de mes amis, qui m'en donnèrent cette marque. Comme j'entrai dans la Grand'Chambre devant que M. de Beaufort y fût arrivé, et que je surpris par conséquent la compagnie, j'entendis un petit bruit sourd pareil à ceux que vous avez entendus quelquefois à des sermons à la fin d'une période qui a plu, et j'en augurai bien. Je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avois projeté la veille chez Longueil, que vous avez vu ci-dessus. Ce petit bruit recommença après mon discours, qui fut fort court et fort modeste. Un conseiller ayant voulu, à ce moment, rapporter une requête pour Joly, le président de Mesmes prit la parole et dit : « Qu'il falloit préalablement à toutes choses lire les informations qui avoient été faites contre

la conjuration publique, dont il avoit plu à Dieu de préserver l'État et la maison royale. » Il dit, en finissant ces paroles, quelque chose de celle d'Amboise, qui me donna, comme vous verrez, un terrible avantage sur lui. J'ai observé mille fois qu'il étoit aussi nécessaire de choisir les mots dans les grandes affaires, qu'il est superflu de les affecter dans les petites.

L'on lut les informations, dans lesquelles l'on ne trouva pour témoins qu'un appelé Canto, qui avoit été condamné d'être pendu à Pau; Pichon, qui avoit été mis sur la roue en effigie au Mans; Sociando, contre lequel il y avoit preuve de fausseté à la Tournelle; Lacomette, Marcassez, Gorgibus, filous fieffés. Je ne crois pas que vous ayez vu dans les *Petites lettres* de Port-Royal [1] de noms plus saugrenus que ceux-là; et Gorgibus vaut bien Tambourin. La seule déposition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la substance : Qu'il s'étoit trouvé en plusieurs assemblées des rentiers à l'Hôtel de Ville, où il avoit ouï dire que M. de Beaufort et M. le Coadjuteur vouloient tuer M. le Prince; qu'il avoit vu la Boulaye chez M. de Broussel le jour de la sédition; qu'il l'avoit vu aussi chez M. le Coadjuteur; que, le même jour, le président Charton avoit crié aux armes; que Joly avoit dit à l'oreille à lui Canto, quoiqu'il ne l'eût jamais ni vu ni connu que cette fois-là, qu'il falloit tuer M. le Prince et la grande barbe [Molé]. Les autres témoins confirmèrent cette déposition. Comme le Procureur Général, que l'on fit entrer après la lecture des informations, eut pris ses conclusions, qui furent de nous assigner pour être ouïs M. de Beaufort, M. de Broussel et moi, j'ôtai mon

1. C'est le titre sous lequel parurent d'abord les *Provinciales* de Pascal. Voyez l'introduction de M. Louandre, édition de la *Bibliothèque Charpentier*.

onnet pour parler; et le Premier Président m'en ayant oulu empêcher, en disant que ce n'étoit pas l'ordre et que je parlerois à mon tour, la sainte cohue des Enquêtes s'éleva et faillit étouffer le Premier Président. Voici précisément ce que je dis :

« Je ne crois pas, Messieurs, que les siècles passés « aient vu des ajournements personnels donnés, à des « gens de notre qualité, sur des ouï-dire; mais je crois « aussi peu que la postérité puisse souffrir, ni même « ajouter foi à ce que l'on ait seulement à écouter ces « ouï-dire, de la bouche des plus infâmes scélérats « qui soient jamais sortis des cachots. Canto, Mes- « sieurs, a été condamné à la corde à Pau; Pichon a « été condamné à la roue au Mans; Sociendo est en- « core sur vos registres criminels. » (Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. l'avocat général Bignon m'avoit envoyé, à deux heures après minuit, ces mémoires, et parce qu'il étoit mon ami particulier et parce qu'il croyoit le pouvoir faire en conscience, n'ayant point été appelé aux conclusions). « Jugez, s'il « vous plaît, de leur témoignage par leurs étiquettes « et par leur profession, qui est de filous avérés. Ce « n'est pas tout, Messieurs, ils ont une autre qualité « qui est bien plus relevée et bien plus rare; ils sont « témoins à brevet. Je suis au désespoir que la défense « de notre honneur, qui nous est commandée par « toutes les lois divines et humaines, m'oblige de « mettre au jour, sous le plus innocent des rois, ce « que les siècles les plus corrompus ont détesté dans « les plus grands égarements des anciens empereurs. « Oui, Messieurs, Canto, Sociando, Gorgibus ont des « brevets pour nous accuser. Ces brevets sont signés « de l'auguste nom qui ne devroit être employé que « pour consacrer encore davantage les lois les plus « saintes. M. le cardinal Mazarin, qui ne reconnoît « que celle de la vengeance qu'il médite contre les « défenseurs de la liberté publique, a forcé M. le Tel- « lier, secrétaire d'État, de contre-signer les infâmes « brevets, desquels nous vous demandons justice; « mais nous ne vous la demandons, toutefois, qu'après « vous avoir très-humblement suppliés de la faire à « nous-mêmes, la plus rigoureuse que les ordonnances « les plus sévères prescrivent contre les révoltés, s'il « se trouve que nous ayons, ni directement ni indi- « rectement, contribué à ce qui a été du dernier mou- « vement. Est-il possible, Messieurs, qu'un petit-fils « d'Henri le Grand, qu'un sénateur de l'âge et de la « probité de M. de Broussel, qu'un coadjuteur de « Paris, soient seulement soupçonnés d'une sédition, « où on n'a vu qu'un écervelé à la tête de quinze mi- « sérables de la lie du peuple? Je suis persuadé qu'il « me seroit honteux de nous étendre sur ce sujet. « Voilà, Messieurs, ce que je sais de la moderne con- « juration d'Amboise. »

Je ne vous puis exprimer l'exaltation des Enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'élevèrent sur ce que j'avois dit des témoins à brevet. Le bonhomme Doujat, qui étoit un des rapporteurs et qui m'en avoit fait avertir par l'avocat général Talon, de qui il étoit et parent et ami, l'avoua en faisant semblant de l'adoucir. Il se leva comme en colère et il dit très-finement : « Ces brevets, Monsieur, ne sont pas pour vous accuser « comme vous le dites. Il est vrai qu'il y en a, mais ils « ne sont que pour découvrir ce qui se passe dans les « assemblées des rentiers. Comment le Roi seroit-il « informé, s'il ne promettoit l'impunité à ceux qui lui « donnent des avis pour son service, et qui sont quel- « quefois obligés, pour les avoir, de dire des paroles

« qu'on leur pourroit tourner en crime? Il y a bien de « la différence entre des brevets de cette façon et des « brevets qu'on auroit donnés pour vous accuser. »

Vous pouvez croire comme la compagnie fut radoucie par ce discours; le feu monta au visage de tout le monde; il parut encore plus dans les exclamations que dans les yeux. Le Premier Président, qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit sa longue barbe avec la main, qui étoit son geste ordinaire quand il se mettoit en colère. « Patience, Messieurs, dit-il, allons d'ordre. « MM. de Beaufort, Coadjuteur et de Broussel, vous « êtes accusés; il y a des conclusions contre vous, « sortez de vos places. » Comme M. de Beaufort et moi voulûmes en sortir, M. de Broussel nous retint en disant : « Nous ne devons, Messieurs, ni vous ni moi, « sortir, jusques à ce que la compagnie nous l'or« donne; et d'autant moins, que M. le Premier Prési« dent, que tout le monde sait être notre partie, doit « sortir si nous sortons. » Et j'ajoutai : « Et M. le « Prince; » qui entendant que je le nommois, dit avec la fierté que vous lui connoissez, et pourtant avec un ton moqueur : « Moi, moi ! » A quoi je lui répondis : « Oui, Monsieur, la justice égale tout le monde. » Le président de Mesmes prit la parole, et lui dit : « Non, « Monsieur, vous ne devez point sortir, à moins que la « compagnie ne l'ordonne. Si M. le Coadjuteur le « souhaite, il faut qu'il le demande par une requête. « Pour lui, il est accusé, il est de l'ordre qu'il sorte; « mais puisqu'il en fait difficulté, il en faut opiner. » L'on étoit si échauffé contre cette accusation et contre ces témoins à brevet, qu'il y eut plus de quatre-vingts voix à nous faire demeurer dans nos places, quoiqu'il n'y eût rien au monde de plus contraire aux formes. Il passa enfin à ce que nous nous retirassions; mais la

plupart des avis furent des panégyriques pour nous, des satires contre le ministère, des anathèmes contre les brevets.

Nous avions des gens dans les lanternes, qui ne manquoient pas de jeter des bruits de ce qui se passoit dans la salle; nous en avions dans la salle, qui les répandoient dans les rues. Les curés et les habitués des paroisses ne s'oublioient pas. Le peuple accourut en foule de tous les quartiers de la ville au Palais. Nous y étions entrés à sept heures du matin, nous n'en sortîmes qu'à cinq heures du soir. Dix heures donnent un grand temps de s'assembler. L'on se portoit dans la grande salle, l'on se portoit dans la galerie, l'on se portoit sur le degré, l'on se portoit dans la cour; il n'y avoit que M. de Beaufort et moi qui ne portassions personne et qui fussions portés. L'on ne manqua point de respect ni à Monsieur, ni à M. le Prince; mais on n'observa pas toutefois tout celui qu'on leur devoit, parce qu'en leur présence une infinité de voix s'élevoient qui crioient : « Vive Beaufort ! vive le Coadju« teur ! »

Nous sortîmes ainsi du Palais et nous allâmes dîner, à six heures du soir, chez moi, où nous eûmes peine à aborder, à cause de la foule du peuple. Nous fûmes avertis, sur les onze heures du soir, que l'on avoit pris résolution au Palais-Royal de ne pas assembler les chambres le lendemain; et le président de Bellièvre, à qui nous le fîmes savoir, nous conseilla de nous trouver, dès sept heures, au Palais, pour en demander l'assemblée. Nous n'y manquâmes pas.

M. de Beaufort dit au Premier Président que l'État et la maison royale étoient en péril; que les moments étoient précieux; qu'il falloit faire un exemple des coupables. Enfin, il lui répéta les mêmes choses que

le Premier Président avoit dites, la veille, avec exagération et emphase. Il conclut par la nécessité d'assembler, sans perdre l'instant, la compagnie. Le bonhomme Broussel attaqua personnellement le Premier Président, et même avec emportement. Huit ou dix conseillers des Enquêtes entrèrent incontinent dans la Grand'Chambre pour témoigner l'étonnement où ils étoient qu'après une conjuration aussi furieuse, on demeuroit les bras croisés, sans en poursuivre la punition. MM. Bignon et Talon, avocats généraux, avoient merveilleusement échauffé les esprits, parce qu'ils avoient dit, au parquet des gens du Roi, qu'ils n'avoient eu aucune part aux conclusions et qu'elles étoient ridicules. Le Premier Président répondit très-sagement à toutes les paroles les plus piquantes qui lui furent dites, et il les souffrit toutes avec une patience incroyable, dans la vue qu'il eut, et qui étoit bien fondée, que nous eussions été bien aises de l'obliger à quelque repartie qui eût pu fonder ou appuyer une récusation.

Nous travaillâmes, dès l'après-dînée, à envoyer chercher nos amis dans les provinces, ce qui ne se faisoit pas sans dépense, et M. de Beaufort n'avoit pas un sou. Lozière, duquel je vous ai déjà parlé à propos des bulles de la coadjutorerie de Paris, m'apporta trois mille pistoles, qui suppléèrent à tout. M. de Beaufort espéroit de tirer du Vendômois et du Blaizois soixante gentilshommes et quarante des environs d'Anet; il n'en eut en tout que cinquante-quatre. J'en tirai de Brie quatorze, et Annery m'en amena quatre-vingts du Vexin, qui ne voulurent jamais prendre un double de moi, qui ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries, et qui demeurèrent, dans tout le cours de ce procès, attachés et assidus auprès de ma personne, comme s'ils dussent être mes gardes. Ce détail n'est pas de grande considération, mais il est remarquable, parce qu'il est très-extraordinaire que des gens qui ont leurs maisons à dix ou quinze et à vingt lieues de Paris, aient fait une action aussi hardie et aussi constante contre les intérêts de toute la cour et de toute la maison royale unie. Annery pouvoit tout sur eux et je pouvois tout sur Annery, qui étoit un des hommes du monde des plus fermes et des plus fidèles. Vous verrez, à la suite, à quel usage nous destinions cette noblesse.

Je prêchai, le jour de Noël, dans Saint-Germain-l'Auxerrois. J'y traitai particulièrement ce qui regarde la charité chrétienne, et je ne touchai quoi que ce soit de ce qui pouvoit avoir le moindre rapport aux affaires présentes. Toutes les bonnes femmes pleurèrent, en faisant réflexion sur l'injustice de la persécution que l'on faisoit à un archevêque, qui n'avoit que de la tendresse pour ses propres ennemis. Je connus, au sortir de la chaire, par les bénédictions qui me furent données, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eue que ce sermon feroit un bon effet. Il fut incroyable, et il passa de bien loin mon imagination.

Il arriva, à propos de ce sermon, un incident très-ridicule pour moi, mais dont je ne me puis empêcher de vous rendre compte, pour avoir la satisfaction de n'avoir rien omis. Madame de Brissac, qui étoit revenue depuis trois ou quatre mois à Paris, avoit une petite incommodité que M. son mari lui avoit communiquée à dessein, à ce qu'elle m'a dit depuis, et par la haine qu'il avoit pour elle. Je crois, sans raillerie, que, par le même principe, elle se résolut à m'en faire part[1]. Je ne la cherchois nullement : elle me recher-

1. Madame de Brissac était Marguerite de Gondi, mariée en 1645

cha. Je ne fus pas cruel. Je m'aperçus que j'eusse mieux fait de l'être, justement quatre ou cinq jours devant que le procès criminel commençât. Mon médecin ordinaire se trouvant par malheur à l'extrémité, et un chirurgien domestique que j'avois venant de sortir de chez moi, parce qu'il avoit tué un homme, je crus que je ne pouvois mieux m'adresser qu'au marquis de Noirmoutiers, qui étoit mon ami intime, et qui en avoit un très-bon et très-affidé; et quoique je le connusse assez pour n'être pas secret, je ne pus pas m'imaginer qu'il pût être capable de ne l'être pas en cette occasion. Comme je sortis de chaire, Mademoiselle de Chevreuse dit : « Voilà un bon sermon. » Noirmoutiers, qui étoit auprès d'elle, lui répondit : « Vous « le trouveriez bien plus beau, si vous saviez qu'il est « si malade à l'heure qu'il est, qu'un autre que lui ne « pourroit pas seulement ouvrir la bouche. » Il lui fit entendre la maladie à laquelle j'avois été obligé, l'avant-veille, en parlant à elle-même, de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effet que cette indiscrétion, ou plutôt que cette trahison, produisit. Je me raccommodai bientôt avec la demoiselle, mais je fus assez idiot pour me raccommoder avec le cavalier, qui me demanda tant de pardons et qui me fit tant de protestations, que j'excusai ou sa passion ou sa légèreté. Mademoiselle de Chevreuse croyoit la première, dont elle fut très-peu reconnoissante, je crois plutôt la seconde. La mienne ne fut pas moindre de lui confier, après un tour pareil à celui-là, une place aussi considérable que le Mont-Olympe. Vous verrez ce détail dans la suite, et comme il fit justice à mon impertinence, car il m'abandonna et me trompa pour la seconde fois. L'inclination naturelle que nous avons pour quelqu'un, se glisse imperceptiblement dans le pardon des offenses, sous le titre de générosité; Noirmoutiers étoit fort aimable pour la vie commune, commode et enjoué.

à Louis de Cossé, duc de Brissac, avec laquelle le Coadjuteur avait eu l'aventure racontée t. I, p. 9 des *Mémoires*.

Je ne continuerai pas, par la date des journées, la suite de la procédure qui fut faite au Parlement contre nous, parce que je vous ennuierois par des répétitions fort inutiles, n'y ayant eu, depuis le 29 décembre 1649 qu'elle recommença, jusqu'au 18 de janvier 1650 qu'elle finit, rien de considérable que quelques circonstances que je vous remarquerai succinctement, pour pouvoir venir plus tôt à ce qui se passa dans le cabinet, où vous trouverez plus de divertissement que dans les formalités de la Grand'Chambre.

Ce 29 [décembre], que je vous viens de marquer, nous entrâmes au Palais avant que MM. les princes y fussent arrivés, et nous y vînmes ensemble M. de Beaufort et moi, avec un corps de noblesse qui pouvoit faire trois cents gentilshommes. Le peuple, qui étoit revenu jusqu'à la fureur dans sa chaleur pour nous, nous donnoit assez de sûreté, mais la noblesse nous étoit bonne, tant pour faire paroître que nous ne nous traitions pas simplement de tribuns du peuple, que parce que, faisant état de nous trouver tous les jours au Palais, dans la quatrième chambre des Enquêtes, qui répondoit à la grande, nous étions bien aises de n'être exposés, dans un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer, à l'insulte des gens de la cour qui y étoient pêle-mêle avec nous. Nous étions en conversation les uns avec les autres, nous nous faisions civilités, et nous étions, huit ou dix fois tous les matins, sur le point de nous étrangler, pour peu que les voix s'élevassent dans la Grand'Chambre; ce qui arrivoit

assez souvent par la contestation, dans la châleur où étoient les esprits. Chacun regardoit le mouvement de chacun, parce que tout le monde étoit dans la défiance. Il n'y avoit personne qui n'eût un poignard dans sa poche. Et je crois pouvoir dire, sans exagération, que, sans excepter les conseillers, il n'y avoit pas vingt hommes dans le Palais qui n'en fussent garnis. Je n'en avois point voulu porter : et M. de Brissac m'en fit prendre un, presque par force, un jour où il paroissoit qu'on pourroit s'échauffer plus qu'à l'ordinaire. Cette arme, qui à la vérité étoit peu convenable à ma profession, me causa un chagrin qui me fut plus sensible qu'un plus grand. M. de Beaufort, qui étoit fort lourd, voyant la garde du stylet dont le bout paroissoit un peu hors de ma poche, le montra à Arnault, à la Moussaye, à de Roche, capitaine des gardes de M. le Prince, en leur disant : « Voilà le bréviaire de « M. le Coadjuteur. » J'entendis la raillerie, mais je ne la soutins jamais de bon cœur.

Nous présentâmes requête au Parlement pour récuser le Premier Président comme notre ennemi [1], ce

[1] Cette requête existe encore aujourd'hui, et nous en extrairons les passages qui concernent le Coadjuteur. Elle commence ainsi : « La récusation est une défense de droit naturel : c'est pour conserver les biens, l'honneur ou la vie, qui sont les trois choses qui composent l'homme, son état et sa condition. C'est pour cela que les Romains ne forçoient jamais les parties à prendre des juges suspects. Notre jurisprudence n'a pas été moins sage que celle des Romains. Il n'y a pas une de nos ordonnances qui parlent des récusations, que ne comprennent tous les juges. Les présidents y sont dénommés et tous les chefs de la justice, de quelque qualité qu'ils soient. Cela présuppose que toutes sortes de personnes peuvent être récusées, qui est une proposition dont M. le Premier Président ne doute pas lui-même, puisque, dans cette occasion, il a déjà passé par trois fois le bureau... (Suivent ensuite les moyens de récusation de la part du duc de Beaufort.) Voici ceux du Coadjuteur :

« Il a fait pareillement plusieurs fois des discours contre l'honneur et la conduite de M. le Coadjuteur. Il l'a voulu faire passer pour un esprit entreprenant, et dit, en beaucoup d'endroits, qu'il falloit arrêter le cours de ses pratiques et de ses mauvais desseins.

« Il l'a traité de mépris lorsqu'on en parloit avec respect, ayant été proposé, dans une conférence, de renvoyer par-devant lui un différend ecclésiastique où Madame l'abbesse de Chelles avoit intérêt, il dit : « Que c'étoit un renvoi que de les renvoyer à la Fronde, que « la Fronde ne pouvoit pas porter jusqu'à Chelles. » (Voy. ci-dessus, t. I, p. 124, 125, ce que dit Retz relativement à l'origine du mot Fronde.)

« M. le Coadjuteur étant allé chez M. le Premier Président pour se plaindre de l'entreprise que M. l'évêque de Bayeux, son fils, avoit faite, en qualité de trésorier de la Sainte-Chapelle, sur la juridiction de M. l'archevêque de Paris, il le traita avec des paroles indécentes et de mépris, comme s'il eût ignoré sa naissance et sa dignité. »

Le Premier Président avait aussi dit, dans un de ses discours : « Les ennemis sont parmi nous, ils sont au milieu de la compagnie. »

qu'il ne soutint pas avec toute la fermeté d'âme qui lui étoit naturelle. Il en parut touché et même abattu.

La délibération, pour admettre ou ne pas admettre la récusation, dura plusieurs jours. L'on opina d'apparat, et il est constant que cette matière fut épuisée. Il passa enfin, de quatre-vingt-dix-huit voix à soixante et deux, qu'il demeureroit juge ; et je suis persuadé que l'arrêt étoit juste, au moins dans les formes du Palais. Car je suis persuadé, en même temps, que ceux qui n'étoient point de cette opinion avoient raison dans le fond, ce magistrat témoignant autant de passion qu'il en faisoit voir dans cette affaire ; mais il ne la connoissoit pas lui-même. Il étoit préoccupé, mais son intention étoit bonne.

[1650] Le temps qui se passa depuis le jugement de cette récusation, qui fut le quatrième de janvier, ne fut employé qu'à des chicanes, que Charton, qui étoit l'un des rapporteurs et qui étoit tout à fait dépendant du Premier Président, faisoit, autant qu'il pouvoit, pour différer et pour voir si l'on ne tireroit point quelques

lumières de la prétendue conjuration, par un certain Rocquemont, qui avoit été lieutenant de la Boulaye en la guerre, et par un nommé Belot, syndic des rentes, qui étoit prisonnier en la Conciergerie.

Ce Belot, qui avoit été arrêté sans décret, faillit à être la cause du bouleversement de Paris. Le président [de la deuxième chambre des Requêtes] de la Grange, remontra qu'il n'y avoit rien de plus opposé à la déclaration, pour laquelle on avoit fait de si grands efforts autrefois; M. le Premier Président soutenant l'emprisonnement de Belot, Daurat, conseiller de la troisième, lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme pour l'exclusion duquel il y avoit eu soixante-deux voix, se pût résoudre à violer les formes de la justice à la vue du soleil. Le Premier Président se leva de colère, en disant : qu'il n'y avoit plus de discipline, et qu'il quittoit sa place à quelqu'un pour qui l'on auroit plus de considération que pour lui. Ce mouvement fit une commotion et un trépignement dans la Grand'Chambre, qui furent entendus dans la quatrième et qui firent que ceux des deux partis, qui y étoient, se démêlèrent avec précipitation les uns d'avec les autres pour se remettre ensemble. Si le moindre laquais eût tiré l'épée en ce moment dans le Palais, Paris étoit confondu.

Nous pressions toujours notre jugement et on le différoit toujours tant qu'on pouvoit, parce que l'on ne se pouvoit empêcher de nous absoudre et de condamner les témoins à brevet. Tantôt l'on prétendoit que l'on étoit obligé d'attendre un certain Desmartineau, que l'on avoit arrêté en Normandie pour avoir crié contre le ministère dans les assemblées des rentiers et que je ne connoissois pas seulement ni de visage ni de nom en ce temps-là; tantôt l'on incidentoit sur la manière de nous juger, les uns prétendant que l'on devoit juger ensemble tous ceux qui étoient nommés dans les informations, les autres ne pouvant souffrir que l'on confondît nos noms avec ceux de ces sortes de gens que l'on avoit impliqués en cette affaire. Il n'y a rien de si aisé qu'à couler des matinées sur des procédures, où il ne faut qu'un mot pour faire parler cinquante hommes. Il falloit à tout moment relire ces misérables informations, où il n'y avoit pas assez d'indices, je ne dis pas de preuves, pour faire donner le fouet à un crocheteur. Voilà l'état du Parlement jusqu'au 18 de janvier 1650; voilà ce que tout le monde voyoit; voici ce que personne ne savoit, que ceux qui étoient dans la machine.

Notre première apparition au Parlement, jointe au ridicule des informations qui avoient été faites contre nous, changea si fort tous les esprits, que tout le public fut persuadé de notre innocence, et que je crois même que ceux qui ne la vouloient pas croire, ne pouvoient pas s'empêcher de trouver bien de la difficulté à nous faire du mal. Je ne sais laquelle des deux raisons obligea M. le Prince à s'adoucir, cinq ou six jours après la lecture des informations. M. de Bouillon m'a dit depuis, plus d'une fois, que le peu de preuve qu'il avoit trouvé à ce que la cour lui avoit fait voir d'abord comme clair et comme certain, lui avoit donné de bonne heure de violents soupçons de la tromperie de Servien et de l'artifice du Cardinal; et que lui, M. de Bouillon, n'avoit rien oublié pour le confirmer dans cette pensée. Il ajoutoit que Chavigny, quoique ennemi du Mazarin, ne l'aidoit pas en cette occasion, parce qu'il ne vouloit pas que M. le Prince se rapprochât des Frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigny me fit faire, en ce temps-là, par Dugué-Ba-

gnols, père de celui que vous connoissez, son ami et le mien. Il nous fit voir la nuit chez lui, où M. de Chavigny me témoigna qu'il se seroit cru le plus heureux homme du monde, s'il eût pu contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que M. le Prince étoit fort persuadé que nous n'avions point eu de desseins contre lui; mais qu'il étoit engagé et à l'égard du monde et à l'égard de la cour : que pour ce qui étoit de la cour, l'on eût pu trouver des tempéraments; mais qu'à l'égard du monde, il étoit difficile d'en trouver qui pussent satisfaire un premier prince du sang, auquel on disputoit le pavé publiquement et les armes à la main, à moins que je ne me résolusse de le lui quitter, au moins pour quelque temps. Il me proposa, en conséquence, l'ambassade ordinaire de Rome, l'extraordinaire à l'Empire, dont on parloit à propos de je ne sais quoi. Vous jugez bien quelle put être ma réponse. Nous ne convînmes de rien, quoique je n'oubliasse rien pour faire connoître à M. de Chavigny la passion extrême que j'avois de rentrer dans les bonnes grâces de M. le Prince. Je demandai un jour à M. le Prince, à Bruxelles, le dénoûment de ce que M. de Bouillon m'avoit dit et de cette négociation de Chavigny, et je ne me puis remettre ce qu'il me répondit.

CHAPITRE XVIII

ARRESTATION DES PRINCES.

JANVIER 1650. — Conférence du Coadjuteur avec Chavigny. — Billet de la Reine. — Madame de Chevreuse et Mazarin. — Accommodement du Coadjuteur avec Mazarin. — Billet du Coadjuteur à la Reine. — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur à l'Oratoire du Louvre. — *Le pauvre Monsieur le Cardinal!* — Offres faites par Mazarin au Coadjuteur. — Retz demande des places de sûreté. — Projet d'arrêter les Princes du sang. — Beaufort doit l'ignorer. — Nouvelle entrevue de la Reine et du Coadjuteur. — M. de Vendôme, surintendant des mers. — Promesses faites aux autres Frondeurs. — Noirmoutiers, Laigues, Sévigné, Brissac. — Billet de la Rivière. — Perfidies de cet abbé. — Le duc d'Orléans. — *Les accès de la colique de Son Altesse Royale!* — L'arrestation des Princes ajournée. — Ils sont arrêtés le 18 janvier 1650 au Palais-Royal.

Ma conférence avec M. de Chavigny fut le 30 de décembre. Le 1er janvier, Madame de Chevreuse, qui revoyoit la Reine depuis le retour du Roi à Paris, et qui avoit conservé, même dans ses disgrâces, une espèce d'habitude incompréhensible avec elle, alla au Palais-Royal; et le Cardinal, la tirant dans une croisée du petit cabinet de la Reine, lui dit : — « Vous aimez « la Reine? est-il possible que vous ne puissiez lui « donner vos amis? » — « Le moyen? lui répondit-« elle. La Reine n'est plus reine : elle est très-humble « servante de M. le Prince. » — « Mon Dieu ! reprit le « Cardinal en se frottant le front, si l'on se pouvoit « assurer des gens, l'on feroit bien des choses; mais « M. de Beaufort est à Madame de Montbazon, et Ma-« dame de Montbazon est à Vineuil; et le Coadju-« teur.... » En me nommant, il se prit à rire : « Je « vous entends, dit Madame de Chevreuse, je vous

« réponds de lui et d'elle. » Voilà comme cette conversation s'entama. Le Cardinal fit un signe de tête à la Reine, qui fit voir à Madame de Chevreuse que la proposition avoit été concertée. Elle en eut une assez longue, dès le soir même, avec la Reine, qui lui donna un billet écrit et signé de sa main.

« Je ne puis croire, nonobstant le passé et présent, « que M. le Coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que « je le puisse voir sans que personne le sache que « Madame et Mademoiselle de Chevreuse. Ce nom « sera sa sûreté. »

« ANNE. »

Madame de Chevreuse me trouva chez elle au retour du Palais-Royal, et je m'aperçus d'abord qu'elle avoit quelque chose à me dire, parce que Mademoiselle de Chevreuse, à qui elle avoit donné le mot en carrosse, en revenant, me tâta beaucoup sur les dispositions où je serois en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas longtemps dans le doute de la tentative, parce que Mademoiselle de Chevreuse, qui n'osoit me parler ouvertement devant sa mère, me serra la main, en faisant semblant de ramasser son mouchoir, pour me faire connoître qu'elle ne me parloit pas d'elle-même. Ce qui faisoit craindre à Madame de Chevreuse que je n'y voulusse pas donner, étoit que, quelque temps auparavant, j'avois rompu malgré elle une négociation qu'Ondédéï avoit fait proposer à Noirmoutiers par Madame d'Empuce; et Laigues, qui en avoit été en colère contre moi, me dit, six jours après, que j'avois admirablement bien fait et qu'il savoit de science certaine que si Noirmoutiers eût été la nuit chez la Reine, comme Ondédéï le lui proposoit, la partie étoit faite pour faire mettre derrière une tapisserie le maréchal de Gramont, afin qu'il pût faire

voir à M. le Prince que les Frondeurs, qui lui rendoient leurs devoirs et qui l'assuroient tous les jours de leurs services, étoient des trompeurs. Il n'y avoit que cinq ou six semaines que cette comédie avoit été préparée, et vous jugez aisément que, par la même considération par laquelle Madame de Chevreuse appréhendoit que j'en craignisse le second acte, je pouvois avoir peine à le jouer. Je n'y balançai toutefois pas, après en avoir pesé toutes les circonstances, entre lesquelles celle qui me persuada le plus qu'il y avoit de la sincérité en la colère de la Reine contre M. le Prince, fut que je savois de science certaine qu'elle se prenoit à M. le Prince, et, à mon opinion, avec fondement, d'une galanterie que Jarzay avoit voulu faire croire à tout le monde avoir avec elle. Il ne tint pas à Mademoiselle de Chevreuse de m'empêcher de tenter l'aventure dans laquelle elle croyoit que l'on me feroit périr; et quoiqu'elle n'eût pas voulu d'abord témoigner son sentiment devant Madame sa mère, elle ne se put contenir après. Je l'obligeai enfin à y consentir et je fis cette réponse à la Reine :

« Il n'y a jamais eu de moment dans ma vie, dans « lequel je n'aie été également à Votre Majesté. Je « serois trop heureux de mourir pour son service, « pour songer à ma sûreté. Je me rendrai où elle me « commandera. »

J'enveloppai son billet dans le mien. Madame de Chevreuse lui porta ma réponse le lendemain, qui fut reçue admirablement. L'on prit heure, et je me trouvai à minuit au cloître de Saint-Honoré, où Gabouri, portemanteau de la Reine, vint me prendre et me mena, par un escalier dérobé, au petit Oratoire où elle étoit toute seule enfermée. Elle me témoigna toutes les bontés que la haine qu'elle avoit contre M. le Prince

lui pouvoit inspirer, et que l'attachement qu'elle avoit pour M. le cardinal Mazarin lui pouvoit permettre. Le dernier me parut encore au-dessus de l'autre. Je crois qu'elle me répéta vingt fois ces paroles : « Le pauvre « M. le Cardinal ! » en me parlant de la guerre civile et de l'amitié qu'il avoit pour moi. Il entra une demi-heure après. Il supplia la Reine de lui permettre qu'il manquât au respect qu'il lui devoit pour m'embrasser devant elle. Il fut au désespoir de ce qu'il ne pouvoit pas me donner, sur l'heure même, son bonnet, et me parla tant de grâces, de récompenses et de bienfaits, que je fus obligé de m'expliquer, quoique j'eusse résolu de ne le pas faire pour la première fois, n'ignorant pas que rien ne jette plus de défiance, dans les réconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec lesquels on se réconcilie. Je répondis à M. le Cardinal : « que l'honneur de servir la Reine faisoit la récompense la plus signalée que je dusse jamais espérer, quand même j'aurois sauvé la couronne; que je la suppliois très-humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connoître qu'elle étoit la seule que j'estimois et qui me pût être sensible. »

M. le Cardinal prit la parole, et supplia la Reine de me commander de recevoir ma nomination au cardinalat : « que la Rivière, ajouta-t-il, a arrachée avec « insolence, et qu'il a reconnue par une perfidie. » Je m'en excusai, en disant que je m'étois promis à moi-même, par une espèce de vertu, de n'être jamais cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre rapport à la guerre civile, dans laquelle la seule nécessité m'avoit jeté; que j'avois trop d'intérêt de faire connoître à la Reine même qu'il n'y avoit point d'autre

motif qui m'eût séparé de son service. Je me défis, sur ce même fondement, de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de grand aumônier, pour l'abbaye d'Orkan [Ourscamps, Oise][1]. Et comme il insista, soutenant toujours que la Reine ne pouvoit pas s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat, dans le service considérable que j'étois sur le point de lui rendre, je lui dis : « Il y a un point, Monsieur, sur lequel la Reine me peut faire plus de bien que si elle « me donnoit la tiare. Elle me vient de dire qu'elle « veut faire arrêter M. le Prince : la prison ne peut ni « ne doit être éternelle à un homme de son rang et « de son mérite. Quand il sortira, envenimé contre « moi, ce me sera un malheur; mais j'ai quelque lieu « d'espérer que je le pourrai soutenir par ma dignité. Il « y a beaucoup de gens de qualité qui sont engagés « avec moi et qui serviront la Reine en cette occasion. « S'il plaisoit, Madame, à Votre Majesté de confier à « l'un d'eux quelque place de considération, je lui se-« rois sans comparaison plus obligé que de dix cha-« peaux de cardinal. » Le Cardinal ne balança pas, il dit à la Reine qu'il n'y avoit rien de plus juste, et que le détail en étoit à concerter entre lui et moi. La Reine me demanda ensuite ma parole de ne me point ouvrir avec M. de Beaufort du dessein d'arrêter M. le Prince, jusqu'au jour de l'exécution, parce que Madame de Montbazon, à qui il le découvriroit assurément, ne manqueroit jamais de le dire à Vineuil, qui étoit de l'hôtel de Condé. Comme Madame de Chevreuse m'avoit déjà fait le même discours, par l'ordre de la Reine,

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, à l'*Appendice*, n[os] 53, 56, et les extraits des *Mazarinades* (notes du tome III[e]).

je m'y étois préparé. Je lui répondis qu'un secret de cette nature, fait à M. de Beaufort, dans une occasion où nos intérêts étoient si unis, me déshonoreroit dans ce monde, si je n'en récompensois le manquement par quelque service signalé; que je suppliois Sa Majesté de me permettre de lui dire que la surintendance des mers, qui avoit été promise à cette maison dès les premiers jours de la Régence, feroit un merveilleux effet dans le monde. M. le Cardinal reprit le mot brusquement, en me disant : « Elle a été promise au père « et au fils aîné. » A quoi je lui repartis : « que le cœur « me disoit que le fils aîné feroit une alliance qui le « mettroit beaucoup au-dessus de la surintendance « des mers. » Il sourit et dit à la Reine qu'il accommoderoit encore cette affaire avec moi [1].

J'eus une seconde conférence avec la Reine et avec lui, au même lieu et à la même heure, à laquelle je fus introduit par M. de Lyonne. J'en eus trois avec lui seul, dans son cabinet, au Palais-Royal, dans lesquelles Noirmoutiers et Laigues se trouvèrent, parce que Madame de Chevreuse affecta d'y faire entrer le second et qu'il eût été ridicule, pour toute raison, de l'y mettre sans le premier. L'on convint, dans ces conversations, que M. de Vendôme auroit la surintendance des mers; que M. de Beaufort en auroit la survivance; que M. de Noirmoutiers [2] auroit le gouvernement de Charleville et de Mont-Olympe, dont vous connoîtrez l'importance dans la suite; qu'il auroit aussi des let-

1. L'affaire de l'amirauté occupa encore longtemps Mazarin et le Coadjuteur. Voy. les *Instructions de Mazarin* aux articles 63, 99, 109 et 123 à l'*Appendice*.

2. Le cardinal Mazarin, dès cette époque, parle fréquemment de son affection pour Noirmoutiers. Voy. les *Instructions* de ce ministre, n°s 82 et 100, à l'*Appendice*.

tres de duc; que M. de Laigues seroit capitaine des gardes de Monsieur; que M. le chevalier de Sévigné auroit vingt-deux mille livres; que M. de Brissac auroit pour récompense le gouvernement d'Anjou, à tel prix et avec un brevet de retenue pour toute la somme. Il fut résolu que l'on arrêteroit M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville. Quoique ce dernier ne m'eût pas rendu, dans la dernière occasion de ce procès criminel, tous les bons offices auxquels je croyois qu'il étoit obligé, je n'oubliai rien pour le tirer du pair; je m'offris d'être sa caution, je contestai jusqu'à l'opiniâtreté, et je ne me rendis qu'après que le Cardinal m'eût montré un billet écrit de la main de la Rivière à Flamarins, où je lus ces mots :

« Je vous remercie de votre avis, mais je suis aussi « assuré de M. de Longueville que vous l'êtes de M. de « la Rochefoucauld; les paroles sacramentales sont « dites. »

Le Cardinal s'étendit, à ce propos, sur l'infidélité de la Rivière, dont il nous dit un détail qui en vérité faisoit horreur. « Cet homme croit, ajouta-t-il, que je « suis la plus grosse bête du monde et qu'il sera de« main cardinal. J'ai eu le plaisir de lui faire, aujour« d'hui, essayer des étoffes rouges qu'on m'a apportées « d'Italie, et de les approcher de son visage, pour « voir ce qui y revenoit le mieux, ou de la couleur de « feu, ou de nacarat. » J'ai su depuis, à Rome, que quelque perfidie que la Rivière eût faite au Cardinal, celui-ci n'étoit pas en reste. Le propre jour qu'il l'eût fait nommer par le Roi, il écrivit au cardinal Sachetti une lettre que j'ai vue, bien plus capable de jaunir son chapeau que de le rougir. Cette lettre étoit toutefois toute pleine de tendresse pour lui, ce qui étoit le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent X, qui

haïssoit si mortellement le Cardinal, qu'il avoit même de l'horreur pour tous ses amis.

Dans la seconde conférence que nous eûmes en présence de la Reine, l'on agita fort les moyens de faire consentir Monsieur à la prison de MM. les princes. La Reine disoit qu'il n'y auroit nulle peine; qu'il en étoit terriblement fatigué; qu'il étoit, de plus, très-las de la Rivière, parce qu'il étoit fort bien informé qu'il s'étoit donné corps et âme à M. le Prince. Le Cardinal n'étoit pas tout à fait si persuadé que la Reine des dispositions de Monsieur. Madame de Chevreuse se chargea de le sonder. Il avoit naturellement inclination pour elle. Elle trouva jour, elle s'en servit fort habilement; elle lui fit croire que la Reine ne pouvoit être emportée que par lui en une résolution de cette nature, quoique dans le fond elle fût très-mal satisfaite de M. le Prince. Elle lui exagéra le grand avantage que ce lui seroit de ramener au service du Roi une faction aussi puissante que celle de la Fronde; elle lui marqua, comme insensiblement et sans affectation, l'effroyable péril où l'on étoit tous les jours de voir Paris à feu et à sang. Je suis persuadé, et elle le fut aussi bien que moi, que cette dernière raison le toucha pour le moins autant que les autres, car il trembloit de peur toutes les fois qu'il venoit au Palais; et il y eut des journées où il fut impossible à M. le Prince de l'y mener. L'on appeloit cela *les accès de la colique de Son Altesse Royale*. Sa frayeur n'étoit pas toutefois sans sujet. Si un laquais se fût avisé de tirer l'épée, nous eussions tous été tués en moins d'un quart d'heure; et ce qui est rare, est que si cette occasion fût arrivée entre le premier jour de janvier et le 18, ceux qui nous eussent égorgés eussent été ceux-là mêmes avec lesquels nous étions d'accord, parce que tous les officiers de la maison du Roi, de celle de la Reine et de celle de Monsieur étoient persuadés qu'ils faisoient très-bien leur cour, d'accompagner réglément tous les jours MM. les princes au Palais.

Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le Cardinal lanterna proprement les cinq ou six derniers jours qui précédèrent cette exécution. Laigues et Noirmoutiers se mirent dans la tête qu'il le faisoit à dessein, dans l'espérance que nous nous massacrerions, M. le Prince et nous, dans le Palais : mais outre que s'il eût eu cette pensée, il lui eût été très-facile de la faire réussir, en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise, je crois qu'il l'appréhendoit pour le moins autant que nous; parce qu'il ne pouvoit pas douter qu'il n'y avoit point d'asile assez sacré pour le sauver lui-même d'une pareille catastrophe. J'ai toujours attribué, en mon particulier, à son irrésolution naturelle ce délai, que je confesse avoir pu et dû même produire de grands inconvénients. Ce secret, qui fut gardé entre dix-sept personnes, est un de ceux qui me persuadent de ce que je vous ai dit quelquefois et de ce que j'ai déjà marqué en cet ouvrage, que parler trop n'est pas le défaut le plus commun des gens qui sont accoutumés aux grandes affaires. Ce qui me donna une grande inquiétude, en ce temps-là, fut que je connoissois Noirmoutiers pour l'homme du monde le moins secret.

Le 18 de janvier, Laigues ayant pressé au dernier point Lyonne pour l'exécution, dans une conférence qu'il eut la nuit avec lui, le Cardinal la résolut à midi. Il avoit fait croire, dès la veille, à M. le Prince, qu'il avoit un avis certain que Parain-des-Coutures, qui avoit été un des syndics des rentiers, étoit caché dans une maison; et il fit en sorte que lui-même donna aux

gendarmes et aux chevau-légers du Roi les ordres qui étoient nécessaires pour le mener au bois de Vincennes[1], sous le prétexte de régler ce qu'il falloit pour la prison de ce misérable. MM. les princes vinrent au conseil : Guittaut[2], capitaine des gardes de la Reine, arrêta M. le Prince; Comminges, lieutenant, arrêta M. le prince de Conti, et Cressy, enseigne, arrêta M. de Longueville. J'avois oublié de vous dire qu'après que Madame de Chevreuse eut fait agréer à Monsieur qu'elle fît ses efforts auprès de la Reine pour l'obliger à prendre quelque résolution contre M. le Prince, il

1. Le cardinal Mazarin avait pris une précaution plus importante encore, dès le 16 janvier, en signant avec le prince de Condé un compromis par lequel Mazarin s'engageait « à ne se jamais départir des intérêts du prince et à y être attaché envers tous et contre tous. » Il ajoutait encore : « ... Je prie S. A. de me favoriser de sa protection, que je mériterai avec toute l'obéissance qu'il peut désirer. » (L'original est à la Bibliothèque impériale, collect. Dupuy, t. 775.) — Le Roi et la Reine sa mère étaient présents lorsque Mazarin signa ce singulier traité, si outrageusement violé deux jours après. Il servira peut-être aussi à éclaircir le paragraphe précédent des *Mémoires*, dans lequel Retz se plaint de ce que le Cardinal lanterna assez longtemps.

2. *Instructions du cardinal Mazarin* relatives à Guittaut. « Du 4 février. — Aussitôt que je fus arrivé hier, je parlai à la Reine pour le gouvernement de Brissac; elle ne me donna pas le temps d'achever et elle m'interrompit pour me dire qu'elle avoit résolu de donner quelque établissement solide à M. de Guittaut, et qu'elle avoit d'abord jeté les yeux sur lui pour ce gouvernement, afin de faire apparoître à tout le monde combien Sa Majesté a de satisfaction et de reconnoissance du zèle et de la fidélité qu'il a toujours témoignés à son service, particulièrement dans ces dernières rencontres.

« Je suis bien fâché de m'être trouvé dans l'impuissance de servir M. de Tillade, en cette occasion, comme je l'aurois souhaité. Il s'en présentera d'autres où il ne trouvera point d'obstacle; et en effet, en cas que le gouvernement de Saumur vienne à vaquer, j'ai supplié Sa Majesté de l'en vouloir gratifier, ce qu'elle a accordé. Vous donnerez part, s'il vous plaît, de ce que dessus, à S. A. R., laquelle Sa Majesté ne doute point qui ne soit ravie de la pensée qu'elle a de reconnoître, en ce rencontre, les services de M. de Guittaut. »

lui demanda, pour condition préalable, que je m'engageasse par écrit à le servir, et qu'aussitôt qu'il eut mon billet il le porta à la Reine, en croyant lui avoir rendu un très-grand service.

CHAPITRE XIX

LES FRONDEURS AMIS DE MAZARIN.

FÉVRIER — JUIN 1650. — Alerte dans Paris après l'arrestation des Princes. — Bouteville. — L'abbé de la Rivière et M. de Lyonne. — Lettre du Roi au Parlement. — Le Coadjuteur au Palais-Royal. — *Badauderie des courtisans!* — Ordre aux princesses de Condé de se retirer à Chantilly. — Madame de Longueville et le parlement de Normandie. — Le duc de Richelieu, Madame de Pons et le Havre de Grâce. — Le château de Dieppe et Montigny. — Le duc de Bouillon à Turenne. — Le maréchal de Turenne à Stenay. — Le duc de la Rochefoucauld en Poitou. — Le maréchal de Brézé à Saumur. — Déclaration contre les princes. — Voyage du Roi en Normandie. — Chamboy et le Pont-de-l'Arche. — Beuvron et le Vieux-Palais de Rouen. — La Croisette. — La ville de Caen. — Le comte d'Harcourt, gouverneur de Normandie. — Madame de Longueville et le maréchal de Turenne à Stenay. — Danvilliers. — Le chevalier de la Rochefoucauld. — Le maréchal de la Ferté. — Clermont, Mouzon et le comte de Grandpré. — Voyage du Roi en Bourgogne. — Le duc de Vendôme, gouverneur de cette province. — Les châteaux de Dijon et de Bellegarde. — MM. de Tavannes, de Bouteville et de Saint-Micaud. — La princesse douairière de Condé à Paris. — Sa requête au Parlement. — Le duc d'Orléans, le duc de Beaufort et le Coadjuteur. — La Princesse doit obéir aux ordres du Roi. — Elle se rend à Angerville. — Fierté de Mazarin. — Son mécontentement contre Monsieur. — Mazarin, vétilleux et grondeur. — Amnistie pour l'affaire des rentes. — D'Émery, surintendant des finances. — L'abbé Fouquet. — Projets de mariages. — Les neveux et nièces de Mazarin. — Refus du Coadjuteur. — Le Coadjuteur gouverne Monsieur. — Le comte de Montros. — Son dévouement au roi d'Angleterre. — Dumont à Saumur. — Comminge. — La duchesse de Longueville et Turenne traitent avec l'Espagne. — Siége de Guise. — Clermont, cadet de Tonnerre. — Le parti des Princes prisonniers. — Le duc d'Espernon et la Guienne. — *Un des plus grands malheurs de l'autorité despotique des ministres est de toujours soutenir le supérieur contre l'inférieur!* — *Cette maxime de Machiavel mal interprétée.* — M. de Candale. — Conversation du Coadjuteur et de Mazarin. — *La vérité jette, lorsqu'elle est à un certain carat, une manière d'éclat auquel on ne peut résister!* — M. de Senneterre. — Troubles en Guienne et en Limousin. — Les ducs de Bouillon, de la Rochefoucauld et le maréchal d'Estrées. — *Ce garçon, dans le fond, veut le bien de l'État.* — Les oublieux. — Châteauneuf, garde des sceaux. — Le

président de Maisons, surintendant des finances. — *Cet homme se perdra, et peut-être l'État, pour les beaux yeux de M. de Candale!*

Aussitôt que M. le Prince fut arrêté, M. de Bouteville, qui est à présent M. de Luxembourg, passa sur le pont Notre-Dame à toute bride, en criant au peuple que l'on venoit d'enlever M. de Beaufort. L'on prit les armes, que je fis poser en un moment, en marchant avec cinq ou six flambeaux devant moi par les rues. M. de Beaufort s'y promena pareillement et l'on fit partout des feux de joie.

Nous allâmes ensemble chez Monsieur, où nous trouvâmes la Rivière en la grande salle, qui faisoit bonne mine, et qui racontoit aux assistants le détail de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal. Il ne pouvoit pourtant pas douter qu'il ne fût perdu, Monsieur ne lui ayant rien dit de cette affaire. Il demanda son congé et il l'eut; mais il ne tint pas à M. le Cardinal qu'il ne demeurât [1]. Il m'envoya Lyonne, sur le minuit, pour me le proposer et pour me le persuader par les plus méchantes raisons du monde. J'en avois de bonnes pour m'en défendre. Lyonne me dit, il y a cinq ou six ans [2], que ce mouvement de conserver la Rivière fut inspiré au Cardinal par M. le Tellier, qui appréhenda que les Frondeurs ne s'insinuassent dans l'esprit de Monsieur.

La Reine [3] envoya, incontinent après, une lettre du

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, article n° 65, à l'Appendice.

2. Le cardinal de Retz écrivait ses *Mémoires* en l'année 1672; il s'agit donc d'une conversation qui eut lieu vers 1668.

3. La correspondance des Feuquières nous donne les nouvelles suivantes de Paris, sous la date du 7 février 1650 : « La cour est partie cette semaine; Son Éminence a resté deux jours après ici et s'est promenée dans les rues, où tout le peuple couroit en foule pour le saluer, elle qu'il vouloit déchirer il y a six mois. Madame de Bouillon est accouchée d'un garçon, et Madame de Rohan d'une fille. M. le Prince témoigne beaucoup de constance dans sa prison

Roi au Parlement, par laquelle il expliquoit les raisons de la détention de M. le Prince, qui ne furent ni fortes ni bien colorées[1]. Nous eûmes notre arrêt d'absolution[2]; nous allâmes au Palais-Royal, où la badauderie des courtisans m'étonna beaucoup plus que n'avoit fait celle des bourgeois. Ils étoient montés sur tous les bancs des chambres, qu'on avoit apportés comme au sermon. L'on publia, quelques jours après, une amnistie de tout ce qui s'étoit fait et dit dans Paris pendant les assemblées des rentiers[3].

Mesdames les princesses eurent ordre de se retirer à Chantilly. Madame de Longueville sortit de Paris, aussitôt qu'elle eut la nouvelle, pour tirer du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'asile. Le parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville; M. le duc de Richelieu, qui par les avis de M. le Prince avoit épousé, peu de jours auparavant, Madame de Pons[4], ne la voulut pas recevoir dans le Havre; elle se retira à Dieppe, où vous verrez par la suite, qu'elle ne put pas demeurer longtemps[5].

et ne fait que railler ses gardes et M. de Bar. Les autres n'en font pas de même. (*Lettres inédites des Feuquières*, publiées par M. Gallois. Paris, Leleux, 1845, t. I, p. 402 et 405.)

1. Les lettres patentes qui contiennent les motifs de la détention des Princes existent en original à la Bibliothèque impériale et en copie dans les registres du parlement de Paris.

2. L'arrêt du Parlement en faveur des Frondeurs est du 22 janvier 1650. Voy. la *Bibliographie des Mazarinades*, n°s 227 et 228, publiée par M. C. Moreau.

3. L'amnistie ne fut enregistrée qu'au mois de mai. Voy. ci-après, p 215, et les *Instructions de Mazarin*, article n°s 71 et 95, à l'*Appendice* de ce volume.

4. Le mariage du duc de Richelieu avec Anne Poussart, veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons, causa un grand chagrin à Madame d'Aiguillon, sa tante, qui voulut faire casser ce mariage et réclama même plusieurs fois l'intervention de la Reine à ce sujet. Voy. les *Instructions du cardinal Mazarin*, articles n°s 27, 32, 54, à l'*Appendice* de ce volume.

5. Le récit du voyage du Roi en Normandie, dont le Coadjuteur

M. de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à M. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. M. de Turenne, qui avoit pris la même conduite depuis son retour en France, se jeta à Stenay, bonne place que M. le Prince avoit confiée à la Moussaye [François de Goyon]. M. de la Rochefoucauld, qui étoit encore en ce temps-là le prince de Marsillac, s'en alla chez lui en Poitou; et le maréchal de Brézé, beau-père de M. le Prince, gagna Saumur, dont il étoit gouverneur[1].

L'on publia et l'on enregistra au Parlement une déclaration contre eux, par laquelle il leur fut ordonné de se rendre, dans quinze jours, auprès de la personne du Roi, à faute de quoi ils étoient, dès à présent, déclarés perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. Le Roi partit en même temps pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville, qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigny, domestique de M. son mari, et Chamboy, qui commandoit pour lui dans le Pont-de-l'Arche, ne fissent quelque mouvement; car Beuvron, qui avoit le Vieux-Palais de Rouen, et la Croisette, qui commandoit dans celui de Caen, avoient déjà assuré le Roi de leur fidélité. Tout plia devant la cour[2]. Madame de Longueville se sauva, par mer, en Hollande,

parle dans ses *Mémoires* en quelques mots seulement, se trouve complété par les *Instructions de Mazarin*, articles 1, 2, 3, 12, 15, 18, etc., à l'*Appendice*.

1. On peut consulter les *Instructions de Mazarin*, à l'*Appendice*, qui concernent M. de Turenne, n° 6; M. de la Rochefoucauld, n°s 72, 86; et Madame de Longueville, n°s 14, 17.

2. Les *Instructions de Mazarin* rendent un compte plus détaillé de ces diverses soumissions. Voyez, pour ce qui concerne Madame de Longueville à Dieppe, les n°s 17, 19, 27. Il est question de l'affaire de Chamboy, n°s 1, 3; de Beuvron, n°s 23, 28; et de la Croisette, n° 51, à l'*Appendice* de ce volume.

d'où elle alla à Arras pour sonder le bonhomme la Tour, pensionnaire de M. son mari, qui lui offrit sa personne, mais qui lui refusa sa place. Elle se rendit à Stenay, où M. de Turenne la vint joindre[1] avec ce qu'il avoit pu ramasser, depuis son départ de Paris, des amis et des serviteurs de MM. les princes. La Bacherelle se rendit maître de Damvilliers, ayant révolté la garnison dont il avoit été autrefois lieutenant de Roi, contre le chevalier de la Rochefoucauld [Hilaire-Charles, chevalier de Malte], qui y commandoit pour son frère. Le maréchal de la Ferté se saisit de Clermont sans coup férir. Les habitants de Mouzon chassèrent le comte de Grampré, leur gouverneur, parce qu'il leur proposa de se déclarer pour les princes. Le Roi, qui, après son retour de Normandie, alla en Bourgogne, y établit, en la place de M. le Prince, M. de Vendôme pour gouverneur, comme il avoit établi, en Normandie, M. le comte d'Harcourt en la place de M. de Longueville. Le château de Dijon se rendit à M. de Vendôme. Bellegarde, défendue par M. de Tavannes [Jacques de Saulx], de Bouteville et de Saint-Micaut, fit peu de résistance au Roi[2], qui revint à Paris de ces deux voyages de Normandie et de Bourgogne, tout couvert de lauriers[3]. La senteur en entêta un peu trop le Cardinal, et il parut à tout le

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, articles nos 19, 22, 42, 58.

2. Louis XIV fit ses premières armes au siége de Bellegarde et s'y comporta courageusement, si l'on en croit une relation écrite par le cardinal Mazarin, et que nous avons publiée à la fin des *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 215.

3. Les articles des *Instructions de Mazarin* relatifs à Danvilliers portent les nos 22, 33; ceux qui concernent le maréchal de la Ferté et la ville de Clermont, no 33; Mouzon, no 22; le château de Dijon, no 5; et Bellegarde, nos 57 et 74. Voy. aussi, pour le voyage du Roi en Bourgogne, et la nomination du duc de Vendôme à ce gouvernement les nos 48, 49. Il est question du retour du Roi à Paris aux nos 34 et 37.

monde, à son retour, beaucoup plus fier qu'il n'avoit paru devant son départ. Voici la première marque qu'il en donna.

Dans le temps de l'absence du Roi, Madame la Princesse douairière vint à Paris, et elle présenta requête au Parlement par laquelle elle demandoit d'être mise en la sauvegarde de la compagnie, pour pouvoir demeurer à Paris et demander justice de la détention injuste de Messieurs ses enfants. Le Parlement ordonna que Madame la Princesse se mît chez M. de la Grange, maître des Comptes, dans la cour du Palais, ce pendant que l'on iroit prier M. le duc d'Orléans de venir prendre sa place[1].

M. le duc d'Orléans répondit aux députés de la compagnie : que Madame la Princesse ayant ordre du Roi d'aller à Bourges, comme il étoit vrai qu'elle l'avoit reçu depuis quelques jours, il ne croyoit pas devoir aller au Palais pour opiner sur une affaire sur laquelle il n'y avoit qu'à obéir aux ordres supérieurs. Il ajouta qu'il seroit bien aise que M. le Premier Président l'allât trouver sur les cinq heures. Il y alla, et il fit connoître à Monsieur qu'il étoit nécessaire qu'il allât le lendemain au Palais, pour assoupir, par sa présence, un commencement d'affaire, qui pouvoit grossir, par la commisération très-naturelle vers une grande princesse affligée, et par la haine contre le Cardinal, qui n'étoit pas éteinte. Monsieur le crut. Il trouva à l'entrée de la Grand'Chambre Madame la Princesse qui se jeta à ses pieds. Elle demanda à M. de Beaufort sa protection, elle me dit qu'elle avoit l'honneur d'être ma parente. M. de Beaufort fut fort embarrassé; je faillis à mourir de honte. Monsieur dit à la compagnie

1. Au sujet de la requête de Madame la princesse douairière de Condé, voyez les *Instructions de Mazarin*, article no 122.

que le Roi avoit commandé à Madame la Princesse de sortir de Chantilly[1], parce que l'on avoit trouvé un de ses valets de pied chargé de lettres[2] pour celui qui commandoit dans Saumur; qu'il ne la pouvoit souffrir à Paris, puisqu'elle y étoit venue contre les ordres du Roi; qu'elle en sortît pour témoigner son obéissance et pour mériter que le Roi, qui seroit de retour dans deux ou trois jours, pût avoir égard à ce qu'elle alléguoit de sa mauvaise santé. Elle partit, dès le soir même, et alla coucher à Berny, d'où le Roi, qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valeri. Elle demeura malade à Angerville.

Je ne vois pas que Monsieur se pût conduire plus justement pour le service du Roi. Le Cardinal prétendit qu'il avoit trop ménagé Madame la Princesse; et, dès le jour du retour du Roi, il nous dit à M. de Beaufort et à moi, que c'étoit en cette occasion où nous avions dû signaler le pouvoir que nous avions sur le peuple. Il étoit naturellement vétilleux et grondeur, ce qui est un grand défaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

Je m'aperçus, deux jours après, de quelque chose de pis. Comme il y avoit eu beaucoup de particuliers qui avoient fait du bruit dans les assemblées de l'Hôtel de Ville, à cause de l'intérêt qu'ils avoient dans les rentes, ils appréhendoient d'en pouvoir être recherchés dans les temps, et ils souhaitèrent, pour cette raison, un peu après que M. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une amnistie. J'en parlai à M. le Cardinal,

1. Chantilly Oise appartenait au prince de Condé, et une partie de ce château existe encore aujourd'hui. Il a été jusqu'en 1852 la propriété de M[gr]. le duc d'Aumale. Les *Instructions de Mazarin* relatives à la princesse de Condé sont à l'*Appendice*, n° 20, 74, 85.

2. Ce fut un des motifs de l'exil de cette Princesse. Voy. *Instructions de Mazarin.*

qui ne fit aucune difficulté, et qui me dit même, dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le cordon de son chapeau qui étoit à la Fronde : « Je serai moi-« même compris dans cette amnistie[1]. »

Au retour de ces voyages, ce ne fut plus cela. Il me proposa de donner une abolition dont le titre seul eût noté cinq ou six officiers du Parlement, qui avoient été syndics, et peut-être mille et deux mille des plus notables bourgeois de Paris. Je lui représentai ces considérations, qui paroissoient n'avoir point de réplique; il contesta, il remit, il éluda, il fit ces deux voyages de Normandie et de Bourgogne sans rien conclure; et quoique M. le Prince eût été arrêté dès le 18 de janvier, l'amnistie ne fut publiée et enregistrée au Parlement que le 12 de mai. Et encore ne fut-elle obtenue que sur ce que je laissai entendre que, si on ne l'accordoit pas, je poursuivrois, à toute rigueur, la justice contre les témoins à brevet; ce que l'on appréhendoit au dernier point, parce que dans le fond il n'y avoit rien de si honteux. Ils étoient si convaincus, que Canto et Pichon avoient disparu, même devant que M. le Prince fût arrêté.

Nous eûmes, presque au même temps, un autre démêlé sur le sujet des rentes de l'Hôtel de Ville, où M. d'Émery, qui ne vécut pas longtemps après[2], n'ou-

1. *Instructions de Mazarin.* Rouen, le 7 février 1650. — « J'ai autant de passion que M. le Coadjuteur même de faire tout ce qu'il désire pour ses amis, qui sont maintenant les miens comme lui; nous aviserons ensemble aux moyens les plus propres, quand nous serons de retour à Paris. Cependant, il faudra qu'en lui parlant vous éloigniez, pour à présent, les duchés et les places qui seroient des grâces d'une nature à nous attirer la haine et l'envie générale. Il est à croire que ces messieurs ayant aujourd'hui intérêt que tout aille bien, ne désireront pas qu'on fasse des choses en leur faveur qui puissent préjudicier notablement, particulièrement y ayant diverses voies de leur procurer des avantages. »

2. *Instructions de Mazarin.* — « Du 4 février. Je ne doute point

blioit rien de tout ce qui pouvoit altérer les rentes, même sur des articles si légers et où le Roi trouvoit si peu de profit, que j'eus sujet d'être persuadé qu'il n'agissoit ainsi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avoient abandonnés, depuis leur accommodement avec la cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'abbé Fouquet cabaloit contre moi dans le menu peuple, qu'il y jetoit de l'argent et tous les bruits qui me pouvoient rendre suspect.

La vérité est que tous les subalternes, sans exception, qui appréhendoient une union véritable du Cardinal et de moi, et qui croyoient qu'elle seroit facile par le mariage de l'aîné Mancini, qui avoit du cœur et du mérite, avec Mademoiselle de Retz, qui est présentement religieuse [Marie-Catherine de Gondi], ne songèrent qu'à nous brouiller dès le lendemain que nous fûmes raccommodés; et ils y trouvèrent toute

que M. d'Émery n'ait déjà fait payer par Tabouret les vingt mille livres que j'avois promis de donner pour les rentes, puisque ledit Tabouret en doit plus de deux cent mille. En ce cas, M. Guérapui me devant dix-huit mille livres, y compris les six mille de Presles, qu'il m'a dit qui étoient comptées et qu'on les pourroit recevoir aujourd'hui ou demain, je vous prie de lui dire qu'il m'en envoie une lettre de change pour Rouen, en ayant un extrême besoin pour fournir à la dépense de ma maison. »

« Du 7 février. — J'ai vu votre billet à part avec un très-sensible déplaisir, pour ce qu'il contient touchant la santé de M. d'Émery; M. Vaucher pourtant m'a consolé, ayant reçu une lettre du même Félix annonçant qu'il croyoit nous avoir donné l'alarme trop chaude, et que les choses n'étoient pas si mal. Je vous prie de m'avertir de ce qui se passera là-dessus, ce seroit une grande peine dans cette conjoncture.

« Pour ce qui est de l'orage qu'on nous dit qui se prépare, je vous prie de ne rien oublier pour me tenir bien informé de ce que vous apprendrez sur ce sujet, et de me mander confidemment à quelles sortes de personnes ils visent pour mettre dans le Conseil du Roi ceux qui vous ont parlé là-dessus, et si cela peut regarder en quelque façon M. de Châteauneuf. » Voy. aussi à l'*Appendice* les *Instructions de Mazarin*, n. 75, et les *Mémoires* ci-après, p. 229.

sorte de facilité, et parce que, d'un côté, les ménagements que j'étois obligé de garder avec le public, pour ne m'y pas perdre, leur donnoient tout lieu de les interpréter à leur mode auprès du Mazarin, et parce que la confiance que M. le duc d'Orléans prit en moi, aussitôt après la prison de M. le Prince, devoit par elle-même produire, dans son esprit, une défiance très-naturelle. Goulas, secrétaire des commandements de Monsieur, rétabli dans sa maison par la disgrâce de la Rivière qu'il en avoit chassé, contribua beaucoup à la lui donner, par l'intérêt qu'il avoit à affoiblir, par le moyen de la cour, ma faveur naissante auprès de son maître, qui seul, à ce qu'il s'imaginoit, traversoit la sienne. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que je n'avois nullement recherché cette faveur, pour deux raisons, dont l'une étoit que je la connoissois très-fragile et même périlleuse, par l'humeur de Monsieur; et l'autre, que je n'ignorois pas que l'ombre d'un cabinet, dont l'on ne peut pas empêcher les foiblesses, n'est jamais bonne à un homme dont la principale force consiste dans la réputation publique. Ma pensée avoit été de lui produire le président de Bellièvre, parce qu'il lui falloit toujours quelqu'un qui le gouvernât; mais il ne prit pas le change, parce qu'il avoit aversion à sa mine trop fine et trop bourgeoise, ce disoit-il. Le Cardinal, qui croyoit, et avec raison, Goulas trop dépendant de Chavigny, balança trop au choix; car si d'abord il eût soutenu Béloy [ami de la Boulaye], je crois qu'il eût réussi. Quoi qu'il en soit, le sort tomba sur moi, et j'en fus presque aussi fâché que la cour, et par les raisons que je vous viens de marquer, et parce que cette sujétion contraignoit mon libertinage, qui étoit extrême et hors de raison

Voici un autre incident, qui me brouilla encore

avec M. le Cardinal. Le comte de Montross, Écossois, et chef de la maison de Graham, étoit le seul homme du monde qui m'ait jamais rapporté l'idée de certains héros, que l'on ne voit que dans les vies de Plutarque. Il avoit soutenu le parti du roi d'Angleterre dans son pays, avec une grandeur qui n'a point eu de pareille dans ce siècle; il battit les Parlementaires quoiqu'ils fussent victorieux partout ailleurs, et il ne désarma qu'après que le Roi, son maître, se fut jeté lui-même entre les mains de ses ennemis. Il vint à Paris un peu devant la guerre civile, et je le connus par un Écossois qui étoit à moi et qui étoit un peu son parent; je fus assez heureux pour trouver lieu de le servir dans son malheur; il prit de l'amitié pour moi, et elle l'obligea de s'attacher à la France plutôt qu'à l'Empire, quoiqu'il lui offrît l'emploi de feld-maréchal, qui est très-considérable. Je fus l'entremetteur des paroles que M. le Cardinal lui donna, et qu'il n'accepta que pour le temps où le roi d'Angleterre n'auroit point besoin de son service. Il fut redemandé quelques jours après par un billet de sa main; il le porta au Cardinal, qui le loua de son procédé et qui lui dit en termes formels que l'on demeureroit fidèlement dans les engagements qui avoient été pris.

M. de Montross repassa en France, deux ou trois mois après que M. le Prince eut été arrêté, et il amena avec lui près de cent officiers, la plupart gens de qualité et tous de service. M. le Cardinal ne le connut plus[1]. Ne trouvez-vous pas que je n'avois pas sujet d'être satisfait?

1. Le Cardinal ne gardait souvent pas davantage le souvenir des services rendus à leur patrie par des Français. Voyez les *Instructions* de Son Éminence relatives au maréchal Rantzau (articles 26 et 79), alors réduit à la plus affreuse misère.

Toutes ces indispositions jointes ensemble n'étoient pas des ingrédients bien propres à consolider une plaie qui étoit fraîchement fermée; je vous puis, toutefois, assurer pour la vérité, qu'elles ne me firent pas faire un pas contre les intérêts du parti dans lequel je venois de rentrer. Je travaillai de très-bonne foi à suppléer, dans le Parlement et dans le peuple, les fausses démarches que l'ignorance du Mazarin et l'insolence de Servien leur firent faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plupart; s'il eût plu à la cour de se ménager, le parti de M. le Prince eût eu, au moins pour assez longtemps, beaucoup de peine à se relever; mais il n'y a rien de plus rare ni de plus difficile aux ministres que ce ménagement, dans le calme qui suit immédiatement les grandes tempêtes, parce que la flatterie y redouble et que la défiance n'y est pas éteinte.

Ce calme ne pouvoit, toutefois, porter ce nom, que par la comparaison du passé; car le feu commençoit à s'allumer de bien des côtés. Le maréchal de Brézé, homme de très-petit mérite, s'étoit étonné à la première déclaration qui fut enregistrée au Parlement, et il envoya assurer le Roi de sa fidélité; mais il mourut aussitôt après; et Dumont, que vous voyez à M. le Prince, qui commandoit sous lui dans Saumur et qui crut qu'il étoit de son honneur de ne pas abandonner les intérêts de Madame la Princesse, fille de son maître, se déclara pour le parti, dans l'espérance que M. de la Rochefoucauld, qui, sous prétexte des funérailles de M. son père, avoit fait une grande assemblée de noblesse[1], le secourroit. Loudun, dont il avoit fait des-

1. *Instructions du cardinal Mazarin.* Du 17 avril. — « Il vient, tout présentement, d'arriver un courrier de M. de Parabère, pour donner l'avis à Leurs Majestés que M. de la Rochefoucauld ayant,

sein de se rendre maître, lui ayant manqué et cette noblesse s'étant dissipée, Dumont rendit la place [au comte Gaston-Jean-Baptiste] de Comminges, à qui la Reine en avoit donné le gouvernement[1].

Madame de Longueville et M. de Turenne firent un traité avec les Espagnols[2], et ce dernier joignit leur armée, qui étoit en Picardie et qui assiégeoit Guise[3], après avoir pris le Catelet. Bridieu, qui en étoit gouverneur, la défendit très-bien; et le comte de Clermont, cadet de Tonnerre, s'y signala. Le siége dura dix-huit jours, et le manquement de vivre obligea l'Archiduc à le lever. M. de Turenne avoit fait quel-

sous prétexte des obsèques de M. son père, assemblé quantité de noblesse du Poitou et des provinces circonvoisines, après la cérémonie faite, a engagé la meilleure partie à le suivre dans un dessein important qu'il leur a dit qu'il avoit, et a marché droit vers Saumur pour secourir le château, avec sept cents chevaux en huit escadrons et deux cents fusiliers; qu'il y a apparence que la troupe grossira à mesure qu'elle avancera, et ne trouvera point d'obstacles, parce que tous les malaffectionnés s'y joindront, et que si on n'envoie des troupes en diligence de ces quartiers-là, il est bien à craindre que cette noblesse embarquée dans cette mauvaise affaire ne corrompe le peu qui reste dans ses devoirs pour être mieux soutenue.

« Nous avons encore eu des avis que M. de la Trémoille et son fils n'oublioient rien, dans le bas Poitou, pour engager le plus de noblesse et de gens qu'ils peuvent, et que Jarzé amasse du monde et ne se ménage plus. On ne dit rien de positif de M. de Rohan, mais beaucoup de gens soupçonnent qu'il est de la partie. Enfin, il ne faut pas douter que si l'avis du voyage du Roi ne les étonne, le peloton grossira toujours, et Son Altesse Royale, qui a plus de connoissance que personne de l'état et de la qualité de ces provinces, jugera mieux que tout autre que si les principaux seigneurs se peuvent une fois lier ensemble et se donner les mains, il y aura de la peine à les réduire. »

1. Voy. les *Instructions de Mazarin* à l'*Appendice*, nos 64, 84, 94 et 109.

2. Les mêmes *Instructions* parlent aussi de ce traité, aux articles 42, 74, 77, 83, 86, 94.

3. Il est question du siége de Guise, aux articles 112, 113 des *Instructions de Mazarin*.

ques troupes avec l'argent que les Espagnols lui avoient accordé par son traité, les avoit grossies du débris de celles qui avoient été dans Bellegarde; et la plupart des officiers de celles qui étoient sous le nom de MM. les Princes, l'avoient joint avec MM. de Boutteville, de Coligny, de Lanques, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de Persan [François de Vantadour], de la Moussaye, de la Suze, de Saint-Hibal, de Cugnac, [Gaspard, comte] de Chavagnac, de Guitaut, [Louis, marquis] de Mailly, de Meille, les chevaliers de Foix et de Gramont, et plusieurs autres dont je ne me souviens pas.

Cette nuée, qui grossissoit, devoit faire faire réflexion à M. le cardinal Mazarin sur l'état de la Guienne, où la pitoyable conduite de M. d'Espernon avoit jeté les affaires dans une confusion que rien ne pouvoit démêler, que son éloignement. Mille démêlés particuliers, dont la moitié ne venoit que de la ridicule chimère de sa roturière principauté, l'avoient brouillé avec le Parlement et avec les magistrats de Bordeaux, qui, pour la plupart, n'étoient pas plus sages que lui; et le Mazarin, qui, à mon sens, fut encore en cela plus fou que tous les deux, prit sur le compte de l'autorité royale tout ce qu'un habile ministre eût pu imputer, sans aucun inconvénient et même avec l'avantage du Roi, aux deux partis[1].

Un des plus grands malheurs que l'autorité despotique des ministres du dernier siècle ait produit dans l'État, est la pratique que l'imagination de leurs intérêts particuliers mal entendus y a introduite, de soutenir toujours le supérieur contre l'inférieur. Cette maxime est de Machiavel, que la plupart des gens qui

1. Les affaires de la Guyenne sont plus spécialement traitées au chapitre suivant des *Mémoires de Retz*.

le lisent n'entendent pas, et que les autres croient avoir été toujours habile, parce qu'il a toujours été méchant. Il s'en faut beaucoup; il s'est très-souvent trompé, en nul endroit, à mon opinion, plus qu'en celui-ci. M. le Cardinal l'étoit sur ce point d'autant plus aisément, qu'il avoit une passion effrénée pour l'alliance de M. de Candale[1], qui n'avoit rien de grand que les canons; et M. de Candale [César], dont le génie étoit au-dessous du médiocre, étoit gouverné par l'abbé présentement cardinal d'Estrées, qui a été, dès son enfance, l'esprit du monde le plus visionnaire et le plus inquiet; tous ces caractères différents faisoient une espèce de galimatias inexplicable dans les affaires de la Guienne, pour le débrouillement desquelles le bon sens des Jeannin et des Villeroi, infusé dans la cervelle du cardinal de Richelieu, n'eût pas été trop bon.

M. le duc d'Orléans, qui étoit fort clairvoyant, connut, de très-bonne heure, la suite de cette confusion; il m'en parla un jour en se promenant dans le jardin du Luxembourg, devant que je lui en eusse ouvert la bouche; et il me pressa d'en parler à M. le Cardinal, dont je m'excusai, sur ce qu'il voyoit comme moi qu'il n'y avoit entre nous que les apparences. Je lui conseillai d'essayer de lui faire ouvrir les yeux par le maréchal [François-Annibal, duc] d'Estrées et par Senneterre. Il les trouva absolument dans les mêmes sentiments que lui, bien qu'ils fussent tout à fait attachés à la cour; et même Senneterre, très-aise de ce que Monsieur l'assuroit que j'y étois comme lui-même, avec les plus sincères et les meilleures intentions du monde, entreprit de me raccommoder avec le Cardinal, avec lequel, d'ailleurs, je n'avois pas rompu ouvertement[1]. Il m'en parla et il me trouva très-disposé, parce que je voyois clairement que notre division grossiroit, en moins d'un rien, le parti de M. le Prince et jetteroit les choses dans une confusion, où la conduite n'auroit plus de part, parce que l'on ne pourroit prendre son parti qu'avec précipitation. C'est de tous les états, celui qu'il faut toujours éviter avec le plus d'application. J'allai donc avec M. de Senneterre chez M. le Cardinal, qui m'embrassa avec des tendresses qu'il faudroit un bon cœur comme le sien pour vous les exprimer. Il mit son cœur sur la table, c'étoit son terme; il m'assura qu'il me parleroit comme à son fils, et je n'en crus rien; je l'assurai que je lui parlerois comme à mon père et je lui tins parole.

Je lui dis que je le suppliois de me permettre de m'expliquer pour une bonne fois avec lui; que je n'avois au monde aucun intérêt personnel, que celui de sortir des affaires publiques sans aucun avantage; mais qu'aussi, par la même raison, je me sentois plus obligé qu'un autre à en sortir avec dignité et avec honneur; que je le suppliois de faire réflexion sur mon âge, qui, joint à mon incapacité, ne lui pouvoit donner aucune jalousie à l'égard de la première place; que je le conjurois, en même temps, de considérer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par cette espèce de tribunat de peuple, que la seule nécessité rendoit supportable; et qu'il

1. Au sujet de ce projet de mariage, voyez les *Instructions de Mazarin*, articles nos 38, 50, 67.

1. Le cardinal Mazarin se plaignait alors assez vivement des Frondeurs, comme on peut le voir par les *Instructions* de ce ministre, aux articles 117 et 118. Il menaçait même déjà « d'avoir la fermeté nécessaire pour conseiller à la Reine d'user de rigueur. » Il avait aussi exprimé, ainsi que le Coadjuteur nous l'apprend, son mécontentement contre le duc d'Orléans. Voy. les *Mémoires* ci-dessus, chapitre XVI et p. 214, et les *Instructions*, n° 60, à l'*Appendice*.

devoit juger que cette considération toute seule seroit capable de me donner impatience de sortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui en faisoient naître le dégoût à tous les instants; que pour ce qui étoit du cardinalat, qui lui pouvoit faire quelque ombrage, je lui allois découvrir avec sincérité quels avoient été et quels étoient mes mouvements sur cette dignité; que je m'étois mis follement dans la tête qu'il seroit plus glorieux de l'abattre que de la posséder; qu'il n'ignoroit pas que j'avois fait paroître quelque étincelle de cette vision dans les occasions; que M. d'Agen m'en avoit guéri, en me faisant voir, par de bonnes raisons, qu'elle étoit impraticable et qu'elle n'avoit jamais réussi à ceux qui l'avoient entreprise; que cette circonstance lui faisoit au moins connoître que l'avidité pour la pourpre n'avoit pas été grande en moi, dès mes plus jeunes années; que je le pouvois assurer qu'elle étoit encore assez modérée; que j'étois persuadé qu'il étoit assez difficile qu'elle manquât, dans les temps, à un archevêque de Paris; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il y avoit à l'obtenir dans les formes, et par les actions purement de sa profession, lui tourneroit à honte les autres moyens qu'il emploieroit pour se la procurer; que je serois au désespoir que l'on pût seulement s'imaginer qu'il y eût, sur ma pourpre, une seule goutte de sang qui a été répandu dans la guerre civile, et que j'étois résolu de sortir absolument et entièrement de tout ce qui s'appelle intrigue, devant que de faire ni souffrir un pas qui y eût seulement le moindre rapport; qu'il savoit que, par la même raison, je ne voulois ni argent ni abbayes; et qu'ainsi j'étois engagé, par les déclarations publiques que j'avois faites sur tous ces chefs, à servir la Reine sans intérêt; que le seul qui me

restoit, en cette disposition, étoit de finir avec honneur et de rentrer dans les emplois purement spirituels de ma profession, avec sûreté; que je ne lui demandois, pour cet effet, que l'accomplissement de ce qui étoit encore plus du service du Roi que de mon avantage particulier; qu'il savoit que, dès le lendemain que M. le Prince fut arrêté, il m'avoit fait porter aux rentiers de telles et telles paroles (le détail vous en ennuieroit, et c'est par cette considération que je n'en ai pas même parlé dans son lieu); que je voyois qu'au préjudice de ces paroles, l'on affectoit tout ce qui pouvoit persuader à ces gens-là que j'étois de concert avec la cour pour les tromper; que j'étois très-bien averti qu'Ondédéï avoit dit à telle et à telle heure, chez madame d'Empuce, que le pauvre M. le Cardinal avoit failli à se laisser enjôler par le Coadjuteur; mais que l'on lui avoit bien ouvert les yeux et que l'on lui tailloit une besogne à laquelle il ne s'attendoit pas; que je ne doutois point que l'accès que j'avois auprès de Monsieur ne lui fît peine; mais que je n'ignorois pas aussi qu'il pouvoit et qu'il devoit être informé que je ne l'avois recherché en façon du monde, et que j'en voyois les inconvénients. Je m'étendis beaucoup en cet endroit, parce que c'est celui qui étoit le plus difficile à comprendre à un homme de cabinet; et ces sortes de gens en sont toujours si entêtés, que l'expérience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la considération n'y consiste.

Il faudroit un volume particulier pour vous rendre compte de la suite de cette conversation, qui dura depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir : je sais bien que je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'article de la mort. La vérité jette, lorsqu'elle est à un certain carat, une manière d'éclat au-

quel l'on ne peut résister; je n'ai jamais vu un homme qui en fît si peu d'état que le Mazarin. Elle le toucha en cette occasion et au point que M. de Senneterre, qui fut présent à tout ce qui se passa, en fut étonné au delà de l'imagination; et comme il étoit homme de très-bon sens et qu'il voyoit très-bien les dangereuses suites des mouvements de Guienne, il me pressa de prendre ce moment de lui en parler; et je le fis avec toute la force qui fut en mon pouvoir. Je lui représentai que s'il s'opiniâtroit à soutenir M. d'Espernon, le parti de MM. les Princes ne manqueroit pas cette occasion; que si le parlement de Bordeaux s'y engageoit, nous perdrions, par une conséquence infaillible, peu à peu celui de Paris; après un aussi grand embrasement, le feu ne pouvoit pas être assez éteint pour ne pas craindre qu'il n'y en eût encore beaucoup sous la cendre, et où les factieux auroient un aussi beau champ de faire appréhender le contre-coup du châtiment d'un corps coupable d'un crime dont la cour ne nous tenoit nous-mêmes purgés que depuis deux ou trois mois. Senneterre appuya mon sentiment avec vigueur, et il est constant que nous ébranlâmes le Cardinal, qui avoit été averti, la veille, que M. de Bouillon commençoit à remuer en Limosin, où M. de la Rochefoucauld l'avoit joint avec ses troupes; qu'il avoit enlevé, à Brives, la compagnie des gendarmes de M. le prince Thomas, et qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient dans Tulle. Ces nouvelles[1], qui étoient considérables à cause de leurs suites, firent impression sur son esprit, et elles l'obligèrent d'en faire sur ce que nous lui disions. Il nous parut fort ébranlé; et M. le maréchal d'Estrées, qui le vit un quart d'heure après

1. Les nouvelles dont vient de parler le Coadjuteur donnèrent lieu aux *Instructions*, nos 72, 104, 109.

nous, dit à l'un et à l'autre, le lendemain au matin, qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi et de ma sincérité, et qu'il lui avoit répété à diverses reprises : « Ce garçon, dans le fond, veut le bien de l'État. »

Ces dispositions donnèrent lieu à ces deux hommes, qui étoient fort corrompus, mais qui cherchoient leur repos particulier dans le public, parce qu'ils étoient fort vieux, de songer à chercher les moyens de nous unir intimement le Cardinal et moi; et ils lui proposèrent, pour cet effet, le mariage de son neveu, duquel je vous ai déjà parlé, avec ma nièce. Il y donna de tout son cœur. Je m'en éloignai à proportion, et parce que je ne me pouvois résoudre à ensevelir ma maison avec celle de Mazarin, et parce que je n'ai jamais assez estimé la grandeur, pour l'acheter par la haine publique. Je répondis aux oublieux (on les appeloit ainsi, parce qu'ils alloient d'ordinaire, entre huit et neuf heures du soir, dans les maisons où ils négocioient quelque chose et ils négocioient toujours), je leur répondis, dis-je, civilement, mais négativement. Comme ils ne souhaitoient pas la rupture entre nous, ils colorèrent si adroitement le refus, qu'il ne produisit pas l'aigreur qui lui étoit assez naturelle; et comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joie d'être employé à la paix générale[1], ils firent si bien, que le Cardinal, de qui l'enthousiasme pour moi dura douze ou quinze jours, me le promit comme de lui-même, de la meilleure grâce du monde.

Le maréchal d'Estrées se servit fort habilement de ce bon intervalle pour le rétablissement de M. [Charles de l'Aubespine, marquis] de Châteauneuf, dans la com-

1. Les négociations relatives à la paix générale occupèrent aussi Mazarin, et on peut consulter à ce sujet ses *Instructions*, n° 107. Il se plaignait alors des mauvaises intentions du nonce du Pape.

mission de garde des Sceaux[1], qui en avoit été dépossédé par M. le cardinal de Richelieu, et retenu prisonnier treize ans dans le château d'Angoulême. Cet homme étoit vieilli dans les emplois, et il y avoit acquis une réputation, à laquelle sa longue disgrâce donna beaucoup d'éclat. Il étoit parent fort proche et ami fort particulier de M. le maréchal de Villeroi. Le commandeur de Jars avoit été sur l'échafaud de Troyes, pour ses démêlés avec le cardinal de Richelieu; il avoit été amant de Madame de Chevreuse, et il ne l'avoit pas été sans succès. Il avoit soixante et douze ans; mais sa santé forte et vigoureuse, sa dépense splendide, son désintéressement parfait en tout ce qui ne passoit pas le médiocre, son humeur brusque et féroce, qui paroissoit franche, suppléoient à son âge et faisoient que l'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le maréchal d'Estrées, qui vit que le Cardinal se mettoit dans l'esprit de se rétablir dans le public en accommodant les affaires de Bordeaux et en remettant l'ordre dans les rentes, prit le temps de cette verve, qui ne dureroit pas longtemps, se nous disoit-il, pour lui persuader qu'il falloit couronner ces beaux ouvrages par la dégradation du Chancelier, odieux au public, ou plutôt méprisé, à cause de sa servitude naturelle, qui obscurcissoit la grande capacité qu'il avoit pour son métier, et par l'installation de M. de Châteauneuf, dont le nom seul honoreroit le choix. Je ne fus jamais plus étonné que quand le maréchal d'Estrées nous vint dire à M. de Bellièvre, qui étoit une manière de fils adoptif de M. de Châteauneuf, et à moi, qu'il voyoit jour à ce changement.

1. On lit dans une lettre de Feuquières, datée de Paris le jour des Cendres 1650 : « M. le Chancelier a eu hier, pour son Mardi-Gras, commandement de se retirer en une de ses maisons à la campagne, après avoir rendu les sceaux à M. le Tellier. On tient que M. de Châteauneuf les aura aujourd'hui, tant il y a que le voilà remis par les Frondeurs, qui ont le haut du pavé. Hier Son Éminence alla visiter M. de Beaufort, le Coadjuteur et Madame de Chevreuse. (Lettres inédites des Feuquières, publiées par M. Gallois, t. I, p. 407.)

Je ne connoissois M. de Châteauneuf que par réputation; mais je ne me pouvois figurer que la jalousie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place une figure aussi bien faite pour un ministre; et ma surprise, qui n'eut d'autre cause que celle que je vous viens de dire, fut interprétée par le maréchal comme l'effet d'une appréhension que j'eusse eu qu'elle ne fut pas moins bien faite pour un cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit, le soir, à M. le président de Bellièvre, qui, sachant mes intentions, l'assura fort du contraire. Il n'en fut pas persuadé; et si peu, qu'il n'eut point de cesse que pour lever l'obstacle qu'il eut peur que je fisse à son ami, il ne m'eût apporté une lettre de lui, par laquelle il m'assura de ne jamais songer au cardinalat devant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut d'un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une période à chaque mot que je disois pour m'en défendre. On le fit pour moi à Madame de Chevreuse, à Noirmoutiers, à Laigues et à douze ou quinze autres. Vous en verrez et en admirerez la suite. Le bonhomme s'aida ainsi vers tout le monde, tout le monde l'aida, et le Cardinal le fit garde des sceaux, non pas pour couronner, comme le maréchal d'Estrées lui avoit dit, les deux grands desseins de l'accommodement de Bordeaux et du rétablissement des rentes, mais au contraire pour autoriser, par un nom de cette réputation, la conduite tout opposée qu'il avoit prise par la persuasion des subalternes, qui appréhendoient sur toute chose notre union, et de pous-

ser le parlement de Guienne et de discréditer dans Paris les Frondeurs. Il crut, d'ailleurs, que ce nom lui serviroit et à réparer un peu, à l'égard du public, le tort qu'il s'y faisoit en donnant la surintendance des finances, vacante par la mort d'Émery, au président de Maisons, dont la probité étoit moins que problématique, et à m'opposer, en cas de besoin, un rival illustre pour le cardinalat. Senneterre, qui étoit tout à fait attaché à la cour et même au Cardinal, me dit ces propres mots : — « Cet homme se perdra et peut-être l'État pour les beaux yeux de M. de Candale. »

1. Sur M. de Candale, voy. les *Instructions* du cardinal Mazarin à le Tellier, à l'Appendice de ce volume et du suivant.

CHAPITRE XX

LA GUIENNE.

JUILLET ET AOUT 1650. — La princesse de Condé et le duc d'Enghien à Bordeaux. — Le Parlement de Bordeaux. — Le président de Gourgues. — *Partez demain si vous ne vous accommodez ; vous devriez déjà être sur la Garonne !* — Senneterre, grand *rhabilleur* de Mazarin et du Coadjuteur. — Colère du duc de Beaufort et de Madame de Montbazon. — L'amirauté et les Vendômes. — *Soyez alerte!* — Voyage du Roi en Guienne. — Le parlement de Bordeaux se déclare pour les princes. — MM. de la Force et de Saint-Simon. — Le Coadjuteur refuse d'entrer au Conseil. — Blaye et le Brouage. — Le comte Dognon. — Les députés de Bordeaux à Libourne. — Le château de Vaire et l'île Saint-Georges. — Siége de Bordeaux. — Combat de Saint-Survin. — MM. de Saint-Mesgrin, de Roquelaure, de Bouillon et de la Rochefoucauld. — Le Parlement et le peuple. — Le Roi à Bourg. — Gourville et la capitulation de Bordeaux. — Entrevue du Roi, de la Régente et de la princesse de Condé. — Conférence de Mazarin avec les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld. — Les députés du parlement de Bordeaux en mission à Paris. — Délibération du Parlement de Paris. — Le duc d'Orléans se rendra-t-il à la séance? — Avis des ministres, du Coadjuteur, de Beaufort et de Molé. — Monsieur au Parlement. — Son avis relatif aux affaires de Bordeaux. — Le président Viole. — Le capitaine Bourdet et ses officiers déguisés. — Émeute. — *Point de Mazarin, vive les Princes!* — Le Coadjuteur reçoit un coup de poignard. — Le retour du Roi à Paris vivement désiré.

Le jour que M. de Senneterre prononça cet oracle, les nouvelles arrivèrent que MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld avoient fait entrer dans Bordeaux Madame la Princesse et M. le Duc, que le Cardinal avoit laissé entre les mains de Madame sa mère, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi, comme Servien le lui avoit conseillé. Ce Parlement, dont le plus sage et le plus vieux en ce temps-là jouoit gaiement tout son bien en un soir, sans faire tort à sa réputation, eut deux spectacles assez extraordinaires en une même année. Il vit un prince et une princesse du sang à genoux au

bureau, lui demandant justice[1], et il fut assez fou, si l'on peut parler ainsi d'une compagnie en corps, pour faire apporter sur le même bureau une hostie consacrée, que des soldats des troupes de M. d'Espernon avoient laissé tomber d'un ciboire qui avoit été volé.

Le Parlement de Bordeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à M. le Duc; mais il garda pourtant beaucoup plus de mesure qu'il n'appartenoit et au climat et à l'humeur où il étoit contre M. d'Espernon. Il ordonna que Madame la Princesse et M. le Duc, et MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld auroient liberté de demeurer dans Bordeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de ne rien entreprendre contre le service du Roi; et que, ce pendant, la requête de Madame la Princesse seroit envoyée à Sa Majesté, et très-humbles remontrances lui seroient faites sur la détention de MM. les Princes. Le président de Gourgues, qui étoit un des principaux du corps, et qui eût souhaité que l'on eût évité les extrémités, dépêcha un courrier à Senneterre, qui étoit son ami, avec une lettre de treize pages de chiffres, par laquelle il lui mandoit que son Parlement n'étoit pas si emporté que, si le Roi vouloit révoquer M. d'Espernon, il ne demeurât dans la fidélité; qu'il lui en donnoit sa parole; que ce qu'il avoit fait jusque-là n'étoit qu'à cette intention; mais que si l'on différoit, il ne répondoit plus de la compagnie et beaucoup moins du peuple, qui, ménagé et appuyé comme il l'étoit par le parti de MM. les princes, se rendroit, même dans peu, maître du Parlement. Senneterre n'oublia rien pour que le Cardinal profitât de cet avis. M. de Châteauneuf fit des

1. L'arrivée de la princesse de Condé et du duc d'Enghein à Bordeaux, et la déclaration du Parlement en leur faveur sont l'objet des *Instructions de Mazarin*, nos 102, 110 et 111.

merveilles, et voyant qu'il ne gagnoit rien et que le Cardinal ne répondoit à ses raisons que par des exclamations contre l'insolence du Parlement de Bordeaux, qui avoit donné retraite à des gens condamnés par une déclaration du Roi, il lui dit brusquement : — « Partez demain, Monsieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous devriez être déjà sur la Garonne. » Le succès fit voir que M. de Châteauneuf avoit raison de conseiller le radoucissement, mais qu'il eût mieux fait de ne pas tant presser l'exécution; car quoiqu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de Bordeaux, qui alloit jusques à la fureur et jusques à la folie, il résista longtemps aux emportements du peuple, suscité et animé par M. de Bouillon, et jusques au point de donner arrêt pour faire sortir de la ville don Joseph Osorio, qui étoit venu d'Espagne avec MM. de Sillery et de Baaste, que M. de Bouillon y avoit envoyés pour traiter. Il fit plus, il défendit qu'aucun de son corps ne rendît plus aucune visite à aucun de ceux qui avoient commerce avec les Espagnols, pas même à Madame la Princesse. La populace ayant entrepris de les faire opiner de force pour l'union avec les princes, il arma les jurats, qui les firent retirer du Palais à coups de mousquet.

Je ne prends pas plaisir à insérer dans cet ouvrage ce détail que je n'ai point vu, parce que je me suis fait une espèce de serment à moi-même de n'y mettre quoi que ce soit dont la vérité ne me soit pleinement connue; mais ce particulier est si nécessaire à cet endroit de l'histoire, que j'ai été obligé de m'en dispenser en cette occasion. Et je le fais avec d'autant moins de peine, que cette résistance du parlement de Bordeaux, que tout le monde presque a traitée de simulée, m'a été confirmée pour véritable et même pour sincère par

M. de Bouillon, qui m'a dit plusieurs fois, depuis, que si la cour n'eût point poussé les choses, l'on eût eu bien de la peine à les porter à l'extrémité. Ce qui est certain, c'est que l'on crut ou que l'on voulut croire à la cour, que tout ce que faisoit ce Parlement n'étoit que grimace; qu'au retour de Compiègne, où le Roi étoit allé dans le temps du siége de Guise[1], pour donner chaleur à son armée, commandée par le maréchal [César, duc de Choiseul, comte] de Plessis-Praslin, l'on prit la résolution d'aller en Guienne; que ceux qui en représentèrent les conséquences passèrent, dans l'esprit des courtisans, pour des factieux, qui ne vouloient pas que l'on fît exemple de leurs semblables et qui avoient correspondance avec ceux de Bordeaux; que tout ce que l'on dit des suites prochaines et immédiates que ce voyage auroit dans le Parlement de Paris, passa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on vouloit faire et auquel l'on ne pourroit pas réussir; et que quand Monsieur s'offrit à aller lui-même travailler à l'accommodement, pourvu que l'on lui donnât parole de révoquer M. d'Espernon, on lui dit pour toute réponse : qu'il étoit de l'honneur du Roi de le maintenir dans son gouvernement.

Vous avez vu, par ce que je vous viens de dire, que la tendresse que M. le Cardinal prit pour moi ne dura pas longtemps. Senneterre, qui étoit grand rhabilleur de son naturel, ne voulut pas laisser partir la cour sans mettre un peu d'onction (c'étoit son mot) à ce qui n'étoit, ce disoit-il, qu'un pur malentendu. La vérité est que M. le Cardinal ne se pouvoit plaindre de moi, et que je me voulois encore moins plaindre de lui, quoique j'en eusse assurément beaucoup de sujets.

1. Voyez les *Instructions de Mazarin*, n° 114, et III[e] partie des *Instructions*, t. III, des *Mémoires*, n[os] 134, 148.

L'on se raccommode bien plus aisément quand l'on est disposé à ne se point plaindre, que quand on l'est à se plaindre, quoique l'on n'en ait pas de sujet. Je l'éprouvai en ce rencontre. Senneterre dit au Premier Président qu'un mot que la Reine avoit dit à M. le Cardinal, à la louange de ma fermeté, lui avoit frappé l'esprit d'une telle manière, qu'il n'en reviendroit jamais. Je n'ai su ce détail que fort longtemps après par Madame de Pommereux, à qui [François Molé, abbé de] Sainte-Croix, fils du Premier Président, le redit. Il ne laissa pas de me témoigner toutes les amitiés imaginables devant que de partir pour la Guienne; il affecta même de me laisser le choix d'un prévôt des marchands[1], ce qui fut honnête en apparence et habile en effet, parce qu'il avoit reconnu que le précédent, qui y avoit été mis de sa main, lui avoit été de tout point inutile. Il n'oublia rien, le même jour, pour nous brouiller M. de Beaufort et moi, sur un détail qu'il est nécessaire de reprendre de plus haut.

Vous avez vu que la Reine avoit désiré de moi que je ne m'ouvrisse point avec M. de Beaufort du dessein qu'elle avoit d'arrêter MM. les princes. Le jour qu'il fut exécuté, sur les six heures du soir, Madame de Chevreuse nous envoya querir sur le midi, lui et moi, et elle nous le découvrit comme un grand secret que la Reine lui eût commandé, à l'issue de sa messe, de nous communiquer. M. de Beaufort le prit pour bon. Je le menai dîner chez moi, je l'amusai toute l'après-dînée à jouer aux échecs; je l'empêchai d'aller chez Madame de Montbazon, quoiqu'il en eût grande envie, et M. le Prince fut arrêté devant qu'elle en eût le moindre soupçon. Elle en fut en colère. Elle dit à

1. On peut lire, sur ce sujet, les *Instructions de Mazarin*, à l'*Appendice* du t. III des *Mémoires*, n[os] 127, 129 et 132.

M. de Beaufort tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'il avoit été joué. Il s'en plaignit à moi; je m'en éclaircis avec lui devant elle; je lui tirai de ma poche les patentes de l'amirauté. Il m'embrassa, Madame de Montbazon m'en baisa cinq ou six fois bien tendrement, et ainsi finit l'histoire.

M. le Cardinal prit en gré de la renouveler deux ou trois jours devant qu'il partit pour Bordeaux. Il témoigna des amitiés merveilleuses à Madame de Montbazon[1]; il lui fit des confiances extraordinaires, et après de grands circuits, tout aboutit à lui exagérer la mortelle douleur qu'il avoit eue d'avoir été obligé, par les instances de Madame de Chevreuse et du Coadjuteur, à lui faire finesse de la prison de MM. les princes. M. de Beaufort, à qui le président de Bellièvre fit voir que cette fausse confidence du Mazarin n'étoit qu'un artifice, me dit, en présence de Madame de Montbazon : « Soyez alerte; je gage que l'on se voudra « bientôt servir de Mademoiselle de Chevreuse pour « nous brouiller. »

Le Roi partit pour son voyage de Guienne[2] dans les premiers jours de juillet, et M. le cardinal Mazarin eut la satisfaction d'apprendre, un peu devant son départ, tout ce que l'on en avoit prédit : que le parlement de Bordeaux avoit accordé l'union avec MM. les princes et qu'il avoit député vers le Parlement de Paris; que ce député, qui s'étoit trouvé tout porté à Paris, avoit ordre de ne voir ni le Roi ni les ministres; que MM. [Armand Nompart de Caumont duc] de la Force et [Claude de Rouvray duc] de Saint-Simon étoient

1. Les *Instructions de Mazarin* concernant Madame de Montbazon et le duc de Beaufort sont à l'*Appendice*, n[os] 87, 91, 116.

2. Les *Instructions de Mazarin*, articles 86, 109, se rapportent à ce projet de voyage du Roi.

sur le point de se déclarer (ils ne persistèrent pas), et que toute la province étoit prête à se soulever. La consternation du Cardinal fut extrême. Il se recommanda jusques au moindre Frondeur avec des bassesses que je ne vous puis exprimer. Monsieur demeura à Paris avec le commandement; la cour lui laissa M. le Tellier pour surveillant. M. le garde des sceaux de Châteauneuf entroit au conseil : l'on m'y offrit place, que je ne jugeai pas à propos d'accepter, comme vous le jugez facilement; et tout le monde sans exception s'y trouva fort embarrassé, parce que nous y demeurâmes tous en un état où il étoit impossible de ne pas broncher d'un côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guienne.

Aussitôt que le Roi fut à la portée, M. de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, qui avoit branlé, vint à la cour; et M. de la Force, avec lequel M. de Bouillon avoit aussi traité, demeura dans l'inaction; mais [Louis Foucaut, comte du] Dognon, qui commandoit dans Brouage et qui devoit toute sa fortune au feu duc de Brezé, s'en excusa sous prétexte de la goutte. Les députés du Parlement de Bordeaux furent au-devant de la cour à Libourne[1]. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes, pour y recevoir le Roi avec toutes ses troupes. Ils répondirent que l'un de leurs priviléges étoit de garder la personne des rois quand ils étoient dans leur ville. Le maréchal de la Meilleraye s'avança entre la Dordogne et la Garonne. Il prit le château de Vaire, où Pichon commandoit trois cents hommes pour les Bordelois, et le Cardinal le fit pendre à Libourne, à cent pas du logis du Roi. M. de Bouillon

1. Voy. à l'Appendice les *Instructions de Mazarin*, n° 113.

fit pendre, par représailles, Canolle, officier dans l'armée de M. de la Meilleraye. Il attaqua ensuite l'île de Saint-George, qui fut peu défendue par la Mothe de Las, et où le chevalier de la Valette fut blessé à mort[1]. Il assiégea après Bordeaux dans les formes; il l'emporta après un grand combat dans le faubourg de Saint-Surin, où Saint-Mesgrin et Roquelaure[2], qui étoient lieutenants généraux dans l'armée du Roi, firent très-bien. M. de Bouillon n'oublia rien de tout ce que l'on pouvoit attendre d'une sage politique et d'un grand capitaine. M. de la Rochefoucauld signala son courage dans tout le cours du siége, et particulièrement à la défense de la demi-lune, où il y eut assez de carnage; mais il fallut enfin céder au plus fort. Le Parlement et le peuple ne voyant point paroître le secours d'Espagne, qui témoigna en cette occasion beaucoup de foiblesse, obligèrent les gens de guerre à capituler, ou pour mieux dire à faire une paix[3] plutôt qu'une capitulation, comme vous l'allez voir. Gourville [Jean Hérauld], qui alla trouver de la part des assiégés la cour, qui s'étoit avancée à Bourg,

1. Les *Instructions de Mazarin*, du 21 février, portent, au sujet de Jean Louis de la Valette :

« Je crois qu'il faut envoyer, sans perte de temps, un maréchal de camp, ou se servir de M. le chevalier de la Valette pour s'opposer à ce que voudroit faire M. de Bouillon, leur donnant ordre de le charger s'ils voyoient qu'il fît quelque assemblée, et de ne lui en laisser pas le temps, pour éviter les mauvaises suites que cela pourroit avoir. » Voy. les *Instructions*, à l'Appendice, n° 126.

2. Ce personnage est souvent cité par Tallemant des Réaux. Voici ce qu'il en dit, t. V, p. 354 et 355 :

« Gaston, marquis de Roquelaure, l'homme le plus gascon et le plus haut à la main, sans avoir la réputation de brave, se vantoit d'avoir obtenu toutes les faveurs de Madame de Guémené. »

3. Les mots suivants ont été effacés dans le manuscrit autographe : « Car le Roi n'entra point dans Bordeaux par ce traité, parce qu'il eût fallu que les habitants eussent encore été plus pressés qu'ils ne l'étoient pour demeurer d'accord qu'il y étoit le plus fort.

et les députés du Parlement[1] convinrent de ces conditions : que l'amnistie générale seroit accordée à tous ceux qui avoient pris les armes et négocié avec l'Espagne, sans exception; que tous les gens de guerre seroient licenciés, à la réserve de ceux qu'il plairoit au Roi de retenir à sa solde; que Madame la Princesse, avec M. le duc, demeureroient ou en Anjou en l'une de ses maisons, ou à Montron[2], à son choix, à condition que si elle choisissoit Montron, qui étoit fortifié, elle n'y pourroit pas tenir plus de deux cents hommes de pied et soixante chevaux, et que M. d'Espernon seroit révoqué du gouvernement de Guienne, et un gouverneur mis à sa place[3].

Madame la Princesse vit le Roi et la Reine, et dans cette entrevue il y eut de grandes conférences de MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld avec M. le Cardinal. Vous verrez, dans la suite, ce qui s'en dit à Paris en ce temps-là, je ne sais ce qui en fut. Comme je n'ai point été de cela, non plus que de tout ce qui se passa en Guienne, je ne l'ai touché que pour vous pouvoir mieux faire entendre ce qui se trouve avoir un rapport nécessaire à ces faits, dans les matières que je vais traiter. J'ajouterai seulement ici que ce qui obligea le Cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne

1. Les *Instructions de Mazarin*, article 113, rendent compte de l'audience donnée par le Roi aux députés du Parlement de Bordeaux. Voy. à l'*Appendice*.

2. Les *Instructions de Mazarin*, qui concernent spécialement le séjour de la princesse douairière de Condé à Chantilly et ailleurs, portent les n°s 106, 108, et *Appendice* du t. III, n° 140. Pour ce qui concerne le séjour de Madame la princesse de Condé à Bordeaux et à Montron, voyez les n°s 115, 119, *Appendice* du t. III, n°s 136, 145. Il est question de la paix de Bordeaux au n° 164.

3. Le récit du Coadjuteur relatif aux affaires de Bordeaux se trouve complété par les passages des *Instructions de Mazarin* portant les n°s 128, 136, 144, 146, 148 et 155.

pas s'opiniâtrer à une réduction plus pleine et plus entière de Bordeaux, fut l'impatience extrême qu'il eût de revenir à Paris. Vous en allez voir la raison.

Les coups de canon que l'on tira à Bordeaux avoient porté jusqu'à Paris, devant même que l'on y eût mis le feu. Aussitôt que le Roi fut parti, Voisin, conseiller et député de ce Parlement, demanda audience à celui de Paris. L'on pria Monsieur de venir prendre sa place, et comme j'étois averti qu'il y auroit bien du feu à l'apparition de ce député, je dis à Monsieur que je croyois qu'il seroit à propos qu'il concertât ce qu'il auroit à dire à la compagnie, avec M. le Garde des Sceaux et avec M. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, et il me commanda de demeurer avec eux dans le cabinet. Le Garde des Sceaux ne put ou ne voulut concevoir que le Parlement pût seulement songer à délibérer sur une proposition de cette nature. Je considérois sa sécurité comme une hauteur d'un ministre accoutumé au temps du cardinal de Richelieu. Vous verrez, par la suite, qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'aperçus que M. le Tellier, qui n'étoit plus en école, parloit sur le même ton, je me modérai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un et l'autre disoient, et Monsieur, qui connoissoit mieux le terrain, s'en mettant en colère contre moi, je lui proposai de prendre les sentiments de M. le Premier Président. Il y envoya sur-le-champ M. le Tellier, qui revint très-convaincu de mon opinion, et qui dit nettement à Monsieur que celle du Premier Président étoit qu'il passeroit du bonnet à entendre le député. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que lorsque les députés de la compagnie avoient été recevoir les commandements du Roi à son départ, M. le Garde des Sceaux leur avoit dit, en sa présence, que ce député n'étoit qu'un envoyé des séditieux et non pas du Parlement.

Il se trouva, le lendemain, que l'avis de M. le Premier Président étoit le bon. Quoique M. d'Orléans eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à M. d'Espernon de sortir de la Guienne et de venir au-devant de lui sur son passage, dans la vue de porter les affaires à la douceur et d'agir en père plutôt qu'en Roi, il n'y eut pas dix voix à ne pas recevoir le député. On le fit entrer à l'heure même. Il présenta la lettre du parlement de Bordeaux; il harangua et avec éloquence, il mit sur le bureau les arrêts rendus par sa compagnie, et il conclut par la demande de l'union. L'on opina deux ou trois jours de suite sur cette affaire, et il passa à faire registre de ce que M. d'Orléans avoit dit touchant l'ordre du Roi à M. d'Espernon; que le député de Bordeaux donneroit sa créance par écrit, laquelle seroit portée au Roi par des députés du Parlement de Paris, qui supplieroient très-humblement la Reine de donner la paix à la Guienne. La délibération fut assez sage, l'on ne s'emporta point : mais ceux qui connoissoient le Parlement virent clairement, dans l'air plutôt que dans les paroles, que celui de Paris ne vouloit pas la perte de celui de Bordeaux. Monsieur me dit dans son carrosse, au sortir du Palais : « Les flatteurs « du Cardinal lui manderont que tout va bien, et je ne « sais s'il n'auroit pas été à propos qu'il eût paru au- « jourd'hui plus de chaleur. » Il devina : car le Garde des Sceaux me dit à moi-même, l'après-dînée, que ce que le Premier Président avoit mandé à Monsieur, la veille, n'étoit qu'un effet de la passion qu'il avoit de se faire valoir dans les moindres choses. Il ne le connoissoit pas, ce n'étoit pas là son foible.

Le Garde des Sceaux fit, le même jour, une faute plus considérable que celle-là. La lettre du Parlement

de Bordeaux contenoit une plainte contre les violences de Foulé, maître des requêtes, qui étoit intendant de justice en Limousin, et la compagnie ordonna, sur cet article, que Foulé seroit ouï. Le Garde des Sceaux crut qu'il y alloit de l'autorité du Roi de le soutenir, au moins indirectement. Il aposta Menardeau, conseiller de la Grand'Chambre, habile homme, mais décrié à cause du Mazarinisme, pour présenter une requête de récusation contre le bonhomme Broussel, qui en avoit rapporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret récusa de sa part Menardeau. Ces contestations, dont les noms n'étoient pas également favorables, tinrent les chambres assemblées cinq ou six jours. Les esprits qui se calment, presque toujours, dans le cours ordinaire de la justice, ne manquent jamais à s'éveiller et à s'échauffer dans ces assemblées, où la moindre vétille peut avoir trait à la plus grande affaire, et il me parut que cette étincelle alluma beaucoup de feu, qui ne fut pas si vif que nous l'avions vu le 7 de juillet, mais qui fut bien plus violent que nous ne l'avions même imaginé le 5 d'août.

M. d'Orléans ayant appris que le président de Gourgues étoit arrivé à Paris, avec un conseiller appelé Guionnet, envoyé par sa compagnie pour chef de la députation, le voulut voir, de l'avis de M. le Tellier, qui connoissoit mieux que tout ce qui étoit à la cour la conséquence des mouvements de Guienne, et qui me paroissoit même, en ce temps-là, en souhaiter avec passion l'accommodement. Je m'imagine, car je ne l'ai jamais su au vrai, qu'il avoit reçu quelques ordres secrets de la cour, qui lui donnoient lieu de conseiller à Monsieur ce que vous allez voir : car je doute, de l'humeur dont il est, qu'il eût été assez hardi pour l'oser faire de lui-même. Il l'assuroit pourtant, je m'en

rapporte à ce qui en est. Il dit donc à Monsieur, en ma présence, que son avis seroit que Son Altesse Royale assurât, dès le lendemain, les députés, que le Roi avoit envoyé M. d'Espernon à Loches, que l'on lui ôteroit même le gouvernement de Guienne[1] pour satisfaire l'aversion du peuple ; que l'on donneroit une amnistie générale même à MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld ; qu'il souhaitoit qu'ils écrivissent à leur compagnie les propositions qu'il leur faisoit, et qu'ils l'assurassent qu'il iroit lui-même, si elle le désiroit, les négocier à la cour. Monsieur me commanda d'aller conférer, de sa part, avec M. le Premier Président, qui m'embrassa comme si je lui eusse apporté la nouvelle de son salut, et qui ne douta pas plus que moi que le cardinal Mazarin, selon sa bonne coutume, ne courût après son étoffe, et que les difficultés qu'il trouvoit en Guienne ne l'eussent obligé à prendre le parti de faire faire ces propositions par Monsieur, afin de couvrir et son imprudence et sa légèreté. Il me parut très-persuadé, comme je l'étois aussi, qu'elles adouciroient beaucoup le Parlement. Et comme il sut que M. d'Orléans les avoit faites aux députés de Bordeaux, comme il est vrai qu'il les leur fit du moment que je lui eus rapporté les sentiments du Premier Président, il envoya les gens du Roi dans les chambres des Enquêtes dire, au nom de Son Altesse Royale, qu'elle les avoit mandées le matin pour leur ordonner de dire à la compagnie qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elle s'assemblât, parce qu'elle étoit en traité avec les députés du Parlement de Bordeaux. Ce procédé, qui eût plu, dans un temps où les humeurs n'eussent

1. Mazarin proposait alors au duc d'Orléans d'échanger son gouvernement de Languedoc avec M. d'Espernon, qui lui céderait la Guienne. Voy. les *Instructions*, t. III, *Appendice*, n° 155.

pas été échauffées par les assemblées de chambre, choqua les Enquêtes; elles prirent leurs places tumultuairement dans la Grand'Chambre, et le plus ancien de leurs présidents dit à M. le Premier Président, que l'ordre n'étoit pas de faire porter des paroles aux chambres par les gens du Roi, et que quand il y avoit une proposition, elle devoit être faite en pleine assemblée du Parlement. Le Premier Président surpris ne la put pas refuser; et pour la différer au moins jusqu'au lendemain, il prit le prétexte de Monsieur, sans lequel il n'étoit pas du respect d'opiner, ni même de la possibilité, puisqu'il s'agissoit d'une proposition qui avoit été faite par lui.

Il y eut, le soir, une scène chez Monsieur qui mérite votre attention. Il nous assembla M. le Garde des Sceaux, M. le Tellier, M. de Beaufort et moi, pour savoir nos sentiments sur la conduite qu'il auroit à tenir dans le Parlement, le lendemain au matin. Le Garde des Sceaux soutint d'abord et sans balancer, qu'il falloit que Monsieur ou n'y allât point et défendît l'assemblée, ou du moins qu'il n'y demeurât qu'un moment; et qu'après avoir dit à la compagnie ses intentions, il sortît pour peu qu'il y trouvât d'opposition. Cette proposition, qui eût tourné en moins d'un demi-quart d'heure toute la compagnie du côté du Prince, si elle eût été exécutée, n'y trouva aucune approbation; mais elle ne fut toutefois vivement contredite que par M. de Beaufort et par moi, parce que M. le Tellier, qui en voyoit le ridicule tout comme nous, ne s'y voulut pas opposer avec force, et pour laisser échauffer la contestation entre le Garde des Sceaux et moi, qu'il étoit fort aise de brouiller, et pour faire sa cour au Cardinal en lui faisant voir qu'il alloit aux avis les plus vigoureux pour son service. Je

connus clairement, dans la même conversation, que le Garde des Sceaux mêloit dans son humeur brusque et sauvage, et dans ses anciennes maximes qu'il ne pouvoit accommoder au temps, je connus, dis-je, qu'il y mêloit de l'art pour faire aussi sa cour à mes dépens, et pour faire paroître à la Reine qu'il se détachoit des Frondeurs, où il s'agissoit de l'autorité royale. Je voyois qu'en me roidissant contre leurs sentiments, je donnois lieu, à eux et à tous ceux qui vouloient plaire à la cour, de me traiter d'esprit dangereux, qui caba-loit auprès de Monsieur pour l'en aliéner et qui avoit intelligence avec les rebelles de Bordeaux. Je considérois, d'autre part, que si Monsieur suivoit leurs conseils, il donneroit, en peu de semaines, je ne dis pas de mois, le Parlement de Paris à M. le Prince; que Monsieur, dont je connoissois la foiblesse, s'y redonneroit lui-même, dès qu'il verroit que le public y courroit; que le Cardinal, dont je n'estimois pas la force, le pourroit même prévenir, et qu'ainsi je courrois risque de périr par les fautes d'autrui, et par celles-là mêmes sur lesquelles je ne pouvois me défendre de m'attirer ou la défiance ou la haine de la cour en m'y opposant, ou l'aversion publique et la honte des mauvais succès en y consentant. Jugez, je vous supplie, de mon embarras. Je ne trouvai de recours qu'à me remettre au jugement de M. le Premier Président. M. le Tellier y alla de la part de Monsieur, et il en revint très-persuadé que l'on perdroit tout, si l'on ne ménageoit le Parlement avec beaucoup d'adresse, dans une conjoncture où les serviteurs de M. le Prince n'oublioient rien pour faire appréhender les conséquences de la perte de Bordeaux.

Je fus encore plus persuadé, au retour de M. le Tellier, que la complaisance qu'il avoit eue pour M. le

Garde des Sceaux n'étoit qu'un effet des raisons que je vous ai déjà marquées; car aussitôt qu'il en eut assez dit pour pouvoir mander à la cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on eût fait des merveilles, et qu'il m'avoit commis avec le Garde des Sceaux, il revint à mon avis, sous prétexte de se rendre à celui du Premier Président, avec une précipitation que Monsieur remarqua, et qui l'obligea de me dire, dès le soir même, que le Tellier n'avoit jamais été, dans le cœur, d'un autre avis que de celui auquel il disoit seulement être revenu.

Monsieur proposa, dès le lendemain, dans le Parlement ce qu'il avoit offert aux députés de Bordeaux, en ajoutant qu'il souhaitoit que ses offres fussent acceptées dans dix jours, à faute de quoi il retiroit sa parole. Vous comprenez aisément que M. le Tellier, non pas seulement n'eût pas fait une proposition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même consenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès du Cardinal; et vous concevrez encore plus facilement l'importance dont il est de ne faire jamais des propositions, même les plus favorables, que bien à propos. Celle de la destitution de M. d'Espernon eût désarmé la Guienne, peut-être pour toujours, et eût imposé silence, pour très-longtemps, aux partisans de M. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours devant le départ du Roi, qui eut lieu le premier jour de juillet. Et elle ne fut pas comptée pour beaucoup le 8 et le 9 d'août : l'on se contenta d'ordonner, après des contestations très-froides, que l'on en donneroit avis au président de [la première chambre des Requêtes] Bailleul et aux autres députés de la compagnie, qui étoient partis pour aller à la cour; et elle n'empêcha pas que, bien que M. d'Orléans menaçât à tous mo-

ments de se retirer, si l'on mêloit dans les opinions des matières qui ne fussent pas du sujet de la délibération, elle n'empêcha pas, dis-je, qu'il n'y eût beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargissement de MM. les princes et l'éloignement du cardinal Mazarin [1].

Le président Viole, passionné partisan de MM. les princes, ouvrit l'avis, non pas qu'il espéroit de le faire passer, car il savoit bien que sa partie n'étoit pas assez bien faite et que nous étions encore bien plus forts que lui en nombre de voix; mais il savoit aussi qu'il en tireroit l'avantage de nous embarrasser, M. de Beaufort et moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler et sur lequel, toutefois, nous ne pouvions nous taire sans nous faire, en quelque façon, passer pour Mazarins. Il faut confesser que le président Viole servit admirablement M. le Prince en cette occasion, dans laquelle le Bourdet, brave et déterminé soldat qui avoit été capitaine aux gardes et qui depuis s'étoit attaché à M. le Prince, fit une action qui ne lui réussit pas et qui ne laissa pas de donner beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en maçon, avec quatre-vingts officiers de ses troupes, qui s'étoient coulés dans Paris, et ayant ramassé des gens de la lie du peuple, auxquels on avoit distribué quelque argent, il vint droit à Monsieur qui sortoit et qui étoit déjà au milieu de la salle du Palais, en criant : « Point de Mazarin ! vivent les princes ! » Monsieur, à cette vision et à deux coups de pistolet que le Bourdet tira en même temps, tourna brusquement et s'enfuit dans la Grand'Chambre, quelques efforts que M. de Beaufort

1. Mazarin connut exactement cette demande de son éloignement du Conseil de la Reine. Voy. ses *Instructions*, *Appendice* du t. III, n° 147.

et moi fissions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon rochet, et M. de Beaufort ayant fait ferme avec les gardes de Monsieur et nos gens, repoussa le Bourdet et le renversa jusque sur les degrés du Palais. Il y eut deux gardes de Monsieur de tués en ce petit fracas.

Ceux de la Grand'Chambre étoient un peu plus dangereux. L'on s'y assembloit presque tous les jours, à cause de l'affaire de Foulé dont je vous ai déjà parlé, et il n'y avoit point d'assemblée où l'on ne donnât des bourrades au Cardinal et où ceux du parti de M. le Prince n'eussent le plaisir, deux ou trois fois le jour, de nous faire voir au peuple comme des gens qui étoient dans une parfaite union avec lui. Et ce qui étoit encore plus admirable, est que, dans ces mêmes moments, le Cardinal et ses adhérents nous accusoient d'avoir intelligence avec le parlement de Bordeaux, parce que nous soutenions que si l'on ne s'accommodoit avec lui, nous donnerions infailliblement celui de Paris à M. le Prince. M. le Tellier le voyoit comme nous, et il nous disoit qu'il l'écrivoit tous les jours [à la cour]. Je ne saurois vous dire ce qu'il en étoit. Le Grand Prévôt, qui étoit à la cour, me dit, quand elle fut revenue, que le Tellier disoit vrai et qu'il le savoit de science certaine. Lyonne m'a dit depuis plusieurs fois tout le contraire; qu'il étoit vrai que le Tellier avoit pressé le retour du Roi à Paris [1], mais pour obvier, se disoit-il, aux cabales que j'y faisois contre le service du Roi. Si j'étois à l'article de la mort, je ne

1. Toutes les fois que le Roi s'éloignait de Paris pendant l'année 1650, l'utilité de son retour était ou démontrée ou contestée selon les intérêts divers des partisans de Mazarin. Le Cardinal se servait aussi de l'annonce de ce retour, ou de son ajournement, pour agir contre ses ennemis. Voy. ses *Instructions*, n°s 117, 119, t. III, n° 168, à l'*Appendice*.

me confesserois pas sur ce point. J'agis, dans tous ces temps-là, avec toute la sincérité que j'y eusse pu avoir si j'eusse été neveu du cardinal Mazarin. Ce n'étoit pas pour l'amour de lui, car il ne m'y avoit nullement obligé depuis notre réconciliation; mais je me croyois obligé, par la bonne conduite, de m'opposer aux progrès que la faction de M. le Prince faisoit, de moment en moment, par la mauvaise conduite de ses propres ennemis; et, pour m'y opposer avec effet, je me trouvois dans la nécessité de combattre avec autant d'application la flatterie des partisans du ministre, que les efforts des serviteurs de M. le Prince. Les uns me décrioient comme Mazarin dès que je m'opposois à leurs pratiques, les autres me décrioient comme factieux dès que je ménageois les moindres écarts, pour conserver mon crédit dans le peuple.

Paris demeura en cet état jusqu'au troisième de septembre. Le président de Bailleul revint avec les autres députés. Il fit la relation de son voyage à la cour, dans le Parlement, dont la substance fut: Que la Reine les avoit remerciés des bons sentiments que la compagnie lui avoit témoignés, et qu'elle leur avoit commandé de l'assurer, de sa part, qu'elle étoit très-bien disposée pour donner la paix à la Guienne, et qu'elle l'auroit déjà fait, si M. de Bouillon [1], qui avoit traité avec les Espagnols, ne se fût rendu maître de Bordeaux et empêché les effets de la bonté et de la clémence du Roi.

1. Le rôle que joua le duc de Bouillon, dans le parti des princes prisonniers, est assez important pour que nous rappellions les *Instructions* données par Mazarin contre ce personnage. Voy. les n° 45 et *passim* dans la première et la seconde partie des *Instructions*.

CHAPITRE XXI

LA PAIX DE BORDEAUX ET LA PAIX GÉNÉRALE.

4 SEPTEMBRE — 11 NOVEMBRE 1650. — Les députés du Parlement de Bordeaux. — Propositions de l'Archiduc relatives à la paix générale. — Perfidie de Mazarin. — *Il ne se faut pas choquer des fautes de ceux qui sont unis avec nous!* — *Il n'est pas encore temps de n'être plus Mazarin!* — Le Coudray Montpensier. — Le Tellier. — *Le bon et mauvais soldat!* — Le Garde des Sceaux. — La paix générale. — Verderonne envoyé vers l'Archiduc. — *Le faux Caton!* — Les pouvoirs pour traiter de la paix générale. — M. d'Avaux et don Gabriel de Tolède. — Les plénipotentiaires français. — Fuensaldagne. — Turenne et la grisette de la rue des Petits-Champs. — Le nonce et le ministre de Venise. — Mauvaise foi des Espagnols. — Le roi d'Angleterre réfugié à Paris après la bataille de Worcester. — Milord Taff. — Le duc d'Orléans visite le Roi. — *Il n'y a rien de si fâcheux que d'être le ministre d'un prince dont on n'est pas le favori.* — Retz prête l'argent au roi d'Angleterre. — Cromwel veut se lier d'amitié avec le Coadjuteur. — Ordre de transférer les princes à Marcoussy. — Laigues et Montrésor. — Conversation de le Tellier et du Coadjuteur au sujet des princes. — Opposition du duc de Beaufort à leur translation. — Bar a ordre de les tuer plutôt que de les laisser évader. — Les Frondeurs adhèrent à la translation. — *Je suis assurée de lui et d'elle!* — Singulière recommandation de la duchesse de Chevreuse au Coadjuteur. — *Laigues est quelquefois si insupportable!* — Madame de Rhodes et Mademoiselle de Chevreuse. — Hacqueville. — *La destitution* de Laigues ajournée. — Les princes prisonniers à Marcoussy. — *Les princes ne sont plus à la vue de Paris.* — Le maréchal de la Meilleraye attaque Bordeaux. — Les Parlements de Toulouse et de Paris. — Paix de Bordeaux. — Ondédéi. — Montreuil. — Le duc de Nemours. — La princesse Palatine. — Arnauld. — Viole. — Croissy et autres partisans des princes. — Les petites finesses de Mazarin. — Retour du Roi à Paris. — Mazarin veut châtier les Frondeurs ses amis.

Les députés du Parlement de Bordeaux entrèrent, le 3 septembre, dans la Grand'Chambre, et ils y firent leurs plaintes en forme de ce que l'on avoit donné si peu de temps de négocier à ceux de Paris; que l'on ne leur avoit pas seulement permis de demeurer deux jours à Libourne; que l'on les en avoit laissés trois à

Angoulême sans leur donner aucune réponse; qu'ils avoient été obligés de revenir avec aussi peu d'éclaircissement qu'ils en avoient lorsqu'ils étoient partis de Paris. Ce procédé, qui répondoit si peu à ce que Monsieur avoit annoncé et assuré à la compagnie, peu de jours auparavant, l'eût portée à un grand éclat, si Monsieur, qui l'avoit prévu et qui en avoit conféré la veille avec le Garde des Sceaux, avec le Premier Président et avec le Tellier, n'eût pris, très-sagement, le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en disant au Parlement qu'il avoit reçu une lettre de M. l'Archiduc, qui lui faisoit savoir que le roi d'Espagne lui ayant envoyé un plein pouvoir de faire la paix, il souhaitoit avec passion de la pouvoir traiter avec lui.

Monsieur ajouta qu'il n'avoit point voulu faire de réponse que par l'avis de la compagnie[1]. Cette rosée fit tomber le vent qui commençoit de s'élever dans la Grand'Chambre, et l'on résolut de s'assembler, le lundi suivant, pour délibérer sur une proposition aussi importante.

La veille que Monsieur la porta au Parlement, elle fut extrêmement discutée dans son cabinet, et l'on convint que, selon toutes les apparences, elle n'étoit pas faite de bonne foi par les Espagnols. Ils venoient de prendre la Capelle[2]; M. de Turenne les avoit joints[3], avec ce qu'il avoit pu ramasser des officiers et des

1. Cette nouvelle proposition de paix générale, faite par l'Archiduc occupa assez vivement Mazarin, si l'on en juge par ses *Instructions*, *Appendice* du t. III, nos 156, 167, 174.

2. Les opérations militaires de cette année 1650, exécutées soit par l'armée française, soit par celle d'Espagne, sont rappelées dans les *Instructions de Mazarin*, nos 25, 46, 105, *Appendice* du t. III, nos 125, 134, 135, 142, 148.

3. Les *Instructions de Mazarin* relatives au maréchal de Turenne portent le no 111, *Appendice* du t. III, nos 128, 134.

troupes de MM. les Princes. Le maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roi, n'étoit pas en état de leur faire tête. Ils mêlèrent même, dans leurs offres, des circonstances peu pacifiques, et qui marquoient beaucoup plus de mauvaises intentions que de bonnes. Le trompette qui apporta la lettre de l'Archiduc à Monsieur, datée du camp de Bazoche, auprès de Reims, fit une chamade à la Croix-du-Tirouer, et tint même des discours fort séditieux au peuple. L'on trouva, dès le lendemain, cinq ou six placards affichés en différents endroits de la ville, au nom de M. de Turenne, par lesquels il assuroit que l'Archiduc ne venoit qu'avec un esprit de paix, et dans l'un des placards ces paroles étoient contenues : « C'est à vous, peuple de Paris, à « solliciter vos faux tribuns, devenus enfin pension« naires et protecteurs du cardinal Mazarin, et qui se « jouent depuis si longtemps de vos fortunes et de « votre repos, et qui vous ont tantôt excités et tantôt « alentis, tantôt poussés et tantôt retenus, selon leur « caprice et les différents progrès de leur ambition. »

Je ne vous marque ces paroles que pour vous faire voir l'état où étoient les Frondeurs, dans une conjoncture où ils ne pouvoient faire un pas qui ne fût contre eux. Monsieur, qui fut extrêmement piqué de la manière dont les députés du parlement de Paris avoient été traités à la cour, me parla, le soir dont le trompette de l'Archiduc[1] étoit arrivé l'après-dînée, avec une aigreur très-grande contre le Cardinal, ce qu'il n'avoit jamais fait jusque-là. Il me dit qu'il croyoit qu'il lui avoit fait proposer, par le Tellier, ce qu'il avoit avancé à la compagnie, pour le décréditer; qu'un disparat pareil ne pouvoit pas être un effet de la pure imprudence,

1. Au sujet de ce trompette, voy. les *Instructions de Mazarin, Appendice* du t. III, n° 156.

et qu'il falloit de nécessité qu'il y eût de la mauvaise intention; qu'il me vouloit découvrir un secret sur lequel il ne s'étoit jamais expliqué : que le Cardinal lui avoit fait deux perfidies terribles en sa vie; qu'il y en avoit une de laquelle il ne s'ouvriroit jamais à personne; que celle qu'il me vouloit bien confier étoit que, dans l'accommodement qu'il fit avec M. le Prince touchant le Pont-de-l'Arche, il y étoit expressément porté que s'il arrivoit que lui Monsieur eût quelque chose à démêler avec M. le Prince, il se déclareroit contre lui, et qu'il ne marieroit même aucune de ses nièces sans le consentement de M. le Prince. Monsieur ajouta encore deux ou trois conditions aussi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre la Rivière, qui le trahissoit, me dit-il, pour les deux autres, et qui les trahissoit pourtant tous trois. Je ne me ressouviens pas assez du particulier, mais je sais que j'en eus horreur. Monsieur continua à s'emporter contre le Cardinal, jusques au point de me dire qu'il perdroit l'État en se perdant soi-même; qu'il nous perdroit tous avec lui; qu'il remettroit M. le Prince sur le trône.

Je vous assure que s'il m'eût plu, dès ce jour-là, de pousser Monsieur, je n'eusse pas eu peine à lui faire prendre au moins des vues peu favorables à la cour. Je me crus obligé à la conduite contraire, parce que, dans l'éloignement où elle étoit, la moindre apparence qu'il eût donnée de son mécontentement eût été capable de l'empêcher de se rapprocher, et peut-être même de la porter à se raccommoder avec M. le Prince. Je répondis donc à Monsieur : que je n'excusois pas le procédé de M. le Cardinal, qui étoit insoutenable; mais que j'étois persuadé, toutefois, qu'il n'avoit pas un si mauvais principe que celui qu'il lui donnoit;

que je croyois que son premier dessein avoit été, connoissant que la présence du Roi n'avoit pas produit à Bordeaux tout l'effet que l'on en avoit attendu, que son premier dessein, dis-je, avoit été de penser sérieusement à l'accommodement, et qu'il avoit donné sur cela ses ordres au Tellier; que, voyant depuis, que les Espagnols ne faisoient pas pour le secours de cette ville ce qu'il en avoit dû craindre lui-même, il avoit changé d'avis, dans la vue et dans l'espérance de la réduire; que je ne prétendois pas faire son panégyrique en l'excusant ainsi, mais que je concevois pourtant que l'on devoit faire une notable différence entre une faute de cette espèce et celle dont Son Altesse Royale le soupçonnoit. Voilà par où je commençai son apologie; je la continuai par tout ce que le meilleur de ses amis eût pu dire pour sa défense; et je la finis par l'explication de la maxime, qui nous ordonne de ne nous pas si fort choquer des fautes de ceux qui sont unis avec nous, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre lesquels nous agissons. Cette dernière considération toucha beaucoup Monsieur, qui revint à lui presque d'un coup, et qui me dit : « Je l'avoue, il n'est « pas encore temps de n'être pas Mazarin. » Je remarquai cette parole, quoique je n'en fisse pas semblant, et je la dis le soir au président de Bellièvre, qui me redit : « Alerte ! cet homme nous peut échapper à tous les moments. »

Comme cette conversation avec Monsieur finissoit, M. le Garde des Sceaux, M. le Premier Président, M. d'Avaux[1] et les présidents le Coigneux le père et

1. Le Coadjuteur a déjà, dans plusieurs circonstances, parlé de M. d'Avaux, que Tallemant des Réaux nous fait aussi connaître en ces termes, t. IV, p. 413 et 414 :

« M. d'Avaux (Claude de Mesmes) aimoit les femmes; il n'étoit pas mal fait. Il en conta à la fille d'un conseiller au Châtelet nommé

de Bellèvre, qu'il avoit envoyé quérir, entrèrent dans sa chambre avec M. le Tellier; et comme ils le trouvèrent encore tout ému de l'emportement où il avoit été contre le Cardinal, et que le premier mot qu'il dit au Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avoit engagé et qui avoit été si mal secondé par M. le Cardinal; toute la compagnie, qui m'avoit trouvé seul avec lui, ne douta pas que je ne l'eusse échauffé, et quoique je me joignisse de très-bonne foi à ceux qui le supplioient d'attendre, devant que de se plaindre, le retour de du Coudray-Montpensier, qu'il avoit envoyé à la cour et à Bordeaux, touchant les offres qui lui avoient été inspirées par le Tellier; personne, à la réserve du président de Bellièvre, qui savoit mes pensées, ne douta que ce que je disois ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faisoit encore croire davantage, est que je faisois, de temps en temps, de certains signes à Monsieur, pour le faire ressouvenir de ce qu'il me venoit de confesser lui-même, qu'il n'étoit pas temps d'éclater contre le Cardinal. L'on prenoit ces signes au sens contraire, parce que Monsieur d'abord ne s'en aperçut pas et qu'il continua à pester; de sorte que quand il revint et qu'il se radoucit, ce qu'il avoit résolu devant que ces Messieurs fussent entrés et ce que la colère seule l'avoit empêché de faire, ils crurent que la force de leurs raisons l'avoit emporté sur la fureur de mes conseils; et, dès le soir, ils s'en firent honneur et ils l'écrivirent, avec tous les ornements, à la cour. Madame de Lesdiguières m'en fit voir une relation très-habilement et très-malicieusement circon-

M. d'Amours.—M. d'Avaux étoit l'homme de la robe qui avoit le plus bel esprit et qui écrivoit le mieux en françois. La Reine le fit surintendant des finances avec M. le Bailleul; mais après 1648 le cardinal Mazarin l'éloigna. »

stanciée, quinze jours ou trois semaines après. Elle ne me voulut point dire de qui elle la tenoit, mais elle me jura que ce n'étoit pas du maréchal de Villeroi. Je crus qu'elle étoit de [François-René du Bec, marquis de] Vardes, qui étoit, en ce temps-là, un peu épris d'elle.

Il arriva, par hasard, que M. de Beaufort[1] vint à cet instant chez Monsieur, qui, s'impatientant d'entendre assez souvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochoient notre union avec le Mazarin, dit assez brusquement à M. le Tellier : qu'il ne concevoit pas pourquoi M. le Cardinal avoit affecté de renvoyer, comme il avoit fait, les députés du Parlement de Paris, et qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr pour donner le Parlement entier à M. le Prince. Comme je craignois l'impétuosité de l'éloquence de M. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la modérer, et le Garde des Sceaux, s'approchant de l'oreille du Premier Président, lui dit : « Voilà le bon et le « mauvais soldat. » [Joseph-Charles d'] Ornano, maître de la garde-robe de Monsieur, qui l'ouït, me le dit un quart d'heure après.

Le reste de la soirée ne raccommoda pas ce qu'il sembloit que la fortune prît peine à gâter. L'on parla de la lettre de l'Archiduc, sur laquelle le Premier Président prononça hardiment, et devant même que l'on lui en eût demandé son avis : « Il la faut prendre « pour bonne, dit-il ; si par hasard elle l'est, ce que je « ne crois pas, elle peut produire la paix ; si elle n'est « pas sincère, il est important d'en faire connoître « l'artifice aux François et aux étrangers. » Vous

1. Les *Instructions de Mazarin* relatives au duc de Beaufort et au rôle qu'il joua, d'un commun accord avec Madame de Montbazon, pendant la première moitié de l'année 1650, se trouvent aux paragraphes 38, 51, 56, 119, et *Appendice* du t. III, n° 153.

avouerez qu'un homme de bien et un homme sage ne pouvoit pas être d'un autre avis. Le Garde des Sceaux le combattit avec une force qui passa jusqu'à la brutalité, et il soutint qu'il étoit du respect que l'on devoit à l'autorité souveraine de ne point faire de réponse et de renvoyer le tout à la Reine. Le Tellier, qui connoissoit comme nous que si l'on prenoit ce parti l'on donneroit lieu aux partisans de M. le Prince de rejeter sur nous la rupture de la paix générale, parce qu'il étoit public que le Cardinal avoit rompu celle de Munster[1] ; le Tellier, dis-je, n'appuya l'avis du Garde des Sceaux qu'autant qu'il fut nécessaire pour nous commettre encore davantage ensemble. Dès qu'il eut fait son effet, il tourna tout court, comme l'autre fois. Il se rendit au sentiment de M. d'Avaux, qui fut encore plus fort que celui du Premier Président et que le mien ; car, au lieu que nous n'avions fait que proposer que Monsieur écrivît à l'Archiduc et lui mandât seulement, en général, qu'il avoit reçu ses offres avec joie et qu'il le prioit de lui faire savoir son intention plus en particulier pour la manière de traiter ; au lieu, dis-je, de prendre ce parti, qui donnoit beaucoup plus de temps d'attendre des nouvelles de la Reine, il soutint que Monsieur devoit dépêcher, dès le lendemain au matin, à l'Archiduc, un gentilhomme pour lui en proposer lui-même la manière : « Ce qui, ajouta-t-il, abrégera « de beaucoup et fera connoître aux Espagnols que « la proposition, qu'ils ne font peut-être à mauvaise « intention que parce qu'ils sont persuadés que nous « ne voulons pas la paix, pourra produire un meilleur « effet qu'ils ne se sont eux-mêmes imaginé. » M. le

1. Mazarin rappelle le reproche qui lui fut adressé autrefois d'avoir rompu la paix de Munster, dans ses *Instruc.*, *Append.* du t. III, n° 167 ; mais il attribue l'origine de ce bruit fâcheux à M. d'Avaux.

Tellier s'avança encore davantage, car, en appuyant le sentiment de M. d'Avaux, il dit à Monsieur qu'il le pouvoit assurer que la Reine ne désapprouveroit pas cette démarche; qu'il supplioit Son Altesse Royale de lui dépêcher un courrier, et que ce même courrier lui apporteroit assurément, à son retour, un plein et absolu pouvoir de traiter et de conclure la paix générale.

Le baron de Verderonne, homme de bon esprit, fut envoyé, dès le lendemain, à M. l'Archiduc, avec une lettre par laquelle Monsieur faisoit réponse à la sienne, en lui demandant le temps, le lieu et les personnes que l'Espagne y vouloit employer, et en l'assurant qu'au jour et au lieu préfixé, il enverroit sans délai un pareil nombre. Verderonne étant près de partir, Monsieur, à qui il vint quelque scrupule de la réponse que le Tellier avoit donnée, nous envoya tous quérir, c'est-à-dire les mêmes qui s'étoient trouvés à la conversation du jour précédent, et il nous en fit faire la lecture. Le Premier Président remarqua que Monsieur ne répondoit pas à l'article dans lequel l'Archiduc lui proposoit de traiter personnellement avec lui; et il me le dit tout bas, en ajoutant : « Je ne sais si je dois relever « l'omission. » M. d'Avaux ne lui en laissa pas le temps, car il en parla même avec véhémence. Le Tellier s'excusa sur ce que la veille l'on ne s'en étoit pas distinctement expliqué. M. d'Avaux insista, que cette clause y étoit entièrement nécessaire; le Premier Président se joignit à lui, MM. le Coigneux et de Bellièvre furent de même avis; je les suivis. Le Garde des Sceaux et le Tellier prétendirent que Monsieur ne pouvoit s'engager à un colloque personnel avec l'Archiduc[1], sans un agrément exprès et même sans un commandement positif du Roi; et qu'il y avoit bien de la différence entre une réponse générale sur un traité de paix, que Son Altesse Royale savoit bien ne pouvoir jamais être refusé par la cour, et une conférence personnelle d'un fils de France avec un prince de la maison d'Autriche. Monsieur, qui étoit naturellement foible, se rendit ou aux raisons ou à la faveur de M. le Tellier, et la lettre demeura simplement comme elle étoit. M. d'Avaux, qui étoit un très-homme de bien, ne put s'empêcher de s'emporter contre le faux Caton, c'est ainsi qu'il appela le Garde des Sceaux, et il me témoigna être très-satisfait de ce que j'avois dit à Monsieur, en cette occasion. Nous nous connoissions peu; et comme il étoit frère de M. le président de Mesmes, avec lequel j'étois fort brouillé, à cause, toutefois, des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu ensemble devant les troubles étoit comme perdue. La sincérité avec laquelle je parlai à Monsieur contre les sentiments du Tellier, lui plut et lui donna lieu d'entrer en matière avec moi sur la paix, pour laquelle je suis persuadé qu'il eût donné sa vie du meilleur de son cœur. Il le fit bien voir à Munster, où, si M. de Longueville eût eu la fermeté nécessaire, il l'eût donnée à la France, malgré les artifices du ministre, avec plus de gloire et d'avantage pour la couronne que dix batailles ne lui en eussent pu apporter. Il me trouva, dans la conversation dont je vous parle, si conforme à ses sentiments, qu'il m'en aima toujours depuis et qu'il eut même très-souvent, sur ce point, des contestations avec ses frères.

1. Le Garde des Sceaux et le Tellier ne faisaient que se conformer aux *Instructions de Mazarin* en soutenant cette opinion. Voy. l'*Appendice* du t. III, n° 157.

Verderonne revint et il ramena avec lui don Gabriel de Tolède, avec une lettre de l'Archiduc à Monsieur, par laquelle il le prioit que l'assemblée se fît entre

Reims et Rhetel, et que Monsieur et lui y traitassent personnellement, en choisissant, toutefois, ceux qu'il leur plairoit de part et d'autre pour les assister. Le courrier dépêché à la cour pour savoir les intentions de la Reine, arriva juste ; et il sembloit que le ciel étoit sur le point de bénir ce grand ouvrage, quand toutes les espérances s'évanouirent de la manière la plus surprenante.

La cour fut très-surprise et très-affligée de la proposition de l'Archiduc[1], et parce que, dans la vérité, Servien avoit corrompu l'esprit du Cardinal à l'égard de la paix générale, à un point qui ne se peut imaginer, et parce que le désir que je lui avois témoigné, lorsque je m'étois accommodé la dernière fois avec lui, d'en être un des plénipotentiaires, lui fit croire que cette proposition étoit un jeu joué, et que j'avois été de concert avec M. de Turenne pour le faire faire à l'Archiduc. Il ne l'osa pourtant refuser, M. le Tellier lui ayant mandé que tout Paris se soulèveroit si seulement il y balançoit; et le Grand Prévôt me dit, au retour, qu'il savoit de science certaine que Servien avoit fait tous les efforts possibles pour l'obliger à ne pas envoyer à Monsieur le plein pouvoir, et pour faire qu'il ne se rendît pas particulièrement sur le point de la conférence personnelle de Monsieur et de l'Archiduc.

Les patentes arrivèrent assez à propos pour les faire voir à dom Gabriel de Tolède. Elles donnoient à Monsieur plein et entier pouvoir de traiter et conclure la paix, à telles conditions qu'il trouveroit raisonnables et avantageuses au service du Roi; et elles lui joignoient, avec subordination, mais toutefois aussi avec le titre d'ambassadeurs extraordinaires et de plénipo-

1. Les *Instructions de Mazarin* prouvent que le ministre fut en effet mécontent de ces propositions de paix. Voy. *App.*, t. III, n° 156.

tentiaires, MM. Molé, premier président, et d'Avaux.

Vous êtes surprise de ne me pas trouver en tiers, après les engagements dont je vous ai parlé ci-dessus. Je le fus encore beaucoup davantage que vous ne pouvez l'être. Je n'éclatai pourtant pas, et j'empêchai même Monsieur, qui n'en étoit guère moins en colère que moi, de faire paroître mes sentiments, parce que je ne crus pas qu'il fût de la bienséance de donner la moindre lueur d'aucun intérêt particulier, dans les préalables d'un bien aussi grand et aussi général. Je m'en expliquai en ces termes à tout le monde, et j'ajoutai que, tant qu'il y auroit espérance de le faire réussir, je lui sacrifierois de tout mon cœur le ressentiment que je pouvois et que je devois avoir de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de Chevreuse, qui en appréhenda les suites, d'autant plus que je paroissois modéré, obligea le Tellier d'en écrire à la cour. Elle en écrivit elle-même très-fortement. Le Cardinal s'effraya; il m'envoya la commission d'ambassadeur extraordinaire comme aux deux autres[1]; et M. d'Avaux, qui en fut transporté de joie, parce qu'il connut à fond la sincérité de mes intentions, en deux ou trois communications que nous eûmes par rencontre chez Monsieur, m'obligea à parler à dom Gabriel de Tolède en particulier, et à l'assurer, de sa part et de la mienne, que si les Espagnols se vouloient réduire à des conditions raisonnables, nous ferions la paix en deux jours. Ce que M. d'Avaux me dit sur ce sujet est remarquable. Je faisois quelque difficulté, venant de recevoir la commission de plénipotentiaire, de conférer sur cette matière, quoique légèrement et superficielle-

1. Les *Instructions de Mazarin* confirment pleinement ce passage des Mémoires du Coadjuteur. Voy. les paragraphes n° 169 de l'*Appendice* du t. III.

ment, avec un ministre d'Espagne. Il me dit : « J'eus « cette foiblesse à Munster, dans une occasion où elle « a peut-être coûté la paix à l'Europe. Monsieur est « lieutenant général de l'État et le Roi est mineur. « Vous lui ferez agréer ce que je vous propose; par- « lez-lui en, je consens que vous lui disiez que je vous « l'ai conseillé. » J'entrai, sur-le-champ, dans le cabinet des livres, où Monsieur arrangeoit ses médailles; je lui fis la proposition de M. d'Avaux. Il le fit entrer, et après l'avoir fait parler plus d'un quart d'heure sur ce détail, il me commanda de trouver moyen de dire ou de faire dire à dom Gabriel de Tolède, qu'il disoit être un homme à argent, que si la paix se faisoit dans la conférence qui avoit été proposée, il lui donneroit cent mille écus, et qu'il le prioit, pour toute condition, de dire à l'Archiduc que si les Espagnols en proposoient de raisonnables, il les accepteroit, les signeroit et les feroit enregistrer au Parlement devant que le Mazarin en eût seulement le premier avis.

M. d'Avaux fut de sentiment que j'écrivisse au même sens à M. de Turenne, et il se chargea de lui faire rendre ma lettre en main propre. La lettre fut honnêtement folle, pour être écrite sur un sujet aussi sérieux. Elle commençoit par ces paroles : « Il vous « sied bien, maudit Espagnol, de nous traiter de tri- « buns du peuple! [1] » Elle ne finissoit pas plus sagement; car je lui faisois la guerre d'une petite grisette qu'il aimoit de tout son cœur, dans la rue des Petits-Champs. Le milieu de la dépêche étoit substantiel et lui faisoit voir solidement que nous étions très-bien intentionnés pour la paix. Je parlai à dom Gabriel de

1. Turenne, dans la proclamation qu'il avait envoyée à Paris après l'arrestation des princes, se servait de cette expression à l'égard des Frondeurs. Voy. ci-dessus, p. 252.

Tolède, chez Monsieur, d'une manière qui parut si peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée et qui ne laissa pas de lui expliquer suffisamment ce que j'avois à lui dire. Il le reçut avec une sensible joie, à ce qui me parut, et il ne fit même ni le fier ni le délicat sur la proposition des cent mille écus. Il étoit intimement avec Fuensaldagne, qui avoit inclination pour lui, et qui, pour excuser de certaines fantaisies particulières auxquelles il étoit sujet, disoit que c'étoit le plus sage fou qu'il eût jamais vu. J'ai remarqué plus d'une fois que ces sortes d'esprits persuadent peu, mais qu'ils insinuent bien; et le talent d'insinuer est plus d'usage que celui de persuader, parce que l'on peut insinuer à tout le monde et que l'on ne persuade presque jamais personne. Dom Gabriel n'insinua ni ne persuada Fuensaldagne, ce que l'on avoit espéré; car le nonce du Pape et le ministre qui, en l'absence de l'ambassadeur, résidoit à Paris pour la république de Venise, l'ayant suivi de fort près avec M. d'Avaux, et étant allés coucher à Nanteuil, pour attendre de plus près les passe-ports qu'ils demandèrent à l'Archiduc, pour concerter en détail ce que dom Gabriel de Tolède n'auroit touché que fort en général, ils eurent pour toute réponse que Son Altesse Impériale ayant assigné le lieu et le jour comme elle avoit fait, n'avoit rien à dire de nouveau; que le mouvement des armées ne lui permettoit pas d'attendre plus longtemps que le 18; (vous remarquerez, s'il vous plaît, que dom Gabriel, qui avoit donné ce jour, n'étoit arrivé à Paris que le 12); qu'il n'étoit aucun besoin de médiateurs, et que toutes les fois que la conjoncture pourroit permettre de traiter de la paix, elle y apporteroit toutes les facilités imaginables. Vous voyez que l'on ne peut sortir d'affaire, je ne dis pas seulement plus malhonnête-

ment, mais encore plus grossièrement, que les Espagnols en sortirent en cette occasion. Ils y agirent contre leur intérêt, contre leur réputation, contre la bienséance; et je n'ai jamais trouvé personne qui m'en ait pu dire la raison. Je l'ai demandée depuis au cardinal Trivulce, à Caracène, à M. de Turenne, à don Antonio Pimentel, et ils ne m'en ont pas paru beaucoup plus savants que moi. Cet événement est, à mon sens, l'un des plus rares et des plus extraordinaires de notre siècle.

En voici un d'une autre nature, qui ne l'est pas moins. Le roi d'Angleterre, qui venoit de perdre la bataille de Worcester, arriva à Paris le propre jour du départ de dom Gabriel de Tolède [13 septembre 1650], et il y arriva avec milord Taff, qui lui servoit de grand chambellan, de valet de chambre, d'écuyer de cuisine et de chef du gobelet. L'équipage étoit digne de la cour; il n'avoit pas changé de chemise depuis l'Angleterre. Milord Germain lui en donna une des siennes en arrivant; mais la Reine sa mère n'avoit pas assez d'argent pour lui donner de quoi en acheter une autre pour le lendemain[1]. Monsieur l'alla voir aussitôt qu'il fut arrivé, mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un sou au Roi son neveu, parce que, se disoit-il, peu n'est pas digne de lui, et beaucoup m'engageroit à trop pour la suite. Voilà ses propres paroles, à propos desquelles je vous supplie de

1. On a souvent reproché au cardinal Mazarin l'abandon dans lequel il laissa à Paris les Anglais qui s'y réfugièrent pendant l'année 1650 avec la Reine et le Roi son fils. Un libelle du temps disait plus encore :

Des Anglois qui n'ont point de pain,
Que tu laisses mourir de faim,
Et de leur Reine désolée
De ses bagues par toi volée.
(*Choix de Mazarinades*, t. I, p. 248.)

me permettre de faire une petite digression, qui aura rapport à beaucoup de faits particuliers qui se rencontreront dans le cours de cette histoire.

Il n'y a rien de si fâcheux que d'être le ministre d'un prince dont l'on n'est pas le favori, parce qu'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir sur le petit détail de sa maison, dont l'on ne laisse pas d'être responsable au public, lorsque tout le monde voit que l'on a ce pouvoir sur des choses bien plus considérables que les domestiques; la faveur de M. le duc d'Orléans ne s'acquéroit point, mais elle se conquéroit. Comme il savoit qu'il étoit toujours gouverné, il affectoit toujours d'éviter de l'être, ou plutôt de paroître l'éviter; et jusqu'à ce qu'il fût dompté, pour ainsi parler, il donnoit des saccades. J'avois trouvé qu'il me convenoit assez d'entrer dans les grandes affaires, mais je n'avois pas cru qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La figure qu'il y eût fallu faire m'eût trop donné l'air de courtisan, qui ne m'étoit pas bon, parce qu'il ne se fut pas bien accordé avec l'homme du public dont je tenois le poste, et plus beau et même plus sûr que celui de favori de M. le duc d'Orléans. Vous vous étonnerez peut-être de ce que je dis plus sûr, à cause de l'instabilité du peuple; mais il faut avouer que celui de Paris se fixe plus aisément qu'aucun autre; et M. de Villeroi, qui a été le plus habile homme de son siècle et qui en a parfaitement connu le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il le gouverna sous M. du Maine, a été de ce sentiment. Ce que j'en éprouvois moi-même me le persuadoit, et fit que, bien que Montrésor[1], qui

1. Montrésor était, à cette époque, entièrement dévoué à Mazarin, ainsi que l'indique la lettre suivante inédite de Son Éminence :

« A Rouen, le 8 février 1650. — Cette lettre vous sera remise par M. de Montrésor, qui est, comme vous savez, une personne de grand

avoit été longtemps à Monsieur, me pressât de prendre au palais d'Orléans l'appartement de la Rivière, que Monsieur m'avoit offert et m'offroit cinq ou six fois par jour, et qu'il m'assuroit que j'aurois des dégoûts tant que je ne me serois pas érigé moi-même en favori; bien que Madame m'en pressât très-souvent elle-même; bien qu'il n'y eût rien de si facile, parce que Monsieur joignoit à l'inclination qu'il avoit pour ma personne une très-grande considération pour le pouvoir que j'avois dans le public; je demeurai toujours ferme dans ma première résolution, qui étoit bonne dans le fond, mais qui ne laissa pas d'avoir des inconvénients que vous verrez dans la suite : par exemple, celui sur le sujet duquel je vous ai fait cette remarque.

mérite, de mes meilleurs amis, et que je désire passionnément d'obliger et de servir en toutes rencontres et petites et grandes. Il m'a adressé une dépêche de M. de Bourdeilles, son frère, qui représente l'impuissance absolue où se trouve le Périgord de pouvoir soutenir, sans une ruine entière et sans une désolation dont il ne sauroit se relever, le logement des troupes qui y ont été envoyées en quartier, et me prie de m'employer auprès de la Reine pour l'en faire décharger au plus tôt. Sur quoi, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire que vous songiez à tous les moyens possibles pour soulager ce pays-là, et nommément qu'on en tire le plus de troupes qu'il se pourra pour les loger ailleurs. Il me semble qu'il y aura lieu de le faire facilement, par deux voies : l'une, d'élargir les quartiers dans le Limousin, où étoient les corps qui portoient le nom de M. le Prince et qui ont quitté ou marché ailleurs; l'autre, en faisant approcher, dès cette heure, des quartiers de deçà, bon nombre de troupes, puisque aussi bien nous pouvons en avoir besoin, que la saison s'avance et que nous avons avis que les ennemis font déjà tous les préparatifs nécessaires pour commencer la campagne de fort bonne heure. Je vous prie d'en parler à S. A. R., et après avoir su son avis, s'il y est conforme, d'en expédier les ordres sans délai. Enfin, je vous conjure de tout mon cœur, aussi instamment que je le puis, que M. de Montrésor reconnoisse par les effets, dans cette occasion qui lui est très-sensible pour maintenir dans la province le crédit de M. son frère, qu'il n'a pas recouru à moi inutilement et que j'ai une sincère et forte passion de le servir aussi souvent que j'aurai lieu de le pouvoir faire. » (Mss. de la Biblioth. Imp.)

Si je me fusse logé au palais d'Orléans et que j'eusse vu les comptes du trésorier de Monsieur, j'eusse donné la moitié de son apanage à qui il m'eût plu; et quand même il l'eût trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne me voulus pas mettre sur ce pied. Il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à assister de mille pistoles le roi d'Angleterre. J'en eus honte pour lui, j'en eus honte pour moi; j'en empruntai quinze cents de M. de Morangis, oncle de celui que vous connoissez, et je les portai au milord Taff, pour le Roi son maître.

Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, et en monnoies même de son pays; car en retournant chez moi, sur les onze heures du soir, je trouvai un certain Fildin, Anglois, que j'avois connu autrefois à Rome, qui me dit que Vainc, grand parlementaire et très-confident de Cromwell, venoit d'arriver à Paris et qu'il avoit ordre de me voir. Je me trouvai, pour vous dire le vrai, un peu embarrassé; je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue, dans une conjoncture où nous n'avions point de guerre avec l'Angleterre, et dans laquelle même le Cardinal faisoit des avances et basses et continuelles au Protecteur[1]. Vainc me donna une petite lettre de sa part, qui n'étoit que de créance. La substance du discours fut : que les sentiments que j'avois fait paroître pour la défense de la liberté publique, joint à ma réputation, avoient donné à Cromwell le désir de faire une amitié étroite avec moi. Ce fond fut orné de toutes les honnêtetés, de toutes les offres, de toutes les vues que vous vous pouvez imaginer. Je répondis avec tout le

1. Les minutes des lettres du cardinal Mazarin, adressées, à cette époque, au Protecteur, sont conservées à la Bibliothèque Impériale dans la collection de Clairambault.

respect possible, mais je ne dis ni ne fis assurément quoi que ce soit qui ne fût digne et d'un véritable catholique et d'un bon François; Vainc me parut d'une capacité surprenante; vous verrez, par la suite, qu'il ne me séduisit pas. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Laigues, qui avoit eu, le matin, une longue conférence avec M. le Tellier[1], m'aborda avec une contenance assez embarrassée, et je connus qu'il avoit quelque chose à me communiquer; je le lui dis; il me répondit : — « Il est vrai, mais me donnerez-vous votre « parole de me garder le secret? » Je l'en assurai. Ce secret étoit que le Tellier avoit ordre positif du Cardinal de tirer MM. les princes du bois de Vincennes[2], si les ennemis se mettoient à portée d'en pouvoir approcher; de ne rien oublier pour y faire consentir Monsieur, mais de l'exécuter quand même il n'y consentiroit point; d'essayer de me gagner, sur ce point, par le moyen de Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore tout à fait payée des quatre-vingt mille livres que la Reine lui avoit données de la rançon du prince de Ligne, qui avoit été pris à la bataille de Lens, et qu'il croyoit, par cette considération et par plusieurs autres, être plus dépendante de la cour.

1. Laigues fut très-dévoué aux intérêts du cardinal Mazarin pendant l'année 1650, et le Cardinal se servit souvent de son influence et de celle de la duchesse de Chevreuse pour agir sur le Coadjuteur. Voy. les *Instructions de Mazarin*, n° 61 et *Appendice* du t. III, n° 133.

2. Une des affaires les plus graves de l'année 1650 fut, pour Mazarin, la captivité des princes à Vincennes. L'arrestation de la duchesse de Bouillon et de sa belle-sœur ne fit que compliquer la situation. M. de Bar était chargé de la garde de tous ces prisonniers, et Mazarin lui donnait de fréquentes instructions à ce sujet. Voyez l'*Appendice* du t. II, n[os] 10, 13, 15, 29, 39, 41, 48, 62, 89, 111, et à l'*Appendice* du t III, n° 153. Pour ce qui concerne Madame et Mademoiselle de Bouillon, n[os] 21, 43, 73, 89, 96, et à l'*Appendice* du t. III, n[os] 130, 143.

Laigues ajouta toutes les raisons qu'il put trouver dans lui-même, pour me prouver la nécessité et même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout court, et je lui répondis que je serois bien aise de lui parler devant M. le Tellier. Nous l'attendîmes chez Monsieur; nous le prîmes sur le degré, d'où nous le menâmes dans la chambre du vicomte d'Autel, et je l'assurai que je n'avois, en mon particulier, aucune aversion à la translation de MM. les princes; que je ne croyois pas y avoir aucun intérêt; que j'étois même persuadé que Monsieur n'y en avoit aucun véritable, et que s'il me faisoit l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimerois pas parler contre ma conscience en lui parlant ainsi; mais que mon opinion étoit, en même temps, qu'il n'y avoit rien de plus contraire au service du Roi; parce que cette translation étoit de la nature des choses dont le fond n'est pas bon et dont les apparences sont mauvaises, et qui, par cette raison, sont toujours très-dangereuses.

— « Je m'explique, ajoutai-je : il faudroit que les « Espagnols eussent gagné une bataille pour venir à « Vincennes; et quand ils l'auroient gagnée, il faudroit « qu'ils eussent des escadrons volants pour l'investir, « devant que l'on eût eu le temps d'en tirer MM. les « princes. Je suis convaincu, par cette raison, que la « translation n'est pas nécessaire; et je soutiens que, « dans les matières qui ne sont pas favorables par « elles-mêmes, tout changement qui n'est pas néces- « saire est pernicieux, parce qu'il est odieux. Je le « tiens encore moins nécessaire du côté de Monsieur « et du côté des Frondeurs que de celui des Espa- « gnols. Supposez que Monsieur ait toutes les plus « méchantes intentions du monde contre la cour; sup- « posez que M. de Beaufort et moi voulions enlever

« MM. les princes, comment s'y pourroit-on prendre? « Bar, qui les garde, n'est-il pas en votre disposition? « Toutes les compagnies, qui sont dans le château, ne « sont-elles pas au Roi? Monsieur a-t-il des troupes « pour assiéger Vincennes? Et les Frondeurs, quelque « fous qu'ils puissent être, exposeroient-ils le peuple « de Paris à un siége que deux mille chevaux, déta- « chés de l'armée du Roi qui n'en est pas à trois jour- « nées, feroient lever, en moins d'un quart d'heure, « à cent mille bourgeois? Je conclus que la transla- « tion n'est point bonne dans le fond. Examinons-en « les apparences : ne seront-elles pas que M. le Car- « dinal se sera voulu rendre maître, sous le prétexte « des Espagnols, des personnes de MM. les princes, « pour en disposer à sa mode et comme il lui con- « viendra dans les occasions? Qui vous peut répondre « que Monsieur n'en prenne pas lui-même de l'om- « brage? Qui vous peut répondre que quand il n'en « prendroit pas de l'ombrage et qu'il fût persuadé, « comme je le suis, de l'indifférence de la chose en « soi, il ne se choque pas d'une action que le com- « mun ne peut au moins s'empêcher de croire lui être « désavantageuse? Mais qui vous peut répondre du « soulèvement de tous les esprits, que vous réunissez « de tous les partis contre vous, en moins d'un quart « d'heure? Le peuple, qui est généralement frondeur, « croira que vous lui ôtez M. le Prince, qu'il croit « présentement en ses mains, quand il le voit sur le « haut du donjon; et que vous le lui ôtez pour lui « rendre sa liberté quand il vous plaira, et pour venir « assiéger Paris pour une seconde fois avec lui. Les « partisans de M. le Prince se serviront très-utilement, « pour échauffer les esprits, de la commisération que « le seul spectacle de trois princes enchaînés et pro- « menés de cachot en cachot produira dans les ima- « ginations.

« Je vous ai dit, en commençant ce discours, qu'en « mon particulier je n'avois aucun intérêt en cette « translation, je me suis trompé : je m'y en trouve un « très-grand, que je ne m'étois pas imaginé; tout le « peuple criera, et dans ce peuple je compte tout le « Parlement. Je serai obligé, pour ne me point per- « dre, de dire que je n'ai pas approuvé la résolution. « L'on mandera à la cour que je la blâme, et l'on « mandera le vrai; l'on ajoutera que je la blâme pour « émouvoir le peuple et pour discréditer M. le Car- « dinal, cela ne sera pas vrai; mais comme l'effet s'en « ensuivra, cela sera cru; et ainsi il m'arrivera ce qui « m'est arrivé au commencement des troubles et ce « que j'éprouve, encore aujourd'hui, sur les affaires « de Guienne : J'ai fait les troubles parce que je les « ai prédits; je fomente la révolte de Bordeaux, parce « que je me suis opposé à la conduite qui l'a fait « naître. Voilà ce que j'ai à vous dire sur ce que vous « me proposez; voilà ce que j'écrirai, si vous voulez, « dès aujourd'hui, à M. le Cardinal et même à la Reine; « voilà ce que je signerai de mon sang. »

Le Tellier, qui avoit son ordre[1] et qui avoit dans l'esprit de l'exécuter, ne prit de mon discours que ce qui en facilitoit son dessein. Il me remercia, au nom de la Reine, de la disposition que je témoignois à ne m'y point opposer. Il exagéra l'avantage que ce me seroit d'effacer, par cette complaisance, aux frayeurs, quoique non raisonnables, si je voulois, de la Reine, les ombrages que l'on lui avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monsieur; et je connus, en cette

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, *Appendice*, du t. III, nos 151, 157, 159, 161, 162.

conversation, ce que l'on m'avoit dit il y avoit longtemps du Tellier, que l'une des figures de sa rhétorique étoit souvent de ne pas justifier celui qu'il vouloit servir. Je ne me rendis pas à ces raisons, qui certainement n'étoient pas solides; mais je m'étois rendu par avance à celles que je vous ai déjà touchées sur un autre sujet, et qui étoient tirées de la nécessité qui nous obligeoit à ne pas outrer le Cardinal, dans une conjoncture où il pouvoit, à tous les moments, s'accommoder avec M. le Prince. Je promis à M. le Tellier, par cette considération, tout ce qu'il lui plut sur ce fait, et je le lui tins fidèlement : car aussitôt qu'il en eut fait la proposition à Monsieur, de la part de la Reine, je pris la parole, non pas pour le soutenir sur ce qu'il disoit de la nécessité de la translation, de laquelle je ne me pus résoudre à convenir, mais pour faire voir à Monsieur qu'elle lui étoit indifférente en son particulier, et que, supposé que la Reine la voulût absolument, il y devoit consentir. M. de Beaufort, qui pensoit et qui parloit toujours comme le peuple, et qui croyoit être maître de la personne de M. le Prince, parce qu'en se promenant dans le bois de Vincennes il voyoit la tour où il étoit enfermé, s'opposa avec fureur à la proposition du Tellier, et jusques au point d'offrir à Monsieur de charger leurs gardes quand on les transféreroit. Je ne manquai pas de bonnes raisons pour combattre son opinion, et il se rendit lui-même, de bonne foi et de bonne grâce, à la dernière que je lui alléguai, qui est que je savois, de la propre bouche de la Reine, que Bar lui avoit offert, lorsqu'elle partit pour aller en Guienne, de tuer lui-même M. le Prince s'il arrivoit une occasion où il crût ne le pouvoir empêcher de se sauver. Je m'étonnai beaucoup de la confidence, et j'en jugeai qu'il falloit que le Mazarin

lui eût mis, dès ce temps-là, des soupçons dans l'esprit que les Frondeurs pensassent à se saisir de la personne de M. le Prince : je n'y avois de ma vie songé. Monsieur comprit l'inconvénient affreux qu'il y auroit à une action qui pourroit avoir une suite aussi funeste, et dont les auteurs pouvoient demeurer, par l'événement, fort problématiques. M. de Beaufort en conçut l'horreur, et l'on convint que Monsieur donneroit les mains à la translation, et que M. de Beaufort et moi ne dirions pas dans le public que nous l'eussions approuvée. Le Tellier me témoigna qu'il étoit fort satisfait de mon procédé, quand il sut que, dans la vérité, j'avois appuyé son avis auprès de Monsieur. Servien me dit depuis qu'il avoit écrit à la cour tout le contraire, et qu'il s'y étoit fait valoir comme ayant emporté Monsieur contre les Frondeurs. Je ne sais ce qui en est.

Permettez-moi, s'il vous plaît, d'égayer un peu ces matières, qui sont assez sérieuses, par deux petits contes qui sont très-ridicules et qui ne laisseront pas de contribuer à vous faire connoître le génie des gens avec lesquels j'avois à agir. M. le Tellier, proposant à Madame de Chevreuse la translation de MM. les princes, lui demanda si elle se pouvoit assurer de moi sur ce point, et lui répéta cette demande trois ou quatre fois, même après qu'elle lui eut répondu qu'elle en étoit persuadée. Elle comprit à la fin ce qu'il entendoit et elle lui dit : « Je vous entends : oui, je suis « assurée et de lui et d'elle[1]; il y est plus attaché que « jamais, et j'agis de si bonne foi en tout ce qui re- « garde la Reine et M. le Cardinal, que quand cela « finira ou diminuera, je vous en avertirai fidèle-

1. Le Tellier réalisait, autant qu'il lui était possible, les *Instructions de Mazarin*. Voy. *Append.*, t. III, n° 157.

« ment. » Le Tellier la remercia bonnement, et de peur d'être soupçonné d'ingratitude en son endroit, en cachant l'obligation qu'il lui avoit, il en fit la confidence, une heure après, à Vassé, qu'il trouva apparemment en son chemin plus tôt que les trompettes de l'Hôtel de Ville.

Le propre jour que Madame de Chevreuse fit cette amitié à M. le Tellier, elle m'en fit une autre qui me surprit pour le moins autant qu'il l'avoit été. Elle me mena dans le cabinet de l'appartement bas de l'hôtel de Chevreuse; elle ferma les verrous sur elle et sur moi, et elle me demanda si je n'étois pas effectivement de ses amis. Vous vous attendez sans doute à un éclaircissement : nullement. Ce fut pour me prier, avec bien de la tendresse, qu'il n'arrivât point d'accident de ce que je savois bien et que je considérasse l'horrible embarras dont nous seroit une aventure pareille. J'assurai de ma prudence; elle en prit ma parole, elle me dit du fond du cœur : « Laigues est « quelquefois insupportable. » Cette parole, jointe aux réprimandes impertinentes qu'il faisoit, de temps en temps, avec un rechignement de beau-père à la fille, et aux liaisons un peu trop étroites qu'il me paroissoit prendre avec le Tellier, m'obligea à tenir un conseil dans le cabinet de Madame de Rhodes, où nous résolûmes, elle, Mademoiselle de Chevreuse et moi, de donner un autre amant à la mère. Nous ne consultâmes pas sur la possibilité. Hacqueville fut mis sur les rangs, qui commençoit, en ce temps-là, à venir très-souvent à l'hôtel de Chevreuse et qui avoit aussi renoué, depuis peu, avec moi, une ancienne amitié de collége [1]. Il m'a dit plusieurs fois qu'il n'auroit pas

[1] Mots effacés : « qui n'a pas eu depuis beaucoup d'activité. »

accepté la commission; je m'en rapporte. Je n'en pressai pas l'expédition, parce que je n'eus pas la force sur moi-même de solliciter la destitution de l'autre. Je ne m'en trouvai pas mieux; mais ce ne fut pas la première fois que je m'aperçus que l'on paye souvent les dépens de sa bonté.

Le jour que MM. les princes furent transférés à Marcoussis [Seine-et-Oise, près Limours], maison de M. d'Entragues, bonne à un coup de main et située à six lieues de Paris, d'un côté où les Espagnols n'eussent pu aborder à cause des rivières, le président de Bellièvre parla [1] fortement au Garde des Sceaux et lui déclara, en termes formels, que s'il continuoit à agir à mon égard comme il avoit commencé, il seroit obligé, pour son honneur, de rendre le témoignage qu'il devoit à la vérité. Le Garde des Sceaux lui répondit assez brutalement : « Les princes ne sont plus « à la vue de Paris, il ne faut plus que le Coadjuteur « parle si haut. » Vous verrez tantôt que j'ai eu raison de prendre date de cette parole. Il est temps de retourner au Parlement.

Le Coudray-Montpensier étant revenu de la cour et de Bordeaux, où Monsieur l'avoit envoyé porter les conditions que vous avez vues ci-dessus et qui lui avoient été inspirées par M. le Tellier, n'en rapporta pas beaucoup plus de satisfaction que les députés du Parlement de Paris. Il fit en pleine assemblée de chambre la relation de ce qu'il avoit négocié en l'une et en l'autre, dont la substance étoit : que lui Coudray-Montpensier, étant arrivé à Libourne, où étoit le Roi, avoit envoyé deux trompettes à Bordeaux et deux courriers pour y proposer la cessation d'armes pour

1. Les *Instructions de Mazarin* relatives à Bellièvre sont sous le nº 162, *Appendice* du t. III des *Mémoires*.

dix jours; que huit de ces dix étant écoulés devant qu'il pût être à Bordeaux pour avoir sa réponse, ceux de ce Parlement avoient désiré que cette cessation d'armes ne fût comptée que du jour que lui Coudray-Montpensier retourneroit à Bordeaux, du voyage qu'ils le prioient de faire à Libourne pour obtenir du Roi cette prolongation; qu'ayant jugé cette condition raisonnable, il étoit sorti de la ville pour la venir proposer à la cour; qu'étant à moitié chemin, il avoit reçu un ordre du Roi pour renvoyer l'escorte et le tambour de M. de Bouillon, et que, le lendemain, comme et lui et ceux de la ville s'attendoient à une réponse favorable, ils avoient vu paroître, sur la montagne de ce nom, le maréchal de la Meilleraye, qui les croyoit surprendre et qui étoit venu attaquer la Bastille, dont il avoit été repoussé. Voilà la vérité de la relation de du Coudray-Montpensier. Je ne sais si le peu de commotion qu'elle causa dans les esprits, le jour qu'il la porta dans l'assemblée des chambres, se doit attribuer ou aux couleurs dont nous la déguisâmes tout le soir de la veille chez Monsieur, ou à des influences bénignes et douces qui adoucissent, en certains jours, tous les esprits d'une compagnie : elle devoit être celui-là tout en feu; je ne l'ai jamais ouïe plus modérée. L'on n'y nomma presque pas le Cardinal et elle passa sans contestation à l'avis de Monsieur, qui avoit été concerté la veille avec le Tellier et qui fut d'envoyer deux députés de la compagnie et le Coudray-Montpensier à Bordeaux savoir, pour la dernière fois, si le Parlement vouloit la paix ou non, et d'inviter même deux députés de Bordeaux d'y accompagner ceux de Paris.

Cinq ou six jours après, le Parlement de Toulouse ayant écrit à celui de Paris touchant les mouvements

de la Guienne, dont une partie est de sa juridiction, et lui ayant demandé en termes exprès l'union, Monsieur éluda, avec beaucoup d'adresse, ce rencontre qui étoit très-important, et fit, par insinuation plutôt que par autorité, que la compagnie ne répondit à la proposition que par des civilités et par des expressions qui ne signifioient rien. Il ne se trouva pas à la délibération pour mieux couvrir son jeu. Le président de Bellièvre, qui servit très-habilement en cette occasion, me dit l'après-dînée : « Quel plaisir y auroit-il à faire « ce que nous faisons pour des gens qui seroient ca- « pables de le connoître? » Il avoit mission, et vous le connoîtrez lorsque je vous aurai dit que nous fûmes lui et moi, une partie du soir, chez Monsieur avec le Tellier, qui ne nous en dit pas seulement une parole.

Ce calme du Parlement n'étoit pas si parfait qu'il n'y eût toujours beaucoup plus d'agitation qu'il n'étoit nécessaire pour faire connoître, à des gens qui eussent été bien sages, qu'il ne dureroit pas longtemps. Tantôt il donnoit arrêt pour interroger les prisonniers d'État qui étoient dans la Bastille[1]; tantôt il en sortoit, à propos de rien, comme un tourbillon de voix, qui sembloit être mêlé d'éclairs et de foudres, contre le nom de Mazarin; tantôt on se plaignoit du divertissement des fonds destinés pour les rentes. Nous avions assurément beaucoup de peine à parer aux coups; et il eût été impossible de tenir plus longtemps contre les vagues, si la nouvelle de la paix de Bordeaux ne fût arrivée.

Elle fut enregistrée, à Bordeaux, le premier jour d'octobre 1650. Meunier et Bitault, députés du Parlement de Paris, la mandèrent à la compagnie par une lettre

1. Sur l'affaire des prisonniers d'État, délibérée au Parlement, voy. notre édition des *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 83.

qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abattit extrêmement les partisans de M. le Prince; ils n'osèrent presque plus ouvrir la bouche, et les assemblées des chambres cessèrent de ce jour 11 d'octobre, pour ne recommencer qu'après la Saint-Martin. La nouvelle de Bordeaux fit que l'on ne proposa pas même la continuation du Parlement dans les vacations, ce qui n'eût pas manqué d'être résolu tout d'une voix sans cette considération.

L'avarice sordide et infâme d'Ondedeï couvrit et entretint le feu qui étoit sous la cendre. Montreuil [Mathieu], secrétaire de M. le prince de Conti, ce me semble, ou peut-être de M. le Prince, je ne m'en ressouviens pas précisément, et qui étoit un des plus jolis garçons que j'aie jamais connus, rallioit, par son zèle et par son application, tous les serviteurs de M. le Prince qui étoient dans Paris, et il en fit un corps invisible qui est assez souvent, en ces sortes d'affaires, plus à redouter que des bataillons. Comme j'étois fort bien informé de ses menées, j'en avertis la cour d'assez bonne heure, qui n'y donna aucun ordre[1]. J'en fus surpris, au point que je crus assez longtemps que le Cardinal en savoit plus que moi et qu'il l'avoit peut-être gagné. Comme je fus raccommodé avec M. le Prince, Montreuil, qui agissoit tous les jours ou plutôt toutes les nuits avec moi, me dit que c'étoit lui-même qui avoit gagné Ondedeï, en lui donnant mille écus par an, pour l'empêcher d'être chassé de Paris. Il y servit admirablement MM. les princes, et son activité, réglée par la conduite de Madame la Palatine et soutenue par Arnauld[2], par Viole et par Croissi, conserva toujours

1. Les *Instructions de Mazarin* signalent cependant très-souvent les licences de Paris et les personnes dangereuses à arrêter. Voy. les n[os] 40, 55, 57, 65, 69, 89, 90, 120, et à l'*Appendice* du t. III, les n[os] 124, 126 et 158.

2. Arnauld rendit, plus tard, à M. le Prince un grand service, dit Tallemant des Réaux (III, p. 93), durant sa prison, car ce fut lui qui eut l'adresse de négocier avec la Palatine, et c'est ce qui fut cause de la délivrance de M. le Prince.

Après des Barreaux, Arnauld fut le galant de Marion de l'Orme (p. 92), avant que Cinq-Mars ne commençât à faire galanterie avec elle.

dans Paris un levain de parti qu'il n'est jamais sage de souffrir. Je m'aperçus même, en ce temps-là, que les grands noms, quoique peu remplis et même vides, sont toujours dangereux.

M. [Charles-Amédée de Savoie, duc] de Nemours étoit moins que rien pour la capacité; il ne laissa pas de faire figure et, en de certaines conjonctures, de nous incommoder[1]. Les Frondeurs ne pouvoient faire quitter le pavé à cette cabale que par une violence, qui n'est presque jamais honnête à des particuliers, et dont l'exemple de ce qui étoit arrivé chez Renard m'avoit fort corrigé. La petite finesse qui infectoit toujours la politique, quoique habile, de M. le cardinal Mazarin, lui donnoit du goût à laisser devant nos yeux, et comme entre lui et nous, des gens avec lesquels il se pût raccommoder contre nous-mêmes. Ces mêmes gens l'amusoient continuellement par des négociations; il les croyoit tromper à tous les instants par la même voie. Ce qui en arriva fut qu'il s'en forma et qu'il s'en grossit une nuée, dans laquelle les Frondeurs s'enveloppèrent eux-mêmes à la fin; mais ils y enflammèrent les exhalaisons et ils y forgèrent même des foudres.

Le Roi ne demeura que dix jours, en Guienne, après la paix; et M. le Cardinal, enflé de la réduction, ou pour parler plus proprement, de la pacification de cette province, ne songea qu'à venir couronner son triomphe par le châtiment des Frondeurs[2], qui s'étoient

1. Voy. les *Instructions de Mazarin*, relatives au duc de Nemours, sous le n° 11, et *Appendice* du t. III, n[os] 158 et 175.

2. Voy. les *Instructions de Mazarin*, n° 118, à l'*Appendice*.

servis, se disoit-il, de l'absence du Roi pour éloigner Monsieur de son service, pour favoriser la révolte de Bordeaux, pour travailler à se rendre maîtres de la personne de MM. les princes. Voilà ce qu'il publioit à la cour; il faisoit dire, au même instant, à la Palatine qu'il avoit horreur de la haine que j'avois dans le cœur pour M. le Prince, et que je lui faisois faire tous les jours des propositions sur son sujet, qui étoient indignes non pas seulement d'un ecclésiastique, mais d'un chrétien. Il faisoit inspirer, un moment après, à Monsieur, par Béloy, qui étoit à lui quoique domestique de Monsieur, que je faisois de grandes avances vers lui pour me raccommoder à la cour; mais qu'elle ne pouvoit prendre aucune confiance en moi, parce qu'elle étoit très-bien informée que je traitois depuis le matin jusques au soir avec les partisans de M. le Prince. Je n'ignorois pas, devant même que la paix fût faite à Bordeaux, que le Cardinal n'oublioit rien pour me récompenser, en cette manière, de ce que j'avois fait dans l'absence de la cour pour le service de la Reine, avec une application incroyable, et, la vérité me force de le dire, avec une sincérité qui a peu d'exemple. Je ne parle pas du péril que je crois y avoir couru deux fois par jour, plus grand que dans des batailles. Faites réflexion, je vous supplie, ce que c'étoit pour moi que d'essuyer l'envie et de soutenir la haine d'un nom aussi odieux que l'étoit celui du Mazarin, dans une ville où il ne travailloit lui-même qu'à me perdre; auprès d'un prince, dont les deux qualités essentielles étoient d'avoir toujours peur et de ne se fier jamais à personne; et avec des gens qui mettoient leur intérêt à me ruiner, ou dont le caprice les portoit à la même conduite qu'ils eussent suivie s'ils en eussent eu le dessein.

CHAPITRE XXII

MAZARIN SE SEPARE DES FRONDEURS ET REFUSE LE CARDINALAT AU COADJUTEUR.

NOVEMBRE 1650. — Mazarin éclate contre les Frondeurs. — Madame de Lesdiguières et le Coadjuteur. — Madame de Chevreuse, la Reine et les Frondeurs. — Madame de Rhodes et le Garde des Sceaux. — Proposition faite au Coadjuteur de s'unir au parti des princes prisonniers. — Alarmes des amis de Madame de Chevreuse. — Montrésor, Vitry, Bellièvre, Caumartin. — Le duc de Beaufort et Madame de Montbazon. — Caumartin engage Retz à demander le chapeau de Cardinal. — Nécessité de cette dignité pour le Coadjuteur. — Mazarin et Pancirole. — Haine du Pape et de Pancirole contre Mazarin. — Le Pape promet la promotion si le Coadjuteur obtient la nomination du Roi. — Éclat de la cour contre le Coadjuteur après la paix de Bordeaux. — Le Coadjuteur demande le Cardinalat. — La princesse de Rossanne. — Négociation à Rome et à Paris. — *Tout ce qui est interlocutoire paraît sage aux esprits irrésolus.* — Le duc d'Orléans. — Si le Cardinalat est refusé au Coadjuteur, il s'alliera avec le parti des princes prisonniers. — *On doit hasarder le possible toutes les fois que l'on se sent en état de profiter du manquement de succès.* — Madame de Bois-Dauphin et le Garde-des-Sceaux. — Madame de Chevreuse demande à le Tellier le Cardinalat pour le Coadjuteur. — Le Tellier en informe la cour. — Mazarin examinera cette demande lorsque le Roi sera à Fontainebleau. — Le Garde des Sceaux brigue secrètement le Cardinalat. — Proposition d'arrêter le duc d'Orléans. — Tentative d'évasion du château de Marcoussis par les princes prisonniers. — Il faut les transférer au Havre — Le duc d'Orléans y consent. — Le comte d'Harcour prévôt de l'hôtel. — Estampe publiée sur cet événement. — Fourberie de Mazarin. — Il soumet au Conseil la demande du Coadjuteur relative au Cardinalat. — Opposition du Garde des Sceaux. — — *Cet homme n'est bon qu'à pendre! — Le Coadjuteur ne peut être que Cardinal ou chef de parti.* C'est à Mazarin à choisir. — *Il est moins imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet!* — Mazarin refuse avec apparat d'accorder le cardinalat au Coadjuteur. — Il lui offre des abbayes. — Retour du Roi à Paris. — Mazarin cherche à brouiller le Coadjuteur et Mademoiselle de Chevreuse. — Les ducs d'Aumale et de Nemours. — Tentative d'assassinat sur Retz. — Madame de Guémené, son orangerie destinée à y enfermer le Coadjuteur.

Je passai, sans balancer, dans tout le cours du siége de Bordeaux par-dessus toutes ces considérations (voyez

p. 280); je m'enveloppai dans mon devoir; et je vous puis dire, avec beaucoup de vérité, que je n'y fis pas un pas qui ne fût ce que l'on appelle d'un bon citoyen. Cette pensée, que je m'étois imprimée dans l'esprit, et l'aversion mortelle que j'avois à tout ce qui avoit la moindre apparence de girouetterie, m'eussent, je crois, conduit insensiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à M. le cardinal Mazarin de m'en arracher, comme par force, et de me rejeter malgré moi dans celui de la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bordeaux, et dans lequel il ne garda aucune mesure, me revint de tous côtés. Madame de Lesdiguières me fit voir une lettre de M. le maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandoit que je ferois très-sagement de me retirer et de ne pas attendre le retour du Roi. Le Grand Prévôt m'écrivit la même chose. Ce n'étoit plus un secret; et dès qu'une chose de cette nature n'a plus de forme de secret, elle est irrémédiable. Remarquez, je vous supplie, qu'il y a beaucoup de différence entre le secret et la forme du secret. J'ai observé, en plus d'une occasion, que ce n'est pas la même chose.

Madame de Chevreuse, qui conçut que j'aurois peine à me laisser opprimer tout à fait comme une bête, et qui eût souhaité avec passion que la Fronde n'eût pas quitté le service de la Reine[1], auprès de laquelle elle commençoit à retrouver beaucoup d'agrément, songea avec application à empêcher les suites que la conduite du Cardinal lui faisoit prévoir; et elle trouva

1. Cette préoccupation de Madame de Chevreuse de conserver les Frondeurs dans le parti de la Reine et de Mazarin, et les services que Madame de Chevreuse rendait à la cour se révèlent par les *Instructions de Mazarin*, n°s 38, 44, 51, 66, et *Appendice* du t. III, n°s 147, 153, 157, 158, 160, 163.

beaucoup de secours pour son dessein dans les dispositions de la plupart de ceux de notre parti, qui n'en avoient aucune à retourner à celui de M. le Prince. Ils se joignirent presque tous à elle, non pas pour me persuader, car ils me faisoient justice et ils savoient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir, mais pour détromper la cour, et pour faire connoître au Cardinal et la netteté de mon procédé et ses propres intérêts. Je me souviens d'un endroit de la lettre que Madame de Chevreuse lui écrivit. Après lui avoir exagéré tout ce que j'avois fait pour contenir le peuple, elle ajoutoit ces propres paroles : « Est-il possible « qu'il y ait des gens assez scélérats, pour vous oser « mander que le Coadjuteur ait eu commerce avec « ceux de Bordeaux? Je suis témoin que quand il étoit « votre ennemi déclaré, il avoit peine à garder les « mesures nécessaires avec leurs députés, et qu'un « jour je l'en grondois, parce qu'il me sembloit qu'il « étoit bon pour la Fronde de les ménager, et que je « lui reprochois qu'il étoit mieux avec ceux de Pro« vence[1] : il me répondit que les Provençaux n'étoient « que frivoles, dont l'on peut quelquefois tirer parti, « et que les Gascons étoient toujours fous, avec les« quels il n'y avoit jamais que des impertinences à « faire. » Madame de Chevreuse avoit raison, et elle me faisoit justice. Mais elle ne put jamais persuader au Cardinal de me la faire, soit qu'il fût trompé lui-même par le Garde des Sceaux et par le Tellier, comme Lyonne me l'a dit depuis, ou qu'il vouloit faire semblant de l'être, dans la vue et dans l'espérance de ne pas manquer l'occasion de me pousser.

Madame de Rhodes, de qui le bon homme Garde

1. Pour les affaires de Provence, voy. les *Instructions de Mazarin* à l'*Appendice*, n° 68.

des Sceaux étoit beaucoup plus amoureux qu'elle ne l'étoit de lui, et qui étoit dans une grande liaison avec moi par le commerce de Mademoiselle de Chevreuse, trouvoit, dans la disposition où étoient les affaires, une manière bien ample à satisfaire son humeur, qui aimoit naturellement l'intrigue. Elle ne se brouilloit point avec le Garde des Sceaux en contribuant à me brouiller avec la cour, non pas par aucune pièce qu'elle me fit, elle n'étoit pas capable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avoit toujours été assez amie de Madame de Longueville, et elle l'étoit encore beaucoup davantage de Madame la Palatine, qui la pressoit extrêmement de me faire des propositions pour la liberté de MM. les princes. Ces propositions, dont elle ne se cacha point à l'hôtel de Chevreuse, alarmèrent toute la cabale de ceux du parti, qui, ne regardant que leurs petits intérêts particuliers qu'ils trouvoient avec la cour, eussent été bien aises de ne s'en pas détacher. De ce nombre étoient Madame de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues. Le reste étoit subdivisé en deux bandes, dont les uns vouloient la sûreté et l'honneur du parti, qui sont toujours les véritables intérêts, comme M. de Montrésor, M. de Vitri, M. de Bellièvre, M. de Brissac, à sa mode paresseuse, M. de Caumartin. Les autres ne savoient proprement ce qu'ils vouloient, M. de Beaufort, Madame de Montbazon [1], et ne vouloient proprement rien à force de tout vouloir; et ces sortes d'esprits assemblent toujours, dans leur imagination, les contradictoires. Je disois à M. de Montbazon que je serois très-satisfait de sa femme, pourvu qu'il lui plût de

1. Sur madame de Montbazon et les autres Frondeurs à cette époque, voy. les *Instructions de Mazarin*, *Appendice* du t. III, n[os] 139 et 153.

ne changer d'idées que deux fois le jour entre M. le Prince et M. le Cardinal. Pour comble d'embarras, j'avois affaire à Monsieur, qui étoit un des hommes du monde le plus foible, et tout ensemble le plus défiant et le plus couvert. Il n'y a que l'expérience qui puisse faire concevoir à quel point l'union de ces deux qualités dans un même homme rend son commerce difficile et épineux.

Comme j'étois fort résolu à ne point prendre de parti que de concert avec tous ceux avec lesquels j'étois unis, je fus bien aise de m'en expliquer à fond avec eux; et tous, par différents intérêts, conclurent au même avis, qui leur fut toutefois inspiré habilement et finement par Caumartin. Il y avoit longtemps qu'il combattoit l'opiniâtreté que j'avois de ne vouloir pas songer à la pourpre, et il m'avoit représenté plusieurs fois que la déclaration que j'avois faite sur ce sujet avoit été plus que suffisamment remplie et soutenue, par le désintéressement que j'avois témoigné en tant et en tant d'occasions; qu'elle ne devoit et ne pouvoit avoir lieu tout au plus que pour le temps de la guerre de Paris, sur laquelle je pouvois avoir pris quelque fondement de parler et d'agir ainsi; qu'il ne s'agissoit plus de cela; qu'il ne s'agissoit plus de la défense de Paris; qu'il ne s'agissoit plus du sang du peuple; que la brouillerie qui étoit présentement dans l'État étoit proprement une intrigue de cabinet entre un prince du sang et un ministre, et que la réputation qui, dans la première affaire, consistoit dans le désintéresssement, tournoit en celle-ci sur l'habileté; qu'il y alloit de passer pour un sot ou pour un habile homme; que M. le Prince m'avoit cruellement offensé par l'accusation qu'il avoit intentée contre moi; que je l'avois outragé par sa prison; que je voyois par le

procédé du Cardinal avec moi, qu'il étoit aussi blessé des services que je rendois à la Reine qu'il l'avoit été de ceux que j'avois rendus au Parlement; que ces considérations me devoient faire comprendre la nécessité où je me trouvois de songer à me mettre à couvert du ressentiment d'un prince et de la jalousie d'un ministre, qui pouvoient à tous les instants s'accorder ensemble; qu'il n'y avoit que le chapeau de cardinal qui pût m'égaler à l'un ou à l'autre par la dignité, et que la mitre de Paris ne pouvoit, avec tous ses brillants, faire cet effet, qui est toutefois nécessaire pour se soutenir, particulièrement dans les temps calmes, contre ceux auxquels la supériorité du rang donne presque toujours autant de considération et de force que de pompe et d'éclat.

Voilà ce que M. de Caumartin et ceux qui m'aimoient véritablement me prêchoient depuis le soir jusques au matin, et ils avoient raison : car il est constant que si M. le Prince et M. le Cardinal se fussent réunis, et qu'ils m'eussent opprimé par leur poids, ce qui paroissoit désintéressement dans le temps que je me soutenois, eût passé pour duperie en celui où j'eusse été abattu. Il n'y a rien de si louable que la générosité, mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent et cent exemples. Caumartin, par amitié, et le président de Bellièvre, par intérêt de ne me pas laisser tomber, m'avoient assez ébranlé, au moins quant à la spéculation, depuis que je m'étois aperçu que je me perdois à la cour même par mes services; mais il y a bien loin d'être persuadé à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lorsque l'on se trouve en cet état, que l'on peut appeler mitoyen, l'on prend les occasions, mais on ne les cherche pas. La fortune m'en présenta deux en

six semaines ou tout au plus deux mois devant que la cour revînt de Guienne. Il est nécessaire de les reprendre de plus haut.

M. le cardinal Mazarin avoit été autrefois secrétaire de Pancirole, nonce extraordinaire pour la paix d'Italie; il avoit trahi son maître, et il fut convaincu d'avoir rendu compte de ses dépêches au gouverneur de Milan. Le pape Innocent m'en a dit le détail qui vous ennuieroit. Pancirole, ayant été créé cardinal et secrétaire d'État de l'Église, n'oublia pas la perfidie de son secrétaire, à qui le pape Urbain avoit donné le chapeau par les instances de M. le cardinal de Richelieu, et il n'aida pas à adoucir l'aigreur envenimée que le pape Innocent conservoit contre lui depuis l'assassinat de l'un de ses neveux, dont il croyoit qu'il avoit été complice avec le cardinal Anthoine [Barberini][1]. Pancirole, qui crut qu'il ne lui pouvoit faire un déplaisir plus sensible que de me porter au cardinalat, le mit dans l'esprit du pape Innocent, qui agréa qu'il prît commerce avec moi. Il se servit pour cet effet du vicaire général des Augustins, qui lui étoit très-confident et qui passoit à Paris pour aller en Espagne. Il me donna une lettre de lui; il m'expliqua sa créance, il m'assura que si j'obtenois la nomination, le Pape feroit la promotion sans aucun délai[2]. Ces offres ne firent pas que je me résolusse à la demander, ni même à la prendre; mais elles firent que quand les autres

.1 Cette même historiette relative au neveu du Pape, et les prétendues causes des bonnes grâces du cardinal Anthoine pour Mazarin se trouvent reproduites dans un libelle du temps. Voy. *Choix de Mazarinades*, t. I, p. 249, collection de la *Société de l'histoire de France*.

2. L'exactitude de cette partie des Mémoires du Coadjuteur est confirmée par les *Instructions de Mazarin* relative à l'affaire du cardinalat. Voy à l'*Appendice* du t. III, n° 150. Mazarin ajoutait : le Coadjuteur a promis au Pape de me sacrifier. Voy. le n° 153.

considérations que je vous ai rapportées ci-dessus tombèrent sur le point de l'éclat que la cour fit contre moi, après la paix de Bordeaux, je m'y laissai emporter sans comparaison plus facilement que je n'eusse fait si je ne me fusse cru assuré de Rome; car l'une des raisons qui me donnoit autant d'aversion à la prétention du chapeau étoit la difficulté de fixer la nomination[1], parce qu'elle peut toujours être révoquée; et je ne sache rien de plus fâcheux, en ce que la révocation met toujours le prétendant au-dessous de ce qu'il étoit devant que d'avoir prétendu; elle a aveuglé la Rivière, qui étoit méprisable par lui-même, et il est certain qu'elle nuit à proportion de l'élévation.

Quand je fus persuadé que je devois penser au chapeau, je serrai les mesures que j'avois jusque-là plutôt reçues que prises. Je dépêchai un courrier à Rome, je renouvelai les engagements; Pancirole me donna toutes les assurances imaginables. Je trouvai même une seconde protection qui ne m'y fut pas inutile. Madame la princesse de Rossanne étoit depuis peu raccommodée avec le Pape, dont elle avoit épousé le neveu, après avoir été mariée, en premières noces, au prince de Sulmone. Elle étoit fille et héritière de la maison des Aldobrandins, avec lesquels la mienne a eu dans tous les temps, en Italie, beaucoup d'union et beaucoup d'alliances. Elle se joignit pour mes intérêts à Pancirole, et vous en verrez le succès.

Comme je ne m'endormois pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormoit pas du côté de Paris. Il donnoit tous les matins à Madame de Chevreuse quelque nouvelle couleur de mon accommodement avec MM. les princes, « qui nous perdra tous (ce disoit-il) « en nous entraînant dans un parti dont le ressenti-

1 Mots effacés : « ou plutôt le succès de la nomination. »

« ment sera toujours plus à craindre que la recon-« noissance à espérer. » Il insinuoit tous les soirs à Monsieur le peu de sûreté qu'il y avoit à la cour et les inconvénients que l'on trouveroit avec les princes; et il employoit fort habilement la maxime qui ordonne de faire voir à ceux qui sont naturellement foibles toutes sortes d'abîmes, parce que c'est le vrai moyen de les obliger à se jeter dans le premier chemin que l'on leur ouvre. M. de Bellièvre, qui, de concert avec moi, entretenoit une correspondance très-particulière avec Madame de Montbazon, lui donnoit à tous moments, sur le même principe, des frayeurs de l'infidélité de la cour, et il lui faisoit, en même temps, des images affreuses du retour dans la faction. Toutes ces différentes espèces, qui se brouilloient les unes dans les autres, cinq ou six fois par jour, formèrent presque tout d'un coup, dans tous les esprits, l'idée de se défendre de la cour par la cour même, et de tenter au moins de diviser le cabinet devant que de se résoudre à rentrer dans la faction.

J'ai déjà remarqué, en quelque endroit de cet ouvrage, que tout ce qui est interlocutoire paroît sage aux esprits irrésolus, parce que leur inclination les portant à ne point prendre de résolution finale, ils flattent d'un beau titre leur propre sentiment. Caumartin trouva cette facilité dans le tempérament des gens à qui il avoit affaire, et il leur fit naître à eux-mêmes, presque imperceptiblement, la pensée qu'il leur vouloit effectivement inspirer. Monsieur faisoit en toutes choses comme font la plupart des hommes quand ils se baignent : ils ferment les yeux en se jetant dans l'eau. Caumartin, qui connoissoit son humeur, me conseilla, et très à propos, dès qu'il m'eût résolu à pousser au cardinalat, de les lui tenir tou-

jours ouverts par des peurs modérées mais successives[1], et entre lesquelles je ne laissasse guère d'intervalle. J'avoue que cette pensée ne m'étoit pas venue dans l'esprit, et que comme le défaut de Monsieur étoit la timidité, j'avois toujours cru qu'il étoit bon de lui inspirer incessamment la hardiesse. Caumartin me démontra le contraire, et je me trouvai très-bien de son avis, non pas seulement à l'égard de mes intérêts particuliers, mais pour son service à lui-même, par la raison que je vous ai marquée ci-dessus. Il seroit ennuyeux de vous raconter par le détail les tours qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il est vrai que, bien que je fusse persuadé que la pourpre m'étoit absolument nécessaire, je n'avois pas toute l'activité requise, par un reste de scrupule assez impertinent. Il réussit enfin, et au point que Monsieur crut qu'il étoit de son honneur et de son intérêt de me procurer le chapeau ; que Madame de Chevreuse ne douta point qu'elle ne fît autant pour la cour que pour moi, en rompant ou du moins en retardant les mesures que l'on me pressoit de prendre avec MM. les princes; que Madame de Montbazon fut ravie d'avoir de quoi se faire valoir des deux côtés, les négociations des uns donnant toujours du poids à celles des autres; et que M. de Beaufort, que le président de Bellièvre piqua de reconnoissance, se piqua aussi d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvoit touchant le cardinalat, ce que je lui avois effectivement donné touchant la surintendance des mers. Nous jugions bien qu'avec tout ce concours, le coup ne seroit pas sûr, mais nous le tenions possible, vu l'embarras où le Cardinal se trouveroit; et l'on

1. Mazarin avait sur le caractère du duc d'Orléans la même opinion que le Coadjuteur et Caumartin. Il chargea donc le Tellier d'inspirer à S. A. R. des peurs vives et permanentes. Voy. *Instructions de Mazarin, Append.* du t. III, n° 162.

doit hasarder le possible toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du manquement de succès. Il étoit tout à fait de mon intérêt de mener mes amis à M. le Prince en cas que je prisse son parti, et le peu d'inclination, ou pour parler plus véritablement, l'aversion qu'ils avoient tous, et les subalternes particulièrement, à y aller, n'y pouvoit être plus naturellement conduite que par un engagement d'honneur qu'ils prissent avec moi, sur un point où la manière dont j'avois agis pour leurs intérêts les déshonoreroit, s'ils ne couvroient aussi à leur tour ma fortune.

Voilà proprement ce qui me détermina à courir la chance, et, sans comparaison, davantage que les autres raisons que j'ai déjà alléguées, parce que, dans le fond, je ne fus jamais persuadé que le Cardinal se pût résoudre, je ne dis pas à me donner le chapeau, mais même à le laisser tomber sur ma tête. C'étoit le terme de Caumartin, et dont il disoit que le Mazarin étoit capable, quoique contre son intention. Nous n'oubliâmes pas de cerner, autant que nous pûmes, le Garde des Sceaux par Madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fît pas au moins tout le mal que ses manières nous donnoient lieu d'en appréhender. Mais comme l'union de Madame de Rhodes avec Mademoiselle de Chevreuse, avec Caumartin et avec moi l'avoit fâché, il n'avoit plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il s'étoit adonné à une petite madame de Bois-Dauphin[1]; il joua Madame de Rhodes, et il ne lui dit que justement ce qu'il falloit pour m'empêcher de prendre les précautions nécessaires contre ses atteintes.

Toutes les dispositions dont je vous viens de parler

1. Le cardinal de Retz a fait quelques couplets contre le Garde des Sceaux et Madame de Bois-Dauphin, que l'on trouve dans le *Recueil de Maurepas*, aux manuscrits de la Bibliothèque Impériale.

étant prises, Madame de Chrevreuse ouvrit la tranchée, ce qu'elle étoit capable de faire au-dessus de tous les hommes que j'ai jamais connus. Elle dit au Tellier : qu'il ne pouvoit ignorer les cruelles injustices que l'on m'avoit faites, et qu'elle ne vouloit pas aussi lui céler le juste ressentiment que j'en avois ; que l'on publioit à la cour qu'elle venoit avec la résolution de me perdre, et que je disois, assez publiquement dans Paris, que je me mettois en état de me défendre ; qu'il voyoit comme elle que le parti de M. le Prince, qui n'étoit pas mort, quoiqu'il parût endormi, ne manqueroit pas de se réveiller à cette lueur, qui commençoit à lui donner de grandes espérances ; qu'elle savoit de science certaine que l'on me faisoit des partis immenses ; que la plupart de mes amis étoient déjà gagnés ; que ceux qui tenoient encore bon comme elle, Noirmoutiers, Laigues, ne savoient que me répondre quand je leur disois : « Qu'ai-je fait? quel crime ai-je commis? où est ma sûreté, je ne dis pas ma récompense? » Que jusque-là je ne m'étois que plaint, parce que l'on m'amusoit ; mais qu'étant à la Reine au point qu'elle y étoit et amie véritable du Cardinal, elle ne pouvoit pas lui céler que l'on ne pouvoit plus amuser l'amuseuse, et que l'amuseuse même commençoit fort à douter de son pouvoir, au moins sur ce point ; que je m'expliquois peu, mais que l'on voyoit bien à ma contenance que je sentois ma force ; que je me relevois à la proportion des menaces ; qu'elle ne savoit pas précisément où j'en étois avec Monsieur [1], mais qu'il lui

1. Mazarin paraît avoir ménagé avec beaucoup d'attention le duc d'Orléans pendant toute l'année 1650 (Voy. les *Instructions*, n° 123), de crainte surtout que les Frondeurs ne cherchassent à lui nuire dans l'esprit de S. A. R.. Voy. l'*Appendice* du t. III, paragraphes 137, 139, 147, 152.

avoit dit, depuis deux jours, que jamais homme n'avoit servi plus fidèlement le Roi, et que la conduite que la cour prenoit à mon égard étoit d'un pernicieux exemple. Que M. de Beaufort avoit juré devant tout ce qui étoit dans l'antichambre de Monsieur, la veille, que si l'on continuoit encore huit jours durant à agir comme l'on faisoit, il commenceroit à se préparer à soutenir un second siége dans Paris, sous les ordres de Son Altesse Royale ; et que j'avois répondu : « Ils ne sont « pas en état de nous assiéger, et nous sommes en « état de les combattre. » Qu'elle ne se pouvoit pas figurer que ces sortes de discours se fissent à deux pas de Monsieur, si ceux qui les faisoient n'étoient bien assurés de ses intentions ; que celles qui lui paraissoient à elle être dans nos esprits et même dans nos cœurs, n'étoient pas mauvaises dans le fond ; que nous nous croyions outragés à la vérité par le Cardinal, ou plutôt par Servien, mais que la considération de la Reine étoufferoit en moins d'un rien ce ressentiment, si la défiance ne l'envenimoit ; que c'étoit à quoi il falloit remédier. Vous voyez la chute du discours qui tomba, incontinent après, sur le chapeau. La contestation fut vive.

Le Tellier refusa d'en faire la proposition à la cour ; Madame de Chevreuse le chargeant des conséquences, il y consentit, à condition que Madame de Chevreuse en écriroit de son côté, et mandât qu'elle l'y avoit comme forcé. La cour reçut ces agréables dépêches comme elle étoit en chemin à son retour de Bordeaux, et le Cardinal en remit la réponse à Fontainebleau [1].

1. En lisant les *Instructions de Mazarin* à le Tellier en réponse à la demande faite du cardinalat pour le Coadjuteur, par ce secrétaire d'État et par Madame de Chevreuse, on peut se convaincre de la véracité des *Mémoires de Retz*. Voy. les *Instructions*, n° 150. Le cardinal Mazarin en profita pour formuler ses plaintes contre le Coad-

Le Garde des Sceaux, qui ne vouloit nullement que je fusse Cardinal, parce qu'il vouloit l'être, et qui vouloit perdre le Mazarin, parce qu'il vouloit aussi être ministre, crut qu'il feroit coup double s'il faisoit voir à Monsieur que son avis n'étoit pas qu'il exposât sa personne au caprice du Mazarin, qui avoit témoigné si publiquement ne pas approuver la conduite que Monsieur avoit tenue dans l'absence de la cour. Comme il étoit persuadé qu'il étoit de mon intérêt que ce voyage se fît, parce qu'une déclaration de Monsieur présent pourroit beaucoup appuyer ma prétention, il s'imagina que je ne manquerois pas de le conseiller; et qu'ainsi il lui feroit sa cour aux dépens du Cardinal et aux dépens même du Coadjuteur, en marquant à Son Altesse beaucoup plus d'égards et beaucoup plus de soins pour sa personne; que lui, au reste, jouoit ce personnage à jeu sûr, car il en faisoit faire la proposition par Frémont, secrétaire des commandements de Monsieur, l'homme de toute sa maison du caractère le plus propre à être désavoué.

Comme je connoissois parfaitement le personnage, qui n'étoit pas trop fin et qui étoit d'ailleurs assez de mes amis, je connus, dès le premier mot que je lui tirai de la bouche, qu'il avoit été sifflé; et je me résolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'étoit tendu par l'endroit que Monsieur avoit le plus foible, que parce que, dans la vérité, j'appréhendois pour sa personne. Tous mes amis se moquoient de moi sur cet article, ne pouvant seulement s'imaginer, qu'en l'état où étoit le royaume, l'on osât penser à l'arrêter; mais j'avoue que je ne me

juteur, qu'il regardait comme un homme toujours disposé à mal faire, et il désirait que Madame de Chevreuse le dissuadât du projet d'obtenir le chapeau.

pouvois rassurer sur ce point, et que bien que je visse très-clairement que mon intérêt étoit qu'il allât à Fontainebleau, et qu'il l'étoit en plus d'un sens, je ne me pus jamais résoudre à le lui conseiller, parce qu'il me sembloit, et qu'il me semble encore, que si l'on eût été assez hardi pour cela à la cour, le Cardinal eût pu trouver dans les suites des issues, pour le moins aussi sûres que celles qu'il pouvoit espérer par l'autre voie. Je sais bien que ce coup eût fait une commotion générale dans les esprits, je sais bien que le parti de MM. les princes, joint avec les Frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte; mais je sais bien aussi que Monsieur et MM. les princes étant arrêtés, le parti contraire à la cour n'ayant plus à sa tête que leurs noms, dont on eût tous les jours affoibli la considération, parce que chacun s'en fût voulu servir à sa mode, on se fût bientôt divisé, on fût devenu populaire, ce qui eût été un grand malheur pour l'État, mais qui étoit toutefois d'une nature à n'être pas prévue par le Mazarin, et à ne pouvoir, par conséquent, lui servir de motif pour l'empêcher d'entreprendre sur la liberté de Monsieur. Sur le tout, je fus tout seul de mon avis en ce temps-là, et si seul, que j'en avois quelque sorte de honte.

J'ai su depuis que je n'avois pas tout à fait tort, et M. de Lyonne me dit à Saint-Germain, un an ou deux devant qu'il mourût, que Servien l'avoit proposé au Cardinal deux jours devant qu'il arrivât à Fontainebleau, en présence de la Reine; que la Reine y avoit consenti de tout son cœur; et que le Mazarin avoit rejeté la proposition comme folle. Ce qui est vrai, est que l'appréhension que j'en eus ne parut fondée à personne, et qu'elle fut même interprétée en un autre sens; l'on crut qu'elle n'étoit qu'un prétexte de celle que je pou-

vois avoir apparemment, que Monsieur ne se laissât gagner par la Reine. Je connoissois la portée de sa foiblesse, et j'avois beaucoup de raisons pour être convaincu qu'elle n'iroit pas jusque-là. Mais ce qui m'étonna, fut que bien que Frémont eût essayé, comme je vous ai déjà dit, de lui faire peur du voyage de la cour, il n'en fut point du tout touché; et je me souviens qu'il dit à Madame, qui balançoit un peu: « Je ne « l'aurois pas hasardé avec le cardinal de Richelieu, « mais il n'y a point de péril avec Mazarin. » Il ne laissa pas de témoigner au Tellier, adroitement et sans affectation, plus de bonnes dispositions qu'à l'ordinaire pour la cour et pour le Cardinal en particulier. Il affecta même, de concert avec moi, de ralentir un peu le commerce que j'avois avec lui, et il résolut, par mon avis, de consentir à la translation de MM. les Princes au Havre-de-Grâce [1], que je sus, la veille qu'il partit, lui

1. Les documents suivants paraissent confirmer ce passage des Mémoires de Retz. Les ordres envoyés par la Reine, à cette époque, au sujet des Princes, sont en grande partie écrits de sa main, et presque tous en chiffres.

I.

La Royne prie M. le Tellier de déchiffer cecy lui-même.

« Monsieur le Tellier, je vous fais cette lettre, qui est le véritable subject de l'envoy de ce courrier, pour vous dire que si, à son arrivée, les ordres que j'ay envoyés par la Tivolière de transférer au Havre les princes prisonniers n'auroient pas esté exécutés, et que vous vissiez qu'il y eût péril que mon frère le duc d'Orléans, à l'instigation des personnes qui l'approchent, les voulût faire ramener à la Bastille, ou que leur conduite au Havre fût tirée en longueur, ce qui eschaufferoit et rendroit plus dangereuses les pratiques et caballes qui se font, en divers lieux, pour leur liberté; mon intention est que vous vous serviez de toutes raisons possibles pour disposer mondit frère de trouver bon qu'on les conduise au Havre, dans le plus de bref délay. Mais si vous ne pouvez l'obliger à y donner les mains promptement, je désire qu'après avoir communiqué ces lettres à M. le Garde des Sceaux et concerté avec lui

devoir être proposée par la Reine à Fontainebleau. Je ne me ressouviens plus d'où je tenois ce secret, mais je sais bien que j'en fus informé à n'en pouvoir douter. Il étonna Monsieur jusqu'au point de le faire balancer au voyage, parce que le murmure qui s'étoit élevé au consentement qu'il avoit donné pour Marcoussy, lui faisoit appréhender celui qu'il prévoyoit encore plus grand et plus infaillible sur le Havre. Mon avis fut que s'il prenoit le parti d'aller à la cour, il ne devoit s'opposer à la translation qu'autant qu'il seroit nécessaire

bien ponctuellement les précautions dont il faudra user, vous écriviez au sieur de Bar de partir sans délai et de conduire les princes au Havre, vous servant, à cet effet, du billet ci-joint que j'escrips audit de Bar, par lequel je luy mande de faire tout ce que vous luy direz ou escrirez, en envoyant, en même temps, les ordres nécessaires pour cela à ceux qui commandent l'escorte, par le moyen des blancs signés de M. de Guénégaud, dont je présuppose que vous vous serez bien asseurez.

« Je m'asseure, qu'exécutant ce que dessus, il y a deux précautions principales à prendre. La première dans l'ordre qui sera donné aux troupes de l'escorte, qu'elles y satisferont sans defférer à tout autre qui pourrait leur être envoyé au contraire, antérieur ou postérieur, de quelque personne que ce puisse estre, sans exception; la seconde, que ma cousine la duchesse d'Aiguillon sorte de Paris quelques heures auparavant, pour quelques jours, afin d'éviter les entreprises qu'on pourroit faire sur sa personne, pour l'obliger à escrire à Sainte-Maure de ne pas recevoir Bar et lesdits princes, ne luy représentant point le péril qu'il y peut avoir pour elle jusques à ce qu'on ait en main les advis qu'elle aura donnés audit Sainte-Maure. Je ne vous parle pas des autres précautions qu'on avoit résolu de prendre, comme de loger en des lieux bien sûrs, faire venir à la rencontre M. le comte d'Harcourt et autres, me reposant entièrement sur votre prévoyance et affection, dans une rencontre si importante. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Tellier, en sa sainte garde. Escrit à Bourg, le 12 septembre 1650.

« Ce que dessus est mon intention.

« ANNE. »

II.

« Monsieur de Bar, ayant eu advis que le séjour des princes à Marcoussy et le dessein qu'il s'étoit publié de les conduire de là au

pour donner plus d'agrément au consentement qu'il y donneroit. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles j'étois persuadé qu'il étoit dans le fond très-indifférent et à lui et aux Frondeurs, en quel lieu fussent MM. les princes, parce que la cour étoit également maîtresse de tous. Si elle eût su ce que M. le Prince

Havre, a donné lieu à une assemblée de quatre cents gentilshommes vers Sens, et à une autre en Normandie, pour tenter de les mettre en liberté durant leur marche, je vous escris cette lettre de ma main pour vous dire que mon intention est que vous ne laissiez point sortir lesdits princes de Marcoussy, jusques à ce que je sois de retour par delà et que je puisse moi-même donner de tels ordres que le transport puisse être fait en toute sûreté. De quoy me reposant entièrement sur votre affection et fidélité, dont j'ay chaque jour des marques si signalées, je me contenterai de vous asseurer que je ne seray point satisfaite que je ne vous en aye témoigné ma gratitude, par quelques effets proportionnés aux services que vous me rendez et à l'État. Priant Dieu, ce pendant, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Anne. »

III.

Monsieur de Bar, envoyant mes ordres et mes intentions au sieur le Tellier sur le sujet des princes prisonniers que j'ay commis à votre garde, je vous escris ce mot de ma main, pour vous dire que vous suiviez et exécutiez, sans difficulté, tout ce généralement que ledit sieur le Tellier vous dira ou escrira de ma part : et m'en reposerai entièrement sur votre fidélité et affection, dont j'ai vu déjà de si bonnes preuves. Asseurez-vous du souvenir et de la reconnoissance que j'en veux avoir. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte guarde. Escrit à Bourg ce 12 septembre 1650.

« Anne. »

IV.

« Monsieur de Bar, je ne vous escrit ce mot de ma main que pour vous dire que si le sieur le Tellier vous dit de ma part qu'il faut ramener les princes au bois de Vincennes, vous exécutiez la chose sans delay, nonobstant l'ordre que je vous avois ci-devant envoyé de les conduire au Havre. Je m'asseure que vous et luy prendrez si bien vos mesures et vos précautions, qu'il n'arrivera point d'inconvénient dans ce transport. Soyez certain, cependant, de mon affection et de ma reconnoissance, au plus haut point qu'il s'en peut. Et je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bar, en sa sainte garde.

« Anne. »

m'a dit depuis, qui est que si on ne l'eût tiré de Marcoussy il s'en seroit immanquablement sauvé par une entreprise qui étoit sur le point d'éclore [1], je ne m'étonnerois pas que le Cardinal eût eu impatience de l'en faire sortir; mais comme il l'y croyoit fort en sûreté, je n'ai jamais pu concevoir la raison qui le pouvoit obliger à une action qui ne lui servoit de rien et qui aigrissoit contre lui tous les esprits. Je l'ai demandé depuis au Tellier, à Servien, à Lyonne, et il ne m'a pas paru qu'ils en sussent eux-mêmes une bonne.

Cette translation tenoit toutefois si fort au cœur de M. le cardinal Mazarin, que nous sûmes, après, qu'il fut transporté de joie quand il trouva, à Fontainebleau, que Monsieur n'en étoit pas si éloigné qu'il le pensoit, et que sa joie avoit éclaté jusqu'au ridicule, quand on lui eut mandé de Paris que les Frondeurs étoient au désespoir de cette translation, car nous le jouâmes très-bien, nous l'ornâmes de toutes les couleurs; l'on vit deux jours après une stampe sur le Pont-Neuf et dans les boutiques des graveurs, qui représentoit M. le comte d'Harcourt, armé de toutes pièces, menant en triomphe M. le Prince. Vous ne pouvez croire l'effet que cette stampe, dont l'original n'étoit que trop vrai, pour l'honneur du comte d'Harcourt, qui fit le prévôt en cette occasion; vous ne sauriez, dis-je, vous imaginer la commisération qu'elle excita parmi le peuple.

1. Pendant que les princes étaient au château de Marcoussy, le mestre de camp Arnauld, « digne de son nom par son esprit et son courage, fit fabriquer un bateau de cuir bouilli, qui, roulé comme une toile, se transportait facilement dans une voiture. Ce bateau, mis pendant la nuit sur l'étang de Marcoussy et conduit par Arnauld au pied des murs du château, devait recevoir M. le Prince, qu'un gros corps de cavalerie rassemblé dans les environs eût ensuite escorté jusqu'à Stenay. La translation inopinée des princes au Havre-de-Grâce déjoua ce projet. » Comte de Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde*.)

Nous tirâmes Monsieur du pair, parce que du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiâmes et qu'il avoit fait ses efforts pour empêcher la translation, et qu'il n'y avoit donné les mains à la fin que parce qu'il ne se croyoit pas lui-même en sûreté. Il faut avouer que l'on ne peut mieux jouer son personnage qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas un pas qui ne fût digne d'un fils de France; il n'y dit pas une parole qui en dégénérât; il parla sagement, fermement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire sentir à la Reine la vérité, il n'omit rien pour la faire connoître au Cardinal; quand il vit qu'il étoit tombé en sens réprouvé, il se tira d'affaire habilement. Il revint à Paris, et il me dit en descendant de carrosse ces propres mots : « Madame de Chevreuse a été repoussée à la « barrière sur votre sujet, et le Cardinal m'a traité, sur « le même article, du haut en bas, comme sur tous « les autres. J'en suis ravi; ce misérable nous auroit « amusés et nous auroit tous fait périr avec lui : il « n'est bon qu'à pendre. »

Voici ce qui s'étoit passé à la cour sur mon sujet. Madame de Chevreuse dit à la Reine et au Mazarin tout ce qu'elle avoit vu de ma conduite pendant l'absence du Roi, et ce qu'elle avoit vu étoit assurément un tissu de services considérables, que j'avois rendus à la Reine. Elle retomba ensuite sur les injustices que l'on m'avoit toujours faites, sur le mépris que l'on m'avoit témoigné quelquefois et sur les justes sujets de méfiance que je ne pouvois pas m'empêcher de prendre à chaque instant. Elle conclut par la nécessité de les lever, et par l'impossibilité d'y réussir que par le chapeau. La Reine s'emporta, le Cardinal s'en défendit, non pas par le refus, parce qu'il me l'avoit offert trop souvent; mais par la proposition du délai,

qu'il fonda sur la dignité de la conduite d'un grand monarque qui ne doit jamais être forcé. Monsieur, venant à la charge pour soutenir Madame de Chevreuse, ébranla, au moins en apparence, le Mazarin, qui lui voulut marquer, au moins par ces paroles, le respect et la considération qu'il avoit pour lui. Madame de Chevreuse, qui vit qu'on parlementoit, ne douta point du succès de la capitulation, et d'autant moins que la Reine, à qui le Cardinal avoit donné le mot, se radoucit beaucoup et dit même qu'elle donnoit à Monsieur tout son ressentiment et qu'elle feroit ce que le conseil jugeroit raisonnable. Ce conseil, qui étoit un nom spécieux, fut réduit à M. le Cardinal, à M. le Garde des Sceaux, au Tellier et à Servien.

Monsieur se moqua de cet expédient, jugeant très-sagement qu'il n'étoit proposé que pour me faire refuser la nomination par les formes. Laigues, qui étoit très-grossier, se laissa enjoler par le Mazarin, qui lui fit croire que ce moyen étoit nécessaire pour vaincre l'opiniâtreté de la Reine. Madame de Chevreuse, à qui j'avois mandé que cette scène étoit ridicule, m'écrivit qu'elle voyoit les choses de plus près que moi. Le Cardinal proposa l'affaire au conseil, et il conclut sa proposition par une prière très-humble qu'il fit à la Reine de condescendre à la demande de M. le duc d'Orléans et à ce que le mérite et les services de M. le Coadjuteur demandoient encore avec plus d'instance : ce furent ses propres paroles. Elles furent relevées avec une hauteur et une fermeté que l'on ne trouve pas souvent dans les conseils, quand il s'agit de combattre les avis des premiers ministres. Le Tellier et Servien se contentèrent de ne pas lui applaudir, mais le Garde des Sceaux lui perdit tout respect : il l'accusa de prévarication et de foiblesse, il mit un genou en terre

devant la Reine pour la supplier, au nom du Roi son fils, de ne pas autoriser, par un exemple qu'il appela funeste, l'insolence d'un sujet qui vouloit arracher les grâces l'épée à la main [1]. La Reine fut émue, le pauvre M. le Cardinal eut honte de sa mollesse et de sa trop grande bonté, et Madame de Chevreuse et Laigues eurent tout sujet de reconnoître que j'avois bien jugé et qu'ils avoient été cruellement joués. Il est vrai que j'en avois aussi donné, pour ma part, une occasion très-belle et très-naturelle. J'ai fait beaucoup de sottises en ma vie, voici à mon sens la plus signalée.

J'ai remarqué plusieurs fois que quand les hommes ont balancé longtemps à entreprendre quelque chose, par la crainte de n'y pas réussir, l'impression qui leur reste de cette crainte fait, pour l'ordinaire, qu'ils vont trop vite dans la conduite de leur entreprise. Voilà justement ce qui m'arriva. J'avois eu toutes les peines du monde à me résoudre à prétendre au cardinalat, parce que la prétention sans la certitude du succès me

1. Les *Mémoires de Madame de Motteville* (édition de M. Riaux, t. III, p. 235) racontent ainsi qu'il suit la demande du cardinalat faite par le Coadjuteur, et l'opposition du garde des sceaux Châteauneuf :

« Madame de Chevreuse, étant à Fontainebleau, protesta des bonnes intentions du Coadjuteur, et assura à Mazarin qu'il vouloit être tout à fait de ses amis, pourvu qu'il le fît cardinal... Le garde des sceaux de Châteauneuf, qui pendant tout le voyage avoit fait la figure d'un bon serviteur du Roi, fit conseiller à Mazarin d'arrêter le duc de Beaufort et le Coadjuteur, disant, malgré l'extrême liaison qu'il avoit avec eux, que ces deux hommes seroient toujours pernicieux au repos de l'État. Mais le cardinal n'osa se fier en lui. Il avoit eu d'étranges relations des Frondeurs par les créatures des princes, qui l'en vouloient détacher. Son cœur étoit ulcéré contre eux, et son mécontentement fit croire que Madame de Chevreuse ne put porter au Coadjuteur que de lointaines espérances du chapeau qu'il désiroit. Le dépit qu'il en eut augmenta sa haine contre Mazarin. »

paroissoit au-dessous de moi. Dès que l'on m'y eut engagé, le reste de cette idée m'obligea, pour ainsi dire, à me précipiter de peur de demeurer trop longtemps en cet état, et au lieu de laisser agir Madame de Chevreuse auprès du Tellier, comme nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même deux ou trois jours après elle, et je lui dis familièrement et en bonne amitié que j'étois bien fâché que l'on m'eût réduit, malgré moi, dans une condition où je ne pouvois plus être que chef de parti ou cardinal, que c'étoit à M. Mazarin à opter. M. le Tellier rendit un très-fidèle compte de cet apophthegme, qui servit de thème à l'opinion de M. le Garde des Sceaux. Il le devoit assurément laisser prendre à un autre, après l'obligation qu'il m'avoit et après les engagements qu'il avoit pris avec moi malgré moi-même [1]. Mais je confesse aussi qu'il y avoit bien de l'étourderie de mon côté de l'avoir donné. Il est moins imprudent d'agir en maître que de ne pas parler en sujet.

Le Cardinal ne fut pas beaucoup plus sage dans l'apparat qu'il donna au refus de ma nomination [2], que je ne l'avois été dans ma déclaration au Tellier. Il crut me faire beaucoup de tort en faisant voir au public que j'avois un intérêt, quoique j'eusse toujours fait

1. Les engagements pris à l'égard du Coadjuteur par le marquis de Châteauneuf, lors de sa nomination aux fonctions de Garde des Sceaux, sont rappelés ci-dessus, p. 229.

2. Mazarin ne se contenta pas de donner de l'éclat au refus du chapeau fait au Coadjuteur, il l'assaisonna encore d'accusations très-vives après avoir employé tous les moyens en son pouvoir pour empêcher au duc d'Orléans de venir solliciter la Reine en faveur de son ami le Coadjuteur. Voy. les *Instructions de Mazarin*, *Appendice* du t. III des *Mémoires*, nos 150, 153, 160. L'accusation de *républicain* fut aussi lancée contre le Coadjuteur, et plus souvent encore celle de *meschant homme*.

profession de n'en point avoir. Il ne distinguoit pas les temps; il ne faisoit pas réflexion qu'il ne s'agissoit plus, comme disoit Caumartin, de la défense de Paris et de la protection des peuples, où tout ce qui paroît particulier est suspect; il ne me nuisit point par sa scène dans le public, où ma prétention paroissoit et fort ordinaire et fort nécessaire, et il m'engagea, par cette même scène, à ne pouvoir jamais recevoir de tempérament sur cette même promotion. Pour vous dire le vrai, il n'y en avoit point dont j'eusse été capable; mais enfin sa conduite, en cela, ne fut pas prudente, et le maréchal de Retz, mon aïeul, qui a passé pour le plus habile courtisan de son temps, disoit que l'une des plus nécessaires observations de la vie civile étoit celle de cacher, autant qu'il se peut, les refus que l'on est quelquefois obligé de faire à ceux que l'on peut craindre ou de qui l'on peut espérer.

Le Cardinal revint quelque temps après à Paris avec le Roi. Il offrit pour moi, à Madame de Chevreuse, Orcan, Saint-Lucien, le payement de mes dettes, la charge de grand aumônier, et il ne tint pas à elle et à Laigues que je n'en prisse le parti. Je l'aurois refusé s'il y eût ajouté douze chapeaux. J'étois engagé, et Monsieur, qui s'étoit défait de la pensée d'ériger autel contre autel, par l'impossibilité qu'il avoit trouvée à Fontainebleau de diviser le cabinet et de me mettre en perspective vis-à-vis du Mazarin avec le bonnet rouge; Monsieur, dis-je, avoit pris la résolution de faire sortir de prison MM. les princes. Tout le monde a cru que j'avois eu beaucoup de peine à lui inspirer cette pensée, et l'on s'est trompé. Il y avoit très-longtemps que je lui en voyois des velléités. Je vous ai marqué de certains mots, de temps en temps, que j'avois observés, et qui me faisoient juger que la bonne conduite vouloit même que nous eussions une attention très-particulière sur ses mouvements. Mais il est vrai que ces velléités fussent demeurées très-longtemps stériles et infructueuses, si je ne les eusse cultivées et échauffées. Il est vrai encore qu'il ne les avoit jamais que comme son pis-aller, parce qu'il craignoit naturellement M. le Prince et comme offensé et comme supérieur, sans proportion, en gloire, en courage et en génie, ce qui faisoit qu'il perdoit, ou du moins qu'il mettoit à part ces velléités, dès qu'il voyoit le moindre jour à se pouvoir tirer, par une autre voie, de l'embarras où les contre-temps du Cardinal le jetoient à tous les instants à l'égard du public, dont Monsieur ne vouloit en façon du monde perdre l'amour. Caumartin, qui n'ignoroit pas ce qu'il avoit dans l'âme sur ce point, et qui savoit d'ailleurs qu'il étoit fort rebuté de la guerre civile et qu'il la craignoit beaucoup, se servit fort habilement de ces lumières pour lui proposer ma promotion comme une voie mitoyenne entre l'abandonnement au Cardinal et le renouvellement de la faction. Monsieur la prit avec joie, parce qu'il crut qu'elle ne seroit qu'une intrigue de cabinet, que l'on pourroit appliquer et pousser dans les suites, selon qu'il conviendroit. Dès qu'il vit que le Cardinal avoit fermé cette porte, il ne balança pas sur la liberté de MM. les princes. Je conviens que comme tous les hommes qui sont irrésolus de leur naturel ne se déterminent que difficilement pour les moyens, quoiqu'ils le soient pour la fin, il auroit été longtemps à porter sa résolution jusqu'à la pratique, si je ne lui en eusse ouvert et facilité le chemin. Je vous rendrai compte de ce détail après vous avoir parlé de deux aventures assez bizarres que j'eus en ce temps-là.

M. le cardinal Mazarin étant revenu à Paris, ne

songea qu'à diviser la Fronde [1], et les manières de Madame de Chevreuse lui en donnoient assez d'espérance : car, quoiqu'elle connût très-bien qu'elle tomberoit à rien si elle se séparoit de moi, et que par cette raison elle fût très-résolue à ne le pas faire, elle ne laissoit pas de se ménager soigneusement à toutes fins avec la cour, et de lui laisser croire qu'elle étoit bien moins attachée à moi par elle-même que par l'opiniâtreté de Mademoiselle sa fille. Le Cardinal qui étoit persuadé qu'il m'affoibliroit beaucoup auprès de Monsieur s'il m'ôtoit Madame de Chevreuse, pour qui il est vrai qu'il avoit une inclination naturelle, pensa qu'il feroit un grand coup pour lui s'il me pouvoit brouiller avec Mademoiselle de Chevreuse, et il crut qu'il n'y en auroit point de moyen plus sûr, que de me donner un rival qui lui fût plus agréable. Je crois que je vous ai parlé, dans ce volume, de la tentative qu'il avoit déjà faite par M. de Candale. Il s'imagina qu'il réussiroit mieux par M. d'Aumale, qui étoit dans la vérité, en ce temps-là, beau comme un ange, et qui pouvoit aisément convenir à la demoiselle par sa sympathie. Il s'étoit donné entièrement au Cardinal contre les intérêts mêmes de M. de Nemours, son aîné, et il se sentit très-obligé et très-honoré de la commission que l'on lui donna. Il s'attacha à l'hôtel de Chevreuse, et il se conduisit d'abord si bien et si délicatement, que je ne balançai pas à croire qu'il ne fût envoyé pour jouer le second acte de la pièce qui n'avoit pas réussi à M. de Candale. J'observai avec soin toutes ses démarches, je

1. On peut étudier les moyens mis en œuvre par Mazarin pour diviser les Frondeurs d'avec le Coadjuteur, dans les *Instructions* qu'il adressa à le Tellier. On voit que sa plus grande préoccupation était de discréditer Retz dans l'esprit du duc d'Orléans et de le brouiller avec Madame et Mademoiselle de Chevreuse. Voy. les *Instructions*, *Appendice* du t. III, nos 151, 153, 157, 158, 162, 166.

me confirmai dans mon opinion, je m'en ouvris à Mademoiselle de Chevreuse, je ne trouvai pas qu'elle me répondît à ma mode. Je me fâchai, l'on me rapaisa. Je me remis en colère, et Mademoiselle de Chevreuse me disant devant lui, pour me plaire et pour le picoter, qu'elle ne concevoit pas comme l'on pouvoit souffrir un impertinent, je lui répondis : « Pardonnez-moi, Made-« moiselle, l'on fait souvent grâce à l'impertinence en « faveur de l'extravagance. » Le seigneur étoit de notoriété publique l'un et l'autre. Le mot fut trouvé bon et bien appliqué. L'on se défit de lui dans peu de jours à l'hôtel de Chevreuse, mais il se voulut aussi défaire de moi. Il aposta un filou appelé Grandmaisons pour m'assassiner. Le filou, au lieu de l'exécuter, m'en donna avis. Je le dis à l'oreille de M. d'Aumale, que je trouvai chez Monsieur, en y ajoutant ces paroles : « J'ai « trop de respect pour le nom de Savoie pour ne pas « tenir le cas secret. » Il me nia le fait, mais d'une manière qui me le fit croire, parce qu'il me conjura de ne le pas publier. Je le lui promis, et je lui ai tenu ma parole, et je n'y manque, aujourd'hui, que parce que je me suis fait vœu à moi-même de ne vous céler quoi que ce soit, et parce que je me suis persuadé que vous aurez la bonté de n'en jamais parler à personne.

L'autre aventure fut encore plus rare que celle-là et à proprement parler beaucoup plus falote [1]. Vous jugez aisément, par ce que vous avez déjà vu de Madame de Guémené, qu'il devoit y avoir beaucoup de démêlés entre nous. Il me semble que Caumartin vous en

1. C'est-à-dire : grotesque, impertinente, capable de faire rire (Trévoux). Saint-Évremont dit quelque part :

Par quelque chanson falote
Nous célébrons la vertu
Qu'on tire de ce bois tortu.

contoit un soir chez vous le détail, qui vous divertit un quart d'heure. Tantôt elle s'alloit plaindre à mon père, comme une bonne parente, de la vie scandaleuse que je menois avec sa nièce [1]; tantôt elle en parloit à un chanoine de Notre-Dame, qui étoit homme de grande piété, qui m'en importunoit beaucoup. Tantôt elle s'emportoit publiquement avec des injures atroces contre la mère, contre la fille et contre moi. Quelquefois le ménage se rétablissoit pour quelques jours, pour quelques semaines. Voici le comble de la folie. Elle fit très-proprement accommoder une manière de cave, ou plutôt de serre d'oranger, qui répond dans son jardin et qui est justement sous son petit cabinet, et elle proposa à la Reine de me prendre, en lui promettant qu'elle lui en donneroit les moyens pourvu qu'elle lui donnât sa parole de me laisser sous sa garde enfermé dans la serre. La Reine me l'a dit depuis, Madame de Guémené me l'a confessé. Le Cardinal ne le voulut pas, parce que, si je fusse disparu, le peuple s'en seroit certainement pris à lui. De bonne fortune pour moi, elle ne s'avisa point de ce bel expédient que dans le temps que le Roi étoit à Paris. Si c'eût été en celui du voyage de Guienne, j'étois perdu: car, comme j'allois quelquefois chez elle la nuit, et seul, elle m'eût très-facilement livré.

1. Cette nièce était Madame de Brissac, dont le Coadjuteur a raconté une étrange histoire, ci-dessus, p. 190; voy. aussi t. Ier, p. 9.

CHAPITRE XXIII

UNION DE LA VIEILLE ET DE LA NOUVELLE FRONDE.

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1650. — Le duc d'Orléans et les Frondeurs s'unissent aux partisans des princes prisonniers pour demander leur mise en liberté. — Madame de Rhodes et Châteauneuf, Mademoiselle de Chevreuse et le Coadjuteur. — Souper et comédie chez M. le Garde des Sceaux. — Les bagues du Garde des Sceaux, en de certaines occasions, peuvent blesser Mademoiselle de Bois-Dauphin. — La princesse Palatine. — *Je vois bien que nous serons bientôt de même parti!* — Conférence et traité. — Madame de Montbazon. — Arnauld et Madame de Nemours. — *Ce qui est méprisable n'est pas toujours à mépriser!* Le président Viole et Croissy. — Nouvelle conférence et ratification du traité. — Le maréchal de Gramont et le duc d'Orléans. — Un embarras domestique. — Projet de faire mettre en liberté les princes. — Le premier président Molé et le président Viole. — *Comœdia in comœdia!* Explications du Coadjuteur avec Monsieur. — Raillerie au sujet des négociations de M. de Gramont. — Le Garde des Sceaux, Madame et Mademoiselle de Chevreuse et Madame de Rhodes. — Union déclarée des Frondeurs et des partisans des princes.—Le duc d'Orléans signe ce traité.—Les princes en sont informés dans leur prison. — M. de Bar, leur geôlier. — Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti.—Mazarin en Champagne et au siége de Rethel et de Château-Portien.—L'Archiduc à Mouzon.—M. de Turenne.—Conseil de Fronde.—*Molé servira les princes par les voies de justice mais non par la faction!* Nécessité de couvrir le jeu des partis. — Le maréchal de Gramont dupé. — Le Parlement et la nouvelle requête de Madame la princesse de Condé. — Mademoiselle de Longueville. — Ordre de ne pas délibérer sur la requête. — Lettre des princes transférés au Havre. — Ordre au Parlement de députer vers la Reine. — Il faut surseoir toute délibération. — Avis singulier de Crépin, doyen du Parlement. — Délibération du Parlement. — Avis de Broussel. — Victoire remportée par le maréchal du Plessis sur M. de Turenne. — Consternation du peuple. — *Te Deum.* — Menardeau-Champré fait l'éloge de Mazarin. — Le Coadjuteur opine en faveur de la mise en liberté des princes. — Le Premier Président et le président de Mesmes. — Mort de ce dernier. — Remontrances à la Reine sur la liberté des princes et le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris. — *Il y a trois points dans cette affaire.* — Avis du duc de Beaufort. — *On voit bien que cela n'est pas de son cru.*

Je reviens à Monsieur. Je vous ai dit qu'il avoit pris la résolution de faire sortir de prison MM. les princes,

mais il n'y avoit rien de plus difficile que la manière dont il seroit à propos de s'y prendre. Ils étoient entre les mains du Cardinal, qui pouvoit, par conséquent en un quart d'heure, se donner, au moins par l'événement, le mérite de tous les efforts que Monsieur pourroit faire en des années; et la plus petite assurance de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la résolution en un instant. Nous résolûmes, sur ces réflexions, de nous tenir couverts avec toute la précaution possible sur le fond de notre dessein; de réunir, sans considérer les offenses et les intérêts particuliers, tous ceux qui en auroient un commun à la perte du ministre; de jeter des apparences d'intention non droite et non sincère pour la liberté de MM. les princes, non pas seulement parmi les gens de la cour, mais parmi ceux mêmes de leur parti qui étoient les moins bien disposés pour les Frondeurs; de donner des lueurs de division entre nous et d'en fortifier, de temps en temps, le soupçon par des accommodements avec M. le Prince, dont nous serions séparés successivement les uns après les autres; de réserver Monsieur pour le coup décisif, et, au moment de ce coup, de pousser tous ensemble le ministre et le ministère, les uns par le cabinet et les autres par le Parlement; et sur le tout, de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des princes qui en eût la confiance et la clef.

Voilà bien des ressorts, mais il n'y en avoit pas un qui ne fût nécessaire. Vous en voyez sans doute l'usage d'un coup d'œil. Ce qui fut d'heureux et même de merveilleux, est qu'il n'y en eût aucun qui manquât; que toutes les pièces eurent, avec justesse, le mouvement auquel on les avoit destinées, et que les seules roues de la machine qui allèrent un peu plus vite que l'on ne l'avoit projeté, se remirent dans leur équilibre

presque au moment de leur déréglement. Je m'explique. Madame de Rhodes, qui conservoit toujours beaucoup d'habitude avec le Garde des Sceaux, lui donna une grande joie en lui faisant voir qu'elle auroit assez de pouvoir auprès de moi, par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le dernier tour qu'il m'avoit fait. Il avoit fait son coup. Il m'avoit ôté, à ce qu'il pensoit, le chapeau; il se croyoit très-heureux de trouver une bonne amie qui me dorât une pilule de cette espèce, et qui lui donnât lieu de demeurer lié à une cabale qui poussoit le Mazarin, ce qui étoit son compte, et dont il avoit paru toutefois absolument détaché, ce qui étoit aussi son jeu. Il nous étoit d'une si grande conséquence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Sceaux, qui connoissoit notre manœuvre comme ayant été des nôtres et comme y ayant même encore beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon chapeau, que je pris ou feignis de prendre pour bon, mais avec joie, tout ce qu'il lui plut de me dire de la comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avoit usé, vu les circonstances. Mademoiselle de Chevreuse, qui l'appeloit son papa, fit des merveilles : nous soupâmes chez lui. Il nous donna la comédie en tout sens, et je me souviens, entre autres, que comme il étoit extrêmement bijoutier, et qu'il avoit tous les doigts pleins de petites bagues, nous fûmes une partie du soir à raisonner sur les mesures qu'il falloit qu'il gardât pour ne pas blesser, en certaines occasions, Mademoiselle de Bois-Daufin[1].

1. Saint-Évremont s'est chargé, dans ses *Œuvres mêlées*, t. II, p. 299, de justifier les galanteries des dames de la Fronde. On y lit : « Une femme spirituelle (Ninon de l'Enclos) me disoit un jour

mais il n'y avoit rien de plus difficile que la manière dont il seroit à propos de s'y prendre. Ils étoient entre les mains du Cardinal, qui pouvoit, par conséquent en un quart d'heure, se donner, au moins par l'événement, le mérite de tous les efforts que Monsieur pourroit faire en des années; et la plus petite assurance de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la résolution en un instant. Nous résolûmes, sur ces réflexions, de nous tenir couverts avec toute la précaution possible sur le fond de notre dessein; de réunir, sans considérer les offenses et les intérêts particuliers, tous ceux qui en auroient un commun à la perte du ministre; de jeter des apparences d'intention non droite et non sincère pour la liberté de MM. les princes, non pas seulement parmi les gens de la cour, mais parmi ceux mêmes de leur parti qui étoient les moins bien disposés pour les Frondeurs; de donner des lueurs de division entre nous et d'en fortifier, de temps en temps, le soupçon par des accommodements avec M. le Prince, dont nous serions séparés successivement les uns après les autres; de réserver Monsieur pour le coup décisif, et, au moment de ce coup, de pousser tous ensemble le ministre et le ministère, les uns par le cabinet et les autres par le Parlement; et sur le tout, de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des princes qui en eût la confiance et la clef.

Voilà bien des ressorts, mais il n'y en avoit pas un qui ne fût nécessaire. Vous en voyez sans doute l'usage d'un coup d'œil. Ce qui fut d'heureux et même de merveilleux, est qu'il n'y en eût aucun qui manquât; que toutes les pièces eurent, avec justesse, le mouvement auquel on les avoit destinées, et que les seules roues de la machine qui allèrent un peu plus vite que l'on ne l'avoit projeté, se remirent dans leur équilibre

presque au moment de leur déréglement. Je m'explique. Madame de Rhodes, qui conservoit toujours beaucoup d'habitude avec le Garde des Sceaux, lui donna une grande joie en lui faisant voir qu'elle auroit assez de pouvoir auprès de moi, par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le dernier tour qu'il m'avoit fait. Il avoit fait son coup. Il m'avoit ôté, à ce qu'il pensoit, le chapeau; il se croyoit très-heureux de trouver une bonne amie qui me dorât une pilule de cette espèce, et qui lui donnât lieu de demeurer lié à une cabale qui poussoit le Mazarin, ce qui étoit son compte, et dont il avoit paru toutefois absolument détaché, ce qui étoit aussi son jeu. Il nous étoit d'une si grande conséquence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Sceaux, qui connoissoit notre manœuvre comme ayant été des nôtres et comme y ayant même encore beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon chapeau, que je pris ou feignis de prendre pour bon, mais avec joie, tout ce qu'il lui plut de me dire de la comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, je ne jouai pas mal. Je trouvai qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avoit usé, vu les circonstances. Mademoiselle de Chevreuse, qui l'appeloit son papa, fit des merveilles : nous soupâmes chez lui. Il nous donna la comédie en tout sens, et je me souviens, entre autres, que comme il étoit extrêmement bijoutier, et qu'il avoit tous les doigts pleins de petites bagues, nous fûmes une partie du soir à raisonner sur les mesures qu'il falloit qu'il gardât pour ne pas blesser, en certaines occasions, Mademoiselle de Bois-Daufin[1].

1. Saint-Évremont s'est chargé, dans ses *OEuvres mêlées*, t. II, p. 299, de justifier les galanteries des dames de la Fronde. On y lit : « Une femme spirituelle (Ninon de l'Enclos) me disoit un jour

Vous verrez que ces folies ne nous furent pas inutiles et qu'elles coûtèrent cher à Mazarin. Il s'imagina que Madame de Rhodes, qu'il croyoit beaucoup plus au Garde des Sceaux qu'à moi, m'amusoit par Mademoiselle de Chevreuse, à qui il se figuroit qu'elle faisoit croire tout ce qu'elle vouloit. Il ne pouvoit douter, après ce qu'il avoit vu à Fontainebleau, que le Garde des Sceaux et moi nous ne fussions intimement mal,

qu'elle rendoit grâces à Dieu, tous les soirs, de son esprit, et le prioit, tous les matins, de la préserver des sottises de son cœur. Olgt Olot (Charlotte de Nassau), que vous avez peu à craindre ces sottises! Rendez grâces à Dieu de vos lumières et reposez-vous sur vous-même de vos mouvements. J'en connois de peu intéressées, Lot, à remercier Dieu de votre esprit. La petite Bouffette consentiroit volontiers que vous eussiez le cœur troublé et que vous n'eussiez pas l'esprit libre.

« Esprit de premier ordre, que vous donnez de plaisir à vos sujets de faire admirer en vous tant de raison et tant de beauté! Quel plaisir de vous voir mépriser ces discours ennuyeux de beauté, ces fades entretiens de coiffes, de manches et d'étoffes des Indes! Quel plaisir de vous voir laisser la fausse galanterie des autres, les corbeilles pleines de rubans et la gentille canne de M. de Nemours! Ame élevée au-dessus de toutes âmes, quelle satisfaction de vous voir faire un si noble usage de ce que vous avez; de vous voir regretter si peu ce que vous avez eu, désirer si peu ce que vous n'avez pas! Joignez, Madame (la duchesse Mazarin), le mérite du cœur à celui de l'âme et de l'esprit. Défendez ce cœur des rendeurs de petits soins, de ces gens empressés à fermer une porte et une fenêtre, à relever un gant et un éventail. L'amour ne fait pas de tort à la réputation des dames; mais le peu de mérite des amants les déshonore. Vous m'offenseriez, Madame, si vous pensiez que je fusse ennemi de la tendresse; tout vieux que je suis, il me fâcheroit d'en être exempt. On aime autant de temps que l'on peut respirer. Aimez donc, Madame, mais n'aimez que des sujets dignes de vous. Devenez maîtresse du monde ou demeurez maîtresse de vous; non pas pour passer des jours ennuyeux dans cette inutilité sèche et triste, dont on a voulu faire de la vertu; mais pour disposer de vos sens avec empire et ordonner vous-même de vos plaisirs ·

Que tantôt la raison sévère à vos désirs
Ne leur permette pas le plus secret murmure;
Que tantôt la raison facile à vos plaisirs
Hâte les mouvements qu'inspire la nature.

et je sais que quand il connut, après sa sortie de la cour, que, nonobstant tout ce démêlé, nous nous étions accommodés pour le chasser; je sais, dis-je, qu'il dit en jurant que rien ne l'avoit jamais tant surpris de tout ce qui lui étoit arrivé en sa vie.

Madame de Rhodes [1] ne nous fut pas moins utile du côté de Madame la Palatine. Je vous ai déjà dit qu'elle en avoit été extrêmement recherchée, et vous pouvez juger comme elle en fut reçue. Elle ménagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit et je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante, ce qui me parut particulièrement en ce qu'elle savoit se fixer. C'est une qualité très-rare particulièrement parmi les femmes, et qui marque autant un esprit éclairé au-dessus du commun. Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je l'étois sur le secret, parce qu'elle ne l'étoit pas moins que moi en son particulier. Je lui dis nettement que nous appréhendions que ceux du

1. Les conférences du Coadjuteur avec Madame de Rhodes furent assez mal interprétées par la malignité publique, et il parut, en 1652, un libelle dans lequel on disait : « Il y a longtemps que nous reconnoissons les visites trop fréquentes qu'il fait à la duchesse de Chevreuse, à la marquise Dampus et à Madame de Rhodes. Les visites nocturnes qu'il faisoit à la dernière, ne lui ont-elles pas causé une maladie mortelle? Tout le monde sait qu'il n'osoit pas la voir pendant le jour, et que, quand il y alloit la nuit, il falloit avoir deux carrosses pleins d'hommes, lesquels, avec des mousquetons, étoient aux avenues des rues d'Orléans et des Vieilles-Étuves. »

Le Coadjuteur ne dit pas un mot dans ses *Mémoires* de ses galanteries avec la marquise Dampus; il en parle comme étant la maîtresse d'Ondedeï. Et le Coadjuteur n'a pas assez fait preuve de discrétion, jusqu'à présent, pour qu'il se soit montré si réservé au sujet de Madame de Rhodes. Il est donc probable que ces galanteries doivent être considérées comme une invention de l'auteur du libelle, qui a pour titre : « *Les justes plaintes de la crosse et de la mître du Coadjuteur de Paris*, portant par force le deuil de Madame de Rhodes, sa sœur d'amitié, avec la requête présentée par eux (*sic*) à Messieurs du Parlement, et l'arrêt donné en conséquence d'icelle, 1652. »

parti de MM. les princes ne nous montrassent au Cardinal, pour le presser de s'accommoder avec eux. Elle m'avoua franchement que ceux du parti de MM. les princes craignoient que nous ne les montrassions au Cardinal, pour le forcer de s'accorder avec nous. Sur quoi, lui ayant répondu que je lui engageois ma foi et ma parole que nous ne recevrions aucune proposition de la cour, je la vis dans un transport de joie que je ne vous puis exprimer; et elle me dit qu'elle ne nous pouvoit pas donner la même parole, parce que M. le Prince étoit en un état où il étoit obligé de recevoir tout ce qui lui pouvoit donner sa liberté; mais qu'elle m'assuroit que si je voulois traiter avec elle, la première condition seroit que quoi qu'elle pût promettre à la cour, cela ne la pourroit jamais engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrâmes ensuite en matière, je lui communiquai mes vues, elle s'ouvrit des siennes, et après deux heures de conférence dans lesquelles nous convînmes de tout, elle me dit : « Je vois bien que nous serons bientôt de « même parti, si nous n'en sommes déjà. » Il faut vous tout dire. Elle tira, en même temps, de dessous son chevet, car elle étoit au lit, huit ou dix liasses de chiffres, de lettres, de blancs signés; elle prit confiance en moi de la manière du monde la plus obligeante. Nous fîmes un petit mémoire de tout ce que nous aurions à faire de part et d'autre; et voici ce que nous avions à faire.

Madame la Palatine devoit dire à M. de Nemours, au président Viole, à Arnauld et à Croissy que les Frondeurs étoient ébranlés pour servir M. le Prince; mais qu'elle doutoit extrêmement que l'intention du Coadjuteur ne fût de se servir de son parti pour abattre le Cardinal et non pas pour lui rendre la liberté; que

celui qui lui avoit fait des avances et qui ne vouloit pas être nommé, lui avoit parlé si ambigument, qu'elle en étoit entrée en défiance; qu'à tout hasard il falloit écouter, mais qu'il étoit nécessaire d'être fort alerte, parce que les coups doubles étoient fort à craindre. Madame la Palatine avoit jugé qu'il falloit qu'elle parlât ainsi d'abord, pour deux raisons, dont la première étoit qu'il lui importoit, même pour le service de MM. les princes, d'effacer de l'esprit de beaucoup de gens de son parti l'opinion qu'ils avoient qu'elle étoit trop aliénée de la cour, et l'autre de répandre, dans le même parti, un air de défiance des Frondeurs qui allât jusqu'à la cour, et qui l'empêchât de prendre l'alarme si chaude de leur réunion.

« Si j'étois, me dit Madame la Palatine, de l'avis de « ceux qui croient que le Mazarin se pourra résoudre « à rendre la liberté à M. le Prince, je le servirois « très-mal en prenant cette conduite; mais comme je « suis convaincue, par tout ce que j'ai vu de la sienne « depuis la prison, qu'il n'y consentira jamais, je suis « persuadée qu'il n'y a qu'à se mettre entre vos mains, « et que nous ne nous y mettrions qu'à demi, si nous « ne vous donnions nous-mêmes lieu de vous défendre « des piéges que ceux des amis de M. le Prince, qui « ne sont pas de mon sentiment, vous croiront tendre « et qu'ils tendront par l'événement à M. le Prince « même. Je sais bien que je hasarde et que vous pouvez « abuser de ma confiance, mais je sais bien qu'il faut « hasarder pour servir M. le Prince; et je sais même « de plus que l'on ne le peut servir, dans la circon- « stance présente, sans hasarder précisément ce que « je hasarde. Vous m'en montrez l'exemple, vous êtes « ici sur ma parole, vous êtes ici entre mes mains. »

J'avois naturellement de l'inclination à servir M. le

Prince, pour qui j'avois eu toute ma vie et respect et tendresse particulière; mais je vous avoue que je crois que le procédé et si net et si habile de la Palatine, m'y eût engagé, quand je n'y aurois pas été aussi porté que je l'y étois par moi-même. Il y avoit deux heures que je l'admirois, je commençai à l'aimer; car elle eut autant de bonté à me confier les raisons de ses sentiments, qu'elle avoit eu d'habileté à me les persuader. Dès qu'elle vit que je répondois à sa franchise, non plus seulement par des honnêtetés sur les faits, mais encore par des ouvertures sur les motifs, elle quitta la plume avec laquelle elle écrivoit son mémoire, elle me fit le plan de son parti; elle me dit que le Premier Président[1] vouloit la liberté de M. le Prince et par lui-même et encore plus par Champlâtreux[2]; mais qu'il l'espéroit par la cour, et qu'il ne la vouloit en façon du monde par la guerre. Que le maréchal de Gramont la souhaitoit plus qu'homme de France, mais qu'elle n'en connoissoit pas un plus propre à serrer ses liens, parce qu'il seroit toute sa vie la dupe du cabinet. Que Madame de Montbazon leur faisoit tous les jours espérer M. de Beaufort, mais que l'on comp-

1. Au sujet du premier président Molé, voyez les *Instructions de Mazarin*, nos 119, 122 et 123, à l'*Appendice*.

2. Molé de Champlâtreux est assez maltraité par les écrivains ses contemporains. Tallemant des Réaux dit :

« Une des choses du monde qui m'a le plus fait voir la légèreté des femmes, c'est l'estime qu'elles ont fait de Champlâtreux, un des plus vilains petits hommes qu'on puisse voir; elles ne pouvoient rien trouver de bon en lui que sa dépense. Cependant Madame d'Altinville, sa parente, une des plus belles femmes de Paris, l'a aimé; Madame de Charny, aussi une des plus belles, tout de même. Il cajola Mademoiselle Garnier (Madame Mangot), dont il eut quatre enfants en cachette, et il la reconnut pour sa femme (p. 100). » Mais Tallemant parle plus loin de l'extrême recherche et de l'excessive propreté de M. de Champlâtreux, ainsi que de son grand luxe pendant son intendance de Champagne.

toit sa foi pour rien et son pouvoir pour peu de chose. Qu'Arnauld et Viole vouloient la liberté de MM. les princes par la cour, pour leurs intérêts particuliers, et que leur avidité toute seule soutenoit leur espérance. Que Croissy étoit persuadé qu'il n'y avoit rien à faire qu'avec moi; mais qu'il étoit si emporté, qu'il n'étoit pas encore temps de s'en ouvrir avec lui. Que M. de Nemours n'étoit qu'un fantôme agréable; que le seul homme à qui elle se découvriroit et par qui elle négocieroit avec moi seroit Montreuil, duquel je vous ai tantôt parlé. Elle reprit, en cet endroit, son mémoire pour le continuer.

Vous en avez vu le premier article. Le second fut que quand on jugeroit nécessaire ou pour empêcher ceux du parti des princes de courir trop vite au Mazarin, ce qui leur arrivoit souvent à la moindre lueur qu'il leur faisoit paroître de bonne intention pour leur liberté ou pour quelque autre sujet que ce pût être; le second article, dis-je, fut que quand on jugeroit à propos de faire paroître la Fronde, nous commencerions par Madame de Montbazon, qui croiroit si bien elle-même avoir entraîné M. de Beaufort, que j'aurois toutefois disposé auparavant, que si le Cardinal en étoit averti, comme il étoit impossible qu'il ne le fût pas de tout ce qui se faisoit dans un parti aussi divisé d'intérêts et de sentiments que celui des princes, il ne douteroit pas lui-même que la Fronde ne se fût divisée, ce qui, au lieu de l'intimider, lui donneroit encore plus d'audace. Le troisième article fut qu'elle ne s'ouvriroit, sur mon sujet, à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'elle eût vu tous les esprits de sa faction disposés à recevoir ce que l'on leur voudroit faire savoir. Nous nous jurâmes après cela un concert entier et parfait, et nous nous tînmes fidèlement et exactement parole.

Monsieur approuva en tout et partout ma négociation, qui n'étoit que le plan de notre conduite et ce qui étoit pourtant le plus pressé, parce qu'il n'y avoit pas un instant où on ne la pût déconcerter par des pas contraires. Nous avions remis à la nuit suivante la discussion des conditions par lesquelles l'on commence d'ordinaire, et par lesquelles nous ne fîmes point difficulté de finir en cette occasion, parce que la Fronde avoit la carte blanche et qu'il ne s'agissoit que de combattre d'honnêteté. Monsieur ne vouloit point d'autres conditions que l'amitié de M. le Prince, le mariage de Mademoiselle d'Alençon avec M. le Duc et la renonciation à la prétention de la connétablie. L'on m'offroit les abbayes de M. le prince de Conti, et vous croyez aisément que je ne les voulois pas[1]. M. de Beaufort étoit bien aise que l'on ne le troublât point dans la possession de l'amirauté, et ce n'étoit pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas fâchée de devenir princesse du sang, par le mariage de M. le prince de Conti; et ce fut la première offre que Madame la Palatine fit à Madame de Rhodes. Tout cela fut réglé dès la seconde conférence[2], mais il fut réglé en même temps qu'il ne s'en écriroit rien qu'à mesure que les

1. Dans un libelle publié en 1651, et ayant pour titre : *Lettre d'un Bordelois à un bourgeois de Paris*, on reprochait cependant au Coadjuteur d'avoir trop dépensé et de vouloir se dédommager du refus qu'il avait fait de bénéfices et d'argent, pendant le blocus de Paris, et d'avoir engagé sa vaisselle, en publiant et faisant vendre à son profit des libelles tels que celui ayant pour titre : *L'avis désintéressé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur*. — Cette même *Lettre d'un Bordelois* ajoutait encore que le Coadjuteur est un brouillon, un centre de désordre; on lui reproche sa naissance et on nie son courage.

2. Mazarin, de son côté, combattait ces projets des Frondeurs par toutes les promesses de places dont il pouvait disposer. Voyez ses *Instructions*, nos 149, 154, à l'*Appendice*. Il proposait même de traiter avec le Coadjuteur, s'il devait trouver des sûretés. Voyez n° 171.

traités particuliers se feroient, et cela pour la même raison pour laquelle il avoit été résolu de n'en point faire de général. Vous l'avez vu ci-dessus. Madame la Palatine me pressa beaucoup de recevoir en forme la parole de MM. les princes de ne point traverser mon cardinalat. Je vous rendrai tantôt compte de la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce temps-là.

La postérité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se gardèrent. Je ne puis encore la concevoir moi-même. Il est vrai que je trouvai un moyen sûr de remédier à ce qui les pouvoit rompre le plus facilement, qui étoit le peu de secret et l'infidélité de Madame de Montbazon; car quand nous jugeâmes, Madame la Palatine et moi, qu'il étoit temps que M. de Beaufort s'ouvrît encore plus qu'il n'avoit fait jusque-là avec les amis de M. le Prince, je lui fis voir que le secret qu'il garderoit sur le sujet de Monsieur et sur le mien à Madame de Montbazon, lui donneroit un très-grand mérite auprès d'elle, et feroit cesser les reproches qu'il m'avouoit qu'elle lui faisoit continuellement du pouvoir que j'avois sur son esprit. Il conçut ce que je lui disois, il en fut ravi. Arnauld crut avoir fait un miracle en faveur de son parti, d'avoir gagné M. de Beaufort par Madame de Montbazon. Madame de Nemours, sa bonne sœur, prétendoit cette gloire. Madame la Palatine, qui étoit aussi plaisante qu'habile, s'en donnoit toutes les nuits la comédie et à elle et à moi. Le prodige est que ce traité de M. de Beaufort demeura très-secret, contre toute sorte d'apparence, qu'il ne nuisit à rien et qu'il ne produisit justement que l'effet que l'on en vouloit, qui étoit de faire connoître à ceux qui gouvernoient à Paris les affaires de M. le Prince, que l'unique ressource ne consistoit pas dans le Mazarin. Un des articles du traité

de M. de Beaufort portoit qu'il feroit tous ses efforts pour obliger Monsieur à prendre la protection de MM. les princes, et qu'il romproit même avec le Coadjuteur s'il persistoit dans l'opiniâtreté qu'il avoit témoignée jusque-là contre leur service.

Madame de Montbazon avoit été négligée dans les derniers temps par la cour, qui n'estimoit ni sa fidélité ni sa capacité, et qui de plus connoissoit son peu de pouvoir. Cette circonstance ne nous fut pas inutile. Je ne sais si je ne vous ai point déjà dit, en quelque endroit de cet ouvrage, que ce qui est même méprisable n'est pas toujours à mépriser.

Quand Madame la Palatine [1] eut donné le temps à son parti de se détromper des fausses lueurs avec lesquelles la cour l'amusoit, et qu'elle eut mis les esprits

1. Mademoiselle de Montpensier confirme, dans ses *Mémoires*, l'opinion émise par Tallemant des Réaux, sur la Princesse Palatine. Elle dit (t. I, p. 283, de l'édition de M. Chéruel) :

« La Princesse Palatine avoit beaucoup servi à l'union des deux Frondes; elle commença, en ce temps-là, à se rendre considérable et à faire parler d'elle dans les grandes affaires. Auparavant, l'on n'avoit parlé que de ses aventures... M. de Guise, étant archevêque de Reims, la recherchoit comme s'il eût été en l'état où il est maintenant [il était rentré dans la vie séculière], mais d'une manière tout extraordinaire, car il faisoit l'amour comme dans les romans. Quand il sortit de France, elle en sortit aussi peu de temps après, s'habilla en homme et s'en alla droit à Besançon pour passer de là en Flandre. Elle s'y fit appeler Madame de Guise; en lui parlant et écrivant elle lui disoit : M. mon mari. Enfin elle n'omettoit rien de toutes les choses qui déclaroient qu'elle étoit la femme de M. de Guise. Pendant qu'elle étoit à Besançon et lui à Bruxelles, il devint amoureux de Madame la comtesse de Bossu qu'il épousa. Elle revint à Paris et reprit son nom de Madame la princesse Anne, comme si de rien n'étoit. Peu d'années après, elle épousa en cachette, et sans le consentement de la cour, M. le prince Édouard, l'un des cadets de M. l'Électeur palatin [Frédéric V]. La reine d'Angleterre fit sa paix : elle revint, et comme son mari étoit fort gueux et jaloux, elle d'humeur fort galante, elle l'obligea de consentir qu'elle vît le grand monde, lui persuadant que c'étoit le moyen de subsister et d'avoir les bienfaits de la cour. »

au point où elle les vouloit, je me laissai pénétrer beaucoup davantage que je n'avois accoutumé à Arnauld et à Viole, qui se pressèrent extrêmement de lui en apprendre la bonne nouvelle. Croissy, qui m'avoit toujours sollicité, fut l'entremetteur de notre entrevue. Elle se fit la nuit chez Madame la Palatine. Nous conférâmes, nous signâmes le traité, et M. de Beaufort le signa aussi bien que moi, pour faire voir au parti des princes notre union, et que celui qu'il avoit signé auparavant tout seul n'étoit pas le bon. Nous convînmes que ce traité seroit mis en dépôt entre les mains de Blancménil, qui, tel que vous le connoissez, faisoit en ce temps-là quelque sorte de figure, à cause qu'il avoit été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le Cardinal. Ce traité est, à l'heure qu'il est, en original, entre les mains de Caumartin, qui, étant avec moi à Joigny il y a huit ou dix ans, le trouva abandonné dans une vieille armoire de garde-robe. Ce qu'il y eut de plaisant dans cette conférence, fut que, de concert avec la Palatine, je leur fis le fin des intentions de Monsieur, ce qui étoit la grosse corde, et qui, par toutes raisons, ne se devoit toucher que la dernière, et qu'eux pareillement me firent aussi les fins de ce qu'ils en savoient d'ailleurs par le même concert. La différence est qu'elle vouloit bien que je susse le dessous des cartes, parce qu'elle voyoit bien que je ne gâterois rien au jeu, et qu'elle le leur cachoit effectivement le plus qu'il lui étoit possible, pour la raison que je vous vas expliquer.

Monsieur [1], qui étoit l'homme du monde le plus in-

1. L'indécision politique, dont Monsieur donna tant de preuves à cette époque, est rappelée, dans la *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, t. I, p. 71), ainsi qu'il suit :

Gaston ne sait quel parti prendre
Tant il a peur de se méprendre.

certain, ne se résolvoit jamais que très-difficilement aux moyens, quoiqu'il fût résolu à la fin. Ce défaut est une des sources des plus empoisonnées des fausses démarches des hommes. Il vouloit la liberté de MM. les princes, mais il y avoit des moments où il la vouloit par la cour. Cela ne se pouvoit, parce que si la cour y eût donné son premier soin, c'eût été d'en exclure Monsieur, ou du moins de ne l'y admettre qu'après coup et comme une représentation. Il le jugeoit très-bien, et il me l'avoit dit cent fois lui-même. Mais comme il étoit foible, et que les gens de ce caractère ne distinguent jamais assez ce qu'ils veulent de ce qu'ils voudroient, il se laissoit aller quelquefois à M. le

Madame la Fronde et la Cour
Attirent son cœur tour à tour;
Aujourd'hui l'une le possède
Une heure après l'autre l'obsède.
Il est entre deux suspendu,
Et, n'étant gaigné ni perdu,
Il dit à l'une : Allez au peautre;
Puis il en dit autant à l'autre.
A l'une il dit : Je suis à vous,
A l'autre il dit : Unissons-nous.
On lui fait harangue : il écoute,
Il conteste, il balance, il doute;
Il voit le mal, il voit le bien,
Mais enfin il ne résout rien.
Messieurs de Beaufort et Corinte,
Qui pour la cour sont pleins d'absinte,
Coulon et cent petits Frondeurs,
Jusque même à des ravaudeurs,
Avec une ardeur sans seconde,
Lui parlent pour la dame Fronde.
Châteauneuf, Servien, le Tellier,
Chacun en son particulier
Et quelquefois tous trois ensemble,
Tantôt le trot et tantôt l'amble,
C'est-à-dire le rudoyant
Et puis après l'amadouant,
Le sollicitent pour la Reine,
Qui de la Fronde est souveraine.
Comment se démêlera-t-il
Et que faudra-t-il qu'il réponde?
Sera-t-il Cour, sera-t-il Fronde?
Je n'en sais rien, foi de Normand.

maréchal de Gramont, qui se laissoit amuser du matin au soir par le Mazarin, et qui lui persuadoit, une fois ou deux par semaine, que la cour étoit disposée à agir de bonne foi avec lui, pour donner la liberté à MM. les princes.

Je m'aperçus bientôt de l'effet des longues conversations de M. le maréchal de Gramont; mais comme il me sembloit que j'en effacerois toujours les impressions par une ou deux paroles, je n'y faisois pas beaucoup de réflexion, et d'autant moins que je ne pouvois pas m'imaginer que Monsieur, qui m'avoit témoigné des appréhensions mortelles du manquement de secret, fût capable de se laisser entamer par l'homme du monde qu'il connoissoit pour en avoir le moins, en toutes choses sans exception. Je me trompois toutefois, car Monsieur, qui véritablement ne lui avoit pas avoué qu'il traitât avec le parti des princes par les Frondeurs, avoit fait presque pis en lui découvrant que les Frondeurs y traitoient pour eux-mêmes; qu'ils l'avoient voulu persuader de faire la même chose; qu'il l'avoit refusé, et qu'au fond il ne vouloit entrer que conjointement avec la cour, dans l'opinion que la cour y marcheroit de bon pied.

Le Premier Président et le maréchal de Gramont, qui agissoient de concert, ne manquèrent pas de se faire honneur de cette importante nouvelle auprès de Viole, de Croissy et d'Arnauld, pour les empêcher de prendre aucune confiance aux Frondeurs, dont enfin la principale considération consistoit en Monsieur. Jugez de l'effet de ce contre-temps, si les mesures que j'avois prises avec Madame la Palatine ne l'eussent sauvé. Elle s'en servit très-finement, cinq ou six jours durant, pour brouiller les espèces que l'impétuosité de Viole avoit un peu trop éclaircies; et quand elle eut fait ce

qu'elle désiroit, et qu'elle crut que *comœdia in comœdia* n'étoit plus de saison, elle se servit encore plus utilement du dénoûment de la pièce que vous allez voir.

Nous jugeâmes à propos, Madame la Palatine et moi, que je m'expliquasse à Monsieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils malentendus n'arrivassent, qui eussent été capables de déconcerter les mesures du monde les mieux prises. Je lui parlai avec liberté, je me plaignis avec ressentiment. Il eut honte, il eut regret; il me paya d'abord d'une fausse monnoie, en me disant qu'il n'avoit pas dit cela et cela au maréchal de Gramont; mais qu'il étoit vrai qu'il avoit estimé qu'il étoit bon de lui faire croire qu'il n'étoit pas si fort passionné pour les Frondeurs que la Reine se le vouloit persuader. Enfin je n'en pus tirer que de méchantes raisons, qui me persuadèrent à moi-même que l'appréhension qu'il avoit que la cour ne donnât tout d'un coup, sans sa participation, la liberté à MM. les princes, lui avoit fait faire ce faux pas. Comme je lui en eus fait voir la conséquence et pour lui-même et pour nous, il m'offrit, avec empressement, de faire tout ce qui seroit nécessaire pour y remédier. Il écrivit une lettre antidatée de Limours, où il alloit assez souvent, par laquelle il me faisoit des railleries même fort plaisantes des négociations que le maréchal de Gramont prétendoit avoir avec lui. Ces railleries étoient si bien circonstanciées, selon les instructions que la Palatine m'avoit données, que les négociations du maréchal n'en paroissoient plus que chimériques. Madame la Palatine fit voir cette lettre, comme en grande confiance, à Viole, à Arnauld et à Croissy. Je fis semblant d'en être fâché. Je me radoucis, j'entrai dans la raillerie, et de ce jour le maréchal de Gramont et le

Premier Président furent joués jusqu'à celui de la liberté de MM. les princes, d'une manière qui, en conscience, me faisoit quelquefois pitié.

Nous eûmes encore un petit embarras, qui se peut appeler domestique, dans ce temps-là. Le Garde des Sceaux, qui, comme vous avez vu, s'étoit réuni avec nous pour la perte du Mazarin, appréhendoit extrêmement la liberté de M. le Prince, quoiqu'il ne s'en expliquât pas ainsi en nous parlant; mais comme Laigues ne s'y étoit rendu que parce qu'il n'avoit pas eu la force de me résister, il se servit de lui pour essayer de retarder nos efforts par Madame de Chevreuse. Je m'en aperçus, et j'eus bientôt abattu cette fumée par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, qui fit tant de honte à sa mère du balancement qu'elle témoignoit pour son établissement, qu'elle revint à nous, et qu'elle ne nous fut pas même d'un médiocre usage auprès de Monsieur, dans la foiblesse duquel il y avoit bien des étages. Il y avoit très-loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'application. Mais (ce qui étoit de plus extraordinaire) il arrivoit même assez souvent qu'il demeuroit tout court au milieu de l'application. Madame de Chevreuse nous aida sur ce point, et Laigues même, voy
l'affaire trop engagée, ne nous y nuisit pas. Mada
Rhodes ne s'oublia pas non plus auprès du G
Sceaux, qui n'osa d'ailleurs tout à fait s
Enfin Monsieur signa son traité [1], mais

1. A cette même époque Mazarin faisait
brouiller Monsieur avec les Frondeurs. L
Paris, et Son Éminence espérait que Ma
serait ses projets. Voy. les *Instructions*
à l'*Appendice*, t. III.

qui vous marquera mieux son génie que tout ce que je vous ai dit.

Caumartin l'avoit dans sa poche avec un écritoire de l'autre côté, il l'attrapa entre deux portes, il lui mit une plume entre les doigts et il signa (à ce que Mademoiselle de Chevreuse disoit en ce temps-là), comme il auroit signé la cédule du sabbat, s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon ange [1]. Le mariage de

1. L'acte suivant, que les Frondeurs paraissent avoir ignoré, explique peut-être les difficultés faites par le prince pour la signature de son nouveau traité; car il était lié auprès de la Reine d'une manière positive :

« La Reine, considérant qu'en l'état présent des affaires du royaume et dans les factions et révoltes qui s'élèvent contre l'autorité du Roi, sous prétexte de la liberté de MM. les princes de Condé, Conti et duc de Longueville, il n'y a rien de plus important que d'assurer la continuation de la détention desdits princes, en telle sorte que l'on puisse garantir le royaume du mal qu'ils y auroient pu causer, si le Roi ne se fût assuré de leurs personnes, et qu'ils pourroient faire avec plus d'animosité et d'effet que jamais, s'ils venoient à être mis en liberté.

« La Reine, délibérant sur une matière de cette conséquence avec M. le duc d'Orléans, et Sa Majesté prenant une entière confiance en l'affection que mondit sieur le duc d'Orléans a témoigné, en toutes rencontres depuis sa Régence, pour le bien du royaume, ayant exposé sa propre personne aux périls de la guerre contre les ennemis de cette couronne, tant pour maintenir les conquêtes faites par le
feu Roi de glorieuse mémoire, que pour les augmenter comme il a
...it notablement, et pour contenir toutes choses au dedans de l'État,
...ire connoître qu'il n'a rien plus à cœur que de se conserver
... même amitié avec la Reine, que Sa Majesté a de tout temps
...i, et ne doutant pas qu'il n'ait toujours les mêmes in-
... le service du Roi et les mêmes sentiments d'affection
...e.
... Monsieur, après avoir bien examiné toutes choses,
... qui en suit :
...nt souffert, par la Reine ni par Monsieur, qu'il
...ition, par qui que ce soit et pour quelque
..., de mettre MM. les princes de Condé,
...le, ni aucun d'eux, en liberté, durant le
...la Régence.
...rriver qu'on expédieroit, par sur-

Mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti fut stipulé dans ce traité, car vous croyez bien qu'il n'en avoit pas été fait de mention dans le mien; et la promesse de ne point s'opposer à ma promotion y fut aussi insérée, mais par rapport à l'article du mariage et en marquant expressément que Monsieur ne m'avoit pu faire consentir à recevoir pour moi cette parole de M. le Prince, qu'après m'avoir fait voir que le changement de profession de M. son frère ne lui laissoit plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. MM. les princes étoient de toutes ces négociations, comme si ils eussent été en pleine liberté. Nous leur écrivîmes, ils nous firent réponse; et le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été plus réglé. Bar, qui les gardoit, étoit homme de peu de sens, et, de plus, les plus fins y sont trompés. M. le Prince dit, après qu'il fut sorti de prison, les

prise, quelque lettre ou ordre du Roi pour la liberté des dits princes ou d'aucun d'eux, Sa Majesté veut et entend que le sieur de Bar, qui a présentement la garde des dits princes, ou celui qui en sera chargé, ne puisse les mettre en liberté qu'il n'ait une lettre signée de la Reine et de Monsieur pour cet effet, qui accompagne la lettre ou l'ordre du Roi.

« Que comme il est très-important à l'État que lesdits princes ne soient point mis en liberté, jusques à ce que le Roi soit en un âge de gouverner lui-même ses affaires :

« La Reine et Monsieur sont convenus ensemble que : quand le Roi sera majeur, ils s'emploiront auprès de Sa Majesté pour lui faire agréer que lesdits princes continuent d'être détenus, au moins pendant les quatre premières années de sa majorité. Qu'en quelque temps que ce soit qu'on vienne à faire proposition pour la liberté desdits princes, il n'en sera point traité par la Reine ni autre personne dépendante d'elle, qu'avec la participation de Monsieur et de son consentement, et qu'aussi Monsieur n'en traitera point de sa part et ne souffrira pas qu'il en soit traité par aucuns des siens, sans la participation et le consentement de la Reine.

« En témoignage de quoi la Reine et M. le duc d'Orléans ont signé de leurs propres mains le présent acte. A Paris, le 3e jour de juillet 1650.

« ANNE. GASTON. »

moyens dont il s'étoit servi pour avoir des lettres, je ne m'en ressouviens pas. Il me semble qu'il en recevoit quelques-unes dans des pièces de quarante-huit francs qui étoient creuses. Cette invention ne m'eût pas été d'usage dans ma prison, parce que l'on ne m'y laissoit toucher aucun argent.

M. le cardinal Mazarin, qui avoit pris goût, pour la seconde fois, aux acclamations du peuple, quand le Roi étoit revenu de Guienne, éprouva aussi bientôt, pour la seconde fois, que cette nourriture, quoique assaisonnée avec beaucoup de soin par la flatterie des courtisans, n'étoit pas d'une substance tout à fait solide : il s'en lassa dans peu de jours. Les Frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé, je n'en étois pas moins souvent à l'hôtel de Chevreuse, et qui est à présent l'hôtel de Longueville, et qui, comme vous savez, n'est qu'à cent pas du Palais-Royal où le Roi logeoit. J'y allois tous les soirs, et mes vedettes se posoient réglément à vingt pas des sentinelles des gardes. J'en ai encore honte quand j'y pense[1]; mais ce qui m'en faisoit dans le fond du cœur, dès ce temps-là, paroissoit grand au vulgaire, parce qu'il étoit haut et excusable, même aux autres, parce qu'il étoit nécessaire. L'on pouvoit dire qu'il n'étoit pas nécessaire que j'allasse à l'hôtel de Chevreuse, mais personne presque ne le disoit, tant, dans la faction, l'habitude a de force en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je vous ai dit dans le premier volume de cet ouvrage sur ce sujet. Il n'y avoit rien de si contraire à tout ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse que les confirmations, les conférences de Saint-Magloire et autres telles occupations. J'avois

1. Au sujet des vedettes, voy. ci-dessus, la note de la page 313.

trouvé l'art de les concilier ensemble, et cet art justifie, à l'égard du monde, ce qu'il concilie[1].

Le Cardinal, fatigué, à mon opinion, des alarmes que l'abbé Fouquet commençoit à lui donner à Paris, pour se rendre nécessaire auprès de lui, et entêté de plus de sa capacité pour le gouvernement d'une armée (il m'en a parlé dix fois en sa vie, en faisant un galimatias de la distinction qu'il mettoit entre le gouvernement et la conduite d'une armée), le Cardinal, dis-je, sortit, en ce temps-là, assez brusquement de Paris pour aller en Champagne, et pour reprendre Rethel et Château-Portien, que ses ennemis avoient occupés, et dans lesquelles M. de Turenne[2] prétendoit d'hiverner. L'Archiduc, qui s'étoit rendu maître de Mouzon, après un siége assez opiniâtre, lui avoit donné un corps fort considérable de troupes, qui, jointes avec celles qu'il avoit ramassées de tous ceux qui étoient attachés à

1. La *Muse histor.* de Loret, du mois de décembre 1650 (édition de M. Ravenel, t. I, p. 69), rappelle les relations qui existaient alors entre le Coadjuteur et Mademoiselle de Chevreuse, ainsi qu'il suit:

J'ai su d'un véritable auteur
Que Monsieur le Coadjuteur,
Quittant son humeur sérieuse,
Pour plaire à la jeune Chevreuse,
Dansa, sans craindre les caquets,
Avec elle les tricotets,
Ravi de tenir sa main blanche ;
Et l'on dit que ce fut dimanche.
Il n'importe pas de savoir
Si ce fut le jour ou le soir.

2. Au sujet de Turenne, voyez les *Instructions de Mazarin*, n° 134, à l'*Appendice* du tome III.

Le maréchal publia, vers ce temps-là, une lettre adressée à la Reine régente pour solliciter aussi la mise en liberté des princes. Elle commence ainsi : « Quand je n'aurois pas des raisons d'amitié et de reconnoissance qui m'obligent de hasarder et ma fortune et ma vie, pour aider M. le Prince au recouvrement de sa liberté, je puis assurer V. M., Madame, que le service du Roi et le vôtre particulier me l'auroit fait entreprendre. » (Lettre communiquée par M. Pécantin, archiviste paléographe.)

MM. les princes, formoit une juste et belle armée. Le Cardinal lui en opposa une qui n'étoit pas moins forte : car il joignit à celle que le maréchal du Plessis commandoit déjà dans la province, les troupes que le Roi avoit ramenées de Guienne, et d'autres encore que Villequier et Hocquincourt avoient maintenues et même grossies tout l'été. Je vous rendrai compte des exploits de ces deux armées, après que vous aurez vu ceux qui se firent dans le Parlement, un peu après que le Cardinal fut parti.

Nous résolûmes, dans un conseil qui fut tenu chez Madame la Palatine, de ne le pas laisser respirer, et de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. M. le Premier Président, qui étoit dans le fond très-bien intentionné pour M. le Prince, avoit fait témoigner à ses serviteurs qu'il le serviroit avec zèle en tout ce qui seroit purement des voies de justice; mais que si l'on prenoit celle de la faction, il n'en pouvoit jamais être. Il s'en expliqua même ainsi au président Viole, en ajoutant que le Cardinal, voyant que le Parlement ne pourroit pas s'empêcher de faire enfin justice à deux princes du sang qui la demandoient, et contre lesquels il n'y avoit aucune accusation intentée, se rendroit infailliblement, pourvu que l'on ne lui donnât aucun lieu de croire que l'on eût des mesures avec les Frondeurs, et que le moindre soupçon de correspondance avec eux feroit qu'il n'y auroit aucune extrémité dont il ne fût capable, plutôt que d'avoir la moindre pensée pour leur liberté. Voilà ce que la Reine, le Cardinal et tous les subalternes disoient à tous les moments; voilà ce que le Premier Président et le maréchal de Gramont se persuadoient être bon et sincère, et voilà ce qui eût tenu M. le Prince, peut-être pour toute la vie du Mazarin, dans

les fers, sans le bon sens et sans la fermeté de Madame la Palatine. Vous voyez par cette circonstance, encore plus que par toutes les autres que je vous ai marquées jusqu'ici, de quelle nécessité il étoit de couvrir notre jeu dans une conjoncture, où, au moins pour l'ouverture de la scène, la contenance du Premier Président nous étoit très-considérable. Il faut avouer qu'il n'y a jamais eu de comédie si bien exécutée.

Monsieur fit croire au maréchal de Gramont qu'il vouloit la liberté des princes, mais qu'il ne la vouloit que par la cour, et parce qu'il n'y avoit qu'elle qui la pût donner sans guerre civile, et parce qu'il avoit découvert que les Frondeurs ne la vouloient pas dans le fond. Les amis de M. le Prince firent voir au Premier Président, que comme nous les voulions tromper en nous servant d'eux pour pousser le Mazarin, sous le prétexte de servir M. le Prince, ils se vouloient servir de nous pour donner la liberté à M. le Prince, sous prétexte de pousser le Mazarin. Je donnois, par mes manières, toutes les apparences possibles et à ces discours et à ces soupçons. Cette conduite fit tous les effets que nous désirions. Elle échauffa pour le service de MM. les princes et M. le Premier Président et tous ceux du corps qui avoient de l'indisposition contre la Fronde; elle empêcha que le Cardinal ne se précipitât dans quelque résolution qui ne nous plût pas, parce qu'elle lui donna lieu d'espérer qu'il détruiroit les deux partis l'un par l'autre, et elle couvrit si bien notre marche, que l'on ne faisoit pas seulement de réflexion sur les avis qui venoient de toutes parts à la cour contre nous. L'on y croyoit savoir le dessous des cartes. Le Premier Président ne pouvoit quelquefois s'empêcher de dire à sa place de certaines paroles équivoques,

qu'il croyoit que nous n'entendions pas, et qui nous avoient été expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y réjouissions de M. le maréchal de Gramont, qui croyoit et disoit que les Frondeurs seroient bientôt pris pour dupes. Il y eut sur ce détail mille et mille farces dignes, sans exagération, du ridicule de Molière. Revenons au Parlement.

La Saint-Martin de l'année 1650 arriva : le Premier Président et l'avocat général Talon exhortèrent la compagnie à demeurer dans la tranquillité, pour ne point donner d'avantage aux ennemis de l'État. Deslandes-Payen, conseiller de la Grand'Chambre, dit qu'il avoit été chargé, la veille, à neuf heures du soir, d'une requête de Madame la Princesse. Elle fut lue, et elle concluoit à ce que MM. les princes fussent amenés au Louvre; qu'ils y fussent gardés par un officier de la maison du Roi; que le Procureur Général fût mandé pour déclarer s'il y avoit quelque chose à proposer contre leur innocence; et que, faute de ce faire, il fût incessamment pourvu à leur liberté. Ce qui fut d'assez plaisant à l'égard de cette requête, fut qu'elle fut concertée l'avant-veille chez Madame la Palatine, entre Croissy, Viole et moi, et qu'elle fut minutée, la veille, chez le Premier Président qui disoit aux deux autres : — « Voilà servir M. le Prince dans les formes et en « gens de bien, et non pas comme des factieux. » L'on mit le soir même, sur la requête, ce qui étoit de la forme; elle fut renvoyée au parquet, et l'on prit jour pour délibérer au mercredi d'après, qui étoit le septième de décembre.

Ce jour-là, les chambres étant assemblées, Talon, avocat général, qui avoit été mandé pour prendre ses conclusions sur la requête, dit que la Reine avoit mandé la veille les gens du Roi, pour leur ordonner

de faire entendre à la compagnie que son intention étoit que le Parlement ne prît aucune connoissance de la requête présentée par Madame la Princesse, parce que tout ce qui regardoit la prison de MM. les princes n'appartenoit qu'à l'autorité royale. Les conclusions de Talon, au nom du Procureur Général, furent que le Parlement renvoyât, par une députation, la requête à la Reine et la suppliât d'y avoir quelque égard.

Talon n'eut pas plutôt achevé de parler, que Crespin, doyen de la Grand'Chambre, rapporta une autre requête de Mademoiselle de Longueville, par laquelle elle demandoit et la liberté de M. son père et la permission de demeurer à Paris pour la solliciter.

Aussitôt que la requête eut été lue, les huissiers vinrent avertir que des Roches, capitaine des gardes de M. le Prince, étoit à la porte, qui demandoit qu'il plût à la compagnie de le faire entrer pour lui présenter une lettre des trois princes. L'on lui donna audience. Il dit qu'un chevau-léger des troupes qui avoit conduit M. le Prince au Havre[1], lui avoit apporté cette lettre. Elle fut lue; elle demandoit que l'on fît leur procès ou que l'on leur donnât leur liberté.

Le vendredi 9, le Parlement s'étant assemblé pour délibérer, Saintot, lieutenant des cérémonies, apporta à la compagnie une lettre de cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de surseoir à toute délibération, jusques à ce qu'elle eût député vers lui pour apprendre ses volontés.

L'on députa dès l'après-dînée. La Reine reçut les députés [étant] dans le lit, où elle leur dit qu'elle se portoit fort mal. Le Garde des Sceaux ajouta que l'inten-

1. La translation des princes prisonniers du château de Marcoussis au Havre fut longuement négociée par Mazarin. Voyez les *Instructions* à le Tellier, nos 157, 165, 168, 170, 172, à l'*Append.*, t. III,

tion du Roi, qui se trouva présent, étoit que le Parlement ne s'assemblât pour quelque affaire que ce pût être, que la santé de la Reine, sa mère, ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'application à tout ce qui seroit de leur satisfaction.

Le 10, le Parlement résolut de ne donner de délai que jusques au 14; et ce fut ce jour-là que Crespin, doyen du Parlement, ne sachant quel avis prendre, porta celui de demander à M. l'Archevêque une procession générale, pour demander à Dieu la grâce de n'en former que de bons.

Le 14 [décembre], l'on eut une lettre de cachet pour empêcher que l'on ne délibérât. Elle portoit que la Reine donneroit assurément au plus tôt satisfaction sur l'affaire de MM. les princes. L'on n'eut aucun égard à cette lettre de cachet, et l'on commença la délibération. Le Nain, conseiller de la Grand'Chambre, fut d'avis d'inviter M. le duc d'Orléans de venir prendre sa place, et il passa à cet avis au plus de voix. Vous jugez assez, par tout ce que vous avez vu ci-dessus, qu'il n'étoit pas encore temps que Monsieur parût. Il répondit aux députés qu'il ne se trouveroit point à l'assemblée, que l'on y faisoit trop de bruit; que ce n'étoit plus qu'une cohue, qu'il ne concevoit pas ce que le Parlement prétendoit; qu'il étoit inouï qu'il eût pris connoissance de semblables affaires; qu'il n'y avoit qu'à renvoyer les requêtes à la Reine. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que cette réponse, qui avoit été résolue chez la Palatine, dès nos premières conférences, parut, par l'adresse de Monsieur, lui avoir été inspirée par la cour : car il ne répondit à Doujat et à Menardeau, qui lui avoient été députés, qu'après en avoir conféré avec la Reine, à qui il tourna son absence du Parlement d'une manière si délicate, qu'il se la fit

demander. Ce qu'il dit aux députés acheva de confirmer la cour dans l'opinion que le maréchal de Gramont voyoit clair et juste dans ses véritables intentions; et le Premier Président en fut encore plus persuadé que les Frondeurs demeureroient les dupes de l'intrigue; comme il ne l'étoit pas lui-même du Mazarin à beaucoup près tant que M. le maréchal de Gramont, il n'étoit pas fâché que le Parlement lui donnât des coups d'éperons; et quoiqu'il fît toujours semblant de les rabattre de temps en temps, il n'étoit pas difficile à connoître, et par lui-même quelquefois et toujours par ceux qui dépendoient de lui dans la compagnie, qu'il vouloit la liberté de MM. les princes, quoiqu'il ne la voulût pas par la guerre.

Le 15 [décembre], l'on continua la délibération.

Le 17 de même, avec cette différence toutefois que Deslandes-Payen, rapporteur de la requête de MM. les princes, ayant été interrogé par le Premier Président s'il n'auroit rien à ajouter à son avis qu'il avoit porté dès le 14 et répété le 15 [décembre], y ajouta que si la compagnie jugeoit à propos de joindre aux remontrances qu'elle feroit de vive voix et par écrit pour la liberté des princes, une plainte en forme contre la conduite du cardinal Mazarin, il ne s'en éloigneroit pas. Broussel opina encore plus fortement contre lui. Je n'ai pu pénétrer la raison pour laquelle le Premier Président s'attira, même un peu contre les formes, cette répétition d'avis du rapporteur que je viens de marquer; mais je sais bien que l'on lui en voulut du mal au Palais-Royal, et d'autant plus que le Cardinal fut nommé dans cette répétition.

Le 18 [décembre], la nouvelle arriva que M. le maréchal du Plessis avoit gagné une grande bataille contre M. de Turenne; que ce dernier, qui venoit au secours

de Rhetel et qui l'avoit trouvée déjà rendue au maréchal du Plessis par Liponti, qui y commandoit la garnison espagnole, s'étant voulu retirer, avoit été forcé de combattre dans la plaine de Saumepuis; qu'il s'étoit sauvé à toute peine, lui cinquième, après y avoir fait des merveilles; qu'il avoit perdu plus de deux mille hommes tués sur la place, du nombre desquels étoit un des frères de l'Électeur Palatin, et six colonels; et près de quatre mille prisonniers, entre lesquels étoient don Stevan de Gamarre, la seconde personne de l'armée; Bouteville, qui est aujourd'hui M. de Luxembourg, le comte de Bossu, le comte de Quintin-Haucour, Sensy, le chevalier de Jarzay et tous les colonels. L'on ajoutoit que l'on avoit pris vingt drapeaux et trente-quatre étendards. Vous ne doutez pas de la consternation du parti des princes, mais vous ne vous la pouvez pas figurer. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureux et des désespérés; je trouvai Monsieur atterré.

Le 19 [décembre], j'allai au Palais où les chambres se devoient assembler; le peuple me parut dans les rues, morne, abattu, effrayé. Je connus dans ce moment, encore plus clairement que je n'avois fait jusque-là, que le Premier Président étoit bien intentionné pour MM. les princes; car M. de Rhodes, grand-maître des cérémonies, étant venu commander au Parlement de la part du Roi, de se trouver le lendemain à Notre-Dame, au *Te Deum* de la victoire, le Premier Président se servit naturellement et sans affectation de cette occasion, pour faire qu'il n'y eût que peu de gens qui opinassent, dans un temps où il voyoit bien que personne n'opineroit apparemment que foiblement. Il n'y eut, en effet, que quinze ou seize conseillers qui parlèrent. Le Premier Président ayant

trouvé moyen de consumer le temps, ils allèrent pour la plupart aux remontrances pour la liberté des princes, mais simplement, timidement, sans chaleur, sans parler contre le Mazarin, et il n'y eut que Menardeau-Champré qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Rhetel; en disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit forcé le maréchal du Plessis à la donner, et en avançant avec une effronterie inconcevable, que la compagnie ne pouvoit mieux faire que de supplier la Reine de remettre MM. les princes à la garde de ce bon et sage ministre, qui en auroit le même soin qu'il avoit eu jusque-là de l'État. Ce qui me surprit et m'étonna, fut que cet homme, non pas seulement ne fut pas sifflé dans l'assemblée des chambres, mais que même, en passant dans la salle, où il y avoit une foule innombrable de peuple, il ne s'éleva pas une seule voix contre lui. Cette circonstance qui me fit voir le fond de l'abattement du peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dînée dans la vieille et dans la nouvelle Fronde (celle-ci étoit le parti des princes), me fit prendre la résolution de me déclarer, dès le lendemain, pour relever les courages. Jugez de la nécessité que je trouvai à cette conduite, par ce que vous avez vu jusques ici, de l'intérêt que j'avois à ne me pas découvrir.

Le tempérament que j'y apportai fut de laisser dans mon avis, par lequel je paroîtrois favorable à MM. les princes en général, une porte, laquelle et le Mazarin et le Premier Président pussent croire que je me tinsse ouverte à dessein, pour ne me pas engager à les servir en particulier pour leur liberté. Je connoissois le Premier Président pour un homme tout d'une pièce; et les gens de ce caractère ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les apparences, qui les confirment

dans la première impression qu'ils ont prise. Je connoissois le Cardinal pour un esprit qui n'eût pas pu s'empêcher de croire qu'il n'y eût une arrière-boutique partout où il y avoit de la place pour la bâtir; et c'est presque jeu sûr, avec les hommes de cette humeur, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut servir[1]. Je me résolus, sur ces fondements, d'opiner, le lendemain, fortement contre les désordres de l'État, et de prendre mon thème sur ce que Dieu ayant béni les armes du Roi et éloigné les ennemis de la frontière, par la victoire de M. le maréchal du Plessis, nous donnoit le moyen de penser sérieusement aux maladies internes, qui étoient les plus dangereuses. A quoi je fis dessein d'ajouter que je me croyois obligé d'ouvrir la bouche sur l'oppression des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvoit plus donner aucun avantage aux Espagnols, atterrés par la dernière défaite; que l'une des ressources de l'État, et même la plus assurée et la plus infaillible, étoit la conservation des membres de la maison royale; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur MM. les princes dans un air aussi mauvais que celui du Havre; et que je croyois que l'on devoit faire de très-humbles remontrances au Roi pour les en tirer, et pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur santé.

Je ne crus pas devoir nommer le Mazarin, afin de lui donner lieu à lui-même et au Premier Président de croire que ce ménagement pouvoit être l'effet de quelque arrière-pensée que j'avois peut-être de me raccommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté

1. Mazarin proposa, en effet, au Coadjuteur de traiter avec lui s'il voulait donner des sûretés, et recommandait de l'endormir. Voyez les *Instructions*, nos 166 et 171, etc., à l'*Appendice* du t. III.

et échauffé contre lui le parti de MM. les princes par une dernière déclaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageoit à rien dans les suites. Je communiquai cette pensée, qui ne m'étoit venue qu'en dînant avec Madame de Lesdiguières, à Monsieur, à Madame la Palatine, à Madame de Chevreuse, à Viole, à Arnauld, à Croissy, au président de Bellièvre et à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuvât, tout le monde disant qu'il falloit laisser remettre les esprits, qui ne se fussent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté, mais je l'emportai d'une telle manière, que je connus clairement que si je ne réussissois pas je serois désavoué par quelques-uns et blâmé par tous. Le coup étoit si nécessaire que je crus en devoir prendre le hasard.

Le lendemain, qui fut le 20 [décembre], je le pris, je parlai comme je viens de vous le marquer. Tout le monde reprit cœur; l'on conçut que tout n'étoit pas perdu, et qu'il falloit que j'eusse vu le dessous des cartes. Le Premier Président ne manqua de donner à ce que j'avois espéré, et de dire au président le Coigneux, au lever de l'assemblée, que mon avis avoit été fort artificieux, mais qu'on voyoit au travers mon animosité contre MM. les princes.

Le président de Mesmes seul et unique ne donna pas dans le panneau. Il jugea que j'étois raccommodé avec M. le Prince, et il s'en affligea à un point qu'il y a des gens qui ont cru que sa douleur contribua à sa mort, qui arriva aussitôt après. Il y eut fort peu de gens qui opinassent ce jour-là, parce qu'il fallut aller au *Te Deum;* mais on vit l'air des esprits et des visages sensiblement changé. La salle du Palais, instruite par ceux qui étoient dans les lanternes, rentra dans sa première humeur; elle retentit, quand nous sortîmes,

des acclamations accoutumées, et j'eus ce jour-là trois cents carrosses chez moi, ou je n'en eus pas un.

Le 22 [décembre], l'on continua la délibération, et l'on s'aperçut de plus en plus que le Parlement ne suivoit pas le char de triomphe du Mazarin. Son imprudence à avoir hasardé tout le royaume dans la dernière bataille, y fut relevée de toutes les couleurs que l'on peut croire capables de ternir celles de sa victoire.

Le 30 couronna l'ouvrage. Il produisit l'arrêt par lequel il fut ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté de MM. les princes[1] et le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris. Il fut aussi arrêté de députer un président et deux conseillers vers M. le duc d'Orléans, pour le prier d'employer pour le même effet son autorité. Il ne seroit pas juste que j'oubliasse en ce lieu l'original de la fameuse chanson :

Il y a trois points dans cette affaire.

J'avois recordé, jusques à deux heures après minuit, M. de Beaufort chez Madame de Montbazon, pour le faire parler au moins un peu juste dans une occasion aussi délicate, et dans laquelle l'on prendroit plaisir de m'attribuer ce qu'il pourroit dire de mal à propos; j'y réussis, comme vous le voyez par la chanson, qui, dans la vérité, est rendue en vers mot à mot de la prose. Admirez, s'il vous plaît, la force de l'imagination! Le vieux Machaut, doyen du Conseil, et qui n'étoit rien moins qu'un sot, me dit à l'oreille, en entendant cet avis : « L'on voit bien que cela n'est pas

1. Mazarin commençait alors à reconnaître qu'il n'y avait plus à traiter avec les partisans des princes, mais à les pousser et à prendre des mesures de rigueur contre eux. Voy. les *Instructions*, n° 175, à l'*Appendice* du t. III.

de son cru. » Et ce qui est encore de plus merveilleux, est que les gens de la cour y entendirent finesse; quand je demandai à M. de Beaufort pourquoi il avoit parlé dans son avis de celui de M. d'Orléans, qui ne pouvoit pas opiner, puisqu'il n'étoit pas présent, il me répondit qu'il l'avoit fait pour embarrasser le Premier Président. Cette repartie vaut la chanson[1].

1. Nous donnons les trois strophes les plus importantes de cette chanson :

J'avons trois points dans notre affaire :
Les princes sont le premier point.
Je les honore et les révère,
C'est pourquoi je n'en parle point.

Le second est de l'Éminence
Monsieur Jules Mazarin.
Sans barguigner j'aime la France,
Et vas toujours mon grand chemin.

J'ai le cœur fait comme la mine,
Et suis tous les beaux sentiments.
C'est pourquoi j'conclus et opine
Com' fera Monsieur d'Orléans.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

APPENDICE

INSTRUCTIONS DU CARDINAL MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS,

ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT LE TELLIER.

I. — FÉVRIER ET MARS 1650. — 1. Chambois défend le Pont-de-l'Arche. — Sa fermeté. — 2, 16. L'abbé de Richelieu et les négociations relatives au Havre. — 3. Cadeaux faits à Chambois. — Il livre le Pont-de-l'Arche. — 4. M. de Saint-Pont, les bourgeois de Saint-Jean de Losne, M. de Vendôme, M. Poncet et son procès. — 5. Il faut acheter le château de Dijon. — 6. M. d'Osny est du parti de M. le Prince. — Stenay. — Le maréchal de Turenne. — 7, 8. Les régiments de Beauvau et d'Enghien. — 9. MM. d'Iglis et d'Anisy. — 10, 13, 15, 29, 42, 43, 48. M. de Bar et les princes prisonniers, LL. AA. de Condé, de Conti et de Longueville. — Le père Talon, etc. — 11. MM. de Nemours et d'Harcourt. — 12. Le Roi à Rouen. — La Gazette. — 14. Mademoiselle de Longueville à Trye. — 17. Madame de Longueville, la ville de Dieppe et ses députés. — Le maréchal du Plessis-Bellièvre. — 18. Le Roi à Bacqueville. — 19. Le maréchal de Turenne et sa correspondance avec Madame de Longueville. — 20. La princesse douairière de Condé offre de l'argent à Turenne. — 21. La duchesse de Bouillon en prison. — Il ne faut pas lui laisser engager sa vaisselle pour payer les frais de ses couches. — Mademoiselle de Bouillon et M de Carnavalet. — 22. Danvilliers, Stenay, Jametz, Mouzon, Sedan, la Gazette. — 23, 28. M. de Matignon et les villes de Caen, de Cherbourg et de Granville. — 24, 27, 54. Le duc et la duchesse de Richelieu, le Havre, Madame de Longueville, Madame d'Aiguillon. — 25. Le prince Thomas de Savoie. — 26, 79. Le maréchal de Ranzau et son extrême misère. — 30, 37, 38, 50, 67. Les projets de mariages pour les nièces de Mazarin. — 31, 33. La Gazette. — 32. La duchesse d'Aiguillon et le mariage du duc de Richelieu son neveu. — 34. Retour du Roi à Paris. — 35. Il faut gagner ou décrier les députés suisses. — 36. Le sacre du Roi. — 39, 52. Fausses lettres du prince de Condé à faire fabriquer. — 40, 61. M. d'Émery malade. — 41, 65. Conciliabule de femmes au palais du Luxembourg. — 44. Le duc Charles de Lorraine et Madame de Chevreuse. — 45. Les bons

sentiments de M. de Bouillon. — 46. La Flandre. — 47. Le Dauphiné. — 49. La Bourgogne. — 51. Le duc de Beaufort, M. d'Espernon, M. de Candale, Croissy et la ville de Bordeaux. — 53. Le Coadjuteur et l'abbaye du Bec. 55, 57. Matha et Fontrailles doivent être chassés de Paris. — 56, 63, 67. Le duc de Beaufort. — La Boulaye père et fils. — 58. Les pierreries de la duchesse de Longueville. — 59. Pénurie de Mazarin. — 60. Froideur du duc d'Orléans pour Mazarin. — 62. Il ne faut pas laisser transférer les princes prisonniers à la Bastille. — 64, 84. Dumont et la ville de Saumur. — 66. Madame de Chevreuse. — 68. M. le comte d'Alais et la Provence. — 69. Il faut imprimer de la crainte aux Parisiens. — 70. L'abbé Mondins et les pierreries de Mazarin. — 71. Le Coadjuteur et l'amnistie générale. — 72. Le prince de Marsillac et ses cabales. — 73. Mademoiselle de Bouillon. — Évasion de Madame de Bouillon. — Il faut bannir la douceur.

1. — *Du 4 février.* — Il est venu ici [à Rouen] un gentilhomme qui a vu Chambois, lequel, à ce qu'il nous a rapporté, est résolu de périr dans sa place. Nous verrons s'il demeurera toujours dans la même fermeté; car de ce côté-ci on ne perdra pas un moment de temps à presser cette affaire.

2. — *Du* 6 *février.* — L'abbé de Richelieu est venu ici; nous sommes toujours en négociations avec lui, et l'on n'oubliera rien pour se bien assurer du Havre. Enfin, puisque Leurs Majestés sont venues en cette province pour y établir l'ordre et la tranquillité, on travaillera avec toute l'application possible, et l'on tâchera de pourvoir à toutes choses, en sorte qu'il n'y arrive plus de troubles à l'avenir, et que l'on en puisse être hors d'inquiétude.

3. — On donne vingt mille livres comptant au sieur de Chambois. Ce qui m'oblige à vous conjurer de hâter, autant qu'il vous sera possible, les cinquante mille que vous me devez envoyer, parce que si, avec de semblables petites sommes, nous pouvions ajuster toutes choses en cette province, je crois qu'elles seroient utilement employées, et que la prudence voudroit que l'on se servît de cette voie plutôt que d'une autre pour sortir promptement d'affaire.

4. — *Du* 6 *février*. — On me donne avis de Bourgogne que l'envoi de son neveu, que le sieur de Saint-Pont a fait à la cour, pour assurer Leurs Majestés de sa fidélité, a plutôt été un effet de son adresse que de sa sincérité et de son affection. La vérité étant que les bourgeois de Saint-Jean-de-Losne lui ayant déclaré qu'ils étoient incapables de se détacher du service du Roi, et ayant même redoublé les gardes ordinaires pour plus de sûreté, la prudence l'avoit obligé, comme n'étant pas le plus fort, de déguiser ses sentiments, leur disant qu'il étoit dans la même désolation qu'eux; sur quoi il avoit dépêché ici, pour protester de son obéissance, sans parler en aucune façon de la déclaration que lui avoient faite lesdits habitants. Il sera bon que M. de Vendôme en soit informé. Néanmoins, quoique la conduite dudit sieur de Saint-Pont ne soit pas fort franche, et qu'il ait plutôt agi par nécessité que par élection, dans l'envoi de son neveu, il ne faudra pas laisser de le conserver et de lui faire toute sorte de bons traitements.

L'on m'a dit que M. Poncet n'est pas en état d'aller en Bourgogne, ayant à faire juger un procès où il y va de tout son bien; et comme vous savez combien il est important d'y envoyer au plus tôt quelqu'un, je vous prie de choisir vous-même une autre personne que vous jugerez propre pour cet emploi, et de la faire partir en diligence.

5. — Si on peut s'assurer du château de Dijon, moyennant quelque argent, il n'en faut point perdre l'occasion, car ce seroit un très-grand avantage d'en sortir par cette voie-là. Je vous prie de vous appliquer à cette affaire-là avec un soin particulier.

6. — On a toujours vu M. d'Osny fort attaché à M. le Prince et dépendant de lui; mais si vous êtes assuré

qu'il exécute fidèlement les ordres qui lui seront envoyés, vous pourrez les lui adresser, et particulièrement ceux que vous avez expédiés contre ceux qui se jettent dans Stenay et les soldats qui vont trouver M. de Turenne.

7. — Il faut nécessairement prendre résolution touchant le régiment de Bauveau, dont le mestre de camp est avec M. de Turenne. Si on ne peut pas se bien assurer de Grandru, il faudra le séparer à Hocquincourt, au duché de Chaulnes et à Lamethz; ou en user de telle façon que S. A. R. résoudra.

8. — Sa Majesté croit que, pour le régiment d'Enghien, il faut licencier les officiers suspects, prendre la parole de Lobertière et des autres, et le faire marcher sans délai en Picardie, si S. A. R. le trouve bon, et on leur peut faire espérer des recrues.

9. — *Du* 7 *février*. — Je vous prie de tenir la main que MM. d'Iglis et d'Anisy puissent toucher l'argent qu'on a jugé nécessaire pour leur subsistance; c'est si peu de chose, qu'il sera aisé à MM. les surintendants d'y satisfaire.

10. — S. A. R. a eu, à ce qu'il semble à Sa Majesté, très-grande raison d'approuver la conduite du sieur de Bar, d'avoir empêché la sœur de Chambois de parler à M. de Longueville, pour les raisons que S. A. R. a jugé très-judicieusement.

Le Père Talon n'est pas à Paris, et quand il y seroit, c'est un esprit composé de façon que ce ne seroit pas prudence de lui permettre ce que M. le prince de Conti désire; pour le cordelier, Sa Majesté en est d'accord.

11. — J'ai dit à la Reine la réponse que S. A. R. a faite à MM. de Nemours et comte d'Harcourt, touchant la place de Brisack. Sa Majesté en a une satisfaction

extrême, et, à la vérité, elle est très-digne de son zèle pour le bien de l'État et de l'amitié qu'il a pour la Reine.

12. — Je vous envoie la relation que Saintot a dressée de ce qui s'est passé ici [à Rouen] à l'arrivée de Leurs Majestés, il faudra l'envoyer à Renaudot, pour en faire un extraordinaire de la *Gazette*.

13. — Je vous ai déjà répondu, ci-dessus, touchant le Père Talon; mais pour le cordelier que désire M. de Longueville, comme je viens d'apprendre qu'il a toujours été son domestique et l'a suivi en tous ses voyages, il est à présumer qu'il le demande principalement pour savoir ce qui se passe, et lui donner des ordres de parler à ses domestiques et à ses amis. C'est pourquoi, lui accordant cette grâce, il faut que ce ne soit que pour une seule fois, et même prendre de telles précautions, qu'en déclarant à ce religieux la permission de Sa Majesté, on le fasse partir sur-le-champ, dans un carrosse, avant qu'il ait le temps de parler à personne, et qu'après cela il n'y retourne plus.

14. — On a fait dire à Mademoiselle de Longueville l'intention de Sa Majesté pour sa demeure[1], et on lui

1. Mazarin s'était déjà occupé de Mademoiselle de Longueville dès le 4 février. Voici ce qu'il disait à le Tellier :

« Quoique la Reine m'eût dit ce que je vous écrivis hier, je vis bien après que c'étoit un équivoque et qu'on avoit pris Madame pour Mademoiselle de Longueville, la vérité étant que Madame la princesse de Carignan ayant dit à la Reine qu'elle avoit eu des nouvelles de Mademoiselle de Longueville, qui supplioit Sa Majesté de trouver bon qu'elle se retirât à Trye. à quoi sadite Majesté auroit donné les mains; ensuite on rencontra partie du train de ladite demoiselle, qui prenoit le chemin de Paris. C'est pourquoi, en cas que vous vissiez qu'elle prétendît s'y en aller et y faire séjour, au lieu d'exécuter ce qu'elle a proposé, vous en parlerez à Son Altesse Royale et lui direz que l'avis de la Reine est que l'on s'en tienne à ce qui a été résolu à Paris, c'est-à-dire qu'on ordonne à ladite demoiselle de se retirer à Trye ou à Coulommiers, et après que vous en aurez

en enverra encore un ordre; si elle y contrevient, il faudra en user comme il vous a été mandé, S. A. R. l'ayant approuvé.

15. — Il faut prendre bien garde que les prisonniers ne puissent avoir aucunes nouvelles et ne voient pas de nouveaux visages, j'entends des officiers de la garnison, car vous savez combien M. le Prince est pressant, et la peine qu'ils auroient de se défendre de répondre aux interrogatoires qu'il leur feroit.

16. — *Du* 8 *février*. — L'abbé de Richelieu doit être ici de retour aujourd'hui; il partit dans les meilleurs sentiments du monde, et je puis dire que je le fis pleurer de sentiment de la conduite qu'il avoit tenue. Peut-être qu'il amènera son frère. On cherche les expédients par lesquels, en assurant la place du Havre à cette maison, Sa Majesté puisse être en repos, aussi qu'il ne s'en mésadviendra point et ne s'y passera jamais rien contre son service.

17. — Mais comme toutes ces choses, quoique grandes et importantes, n'assureroient point le repos de la province, si Dieppe demeuroit en l'état qu'il est, étant une porte par où l'on peut introduire les forces étrangères et tenir tout le pays en combustion, par la présence des troupes qu'il faudroit y avoir incessamment pour leur faire tête, la principale application de Leurs Majestés est de pourvoir à cette affaire par tous les moyens qu'il se pourra. L'état de la chose est que Madame de Longueville fait, jusqu'ici, toute la mine de se vouloir bien défendre; qu'elle a envoyé demander secours aux étrangers, qui ne peut être qu'aux Espagnols qu'on dit devoir arriver d'heure à autre; qu'elle

parlé à Sadite Altesse Royale, vous pourrez donner ordre à cette affaire en la manière que vous jugerez le plus à propos, et il sera bon que vous lui parliez vous-même. »

extrême, et, à la vérité, elle est très-digne de son zèle pour le bien de l'État et de l'amitié qu'il a pour la Reine.

12. — Je vous envoie la relation que Saintot a dressée de ce qui s'est passé ici [à Rouen] à l'arrivée de Leurs Majestés, il faudra l'envoyer à Renaudot, pour en faire un extraordinaire de la *Gazette*.

13. — Je vous ai déjà répondu, ci-dessus, touchant le Père Talon; mais pour le cordelier que désire M. de Longueville, comme je viens d'apprendre qu'il a toujours été son domestique et l'a suivi en tous ses voyages, il est à présumer qu'il le demande principalement pour savoir ce qui se passe, et lui donner des ordres de parler à ses domestiques et à ses amis. C'est pourquoi, lui accordant cette grâce, il faut que ce ne soit que pour une seule fois, et même prendre de telles précautions, qu'en déclarant à ce religieux la permission de Sa Majesté, on le fasse partir sur-le-champ, dans un carrosse, avant qu'il ait le temps de parler à personne, et qu'après cela il n'y retourne plus.

14. — On a fait dire à Mademoiselle de Longueville l'intention de Sa Majesté pour sa demeure [1], et on lui

1. Mazarin s'était déjà occupé de Mademoiselle de Longueville dès le 4 février. Voici ce qu'il disait à le Tellier :

« Quoique la Reine m'eût dit ce que je vous écrivis hier, je vis bien après que c'étoit un équivoque et qu'on avoit pris Madame pour Mademoiselle de Longueville, la vérité étant que Madame la princesse de Carignan ayant dit à la Reine qu'elle avoit eu des nouvelles de Mademoiselle de Longueville, qui supplioit Sa Majesté de trouver bon qu'elle se retirât à Trye. à quoi sadite Majesté auroit donné les mains; ensuite on rencontra partie du train de ladite demoiselle, qui prenoit le chemin de Paris. C'est pourquoi, en cas que vous vissiez qu'elle prétendît s'y en aller et y faire séjour, au lieu d'exécuter ce qu'elle a proposé, vous en parlerez à Son Altesse Royale et lui direz que l'avis de la Reine est que l'on s'en tienne à ce qui a été résolu à Paris, c'est-à-dire qu'on ordonne à ladite demoiselle de se retirer à Trye ou à Coulommiers, et après que vous en aurez

en enverra encore un ordre; si elle y contrevient, il faudra en user comme il vous a été mandé, S. A. R. l'ayant approuvé.

15. — Il faut prendre bien garde que les prisonniers ne puissent avoir aucunes nouvelles et ne voient pas de nouveaux visages, j'entends des officiers de la garnison, car vous savez combien M. le Prince est pressant, et la peine qu'ils auroient de se défendre de répondre aux interrogatoires qu'il leur feroit.

16. — *Du* 8 *février*. — L'abbé de Richelieu doit être ici de retour aujourd'hui; il partit dans les meilleurs sentiments du monde, et je puis dire que je le fis pleurer de sentiment de la conduite qu'il avoit tenue. Peut-être qu'il amènera son frère. On cherche les expédients par lesquels, en assurant la place du Havre à cette maison, Sa Majesté puisse être en repos, aussi qu'il ne s'en mésadviendra point et ne s'y passera jamais rien contre son service.

17. — Mais comme toutes ces choses, quoique grandes et importantes, n'assureroient point le repos de la province, si Dieppe demeuroit en l'état qu'il est, étant une porte par où l'on peut introduire les forces étrangères et tenir tout le pays en combustion, par la présence des troupes qu'il faudroit y avoir incessamment pour leur faire tête, la principale application de Leurs Majestés est de pourvoir à cette affaire par tous les moyens qu'il se pourra. L'état de la chose est que Madame de Longueville fait, jusqu'ici, toute la mine de se vouloir bien défendre; qu'elle a envoyé demander secours aux étrangers, qui ne peut être qu'aux Espagnols qu'on dit devoir arriver d'heure à autre; qu'elle

parlé à Sadite Altesse Royale, vous pourrez donner ordre à cette affaire en la manière que vous jugerez le plus à propos, et il sera bon que vous lui parliez vous-même. »

fait travailler quatre à cinq cents hommes aux fortifications; qu'elle a fait entrer une garnison extraordinaire dans le château, a mandé plusieurs gentilshommes; qu'il y a des vaisseaux prêts à la rade ou pour favoriser la descente des gens qui doivent venir de Flandre, ou, possible, pour se sauver, selon qu'elle se verra pressée.

S. A. R. jugera bien, par toutes ces circonstances, qu'il n'y a rien présentement de plus important à faire dans le royaume que de réduire Dieppe et en faire sortir Madame de Longueville, parce qu'autrement tout ce qu'on a fait et pourra faire encore en Normandie, ne suffiroit pas pour en assurer le repos, et nous y laisserions un levain qui nous donneroit bien de la peine pendant la prochaine campagne, et seroit capable, avec le temps, de mettre toute la province en feu, faisant revivre l'affection de ceux qui sont attachés à M. de Longueville qui, en nombre et en qualité, sont très-considérables.

Ces considérations ont fait juger à un chacun d'une nécessité indispensable, de toutes les voies, pour remédier à ce mal sans perdre un moment de temps, et cela, afin de prévenir l'arrivée des étrangers et surprendre et étonner, ceux qui sont dans Dieppe, par la promptitude.

Il y avoit ici des députés de la ville, que Madame de Longueville avoit pris soin de choisir des plus affidés à sa maison; je les ai vus diverses fois, et il m'est réussi, par diverses conférences, de leur persuader si vivement que la ville est perdue, si le Roi n'en est bientôt maître (parce qu'il faut nécessairement qu'ils soient ou à la France ou à l'Espagne, et que les environs de Dieppe, où tous les biens des habitants sont situés, vont devenir le théâtre de la guerre), qu'enfin, et par

cette raison et par plusieurs autres que j'omets, je les ai disposés, ces mêmes gens qui étoient venus avec un esprit de prévention tout contraire, à prendre la résolution d'eux-mêmes de s'aller jeter aux pieds de la Reine, hier au soir, pour supplier Leurs Majestés de ne les abandonner pas et de leur donner son assistance, demandant une personne et des officiers pour les commander dans la ville, avec assurance qu'ils leur obéiront en tout et les défendront au péril de leur vie, répondant sur leur tête de la sûreté de ces personnes-là.

La Reine a jeté les yeux sur M. du Plessis-Bellièvre pour cela; il partit hier, à la nuit, accompagné de vingt-cinq ou trente officiers. Cependant, comme Madame de Longueville fait entendre aux habitants qu'elle ne s'est retirée là que pour être en sûreté, Sa Majesté y a envoyé le sieur de Varenne, avec un ordre à ladite dame de se retirer à Trie ou à Coulommiers, lui donnant parole qu'elle pourra le faire avec une entière sûreté. On a jugé cette diligence nécessaire, pour faire connoître aux habitants que l'intention du Roi n'étoit pas de pousser à bout ladite dame, mais seulement d'affermir le repos de la ville de Dieppe et avec cela celui de toute la province. En même temps, on a fait partir les maréchaux des logis pour aller marquer les logis dans Dieppe. On y fait avancer l'avant-garde, sous M. de Palluau, composée de deux cents chevaux et de quinze cents hommes de pied, et M. le comte d'Harcourt le suit avec le reste des troupes.

18. — Pour Leurs Majestés, elles partiront jeudi et iront ce soir-là coucher à Bacqueville. Si le voyage n'avoit pas le succès que l'on a sujet d'en espérer, ce seroit, à la vérité, un grand malheur; mais à ne l'entreprendre pas aussi, ce même malheur est déjà tout

formé. Ainsi la résolution de Leurs Majestés, quoi qu'arrive, ne peut qu'être louée.

19. — J'oubliois de vous dire que nous avons avis que Madame de Longueville a reçu des lettres du maréchal de Turenne, par lesquelles il l'assure qu'il tiendra ferme jusqu'au bout pour l'intérêt de Messieurs les princes.

Chambois en a reçu aussi du même maréchal, qui lui marque que quoi qu'il puisse entendre dire de lui, il ne croie autre chose, si ce n'est qu'il servira toujours le parti, et l'exhorte à en faire de même. Je l'ai su de Gauville, qui est à moi et que j'ai employé à ménager l'affaire du Pont-de-l'Arche avec ledit Chambois.

20. — On m'a donné avis certain que Madame la Princesse a promis de l'argent au maréchal de Turenne, pourvu qu'il se mette en état de faire quelque chose de considérable en faveur de ses enfants. C'est pourquoi, il est d'autant plus nécessaire de songer aux moyens qu'on pourra tenir pour empêcher que l'argent que ladite dame reçoit, ou qui lui pourra encore venir, ne soit employé à des usages contre le service du Roi. Je vous prie de vous y bien appliquer.

21. — *Du* 10 *février*. — Sa Majesté estime qu'on peut permettre à Madame de Bouillon d'écrire à M. son mari, pourvu qu'on voie les lettres. Il me semble qu'il n'est pas à propos, pour les considérations que vous marquez, de permettre à ladite dame l'engagement de sa vaisselle; mais pour une dépense comme celle de payer les frais de son accouchement, il faudroit l'assister nous-mêmes, et si vous avez touché les quatre mille francs pour moi, on pourra lui en faire donner cent pistoles.

Pour ce qui est du ministre que demande Mademoiselle de Bouillon, Sa Majesté se remet à ce que S. A. R.

fera de delà et estimera plus à propos. Je n'ai pas entendu ce que vous marquez du dessein qu'a ladite demoiselle de convertir le sieur de Carnavalet.

22. — *Du* 11 *février*. — Il seroit bien important de mettre un bon régiment de cavalerie à Danvilliers et à Jametz, pour l'incommodité principalement qu'il pourroit donner à ceux qui sont dans Stenay; et ce corps de cavalerie s'entendant avec celui qu'on mettra en même temps à Mouzon et à Sedan, ils pourront se joindre souvent pour faire des parties.

Il faut dire à Renaudot de composer une *Gazette* extraordinaire de cette affaire de Danvilliers, dont vous lui donnerez les mémoires, et y insérer surtout les grâces que S. M. a accordées à la garnison, afin que cela produise l'effet que j'ai marqué, sans oublier qu'on fait vendre l'équipage et qu'on a donné une chaîne d'or au sergent qui a apporté la nouvelle. Je vous prie de faire remarquer à S. A. R. que toutes les expéditions qu'on donne pour les changements qui se font dans les places, ne sont que de simples commissions de commander dedans, en attendant qu'on prenne d'autres résolutions, et qu'il n'y a nulle provision expédiée.

23. — *Du* 12 *février*. — Caen sera remis aujourd'hui. On eût pu s'en retourner, il y a deux ou trois jours, car tout étoit fait; mais on n'eût perfectionné toutes choses. On est présentement en négociation avec M. de Matignon, qui est ici, pour lui faire remettre Cherbourg et Graville; on l'a fait en termes moitié doux, moitié brusques, et je suis bien trompé si nous n'en venons à bout.

24. — J'ai renvoyé au Havre un des miens, qui doit être de retour dans deux heures. Puisque nous n'avons pas un pouvoir effectif dans cette garnison-là, il impor-

teroit au moins que M. de Richelieu vînt faire un tour ici pendant que Leurs Majestés y sont, pour faire voir que la place est en notre disposition. Enfin, mon avis est qu'on ne tourne pas le dos à cette province, sans prendre toutes les précautions nécessaires pour être tout à fait assuré de la durée du repos et du calme qu'on y aura établi.

25. — *Du 13 février.* — Après avoir parcouru tout ce qu'il y a de personnes en France, pour le commandement de l'armée de Flandre, la campagne prochaine, je n'ai pu, ce me semble, mieux m'arrêter que sur M. le prince Thomas, qui me paroît être le seul sur qui l'on puisse présentement jeter les yeux pour cet emploi. Je vous prie qu'en discourant, sans affectation, avec S. A. R., de ce commandement et des personnes qu'on pourroit choisir, vous lui insinuiez adroitement ce sentiment comme de vous, sans témoigner que je vous en ait écrit, ni qu'on y ait fait ici aucune visée. Il est bien de préparer la chose de cette manière, pour en prendre après la résolution, s'il est jugé à propre, à notre retour.

26. — Madame la maréchale de Rantzau m'ayant écrit pour me représenter l'extrémité où son mari est réduit[1] et qu'elle désespère de sa guérison, si on ne lui permet de le faire transporter à Paris, pour avoir plus

1. Saint-Évremond caractérise ainsi qu'il suit la valeur de Rantzau et des autres maréchaux :

« Le courage du maréchal de Châtillon étoit une intrépidité lente et paresseuse. Celui de la Meilleraye avoit une ardeur fort propre à presser un siége, et un grand emportement dans les combats de campagne. La valeur du maréchal de Rantzau étoit admirable pour les grandes actions ; elle a pu sauver une province, elle a pu sauver une armée ; mais on eût dit qu'elle tenoit au-dessous d'elle les périls communs, à la voir si nonchalante pour les petites et fréquentes occasions où le service ordinaire se faisoit. » (*OEuvres mêlées*, t. II.)

commodément les médecins et les autres choses dont il aura besoin, promettant qu'il vivra retiré et sans autre commerce, si ce n'est qu'avec ceux qui seront nécessaires pour l'assister dans sa maladie. J'en ai parlé à la Reine qui a trouvé bon qu'on le lui permît à ces conditions, et elle m'a recommandé de vous écrire d'en parler à S. A. R., et que si elle se trouve du même sentiment, vous envoyiez à Meaux les ordres nécessaires pour cela. Je vous adresse ouverte la réponse que je fais à Madame la maréchale de Rantzau, afin que vous la voyiez et que vous la lui fassiez tenir ensuite, s'il est jugé à propos.

27. — *Du 14 février.* — M. le duc de Richelieu arriva hier avec Sainte-Maure, Leurs Majestés l'ont fort bien reçu. On va maintenant travailler à mettre le Havre en état, s'il est possible, qu'étant conservé par ledit sieur Duc, le Roi n'ait point de sujet, après être sorti de la province, de craindre qu'il se puisse rien passer dans cette place-là contre son service. S. A. R. le jugera sans doute d'autant plus important, que tout ce que nous avons fait jusqu'ici ne seroit pas entièrement affermi si le Hâvre demeuroit, comme il étoit depuis le mariage de M. de Richelieu ; il y a là-dedans quantité de personnes très-suspectes ; la dame a un pouvoir absolu sur l'esprit de son mari, et on nous assure que Madame de Longueville est dans la maison d'un gentilhomme particulier, qui n'est qu'à deux lieues de là. Si on en est bien assuré, on y donnera bon ordre.

J'ai fait connoître à M. de Richelieu qu'il étoit à propos et nécessaire que Madame sa femme vînt ici avant que Leurs Majestés en partent ; il lui a dépêché son frère l'abbé, ce matin, et nous l'attendons pour demain au soir.

La Reine ne pourra pas se défendre d'accorder le

tabouret à Madame de Richelieu, mais on le fera en sorte que ce soit une compensation pour les changements qu'on veut faire dans le Havre. Il faut faire connoître à Madame d'Aiguillon que cela n'apportera aucun préjudice au dessein qu'elle peut avoir de faire rompre le mariage du duc de Richelieu, car la Reine traite présentement sur le pied que les choses sont, ce qui n'empêchera pas le cours de la justice et que Sa Majesté ne change ce traitement, quand il lui aura réussi de faire déclarer le mariage non valablement contracté, la grâce du tabouret ne donnant aucun nouveau droit à Madame de Richelieu. S'il est vrai, ce que quelqu'un m'a dit, que Madame d'Aiguillon sera bien aise de pouvoir donner les mains, avec le temps, à ce mariage, vous n'aurez pas grande peine à lui faire entendre raison sur cet article.

28. — L'affaire de Cherbourg et de Graville est accommodée. On fait partir aujourd'hui des soldats pour en aller prendre possession. Il a fallu quelque adresse pour ménager là-dessus les esprits de ces Messieurs de Matignon.

29. — Un billet qui m'a été envoyé de Paris contient, comme vous verrez, un avis important dont il faudra faire part à M. de Bar, afin qu'il soit alerte là-dessus. Il seroit bien nécessaire qu'on pût trouver quelque personne affidée, qui eût servi ou dedans les corps de MM. les princes ou avec eux, pour découvrir les soldats ou cavaliers desdits corps qui viendront se présenter au bois de Vincennes.

30. — Sur le sujet de l'entretien qu'a eu avec vous M. de Saint-Aoust, touchant les mariages[1], il me

1. Il est ici question des mariages des nièces de Mazarin. — L'oraison funèbre de la plus belle et de la plus célèbre des nièces de Son Éminence, d'Hortence Mancine, duchesse de Mazarin, a été

semble, s'il vous en reparle, que vous devez civilement lui faire connoître que vous ne voulez pas vous mêler de semblables affaires.

31. — Il faudra faire mettre dans la *Gazette* les six lettres de noblesse aux sergents, en la forme que S. A. R. a jugé, c'est-à-dire aux plus anciens et non pas au sort.

32. — *Du 17 février.* — Le procureur du Roi m'a donné avis que Madame d'Aiguillon a fait sa plainte, secrètement, au lieutenant criminel, comme d'un rapt fait en la personne de son neveu, et qu'il a décrété là-dessus ajournement personnel contre Madame de Richelieu et prise de corps contre Chambon et des Maretz, et permis de s'assurer de M. de Richelieu et de l'abbé. Ladite dame en presse fort l'expédition, et il me demande là-dessus les volontés de la Reine. Je vous prie de l'envoyer quérir et le lieutenant criminel aussi, et de leur dire qu'ils se gardent bien d'expédier la chose et qu'ils trouvent des prétextes pour éloigner [l'exécution] jusqu'à notre retour.

33. — Je viens de voir l'extraordinaire de la *Gazette* et n'y ai rien trouvé des soins qu'on a pris ici pour faire réussir les affaires de Clermont et de Danvilliers; il

écrite par Saint-Évremond. Nous n'en citons que les vers suivants et les lignes qui les accompagnent :

Vous y viendrez à ce triste passage,
Hortence, hélas ! vous y viendrez un jour;
Et perdrez là ce beau visage
Qu'on ne vit jamais sans amour.

« Hortence mourra ! cette merveille du monde mourra un jour ! L'idée d'un si grand mal mérite vos larmes. — Détournons notre imagination de sa mort sur sa naissance, pour dérober un moment à notre douleur. » (*Œuvres*, t. II, p. 19.)

D'après une tradition qui paraît assez authentique, la belle Hortence Mancini aurait été représentée dans une des peintures du plafond de la Galerie de l'hôtel Mazarin, qui est l'œuvre de Romanelli.

étoit bon de faire voir que cela n'est pas arrivé par hasard. Je vous prie d'y remédier quand on parlera de Clermont.

34. — *Du 19 février.* — Leurs Majestés prétendent partir demain d'ici et arriver mardi de bonne heure à Paris. M. de Créqui s'en allant devant, on l'a chargé de voir M. du Fretoy, afin qu'après en avoir dit un mot à S. A. R., il envoie, lundi au soir, à Saint-Germain, trois ou quatre attelages pour Leurs dites Majestés; et comme j'en aurois aussi besoin de deux, je vous prie que j'y trouve le vôtre et celui de M. le commandeur de Souvré, ou de tel autre de vos amis que vous voudrez. Il ne sera pas nécessaire que vous envoyiez de corps de carrosse.

35. — *Du 9 mars* 1650. — Si on ne peut gagner le député Stal, à quoi j'estime qu'il ne faut épargner ni peine ni argent, dont M. d'Émery est tombé d'accord, il faudra le décrier, publiant entre autres choses, qu'on écrit de Milan (comme il est vrai), que l'ambassadeur d'Espagne résidant en Suisse s'est engagé à lui fournir quatre mille pistoles, pourvu qu'il fît rappeler les Suisses qui sont en France, et il lui en a payé mille pour cela avant son départ.

Je crois qu'il seroit bien à propos, S. A. R. le trouvant bon, que M. Servien vît ledit Stal en particulier, sous prétexte des affaires d'Allemagne, pour essayer de le mettre dans le bon chemin, outre ce que M. le Tellier lui dira en public traitant d'affaires.

36. — La Reine me parle souvent du sacre du Roi et m'a chargé bien expressément d'écrire à Messieurs des finances, de sa part, pour les obliger à faire un fonds par avance pour cette dépense-là; on croit que cinquante mille écus pourront suffire. Il faudra, s'il vous plaît, les en solliciter incessamment, quoique l'intention de Sa Majesté soit toujours de retourner à Paris avant qu'aller à cette cérémonie.

37. — Cependant, on fait ici grand bruit de ce que l'on a semé de delà que le Roi n'y retourneroit point, qu'après sa majorité et que la populace, d'ordinaire fort crédule, y ajoute foi, sur une particularité principalement de ce que j'ai amené mes nièces à ce voyage, ce que je n'avois pas fait à celui de Rouen. On nous marque que ces bruits sont semés et fomentés par les partisans de M. le Prince, pour aliéner les esprits: c'est pourquoi il ne faut rien oublier pour guérir ces méfiances qui, en effet, n'ont aucun fondement réel, comme la suite le fera voir. Mandez-moi si S. A. R. approuveroit qu'on prît occasion d'écrire, de la part du Roi, à M. le maréchal de l'Hôpital sur quelque occurrence où l'on voulût, par occasion, donner l'assurance du prompt retour de Leurs Majestés à Paris.

38. — Je prie M. Servien et M. le Tellier de consulter ensemble s'ils croient qu'il soit à propos de faire venir M. le duc de Mercœur pour achever le mariage, sans autre délai; S. A. R. m'a témoigné être persuadée qu'il ne falloit pas différer davantage; je considère, d'ailleurs, que c'est le moyen d'achever plus tôt ce qui regarde M. de Beaufort. S'ils penchent à cet avis, je pourrois lui dépêcher un courrier en toute diligence, et il seroit de retour à Barcelonne avant le commencement de la campagne; s'ils sont de cet avis, ils en conféreront avec M. le Garde des Sceaux de ma part, et s'y conformant, il faudra en entretenir S. A. R. pour en avoir son consentement. Si on juge à propos d'en parler à Madame de Chevreuse, afin que M. de Beaufort en soit informé par elle, ils le peuvent faire, m'en remettant entièrement et confirmant ce qu'ils résoudront là-dessus.

39. — *Du* 10 *mars*. — Je vous prie de m'envoyer une lettre ou deux écrites de la main de M. le Prince, que je vous renverrai après. Peut-être trouvera-t-on moyen, sinon de les contrefaire pour écrire à Saint-Micaut, au moins d'en approcher assez pour qu'il soit bien aise d'être trompé et de sauver par là, en quelque façon, sa réputation, comme s'il ne remettoit la place que sur un ordre de M. le Prince.

40. — Je vous prie de me faire savoir souvent des nouvelles de la santé de M. d'Émery, avec lequel je me réjouis que l'affaire des trois millions de Rouen soit assurée.

41. — *Du* 14 *mars* 1650. — Les beautés de ce lieu d'Émery, que le grand froid qu'il fait ne nous empêche pas de goûter sensiblement, me serviroient d'une assez légitime excuse pour différer de parler d'affaires, s'il ne falloit, en tout temps, faire céder le plaisir aux faires.

Il me semble que S. A. R. ayant un avis certain des conférences particulières qu'a Madame de Remenecourt avec Madame de Richelieu, Madame de Fiesque et Madame de Bonnelle [1], la chose est assez importante

1. Il est souvent question de ces mêmes femmes dans la *Muse historique* de Loret. On y lit au sujet de Madame de Remenecourt, (p. 111) :

... la belle Remenecour
D'humeur gaye, enjouée et franche,
De couleur et peau belle et blanche,
De corps grasset et potelé,
D'esprit tout à fait éveillé,
De complexion drue et saine,
De race et de naissance lorraine.

(P. 137) : Manican et Remenecour,
Deux des beaux astres de la cour.

(P. 138) : Dimanche dernier, jour pour jour,
L'agréable Remenecour,
Une des filles de Madame
Ayant conçu dans sa belle âme

pour y prendre quelque résolution. Je dis pour l'intérêt de S. A. R. même, plutôt que pour une autre considération ; autrement chacun gloseroit à sa mode, si on croyoit que S. A. R., qui doit être le maître, permît que, dans sa maison même, ses domestiques fissent impunément des liaisons et des cabales avec des personnes qui se déclarent ouvertement être d'un parti qui lui est contraire. La prudence de Sadite Altesse lui suggérera assez les moyens d'empêcher et les mauvais effets et les discours, et, en tout cas, elle pourroit interdire à cette demoiselle la pratique de ces autres dames-là, et pour plus de sûreté la sortir du Luxembourg; car encore qu'elles se communiquassent, après, leurs pensées et leurs desseins par mains tierces, cette défense ne laisseroit pas que d'avoir fait éclat et de contenir les autres dans leur devoir et dans le respect qu'ils doivent aux intentions de Sadite A. R., à laquelle je soumets néanmoins, comme il est juste, tous mes sentiments.

42. — La Reine a considéré l'importance des de-

Un dégoût des plaisirs mondains,
Qui, sans mentir, sont un peu vains,
Quoique belle et quoiqu'enjouée,
Et de mille charmes douée,
Dans un cloître se retira,
Dont Gaston fort murmura.

Madame de Remenecourt était-elle du nombre des précieuses dont Saint-Évremond a dit : « Si vous voulez savoir en quoi les Précieuses font consister leur plus grand mérite, je vous dirai que c'est à aimer tendrement leurs amants sans jouissances, et à jouir solidement de leurs maris avec aversion. Ces fausses délicates ont ôté à l'amour ce qu'il y a de plus naturel, pour lui donner quelque chose de plus précieux ; elles ont tiré une passion toute sensible du cœur à l'esprit et converti des mouvements en idées. Cet épurement si grand a eu son principe d'un goût honnête de la sensualité ; mais elles ne sont pas moins éloignées de la véritable nature de l'amour que les plus voluptueuses ; car l'amour est aussi peu de la spéculation de l'entendement que de la brutalité de l'appétit. »

mandes que M. le président de Nesmond a faites à M. le Tellier et les suites qu'elles peuvent avoir. Elles consistent à permettre à M. le prince de Conti de loger hors du Donjon, avec liberté pourtant d'aller voir M. le Prince, quelque jour de la semaine; que le père Boucher entre dans le Donjon et s'enferme avec MM. les princes pour leur consolation; et que lesdits sieurs princes puissent monter et se promener ensemble sur la plate-forme.

Pour la première, on n'a point promis audit sieur président, comme il suppose, que l'on dût permettre à M. le prince de Conti, étant sorti hors du Donjon, de retourner voir toutes les semaines M. son frère; on lui a bien dit que son indisposition continuant, la Reine trouveroit bon qu'il se fît porter en bas, hors du Donjon. Mais je vois par ce que le sieur de Bar a écrit à M. le Tellier, que ledit sieur prince de Conti ne le demande pas et qu'il est plus aise de demeurer dans la chambre de M. son frère.

La raison pour laquelle il ne seroit pas bon de souffrir leur communication, s'ils ne sont également renfermés, c'est qu'il est sans doute que ledit sieur prince de Conti n'étant plus dans le Donjon, auroit toute facilité à savoir ce qui se passe et à donner et recevoir des nouvelles, sur lesquelles il pourroit après, dans les entrevues, consulter M. son frère. Et S. A. R. sait bien qu'on a jugé fort important d'empêcher que l'un et l'autre ne pussent rien pénétrer de ce qui se passe.

En tout cas, si l'on en venoit à cette séparation, ce que Sa Majesté remet à S. A. R. d'ordonner, suivant les instances qui en seront faites et l'état de la maladie dudit prince, elle croit que s'il désiroit après de voir M. son frère, on ne lui en devroit accorder la permission qu'en un mois une fois, pour leur satisfaction

réciproque, mais en présence de gens affidés qui entendissent tout ce qu'ils se diroient l'un à l'autre.

Pour ce qui est du père Boucher, il est à croire qu'ils ne le demandent que pour savoir de lui en quel état sont les affaires et ce qui se passe. C'est pourquoi, si S. A. R. juge qu'il faille le leur accorder, il me semble qu'on devroit au moins prendre la précaution de lui faire faire serment devant ses supérieurs, de ne dire aucune nouvelle auxdits sieurs princes, et de ne leur faire savoir directement ni indirectement ce qui s'est fait depuis leur détention.

Pour ce qui est de la promenade sur la plate-forme, Sa Majesté estime qu'il ne faut pas aller si vite à accorder tout ce qu'on demande en leur faveur, pendant que, par le refus qu'ont fait lesdits sieurs princes d'écrire à ceux qui commandoient pour eux dans leurs gouvernements, ils obligent Leurs Majestés elles-mêmes à souffrir les fatigues de divers voyages, pour réduire dans leur obéissance des places qui sont au Roi, et pendant que Madame de Longueville fait du pire qu'elle peut dans les pays étrangers, jusqu'à traiter avec les ennemis de l'État pour leur faire tomber Stenay entre les mains, si elle le peut. Ces considérations sont très-justes et très-pressantes, et il ne faudra pas aux occasions omettre de les dire au président de Nesmond.

43. — Quant au discours que M. le prince de Conti a fait au sieur de Bar, sur la clôture de Madame la Princesse avec M. son mari, comme il n'en fait point d'instance formelle, il semble qu'il ne faille rien répondre aussi, mais éviter seulement de s'engager à rien.

44. — J'ai reçu la copie de la lettre que M. le duc Charles a écrite à Madame de Chevreuse, et trouvé très-judicieuse la réponse que M. Servien, après en

avoir parlé à M. le Garde des Sceaux et à M. le Tellier, a suggérée à Madame de Chevreuse pour faire à mon dit sieur duc.

45. — J'ai rendu compte à la Reine des bons sentiments de M. de Bouillon, sur ce que Madame sa femme en a témoigné à M. le Tellier. Sa Majesté en a été fort satisfaite, et désire qu'on assure ladite dame qu'ils ne se repentiront jamais d'avoir pris des résolutions auxquelles d'ailleurs leur devoir les oblige. Nous en attendrons l'effet au plus tôt.

46. — Les avis que j'ai reçus de Flandre, en dernier lieu, des préparatifs que font les ennemis, m'obligent à de nouvelles recharges pour le premier envoi des gardes françoises et suisses sur la frontière, dont je prie M. le Tellier de parler de nouveau à S. A. R., si elles n'étoient pas encore parties.

47. — Pendant que nous serons proche du Dauphiné, nous songerons à y envoyer une personne expresse, de la part du Roi, pour essayer d'y remettre les choses dans le train qui se doit. On n'a pas seulement encore imposé la taille de l'année 1648, et ces peuples-là, hors la révolte déclarée, sont certainement plus débauchés qu'aucun autre du royaume, se persuadant qu'ils ne doivent plus rien payer. On m'assure que cela est principalement fomenté par les officiers des compagnies souveraines, dont les biens se trouvent être à la taille par le dernier règlement du cadastre.

48. — *Du 17 mars.* — Je ne doute point que les nouvelles de ce qui se passe n'aient touché très-sensiblement M. le Prince, lorsqu'il les aura apprises, et qu'elles n'aient produit dans son esprit l'effet que M. de Bar a fait savoir à M. le Tellier, de lui changer entièrement sa conduite et de le rendre plus doux, voyant abattues toutes les espérances qu'il avoit pu concevoir; ce pendant, puisque lui-même a dit ces propres paroles : « Il n'y a que Stenay qui s'éloigne de son devoir, car on doit obéissance à la Reine. » Il me semble que la conjoncture est très-propre pour lui faire reparler par M. Servien, et en ayant dit un mot à la Reine, elle l'a fort approuvé et m'a commandé d'écrire de sa part qu'on l'exécute aussitôt, si S. A. R. se trouve du même avis.

49. — Je vous dirai, en passant, afin que S. A. R. en soit informée, qu'il n'y avoit rien de si nécessaire, dans la conjoncture présente, que le voyage de Leurs Majestés en cette province, où déjà tous les nuages commencent à se dissiper, et la Franche-Comté qui branloit au manche, sur diverses dépêches qu'elle avoit reçues de l'Archiduc, pour favoriser le parti de M. le Prince, dans l'opinion de la foiblesse de nos forces et de l'éloignement de Leurs Majestés, a déjà changé du blanc au noir, et craint beaucoup elle-même ce que nous aurions sujet d'appréhender d'elle, si nous fussions demeurés à Paris.

50. — *Du 18 mars.* — Je suis très-sensiblement obligé aux bontés que S. A. R. a pour moi en tout ce qui me regarde, dont elle vient de me donner une nouvelle marque, lorsqu'on lui a parlé de l'accomplissement du mariage de ma nièce avec M. de Mercœur; aussi la supplierai-je de croire qu'il n'y a aucun de ses serviteurs plus attachés (je n'excepte pas ses domestiques les plus fidèles), qui aient tant de passion que j'en ai pour son service, pour sa gloire et pour toutes ses affections. Elle m'a donné trop de preuves de son affection, pour manquer jamais à être le plus dévoué et le plus fidèle de ses serviteurs, et je sais bien qu'en satisfaisant en cela à mon inclination et à mon devoir, je ne saurois faire plus de plaisir à la Reine que d'être dans ces sentiments. A la vérité, sadite A. R. a grand intérêt

à me fortifier, puisqu'elle tirera d'autant plus d'avantage que j'aurai plus de moyen de la servir. Nous avons parlé ici de cette affaire, M. de Vendôme et moi.

51. — Il me semble qu'un des bons remèdes pour prévenir le mal [en Guienne] sera, après avoir bien fait comprendre à M. de Beaufort, par M. de Bellièvre et par Madame de Chevreuse, l'intérêt qu'il a de prévenir les désordres que les partisans de M. le Prince voudroient susciter, que mondit sieur de Beaufort dise à l'oreille à..... pour lui faire appréhender qu'on ne souffrira point ce procédé, ni l'effet de leurs desseins, et que lui-même sera prêt d'aller à Bordeaux si la Reine le lui ordonne.

Sa Majesté suppose que, dans ce rencontre, les paroles que lui a données ledit sieur duc de Beaufort, jointes même à son intérêt particulier, prévaudront sur les petits dégoûts qu'il pourroit avoir de M. d'Espernon ou de M. de Candale, et qu'il laissera toute animosité à part pour aller droit au service de Leurs Majestés, vu même les bonnes intentions qu'elles ont pour lui, dont il doit bientôt recevoir les effets.

Sur ce fait de Bordeaux, il sera bon de prendre garde de près à Croissy, lequel, entre la disposition naturelle qu'il a aux révoltes et à favoriser M. le Prince contre le gouvernement présent, a encore un attachement particulier et liaison avec tous ces gens de Bordeaux. Il sera bon de charger M. d'Aisaux du soin de sa conduite en cette affaire, puisqu'il a tout pouvoir sur lui.

52. — Je renvoie à M. le Tellier les lettres qu'il m'a adressées de M. le Prince, connoissant qu'il seroit malaisé de s'en pouvoir servir à l'effet pour lequel je les lui avois demandées. J'en retiens pourtant une à toutes fins, que je ne lui ai pas adressée et que je lui rendrai à mon retour,

53. — J'ai déjà fait savoir le motif que j'avois eu sur le sujet de l'abbaye de Bec à M. le Coadjuteur, qui parloit simplement du scrupule de recevoir quelque part de cette nature, sans que la Reine lui en fît une en même temps; c'étoit une abbaye que Sa Majesté m'avoit déjà donnée trois ou quatre fois, et dont elle me confirma le don dès le premier avis qui vint de la maladie de M. l'archevêque d'Auch, à Melun. M. le Coadjuteur peut s'assurer que cela n'arrivera plus une autre fois, dans l'assurance que je prends qu'il sera aussi aise que j'accepte les grâces de Sa Majesté, comme si lui-même les recevoit, et, à la vérité, dans les intentions que la Reine a de le gratifier, il doit être certain d'en avoir bientôt des effets dont il aura tout sujet d'être content; et je m'assure que Madame de Chevreuse sera volontiers mon garant en cela. Cependant, je me suis trouvé embarrassé sur la forme du compliment qu'il a été jugé à propos, par madite dame et par M. le Tellier, que je fisse là-dessus audit sieur Coadjuteur. Et pour montrer que j'approuve tout ce qu'ils résoudront de delà, je lui écris une lettre en créance sur ce que M. le Tellier lui dira de ma part.

54. — Il sera bon que M. le Tellier prenne occasion de voir Madame de Richelieu, pour lui dire que la Reine demande souvent de ses nouvelles et l'attend ici avec M. son mari; et si on a soupçon qu'ils songent à aller au Havre, il pourroit lui couler adroitement que le bruit en court, mais qu'il ne le peut croire, parce qu'elle est trop prudente pour ne prévoir pas qu'il lui pourroit arriver quelque chose qui ne lui plairoit pas entièrement.

55. — Pour ce qui est de Matha et de Fontrailles, la Reine m'a commandé de faire savoir à S. A. R. qu'elle a pris sa résolution de ne voir jamais ces gens-là, tant

pour la qualité de l'action qu'ils ont faite que pour avoir abusé de ses bontés, ayant mieux aimé se faire absoudre haut à la main par le Parlement, que de se prévaloir des avances qu'on leur avoit faites du côté de la cour pour leur pardon et un entier oubli, ainsi que je le dis au sieur de Champlâtreux et que je fis savoir au président Viole. Elle ne croit pas pouvoir souffrir en sa présence des gens qui ont eu l'imprudence de traiter si mal le Roi son fils, et croiroit, si elle l'avoit fait, d'en recevoir un jour des reproches de lui-même, d'autant plus que le Roi, en l'âge qu'il est aujourd'hui, connoît fort bien l'importance de l'affaire et en parle fort souvent.

56. — Je prie MM. Servien et le Tellier d'assurer M. de Beaufort que je serai ravi de m'employer pour faire tomber, en sa considération, une abbaye au père de la Boullaye, mais qu'il sait bien lui-même qu'on est engagé de parole à donner des premières vacantes envers des conseillers du Parlement, envers MM. de Montrésor et d'Hocquincourt, sans parler de M. le Coadjuteur, ni de M. le Tellier. Il sera bon de me faire savoir, au plus tôt, si véritablement M. de Sourdiac est mort et la qualité des bénéfices qu'il possédoit.

57. — J'ajoute à ce que je vous ai dit, ci-dessus, de Matha et de Fontrailles, que la Reine les voit à Paris avec très-grande peine, et désire qu'on examine avec S. A. R. les moyens de les en faire sortir. Il est certain qu'ils y font de continuelles pratiques pour M. le Prince, et qu'ils entretiennent même grand commerce avec ceux de Stenay et de Bellegarde, pour fomenter leur rébellion et les y confirmer davantage; cela n'est certainement pas supportable et peut produire, avec le temps, de grands inconvénients. Toutes les résolutions qui seront prises là-dessus par S. A. R., pour y

apporter remède, seront approuvées par Sa Majesté.

58. — J'ai reçu un avis de Paris qui contient ce qui s'ensuit. La duchesse de Longueville a porté avec soi la valeur de plus d'un million en pierreries. Si l'affaire des Suisses se fait et que leurs députés s'en retournent satisfaits, elle s'arrêtera en Hollande ou au pays de Liége; mais si les Suisses sont mécontents, elle s'en ira à Neufchâtel, et y emploiera tous ses moyens en levées de gens de guerre.

59. — Je finis par de nouvelles protestations que je suis entièrement épuisé du peu que j'avois, par les dépenses que j'ai obligées. On peut juger quel chagrin cela me cause, ne sachant où donner de la tête; nous n'avons ici que dix mille écus, dont la plupart même sont dépensés.

60. — *Du 19 mars.* — On mande de Paris, que S. A. R. ne témoigne pas, quand il est question de moi, la même affection qu'il a toujours fait, et que même il parle froidement sur le sujet de la Reine. Je prie Messieurs Servien et le Tellier d'essayer de reconnoître, en effet, ce qui en est, par les biais dont ils s'aviseront et de me le mander. On marque encore que l'abbé de la Rivière a des espérances de se raccrocher par quelque moyen.

61. — Laigues a écrit à de Lyonne qu'il se commence à former des cabales contre d'Émery, par les partisans mêmes, et que tout le crédit s'en va perdu. A quoi, dit-il, l'incertitude de ce qui arrivera de la maladie dudit sieur d'Émery contribue encore beaucoup. Comme le marquis de Noirmoutiers souhaiteroit fort les finances à M. de la Vieuville, il est à craindre que lui et ses amis ne fomentent et peut-être même n'excitent les troubles qu'ils pourront à M. d'Émery. Il faudra leur en parler adroitement et à Madame de

Chevreuse, surtout pour remédier à cela dès son origine, leur faisant connoître ce qui est du bien de l'État et l'engagement où le Roi est de soutenir M. d'Émery jusqu'au bout, non-seulement pour sa réputation, mais parce que c'est son service.

62. — J'avois oublié de vous dire qu'on mande de Paris : que S. A. R. est fort sollicitée pour faire transférer M. le Prince à la Bastille, et qu'on lui en suggère même les moyens, qui seroient, dans le doute si le sieur de Bar lui obéiroit, de l'envoyer quérir sous prétexte de quelque affaire importante et de l'arrêter jusqu'à ce qu'il eût exécuté ce que S. A. R. ordonneroit. Je ne puis croire cela, jugeant S. A. R. incapable d'y songer, d'autant plus que je l'ai vue autant persuadée que nous-mêmes, qu'il se falloit bien garder de mettre jamais les princes prisonniers à la Bastille.

63 — *Du* 20 *mars.* — M. de Vendôme vient d'envoyer m'avertir que le père de la Boulaye étoit arrivé hier au soir, de la part de M. de Beaufort, pour solliciter l'expédition des affaires qui le regardent, supposant que l'on ait promis de donner l'amirauté dès que nous arriverions à Dijon. Vous savez si cela est, et si quand on en auroit la volonté, on le devroit faire avant qu'avoir concerté tout avec M. de Mercœur et le lui avoir fait trouver bon. On va dépêcher en Catalogne exprès pour cela, et je fais état d'y envoyer l'Ondédéi même, en qui ledit sieur de Mercœur a grande créance. Enfin, M. de Beaufort doit être certain qu'on tiendra ponctuellement ce qu'on lui a promis, et qu'il n'y sera pas perdu un moment de temps; mais il ne le faut pas mettre aux épées et couteaux avec son frère, d'autant plus que tout se peut facilement ajuster avec quelques jours de plus. En tout cas, quelque opposition qu'y fasse M. de Mercœur, S. M. ne laissera pas de tenir la parole qu'elle a donnée.

64. — 20 *mars.* — *Ordre de la reine Anne d'Autriche à le Tellier, secrétaire d'État.* — Le Tellier, j'ai été d'autant plus surprise de la désobéissance de Dumont, lieutenant au gouvernement de Saumur, qu'il m'avoit envoyé donner, par son frère, des assurances très-expresses de sa fidélité et d'une entière résignation à toutes mes volontés. Il seroit de la dernière importance que sa faute ne demeurât pas impunie, et je m'assure que mon frère le Duc d'Orléans sera bien de cet avis. C'est pourquoi, si par le dénombrement des troupes que nous avons en ces quartiers-là et aux environs, que vous ferez voir à mondit frère, il est jugé qu'avec l'assistance que pourront donner outre cela les habitants de Saumur et les efforts que fera Cominges, qui a déjà quelques soldats dans la ville, elles soient suffisantes pour réduire, en peu de temps, le château dudit Saumur et châtier la rébellion et l'insolence de ce petit lieutenant, mon intention est qu'on n'y perde pas un moment de temps et vous prieriez mon frère, de ma part, d'en donner promptement les ordres. Cominges, à ce que dit l'exempt qu'il a dépêché, ne demande que douze cents hommes de pied et deux cents chevaux, et on m'a dit que les régiments de Palluau, Saint-Avoust et la Melleraye (infanterie) ne sont pas loing de ces quartiers-là. Que s'il est jugé néanmoins qu'il n'y ait pas assez de troupe dans les provinces plus voisines pour faire cet effort, avec la diligence qui est requise, en ce cas dissimulant la faute de Dumont, sous prétexte que l'argent qu'il demande lui est dû légitimement, on pourra se laisser aller à lui donner vingt ou vingt-cinq mille francs comptant, pour le tirer promptement de là, afin que

tous les malaffectionnés n'aient pas lieu de former quelque parti au delà de la rivière de Loire, à la faveur de la rébellion de cette place [1].

65. — *Du 22 mars.* — Il ne suffit pas, ce me semble, d'être assuré que ç'ait été inutilement que Mademoiselle de Remenecourt ait fait des propositions à Madame de Chevreuse en faveur de M. de la Rivière; elle ne s'arrêtera pas là et en fera bien d'autres et de toutes sortes de cabales, si S. A. R. ne lui en témoigne son sentiment et n'a agréable de prendre quelque résolution sur son sujet; il sait combien cette fille a toujours été contraire à ce qui pouvoit lui plaire et à ses inclinations.

66. — J'ai été bien aise que Madame de Chevreuse ait eu agréable de se charger de voir M. d'Hocquincourt sur ses affaires, j'attendrai de savoir la réponse qu'elle en aura tirée.

67. — J'ai été surpris que Madame de Chevreuse nous ait demandé du temps pour parler à M. de Beaufort du mariage de ma nièce avec M. de Mercœur. Je ne comprends pas qu'il faille des négociations pour cela, après l'état où j'avois laissé les choses, et ne m'accommoderai pas fort que mondit sieur de Beaufort croie me faire une grande grâce de consentir à cette

1. La lettre suivante de Lyonne accompagnait celle de la Reine :

« La Reine m'a commandé d'écrire, de sa part, la lettre ci-jointe à M. le Tellier, que Sa Majesté a signée de sa propre main; elle est sur trois points fort importants, le premier desquels regarde Saumur. Je mande à M. de Cominges que vous lui ferez savoir ce qui aura été résolu.

« J'avois omis, dans la lettre de la Reine, les deux dames qui sont mentionnées à la fin, parce que je croyois que c'étoit leur faire trop d'honneur que de témoigner qu'on songe à elles et qu'elles fussent de quelque considération dans l'État; mais Sa Majesté a voulu que je les y ajoutasse.

« S. E. m'a chargé de vous prier de faire payer le voyage de cet exempt. C'est, Monsieur, votre, etc. »

alliance, que j'estime lui être aussi avantageuse qu'elle me le sauroit être d'ailleurs. Le père de la Boulaye est arrivé ici chargé, de sa part, de certaines délicatesses qui ne sont pas fort obligeantes. Je ne laisse pas, suivant l'avis de S. A. R., de dépêcher Brachet en Catalogne à M. de Mercœur afin de le faire venir, si les Catalans n'y ont point de répugnance, ou de rapporter sa procuration, comme j'ai mandé; et à mon avis ce sera plutôt ce dernier.

Je suis bien aise de ce que vous me mandez des discours que Madame de Chevreuse a eus avec M. de Beaufort sur le mariage. M. de Vendôme lui en écrit, comme il a été jugé à propos par ladite dame.

J'ai été bien aise aussi d'apprendre que l'affaire des quarante mille livres de rente pour M. de Beaufort ait été ajustée.

68. — Il est arrivé un nouveau courrier de Marseille, où les choses sont bien en autres termes. M. le comte d'Alais a voulu y aller, quoique la ville l'eût envoyé supplier de n'y pas venir; le peuple a pris les armes, lui a fermé les portes, a tiré sur ses gens, a tué le capitaine de ses gardes et un autre gentilhomme; et le dit sieur comte s'étoit retiré à Roquevaire, près de là. On mande même que, le jour suivant, il pourroit faire une nouvelle tentative pour entrer ou faire les hostilités qu'il pourroit dans le territoire de Marseille. Voilà l'état où étoient les affaires, quand le courrier en est parti. Ce qui me met dans une peine extrême, parce que l'on ne sait quasi quel ordre donner. Il est certain que M. le comte d'Alais a fait une grande faute de hasarder la chose, sans être certain qu'elle réussiroit à sa satisfaction; d'autre côté, ceux de Marseille ont fort aggravé leur faute, et ce qui me touche le plus, c'est que je considère que lequel des deux qui ait tort ou

qui ait raison, toujours ont fait les affaires de M. le Prince, à qui rien ne peut être plus avantageux que le trouble et les émotions, de quelque principe qu'elles viennent; d'autant plus que si elles étoient de durée, il ne faut pas douter que les partisans dudit sieur Prince n'aillent aussitôt se fourrer là-dedans, pour aigrir les choses et profiter des conjonctures en sa faveur. Mon sentiment est qu'on doit se proposer uniquement, pour principal but, en ces occasions, de dissimuler, tâchant de le faire avec le plus de dignité du Roi qu'il se peut, mais surtout de calmer, d'apaiser ou d'éteindre le feu. C'est en ce sens que j'en écris dès ce soir à M. de Varennes. Cependant Sa Majesté désire que S. A. R. examine mûrement toutes choses de delà, avec M. le Garde des Sceaux et ces autres Messieurs, et qu'on lui fasse savoir au plutôt ce qu'il aura été jugé à propos de faire, recommandant surtout la diligence, parce que tous les moments sont précieux en des affaires de cette nature.

69. — *Du* 24 *mars.* — La Reine est fort en peine de ce que l'impunité s'établit dans Paris pour toutes choses, sans que l'on ait fait encore un seul exemple. On sait qu'il y a tous les jours dix mille personnes qui écrivent aux pays étrangers pour décréditer nos affaires, et encore tiennent même correspondance avec Madame de Longueville et ceux de sa suite, avec Bellegarde et avec Stenay [1], sans aucune crainte d'être re-

1. Dans son livre sur la *Société française au dix-septième siècle*, M. Cousin a imprimé plusieurs lettres de Mademoiselle Scudéry qui nous donnent quelques particularités curieuses relatives à la fuite de Madame de Longueville lorsque le Roi arriva devant Dieppe et que cette princesse s'embarqua pour la Hollande, afin de revenir à Stenay (p. 41). — « On ne sait pas en quel lieu est Madame de Longueville depuis le jour qu'elle se sauva du château de Dieppe, avec deux de ses filles seulement et quatre gentilshommes, l'un desquels est le sieur Saint-Hibal et l'autre Eraux; l'on n'a pu

pris ou châtiés. Au nom de Dieu, qu'on prenne des résolutions qui impriment quelque crainte; nous nous laissons accabler. Tout ce que S. A. R. résoudra en semblables choses sera non-seulement approuvé de Sa Majesté, mais extraordinairement loué.

70. — *Du* 26 *mars.* — J'apprends la mort du pauvre abbé Mondins, mais je ne vois pas qu'on ait rien fait pour assurer la conservation de toutes les hardes, papiers, pierreries ou autres choses qui m'appartiennent et que j'avois donnés en garde audit abbé. Je veux croire pourtant que, ainsi que je vous en ai prié, il aura pris la peine de donner bon ordre à tout, et il faut prendre garde que, comme il sera public qu'il y a plusieurs choses de valeur dans la maison dudit abbé et qu'il n'y a personne pour les garder, il seroit à propos d'y faire coucher quelqu'un de connoissance, comme aussi d'empêcher la levée du scellé jusqu'à ce que je sois de retour à Paris.

71. — Il se peut faire qu'outre l'intérêt que M. de Beaufort, le Coadjuteur et M. de Broussel ont de favoriser leurs amis en ce rencontre, quelques autres raisons les obligent à souhaiter l'amnistie générale, et, en mon particulier, je suis très-aise de pouvoir contribuer à leur satisfaction. Je crois pourtant qu'il ne sera pas mal de leur faire adroitement valoir les facilités qu'on apporte aux choses qu'on connoît être de leur contentement.

72. — *Du* 28 *mars.* — Il y a diverses personnes,

encore découvrir quelle a été sa route, ni quel est son asile. Il y a du moins apparence que Dieu sera son protecteur, car on m'écrit de Normandie qu'après qu'elle eut pensé tomber dans la mer, et qu'une de ses filles a aussi failli être noyée, elle se confessa et monta à cheval un moment après, se préparant à ce funeste voyage comme si elle eût dû mourir... On m'assure qu'il y a quatre jours elle s'est embarquée pour la Hollande. »

comme M. le prince de Marsillac et autres, qui tâchent d'exciter de nouveaux troubles dans les provinces et même à Paris, et d'y former des cabales contre le service du Roi. Il faudroit aviser aux moyens d'empêcher le cours de ce mal, et s'il étoit nécessaire de prendre pour cela quelque résolution ferme et vigoureuse, la Reine y est très-disposée. C'est pourquoi je vous prie de vous assembler avec M. le Garde des Sceaux et avec M. de Servien, pour conférer là-dessus, et après que vous en aurez parlé à S. A. R., vous ferez savoir à Sa Majesté ses sentiments et les voies que, tous ensemble, vous aurez jugé les plus propres pour éviter le préjudice que recevroit le service du Roi de la continuation de semblables pratiques.

73. — Je n'ai été nullement surpris de l'évasion de Madame de Bouillon, car vous savez fort bien que j'en ai parlé beaucoup de fois, et si, dans l'état présent des affaires, on ne bannit tout à fait la douceur, on doit appréhender qu'elles n'aient de très-méchantes suites; je m'assure que S. A. R. sera du même avis et qu'elle sera la première à prendre la voie de la rigueur, puisqu'on reconnoît visiblement que le salut de l'État dépend de là.

Quant à Mademoiselle de Bouillon, que vous dites qu'il faudroit mettre en quelque lieu où elle pût être plus sûrement gardée, Sa Majesté se remet entièrement à ce que S. A. R. estimera plus à propos de résoudre là-dessus et d'ordonner.

74. — *Du* 5 *avril*. — M. de Nesmond et... viennent de sortir d'ici, où ils sont venus pour me dire que Madame la Princesse obéira et s'en ira à Valery; mais comme elle est mal, elle supplie S. M. de trouver bon qu'elle puisse faire le voyage à petites journées. Pour cet effet, elle s'en ira d'abord à Schell et de là

à Angevillers, qui est à Péraut; et Valery étant meublé s'y rendra pour y demeurer, avec intention de ne rien faire qui puisse déplaire à S. M. Voilà donc l'affaire accommodée; je crois à propos que M. le Premier Président en soit informé, afin qu'il sache ce qu'il doit répondre, si demain matin on lui parle d'assembler les chambres.

II

Avril et Mai 1650. — 74, 85, 106, 108. La princesse douairière de Condé. — Plaintes de la Reine contre elle. — S. A. R. quittera Chantilly. — 75. Les rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. — 76. Le prince de Tarente. — 77. Madame de Longueville et l'Archiduc. — 78. Il faut donner des assignations, mais ne pas les payer. — 80, 103. L'équipage de M. de Mercœur. — 81. Voyage du Roi à Saint-Jean de Losne. — 82, 100. Estime de Mazarin pour Noirmoutiers. — 83. Fabert et le maréchal de Turenne; Madame de Longueville; le maréchal d'Hocquincourt. — Le duc de Lorraine. — 86. Le duc d'Espernon, le comte d'Alais, les ducs de la Force, de Bouillon et de la Rochefoucauld, le maréchal de la Meilleraye, le chevalier de Rhodes. — 87. Le Coadjuteur, le duc de Beaufort, la Boulaye. Insolence de Boutillier. — 88, 111. Les princes prisonniers à Vincennes. Madame et Mademoiselle de Bouillon à la Bastille. — 88. Arnauld. La Gazette. — 89. L'abbé Carleni doit être arrêté et enfermé à la Bastille. — 90. Ceux de Stenay qui viendront à Paris devront être arrêtés. — 91. Les cabales de M. de Jarzé. — 92, 105. Le maréchal de Schomberg. — 93. Comminges et les affaires de Saumur. — 94. La Ferté-Senneterre et le maréchal de Turenne. M. de Vouldi. — 95. L'amnistie générale. — 96. Berlet. Madame de Bouillon et Carnavalet. — 97. Le maréchal d'Hocquincourt. — 98. La maréchale de Guébrian et Madame de Bouillon. — Mazarin désire des places fortes pour sa sûreté personnelle. — 99, 101. M. de Beaufort, la survivance de l'amirauté et les mariages Mancini. — 102. Guionnet et ses propos scandaleux. — 104. Le duc de Bouillon. — 106. Les méchantes intentions du nonce du Pape. — 109. Le Poitou. — Le Roi doit y faire un voyage et enfermer le Coadjuteur et le duc de Beaufort. — Bruits à répandre. — 110, 115, 118. La jeune princesse de Condé se réfugie à Bordeaux. — 112. Turenne et l'Archiduc. — 113. Les députés de Bordeaux. — 114. Inquiétudes de Mazarin. — 116. Madame de Montbazon et le duc de Beaufort. — 117. On décrie Mazarin dans l'esprit de Monsieur. — Le Coadjuteur s'empare de l'esprit de Monsieur. — 118. Le duc de Beaufort. — 119. Le premier président Molé. — Mécontentement de la Reine. — Le Roi doit-il revenir à Paris ? — Noirmoutiers. — Nevilly et Frenay doivent être chassés. — 120. Un capitaine dangereux qu'il faut surveiller. — 122. Le premier président Molé. — La requête de la princesse de Condé. — 123. L'amirauté et les mariages Mancini. — Affection du Roi et de la Reine pour S. A. R. Monsieur. — Retour du Roi à Paris.

74. — Le laquais qui fut arrêté à Châlons est le sieur iraud, que Madame la princesse envoyoit à Bellegarde pour confirmer les rebelles dans leur crime, en leur

promettant qu'ils seroient secourus. S'informer de ce que le nommé Beziers est venu faire à Dijon, où il avoit charge de parler à diverses personnes et de passer de suite à Bellegarde pour la même fin.

(Motifs de mécontentement de la Reine contre Madame la Princesse douairière.) — L'envoi que ladite dame a fait de plusieurs personnes, en divers endroits, pour exciter tous ceux qui auroient quelque attachement aux intérêts de M. le Prince, ou qui paroissoient mécontents de la cour de se remuer, en cette occasion, et de favoriser la rébellion de ceux de Stenay et de Bellegarde.

Les assistances qu'elle a données à M. de Bouteville, qui est passé, par son ordre, à Mariembourg, avec quatre-vingts chevaux et de là à Stenay, les ayant levés dans les terres de Madame la Princesse, et assemblés à la Fère en Tardenois, qui est à elle, et en ayant usé de même avec beaucoup d'autres officiers.

Les cabales qu'elle a faites et qu'elle continue dans Paris, sur quoi il y aura belle matière de s'étendre.

Le traité de Madame de Longueville et de M. de Turenne avec les Espagnols, par lequel ils s'obligent de mettre la ville de Stenay entre les mains des ennemis : ce qui a été fait de la participation de Madame la Princesse, comme il paroît par la réponse que fit dernièrement M. le Prince à M. Servien.

Que nonobstant la parole qu'elle avoit donnée de demeurer en repos, elle fait du pis qu'elle peut, sans se soucier de la protestation qu'on lui a faite que n'agissant pas selon son devoir, elle préjudicioit à MM. ses enfants[1].

1. Les deux princes étaient toujours enfermés à Vincennes. Mademoiselle de Scudéry a recueilli diverses particularités sur la captivité de M. le Prince. Elle écrivait, le 22 février 1650, à Godeau

Qu'elle emploie de son argent pour faire des troupes contre le service du Roi; qu'elle n'oublie rien pour exciter de nouveaux mouvements dans les provinces et pour inspirer un esprit de révolte aux sujets de S. M., en les sollicitant de tenir les places révoltées : et que pour cet effet, elle a envoyé deux fois de l'argent à Bellegarde.

Qu'elle a abusé et n'a fait nul compte des remontrances que le Roi lui a fait faire, en suite des avis que S. M. avoit de sa mauvaise conduite, et particulièrement des émissaires qu'elle envoyoit et des autres diligences qu'elle faisoit, pour échauffer tout le monde à s'engager contre le service de S. M.

75. — *Du* 6 *avril*. — J'ai réservé pour le dernier article celui qui, à mon sens, est le plus important de tous, qui regarde le payement des rentes et le moyen que pourroient avoir, de de là, les factieux de faire assembler les chambres du Parlement. La Reine a extrêmement loué la prudence et le zèle de S. A. R. de ce qu'il lui a plu faire pour rompre ce coup, dont elle estime qu'il faut venir à bout à quelque prix que ce soit et le juge de la dernière conséquence. S. A. R. est trop clairvoyante et a trop d'expérience des choses passées, pour ne voir pas que si les chambres s'assemblent une fois pour quelque sujet que ce soit, on y parlera de tout et on voudra partager le gouvernement de l'État; cela va directement à la royauté, où S. A. R. a bien plus d'intérêt que la Reine même. Il semble que l'affaire des rentes étant accommodée, tout prétexte manquera aux malintentionnés; mais surtout il faut s'opposer rigoureusement à l'établissement de l'assemblée des Dix-Huit dans l'Hôtel de Ville, dont il ne pourroit que s'ensuivre des conséquences très-pernicieuses. A toute extrémité, quand on ne pourra faire mieux, il faut insister à empêcher à ce qu'on ne remue rien, jusqu'au retour de Leurs Majestés.

évêque de Grasse : « M. le Prince, quelques jours après son arrestation, s'est trouvé l'âme plus grande que son infortune. Depuis qu'il est prisonnier, il n'a pas dit une parole indigne de ce même cœur qui lui a fait gagner quatre batailles et acquérir tant de gloire. Après avoir entendu la messe, il s'occupe la moitié du jour à lire, et il partage l'autre à converser avec Monsieur son frère et à jouer aux échecs avec lui, à railler avec ses gardes, et même, pour faire exercice, à jouer au volant avec eux... » — 8 septembre : « On peut dire que M. le Prince tire de la gloire de tout ce qui lui arrive; car vous savez que, depuis qu'on l'a mené à Marcoussis, le donjon de Vincennes est devenu l'objet de la curiosité universelle. En mon particulier, j'y vis hier plus de deux cents personnes de qualité, à qui on montre le lieu où il dormoit, celui où il mangeoit, l'endroit où il avoit planté des œillets qu'il arrosoit tous les jours, et un cabinet où il rêvoit quelquefois et où il lisoit souvent. On va voir cela comme à Rome les endroits où César parut autrefois en triomphe. » (Cousin, *La Société française au XVIIe siècle*, p. 39.) — Dès que le quatrième volume de *Cyrus* parut, en mars 1650, quelque mal vu que l'on fût de la cour et du ministère d'oser donner quelque marque d'intérêt à l'illustre prisonnier, Georges de Scudéry s'était empressé de lui adresser ce volume à Vincennes, par l'intermédiaire officiel de M. de Bar, chargé de la surveillance des Princes, brave officier, mais geôlier sévère.

76. — On m'a dit que le prince de Tarente s'est laissé entendre de delà qu'on l'avoit joué. Je ne comprends pas bien par quelle raison il se plaint, puisque je lui ai assuré qu'on seroit ravi de faire tomber le gouvernement d'Anjou à M. son père et que même la Reine lui vouloit donner quelque assistance pour cela. J'ai déjà prié M. Servien de voir ledit prince, pour reconnoître ce qu'on doit attendre de cet esprit.

77. — On dit que les sollicitations de Madame de Longueville feront venir l'Archiduc du côté de Stenay, avec la plus grande partie de ses forces. Ce projet prévalut sur le dessein que je crois qu'il a du côté de la mer, ou vers la Bassée et Bonnières. Il faudroit envoyer en Champagne, S. A. R. le trouvant bon, les gardes qui sont demeurées à Paris après notre départ,

la Moussaye, Palluau, Marsin; M. de la Force et Rose assemblant, outre cela, toute la cavalerie et l'infanterie qu'ils ont, pourront bien faire cinq mille hommes de pied et trois mille chevaux, compris les mille que Flekstein amène.

78. — *Du* 6 *avril.* — Je ne suis pas moins étonné du procédé que tient d'un autre côté M. Balthasar, qui nous veut tenir le pied sur la gorge pour quelques prétentions qu'il a et peut-être fort mal fondées; mais, comme on a absolument besoin de tirer de lui les décharges dont est question, et qu'il ne serviroit possible de rien d'éclater, j'estimerois qu'il faudroit dissimuler et lui témoigner qu'il a toute raison, lui faisant donner, par MM. les surintendants, de bonnes assignations pour ce qu'il dit lui être dû, moyennant quoi il remettroit lesdites décharges; et quand on en seroit nanti, MM. les surintendants seroient toujours maîtres de reculer ou ôter lesdites assignations, ce qui paroîtroit alors naître de la nécessité où nous sommes, sans qu'il connût qu'on eût eu ce dessein dès le commencement, et ainsi il courroit après son esteuf, au lieu qu'il faut aujourd'hui que nous courions après lui.

79. — *Du* 7 *avril.* — M. le maréchal de Rantzau m'a envoyé ici le sieur de Beaurevoir pour me représenter le misérable état où il est réduit, et que sa nécessité est si grande qu'il n'a pas de quoi avoir les médecins et les médicaments nécessaires pour le recouvrement de sa santé. C'est une chose qui fait compassion, et il semble même que le service et la dignité du Roi ne veut pas qu'on laisse, en cet état-là, une personne qui a le caractère qu'il porte. C'est pourquoi je vous prie, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, de lui envoyer cinq cents pistoles, que vous prendrez de l'argent de Tabouret, jusqu'à ce qu'on ait vu ce qu'on lui

pourra donner sur ce qui lui est dû de ses appointements et de ses pensions.

Je prie M. le Tellier qu'il n'y ait pas faute à ce payement de la somme susdite à M. le maréchal de Rantzau, et de prendre pour cela le peu et le plus net de ce qui pourra être retiré pour moi par M. Linguet, car il me fait grand'compassion de voir périr ce gentilhomme dans la nécessité où il est. On poursuivra après le remboursement auprès de Messieurs des finances.

80. — Je vous prie de parler à M. d'Émery pour l'équipage de M. de Mercœur, il ne pourroit demeurer, avec bienséance, plus longtemps en Catalogne, si on ne le lui envoyoit; s'il ne peut donner les dix mille écus, au moins qu'il me fasse rendre les vingt mille livres que j'ai avancées, et je tâcherai, pour les dix mille autres, à y suppléer d'ailleurs.

81. — *Du* 9 *avril.* — Je faisois état de ne plus bouger d'ici (Dijon); mais le Roi a désiré, avec tant d'ardeur, d'aller voir Saint-Jean-de-Losne et faire une promenade demain à Pagni, que la Reine n'a pu lui refuser cette petite satisfaction. Le Roi part dans une demi-heure, j'ai l'honneur de l'accompagner, et la Reine demeure ici; nous faisons état d'être de retour après-demain.

82. — Comme j'ai beaucoup d'estime et d'affection pour M. le marquis de Noirmoutiers, et que je souhaite passionnément de lui en donner des marques solides, afin de cimenter une amitié entre nous qui ne puisse jamais manquer, je songe incessamment à tous les moyens que j'en puis avoir. Et comme j'ai rencontré des difficultés, que je tiens insurmontables, dans l'affaire que vous savez qu'il avoit désirée, j'ai pensé à une autre chose, dont le succès, à mon avis, ne seroit pas si difficile et qui ne laisseroit pas d'être, selon

mon sens, de toute autre considération. C'est pour la place de Philisbourg, dont il faudroit tâcher à sortir la Clavière. Mondit sieur de Noirmoutiers, qui connoît toutes choses et qui d'ailleurs a été longtemps en Allemagne, sait mieux que personne de quelle conséquence est ce poste, et, selon mon sentiment, outre l'importance de la chose en soi, il me semble qu'elle seroit de grand éclat dans le monde pour ledit marquis. M. le Tellier lui en parlera, et s'il croit que la chose puisse lui être avantageuse, on pourra en parler à S. A. R.; car, pour la Reine, j'ose me promettre qu'elle donnera volontiers les mains à tout ce dont je la supplierai là-dessus, et me faisant savoir sans délai ce que résoudra ledit sieur marquis, je pourrai ajuster dedans la chose avec le sieur de la Clavière, qui doit être ici dans peu de jours.

Il ne faut pas qu'on sache rien de tout ce que dessus, même prier M. de Noirmoutiers de le tenir bien secret.

83. — *Du* 13 *avril.* — Les avis que je viens de recevoir de M. Fabert[1], me mandent que M. le maréchal de Turenne n'est pas en état d'entreprendre aucune chose; que les deux régiments qu'il a d'infanterie ne sont pas de plus de trois cents hommes, et qu'il n'a pas cent cinquante chevaux. Que pour les troupes que les Espagnols lui ont prêtées, il n'y a que les régiments de Virtemberg et de Croates qui soient considérables, le premier étant de huit cents chevaux et l'autre de trois cents; que ceux de Custine, Longueval et les francs-hommes de Luxembourg sont très-foibles et mauvais; que ceux de Selles, Chauvire et Serrière, qui avoient été mis entre Namur et Stenay, pour favoriser

1. Fabert était un capitaine de fortune, plus tard capitaine des gardes, auquel le Roi avait dit « qu'un jour il se serviroit de lui pour se défaire du cardinal de Richelieu. » (Tallemant, t. II, p. 63.)

le passage des farines et munitions, qui ont tant fait de bruit et qu'on n'a pas encore vus en ces quartiers-là, ne valent rien du tout et ne font pas trois cents chevaux; qu'on assure aussi que, dans leurs deux régiments d'infanterie, il n'y a pas plus de quatre cents hommes. Enfin, que s'ils avoient les mille chevaux de l'armée d'Allemagne, qui les devoient joindre, ils éloigneroient aisément les ennemis de la frontière, ne trouvant plus rien à vivre entre Montmédy et Stenay, et ne pouvant demeurer dans la souveraineté de Sedan, où ils sont maintenant, s'il y avoit des troupes. A quoi il ajoute que, s'ils étoient une fois éloignés, il ne croit pas qu'on les pût faire revenir, tant ils sont mécontents de M. de Turenne, contre lequel ils crient avec des injures et des imprécations horribles, et que ce n'est pas sans sujet, en ayant été très-mal traités. Que présentement ils sont encore en lieu où ils n'ont plus que le simple fourrage et quelques fois du pain qu'on leur envoie de Montmédy; de sorte qu'il est à croire que, quand on ne les chasseroit pas, ils seront bientôt contraints de s'en aller d'eux-mêmes.

Il me mande aussi qu'on attendoit Madame de Longueville à Stenay, laquelle étoit encore à Arlon, et qu'on disoit qu'elle avoit écrit à un orfévre de Paris de vendre ses pierreries, faisant état d'en employer l'argent à des levées; mais que, quoi qu'elle pût faire, il n'y auroit rien à craindre de ce côté-là, si l'Archiduc n'y envoyoit les troupes qu'il a en Flandre.

Il n'y a pas un moment de temps à perdre à prier S. A. R. de donner ses ordres à M. d'Hocquincourt, pour le faire partir et l'obliger à aller recevoir les troupes sur la frontière et veiller, autant qu'il pourra, à la sûreté de nos places, et particulièrement de Guise.

J'ai été ravi d'apprendre que S. A. R. voie clairement que M. de Lorraine est entièrement dans son tort, et que, dans le fond, il n'a nulle envie de s'accommoder et ne cherche, par les négociations qu'il a de temps en temps avec nous, que de se rendre plus considérable auprès des Espagnols et en faire sa condition meilleure. S. A. R. a tant de connoissance de toute sorte d'affaires et sait d'ailleurs si bien quel est l'esprit de ce prince et de quoi il est capable, qu'il n'est pas à craindre qu'elle prenne jamais en cela l'ombre pour le corps, et qu'elle ne découvre fort bien ce que M. de Lorraine dit d'avec ce qu'il veut faire. Je laisse à juger si on pouvoit, de ce côté-ci, agir plus sincèrement, ni faire une plus grande ouverture pour la paix, que de se remettre aux mêmes conditions que M. de Lorraine même avoit jugées si raisonnables, qu'il avoit assuré M. de Vautorte qu'il se mettroit contre les Espagnols s'ils n'y acquiesçoient; en outre, s'il marchoit de bon pied, pouvoit-il espérer un plus grand avantage que d'être l'entremetteur de la paix et de faire passer toute la négociation par ses mains, où il eût eu moyen de ménager ses intérêts particuliers par préférence à tous les autres?

Cependant, il convertit cette proposition en rien, et veut prendre prétexte qu'on l'a voulu ruiner avec les Espagnols, comme si nous l'obligions par nécessité à leur faire voir tout ce qu'on lui écrit. Enfin, comment peut-on espérer de conclure jamais avec lui, ni la paix générale, puisqu'il refuse d'en être l'entremetteur; ni un accommodement particulier, puisqu'il montre tout aux Espagnols, qui auront sûrement assez de pouvoir et d'artifices pour empêcher qu'aucune négociation n'aille à bien tant qu'ils en auront connoissance?

84. — *Du* 15 *avril.* — La Reine ayant su les bons ordres que S. A. R. a donnés touchant l'affaire de Saumur, espère qu'elle sera maintenant terminée de façon ou d'autre. Sa Majesté la juge toujours de très-grande conséquence, en ce que Bellegarde et Saumur nourrissoient les espérances des malintentionnés, et qu'étant l'une et l'autre dans leur devoir, on peut croire le calme établi dans le royaume, dès que l'affaire de Chantilly aura été exécutée, particulièrement dans le dessein qu'on a d'ôter tout sujet de nouvelles brouilleries en Guienne et en Provence.

85. — Sa Majesté a fort approuvé les ordres que l'on a donnés de faire avancer des troupes à Senlis et aux environs, avant que d'envoyer le sieur du Vouldi à Chantilly, et a fort loué en cela la prévoyance de S. A. R. d'avoir voulu faire le coup sûrement et sans courir risque d'engager l'autorité du Roi à une chose qu'on ne pourroit faire exécuter, si Madame la Princesse prenoit quelque prétexte pour n'obéir pas. Sa Majesté s'est trouvée aussi dans les mêmes sentiments que S. A. R., de ne pas insérer, dans les lettres du Roi qui seront envoyées, les raisons qui ont porté Sa Majesté à prendre cette résolution.

86. — Sa Majesté, en outre, a jugé qu'il ne se peut rien ajouter à la solidité et à la force des raisonnements qui ont été faits de delà par S. A. R., et en sa présence, quand on a examiné ce qui concerne MM. d'Espernon, comte d'Alais, de la Force, de Bouillon et de la Rochefoucauld, dont MM. Servien et le Tellier ont rendu ici un compte très-particulier.

On renvoie les projets des déclarations contre MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld et contre M. de Turenne, que l'on a jugé à propos ici de distinguer, comme jusqu'ici leurs crimes sont bien différents. Si on eût songé ici à la levée du Parlement,

durant ces fêtes, on se seroit un peu plus hâté de les envoyer, afin qu'elles y eussent pu être enregistrées auparavant. On envoie deux blancs de M. de Guénégaud, en parchemin, afin que si S. A. R. juge à propos d'y changer ou ajouter, on le puisse faire de delà sans renvoyer ici.

Si M. le maréchal de la Meilleraye a accepté le commandement dont le sieur des Planes a porté le pouvoir à S. A. R., tout ce qui regarde le Poitou peut être achevé avant l'arrivée du Roi de delà, envoyant des officiers généraux servir sous lui.

Sa Majesté a approuvé l'ordre qu'on a envoyé au comte de Saint-Aignan d'arrêter le chevalier de Rhodes.

87. — L'expédient que proposent M. de Beaufort et le Coadjuteur, de retarder par des lettres de cachet le retour à Paris de ceux qui pourroient y venir en vertu de l'amnistie, est fort bon, aussi bien que le voyage de M. de la Boulaye à Fontenay, pendant six mois, où il pourra servir à dissiper les pratiques de M. de la Rochefoucauld.

M. Boutillier a été bien insolent d'écrire à MM. les chevaliers de l'Ordre pour les faire remuer, sur une chose qu'on a faite en beaucoup de rencontres, et la parole que M. de la Vieuville a portée à M. le Garde des Sceaux, qu'ils se pourvoiroient au Parlement, est encore plus étrange; mais elle n'a pas tant surpris, parce qu'on savoit déjà d'ailleurs qu'il faisoit tout son pouvoir pour brouiller les cartes à Paris. Il faut que S. A. R. ait, s'il lui plaît, agréable de parler fortement à ces Messieurs, afin que si, par d'autres raisons, il n'est pas jugé à propos de toucher à cet argent, il paroisse au moins dans le monde que ce n'est pas par crainte des menaces qu'ils ont faites. C'est une affaire

qui mérite discussion, et que je prie surtout M. le Garde des Sceaux de bien examiner.

88. — Sa Majesté incline à accorder à M. le prince de Conti le valet de chambre qu'il demande; mais elle a peine de consentir qu'on fasse la même grâce à M. le Prince, et s'en remet néanmoins à ce que S. A. R. décidera, comme aussi sur l'instance que fait M. le président de Nesmond, que quelque jésuite ou séculier s'enferme avec M. le prince de Conti.

Je mandai, l'autre jour, combien Sa Majesté avoit loué S. A. R. de l'ordre qu'elle avoit donné pour faire mettre à la Bastille Madame de Bouillon et Mademoiselle sa belle-sœur. Il importe extrêmement d'avoir aussi sa fille, et prendre garde de n'y être pas dupé, obligeant, dès à présent, la mère ou le sieur Bertet à indiquer où elle est, comme elle l'a promis; parce qu'autrement, sous prétexte de cette petite vérole, on aura quelque matin l'avis qu'elle s'est évadée.

Sa Majesté estime qu'il faut que M. le Tellier oblige le sieur Arnauld d'aller, sans plus de délai, à Linq ou bien qu'il le quitte.

Renaudot a écrit ici que Cramoisy l'a fait assigner au Parlement, pour lui voir faire défense de ne parler plus [dans la Gazette] des affaires du Roi et du public, qui est autant, à ce qu'il marque, que d'y être condamné, si la chose va en avant. Sa Majesté juge extrêmement important de parer ce coup, pour diverses raisons; car outre qu'il seroit fort scandaleux que le Parlement se mêlât de défendre une chose autorisée jusqu'ici par deux rois, on seroit privé d'un moyen de donner souvent au public diverses choses qu'on a grand intérêt quelquefois qu'il sache. Il demande que M. le Garde des Sceaux le décharge de cette assignation au Parlement. Et, en effet, il y a vingt arrêts du Conseil qui

lui en interdisent la connoissance et se la réservent. Je prie M. le Tellier d'en parler de la bonne sorte à M. le Garde des Sceaux, et, outre cela, il faudra faire sentir à Cramoisy que, s'il poursuit cette affaire, on lui ôtera l'Imprimerie Royale, et on le fera, en effet, s'il est si osé que de passer outre.

89. — Sa Majesté désire qu'on fasse mettre prisonnier à la Bastille un certain abbé Carleni, qui est un homme fort dangereux, dont j'ai eu l'honneur de parler quelquefois à S. A. R. On a eu, depuis peu, des avis de fort bon lieu qu'il s'étoit entièrement donné à Madame de Longueville; que comme il est étranger et a de grandes habitudes en Flandre, il devoit être employé à Paris par elle, pour quelque commerce de lettres d'intrigues; quand il sera arrêté une fois, on pourra après l'obliger à sortir du royaume et à n'y rentrer plus.

90. — La Reine reçoit des avis de toutes parts qu'il arrive continuellement à Paris des gens qui viennent de Stenay, et qui sont même d'assez de qualité pour être aussi fort connus; cependant ils y demeurent impunément et y font leurs pratiques, sans qu'on ait encore ouï dire l'arrêt d'un seul. Il faut que les magistrats fassent bien mal leur charge; du temps de Laffemas, il n'entroit pas un homme dans Paris qu'il n'en fût averti dès le soir même.

91.—La Reine apprend, de tous côtés, que Jarzé fait des cabales et amasse du monde, et que c'est lui qui fomente le plus la rébellion de Saumur. Sa Majesté a su qu'il va souvent à Angers; elle désire qu'on envoie un ordre du Roi à M. de Rohan de l'y arrêter; mais il semble qu'il faudroit l'envoyer, secrètement, entre les mains du lieutenant général d'Angers, qui tient correspondance avec Madame de Montbazon pour le service du Roi, avec charge de ne le remettre à M. de Rohan que quand il sauroit que Jarzé seroit dans la ville, et qu'il pourroit même lui indiquer le lieu précisément où il seroit. On pourroit peut-être aussi adresser directement cet ordre audit lieutenant général pour l'exécuter lui-même. De quelque façon qu'on juge à propos de le faire, Sa Majesté veut que la chose soit examinée par S. A. R. et qu'elle résolve et ordonne là-dessus.

92. — M. le maréchal de Schomberg m'a écrit faisant quelques plaintes de ce qu'on ne lui fait point l'honneur de l'appeler au Conseil, comme messieurs ses confrères, dont l'un même est moins ancien que lui. Je crois que S. A. R. lui aura depuis donné cette satisfaction; mais si cela n'étoit pas, j'estimerois qu'il seroit de son service de la lui accorder avant notre retour à Paris. Je lui fais réponse qu'il n'y auroit point de difficulté en l'affaire, et m'y suis avancé sur ce que vous m'avez mandé que S. A. R. l'avoit résolu.

93. — Comminges m'écrit que l'affaire de Saumur alloit de mal en pire, et que Dumont avoit levé le masque, tirant maintenant le canon sur la ville. Il faut bien nécessairement s'ôter cette épine du pied, et que Messieurs des finances pourvoient à quelque fonds, pour y pouvoir faire marcher un peu d'artillerie, qui mette cet insolent à la raison. On pourroit peut-être l'ordonner sur les tailles du lieu même, ou des environs; mais, en toutes façons, S. A. R. jugera bien qu'il faut y pourvoir.

94. — Je reçus, hier, un courrier de M. de la Ferté-Senneterre, par lequel il me donne avis qu'il alloit marcher avec toutes ses troupes pour attaquer Dun. J'avois eu avis, il y a quelque temps, que M. de Turenne s'est emparé de ce poste, sur la Meuse, et faisoit

travailler en diligence à le bien fortifier, prétendant, par ce moyen, d'une seule place qu'ils ont en faire deux, et de mettre cette dernière en si bon état, que les Espagnols s'en contentassent pour la place d'otage qu'ils demandent à Madame de Longueville et à lui, et ne leur fissent plus d'instance d'avoir Stenay. Je donnai avis de toutes ces particularités audit sieur de la Ferté, et lui faisant connoître de quelle importance il seroit de dénicher ces messieurs de ce poste, s'il se trouvoit en état de cela, et de pouvoir nous y fortifier nous-mêmes pour serrer Stenay de plus près; il me mande là-dessus qu'il part pour y aller, avec très-grandes apparences de bon succès, et ajoute qu'il a reçu des nouvelles assurées de M. de Turenne, qui portent qu'il est dans un tel déplaisir de voir toutes ses affaires délabrées et toutes les espérances qu'il avoit de pouvoir former un parti être allées en fumée, qu'il s'en arrache quelquefois la barbe et les cheveux[1].

1. La situation du maréchal de Turenne ne s'améliora pas, et à la fin de l'année elle était tout à fait désespérée. M. Cousin, dans son volume ayant pour titre : *La Société française au XVIIe siècle* (p. 46), raconte ainsi qu'il suit l'état des affaires de Turenne et de Madame de Longueville : « Il ne restait plus à la cause des Princes que Stenay, et l'armée royale marchait contre cette place, ayant à sa tête un chef expérimenté, le maréchal du Plessis-Praslin, auquel Mazarin, libre du côté de Bordeaux, amenait en personne des renforts considérables. Madame de Longueville avait avec elle, il est vrai, Turenne, la Moussaye et Bouteville. La Moussaye commandait la place, Turenne l'armée et Bouteville l'avant-garde. Mais la Moussaye mourut à la fin de novembre, des suites de ses blessures, et Turenne et Bouteville ne s'entendaient pas. Imbu des maximes de son général, le futur vainqueur de Nerwinde, alors âgé de vingt-deux ans, comme Condé à Rocroy, vouloit que sans donner à l'armée royale le temps de recevoir des secours, on l'attaquât faible encore, et qu'on poussât toute la cavalerie sur Paris, où les Princes avaient un parti puissant, pour soulever cette ville, enlever Condé qui était encore à Vincennes, et finir la guerre d'un seul coup. Ce n'était pas l'avis de Turenne, qui d'ailleurs n'était pas maître absolu de ses troupes... Turenne, retenu par Fuensaldagne ou par excès de prudence, ne seconda pas le chef de l'avant-garde, qui fit pourtant une pointe audacieuse sur Paris et s'avança jusqu'à Senlis. Turenne le rappela. »

La Reine a été bien aise de savoir que le sieur de Vouldi fût parti pour sa commission, et attend avec impatience d'apprendre que les choses soient exécutées.

95. — Je vous adresse l'amnistie en la forme que vous l'avez envoyée ici; mais parce qu'il ne m'a pas semblé que ce qui regarde M. le Prince fût assez bien expliqué, et que, selon ma pensée, on a intérêt de le faire, afin que le public le sache, j'ai fait que M. de Guénégaud, outre l'expédition, vous envoie un blanc, afin que s'il est jugé de delà à propos d'y changer ou ajouter quelque chose sur ce que je vous mande, on le puisse faire sans être obligé de renvoyer ici.

Je vous adresse aussi les lettres de cachet pour M. de la Boulaye et pour des Coutures et des Martineaux.

96. — Pour la liberté du sieur Bertet, la Reine se remet à ce que S. A. R. trouvera à propos de résoudre, aussi bien que sur la prière que fait le gouverneur de la Bastille, que la commission de garder Madame de Bouillon et Mademoiselle sa sœur, soit donnée à son lieutenant, qui est exempt des gardes du Roi, et qu'au lieu de quatre gardes, on ne lui en donne que deux.

Sa Majesté a aussi agréé, S. A. R. l'approuvant, qu'on mette Carnavalet en liberté, à condition de se défaire de sa charge dans trois mois, à faute de quoi on y pourvoira, et à condition de ne se trouver d'un an en aucun endroit où Leurs Majestés seront; c'est un expédient que M. le Garde des Sceaux a trouvé et dont il m'a écrit.

97. — Je vous prie de voir de ma part M. d'Hocquin-

court et lui dire qu'il m'obligera fort de partir sans plus de délai pour se rendre sur la frontière; Sa Majesté se promet de son affection, et moi de son amitié, qu'il nous assistera volontiers, pour la campagne, de ce qui peut être dans sa place, où il y a beaucoup de choses, pour l'artillerie surtout, qui pourront servir, comme de la poudre, des affûts, des outils.

Pour la gratification en argent que Madame d'Hocquincourt vous a dit qu'ils espéroient plutôt de la Reine et de sa libéralité, que de la justice de leur prétention, vous pouvez ajuster la chose avec elle à vingt mille écus que je supplierai la Reine de leur accorder, pourvu qu'ils se contentent de recevoir cette somme en six années, à dix mille livres par an : et en ce cas, il en faudra parler à M. d'Émery, lui faisant pourtant connoître que c'est une dette véritable de la Reine, en quoi il fera deux coups, l'un d'acquitter Sa Majesté, et l'autre de maintenir toujours M. d'Hocquincourt en la bonne disposition qu'il témoigne.

98. — Je ne suis point sans soupçon que Madame la maréchale de Guébriant n'ait grande part à toute l'affaire de Madame de Bouillon; mais ce qui est pis, c'est que je tiens qu'elle l'a tout entière (peut-être à la sollicitation de ...oleren) à ce qui se passe à Brisach; car, dans le commencement, Charlenord me dépêcha le premier capitaine de son régiment pour m'assurer d'une résignation entière et aveugle à tout ce qu'on désireroit de lui, et qu'il étoit tout disposé à recevoir à bras ouverts M. de Tilladet; cependant, dès que son frère a été près de lui, l'esprit de cet homme a été entièrement changé. Ce qui me fâche, c'est le mauvais état de l'affaire et les préjudices qui en peuvent arriver au service du Roi; car, au reste, pour le prétexte qu'ils prennent que j'avois dit que je songeois à avoir

Brisach, il ne peut pas me faire grand tort dans le monde; et il m'en fait un bien plus grand envers les amis et les ennemis, de voir que je n'ai encore aucun établissement et que s'il arrivoit un changement de temps, je ne saurois où me retirer. Nous verrons ce qu'opérera l'envoi de Millot, pour redresser cette affaire. Cependant je vous prie d'être assuré que j'agis pour l'intérêt de MM. de Tilladet avec plus de chaleur et d'application, que je ne saurois faire pour le mien propre.

99. — M. de Beaufort présuppose, et le donne à entendre à Madame de Chevreuse et aux autres, que j'ai promis les lettres de survivance de l'amirauté, dès que j'aurai pu conférer avec M. de Vendôme; tout a passé par les mains de M. de Bellièvre, et je m'en tiens à ce qu'il en dira. A la vérité, je ne vois pas comment on peut concevoir que j'aie été capable d'ôter à un prince, de la qualité de M. de Mercœur et qui m'a témoigné amitié, une chose qui lui a été promise, pour la donner à un autre, sans même lui en faire dire un seul mot, et enfin de vouloir faire mettre deux frères aux épées et entre eux, dans une maison où je suis sur le point de m'allier.

Cependant il arrive, d'un autre côté, un nouvel embarras, car M. de Mercœur jette feux et flammes et ne parle rien moins que de se venir couper la gorge avec son frère. J'ai certainement beaucoup de déplaisir de celui que M. de Mercœur reçoit, et par les choses qu'il m'écrit et qu'il me fait dire, je ne vois pas qu'il y ait grande espérance au changement; mais quand tout devroit aller sens dessus dessous, vous pouvez assurer et répondre à tous deux qu'il n'y en aura aucun à la promesse que j'ai faite à M. de Beaufort, qui consiste en la survivance de l'amirauté (que la Reine lui don-

nera toujours à son égard, quand même le mariage ne se feroit point) avec trente mille livres de rente sur les droits d'ancrage, comme en a joui le maréchal de Brezé; et quarante autres mille livres de rente pour lesquelles il ne peut plus y avoir de difficulté, puisque le père de la Boulaye a dit ici, qu'en tout cas M. de Beaufort les accepteroit sur la prévôté de Nantes, qui est un revenu que ledit père connoît et que j'écrivis dernièrement qu'on pouvoit offrir de même. Par ce moyen, il sera entièrement guéri des scrupules qu'il avoit, qu'on ne dit dans le monde qu'on lui faisoit ces grâces en considération du mariage que je vois plus éloigné que jamais, après les déclarations si hautes que fait M. de Mercœur, bien contraires à ce que je me fusse imaginé; car, après tout, il devoit croire qu'en lui donnant ma nièce, ma pensée n'étoit pas de le laisser en arrière, ni qu'ils mourussent de faim.

J'attends de voir M. de Vendôme arriver aujourd'hui ou demain, et d'essayer de prendre avec lui les meilleures résolutions pour le bien de sa maison et l'avantage de messieurs ses enfants. Cependant, je vous dirai en confidence que MM. de Mercœur et Brachet, évêque d'Orange, m'écrivent une lettre que je vous prie de communiquer à M. le Garde des Sceaux et à M. le président de Bellièvre et d'aviser ensemble ce qu'il y auroit à faire. M. de Beaufort pourroit peut-être accommoder tout cela avec un mot de lettre de civilité à M. son frère. Pour conclusion, je vous réplique que si M. de Mercœur ne prend d'autres conseils, mon dessein est de supplier la Reine (et je suis assuré qu'elle me fera l'honneur de me l'accorder) de passer outre à faire exécuter ce que dessus en faveur de M. de Beaufort, à notre retour à Paris, arrive ce qui pourra; quoiqu'à dire vrai, je sois extrêmement marri que travaillant à

l'avantage de la maison de Vendôme, les marques de bonté et d'affection que la Reine leur donne ne serviront qu'à y mettre de la division.

100. — J'ai vu aussi ce que vous m'avez mandé des sentiments de M. le marquis de Noirmoutiers et ce qu'il vous a dit sur le gouvernement du Mont-Olympe, qui m'a surpris, et, ce me semble, avec raison; car enfin quand me trouvant, après sept années de service dans le poste où je suis, sans aucun établissement, je songerois à avoir une place pour retraite dans les accidents qui peuvent arriver et qui sont assez ordinaires à la cour, il ne me semble pas que, m'ayant promis amitié, il dût me l'envier, et d'autant plus qu'il peut bien connoître, et par les diligences qu'on fait et par les choses qu'on lui offre, qu'on a une intention très-sincère de l'obliger et de l'établir, pour ne point mettre en compte ce qui a déjà été fait à son avantage, qui est assez considérable. Après tout, on ne peut ni tuer ceux qui se trouvent pourvus de gouvernements, ni les forcer à s'en défaire malgré eux, quand ils n'ont point failli. J'attends de savoir comment ledit marquis aura reçu la pensée qui m'étoit venue touchant Philisbourg.

101. — M. de Vendôme est fort fâché de la façon dont M. de Mercœur prend l'affaire, espérant pourtant, et le père de la Boulaye aussi, qu'on le réduira au point que l'on veut; pour cet effet, on lui renvoie, dès aujourd'hui, le gentilhomme qu'il avoit dépêché, et le père de la Boulaye partira lundi pour aller trouver M. de Beaufort et le disposer à faire quelques civilités à son frère. Ledit père a connu le fond de mes intentions; il vous verra et vous y pouvez prendre confiance, parce qu'il me paroît bien intentionné.

102.— *Du 20 avril.*—Pour Guionnet, je ne sais qu'en dire ni qu'en croire; il ne se peut mieux parler qu'il

m'a parlé; cependant il tient des discours si extravagants et si scandaleux, que toute la cour en a horreur, et je suis en de continuelles appréhensions qu'on ne me vienne dire que quelqu'un l'a assommé ou maltraité. Je dis que j'en suis en crainte, parce qu'encore que son procédé soit insupportable à tout bon François, il est aisé à voir que le service du Roi, même pour d'autres raisons, pourroit en souffrir quelque préjudice, s'il arrivoit quelque semblable accident. Le discours le moins étrange qu'il tienne, c'est que si le Roi alloit à Bordeaux, M. de Bouillon se jetteroit aussi dedans et qu'on prendroit les portes et Sa Majesté. Pour moi, je ne sais pas où est la prudence, car si un pareil discours pouvoit être bien prouvé et qu'on envoyât là-dessus Guionnet au parlement de Dijon, pour lui faire son procès, je ne sais pas comment il pourroit le sauver, quelque disposition ou volonté qu'il eût d'ailleurs de le faire. La Reine me dit hier que Vurlière, lieutenant de ses gardes, fut contraint, dînant avec lui, de se lever de table pour ne pas le battre, parce que la patience commençoit à lui échapper.

103. — *Du 21 avril.* — Je prie M. le Tellier, aussi instamment qu'il est possible, de faire en sorte, de façon ou d'autre, que l'équipage de M. de Mercœur puisse partir sans plus de délai. J'ai divers avis de Catalogne, que son séjour commence à être traité de ridicule par les malaffectionnés, qui exagèrent la honte que c'est à un vice-roi de ne savoir seulement où aller dîner, et je laisse à juger comme cela est reçu par des peuples qui donnent tout au faste et à l'apparence.

104. — Il ne se peut rien voir de mieux raisonné que le discours que vous faites sur le sujet de M. de Bouillon, ensuite de l'examen qui en a été fait en présence de S. A. R., et Sa Majesté est du même avis, toutes choses bien posées, qu'il y a moins à craindre de M. de Bouillon pendant que sa femme sera prisonnière, qu'il y auroit lieu d'en bien espérer, quelque bien intentionné qu'il fût, revenant à la cour, si Madame sa femme étoit mise en liberté.

105. — Pour le commandement de l'armée de Flandre, il faut savoir, une fois pour toutes, si M. le maréchal de Schomberg veut servir, afin qu'on se détermine à une résolution, le temps presse fort comme vous voyez; cependant, ce qu'il y a à faire incessamment c'est de songer et pourvoir au côté de la mer, car les Espagnols y entreprendront infailliblement, s'ils sont en état de tenter quelque chose.

106. — Sa Majesté a été fort aise de savoir la réponse que S. A. R. a faite à Madame la Princesse et la résolution où elle étoit, en cas qu'elle n'obéit, d'envoyer, le lundi même, se saisir du château de Chantilly, par les compagnies des gardes suisses qui sont aux environs. Le gentilhomme de madite dame la Princesse est parti d'ici sans avoir pu rendre sa lettre à la Reine, ni voir Sa Majesté.

Quelque chose que dise M. le président de Nesmond, on croit ici que Madame la Princesse sera allée à Stenay, et Sa Majesté eût été bien aise qu'on eût donné les ordres pour la faire arrêter, pour la conduire où on avoit trouvé bon de l'envoyer. Mais, pour moi, je crois que ce que dit M. de Nesmond est vrai.

107. — Le nonce Ragni est un homme de petite considération depuis la mort du cardinal son frère, et qui a de très-méchantes intentions, d'autant plus dangereuses, qu'elles lui sont suggérées par l'ambition; car il prétend faire sa fortune et parvenir au cardinalat à nos dépens, en servant les Espagnols comme s'il étoit à leurs gages, et le faisant après valoir au Pape,

sachant bien qu'il ne peut mieux faire sa cour auprès de Sa Sainteté, avec qui il s'est bien remis, en disant pis que pendre de la France et travaillant incessamment pour brouiller les cartes dans Paris. C'est présentement une des plus importantes affaires auxquelles nous ayons à pourvoir. Le temps de la nonciature dudit nonce est non-seulement expiré, mais a doublé; nous avons eu toutes les peines du monde à le soutenir trois ans durant contre la volonté du Pape et avons couru risque de rompre avec lui pour cela : et il ne témoigne qu'une ingratitude monstrueuse.

108. — *Du* 22 *avril.* — L'écuyer de Madame la Princesse arriva hier ici, à midi, il demanda à voir la Reine qui l'envoya à M. de Brienne, auquel il dit qu'il avoit une lettre pour la Reine de Madame la Princesse, sur ce qu'elle avoit reçu du Roi un ordre d'aller à une des trois maisons dont on lui laissoit le choix autre que Chantilly; mais que ses incommodités ne lui permettoient pas de partir. La Reine est demeurée ferme à ne vouloir pas recevoir la lettre qu'elle ne sache que l'ordre du Roi a été exécuté. Nous attendons un courrier qui nous en apportera la nouvelle.

109. — Vous savez en quel état est l'affaire de Saumur et celles de Poitou, et la pensée qu'a la Reine de faire un voyage de ce côté-là, pour dissiper ce trouble dans sa naissance, sans quoi nous aurons à craindre de très-fâcheuses suites. La Reine est persuadée qu'il n'y a que la personne du Roi qui soit un remède proportionné au mal. C'est pourquoi je prie le Garde des Sceaux et vous autres Messieurs, d'appuyer fort l'affirmative auprès de S. A. R., quand on délibérera sur cette affaire pour avoir son avis. Cela s'entend si mondit sieur le Garde des Sceaux et vous êtes du même sentiment, et que vous n'ayez pas d'autres raisons au contraire, plus fortes que celles qu'on vous dit, auquel cas, vous les manderez ici. Nous attendrons la réponse dans jeudi, qui est le jour que Bellegarde doit se rendre, et ne perdrons pas un moment de temps à partir. Vous pourrez faire reconnoître à M. de Beaufort, à M. le Coadjuteur et à tous ces autres Messieurs, la nécessité de cette résolution, et qu'à toute extrémité elle ne sauroit allonger le voyage que de dix ou douze jours au plus, puisque nous ne nous détournerons de guère d'aller à Paris par Orléans; mais il ne faut pas leur parler que le courrier ne soit redépêché.

Si vous connoissiez que M. de Beaufort prît mal la chose, qu'il eût des impatiences pour son affaire et qu'elles pussent produire quelque mauvais effet pour le service, vous pourrez l'assurer qu'afin de lui témoigner mieux avec quelle sincérité je procède en ce qui le regarde, la Reine, s'il le désire, pourra lui envoyer, dès à présent, sa survivance de l'amirauté, à condition qu'il la tiendra secrète jusqu'à temps que nous ayons accommodé l'affaire avec M. de Mercœur, ce qui n'empêchera qu'il ne jouisse des trente mille livres; puisque même j'ai déjà fait trouver bon à S. M. qu'il les tirât dès le commencement de l'année, quoiqu'il y ait quatre mois de passés. Comme ceci n'est qu'une affaire de peu de jours, et que personne ne peut dire qu'elle ne soit bonne en soi et même nécessaire, on ne doute point que S. A. R. ne tombe aisément dans ce sentiment; mais il faudroit y agir avec assez de précaution, que vous teniez prêt le courrier à l'instant qu'il aura lâché le mot, afin qu'il n'y ait plus de lieu au changement, si S. A. R., venant à communiquer la chose à d'autres personnes, on lui inspiroit un avis contraire.

Afin que ce voyage puisse produire un bon effet général dans le royaume et que nous ne soyons pas obligés, tous les jours, à faire de pareilles tournées, en même temps qu'on dira à M. de l'Hospital, à M. le Premier Président et à d'autres pour débiter dans Paris, que la Reine a pris cette résolution qui ne va qu'à différer sept ou huit jours, pas davantage, son retour à Paris, pour y pouvoir après demeurer avec un plein repos. Il ne sera pas mal de lâcher certains mots convenus aux personnes qui ont des intérêts et des correspondances avec Bordeaux, par lesquels, sans s'engager ni expliquer rien de positif, ils puissent écrire et en donner avis de delà, que dans ce voyage nous avons plutôt notre visée aux affaires de Bordeaux, qu'à ce que nous songeons effectivement, et ainsi nous pourrons tirer divers bons effets d'une seule course.

110. — *Du 24 avril.* — Il eût été à désirer que de Vouldi n'eût pas souffert que Madame la Princesse la jeune eût pris le devant avec M. le duc d'Enghien. Il semble qu'il pouvoit déclarer d'avoir ordre du Roi de les faire aller toutes ensemble et de les accompagner, d'autant plus qu'il avoit à sa disposition des troupes pour soutenir cette déclaration. Maintenant nous ne recevons autre avis si ce n'est que Madame la Princesse et M. d'Enghien se sont sauvés, qui dit à Stenay, qui à Blaye, qui en d'autres endroits, et je vois, par votre dernière lettre, qu'elle a passé à Pontoise, qui n'est pas, ce me semble, le plus droit chemin du Berri. On va d'ordinaire de Paris à Orléans : cela méritoit bien des courriers sur toutes les routes et de nouveaux ordres, selon qu'on auroit reconnu qu'elle n'alloit pas où S. M. lui avoit ordonné.

111. — Je viens d'avoir un avis, de bon lieu, que M. le Prince a chargé le jésuite qui le confessa de dire

à Madame la Princesse, sa mère, que mettant à part toute sorte de considération, il la prioit de demander son élargissement ou qu'on lui fasse son procès; et que, le même jour, il y a une personne qui est allée trouver Madame la Princesse pour cela. Nous nous laissons aller à de certaines grâces et indulgences qui ne servent à autre chose, et ne peuvent servir qu'à nous faire enfin beaucoup de mal à nous-même; nous envoyons à M. le Prince la personne même qu'il demande pour se confesser, comme si elle étoit la seule dans le monde et que nous ne sussions pas qu'il la devoit infailliblement entretenir de ses affaires, et lui donner les ordres de ce qu'il peut avoir à faire dire à ses proches et à ses confidents. J'ose dire que nous ne sentons pas bien nos forces : nos affaires sont, en moins de trois mois, dans un état que l'on n'auroit osé espérer lorsqu'on arrêta MM. les princes; la rigueur de la saison n'ayant pas empêché qu'on ait mis par terre tout ce qui rendoit leur parti si formidable, et aujourd'hui, de tous les grands établissements qu'ils possédoient, qui à mon compte étoient quatre provinces et dix-huit places, compris Saumur, Tortose et Mouzon, il ne leur reste plus que Stenay seul, lequel étant hors du royaume, il y a même moyen de le leur rendre inutile, ou au moins qu'il ne leur serve pas plus que ne feroient les autres places qu'ont les Espagnols en ces quartiers-là. Madame de Bouillon a été reprise, ce qui tiendra fort en bride M. son mari.

S. A. R. a l'amour des peuples, qui sont, d'ailleurs, très-persuadés de la nécessité de la détention des princes et en ont témoigné des ravissements incroyables; tous les gens de guerre du royaume sont à nous et ont déjà donné des marques d'une fidélité inébranlable; la réduction de Bellegarde a achevé d'ensevelir

les espérances des malintentionnés; M. de Turenne ne sait jusqu'ici où donner de la tête; toutes les cabales des adhérents des princes n'ont pu prévaloir dans le parlement de Paris, dont la plus saine et incomparablement la plus grande partie est dans les sentiments qu'on peut désirer là-dessus, connoît la nécessité de cette détention, l'a approuvée, voit le trouble et les désordres où l'on rentreroit si M. le Prince étoit hors de prison. D'ailleurs, S. A. R. a encore dans cette compagnie-là ses serviteurs particuliers, qui sont en grand nombre, et les autres le deviendront facilement pour peu de soin qu'elle veuille se donner de les gagner. La conclusion de tout ce discours, est qu'il n'y a que nous-mêmes qui nous puissions faire du mal par l'indulgence et par la bonté, qu'à dire vrai je trouverois d'ailleurs très-mal employée envers des gens qui nous voudroient avoir tous écrasés.

112. — Je sus dernièrement, de bon lieu, que M. de Turenne presse fort l'Archiduc, entre autres choses, d'attaquer Guise, qu'il lui fait passer pour une affaire de peu de jours, et cet avis-là m'est encore confirmé. Je veux croire que les mesures des ennemis se trouveront courtes si M. d'Hocquincourt s'est rendu sur la frontière, comme je l'espère, et qu'il ait commencé à y assembler le corps qu'il doit commander.

113. — *Du* 26 *avril.* — D'après la première audience des députés de Bordeaux, où ils remercièrent seulement Leurs Majestés de la paix qui leur avoit été accordée et où tout se passa fort bien, tant de leur part en la harangue qui fut avec grand respect, que de celle de la Reine, qui les caressa et traita bien, on vouloit leur donner une seconde audience pour leur affaire; mais ils témoignèrent n'être pas préparés et dirent qu'ils se contenteroient de donner leur cahier à

M. de la Vrillière, dans lequel il ne sera point parlé de la révocation de M. d'Espernon. Cependant, deux d'entre eux, un du Parlement et un de la ville, demeurèrent pour en avoir la réponse, et les autres, après avoir demeuré deux ou trois jours au plus à Paris, pour vaquer à des affaires particulières qu'ils y ont, s'en retournèrent à Bordeaux. On vouloit nommer ceux qui doivent demeurer; mais le sieur de Vic ayant fait entendre que cela pourroit aigrir les esprits à Bordeaux et faire un mauvais effet, et ayant dit qu'on pourroit faire la même chose par une autre voie, qui seroit de lui dire en confiance ceux que l'on désireroit qui s'arrêtassent et qu'il les feroit choisir par les autres, on est demeuré d'accord de la sorte.

114. — *Du* 27 *avril* — Le dessein que les ennemis avoient de marcher à Saint-Quentin ou à Guise, étoit principalement fondé, suivant les nouvelles que j'ai, sur la durée du siége de Bellegarde, qu'ils supputoient devoir être au moins d'un mois, pendant lequel ils prétendoient faire quelque diversion et étoient vivement sollicités par M. de Turenne d'aller à Guise; maintenant qu'ils auront eu l'avis de la réduction de Bellegarde et du retour de Leurs Majestés et de la marche des troupes, ils pourront avoir changé de mesures; c'est pourquoi je croirois très-nécessaire que nos officiers généraux demeurassent en divers postes, c'est-à-dire M. de Villequier vers Arras et M. d'Hocquincourt vers Saint-Quentin et Guise, chacun avec un corps, jusqu'à ce qu'on vît à quoi se détermineront les ennemis, pour se joindre aussitôt les besoins et accourir à l'endroit qu'il faudra. Je soumets néanmoins, comme je le dois, mes sentiments à ce que S. A. R. jugera beaucoup mieux, mais ne laissez pas de songer toujours à Saint-Quentin et à Guise, et comme M. de Turenne,

pour se joindre aux Espagnols et agir dans les frontières de Picardie, ne le peut faire en aucun lieu plus dans son sens et avec tant de commodité qu'en cet endroit-là, S. A. R. doit croire qu'il n'a rien oublié pour faire déterminer l'Archiduc à entreprendre plutôt de ce côté-là qu'en aucun autre, si ce n'est qu'ils prissent la résolution d'agir en Champagne, commençant par Rocroy qui leur donne l'entrée assurée et qui est le plus important. C'est pourquoi j'ai mandé à M. de la Ferté, par deux fois, d'être bien alerte pour la sûreté de cette place.

115. — La Reine a été infiniment satisfaite d'apprendre toutes les résolutions que Sadite A. R. a prise sur le sujet de Madame la Princesse, tant en l'ordre qui lui a été envoyé de ne partir point de Montron, sous peine de désobéissance, qu'en ce qui a été écrit au comte de Saint-Aignan, à M. d'Espernon et à M. de Saint-Simon, pour empêcher, autant qu'il se trouvera possible, que le dessein qu'elle pourroit avoir d'aller à Blaye ne réussisse.

.... Le sieur de Blanchefort ayant reconnu ici qu'on n'avoit jamais eu intention d'arrêter lesdites dames princesses, s'est laissé entendre au comte de Nogent qu'il croyoit que la véritable cause de l'évasion de Madame la Princesse douairière et de ce qu'elle ne paroissoit point, n'étoit autre que cette crainte d'être arrêtée qu'elle a, ou qu'elle a sujet de concevoir, à ce qu'il dit, par l'approche des troupes de Chantilly, dans le même temps qu'on lui a porté un ordre d'en partir. Mais, comme il a été facile à Nogent de lui faire voir et avouer la vérité, en ce que si on eût eu ce dessein, on eût fait d'abord investir le château de Chantilly, sans envoyer aucun ordre qui pût donner le moindre soupçon; ledit Blanchefort a témoigné souhaiter extrêmement qu'il pût envoyer à Montron la lettre de la Reine, par son fils qu'il avoit amené, et que lui pût aller essayer de trouver Madame la Princesse ou à Paris ou au lieu qu'il pourroit apprendre qu'elle seroit, afin de la détromper de cette crainte, s'assurant que dès le même instant qu'il paraîtroit, elle obéiroit à l'ordre du Roi d'aller à Montron. On ne s'est pas opposé ici qu'il n'exécutât la chose comme il disoit, c'est-à-dire on lui en a témoigné indifférence et qu'on ne vouloit point se mêler de ce qu'il feroit; et je crois qu'il aura pris le chemin de Paris, faisant état d'apprendre le lieu où est Madame la Princesse, chez M. le président de Nesmond, ou chez le sieur Ladvocat.

116. — M. de Beaufort a dépêché un courrier exprès à de Lyonne et n'a écrit qu'à lui, et Madame de Montbazon à moi, sur le sujet de la charge des cent-suisses, qui est prête à vaquer par la mort de M. de Bouillon, recommandant tous deux pour cela le marquis de la Boulaye; mais M. de Beaufort le fait en des termes qu'il est mal aisé de concevoir comment il peut écrire de la sorte. En substance, il parle du droit qu'a le marquis de la Boulaye à cette charge, de l'injustice qu'on feroit si on préféroit quelque autre à lui; et enfin, qu'en son particulier, il le prendroit pour un témoignage de dernier mépris. Cependant la chose n'est pas seulement impossible de soi, mais je proteste devant Dieu que je n'oserois l'avoir proposée à la Reine, c'est-à-dire en l'appuyant, et que quand je serois assez imprudent pour le faire, je n'y avancerois rien qu'à lui donner fort mauvaise opinion de moi; outre que Sa Majesté connoît parfaitement d'elle-même certaines choses.

Vous pouvez juger si, dans une pareille occasion,

quand elle auroit quelque disposition à faire ceci, ceux qui l'approchent demeureroient muets, et si jusqu'aux pierres ne parleroient pas pour s'écrier qu'on confie la garde de la personne du Roi à celui-là même qui fit ses efforts, il n'y a que trois mois, pour révolter le peuple de Paris, et l'obliger, à ce qu'on dit, à venir attaquer le Palais-Royal.

De la façon que M. de Beaufort prend l'affaire, je prévois qu'elle sera fâcheuse, mais dès le commencement je déclare que je n'y puis rien. J'aime à présent M. de la Boulaye et crois qu'il est capable de bien servir et qu'il a de bonnes intentions; avec cela sa prétention est d'une nature à ne pouvoir réussir, dont je suis très-marri. Je prie vous autres Messieurs, d'examiner la chose avec M. le Garde des Sceaux et qu'aucuns que vous n'en sachent rien, s'il vous plaît, si ce n'est qu'il veuille en parler à M. de Bellièvre, pour commencer à faire connoître à M. de Beaufort l'impossibilité du succès de cette affaire; la réponse que lui a faite de Lyonne, renvoie tout à notre retour, en termes pourtant qui ne donne aucune espérance.

117. — *Du 28 avril.* — Je suis certain que Son Altesse Royale a tendresse pour la Reine et affection pour moi, et ne croirai pas légèrement les avis que l'on me pourra donner au contraire de l'impression que j'en ai conservée. Néanmoins, ce sont choses si délicates et si importantes, que je ne puis manquer à vous faire part d'un avis qu'une personne assez bien informée me donne, que l'on a fort travaillé à me discréditer dans son esprit, et que M. le Coadjuteur particulièrement prend grand soin d'y faire pire et de s'en emparer s'il pouvoit. J'ai les mêmes avis de la maison même de Monsieur; cela est d'assez grande conséquence pour mériter d'être bien éclairci, et il me semble qu'on le peut facilement, en mettant Son Altesse Royale sur le discours de ces Messieurs, pour tirer, par ce moyen, en quelle opinion il les tient et ce qu'il pense de leur conduite, et insensiblement lui donner les mouvements qu'il doit avoir et qui pourront le fortifier contre ceux qu'on lui voudroit inspirer, au contraire.

Une autre personne me mande que, très-assurément, ils ont de mauvaises intentions, mais les ont tenues couvertes jusqu'ici, par l'appréhension qu'ils ont eue que la Reine ne ramenât pas le Roi à Paris, se réservant à faire l'éclat quand Leurs Majestés seront arrivées. Je prie MM. Servien et le Tellier de ne parler de ceci qu'a M. le Garde des Sceaux seul, et d'examiner, tous trois ensemble, quelle valeur peut avoir cet avis et ce qu'il y auroit à faire en cas qu'ils le crussent véritable ou vraisemblable. Il voudroit bien mieux, sous d'autres prétextes, demeurer hors de Paris, d'où on donneroit la loi, que de s'exposer imprudemment à l'y aller recevoir; le sacre du Roi pourroit fournir un fort plausible moyen. Notre départ de Nogent aura lieu dimanche au matin. On pourroit aussi s'arrêter à Fontainebleau; enfin, si on reconnoissoit qu'il y eût une partie faite, ce que je ne crois pas, il ne faudroit pas hésiter.

118. — Le bon état dans lequel on remet toutes les affaires du royaume, ne sert qu'à exciter la mauvaise volonté de ceux qui appréhendent de recevoir du préjudice par le rétablissement de l'autorité, n'oubliant rien pour jeter des défiances dans l'esprit de M. de Beaufort et des autres, afin que, sous prétexte de leur intérêt, ils agissent, sans s'en apercevoir, à faire réussir leurs fins, qui ne vont qu'à mettre tout en confusion, ne croyant pas de pouvoir trouver leur sûreté que dans

le trouble et le désordre. Mais je vous réponds qu'après avoir fait tout ce que je pourrai pour contenter un chacun, afin que tous ensemble conspirent au bien de l'État, j'aurai la résolution qu'il faut pour conseiller à la Reine ce qui sera le plus de son service, sans m'étonner de rien.

119. — *Du 29 avril.* — La Reine a été étonnée de deux choses : l'une de voir que Madame la Princesse sollicite en personne pour M. de Péraut, dont elle disoit, il y a deux ans, qu'elle ne pouvoit être contente qu'elle ne l'eût vu pendre; et l'autre, que M. le Premier Président, qui a témoigné toujours être si attaché à la royauté, ait fait voir que lorsqu'il s'agit des intérêts de M. le Prince et de Madame la Princesse, il oublie le poste qu'il tient et la profession qu'il a voulu toujours persuader qu'il faisoit de ne connoître personne quand il s'agissoit de servir le maître. A la vérité, la Reine lui avoit fait, et à lui et à sa famille, assez de grâces pour l'obliger à demeurer au moins dans son devoir; mais l'excuse de Champlâtreux est trop forte pour n'y pas acquiescer.

La Reine a dit, le Roi, M. de Villeroi et moi étant présents, qu'il falloit examiner un peu, dans ce rencontre, si dans la protection qu'il semble que le Parlement a commencé à donner à Madame la Princesse, lorsqu'elle désobéit aux ordres du Roi et n'oublie rien pour favoriser sa fille et ceux qui sont liés avec les ennemis de l'État, il ne seroit point plus à propos d'aller plutôt à Fontainebleau, au moins pour quelque temps, qu'à Paris, ajoutant pourtant qu'il falloit suivre aveuglément ce que conseilleroit là-dessus Son Altesse Royale, qui, étant sur les lieux, jugera mieux que personne ce qu'il est plus expédient de faire.

On est entré ensuite à examiner cette matière, et je

vous dirai les raisons qui ont été dites pour et contre, sur lesquelles Son Altesse Royale aura, s'il lui plaît, agréable de faire savoir son avis et que nous puissions le recevoir à Nangis, après-demain.

Premièrement, il est certain que le Roi a grand sujet d'être mal satisfait du Parlement, d'avoir donné sûreté à Madame la Princesse dans Paris, pour peu de temps que ç'ait été, après les ordres qu'elle avoit reçus de Sa Majesté d'aller en Berri, et que cela ait donné lieu à grand nombre de personnes de la visiter, dont elle aura pu engager la plus grande partie dans ses cabales. Je ne m'étendrai pas sur les raisons pour prouver ce sujet de mauvaise satisfaction, puisqu'il se voit par la conduite de Son Altesse Royale qu'elle les a très-bien jugées.

Ce fondement supposé, on a considéré que pour rectifier, à l'avenir, le procédé du Parlement, ce pourroit être un bon moyen de faire que le Roi ne retournât pas sitôt à Paris; que le Parlement s'apercevroit bien que cette absence de Leurs Majestés lui attireroit, au dernier point, la haine du peuple, dont le principal bonheur consiste à avoir le Roi dans leur ville, et l'appréhension des ressentiments que cette haine pourroit produire contre eux, les obligeroit à ne s'engager dans aucun pas en faveur des princes, dont ils pussent recevoir du mal, tant du côté de Sa Majesté que de celui du peuple même.

On a considéré, en outre, qu'écrivant de la part du Roi au Parlement une lettre de plainte de ce qu'il a fait, et y ajoutant que Sa Majesté pensoit aller recevoir des marques de leur affection et leur en donner de plus en plus de la sienne; mais qu'elle a sursis son entrée dans Paris, jusqu'à ce qu'elle ait su de quelle façon se passera, dans la compagnie, la délibération qui y doit

être faite, mercredi prochain, les chambres assemblées, sur le fonds des requêtes présentées par Madame la Princesse, pour être mieux en état de délibérer aussi ce qu'elle auroit à faire ensuite; cela vraisemblablement tiendroit chacun si fort en cervelle, qu'on ne croit pas que par la pluralité des voix, ladite dame y pût trouver son compte.

En troisième lieu, il ne faut pas douter que ce petit délai de l'entrée de Leurs Majestés dans Paris, causé par la cabale de M. le Prince, qui est favorisée par quelques-uns du Parlement, ne fît renaître et n'augmentât beaucoup l'aversion que les peuples ont fait paroître pour ledit sieur prince et pour son parti.

De l'autre côté, on a considéré que ce conseil pourroit être imputé à timidité, comme si le Roi n'avoit osé entrer dans Paris quand les chambres doivent s'assembler, et que cela ne feroit pas bon effet, ni dans le royaume, ni parmi les étrangers, qui pourroient tirer de là de fausses conséquences que le parti des princes prévaut dans le Parlement aux intentions du Roi, et que Sa Majesté n'a point d'autre moyen en main de châtier la compagnie, quand elle a sujet d'en être mal satisfaite, qu'en s'absentant de Paris.

Voilà ce qui a été dit en substance, sur quoi je puis dire qu'on ne se déterminera à rien qu'à ce qui sera jugé de delà le plus du service du Roi; tout le reste étant indifférent, et Sa Majesté a même ajouté que s'il faut prendre quelque résolution généreuse pour soutenir l'autorité, elle sera bien aise de s'y trouver avec le Roi, ayant pleine confiance de venir aisément à bout de tout, étant secondée, comme elle le sera, par Son Altesse Royale.

Si en suite de ceci, il étoit nécessaire d'écrire quelque lettre, de la part du Roi, le sieur de Lingendes

est à Paris, près de M. le Tellier, avec des blancs signés de M. de Guénégaud.

Enfin, pour mieux expliquer en peu de mots tout ce que l'on songe ici dans l'ouverture à laquelle la Reine elle-même a donné lieu, c'est que l'on examine de delà s'il est expédient de témoigner ce petit mécontentement, afin de faire désirer davantage le retour du Roi, rectifier ceux du Parlement qui peuvent être en pente de s'écarter du bon chemin, et en tout cas jeter la haine du peuple sur eux et sur le parti qu'ils auroient voulu favoriser.

S'il étoit jugé à propos que Leurs Majestés s'arrêtassent à Fontainebleau, il faudroit, ce semble, en même temps, prévenir les esprits de M. de Beaufort et de M. de Noirmoutiers, qui témoignent inquiétude de ce que les choses, dont on est tombé d'accord pour eux, n'ont pu encore être exécutées, et les assurer que les intentions d'ici, en ce cas, sont d'achever à Fontainebleau ce qu'ils prétendent, dans le même temps qu'on auroit pu le faire à Paris, afin que cette assurance les guérît de tous soupçons, et servît à les échauffer, en ces occasions, à bien servir.

J'avois oublié de dire que la Reine a été fort aise de la façon dont a parlé le sieur Coulon dans le Parlement et que Sa Majesté a dit, de son mouvement, que, continuant à faire de même, elle ôtera volontiers de sa mémoire tout le passé et lui donnera, avec plaisir, des marques de son affection.

Je vous mets en considération s'il ne seroit point à propos de chasser ceux qui ont accompagné Madame la Princesse, comme le Bourdot, de l'artillerie, et ce Nevilly-Fresnoy.

En ce que j'ai marqué touchant le retardement d'entrée du Roi dans Paris, il n'y a nulle réserve dans mon

esprit, ni autre chose que ce que j'ai exposé naïvement. Ce n'est pas que si on reconnoissoit qu'outre ce qui se passe au Parlement, il y eut encore une autre cabale contre nous, cela ne doive nous mettre en plus grande considération de prendre la résolution de s'arrêter à Fontainebleau.

Comme la principale résolution devra dépendre de ce que vous estimerez, M. le Garde des Sceaux et vous deux Messieurs, selon l'état des choses, je crois qu'en cas que vous jugiez qu'il faille que le Roi aille droit à Paris sans s'arrêter, on pourra n'en point parler à Son Altesse Royale, afin qu'autre personne que vous trois ne sache ce qu'on a délibéré sur une semblable proposition. C'est pourquoi, à toutes fins, j'ai fait copier la première partie de mon mémoire que vous pourrez montrer à Son Altesse Royale, et ai retranché le reste qu'il ne verra qu'en cas que vous inclinassiez davantage à faire arrêter le Roi à Fontainebleau

120. — *Du* 30 *avril.* — Il y a aussi le nommé d'Aligre, capitaine au régiment de Persan, qui peut faire beaucoup de mal, étant fort affectionné à M. le Prince, et fort brave et homme d'esprit comme Baas. Il est allé à Paris, pour solliciter quelque chose qui lui est dû du quartier de maître d'hôtel qu'il a servi chez le Roi. Il faut examiner ce qui se devra faire sur son sujet, comme si Son Altesse Royale le faisoit appeler pour tirer de lui sa parole de bien servir, ou telle autre résolution que Son Altesse Royale jugera plus à propos.

121. — J'ai eu grand déplaisir d'apprendre le mauvais état de la santé de M. d'Émery, et parce que cette perte pourra être fort préjudiciable à l'État, particulièrement dans les conjonctures présentes, et parce qu'il est de mes amis; j'en suis affligé plus que je ne saurois dire; il me reste pourtant quelque rayon d'espérance, jusqu'à ce que je sache que M. Vaucher ait prononcé la sentence de condamnation.

122. — Sa Majesté a été ravie d'apprendre en quels termes Son Altesse Royale a parlé à M. le Premier Président; certainement il ne se pouvoit mieux, ni lui dire des choses plus pressantes et plus solides, ni en meilleurs termes. Nous avons appris à quoi ont enfin abouti les deux requêtes présentées par Madame la Princesse, et l'opiniâtreté qu'elle avoit témoignée en déclarant de vouloir plutôt souffrir les dernières extrémités que de sortir de Paris, ni obéir aux ordres du Roi. Nous en voilà quitte, pour cette fois, et la façon dont toutes choses se sont passées fait juger que ce sera pour longtemps. Il y a trois mois qu'on ne fait que menacer de ces requêtes, le coup est tiré sans efforts, et il me semble qu'il vaut mieux, pour le service du Roi, que Madame la Princesse ait fait cette tentative, quoique, à dire vrai, elle ait beaucoup manqué de respect, que si elle avoit obéi aveuglément, comme elle y étoit obligée. Il est certain que tout ce bon succès est dû à la fermeté, à l'adresse et à l'application de S. A. R., qui, depuis le commencement de l'affaire jusqu'à la fin, n'a fait aucune démarche qui n'ait été fort utile et très-digne de son zèle et de sa prudence. La Reine ne se peut lasser de le dire, et a fait lire plusieurs fois la relation que vous nous avez envoyée, témoignant être ravie d'entendre les particularités du discours que Sadite A. R. a fait au Parlement, qui ne pouvoit être plus judicieux ni plus grave. Enfin, il y auroit cent choses à vous dire là-dessus, mais je les remets à la vive voix, puisque nous sommes si près de nous revoir.

Du 1[er] *mai* 1650. — Pour ce qui est de l'amirauté, je ne vous célerai pas la vérité, qui est que la Reine s'est fort emportée, quand elle a entendu une propo-

sition si crue, qui est celle de donner l'amirauté présentement à M. de Vendôme, sans qu'il soit parlé du mariage. Sa Majesté a dit qu'elle se soucioit fort peu de la charge, mais qu'elle avoit grande peine à donner occasion au monde de se moquer d'elle et de moi, quand on verroit que l'on emporte de haute lutte et la charge et la survivance, sans qu'on parle du mariage, qui a toujours été le fondement qui a obligé la bonté de Sa Majesté de s'en dessaisir. En mon particulier, je vous proteste, comme si j'étois devant Dieu, que je souhaite plus qu'on donne l'amirauté sans que le mariage se fasse que s'il se faisoit, et je suis au désespoir de la résistance que je rencontre dans l'esprit de la Reine ; mais enfin, il faudra faire ce qui se pourra : peut-être proposerai-je des expédients par le moyen desquels M. de Beaufort sera satisfait et S. A. R. y pourra beaucoup contribuer, ainsi que je m'expliquerai, à vous autres Messieurs, quand je vous verrai.

Le Roi et la Reine recevront fort bien Son Altesse Royale et le caresseront, en sorte que je m'assure qu'il aura sujet d'être fort satisfait ; la Reine l'aime si cordialement, qu'elle n'aura pas besoin de se contraindre pour cela.

Il est important de savoir, à l'arrivée de la Reine, ce qu'elle devra dire au Premier Président, s'il la vient voir. Il faudra concerter cela avec M. le Garde des Sceaux, avec qui je fais état d'aller souper demain au soir, comme je l'ai dit tantôt au commandeur de Jars.

La Reine fait état de partir à dix heures d'ici, qui est tout l'effort qu'elle a promis de faire, parce qu'elle ne vouloit partir qu'à midi.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

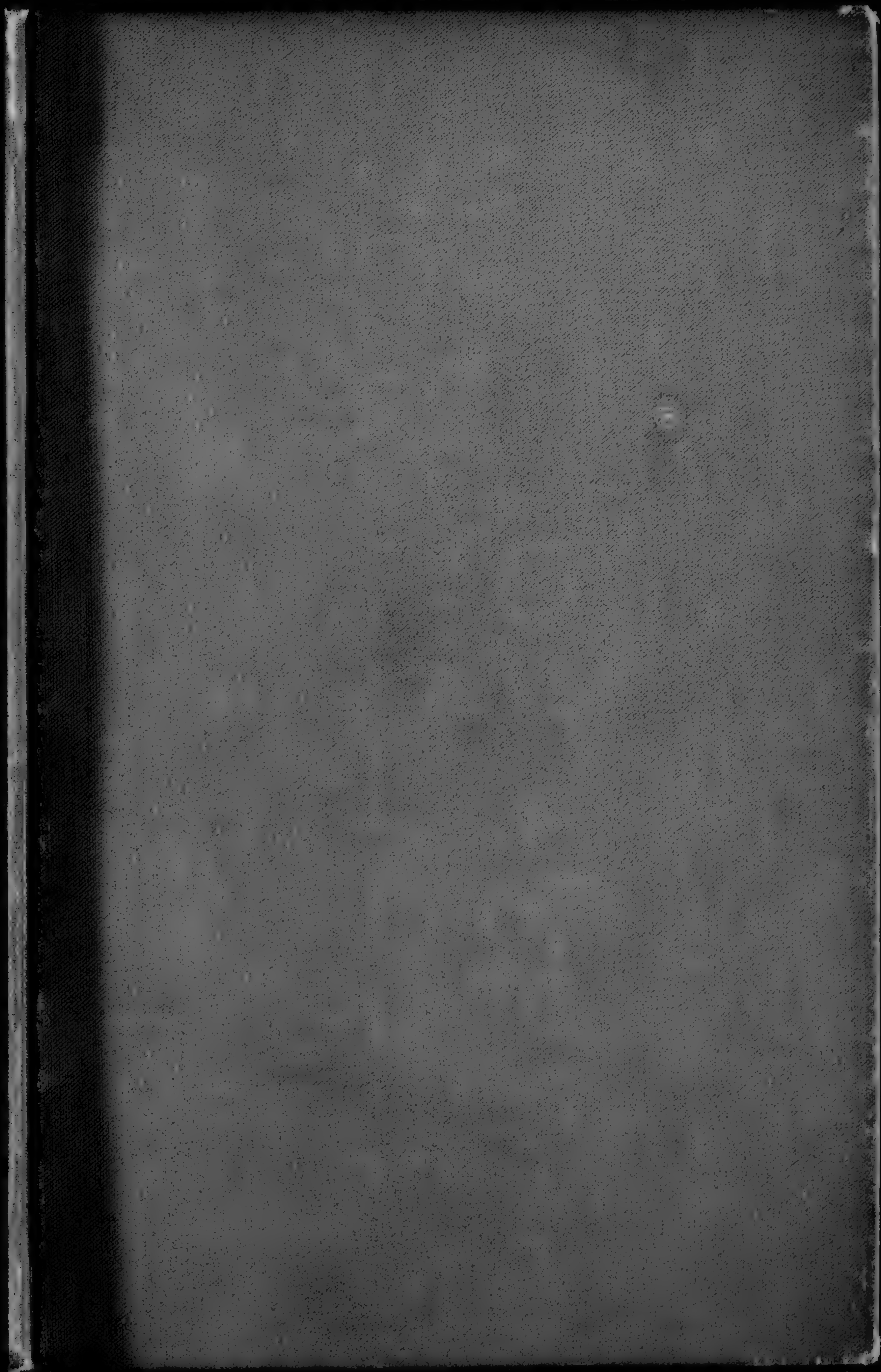
CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.



VOLUME 3



MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

III

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, 30, rue Mazarine.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

III

1651 - 1652

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1859

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

DEUXIÈME PARTIE

(Suite.)

CHAPITRE XXIV

LES PRINCES MIS EN LIBERTÉ. — EXIL DU CARDINAL MAZARIN.

JANVIER ET FÉVRIER 1651. — La Reine reçoit le Parlement. — Les remontrances. — Mazarin pense à faire sortir de Paris le Roi et Monsieur. — ***L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des princes est qu'on est obligé de leur donner des conseils dont on ne peut pas toujours dire la véritable raison.*** — Colère de Mazarin contre Monsieur et contre les Frondeurs. — Il les compare à la chambre des communes d'Angleterre et à Cromwell. — *Cet enragé! cette furie!* — Réponse de la Reine aux remontrances. — Nécessité pour Monsieur de se déclarer du parti des princes. — Le président Viole et la réponse de la Reine. — Monsieur se déclare en faveur des princes. — Villeroi doit répondre de la personne du Roi. — Fairfax, Cromwell, les Communes et le Parlement de Paris. — Monsieur refuse de recevoir Mazarin. — Ordre aux maréchaux de ne suivre que les ordres de S. A. R. — *Un homme faible de son naturel n'est jamais fort en tout.* — Ordre au Parlement de se rendre chez la Reine. — *Le vieux Pantalon mériteroit d'être pendu de l'autre côté de Mazarin.* — Accusation contre le Coadjuteur. — Le Roi doit l'exclure du cardinalat. — Le conseiller Ménardeau. — Délibération contre le Coadjuteur. — Retz demande la mise en liberté des princes. — Le Premier Président demande l'exil de Mazarin. — Molé engage Monsieur à voir la Reine. — Discours de Talon. — Monsieur refuse de se rendre chez la Reine. — Le cardinal Mazarin et les princes au Havre. — Assemblée de noblesse. — D'Annery. — Mazarin sort deguisé de Paris. — Il se retire à Saint-Germain. — Chandenier. — *La plupart des hommes font les grands maux par le scrupule qu'ils ont pour les moindres.* — Remerciments du Parlement à la

Reine à l'occasion de l'éloignement de Mazarin. — Nouveau refus de Monsieur d'aller voir la Reine. — Explications données au Parlement et conférences. — Les princes sont mis en liberté et viennent à Paris. — Arrêt portant ordre à Mazarin et à sa famille de sortir du royaume.

[1651]. — [Dès le commencement de l'année], les gens du Roi demandèrent audience pour les remontrances; la Reine les remit à huitaine, sous prétexte des remèdes qui lui avoient été ordonnés par les médecins. Monsieur répondit au président de Novion, qui lui avoit été député, d'une manière ambiguë et conforme à la conduite qui avoit été résolue. Les remèdes de la Reine durèrent huit ou dix jours de plus que ce qu'elle avoit cru, ou plutôt que ce qu'elle avoit dit [1], et les remontrances du Parlement ne se firent que le 20 de janvier 1651. Elles furent fortes, et le Premier

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel) nous apprend que, pendant ce temps-là, le bruit courut que la duchesse de Longueville avait abandonné Stenay, que le duc de Mercœur était de retour à Paris et qu'il était question du mariage de Mademoiselle avec le Roi. Ce jeune monarque se divertissait alors à faire des simulacres de guerre dans le jardin du Palais-Royal, et se montrait déjà occupé des beautés qu'il rencontrait à l'hôtel de Brion, lorsqu'il se rendait chez son gouverneur. Loret dit encore (p. 80 et 82):

C'est déjà le bruit de la ville
Qu'on donne audit Monsieur d'Anville
Non pas Madame d'Éguillon
Mais Madame de Châtillon,
La plus mignonne, en apparence,
De toutes les veuves de France.
Moi qui toujours, en vérité,
Ai fait grand cas de la beauté,
Trouve l'alliance fort belle,
Aussi bien pour lui que pour elle;
Car je sais bien que tous les deux
N'ont pas des museaux trop hideux.

L'épouse du duc de Bouillon,
Qui ne passe pas pour félon,
Depuis trois jours a vu la Reine,
Son Éminence ayant pris la peine,
Montrant un œil assez humain,
De la présenter de sa main;
Et la duchesse accorte et sage
Joua si bien son personnage,

Président n'oublia rien de ce qui les pouvoit rendre efficaces [1].

Le 21 [janvier], il en fit sa relation, c'est-à-dire il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des Enquêtes,

Qu'on l'accueillit avec bonté
Comme si de rien n'eût été.

L'autre jour, certain capitaine,
Qui commande au bois de Vincennes,
Dînant ou soupant près du feu
Avec un chanoine du lieu,
Peut-être après avoir bu pinte,
Parla de Monsieur de Corinte
Comme d'un homme que bientôt
On lui devoit mettre en dépôt;
Et que, dès le mois de décembre,
On lui préparoit une chambre,
Par un ordre exprès de la cour,
Au milieu de la grosse tour.
Le chanoine, oyant ce langage,
Plaignoit ce rare personnage,
Et dit que c'étoit sans raison
Qu'on le vouloit mettre en prison.
L'un prit très-fort l'affirmative,
L'autre encore plus la négative, etc.

1. Loret constate également la vivacité des remontrances du Parlement, dans sa *Muse historique* du 22 janvier (édition de M. Ravenel, p. 86):

Le premier président Molé,
Qui n'est pas homme écervelé,
Mais possédant en abondance
De l'esprit et de la prudence,
Harangua si haut vendredi
Et fit un discours si hardi,
En presence du diadème,
Sans devenir confus ni blême,
Que plusieurs qui l'ont écouté,
Disent que jamais liberté,
Devant la Majesté Royale,
A la sienne fût égale.
Et le sujet dont il parla,
Sur lequel rien il ne céla,
Est la captivité des princes.
. . . .
Enfin cet homme à barbe blanche
Fit une harangue si franche,
Qu'il donna quasi de l'effroi
A Messieurs du conseil du Roi.

pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agissoit que de la liberté de deux princes du sang, et du repos ou du bouleversement du royaume, et pour délibérer sur une entreprise que l'on prétendoit que le Garde des Sceaux avoit faite sur la juridiction du Parlement, en la personne du secrétaire du Roi. Cette bagatelle tint toute la matinée, et obligea M. le Premier Président à ne faire sa relation que le 23. Il la fit en disant que la Reine avoit répondu qu'elle feroit réponse dans peu de jours.

Nous fûmes avertis, dans ce temps, que le Cardinal qui n'étoit revenu à Paris [le 1er janvier 1651 [1]], après la bataille de Rhetel, que parce qu'il ne douta point qu'elle ne dût atterrer tous ses ennemis; nous fûmes, dis-je, avertis que, se voyant déchu de cette espérance, il pensoit à en faire sortir le Roi [2]; et nous sûmes même que Béloy, qui étoit à lui quoique domestique de Monsieur, le lui conseilloit et l'assuroit que Monsieur, qui ne vouloit point dans le fond la guerre civile, suivroit certainement la cour. Madame du Fretoy dit à Frémont, à qui elle ne se cachoit pas, parce qu'il lui prêtoit de l'argent, que son mari, qui étoit à Madame et en cabale avec Béloy, étoit de ce sentiment, et qu'il ne l'avoit pas pris sans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme l'on ne pouvoit jamais s'assurer pleinement de l'esprit de Monsieur, et comme d'ailleurs nous considérions que le Parlement étoit si engagé à la liberté de MM. les princes, et que le Premier Président même s'étoit si hautement déclaré qu'il n'y avoit plus lieu de craindre qu'ils pussent, ni l'un ni l'autre, faire le pas en arrière; nous crûmes qu'il n'y avoit plus de péril que Monsieur s'ouvrît, ou du moins que le peu de péril qu'il y restoit ne pouvoit pas contrepeser la nécessité que nous trouvions à engager Monsieur lui-même. Car, supposé que le Roi sortît de Paris, nous étions très-assurés que Monsieur ne le suivroit pas s'il avoit rompu publiquement avec le Cardinal, au lieu que nous ne nous en pouvions pas répondre, si la cour prenoit cette résolution dans le temps qu'il y gardoit encore des mesures. Nous nous servîmes de ce disparate du Parlement, dont je vous viens de parler à propos d'un secrétaire du Roi, pour faire appréhender à Monsieur que cet exemple n'instruisît la cour et ne lui donnât la pensée de faire de cette sorte de diversions dont elle avoit mille moyens, dans les conjonctures où les moments étoient précieux et où il ne falloit qu'un instant pour déconcerter les plus sages résolutions du monde.

Nous employâmes deux ou trois jours à persuader Monsieur que le temps de dissimuler étoit passé. Il le connoissoit et il le sentoit comme nous; mais les esprits irrésolus ne suivent presque jamais ni leur vue ni leur sentiment, tant qu'il leur reste une excuse pour ne se pas déterminer. Celle qu'il nous alléguoit étoit que, s'il se déclaroit, le Roi sortiroit de Paris, et qu'ainsi nous ferions la guerre civile. Nous lui répondions qu'il ne tenoit qu'à lui, étant le lieutenant général de l'État, de faire que le Roi ne sortît pas de Paris, et que la Reine ne pourroit pas refuser, dans une

1. Lorsque Mazarin dut revenir à Paris avec la cour, il fit négocier auprès de Madame de Chevreuse et du duc d'Orléans pour que ces personnages vinssent l'un et l'autre au-devant de la Reine. Voyez les *Instructions*, n° 171, à l'*Appendice*.

2. Dans les *OEuvres mêlées* de Saint-Évremond (I, p. 131) il dit de Mazarin : « La maxime de M. le Cardinal est que le ministre doit être moins à l'État que l'État au ministre, et dans cette pensée, pour peu que Dieu lui donne de jours, il fera son propre bien de celui de tout le royaume. »

minorité, les assurances que l'on lui demanderoit sur cela. Monsieur levoit les épaules. Il remettoit du matin à l'après-dînée, de l'après-dînée au soir. L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des princes, est que l'on est souvent obligé, par considération de leur propre service, de leur donner des conseils dont l'on ne leur peut dire la véritable raison. Celle qui nous faisoit parler étoit le doute, ou plutôt la connoissance que nous avions de sa foiblesse, et c'étoit justement celle que nous n'osions lui témoigner. De bonne fortune pour nous, celui contre qui nous agissions eut encore plus d'imprudence, que celui pour lequel nous agissons eut de foiblesse; car, justement trois ou quatre jours devant que la Reine répondît aux remontrances du Parlement, il dit à Monsieur des choses assez fortes devant la Reine, sur la confiance qu'il avoit en moi. Le propre jour de la réponse, qui fut le dernier de janvier, il haussa le ton. Il parla à Monsieur, dans la petite chambre grise de la Reine, du Parlement, de M. de Beaufort et de moi comme de la chambre basse de Londres, de Fairfax et de Cromwell. Il s'emporta jusqu'à l'exclamation en s'adressant au Roi. Il fit peur à Monsieur, qui fut si aise d'être sorti du Palais-Royal sain et sauf, qu'en montant dans son carrosse il dit à Jouy, qui étoit à lui, qu'il ne se remettroit jamais entre les mains de cet enragé et de cette furie; il appela ainsi la Reine parce qu'elle avoit renchéri sur ce que le Cardinal avoit dit au Roi. Jouy, qui étoit de mes amis, m'avertit de la disposition où étoit Monsieur; je ne la laissai pas refroidir.

Nous nous joignîmes, M. de Beaufort et moi, pour l'obliger à se déclarer, dès le lendemain, dans le Parlement. Nous lui fîmes voir qu'après ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus aucune sûreté pour lui dans le

tempérament; que si le Roi sortoit de Paris, nous tomberions dans une guerre civile, où il demeureroit apparemment seul avec Paris, parce que le Cardinal, qui tenoit MM. les princes en ses mains, feroit avec eux ses conditions. Qu'il savoit mieux que personne que nous l'avions plutôt retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuser le Mazarin; mais que la chose étant dans sa maturité, nous le tromperions et nous serions des serviteurs infidèles, si nous ne lui disions qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, à moins qu'il ne se résolût à perdre lui-même toute créance dans le parti de MM. les princes, qui commençoit à entrer en défiance de son inaction; qu'il falloit que le Cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes pour n'avoir déjà pris ces instants pour négocier avec eux et pour se donner le mérite de leur liberté, qui paroîtroit par l'événement avoir été appréhendée par Monsieur; que tout ce qui auroit été dit et fait par les Frondeurs ne passeroit, en ce cas, que pour un artifice; que nous ne doutions point que la cour ne fût sur le point de prendre ce parti; que ce qu'elle venoit de répondre au Parlement en étoit une marque assurée, parce qu'elle lui promettoit la liberté de MM. les princes aussitôt après que tout leur parti auroit désarmé; que la réponse étoit captieuse, mais qu'elle étoit fine; qu'elle engageoit nécessairement, et sans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des princes, que le Cardinal éluderoit facilement, si Monsieur ne la pressoit pas; ou qu'il tourneroit contre Monsieur même, si Monsieur ne la pressoit qu'à demi; qu'il seroit également honteux et périlleux à Son Altesse Royale ou de laisser MM. les princes dans les fers après avoir traité avec eux, ou de laisser les moyens au Cardinal de leur faire croire à

eux-mêmes qu'il auroit été le véritable auteur de leur liberté; qu'il ne s'agissoit de rien moins, dans le délai, que de ces deux inconvénients; que l'assemblée du lendemain en décideroit peut-être, parce que la décision dépendroit de la manière dont le Parlement prendroit la réponse de la Reine; que cette manière n'étoit pas problématique si Monsieur y vouloit paroître, parce que sa présence assuroit la liberté de MM. les princes et lui en donneroit l'honneur.

Nous fûmes, depuis huit heures jusqu'à minuit sonné, à haranguer Monsieur sur ce ton. Madame, que nous avions fait avertir par le vicomte d'Hostel [Ferry de Choiseul], capitaine des gardes de Monsieur, fit des efforts incroyables pour le persuader. Il ne fut pas en son pouvoir. Elle s'emporta, elle lui parla avec aigreur: ce qu'elle n'avoit jamais fait, à ce qu'elle nous dit, et comme il éleva sa voix en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la cour, le Cardinal emmèneroit le Roi, elle se mit à crier de son côté : « Qui êtes-vous, « Monsieur? n'êtes-vous pas lieutenant général de « l'État? ne commandez-vous pas les armées? n'êtes- « vous pas maître du peuple? je réponds que moi « seule je l'en empêcherai. » Monsieur demeurera ferme, et ce que nous en pûmes tirer fut que je dirois, le lendemain, en son nom et de sa part, dans le Parlement, ce que nous désirions qu'il y allât dire luimême. En un mot, il voulut que j'éprouvasse l'aventure qu'il tenoit fort incertaine, parce qu'il croyoit que le Parlement n'auroit rien à dire contre la réponse de la Reine; et son raisonnement étoit qu'il auroit l'honneur et le fruit de ma proposition si elle réussissoit; et que si le Parlement se contentoit de la réponse de la Reine, il en seroit quitte pour expliquer ce que j'aurois dit de sa part, c'est-à-dire pour me désavouer un peu honnêtement. Je connus très-bien son intention, mais elle ne me fit pas balancer, car il y alloit de tout; et si je n'eusse porté, comme je fis le lendemain, la déclaration de Monsieur au Parlement, je suis encore persuadé que le Cardinal eût éludé pour très-longtemps la liberté de MM. les princes, et que la fin eût été une négociation avec eux contre M. le duc d'Orléans. Madame, qui vit que je m'exposois pour le bien public, eut pitié de moi; et elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monsieur me commandât de dire au Parlement ce que le Cardinal avoit dit au Roi de la chambre basse de Londres, de Cromwell et de Fairfax. Elle crut que ce discours, rapporté au nom de Monsieur, l'engageroit encore davantage; et elle avoit raison. Il me le défendit expressément, à mon avis, par la même considération, ce qui me fit encore plus juger qu'il attendoit l'événement.

Je courus tout le reste de la nuit pour avertir que l'on grondât, au commencement de la séance, contre la réponse de la Reine, qui étoit dans la vérité spécieuse, et qui portoit : que bien qu'il n'appartînt pas au Parlement de prendre connoissance de cette affaire, la Reine vouloit bien, par un excès de bonté, avoir égard à ses supplications et donner la liberté à MM. les princes. Elle contenoit de plus une promesse positive d'abolition pour tous ceux qui avoient pris les armes. Il n'y avoit pour tout cela qu'une petite condition préalable, qui étoit que M. de Turenne eût posé les armes, que Madame de Longueville eût renoncé à son traité avec l'Espagne, et que Stenay et Mouzon fussent évacués. J'ai su depuis que cette réponse avoit été inspirée au Mazarin par le Garde des Sceaux. Il est constant qu'elle éblouit le Premier Président, qui la vouloit faire passer pour bonne au Parlement, le dernier de janvier, qui

est le jour auquel il fit la relation de ce qui s'étoit passé la veille au Palais-Royal; que le maréchal de Gramont, qui la croyoit telle, l'avoit si bien déguisée à Monsieur, qu'il ne se pouvoit persuader qu'elle se pût seulement contrarier; que le Parlement y donna, ce même jour que je vous viens de marquer, presque aussi à l'aveugle que le Premier Président.

Et il n'est pas moins constant que, le lendemain qui fut le mercredi premier jour de février, tout le monde revint de cette illusion en s'étonnant de soi-même. Les Enquêtes commencèrent par un murmure sourd. L'on demanda après à M. le Premier Président si la déclaration étoit expédiée, et comme il eut répondu que M. le Garde des Sceaux avoit demandé un jour ou deux pour la dresser, Viole dit que la réponse qu'on avoit faite au Parlement n'étoit qu'un panneau qu'on avoit tendu à la compagnie pour l'amuser; que devant que l'on pût avoir celle de Madame de Longueville et de M. de Turenne, le terme que l'on disoit être pris pour le sacre du Roi, au 12 de mars, seroit échu; que quand la cour seroit hors de Paris, l'on se moqueroit du Parlement. Les deux Frondes s'élevèrent à ce discours, et quand je les vis bien échauffées [1], je fis signe de mon

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 90) dit également :

Vendredi de fraîche mémoire,
Le beau premier jour de la foire,
Quelques-uns, dans le Parlement,
Frondèrent effroyablement;
Et Coulon, Beaufort et Corinte,
Comme si chacun eût bu pinte,
Disent, dit-on, des mots nouveaux,
Que plusieurs gens trouvèrent beaux,
Et jusqu'au ciel les élevèrent,
Mais que d'autres désapprouvèrent;
Pour demander le prince, bon,
Cela n'étoit que bel et bon;
Mais tel montra, dans son suffrage,
Peu de respect et force rage.

bonnet, et je dis : que Monsieur m'avoit commandé d'assurer la compagnie que la considération qu'il avoit pour tous ses sentiments, l'ayant confirmé dans ceux qu'il avoit toujours eus naturellement pour MM. ses cousins, il étoit résolu de concourir avec elle pour leur liberté et d'y contribuer en tout ce qui seroit en son pouvoir. Vous ne sauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles : il me surprit moi-même. Les plus sages parurent aussi fous que le peuple, le peuple me parut plus fou que jamais, et les acclamations passèrent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en fallut pas moins pour rassurer Monsieur, « qui avoit accouché « toute la nuit, bien plus [douloureusement] (me dit « Madame le matin) que je n'ai jamais accouché de « tous mes enfants. » Je le trouvai dans la galerie, entouré de trente ou quarante conseillers qui l'accabloient de louanges; ils les prenoit tous à part les uns après les autres pour se bien informer et assurer du succès; et à chaque éclaircissement qu'il en tiroit, il diminuoit le bon traitement qu'il avoit fait tout le matin à M. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris, s'étoit livré corps et âme au Cardinal, et qui étoit un de ses négociateurs auprès de Monsieur.

Quand il se fut tout à fait éclairci de l'applaudissement que sa déclaration avoit eu, il ne le regarda plus, il m'embrassa cinq ou six fois devant tout le monde, et M. le Tellier étant venu lui demander, de la part de la Reine, s'il avouoit ce que j'avois dit de sa part au Parlement. « Oui, lui répondit-il, je l'avoue, et je « l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera et de tout ce « qu'il dira pour moi. » Nous crûmes, après une aussi grande déclaration que celle-là, que Monsieur ne feroit aucune difficulté de prendre ses précautions pour empêcher que le Cardinal n'emmenât le Roi, et Madame

lui proposa de faire garder les portes de la ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader, et il avoit scrupule, à ce qu'il disoit, de tenir son Roi prisonnier.

Comme ceux du parti de MM. les princes l'en pressoient extrêmement, en lui disant que de là dépendoit leur liberté, il leur dit qu'il alloit faire une action qui lèveroit la défiance qu'ils témoignoient avoir de lui, et il envoya quérir sur-le-champ M. le Garde des Sceaux, M. le maréchal de Villeroi et M. le Tellier. Il leur commanda de dire à la Reine qu'il n'iroit jamais au Palais-Royal tant que le Cardinal y seroit, et qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'État. Il se tourna ensuite vers le maréchal de Villeroi, en lui disant : « Je vous charge de la personne du Roi, vous « m'en répondrez. » J'appris cette belle expédition un quart d'heure après, et j'en fus très-fâché, parce que je la considérai comme le moyen le plus propre pour faire sortir le Roi de Paris, qui étoit uniquement ce que nous craignions. Je n'ai jamais pu savoir ce qui obligea le Cardinal à s'y tenir après cet éclat, il faut que la tête lui eût tout à fait tourné, et Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenoit. Il me disoit que le Mazarin, ces douze ou quinze derniers jours, n'étoit plus un homme. Cette scène se passa au palais d'Orléans, le second jour de février.

Le 3 [février], il y en eut une autre au Parlement. Monsieur, qui ne gardoit plus de mesures avec le Cardinal, et qui se résolut de le pousser personnellement et même de le chasser, me commanda de donner part à la compagnie, en son nom, de la comparaison du Parlement à la chambre basse et des particuliers à Fairfax et Cromwell. Je l'alléguai comme la cause de l'éclat que Monsieur avoit fait la veille, et je l'embellis

de toutes ses couleurs. Je puis dire, sans exagération, qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde qu'il y en eut dans tous les esprits à cet instant. Il y eut des avis à décréter contre le Cardinal ajournement personnel. Il y en eut à le mander sur l'heure même pour venir rendre compte de son administration. Les plus doux furent de faire de très-humbles remontrances pour demander à la Reine son éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais-Royal à ce coup de foudre. La Reine envoya prier Monsieur d'agréer qu'elle lui menât M. le Cardinal. Il répondit qu'il appréhendoit qu'il n'y eût pas de sûreté pour lui dans les rues. Elle offrit de venir seule au palais d'Orléans : il s'en excusa avec respect, mais il s'en excusa. Il envoya, une heure après, faire défense aux maréchaux de France de ne reconnoître que ses ordres, comme lieutenant général de l'État, et aux prévôts des marchands de ne faire prendre les armes que sous son autorité. Vous vous étonnerez, sans doute, de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'assurer des portes de Paris pour empêcher la sortie du Roi. Madame, qui trembloit de peur de cette sortie, redoubla tous les jours tous ses efforts, et ils ne servirent qu'à faire voir qu'un homme foible de son naturel n'est jamais fort en tout.

Le 4 [février], Monsieur vint au Palais, et il assura la compagnie d'une correspondance parfaite pour travailler ensemble au bien de l'État, à la liberté de MM. les princes et à l'éloignement du Cardinal. Comme Monsieur achevoit de parler, les gens du Roi entrèrent qui dirent que M. de Rhodes, grand maître des cérémonies, demandoit à présenter une lettre de cachet du Roi. L'on balança un peu à lui donner audience, sur ce que Monsieur dit qu'étant lieutenant général de l'État, il ne croyoit pas que, dans une minorité, l'on pût

faire écrire le Roi au Parlement sans sa participation. Comme il ajouta, toutefois, qu'il ne laissoit pas d'être de sentiment de la recevoir, l'on fit entrer M. de Rhodes. L'on lut la lettre; elle portoit ordre de quitter l'assemblée et d'aller, par députés, au plus grand nombre qu'il se pourroit, au Palais-Royal pour y entendre les volontés du Roi. L'on résolut d'obéir et d'envoyer sur l'heure même les députés, mais de ne point désemparer, et d'attendre en corps, dans la Grand'Chambre, les députés. Je reçus, comme on se levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Lesdiguières, qui me mandoit que, la veille, Servien avoit concerté avec le Garde des Sceaux et avec le Premier Président toute la pièce qui s'alloit jouer; qu'elle n'en avoit pu découvrir le détail, mais qu'elle étoit contre moi. Je redis à Monsieur ce que je venois d'apprendre; il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du Premier Président, qui ne vouloit la liberté de MM. les princes que par la cour; mais que si le vieux Pantalon (il appeloit de ce nom le Garde des Sceaux de Châteauneuf, parce qu'il avoit toujours une jaquette fort courte et un fort petit chapeau) étoit capable de cette folie et de cette perfidie tout ensemble, il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le mériteroit donc, car il avoit été l'auteur de la comédie que vous allez voir.

Aussitôt que les députés furent arrivés au Palais-Royal, M. le Premier Président dit à la Reine : que le Parlement étoit sensiblement affligé de voir que nonobstant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majesté de donner pour la liberté de MM. les princes, l'on n'avoit point reçu la déclaration que tout le public attendoit de sa bonté et de sa promesse. La Reine répondit que M. le maréchal de Gramont étoit parti pour faire sortir

de prison MM. les princes, en prenant d'eux les sûretés nécessaires pour l'État (je vous parlerai tantôt de ce voyage); que ce n'étoit pas sur ce sujet qui étoit consommé qu'elle les avoit mandés, mais sur un autre qui leur seroit expliqué par M. le Garde des Sceaux. Il fit semblant de l'expliquer; mais il parla si bas, sous prétexte d'un rhume, que personne ne l'entendit[1], pour avoir plus de lieu, à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi, que M. du Plessis eut bien de la peine à lire; mais la Reine le soulageoit en disant, de temps en temps, ce qui étoit sur le papier. En voici le contenu : « Que tous les rapports que le Coadjuteur avoit faits au Parlement étoient tous faux et controuvés par lui, qu'il en avoit menti. (Voilà la seule parole que la Reine ajouta à l'écrit.) Que c'étoit un méchant et dangereux esprit, qui donnoit de pernicieux conseils à Monsieur; qu'il vouloit perdre l'État, parce que l'on lui avoit refusé le chapeau; qu'il s'étoit vanté publiquement qu'il mettroit le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendroit auprès, avec cent mille hommes qui étoient engagés avec lui, pour casser la tête à ceux qui se présenteroient pour l'éteindre[2]. »

1. Loret dit dans la *Muse historique* (p. 89) :

La harangue fut belle et bonne ;
Mais il la prononça si bas,
Que presque on ne l'entendit pas.
Le sieur Molé, dans ce rencontre,
Approchant l'oreille tout contre,
Disoit souvent entre ses dents :
Diable m'emporte si j'entends!

2. Nous avons déja donné un extrait des *crimes* imputés au cardinal de Retz par Mazarin. Nous complétons ces renseignements qui ont une grande analogie avec les paroles attribuées à la Reine :

« Qu'après les premiers mouvements pacifiés, ledit cardinal de Retz n'ayant pu compatir avec le prince de Condé son compétiteur dans le mesme dessein d'estre à la teste des rebelles, prit résolution d'entreprendre sur la vie dudit prince de Condé, et, en

faire écrire le Roi au Parlement sans sa participation. Comme il ajouta, toutefois, qu'il ne laissoit pas d'être de sentiment de la recevoir, l'on fit entrer M. de Rhodes. L'on lut la lettre; elle portoit ordre de quitter l'assemblée et d'aller, par députés, au plus grand nombre qu'il se pourroit, au Palais-Royal pour y entendre les volontés du Roi. L'on résolut d'obéir et d'envoyer sur l'heure même les députés, mais de ne point désemparer, et d'attendre en corps, dans la Grand'Chambre, les députés. Je reçus, comme on se levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Lesdiguières, qui me mandoit que, la veille, Servien avoit concerté avec le Garde des Sceaux et avec le Premier Président toute la pièce qui s'alloit jouer; qu'elle n'en avoit pu découvrir le détail, mais qu'elle étoit contre moi. Je dis à Monsieur ce que je venois d'apprendre; il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du Premier Président, qui ne vouloit la liberté de MM. les princes que par la cour; mais que si le vieux Pantalon (il apploit de ce nom le Garde des Sceaux de Châteauneuf, parce qu'il avoit toujours une jaquette fort courte et un fort petit chapeau) étoit capable de cette folie et de cette perfidie tout ensemble, il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le mériteroit donc, car il avoit été l'auteur de la comédie que vous allez voir.

Aussitôt que les députés furent arrivés au Palais-Royal, M. le Premier Président dit à la Reine : que le Parlement étoit sensiblement affligé de voir que nonobstant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majesté de donner pour la liberté de MM. les princes, l'on n'avoit point reçu la déclaration que tout le public attendoit de sa bonté et de sa promesse. La Reine répondit que M. le maréchal de Gramont étoit parti pour faire sortir

de prison MM. les princes, en prenant d'eux les sûretés nécessaires pour l'État (je vous parlerai tantôt de ce voyage); que ce n'étoit pas sur ce sujet qui étoit consommé qu'elle les avoit mandés, mais sur un autre qui leur seroit expliqué par M. le Garde des Sceaux. Il fit semblant de l'expliquer; mais il parla si bas, sous prétexte d'un rhume, que personne ne l'entendit[1], pour avoir plus de lieu, à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi, que M. du Plessis eut bien de la peine à lire; mais la Reine le soulageoit en disant, de temps en temps, ce qui étoit sur le papier. En voici le contenu : « Que tous les rapports que le Coadjuteur avoit faits au Parlement étoient tous faux et controuvés par lui, qu'il en avoit menti. (Voilà la seule parole que la Reine ajouta à l'écrit.) Que c'étoit un méchant et dangereux esprit, qui donnoit de pernicieux conseils à Monsieur; qu'il vouloit perdre l'État, parce que l'on lui avoit refusé le chapeau; qu'il s'étoit vanté publiquement qu'il mettroit le feu aux quatre coins du royaume, et qu'il se tiendroit auprès, avec cent mille hommes qui étoient engagés avec lui, pour casser la tête à ceux qui se présenteroient pour l'éteindre[2]. »

1. Loret dit dans la *Muse historique* (p. 89) :

La harangue fut belle et bonne ;
Mais il la prononça si bas,
Que presque on ne l'entendit pas.
Le sieur Molé, dans ce rencontre,
Approchant l'oreille tout contre,
Disoit souvent entre ses dents :
Diable m'emporte si j'entends!

2. Nous avons déja donné un extrait des *crimes* imputés au cardinal de Retz par Mazarin. Nous complétons ces renseignements qui ont une grande analogie avec les paroles attribuées à la Reine : « Qu'après les premiers mouvements pacifiés, ledit cardinal de Retz n'ayant pu compatir avec le prince de Condé son compétiteur dans le mesme dessein d'estre à la teste des rebelles, prit résolution d'entreprendre sur la vie dudit prince de Condé, et, en

L'expression eût été un peu forte et je vous assure que je n'avois rien dit qui en approchât; mais elle étoit assez propre pour grossir la nuée que l'on vouloit

effet, avec le sieur de la Boulaye, assembla des gens de main, fit attaquer son carrosse de nuit sur le Pont-Neuf, dans lequel il y eut quelqu'un de ses domestiques tué;

« Que ledit Cardinal, voulant exciter quelque nouveau tumulte, après avoir préparé des gens payés pour cet effet dans les places publiques, fit tirer un coup de pistolet dans le carrosse du nommé Joly, son confident, lors conseiller au Chastelet, et à présent son secrétaire à Rome, lequel, sous un habit percé exprès le jour précédent, avoit feint une blessure pour esmouvoir le peuple, à l'occasion d'un assassinat fait à un magistrat, et faire crier aux armes, à l'exemple des affidés dudit Cardinal, qui commençoient les clameurs;

« Que ledit Cardinal, espérant profiter des divisions et se faire un chemin au cardinalat, appuyé de l'autorité de M. le duc d'Orléans, auquel il s'étoit attaché, après avoir contribué à descouvrir les intelligences, pratiques et pernicieux desseins du prince de Condé, et sollicité le Roi avec empressement de s'asseurer de sa personne, pour préparer de nouvelles brouilleries dans l'État, se réconcilia secrètement avec ledit prince en prison, engagea M. le duc d'Orléans dans ses intérêts, et, unissant tous les intéressés en la fortune dudit prince, forma une nouvelle faction pour sa liberté et pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, à quoi le Roi se trouva obligé de donner les mains;

« Que ledit cardinal de Retz, prenant advantage du nombre, de la qualité de ses complices et de la mauvaise disposition des peuples, dont il avoit aliéné les esprits par toutes sortes d'artifices, faisant semer une infinité de faux bruits par gens apostés et payés à ce dessein, composer des libelles contre l'honneur de la maison royale, inspirer aux sujets la crainte de mauvais traitements, avec l'espérance de se délivrer du payement des impositions ordinaires en secouant le joug de l'obéissance, et, se flattant de l'apparence d'un grand succès, après avoir débauché des principaux officiers de Sa Majesté, avoit passé jusques à l'insolence de faire arrester le Roi et la Reine prisonniers dans Paris, faisant garder toutes les portes, visiter les carrosses, poser mesme des gardes près le Louvre, pour observer les actions de Leurs Majestés;

« Que ledit cardinal de Retz a esté auteur de toutes les persécutions faites à M. le cardinal Mazarin, de tant de libelles infâmes contre son honneur et de tant d'arrêts contre son bien et sa vie, qu'il semble s'être rendu indigne de jouir des priviléges d'un caractère qu'il a si fort méprisé et outragé;

« Qu'il a proposé et appuyé d'aller, à main armée, arracher les

faire fondre sur moi, en la détournant de dessus la tête du Mazarin. L'on voyoit le Parlement assemblé pour donner arrêt en faveur de MM. les princes; l'on

sceaux des mains d'un des premiers magistrats du royaume et jeter sa personne dans la rivière, pour avoir esté opposé à ses intentions et attaché au service du Roi et à son devoir;

« Qu'il a entretenu correspondance particulière avec le duc de Lorraine et autres ennemis du Roi, contre son service et a eu grande part à toutes les entreprises faites contre l'autorité de Sa Majesté, lorsque la régence du royaume fut déférée à M. le duc d'Orléans, et aux violences, meurtres et incendies commis en l'Hostel-de-Ville de Paris;

« Que par le crédit et l'accès qu'il avoit auprès de M. le duc d'Orléans, le Roi estant rentré dans Paris, il lui a conseillé de tenir ferme contre Sa Majesté dans l'un des fauxbourgs, s'armer et se barricader, lui promettant d'exciter de nouveaux troubles dans la ville, et, après être sorti, l'a voulu engager en de nouvelles entreprises qu'il tramoit parmi la noblesse, sous prétexte que le Roi n'avoit tenu l'assemblée des États, ordonnée pendant les mouvements;

« Que, Paris estant paisible et le Roi au Louvre, ledit Cardinal a esté trois semaines sans vouloir voir le Roi, parlant avec fierté et arrogance, entretenant ses pratiques avec les séditieux, munissant sa maison de poudre, mesches, grenades, pots à feux et autres armes qui s'y sont trouvées;

« Que le Roi ayant esté contraint de s'asseurer de la personne dudit Cardinal, il a continué, dans la prison, les mesmes sentiments et les mesmes intelligences autant qu'il a pu; et enfin, après avoir donné sa démission de l'archevesché de Paris, accepté les conditions proposées par ses amis et promis solennellement l'accomplissement du traité, il a honteusement violé la foi de ses paroles et la religion de son serment, et employé les premiers moments de sa liberté à faire armer ses amis et ses parents, attrouper ce qu'il a peu ramasser de gens dans le désordre de ses affaires, et escrit des lettres séditieuses dans Paris, au chapitre et aux curés, en termes contraires au respect dû à Sa Majesté;

« Que s'estant tenu quelque temps dans Belle-Isle, après avoir donné tous les ordres nécessaires pour exciter de nouveaux troubles en France, au moment qu'il espéroit que la prise d'Arras en faciliteroit l'exécution, au lieu d'éviter le passage dans le pays ennemi, il a exprès affecté de se rendre à Saint-Sébastien pour conférer avec les ministres d'Espagne, dans le mesme temps que l'un des agents du prince du Condé et le nommé Francas, l'un des séditieux de Bordeaux venant d'Angleterre, s'y sont rencontrés, et, tous ensemble communiquant de nouveaux desseins, avoient jeté les fon-

voyoit Monsieur dans la Grand'Chambre déclaré personnellement contre le Cardinal; et l'on s'imagina que la diversion, qui étoit nécessaire, se rendroit possible par une nouveauté aussi surprenante que seroit celle qui mettroit, en quelque façon, le Coadjuteur sur la sellette en l'exposant, sans que le Parlement eût aucun lieu de se plaindre de la forme, à tous les brocards qu'il plairoit au moindre de la compagnie de lui donner. L'on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit inspirer du respect pour l'attaque et de tout ce qui pouvoit affoiblir la défense. L'écrit fut signé des quatre secrétaires d'État; et afin d'avoir plus de lieu de pouvoir étouffer tout d'un coup ce que je dirois apparemment pour ma justification, l'on fit suivre de fort près les députés par M. le comte de Brienne, avec ordre de prier Monsieur de vouloir bien aller conférer avec la Reine du peu qui restoit pour consommer l'affaire de MM. les princes. Vous verrez, par la suite, que le Garde des Sceaux de Châteauneuf avoit inventé cet expédient, dans lequel il avoit deux fins, dont l'une étoit d'éloigner par de nouveaux incidents la délibération qui alloit directement à la liberté de M. le Prince, et l'autre

dements d'une nouvelle révolte de Bordeaux, et ensuite, après avoir tiré des sommes d'argent du roi d'Espagne et s'estre servi d'une de ses galères pour passer à Rome, y a continué le mesme commerce avec les ennemis, renouvelé ses correspondances avec les séditieux, composé et semé des libelles insolents, et tasché, comme il fait encore à présent, de troubler par toutes voies la tranquillité publique;

« Que, depuis le retour du Roi à Paris, il sortoit tous les soirs du cloistre Nostre-Dame, à dix heures du soir, sans suite et desguisé, dans un carrosse emprunté de Joly ou de quelque autre de cette trempe, pour s'en aller chez une dame avec laquelle sa fréquentation a été scandaleuse pendant plusieurs années, où il faisoit venir, par la porte de derrière, grand nombre de personnes de sa cabale, travesties, pour tenir avec eux ses conseils nocturnes. Après quoi, il s'enfermoit seul avec ladite dame et ne se retiroit presque jamais qu'à deux ou trois heures après minuit*. »

* Ce document, adressé au Pape, est du mois de juillet 1655 (Arch. des Affaires étrangères).

de tirer de la cour une déclaration si publique contre mon cardinalat[1], que la dignité même de la parole royale se trouvât engagée à mon exclusion. Voilà l'intérêt du Garde des Sceaux. Servien, qui porta cette proposition au Premier Président, fut reçu à bras ouverts, parce que le Premier Président, qui ne vouloit point que M. le Prince se trouvât uni avec Monsieur et avec les Frondeurs en sortant de prison, ne cherchoit qu'une occasion pour remettre sa liberté qu'il tenoit infaillible de toutes les façons, pour la remettre, dis-je, à une conjoncture où il ne leur eût pas l'obligation aussi pure et aussi entière qu'il la leur auroit en celle-ci. Menardeau, à qui le dessein fut communiqué, poussa plus loin ses espérances et celles de la cour; car M. de Lyonne m'a dit depuis qu'il l'avoit prié, ce jour-là, d'assurer la Reine qu'il ouvriroit l'avis de donner, sur une plainte aussi authentique, commission au Procureur Général d'informer contre moi, — « ce qui, ajouta-t-il, sera d'une grande utilité, et en

1. Loret nous raconte, dans sa *Muse historique* (édition de M. Ravenel, p. 78), au sujet du cardinal de Retz :

On tient que le pape de Rome,
Qui mange et boit comme un autre homme,
Consent, et de belle hauteur,
Que Monsieur le Coadjuteur
Couvre son chef d'un bonnet rouge;
Mais à condition qu'il ne bouge
De Paris, la grande cite,
Aussi bien l'hiver que l'été.
Notre cour, qui connoît l'astuce,
Qui dessous ce pourvu se musse,
Veut bien que ce brave prélat
Réussisse au cardinalat,
Mais pourvu que ce célèbre homme
S'en aille ambassadeur à Rome;
Ce qu'étant bien approfondi
Par ledit sieur nommé Gondi,
Et que Paris, ville tant belle,
Étoit son fort et citadelle,
On croit qu'on lui verra tout net
Préférer Paris au bonnet.

décréditant le Coadjuteur par une procédure qui le mettra *in reatu*, et en changeant la carte à l'égard de M. le Cardinal. »

Les députés revinrent, entre onze heures et midi, au Palais, où Monsieur avoit mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la délibération ce jour-là. Le Premier Président affecta de commencer sa relation par la lecture de l'écrit qui lui avoit été donné contre moi; et il crut qu'il surprendroit ainsi les esprits. Effectivement, il réussit, au moins quant à ce point, et la surprise parut dans tous les visages; quoique je fusse averti, je ne l'étois pas du détail, et j'avoue que la forme de la machine ne m'étoit pas venue dans l'esprit. Dès que je la vis, j'en connus et j'en conçus la conséquence, et je la sentis encore plus vivement quand j'entendis M. le Premier Président, qui se tournant froidement à gauche dit : — « Votre avis, Monsieur le doyen. » Je ne doutai point que la partie ne fût faite, je ne me trompois pas : car il est vrai qu'elle avoit été faite. Mais Menardeau, qui devoit ouvrir la tranchée, eut peur de la salve qu'il appréhenda du côté de la salle. Il y trouva une si grande foule de peuple en entrant, tant d'acclamations à la Fronde, tant d'imprécations contre le Mazarin, qu'il n'osa s'ouvrir, et qu'il se contenta de déplorer pathétiquement la division qui étoit dans l'État et celle particulièrement qui paroissoit dans la maison royale. Je ne puis vous dire de quel avis furent tous les conseillers de la Grand'Chambre, et je crois qu'eux-mêmes ne l'eussent pu dire, si l'on les en eût pressés à la fin de leur discours. L'un fut de sentiment de faire des prières de quarante heures; l'autre de prier M. d'Orléans de prendre soin du public. Le bonhomme Broussel même oublia que l'assemblée avoit été résolue et indiquée

pour y traiter de l'affaire de MM. les princes, et il ne parla qu'en général contre les désordres de l'État. Ce n'étoit pas mon compte, parce que je n'ignorois pas que tant que la délibération ne se fixeroit pas, elle pourroit toujours retomber sur ce qui ne me convenoit pas.

La place dans laquelle j'opinois, qui étoit justement entre la Grand'Chambre et les Enquêtes, me donna le temps de faire mes réflexions et de prendre mon parti, qui fut de traiter l'écrit qui avoit été lu contre moi de pièce dressée par le Cardinal, de le mépriser sous le titre de satire et de libelle[1], d'éveiller par quelque passage court et curieux l'imagination des auditeurs, et de remettre ensuite la délibération dans son véritable sujet. Comme ma mémoire ne me fournit rien dans l'antiquité qui eût rapport à mon dessein, je fis un passage d'un latin le plus pur et le plus approchant

1. Les libelles de ce temps-là disaient du Coadjuteur :

Monseigneur le Coadjuteur
Veut avoir part au ministère;
On dit qu'il est fourbe et menteur,
Monseigneur le Coadjuteur.
Le petit frère avec la sœur
Seront fourbés, c'est chose claire;
Monseigneur le Coadjuteur
Veut avoir part au ministère.

Corinthien, c'est trop de chaleur
Vous avez l'esprit trop alerte
Pour chapeau de rouge couleur.
Corinthien, c'est trop de chaleur.
Quand vous ne seriez pas pasteur,
Il le faudroit de couleur verte.
Corinthien, c'est trop de chaleur,
Vous avez l'esprit trop alerte.

Coadjuteur, qu'il te sied mal
De nous exciter à la guerre,
En faisant le brave à cheval :
Coadjuteur qu'il te sied mal.
Tu devrois être le canal
Des grâces de Dieu sur la terre.
Coadjuteur qu'il te sied mal
De nous exciter à la guerre.

des anciens qui fût en mon pouvoir, et je formai mon avis en ces termes :

« Si le respect que j'ai pour MM. les préopinants ne « me fermoit la bouche, je ne pourrois m'empêcher de « me plaindre de ce qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de « cette paperasse que l'on vient de lire, contre toutes les « formes, dans cette compagnie, et que l'on voit formée « des mêmes caractères qui ont profané le sacré nom « du Roi pour animer des témoins à brevet. Je m'ima- « gine qu'ils ont cru que ce libelle, qui n'est qu'une « saillie de la fureur de M. le cardinal Mazarin, étoit « trop au-dessous d'eux et de moi, je n'y répondrai, « Messieurs, pour m'accommoder à leur sentiment, « que par un passage d'un ancien qui me vient dans « l'esprit[1] : dans les mauvais temps, je n'ai point « abandonné la ville ; dans les bons, je n'ai point eu « d'intérêt ; dans les désespérés je n'ai rien craint. Je « demande pardon à la compagnie de la liberté que « j'ai prise de sortir, par ce peu de paroles, du sujet « de la délibération. Mon avis est, Messieurs, de faire « très-humbles remontrances au Roi, et de le supplier « d'envoyer incessamment une lettre de cachet pour « la liberté de MM. les princes et une déclaration d'in- « nocence en leur faveur, et d'éloigner de sa personne « et de ses conseils M. le cardinal Mazarin. Mon sen- « timent est aussi, Messieurs, que la compagnie ré- « solve, dès aujourd'hui, de s'assembler lundi pour « recevoir la réponse qu'il aura plu à Sa Majesté de « faire à MM. les députés. »

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion. Le parti

1. La phrase latine du Coadjuteur est donnée ainsi qu'il suit par les anciens éditeurs : « In difficillimis reipublicæ temporibus, urbem non deserui; in prosperis nihil de publica delibavi; in desperatis, nihil timui. »

des princes la reçut comme l'unique voie pour leur liberté ; l'on opina avec chaleur, et il passa tout d'une voix, ce me semble, à mon avis. J'assurerois au moins qu'il n'y en eut pas trois de contraires.

L'on cherchera longtemps mon passage, qui en latin a une toute autre grâce et même une autre force qu'en françois. M. le Premier Président, qui ne s'étonnoit de rien, parla de la nécessité de l'éloignement du Cardinal selon toute la force de l'arrêt, et avec autant de vigueur que s'il avoit été proposé par lui-même, mais habilement et finement, et d'une manière qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monsieur comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevue qu'elle demandoit par M. de Brienne. Monsieur s'en excusant sur le peu de sûreté qui y auroit pour lui, le Premier Président insista même avec larmes, et comme il vit Monsieur un peu ébranlé, il manda les gens du Roi. Talon, avocat général, fit une des plus belles actions qui se soit jamais faite en ce genre. Je n'ai jamais rien ouï ni lu de plus éloquent : il accompagna les paroles de tout ce qui leur put donner de la force. Il invoqua les mânes de Henri le Grand ; il recommanda la France, un genou en terre, à saint Louis. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce spectacle, vous en auriez été ému comme toute la compagnie le fut, et si fort que je m'aperçus que les clameurs des Enquêtes commençoient à s'affoiblir. Le Premier Président, qui s'en aperçut comme moi, s'en voulut servir, et il proposa à Monsieur d'en prendre l'avis de la compagnie. Je me souviens que Barillon vous racontoit un jour cet endroit. Comme je vis que Monsieur s'ébranloit, et qu'il commençoit à dire qu'il feroit ce que le Parlement lui conseilleroit, je pris la parole, et je dis que le conseil que Monsieur deman-

doit n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais-Royal, puisqu'il s'étoit déjà déclaré plus de vingt fois sur cela ; mais qu'il vouloit seulement savoir de la compagnie la manière dont elle jugeroit à propos qu'il s'excusât vers la Reine. Monsieur m'entendit bien ; il comprit qu'il s'étoit trop avancé ; il avoua mon explication, et M. de Brienne fut renvoyé avec cette réponse : que Monsieur rendroit à la Reine ses très-humbles devoirs aussitôt que MM. les princes seroient en liberté et que M. le cardinal Mazarin seroit éloigné de la personne et des conseils du Roi.

Nous appréhendions, dans la vérité, un coup de désespoir de la Reine et du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais-Royal ; mais l'on eût pu trouver des tempéraments et des sûretés si nous n'eussions eu que cette considération. Nous craignions beaucoup davantage sa foiblesse, et avec d'autant plus de sujet que nous avions remarqué que les délais et les défaites du Cardinal, pour ce qui regardoit la liberté de MM. les princes, n'avoient d'autre fondement que l'espérance qu'il ne pouvoit perdre que la Reine regagneroit Monsieur ; et c'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir le maréchal de Gramont et Lyonne pour le Havre de Grâce, comme pour aller prendre avec MM. les princes les sûretés nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut, par cette considération, l'affaire si avancée qu'il se laissa aller à envoyer avec eux Goulas, secrétaire de ses commandements[1]. Il s'y engagea, dès le premier du mois, avec le maréchal de Gramont ; il en fut bien fâché le second au matin, parce que je lui en fis con-

1. On lit dans la *Muse hist.* de Loret (éd. de M. Ravenel, p. 90) :

De Gramont, Lyonne et Goulas,
Sans craindre ni froid ni verglas,
Sont allés vers la forte place
Que l'on nomme Havre de Grâce.

noître la conséquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût sincère pour la liberté des princes. Il se trouva par l'événement que j'avois bien jugé ; car le maréchal de Gramont, qui partit le même jour pour aller au Havre et qui dit publiquement, dans la cour du Luxembourg, que MM. les princes avoient leur liberté et sans les Frondeurs, n'eut que le plaisir de leur rendre une visite. Il partit sans instruction ; l'on lui promit de les lui envoyer. Quand l'on vit que Monsieur avoit retiré le pied du panneau, l'on prit d'autres vues, et le pauvre Maréchal, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité ait jamais joué.

Vous allez voir, dans peu, la preuve convaincante que toutes les démarches, ou plutôt toutes les démonstrations que le Cardinal donnoit depuis quelque temps de vouloir la liberté des princes, n'étoient que dans la vue de détacher Monsieur de leurs intérêts, sous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déjà dit que cette grande scène et des remontrances pour l'éloignement du Cardinal et du refus fait à M. de Brienne se passa le 9 de février. Elle ne fut pas la seule. Le vieux bonhomme de la Vieuville, le marquis de Sourdis, le comte de Fiesque, Béthune et Montrésor se mirent dans la tête de faire une Assemblée de noblesse[1] pour le rétablissement de leurs priviléges. Je m'y opposai fortement auprès de Monsieur, parce que j'étois persuadé qu'il n'y a rien de plus dangereux dans une faction que de mêler sans nécessité ce qui en a la façon. Je l'avois éprouvé plus d'une fois, et toutes les circonstances

1. Ces assemblées de noblesse préoccupaient déjà Mazarin à la fin de l'année précédente (1650). Voyez les *Instructions*, nos 161 et 165, à l'*Appendice*.

doit n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais-Royal, puisqu'il s'étoit déjà déclaré plus de vingt fois sur cela; mais qu'il vouloit seulement savoir de la compagnie la manière dont elle jugeroit à propos qu'il s'excusât vers la Reine. Monsieur m'entendit bien; il comprit qu'il s'étoit trop avancé; il avoua mon explication, et M. de Brienne fut renvoyé avec cette réponse : que Monsieur rendroit à la Reine ses très-humbles devoirs aussitôt que MM. les princes seroient en liberté et que M. le cardinal Mazarin seroit éloigné de la personne et des conseils du Roi.

Nous appréhendions, dans la vérité, un coup de désespoir de la Reine et du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais-Royal; mais l'on eût pu trouver des tempéraments et des sûretés si nous n'eussions eu que cette considération. Nous craignions beaucoup davantage sa foiblesse, et avec d'autant plus de sujet que nous avions remarqué que les délais et les défaites du Cardinal, pour ce qui regardoit la liberté de MM. les princes, n'avoient d'autre fondement que l'espérance qu'il ne pouvoit perdre que la Reine regagneroit Monsieur; et c'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir le maréchal de Gramont et Lyonne pour le Havre de Grâce, comme pour aller prendre avec MM. les princes les sûretés nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut, par cette considération, l'affaire si avancée qu'il se laissa aller à envoyer avec eux Goulas, secrétaire de ses commandements[1]. Il s'y engagea, dès le premier du mois, avec le maréchal de Gramont; il en fut bien fâché le second au matin, parce que je lui en fis con-

1. On lit dans la *Muse hist.* de Loret (éd. de M. Ravenel, p. 90) :

De Gramont, Lyonne et Goulas,
Sans craindre ni froid ni verglas,
Sont allés vers la forte place
Que l'on nomme Havre de Grâce.

noître la conséquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût sincère pour la liberté des princes. Il se trouva par l'événement que j'avois bien jugé; car le maréchal de Gramont, qui partit le même jour pour aller au Havre et qui dit publiquement, dans la cour du Luxembourg, que MM. les princes avoient leur liberté et sans les Frondeurs, n'eut que le plaisir de leur rendre une visite. Il partit sans instruction; l'on lui promit de les lui envoyer. Quand l'on vit que Monsieur avoit retiré le pied du panneau, l'on prit d'autres vues, et le pauvre Maréchal, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité ait jamais joué.

Vous allez voir, dans peu, la preuve convaincante que toutes les démarches, ou plutôt toutes les démonstrations que le Cardinal donnoit depuis quelque temps de vouloir la liberté des princes, n'étoient que dans la vue de détacher Monsieur de leurs intérêts, sous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déjà dit que cette grande scène et des remontrances pour l'éloignement du Cardinal et du refus fait à M. de Brienne se passa le 9 de février. Elle ne fut pas la seule. Le vieux bonhomme de la Vieuville, le marquis de Sourdis, le comte de Fiesque, Béthune et Montrésor se mirent dans la tête de faire une Assemblée de noblesse[1] pour le rétablissement de leurs priviléges. Je m'y opposai fortement auprès de Monsieur, parce que j'étois persuadé qu'il n'y a rien de plus dangereux dans une faction que de mêler sans nécessité ce qui en a la façon. Je l'avois éprouvé plus d'une fois, et toutes les circonstances

1. Ces assemblées de noblesse préoccupaient déjà Mazarin à la fin de l'année précédente (1650). Voyez les *Instructions*, nos 161 et 165, à l'*Appendice*.

en devoient dissuader en cette occasion. Nous avions Monsieur, nous avions le Parlement, nous avions l'Hôtel de Ville. Ce composé paroissoit faire le gros de l'État; tout ce qui n'étoit pas assemblée légitime le déparoit. Il fallut céder à leurs désirs, auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaisie d'Annery, à qui j'avois l'obligation que vous avez vue ci-dessus. Il étoit secrétaire de cette Assemblée; mais il en étoit encore beaucoup plus le fanatique. Cette Assemblée, qui se tint ce jour-là à l'hôtel de la Vieuville, donna une grande terreur au Palais-Royal, où l'on fit monter six compagnies en garde. Monsieur s'en choqua et il envoya, en qualité de lieutenant général de l'État, commander à M. d'Espernon, colonel d'infanterie, et à M. de Schomberg, colonel des Suisses, de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent respectueusement, mais en gens qui étoient à la Reine.

Le 5 février, l'Assemblée de noblesse se tint chez M. de Nemours [1].

Le 6, les chambres étant assemblées et Monsieur ayant pris sa place au Parlement, les gens du Roi entrèrent et ils dirent à la compagnie : qu'ayant été demander audience à la Reine pour les remontrances, elle leur avoit répondu qu'elle souhaitoit plus que personne la liberté de MM. les princes, mais qu'il étoit juste de chercher les sûretés pour l'État; que pour ce qui étoit de M. le Cardinal, elle le tiendroit dans ses conseils tant qu'elle le jugeroit utile au service du Roi, et qu'il n'appartenoit pas au Parlement de prendre connoissance de quels ministres elle se servoit. M. le Premier Président eut toutes les bourrades que l'on

1. On publia à cette époque une *Lettre circulaire de l'Assemblée de la noblesse*, avec le *Consentement et approbation* du duc d'Orléans, datée du 2 février.

se peut figurer, pour n'avoir pas fait plus d'instances; l'on le voulut obliger d'envoyer demander l'audience pour l'après-dînée ; tout le délai qu'il put obtenir ne fut que jusques au lendemain. Monsieur ayant dit que les maréchaux de France étoient dépendants du Cardinal, l'on donna arrêt, sur l'heure, par lequel il leur fut ordonné de n'obéir qu'à Monsieur.

Comme j'étois, le soir, chez moi, le prince de Guémené et Béthune y entrèrent et me dirent que le Cardinal s'étoit sauvé, lui troisième; qu'il étoit sorti de Paris, en habit déguisé [le 6 février, sur les onze heures du soir] [1], et que le Palais-Royal étoit dans une consternation effroyable. Comme je voulois monter en carrosse, sur cette nouvelle, pour aller trouver Monsieur, ils me prièrent d'entrer dans un petit cabinet où ils me pussent parler en particulier. Ce secret étoit que Chandenier [2], capitaine des gardes en quartier, étoit dans le carrosse du prince de Guémené, qui me vouloit dire un mot et qui ne vouloit être vu d'aucun de mes domestiques. Je connoissois les deux hommes qui me parloient pour n'être

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 91) nous raconte ce même événement :

Le Cardinal, lundi, la nuit,
Fit sa retraite à petit bruit;
Et sortit par l'huis de derrière,
La lune servant de lumière;
Qui belle, malgré la saison,
Brilloit alors à l'horizon.
On dit qu'en sortant de la porte
Il fit ses regrets de la sorte, etc.
. . . .
Il en eût davantage dit
Sans quelque bruit qu'il entendit.
. . . .
Lors son cocher toucha soudain,
Et tira droit à Saint-Germain.

2. Si l'on en croit Loret et sa *Muse historique* (édition de M. Ravenel, p. 86), Chandenier était en disgrâce et chassé de la cour depuis le mois de janvier 1651.

pas trop sages; mais je les crus fous à lier et à mener aux Petites-Maisons, quand ils me nommèrent Chandenier. Je ne l'avois point vu depuis le collége et encore depuis les premières années du collége, où nous n'avions l'un et l'autre que neuf ou dix ans. Nous ne nous étions jamais rendu aucune visite; il avoit été fort attaché à M. le cardinal de Richelieu, dans la maison duquel j'avois été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il étoit capitaine des gardes en quartier; je servois le mien dans la Fronde; je le vois à ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au Roi son premier ministre; je le vois dans ma chambre et il me demande d'abord si je ne suis pas serviteur du Roi. Je vous confesse que j'eusse eu grande peur, si je n'eusse été fort assuré que j'avois un fort bon corps de garde dans ma cour et bon nombre de gens fort braves et fort fidèles dans mon antichambre. Comme j'eus répondu à M. de Chandenier [François de Rochechouart] que j'étois au Roi comme lui, il me sauta au cou et me dit: « Et moi, je suis au Roi comme vous, mais « comme vous aussi contre le Mazarin, pour la ca- « bale, cela s'entend, ajouta-t-il, car au poste où je « suis, je ne voudrois pas lui faire de mal autrement. » Il me demanda mon amitié; il me dit qu'il n'étoit pas si mal auprès de la Reine que l'on le croyoit; qu'il trouveroit bien dans sa place des moments à donner de bonnes bottes au Sicilien[1]. Il revint une autre

1. On désignait ainsi le cardinal Mazarin. — Saint-Évremond prétend que Son Éminence, « dans les affaires particulières, étoit plein de difficultés, de dissimulation, d'artifices avec ses meilleurs amis. Dans les traités publics avec nos ennemis même, confiant, sincère, homme de parole, comme s'il eût voulu se justifier aux étrangers de la réputation où il étoit parmi nous, et rejeter les vices de son naturel sur les défauts de notre nation » (*OEuvres mêlées*, I, p. 135). Voyez, ci-dessus, les *Mémoires*, t. II, p. 214.

fois chez moi, avec les mêmes gens, entre minuit et une heure. Il vint pour la troisième fois avec le Grand Prévôt qui, à mon opinion, ne faisoit pas ce pas sans concert avec la cour, quoiqu'il fît profession d'amitié avec moi depuis assez longtemps. De quelque manière que l'avis en soit venu à la Reine, il est constant qu'elle l'eut; et il ne l'est pas moins qu'il ne se pouvoit pas qu'elle ne l'eût, le prince de Guémené et Béthune [François] étant les deux hommes du royaume les moins secrets, et j'en avertis Chandenier en leur présence dès la première visite. Il eut commandement de se retirer chez lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que j'eus avec lui, vous en verrez la suite dans son temps.

Aussitôt que Chandenier fut sorti de chez moi, j'allai chez Monsieur, que je trouvai environné d'une foule de courtisans qui applaudissoient au triomphe. Monsieur, qui ne me vit pas assez content à son gré, me dit qu'il gageroit que j'appréhendois que le Roi s'en allât. Je le lui avouai: il se moqua de moi; il m'assura que si le Cardinal avoit eu cette pensée, il l'auroit exécutée en l'emmenant avec lui. Je lui répondis que le Cardinal me paroissoit, depuis quelque temps, avoir tourné de tête et que, à tout hasard, il seroit bon d'y prendre garde, parce qu'avec ces sortes de gens les contre-temps étoient toujours à craindre. Tout ce que je pus obtenir de Monsieur, fut que je disse, comme de moi-même, à Chambois, qui étoit mon ami et qui commandoit la compagnie de gendarmes de M. de Longueville, de faire quelques patrouilles sans éclat dans le quartier du Palais-Royal. Chambois avoit fait couler dans Paris cinquante ou soixante de ses gendarmes, de concert avec moi, depuis que j'avois traité avec MM. les princes. Comme je faisois chercher

Chambois, Monsieur me rappela et il me défendit expressément de faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avoit sur ce point étoit inconcevable. Ce n'est pas la seule occasion où j'ai observé que la plupart des hommes ne font les grands maux que par les scrupules qu'ils ont pour les moindres. Monsieur craignoit au dernier point la guerre civile, qu'il eût faite par nécessité si le Roi fût sorti. Il se faisoit un crime de la seule pensée de l'empêcher.

L'on raisonna beaucoup sur l'évasion du Cardinal, chacun y voulant chercher des motifs à sa mode. Je suis persuadé que la frayeur en fut l'unique cause, et qu'il ne se put donner à lui-même le temps qu'il eût fallu pour emmener le Roi et la Reine. Vous verrez dans peu qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientôt après, et apparemment le dessein en étoit formé devant qu'il s'en allât; je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'exécuter pas dans une occasion où il y avoit, à toutes les heures du jour, sujet de craindre que l'on ne s'y opposât.

Le 7, le Parlement s'assembla et ordonna, Monsieur y assistant, que très-humbles remercîments seroient faits à la Reine pour l'éloignement de M. le Cardinal, et qu'elle seroit aussi suppliée de faire expédier une lettre de cachet pour faire sortir MM. les princes et d'envoyer une déclaration par laquelle les étrangers seroient à jamais exclus du conseil du Roi. M. le Premier Président s'étant acquitté de cette commission sur les quatre heures du soir, la Reine lui dit qu'elle ne pouvoit faire de réponse qu'elle n'eût conféré avec M. le duc d'Orléans, auquel elle envoya, pour cet effet, le Garde des Sceaux, le maréchal de Villeroi et le Tellier. Il leur répondit qu'il ne pouvoit aller au Palais-Royal et que MM. les princes ne fussent en liberté et que le Cardinal ne fût encore plus éloigné de la cour.

Le 8, le Premier Président ayant fait sa relation au Parlement de ce que la Reine lui avoit dit, Monsieur expliqua à la compagnie les raisons de sa conduite à l'égard de l'entrevue que l'on demandoit; il fit remarquer que le Cardinal n'étoit qu'à Saint-Germain, d'où il gouvernoit encore le royaume; que son neveu et ses nièces étoient au Palais-Royal; et il proposa que l'on suppliât très-humblement la Reine de s'expliquer si cet éloignement étoit pour toujours et sans retour. L'on ne peut s'imaginer jusqu'où l'emportement de la compagnie alla ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y auroit plus de favoris en France. Je ne croirois pas, si je ne l'avois ouï, que l'extravagance des hommes eût pu se porter jusqu'à cette extrémité. Il passa enfin à l'avis de Monsieur, qui fut de faire expliquer la Reine sur la qualité de l'éloignement du Mazarin, et de presser la lettre de cachet pour la liberté des princes.

Ce même jour, la Reine assembla dans le Palais-Royal MM. de Vendôme, de Mercœur, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de l'Ilebonne, d'Espernon, de Candale, d'Estrées, de l'Hospital, de Villeroi, de Plessis-Praslin, d'Aumon, d'Hocquincourt, de Grancey, et elle envoya, par leur avis, MM. d'Elbeuf et d'Espernon prier Monsieur de venir prendre sa place au conseil, et lui dire que, s'il ne le jugeoit pas à propos, elle lui enverroit M. le Garde des Sceaux pour concerter avec lui ce qui seroit nécessaire pour consommer l'affaire de MM. les princes. Monsieur accepta la seconde proposition; il s'excusa de la première en termes fort respectueux, et il traita fort mal M. d'Elbeuf, qui le vouloit un peu trop presser pour aller au Palais-Royal.

Ces messieurs dirent à M. le duc d'Orléans que la Reine leur avoit aussi commandé de l'assurer que l'éloignement du Cardinal étoit pour toujours. Vous verrez bientôt que si Monsieur se fût mis, ce jour-là, entre les mains de la Reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût sortie de Paris et qu'elle l'eût emmené.

Le 9, Monsieur ayant dit au Parlement ce que la Reine lui avoit mandé touchant l'éloignement du Cardinal, et les gens du Roi ayant ajouté que la Reine leur avoit donné ordre de porter la même parole à la compagnie, l'on donna l'arrêt par lequel il fut dit que, vu la déclaration de la Reine, le cardinal Mazarin sortiroit dans quinze jours du royaume et de toutes les terres de l'obéissance du Roi, avec tous ses parents et tous ses domestiques étrangers; à faute de quoi seroit procédé contre eux extraordinairement, et permis aux communes et à tous autres de leur courir sus. J'eus un violent soupçon, au sortir du Palais, que l'on n'emmenât le Roi ce jour-là, parce que l'abbé Charrier, à qui le Grand Prévôt faisoit croire la meilleure partie de ce qu'il vouloit, me vint trouver tout échauffé pour m'avertir que Madame de Chevreuse et le Garde des Sceaux me jouoient et ne me disoient pas tous leurs secrets, s'ils ne m'avoient fait confidence du tour qu'ils avoient fait au Cardinal; qu'il savoit de science certaine et de bon lieu que c'étoient eux qui lui avoient persuadé de sortir de Paris, sous la parole qu'ils lui avoient donnée de le servir ensuite pour son rétablissement, et d'appuyer dans l'esprit de Monsieur les instances de la Reine, à laquelle il ne pourroit jamais résister en présence. L'abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonstances que j'ai trouvées depuis répandues dans le monde, et qui ont fait croire à tous ceux qui croient que tout ce qui

leur paroît le plus fin est le plus vrai, que l'évasion du Mazarin étoit un grand coup de politique ménagé par Madame de Chevreuse et par M. le garde des sceaux de Châteauneuf, pour perdre le Cardinal par lui-même. Ces misérables gazetiers de ce temps-là ont forgé, sur ce fond, des contes de *Peau d'âne* plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfants. Je m'en moquai dès l'heure même, parce que j'avois vu et l'un et l'autre très-embarrassés, quand ils apprirent que le Cardinal étoit parti, dans la crainte que le Roi ne le suivît bientôt. Mais comme je croyois avoir remarqué plus d'une fois que la cour se servoit du canal du Grand Prévôt pour me faire couler de certaines choses, j'observai soigneusement les circonstances, et il me parut que beaucoup de celles que l'abbé Charrier me marquoit, et qu'il m'avoua tenir du Grand Prévôt, alloient à me laisser voir que le Mazarin s'en alloit paisiblement hors du royaume, attendre avec sûreté l'effet des grandes promesses du Garde des Sceaux et de Madame de Chevreuse.

Le bruit de ce grand coup de tête a été si universel, qu'il faut, à mon avis, qu'il ait été jeté pour plus d'une fin; mais je suis encore persuadé que l'on fut bien aise de s'en servir pour m'ôter de l'esprit que l'on eût pensée de sortir de Paris, le jour que l'on faisoit effectivement état d'en sortir. Ce qui augmenta fort mon soupçon est que la Reine, qui avoit toujours donné des délais, s'étoit relâchée tout d'un coup et avoit offert d'envoyer le Garde des Sceaux à Monsieur et de terminer l'affaire de MM. les princes. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures; je le suppliai d'y faire réflexion; je le pressai, je l'importunai. Le Garde des Sceaux, qui vint, sur le soir, régler avec lui les ordres que l'on promettoit d'envoyer, dès le lende-

main, pour la liberté des princes, l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui, et je m'en revins chez moi fort persuadé que nous aurions bientôt quelque scène nouvelle. Je n'étois presque pas endormi, quand un ordinaire de Monsieur tira le rideau de mon lit et me dit que Son Altesse Royale me demandoit. J'eus curiosité d'en savoir la cause, et tout ce qu'il m'en apprit fut que Mademoiselle de Chevreuse étoit venue éveiller Monsieur. Comme je m'habillois, un page m'apporta un billet d'elle, où il n'y avoit que ces deux mots : « Venez en diligence à Luxembourg, et prenez garde à vous par le chemin. » Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse assise sur un coffre, dans l'antichambre, qui me dit que Madame sa mère, qui se trouvoit mal, l'avoit envoyée à Monsieur, pour lui faire savoir que le Roi étoit sur le point de sortir de Paris [1]; qu'il s'étoit couché à l'ordinaire, qu'il venoit de se relever et qu'il étoit même déjà botté. Véritablement l'avis ne venoit pas d'assez bon lieu. Le maréchal d'Aumont, capitaine des gardes en quartier, le faisoit donner sous main et de concert avec le maréchal d'Albret, par la seule vue de ne pas rejeter le royaume dans une confusion aussi effroyable que celle qu'ils prévoyoient. Le

1. On lit dans la *Muse historique* de Loret (p. 92) :

Jeudi s'éleva fort grand bruit,
A deux heures après minuit,
Par gens qui se tuoient de dire
Qu'on vouloit le Roi notre Sire
Enlever du Palais-Royal,
Par quelque projet deloyal.
Le duc de Schomberg eut la peine
De se transporter chez la Reine.
. . . .
La Reine, dans son lit couchée,
Quoiqu'elle soit un peu fâchée,
Ayant avec tranquillite
Monsieur de Schomberg écouté
Jura qu'elle étoit innocente
De cette rumeur insolente.

maréchal de Villeroi avoit fait donner au même instant le même avis par le Garde des Sceaux. Mademoiselle de Chevreuse ajouta qu'elle croyoit que nous aurions bien de la peine à faire prendre une résolution à Monsieur, parce que la première parole qu'elle lui avoit dite, lorsqu'elle l'avoit éveillé, étoit : « Envoyez quérir le Coadjuteur, toutefois qu'y a-t-il à faire?»

Nous entrâmes dans la chambre de Madame, où Monsieur étoit couché avec elle. Il me dit d'abord : « Vous l'aviez bien dit. Que ferons-nous ? » — « Il n'y a qu'un parti, lui répondis-je, qui est de se saisir des portes de Paris. » — « Le moyen à l'heure qu'il est?» reprit-il. Les hommes, en cet état, ne parlent presque jamais que par monosyllabes. Je me souviens que je le fis remarquer à Mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles. Madame se passa elle-même. L'on ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur, et ce que j'en pus tirer fut qu'il enverroit de Souches, capitaine de ses Suisses, chez la Reine, pour la supplier de faire réflexion sur les suites d'une action de cette nature. « Cela suffiroit, disoit Monsieur, car « quand la Reine verra que sa résolution est pénétrée, « elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. » Madame, voyant que cet expédient n'étant pas accompagné, seroit capable de tout perdre, et que pourtant Monsieur ne se pouvoit résoudre à donner aucun ordre, me commanda de lui apporter une écritoire qui étoit sur la table de son cabinet ; et elle écrivit ces propres paroles dans une grande feuille de papier :

« Il est ordonné à M. le Coadjuteur de faire prendre « les armes et d'empêcher que les créatures du cardinal Mazarin, condamné par le Parlement, ne fassent « sortir le Roi de Paris.

« MARGUERITE DE LORRAINE. »

Monsieur, ayant voulu voir cette patente, l'arracha d'entre les mains de Madame; mais il ne la put empêcher de dire à l'oreille de Mademoiselle de Chevreuse: « Je te prie, ma chère nièce, de dire au Coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut, et je lui réponds demain de Monsieur, quoi qu'il dise aujourd'hui. » Monsieur me cria, comme je sortois de la chambre : « Au moins, « M. le Coadjuteur, vous connoissez le Parlement; je « ne me veux pour rien brouiller avec lui. » Mademoiselle de Chevreuse tira la porte en lui disant: « Je « vous défie de vous brouiller autant avec lui que vous « l'êtes avec moi. »

Vous jugez aisément de l'état où je me trouvai; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en étoit pas embarrassant, quoique l'événement en fût bien délicat. J'écrivis à M. de Beaufort ce qui se passoit, et je le priois de se rendre, en toute diligence, à l'hôtel de Montbazon. Mademoiselle de Chevreuse alla éveiller le maréchal de la Mothe, qui monta à cheval, en même temps, avec ce qu'il put ramasser de gens attachés à MM. les princes. Je sais bien que Lanques [Clériadus de Choiseul] et Coligny furent de cette troupe. M. de Montmorency porta ordre de moi à l'Espinay de faire prendre les armes à sa colonelle, ce qu'il fit, et il se saisit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à son logis, sa femme, qui étoit sœur de Madame de Pommereux, se jeta en jupe dans la rue, fit battre le tambour, et cette compagnie se posta à la porte Saint-Honoré. De Souches exécuta, dans ces entrefaites, sa commission; il trouva le Roi dans le lit (car il s'y étoit remis) et la Reine dans les pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur qu'elle n'avoit jamais pensé à emmener le Roi, et que c'étoit une pièce de ma façon. Le reste de la

nuit l'on régla les gardes; M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe se chargèrent des patrouilles de cavalerie. Enfin, l'on s'assura comme il étoit nécessaire en cette occasion.

Je retournai chez Monsieur pour lui rendre compte du succès[1]; il en fut très-aise dans le fond, mais il n'osa toutefois s'en expliquer, parce qu'il vouloit attendre ce que le Parlement en penseroit; et j'eus beau lui représenter que le Parlement en penseroit selon ce qu'il en diroit lui-même, je connus clairement que je courrois fortune d'être désavoué si le Parlement grondoit. Et vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avoit guère de matière plus propre à le faire gronder, parce qu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais, que celle où il se traite d'investir le Palais-Royal. J'étois très-persuadé, comme je le suis encore, qu'elle étoit bien rectifiée et même sanctifiée par la circonstance, car il est certain que la sortie du Roi pouvoit être la perte de l'État. Mais je connoissois le Parlement, et je savois que le bien qui n'est pas dans les formes y est toujours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est un des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embarrassé. Je ne pouvois pas douter que les gens du Roi n'éclatassent, le lendemain au matin, avec fureur, contre cette action; je ne pouvois pas ignorer que le Premier Président ne

1. La *Mazarinade*, publiée peu de temps après, disait du Coadjuteur :

De Gondi dont tu prends ombrage
Pour son esprit et son courage
Et cent vertus que tu n'as point,
Que la dignité cardinale
D'un cardinal sardanapale
En tous ses plaisirs criminel,
Reçoit un opprobre éternel,
Et que de ce prélat illustre
La pourpre recevroit du lustre.

tonnât. J'étois très-assuré que Longueil qui, depuis que son frère avoit été fait surintendant des finances, avoit renoncé à la Fronde, ne m'épargneroit pas par ses sous-mains, que je connoissois pour être encore plus dangereux que les déclamations des autres.

Ma première pensée fut d'aller, dès les sept heures du matin, chez Monsieur, le presser de se lever, ce qui étoit une affaire, et d'aller au Palais, ce qui en étoit encore une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis, et il me dit pour raison que l'affaire dont il s'agissoit n'étoit pas de la nature de celles où il suffit d'être avoué. Je l'entendis d'abord, j'entrai dans sa pensée. Je compris qu'il y auroit trop d'inconvénients à faire seulement soupçonner que la chose n'eût pas été exécutée par les ordres positifs de Monsieur, et que la moindre résistance qu'il feroit paroître à se trouver à l'assemblée, feroit naturellement ce mauvais effet. Je pris la résolution de ne point proposer à Monsieur d'y aller, mais de me conduire d'une manière qui l'obligeât toutefois d'y venir; et le moyen que je pris pour cela, fut que nous nous y trouvassions, M. de Beaufort, M. le maréchal de la Mothe et moi, fort accompagnés; que nous nous y fissions faire de grandes acclamations par le peuple; qu'une partie des officiers des colonelles dépendantes de nous se partageassent; que les uns vinssent au Palais pour y rendre le concours plus grand; que les autres fussent chez Monsieur comme pour lui offrir leurs services, dans une conjoncture aussi périlleuse pour la ville qu'auroit été la sortie du Roi; et que M. de Nemours s'y trouvât, en même temps, avec MM. de Coligny, de Lanques, de Tavanes et autres du parti des princes, qui lui disent que c'étoit à ce coup que MM. ses cousins lui devoient leur liberté, et qu'ils le supplioient d'aller consommer son ouvrage au Parlement.

M. de Nemours ne put faire ce compliment à Monsieur qu'à huit heures, parce qu'il avoit commandé à ses gens de ne le pas éveiller plus tôt, sans doute pour se donner le temps de voir ce que la matinée produiroit. Nous étions cependant au Palais dès les sept heures, où nous observâmes que le Premier Président gardoit la même conduite, car il n'assembloit pas les chambres, apparemment pour voir la démarche de Monsieur. Il étoit à sa place dans la Grand'Chambre, jugeant les affaires ordinaires; mais il montroit par son visage et par ses manières qu'il avoit de plus grandes pensées dans l'esprit. La tristesse paroissoit dans ses yeux, mais cette sorte de tristesse qui touche et qui émeut, parce qu'elle n'a rien de l'abattement. Monsieur arriva enfin, tard, et après que neuf heures furent sonnées, M. de Nemours ayant eu toutes les peines du monde à l'ébranler. Il dit en arrivant à la compagnie, qu'il avoit conféré la veille avec M. le Garde des Sceaux, et que les lettres de cachet, nécessaires pour la liberté de MM. les princes, seroient expédiées dans deux heures et partiroient incessamment.

Le Premier Président prit ensuite la parole, et il dit avec un profond soupir : « M. le Prince est en liberté, et le Roi, le Roi notre maître est prisonnier ! » Monsieur, qui n'avoit plus de peur, parce qu'il avoit reçu plus d'acclamations dans les rues et dans la salle du Palais qu'il n'en avoit jamais eu, et à qui Coulon avoit dit à l'oreille que l'escopetterie des Enquêtes ne seroit pas moins forte, Monsieur, dis-je, lui repartit: « Il l'étoit entre les mains du Mazarin, mais, Dieu merci, il ne l'est plus ! » Les Enquêtes répondirent comme par un écho : « Il ne l'est plus, il ne l'est plus ! » Monsieur, qui parloit toujours bien en public, fit un petit narré de ce qui s'étoit passé la nuit, délicat, mais suffisant

pour autoriser ce qui s'étoit fait; et le Premier Président ne se satisfit que par une invective assez aigre qu'il fit contre ceux qui avoient supposé que la Reine eût une aussi mauvaise intention; qu'il n'y avoit rien de plus faux et tout le reste. Je ne répondis que par un doux souris. Vous pouvez croire que Monsieur ne nomma pas les auteurs, mais il marqua, en général, au Premier Président qu'il en savoit plus que lui. La Reine envoya quérir, dès l'après-dînée, les gens du Roi et ceux de l'Hôtel de Ville pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée, et pour leur commander même de faire garder les portes de la ville, afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples. Elle fut exactement obéie. Cela se passa le 10 de février.

Le 11, M. de la Vrillière, secrétaire d'État, partit avec toutes les expéditions nécessaires pour faire sortir MM. les princes.

Le 13, M. le Cardinal, qui ne s'éloigna des environs de Paris que depuis qu'il eut appris que l'on y avoit pris les armes, se rendit au Havre-de-Grâce, où il fit toutes les bassesses imaginables à M. le Prince, qui le traita avec beaucoup de hauteur[1] et qui ne lui fit pas le moindre remercîment de la liberté qu'il lui donna, après avoir dîné avec lui. Je n'ai jamais pu comprendre ce pas de ballet du Cardinal, qui m'a paru un des plus ridicules de notre temps, dans toutes ces circonstances.

Le 15 [février], l'on eut la nouvelle à Paris de la sortie de MM. les princes, et Monsieur alla voir la Reine. L'on ne parla de rien, et la conversation fut courte.

1. On publia immédiatement à Paris « l'Entretien de Mazarin avec M. de Bar, gouverneur de la citadelle du Havre-de-Grâce, avec sa confession générale faite à MM. les princes avant leur sortie du Havre, et ses regrets de quitter la France, 1651. » Voy. *Bibliographie des Mazarinades*, I, p. 362.

CHAPITRE XXV

RETRAITE DU COADJUTEUR AU CLOITRE NOTRE-DAME.

FÉVRIER-MAI. — Arrivée des princes à Paris. — Ils vont remercier le Parlement. — Déclaration du Roi contre le cardinal Mazarin. — Les cardinaux exclus du conseil du Roi par arrêt du Parlement. — Le bonhomme Broussel. — Longueil. — Le premier président Molé. — Assemblée de la noblesse. — Le maréchal de l'Hospital annonce la convocation des États-Généraux. — *Le temps donne des prétextes et quelquefois même des raisons qui sont des manières de dispenses pour les bienfaits.* — Le Parlement insiste pour la dissolution de l'Assemblée de la noblesse. — Le duc d'Orléans la soutient. — Le président Perraut et le duc de Beaufort. — Le Coadjuteur a procuré au public l'éloignement de Mazarin et la liberté des princes. — Monsieur doit dissoudre l'Assemblée de la noblesse. — Le Coadjuteur s'efforce d'assoupir les divisions. — Il ne se préoccupe pas de la convocation des États-Généraux. — La Fronde se brouille avec les princes. — Le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti est rompu. — Arrêts des parlements de France contre Mazarin. — Déclaration du Roi en faveur des princes. — Mazarin se retire à Brules. — Conférence secrète du Coadjuteur avec le maréchal du Plessis-Praslin. — *Il veut périr, il périra!* — Servien et Lyonne négocient avec le prince de Condé. — Offres faites au prince de Condé pour lui et ses amis. — Changements de ministres (3 avril). — Molé garde des sceaux. — Mécontentement de Monsieur. — Le Coadjuteur s'oppose à ce que Monsieur fasse redemander les sceaux à Molé. — *Je parlerai pour moi, pourquoi m'alléguer?...* — Le duc de Beaufort et la duchesse de Nemours. — Condé ne veut pas de la guerre des pots de chambre. — Vineuil et la duchesse de Montbazon. — Il faut arrêter de nouveau les princes. — Mademoiselle de Chevreuse offre de les arrêter. — Terreur de Monsieur. — Le président Viole annonce officiellement la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse et du prince de Conti. — Mauvais procédé des princes dans cette circonstance. — Inutilité des recherches des gens d'étude. — Monsieur paraît vouloir se séparer du Coadjuteur. — Le Coadjuteur lui annonce sa retraite au Cloître Notre-Dame. — Joie de Monsieur. — Offres de services. — Le Coadjuteur va prendre congé des princes. — *Le bon père ermite.* — Retraite du Coadjuteur.

Le 16 [février], MM. les princes arrivèrent [à Paris]. Monsieur alla au-devant d'eux jusques à mi-chemin de Saint-Denis. Il les prit dans son carrosse, où nous

étions aussi, M. de Beaufort et moi. Ils allèrent descendre au Palais-Royal, où la conférence ne fut pas plus échauffée ni plus longue que celle de la veille. M. de Beaufort demeura, tant qu'ils furent chez la Reine, du côté de la porte Saint-Honoré; j'allai entendre complies aux Pères de l'Oratoire. Le maréchal de la Mothe ne quitta pas les derrières du Palais-Royal. MM. les princes nous reprirent à la Croix-du-Tirouer. Nous soupâmes chez Monsieur, où la santé du Roi fut bue avec le refrain de : «Point de Mazarin!» Et le pauvre maréchal de Gramont et M. d'Anville furent forcés à faire comme les autres.

Le 17, Monsieur mena MM. les princes au Parlement, et, ce qui est remarquable, est que ce même peuple qui, treize mois devant, avoit fait des feux de joie pour leur prison en fit, tous ces derniers jours, avec autant de zèle, pour leur liberté.

Le 20, la déclaration que l'on avoit demandée au Roi contre le Cardinal fut apportée au Parlement pour y être enregistrée, et elle fut renvoyée avec fureur, parce que la clause de son éloignement étoit couverte et ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un panégyrique. Comme cette déclaration portoit que tous les étrangers seroient exclus des conseils, le bonhomme Broussel, qui alloit toujours plus loin que les autres, ajouta dans son opinion : «Tous les cardinaux, parce qu'ils font serment au Pape.» Le Premier Président s'imaginant qu'il me feroit un grand déplaisir, admira le bon sens de Broussel; il approuva son sentiment. Il étoit fort tard, l'on vouloit dîner; la plupart n'y firent pas de réflexion : et comme tout ce qui se disoit et tout ce qui se faisoit, en ce temps-là, contre le Mazarin, ou directement ou indirectement, étoit si naturel qu'il n'eût pas été judicieux de s'y imaginer du mystère;

je crois que je n'y eusse pas pris garde non plus que les autres, si M. de Châlons, qui avoit pris ce jour-là sa place au Parlement, ne m'eût dit que lorsque Broussel eut proposé l'exclusion des cardinaux françois[1], et que le Parlement eut témoigné par des voix confuses l'approuver, M. le Prince avoit fait paroître beaucoup de joie et qu'il s'étoit même écrié : «Voilà un bel écho.» Il faut que je vous fasse ici mon panégyrique.

Je pouvois être un peu piqué de ce que, presque dès le lendemain d'un traité par lequel Monsieur se déclaroit qu'il pensoit à me faire cardinal, M. le Prince appuyoit une proposition qui alloit directement à la diminution de cette dignité. Le vrai est que M. le Prince n'y avoit aucune part, qu'elle se fit naturellement, et qu'elle ne fut approuvée que parce que rien de tout ce qui s'avançoit contre le Mazarin ne pouvoit être désapprouvé; mais j'eus lieu de croire, en ce temps-là, qu'il y avoit eu du concert; que Longueil avoit fait donner dans le panneau le bonhomme Broussel; que tous ses gens marqués pour être serviteurs de MM. les princes y avoient donné avec chaleur; et j'eus encore autant de lieu d'espérer que j'en ferois évanouir la tentative, quand les Frondeurs, qui s'aperçurent que le Premier Président se vouloit servir contre moi en particulier de la chaleur que le corps avoit contre le général, m'offrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'arrêt et de faire un éclat qui eût assurément obligé M. le Prince à faire changer de ton à ceux de son parti.

Il y eut, dans le même temps, une autre occasion

1. Les lettres patentes du Roi, publiées en exécution de cet arrêt, portaient que les seuls régnicoles nés ses sujets pourraient à l'avenir avoir entrée dans ses Conseils.

qui m'eût encore donné, s'il m'eût plu, un moyen bien sûr et bien fort de brouiller les cartes, et d'embarrasser le théâtre d'une façon qui n'eût pas permis au Premier Président de s'égayer à mes dépens. Je vous ai déjà parlé de l'Assemblée de la noblesse. La cour, qui est toujours disposée à croire le pis, étoit persuadée (quoiqu'à tort, comme je vous l'ai déjà dit) qu'elle étoit de mon invention et que j'y faisois un grand fondement. Elle crut, par cette raison, qu'elle feroit un grand coup contre moi que de la dissiper; et sur ce principe, qui étoit faux, elle faillit à se faire deux des préjudices les plus réels et les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer, pour obliger le Parlement, qui craint naturellement les États, à donner des arrêts contre cette Assemblée de noblesse. Elle envoya le maréchal de l'Hospital à cette Assemblée, lui dire qu'elle n'avoit qu'à se séparer, puisque le Roi lui donnoit sa foi et sa parole de faire tenir les États Généraux le premier jour d'octobre. Je sais bien que l'on n'avoit pas dessein de l'exécuter; mais je n'ignorois pas aussi que si Monsieur et M. le Prince se fussent unis pour le faire exécuter, comme il étoit dans le fond de leur intérêt, il se fût trouvé, par l'événement, que les ministres se fussent attirés, sans nécessité et pour une bagatelle, celui de tous les inconvénients qu'ils ont toujours le plus appréhendé. L'autre qu'ils hasardèrent par cette conduite, fut qu'il ne tint presque à rien que Monsieur ne prît la protection de cette Assemblée malgré moi; et s'il l'eût fait dans les commencements, comme je l'en vis sur le point, la Reine, contre son intérêt et contre son intention, qui conspiroient ensemble à diviser Monsieur et M. le Prince, les eût unis davantage par un éclat, qui étant fait dès les premiers jours de la liberté [des princes],

eût entraîné de nécessité l'obligé dans le parti du libérateur. Le temps donne des prétextes, et il donne même quelquefois des raisons qui sont des manières de dispenses pour les bienfaits, et il n'est jamais sage dans leur nouveauté d'en presser la méconnoissance.

MM. de la Vieuville et de Sourdis [Charles d'Escoubleau], secondés par Montrésor, qui, depuis la disgrâce de la Rivière, avoit repris assez de créance auprès de Monsieur, le piquèrent un soir si vivement, sur l'ingratitude que le Parlement lui témoignoit de s'opiniâtrer à vouloir dissiper une Assemblée qui s'étoit formée sous son autorité, qu'il leur promit que, s'il continuoit le lendemain, il déclareroit à la compagnie qu'il s'en alloit aux Cordeliers, où l'Assemblée se tenoit, se mettre à sa tête pour recevoir les huissiers du Parlement qui seroient assez hardis pour lui venir signifier ses arrêts. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que depuis le jour que le Palais-Royal fut investi, Monsieur étoit si persuadé de son pouvoir sur le peuple, qu'il n'avoit plus aucune peur du Parlement; et que M. de Beaufort, qui entra dans le temps de cette conversation, l'anima encore si fort, qu'il se fâcha contre moi-même, avec aigreur, et qu'il me reprocha que j'avois contribué à l'obliger à souffrir que l'on insistât à la déclaration contre les cardinaux françois; qu'il savoit bien que je ne m'en souciois pas, parce que ce ne seroit qu'une chanson même très-impertinente et très-ridicule, toutes les fois qu'il plairoit à la cour; mais que je devois songer à sa gloire, qui étoit trop intéressée à souffrir que les Mazarins, c'est-à-dire ceux qui avoient fait tous leurs efforts pour soutenir ce ministre dans le Parlement, se vengeassent de ceux qui l'avoient servi pour le détruire, en quittant sa personne pour attaquer sa dignité en vue d'un homme à

qui lui Monsieur, la vouloit faire tomber. M. de Beaufort outré de ce que le président Perraut, intendant de M. le Prince, avoit dit la veille dans la buvette de la Chambre des Comptes, qu'il s'opposeroit au nom de son maître à l'enregistrement de ses provisions de l'amirauté, M. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer, et pour lui mettre dans l'esprit qu'il ne falloit pas laisser passer ces deux occasions sans éprouver ce que l'on devoit attendre de M. le Prince, dont tous les partisans paroissoient en l'une et en l'autre s'unir beaucoup avec ceux de la cour.

Vous voyez que j'avais beau jeu, et d'autant plus que je ne pouvois presque être d'un contraire sentiment, sans me brouiller, en quelque façon, avec tous les amis que j'avois dans le corps de la noblesse. Je ne balançai pas un moment, parce que je me résolus de me sacrifier moi-même à mon devoir, et de ne pas corrompre la satisfaction que je trouvai dans moi-même à avoir contribué, autant que j'avois fait, et à l'éloignement du Cardinal et à la liberté de MM. les princes, qui étoient deux ouvrages extrêmement agréables au public; de ne la pas corrompre, dis-je, par des intrigues nouvelles et par des subdivisions de parti, qui d'un côté m'éloignoient toujours du gros de l'arbre, et qui, de l'autre, eussent toujours passé dans le monde pour des effets de la colère que je pouvois avoir contre le Parlement. Je dis que je pouvois avoir, car dans la vérité je ne l'avois pas, et parce que le gros du corps, qui étoit toujours très-bien intentionné pour moi, songeoit beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, et parce que je n'ai jamais compris que l'on se puisse émouvoir de ce que fait un corps.

Je n'eus pas de mérite à ne me pas échauffer; mais

je crois en avoir eu un peu à ne me pas laisser ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimoient pas prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tentèrent : je n'y succombai pas, et je demeurai ferme à soutenir à Monsieur qu'il devoit dissiper l'Assemblée de la noblesse, qu'il ne devoit point s'opposer à la déclaration qui portoit l'exclusion des conseils des cardinaux françois, et que son unique vue devoit être dorénavant d'assoupir toutes les partialités. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de satisfaction intérieure que cette action. Celle que je fis à la paix de Paris, étoit mêlée de l'intérêt que je trouvois à ne pas devenir le subalterne de Fuensaldagne : je ne fus porté à celle-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me résolus de m'y attacher uniquement. J'étois satisfait de mon ouvrage; et s'il eût plu à la cour et à M. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur disois, je rentrois moi-même de la meilleure foi du monde dans les exercices purs et simples de ma profession. Je passois dans le monde pour avoir chassé le Mazarin, qui en avoit toujours été l'horreur, et pour avoir délivré les princes qui en étoient devenus les délices. C'étoit un grand contentement et je le sentois; et je le sentois au point d'être très-fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu le cardinalat. Je voulus marquer le détachement que j'en avois, par l'indifférence que je témoignai pour l'exclusion des conseils que l'on lui donnoit. Je m'opposai à la résolution que Monsieur avoit prise de se déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher. Je fis qu'il se contenta d'avertir la compagnie qu'elle alloit trop loin, et que la première chose que le Roi feroit à sa majorité (comme il arriva), seroit de révoquer cette déclaration. Je n'entrai en rien dans l'opposition que le clergé de France y fit, par la bouche de

M. l'archevêque d'Embrun [Georges d'Aubusson de la Feuillade], non pas seulement j'opinai sur ce sujet, dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes amis à opiner comme moi; et comme le président de Bellièvre, qui vouloit à toute force rompre en visière au Premier Président sur cette matière, qui dans la vérité se pouvoit tourner facilement en ridicule contre un homme qui avoit fait tous ses efforts pour soutenir cette même dignité en la personne du Mazarin; comme, dis-je, le président de Bellièvre m'eut reproché devant le feu de la Grand'-Chambre que je manquois aux intérêts de l'Église en la laissant traiter ainsi, je lui répondis tout haut : « L'on « n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Église, et j'en ferois « un solide à l'État si je ne faisois tous mes efforts pour « y assoupir les divisions. » Cette parole plut beaucoup et à beaucoup de gens [1].

Le peu d'action que j'eus, dans le même temps, touchant les États Généraux [2] ne fut pas si approuvée.

1. Loret dit (pag. 98) de sa *Muse historique* :

Je pense que l'arrêt susdit,
Prononcé par gens de crédit,
Fut amer comme coloquinte
A l'archevêque de Corinthe,
Qui croyoit être apparemment
Capable du gouvernement.

Molé, ce renommé vieillard,
Quelquefois tant soit peu gaillard,
Mais qui voit clair dans les affaires,
Dit hautement à ses confrères :
« Messieurs, après avoir tout net
Éloigné le rouge bonnet,
Il faut encore avoir la gloire
De chasser la calotte noire. »
Discours qui ne fut pas plaisant
Au Coadjuteur là-présent,
Qui vit bien que cette sentence
S'adressoit à Sa Révérence.

2. Le Coadjuteur va nous exposer les raisons pour lesquelles il resta étranger au projet de convocation des États Généraux. Cepen-

L'on se voulut imaginer qu'ils rétabliroient l'État, et je n'en fus pas persuadé. Je savois que la cour ne les avoit proposés que pour obliger le Parlement, qui les appréhende toujours, à se brouiller avec la noblesse. M. le Prince m'avoit dit vingt fois devant sa prison qu'un roi, ni des princes du sang, n'en devoient jamais souffrir. Je connoissois la foiblesse de Monsieur incapable de régir une machine de cette étendue. Voilà les raisons que j'eus pour ne me pas donner, sur cet article, le mouvement que beaucoup de gens eussent souhaité de moi. Je crois encore que j'avois raison. Toutes ces considérations firent qu'au lieu de m'éveiller sur les États Généraux, sur l'Assemblée de la noblesse, sur la déclaration contre les cardinaux, je me confirmai dans la pensée de me reposer, pour ainsi dire, dans mes dernières actions; et je cherchai même les voies de le pouvoir faire avec honneur. Ce que M. de Châlons m'avoit dit de M. le Prince, joint à ce qui me paroissoit des démarches de beaucoup de ses serviteurs, commença à me donner ombrage, et cet ombrage me fit beaucoup de peine, parce que je prévoyois que si la Fronde se rebrouilloit avec M. le Prince, nous tomberions dans des confusions étranges. Je pris

dant une Mazarinade, de l'année 1655, ayant pour titre : « Avis sincère d'un évêque pieux et désintéressé envoyé au cardinal de Retz sur une lettre publiée dans Paris sous le nom du Cardinal, » lui reprochait la conduite contraire. Voici le passage de ce libelle :

« On vous a vu continuer la trame de vos mêmes intelligences et de vos mêmes intrigues dans Paris et dans tout le royaume.... Ou en ménageant dans les provinces, par vos émissaires, des assemblées de gentilshommes pour demander celle des États Généraux, où votre ambition eût rencontré pleinement de quoi se satisfaire et une occasion très-ample de se déployer en toute liberté. — Ou en offrant à Monseigneur le duc d'Orléans, par une bravade que vous saviez être au-dessus de votre crédit et de vos forces, de le rassurer contre la cour par le tumulte de nouvelles barricades, pour le détourner d'abandonner Paris, etc. »

le parti, dans cette vue, d'aller au devant de tout ce qui y pourroit donner lieu.

J'allai trouver Mademoiselle de Chevreuse, je lui dis mes doutes; et, après l'avoir assurée que je ferois pour ses intérêts sans exception tout ce qu'elle voudroit, je la priai de me permettre de lui représenter qu'elle devoit toujours parler du mariage de M. le prince de Conti comme d'un honneur qu'elle recevoit, mais comme d'un honneur qui n'étoit pourtant pas au-dessus d'elle[1]; que par cette raison, elle ne devoit pas le

1. Sous la date du 26 février 1651, la *Muse historique* parle des projets de mariage alors sur le tapis (Édition de M. Ravenel, p. 95, 105) :

Pour mieux réunir les courages,
On parle d'un autre mariage.
Monsieur le prince de Conti,
Digne d'un très-rare parti,
A choisi pour son amoureuse
Mademoiselle de Chevreuse.
En sortant de captivité,
Il a remis sa liberté
Dans la prison douce et charmante,
De cette aimable et jeune amante,
Qui rendra tous ses vœux contents
Par les douceurs de son printemps.

Ces jours passés, le grand Cond
A la Régente a demandé
Son consentement et licence,
Pour travailler en diligence
A marier son frère Armand
A celle dont il est l'amant,
Et dont il voudroit être l'homme,
Qui la belle Chevreuse se nomme.

Le sage et bienheureux amant
De sang royal, l'illustre Armand,
A reçu dispense de Rome
Pour de garçon devenir homme
En épousant une beauté
Quelque peu de sa parenté,
Savoir l'infante de Chevreuse,
Son aimable et chère amoureuse,
Plus capable certainement
De donner du contentement
Par les appas dont elle abonde,
Que tous les bréviaires du monde.

courre, mais l'attendre; que toute la dignité y étoit conservée jusque-là, puisqu'elle avoit été recherchée et poursuivie même avec de grandes instances; qu'il s'agissoit de ne rien perdre; que je ne croyois pas que l'on voulût manquer à ce qui avoit été non-seulement promis dans la prison, et que sur ce titre je ne comptois pas pour fort solide, mais à ce qui avoit été confirmé depuis par tous les engagements les plus solennels (vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le prince de Conti soupoit presque tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse); mais qu'ayant des lueurs que les dispositions de M. le Prince pour la Fronde n'étoient pas si favorables que nous avions eu sujet de l'espérer, j'étois persuadé qu'il étoit de la bonne conduite de ne se pas exposer à une aventure aussi fâcheuse que seroit celle d'un refus à une personne de sa qualité; qu'il m'étoit venu dans l'esprit un moyen, qui me paroissoit haut et digne de sa naissance, pour nous éclaircir de l'intention de M. le Prince, pour en accélérer l'effet si elle étoit bonne, pour en rectifier ou colorer la suite si elle étoit mauvaise; que ce moyen étoit que je disse à M. le Prince que Madame sa mère et elle m'avoient ordonné de l'assurer qu'elles ne prétendoient en façon du monde se servir des engagements qui avoient été pris par les traités; qu'elles n'y avoient consenti que pour avoir la satisfaction de lui remettre ses paroles, et que je le suppliois, en leur nom, de croire que si elles lui faisoient la moindre peine ou le moindre préjudice aux mesures qu'il pouvoit avoir en vue de prendre à la cour, elles s'en désisteroient de tout leur cœur et qu'elles ne laisseroient pas de demeurer, elles et leurs amis, très-attachés à son service.

Mademoiselle de Chevreuse donna dans mon sens, parce qu'elle n'en avoit jamais d'autre que celui de

l'homme qu'elle aimoit. Madame sa mère y tomba, parce que la lumière naturelle lui faisoit toujours prendre avec avidité ce qui étoit bon. Laigues s'y opposa, parce qu'il étoit lourd et que les gens de ce caractère ont toutes les peines du monde à comprendre ce qui est double. Bellièvre, Caumartin, Montrésor l'emportèrent à la fin, en lui expliquant ce double et en lui faisant voir que si M. le Prince avoit bonne intention, ce procédé l'obligeroit; et que s'il l'avoit mauvaise, il le retiendroit et l'empêcheroit au moins de penser à nous accabler dans un moment où nous en usions si respectueusement, si franchement et si honnêtement avec lui. Ce moment étoit ce que nous avions justement et uniquement à craindre, parce que la constitution des choses nous faisoit déjà voir, plus que suffisamment, que si nous l'échappions d'abord, nous ne demeurerions pas longtemps sans en rencontrer de plus favorables. Jugez, je vous supplie, de la délicatesse de celui qui pouvoit unir l'autorité royale purgée du Mazarinisme et le parti de M. le Prince purgé de la faction. Sur le tout, quelle sûreté à M. le duc d'Orléans? Vous voyez que j'avois raison de songer à prévenir l'orage et à nous faire un mérite de ce qui nous le pouvoit attirer. Je fis mon ambassade à M. le Prince, je mis entre ses mains la prétention de mon chapeau, j'y mis le mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pour qui je le prenois. Je sortis persuadé, et je le suis encore, qu'il avoit toute l'intention de l'exécuter.

Tout ce que je vous viens de dire de l'Assemblée de la noblesse [1], des États Généraux, de la déclaration

1. Cette assemblée se tint au couvent des Cordeliers, depuis le 25 février 1651 jusqu'au 5 mars. Cet épisode occupe peu de place dans la Fronde ; mais l'on peut consulter sur ce sujet le *Choix de Mazarinade*, II, p. 230, *Requête de la Noblesse*, etc., et la *Bibliographie* des Mazarinades, article 1750. — Le 28 février parut une *Déclaration des Prétentions de la Noblesse.*

contre les cardinaux tant françois qu'étrangers fut ce qui remplit la scène depuis le 17 février 1651 jusqu'au 3 d'avril. Je n'en ai pas daté les jours, parce que je vous aurois trop ennuyé par la répétition; elle fut continuelle et sans intermission aucune dans le Parlement sur ces matières, la cour chicanant toutes choses à son ordinaire et se relâchant aussi à son ordinaire de toutes choses. Elle fit tant par ses journées, qu'elle fit écrire le parlement de Paris à tous les parlements du royaume pour les exciter à donner arrêt contre le cardinal Mazarin, et ils le donnèrent; qu'elle fut obligée de donner une déclaration d'innocence à MM. les princes, qui fut un panégyrique; qu'elle fut forcée de donner une déclaration par laquelle les cardinaux tant françois qu'étrangers seroient exclus des conseils du Roi, et que le Parlement n'eut pas de cesse que le Cardinal n'eût quitté Sedan et ne fût allé à Brusle, maison de l'Électeur de Cologne. Le Parlement faisoit tous ces mouvements le plus naturellement du monde, s'imaginoit-il; les ressorts étoient sous le théâtre. Vous les allez voir.

M. le Prince, qui étoit incessamment sollicité par la cour de s'accommoder, égaroit de jour en jour le Parlement pour se rendre plus nécessaire et à la Reine et à Monsieur; et comme j'avois intérêt à tenir en haleine et en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormois pas de mon côté. La Reine, dont l'animosité la plus fraîche étoit contre M. le Prince, me faisoit parler [1] dans le même temps qu'elle n'oublioit rien pour l'obliger à négocier. Le vicomte d'Hostel, capitaine des gardes de

1. Loret raconte au contraire :

On m'a dit pour chose certaine
Qu'on a tant fait envers la Reine

Monsieur et mon ami particulier, étoit frère du maréchal du Plessis-Praslin, et il me pressa, sept ou huit jours durant, d'avoir une conférence secrète avec lui pour affaires, me disoit-il, où il y alloit de ma vie et de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parce que je connoissois le maréchal du Plessis pour un grand Mazarin, et le vicomte d'Hostel pour un bon homme très-capable d'être trompé. Monsieur, à qui je rendis compte de l'instance que l'on me faisoit, me commanda d'écouter le Maréchal en prenant de toute manière mes précautions; et ce qui l'obligea à me donner cet ordre, fut que le Maréchal lui fit dire par son frère qu'il se soumettoit à tout ce qu'il lui plairoit, si ce qu'il me venoit dire n'étoit de la dernière importance à Son Altesse Royale.

Je le vis donc la nuit chez le vicomte d'Hostel, qui avoit sa chambre à Luxembourg, mais qui avoit aussi son logis en la rue d'Enfer. Il me parla sans façonner de la part de la Reine; il me dit qu'elle avoit toujours de la bonté pour moi; qu'elle ne me vouloit point perdre; qu'elle m'en donnoit une marque en m'avertissant que j'étois sur le bord du précipice; que M. le Prince traitoit avec elle; qu'elle ne pouvoit pas s'ouvrir davantage n'étant pas assurée de moi; mais si je voulois m'engager dans son service, qu'elle m'en feroit toucher le détail au doigt et à l'œil. Cela étoit, comme vous voyez, un peu trop général : et je répondis que, en mon particulier, je ne douterois jamais de quoi que ce fût qu'il plût à la Reine de me faire dire; mais

Qu'elle a vu le Coadjuteur.
Gaston en fut l'entremetteur,
Qui lui protesta que pour elle
Il est plein d'ardeur et de zele,
Et que bien il la servira,
Ou le diantre l'emportera.

qu'elle jugeoit bien que Monsieur étant aussi engagé qu'il l'étoit avec M. le Prince, ne romproit pas avec lui, à moins non pas seulement que l'on lui fît voir des faits; mais qu'il les pût lui-même faire voir au public. Cette parole, qui étoit pourtant très-raisonnable, aigrit beaucoup la Reine contre moi, et elle dit au Maréchal : « Il veut périr, il périra. » Je l'ai su de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle vouloit dire :

Servien et Lyonne traitoient avec M. le Prince et lui promettoient : pour lui, le gouvernement de la Guienne, celui de Provence pour M. son frère; la lieutenance de roi de Guienne et le gouvernement de Blaye pour M. de la Rochefoucauld [1], qui étoit du secret de la négociation et qui y étoit même présent. M. le Prince devoit avoir, par ce traité, toutes ses troupes entretenues dans ces provinces, à la réserve de celles qui seroient en garnison dans les places que l'on lui avoit déjà rendues. Il avoit mis Meille dans Clermont, Marsin dans Stenay, Bouteville dans Bellegarde, Arnauld dans le château de Dijon, Persan dans Montron. Jugez

1. Le portrait du duc de la Rochefoucauld à cette époque de la Fronde a été tracé ainsi qu'il suit par Saint-Évremond (*Œuvres mêlées*, II, p. 103). Il diffère beaucoup de celui que nous a donné le cardinal de Retz.

« La prison de M. le Prince a fait sortir de la cour une personne considérable, que j'honore infiniment; c'est M. de la Rochefoucauld, que son courage et sa conduite feront voir capable de toutes les choses où il veut entrer. Il va trouver de la réputation où il trouvera peu d'intérêt ; et sa mauvaise fortune fera paroître un mérite à tout le monde, que la retenue de son humeur ne laissoit connoître qu'aux plus délicats. En quelque fâcheuse condition où sa destinée le réduise, vous le verrez également éloigné de la foiblesse et de la fausse fermeté; se possédant sans crainte dans l'état le plus dangereux, mais ne s'opiniâtrant pas dans une affaire ruineuse par l'aigreur d'un ressentiment, ou par quelque fierté mal entendue. Dans la vie ordinaire, son commerce est honnête, sa conversation juste et polie : tout ce qu'il dit est bien pensé et en ce qu'il écrit la facilité de l'expression égale la netteté de la pensée. »

quel établissement. Lyonne m'a assuré plusieurs fois depuis, que lui et Servien avoient fait, de très-bonne foi, à M. le Prince la proposition de la Guienne et de la Provence, parce qu'ils étoient persuadés qu'il n'y avoit rien que la cour ne dût faire pour le gagner. Les gens qui veulent croire du mystère à toutes ces choses, ont dit qu'ils ne pensèrent qu'à l'amuser. Ce qui a donné de la couleur à cette opinion est que la chose lui réussit justement comme s'ils en eussent eu le dessein : car M. le Prince, qui ne douta point que deux hommes aussi dépendants du Cardinal n'auroient pas eu la hardiesse de lui faire des propositions de cette importance sans son ordre, et qui d'ailleurs trouva d'abord toute la facilité imaginable pour le gouvernement de Guienne, dont il fut effectivement pourvu, en laissant celui de Bourgogne à M. d'Espernon; M. le Prince, dis-je, ne douta point de l'aveu du Cardinal pour le gouvernement de Provence, et, devant que de l'avoir reçu, ou il consentit ou il laissa entendre qu'il consentiroit, l'on en parla diversement, au changement du Conseil, qui arriva le troisième jour d'avril, en la manière que je vous le vais raconter, après que je vous aurai supplié de remarquer que cette faute de M. le Prince est, à mon opinion, la plus grande contre la politique qu'il ait jamais faite.

Le 3 d'avril, Monsieur et M. le Prince étant allés au Palais-Royal, Monsieur y apprit que Chavigny, qui étoit intime de M. le Prince, y avoit été mandé par la Reine, de Touraine où il étoit. Monsieur, qui le haïssoit mortellement, se plaignit à la Reine de ce qu'elle l'avoit fait revenir sans lui en parler, et d'autant plus qu'elle lui alloit, au moins selon le bruit commun, faire prendre place de ministre au Conseil[1].

1. A cette époque, parut la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*,

La Reine lui répondit fièrement qu'il avoit bien fait d'autres choses sans elle. Monsieur sortit du Palais-Royal, et M. le Prince le suivit. Après le Conseil, la Reine envoya M. de la Vrillière demander les sceaux à M. de Châteauneuf; elle les donna, sur les six heures du soir, à M. le Premier Président, et elle envoya M. de Sully quérir son beau-père pour venir au Conseil tenir la place de chancelier. La Tivolière, lieutenant de ses gardes, vint donner part à Monsieur, entre dix et onze heures, de ce changement. Madame et Mademoiselle de Chevreuse n'oublièrent rien pour lui en faire voir la conséquence, qui ne devoit pas être bien difficile à prouver à un lieutenant général de l'État, aussi vivement et aussi hautement offensé qu'il l'étoit. Vous n'aurez pas de peine à croire que je ne conservai pas, en cette occasion, la modération sur laquelle je vous ai tantôt fait mon éloge[2]. Monsieur nous parut

pamphlet attribué au Coadjuteur, dans lequel il disait de Chavigny: « On préfère à M. de Chateauneuf, M. Chavigny, que toute la France connoît pour avoir été l'un des plus violents et plus dangereux instruments de la tyrannie du cardinal de Richelieu. On lui préfère le président de Maisons, noirci par tant de voleries; par tant de trahisons; et par une métamorphose étrange et faite, pour ainsi dire, contre tous les ordres de la nature; ces scélérats en un moment deviennent gens de bien; et au goût dépravé de ces malades furieux, nos véritables amis, les anciens protecteurs de la liberté publique, contre leur propre honneur, contre leur propre bien, contre leur propre sûreté, en un instant deviennent Mazarins. »

2 Le Coadjuteur n'est pas plus modéré dans un pamphlet qui parut alors et qui a pour titre: *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*. Le passage suivant le témoigne suffisamment:

« Et vous, lâches imposteurs, infâmes bâtards de la légitime Fronde, demeurez dans le silence, vous qui déchirez le nom de Mazarin, après avoir toujours respecté sa personne; qui l'attaquez mort, après l'avoir adoré vivant; qui lui faisiez lâchement la cour dans son antichambre, cependant que notre illustre prélat s'opposoit généreusement à la naissance et au progrès de son pouvoir; qui combattiez sous ses ordres dans les troupes qui assiégeoient Paris, cependant que ce généreux protecteur de notre liberté exposoit sa

très-animé. Il nous assembla tous, c'est-à-dire M. le Prince, M. le prince de Conti, M. de Beaufort, M. de Nemours, MM. de Brissac, de la Rochefoucauld, de Chaulnes, frère aîné de celui que vous connoissez, de Vitry, de la Mothe, d'Estampes, de Fiesque et de Montrésor. Il exposa le fait, et il demanda avis. Montrésor ouvrit celui d'aller redemander les sceaux au Premier Président de la part de Son Altesse Royale. MM. de Chaulnes, de Brissac, de Fiesque et de Vitry furent du même sentiment. Le mien fut que celui qui venoit d'être proposé étoit juste et fondé sur le pouvoir légitime de Monsieur; qu'il étoit même nécessaire; mais que comme il étoit de sa bonté d'obvier à tout ce qui pourroit arriver de plus violent dans une action de cette nature, ma pensée n'étoit pas qu'il se fallût servir du peuple comme M. de Chaulnes venoit de le dire; mais qu'il seroit, ce me sembloit, plus à propos que Monsieur fît exécuter la chose par son capitaine des gardes; que M. de Beaufort et moi nous nous pourrions tenir sur les quais, qui sont des deux côtés du Palais, pour contenir le peuple qui n'avoit besoin que de bride en tout où le nom de Monsieur paroissoit; M. de Beaufort m'interrompit à ce mot et il me dit : « Je parlerai pour moi, Monsieur, quand j'opinerai, pourquoi m'alléguer? » Je faillis à tomber de mon haut. Il n'y avoit pas eu entre nous la moindre ombre, je ne dis pas de division, mais de mécontentement. M. de Beaufort continua en disant qu'il ne répondroit pas que nous pussions contenir le peuple et l'empêcher de jeter peut-être dans la rivière le Premier Président. Quelqu'un du parti de MM. les princes, je ne me ressouviens pas précisément si ce fut M. de Nemours ou M. de la Rochefoucauld, releva et orna ce discours de tout ce qui pouvoit donner au mien couleur et figure d'une exhortation au carnage. M. le Prince ajouta qu'il confessoit qu'il n'entendoit rien à la guerre des pots de chambre; qu'il se sentoit même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition; mais que si Monsieur croyoit être assez outragé pour commencer la guerre civile, il étoit tout prêt à monter à cheval, à se retirer en Bourgogne, et à y faire des levées pour son service. M. de Beaufort se remit encore sur le même ton; et ce fut précisément ce qui abattit Monsieur, parce que voyant M. de Beaufort dans les sentiments de M. le Prince, il crut que le peuple se partageroit entre lui et moi.

vie pour vous défendre; vous qui cherchiez des grâces et des bienfaits de ce ministre, au même moment que M. le Coadjuteur refusoit les biens et les grandeurs qui lui étoient offerts avec abondance. »

Vous avez sans doute de la curiosité de connoître le sujet qui put obliger M. de Beaufort à cette conduite, et vous en serez très-étonnée quand vous le saurez. Ganzeville, qui étoit lieutenant de ses gardes, m'a dit depuis que Madame de Nemours, sa sœur, qu'il aimoit fort, l'avoit obligé, par ses larmes plutôt que par ses raisons, dans une conversation qu'il eut l'après-dînée avec elle, à ne se point séparer de M. de Nemours, qui étoit inséparable de M. le Prince, et que ses efforts se firent de concert avec Madame de Montbazon [1], qu'il prétendoit avoir été persuadée d'un côté

1 Loret imprimait alors dans sa *Muse historique*, édition de M. Ravenel, p. 104.

On dit de maison en maison,
Que Madame de Montbazon
Hait aussi plus qu'homme du monde
Ce fameux suppôt de la Fronde,
L'accusant d'avoir sourdement
Empêché, contre son serment,

par Vineuil et de l'autre par le maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordoient, en ce temps-là, pour le désunir de la Fronde. Madame de Montbazon a toujours soutenu, au président de Bellièvre, qu'elle n'avoit jamais été de ce complot, et qu'elle fut plus surprise que personne quand M. de Beaufort lui dit, le lendemain au matin, ce qui s'étoit passé. Le président de Bellièvre ne faisoit aucun fond sur ce qu'elle disoit, et particulièrement sur cette matière, où M. de Beaufort prit si mal son parti, qu'il tomba tout d'un coup à rien. Vous le verrez par la suite, et que par conséquent Madame de Montbazon avoit raison de ne pas prendre sur elle sa conduite. Ganzeville m'a souvent dit depuis que M. de Beaufort en fut au désespoir dès le lendemain. Je sais que Brillet, qui étoit son écuyer, a dit le contraire : tout cela est assez incertain.

Ce qui m'en a paru de plus sûr, est qu'il me crut perdu voyant la cour et M. le Prince réunis, et croyant que Monsieur n'auroit pas la force de me soutenir contre eux. Il ne jugea pas bien; car je suis persuadé que si lui-même ne se fût pas détaché, Monsieur eût fait tout ce que nous eussions désiré, et qu'il l'eût même fait à jeu sûr. Il ne tint pas à moi de lui faire connoître qu'il le pouvoit même sans lui, comme il étoit vrai; car, comme il fut entré, après cette conférence, dans la chambre de Madame, où Madame et Mademoiselle de Chevreuse l'attendoient, je lui proposai, en leur présence, d'amuser, sous prétexte de consulter encore sur le même sujet MM. les princes; et je ne lui demandai que deux heures de temps pour

Que les lis du teint de sa fille,
Très-ravissante et très-gentille,
Ne fussent mêlés tout de bon
Avec ceux d'Armand de Bourbon.

faire prendre les armes aux colonelles, et pour lui faire voir qu'il étoit absolument maître du peuple. Madame, qui pleuroit de colère et qui vouloit à toute force que l'on prît ce parti, l'ébranla, et il dit : « Mais « si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter « tout à cette heure, et eux et mon neveu de Beau- « fort. — Ils sont allés dans le cabinet des livres, ré- « pondit Mademoiselle de Chevreuse, attendre Votre « Altesse Royale; il n'y a qu'à donner un tour à la « clef pour les y enfermer. J'envie cet honneur au « vicomte d'Hostel; ce sera une belle chose qu'une « fille arrête un gagneur de batailles. » Elle fit un saut en disant cela pour y aller. La grandeur de la proposition étonna Monsieur; et comme je connoissois parfaitement son naturel, je ne la lui avois pas faite d'abord, et je ne lui avois parlé que de les amuser. Comme il avoit de l'esprit, il jugea bien que, dès qu'il y auroit du bruit dans la ville, il seroit absolument nécessaire de les arrêter et son imagination lui en arracha la proposition. Si Mademoiselle de Chevreuse n'eût rien dit, je ne l'eusse pas relevée et Monsieur m'eût peut-être laissé faire, ce qui lui eût imposé la nécessité d'exécuter ce qu'il avoit imaginé. L'impétuosité de Mademoiselle de Chevreuse lui approcha d'abord toute l'action. Il n'y a rien qui effraie tant une âme foible. Il se mit à siffler, ce qui n'étoit jamais un bon signe, quoiqu'il ne fût pas rare; il s'en alla rêver dans une croisée. Il nous remit au lendemain; il passa dans le cabinet des livres où il donna congé à la compagnie, et MM. les princes sortirent du Palais-Royal en se moquant publiquement, sur les degrés, de la guerre des pots de chambre.

Comme j'étois, le lendemain au matin, dans la chambre de Madame de Chevreuse, le président Viole

y entra fort embarrassé, à ce qui nous parut. Il se démêla de l'ambassade qu'il avoit à porter, comme un homme qui étoit honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire, nous comprîmes par l'autre qu'il venoit déclarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuse lui répondit galamment. Mademoiselle de Chevreuse, qui s'habilloit auprès du feu, se mit à rire[1]. Vous jugez bien que nous ne fûmes pas surpris de la chose, mais je vous avoue que je le suis encore de la manière : je n'ai jamais pu la concevoir; mais, qui plus est, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé mille fois à M. le Prince, j'en ai parlé à Madame de Longueville, j'en ai parlé à M. de la Rochefoucauld, aucun d'eux ne m'a pu alléguer aucune raison de ce procédé si peu ordinaire en de pareilles occasions, où l'on cherche au moins toujours des prétextes. L'on dit après que la Reine avoit défendu cette alliance, et je n'en doute pas; mais je sais bien que Viole n'en dit pas un mot dans son compliment. Ce qui est encore de plus étonnant, est que Madame de Longueville m'a dit vingt fois, depuis sa dévotion[2],

1. La *Muse historique* de Loret, datée du 23 avril, disait (édition de M. Ravenel, p. 110) :

Le destin n'a pas trouvé bon
Que Monsieur Armand de Bourbon
S'unit, d'une étreinte amoureuse,
Avec la pucelle Chevreuse.
Amour a fait ce qu'il a pu,
Mais pourtant l'hymen est rompu.

Si l'on en croit le même Loret, quelques jours après, le prince de Conti rencontra la duchesse de Chevreuse et sa fille chez la Reine. Il s'empressa d'offrir la main à Mademoiselle de Chevreuse, qui l'accepta « comme si de rien n'étoit et sans se montrer offensée de la rupture passée, nonobstant sa douleur amère. » Cette scène est racontée sous le nom d'*Amarante*.

2. La duchesse de Longueville voulut aussi faire oublier sa vie mondaine en se retirant, bientôt après, dans un couvent des Carmélites. Saint-Évremond nous paraît avoir fait allusion à ces dévo-

qu'elle n'avoit point rompu ce mariage; que M. de la Rochefoucauld me l'a confirmé et que M. le Prince, qui est l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avoit ni directement ni indirectement contribué. Comme je disois un jour à Guitaud que cette variété m'étonnoit, il me répondit qu'il n'en étoit point surpris, parce qu'il avoit remarqué, sur beaucoup d'articles, que M. le Prince et Madame sa sœur avoient oublié la plupart des circonstances de ce qui s'étoit passé dans ce temps-là. Faites ré-

tions tardives de plusieurs illustres Frondeuses, dans les passages suivants de ses *Œuvres mêlées* (I, p. 124) :

« Il sera bon de vous dépeindre la dévotion de nos dames telle qu'elle est, afin que vous puissiez éviter les défauts qui l'accompagnent.

« Leur pénitence ordinaire est moins un repentir de leurs péchés, qu'un regret de leurs plaisirs : en quoi elles sont trompées elles-mêmes, pleurant amoureusement ce qu'elles n'ont plus, quand elles croient pleurer saintement ce qu'elles ont fait.

« Ces beautés usées qui se donnent à Dieu, pensent avoir éteint de vieilles ardeurs, qui cherchent secrètement à se rallumer; et leur amour n'ayant fait que changer d'objet, elles gardent pour leurs dernières souffrances, les mêmes soupirs et les mêmes larmes qui ont exprimé leurs vieux tourments. Elles n'ont rien perdu des premiers troubles du cœur amoureux : des craintes, des saisissements, des transports; elles n'ont rien perdu de ses plus chers mouvements, des tendres désirs, des tristesses délicates et des langueurs précieuses; quand elles étoient jeunes, elles sacrifioient des amants; n'en ayant plus à sacrifier, elles se sacrifient elles-mêmes : la nouvelle convertie fait un sacrifice à Dieu de l'ancienne voluptueuse. Il y en a qui renoncent au monde, par un esprit de vengeance contre le monde qui les a quittées. Pour quelques-unes, Dieu est un nouvel amant, qui les console de celui qu'elles ont perdu; en quelques autres, la dévotion est un dessein d'intérêt et le mystère d'une nouvelle conduite.

« Vous en avez de sombres et de retirées, qui préfèrent les tartufes aux galants bien faits, par le goût d'une volupté obscure. Quelquefois elles veulent s'élever au ciel de bonne foi et leur foiblesse les fait reposer en chemin avec les directeurs qui les conduisent. La dévotion a quelque chose de tendre pour Dieu, qu peut retourner aisément à quelque chose d'amoureux pour les hommes.

« Ces pénitentes, qui pleurent dans le couvent les péchés qu'elles

flexion, je vous supplie, sur l'inutilité des recherches qui se font tous les jours, par les gens d'étude, des siècles qui sont plus éloignés.

Aussitôt que Viole fut sorti de l'hôtel de Chevreuse, je reçus un billet de Jouy, qui étoit à Monsieur, qui portoit que Son Altesse Royale s'étoit levée de fort bon matin, qu'elle paroissoit consternée, que le maréchal de Gramont l'avoit entretenue fort longtemps; que Goulas avoit eu une conférence particulière avec lui; que le maréchal de la Ferté-Imbault [Jacques d'Estampes], qui étoit une manière de girasol, commençoit à fuir ceux qui étoient marqués dans la maison pour être de ses amis. Le marquis de Sablonnière [Edmond de Ravenel], qui commandoit le régiment de Valois et qui étoit aussi mon ami, entra un moment après pour m'avertir que Goulas étoit allé chez Chavigny, avec un visage fort gai, au sortir de la conversation qu'il avoit eue avec Monsieur. Madame de Chevreuse reçut, au même instant, un billet de Madame, qui la chargeoit de me dire que je me tinsse sur mes gardes, et qu'elle mourroit de peur que les menaces que l'on faisoit à Monsieur ne l'obligeassent à m'abandonner. Ces avis me portèrent à me faire un mérite auprès de Monsieur de ce que j'avois sujet de craindre de sa foiblesse, et de ce que je croyois nécessaire pour ma sûreté. Je déclarai ma pensée à l'hôtel de Chevreuse, en présence

ont fait dans le monde, servent d'exemple pour la joie aussi bien que pour les larmes: peut être même qu'elles donnent la confiance de pécher, pour laisser en vue la ressource de la pénitence. Une femme ne regarde point séparément quelque partie de leurs jours, elle s'attache à l'imitation de la vie entière et se donnant à l'amour quand elle est jeune, elle se réserve à pleurer pour la consolation de sa vieillesse. Dans cet âge triste et si sujet aux douleurs, c'est un plaisir de pleurer ses péchés, ou pour le moins une diversion des larmes, que l'on donneroit à ses maux. » *Œuvres mêlées*, t. I, p. 107.

des gens les plus affidés du parti. Ils l'approuvèrent, et je l'exécutai. La voici : j'allai trouver Monsieur, je lui dis qu'ayant eu l'honneur et la satisfaction de le servir dans les deux choses qu'il avoit eu le plus à cœur, qui étoit l'éloignement du Mazarin et la liberté de MM. ses cousins, je me sentois obligé de rentrer purement dans les exercices de ma profession, quand je n'en aurois point d'autre raison que celle de prendre du temps aussi propre que celui-là pour m'y remettre; que je serois le plus imprudent de tous les hommes, si je le manquois, dans une occasion où non-seulement mon service ne lui étoit plus utile, mais où ma présence même lui seroit assurément d'un embarras fort grand; que je n'ignorois pas qu'il étoit accablé d'instance et d'importunité sur mon sujet; que je le conjurois de les faire finir en me permettant de me retirer dans mon Cloître[1].

Il seroit inutile que je vous achevasse ce discours, vous en jugez assez la suite. Je ne vous puis exprimer le transport de joie qui me parut dans les yeux et sur le visage de Monsieur, quoiqu'il fût l'homme du monde le plus dissimulé et qu'il fît, en paroles, tous ses efforts

1. Le cardinal de Retz publia, avant de se retirer au Cloître Notre-Dame, la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde* (5 avril 1651), dont voici le commencement, qui est à sa louange :

« On ne peut mieux répondre à de mauvais discours que par de bonnes actions. La réputation de M. le Coadjuteur est autant au-dessus de la calomnie et de l'imposture, que son cœur est au-dessus de la crainte et son esprit au-dessous de l'intérêt. Je ne prétends point répondre pour lui à ces infâmes libelles, qui infectent le monde. Je ne les lis qu'avec mépris, quand je les considère comme des ouvrages malheureux de ces mêmes mains, qui nous ont voulu consacrer autrefois le Mazarin. Je regarde comme des trophées élevés à la gloire de Monseigneur le Coadjuteur tous les faits que tracent contre lui ceux qui ont assiégé Paris. Je leur pardonne même en quelque manière le ressentiment qu'ils ont des obstacles qu'il a mis à leur fureur, en tant d'occasions où ils ont essayé d'opprimer la liberté publique. »

pour me retenir. Il me promit qu'il ne m'abandonneroit jamais; il m'avoua que la Reine l'en pressoit; il m'assura que quoique la réunion de la Reine et des princes l'obligeât à faire bonne mine, il n'oublieroit jamais le cruel outrage qu'il venoit de recevoir; qu'il auroit fait des passe-merveilles, si M. de Beaufort ne lui avoit point manqué; que sa désertion étoit cause qu'il avoit molli, parce qu'il avoit cru qu'il pouvoit partager le peuple; que je me donnasse un peu de patience, et que je verrois qu'il sauroit bien prendre son temps pour remettre les gens dans leur devoir. Je ne me rendis pas; il se rendit, mais avec de grandes promesses de me conserver toute sa vie dans son cœur et de conserver, par le canal de Jouy, un commerce secret. Il voulut savoir mes sentiments sur la conduite qu'il avoit à tenir; et il me mena chez Madame, qui étoit au lit, pour me les faire dire devant elle. Je lui conseillai de s'accommoder avec la cour, et de mettre pour unique condition que l'on ôtât les sceaux à M. le Premier Président; ce que je fis sans aucune animosité contre sa personne; car il est vrai que bien que nous fussions toujours de contraire parti, je l'aimois naturellement, mais parce que j'eusse cru trahir ce que je devois à Monsieur, si je ne lui eusse représenté la honte qu'il y eût pour lui à souffrir que les sceaux demeurassent à un homme qui les avoit eus sans la participation du lieutenant général de l'État. Madame reprit tout d'un coup : « Et de « Chavigny, vous n'en dites rien. » — « Non, Madame, « lui répondis-je, parce qu'il est très-bon qu'il de« meure. La Reine le hait mortellement, il hait mor« tellement le Mazarin. L'on ne l'a remis au Conseil « que pour plaire à M. le Prince. Voilà deux ou trois « grains qui altéreroient la composition du monde la

« plus naturelle; laissez-le, Madame, il y est admi« rable pour Monsieur, dont l'intérêt n'est pas qu'une « confédération dans laquelle il n'entre que par force « dure longtemps. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce M. de Chavigny dont il est question, avoit été favori et même fils, à ce que l'on a cru, de M. le cardinal de Richelieu; qu'il avoit été fait par lui chancelier de Monsieur; et que ce chancelier traitoit si familièrement Monsieur, son maître, qu'un jour il lui fit tomber un bouton de son pourpoint, en lui disant : « Je « veux bien que vous sachiez que M. le Cardinal vous « fera sauter, quand il voudra, comme je fais sauter « ce bouton. » Je tiens ce que je vous dis de la bouche même de Monsieur. Vous voyez que Madame n'avoit pas tout à fait tort de se ressouvenir de M. de Chavigny. Monsieur eut de la peine à le souffrir dans le Conseil; il se rendit pourtant à ma raison; il n'opiniâtra que le Garde des Sceaux. L'on le destitua[1]; l'on crut à la cour que l'on en étoit quitte à bon marché, et l'on avoit raison.

Au sortir de chez Monsieur, j'allai prendre congé de MM. les princes. Ils étoient avec Madame de Longueville et Madame la Palatine à l'hôtel de Condé. M. le prince de Conti reçut mon compliment en riant et en me traitant de bon père ermite. Madame de Longueville ne me parut pas y faire beaucoup de réflexion; M. le Prince en conçut la conséquence, et je vis clairement que ce pas de ballet l'avoit surpris. Madame la Palatine en observa mieux que personne la cadence, comme vous verrez dans la suite[2].

1. Une dépêche du secrétaire d'État le Tellier, du 14 avril 1651, constate que Mathieu Molé refusa *avec une générosité sans exemple* toutes les grâces et récompenses que la Reine lui offrit.

2. A cette époque de l'année 1651, le cardinal Mazarin était retiré

à Brusle, d'où il écrivait fréquemment à la Reine. Des lettres de ce personnage, que nous allons reproduire, nous donnent une idée exacte de son opinion sur les Frondeurs et des secrètes pensées de son cœur pour la Reine. M. Ravenel a publié pour la Société de l'histoire de France un curieux recueil de lettres de la même époque, qui ne font que confirmer, sur une infinité de points, la véracité des *Mémoires de Retz*. Voici les lettres de Mazarin :

A LA REINE.

« A Brühl, 17 avril 1651.

« Le Coadjuteur, retournant de Berny avec Madame et Mademoiselle de Chevreuse, où M. le président de Bellièvre leur avoit donné à dîner et collation, un laquais de ladite dame étant tombé et le carrosse lui étant passé dessus, on croyoit qu'il se mouroit, et le Coadjuteur sortit pour le confesser, comme il le fit. Et, se remettant en carrosse, n'entretint la compagnie, jusqu'à Paris, que des péchés de jeunesse de ce pauvre misérable, en riant et raillant avec lesdites dames. C'est un bel exemple que donne un archevêque, qui révèle la confession et entretient d'ordures de si honnêtes personnes.

« Feu M. le cardinal de Richelieu le regarda toujours, quoiqu'en sa jeunesse, comme un esprit de trouble et de révolte, et qui enchérissoit sur les mauvaises qualités desquelles la maison de Retz étoit accusée.

« Il a témoigné, en toute occasion, son aversion à la monarchie, louant et relevant toujours la conduite de Cromwell, faisant des écrits qui sont imprimés, pour insinuer dans l'esprit du peuple la république, ou aidant ceux qui en font quelqu'un.

« Ce ne seroit pas fini si l'on vouloit conter en détail les impiétés, débauches et méchancetés qu'il a faites, sues de tout le monde, depuis trois ans. Les plus intimes du Coadjuteur, qui le connoissent dans le fond, tombent d'accord qu'il n'a aucune religion. »

« Avril 1651.

« Je ne sais ce qu'on peut espérer d'avantageux pour le Roi et pour l'État, à présent que les affaires dépendent de personnes mal intentionnées.

« Le duc d'Orléans est gouverné par le Coadjuteur, qui est le plus méchant homme; qui hait le Roi et l'État, qui n'a autre but que de le perdre, et qui, pour cet effet, ne portera seulement Son Altesse Royale à brouiller et à s'entendre avec l'Espagne, mais avec le diable.

« Madame de Chevreuse a encore un ascendant tout entier sur l'esprit de Son Altesse Royale, et sont, elle et le Coadjuteur, comme les deux doigts de la main; et il est superflu de dire si elle est brouillonne, si l'amitié qu'elle professoit pour la Reine et les obligations qu'elle avait à Sa Majesté l'ont put empêcher, à son retour, d'être le chef de la conjuration contre moi, dont Beaufort devoit être l'exécuteur, et de faire tout son possible pour perdre la Reine; s'entendant avec les Espagnols et leur donnant avis de tout, et particulièrement par le moyen de D. Antonio Sarmiento, son galant favori, avec lequel elle méditoit de se retirer dans une île qu'elle prétendoit acheter du marquis d'Usserac; bonne, honnête et glorieuse résolution pour une femme mariée. Le feu Roi à la mort, ayant commandé qu'on ne la fît revenir en France, l'entendant nommer dit : « Voilà le diable. »

« En présence de beaucoup de monde, elle et Madame de Montbazon, séparément, ont soutenu qu'on pouvoit lever la robe pour son plaisir, aux personnes qu'on aimoit et pour satisfaire à l'ambition et à la vengeance. C'est la doctrine que ces dames enseignent et pratiquent. Et lorsque l'âge empêche lesdites dames de profiter de leur beauté, elles ont recours à leurs filles, et elles ont commencé à le faire.

« Madame de Chevreuse, à laquelle disant que je ne voyois pas comment la Reine se pourroit assurer de l'esprit du Coadjuteur, lorsque les princes furent arrêtés, et que je craignois fort qu'il manqueroit bientôt, elle me fit confidence qu'elle le retiendroit par le moyen de sa fille, qui se conduiroit en sorte, à l'égard du Coadjuteur, qu'elle lui donneroit de l'amour et le retiendroit de celui qu'il avoit pour Madame de Guémené, ce qu'elle m'a confirmé plusieurs fois. Et, en effet, ladite dame l'a gouverné par là, ayant laissé la bride à sa fille, en sorte qu'elle donnoit des rendez-vous chez Madame de Rhodes au Coadjuteur, qui ne laissoit pas de la voir tous les jours, à heures indues, à l'hôtel de Chevreuse. De façon que les médisants se sont empressés de dire que le mariage avec le prince de Conti ne pouvoit faire qu'il ne fût très-bon, puisque le prêtre y avoit passé.

« Voilà les deux personnes qui gouvernent l'esprit de Son Altesse Royale; et celles qui sont les plus confidentes du Coadjuteur et de Madame de Chevreuse sont les plus factieuses de l'État, et surtout Noirmoutiers et Laigues, qui furent envoyés solliciter l'entrée de l'Archiduc à Bruxelles par ledit Coadjuteur, où ledit Laigues rencontra le bonheur de plaire à Madame de Chevreuse, laquelle est entièrement sujette et déférente à ceux qu'elle a choisis pour son plaisir; et à présent qu'elle n'est plus belle, elle l'est encore davantage : ce qui a bien paru dans l'empire qu'on a vu exercer à Laigues sur elle, qui est un petit gentilhomme de Limoges de cinq cents livres de rente. »

« De Brühl, ce 11 mai 1651

« Mon Dieu ! que je serois heureux et vous satisfaite si vous pouviez voir mon cœur, ou si je pouvois vous écrire ce qu'il en est, et seulement la moitié des choses que je me suis proposé. Vous n'au-

riez pas grand'peine, en ce cas, à tomber d'accord que jamais il n'y a eu amitié approchante à celle que j'ai pour vous. Je vous avoue que je ne me fusse pu imaginer qu'elle allât jusqu'à m'ôter toute sorte de contentement, lorsque j'emploie le temps à autre chose qu'à songer à vous, mais cela est, et à un tel point, qu'il me seroit impossible d'agir en quoi que ce pût être, si je ne croyois d'en devoir user ainsi pour votre service.

« Je voudrois aussi vous pouvoir exprimer la haine que j'ai contre les indiscrets qui travaillent sans relâche pour faire que vous m'oubliiez, et empêcher que nous ne nous voyons plus. En un mot, elle est proportionnée à l'affection que j'ai pour vous. Ils se trompent bien s'ils espèrent de voir en nous les effets de l'absence : et si cet Espagnol disoit que les montagnes de Guadarrama avoient grand tort de se mettre au milieu de deux bons amis, je m'assure qu'il chanteroit prouesse contre ceux qui ne cessent de nous tourmenter, sans s'apercevoir que la peine qu'ils nous donnent ne sert qu'à échauffer l'amitié qui ne peut jamais finir.

« Je crois la vôtre à toute épreuve et telle que vous me dites, mais j'ai meilleure opinion de la mienne, car elle me reproche à tout moment que je vous en donne assez de belles marques et me fait penser à des choses étranges pour cela, et à des moyens hardis et hors du commun pour vous revoir. Et si je ne les exécute, c'est que les uns sont impossibles et les autres de crainte de vous faire préjudice. Car, sans cela, j'eusse déjà hasardé mille vies pour en pratiquer quelqu'une; et si mon malheur ne reçoit bientôt quelque remède, je ne réponds pas d'être sage jusqu'au bout, car cette grande prudence ne s'accorde pas avec une passion telle qu'est la mienne.

Je songe quelquefois s'il ne seroit pas mieux, pour mon repos, que vous ne m'écrivissiez pas, ou que, le faisant, ce fût froidement; que vous me dissiez de vous être moqué de moi quand vous m'avez donné des nouvelles d'Espagne et parlé de la fenêtre; que j'ai été bien fou à croire ce que vous m'avez mandé de votre amitié, et enfin que vous ne vous souvenez plus de moi comme si je n'étois au monde.

« Il me semble qu'un tel procédé, glorieux comme je suis, me guériroit de tant de peines et de l'inquiétude que je souffre et adouciroit le déplaisir de mon éloignement. Mais gardez-vous en bien d'en user ainsi! Je prie Dieu de m'envoyer plutôt la mort qu'un semblable malheur, qui me la donneroit mille fois le jour!

« Le cardinal Mazarini. »

CHAPITRE XXVI

LE COADJUTEUR NOMMÉ CARDINAL.

Juin 1651. — Le Cloître Notre-Dame. — *Le Coadjuteur siffle ses linotes.* — *Le duc de Beaufort ne pare pas les bottes qu'on lui donne avec toute l'adresse nécessaire.* — Le marquis de Châteauneuf à Montrouge. — Le vicomte d'Hostel. — *Je vous salue comme notre ministre.* — Mazarin désapprouve le traité fait avec M. le Prince. — Lettre de Son Éminence. — Le Coadjuteur refuse le ministère et préfère le cardinalat. — Il propose M. de Châteauneuf pour premier ministre. — Le maréchal du Plessis. — Un billet de la Reine. — Audience donnée par S. M. au Coadjuteur dans le Cloître Saint-Honoré. — La Reine lui offre de nouveau le titre de ministre et l'appartement de Mazarin. — *Mais elle avait oublié ce qui étoit précisément et uniquement nécessaire pour y résoudre le Coadjuteur.* — *La Reine avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit et dans le cœur.* — Conversation du Coadjuteur et de la Reine au sujet de Mazarin. — *Si vous le vouliez!* — *Revenez à moi!* — Se radoucir pour Mazarin, c'est devenir inutile au service de la Reine. — Colère de S. M. — *J'obligerai M. le Prince à sortir de Paris devant qu'il soit huit jours.* — *Touchez-là; vous êtes après-demain cardinal et le second de mes amis.* — Servien, Lyonne, Chavigny et le Tellier. — Madame la Palatine. — M. le Prince brave tous les jours la Reine. — *Allez, vous êtes un vrai démon!* — Le Coadjuteur et Madame la Palatine. — Dépêche de Madame la Palatine au cardinal Mazarin. — Le Coadjuteur *arrose le public.* — Thème mis et étendu sur le métier par Caumartin et brodé par le Coadjuteur. — Le Coadjuteur sort de sa retraite. Il assiste aux séances du Parlement. — Madame et Mademoiselle de Chevreuse. — *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal!*

Je me retirai donc à mon Cloître de Notre-Dame, où je ne m'abandonnai pas si fort à la Providence, que je me servisse aussi de moyens humains pour me défendre de l'insulte de mes ennemis. Annery, avec la noblesse du Vexin, me rejoignit; Châteaubriand, Château-Régnaut, le vicomte de Lamet, Argenteuil [François de Basclé], le chevalier d'Humières se logèrent dans le Cloître. Balau et le comte de Crafort, avec cinquante officiers écossois qui avoient été des troupes

de Montross[1], furent distribués dans les maisons de la rue Neuve, qui m'étoient les plus affectionnés. Les colonels et les capitaines de quartier, qui étoient dans mes intérêts, eurent chacun leur signal et leur mot de ralliement. Enfin je me résolus d'attendre ce que le chapitre des accidents produiroit, en remplissant exactement les devoirs de ma profession et en ne donnant plus aucune apparence d'intrigue au monde. Joüy ne me voyoit qu'en cachette; je n'allois que la nuit à l'hôtel de Chevreuse avec Malclerc; je ne voyois plus que des chanoines et des curés. La raillerie en étoit forte au Palais-Royal et à l'hôtel de Condé. Je fis faire, en ce temps-là, une volière dans une croisée, et Nogent en fit le proverbe : *Le Coadjuteur siffle ses linotes*[2].

1. Mazarin paraît avoir tiré parti des rapports du Coadjuteur avec les Anglais réfugiés en France pour calomnier son adversaire. Dans une lettre à la Reine, publiée par M. Ravenel (p. 6), *Coll. de la Société de l'histoire de France*, Mazarin dit que le Coadjuteur « a pris soin de faire écrire et imprimer toutes les révolutions d'Angleterre par un homme à lui [Robert de Mentel de Salomonet], dans le commencement des désordres de Paris, afin d'apprendre la méthode qu'on devoit tenir et leur faire connoître [aux Parisiens] par l'exemple susdit qu'il étoit facile. »

Mazarin ne paraît pas avoir appris du Coadjuteur sa méthode de secourir les princes malheureux et exilés, même lorsqu'ils étaient de la maison royale de France (Voyez ci-dessus les *Mémoires*, IIe partie, chap. IX).

2. La *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé* rappelle ce proverbe, en ces termes :

« Toute la compagnie jugea que M. le Coadjuteur se plaint qu'on ne peut avoir du tout confiance en M. le Prince pour quelques intérêts particuliers, pour lesquels on ne crut pas qu'il fût à propos d'approuver toutes les intrigues qu'il fait avec Madame de Chevreuse pour se venger; on ajouta que nous ne devons avoir que le bien public devant les yeux; et l'on demanda ensuite si l'on devoit se fier à un homme qui fait servir la chaire à ses cabales; qui proteste mille fois le jour qu'il a renoncé aux affaires, *qu'il ne se mêle que de siffler les linotes*, et qui cependant court le jour et la nuit pour cabaler, et veut, avec témérité, disputer dans Paris le pavé au premier prince du sang à qui il doit toutes sortes de respects, et fait

La disposition de Paris me consoloit fort du ridicule du Palais-Royal. J'y étois fort bien, et d'autant mieux que tout le monde y étoit fort mal. Les curés, les habitués, les mendiants avoient été informés avec soin des négociations de M. le Prince. Je donnois des bottes à M. de Beaufort, qui ne les paroit pas avec toute l'adresse qui y eût été nécessaire; M. de Châteauneuf, qui s'étoit retiré à Montrouge après que l'on lui eut ôté les sceaux, me donnoit tous les avis qui lui venoient d'ordinaire très-bons, et du maréchal de Villeroi et du commandeur de Jars. Monsieur, qui dans le fond du cœur étoit enragé contre la cour, entretenoit très-soigneusement le commerce que j'avois avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables.

Le vicomte d'Hostel vint chez moi entre minuit et une heure, et il me dit que le maréchal du Plessis, son frère, étoit dans le fond de son carrosse, à la porte. Comme il fut entré, il m'embrassa en me disant : « Je « vous salue comme notre ministre. » Comme il vit que je souriois à ce mot, il ajouta : « Non, je ne raille « point, il ne tiendra qu'à vous que vous le soyez[1]. La

mille intrigues pour diviser la maison royale, dont la réunion est le seul moyen pour donner la paix à l'État. »

1. L'*Avis désintéressé sur la conduite du Coadjuteur* fait allusion à l'offre faite au Coadjuteur de l'entrée au ministère :

« Mais quand le bruit public seroit véritable qu'on veut mettre M. le Coadjuteur dans le ministère, bien qu'il ait déclaré hautement plusieurs fois qu'il n'auroit jamais cette pensée, doit-on croire pour cela que M. le Coadjuteur soit dans les intérêts de Mazarin?

« La condition du Roi et celle de l'État seroit bien malheureuse, si tous ceux qui pourront entrer dorénavant dans le conseil du Roi, passoient pour Mazarins. Tout le monde fuiroit le service du Roi et de l'État, comme une fatalité à sa fortune, parce qu'il n'y a personne qui se veuille charger volontairement de la haine publique.

« Je demanderois volontiers à ceux qui se laissent si facilement surprendre, si, quand le Cardinal a été chassé, on avoit mis dès lors M. le Coadjuteur dans le Conseil, il y eût eu des personnes qui

« Reine me vient de commander de vous dire qu'elle « remet entre vos mains sa personne, celle du Roi « son fils et sa couronne. Écoutez-moi. » Il me conta ensuite tout le prétendu traité de M. le Prince avec Servien et Lyonne, dont je vous ai déjà parlé. Il me dit que le Cardinal avoit mandé à la Reine que si elle ajoutoit le gouvernement de Provence à celui de Guienne, sur lequel elle venoit de se relâcher, elle étoit déshonorée à tout jamais, et que le Roi, son fils, quand il seroit en âge, la considéreroit comme celle qui auroit perdu son État; qu'elle voyoit son zèle pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres intérêts; que ce traité portant son rétablissement comme il le portoit, il y pourroit trouver son compte, parce que le ministre d'un Roi affoibli trouvoit quelquefois plus d'avantage, pour son particulier, dans la diminution de l'autorité que dans son agrandissement, (il eût eu peine à prouver cette thèse); mais qu'il aimoit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte que de consentir que la Reine contribuât elle-même à cette diminution, et particulièrement pour la considération de lui Mazarin. Le maréchal du Plessis, à ce dernier mot, tira la lettre de sa poche, écrite de la main du Cardinal, que je connoissois très-bien.

Je ne me ressouviens pas d'avoir vu en ma vie une si belle lettre. Voici ce qui me la fit croire ostensive. Ce n'est pas de ce qu'elle n'étoit pas en chiffres, car elle étoit venue par une voie si sûre que je ne m'en étonnai pas, mais elle finissoit ainsi : « Vous savez, « Madame, que le plus capital ennemi que j'aie au « monde est le Coadjuteur; servez-vous-en, Madame, « plutôt que de traiter avec M. le Prince aux condi-

se fussent plaintes de ce digne choix. Au contraire, tout le peuple auroit crié victoire et témoigné de la joie dans le public. »

« tions qu'il demande; faites-le cardinal, donnez-lui « ma place, mettez-le dans mon appartement; il sera « peut-être à Monsieur plus qu'à Votre Majesté; mais « Monsieur ne veut point la perte de l'État; ses inten- « tions dans le fond ne sont point mauvaises. Enfin, « tout, Madame, plutôt que d'accorder à M. le Prince « ce qu'il demande. S'il l'obtenoit, il n'y auroit plus « qu'à le mener à Reims. » Voilà la lettre du Cardinal; je ne me ressouviens peut-être pas des paroles, mais je suis assuré que c'en étoit la substance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis dans mon âme de cette lettre. Je témoignai au maréchal que je la croyois très-sincère, et qu'il ne se pouvoit, par conséquent, que je ne m'en sentisse très-obligé; mais comme dans la vérité je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la cour, je me résolus aussi sans balancer d'en user de même du mien, de ne pas accepter le ministère, et d'en tirer, si je pouvois, le cardinalat.

Je répondis au maréchal du Plessis que j'étois sensiblement obligé à la Reine, et que pour lui marquer ma reconnoissance, je la suppliois de me permettre de la servir sans intérêt[1]; que j'étois très-incapable

1. La *Défense de l'ancienne et légitime Fronde*, pamphlet attribué au Coadjuteur, rappelle le désintéressement que ce prélat montra dans diverses circonstances :

« Je n'ignore point ses sentiments au point de ne savoir pas que ce même esprit qui lui a fait refuser, depuis trois ans, deux fois le chapeau de cardinal, quatre-vingt mille livres de rentes en bénéfices, soixante mille écus d'argent comptant, place dans les conseils en deux différentes occasions, l'oblige à renoncer encore à celle-ci. »

On lit aussi, dans l'*Avis désintéressé sur la conduite du Coadjuteur*, les lignes suivantes relatives à son désintéressement :

« Je sais bien que le Coadjuteur a paru, jusqu'à présent, le plus désintéressé de tous les hommes du monde; qu'il refusa généreusement le chapeau de cardinal qu'on lui offrit plusieurs fois, pendant le blocus de Paris, afin qu'il ne s'opposât pas si hautement qu'il le

du ministère pour toutes sortes de raisons; qu'il n'étoit pas même de la dignité de la Reine d'y élever un homme encore tout chaud et tout fumant, pour ainsi parler, de la faction; que ce titre même me rendroit inutile à son service du côté de Monsieur et encore beaucoup davantage de celui du peuple, qui étoient les deux endroits qui, dans la conjoncture présente, lui étoient les plus considérables. « Mais, reprit tout « d'un coup le maréchal du Plessis, il faut quelqu'un « pour remplir la niche : tant qu'elle sera vide, M. le « Prince dira toujours que l'on y veut remettre M. le « Cardinal, et c'est ce qui lui donnera de la force. » — « Vous aurez d'autres sujets, lui répondis-je, bien « plus propre à cela que moi. » A quoi le maréchal repartit : « Le Premier Président ne seroit point agréa- « ble aux Frondeurs; la Reine, ni Monsieur, ne se fie- « ront jamais à Chavigny. » Après bien des tours, je lui nommai M. de Châteauneuf. Il se récria à ce nom. « Et quoi, me dit-il, vous ne savez pas que c'est le « plus grand ennemi que vous ayez au monde? Vous « ne savez pas que ce fut lui qui s'opposa à votre cha- « peau à Fontainebleau? vous ne savez pas que ce fut « lui qui écrivit de sa main ce beau mémorial, qui fut « envoyé à votre honneur et louange au Parlement. » Voilà précisément où j'appris cette dernière circonstance, car je savois déjà toute la pièce de Fontainebleau. Je répondis au Maréchal que je n'étois peut-être pas si ignorant qu'il se l'imaginoit, mais que les

faisoit aux intérêts du ministre, et que la cause du peuple ne lui fût pas du tout si chère.

« On sait aussi que, dans le temps qu'il ménagea la liberté de M. le Prince et l'exil du Mazarin, auprès de Son Altesse Royale, on lui voulut encore donner le chapeau, et qu'à diverses autres fois on lui a offert l'abbaye d'Ourcan, une pension de vingt mille livres et cinquante mille écus comptant. »

temps avoient porté des raccommodements qui, à l'égard du public, avoient couvert le passé; que je craignois comme la mort la nécessité des apologies. « Mais, reprit le Maréchal, si nous vous mettons « en mains le mémoire envoyé au Parlement? » — « Si vous me le mettez en mains, lui repartis-je, j'a- « bandonnerai M. de Châteauneuf; car, en ce cas, le « mémoire qui a été écrit depuis notre raccommode- « ment me servira d'apologie. » Le Maréchal s'agita beaucoup sur cet article, sur lequel il prit occasion de me dire, plus délicatement qu'à lui n'appartenoit, que Monsieur m'avoit aussi abandonné, ce qu'il coula pour découvrir comme j'étois avec lui. Je voulus bien lui en donner le contentement, en lui répondant qu'il étoit vrai, mais que je ne le traiterois pourtant pas comme M. de Châteauneuf. J'ajoutai à la réponse un petit souris, comme s'il m'eût échappé, pour lui faire voir que je n'étois peut-être pas si maltraité de Monsieur que l'on l'avoit cru. Comme il vit que je m'étois refermé, après avoir jeté cette petite lueur, il me dit : « Il faudroit que vous vissiez vous-même la Reine. » Je ne fis pas semblant de l'avoir entendu, et il le répéta encore une fois; et puis tout d'un coup il jeta sur la table un papier, en disant : « Tenez, lisez; vous « fierez-vous à cela? » C'étoit un écrit signé de la Reine, qui me promettoit toute sûreté, si je voulois aller au Palais-Royal. « Non, dis-je, au Maréchal, et vous l'allez voir. » Je baisai le papier avec un profond respect, et le jetai dans le feu en disant : « Quand me « voulez-vous mener chez la Reine[1]? » Je n'ai jamais vu un homme plus surpris que le Maréchal.

1. Dans la *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé*, Sarrazin disait des entrevues de la Reine et du Coadjuteur, le soir à l'Oratoire :

« Sur ce que l'on dit que, pour décrier M. le Coadjuteur, on s'est

Nous convînmes que je me trouverois à minuit dans le cloître Saint-Honoré. Je n'y manquai pas. Il me mena au petit Oratoire, par un degré dérobé. La Reine y entra un quart d'heure après. Le Maréchal sortit, et je demeurai seul avec elle; elle n'oublia rien pour me persuader de prendre le titre de ministre et l'appartement du Cardinal au Palais-Royal, que ce qui étoit précisément et uniquement nécesssaire pour m'y résoudre, car je connus clairement qu'elle avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit et dans le cœur; et quoiqu'elle affectât de me dire que bien qu'elle l'estimât beaucoup et qu'elle l'aimât fort, elle ne vouloit point perdre l'État pour lui, j'eus tout sujet de croire qu'elle y étoit plus disposée que jamais. Je fus convaincu, devant même que je sortisse de l'Oratoire, que je ne me trompois pas dans mon jugement; car aussitôt qu'elle eut vu que je ne me rendois pas sur le ministère, elle me montra le cardinalat; mais comme prix des efforts que je ferois pour l'amour d'elle, me disoit-elle, pour le rétablissement du Mazarin. Je crus qu'il étoit nécessaire que je m'ouvrisse, quoique le pas fût fort délicat. Mais j'ai toute ma vie estimé que quand l'on se trouve obligé à faire un dis-

avisé, depuis peu, de publier qu'il alloit au Palais-Royal, qu'on parloit de le faire ministre et de le mettre dans les conseils du Roi: on demeura d'accord que la chose étoit vraie; que Madame de Chevreuse avoit négocié son accommodement; qu'il avoit été introduit secrètement chez la Reine par Courtois; qu'il avoit répondu à Sa Majesté de M. le duc d'Orléans, du Parlement et du peuple; et qu'il étoit facile de juger qu'il y avoit longtemps qu'il aspiroit au ministère, quelque protestation qu'il fît du contraire; que la retraite qu'il avoit faite du Luxembourg n'avoit pas été longue: et que se piquant d'avoir pour les grandeurs un même esprit que Dioclétien et Charles-Quint, il s'étoit, comme le premier, bientôt ennuyé de la vie contemplative, et comme l'autre, repenti d'avoir quitté la cour pour le cloître. »

cours que l'on prévoit ne devoir pas agréer, l'on ne lui peut trop donner d'apparences de sincérité, parce que c'est l'unique voie pour l'adoucir. Voici ce que, sur ce principe, je dis à la Reine :

« Je suis au désespoir, Madame, qu'il ait plu à Dieu « de réduire les affaires dans un état qui ne permette « pas seulement, mais ordonne même à un sujet de « parler à sa souveraine comme je vais parler à Votre « Majesté. Elle sait mieux que personne que l'un de « mes crimes auprès de M. le Cardinal est de l'avoir « prédit, et j'ai passé pour l'auteur de ce dont je n'ai « jamais été que le prophète. L'on y est, Madame, « Dieu sait mon cœur, et qu'homme de France, sans « exception, n'en est plus affligé que moi. Votre Ma- « jesté souhaite, et avec beaucoup de justice, de s'en « tirer, et je la supplie très-humblement de me per- « mettre de lui dire qu'elle ne le peut faire, à mon « opinion, tant qu'elle pensera au rétablissement de « M. le Cardinal; ce que je ne dis pas, Madame, dans « la pensée que je le puisse persuader à Votre Majesté, « ce n'est que pour m'acquitter de ce que je lui dois. « Je coule le plus légèrement qu'il m'est possible « sur ce point, que je sais n'être pas agréable à Votre « Majesté, et je passe à ce qui me regarde. J'ai, Ma- « dame, une passion si violente de pouvoir récom- « penser par mes services ce que mon malheur m'a « forcé de faire dans les dernières occasions, que je « ne reconnois plus de règles à mes actions, que celles « que je me forme sur le plus et sur le moins de ce « peu d'utilité dont elles vous peuvent être. Je ne puis « proférer ce mot sans revenir encore à supplier très- « humblement Votre Majesté de me le pardonner. « Dans les temps ordinaires, il seroit criminel, parce « que l'on n'y doit considérer que la volonté du maître;

« dans les malheurs où l'État est tombé, l'on peut et « l'on est même obligé, lorsque l'on se trouve en de « certains postes, à n'avoir égard qu'à son service, et « c'est ce dont un homme de bien ne se doit jamais « tenir dispensé.

« Je manquerois au respect que je dois à Votre « Majesté, si je prétendois contrarier, par toute autre « voie que par une très-humble et très-simple remon- « trance, les pensées qu'elle a pour M. le Cardinal; « mais je crois que je n'en sors pas, vu les circon- « stances, en lui représentant, avec une profonde sou- « mission, ce qui me peut rendre utile ou inutile à « son service dans les conjonctures présentes. Vous « avez, Madame, à vous défendre contre M. le Prince, « qui veut le rétablissement de M. le Cardinal, à con- « dition que vous lui donnerez par avance de quoi le « perdre quand il lui plaira. Vous avez besoin pour « lui résister de Monsieur, qui ne veut point le réta- « blissement de M. le Cardinal, et qui, supposé son « exclusion, veut sans exception tout ce qu'il vous « plaira. Vous ne voulez, Madame, ni donner à M. le « Prince ce qu'il demande, ni à Monsieur ce qu'il » souhaite. J'ai toutes les passions du monde de vous « servir contre l'un et de vous servir auprès de l'autre, « et il est constant que je ne puis réussir qu'en pre- « nant les moyens qui sont propres à ces deux fins.

« M. le Prince n'a de force contre Votre Majesté que « celle qu'il tire de la haine que l'on a contre M. le « Cardinal; et Monsieur n'a de considération, hors « celle de sa naissance, capable de vous servir uti- « lement contre M. le Prince, que celle qu'il emprunte « de ce qu'il a fait contre le même M. le Cardinal. « Vous voyez, Madame, qu'il faudroit beaucoup d'art « pour concilier ces contradictoires, quand même

« l'esprit de Monsieur seroit gagné en sa faveur. Il ne « l'est pas, et je vous proteste que je ne crois pas qu'il « puisse l'être; et que s'il entrevoyoit que je l'y vou- « lusse porter, il se mettroit plutôt aujourd'hui que « demain entre les mains de M. le Prince. » La Reine sourit à ces dernières paroles, et elle me dit : — « Si « vous le vouliez, si vous le vouliez. » — « Non, Ma- « dame, repris-je, je vous le jure sur tout ce qu'il y a « au monde de plus sacré. » — « Revenez à moi, me « dit-elle, et je me moquerai de votre Monsieur, qui « est le dernier des hommes. » Je lui répondis : — « Je vous jure, Madame, que si j'avois fait ce pas, et « qu'il parût le moins du monde que je me fusse ra- « douci pour M. le Cardinal, je serois plus inutile « auprès de Monsieur et dans le peuple, à votre ser- « vice, que le prélat de Dôle, parce que je serois sans « comparaison plus haï de l'un et de l'autre. » La Reine se mit en colère, elle me dit que Dieu protégeroit et ses intentions et l'innocence du Roi, son fils, puisque tout le monde l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi-quart d'heure dans de grands mouvements, dont elle revint après assez bonnement.

Je voulus prendre ce moment pour suivre le fil du discours que je lui avois commencé; elle m'interrompit en me disant : — « Je ne vous blâme pas tant « à l'égard de Monsieur que vous pensez. C'est un « étrange seigneur. Mais, reprit-elle tout d'un coup, « je fais tout pour vous; je vous ai offert place dans « le Conseil, je vous offre la nomination au cardi- « nalat; que ferez-vous pour moi? » — « Si Votre Ma- « jesté, Madame, lui répondis-je, m'avoit permis d'a- « chever ce que j'avois tantôt commencé, elle auroit « déjà vu que je ne suis pas venu ici pour recevoir « des grâces, mais pour essayer de les mériter. » Le

visage de la Reine s'épanouit à ce mot. — « Et que « ferez-vous? me dit-elle fort doucement. » — « Votre « Majesté me permet-elle, ou plutôt me commande-« t-elle, lui répondis-je, de dire une sottise? Parce « que ce sera manquer au respect que l'on doit au « sang royal. » — « Dites, dites, reprit la Reine, même « avec impatience. » — « J'obligerai, Madame, lui re-« partis-je, M. le Prince de sortir de Paris devant qu'il « soit huit jours, et je lui enlèverai Monsieur dès « demain. » La Reine, transportée de joie, me tendit la main, en me disant : — « Touchez là, vous êtes après-« demain cardinal, et de plus le second de mes amis. »

Elle entra ensuite dans les moyens; je les lui expliquai. Ils lui plurent jusques à l'emportement. Elle eut la bonté de souffrir que je lui fisse un détail et une manière d'apologie du passé. Elle conçut, ou elle fit semblant de concevoir une partie de mes raisons; elle combattit les autres avec bonté et douceur; elle revint ensuite à me parler du Mazarin, et à me dire qu'elle vouloit que nous fussions amis. Je lui fis voir que je me rendrois absolument inutile à son service, pour peu que l'on touchât cette corde; que je la conjurois de me laisser le caractère de son ennemi. — « Mais, « vraiment, dit la Reine, je ne crois pas qu'il y ait « jamais eu une chose si étrange; il faut, pour me « servir, que vous demeuriez ennemi de celui qui a « sa confiance? » — « Oui, Madame, lui répondis-je, « il le faut, et je n'ai pas dit à Votre Majesté, en en-« trant ici, que l'on est tombé dans un temps où « un homme de bien a quelquefois honte de parler « comme il y est obligé? J'ajoutai : Mais, Madame, « pour faire voir à Votre Majesté que je vais, même « à l'égard de M. le Cardinal, jusques où mon devoir « et mon honneur me le permettent, je lui fais une « proposition : qu'il se serve de l'état où je suis avec « M. le Prince, comme je me sers de l'état où M. le « Prince est avec lui; il y pourra peut-être trouver « son compte, comme j'y trouve le mien. » La Reine se prit à rire et de bon cœur, et puis elle me demanda si je dirois à Monsieur ce qui se venoit de passer.

Je lui répondis que je savois certainement qu'il l'approuveroit, et que, pour le lui témoigner, le lendemain au cercle, il lui parleroit d'un appartement qu'elle vouloit faire accommoder ou faire à Fontainebleau. Comme je la suppliois de garder le secret, elle me répondit qu'elle en avoit encore bien plus de sujet que je ne pensois. Elle me dit sur cela tout ce que la rage fait dire contre Servien et contre Lyonne, qu'elle appela vingt fois des perfides. Elle traita Chavigny de petit coquin; elle finit par le Tellier, en disant : — « Il n'est pas traître comme les autres, mais « il est foible, et il n'est pas assez reconnoissant. » — « Mais, Madame, repris-je, je supplie Votre Majesté « de me permettre de lui dire que tant que la niche « de premier ministre sera vide, M. le Prince en pren-« dra une grande force, parce qu'il la fera toujours « paroître comme toute prête à recevoir M. le Car-« dinal. » — « Il est vrai, me répondit la Reine, et j'ai « fait réflexion sur ce que vous en avez dit la nuit « passée au maréchal du Plessis. Le vieux Château-« neuf est bon pour cela; mais M. le Cardinal y aura « bien de la peine, car il le hait mortellement et il « en a le sujet. Le Tellier croit qu'il n'y a que lui à « mettre en cette place[1]. » — « Mais, à propos de

1. La *Muse historique* de Loret, du 28 mai, disait (édition de M Ravenel, p. 120) :

Un jour de cette semaine,
Châteauneuf eut avec la Reine.

« cela, ajouta-t-elle, j'admire votre folie; vous vous « faites un point d'honneur de rétablir cet homme, « qui est le plus grand ennemi que vous ayez sur la « terre. Attendez. » En disant cette parole, elle sortit du petit Oratoire, elle y rentra aussitôt, et elle jeta sur un petit autel le mémoire qui avoit été envoyé contre moi au Parlement, brouillé et raturé, mais écrit de la main de M. de Châteauneuf. Je lui dis, après l'avoir lu : « S'il vous plaît, Madame, de me permettre de le « montrer, je me séparerai dès demain de M. de Châ- « teauneuf; mais Votre Majesté juge bien qu'à moins « d'une justification de cette nature, je me déshono- « rerois. » — « Non, me répondit la Reine, je ne veux « pas que vous le montriez, Châteauneuf nous est bon, « et au contraire il faut que vous lui fassiez meilleure « mine que jamais. » Elle me reprit des mains son papier. — « Je le garde, me dit-elle, pour le faire voir « en temps et lieu à sa bonne amie Madame de Che- « vreuse. Mais à propos de bonne amie, ajouta la « Reine, vous en avez une meilleure que vous ne pen- « sez peut-être; devinez-la. C'est la Palatine, » poursuivit-elle. Je demeurai tout étonné, parce que je croyois la Palatine encore dans les intérêts de M. le Prince. — « Vous êtes surpris, me dit la Reine, elle « est moins contente de M. le Prince que vous ne « l'êtes. Voyez-la : je suis convenue avec elle que vous « régliez ensemble ce qu'il faut mander sur tout ceci « à M. le Cardinal, car vous croyez facilement que je « n'exécuterai rien sans avoir de ses nouvelles. Ce n'est

Je le sais par traditic
Secrète conversation
Durant une grosse heure entière;
Mais quelle en étoit la matière,
Je ne le sais pas encor bien,
C'est pourquoi je n'en dirai rien.

« pas, ajouta-t-elle, que cela soit nécessaire à l'égard « de votre cardinalat, car il y est est très-résolu, et il « reconnoît, de bonne foi, que vous ne pouvez plus « vous-même vous en défendre; mais enfin il le faut « persuader pour Châteauneuf, ce qui sera difficile. « La Palatine vous dira encore d'autres choses. Il faut « que Bartet parte, le temps presse. Vous voyez « comme M. le Prince me traite; il me brave tous les « jours depuis que j'ai désavoué mes deux traîtres. » C'est ainsi qu'elle appeloit Servien et Lyonne. Vous verrez qu'elle changea bientôt de sentiment à l'égard du dernier.

Je pris ce moment, où elle rougissoit de colère, pour lui bien faire ma cour, en lui répondant : — « Devant « qu'il soit deux jours, Madame, M. le Prince ne vous « bravera plus. Votre Majesté veut attendre des nou- « velles de M. le Cardinal, pour effectuer ce qu'elle « me fait l'honneur de me promettre : je la supplie « très-humblement de me permettre que je n'attende « rien pour la servir. » La Reine fut touchée de cette parole, qui lui parut honnête. Le vrai est qu'elle m'étoit devenue nécessaire, car je voyois que M. le Prince, depuis cinq ou six jours, gagnoit du terrain par les éclats qu'il faisoit contre le Mazarin, et qu'il étoit temps que je parusse pour en prendre ma part. Je fis valoir, sans affectation, à la Reine, la démarche que je méditois, et j'achevai de lui en expliquer la matière que j'avois déjà touchée dans le discours. Elle en fut transportée de joie. La tendresse qu'elle avoit pour le Cardinal fit qu'elle eut un peu de peine à agréer que je continuasse à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on étoit obligé, à tous les quarts d'heure, de le déchirer. Elle se rendit toutefois à la considération de la nécessité.

Comme j'étois déjà sorti de l'Oratoire, elle me rappela pour me dire qu'au moins je me ressouvinsse que c'étoit M. le Cardinal qui lui avoit fait instance de me donner la nomination. A quoi je lui répondis que je m'en sentois très-obligé, et que je lui en témoignerois toujours ma reconnoissance en tout ce qui ne seroit pas contre mon honneur; qu'elle savoit ce que je lui avois dit d'abord, et que je la pouvois assurer que je la tromperois doublement si je lui disois que je la pusse servir pour le rétablissement dans le ministère de M. le Cardinal. Je remarquai qu'elle rêva un peu, et puis elle me dit d'un air assez gai : — « Allez, vous « êtes un vrai démon. Voyez la Palatine; bonsoir. Que « je sache la veille le jour que vous irez au Palais. » Elle me mit entre les mains de Madame de Gaboury, car elle avoit renvoyé le maréchal du Plessis, qui me conduisit par je ne sais combien de détours presque à la porte de la cour des cuisines[1].

J'allai, le lendemain, la nuit[2], chez Monsieur, qui

1. Les mots suivants sont effacés : « Où je trouvai Gaboury, qui me mit hors du logis. »

2. Le Coadjuteur parle souvent dans ses *Mémoires* de ses excursions nocturnes pour se rendre chez les Frondeurs, ou chez la Reine ou encore chez les princes; il n'est donc pas étonnant que les pamphlets du temps racontent les prétendus déguisements sous lesquels il couroit les rues la nuit. L'*Anatomie de la politique du Coadjuteur*, dit : « Faut-il connoître tous les déguisements que ce cardinal a pris pour se rendre méconnoissable, lorsqu'il intriguoit avec ceux de sa faction, tantôt avec de grandes moustaches noires à l'espagnole, appliquées adroitement sur ses joues; avec des manteaux d'écarlate et des grègues rouges de même couleur, tantôt à la cavalière avec de grands buffles, avec des caudebecs furieusement retroussés à la mauvaise et de petites brettes traînantes, soutenues de ces beaux baudriers de quinze ou vingt pistoles qui lui couvroient presque tout le corps... Faut-il qu'on ait tenu compte de toutes les maisons bourgeoises que le cardinal de Retz a honorées de ses visites, pour haranguer les pères de famille et les engager au parti qu'il brassoit au préjudice de notre repos. Faut-il qu'on n'ait pas ignoré un seul festin de tous ceux qu'il a fait faire pour y traiter, de sa part, les bons bourgeois qu'il vouloit gagner. »

eut une joie que je ne vous puis exprimer. Il me gronda toutefois beaucoup de ce que je n'avois pas accepté le ministère et l'appartement au Palais-Royal, en me disant que la Reine étoit une femme d'habitude, dans l'esprit de laquelle je me serois peut-être insinué. Je ne suis pas encore persuadé que j'aie eu tort en ce rencontre. L'on ne se doit jamais jouer avec la faveur; l'on ne la peut trop embrasser quand elle est véritable; l'on ne s'en peut trop éloigner quand elle est fausse. J'allai, au sortir de chez Monsieur, chez Madame la Palatine, d'où je ne sortis qu'un moment devant la pointe du jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu sur ma mémoire pour y rappeler les raisons qu'elle me dit du mécontentement qu'elle avoit de M. le Prince. Je sais bien qu'il y en avoit trois ou quatre; je ne me ressouviens que de deux, dont l'une fut, à mon sens, plus alléguée pour moi que pour la personne intéressée, et l'autre étoit en tout sens très-solide et très-véritable. Elle prenoit part à l'outrage que Mademoiselle de Chevreuse avoit reçu, parce que c'étoit elle qui avoit porté la première parole du mariage. M. le Prince n'avoit pas fait ce qu'il avoit pu pour faire donner la surintendance des finances au bon homme [Charles, marquis de] la Vieuville, père du chevalier du même nom [Henri de la Vieuville], qu'elle aimoit éperdument. Elle me dit que la Reine lui en avoit donné parole positive; elle y engagea la mienne. J'engageai la sienne pour mon cardinalat. Nous nous tînmes fidèlement parole de part et d'autre, et je crois, dans la vérité, lui devoir le chapeau; parce qu'elle ménagea si adroitement le Cardinal, qu'il ne put enfin s'empêcher, avec toutes les plus mauvaises intentions du monde, de le

laisser tomber sur ma tête. Nous concertâmes, cette nuit-là et la suivante, tout ce qu'il y avait à régler touchant le voyage de Bartet. La Palatine écrivit par lui une grande dépêche en chiffres au Cardinal, qui est une des plus belles pièces qui se soit peut-être jamais faite; elle lui parloit entre autres du refus que j'avois fait à la Reine de la servir à l'égard de son retour en France, si délicatement, si habilement, qu'il me sembloit à moi-même que ce fût la chose du monde qui lui fût la plus avantageuse. Vous pouvez juger que je ne m'endormis pas du côté de Rome.

Je préparai, du côté de Paris, les esprits à l'ouverture de la nouvelle scène que je méditois. L'importance des gouvernements de Guienne et de Provence fut exagérée; le voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré. Les Espagnols, qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenay, quoique M. le Prince en tînt la citadelle, ne furent pas oubliés. Après que j'eus un peu arrosé le public, je m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis que j'étois au désespoir que l'état où je voyois les affaires m'obligeât de sortir de la retraite à laquelle je m'étois résolu; que j'avois espéré qu'après tant d'agitation et tant de trouble, l'on pourroit jouir de quelque calme et d'une honnête tranquillité; qu'il me paroissoit que nous retombions dans une condition beaucoup plus mauvaise que celle dont nous venions de sortir, parce que les négociations que l'on faisoit continuellement avec le Mazarin faisoient bien plus de mal à l'État que son ministère; qu'elles entretenoient la Reine dans l'espérance de son rétablissement, et qu'ainsi rien ne se faisoit que par lui; et que comme les prétentions de M. le Prince étoient immenses, et que la cour avoit peine à se résoudre de les satisfaire, nous courrions fortune d'avoir une guerre

civile pour préalable de son rétablissement, qui seroit le prix de l'accommodement; que Monsieur en seroit la victime, mais que sa qualité le sauveroit du sacrifice, et que les pauvres Frondeurs y demeureroient égorgés. Ce canevas, beau et fort, comme vous voyez, qui fut mis et étendu sur le métier par Caumartin, fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faisois voir[1]; je réussis. Je m'aperçus qu'en trois ou quatre jours j'avois fait mon effet; et je mandai à la Reine, par la Palatine, que j'irois le lendemain au Palais. Jugez, s'il vous plaît, de la joie qu'elle en eut par un emportement qui ne mérite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me semble que je vous ai déjà dit que Madame de Chevreuse avoit toujours gardé assez de mesures avec la Reine, et qu'elle avoit pris soin de lui faire croire qu'elle étoit beaucoup plus emportée par sa fille que par elle-même à tout ce qui se passoit[2]. Je ne puis bien vous dire ce que la Reine en crut effectivement, parce que j'ai observé sur ce point beaucoup de pour et de contre. Ce qui s'en vit fut que Madame

1. L'auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*, M. Moreau, pense que le libelle dont parle le Coadjuteur est celui qui a pour titre : *Discours libre et véritable sur la conduite de M. le Prince et de Monseigneur le Coadjuteur*, 1651.

Il parut aussi, en 1651, un libelle qui porte le nom du Coadjuteur, mais qui n'est pas de lui, et qui a pour titre : « *Le manifeste de M. le Coadjuteur de Paris*, exposant les raisons pour lesquelles il s'est mêlé des affaires d'État. »

Ce libelle est mentionné t. III, p. 243 de la *Bibliographie des Mazarinades* de M. Moreau.

Nous remarquons avec regret que pour une Bibliographie de libelle, dont les différentes éditions peuvent avoir de l'importance, M. Moreau a presque toujours oublié d'indiquer le format de ces publications.

2. Voyez, au sujet des relations habituelles du Coadjuteur avec Mesdames de Chevreuse, les Lettres de Mazarin à la Reine, ci-dessus p. 68 et 69.

de Chevreuse ne cessa point d'aller au Palais-Royal, dans le temps même que M. le Prince s'y croyoit le maître, et de parler à la Reine avec beaucoup de familiarité dès que le traité qu'il croyoit avoir conclu avec Servien et Lyonne fut désavoué. Elle étoit dans le petit cabinet, avec Mademoiselle sa fille, le jour que la Palatine venoit d'écrire à la Reine que j'irois au Palais. La Reine appela Mademoiselle de Chevreuse, et elle lui demanda si je continuois dans cette résolution. Mademoiselle de Chevreuse lui ayant répondu que j'irois, la Reine la baisa deux ou trois fois, en lui disant : — « Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal. »

CHAPITRE XXVII

LE PRINCE DE CONDÉ QUITTE PARIS.

JUIN 1651. — Le traité fait avec M. le Prince est rompu. — Montandré, méchant écrivain. — Les libelles de l'ancienne Fronde et de la nouvelle. — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur au petit Oratoire. — Les sous-ministres. — Moyen d'arrêter de nouveau M. le Prince au palais d'Orléans. — Hocquincourt propose d'attaquer dans la rue M. le Prince et de le tuer. — Le Coadjuteur rejette ce projet. — Ondédeï et les instructions de Mazarin. — Procédures criminelles contre Son Éminence. — Il faut perdre M. le Prince. — *La plupart des hommes périssent parce qu'ils ne sont qu'à demi méchants.* — Lyonne. — Conversation du Coadjuteur rapportée à M. le Prince. — Insolence des historiens vulgaires. — Madame de Pommereux et M. de Flamarens. — Nouvelle entrevue de la Reine et du Coadjuteur dans la petite galerie. — *Votre Majesté ne veut point le sang de M. le Prince. — M. le Prince quittera le pavé à Votre Majesté.* — Fureur d'Ondédeï. — Mazarin auroit voulu qu'on arrêtât M. le Prince au palais d'Orléans. — Les nouveaux ministres seront désignés après la majorité du Roi. — Le Coadjuteur est nommé cardinal. — Autre entrevue avec la Reine. — Mademoiselle de Montpensier et ses projets de mariage. — M. le Prince est très-éloigné de la guerre civile, et M. de la Rochefoucauld aime la négociation. — Le prince de Condé se retire à Saint-Maur.

Vous avez vu, ci-devant, que M. le Prince égayoit de temps en temps le Parlement, pour se rendre plus considérable à la cour. Quand il sut que le Cardinal avoit rompu le traité de Servien et de Lyonne, il n'oublia rien pour l'enflammer afin de se rendre plus redoutable à la Reine. Il y avoit tous les jours quelque nouvelle scène : tantôt l'on envoyoit dans les provinces informer contre le Cardinal, tantôt l'on faisoit des recherches de ses effets dans Paris ; tantôt l'on déclamoit dans les chambres assemblées contre les Bartet, les Brachet et les Fouquet, qui alloient et venoient incessamment à Brusle ; et comme depuis ma retraite, j'avois cessé d'aller au Parlement, je m'aperçus que l'on

se servoit de mon absence pour faire croire que je mollissois à l'égard de Mazarin[1], et que j'appréhendois de me trouver dans les lieux où je pourrois être obligé à me déclarer sur son sujet. Un certain Montandré, méchant écrivain à qui Vardes avoit fait couper le nez, pour je ne sais quel libelle qu'il avoit fait contre Madame la maréchale de Guébriant, sa sœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la misérable fortune du commandeur de Saint-Simon, chef des criailleurs du parti de princes, et m'attaqua sur ce terrain par douze ou quinze libelles plus mauvais l'un que l'autre[2], en douze ou quinze jours[3]. Je me les faisois apporter réglément

1. L'*Avis désintéressé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur*, pamphlet attribué au cardinal de Retz, répondait ainsi à cette accusation :

« Enfin l'on veut que M. le Coadjuteur soit Mazarin ; qu'il travaille au rétablissement de ce malheureux et perfide ministre. On tâche de persuader qu'il veut monter par là aux honneurs et aux dignités et y trouver sa grandeur et sa fortune. Voilà le langage de certaines gens achetés, qui a déjà surpris ceux qui, sans faire réflexion, se sont effrayés du Mazarinisme.

« Je ne veux point défendre M. le Coadjuteur par toutes les actions de sa vie. Elles ont assez découvert son inclination et fait connoître, à toute la France, qu'il hait mortellement les tyrans et la tyrannie. On va rarement contre son propre génie. C'est comme l'eau qui ne remonte jamais contre sa source.

« Je me contenterai seulement de faire voir comme M. le Coadjuteur a vécu, depuis les injustes soupçons qu'on a voulu mettre dans l'esprit des peuples.

« Lorsqu'on a délibéré sur le mariage de M. de Mercœur et sur les intelligences secrètes que plusieurs personnes avoient eues avec le Cardinal et avec ceux qui sont dans sa faction, il a toujours suivi le plus fort avis qui a été ouvert dans le Parlement. Il n'a jamais manqué d'occasion d'achever une victoire, à laquelle il n'a pas la moindre part. »

2. Dans son Introduction à la *Bibliographie des Mazarinades*, M. C. Moreau dit de tous ces pamphlets :

« Ce qu'il y a de plus vrai à dire sur cette polémique, c'est que les deux partis avoient presque toujours raison dans leurs attaques et presque toujours tort dans leurs défenses. »

3. Dans un libelle de l'année 1649, intitulé : *Remerciements des imprimeurs à Monseigneur le cardinal Mazarin*, on fait dire aux imprimeurs :

« C'est une chose admirable aussi de quelle façon nous travaillons. Votre vie est un sujet inépuisable pour les auteurs et infatigable pour les imprimeurs. C'est le plus heureux métier de Paris, et le gain est aujourd'hui comparable à sa dignité. Il ne se passe point de jours que nos presses ne roulent sur plus d'un volume de toutes sortes d'ouvrages tant de vers que de prose, de latin que de françois, etc. » *Choix de Mazarinades*, p. 290.

sur l'heure de mon dîner, pour les lire publiquement, au sortir de table, devant tout ce qui se trouvoit chez moi ; et quand je crus avoir fait connoître suffisamment aux particuliers que je méprisois ces sortes d'invectives, je me résolus de faire voir au public que je les savois relever. Je travaillois pour cela avec soin à une réponse courte, mais générale, que j'intitulai : L'APOLOGIE DE L'ANCIENNE ET LÉGITIME FRONDE[1], dont la lettre paroissoit être contre le Mazarin, et dont le sens étoit proprement contre ceux qui se servoient de son nom pour abattre l'autorité royale. Je la fis crier et débiter dans Paris par cinquante colporteurs, qui parurent en même temps en différentes rues, et qui étoient soutenus dans toutes par des gens apostés pour cela.

J'allai le même matin au Palais, avec quatre cents hommes ; je pris ma place après avoir fait une profonde révérence à M. le Prince, que je trouvai devant le feu de la Grand'Chambre. Il me salua fort civilement. Il parla dans la séance avec beaucoup d'aigreur contre les transports d'argent faits hors du royaume par Cantarini, banquier du Cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas, et que tout ce qui étoit de la vieille Fronde se piqua de renchérir sur la nouvelle. Celle-ci en parut embarrassée ; et Croissy, qui en étoit et qui venoit de lire l'Apologie de l'ancienne, dit à

1. Nous en avons donné plusieurs passages dans les notes qui accompagnent cette édition des Mémoires de Retz.

Caumartin : « La botte est belle, vous l'entendez mieux « que nous. J'avois bien dit à M. le Prince qu'il falloit « faire taire ce coquin de Montandré[1]. » Comme il ne se tut pourtant pas, je continuai aussi de mon côté à écrire et à faire écrire. Portail[2], avocat au Parlement et habile homme, fit, en ce temps-là, LA DÉFENSE DU COADJUTEUR, qui est d'une très-grande éloquence. Sarrazin, secrétaire de M. le prince de Conti, fit contre moi LA LETTRE DU MARGUILLIER AU CURÉ, qui est une fort belle pièce[3]. Patru, bel esprit et fort poli, y répondit

1. Dubos Montandré publia aussi des Mazarinades qui n'eurent pas toujours le même succès que celles qu'il écrivait contre le cardinal de Retz. Le 27 mars 1652, un arrêt du Parlement condamna au feu le pamphlet ayant pour titre : « *la Franche Marguerite*, faisant voir que le Roi ne peut pas rétablir le Mazarin, et que par conséquent les armements qui se font pour ce dessein sont injustes ; que les lois fondamentales de l'État ne permettent pas à la Reine d'être chef du conseil de Sa Majesté, et que par conséquent tout ce qui se fait par son avis ne doit pas être suivi, etc. »

Il est plusieurs fois question de Dubos Montandré dans les Mémoires du cardinal de Retz, ce qu'il dit de cet écrivain doit être aussi quelquefois rectifié, si on s'en rapporte à Loret, l'auteur de la *Muse historique*. M. Moreau s'occupe aussi de Montandré dans sa Bibliographie des Mazarinades, t. I, p. 2, 29, etc.

2. Portail, conseiller au Parlement, a pris une part active à cette guerre des pamphlets, en publiant encore un *Discours sur la députation du Parlement à M. le prince de Condé*, qui est un des libelles les plus hardis et les plus violents contre le Parlement et pour le prince de Condé.

3. La *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur, par Sarrazin* (6 juillet 1651), commence ainsi :

« J'ai lu l'*Avis désintéressé sur la conduite de M. le Coadjuteur ;* en suivant ses ordres et le vôtre, j'en ai fait part aux plus notables bourgeois de mon quartier. C'est une chose bien fâcheuse de voir ce prélat réduit à composer des apologies, dans un temps où il ne devroit plus avoir d'autre pensée que de continuer ses intrigues, afin d'entrer dans le ministère... Si les mouvements qui nous agitent depuis quatre ans ne doivent cesser que lorsqu'il y aura part, plût à Dieu, pour son repos et pour le nôtre, qu'il fût déjà solidement établi ! Sans mentir, il faut avouer que c'est un homme admirable ; il est savant ; il est ferme · et l'on voit dans toutes ses actions

par une LETTRE DU CURÉ AU MARGUILLIER, qui est très-ingénieuse. Je composai ensuite LE VRAI ET LE FAUX DU PRINCE DE CONDÉ ET DU CARDINAL DE RETZ ; LE VRAISEMBLABLE ; LE SOLITAIRE ; LES INTÉRÊTS DU TEMPS ; LES CONTRE-TEMPS DU SIEUR DE CHAVIGNY ; LE MANIFESTE DE M. DE BEAUFORT EN SON JARGON. Joly, qui étoit à moi, fit LES INTRIGUES DE LA PAIX. Le pauvre Montandré s'étoit épuisé en injures, et il est constant que la partie n'étoit pas égale pour l'écriture. Croissy s'entremit pour faire cesser cette escarmouche. M. le Prince la défendit aux siens, même en des termes fort obligeants pour moi. Je fis la même chose, en la manière la plus respectueuse pour lui qui me fut possible. L'on n'écrivit plus de part ni d'autre, et les deux Frondes ne s'égayèrent plus qu'aux dépens du Mazarin. Cette suspension de plumes ne se fit qu'après trois ou quatre mois de guerre bien échauffée, mais j'ai estimé qu'il seroit bon de réduire en ce petit endroit tout ce qui est de ces combats et de cette trève, pour n'être pas obligé de rebattre une matière qui ne se peut tout à fait omettre,

le caractère d'un esprit poussé d'une belle ambition. Il est éloquent; et il ne fit jamais mieux que de mettre lui-même la main à la plume pour faire son panégyrique. Étant notre archevêque, il n'y a pas d'apparence qu'il voulût nous dire des choses qui ne sont pas ; et puisqu'il publie que jusqu'ici il n'a pas eu d'autre objet que celui de sa propre gloire et sa réputation (*pensée digne d'un grand prélat*), j'estime qu'il est à propos de le croire.

« On dit qu'il étoit vrai que, lorsque M. le Prince avoit demandé l'éloignement de ceux qui étoient dans les intérêts du Cardinal, M. le Coadjuteur en avoit été d'avis, et que pour se faire encenser par le peuple, il avoit fait imprimer son opinion ; mais quelqu'un ajouta qu'il avoit, en cette occasion, manqué à ce qu'il avoit promis à M. Lyonne dans les secrètes conférences qu'il avait eues avec lui ; et que dans la délibération qui se fit sur le mariage de M. de Mercœur, il avoit suivi fièrement les conclusions de Messieurs les gens du Roi.

« Dans l'endroit où il est dit que si M. le Coadjuteur consentoit au retour du cardinal Mazarin, ou prenoit quelque secret engagement

et qui, à mon sens, ne mérite pas d'être beaucoup traitée.

Il y a plus de soixante volumes de pièces composées dans le cours de la guerre civile. Je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent que l'on les lise[1].

Mon apparition au Palais plut si fort à la Reine, qu'elle écrivit, dès l'après-dînée, à Madame la Palatine de me témoigner la satisfaction qu'elle en avoit, et de me commander, de sa part, de me trouver le lendemain, entre onze heures et minuit, à la porte du Cloître Saint-Honoré. Gaboury m'y vint prendre, et il me mena dans le petit Oratoire dont je vous ai déjà parlé, où je trouvai la Reine qui ne se sentoit pas de la joie qu'elle avoit de voir sur le pavé un parti déclaré contre M. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avoit pas cru possible,

avec lui (comme il l'avoit déjà fait autrefois, lorsqu'il l'avoit jugé nécessaire à ses intérêts), il perdroit ce qu'il avoit acquis d'honneur et de crédit, on dit que malheureusement pour lui, cela n'étoit déjà que trop vrai. »

1. Le Recueil des libelles publiés pendant la minorité de Louis XIV a pris le nom de Mazarinades, et si l'on s'en rapporte aux appréciations de M. Moreau, auteur de la Bibliographie de ces Mazarinades, le nombre en serait plus considérable que celui indiqué par le Coadjuteur, mais il n'atteindrait pas le chiffre fabuleux qu'on assigne ordinairement aux Mazarinades. De janvier 1649 à 1652 on publia environ quatre mille pièces (*Introd.*, p. V). Il faut ajouter à ce nombre celles qui restèrent manuscrites.

Le jugement du Coadjuteur sur les Mazarinades passe pour trop sévère, quoiqu'en général ces libelles ne soient ni si vifs, ni aussi spirituels que ceux de la Ligue. Remarquons aussi que la Reine, habituellement outragée, trouve à Paris quelques faibles défenseurs sans verve ni talent. Les pièces burlesques et les journaux sont en général de l'année 1649 ; les pamphlets politiques des années suivantes. Dans un grand nombre d'entre eux, la grossièreté et le cynisme n'est même pas racheté par le talent de l'écrivain. En 1651, les libelles sont plus hardis que spirituels. Sarrazin, Patru, Caumartin, Portail et le cardinal de Retz prirent une part active à cette guerre qui continua encore l'année suivante.

au moins qu'il pût être en état de paroître si tôt. Elle me dit que M. le Tellier ne pouvoit encore se le persuader. Elle ajouta que Servien soutenoit qu'il falloit que j'eusse un concert secret avec M. le Prince. « Mais je ne m'étonne pas de celui-ci, reprit-elle, c'est « un traître qui s'entend avec lui et qui est au déses- « poir de ce que vous lui faites tête. Mais à propos de « cela, continua-t-elle, il faut que je fasse réparation « à Lyonne, il a été trompé par Servien; il n'y a point « de sa faute en tout ce qui s'est passé ; et le pauvre « homme est si affligé d'avoir été soupçonné, que je « n'ai pu lui refuser la consolation qu'il m'a demandée, « qui est que ce soit lui qui traite avec vous tout ce « qu'il y aura à faire contre M. le Prince. »

Je vous ennuierois si je vous expliquois le détail qui avoit justifié M. de Lyonne dans l'esprit de la Reine, et je me contenterai de vous dire, en général, que son absolution ne me parut guère mieux fondée que les soupçons que l'on avoit pris, au moins jusque-là, de sa conduite. Je dis jusque-là, parce que vous allez voir que celle qu'il eut dans la suite, marqua un ménagement bien extraordinaire pour M. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce temps-là dans les plaintes de la Reine contre Lyonne et contre Servien, sur le traité qu'ils avoient projeté pour le gouvernement de Provence, je ne puis encore, à l'heure qu'il est, m'en former à moi-même aucune idée qui aille à les condamner ni à les absoudre, parce que les faits mêmes qui ont été les plus éclaircis sur cette matière se trouvent dans une si grande involution de circonstances obscures et bizarres, que je me ressouviens que l'on s'y perdoit dans les moments mêmes qui en étoient les plus proches. Ce qui est de constant, est que la Reine qui m'avoit parlé comme vous avez vu, le dernier

de mai, de Servien et de Lyonne, comme de deux traîtres, me parla du dernier, le 25 de juin, comme d'un fort homme de bien, et que le 28, elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avoit pas failli par malice, et que M. le Cardinal étoit très-persuadé de son innocence. J'ai toujours oublié de parler de ce détail à M. le Prince, qui seul le pourroit éclaircir.

Je reviens à ma conférence avec la Reine : elle dura jusques à deux heures après minuit, et je crus voir très-clairement et dans son cœur et dans son esprit qu'elle craignoit le raccommodement avec M. le Prince; qu'elle souhaitoit avec une extrême passion que M. le Cardinal en quittât la pensée, à laquelle il donnoit (ce disoit-elle) par un excès de bonté comme un innocent, et qu'elle ne comptoit pas pour un grand malheur la guerre civile. Comme elle convenoit pourtant que le plus court seroit d'arrêter, s'il étoit possible, M. le Prince, elle me commanda de lui en expliquer les moyens. Je n'ai jamais pu savoir la raison pour laquelle elle n'approuva pas celui que je lui proposai, qui étoit d'obliger Monsieur à exécuter la chose chez lui. J'y avois trouvé jour, et je savois bien que je ne serois pas désavoué. Elle n'y voulut jamais entendre, sous prétexte que Monsieur ne seroit jamais capable de cette résolution, et qu'il y auroit même trop de péril à la lui communiquer. Je ne sais si elle ne craignoit point que Monsieur, ayant fait un coup de cet éclat, ne s'en servît après contre elle-même. Je ne sais si ce que Hocquincourt me dit, le lendemain, de l'offre qu'il lui avoit faite de tuer M. le Prince en l'attaquant dans une rue, ne lui avoit pas fait croire que cette voie étoit encore plus décisive. Enfin elle rejeta absolument celle de Monsieur, qui étoit infaillible, et elle me commanda de conférer avec Hocquincourt, « qui vous dira (ajouta-

« t-elle) qu'il y a des moyens plus sûrs que celui que « vous proposez. »

Je vis Hocquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuse, qui me conta familièrement tout le particulier de l'offre qu'il avoit faite à la Reine. J'en eus horreur, et je suis obligé de dire, pour la vérité, que Madame de Chevreuse n'en eut pas moins que moi. Ce qui est d'admirable, est que la Reine, qui m'avoit renvoyé à lui la veille, comme à un homme qui lui avoit fait une proposition raisonnable, nous témoigna, à Madame de Chevreuse et à moi, qu'elle approuvoit extrêmement mes sentiments, qui étoient assurément bien éloignés d'une action de cette nature; et elle nous nia absolument que Hocquincourt la lui eût expliquée ainsi. Voilà le fait sur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. M. de Lyonne m'a dit depuis qu'un quart d'heure après que Madame de Chevreuse eût dit à la Reine que j'avois rejeté avec horreur la proposition d'Hocquincourt, la Reine dit à Senneterre[1], à propos de rien : « Le Coadjuteur n'est pas si hardi que je le « croyois[2]. »

1. Le Coadjuteur a déjà plusieurs fois parlé de Senneterre en termes très-louangeurs. Saint-Evremond ne le traite pas moins bien (*Œuvres mêlées*, t. II, p. 393) :

« Senneterre digne d'être nommé avec les rois et les empereurs par le seul mérite d'honnêteté; ce courtisan, aussi sage que délicat et poli, se laissoit aller mollement à l'amitié d'une jeune femme qu'il avoit épousée sur ses vieux jours. « Si vous saviez, disoit-il à ses amis, quel est l'état d'un homme de mon âge, qui n'a que soi-même à se présenter dans la solitude, vous ne vous étonneriez pas que j'aie cherché une compagnie qui me plaît, à quelque prix que ce fût. » Je ne l'en blâmerai jamais, ajoute Saint-Évremond, comment blâmer une chose que Salomon a autorisée par son exemple et que M. le maréchal d'Estrées vient d'autoriser par le sien. »

Le maréchal avait épousé, à l'âge heureux de 91 ans, Gabrielle de Longueval, fille de Manican.

2. La copie ancienne des Mémoires du cardinal de Retz, qui existe

Le lendemain [du jour dans lequel ce que je viens de vous dire se passa], je reçus un billet de Montrésor, à quatre heures du matin, qui me prioit d'aller chez lui sans perdre un moment. J'y trouvai M. de Lyonne, qui me dit que la Reine ne pouvoit plus souffrir M. le Prince, et qu'elle avoit des avis certains qu'il formoit une entreprise pour se rendre maître de la personne du Roi; qu'il avoit envoyé en Flandre pour faire un traité avec les Espagnols; qu'il falloit que lui ou elle pérît; qu'elle ne vouloit pas se servir des voies de sang, mais que ce qui avoit été proposé par Hocquincourt ne pouvoit pas avoir ce nom, puisqu'il l'avoit assurée, la veille, qu'il prendroit M. le Prince sans coup férir, pourvu que je l'assurasse du peuple. Enfin, je connus clairement par tout ce que Lyonne me dit, qu'il falloit que la Reine eût été encore fraîchement échauffée; et je trouvai, un moment après, que ma conjecture étoit bien fondée, car Lyonne même m'apprit que Ondédeï[1] étoit arrivé avec un mémoire sanglant contre M. le

à la Bibliothèque Impériale, contient de plus les lignes suivantes qui ne sont pas dans le manuscrit autographe :

« Et le maréchal du Plessis me dit, au même moment, presque à propos de rien, que le scrupule étoit indigne d'un grand homme. Je n'appliquai pas cette parole en ce temps-là, mais ce qui me l'a fait observer depuis, et ce qui m'a toujours fait croire que ce Maréchal savoit et approuvoit même l'entreprise d'Hocquincourt, est que M. le duc de Vitry m'a dit plus d'une fois que Madame Dormeuil, parente et amie intime du Maréchal, l'avoit envoyé quérir en ce temps-là, lui M. de Vitry, à Aigreville, où il étoit, et qu'elle lui avoit proposé à Picpusse, où il étoit venu à sa prière, d'entrer avec le Maréchal dans une entreprise contre la personne de M. le Prince. Elle s'adressoit mal, car je n'ai jamais connu personne plus incapable d'une action noire que M. le duc de Vitry. »

1. Dès que l'on connut l'arrivée d'Ondédeï à Paris, en 1651, il fut publié, dans cette ville, un libelle ayant pour titre : « *Lettre d'un marchand de Liége* à un sien correspondant de Paris, avec l'instruction secrète du cardinal Mazarin pour Zongo Ondédeï, retournant à Paris. »

Prince, et qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'appréhender la trop grande douceur de M. le Cardinal. Lyonne me parut, en son particulier, très-animé, et au delà même de ce que la bienséance le pouvoit permettre. Vous verrez par la suite que l'animosité de celui-ci étoit aussi affectée que celle de la Reine étoit naturelle.

Tout contribua, ces jours-là, à aigrir son esprit. Le Parlement continuoit avec chaleur sa procédure criminelle contre le Cardinal, qui se trouvoit convaincu, par les registres de Cantarini, d'avoir volé neuf millions[1]; et M. le prince avoit obligé les chambres de s'assembler malgré toute la résistance du Premier Président, et de donner un nouvel arrêt contre les commerces que les gens de la cour entretenoient avec lui. Les ordres de Brusle arrivant dans ces conjonctures, enflammèrent aisément la bile de la Reine, qui étoit assez naturellement susceptible d'un grand feu; et Lyonne, qui croyoit, à mon opinion, que M. le Prince

1. La *Mazarinade* du 11 mars 1651 disait de Mazarin :

Va rendre compte au Vatican
De tes meubles mis à l'encan;
Du vol de nos tapisseries,
De celui de nos pierreries;
Du sale trafic de Mondin,
Autre gredin fils de gredin.
De tes deux cents robes de chambre,
De tes excès de musc et d'ambre,
De tes habits vieux et nouveaux,
Du beau palais, de tes chevaux;
D'être cause que tout se perde,
De caleçons pleins de m.....
De tous tes manquements de foi,
De la nourriture du Roi;
De l'impudente simonie
Que tu fais sans cérémonie;
De tes conseils si violents,
De tes procédés insolents,
Du désordre de nos armées,
De nos provinces affamées, etc.

C.

demeureroit à la fin maître du champ de bataille, soit par la faction, soit par la négociation, et qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien pour m'engager à porter les choses à l'extrémité contre lui, apparemment pour découvrir tout mon jeu et pour tirer mérite de la connoissance qu'il lui en pourroit donner à lui-même. Il me pressa, à un point dont je suis encore surpris à l'heure qu'il est, de concourir à l'entreprise d'Hocquincourt, qui aboutissoit, toujours en termes un peu déguisés, à assassiner M. le Prince. Il me somma vingt fois, au nom de la Reine, de ce que je l'avois assurée que je lui ferois quitter le pavé. Les instances allèrent jusqu'à l'emportement, et il ne me parut que très-médiocrement satisfait de sa négociation avec moi, quoique je lui offrisse de faire arrêter M. le Prince au palais d'Orléans, où, en cas que la Reine continuât à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même à aller au Palais fort accompagné, et en état de m'opposer à ce que M. le Prince pourroit entreprendre contre son service,

Montrésor, qui étoit présent à cette conférence, a toujours cru que Lyonne me parloit sincèrement; que son intention véritable étoit de perdre M. le Prince, et qu'il ne prit le parti de le ménager qu'après qu'il eût vu que je ne voulois pas le sang, et qu'il crut, par cette raison, qu'il demeureroit à la fin le maître; et il est vrai qu'il me répéta deux ou trois fois, dans le discours, la parole de Machiavel, qui dit : « Que la plupart des « hommes périssent parce qu'ils ne sont qu'à demi « méchants. » Je suis encore convaincu que Montrésor se trompoit, que Lyonne n'avoit, dès qu'il commença à me parler, d'autre intention que de tirer de moi tout ce qui pouvoit être de la mienne, pour en faire l'usage qu'il en fit; et ce qui me l'a toujours persuadé,

est un certain air que je remarquai et dans son visage et dans ses paroles, qui ne se peut exprimer, mais qui prouve souvent beaucoup mieux que tout ce qui se peut expliquer. C'est une remarque que j'ai peut-être faite plus de mille fois en ma vie. J'observai aussi, en ce rencontre, qu'il y a des points inexplicables dans les affaires et inexplicables même dans leurs instants. La conversation que j'eus avec Lyonne, chez Montrésor, commença à cinq heures du matin et elle finit à sept. Lyonne en avertit à huit M. le maréchal de Gramont, qui la fit savoir à dix, par M. de Chavigny, à M. le Prince. Il y a apparence que Lyonne étoit bien intentionné pour lui. Il est constant, toutefois, qu'il ne lui découvrit rien du détail; qu'il ne nomma pas Hocquincourt, ce qui étoit toutefois le plus dangereux, et qu'il se contenta de lui faire dire que la Reine traitoit avec le Coadjuteur pour l'arrêter. Je n'ai jamais osé entamer avec M. de Lyonne cette matière, qui, comme vous voyez, n'a pas été le plus bel endroit de sa vie. M. le Prince, à qui j'en ai parlé, n'est pas plus informé que moi, à ce qui m'a paru, de l'irrégularité de cette conduite. La Reine, avec laquelle j'eus une fort longue conversation, deux jours après, sur le même sujet, en étoit aussi étonnée elle-même que vous le pouvez être. Ne doit-on pas admirer après cela l'insolence des historiens vulgaires, qui croiroient se faire tort s'ils laissoient un seul événement dans leurs ouvrages, dont ils ne démêlassent pas tous les ressorts, qu'ils montent et qu'ils relâchent presque toujours sur des cadrans de collége.

L'avis que M. de Lyonne fit donner à M. le Prince ne demeura pas secret. Je l'appris le même jour, à huit heures du soir, par Madame de Pommereux, à qui Flamarins l'avoit dit, aussi bien que le canal par lequel

il avoit été porté. J'allai, en même temps, chez Madame la Palatine, qui en avoit déjà été informée d'ailleurs, et qui me dit une circonstance que j'ai oubliée et qui étoit toutefois très-considérable, autant que je m'en puis ressouvenir, à propos de la faute que la Reine avoit faite de se confier à Lyonne. Je sais bien que Madame la Palatine ajouta que la première pensée de la Reine, après avoir reçu la dépêche de Brusle, dont je vous ai déjà parlé, avoit été de m'envoyer quérir dans le petit Oratoire, à l'heure ordinaire; mais qu'elle n'avoit osé de peur de déplaire à Ondédeï, qui lui avoit témoigné quelque ombrage de ces conférences particulières. La trahison de Lyonne étourdit tellement ce même Ondédeï, qu'il ne fut plus si délicat et qu'il pressa lui-même la Reine de me commander de l'aller trouver la nuit suivante.

J'attendis Gaboury devant les Jacobins; le rendez-vous du Cloître Saint-Honoré, qui étoit connu de Lyonne, n'ayant pas été jugé sûr, il me mena dans la petite galerie qui, par la même raison, fut choisie au lieu de l'Oratoire. Je trouvai la Reine dans un emportement inconcevable contre Lyonne, qui ne diminuoit pourtant rien de celui qu'elle avoit contre M. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hocquincourt, à laquelle elle donnoit toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté, en lui soutenant que le succès ne pouvoit l'être. Sa colère alla jusqu'aux reproches et jusqu'à me témoigner de la défiance de ma sincérité. Je souffris et ses reproches et la défiance, avec tout le respect et toute la soumission que je lui devois; et je lui répondis simplement ces propres paroles : « Votre Majesté, Madame, ne veut point le sang « de M. le Prince; et je prends la liberté de lui dire « qu'elle me remerciera un jour de ce que je m'oppose

« à ce qu'il soit répandu contre son intention; il le « seroit, Madame, devant qu'il fût deux jours, si l'on « prenoit les moyens que M. d'Hocquincourt pro- « pose. » Imaginez-vous, s'il vous plaît, que le plus doux auquel il s'étoit réduit, étoit de se rendre maître, à la petite pointe du jour, du pavillon de l'hôtel de Condé, et de surprendre M. le Prince au lit. Et considérez, je vous supplie, si ce dessein étoit praticable, sans massacre, dans une maison toute en défiance et contre l'homme du plus grand courage qui soit au monde. Après une contestation et fort vive et fort longue, la Reine fut obligée de se contenter que je continuasse de jouer le personnage que je jouois dans Paris : « Avec lequel, lui dis-je, j'ose vous promettre, « Madame, ou que M. le Prince quittera le pavé à « Votre Majesté, ou que je mourrai pour son service; « et ainsi mon sang effacera le soupçon qu'Ondédeï « vous donne de ma fidélité. »

La Reine, qui vit que j'étois touché de ce qu'elle m'avoit dit, me fit mille honnêtetés; elle ajouta que je faisois injustice à Ondédeï, et qu'elle vouloit que je le visse. Elle l'envoya quérir sur l'heure par Gaboury. Il vint habillé en vrai capitan de comédie et chargé de plumes comme un mulet. Ses discours me parurent encore plus fous que sa mine. Il ne parloit que de la facilité qu'il y avoit à terrasser M. le Prince et à rétablir M. le Cardinal. Il traita les instances que je faisois à la Reine de permettre que Monsieur arrêtât M. le Prince chez lui, de proposition ridicule et faite à dessein pour éluder les autres entreprises, et plus faciles et plus raisonnables, que l'on pouvoit faire contre lui. Enfin, tout ce que je vis ce soir-là de cet homme ne fut qu'un tissu et d'impertinence et de fureur. Il se radoucit un peu, sur la fin, à la très-hum-

ble supplication de la Reine, qui me paroissoit avoir une grande considération pour lui; et Madame la Palatine me dit, deux jours après, que tout ce que j'avois vu des manières de ce capitan avec la Reine n'étoit rien, au prix de ce qui s'étoit passé le lendemain, et qu'il l'avoit traitée avec une insolence que l'on ne se seroit pas pu imaginer. Elle fut un peu rabattue par le retour de Bartet, qui apporta une grande dépêche du Cardinal, qui blâmoit, même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui avoient empêché que la Reine ne donnât les mains à la proposition que je lui avois faite de faire arrêter M. le Prince chez Monsieur; qui faisoit mes éloges sur cette proposition; qui traitoit Ondédeï de fou, M. le Tellier de poltron, MM. Servien et Lyonne de dupes, et qui contenoit une instance, même pressante, à la Reine, de me faire expédier la nomination; de faire M. de Châteauneuf chef du Conseil, et de donner la surintendance des finances à M. de la Vieuville [1].

1. La *Muse historique* de Loret nous donne, de plus, les nouvelles suivantes de Paris (édition de M. Ravenel, p. 123, 128) :

> Cette semaine Caumartin
> A fait un somptueux festin
> Aux deux Chevreuse mère et fille,
> Où l'on mangea mainte morille,
> Des tourtes pleines de pignons,
> De beaux grands plats de champignons,
> Et deux mille autres friandises,
> Sans les fraises et les cerises.
>
> On dit que le prince François,
> Du sang lorrain et non françois,
> . . . .
> Pour se voir père de famille,
> D'épouser Chevreuse la fille.
> On croit que Monsieur Châteauneuf,
> Rentrant en grâce tout de neuf,
> Va reprendre, non sans mystère,
> Les fonctions du ministère.

La Reine me fit commander, une heure après que la dépêche de Brusle fut déchiffrée, de l'aller trouver entre minuit et une heure : elle m'en fit voir le déchiffrement qui me parut être le véritable. Elle me témoigna une joie sensible des sentiments où elle voyoit M. le Cardinal; elle me fit promettre de les mettre, en en rendant compte à Monsieur, dans leur plus beau jour, et d'adoucir son esprit sur son sujet le plus qu'il me seroit possible : « Car je vois bien, ajouta-t-elle, « qu'il n'y a que lui qui vous retienne, et que, si vous « n'aviez point cet engagement, vous seriez Mazarin. » Je fus très-aise d'en être quitte à si bon marché, et je lui répondis que j'étois au désespoir d'être engagé, et que je n'y trouvois de consolation que la croyance où j'étois que je serois, par cet engagement, moins inutile à son service que par ma liberté. La Reine me dit ensuite que l'avis du maréchal de Villeroi étoit qu'elle attendît la majorité du Roi, qui étoit proche, pour faire éclater le changement qu'elle avoit résolu pour les places du Conseil, parce que ce nouvel établissement, qui seroit très-désagréable à M. le Prince, tireroit encore de la dignité et de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité. « Mais, reprit-elle « tout à coup, il faudroit, par la même raison, re- « mettre votre nomination; M. de Châteauneuf est de

> Dont les dames, pour le moins seize,
> En ont le cœur transporté d'aise,
> Car il est facile et bénin,
> Envers le sexe féminin.
>
> (18 juin.) Si bien que Monsieur de Montrouge
> Et Monsieur le Coadjuteur,
> Quoique grand homme et grand docteur,
> Perdent maintenant l'espérance
> D'être un jour traités d'Éminence.
> O brave prélat de Gondi,
> Qui n'êtes pas un étourdi, etc.

« ce sentiment. » Elle sourit à ce mot, et elle me dit : « Non, la voilà en bonne forme; il ne faut pas donner « à M. le Prince le temps de cabaler à Rome contre « vous. » Je répondis ce que vous vous pouvez imaginer à la Reine, qui fit effectivement cette action de la meilleure grâce du monde, parce que le Cardinal l'avoit trompée la première en lui mandant qu'il falloit agir de bonne foi avec moi. Bluet, avocat du Conseil et intimissime d'Ondédeï, m'a dit plusieurs fois depuis que celui-ci lui avoit avoué, le soir qu'il arriva de Brusle à Paris, que le Cardinal ne lui avoit rien recommandé avec plus d'empressement que de faire croire à la Reine même que son intention pour ma promotion étoit très-sincère, parce que, dit-il à Ondédeï, Madame de Chevreuse la pénétreroit infailliblement si elle savoit elle-même ce que nous avons dans l'âme. Vous ne serez pas assurément surprise de ce qu'ils y avoient, qui étoit une résolution bien formée de me jouer, de se servir de moi contre M. le Prince, de me traverser sous main à Rome, de traîner la promotion et de trouver, dans le chapitre des accidents, de quoi la révoquer.

La fortune sembla, dans les commencements, favoriser leur projet : car comme je m'étois enfermé, le lendemain au soir, chez l'abbé de Bernay pour écrire à Rome avec plus de loisir et pour dépêcher l'abbé Charrier, que j'y envoyois pour y solliciter ma promotion, j'en reçus une lettre qui m'apprit la mort de Pancirole. Ce contre-temps, qui rompit en un instant les seules mesures qui m'y parussent certaines, m'embarrassa beaucoup, et avec d'autant plus de raison que je ne pouvois pas ignorer que le commandeur de Valençay [Henri d'Estampes], qui étoit ambassadeur pour le Roi et qui avoit pour lui-même de grandes

prétentions au chapeau, ne fît contre moi tout ce qui seroit en son pouvoir. Je ne laissai pas de faire partir l'abbé Charrier, qui, comme vous verrez par la suite, trouva fort peu d'obstacles à sa négociation, quoique M. le Cardinal n'oubliât aucun de tous ceux qu'il y put mettre. Il est à remarquer que la Reine, dans toute la conversation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de M. le Cardinal, ne s'ouvrit en façon du monde de ce qu'il avoit écrit par un billet séparé (à ce que M. de Châteauneuf me dit le lendemain), touchant la proposition du mariage de Mademoiselle d'Orléans, qui est présentement Madame de Toscane, avec le Roi. La grande Mademoiselle [1] [de Montpensier] y avoit beaucoup prétendu : le Cardinal le lui avoit fait espérer; comme elle vit qu'il n'en avoit aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la Frondeuse même avec emportement [2]. Elle témoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de M. le Prince. Monsieur la connoissoit si bien et il avoit si peu de considération pour elle, que l'on ne faisoit presque aucune réflexion sur ses démarches, dans les temps même où elles eussent dû être, au moins par sa qualité, de quelque considération. Vous me pardonnerez, par cette raison, le peu de soin que j'ai eu jusqu'ici de vous en rendre

1. Au sujet des projets de mariage pour Mademoiselle, mis en avant par Mazarin, voyez les *Instructions de ce ministre*, n° 157.

« Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans, après la Fronde (1654-1660), vécut tranquillement au palais du Luxembourg, dans une disgrâce que lui rendit facile à supporter sa naissance et sa fortune. Elle s'y forma une société qu'on ne peut pas appeler une société littéraire, et qui pourtant a laissé une trace profonde dans la littérature nationale. » Voyez à ce sujet l'ouvrage de M. V. Cousin sur *Madame de Sablé*, p. 39.

2. Le chapitre VIII des Mémoires de Mademoiselle (t. Ier, p. 271, édition de M. Cheruel) retrace la joie de cette princesse au sujet de la rupture de son père avec la cour.

compte. M. le Cardinal, qui crut que Monsieur pourroit se flatter plus facilement de l'espérance de faire épouser au Roi la cadette, dont l'âge étoit en effet beaucoup plus sortable, manda à la Reine de lui donner toutes les lueurs possibles de cette alliance, mais de se garder sur toutes choses de les faire jeter par moi, parce que, ajouta-t-il, le Coadjuteur en serreroit les mesures plus brusquement et plus étroitement qu'il ne convient encore à Votre Majesté. M. de Châteauneuf me fit voir ces propres paroles dans un billet qu'il me jura avoir été copié sur l'original même de celui du Cardinal. Il prioit la Reine de faire porter cette parole, ou plutôt cette vue à Monsieur par Béloy : « Si toutefois (portoit le billet) l'on continue à être « assuré de lui. » Monsieur m'a juré depuis, plus de vingt fois, que l'on ne lui avoit jamais fait cette proposition, ni directement ni indirectement. Ces deux faits paroissent bien contraires : voici ce qui n'est pas moins inexplicable.

Je vous ai déjà dit que le Cardinal blâmoit extrêmement, par sa dépêche, ceux qui avoient dissuadé la Reine d'accepter la proposition que je lui avois faite de faire arrêter M. le Prince au palais d'Orléans [1]. Je m'attendois, par cette raison, qu'elle en prendroit la pensée et qu'elle me presseroit même de lui tenir ce que je lui avois comme promis en le lui proposant. Je fus surpris au dernier point, quand je trouvai qu'elle ne me parut pas seulement y avoir fait réflexion; et je le suis encore, quand je la fais moi-même, que M. le Tellier, M. Servien et Madame la Palatine, que j'ai mis depuis sur cette matière cent

1. Sur ces mêmes événements, voyez les Mémoires de Madame de Motteville, chap. XLIV, t. III, de l'édition de M. Riaux. *Bibliothèque Charpentier.*

et cent fois, ne m'en ont pas paru plus savants que moi; et ce qui m'étonne encore beaucoup davantage est qu'ils ont tous convenu que la lettre du Cardinal étoit véritable et sincère en ce point. Je me confirme dans ce que j'ai dit ci-devant, qu'il y a des points dans les affaires qui échappent, par des rencontres même naturelles, aux plus clairvoyants, et que nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les histoires, si elles étoient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses, et qui, par conséquent, eussent été supérieurs à la vanité ridicule de ces auteurs impertinents qui, étant nés dans la basse-cour et n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de tout ce qui s'est passé dans le cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tous sens, qui, s'imaginant d'avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires, n'ont laissé aucun événement dont ils n'aient prétendu avoir développé l'origine et la suite. Je trouvai un jour, sur la table du cabinet de M. le Prince deux ou trois ouvrages, de ces âmes serviles et vénales [1], et M. le Prince me

1. La *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé* nous paraît rentrer dans la catégorie des ouvrages dont le cardinal de Retz vient de parler, comme on peut le voir par les deux fragments suivants :

« Pour l'abbaye d'Orcan, on dit qu'il étoit vrai qu'il (Retz) l'avoit refusée, mais on expliqua cette affaire, en nous assurant que dans l'accommodement qu'il avoit fait avec la cour, on lui avoit promis le premier bénéfice considérable qui vaqueroit; et ayant vaqué une abbaye de beaucoup plus grande considération que celle d'Orcan, le Cardinal, qui vouloit la retenir pour soi, quoiqu'il fût engagé à donner la première vacante audit sieur Coadjuteur, écrivit à MM. le Tellier et Servien pour faire en sorte que M. le Coadjuteur se contentât de celle d'Orcan; que M. le Tellier ne voulut point se charger de cette négociation, que M. Servien accepta et que M. le Coadjuteur refusa l'abbaye d'Orcan, mais non pas l'autre, qui étoit d'un plus grand revenu.

« Sur ce que M. le Coadjuteur demande s'il seroit dans les inté-

dit en voyant que j'y avois déjà jeté les yeux : « Ces « misérables nous ont faits, vous et moi, tels qu'ils

rêts du Mazarin quand bien il entreroit présentement dans le ministère, et si tout le monde n'eût point été bien aise qu'il y eût été établi après l'expulsion du Cardinal, toute la compagnie conclut qu'il étoit impossible, dans l'état présent des affaires, qu'il y entrât sans avoir traité avec le Cardinal ; que la Reine conservant toujours beaucoup d'affection pour ce ministre, tous ceux qui prétendoient recevoir quelques grâces de Sa Majesté, commençoient l'établissement de leur fortune en lui promettant de contribuer leurs soins pour son retour ; et que la Reine, après la sortie du Mazarin, n'eût jamais consenti que M. le Coadjuteur eût entré dans le conseil du Roi, puisque Sa Majesté eût approuvé, par ce consentement, la conduite de ce prélat, qu'elle a si souvent accusé d'ingratitude et de faction.

« Aux reproches que l'on fait à M. le Prince d'avoir voulu faire périr M. le Coadjuteur par des voies contraires à nos mœurs, quelqu'un dit que ce malheureux procès avoit causé bien du désordre ; mais qu'il étoit bien malaisé de démêler toutes ces intrigues ; qu'il étoit certain que M. le Cardinal s'en étoit servi pour perdre M. le Prince, mais que ç'avoit été de concert avec M. le Coadjuteur, qui, plus de quinze jours auparavant de sa justification, alloit tous les soirs au Palais-Cardinal, déguisé avec des habits de couleur et des plumes ; que c'étoit lui qui avoit pris soin de servir de parrain à Descoutures ; qu'il l'avoit recommandé au curé de Saint-Jean-de-Grève ; qu'il le tint caché dans le clocher de son église durant tout le procès ; que c'étoit M. le Coadjuteur qui avoit sollicité l'amnistie de Descoutures, de Desmartinaux, Canto et Sociando ; enfin, que depuis ce temps-là on avoit vu M. le Coadjuteur en parfaite intelligence avec les ennemis de M. le Prince.

« On dit qu'il étoit vrai que M. le Prince ne demandoit pas de place forte pour otage ; qu'il ne faisoit pas comme M. le Coadjuteur qui vouloit avoir le Mont-Olympe pour son ami et pour la sûreté de ceux de sa cabale, lorsqu'il se réconcilia ; mais quand on lut que si l'on manquoit de parole à M. le Prince, il devoit attendre du Parlement et du peuple le même secours qu'il en a déjà reçu, on s'écria que la raillerie étoit forte, puisque M. le Coadjuteur en avoit répondu depuis peu à la cour.

« Que si toutes les lois fondamentales de l'État étoient bien observées, les princes du sang seroient autrement considérés dans le conseil du Roi, puisqu'ils sont les légitimes administrateurs de l'État durant les minorités de nos Rois ; que le cardinal Mazarin, comme étranger, n'auroit jamais été admis dans le ministère ; que MM. de Gondi, comme étrangers, n'auroient jamais eu entrée dans le conseil de nos Rois ; qu'ils n'auroient jamais été pourvus des

« auroient été s'ils s'étoient trouvés en nos places. » Cette parole est d'un grand sens.

Je reprends ce qui se passa sur la fin de la conversation que j'eus, cette nuit-là, avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que M. le Prince s'y trouveroit ; et Madame la Palatine, à qui je dis, le lendemain, que j'avois observé une application particulière de la Reine sur ce point, me répondit ces propres paroles : « J'en sais la raison ; Servien lui dit à toutes « les heures du jour que vous êtes en concert avec « M. le Prince, et qu'il y aura des occasions où, par « le même concert, vous ne vous trouverez pas aux « assemblées du Parlement. » Je n'en manquai aucune, et je tins une conduite qui dut, au moins par l'événement, faire honte au jugement de M. Servien. Je n'y eus de complaisance pour M. le Prince, que celle qui ne lui pouvoit plaire. J'applaudissois à tout ce qu'il disoit contre M. le Cardinal, mais je n'oubliois rien de [1] tout ce qui pouvoit éclairer et les négociations et les prétextes ; et cette conduite étoit d'un grand embarras à un parti dont l'intention dans le fond n'étoit que de s'accommoder avec la cour, par les frayeurs qu'il prétendoit de donner au ministre.

L'inclination de M. le Prince étoit très-éloignée de la guerre civile, et celle de M. de la Rochefoucauld, qui gouvernoit Madame de Longueville et M. le prince

premiers bénéfices du royaume ; que M. le Coadjuteur ne seroit point aujourd'hui en état de vouloir aller témérairement de pair avec nos princes, et seroit trop heureux de faire paroître son habileté dans la banque de Florence. »

1. Cette phrase a été modifiée par le cardinal de Retz : il avait d'abord écrit : « Mais je n'oubliois pas les tons qui lui pouvoient donner à sa déclaration p... dans les négociations ridicules que la plupart des confidents de M. le Prince... »

de Conti, étoit toujours portée à la négociation. Les conjonctures obligeoient les uns et les autres à des déclarations et à des déclamations qui eussent pu aller à leurs fins, si ces déclarations et ces déclamations n'eussent été soigneusement expliquées et commentées par les Frondeurs, et du côté de la cour et du côté de la ville. La Reine, qui étoit très-fière, ne prit pas de confiance à des avances qui étoient toujours précédées par des menaces. Le Cardinal ne prit pas la peur, parce qu'il vit que M. le Prince n'étoit plus dominant, au moins uniquement, dans Paris. Le peuple, instruit du dessous des cartes, ne prit plus pour bon tout ce que l'on lui vouloit persuader sous le prétexte du Mazarin qu'il ne voyoit plus. Ces dispositions, jointes à l'avis que M. le Prince eut de ma conférence avec Lyonne et à celui que le Bouchet lui donna de la marche de deux compagnies des gardes, l'obligèrent de sortir, le sixième de juillet, sur les deux heures du matin, de l'hôtel de Condé et de se retirer à Saint-Maur.

Il est constant qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre et que la place n'étoit plus tenable pour lui dans Paris [1], à moins qu'il ne se fût résolu à y faire, dès ce temps-là, ce qu'il y fit depuis, c'est-à-dire à moins qu'il s'y fût mis publiquement sur la défensive. Il ne le voulut pas, parce qu'il ne s'étoit pas encore résolu à la guerre civile, à laquelle il est constant qu'il avoit une aversion mortelle. L'on a voulu blâmer son irrésolution, et je crois que l'on en doit plutôt louer le principe; et je méprise au dernier point l'insolence de ces âmes de boue, qui ont osé écrire et imprimer qu'un cœur aussi ferme et aussi éprouvé que celui de César ait été capable, en cette occasion, d'une alarme

1. Cette phrase avoit été d'abord autrement rédigée dans le manuscrit autographe; mais la modification n'en a pas changé le sens.

mal prise. Ces auteurs impertinents et ridicules mériteroient que l'on les fouettât publiquement dans les carrefours [1].

1. On aura, ce nous semble, de la peine à reconnaître le Grand Condé, même pendant les plus mauvais jours de la Fronde, dans les appréciations suivantes relatives à son caractère et qui sont tirées du livre récemment publié par M. Michelet, sous le titre de *Richelieu et la Fronde* :

« Condé, l'insolence. la violence, la brutalité militaire (p. 325), suivait son instinct, la haine de la loi. L'avarice le mettait du côté de la cour : il avait besoin de Mazarin pour dépouiller son frère Conti, en hériter, le jeter dans l'Église et lui donner le chapeau. L'ambition lui faisait écouter les paroles de Retz, enfin le prince à double face comprit qu'il fallait, pour forcer le Parlement à accepter un chef militaire, d'abord être du parti de la Reine, assiéger et forcer Paris. C'est le vrai sens de la conduite de Condé... Cette furieuse faim des Condé qu'on ne sait comment apaiser... Condé fait beau jeu à Mazarin, allant de sottise en sottise... Condé avait tenu dans l'affaire de Jarzé, la conduite d'un fou furieux (p. 333)... Condé sorti de sa prison tel qu'il y est entré, *borné*, brutal, aveugle (p. 344)... Condé a perdu terre. Il ne lui reste plus que la guerre civile, l'appel aux révoltes des provinces, déjà manquées et improbables, l'appel à l'Espagne impuissante, à l'Empereur, à Cromwell, *ou au Diable* (p. 348) ! »

Enfin on peut rapprocher aussi ce que dit le cardinal de Retz du Grand Condé qu'il avoit connu et dont il avoit été l'ennemi déclaré, du jugement suivant de M. Michelet (p. 259) sur ce personnage :

« C'étoit un homme de vingt ans, qui n'avoit rien de jeune, très-sinistre, figure d'oiseau de proie, la plus bizarre du siècle. Point de front et nez de vautour; des yeux sauvages et fort brillants; rien d'homme, quelque chose de moins ou de plus et d'une espèce différente. Annibal féroce et docile, servile en ses débuts, plus servile à la fin. Ce personnage étrange, nourri par Richelieu *dans sa ménagerie*, va éclater dans l'histoire, c'est Condé !... Cette figure crochue du Grand Condé (p. 259, 260). Il fut très-dur pour Mademoiselle de Brézé qu'il avoit épousée malgré lui, il vivoit à côté d'elle sans en tenir compte et tout à fait à part, maladif, ambitieux comme sa mère; avare comme son père... Richelieu le voyoit venir et il en étoit indigné. Cette chasteté persévérante, ce divorce dans le mariage pour en préparer un plus riche, montroit en celui-ci un homme qui passeroit son père. Il y avoit là avarice, insolence, l'orgueil et la haine secrète qu'il avoit sucés de sa mère, sœur de Montmorency (p. 262, 263). »

CHAPITRE XXVIII

LE PRINCE DE CONDÉ A SAINT-MAUR.

JUILLET 1651. — Le prince de Condé à Saint-Maur. — Ses amis politiques vont le rejoindre. — M. le duc d'Orléans en fait l'affligé. — La Reine négocie avec le prince de Condé et avec ses partisans. — Le maréchal de Gramont. — *Il est sage de cacher son aversion pour la faction quand on a le malheur d'y être engagé.* — *Le duc de la Rochefoucauld fait tous les matins une brouillerie et travaille tous les soirs à un rhabillement.* — Le duc de Bouillon, M. de Turenne et les autres amis de M. le Prince. — M. le Prince ne peut retourner à la cour tant que les créatures de Mazarin y tiendront les premières places. — M. de Chavigny et les trois sous-ministres. — Le prince de Condé se déclare contre eux. — Le prince de Conti au Parlement. — Il annonce que les desseins de la cour sur la personne de son frère l'ont obligé à quitter Paris. — Monsieur assure que la Reine n'a jamais eu de mauvais desseins. — La Reine désire un rapprochement avec M. le Prince. — Monsieur et M. le Prince. — *La peur qui grossit les objets donne du corps à tous les produits de l'imagination.* — *Les États de la Ligue assemblés à Saint-Maur.* — Entrevue de la Reine et du Coadjuteur. — Conversation au sujet de M. le Prince et de son parti. — Le Coadjuteur déclare à la Reine qu'il n'ambitionne pas d'être ministre. — *Personne ne cesse de prétendre, parce qu'il n'y a personne qui ne sache que Mazarin gouverne plus que jamais.* — *C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale, que de chasser le ministre d'un roi malgré lui.* — *Si Monsieur vouloit!* — *Il est impossible que la cour conçoive ce que c'est que le public.* — Exposé de l'état des affaires du royaume fait à la Reine par le Coadjuteur. — Il faut empêcher Monsieur de se joindre au prince de Condé. — *L'on ne sait au Palais-Royal ce que l'on veut.* — L'abbé Fouquet. — Madame la Palatine. — La lettre de M. le Prince et la réponse de la Reine. — La Reine ne veut pas être gênée dans le choix de ses ministres. — Le Premier Président et le prince de Conti. — *Un triste préambule de la guerre civile.*

Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de M. le Prince fit dans tous les esprits. Madame de Longueville, quoique malade, l'alla joindre aussitôt après, et MM. de Conti, de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucauld, de Richelieu et de la Mothe se rendirent en même temps auprès de lui. Il envoya

M. de la Rochefoucauld à Monsieur pour lui donner part des raisons qui l'avoient obligé de se retirer. Monsieur en fut et en parut étonné. Il en fit l'affligé. Il alla trouver la Reine, il approuva la résolution qu'elle prit d'envoyer M. le maréchal de Gramont à Saint-Maur [1], pour assurer M. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne. Monsieur, qui crut que M. le Prince ne reviendroit plus à Paris, après le pas qu'il avoit fait, et qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligeroit à bon marché, chargea M. le maréchal de Gramont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager sur des suppositions que l'on croit impossibles. Il

1. La *Muse historique* de Loret confirme ce passage des Mémoires du cardinal de Retz. On y lit, sous la date du 9 juillet 1651 :

Mercredi, durant la nuit blême,
Condé, Conti, Bouillon et même
L'épouse de votre papa,
Que possible un faux bruit trompa,
A Saint-Maur allèrent tous quatre,
Non pour se réjouir et s'ébattre.
. . . .
De peur d'être mis en cage.
Environ huit cents gentilshommes
Et deux ou trois cents moindres hommes,
Le lendemain les furent voir.
. . . .
D'autre côté, maints cordons bleus
Et cent braves gens avec eux,
Se rendirent près de la Reine,
Qui, sans doute, étoit fort en peine,
Pourquoi les princes in promptu
Avoient fait cet in exitu.
Gaston même alla vers elle
Avec affection et zèle,
Ensuite du Palais-Royal
Partit de Gramont maréchal,
Que jadis on nommoit de Guiche,
Pour, de la part d'Anne d'Autriche,
Aller dire audit Condé
Qu'il s'étoit sans cause évadé.

est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté.

Aussitôt que M. le Prince fut à Saint-Maur[1], il n'y eut pas un homme dans son parti qui ne pensât à s'accommoder avec la cour, et c'est ce qui arrive toujours dans les affaires dont le chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer, mais il est de la sagesse de cacher son aversion quand on a le malheur d'y être engagé. Téligny, beau-fils de M. l'amiral de Coligny, disoit, la veille du jour de la Saint-Barthélemy, que son beau-père avoit plus perdu dans le parti huguenot en laissant pénétrer sa lassitude, qu'en perdant les batailles de Moncontour et de Saint-Denis. Voilà le premier coup que celui de M. le Prince reçut, et d'autant plus dangereux qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps auquel ces sortes de blessures fussent si mortelles qu'à celui qui composoit son parti. M. de la Rochefoucauld, qui en étoit un des membres des plus considérables par le pouvoir absolu qu'il avoit sur l'esprit de M. le prince de Conti et sur celui de Madame de Longueville, étoit dans la faction ce que M. de Bullion avoit été autrefois dans les finances[2]; M. le cardinal de Richelieu disoit que celui-ci employoit douze heures du jour à la création de nouveaux offices et les douze autres à leurs suppressions; et Matha appliquoit cette remarque à M. de la Rochefoucauld, en disant qu'il faisoit tous les matins une brouillerie et que tous les soirs il travailloit à un

1. Aussitôt après la retraite du prince de Condé à Saint-Maur, il fut publié un *Avis aux gens de bien* et un *Second avertissement aux Parisiens*, etc. Voyez la *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 153 (*Coll. de la Société de l'histoire de France*).

2. Si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux, « on appeloit Bullion le Gros Guillaume Racourcy. Les gens de lettres le haïssoient, car il faisoit profession de les mépriser. »

rhabillement, c'étoit son mot. M. de Bouillon, qui n'étoit nullement content de M. le Prince et qui ne l'étoit pas davantage de la cour, n'aidoit pas à fixer les résolutions, parce que la difficulté de s'assurer des uns et des autres brouilloit à midi les vues qu'il avoit prises à dix heures, ou pour la rupture ou pour l'accommodement. M. de Turenne, qui n'étoit pas plus satisfait des uns ni des autres que M. son frère, n'étoit pas de plus, à beaucoup près, si décisif dans les affaires que dans la guerre. M. de Nemours, amoureux de Madame de Châtillon[1], trouvoit dans la crainte de s'en éloigner des obstacles aux mouvements que la vivacité de son âge, plutôt que celle de son humeur, lui pouvoit donner pour l'action. Chavigny, qui étoit rentré dans le cabinet, son unique élément, et qui y étoit rentré par le moyen de M. le Prince, ne pouvoit souffrir qu'il l'a-

1. Bussy-Rabutin rappelle cette galanterie du duc de Nemours avec Madame de Châtillon, dans sa *Carte du pays de Braquerie* déjà citée plusieurs fois :

« Châtillon, grande et belle ville par dehors et mal bâtie en dedans, le peuple y aime l'argent. Elle a été si fort persécutée par deux princes (le prince de Condé et le duc de Nemours), qu'elle a été contrainte de se jeter entre les bras de l'Église. Un abbé commandataire (Fouquet) en a été gouverneur, mais depuis chassé pour vouloir trop entreprendre sur les priviléges de la ville, et maintenant il n'y en a plus : car on les veut obliger à servir jour et nuit et à payer la dépense. »

Les Mémoires de Lenet sur le Grand Condé complètent les renseignements qui peuvent se rapporter à Madame de Châtillon et à sa passion pour le prince de Condé. Voyez notre édition, p. 218, 219.

Enfin, nous citons avec regret le passage suivant du livre de M. Michelet, *Richelieu et la Fronde*, p. 353 : « Condé était réellement un sauvage officier de la guerre de Trente ans, et il se fût déprincisé pour s'en aller, comme le duc de Lorraine, avec une bonne bande de voleurs aguerris batailler en Allemagne. Ne le pouvant, tenu, lié par sa maîtresse Madame de Châtillon, qui muselait ce *dogue*, il eût accepté volontiers l'offre du Mazarin de le laisser, Roi du midi, dormir tranquillement en Guienne. Mais sa sœur ne le voulait pas. »

bandonnât, et il pouvoit encore moins souffrir qu'il le tînt en bonne intelligence avec le Mazarin, qui étoit l'objet de son horreur. Viole, qui dépendoit de M. de Chavigny, joignoit aux sentiments toujours incertains de son ami sa timidité, qui étoit très-grande, et son avidité qui n'étoit pas moindre. Croissy, qui avoit l'esprit naturellement violent, étoit suspendu entre l'extrémité à laquelle son inclination le portoit, et la modération dont les mesures qu'il avoit toujours gardées très-soigneusement avec M. de Châteauneuf l'obligeoient de conserver au moins les apparences. Madame de Longueville, sur le tout, vouloit en des moments l'accommodement, parce que M. de la Rochefoucauld le souhaitoit, et désiroit, en d'autres, la rupture, parce qu'elle l'éloignoit de M. son mari qu'elle n'avoit jamais aimé, mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque temps.

Cette constitution des esprits[1] auxquels M. le Prince

1. Il est fait allusion à cette indécision des esprits, dans l'*Apologie des Frondeurs*, pamphlet attribué au Coadjuteur. Il commence ainsi :

« Nous ne serions pas dignes du nom que l'on nous a donné par dérision, et que nous avons rendu illustre par notre vertu inébranlable et par une fermeté que la calomnie n'a pu terrasser, si nous ne le purgions aujourd'hui d'une tache d'huile, ou plutôt d'un poison lent et sucré qui menaceroit notre réputation d'une mort tragique et sans remède, dans quelques jours. La quantité de personnes de cour qui briguent aujourd'hui cette qualité de Frondeur que la fortune a mise à la mode, nous donne une juste crainte que ces étrangers prétendant à notre adoption n'ayent point d'autre dessein que de profiter de notre succession seulement et d'hériter, par adresse, d'un parti qui ne s'est formé que pour la défense de l'État et pour la protection des bons et véritables François.

« Ce succès inespéré nous donne bien, à la vérité, quelque éclat, mais il est important que tout le monde sache que si nous avons eu la force de résister à la tentation d'une fortune jeune et pleine d'attraits, nous aurons le courage de mépriser celle d'une vieille fardée, qui, faute d'une beauté naturelle, ne doit avoir recours qu'aux enchantements de Circé pour perdre malicieusement une petite flotte si glorieusement échappée des écueils des sirènes et de la malice de

avoit affaire eût embarrassé Sertorius. Jugez, s'il vous plaît, quel effet elle pouvoit faire dans l'esprit d'un prince du sang couvert de lauriers innocents, et qui ne regardoit la qualité de chef de parti que comme un malheur, et même comme un malheur qui étoit au-dessous de lui[1]. L'une de ses plus grandes peines, à ce qu'il m'a dit depuis, fut de se défendre des défiances qui sont naturelles et infinies dans les commencements des affaires, encore plus que dans leur progrès et dans leurs suites. Comme rien n'y est encore formé et que tout y est vague, l'imagination qui n'y a point de bornes se prend et s'étend même à tout ce qui est possible. Le chef est responsable par avance de tout ce que l'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. M. le Prince se crut obligé, par cette raison, de ne point donner d'audience particulière à M. le maréchal de Gramont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé, et il se contenta de lui dire, en présence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la cour tant que les créatures de M. le Cardinal y tiendroient les premières places. Tous ceux qui étoient dans les intérêts de M. le Prince, et qui souhaitoient pour la plupart l'accommodement, trouvoient leur compte en cette proposition, qui, effrayant les subalternes du cabinet, les rendoit plus souples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigny, qui alloit et venoit de Paris à Saint-Maur et

nos mauvais amis, et de tant de tempêtes que nous avons souffertes. »

1. Saint-Évremond dit cependant du prince de Condé :

« Le naturel ardent de M. le Prince l'a fait croire impétueux dans les combats, lui qui se possède mieux dans la chaleur de l'action qu'homme du monde ; lui qui avoit plus de présence d'esprit à Lens, à Fribourg, à Nordlingen et à Senef qu'il n'en auroit eu peut-être dans son cabinet (*OEuvres mêlées*, t. II, p. 186). »

de Saint-Maur à Paris, se faisoit un mérite auprès de la Reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de M. le Prince avoit jeté, s'étoit plutôt attaché au Tellier, à Lyonne et à Servien, qu'au Cardinal même. Il ne laissoit pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenoit, qui étoit d'éloigner d'auprès de la Reine ceux dont le ministère véritable et solide offusquoit le sien, qui n'étoit qu'apparent et qu'imaginaire.

Cette vue, qui étoit assurément plus subtile que judicieuse, le charmoit à un point qu'il en parla à Bagnols, le jour que M. le Prince se fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus sage et la plus fine qui eût été faite de notre siècle. « Elle amuse le Cardinal, « lui dit-il, en lui faisant croire que l'on prend le « change, et qu'au lieu de presser la déclaration « contre lui, qui n'est pas encore expédiée, l'on se « contente de clabauder contre ses amis. Elle chasse « du cabinet les seules personnes à qui la Reine se « peut ouvrir, elle y en laisse d'autres auxquelles il « faudra nécessairement qu'elle s'ouvre faute d'autres, « et elle oblige les Frondeurs ou à passer pour Maza- « rins en épargnant ses créatures, ou à se brouiller « avec la Reine en parlant contre elle. » Ce raisonnement, que Bagnols me rapporta un quart d'heure après, me parut aussi solide pour le dernier article qu'il me sembla frivole pour les autres. Je m'appliquai soigneusement à y remédier, et vous verrez par la suite que je n'y travaillai pas sans succès.

Je vous ai déjà dit que M. le Prince se retira à Saint-Maur le 6 juillet 1651.

Le 7, M. le prince de Conti vint au Palais y porter les raisons que M. le Prince avoit eues de se reti-

rer[1]. Il ne parla qu'en général des avis qu'il avoit reçu, de tous côtés, des desseins de la cour contre sa personne. Il déclara ensuite que M. son frère ne pouvoit trouver aucune sûreté à la cour tant que MM. le Tellier, Servien et Lyonne n'en seroient pas éloignés. Il fit de grandes plaintes de ce que M. le Cardinal s'étoit voulu rendre maître de Brisach et de Sedan, et il conclut en disant à la compagnie que M. le Prince lui envoyoit un gentilhomme, avec une lettre. M. le Premier Président répondit à M. le Prince de Conti : que M. le Prince auroit mieux fait de venir lui-même au Parlement prendre sa place. L'on fit entrer le gentilhomme; il rendit sa lettre, qui n'ajoutoit rien à ce que M. le prince de Conti avoit dit. M. le Premier Président prit la parole en donnant part à la compagnie que la Reine lui avoit envoyé un gentilhomme, à cinq heures du matin, pour lui donner avis de cette lettre de M. le Prince, et pour lui commander de faire entendre à la compagnie que Sa Majesté ne désiroit pas que l'on fît aucune délibération qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. M. le duc d'Orléans ajouta : que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit

1. La *Muse historique* rend aussi compte de la séance du Parlement, ainsi qu'il suit (Édition de M. Ravenel, p. 135) :

Le lendemain, pour cette affaire,
Toute la gent parlementaire
Dedans le Palais s'assembla,
Ce qui la Reine un peu troubla.
Conti, de retour dans la ville,
Et Madame de Longueville,
Se trouvèrent pareillement
A ce concours du Parlement,
Disant pour excuser leur fuite,
Ou leur évasion susdite,
Touchant la crainte des prisons,
A peu près les mêmes raisons
Que j'ai ci-dessus déclarées,
Mais mieux dites et mieux nommées.

eu aucune pensée de faire arrêter M. le Prince; que les gardes, qui avoient passé dans le faubourg Saint-Germain, n'y avoient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins que l'on vouloit faire passer sans payer les droits; que la Reine n'avoit aucune part en ce qui s'étoit passé à Brisach. Enfin, Monsieur parla comme il eût fait s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine.

Comme je pris la liberté de lui demander, après la séance, s'il n'avoit pas appréhendé que la compagnie lui demandât la garantie de la sûreté de M. le Prince, dont il venoit de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très-embarrassé : « Venez chez « moi, je vous dirai mes raisons. » Il est certain qu'il s'étoit exposé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvénient qui n'étoit pas médiocre, et M. le Premier Président, qui servoit en ce moment la cour de très-bonne foi, le lui évita très-hardiment en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expédient, et en suppliant simplement Monsieur de rassurer M. le Prince et d'essayer de le faire revenir à la cour. Il affecta aussi de couler le temps de la séance, et ainsi on n'eut que celui de remettre l'assemblée au lendemain, et d'arrêter simplement qu'en attendant la lettre de M. le Prince seroit portée à la Reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit quand il fut revenu chez lui.

Il me mena dans le cabinet des livres, il en ferma les verrous, il jeta avec émotion son chapeau sur une table, et il s'écria en jurant : « Vous êtes une grosse dupe ou je suis une grosse bête. Croyez-vous que la Reine veuille que M. le Prince revienne à la cour ? — Oui, Monsieur, lui dis-je sans balancer, pourvu qu'il y vienne en état de se laisser prendre ou assommer. — Non, me répon-

dit-il, elle veut qu'il revienne à Paris en toute manière, et demandez à votre ami le vicomte d'Hostel ce qu'il m'a dit aujourd'hui de sa part, comme j'entrois dans la Grand'Chambre. » Voici ce qu'il lui avoit dit : que le maréchal du Plessis-Praslin, son frère, avoit eu ordre de la Reine, à six heures du matin, de prier Monsieur, de sa part, d'assurer le Parlement que M. le Prince ne courroit aucune fortune s'il lui plaisoit de revenir à la cour. « Je n'ai pas été jusque-là, ajouta « Monsieur, car j'ai mille raisons pour ne lui vouloir « pas servir de caution, et ni l'un ni l'autre ne m'y ont « obligé. Mais au moins vous voyez, continua-t-il, que « je n'ai pu moins dire que ce que j'ai dit, et vous « voyez de plus le plaisir qu'il y a d'avoir à agir entre « tous ces gens-là. La Reine dit avant-hier qu'il faut « qu'elle ou M. le Prince quitte le pavé; elle veut au- « jourd'hui que je l'y ramène et que je m'engage « d'honneur au Parlement pour sa sûreté. M. le Prince « sortit hier au matin de Paris pour s'empêcher d'être « arrêté, et je gage qu'il y reviendra devant qu'il soit « deux jours, de la manière que tout cela se tourne. « Je veux m'en aller à Blois et me moquer de tout. »

Comme je connoissois Monsieur et que je savois de plus que Raray, qui étoit à lui, mais qui étoit serviteur de M. le Prince, avoit dit la veille que l'on se tenoit à Saint-Maur très-assuré du palais d'Orléans, je ne doutai point que la colère de Monsieur ne vînt de son embarras, et que son embarras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à M. le Prince, dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient jamais à rien, parce qu'il étoit persuadé qu'il ne reviendroit plus à la cour. Comme il vit et que la Reine, au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offroit des sûretés en cas qu'il voulût revenir à Paris, et que cette conduite lui fit croire qu'elle

seroit capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal celui de Lyonne, du Tellier et de Servien, il s'effraya; il crut que M. le Prince reviendroit au premier jour à Paris, et qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser effectivement les ministres, mais pour lui en faire sa cour en se raccommodant avec elle, et en en tirant ses avantages particuliers, pour prix de la complaisance qu'il auroit pour elle en les rappelant. Monsieur crut, sur ce fondement, qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait, la veille, des reproches des mesures qu'il gardoit avec M. le Prince : « après ce « qu'il vous a fait, lui dit-elle, sans ce que je ne vous « en ai pas encore dit. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elle ne s'en est jamais expliquée plus clairement, ce qui me fait croire que ce n'étoit rien. Monsieur, qui venoit de charger M. le maréchal de Gramont de toutes les douceurs et de toutes les promesses possibles touchant la sûreté de M. le Prince, car ce fut l'après-dînée de ce même jour 7 de juillet que le maréchal de Gramont fit ce voyage de Saint-Maur, dont je vous ai parlé ci-dessus, et qui avoit été concerté la veille avec la Reine; Monsieur, dis-je, crut qu'ayant fait, d'une part, ce que la Reine avoit désiré, et prenant, de l'autre, avec M. le Prince tous les engagements qu'il lui pouvoit donner pour sa sûreté, il s'assuroit ainsi lui-même de tous les deux côtés. Voilà justement où échouent toutes les âmes timides. La peur, qui grossit toujours les objets, donne du corps à toutes leurs imaginations; elles prennent pour forme tout ce qu'elles se figurent dans la pensée de leurs ennemis, et elles tombent presque toujours dans des inconvénients très-effectifs, par la frayeur qu'elles prennent de ceux qui ne sont qu'imaginaires.

Monsieur vit, le 6 au soir, dans l'esprit de la Reine, de la disposition à s'accommoder avec M. le Prince, quoiqu'elle l'assuroit du contraire, et il ne pouvoit ignorer que l'inclination de M. le Prince ne fût de s'accommoder avec la Reine. La timidité lui fit croire que ces dispositions produiroient leur effet dès le 8; et il fait, dès le 7, sur ce fondement qui est faux, des pas qui n'auroient pu être judicieux que supposé que l'accommodement eût été fait dès le 5. Je le lui fis avouer à lui-même, devant que de le quitter, par ce dilemme : « Vous appréhendez que M. le Prince ne « revienne à la cour, parce que vous croyez qu'il en « sera le maître. Prenez-vous un bon moyen pour l'en « éloigner, en lui ouvrant toutes les portes et en vous « engageant vous-même à sa sûreté? Voulez-vous qu'il « y revienne pour avoir plus de facilité à le perdre? « Je ne vous crois pas capable de cette pensée à l'égard « d'un homme à qui vous donnez votre parole, à la « face de tout un Parlement et de tout le royaume. Le « voulez-vous faire revenir pour l'accommoder effecti- « vement avec la Reine? Il n'y a rien de mieux, pourvu « que vous soyez bien assuré qu'ils ne s'accommode- « ront pas ensemble contre vous-même, comme ils « firent il n'y a pas longtemps; mais je m'imagine, « Monsieur, que Votre Altesse Royale a bien su prendre « ses sûretés. » Monsieur, qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui représentois avec assez de force, et il me dit : « Voilà des inconvénients; mais « que faire en l'état où sont les choses? Ils se raccom- « moderont tous ensemble, et je demeurerai seul « comme l'autre fois. » — « Si vous me commandez, « Monsieur, lui répondis-je, de parler à la Reine, de « votre part, aux termes que je vais proposer à Votre « Altesse Royale, j'ose vous répondre que vous verrez,

« au moins bientôt, clair à vos affaires. » Il me donna la carte blanche, ce qu'il faisoit toujours avec facilité quand il se trouvoit embarrassé. Je la remplis d'une manière qui lui agréa ; je lui expliquai le tour que je donnerois à ce que je dirois à la Reine. Il l'approuva, et je fis supplier la Reine, par Gaboury, dès le soir même, de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite galerie.

Monsieur, à qui je fis savoir par Jouy que la Reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya, sur les neuf heures, chercher à l'hôtel de Chevreuse, où je soupois, pour me dire qu'il m'avouoit qu'il n'avoit été de la vie si embarrassé qu'il l'étoit ; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de sa faute ; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occasion où il sembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre toutes mesures ; que M. le Prince lui avoit fait dire par Croissy, à sept heures du matin, des choses qui lui donnoient lieu de croire qu'il ne reviendroit point à Paris ; que M. de Chavigny lui en avoit parlé, à sept heures du soir, d'une manière qui lui faisoit juger qu'il y pourroit être au moment où il me parloit. Il ajouta : que la Reine étoit une étrange femme ; qu'elle lui avoit témoigné la veille qu'elle étoit très-aise que M. le Prince eût quitté sa partie, et que ce qu'elle lui feroit dire par le maréchal de Gramont ne seroit que pour la forme ; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là, à six heures du matin, qu'il falloit faire tous ses efforts pour l'obliger à revenir ; qu'il m'avoit envoyé quérir pour me recommander encore de bien prendre garde à la manière dont je parlerois à la Reine : « Parce qu'enfin, « me dit-il, je vous déclare que voyant, comme je le « vois, qu'elle se va raccommoder avec M. le Prince, « je ne me veux brouiller ni avec l'un ni avec l'autre. »

J'essayai de faire comprendre à Monsieur que le vrai moyen de se brouiller avec tous les deux, seroit de ne pas suivre la voie qu'il avoit prise (ou du moins résolue) de faire expliquer la Reine. Il vétilla beaucoup sur la manière dont il étoit convenu à midi ; et je connus encore, en ce rencontre, que, de toutes les passions, la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, et que ceux qui en sont possédés aiment et retiennent les expressions qu'elle leur inspire, même dans les temps où ils se défendent, ou plutôt où on les défend des mouvements qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie [1].

1. M. Michelet vient de publier, sous le titre de *Richelieu et la Fronde*, un livre de la plus fiévreuse imagination, dans lequel il résume (p. 454) ainsi qu'il suit tous les événements racontés par le cardinal de Retz dans ses *Mémoires* : — « Pourquoi ai-je abrégé la Fronde? Pour l'éclaircir. Jusqu'ici elle reste obscure, parce que l'histoire y est restée l'humble servante des faiseurs de Mémoires et des anecdotiers. L'histoire a été éblouie de tant d'esprit, de ce feu d'artifice de bons mots, de saillies ; et moi j'en levais les épaules. Un fléau me poursuit dans cette Fronde, le vrai fléau de la France, dont elle ne peut se défaire, la race des sots spirituels. Dans la très-vieille France, il n'y avait que certains terroirs, surtout nos hâbleurs du Midi, qui nous fournissaient des plaisants ; mais depuis Henri IV et l'invasion gasconne, tout pays en abonde. Tout le royaume, dans la Fronde, se met à hâbler ; c'est que, de nos jours, les historiens de la Fronde, de ses héros et de ses héroïnes, admirant, copiant ce torrent de sottises bien dites et bien tournées, égayant ces gaietés ineptes de leurs légèretés assez lourdes, ont réussi à faire croire à l'Europe que la France, plus vieille de deux siècles, et moins amusante, à coup sûr, n'a pas beaucoup plus de cervelle. »

Plus loin, M. Michelet ajoute (p. 458) : « Un génie pénétrant, le sorcier hollandais Rembrandt, qui sut tout deviner dans son talent lugubre, daté de la grande joie du traité de Westphalie (1648), a parlé mieux ici que tous les politiques, tous les historiens (le *Christ à Emmaüs* que nous avons au Louvre). — On oublie la peinture. On entend un soupir. Soupir profond et tiré de si loin! Les pleurs de dix millions de veuves y sont entrés, et cette mélodie funèbre flotte et pleure dans l'œil du pauvre homme, qui rompt le pain du peuple. Il est bien entendu que la tradition du moyen âge

Comme ma conversation avec Monsieur s'échauffoit plus sur les termes, que sur la substance des choses dont il me paroissoit que je l'avois assez convaincu, M. le maréchal de Gramont entra, qui venoit de rendre compte à la Reine du voyage de Saint-Maur dont je vous ai déjà parlé, et comme il étoit fort piqué du refus que M. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à son voyage et à sa négociation un air de ridicule, qui ne me fut pas inutile. Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des États de la Ligue, assemblés à Saint-Maur. Ce fut ainsi que le Maréchal appela le conseil devant lequel il avoit parlé. Il peignit fort plaisamment tous les gens qui le composoient, et je m'aperçus que cette idée de plaisanterie diminua beaucoup, dans l'esprit de Monsieur, de la frayeur qu'il avoit conçue du parti de M. le Prince.

Je reçus, au moment que M. le maréchal de Gra-

est finie et oubliée, déjà à cent lieues de ce tableau. Une autre chose déjà est à la place, un océan dans la petite toile. Et quoi... l'âme moderne.

« De cette paix (de Westphalie) date la guerre qui nous divise et en France et ailleurs. Les deux peuples qui sont en ce peuple conservaient jusque-là un reste d'amitié. Mais la dualité éclate. D'une part, un petit peuple français, petit monde de cour, brillant, lettré et parlant à merveille. D'autre part, très-bas, plus bas que jamais, la grande masse gauloise des campagnes, noire, hâve, à quatre pattes, conservant le patois. L'écartement augmente, le divorce s'achève, par le progrès même de la haute France. Elle se trouve si loin de la basse, qu'elle ne la voit plus, ne la connaît plus, n'y distingue plus rien de vivant et pas même des ombres; mais quelque chose de vague, comme un zéro en chiffre. Des mots nouveaux commencent, d'abstraction terrible, meurtrière, où disparaît tout sentiment de la vie. — Plus d'homme, mais des particuliers, — tout à l'heure des individus. »

Nous avons reproduit fidèlement le texte du livre de M. Michelet *sur la Fronde*, qui vient de paraître chez Chamerot, libraire-éditeur.

mont sortit d'auprès de Monsieur, un billet de Madame la Palatine, qui ne servit pas moins à lui faire concevoir que les mesures du Palais-Royal n'étoient pas si sûres, qu'il fût encore temps d'y bâtir comme sur des fondements bien assurés. Voici les propres paroles du billet :

« Je vous prie que je vous puisse voir, au sortir de « chez la Reine : il est nécessaire que je vous parle. « J'ai été aujourd'hui à Saint-Maur, où l'on ne sait pas « ce que l'on peut, et je sors du Palais-Royal, où l'on « sait encore moins ce que l'on veut. »

J'expliquai ces mots à Monsieur à ma manière [1]; je lui dis qu'ils signifioient que tout étoit encore en son entier dans l'esprit de la Reine, et je l'assurai que pourvu qu'il ne changeât rien à l'ordre qu'il m'avoit donné de négocier de sa part avec elle, je lui rapporterois de quoi le tirer de la peine où je le voyois. Il me le permit, quoique avec des restrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la Reine et je lui dis que Monsieur m'avoit commandé de l'assurer encore de ce qu'il lui avoit protesté, la veille, touchant la sortie de M. le Prince, qui étoit que non pas seulement il ne l'avoit pas su, mais encore qu'il la désapprouvoit et qu'il la condamnoit au dernier point; qu'il n'entreroit en rien de tout ce qui seroit contre le service du Roi et contre le sien; que M. le Cardinal étant éloigné, il ne favoriseroit en façon du monde les prétextes que l'on vouloit prendre de la crainte de son retour, parce qu'il étoit persuadé que la Reine effectivement n'y pensoit plus; que M. le Prince ne songeoit qu'à animer son fantôme pour effaroucher les peuples, et que lui Monsieur,

1. Mots effacés : « en la manière que l'on pouvoit marquer que le Palais ne voudroit faire... »

n'avoit d'autre dessein que de les radoucir; que l'unique moyen pour y réussir, étoit de supposer le retour de M. le Cardinal pour impossible, parce que tant que l'on feroit paroître que l'on le craignoit comme proche, l'on tiendroit les peuples et même les parlements en défiance et en chaleur. Je commençai ma légation vers la Reine par ce préambule qui, pour vous dire le vrai, n'étoit pas fort nécessaire en cet endroit, pour essayer de juger, par la manière dont elle recevroit un discours dont le fond lui étoit très-désagréable, si un avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur étoit bien fondé. Valois, qui étoit à lui, m'assura, comme je montois en carrosse, qu'il avoit ouï Chavigny qui disoit à l'oreille à Goulas que la Reine étoit, depuis midi, dans une fierté qui lui faisoit craindre qu'elle n'eût quelque négociation cachée et souterraine avec M. le Prince. Je n'en trouvai aucune apparence, ni dans son air ni dans ses paroles.

Elle écouta tout ce que je lui dis fort paisiblement et sans s'émouvoir, et je fus obligé de passer plus tôt que je n'avois cru au véritable sujet de mon ambassade, qui étoit de la supplier de s'expliquer pour une bonne foi, avec Monsieur, de la manière dont il plaisoit à Sa Majesté qu'il se conduisît à l'égard de M. le Prince; que l'ouverture pleine et entière étoit encore plus de son service, en cette conjoncture, que de l'intérêt de Monsieur, parce que les moindres pas qui ne seroient pas concertés, seroient capables de donner des avantages à M. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils jetteroient de la défiance dans les esprits, dans une occasion où la confiance se pouvoit presque dire uniquement nécessaire. La Reine m'arrêta à ce mot et elle me dit d'un air qui paroissoit fort naturel et même bon: « A quoi ai-je manqué? Monsieur se plaint de

« moi depuis hier? » — « Non, Madame, lui répon-« dis-je; mais Votre Majesté lui témoigna hier, à « midi, qu'elle étoit très-aise que M. le Prince fût « sorti de Paris et elle lui a fait dire ce matin par le « vicomte d'Hostel qu'il ne lui pouvoit rendre un ser-« vice plus signalé qu'en obligeant M. le Prince de « revenir. » — « Écoutez-moi, reprit la Reine tout « d'un coup et sans balancer, et si j'ai tort, je consens « que vous me le disiez avec liberté. Je convins hier, « à midi, avec Monsieur, que nous enverrions, pour la « forme seulement, le maréchal de Gramont à M. le « Prince et que nous tromperions même l'ambassa-« deur qui, comme vous savez, n'a point de secret. « J'apprends hier, à minuit, que Monsieur a envoyé « Goulas, à neuf heures du soir, à Chavigny pour lui « ordonner de donner, de sa part, à M. le Prince, « toutes les paroles les plus positives et les plus par-« ticulières et d'union et d'amitié. J'apprends, au « même instant, qu'il a dit au président de Nesmond « qu'il feroit des merveilles au Parlement pour son « cousin. Puis-je moins faire, dans l'émotion où je vois « tout le monde sur l'évasion de M. le Prince, que de « prendre au moins quelque date pour me défendre à « l'égard de Monsieur, même des reproches qu'il est « très-capable de me faire peut-être dès demain. Je « ne me prends pas à vous de sa conduite; je sais « bien que vous n'êtes pas des concerts qui passent « par le canal de Goulas et Chavigny; mais aussi puis-« que vous ne pouvez les empêcher, vous ne devez « trouver étrange que je prenne au moins quelques « précautions. De plus, continua la Reine, je vous « avoue que je ne sais où j'en suis. M. le Cardinal est « à cent lieues d'ici: tout le monde me l'explique à sa « mode. Lyonne est un traître; Servien veut ou que

« je sorte demain de Paris, ou que je fasse aujourd'hui « tout ce qu'il plaira à M. le Prince, et cela à votre « honneur et louange ; le Tellier ne veut que ce que « j'ordonnerai ; le maréchal de Villeroi attend les vo-« lontés de Son Éminence. Cependant M. le Prince « me met le couteau à la gorge, et voilà Monsieur, « qui, pour rafraîchissement, dit que c'est ma faute « et qui veut se plaindre de moi, parce que lui-même « m'abandonne. »

Je confesse que je fus touché de ce discours de la Reine, qui sortoit de source. Elle remarqua que j'en étois ému, elle me témoigna qu'elle m'en savoit bon gré, et elle me commanda de lui dire, avec liberté, mes pensées sur l'état des choses[1]. Voici les propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi-même le lendemain.

« Si Votre Majesté, Madame, se peut résoudre à ne « plus penser effectivement au retour de M. le Cardi-« nal, elle peut sans exception tout ce qui lui plaira,

1. Les fréquentes entrevues du Coadjuteur avec la Reine avaient accrédité dans Paris le bruit déjà répandu que Retz désirait être ministre (voy. p. 137 ci-après). Le *Mercure de la cour* disait alors :

Que le Coadjuteur qui lorgne
Pour être ministre d'État,
Aussi bien que Servien le borgne,
Est de la Fronde un apostat.

Ce même bruit est démenti dans l'*Avis désintéressé sur la conduite de M. le Coadjuteur*, qui parut le 6 juillet 1651, par le passage suivant :

« Oui, mais il y a une crainte qui nous saisit. On dit que la Reine est si fort engagée dans le rétablissement du Cardinal, qu'on ne peut s'approcher de la cour sans entrer dans les mêmes intérêts et dans ses pensées.

« J'ai fait voir que M. le Coadjuteur ne pouvoit avoir part à ces engagements, s'il y en avoit encore quelques-uns ; qu'il y perdroit sa gloire, sa grandeur et sa sûreté, qui sont les principes de tous nos mouvements et de toutes nos actions. »

« parce que toutes les peines que l'on lui fait ne « viennent que de la persuasion où l'on est qu'elle ne « songe qu'à ce retour. M. le Prince est persuadé qu'il « peut tout obtenir en vous le faisant espérer. Mon-« sieur, qui croit que M. le Prince ne se trompe pas « dans cette vue, le ménage à tout événement. Le Par-« lement, à qui l'on présente tous les matins cet objet, « ne remet rien de la chaleur : le peuple augmente la « sienne. M. le Cardinal est à Brusle, et son nom fait « autant de mal à Votre Majesté et à l'État, que pour-« roit faire sa personne si elle étoit encore dans le « Palais-Royal. » — « Ce n'est qu'un prétexte, reprit « la Reine comme en colère, ne fais-je pas assurer « tous les jours le Parlement que son éloignement est « pour toujours et sans aucune espérance de retour ? » — « Oui, Madame, lui répondis-je, mais je supplie « très-humblement Votre Majesté de me permettre de « lui dire qu'il n'y a rien de secret de tout ce qui se « dit et de tout ce qui se fait au contraire de ces « déclarations publiques, et qu'un quart d'heure « après que M. le Cardinal eut rompu le traité de « M. Servien et de Lyonne, touchant le gouvernement « de Provence, tout le monde fut également informé « que le premier article étoit son rétablissement à la « cour. M. le Prince n'a pas avoué à Monsieur qu'il y « eût consenti, mais il est convenu que Votre Majesté « le lui avoit fait proposer et comme condition néces-« saire, et il le dit publiquement à qui le veut enten-« dre. » — « Passons, passons, dit la Reine, il ne sert « de rien d'agiter cette question. Je ne puis faire sur « cela plus que je n'ai fait. L'on le veut croire quoi « que je dise ; il faut donc agir sur ce que l'on veut « croire. » — « En ce cas, Madame, lui répondis-je, « je suis persuadé qu'il y a bien plus de prophéties à

« faire que de conseils à donner. » — « Dites vos prophéties, repartit la Reine, mais surtout qu'elles ne « soient pas comme celles des barricades. Tout de « bon, ajouta-t-elle, dites-moi, en homme de bien, ce « que vous croyez de tout ceci. Vous voilà cardinal, « autant vaut : vous seriez un méchant homme si vous « vouliez le bouleversement de l'État. Je vous con« fesse que je ne sais où j'en suis. Je n'ai que des « traîtres et des poltrons à l'entour de moi. Dites-moi « vos pensées en toute liberté. »

« Je commencerai, Madame, lui dis-je, quoique « avec beaucoup de peine, parce que je sais que ce « qui regarde M. le Cardinal est sensible à Votre Ma« jesté ; mais je ne me puis empêcher de lui dire en« core que, si elle se peut résoudre aujourd'hui à ne « plus penser à son retour, elle sera demain plus ab« solue qu'elle n'étoit le premier jour de la Régence, « et que si elle continue à le vouloir rétablir, elle ha« sarde l'État. » — « Pourquoi, reprit-elle, si Monsieur « et M. le Prince y consentoient ? » — « Parce que, « Madame, lui répondis-je, Monsieur n'y consentira « que quand l'État sera hasardé et que M. le Prince « n'y consentira que pour le hasarder. »

Je lui expliquai en cet endroit le détail de ce qui étoit à craindre. Je lui exagérai l'impossibilité de séparer Monsieur du Parlement, et l'impossibilité de regagner sur ce point le Parlement par une autre voie que par celle de la force, qui mettroit la couronne en péril. Je lui remis devant ses yeux les prétentions immenses de M. le Prince, de M. de Bouillon et de M. de la Rochefoucauld. Je lui fis voir au doigt et à l'œil qu'elle dissiperoit, quand il lui plairoit, par un seul mot, pourvu qu'il partît du cœur, ces fumées si épaisses et si noires ; et comme je m'aperçus qu'elle

étoit touchée de ce que je lui disois, et qu'elle prenoit particulièrement goût à ce que je lui représentois du rétablissement de son autorité, je crus qu'il étoit assez à propos de prendre ce moment pour lui expliquer la sincérité de mes intentions : « Et plût à Dieu, Madame, « lui ajoutai-je, qu'il plût à Votre Majesté de com« mencer à rétablir son autorité par ma propre perte. « L'on dit à toutes les heures du jour que je pense au « ministère, et M. le Cardinal s'est accoutumé à ces « paroles : « Il veut ma place. » Est-il possible, Ma« dame, que l'on me croie assez impertinent pour « m'imaginer que l'on puisse devenir ministre par « la faction, et que je connoisse si peu la fermeté de « Votre Majesté, que je puisse croire que je con« querrai la faveur à force d'armes ? Mais ce qui n'est « que trop vrai, est que ce qui se dit ridiculement du « ministère se fait réellement à l'égard des autres pré« tentions que chacun a. M. le Prince vient d'obtenir « la Guienne ; il veut Blaye pour M. de la Rochefou« cauld, il veut la Provence pour M. son frère ; M. de « Bouillon veut Sedan ; M. de Turenne veut comman« der en Allemagne ; M. de Nemours veut l'Auvergne ; « Viole veut être secrétaire d'État, Chavigny veut de« meurer en son poste ; et moi, Madame, je demande « le cardinalat. Plaît-il à Votre Majesté de se mettre « en état de se moquer de toutes nos prétentions, et « de les régler absolument selon ses intérêts et selon « ses volontés ? elle n'a qu'à renvoyer pour une bonne « fois M. le Cardinal en Italie, rompre tous les com« merces que les particuliers conservent avec lui, effa« cer de bonne foi les idées qui restent et qui se « renforcent même tous les jours de son retour, et « de déclarer ensuite qu'ayant bien voulu donner au « public la satisfaction qu'il a souhaitée, elle croit qu'il

« est de sa dignité de refuser aux particuliers les grâces « qu'ils ont demandées ou prétendues sous ce pré- « texte. Nul ne perdra plus que moi, Madame, à cette « conduite qui révoque ma nomination d'une manière « qui sera agréée généralement de tout le monde, « mais assurément de nul sans exception plus que de « moi-même, parce que je ne me la crois nécessaire « que pour des raisons qui cesseront dès que Votre « Majesté aura rétabli les choses dans l'ordre où elles « doivent être. » — « N'ai-je pas fait tout ce que vous « me proposez ? reprit la Reine ; n'ai-je pas assuré dix « fois Monsieur, M. le Prince et le Parlement que M. le « Cardinal ne reviendroit jamais ? Avez-vous pour cela « cessé de prétendre ? Et vous qui parlez tout le pre- « mier ? — Non, Madame, lui dis-je, personne n'a cessé « de prétendre, parce qu'il n'y a personne qui ne sache « que M. le Cardinal gouverne plus que jamais. Votre « Majesté me fait l'honneur de ne se pas cacher de « moi sur ce sujet, mais ceux à qui elle ne le dit pas « en savent encore plus que moi, et c'est ce qui perd « tout, Madame, parce que tout le monde se croit en « droit de se défendre de ce que l'on croit d'autant « moins légitime que Votre Majesté le désavoue pu- « bliquement. » — « Mais tout de bon, dit la Reine, « croyez-vous que Monsieur abandonnât M. le Prince, « s'il étoit bien assuré que M. le Cardinal ne revînt « pas ? » — « En pouvez-vous douter, Madame, lui « répondis-je, après ce que vous avez vu ces jours « passés ? Il l'eût arrêté chez lui si vous l'eussiez voulu, « quoiqu'il ne se croie nullement assuré qu'il ne doive « pas revenir. »

La Reine rêva un peu sur ma réponse, et puis tout d'un coup elle me dit même avec précipitation et comme ayant impatience de finir ce discours : « C'est

« un plaisant moyen de rétablir l'autorité royale que « de chasser le ministre d'un Roi malgré lui. » Elle ne me laissa pas reprendre la parole et elle la continua en me commandant de lui dire mes sentiments sur l'état des choses, comme elles étoient : « Car, ajouta- « t-elle, je ne puis faire davantage sur ce point que « ce que j'ai déjà fait et ce que j'ai fait tous les jours. » J'entendis bien qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus clairement. Je n'insistai pas directement, mais je fis la même chose en satisfaisant à ce qu'elle m'avoit commandé, qui étoit de lui dire mes pensées, car je repris ainsi le discours. :

« Pour obéir, Madame, à Votre Majesté, il faut que « je retombe dans les prophéties que j'ai tantôt pris la « liberté de lui toucher. Si les choses continuent « comme elles sont, Monsieur sera dans une perpé- « tuelle défiance que M. le Prince ne se raccommode « avec Votre Majesté par le rétablissement de M. le « Cardinal, et il se croira obligé, par cette vue, « et de le ménager toujours et de s'entretenir avec « soin dans le Parlement et parmi le peuple. M. le « Prince ou s'unira avec lui pour s'assurer contre ce « rétablissement, s'il n'y trouve pas son compte, ou « il partagera le royaume pour le souffrir jusques à ce « qu'il y trouve plus d'intérêt à le chasser. Les parti- « culiers qui ont quelque considération ne songeront « qu'à en tirer leurs avantages, qui auront mille sub- « divisions et dans la cour et dans la faction. Voilà, « Madame, bien des matières pour la guerre civile, « qui, se mêlant dans une étrangère aussi grande que « celle que nous avons aujourd'hui, peut porter l'État « sur le penchant de sa ruine. » — « Si Monsieur vou- « loit, reprit la Reine. » — « Il ne voudra jamais, Ma- « dame, lui répondis-je, l'on trompe Votre Majesté,

« si l'on le lui fait espérer; je me perdrois auprès de « lui si je le lui avois seulement proposé. Il craint « M. le Prince, il ne l'aime point; il ne peut plus se « fier à M. le Cardinal. Il aura dans des moments de « la foiblesse pour l'un et pour l'autre, selon ce qu'il « en appréhendera; mais il ne quittera jamais l'ombre « du public tant que ce public fera un corps, et il le « fera encore longtemps sur une matière sur laquelle « Votre Majesté elle-même est obligée de l'échauffer « toujours par de nouvelles déclarations. »

Je connus, en cet endroit encore plus que je n'avois jamais fait, qu'il est impossible que la cour conçoive ce que c'est que le public. La flatterie, qui en est la peste, l'infecte toujours au point qu'elle lui cause un délire incurable sur cet article; et je remarquai que la Reine traitoit dans son imagination ce que je lui en disois de chimère, avec la même hauteur que si elle n'eût jamais eu aucun sujet de faire réflexion sur des barricades. Je coulai sur cela, par cette considération, plus légèrement que la matière ne le portoit, et elle m'en donna d'ailleurs assez de lieu, parce qu'elle me rejeta dans le particulier de la manière d'agir de M. le Prince, en me demandant ce que je disois de la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement de MM. le Tellier, Lyonne et Servien. Comme j'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette proposition n'étoit point le hausse-pied de quelque négociation souterraine, je souris à cette question de la Reine, avec un respect que j'assaisonnai d'un air de mystère.

La Reine, dont tout l'esprit consistoit en l'air, l'entendit, et elle me dit : « Non, il n'y a rien que ce que « vous voyez comme moi et comme tout le monde. « M. le Prince a voulu tirer de moi de quoi chasser « douze ministres, par l'espérance de m'en laisser un

« qu'il m'auroit peut-être ôté le lendemain. L'on n'a « pas donné dans ce panneau; il en tend un autre; il « me veut ôter ceux qui me restent, c'est-à-dire il « propose de me les ôter, car si l'on lui veut donner « la Provence, il me laissera le Tellier et peut-être « que j'obtiendrai Servien pour le Languedoc. Qu'en « dit Monsieur? » — « Il prophétise, Madame, lui ré- « pondis-je, car comme je l'ai déjà dit à Votre Majesté, « que peut-on dire en l'état où sont les affaires ? » — « Mais enfin, qu'en dit-il? reprit la Reine; ne se join- « dra-t-il pas à M. le Prince pour me faire faire encore « ce pas de ballet? » — « Je ne le crois pas, Madame, « repartis-je, quand je me ressouviens de ce qu'il m'en « a dit aujourd'hui, et je n'en doute pas quand je fais « réflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain. » — « Et vous, dit la Reine, que ferez-vous? » — « Je me « déclarerai en plein Parlement, répliquai-je, et en « chaire même contre la proposition, si Votre Majesté « se résout à se servir de l'unique et souverain re- « mède; et j'opinerai apparemment comme les autres, « si elle laisse les choses en l'état où elles sont. »

La Reine, qui s'étoit fort contenue jusque-là, s'emporta[1] à ce mot; elle éleva même la voix, et elle me

1. Les emportements de la reine Anne, dont le cardinal de Retz parle souvent, peuvent-ils justifier cette assertion de M. Michelet émise dans son ouvrage récemment publié, *Richelieu et la Fronde* (p. 314)?

« Une chose grave à observer dans l'histoire des révolutions, c'est de savoir si les acteurs parlent avant ou après le repas. Aux assemblées publiques, les séances du soir, pour cette raison, sont toujours orageuses. Anne d'Autriche dînait à midi, et dînait fort. De là ses paroles violentes, ses hasardeux *spropositi*, qui dans une révolution plus sérieuse, l'eussent mise sur la voie de Charles Ier. ».

Et plus loin : « Cependant le Parlement en corps va au Palais-Royal redemander ses membres à la Reine. Elle venait de dîner. Rouge, emportée, elle dit avec un geste de furie : « Je les rendrai, mais morts. » Elle passe dans sa chambre grise, claquant la porte

dit que je ne lui avois donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre en face. « Je suis bien « éloigné, Madame, de cette insolence et de cette folie, « lui répondis-je, puisque je n'ai supplié Votre Majesté « de me permettre d'avoir l'honneur de la voir aujour- « d'hui, que pour savoir, de la part de Monsieur, ce « qu'il vous plaît, Madame, de lui commander, pour « prévenir celle dont M. le Prince vous menace. Il y a « quelque temps que je disois à Votre Majesté que « l'on est bien malheureux de tomber dans des temps « où un homme de bien est obligé, même par son « devoir, de manquer au respect qu'il doit à son « maître. Je sais, Madame, que je ne l'observe pas en « vous parlant comme je fais sur le sujet de M. le « Cardinal; mais je sais, en même temps, que je parle « et que j'agis en bon sujet, et que tous ceux qui font « autrement sont des prévaricateurs qui plaisent, mais « qui trahissent et leur conscience et leur devoir. « Votre Majesté me commande de lui dire mes pensées « avec liberté, et je lui obéis. Qu'elle me ferme la « bouche, elle verra ma soumission, et que je rappor- « terai simplement à Monsieur et sans réplique ce dont « elle me fera l'honneur de me charger. »

La Reine reprit tout d'un coup un air de douceur, et elle me dit : « Non, je veux au contraire que vous « me disiez vos sentiments : expliquez-les-moi à fond. » Je suivis son ordre à la lettre; je lui fis une peinture la plus au naturel qu'il me fut possible de l'état où les affaires étoient réduites; j'achevai le crayon que vous en avez déjà vu ébauché. Je lui dis toute la vérité, avec la même sincérité et la même exactitude que j'aurois

au nez du Parlement .. Mais cette femme insensée, pleine de viande (et peut-être de vin), parlait de faire accrocher aux fenêtres cinq ou six des parlementaires qui venaient la sauver (p. 323). »

eues si j'avois cru en devoir rendre compte à Dieu, un quart d'heure après. La Reine en fut touchée, et elle dit le lendemain, à Madame la Palatine, qu'elle étoit convaincue que je parlois du cœur, mais que j'étois aveuglé moi-même par la préoccupation[1]. Ce qui me parut, est qu'elle l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement qu'elle avoit pour M. le Cardinal, et que son inclination l'emportoit toujours sur les velléités que je lui voyois, de temps en temps, d'entrer dans les ouvertures que je lui faisois pour rétablir l'autorité royale aux dépens et des Mazarins et des Frondeurs. Je remarquai que, sur la fin de la conversation, elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet; et que comme elle vit que je le faisois effectivement avec sincérité et avec bonne intention, elle m'en témoigna de la reconnoissance.

J'appréhenderois de vous ennuyer, si je m'étendois davantage sur un détail qui n'est déjà que trop long; et je me contenterai de vous dire que le résultat fut que je ferois tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à M. le Prince, pour demander l'éloignement de MM. le Tellier, Servien et Lyonne, en lui donnant parole, de la part de la Reine, qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec M. le Prince,

1. Le Coadjuteur s'est assez fait connaître dans toutes les circonstances au lecteur de ses Mémoires, pour mériter un jugement éclairé et impartial. M. Michelet nous en fait cependant le portrait suivant :

« Retz, petit prélat fanfaron, duelliste, plus que galant, basset à jambes torses, laid, noiraud, un nez retroussé; mais les yeux faisant tout passer, étincelants d'esprit, d'audace et de libertinage. Peu furent cruelles à ce fripon, il supprimoit les préalables et sauvoit l'ennui des préfaces (p. 321). Pendant la Fronde, le Parlement agit faiblement, gauchement. Le blâme en est surtout au vrai chef de Paris, à son petit prélat, son tribun tonsuré, qui sous sa calotte, couvroit plus d'esprit que de sens, plus de saillies que de cervelle (p. 328). »

sans la participation et le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole, et la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois que les lueurs d'accommodement entre le Palais-Royal et Saint-Maur n'étoient pas tout à fait éteintes. Je le crus encore bien davantage, quand je vis qu'il m'étoit impossible d'obliger la Reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre, ou pour procurer le retour de M. le Prince à la cour, ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard, depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même; mais je connus clairement, à ses manières et même à quelqu'une de ses paroles, qu'elle en avoit changé plus de trois fois depuis que j'étois dans la galerie; et je me ressouvins de ce que Madame la Palatine m'avoit écrit, que l'on ne savoit au Palais-Royal ce que l'on y vouloit. Je ne laissai pas d'insister et de presser la Reine, parce que je jugeois bien que Monsieur, qui étoit très-clairvoyant, ne recevant par moi qu'une parole vague et générale, à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parce qu'il se défioit beaucoup des intentions de la Reine pour lui, ne manqueroit pas de jeter et d'arrêter toute sa réflexion, et avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui rapportois du véritable dessein de la Reine; et je ne doutois pas que, par cette considération, il ne fît encore de nouveaux pas vers M. le Prince : ce que je n'estimois pas être de son service, non plus que de celui du Roi. Je parlai sur cela à la Reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, et de plus je n'y pouvois rien gagner, parce qu'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite.

Il étoit presque jour quand je sortis du Palais-Royal; et ainsi je n'eus pas le temps d'aller chez Madame la Palatine, qui m'écrivit un billet, à six heures du matin, par lequel elle me faisoit savoir qu'elle m'attendoit dans un carrosse de louage devant les Incurables. J'y allai aussitôt, dans un carrosse gris. Elle m'expliqua son billet du soir. Elle me dit que M. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les discours de Madame de Longueville, qu'il ne connoissoit pas sa force, en ce qu'il croyoit ses ennemis beaucoup plus unis et beaucoup plus concertés qu'ils n'étoient; que la Reine ne savoit où elle en étoit; qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de M. le Prince, que l'autre elle remercioit Dieu de ce qu'il étoit sorti de Paris; que cette variété venoit des différents conseils que l'on lui donnoit; que Servien lui disoit que l'État étoit perdu si M. le Prince s'éloignoit; que le Tellier balançoit; que l'abbé Fouquet, qui étoit nouvellement revenu de Brusle, l'assuroit que M. le Cardinal seroit au désespoir, si elle ne se servoit de l'occasion que M. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pousser; que l'abbé Fouquet soutenoit savoir le contraire, de science certaine; que tout iroit ainsi jusqu'à ce que l'oracle de Brusle eût décidé; et sur le tout, qu'elle, la Palatine, étoit persuadée qu'il y avoit des propositions sous terre qui aidoient encore à tenir la Reine dans ces incertitudes.

Voilà ce que Madame la Palatine me dit avec précipitation, parce que le temps d'aller au Palais pressoit et Monsieur avoit envoyé déjà deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carrosse; je lui rendis compte, en fort peu de paroles, de ma commission. Je lui exposai le fait, ou plutôt je le dis tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avois prédit à la Reine; et

dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisoit donner n'étoit précédée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble, dans la conjoncture dont il s'agissoit, il se mit à siffler et à me dire : « Voilà une bonne drogue ! « Allons, allons au Palais. » — « Mais encore, Mon- « sieur, lui dis-je, il me semble qu'il seroit bon que « Votre Altesse Royale résolût ce qu'elle y dira. » — « Qui diable le peut savoir? Qui le peut prévoir? Il n'y « a ni rime ni raison avec tous ces gens ici. Allons, « et quand nous serons dans la Grand'Chambre, nous « trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui « samedi. » Ce l'étoit pourtant et le 8 de juillet 1651.

Aussitôt que Monsieur eut pris sa place, M. Talon, avocat général, entra avec ses collègues, et dit qu'il avoit porté à la Reine, la veille, la lettre que M. le Prince avoit écrite au Parlement; que Sa Majesté avoit fort agréé la conduite de la compagnie, et que M. le Chancelier avoit mis entre les mains de M. le Procureur Général un écrit par lequel elle seroit informée des volontés du Roi. Cet écrit portoit que la Reine étoit extrêmement surprise de ce que M. le Prince avoit pu douter de la vérité des assurances qu'elle avoit données tant de fois; qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne; qu'elle ne s'étonnoit pas moins des soupçons qu'il témoignoit touchant le retour de M. le Cardinal; qu'elle déclaroit qu'elle vouloit religieusement observer la parole qu'elle avoit donnée sur ce sujet au Parlement; qu'elle ne savoit rien du mariage de M. de Mercœur[1] ni des négociations de Sedan;

1. Les projets de mariages de Mazarin pour ses nièces avaient donné lieu à un libelle, intitulé : *Entretien de M. le duc de Vendôme avec MM. les ducs de Mercœur et de Beaufort, ses enfants*, 1649, et à un autre : *Entretien du cardinal Mazarin avec ses nièces*. « Rare et détestable, » dit l'auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*, t. I, p. 362 (*Coll. de la Société de l'histoire de France*).

qu'elle avoit plus sujet que personne de se plaindre de ce qui s'étoit passé à Brisach. (Je vous entretiendrai tantôt de ces trois derniers articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de MM. le Tellier. Servien et Lyonne, elle vouloit bien que l'on sût qu'elle ne prétendoit pas d'être gênée dans le choix des ministres du Roi son fils, ni dans celui de ses domestiques; et que la proposition que l'on lui faisoit sur ce point étoit d'autant plus injuste, qu'il n'y avoit aucun des trois nommés qui eût seulement fait un pas pour le rétablissement de M. le cardinal Mazarin. La compagnie s'échauffa beaucoup, après la lecture de cet écrit, sur ce qu'il n'étoit pas signé, ce qui, dans les circonstances, n'étoit d'aucune conséquence. Mais comme, dans ces sortes de compagnies, tout ce qui est de la forme touche les petits esprits et amuse même les plus raisonnables, l'on employa toute la matinée proprement à rien, et l'on remit l'assemblée au lundi. On supplia, en attendant, Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement.

Il y eut, dans cette séance, beaucoup de chaleur entre M. le prince de Conti et M. le Premier Président[1]. Celui-ci, qui n'étoit nullement content en son particulier de M. le Prince, qu'il croyoit, quoiqu'à mon

1. La *Muse historique* de Loret raconte ainsi cette séance (édition de M. Ravenel, p. 135) :

Le jour d'après, dans le lieu même,
Avec empressement extrême,
On se rassembla tout de bon;
Et Monsieur Armand de Bourbon,
Quoique très-jeune barbe, eut prise
Avec la grande barbe grise
Du premier président Molé.
Mais après qu'on eut bien parlé,
La cour n'en voulant point découdre,
Se sépara sans rien résoudre,
Sinon que quelqu'un plus hardi
Dit tout haut : Le reste à lundi.

opinion sans fondement, avoir obligé à plus de reconnoissance qu'il n'en avoit reçu; celui-ci, dis-je, parla avec force contre la retraite de Saint-Maur, et l'appela même un triste préalable de la guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui sembloient marquer les mouvements passés et causés par MM. les princes de Condé. M. le prince de Conti les releva même avec menaces, en disant qu'en tout autre lieu, il lui apprendroit à demeurer dans le respect qui est dû aux princes du sang. Le Premier Président repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, et qu'il avoit lieu de se plaindre lui-même que l'on l'osât interrompre dans sa place, où il représentoit la personne du Roi. L'on s'éleva de part et d'autre. Monsieur, qui étoit très-aise de les voir commis les uns avec les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre; et il dit à la fin, aux uns et aux autres, que tout le monde ne devoit s'appliquer qu'à radoucir les esprits, etc.

CHAPITRE XXIX

LES INDÉCISIONS DE MONSIEUR.

JUILLET 1650. — Inquiétude de Monsieur. — Il redoute un rapprochement entre la Reine et le prince de Condé. — Le Coadjuteur le rassure. — *Je songe plus à vos intérêts que vous n'y songez vous-même.* — Madame la Palatine. — Les ordres venus de Brusle. — La Reine offre à Monsieur de s'unir à elle contre M. le Prince. — Promesse faite par Monsieur au prince de Condé. — L'exclusion des sous-ministres le Tellier, Servien et Lyonne. — Le Coadjuteur et ses engagements vis-à-vis de la Reine. — Si la Reine tient sa parole d'exclure pour toujours Mazarin, Monsieur ne s'accommodera pas avec le prince de Condé. — Le premier président Molé demande à Monsieur de faire de nouveaux efforts pour l'accommodement de la Reine et de M. le Prince. — Émotion populaire à Paris et dans le Palais. — Conférence de Monsieur et du prince de Condé à Rambouillet. — Séance orageuse du Parlement. — L'avocat général Talon. — Avis du Coadjuteur. — Nouvelle conférence de la Reine avec le Coadjuteur. — *Voilà des maximes de républicain!* — Madame et Mademoiselle de Chevreuse au Parlement. — Elles sont insultées. — Le prince de Conti obligé de leur faire politesse. — Remontrances du Parlement. — Réponse de la Reine. — Nouvelle déclaration contre Mazarin. — M. le Prince au Parlement. — Sa conversation avec le premier président Molé. — *Les effets de la foiblesse sont plus prodigieux que ceux des passions les plus violentes.* — Explications données par Monsieur à la Reine. — La Reine demande au Coadjuteur de se déclarer contre M. le Prince et de lui faire quitter le haut du pavé. — Promesse du Coadjuteur et joie de la Reine.

Comme Monsieur fut de retour chez lui, il me mena dans le cabinet des livres, il ferma la porte et les verrous lui-même, il jeta son chapeau sur la table, et puis il me dit d'un ton fort ému qu'il n'avoit pas eu le temps, devant que d'aller au Palais, de me dire une chose qui me surprendroit, quoique pourtant elle ne me dût pas surprendre; qu'il savoit depuis minuit que le vieux pantalon (il appeloit ainsi M. de Châteauneuf) traitoit, par le canal de Saint-Romain et de Croissy, avec Chavigny, l'accommodement de M. le

Prince avec la Reine; qu'il n'ignoroit pas tout ce qu'il y avoit à dire sur cela, mais qu'il ne falloit pas disputer contre les faits; que celui-là étoit sûr : « Et si « vous en doutez (ajouta-t-il en me jetant une lettre), « tenez, voyez, lisez! » Cette lettre, qui étoit de la main de M. de Châteauneuf, étoit adressée à Croissy, et portoit entre autres ces propres mots : « Vous pou-« vez assurer M. de Chavigny que le commandeur de « Jars, qui n'est jamais dupe qu'en bagatelles, est « convaincu que la Reine marche de bon pied, et que « non pas seulement les Frondeurs, mais que le Tel-« lier même ne sait rien de notre négociation. Le « soupçon de M. de Saint-Romain n'est pas fondé. »

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que le Grand, premier valet de chambre de Monsieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croissy, l'avoit ramassé, et qu'il l'avoit porté à Monsieur. Il n'attendit pas que j'eusse achevé de le lire pour me dire : « Avois-je tort « de vous dire, ce matin, que l'on ne sait où l'on en « est avec tous ces gens-là. L'on dit toujours qu'il n'y « a point d'assurance au peuple, l'on a menti, il y a « mille fois plus de solidité que dans les cabinets. Je « veux m'aller loger aux Halles. » — « Vous croyez « donc, Monsieur (lui répondis-je), que l'accommo-« dement est fait? » — « Non (dit-il), je ne crois pas « qu'il le soit; mais je crois qu'il le sera peut-être à ce « soir. » — « Et moi, Monsieur, je serois persuadé « qu'il ne se peut faire par ce canal, s'il m'étoit per-« mis d'être d'un autre sentiment que celui de Votre « Altesse Royale. »

Cette question fut agitée avec chaleur. Je soutins mon opinion par l'impossibilité qui me paroissoit au succès d'une négociation dans laquelle tous les négociateurs se trouvoient, par une rencontre assez bizarre,

avoir par éminence, au moins pour cette occasion très-épineuse en elle-même, toutes les qualités les plus propres à rompre l'accommodement du monde le plus facile. Monsieur demeura dans son sentiment, parce que sa foiblesse naturelle lui faisoit toujours voir ce qu'il appréhendoit comme infaillible et même comme proche. Ce fut à moi de céder, comme vous pouvez croire, et de recevoir l'ordre qu'il me donna de faire dire, dès l'après-dînée, à la Reine, par Madame la Palatine, que son sentiment étoit qu'elle s'accommodât en toute manière avec M. le Prince, et que le Parlement et le peuple étoient si échauffés contre tout ce qui avoit la moindre teinture de Mazarinisme, qu'il ne falloit plus songer qu'à applaudir à celui qui a été assez habile (me dit-il même avec aigreur) pour nous primer à recommencer l'escarmouche contre le Sicilien.

J'eus beau lui représenter que, supposé même pour sûr ce qu'il croyoit très-proche, et ce que je tiendrois fort éloigné si j'osois le contredire, le parti qu'il prenoit avoit des inconvénients terribles, et celui particulièrement de précipiter encore davantage la Reine dans la résolution que l'on craignoit, et même l'obliger à prendre encore plus de mesures contre le ressentiment de Monsieur. Il crut que ces raisons que je lui alléguois n'étoient que des prétextes pour couvrir la véritable qui me faisoit parler, qu'il alla chercher dans l'appréhension qu'il s'imagina que j'avois qu'il ne s'accommodât lui-même avec M. le Prince; et il me dit qu'il prendroit si bien ses mesures du côté de Saint-Maur, que je ne devois pas craindre qu'il tombât dans l'inconvénient que je lui marquois, et que si la Reine l'avoit gagné de la main une fois, il le lui sauroit bien rendre. Il ajouta : « Je ne suis pas si sot « qu'elle croit, et je songe plus à vos intérêts que

« vous n'y songez vous-même. » Je confesse que je n'entendis pas ce que signifioit, en cet endroit, cette dernière parole. Je m'en doutai aussitôt après, car il ajouta : « M. le Prince, quoique enragé contre vous, « vous a-t-il nommé dans la lettre qu'il a écrite au « Parlement? » Je m'imaginai que Monsieur me vouloit faire valoir ce silence, et me le montrer comme une marque du ménagement que l'on avoit pour moi, à sa considération, et des précautions qu'il prendroit de ce côté-là sur mon sujet en cas de besoin.

Je jugeai de ce discours et de plusieurs autres qui le précédèrent et qui le suivirent, que la persuasion où il étoit que la Reine et M. le Prince étoient ou accommodés, ou du moins sur le point de s'accommoder, étoit ce qui l'avoit obligé à me commander d'en faire presser la Reine en son nom, dans la vue et de témoigner à elle-même qu'il ne se sentiroit pas désobligé de son accommodement, et de tirer mérite auprès de M. le Prince du conseil qu'il en donnoit à la Reine. Je fus tout à fait confirmé dans mon soupçon, par une conversation de plus d'une heure qu'il eut, un moment après que je l'eus quitté, avec Raray, qui étoit serviteur particulier de M. le Prince, comme je vous l'ai déjà dit, quoiqu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma force les sentiments de Monsieur, qui dans la vérité étoient plutôt des égarements de frayeur que des raisonnements. Je ne l'ébranlai point, et j'éprouvai, en ce rencontre, ce que j'ai encore observé en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut guère moins que moi du compliment que je la priai, de la part de Monsieur, de faire à la Reine.

Elle en revint toutefois, et plutôt et plus aisément, en faisant réflexion sur la constitution des choses, « qui « (dit-elle très-sensément) redresseront les hommes; « au lieu que, pour l'ordinaire, ce sont les hommes « qui redressent les choses. » Madame de Beauvais lui venoit de mander que Mestaier, valet de chambre du Cardinal, venoit d'arriver de Brusle, « et peut-être « (ajouta-t-elle) cet homme nous apporte-t-il de quoi « tout changer en un instant; » ce qu'elle disoit à l'aventure, et par la seule vue que M. le Cardinal ne pourroit jamais rien approuver de tout ce qui passeroit par le canal de Chavigny. Son pressentiment fut une prophétie, car il se trouva qu'en effet Mestaier avoit apporté des anathèmes plutôt que des lettres contre les propositions qui avoient été faites; et que bien qu'il fût l'homme du monde qui reçût toujours le plus agréablement, en apparence, ce qu'il ne vouloit pas en effet, il n'avoit gardé, en ce rencontre, aucune mesure qui approchât seulement de sa conduite ordinaire; ce que nous attribuâmes, Madame la Palatine et moi, à la force de l'aversion qu'il avoit pour les négociateurs. Châteauneuf lui étoit très-suspect; Chavigny étoit sa bête; Saint-Romain lui étoit odieux, et par l'attachement qu'il avoit à M. de Chavigny et par celui qu'il avoit eu à Munster à M. d'Avaux. Madame la Palatine, qui ne savoit pas encore, quand je lui parlois, ce que Mestaier avoit apporté, quoiqu'elle sût qu'il étoit arrivé, trouva à propos que je retournasse chez Monsieur pour lui dire que ce courrier auroit pu peut-être avoir donné à la Reine des nouvelles vues, et qu'elle jugeoit qu'il ne seroit que mieux, par cette considération, qu'elle n'exécutât pas la commission qu'il lui avoit donnée par moi devant que l'on pût être informé de ce détail.

Monsieur, que j'allai trouver sur-le-champ, s'arma contre cette ouverture, qui étoit très-sage, par une préoccupation qui lui étoit fort ordinaire, aussi bien qu'à beaucoup d'autres. La plupart des hommes examinent moins les raisons de ce que l'on leur propose contre leur sentiment, que celles qui peuvent obliger celui qui les propose à s'en servir. Ce défaut est très-commun et il est grand. Je connus clairement que Monsieur ne reçut, ce que je lui dis de la part de Madame la Palatine, que comme un effet de l'entêtement qu'il croyoit que nous avions l'un et l'autre contre M. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, et je connus encore, en cet endroit, qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même ne se fie jamais véritablement à personne. Il avoit plus de confiance en moi sans comparaison qu'en tous ceux qui l'ont jamais approché, sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la Reine eût été en des mains moins adroites que celles de Madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'événement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire, à quoi elle fut très-bien servie elle-même par la fortune, qui fit arriver ce Mestaier dont je viens de vous parler, justement au moment où il étoit absolument nécessaire pour rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter; car la Reine, qui étoit toujours soumise à M. le cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colère, se trouva, lorsque Madame la Palatine commença à lui parler, dans une disposition si éloignée d'aucun accommodement avec M. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur ne produisit en elle d'autre mouvement

que celui que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur et de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, et de désirer avec impatience de me parler. Madame la Palatine fut même chargée par la Reine de faire savoir, par mon canal, à Monsieur, le détail de la dépêche de Mestaier, et de me commander d'aller entre onze heures et minuit au lieu accoutumé.

Madame la Palatine ne douta pas, non plus que moi, que Monsieur ne dût avoir une grande joie de ce que je lui allois porter, et nous nous trompâmes beaucoup l'un et l'autre; car aussitôt que je lui eus dit que la Reine lui offroit tout sans exception, pourvu qu'il voulût de son côté s'unir parfaitement et sincèrement à elle contre M. le Prince, il tomba dans un état que je ne vous puis bien exprimer qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de celui où il n'est pas possible que vous ne vous soyez trouvée quelquefois. N'avez-vous jamais agi sur des suppositions qui ne vous plaisoient pas, et n'est-il pas vrai, toutefois, que quand ces suppositions ne se sont pas trouvées bien fondées, vous avez senti dans vous-même un combat qui s'y est formé entre la joie de vous être trompée à votre avantage et le regret d'avoir perdu les pas que vous y aviez faits? Je me suis retrouvé mille fois moi-même dans cette idée. Monsieur étoit ravi de ce que la Reine étoit bien plus éloignée de l'accommodement qu'il n'avoit cru, mais il étoit au désespoir d'avoir fait les avances qu'il avoit faites vers M. le Prince, et qu'il avoit faites dans la vue de cet accommodement qu'il croyoit bien avancé. Les hommes qui se rencontrent en cet état sont, pour l'ordinaire, assez longtemps à croire qu'ils

ne se sont pas trompés, même après qu'ils s'en sont aperçus, parce que la difficulté qu'ils trouvent à découdre le tissu qu'ils ont commencé, fait qu'ils se font des objections à eux-mêmes; et ces objections qui leur paroissent être des effets de leur raisonnement ne sont presque jamais que des suites naturelles de leur inclination.

Monsieur étoit timide et paresseux au souverain degré. Je vis, dans le moment que je lui appris le changement de la Reine, un air de gaieté et d'embarras tout ensemble sur son visage; je ne puis l'exprimer, mais je me le représente fort bien à moi-même; et quand je n'aurois pas eu d'ailleurs la lumière que j'avois des pas qu'il avoit faits vers M. le Prince, j'aurois lu dans ses yeux qu'il avoit reçu quelque nouvelle sur son sujet, qui lui donnoit de la joie et qui lui faisoit de la peine. Ses paroles ne démentirent pas sa contenance. Il voulut douter de ce que je lui disois, quoiqu'il n'en doutât pas. C'est le premier mouvement des gens qui sont de cette humeur et qui se trouvent en cet état. Il passa aussitôt au second, qui est de chercher à se justifier de la précipitation qui les a jetés dans l'embarras. « Il est bien temps, « me dit-il tout d'un coup, la Reine fait des choses « qui obligent les gens... » Il s'arrêta à ce mot, de honte à mon avis, de m'avouer ce qu'il avoit fait. Il tourna quelque temps, il siffla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée, et puis il me dit : « Que « diable direz-vous à la Reine? Elle voudra que je lui « promette que je ne concourrai pas à pousser les « ministreaux; et comment le lui puis-je promettre, « après ce que j'ai promis à M. le Prince? » Il me fit, en cet endroit, un galimatias parfait pour me justifier ce qu'il avoit fait dire à M. le Prince depuis vingt-

quatre heures; et je connus que ce galimatias n'alloit principalement qu'à me faire croire qu'il croyoit lui-même ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon, et je suis encore persuadé qu'il crut avoir réussi dans son dessein. Le lieu que je lui donnai de se l'imaginer, lui donna lieu à lui-même de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait assurément s'il m'eût cru mal satisfait, et j'en tirai enfin tout le détail de ce qu'il avoit fait. Le voici en peu de mots :

Comme il avoit posé pour fondement que M. le Prince étoit ou accommodé, ou sur le point de s'accommoder avec la cour, il crut, pour certain, qu'il ne hasardoit rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignoit pas que l'on acceptât ses offres contre la cour, parce que l'on s'accommodoit avec elle. Vous voyez d'un coup d'œil le frivole de ce raisonnement. Monsieur, qui avoit beaucoup d'esprit, le connut parfaitement dès qu'il se vit hors du péril qui le lui avoit inspiré. Mais comme il est toujours plus aisé de s'apercevoir du mal que du remède, il le chercha longtemps sans le trouver, parce qu'il ne le cherchoit que dans les moyens de satisfaire les uns et les autres. Il y a des occasions où ce parti est absolument impossible, et quand il l'est, il est pernicieux, en ce qu'il mécontente infailliblement les deux partis. Il n'est pas moins incommode au négociateur, parce qu'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi, par l'un et l'autre de ces motifs, de le dissuader à Monsieur; il ne fut pas en mon pouvoir, et j'eus ordre de faire agréer à la Reine que Monsieur se déclarât dans le Parlement contre les trois sous-ministres, en cas que M. le Prince continuât à demander leur éloignement, et j'eus, en même temps, permission de l'assurer que, moyennant cette condition, Monsieur se déclareroit

dans la suite contre M. le Prince, en cas que M. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions. Comme je ne croyois pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrer de tout point la Reine par un éclat de cette nature, je représentai à Monsieur, avec force, qu'il avoit beau jeu pour faire coup double, et même triple, en obligeant la Reine par la conservation des sous-ministres, qui dans le fond étoit assez indifférente; en faisant voir que M. le Prince, ne se contentant pas de la destitution du Mazarin, vouloit saper les fondements de l'autorité royale, en ne laissant pas même l'ombre de l'autorité à la Régente, et en satisfaisant, en même temps, le public par une aggravation, pour ainsi parler, contre le Cardinal, que je proposois en même temps, et que je m'assurai même de faire agréer à la Reine.

Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une lettre écrite par le Cardinal à la Reine, qu'il la supplioit de ne rien refuser de tout ce que l'on lui demanderoit contre lui, parce qu'il étoit persuadé, et que le plus que l'on désireroit après l'excès auquel on s'étoit porté tourneroit plutôt en sa faveur qu'autrement ce qu'il y auroit d'esprits modérés, et parce qu'il convenoit assez à son service que l'on amusât les factieux, c'étoit son mot, à des clabauderies qui ne pouvoient être tout au plus que des répétitions fort inutiles. Je ne tenois pas ce raisonnement de M. le Cardinal bien juste, mais je m'en servis pour former la conduite que j'eusse souhaité que Monsieur eût voulu prendre, et je raisonnois ainsi : « Si Monsieur concourt « à l'exclusion des sous-ministres, il fait apparemment le compte de M. le Prince, en ce qu'il obligera « peut-être la Reine d'accorder à M. le Prince tout ce « qu'il lui demandera. Il ne fera pas le sien du côté

« de la cour, parce qu'il outrera de plus en plus la « Reine, et qu'il outragera de plus tous ceux qui l'approchent. Il ne le fera pas non plus du côté du public, car, comme il le dit lui-même, M. le Prince « l'a gagné de la main; et comme c'est lui qui a fait « le premier la proposition de se défaire de ces restes « de Mazarinisme, il en a la fleur de la gloire, ce qui, « dans les peuples, est le principal. Voilà donc un « grand inconvénient, qui est celui de faire à la Reine « une peur dont M. le Prince se peut servir pour son « avantage; voilà, dis-je, un grand inconvénient, qui « est, de plus, accompagné d'un grand déchet de réputation, en ce qu'il fait voir Monsieur agissant en « second avec M. le Prince, et entraîné à une conduite « dont non pas seulement il n'aura pas l'honneur, « mais qui lui tournera même à honte, parce que l'on « prétendra que c'étoit à lui à commencer à la prendre. Quelle utilité trouvera-t-il qui puisse compenser « ces inconvénients? L'on ne s'en peut imaginer d'autre que celle d'ôter à la Reine des gens que l'on « croit affectionnés au Cardinal. Est-ce un avantage, « quand l'on pense que les Fouquet, les Bertet et les « Brachet passeront également la moitié des nuits auprès d'elle? que les d'Estrées, les Souvré et les « Senneterre y demeureront tout le jour, et que « ceux-ci y seront d'autant plus dangereux que la « Reine sera encore plus aigrie par l'éloignement des « autres.

« Je suis convaincu, par toutes ces considérations, « que Monsieur doit faire, à la première assemblée « des chambres, le panégyrique de M. le Prince, « sur la fermeté qu'il témoigne contre le retour de « M. le cardinal Mazarin, confirmer tout ce qui s'est « dit en son nom par M. le prince de Conti, touchant

« la nécessité des précautions qu'il est bon de prendre « contre son rétablissement, combattre publiquement, « et par des raisons solides, celle que l'on cherche « dans l'éloignement des trois ministres; faire voir « qu'elle est injurieuse à la Reine, à laquelle on doit « assez de respect et même assez de reconnaissance « pour les paroles qu'elle réitère en toutes occasions « de l'exclusion à jamais de M. le cardinal Mazarin, « pour ne pas abuser à tous les moments de sa bonté « par de nouvelles conditions, auxquelles on ne voit « plus de fin. Ajouter que si la proposition d'aller « ainsi de branche en branche venoit d'un fond dont « l'on fût moins assuré que de celui de M. le Prince, « elle seroit très-suspecte, parce que le gros de l'arbre « n'est pas encore déraciné. La déclaration contre le « Cardinal n'est pas encore expédiée. L'on sait que « l'on conteste encore sur des paroles. Au lieu de la « presser, au lieu de couronner, ou plutôt de cimen- « ter cet ouvrage, dont tout le monde est convenu, « l'on fait des propositions nouvelles qui peuvent faire « naître des scrupules dans l'esprit des mieux inten- « tionnés. Tel croit se sanctifier en mettant une « pierre sur le tombeau de Mazarin, qui croiroit faire « un grand péché s'il en jetoit seulement une petite « contre ceux dont il plaira dorénavant à la Reine de « se servir. Rien ne justifieroit davantage ce ministre « coupable, que de donner le moindre lieu de croire « que l'on voulût tirer en exemple journalier et même « fréquent ce qui s'est passé à son égard. La justice et « la bonté de la Reine ont consacré ce que nous avons « fait, avec des intentions très-pures et très-sincères, « pour son service et pour le bien de l'État. Il faut, « de notre part, y répondre par des actions, dans les- « quelles l'on connoisse que notre principal soin est

« d'empêcher que ce que le salut du royaume nous a « forcé de faire contre le ministre, ne puisse blesser « en rien la véritable autorité du Roi.

« Nous avons en ce rencontre un avantage très-si- « gnalé; la déclaration publique que la Reine a fait « faire tant de fois et à MM. les princes et au Parle- « ment, qu'elle excluoit pour jamais M. le Cardinal « du ministère, nous met en droit, sans blesser l'au- « torité royale qui nous doit être sacrée, de chercher « toutes les assurances possibles à cette parole, qui « ne lui doit pas être moins inviolable. C'est à quoi « Son Altesse Royale doit s'appliquer; mais pour s'y « appliquer et avec dignité et avec succès, il ne doit « pas, à mon opinion, prendre le change; et il doit faire « craindre au Parlement que l'on ne le lui veuille « donner, en lui proposant des diversions qui ne sont « que frivoles, au prix de ce qu'il y a effectivement à « faire. Ce qui presse véritablement est de bien fon- « der la déclaration contre M. le Cardinal. La pre- « mière que l'on a apportée étoit son panégyrique; « celle à laquelle on travaille n'est, au moins à ce que « l'on nous dit, fondée que sur les remontrances du « Parlement et sur le consentement de la Reine, et « ainsi pourroit être expliquée dans les temps. Son « Altesse Royale peut dire, demain, à la compagnie, « que la fixation, pour ainsi parler, de cette déclara- « tion est la précaution véritable et solide à laquelle « il faut s'appliquer; et que cette fixation ne peut être « plus sûre qu'en y insérant que le Roi l'exclut et de « son royaume et de ses conseils, parce qu'il est de « notoriété publique et incontestable que c'est lui qui « a rompu la paix générale à Munster. Si Monsieur « éclate demain dans le Parlement sur ce ton, que je « lui réponds de faire agréer ce soir par la Reine, il

« se réunit avec elle, en donnant une cruelle botte au « Mazarin. Il se donne l'honneur, dans le public, de « le pousser personnellement et solidement; il l'ôte à « M. le Prince en faisant voir qu'il n'affecte de n'atta- « quer que son ombre, et il fait connoître à tous les « esprits sages et modérés qu'il ne veut pas souffrir « que, sous le prétexte du Mazarin, l'on continue à « donner tous les jours de nouvelles atteintes à l'auto- « rité royale. »

Voilà ce que je conseillai à Monsieur, voilà ce que je lui donnai par écrit devant que de sortir de chez lui, voilà ce qu'il porta à Madame, qui étoit au désespoir de ce qu'il s'étoit engagé avec M. le Prince. Voilà ce qu'il approuva de toute son âme, et voilà toutefois ce qu'il n'osa faire, parce que n'ayant pas douté, comme je vous l'ai déjà dit, que M. le Prince ne s'accordât avec la cour, il lui avoit promis, à jeu sûr, à ce qu'il croyoit par cette raison, de se déclarer avec lui contre les sous-ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué, et tout ce que je pus tirer de lui, fut qu'il donnât sa parole à la Reine, et qu'il s'emploieroit fidèlement auprès de M. le Prince pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommés; et que s'il n'y pouvoit réussir et que lui fût obligé à parler contre eux, il déclareroit, en même temps à M. le Prince, que ce seroit pour la dernière fois, et que la Reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de M. le Cardinal, il ne se sépareroit plus de ses intérêts.

Madame, qui aimoit M. le Tellier, et qui étoit très-fâchée et par cette raison et par beaucoup d'autres que Monsieur ne fît pas davantage, lui fit promettre qu'il feroit le malade le lendemain, dans la vue de retarder l'assemblée des chambres et de se donner, par

ce moyen, le temps de l'obliger à quelque chose de plus. Aussitôt qu'elle eut obtenu ce point, elle le fit savoir à la Reine, en lui mandant, en même temps, que je faisois des merveilles pour son service. Ce témoignage, qui fut reçu très-agréablement, parce qu'il fut porté dans un instant où la Reine étoit très-satisfaite de Madame, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, facilita beaucoup ma négociation. J'allai le soir chez la Reine, que je trouvai avec un visage fort ouvert; et ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi, fut que ce visage ouvert ne se referma pas, même après que je lui eus déclaré et que je ne croyois pas que l'on pût empêcher Monsieur de concourir avec M. le Prince contre les sous-ministres, et que je ne me pourrois pas empêcher moi-même d'y opiner, si l'on en délibéroit au Parlement.

Vous devez être si fatiguée de tous ces dits et redits des conversations passées, que je crois qu'il est mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue, et que je me contente de vous rendre compte du résultat[1], qui fut que je m'appliquerois de

1. M. Michelet, dans son volume sur *Richelieu et la Fronde*, caractérise, ainsi qu'il suit, l'état de la Fronde à l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire en 1651 :

« Donc, contemplons, sans trop nous émouvoir, une révolution sans issue, sans résultat possible, dont la stérilité confirma la France dans l'amour du repos *quand même*, la résignation à la mort; que dis-je? l'amour pour la mort même et pour l'anéantissement. Rien autre chose qu'une répétition un peu vive de la danse éternelle, du triste menuet, s'avançant deux pas, reculant de trois, enfin tournant le dos (p. 316). »

« Cette révolution, aveugle et sans yeux, n'ayant de chef sincère qu'un pauvre octogénaire, détournée de son but par l'intrigue des curés, ayant pour centre un avorton de prêtre, ne pouvait qu'être une triste contre-épreuve d'un triste original, la tragi-comédie de la Ligue. L'ascendant des donneurs d'aumônes la baptisaient de son

toute ma force à faire que Monsieur tînt fidèlement la parole que je donnois à la Reine de sa part, qu'il feroit tous ses efforts pour adoucir l'esprit de M. le Prince en faveur des trois nommés, et qu'en cas qu'il ne le pût, qu'il fût obligé lui-même, par cette considération, de les pousser, et que par la même raison je fusse forcé d'y concourir de ma voix, je déclarerois à Monsieur qu'au cas que dans la suite M. le Prince fît encore de nouvelles propositions, je n'y entrerois plus, quand même Monsieur s'y laisseroit emporter. Je me défendis longtemps de cette dernière clause, et parce que, dans la vérité, elle m'engageoit beaucoup, et parce qu'elle me paroissoit même être au dernier point contre le respect, en ce qu'elle confondoit et qu'elle égaloit, pour ainsi parler, mes engagements avec ceux de la maison royale. Il fallut enfin y passer, et je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monsieur, qui fut si aise de se trouver dans la liberté de ne point rompre avec M. le Prince, même de concert avec la Reine, qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce traité. Je vous en dirai les suites après que je vous aurai supplié de faire réflexion sur deux circonstances de ce qui se

vrai nom, une insurrection de misère, et la révolution du ventre (p. 325). »

« On croit écrire l'histoire de Charenton, mais moins folle encore que honteuse... La Fronde ayant rendu à Mazarin le service de chasser Condé, il pouvait à son aise se moquer de la Fronde, manquer aux paroles données, bafouer Retz et le Parlement, rire du public à qui on a promis les États Généraux. Ces tours de gobelets n'étaient pas difficiles. La fatigue était excessive. La France, accablée, alourdie ne sentait pas sa tête, n'avait plus conscience d'elle-même, et de bon cœur consentait à être trompée. Jamais escamoteur n'eut spectateur si débonnaire. Que reste-t-il de la Fronde? Rien matériellement qu'une prodigieuse misère. Et moralement? Pis encore : le dégoût d'agitation, l'horreur d'agir jamais! Est-ce tout? Oui, pour le présent. Pour l'avenir et pour l'effet lointain, une chose reste : une langue, un esprit. »

passa dans cette dernière conversation que j'eus avec la Reine.

Il m'arriva, en lui parlant de MM. le Tellier, Servien et Lyonne, de les nommer les trois sous-ministres; elle releva ce mot avec aigreur, en me disant : — « Dites « les deux. Ce traître de Lyonne peut-il porter ce « nom? c'est un petit secrétaire de M. le Cardinal. Il « est vrai que parce qu'il l'a déjà trahi deux fois, il « pourra être un jour secrétaire d'État. » Cette remarque s'est rendue par l'événement assez curieuse.

La seconde, est que lorsque j'eus promis à la Reine de ne me pas accommoder avec M. le Prince dans les suites, quand même Monsieur s'y accommoderoit, et que j'eus ajouté que je le dirois moi-même à Monsieur, dès le lendemain, elle s'écria plutôt qu'elle ne prononça : — « Quelle surprise pour M. le Tellier! » Elle se referma tout d'un coup, et quoique je fisse ce qui fut en moi pour pénétrer ce qu'elle avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je reviens à Monsieur.

Je le vis, le lendemain au matin, chez Madame; il fut très-satisfait de ma négociation. Il me témoigna que l'engagement que j'avois pris, en mon particulier, avec la Reine, ne lui pourroit jamais faire aucune peine, parce qu'il étoit très-résolu lui-même, passé cette occasion, à ne jamais concourir en rien avec M. le Prince, pourvu que la Reine demeurât dans la parole donnée pour l'exclusion du Mazarin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit obliger à se confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins, dès ce jour-là, à voir s'il ne pourroit rien gagner sur l'esprit de M. le Prince. Il trouva de méchantes excuses. Il dit qu'il pourroit prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que M. le

Prince lui-même lui feroit dire. Il en eut effectivement un gentilhomme, sur le midi, mais pour savoir simplement des nouvelles de sa santé, ou plutôt pour savoir s'il iroit au Palais le lendemain. Monsieur, qui faisoit semblant d'avoir pris médecine, ne laissa pas d'aller chez la Reine, le soir, à qui il confirma, avec serment, tout ce que je lui avois promis par son ordre. Il lui protesta qu'il ne s'ouvriroit, en façon du monde, de ce qu'elle lui faisoit espérer qu'elle céderoit, encore pour cette fois, à M. le Prince, en cas que Monsieur ne le pût gagner sur l'article des sous-ministres. — « A « votre seule considération, lui ajouta-t-elle, et sur la « parole que vous me donnez que vous serez pour « moi dans toutes les autres prétentions de M. le « Prince, qui seront infinies. » Elle le conjura ensuite de lui tenir fidèlement la parole qu'il lui avoit fait donner par moi, de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince de se désister de son instance. Il l'assura qu'il avoit envoyé, dès midi, le maréchal d'Estampes à Saint-Maur pour cet effet, ce qui étoit vrai. Il s'étoit ravisé après l'avoir refusé à Madame, comme je vous l'ai tantôt dit. Il attendit même, au Palais-Royal, la réponse du maréchal d'Estampes qui fut négative, et qui portoit expressément que M. le Prince ne se désisteroit jamais de son instance. Monsieur revint chez lui fort embarrassé, au moins à ce qu'il me parut. Il rêva tout le soir, et il se retira de beaucoup meilleure heure qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, qui fut le mardi 11 de juillet, les chambres s'assemblèrent et M. le prince de Conti se trouva au Palais fort accompagné. Monsieur dit à la compagnie qu'il avoit fait tous ses efforts, auprès de la Reine et auprès de M. le Prince, pour l'accommodement, qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur

l'autre, et qu'il prioit la compagnie de joindre ses offices aux siens. M. le prince de Conti prit la parole aussitôt que Monsieur eut fini, pour dire qu'il y avoit un gentilhomme de M. son frère à la porte de la Grand'Chambre. L'on le fit entrer. Il rendit une lettre de M. le Prince, qui n'étoit proprement qu'une répétition de la première.

Le Premier Président pressa, assez longtemps, Monsieur de faire encore de nouveaux efforts pour l'accommodement. Il s'en défendit d'abord par la seule habitude que tous les hommes ont à se faire prier, même des choses qu'ils souhaitent; il le refusa ensuite, sous le prétexte de l'impossibilité de réussir; mais, en effet, comme il me l'avoua le jour même, parce qu'il eut peur de déplaire à M. le prince de Conti, ou plutôt à toute la jeunesse qui crioit et qui demandoit que l'on délibérât contre les restes du Mazarinisme. Le Premier Président fut obligé de ployer. L'on manda les gens du Roi pour prendre leurs conclusions sur la réquisition de M. le Prince. L'indisposition parut très-grande, ce jour-là, contre les sous-ministres, et toute l'adresse du Premier Président[1], jointe à la froideur de Monsieur, qui ne parut nullement échauffé contre eux, ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain, en ordonnant toutefois que la lettre de M. le Prince seroit portée, dès le jour même, à la Reine. Monsieur fut aussi prié par le Parlement de continuer ses offices pour l'accommodement.

1. Dans son volume sur la *Fronde*, M. Michelet prétend que : « Le Parlement, sans bien s'en rendre compte, trahit le peuple, lui-même abusé et trahi par ses chefs, le président Molé et le très-remuant, très brouillon Retz, coadjuteur de l'Archevêque de Paris. Le vieux Molé, mené par ses enfants, jouait sa compagnie en parlant fort et haut pour elle, mais, en toute chose grave, suivant l'intérêt de la cour (p. 316). »

La chaleur qui avoit paru dans les esprits, jointe à celle de la salle du Palais, qui fut très-grande, fit que Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conseil que je lui avois donné, de s'opposer à la déclaration de M. le Prince contre les sous-ministres. Il m'en fit une manière de raillerie au sortir du Palais, et je lui répondis que je le suppliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dîner, Monsieur alla à Rambouillet, où il avoit donné rendez-vous à M. le Prince, et il eut une fort longue conversation avec lui, dans les allées du jardin; il me dit, le soir, qu'il n'avoit rien oublié pour lui persuader de ne pas insister, à son instance, contre les ministres; il le dit à Madame, qui en fut très-persuadée. Je le suis encore, parce qu'il est constant qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que le retour à Paris de M. le Prince, et qu'il se croyoit très-assuré qu'il n'y reviendroit pas, si ces Messieurs demeuroient à la cour. La Reine me dit, le lendemain, qu'elle savoit de science certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très-foiblement, « et tout de même, me dit-elle, « que s'il avoit eu l'épée à la main. » Il n'est pas possible que dans les conversations que j'ai eues depuis avec M. le Prince, je ne me sois éclairci de ce détail; mais j'avoue que je ne me ressouviens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce qui est certain, est que la facilité qu'il eut à laisser mettre l'affaire en délibération fit croire à la Reine qu'il la jouoit; elle me soupçonna ce jour-là, et encore davantage le lendemain, d'être de la partie. Vous verrez par la suite qu'elle ne me fit pas longtemps cette injustice.

Le lendemain, qui fut le 12 [juillet], le Parlement s'assembla, et M. l'avocat général Talon fit son rapport de l'audience qu'il avoit eue de la Reine, qui lui avoit

répondu simplement que la seconde lettre de M. le Prince ne contenant rien que ce qui étoit dans la première, elle n'avoit rien à ajouter à la réponse qu'elle y avoit faite. M. le duc d'Orléans donna part à la compagnie des conférences qu'il avoit eues, la veille, et avec la Reine et avec M. le Prince. Il déclara qu'il n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'autre. Il se tint couvert au dernier point sur le particulier des trois sujets, et il crut qu'il satisferoit la Reine par cette modération. Il exagéra même avec emphase les sujets de défiance que M. le Prince prétendoit d'avoir; et il s'imagina qu'il contenteroit M. le Prince par cette exagération. Il ne réussit ni à l'un ni à l'autre. La Reine fut persuadée qu'il lui avoit manqué de parole et elle eut assez de raison de le croire, quoique je ne sois pas convaincu qu'il l'eût fait dans le fond. M. le Prince se plaignit beaucoup, le soir, de sa conduite, au moins à ce que le comte de Fiesque dit à M. de Brissac. Voilà le sort des gens qui veulent assembler les contradictoires, en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions, qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire, et qui parurent plutôt un galimatias affecté qu'un discours digne du sénat, l'on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord : l'un, fut celui des conclusions, qui alloit à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données que l'éloignement de M. le Cardinal étoit pour jamais, et de la prier de donner quelque satisfaction à M. le Prince. Voilà ce que je viens d'appeler galimatias. L'autre avis fut de Deslandes-Payen, qui, quoique parent proche de Madame de Lyonne, déclama contre les trois sous-ministres, et opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son

sentiment au Palais, quoique je l'eusse combattu dans le cabinet de Monsieur. Je mêlai, dans mon avis, de certains traits qui me servirent à me démêler de la multitude, c'est-à-dire qui me distinguèrent de ceux qui n'opinèrent qu'à l'aveugle contre le nom de Mazarin. Cette distinction m'étoit nécessaire à l'égard de la Reine; elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'approuvoient pas la conduite de M. le Prince. Ils étoient en nombre dans le Parlement, et le bonhomme Laisné même, conseiller de la Grand'Chambre, homme de peu de sens, mais d'une vie intègre et passionné contre le Mazarin, ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la réquisition de M. le Prince, et il soutint qu'elle étoit injurieuse à l'autorité royale. Cette circonstance, jointe à quelques autres, obligea Monsieur de m'avouer, le soir, que j'avois mieux jugé que lui, et que s'il se fût opposé à la proposition comme je lui avois conseillé, il en eût été loué et suivi. Il fit croire, en ne la blâmant pas, qu'il l'approuvoit. Ceux même qui l'eussent combattue avec plaisir, y donnèrent avec joie. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition; c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus que s'il s'y fût opposé, beaucoup de gens eussent concouru avec lui; et je crus avoir assez de cette vue pour pouvoir, sans crainte de me nuire dans le public, donner des atteintes indirectes à une action dont il m'étoit bon, pour toutes raisons, de diminuer le mérite, quoique je fusse obligé, par celle de Monsieur et du peuple, d'y contribuer au moins de ma voix.

J'entends bien mieux ce galimatias, que je ne vous l'explique; et il est vrai qu'il ne se peut même bien concevoir que par ceux qui se sont trouvés, en ce temps-là, dans les délibérations de cette compagnie.

J'y ai remarqué, peut-être plus de vingt fois, que ce qui y passoit dans un moment comme incontestablement bon, y eût passé, dans le suivant, comme incontestablement mauvais, si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent légère, à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en savoir discerner et prendre les instants. Monsieur manqua en ce point; j'essayai de suppléer, en ce qui me regardoit, d'une manière qui ne donnât pas l'avantage sur moi à M. le Prince, de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du Mazarinisme, et qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai mon avis, que je fis imprimer et publier dès le lendemain dans Paris, pour la raison que je vous expliquerai dans la suite.

« J'ai toujours été persuadé qu'il eût été à souhaiter « qu'il n'eût paru dans les esprits aucune inquiétude « sur le retour de M. le cardinal Mazarin, et que même « l'on ne l'eût pas cru possible, son éloignement ayant « été jugé nécessaire par le vœu commun de toute la « France. Il semble que l'on ne puisse douter de son « retour, sans douter en même temps du salut de « l'État, dans lequel il jetteroit assurément la confu- « sion et le désordre. Si les scrupules qui paroissent, « sur ce sujet, dans les esprits sont solides, ils pro- « duiront infailliblement cet effet si funeste, et s'ils « n'ont point de fondement, ils ne laissent pas de « donner une juste appréhension d'une très-dange- « reuse suite, par le prétexte qu'ils donneront à toutes « les nouveautés.

« Pour les étouffer tout d'un coup, et pour ôter aux « uns l'espérance et aux autres le prétexte, j'estime « que l'on ne sauroit prendre, en cette matière, d'avis « trop décisifs. Et comme on parle de beaucoup de

« commerces qui alarment le public et qui inquiè-
« tent les esprits, je crois qu'il seroit à propos de dé-
« clarer criminels et perturbateurs du repos public,
« ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin,
« ou pour son retour, en quelque sorte et manière
« que ce puisse être.

« Si les sentiments que Son Altesse Royale témoigna,
« il y a quelques mois, en cette compagnie, sur le sujet
« de ceux qui y furent nommés, eussent été suivis, les
« affaires auroient maintenant une autre face. L'on ne
« seroit pas tombé dans ces défiances; le repos de
« l'État seroit assuré, et nous ne serions pas présen-
« tement en peine de supplier M. le duc d'Orléans,
« comme c'est mon avis, de s'employer auprès de la
« Reine pour éloigner de la cour les restes et les
« créatures de M. le cardinal Mazarin, qui ont été
« nommés.

« Je sais que la forme avec laquelle on demande
« cet éloignement est extraordinaire, et il est vrai que
« si l'aversion d'un de MM. les princes du sang étoit
« toujours la règle de la fortune des hommes, cette
« dépendance diminueroit beaucoup de l'autorité du
« Roi et de la liberté de ses sujets; et l'on pourroit
« dire que ceux du Conseil et les autres qui n'ont de
« subsistance que par la cour, auroient beaucoup de
« maîtres.

« Je crois pourtant qu'il y a exception dans ce ren-
« contre. Il s'agit d'une affaire qui est une suite comme
« naturelle de celle de M. le cardinal Mazarin : il s'agit
» d'un éloignement qui peut lever beaucoup des om-
« brages que l'on prend pour son retour; d'un éloi-
« gnement qui ne peut être que très-utile, qui a été
« souhaité et proposé à cette compagnie par M. le duc
« d'Orléans, dont les intentions toutes pures et toutes

« sincères pour le service du Roi et le bien de l'État,
« sont connues de toute l'Europe, et dont les senti-
« ments, étant oncle du Roi et lieutenant général de
« l'État, ne tirent point à conséquence à l'égard de
« qui que ce soit.

« Il faut espérer de la prudence de Leurs Majestés
« et de la sage conduite de M. le duc d'Orléans, que les
« choses se disposeront en mieux, que les défiances
« seront levées, que les soupçons seront dissipés et
« que nous verrons bientôt l'union rétablie dans la
« maison royale, qui a toujours été le vœu de tous les
« gens de bien qui ont souhaité la liberté de MM. les
« princes avec tant d'ardeur, particulièrement par
« cette considération, et qu'ils se sont trouvés bien-
« heureux lorsqu'ils y ont pu contribuer de leurs
« suffrages.

« Pour former donc mon opinion, je suis d'avis de
« déclarer criminels et perturbateurs du repos public,
« ceux qui négocieront avec M. le cardinal Mazarin,
« ou pour son retour, en quelque sorte et manière que
« ce puisse être. Supplier très-humblement Monsieur
« de s'employer auprès de la Reine pour éloigner de
« la cour les créatures de M. le cardinal Mazarin qui
« ont été nommées, et appuyer les remontrances de
« la compagnie sur ce sujet; le remercier des soins
« qu'il prend incessamment pour la réunion de la
« maison royale, si importante à la tranquillité de
« l'État et de toute la chrétienté, puisque j'ose dire
« qu'elle est le seul préalable nécessaire à la paix gé-
« nérale. »

Je vous supplie d'observer que Monsieur voulut ab-
solument que je le citasse dans mon avis, comme pre-
mier auteur de la proposition contre les sous-minis-
tres, parce qu'il ne doutoit point qu'elle n'eût une

approbation générale; que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parce que je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit, de temps en temps, fort en général contre les amis de M. le Cardinal, fût un fondement assez solide pour avancer et pour soutenir un fait aussi positif et aussi spécifique que celui-là; que l'émotion des esprits fît que l'on le reçut pour aussi bon que s'il eût été bien véritable; que cette émotion quoique grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fissent une sérieuse réflexion sur ce que M. Laisné avoit expliqué clairement dans son avis, et sur ce que j'avois touché dans le mien de l'atteinte donnée à l'autorité royale; que Monsieur, qui s'en aperçut, eut regret d'avoir été si vite et crut qu'il pouvoit, avec sûreté et sans se perdre dans le public, se mitiger un peu. Quelle foule de mouvements tous opposés! quelle contrariété! quelle confusion! l'on l'admire dans les histoires, l'on ne la sent pas dans l'action.

Rien ne paroissoit plus naturel et plus ordinaire que ce qui se faisoit et ce qui se disoit ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, et je confesse que j'ai encore peine à comprendre, à l'heure qu'il est, la multitude, la variété et l'agitation des mouvements que ma mémoire m'en représente. Comme en opinant l'on retomboit toujours, à la fin, à peu près dans le même avis, l'on ne sentoit presque pas ce mouvement; et je me souviens que Deslandes-Payen me disoit au lever de la séance : « C'est une belle chose que de voir une « grande compagnie aussi unie. » Remarquez, s'il vous plaît, que Monsieur, qui avoit plus de discernement, s'aperçut très-bien qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient si uniformément, à la réserve de fort peu d'entre eux, qu'il sembloit même qu'ils

eussent été concertés; qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait, mais il eut honte et avec raison de changer pleinement, et il se contenta de me commander de faire dire à la Reine par Madame la Palatine, qu'il espéroit qu'il trouveroit lieu d'adoucir son avis.

La réponse de la Reine fut que je me trouvasse, à minuit, à l'Oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de tout ce qui s'étoit passé le matin au Palais; elle traita Monsieur de perfide; elle ne me tira du pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier et de lui faire voir que je n'avois pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait, et comme je ne lui avois pas célé auparavant à elle-même; je la suppliai d'observer que mon avis n'étoit pas moins contre M. le Prince que contre M. le Cardinal[1]. Je lui excusai même la conduite de

1. Ce jeu double que le cardinal de Retz jouait chez la Reine et au Parlement donna sujet de répandre contre lui une foule d'accusations, dont la *Requête des trois États*, publiée en 1651, nous révèle les principales :

« Un esprit qui n'a fait que voltiger par tous les partis, qui se donne à prix d'argent, qui se laisse gagner par l'espérance d'un beau chapeau, qui met sa faveur à l'encan, qui est aujourd'hui Frondeur et demain Mazarin, qui fait tantôt le passionné pour le service de S. A. R. et qui s'en éloigne, puis après, pour le choquer; qui s'engage par affection avec les princes de la Fronde et qui s'en dégage par intérêt; qui fulmine contre les injustes emprisonnements et qui les pratique peu après; celui-là, dis-je, ne doit être choisi que pour aller présider dans l'assemblée des intrigueurs et pour aller semer les schismes de la division même dans la plus forte tranquillité de la paix. Et si le malheur vouloit que quelque province ou quelque Maison de Ville se fût assez oubliée pour députer des esprits de cette nature, je ne doute pas que les États-Généraux ne dussent commencer leur séance par les justes oppositions qu'ils formeroient à ce choix. »

Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis de ne pas opiner contre les ministres; et comme je vis que les raisons ne faisoient aucun effet dans son esprit, et que la préoccupation dont le propre est de s'armer particulièrement contre les faits, tiroit même ombrage de ceux qui lui devoient être les plus clairs, je crus que l'unique moyen de les lever, seroit d'éclairer le passé par l'avenir, parce que j'avois éprouvé plusieurs fois que le seul remède contre les préventions est l'espérance. Je flattai la Reine de celle que Monsieur se radouciroit dans la suite de la délibération, qui devoit encore durer un jour ou deux. Et comme je prévoyois que cet adoucissement de Monsieur ne seroit pas au point qui seroit nécessaire pour conserver les sous-ministres, je prévins ce que je disois avec un peu trop d'exagération de son effet, par une proposition qui me disculpoit, par avance, de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite est toujours bonne quand l'on agit avec des gens dont le génie n'est pas capable de ne pas juger par l'événement, parce que le même caractère qui produit ce défaut fait que ceux qui l'ont ne raisonnent jamais cohéramment des effets à leurs causes. J'offris, sur ce fondement, à la Reine de faire imprimer et publier, dès le lendemain, l'avis que j'avois porté au Parlement, et je me servis de cette offre pour lui faire croire que si je ne me fusse tenu pour très-assuré que la fin de la délibération ne devoit pas être avantageuse à M. le Prince, je n'eusse pas aggravé, par un éclat de cette nature, auquel rien ne m'obligeoit, une action où je lui avois déjà donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit.

La Reine donna sans balancer à cette lueur, qui lui plaisoit. Elle crut que ce que je lui proposois n'avoit

point d'autre origine que celle que je lui marquois. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'étoit passé le matin; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvoit passer le lendemain; et que quand elle connut, vingt-quatre heures après, que le radoucissement de Monsieur ne lui seroit pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture présente, qu'elle se l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde par ces sortes de diversions; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vue et qui sont emportés. Si la Reine eût été capable et de lumière et de raison en cette occasion, ou plutôt si elle eût été servie par des personnes qui eussent préféré à leur conservation particulière son véritable service, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à ployer dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monsieur, puisque Monsieur ne faisoit pas davantage pour elle; elle n'étoit pas encore susceptible de la vérité sur ce fait, et moins de ma part que d'aucune autre. Je la lui déguisai par cette considération comme les autres; et je crus y être obligé pour demeurer plus en état de la servir, dans la suite elle-même, Monsieur et le public.

Le lendemain, qui fut le 13 de juillet, le Parlement s'assembla; l'on continua la délibération qui demeura presque toujours sur le même ton, à la réserve de cinq ou six voix qui allèrent à déclarer MM. le Tellier, Servien et Lyonne perturbateurs du repos public. Quelqu'un, dont j'ai oublié le nom, y ajouta l'abbé de Montaigu.

Le 14, l'arrêt fut donné conformément à l'avis de Monsieur, qui passa de cent neuf voix contre soixante-

deux. L'arrêt portoit que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point faire revenir le cardinal Mazarin; qu'elle seroit très-humblement suppliée d'en envoyer une déclaration au Parlement; comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour, et qu'il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient avec lui quelque commerce. Monsieur, qui empêcha que MM. les sous-ministres fussent nommés dans l'arrêt, crut qu'il avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point non plus que M. le Prince ne fût content de lui, parce que les sûretés que l'on demandoit pour M. le Prince emportoient certainement, quoique tacitement, l'éloignement des sous-ministres. Il sortit du Palais très-satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. La Reine ne prit ce qu'il avoit fait que comme une duplicité ridicule pour lui et inutile pour elle. M. le Prince ne le reçut que comme une marque que Monsieur étoit appliqué à se ménager au moins avec la cour. La Reine ne dissimula point du tout son sentiment; M. le Prince ne dissimula pas assez le sien. Madame, qui étoit très en colère, releva de toutes les couleurs celui de tous les deux. Monsieur eut peur, et la peur, qui n'applique jamais un remède à propos, le porta à des soumissions vers la Reine, qui, étant sans mesure, augmentèrent la défiance qu'elle avoit de lui, et à des avances vers M. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique désir étoit de contenter l'une et l'autre, et de le faire toutefois d'une telle manière que M. le Prince ne revînt pas à la cour et qu'il demeurât paisible dans son gouvernement; l'unique moyen pour parvenir à cette dernière fin étoit

de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque temps, mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, au moins assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voilà ce que je lui avois proposé; voilà ce que Madame avoit appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut; la foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé. Il s'ôta, par ses basses et fausses excuses, la créance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la Reine pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec MM. les princes. Il donna tant d'assurances à M. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avoit témoigné à l'égard des sous-ministres, que, soit que M. le Prince crût ses assurances véritables, soit qu'il prît confiance dans la frayeur même qu'il savoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que, les créatures du cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'appréhendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scène, après que je vous aurai supplié de faire une réflexion qui marque, à mon sens, autant que chose du monde, le privilége et l'excellence de la sincérité.

Monsieur n'avoit pas promis à la Reine de ne se pas déclarer contre les sous-ministres; au contraire, il lui avoit signifié en termes formels qu'il s'y déclareroit; il ne le fait qu'à demi, il les ménage, il leur épargne le dégoût d'être nommés dans l'arrêt. Il ne s'emporte point contre la Reine, quoiqu'elle ne lui tienne pas elle-même ce à quoi elle s'étoit engagée, qui étoit de les abandonner en cas que Monsieur ne pût empêcher M. le Prince de les pousser. La Reine, toutefois, se plaint avec une aigreur inconcevable de Monsieur; elle lui fait à lui-même, dès l'après-dînée, des reproches

aussi rudes et aussi violents que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables. Elle se prétend dégagée par son procédé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas opiniâtrer la conservation des sous-ministres; elle ne le dit pas seulement, mais elle le croit, et cela, parce qu'au sortir de la conversation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoya le maréchal d'Estampes à la Reine lui demander proprement une abolition; et qu'il la lui demanda lui-même l'après-dînée, en lui faisant des excuses « qui ne pouvoient être, me dit-elle « à moi-même, que d'un homme coupable. »

J'allai, le soir, chez elle par le commandement de Monsieur[1]. Je ne lui fis, pour mon particulier, aucune apologie; je supposai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois toujours dit par avance de ce que je ferois en cette occasion; elle s'en ressouvint même avec bonté. Elle me dit positivement qu'elle ne se pouvoit plaindre de moi, et je connus clairement qu'elle me parloit du cœur. Madame la Palatine, qui étoit présente à la conversation, dit à la Reine : « Que ne « feroit point la sincérité dans la conduite d'un fils de « France, puisque dans celle d'un coadjuteur de Paris, « aussi contraire à votre volonté, elle oblige Votre « Majesté à la louer? » Madame la Palatine n'oublia rien pour faire connoître à la Reine qu'elle ne devoit

1. Depuis longtemps déjà, les libelles, et notamment ceux de François Davesmes, cherchaient à prouver que le duc de Beaufort et le Coadjuteur étaient vendus à Mazarin. Un de ces libelles a pour titre :

« Journal des délibérations tenues en Parlement, toutes les chambres assemblées, et à l'hôtel d'Orléans, depuis le 5 août jusqu'au 9, où ont assisté Mgr le duc d'Orléans, MM. de Beaufort, de Brissac, de l'Hospital et le Coadjuteur, touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, la guerre de Bordeaux et l'affaire de Messieurs les princes, avec les harangues faites sur ce sujet par Messieurs les présidents et conseillers, et les arrêts donnés en conséquence. »

pas attendre les remontrances du Parlement pour éloigner les sous-ministres[1], parce qu'il seroit plus de sa dignité de les prévenir; mais elle ne put rien gagner sur son esprit ou plutôt sur son aigreur, qui, en de certains moments, lui tenoit lieu de tout. M. le maréchal d'Estrées m'a dit depuis qu'il y avoit encore quelque chose de plus que son aigreur, et que Chavigny la flattoit qu'il pourroit obliger M. le Prince à souffrir que l'on expliquât l'arrêt : et ce qui me fait croire que le maréchal d'Estrées avoit raison, est que je sais de science certaine que le même Chavigny pressa, en ce temps-là, M. le Premier Président de biaiser un peu dans ses remontrances, sur quoi la réponse de celui-ci fut remarquable et digne d'un grand magistrat : « Vous « avez, Monsieur, été l'un de ceux qui ont le plus « poussé ces Messieurs, vous changez; je n'ai rien à « vous dire : mais le Parlement ne change point. » La Reine ne fut pas, tout ce jour-là, de l'opinion de M. le Premier Président, car il me parut qu'elle crut que l'arrêt se pourroit interpréter dans la suite, et que peut-être M. le Premier Président le pourroit interpréter lui-même dans sa remontrance. Elle ne lui faisoit pas justice en ce rencontre, comme vous le verrez dans peu.

Cet arrêt fut donné le 14 de juillet, et comme MM. les sous-ministres n'y étoient pas dénommés, il ouvrit un grand champ aux réflexions et par conséquent aux négociations depuis le 14 jusqu'au 18, qui

1. A l'occasion des discussions sur le renvoi des ministres, il fut publié un *Avis désintéressé sur la conduite de Monseigneur le Coadjuteur*, qui est attribué au cardinal de Retz, bien que dans ses *Mémoires* il ne s'en avoue pas l'auteur. La polémique s'échauffa immédiatement, et plusieurs pamphlets furent alors imprimés, entre autres : *Réponse d'un véritable désintéressé à l'avis du faux désintéressé*. Retz répliqua par le *Solitaire, aux deux désintéressés*.

fut le jour auquel les remontrances furent faites. Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en disoit en ce temps-là, mais comme ce qui s'en disoit n'étoit, à proprement parler, que l'écho des bruits que le Palais-Royal et Saint-Maur jetoient apparemment avec dessein dans le monde, je crois que le récit en seroit aussi superflu qu'incertain; et je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement, en des conjonctures pareilles, n'est jamais sans négociation; mais il est constant qu'il en produit beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hasard y donna lieu en faisant que les remontrances, faute de la signature de l'arrêt et de je ne sais quel obstacle naturel du côté du Palais-Royal, fussent différées jusqu'au 18. Tout ce qui est vide dans les temps de faction et d'intrigue, passe pour mystérieux à tous les gens qui ne sont pas accoutumés aux grandes affaires.

Ce vide, qui ne fut rempli le 15, le 16 et le 17 que de négociations, qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très-légère [1], le fut pleinement le 18 par les remontrances du Parlement. Le Premier Président les porta avec toute la force possible, et quoiqu'il se contînt juste dans les termes de l'arrêt en ne nommant pas les sous-ministres, il les désigna si bien que la Reine s'en plaignit, même avec aigreur, en disant que le Premier Président étoit d'une humeur incompréhensible et plus fâcheux que ceux qui étoient les plus malintentionnés. Elle m'en parla en ces termes; et comme je pris la liberté de lui répondre que le chef d'une compagnie ne pouvoit, sans prévarication, s'empêcher d'expliquer les sentiments de son corps, quoique ce ne fussent pas les siens en son particulier, elle me dit avec colère: « Voilà des « maximes de républicain. » Je ne vous rapporte ce petit détail que parce qu'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoissent pas les règles les plus légitimes et les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des remontrances, après que je vous aurai fait le récit d'une histoire qui arriva au Palais, dans le temps de la délibération dont je viens de vous entretenir.

1. La *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 136) porte, sous la date du 16 juillet 1651 :

> Au Parlement, ces jours passés,
> Bien des gens se sont trémoussés.
> . . . .
> Le très-disert Coadjuteur
> Y fronda de belle hauteur,
> Ce qui surprit un peu le monde.
> Il fut jadis homme de Fronde,
> Mais on le croyoit tout changé,
> Ou du moins très-fort mitigé.

La curiosité de la matière y attira beaucoup de dames, qui voyoient la séance des lanternes et qui entendoient aussi les opinions. Madame et Mademoiselle de Chevreuse s'y trouvèrent avec beaucoup d'autres, le 13 de juillet, qui fut la veille du jour auquel l'arrêt fut donné; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillart, qui étoit un criailleur à gages dans le parti de MM. les princes. Comme les dames craignent la foule, elles ne sortirent des lanternes qu'après que Monsieur et tout le monde fut retiré. Elles furent reçues dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur chef, qui étoit savetier de sa profession. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'appris cette nouvelle qu'à l'hôtel de

Chevreuse, où j'allai dîner après avoir ramené Monsieur chez lui. Je trouvai Madame de Chevreuse dans la fureur et Mademoiselle sa fille dans les larmes. J'essayai de les consoler, en les assurant qu'elles en auroient une prompte satisfaction par la punition de ces insolents, dont je m'offris de faire, dès le jour même, une punition exemplaire. Ces indignes victimes furent rebutées, même avec indignation de ce qu'elles avoient été seulement proposées. « Il falloit du sang de « Bourbon pour réparer l'affront qui avoit été fait à « celui de Lorraine. » Ce furent les propres paroles de Mademoiselle de Chevreuse; et tout le tempérament que Madame de Rhodes, instruite par M. de Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles retourneroient, le lendemain, au Palais, si bien accompagnées qu'elles seroient en état de se faire respecter et de faire connoître à M. le prince de Conti qu'il avoit intérêt à empêcher que ceux de son parti ne fissent plus d'insolence. Montrésor, qui se trouva par hasard à l'hôtel de Chevreuse, n'oublia rien pour faire concevoir et sentir aux dames les inconvénients qu'il y avoit à faire une cause particulière de la publique, dans un moment qui pouvoit attirer et même produire des circonstances aussi grandes et aussi affreuses que celles où un prince du sang pouvoit périr. Quand il vit que tous ses efforts étoient sans effet, et vers la mère et vers la fille, il les tourna vers moi, et il fit tout ce qui fut en son pouvoir pour m'obliger à remettre mon ressentiment à un autre temps. Il me tira même à part pour me représenter, avec plus de liberté, la joie et le triomphe de mes ennemis, si je me laissois emporter à l'impétuosité de ces dames.

Je lui répondis ces propres mots : « J'ai tort, et par « la considération de ma profession et par celle même « des affaires que j'ai sur les bras, d'être aussi engagé « que je le suis avec Mademoiselle de Chevreuse; mais « j'ai raison, supposé cet engagement qui est pris et « sur lequel il est trop tard de délibérer, de chercher « et de trouver dans la conjoncture présente sa satis« faction. Je n'assassinerai pas M. le prince de Conti. « Elle n'a qu'à commander sur tout ce qui n'est pas « poison ou assassinat. Ce n'est plus à moi à qui il faut « parler. » Caumartin prit, à cet instant, la vue que je vous viens de marquer, d'aller en triomphe au Palais, non pas comme bonne, mais comme la moins mauvaise, vu la disposition de la demoiselle. Il l'alla proposer à Madame de Rhodes, qui avoit pouvoir sur son esprit; elle fut agréée.

Les dames se trouvèrent dans les lanternes, le lendemain 14 [juillet], qui fut le jour de l'arrêt, avec plus de quatre cents gentilshommes et plus de quatre cents hommes de gros bourgeois. Ceux du bas peuple, qui avoient accoutumé de clabauder dans la salle, s'éclipsèrent de frayeur, et M. le prince de Conti, qui n'avoit point été averti de cette assemblée, dont les ordres furent donnés et exécutés avec un secret qui eut du prodige, fut obligé de passer, avec de grandes révérences, devant Madame et Mademoiselle de Chevreuse, et de souffrir que Maillart, qui fut attrapé sur le degré de la Sainte-Chapelle, eût force coups de bâton. Voilà la fin de l'une des plus délicates aventures qui me soient jamais arrivées dans le cours de ma vie. Elle pouvoit être pernicieuse et cruelle par l'événement, parce qu'en ne faisant que ce que j'étois obligé de faire, vu les circonstances, j'étois perdu presque autant de réputation que de fortune, si ce qui pouvoit fort naturellement y arriver, y fût arrivé. J'en concevois tout l'inconvénient, mais je le hasardai; et je ne

me suis jamais même reproché cette action comme une faute, parce que je suis persuadé qu'elle a été de la nature de celles que la politique condamne et que la morale justifie. Je reviens à la suite des remontrances.

La Reine y répondit avec un air plus gai et plus libre qu'elle n'avoit accoutumé. Elle dit aux députés qu'elle enverroit, dès le lendemain, au Parlement, la déclaration qu'on lui demandoit contre M. le cardinal Mazarin, et que pour ce qui regardoit M. le Prince, elle feroit savoir sa volonté à la compagnie, après qu'elle en auroit conféré avec M. le duc d'Orléans. Cette conférence, qui fut effectivement le soir même, produisit, en apparence, l'effet que l'on souhaitoit; car la Reine témoigna à Monsieur qu'elle se relâcheroit de ce qu'on lui demanderoit à l'égard des sous-ministres, en cas qu'il le désirât véritablement. La vérité est qu'elle affecta de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit résolue dès le matin, beaucoup moins sur les remontrances du Parlement que sur la permission qu'elle en avoit reçue de Brusle. Nous nous en doutâmes, Madame la Palatine et moi, parce que son changement parut justement au moment que nous venions d'apprendre que Marsac en étoit arrivé la nuit. Nous en sûmes bientôt après le détail, qui étoit que le Cardinal mandoit à la Reine qu'elle ne devoit point balancer à éloigner les sous-ministres, et que ses ennemis la servoient en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit, quelques jours après, le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monsieur revint chez lui triomphant dans son imagination.

La Reine envoya quérir, dès le lendemain, des députés pour leur commander de donner part de sa résolution au Parlement. Celle que M. le Prince prit

le 21 [juillet] de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un point que je ne vous puis exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avois prédit mainte et mainte fois. Il vint, sur les huit heures du matin, accompagné de M. de la Rochefoucauld et de cinquante ou soixante gentilshommes. Comme il trouva la compagnie assemblée pour la réception de deux conseillers, il lui dit qu'il se venoit réjouir avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des ministres; mais que cet éloignement ne pouvoit être sûr que par un article qui en fût inséré dans la déclaration, que la Reine avoit promis d'envoyer au Parlement. M. le Premier Président lui répondit[1], avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal, et il ajouta qu'il ne seroit ni de la justice ni du respect que l'on devoit à la Reine, de lui demander tous les jours des nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisoit par elle-même; qu'elle avoit de plus la bonté d'en rendre le Parlement dépositaire; qu'il eût été à souhaiter que M. le Prince eût témoigné

1. La *Muse historique* de Loret annonçait ce fait, ainsi qu'il suit :

Enfin, ces jours passés, la Reine
(Non, je crois, sans un peu de peine),
Pour le public contentement,
Consentit à l'éloignement
De Servien, le Tellier, Lyonne
A cause que l'on les soupçonne
D'être du parti Mazarin.

Monsieur le Prince en personne,
Suivi d'une escorte assez bonne,
L'œil brillant et le cœur hardi,
Au Palais alla vendredi,
Où quand il eut pris la séance
Selon son rang et sa naissance,
Monsieur le Premier Président
Lui tint, ce dit-on, un langage
Si beau, si françois et si sage,
Qu'il en fut loué hautement
De tous les gens du Parlement.

la confiance qu'il y devoit prendre, en allant descendre au Palais-Royal plutôt qu'à celui de la Justice; qu'il ne pouvoit s'empêcher, en la place où il étoit, de lui faire paroître son étonnement sur cette conduite.

M. le Prince repartit que la fâcheuse expérience qu'il avoit faite, depuis peu, dans sa prison, faisoit que l'on ne devoit point trouver étrange s'il ne s'exposoit pas sans précaution; qu'il étoit de notoriété publique que le cardinal Mazarin régnoit plus absolument que jamais dans le cabinet; que sur le tout il alloit de ce pas conférer avec Monsieur sur ce sujet, et qu'il supplioit la compagnie de ne pas délibérer de ce qui le regardoit qu'en présence de Son Altesse Royale. Il alla ensuite chez Monsieur, à qui il parla de son entrée au Parlement, comme d'une chose qui avoit été concertée, la veille, avec lui à Rambouillet, où il est vrai qu'ils s'étoient promenés ensemble deux ou trois heures. Ce qui est de merveilleux, est qu'il dit à Madame, au retour de cette conversation, que M. le Prince étoit si effarouché (il se servit de ce mot), qu'il ne croyoit pas qu'il se pût résoudre à rentrer dans Paris de dix ans après l'enterrement du Cardinal, et que quand il eut entretenu M. le Prince, qui vint chez lui au sortir du Palais, il me dit à moi-même ces propres paroles : « M. le Prince ne vouloit pas hier « revenir à Paris, il y est aujourd'hui. Et il faut, pour « la beauté de l'histoire, que j'agisse avec lui comme « s'il étoit venu de concert avec moi. Il me dit à moi- « même que nous le résolûmes hier ensemble. » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le Prince, à qui j'ai parlé de ce détail, sept ou huit ans après, m'a assuré qu'il avoit dit la veille à Monsieur qu'il viendroit au Parlement; qu'il avoit vu à son visage qu'il eût

mieux aimé qu'il n'y fût pas venu; mais qu'il ne s'y étoit point opposé, et qu'il lui en témoigna même de la joie, quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables, et je maintiens qu'ils sont plus prodigieux que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune des contradictoires.

M. le Prince retourna à Saint-Maur; Monsieur alla chez la Reine lui faire des excuses, ou plutôt des explications de la visite de M. le Prince. La Reine connut, par son embarras, que sa conduite étoit plutôt un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté; elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris et qui ramène aussitôt à la colère. Elle ne put s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur, même beaucoup plus qu'elle ne l'avoit projeté, et elle dit, le soir, à Madame la Palatine, qu'il étoit plus difficile que l'on ne le croyoit à dissimuler avec ceux que l'on méprise. La Reine lui commanda, en même temps, de me dire de sa part qu'elle savoit que je n'avois aucune part dans les infamies de Monsieur (ce fut son mot), et qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avois donnée, de me déclarer contre M. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des sous-ministres il continuât à troubler la cour. Monsieur, qui crut qu'il satisfaisoit en quelque façon la Reine en agréant que je prisse cette conduite, eut une extrême joie lorsque je lui dis que je ne me pouvois pas défendre d'exécuter ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la Reine, le lendemain; je l'assurai que si M. le Prince revenoit à Paris, comme l'on le disoit, accompagné et armé, j'y marcherois en même éclat, et que, pourvu qu'elle persistât à me permettre de parler et d'imprimer à

mon ordinaire contre M. le Cardinal, je lui répondrois que je ne quitterois pas le pavé et que je le tiendrois sous le titre que le Cardinal et ses créatures étant éloignées, il n'étoit pas juste que l'on continuât à se servir de leurs noms pour anéantir, en vue de quelques intérêts particuliers, l'autorité royale.

Je ne vous puis exprimer la satisfaction que la Reine me témoigna, et elle se lâcha jusqu'à me dire : « Vous « me disiez, il y a quelque temps, que les hommes « ne croient jamais les autres capables de ce qu'ils « ne le sont pas eux-mêmes; que cela est vrai ! » Je n'entendis pas, en ce temps-là, ce que cette parole signifioit. Bertet me l'expliqua depuis, parce que la Reine lui avoit fait le même discours, en se plaignant que les sous-ministres, et particulièrement M. le Tellier, qui n'étoit qu'à Chaville, préféroient la haine qu'ils avoient contre moi à son service et lui mandoient tous les jours que je la trompois; que c'étoit moi qui faisois agir Monsieur comme il agissoit, et qu'elle verroit bientôt que je ne tiendrois pas le pavé, ou que je le tiendrois de concert avec M. le Prince.

CHAPITRE XXX.

LE COADJUTEUR DISPUTE LE PAVÉ AU GRAND CONDÉ.

24 JUILLET, — 21 AOUT 1651. — Madame la Palatine et le Coadjuteur. — Conférence de la Reine avec le Coadjuteur. — Le duc d'Orléans se retire à Limours. — Le Coadjuteur s'engage envers la Reine à disputer le pavé à M. le Prince. — *Les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel ce que l'art peut produire.* — Séance orageuse du Parlement. — Le Coadjuteur y étoit venu fort accompagné. — Le premier président Molé et le prince de Condé. — Les terreurs de Monsieur. — Chavigny et Jouy. — *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi dans le présent!* — La déclaration contre Mazarin. — Madame la duchesse d'Orléans et la Reine. — M. le Prince peut demeurer à Paris en toute sûreté. — Molé mandé chez la Reine. — Le parti de M. le Prince et les Frondeurs. — Le duc d'Orléans se rend de nouveau à Limours. — *Point de Mazarin!* — L'escorte du Roi et celle du prince de Condé au Cours la Reine. — Plaintes du prince de Condé au Parlement. — *Le Premier Président ne doit compte de sa conduite qu'au Roi.* — Le prince de Condé donne des explications sur sa conduite. — *Votre avis, M. le doyen.* — Le Coadjuteur demande qu'on informe contre ceux qui ont tenu des conseils secrets pour arrêter M. le Prince. — M. le Prince est invité par M. le Premier Président à aller voir le Roi. — Le mariage de M. de Mercœur avec Mademoiselle Mancini. — Chagrin de la Reine. — La déclaration contre Mazarin refusée et pourquoi? — La Reine outrée contre M. le Prince. — Le duc d'Orléans ne veut plus aller au Parlement. — Proposition faite à la Reine d'attaquer à main armée M. le Prince. — Le Coadjuteur s'y oppose. — Confiance de la Reine en M. le Coadjuteur. — Les sous-ministres et M. de Châteauneuf. — Il faut pousser M. le Prince. — Conférence du Coadjuteur et de M. de Châteauneuf à Montrouge. — Mémoire contre le prince de Condé envoyé au Parlement. — *Les caractères en paraissent avoir moins d'encre que de fiel.* — Le Premier Président y trouve trop de vinaigre, mais il y met du sel. — M. le Prince demande le châtiment de ses calomniateurs. — Monsieur désavoue le mémoire contre le prince de Condé. — On a une grande pente à ne pas s'aigrir dans les bons événements. — Nouvelles explications du prince de Condé au Parlement. — Le prince de Condé accuse le Coadjuteur d'être l'auteur du Mémoire. — Réponse du Coadjuteur. — Une des grandes imprudences du Coadjuteur. — Le prince de Conti. — Grandeur d'âme et courage de M. le Prince. — Audace des amis du Coadjuteur. — Joie de la Reine de ce que le Coadjuteur dispute le pavé au prince de Condé. — La Reine en exprime sa reconnaissance au Coadjuteur. — La salle du Palais envahie par les amis du Coadjuteur. — Les marquis de Rouillac et de Ca-

nillac. — M. le Prince arrive au Parlement très-accompagné. — Le Palais paraît être plutôt un camp qu'un temple de justice. — M. le Prince ne conçoit pas qu'il y ait dans le royaume des gens assez insolents pour prétendre lui disputer le pavé. — Réponse du Coadjuteur. — La cohue du Parlement. — Les présidents interviennent. — *Je vais prier mes amis de se retirer.* — *Vous êtes donc armés!* — M. de la Rochefoucauld. — La tête du Coadjuteur prise entre deux battants de porte. — Coligny et Ricousse refusent de l'assassiner. — Montrésor et Noble lui aident à se tirer d'embarras. — M. de Champlâtreux le délivre. — *Au Mazarin!* — *Nous allons faire égorger M. le Prince et M. le Coadjuteur, Schelme qui ne rentre l'épée dans le fourreau.* — Pesche veut assassiner le Coadjuteur. — Argenteuil l'en empêche. — *Il était important de laisser à ma conduite tout l'air de la défensive.*

Tout ce que je vous viens de dire se passa du vendredi 21 juillet au dimanche au soir 23. Je reçus, comme j'étois prêt de me mettre au lit, un billet de Madame la Palatine qui me mandoit qu'elle m'attendoit au bout du Pont-Neuf. Je l'y trouvai dans un carrosse de louage, que le chevalier de la Vieuville menoit. Elle n'eut que le temps de me dire que je me rendisse en diligence au Palais-Royal. Aussitôt que j'y fus, la Reine me dit, avec un visage fort troublé, qu'elle venoit d'avoir avis certain que M. le Prince devoit, le lendemain, aller au Parlement fort accompagné, demander l'assemblée des chambres et obliger la compagnie à faire insérer dans la déclaration contre le Cardinal l'exclusion des sous-ministres, « de laquelle, ajouta-t-elle avec une colère qui me parut « naturelle, je ne me soucierois guère, s'il n'y alloit « que de leur intérêt; mais vous voyez, continua-t-elle, « qu'il n'y a point de fin aux prétentions de M. le « Prince et qu'il va à tout si l'on ne trouve quelque « moyen de l'arrêter. Il vient d'arriver de Saint-Maur, « et vous avouerez que l'avis que l'on m'avoit donné « de son dessein, et sur lequel je vous ai mandé, étoit « bon. Que fera Monsieur? Que ferez-vous? » Je ré-

pondis à la Reine : qu'elle savoit bien, par les expériences passées, qu'il seroit difficile que je lui répondisse de Monsieur; mais que je lui répondois bien que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occasion; et qu'en cas qu'il ne s'en acquittât pas, je ferois connoître à Sa Majesté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais, en mon particulier, avec tous mes amis et de m'y conduire d'une manière qui la satisferoit. Je lui fis agréer même que si je ne pouvois obliger Monsieur à se déclarer pour elle, je fisse ce qui seroit en moi pour le persuader d'aller au moins pour quelques jours à Limours, sous le prétexte d'y faire quelques remèdes, ce qui feroit voir au Parlement et au public qu'il n'approuvoit pas la conduite de M. le Prince.

Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la Reine[1] et elle eut hâte de m'envoyer chez Monsieur, que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller et je leur rendis compte de ma légation. Monsieur, chez qui M. le Prince étoit allé descendre en arrivant, avoit pris de lui-même l'expédient que j'étois résolu de lui proposer, et il avoit répondu à M. le Prince qui le pressoit de se trouver au Palais, qu'il lui étoit impossible et qu'il se trouvoit si mal qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une sottise notable, en cette occasion; car au lieu de faire valoir ce voyage à la Reine comme la suite de ce que je lui avois proposé à elle-même, je lui mandai simplement par Bertet, qui m'attendoit au bout de la rue de Tournon, que je l'avois trouvé résolu. Comme

1. Mots effacés : « Et elle apprit encore avec plus de joie celle que je lui fis de plus, dès le lendemain, d'aller à l'entrée du Parlement et de dire au premier Président. »

les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la Reine ne put s'imaginer que cette résolution de Monsieur se fût rencontrée par un pur hasard si justement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais-Royal. Elle retomba dans les soupçons que je ne fusse de toutes les démarches de Monsieur. Celles que je fis dans la suite lui donnèrent du regret de cette injustice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La première fut que je me trouvai, dès le lendemain lundi 24 de juillet, au Palais, avec bon nombre de noblesse et de gros bourgeois. M. le Prince entra dans la Grand'Chambre et il demanda l'assemblée de la compagnie. Le Premier Président la refusa sans balancer, en lui disant qu'il ne la lui pouvoit accorder tant qu'il n'auroit pas vu le Roi. Il y eut sur cela beaucoup de paroles qui consumèrent le temps de la séance : l'on se leva et M. le Prince retourna à Saint-Maur, d'où il envoya M. de Chavigny à Monsieur lui faire des plaintes beaucoup plus fortes et même plus aigres que celles qu'il lui avoit faites la veille; car j'ai oublié de vous dire que lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours, il n'avoit pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne sais ce qui l'obligea à changer de sentiment; mais je sais qu'il en changea et qu'il fit presser, par Chavigny, Monsieur de revenir à Paris, à un point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Jouy, en montant en carrosse, pour me commander de dire à la Reine qu'elle verroit, par l'événement, que ce retour étoit pour son service.

Je m'acquittai fidèlement de ma commission; mais comme Jouy m'avoit dit que Chavigny n'avoit persuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de M. le

Prince, j'appréhendai que la continuation de cette peur ne l'obligeât à expliquer, dans la suite, ce service qu'il promettoit à la Reine d'une manière qui ne lui fût pas agréable; et je jugeai à propos, par cette raison, de l'assurer du mien beaucoup plus fortement et plus positivement que de celui de Monsieur. Elle le remarqua et elle y prit confiance, ce qui ne manque presque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur, qui alla descendre chez elle à son retour à Paris et qui le lui vouloit faire valoir comme un effet de la passion qu'il avoit de ménager et de modérer, se disoit-il, les emportements de M. le Prince. Comme elle ne le put faire expliquer sur le détail de ce qu'il feroit, dans cette vue, au Parlement, le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset et du plus aigre : « Toujours pour moi « à l'avenir, toujours contre moi dans le présent. » Elle menaça ensuite, elle tonna après. Monsieur s'ébranla; il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plus tôt arrivé que Madame lui dit tout ce que la fureur lui suggéra. Je ne contribuai pas à lui cacher les abîmes que Madame lui faisoit voir ouverts. Celui dont M. de Chavigny lui avoit fait le plus d'horreur étoit la haine du peuple qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroissoit, le moins du monde, ne pas convenir avec M. le Prince dont tous les pas étoient directement contre le Cardinal.

Madame, qui n'ignoroit pas la délicatesse ou plutôt la foiblesse qu'il avoit sur cet article, dont on lui faisoit des monstres à tout moment, lui proposa de faire en sorte que la Reine donnât de nouvelles assurances au Parlement, et de la déclaration contre le Cardinal et de la durée pour toujours de l'éloignement des sous-Ministres. Monsieur ajouta : « Et de la sûreté de M. le

« Prince. » Madame, à qui il avoit témoigné cent et cent fois qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que son retour, s'emporta à ce mot et elle lui représenta qu'il sembloit qu'il prît plaisir à agir incessamment et contre ses intérêts et contre ses vues. La conclusion fut qu'il étoit encore engagé pour une fois; qu'il en falloit sortir, et qu'après cette assemblée, à laquelle il n'avoit pu refuser à M. le Prince de se trouver, il iroit infailliblement à Limours songer à sa santé, et que ce seroit à M. le Prince à démêler ses affaires comme il lui plairoit. Il ajouta que c'étoit aussi à la Reine, de son côté, à faire dire au Parlement ce qui le pouvoit empêcher d'ajouter foi aux apparences favorables que la cour donnoit, mille fois par jour, en faveur du Mazarin. Madame fit savoir, dès le soir, à la Reine ce qui s'étoit passé entre elle, Monsieur et moi; et le Premier Président, à qui elle envoya sur l'heure M. de Brienne, lui manda qu'il seroit, en effet, très à propos qu'elle envoyât, le lendemain au matin, une lettre de cachet au Parlement, par laquelle elle lui ordonnât de l'aller trouver sur les onze heures par députés, et qu'elle lui fît dire en sa présence, par M. le Chancelier, qu'elle croyoit qu'ils dussent venir ces jours passés chez M. le Chancelier pour y travailler à la déclaration contre M. le cardinal Mazarin; qu'elle ajoutât de sa bouche qu'elle avoit mandé les députés pour rendre le Parlement dépositaire de la parole royale qu'elle donnoit à M. le Prince qu'il pouvoit demeurer à Paris en toute sûreté; qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire arrêter; que les sieurs Servien, le Tellier et Lyonne étoient éloignés pour toujours et sans aucune espérance de retour. Voilà ce que M. le Premier Président envoya à la Reine par écrit, en priant M. de Brienne de l'assurer que, moyennant une déclaration

de cette nature, il obligeroit M. le Prince à se modérer. Il se servit de cette expression.

Le lendemain, qui fut le mercredi 26 de juillet, le Parlement s'assembla. Saintot, lieutenant des cérémonies, apporta la lettre de cachet dont je vous viens de parler. M. le Premier Président alla au Palais-Royal avec deux conseillers de chaque chambre. M. le Chancelier parla comme je vous ai marqué; la Reine s'expliqua comme je viens de vous le dire. Monsieur s'en alla à Limours en disant qu'il n'en pouvoit revenir que le lundi d'après; et M. le Prince, qui avoit enrichi et augmenté de beaucoup sa livrée, au lieu de retourner à Saint-Maur, marcha avec une nombreuse suite et même avec beaucoup de pompe à l'hôtel de Condé, où il logea.

Je suis assuré qu'il y a déjà quelque temps que vous me demandez le détail, ou plutôt le dedans de ce qui se passoit dans cette grande machine du parti de M. le Prince, dont les mouvements vous ont, si je ne me trompe, paru assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisoient agir. Il m'est impossible de satisfaire sur ce point votre désir, et parce qu'une infinité de circonstances en est échappée à ma mémoire et parce que je me souviens, en général, que la multitude d'intérêts différents qui en agitoient et le corps et les parties, en brouilloit si fort, dans le temps même, toutes les espèces, que je n'y connoissois presque rien. Madame de Longueville, M. de Bouillon, M. de Nemours, M. de la Rochefoucauld, M. de Chavigny formoient un chaos inexplicable d'intentions et d'intrigues, non pas seulement distinctes, mais opposées. Je sais bien que ceux même qui étoient le plus engagés dans leur cause, confessoient qu'ils ne pouvoient démêler la confusion. Je

sais bien que Viole donnoit, le dernier jour de ce mois de juillet dont il s'agit, à un de ses amis des plus intimes, des raisons du voyage que Madame de Longueville fit le 28 à Montrond, et que Croissy, le 4 août, en donna d'autres directement contraires du même voyage à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rappelle dans ma mémoire vingt circonstances de cette nature, qui ne me donnent de lumière sur tout ce détail que celle dont j'ai besoin pour vous assurer que si j'entrois dans le particulier de tous les mouvements que M. le Prince et ceux de son parti se donnèrent dans ces moments, je ne vous ferois, à proprement parler, qu'un crayon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'aventure et que nous condamnions tous les soirs au hasard.

Comme la Fronde étoit plus unie, je suis persuadé que ceux du parti qui lui étoient contraires en pouvoient raisonner plus juste. Je ne le suis pas moins qu'ils ne laisseroient pas de s'égarer souvent, s'ils entreprenoient de suivre par un récit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvements. Je vous rends un compte fidèle de ce que je sais certainement, et je crois qu'il est plus du respect et de la vérité que je vous dois, de vous donner une histoire défectueuse que problématique. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légèrement ce qui se passa à Saint-Maur. L'on feroit des volumes de ce qui s'en disoit en ce temps-là, et la seule résolution que Madame de Longueville y prit, de se retirer en Berry avec Madame la princesse, eut autant de sens et d'interprétations différentes, qu'il y eut d'hommes et de femmes à qui il plut d'en raisonner. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Je vous ai dit ci-dessus que M. le duc d'Orléans avoit pris le parti de faire un second voyage à Limours. M. le Prince l'ayant su, vint chez lui à dix heures du soir pour lui en faire sa plainte; et il l'obligea de mander à M. le Premier Président qu'il se trouveroit, le lundi suivant, à l'assemblée des chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foiblesse, et parce qu'il n'avoit pas la force de dédire en face M. le Prince, il fit le malade le dimanche, et il envoya s'excuser pour le lundi. M. le Prince fit trouver, le mardi au matin, quelques conseillers des Enquêtes dans la Grand'Chambre, pour demander l'assemblée. Le Premier Président s'en excusa sur l'absence de Monsieur. L'on murmura, l'on affecta de grossir à Monsieur ce murmure. Chavigny lui représenta M. le Prince dans toute sa pompe et tenant le pavé, avec une superbe livrée et une nombreuse suite. Monsieur crut qu'il se rendroit maître du peuple, s'il ne venoit prendre sa part des crieries contre le Cardinal. Il apprit que le dimanche au soir des femmes avoient crié, dans la rue Saint-Honoré, à la portière du carrosse du Roi : *Point de Mazarin!* Il sut que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le cours, et qu'il étoit pour le moins aussi bien accompagné que lui; enfin il eut peur, il revint le mardi à Paris.

Le mercredi deuxième jour d'août, au Palais, où je me trouvai avec tous mes amis et un très-grand nombre de bons bourgeois, M. le Premier Président y fit le rapport de tout ce qui s'étoit passé le 26 [juillet] au Palais-Royal, et il y exagéra beaucoup la bonté que la Reine avoit eue de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de M. le Prince. Il lui demanda ensuite s'il avoit vu le Roi. Il répondit que non, qu'il n'y avoit aucune sûreté

pour lui, qu'il étoit averti, et de bon lieu, qu'il y avoit eu depuis peu des conférences secrètes pour l'arrêter, qu'en temps et lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils. En prononçant ces dernières paroles, il me regarda fièrement et d'une manière qui fit que tout le monde jeta en même temps les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole, en disant que Ondédeï devoit arriver ce soir-là à Paris, et qu'il revenoit de Brusle; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet y faisoient des voyages continuels; que M. de Mercœur avait épousé depuis peu de jours la Mancini; que le maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en pièces les régiments de Condé, de Conti et d'Enghien, et que cet ordre étoit l'unique cause qui les avoit empêchés de joindre l'armée du Roi.

Après que M. le Prince eut cessé de parler, M. le Premier Président dit qu'il avoit peine de le voir en cette place devant qu'il eût vu le Roi, et qu'il sembloit qu'il voulût élever autel contre autel[1]. M. le Prince s'aigrit à ce mot, et marqua, en s'en justifiant, que ceux qui parloient contre lui ne le faisoient que pour leur intérêt particulier. Le Premier Président repartit avec fierté qu'il n'en avoit jamais eu, mais qu'il n'avoit à rendre compte de ses actions qu'au Roi. Il exagéra ensuite le malheur où l'État pouvoit tomber, par la division de la maison royale; et puis, en se tournant vers M. le Prince, il lui dit d'un air pathétique : « Est-il possible, Monsieur, que vous n'ayez pas frémi « vous-même d'une sainte horreur, en faisant réflexion « sur ce qui se passa lundi dernier au cours. » M. le Prince répondit qu'il en avoit été au désespoir, et que ce n'avoit été que par rencontre, dans lequel il n'y

1. Voy. la *Muse historique* de Loret, édit. de M. Ravenel, p. 140.

avoit point eu de sa faute, parce qu'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer qu'il pût trouver le Roi au retour du bain, par un temps aussi froid que celui qu'il faisoit.

Il y eut à cet instant deux malentendus qui faillirent à changer la carte et à la tourner contre moi. Monsieur, qui entendit un grand applaudissement à ce que M. le Prince venoit de dire, parce que l'on trouva, dans la vérité, qu'il s'étoit très-bien défendu sur ce dernier article, qui de soi-même n'étoit pas trop favorable; Monsieur, dis-je, ne distingua pas que l'applaudissement de la compagnie n'alloit qu'à ce point; il crut que le gros approuvoit ce qu'il avoit avancé du péril de sa personne. Il appréhenda d'être enveloppé dans ce soupçon, et il s'avança lui-même pour s'en tirer et dire qu'il étoit vrai que les défiances de M. le Prince n'étoient pas sans fondement; que le mariage de M. de Mercœur étoit véritable; que l'on continuoit d'avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin[1]. Le Premier Président, qui vit que Monsieur appuyoit en quelque manière ce que M. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même discours par lequel il m'avoit désigné, crut qu'il m'avoit abandonné, et comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour M. le Prince que pour moi, quoiqu'il le fût mieux pour la cour que pour lui, il se tourna brusquement du côté gauche en disant : « Votre avis, M. le doyen, » et en ne doutant pas que, dans une délibération dont la matière étoit la sûreté de M. le Prince, il ne se trouvât beaucoup de voix qui me noteroient.

Je m'aperçus d'abord du dessein, qui m'embarrassa beaucoup, mais qui ne m'embarrassa pas longtemps,

1. A ce sujet, voy. aussi les *Mémoires de Mademoiselle*, p. 310, édition de M. Chéruel.

parce que je me ressouvins de ce que M. de Guise [François] fit dans ce même Parlement, quand M. le prince de Condé [Louis] y porta sa plainte contre ceux qui l'avoient porté sur le bord de l'échafaud dans le règne de François II. Il dit à la compagnie : qu'il étoit tout prêt de se dépouiller de sa qualité de prince du sang, pour combattre ceux qui avoient été cause de sa prison : et M. de Guise, qui étoit celui qu'il marquoit, supplia le Parlement de faire agréer à M. le Prince qu'il eût l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinois justement après la Grand'-Chambre, j'eus le temps de faire cette réflexion, qui étoit d'autant meilleure que je jugeai bien que ce seroit proprement à moi à ouvrir les avis, parce que ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose, lorsque l'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparés. Je ne me trompai pas dans ma vue. Le doyen exhorta M. le Prince à rendre ses devoirs au Roi; Broussel[1] harangua contre le Mazarin; Chamron effleura un peu la matière, mais assez légèrement pour me laisser lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée, et pour dire, dans mon opinion : que je suppliois ces Messieurs qui avoient parlé devant moi de me pardonner, si je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait assez de réflexion, au moins à mon sens, sur l'importance de cette délibération; que la sûreté de M. le Prince faisoit, dans la conjoncture présente, celle de l'État; que les doutes qui paroissoient sur ce sujet donnoient des prétextes très-fâcheux dans toutes leurs circonstances. Je conclus à donner commission au Procureur Général pour informer contre ceux qui auroient tenu des conseils secrets pour arrêter M. le Prince. Il se mit le premier à rire en m'entendant parler ainsi, presque toute la compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort sérieusement, en ajoutant que j'étois, sur le reste, de celui de M. Chamron, qui alloit à ce qu'il fût fait registre des paroles de la Reine; que M. le Prince fût prié par toute la compagnie d'aller voir le Roi; que M. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte, le lundi suivant, à la compagnie, de son prétendu mariage; que les arrêts rendus contre les domestiques du Cardinal fussent exécutés; qu'Ondédeï fût pris au corps et que Bertet, Brachet, l'abbé Fouquet et Silhon seroient assignés par-devant MM. Broussel et Meunier, pour répondre aux faits que le Procureur Général pourroit proposer contre eux.

1. La capacité du bonhomme Broussel nous paraît avoir été beaucoup exagérée par M. Michelet dans son volume de *Richelieu et la Fronde*, p. 308.

Il passa à cela de toutes les voix. M. le Prince, qui témoigna en être très-satisfait, dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena, dès l'après-dînée, chez le Roi et chez la Reine, desquels il fut reçu avec beaucoup de froideur; et M. le Premier Président dit le soir à M. de Turenne, de qui je l'ai su depuis, que si M. le Prince avoit su jouer la balle qu'il lui avoit servie le matin, il avoit quinze sur la partie contre moi. Il est constant qu'il y eut deux ou trois moments, dans cette séance, où la plainte de M. le Prince donna à la compagnie et des impressions et des mouvements qui me firent peur : je changeai les uns et j'éludai les autres par le moyen que je viens de vous raconter, et qui confirme ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, que tout peut dépendre d'un instant dans ces assemblées.

La Reine fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte que l'on avoit donnée au mariage de M. de Mer-

cœur, qu'aux autres coups et plus importants et plus essentiels que l'on avoit portés à son autorité. Elle me commanda de l'aller trouver, elle me chargea de conjurer Monsieur, en son nom, d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla à lui-même les larmes aux yeux; et elle marqua visiblement que ce qu'elle croyoit être le plus personnel au Cardinal, étoit ce qui étoit et ce qui seroit toujours le plus sensible à elle-même. M. le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit, en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la faction s'amusât après cette bagatelle; qu'elle en devoit avoir de la joie, et d'autant plus qu'il seroit très-volontiers caution que ces mouvements ne seroient qu'un feu de paille, qui passeroit en quatre jours et qui tourneroit en ridicule, parce que, dans le fond, l'on ne pourroit rien faire de solide contre le mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, quoique avec peine, et elle consentit que M. de Mercœur vînt au Palais, le lundi 7 août.

Ce qui s'y passa sur cette affaire, ce jour-là et le suivant, est de si peu de conséquence, qu'il ne mérite pas votre attention. Je me contenterai de vous dire que M. de Mercœur répondit d'abord comme auroit fait Jean Doucet, dont il avoit effectivement toutes les manières, et qu'à force d'être harcelé, il s'échauffa si bien qu'il embarrassa cruellement Monsieur et M. le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avoit sollicité de ce mariage trois mois durant, et au second qu'il y avoit consenti positivement et expressément [1]. La plus

1. Mademoiselle dit dans ses *Mémoires* (I, p. 310) : « M. de Mercœur déclara son mariage, mais de la plus sotte manière du monde... Tout ce que l'on peut dire de son mariage, c'est qu'il n'étoit pas intéressé, car il l'épousa dans le fort des malheurs de M. le Cardinal. » Voy. aussi la *Muse historique*, p. 145.

grande partie de ces deux séances se passa en dénégations et en explications; et dans la fin de la dernière, l'on lut la déclaration contre M. le cardinal Mazarin, qui fut renvoyée à M. le Chancelier, parce que l'on n'y avoit pas inséré et que le Cardinal avoit empêché la paix de Munster, et qu'il avoit fait faire au Roi le voyage et le siége de Bordeaux contre l'avis de M. le duc d'Orléans. L'on voulut aussi qu'elle portât que l'une des causes pour laquelle il avoit fait arrêter M. le Prince, étoit le refus qu'il avoit fait de consentir au mariage de M. de Mercœur avec Mademoiselle Mancini.

La Reine outrée de la continuation de la conduite de M. le Prince, qui marchoit dans Paris avec une suite plus grande et plus magnifique que celle du Roi et que celle de Monsieur, en qui elle trouvoit un changement continuel; la Reine, dis-je, presque au désespoir, se résolut de jouer à quitte ou à double. M. de Châteauneuf flatta en cela son inclination. Elle y fut confirmée par une dépêche de Brusle, laquelle jetoit feu et flamme; elle dit clairement à Monsieur qu'elle ne pouvoit plus demeurer en l'état où elle étoit; qu'elle lui demandoit une déclaration positive ou pour ou contre elle. Elle me somma, en sa présence, de lui tenir la parole que je lui avoit donnée de ne point balancer à éclater contre M. le Prince, s'il continuoit à agir comme il avoit commencé. Monsieur voyant que je n'hésitois pas à prendre ce parti, auquel il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé, s'en fit honneur auprès de la Reine, et il crut la payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit pas de sa personne, qu'il n'aimoit pas naturellement à exposer. Il lui trouva une douzaine de raisons pour lui faire agréer qu'il ne se trouvât plus au Parlement. Il lui insinua que ma présence, qui y entraîneroit la meilleure par-

tie de sa maison, feroit assez connoître et à la compagnie et au public sa pente et ses intentions. La Reine se consola assez aisément de son absence, quoiqu'elle fît semblant d'en être très-fâchée. Elle connut, en cette occasion, sans en pouvoir douter, que j'agissois sincèrement pour son service. Elle vit clairement que je ne balançai à rien de ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la manière qu'il me semble que je vous ai tantôt touchée. Elle s'abaissa, mais sans feintise et du bon du cœur, jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite et de l'injustice qu'elle m'avoit faite (ce fut son terme). Elle voulut que je conférasse avec M. de Châteauneuf de la proposition qu'il lui avoit faite de ne pas demeurer toujours sur la défensive, comme elle avoit fait jusque-là, et d'attaquer M. le Prince dans le Parlement.

Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition, après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la Reine à prendre en moi beaucoup plus de confiance qu'elle n'y en avoit eu jusque-là. Les incertitudes de Monsieur l'avoient si fort effarouchée qu'elle ne savoit quelquefois à qui s'en prendre; et les sous-ministres, qui entretenoient toujours un fort grand commerce avec elle, à la réserve de Lyonne qu'elle haïssoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'esprit que Monsieur ne faisoit, dans le fond, quoi que ce soit que par mes mouvements. Elle en remarqua quelques-uns de si irréguliers et même de si opposés à mes maximes, qu'elle ne me les put attribuer. Et je sais qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos : « Je ne suis point la dupe du Coadjuteur, « mais je serois la vôtre si je croyois ce que vous m'en « mandez aujourd'hui. » Bertet m'a dit qu'il étoit pré-

sent quand elle écrivit ce billet. Il ne se ressouvenoit pas précisément sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout et qu'elle se fut résolue, et par les conseils de M. de Châteauneuf et par la permission qu'elle en reçut de Brusle, de pousser M. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'application qu'elle n'avoit fait, et en voici une marque. Elle mena Madame aux Carmélites, avec elle, un jour de quelque solennité de leur ordre; elle la prit au sortir de la communion, elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit, et ce qu'elle lui demanda fut si je la servois fidèlement auprès de Monsieur. Madame lui répondit, sans aucun scrupule, qu'en tout ce qui ne regardoit pas le rétablissement de M. le Cardinal, je la servois, non pas seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui connoissoit et qui estimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, et à son témoignage rendu en cette circonstance.

Il se trouva, par bonheur, que, dès le lendemain, j'eus occasion de m'expliquer à la Reine devant Monsieur : ce que je fis sans balancer et d'une manière qui lui plut; et ce qui la toucha encore plus que tout cela fut que Monsieur, qui n'avoit pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employât tous ses efforts; et la Reine attribua à mon industrie ce que je croyois, dès ce temps-là et ce que j'ai toujours cru depuis, n'avoir été que l'effet de l'appréhension qu'il eut de se trouver dans une mêlée qu'il avoit sujet de croire pouvoir

tie de sa maison, feroit assez connoître et à la compagnie et au public sa pente et ses intentions. La Reine se consola assez aisément de son absence, quoiqu'elle fît semblant d'en être très-fâchée. Elle connut, en cette occasion, sans en pouvoir douter, que j'agissois sincèrement pour son service. Elle vit clairement que je ne balançai à rien de ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la manière qu'il me semble que je vous ai tantôt touchée. Elle s'abaissa, mais sans feintise et du bon du cœur, jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite et de l'injustice qu'elle m'avoit faite (ce fut son terme). Elle voulut que je conférasse avec M. de Châteauneuf de la proposition qu'il lui avoit faite de ne pas demeurer toujours sur la défensive, comme elle avoit fait jusque-là, et d'attaquer M. le Prince dans le Parlement.

Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition, après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la Reine à prendre en moi beaucoup plus de confiance qu'elle n'y en avoit eu jusque-là. Les incertitudes de Monsieur l'avoient si fort effarouchée qu'elle ne savoit quelquefois à qui s'en prendre; et les sous-ministres, qui entretenoient toujours un fort grand commerce avec elle, à la réserve de Lyonne qu'elle haïssoit mortellement, n'oublioient rien pour lui mettre dans l'esprit que Monsieur ne faisoit, dans le fond, quoi que ce soit que par mes mouvements. Elle en remarqua quelques-uns de si irréguliers et même de si opposés à mes maximes, qu'elle ne me les put attribuer. Et je sais qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos : « Je ne suis point la dupe du Coadjuteur, « mais je serois la vôtre si je croyois ce que vous m'en « mandez aujourd'hui. » Bertet m'a dit qu'il étoit présent quand elle écrivit ce billet. Il ne se ressouvenoit pas précisément sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout et qu'elle se fut résolue, et par les conseils de M. de Châteauneuf et par la permission qu'elle en reçut de Brusle, de pousser M. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'application qu'elle n'avoit fait, et en voici une marque. Elle mena Madame aux Carmélites, avec elle, un jour de quelque solennité de leur ordre; elle la prit au sortir de la communion, elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit, et ce qu'elle lui demanda fut si je la servois fidèlement auprès de Monsieur. Madame lui répondit, sans aucun scrupule, qu'en tout ce qui ne regardoit pas le rétablissement de M. le Cardinal, je la servois, non pas seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui connoissoit et qui estimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, et à son témoignage rendu en cette circonstance.

Il se trouva, par bonheur, que, dès le lendemain, j'eus occasion de m'expliquer à la Reine devant Monsieur : ce que je fis sans balancer et d'une manière qui lui plut; et ce qui la toucha encore plus que tout cela fut que Monsieur, qui n'avoit pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employât tous ses efforts; et la Reine attribua à mon industrie ce que je croyois, dès ce temps-là et ce que j'ai toujours cru depuis, n'avoir été que l'effet de l'appréhension qu'il eut de se trouver dans une mêlée qu'il avoit sujet de croire pouvoir

être proche, et par l'emportement où il voyoit la Reine, et par le nouvel engagement que je venois de prendre avec elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec M. de Châteauneuf par le commandement de la Reine.

Je l'allai trouver à Montrouge avec M. le président de Bellièvre, qui avoit écrit sous lui le mémoire qu'il avoit proposé à la Reine d'envoyer au Parlement, et dont il est vrai que les caractères paroissoient avoir beaucoup moins d'encre que de fiel[1]. M. de Châteauneuf, qui n'avoit que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du conseil, comme je vous l'ai dit ci-dessus, joignit, en ce rencontre, à sa bile et à son humeur très-violente, une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodât à la cour et ne troublât son nouvel emploi. Je crois que cette considération avoit encore aigri son style. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le président de Bellièvre m'appuya; il en adoucit quelques termes, il y laissa toute la substance.

1 Le Coadjuteur dit encore, dans l'*Apologie des Frondeurs*, au sujet de la conduite du prince de Condé :

« Nous déclarons hautement que nous n'avons aucune part en tous ses malheureux desseins et que nous sommes plus prêts de nous y opposer que d'y applaudir, puisque ce seroit consentir à la ruine de l'État et commettre la fortune de tous les François, avec celle de ce mauvais étranger. Nous y sommes d'autant plus obligés que nous voyons que le vulgaire ignorant suit aveuglément les intentions des ennemis du prince de Condé, et qu'il nous donne la gloire d'une entreprise que les autres ont horreur de s'approprier, et dont ils veulent être en état de la pouvoir venger sur nous, si leur politique échouée aux portes de Bellegarde ou de Stenay les oblige à se réconcilier avec lui. Nous ne sommes pas si peu prudents que nous ne sachions bien que tout s'entreprend au nom de la Fronde et que l'on ose des choses peut-être impossibles pour la rendre garante de tous les mauvais succès, et pour profiter contre elle de tous les avantages qui en pourroient réussir, et enfin que la conduite du cardinal Mazarin et de ses affidés tend à nous engager de sorte qu'il soit en même temps puissant sur la vie du Prince et sur notre salut. »

Je le rapportai à la Reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par moi à Monsieur qui le trouva trop fort. M. le Premier Président, à qui elle communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais il y mit du sel, ce fut l'expression dont il se servit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi-jour. Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les grâces que la maison de Condé avoit reçues de la cour; la plainte de la manière dont M. le Prince s'étoit conduit depuis sa liberté, la spécification de cette manière, les cabales dans les provinces, le renfort des garnisons qui étoient dans les places; la retraite de Madame la Princesse et de Madame de Longueville à Montron; les Espagnols dans Stenay, les intelligences avec l'Archiduc; la séparation de ses troupes de celles du Roi. Le commencement de cet écrit étoit orné d'une protestation solennelle de ne jamais rappeler le cardinal Mazarin, et la fin d'une exhortation aux compagnies souveraines et à l'Hôtel de Ville de Paris à se maintenir dans la fidélité.

Le jeudi 17e jour d'août, sur les dix heures du matin, cet écrit fut lu en présence du Roi et de la Reine et de tous les grands qui étoient à la cour, à MM. du Parlement qui avoient été mandés par députés au Palais-Royal[1]. L'après-dînée, la même cérémonie se fit au même lieu à l'égard de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides et du prévôt des marchands.

Le vendredi 18, M. le Prince, fort accompagné, se

1. Voyez le « Discours que le Roi et la Reine-régente, assistés de Monseigneur le duc d'Orléans, des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et grands du royaume ont fait lire, en leurs présences, aux députés du Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides et corps de ville de Paris, au sujet de la résolution qu'ils ont prise de l'éloignement pour toujours du cardinal Mazarin hors du royaume et sur la conduite présente de M. le prince de Condé le 17 août 1651. »

trouva à l'assemblée des chambres, qui se faisoit pour la réception d'un conseiller. Il dit à la compagnie : qu'il la venoit supplier de lui faire justice des impostures dont on l'avoit noirci dans l'esprit de la Reine; que s'il étoit coupable, il se soumettoit à être puni; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ses calomniateurs; que comme il avoit impatience de se justifier, il prioit la compagnie de députer, sans délai, vers M. le duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crut que Monsieur ne pourroit pas tenir contre une semonce du Parlement : il se trompa; et Menardeau et Doujat, que l'on y envoya sur l'heure, rapportèrent, pour toute réponse, qu'il avoit été saigné et qu'il ne savoit pas même quand sa santé lui permettroit d'assister à la délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir du Palais. Il lui parla avec une hauteur respectueuse qui ne laissa pas que de faire peur à Monsieur, qui n'appréhendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince comme fauteur couvert du Mazarin. Il laissa espérer à M. le Prince qu'il pourroit se trouver, le lendemain, à l'assemblée des chambres. Je m'en doutai à midi, sur une parole que Monsieur laissa échapper. Je l'obligeai à changer de résolution, en lui faisant voir qu'il ne falloit plus après cela de ménagement avec la Reine, et encore plus en lui insinuant, sans affectation, le péril de la commise et du choc, qui, dans la conjoncture, étoit comme inévitable.

Cette idée lui saisit si fortement l'imagination, que M. le Prince et M. de Chavigny, qui le relayèrent tout le soir, ne le purent obliger à se rendre aux instances qu'ils lui firent de se trouver le lendemain au Palais. Il est vrai que, sur les onze heures, Goulas, à force de le tourmenter, lui fit signer un billet par lequel Mon-

sieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'écrit que la Reine avoit fait lire aux compagnies souveraines contre M. le Prince, particulièrement en ce qu'il l'accusoit d'intelligence avec l'Espagne. Ce même billet justifioit, en quelque façon, M. le Prince de ce que les Espagnols étoient encore dans Stenay, et de ce que les troupes de M. le Prince n'avoient pas joint l'armée du Roi. Monsieur le signa, en se persuadant à lui-même qu'il ne signoit rien, et il dit, le lendemain, à la Reine qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une occasion où il étoit même de son service qu'il ne rompît pas tout à fait avec lui, pour se tenir en état de travailler à l'accommodement lorsqu'elle croiroit en avoir besoin. La Reine, qui étoit très-satisfaite de ce qui se venoit de passer le matin du jour dont Monsieur lui fit ce discours l'après-dînée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement, le soir, que cet écrit de Monsieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant guère vu d'occasion où elle eût, ce me semble, plus de sujet. Mais ce ne fut pas la première fois de ma vie où je remarquai que l'on a une grande pente à ne se point aigrir dans les bons événements. Voici celui que l'assemblée des chambres, du samedi 19, produisit.

M. le Premier Président ayant fait la relation de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal le 17, et fait faire la lecture de l'écrit que la Reine avoit donné aux députés, M. le Prince prit la parole, en disant qu'il étoit porteur d'un papier de M. le duc d'Orléans qui contenoit sa justification; il ajouta quelques paroles tendantes au même effet, et en concluant qu'il seroit très-obligé à la compagnie si elle vouloit supplier la Reine de nommer ses accusateurs, et mit sur le bureau le billet de Monsieur et un autre écrit beaucoup plus ample signé

de lui-même. Cet écrit étoit une réponse fort belle à celui de la Reine. Il marquoit sagement et modestement les services de feu M. le Prince et les siens. Il faisoit voir que ces établissements n'étoient pas à comparer à ceux du Cardinal. Il parloit de son instance contre les sous-ministres comme d'une suite très-naturelle et très-nécessaire de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin. Il répondoit à ce qu'on lui avoit objecté de la retraite de Madame sa femme et de Madame sa sœur [la duchesse de Longueville] en Berri, que la seconde étoit dans les Carmélites de Bruges, et que la première demeuroit en celle de ses maisons qui lui avoit été ordonnée pour séjour dans le temps de sa prison. Il soutenoit qu'il n'avoit tenu qu'à la Reine et que les Espagnols fussent sortis de Stenay, et que les troupes qui étoient sous son nom eussent joint l'armée du Roi; et il alléguoit pour témoin de cette vérité M. le duc d'Orléans. Il demandoit justice contre ses calomniateurs; et sur ce que la Reine lui avoit reproché qu'il l'avoit comme forcée au changement du conseil qui avoit paru aussitôt après sa liberté, il répondoit qu'il n'avoit eu aucune part à cette mutation, que l'obstacle qu'il avoit apporté à la proposition que M. le Coadjuteur et que M. de Montrésor avoient faite de faire prendre les armes au peuple et d'ôter de force les sceaux à M. le Premier Président.

Aussitôt que l'on eut achevé la lecture de ces deux écrits, M. le Prince dit qu'il ne doutoit pas que je ne fusse l'auteur de celui qui avoit été fait contre lui, et que c'étoit un ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris et d'arracher les sceaux de force à celui à qui le Roi les avoit confiés. Je répondis à M. le Prince : que je croirois manquer au respect que je devois à Monsieur,

si je disois seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'étoit passée en sa présence. M. le Prince ayant reparti que MM. de Beaufort et de la Rochefoucauld, qui étoient présents, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit, je lui dis que je le suppliois très-humblement de me permettre, par la raison que je venois d'alléguer, de ne reconnoître personne que Monsieur pour témoin et pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant, je pouvois assurer la compagnie que je n'avois rien fait ni rien dit, en ce rencontre, qui ne fût d'un homme de bien, et que surtout personne ne me pouvoit ôter ni l'honneur ni la satisfaction de n'avoir jamais été accusé d'avoir manqué à ma parole.

Ces derniers mots ne furent rien moins que sages. Ils sont, à mon sens, une des grandes imprudences que j'aie jamais faites. M. le Prince, quoique animé par M. le prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point, ce qui ne peut être en lui qu'un effet de sa grandeur, de son courage et de son âme. Quoique je fusse, ce jour-là, fort accompagné, il étoit sans comparaison plus fort que moi; et il est constant que si l'on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu incontestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine et que mes amis payèrent d'une grande audace, je ne remerciai du succès que ceux qui m'y avoient assisté, et je ne songeai qu'à me préparer à me trouver, le lendemain, au Palais, en meilleur état. La Reine fut transportée de joie que M. le Prince avoit trouvé des gens qui lui pussent disputer le pavé. Elle sentit jusqu'à la tendresse l'injustice qu'elle m'avoit

faite quand elle m'avoit soupçonné de concert avec lui. Elle me dit tout ce que sa colère contre son parti lui put inspirer de plus tendre pour un homme qui faisoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les mesures. Elle ordonna au maréchal d'Albret de commander trente gendarmes pour se poster où je le désirerois. M. le maréchal de Schomberg eut le même ordre pour autant de chevau-légers. Pradel m'envoya le chevalier de Raray, capitaine aux gardes, et qui étoit mon ami particulier, avec quarante hommes choisis entre les sergents et les plus braves soldats du régiment. Annery, avec la noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. MM. de Noirmoutiers, de Fosseuse, de Châteaubriand, de Barradas, de Château-Renault, de Montauban, de Sainte-Maure, de Saint-Auban, de Laigues, de Montaigu, de Lamet, d'Argenteuil, de Quérieux, et les chevaliers d'Humiers et de Sévigné se partagèrent et les hommes et les postes. Querin, Brigallier et l'Espinai, officiers dans les colonelles de la ville, donnèrent des rendez-vous à un très-grand nombre de bons bourgeois, qui avoient tous des pistolets et des poignards sous le manteau. Comme j'avois habitude avec les buvetiers, je fis couler, dès le soir, dans les buvettes, quantité de gens à moi, par lesquelles la salle du Palais se trouvoit ainsi, même sans que l'on s'en aperçût, presque investie de toute part. Comme j'avois résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la salle, en y entrant par les grands degrés, j'avois mis, dans une des chambres des Consignations, trente des gentilshommes du Vexin, qui devoient, en cas de combat, prendre en flanc et par derrière le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatrième, qui répondoit dans la Grand'Chambre, étoient pleines de grenades; enfin, il est vrai que toutes

mes mesures étoient si bien prises, et par le dedans du Palais et par le dehors, où le pont Notre-Dame et le pont Saint-Michel, qui étoient passionnés pour moi, ne faisoient qu'attendre le signal, que, selon toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monsieur, qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans sa maison, voulut, selon sa louable coutume, se ménager à tout événement des deux côtés. Il agréa que Raray, Béloy, Valon, qui étoient à lui, suivissent M. le Prince, et que le vicomte d'Hostel, le marquis de la Sablonières et celui de Genlis, qui étoient aussi ses domestiques, vinssent avec moi. L'on eut tout le dimanche, de part et d'autre, pour se préparer.

Le lundi 21 d'août, tous les serviteurs de M. le Prince se trouvèrent, à sept heures du matin, chez lui, et mes amis se trouvèrent chez moi, entre cinq et six. Il arriva, comme je montois en carrosse, une bagatelle qui ne mérite de vous être rapportée que parce qu'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi; le marquis de Canillac, homme de même caractère, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arrière, et en me disant : — « Je « venois, Monsieur, pour vous assurer de mon service, « mais il n'est pas juste que les deux plus grands fous « du royaume soient du même parti, je m'en vas à « l'hôtel de Condé. » Et vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y alla.

J'arrivai au Palais un quart d'heure auparavant M. le Prince, qui y vint extrêmement accompagné. Je crois, toutefois, qu'il n'avoit pas tant de gens que moi, mais

il avoit sans comparaison plus de personnes de qualité, comme il étoit et naturel et juste. Je n'avois pas voulu que ceux qui étoient attachés à la cour et qui fussent venus de bon cœur avec moi pour la faire à la Reine, s'y trouvassent, de peur qu'ils ne me donnassent quelque teinture ou plutôt quelque apparence de Mazarinisme; de sorte qu'à la réserve de trois ou quatre, qui, quoique attachés à la Reine, passoient pour être mes amis en leur particulier, je n'avois auprès de moi que la noblesse frondeuse, qui n'approchoit pas en nombre celle qui suivoit M. le Prince. Ce désavantage étoit, à mon opinion, plus que suffisamment récompensé et par le pouvoir que j'avois assurément beaucoup plus grand parmi le peuple, et par les postes dont je m'étois assuré. Châteaubriand, qui étoit demeuré dans les rues pour observer la marche de M. Prince, m'étant venu dire, en présence de beaucoup de gens, que M. le Prince seroit dans un demi-quart d'heure au Palais, qu'il avoit pour le moins autant de monde que nous, mais que nous avions pris nos postes, ce qui nous étoit d'un grand avantage. Je lui répondis : — « Il n'y a certainement « que la salle du Palais où nous les sussions mieux « prendre que M. le Prince. » Je sentis dans moi-même, en disant cette parole, qu'elle échappoit d'un mouvement de honte, que j'avois de souffrir une comparaison d'un prince de la naissance et de la valeur de M. le Prince avec moi. Ma réflexion ne démentit point mon mouvement. J'eusse fait plus sagement si je l'eusse conservée plus longtemps, comme vous l'allez voir.

Comme M. le Prince eut pris sa place, il dit à la compagnie : qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le Palais, qu'il paroissoit plutôt un

camp qu'un temple de justice; qu'il y avoit des postes pris, des gens commandés, des mots de ralliement, et qu'il ne concevoit pas qu'il se pût trouver dans le royaume des gens assez insolents pour prétendre de lui disputer le pavé. Il répéta deux fois cette dernière parole. Je lui fis une profonde révérence, et je lui dis : que je suppliois très-humblement Son Altesse de me pardonner si je lui disois que je ne croyois pas qu'il y eût personne dans le royaume qui fût assez insolent pour prétendre de lui disputer le haut du pavé; mais que j'étois persuadé qu'il y en avoit qui ne pouvoient et ne devoient, par leur dignité, quitter le pavé qu'au Roi. M. le Prince me répondit qu'il me le feroit bien quitter. Je lui répondis qu'il ne seroit pas aisé. La cohue s'éleva à cet instant. Les jeunes conseillers de l'un et de l'autre parti s'intéressèrent dans ce commencement de contestation, qui commençoit, comme vous voyez, assez aigrement. Les présidents se jetèrent entre M. le Prince et moi; ils le conjurèrent d'avoir égard au temple de la justice et à la conservation de la ville. Ils le supplièrent d'agréer que l'on fît sortir de la salle tout ce qu'il y avoit de noblesse et de gens armés. Il le trouva bon, et il pria même M. de la Rochefoucauld de l'aller dire, de sa part, à ses amis (ce fut le terme dont il se servit). Il fut beau et modeste dans sa bouche, il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienne. Il ne l'en est pas moins dans ma pensée, et j'ai encore regret de ce qu'il dépara la première réponse que j'avois faite à M. le Prince, touchant le pavé, qui étoit juste et raisonnable. Comme il eut prié M. de la Rochefoucauld d'aller faire sortir ses amis, je me levai en disant très-imprudemment : — « Je vais prier les miens de se « retirer. » Le jeune d'Avaux, que vous voyez présen-

tement le président de Mesmes, et qui étoit, en ce temps-là, dans les intérêts de M. Prince, me dit : — « Vous êtes donc armés? » — « Qui en doute? » lui répondis-je. Et voilà ma seconde sottise en un demi-quart d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égaler en parole à celui à qui il doit du respect, quoiqu'il s'y égale dans l'action; et il l'est aussi peu qu'à un ecclésiastique de confesser qu'il est armé, même quand il l'est. Il y a des matières sur lesquelles il est constant que le monde veut être trompé. Les occasions justifient assez souvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils font contre leur profession. Je n'en ai jamais vu qui les justifient de ce qu'ils disent qui y soit contraire.

Comme je sortois de la Grand'Chambre, je rencontrai, dans le parquet des huissiers, M. de la Rochefoucauld qui rentroit. Je n'y fis point de réflexion, et j'allai dans la salle pour prier mes amis de se retirer. Je revins après le leur avoir dit; et comme je mis le pied sur la porte du parquet, j'entendis une fort grande rumeur dans la salle, de gens qui crioient : aux armes! je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit, mais je n'en eus pas le temps, parce que je me sentis le cou pris entre les deux battants de la porte que M. de la Rochefoucauld avoit fermée sur moi, en criant à MM. de Coligny et de Ricousse de me tuer [1]. Le premier se contenta de ne le pas croire; le second lui dit qu'il n'en avoit point d'ordre de M. le Prince. Montrésor, qui étoit dans le parquet des huissiers avec un garçon de Paris appelé Noblet, qui m'étoit affectionné, soutenoit un peu un des battants qui ne laissoit pas de me presser extrêmement. M. de Champlâtreux, qui étoit accouru au bruit qui se faisoit dans la salle, me voyant en cette extrémité, poussa avec vigueur M. de la Rochefoucauld : il lui dit que c'étoit une honte et une horreur qu'un assassinat de cette nature; il ouvrit la porte et il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand de ceux que je courus en cette occasion, comme vous l'allez voir, après que je vous aurai dit ce qui le fit naître et cesser.

Deux ou trois criailleurs de la lie du peuple, du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivés dans la salle que comme j'en ressortois, s'avisèrent de crier, en me voyant de loin : *Au Mazarin!* Beaucoup de gens du même parti, et Chavagnac entre autres, m'ayant fait civilité lorsque je passai et m'ayant témoigné joie de l'adoucissement qui commençoit à paroître, deux gardes de M. le Prince, qui étoient aussi fort éloignés, mirent l'épée à la main. Ceux qui étoient les plus proches de ces deux derniers crièrent : aux armes! Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée et le poignard à la main, et, par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards et ces pistolets demeurèrent un moment sans action; et, dans ce moment, [le marquis de] Crenan, qui commandoit la compagnie des gendarmes de M. le prince de Conti, mais qui étoit aussi de mes anciens amis, et qui se trouva par

1. Cet événement, qui faillit coûter la vie au Coadjuteur, a été dénaturé dans d'autres Mémoires, et même entièrement nié dans les libelles du temps, entre autres dans la *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé*, dont voici un extrait :

« Mais, en même temps, toute la compagnie qui savoit l'histoire du lundi, se moqua du hasard qu'on prétend que M. le Coadjuteur y courut, puisque ce ne fut qu'une terreur panique, et que depuis même il a fait faire des compliments aux amis de M. le Prince, qui étoient incapables de ces actions. »

Les Mémoires de Madame de Motteville sont d'accord, sur ce fait avec ceux de Retz. Voyez t. III, p. 418 de l'édition de M. Riaux. (*Bibliothèque Charpentier.*)

bonheur en présence avec Laigues, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit : — « Que faisons-nous ? nous « allons faire égorger M. le Prince et M. le Coadjuteur. « Schelme, qui ne remettra l'épée dans le fourreau ! » Cette parole, proférée par un des hommes du monde dont la réputation pour la valeur étoit la plus établie, fit que tout le monde, sans exception, suivit son exemple. Cet événement est peut-être l'un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre siècle.

La présence d'esprit et de cœur d'Argenteuil ne l'est guère moins. Il se trouva, par hasard, fort près de moi quand je fus pris par le cou dans la porte, et il eut assez de sang-froid pour remarquer que Pesche, un fameux séditieux du parti de M. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main [1], en disant :

1. Cette tentative d'assassinat est racontée, ainsi qu'il suit, dans la *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 150) :

Lundi dernier, dans le palais,
Plusieurs tant maîtres que valets...
Étoient là pour servir d'escorte
A quelques grands de plusieurs sortes...
. . . .

Ils ne faisoient rumeur aucune
Et se regardoient sans rancune,
Lorsqu'un malin gladiateur,
A l'aspect du Coadjuteur,
Eut un dégorgement de bile,
Et d'une promptitude habile
Tira de sa poche un poignard,
Ou pour faire le goguenard,
Ou pour commettre un prêtricide,
Et non pas un simple homicide :
Car tuer un homme d'autel
Est un crime encore plus mortel
(A ce qu'on tient en cour de Rome)
Que si ce n'étoit qu'un autre homme.

Aussitôt que cet iracond
Eut paru si chaud et si prompt,
Soudain la susdite assemblée
Devint interdite et troublée ;

— « Où est le Coadjuteur ? » Argenteuil, qui se trouva, comme je vous ai dit, par bonheur près de moi, parce qu'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros et de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait en cette occasion, il feroit mieux d'observer et d'amuser Pesche, qui n'avoit qu'à faire un demi-tour à gauche pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui et en me couvrant de son long manteau de deuil, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis, qui me croyoient rentré dans la Grand'Chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux.

Vous vous étonnerez, sans doute, de ce qu'ayant pris si bien mes précautions partout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis et le parquet des huissiers et les lanternes ; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois fait toute la réflexion nécessaire et que j'avois bien prévu les inconvénients de ce manquement, mais que je n'y avois pas trouvé

Chacun, pour défendre sa peau,
Tira l'épée hors du fourreau,
Et plus de cinq cens toutes nues
Dans le même instant furent vues.
Mais soit pour le respect du lieu,
Ou bien par la crainte de Dieu,
Tous ces messieurs furent si sages
Qu'ils ne se firent point d'outrages ;

Aucun sang ne fut répandu
Et rien qu'un chapeau de perdu.
A cette même matinée
A faire du bruit destinée,
Brissac et la Rochefoucault
Se parlèrent, dit-on, fort haut
Se picotèrent, se poussèrent,
Mais plus outre point ne passèrent.

de remède, parce que le seul qui s'y pouvoit apporter, qui étoit de les remplir de gens affidés, étoit impraticable, ou du moins n'étoit praticable qu'en s'attirant d'autres inconvénients encore plus grands. Presque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi avoit son emploi, et son emploi nécessaire dans les différents postes qu'il étoit de nécessité d'occuper. Il n'y eût rien eu de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou du bas étage dans ces sortes de lieux, où l'on ne laisse entrer, dans l'ordre, que des personnes de condition. Si l'on les eût vus occupés par des gens de moindre étoffe, au préjudice d'une infinité de noms illustres que M. le Prince avoit avec lui, les indifférents du Parlement se fussent prévenus infailliblement contre un spectacle de cette nature. Il m'étoit important de laisser à ma conduite tout l'air de défensive; et je préférai cet avantage à celui d'une plus grande sûreté. Il faillit à m'en coûter cher : car, outre l'aventure de la porte, de laquelle je viens de vous entretenir, M. le Prince, avec lequel j'ai parlé depuis fort souvent de cette journée, m'a dit qu'il avoit fait son compte sur cette circonstance, et que si le bruit de la salle eût duré encore un moment, il me sautoit à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvoit, ayant assurément dans les lanternes plus de monde que moi; mais je suis persuadé que la suite eût été très-funeste aux deux partis, et qu'il eut lui-même une grande peine de s'en tirer. Je reprends la suite de mon récit.

CHAPITRE XXXI

ANNE D'AUTRICHE.

21 AOUT, — [illegible] SEPTEMBRE. — Le Coadjuteur sauvé par M. de Champlâtreux. — Reconnaissance de Retz pour Champlâtreux. — *Tout beau! mon ami la Franchise.* — Le duc de Beaufort. — *L'on ne contente jamais personne quand on entreprend de contenter tout le monde.* — *Il faut avouer que M. d'Angoulême et M. de Beaufort ont une belle conduite.* — *Tout homme que la fortune seule a fait homme public devient presque toujours, avec un peu de temps, un particulier ridicule.* — Émotion dans Paris. — *Quelle joie pour le Mazarin!* — Le Coadjuteur est sur la pente du plus fâcheux précipice. — *Quel remède pour se tirer d'embarras?* — Observation de Monsieur à la Reine sur le danger de la situation. — Elle n'en tient compte. — La Reine défend au Coadjuteur d'aller au Parlement. Affection du Coadjuteur pour Molé. — La Reine est priée d'étouffer l'affaire de M. le prince de Condé. — Le duc d'Orléans doit s'entremettre pour procurer un accommodement. — La procession de la Grande Confrérie. — La Reine est satisfaite du Coadjuteur. — Il est pendant quelques jours en faveur. — Madame la Palatine. — La duchesse de Lesdiguières. — Madame de Beauvais. — La duchesse de Chevreuse. — La princesse de Carignan. — Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, et vous verrez si je serai embarrassé. — *Il a les dents fort belles, et un homme n'est jamais laid avec cela!* — *Si vous voulez bien jouer votre personnage je ne désespère de rien!* — Madame de Chevreuse et la Reine. — Signalée imprudence de Mademoiselle de Chevreuse. — Attachement de la Reine pour Mazarin. — La Reine n'est espagnole ni d'esprit ni de corps. — Le duc de Bellegarde galant à la mode de la cour de Henri III. — Le duc de Montmorency. — Le cardinal de Richelieu pédant en amour. — Passion de la Reine pour Buckingham. — Les jardins du Louvre. — Le cardinal Mazarin peu galant pour la Reine. — Buckingham avait aimé trois reines et était obligé de les gourmer. — La situation politique et ses dangers pour le Coadjuteur. — Le président de Bellièvre. — Le Coadjuteur a horreur de Cromwell. — *Je ne connois qu'un homme qui me méprise : c'est le cardinal de Retz.* — Monsieur se retire à Limours. — M. le Prince vient au Parlement. — Plaintes qu'il y adresse contre la Reine. — Il demande un arrêt d'innocence. — Le duc de Vendôme et le mariage Mancini. — Déclaration en faveur du prince de Condé. — Nouvelle déclaration contre le cardinal Mazarin.

Aussitôt que je fus rentré dans la Grand'Chambre, je dis à M. le premier président [Molé] que je devois

la vie à son fils, qui fit effectivement, en cette occasion, tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il étoit, en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite et aux maximes de M. son père, attaché jusqu'à la passion à M. le Prince. Il étoit très-persuadé, quoiqu'à tort, que j'avois eu part dans les séditions qui s'étoient vingt fois élevées contre M. son père, dans le cours du siége de Paris; rien ne l'obligeoit d'en prendre davantage au péril où j'étois que la plupart de Messieurs du Parlement, qui demeuroient fort paisiblement dans leurs places; il s'intéressa à ma conservation jusqu'au point de s'être commis lui-même avec le parti, qui, au moins en cet endroit, étoit le plus fort. Il y a peu d'actions plus belles, et j'en conserverai avec tendresse la mémoire jusque dans le tombeau[1]. J'en témoignai publiquement ma reconnoissance à M. le Premier Président en rentrant dans la Grand'-Chambre, et j'ajoutai que M. de la Rochefoucauld avoit fait tout ce qui avoit été en lui pour me faire assassiner. Il me répondit ces propres paroles : « Traître, je me soucie peu de ce que tu deviennes. » Je lui repartis ces propres mots : « Tout beau, notre « ami la Franchise (nous lui avions donné ce quolibet « dans notre parti), vous êtes un poltron (je mentois, « car il est assurément fort brave) et je suis un prêtre. « Le duel nous est défendu. » M. de Brissac, qui

1. Il y eut, quelque temps après, un rapprochement cordial entre ces deux personnages, si nous nous en rapportons à la *Muse historique* de Loret (édition de M. Ravenel, p. 150) :

D'autre part, on m'a révélé
Que le sieur président Molé
Et l'archevêque de Corinthe,
Qui, pour je ne sais quelle quinte,
Se haïssoient mortellement,
Se virent amiablement,

étoit immédiatement au-dessus de lui, le menaça de coups de bâton; il menaça M. de Brissac de coups d'éperons. MM. les présidents, qui crurent, avec raison, que ces dits et redits étoient un commencement de querelle qui alloit passer au delà des paroles, se jetèrent entre nous.

M. le Premier Président, qui avoit mandé un peu auparavant les gens du Roi, se joignit à eux et pour conjurer pathétiquement M. le Prince, par le sang de saint Louis, de ne point souffrir que le temple qu'il avoit donné à la conservation de la paix et à la protection de la justice, fût ensanglanté; et pour m'exhorter, par mon sacrement, à ne pas contribuer au massacre du peuple que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de Messieurs allassent dans la Grand'Salle faire sortir ses serviteurs, par le degré de la Sainte-Chapelle; deux autres firent la même chose à l'égard de mes amis, par le grand escalier qui est à la main gauche en sortant de la salle. Dix heures sonnèrent, la compagnie se leva, et ainsi finit cette matinée qui faillit à abîmer Paris.

Il me semble que vous me demandez quel person-

Et tellement se réunirent,
Que des compliments ils se firent
« Monsieur, dit le Coadjuteur,
Je suis fort votre serviteur;
Vous êtes, au siècle où nous sommes,
Un homme rare entre les hommes. »
Molé lui dit : « En bonne foi,
Monsieur, vous vous moquez de moi
De me parler de cette sorte.
— Non pas, ou le diantre m'emporte,
Répondit le prélat soudain,
Ce que je dis est très-certain. »
L'autre, pour lui rendre son change,
Lui dit aussi quelque louange
Et le traita de bel esprit
Qui couchoit très-bien par écrit.
Cela dit, tous deux s'embrassèrent,
Tendrement ils se caressèrent.

nage M. de Beaufort jouoit dans ces dernières scènes, et qu'après le rôle que vous lui avez vu dans les premières, vous vous étonnez du silence dans lequel il vous paroît comme enseveli, depuis quelque temps. Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déjà plus d'une fois dans cet ouvrage, que l'on ne contente jamais personne quand l'on entreprend de contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plutôt Madame de Montbazon[1] le lui mit après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devoit et pouvoit ménager entre la Reine et M. le Prince, et il affecta même si fort l'apparence de ce ménagement, qu'il affecta de se trouver tout seul, et sans être suivi de qui que ce soit, à ces deux assemblées du Parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même, tout haut, à la dernière, d'un ton de Caton qui ne lui convenoit pas : « Pour moi, je ne suis qu'un « particulier qui ne me mêle de rien. » Je me tournai à M. de Brissac, en répondant : « Il faut avouer que

1. La duchesse de Montbazon n'était pas moins changée au physique qu'au moral, si la *Muse historique* de Loret, p. 148 (édition de M. Ravenel), dit vrai :

La Montbazon, femme très-belle,
Mais pourtant pas tout à fait telle
Comme elle étoit par le passé,
Son beau corps étant menacé,
Par effet ou par fantaisie,
De fâcheux mal d'hydropisie.
Pour avoir donc le corps plus sain,
Elle prit un pieux dessein
D'aller mardi, la bonne dame !
Prier Dieu à Notre-Dame,
Mais avec un procédé tel
Que jusques aux pieds de l'autel
Elle se fit porter en chaise,
Pour être un peu mieux à son aise...
Chacun disoit sa ratelée
De sa nouvelle piété,
De sa grande debilité...

« M. d'Angoulême et M. de Beaufort ont une bonne « conduite. » Ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendît. Il s'en prit à rire. Vous observerez, s'il vous plaît, que M. d'Angoulême avoit plus de quatre-vingt-dix ans, et qu'il ne bougeoit plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle que parce qu'elle signifie que tout homme que la fortune seule a fait homme public, devient presque toujours, avec un peu de temps, un particulier ridicule. L'on ne revient plus de cet état, et la bravoure de M. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion depuis le retour de M. le Cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le put relever de sa chute. Mais il est temps de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris, dans le cours de la matinée que je viens de vous décrire. La plupart des artisans avoient leur mousquet auprès d'eux, en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en prières dans les églises; mais ce qui est encore vrai, est que Paris fut plus touché, l'après-dînée, de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avoit été, le matin, de s'y voir. La tristesse parut plus universelle sur les visages de tous ceux qui n'étoient pas tout à fait engagés à l'un ou à l'autre des partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par le mouvement, trouva sa place dans les esprits de ceux mêmes qui y avoient le plus de part. M. le Prince dit au comte de Fiesque, au moins à ce que celui-ci raconta publiquement le soir chez sa femme : « Paris a « failli aujourd'hui à être brûlé; quel feu de joie pour « le Mazarin, et ce sont ses deux plus capitaux en« nemis qui ont été sur le point de l'allumer! » Je concevois très-bien, de mon côté, que j'étois sur la

pente du plus fâcheux et du plus dangereux précipice, où un particulier se fût peut-être jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir avantage sur M. le Prince, et ce mieux se fût terminé, s'il y eût péri, à passer pour l'assassin du premier prince du sang; à être immanquablement désavoué par la Reine, et à donner tout le fruit et de mes peines et de mes périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner toujours en faveur de l'autorité royale tous les désordres qui passent jusques aux derniers excès. Voilà ce que mes amis, au moins les sages, me représentoient; voilà ce que je me représentois à moi-même. Mais quel moyen? quel remède? quel expédient de se tirer d'un embarras où l'on a eu raison de se jeter, et où l'engagement en fait une seconde, qui est pour le moins aussi forte que la première. Il plut à la providence de Dieu d'y donner ordre.

Monsieur, accablé des cris de tout Paris, qui courut d'effroi au palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur qui lui fit croire qu'un mouvement aussi général que celui qui avoit failli d'arriver ne s'arrêteroit pas au Palais; Monsieur, dis-je, fit promettre à M. le Prince qu'il n'iroit, le lendemain, que lui sixième au Palais, pourvu que je m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me pardonner si je ne recevois pas ce parti, et parce que je manquerois, si je l'acceptois, au respect que je devois à M. le Prince, avec lequel je savois que je ne devois faire aucune comparaison, et parce que je n'y trouvois aucune sûreté pour moi; ce nombre de séditieux, qui criailleroient contre moi, n'ayant point de règle et ne reconnoissant point de chefs; que ce n'étoit que contre ces sortes de gens que j'étois armé; que je savois le respect que je devois à M. le Prince; qu'il y

avoit si peu de compétence d'un gentilhomme à lui, que cinq cents hommes étoient moins à lui qu'un laquais à moi. Monsieur, qui vit que je ne donnois pas à sa proposition et à qui Madame de Chevreuse, à laquelle il avoit envoyé Ornano pour la persuader, manda que j'avois raison; Monsieur, dis-je, alla trouver la Reine pour lui remontrer les grands inconvénients que la continuation de cette conduite produiroit infailliblement. Comme de son naturel elle ne craignoit rien et prévoyoit peu, elle ne fit aucun cas des remontrances de Monsieur, et d'autant moins, qu'elle eût été ravie, dans le fond, des extrémités qu'elle s'imaginoit et possibles et proches, quand M. le Chancelier, qui lui parla fortement, et les Bertet, et les Brachet, qui étoient cachés dans les greniers du Palais-Royal et qui appréhendoient d'y être trouvés dans une émotion générale, lui eurent fait connoître que la perte de M. le Prince et la mienne arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choses dans une confusion que le seul nom de Mazarin pourroit même rendre fatal à la maison royale, elle se laissa fléchir plutôt aux larmes qu'aux raisons du genre humain, et elle consentit de donner aux uns et aux autres un ordre du Roi, par lequel il leur seroit défendu de se trouver au Palais.

M. le Premier Président, qui ne douta point que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on ne lui pouvoit, dans la vérité, imposer avec justice, parce que sa présence y étoit nécessaire, alla chez la Reine avec M. le président de Nesmont; il lui fit connoître qu'il seroit contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister en un lieu où il ne se trouvoit que pour demander à se justifier des crimes que l'on lui imposoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit

mettre entre un premier prince du sang, dont la présence au Palais étoit de nécessité dans cette conjoncture, et un Coadjuteur de Paris, qui n'y avoit même jamais séance que par une grâce assez extraordinaire que le Parlement lui avoit faite. Il ajouta : que la Reine devoit faire réflexion que rien ne le pouvoit obliger à parler ainsi que la force de son devoir, parce qu'il lui avouoit ingénument que la manière dont j'avois reçu le petit service que son fils avoit essayé de me rendre le matin (ce fut le terme dont il se servit), l'avoit touché si sensiblement, qu'il se faisoit une contrainte extrême à soi-même en la prônant, sur un sujet qui peut-être ne me seroit pas fort agréable. La Reine se rendit et à ses raisons et aux instances de toutes les dames de la cour, qui, l'une pour une raison et l'autre pour l'autre, appréhendoient au dernier point le fracas presque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charost, capitaine des gardes en quartier, pour me défendre, au nom du Roi, d'aller le lendemain au Palais. M. le Premier Président, que j'avois été voir et remercier, le matin, au lever du Parlement, me vint rendre ma visite comme M. de Charost sortoit de chez moi; il me conta fort sincèrement le détail de ce qu'il venoit de dire à la Reine. Je l'en estimai, parce qu'il avoit raison, et je lui témoignai de plus que j'en étois très-aise, parce qu'il me tiroit avec honneur d'un très-méchant pas. « Il est très-sage (me répondit-il) « de le penser; il est encore plus honnête de le dire. » Il m'embrassa tendrement en disant cette dernière parole. Nous nous jurâmes amitié. Je la tiendrai toute ma vie à sa famille, avec tendresse et avec reconnoissance.

Le lendemain, qui fut le mardi 22e jour d'août, le Parlement s'assembla. L'on fit garder, à tout hasard,

le Palais par deux compagnies de bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroissoit encore dans la ville. M. le Prince demeura dans la quatrième des Enquêtes, parce qu'il n'étoit pas de la forme qu'il assistât à une délibération dans laquelle il demandoit ou que l'on le justifiât ou que l'on lui fît son procès. L'on ouvrit beaucoup de différents avis. Il passa à celui de M. le Premier Président, qui fut que tous les écrits, tant ceux de la Reine et de M. le duc d'Orléans, que celui de M. le Prince, seroient portés au Roi et à la Reine par les députés de la compagnie, et que très-humbles remontrances seroient faites sur l'importance desdits écrits; que la Reine seroit suppliée de vouloir étouffer cette affaire, et M. le duc d'Orléans prié de s'entremettre de l'accommodement.

Comme M. le Prince sortoit de cette assemblée, suivi d'une foule de ceux du peuple qui étoient à lui, je me trouvai tête pour tête devant son carrosse, assez près des Cordeliers, avec la procession de la Grande Confrérie que je conduisois. Comme elle est composée de trente ou quarante curés de Paris et qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avois cru que je n'y avois pas besoin de mon escorte ordinaire, et j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six gentilshommes, qui étoient MM. de Foleuse, de Lamet, de Quérieux, de Châteaubriant, et les chevaliers d'Humières et de Sévigné. Trois ou quatre de la populace, qui suivoient M. le Prince, crièrent, dès qu'ils me virent : « Au Mazarin ! » M. le Prince, qui avoit, ce me semble, dans son carrosse MM. de la Rochefoucauld, de Rohan et de Gaucour [Joseph-Charles], en descendit aussitôt qu'il m'eut aperçu. Il fit taire ceux de sa suite qui avoient commencé à crier, il se mit à genoux pour recevoir ma

bénédiction; je la lui donnai le bonnet en tête, je l'ôtai aussitôt, et lui fis une très-profonde révérence[1]. Cette aventure est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre qui ne le fut pas tant par l'événement, et c'est à mon sens celle qui m'a coûté ma fortune, et qui a failli à me coûter plusieurs fois la vie.

La Reine fut si transportée de joie des obstacles que M. le Prince rencontroit à ses desseins, et elle fut si satisfaite de la netteté de mon procédé, que je puis dire avec vérité que je fus quelques jours en faveur. Elle ne pouvoit assez témoigner à son gré, à ceux qui l'approchoient, la satisfaction qu'elle avoit de moi. Madame la Palatine étoit persuadée qu'elle parloit du cœur. Madame de Lesdiguières me dit que Madame de Beauvais, qui étoit assez de ses amies, l'avoit assurée que je faisois chemin dans son esprit. Ce qui me le persuada plus que tout le reste, fut que la Reine, qui ne pouvoit souffrir que l'on donnât la moindre atteinte à la conduite de M. le cardinal Mazarin, entra en raillerie, et de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de lui. Bertet, je ne me souviens pas à propos de quoi, m'avoit dit quelques jours auparavant que le pauvre M. le Cardinal étoit quelquefois bien empêché; et je lui avois répondu : « Donnez-moi le Roi de mon côté deux jours durant, et vous verrez si je le serai. » Il avoit trouvé cette sottise assez plaisante, et comme il étoit lui-même fort badin, il ne s'étoit pu empêcher de la dire à la Reine. Elle ne s'en fâcha nullement, elle en rit de bon cœur; et cette circonstance, sur laquelle Madame de Chevreuse, qui connoissoit parfaitement la Reine, fit beaucoup de réflexion, jointe à une parole qui lui fut rapportée par Madame de Lesdiguières, lui fit naître une pensée que vous allez voir, après que je vous aurai rendu compte de cette parole.

Madame de Carignan disoit un jour, devant la Reine, que j'étois fort laid, et c'étoit peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'avoit pas menti. La Reine lui répondit : « Il a les dents fort belles, et un homme n'est « jamais laid avec cela. » Madame de Chevreuse ayant su ce discours par Madame de Lesdiguières, à qui Madame de Niesle l'avoit rapporté, se ressouvint de ce qu'elle avoit ouï dire à la Reine, en beaucoup d'occasions, que la seule beauté des hommes étoit les dents, parce que c'étoit l'unique qui fût d'usage. « Essayons, « me dit-elle un soir que je me promenois avec elle dans « le jardin de l'hôtel de Chevreuse, si vous voulez bien « jouer votre personnage, je ne désespère de rien. « Faites seulement le rêveur quand vous êtes auprès « de la Reine; regardez continuellement ses mains; « pestez contre le Cardinal; laissez-moi faire du reste. » Nous concertâmes le détail et nous le jouâmes juste comme nous l'avions concerté. Je demandai deux ou trois audiences secrètes, de suite, à la Reine, à propos

1. Loret raconte également, de la même manière, cette même circonstance (édition de M. Ravenel, p. 150) :

Le lendemain, jour de mardi,
Ledit Coadjuteur Gondi
N'alla point dedans la Grand'Chambre,
Quoique d'icelle il soit un membre;
Mais, en grande dévotion,
Il fut à la procession,
Donnant, de sa main, dans les rues,
Des bénédictions fort drues.
Monsieur le Prince, par hasard
Passant, en eut aussi sa part,
Et fut en même temps bénie
Aussi toute sa compagnie,
Qui fit quelque soumission.
Si cette bénédiction
Que, sans doute, vous avez sue,
Fut bien donnée et bien reçue
Du Prince et du Coadjuteur;
Dieu, qui des cœurs est scrutateur
Seul peut décider cette affaire,
Et l'homme ne le sauroit faire.

de rien. Je ne fournis, dans ces audiences, à la conversation que ce qui y étoit bon pour l'obliger à chercher le sujet pour lequel je les lui avois demandées. Je suivis, de point en point, les leçons de Madame de Chevreuse; je poussai l'inquiétude et l'emportement contre le Cardinal jusqu'à l'extravagance. La Reine, qui étoit naturellement très-coquette, entendoit les airs. Elle en parla à Madame de Chevreuse, qui fit la surprise et l'étonnée; mais qui ne la fit qu'autant qu'il le fallut pour mieux jouer son jeu, en faisant semblant de revenir de loin, et de faire, à cause de ce que la Reine lui en disoit, une réflexion à laquelle elle n'auroit jamais pensé sans cela, sur ce qu'elle avoit remarqué, en arrivant à Paris, de mes emportements contre le Cardinal. « Il est vrai, Madame, disoit-elle à « la Reine, que Votre Majesté me fait ressouvenir de « certaines cisconstances qui se rapportent assez à ce « que vous me dites. Le Coadjuteur me parloit des « journées entières de toute la vie passée de Votre « Majesté, avec une curiosité qui me surprenoit, parce « qu'il entroit même dans le détail de mille choses « qui n'avoient aucun rapport au temps présent; ces « conversations étoient les plus douces du monde tant « qu'il ne s'agissoit que de vous. Il n'étoit plus le « même homme s'il arrivoit que l'on nommât par « hasard le nom de M. le Cardinal; il disoit même des « rages de Votre Majesté, et puis tout d'un coup il se « radoucissoit, mais jamais pour M. le Cardinal. Mais « à propos, il faut que je rappelle dans ma mémoire « la manie qui lui monta un jour à la tête contre feu « Buckingham : je ne m'en ressouviens pas précisé« ment, il ne pouvoit souffrir que je disse qu'il étoit « fort honnête homme. Ce qui m'a toujours empêchée « de faire réflexion sur mille et mille choses de cette

« nature, que je vois d'une vue, est l'attachement qu'il « a pour ma fille; ce n'est pas que dans le fond cet « attachement soit si grand que l'on croit. Je vou« drois bien que la pauvre créature n'en eût pas plus « pour lui qu'il en a pour elle. Sur le tout, je ne « me puis imaginer, Madame, que le Coadjuteur soit « assez fou pour se mettre cette vision dans la fan« taisie. »

Voilà l'une des conversations de Madame de Chevreuse avec la Reine; il y en eut vingt ou trente de cette nature, dans lesquelles il se trouva à la fin que la Reine persuada à Madame de Chevreuse que j'étois assez fou pour m'être mis cette vision dans l'esprit, et dans lesquelles pareillement Madame de Chevreuse persuada à la Reine que je l'y avois effectivement beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avoit cru d'abord elle-même. Je ne m'oubliai pas de ma part; je jouai bien, je passai, dans les conversations que j'avois avec la Reine, de la rêverie à l'égarement. Je ne revins de celui-ci que par des reprises, qui en marquant un profond respect pour elle, marquoient toujours du chagrin et quelquefois de l'emportement contre M. le Cardinal. Je ne m'aperçus pas que je m'embrouillasse à la cour par cette conduite; mais Mademoiselle de Chevreuse, à laquelle Madame sa mère avoit jugé nécessaire de la faire agréer, pour la raison que vous verrez ci-après, prit en gré de la troubler au bout de deux mois, par la plus grande et la plus signalée de toutes les imprudences. Je vous rendrai compte de ce détail, après que je me serai satisfait moi-même sur une omission qu'il y a déjà assez longtemps que je me reproche dans cet ouvrage.

Presque tout ce qui y est contenu n'est qu'un enchaînement de l'attachement que la Reine avoit pour

M. le cardinal Mazarin[1], et il me semble que, par cette raison, je devois même beaucoup plutôt vous en expliquer la nature, de laquelle je crois que vous pouvez juger plus sûrement, si je vous expose au préalable quelques événements de ses premières années, que je considère comme aussi clairs et aussi certains que ceux que j'ai vus moi-même, parce que je les tiens de Madame de Chevreuse[2], qui a été la seule et véritable confidente de sa jeunesse. Elle m'a dit plusieurs fois que la Reine n'étoit Espagnole ni d'esprit ni de corps; qu'elle n'avoit ni le tempérament ni la vivacité de sa nation; qu'elle n'en tenoit que la coquetterie, mais qu'elle l'avoit au souverain degré; que M. de Bellegarde [Roger de Saint-Lary], vieux, mais poli et galant à la mode de la cour de Henri III, lui avoit plu; qu'elle s'en étoit dégoûtée, parce qu'en prenant congé d'elle, lorsqu'il alla commander l'armée à la Rochelle, et lui ayant demandé en général la permission d'espérer d'elle une grâce devant son départ, il s'étoit réduit à la supplier de vouloir bien mettre la main sur la garde de son épée; qu'elle avoit trouvé cette manière si sotte, qu'elle n'en avoit jamais pu revenir[3]; qu'elle

1. Tallemant des Réaux rappelle en parlant de Mazarin et de la Reine ce qui suit : « J'ai ouï dire à de Lyonne que la première fois que Richelieu présenta Mazarin à la Reine, il lui dit : « Madame, vous l'aimerez bien, il a l'air de Buckingham (t. II, p. 73). »

2. Le même Tallemant des Réaux prétend que « la Reine-mère, pour empêcher Anne d'Autriche, sa belle-fille, à s'appliquer à gagner l'affection du Roi, son mari, plaça auprès d'elle Mesdames de Chevreuse et de la Valette, deux aussi folles têtes qu'il y en eût à la cour (t. II, p. 9). »

3. Le même chroniqueur dit du duc de Bellegarde :

« Quant à la galanterie de M. de Bellegarde, je pense que l'amour qu'il eut pour la reine Anne d'Autriche fut son dernier amour. Il disoit quasi toujours : « Ah ! je suis mort. » On dit qu'un jour comme il lui demandoit ce qu'elle feroit à un homme qui lui parleroit d'amour : « Je le tuerois, » dit-elle. Ah ! je suis mort, s'écria-t-il. Elle ne tua pourtant pas Buckingham qui fit quitter la place à notre courtisan de Henri III (t. I, p. 62). »

avoit agréé la galanterie de M. de Montmorency, beaucoup plus qu'elle n'avoit aimé sa personne[1]; que l'aversion qu'elle avoit pour les manières de M. le cardinal de Richelieu, qui étoit aussi pédant en amour qu'il étoit honnête homme pour les autres choses, avoit fait qu'elle n'avoit jamais pu souffrir la sienne[2].

Que le seul homme qu'elle avoit aimé avec passion étoit le duc de Buckingham; qu'elle lui avoit donné

1. « Montmorency avoit été fort amoureux de la Reine, ainsi que le maréchal de Bellegarde (Tallemant, t. II, p. 307). » Mais le chroniqueur ne rapporte aucune de leurs aventures secrètes avec la reine.

2 Au sujet de l'amour du cardinal de Richelieu pour la Reine Anne, voyez ci-après la note de la page 240. M. Michelet dit, de plus, dans son livre de *Richelieu et la Fronde*, p. 121, 124 :

« Il semblera bien étonnant, bizarre, absurde, que seulement alors Richelieu, couvert d'un tel sang [de Montmorency], voulût plaire à la Reine ; on ne peut pourtant en douter. Ce qu'on a dit du goût qu'il avait pour Anne d'Autriche et de ses tentatives près d'elle est incertain pour le temps qui précède, et démenti pour le temps qui va suivre. Mais pour ce moment où nous sommes, la chose est sûre et constatée (novembre 1632). Il est galant près d'elle, lui fait sa cour, semble en être amoureux. Tyrannique esprit de cet homme, de précipitation sauvage et sans respect du temps. La tête de Montmorency vient de tomber sous les yeux de la Reine, et il lui faut sourire et accepter des fêtes, descendre avec lui en Garonne, se laisser promener en France, et loger et coucher chez lui... Vicissitude étrange de la destinée qui s'amuse à nous prendre au plus beau moment, en pleine fête et couronné de fleurs, pour nous tordre le cou... Les violentes émotions de Richelieu, sa préoccupation terrible, l'effort qu'il avait fait, son audace craintive, enfin par-dessus tout le tourment de l'espoir, tout cela fut plus fort que lui. Et il fut frappé à Bordeaux. »

Mais le même écrivain avait cependant dit ailleurs (p. 47) :

« Richelieu avait été l'amant de Marie de Médicis, plus âgée de vingt ans, et il ne l'était plus (1630). Ses ennemis ont fait mille contes ridicules sur le libertinage de cet homme si occupé, si maladif, si espionné, observé spécialement par un Roi très-sévère. »

Il nous serait difficile de dire, après la lecture du livre de M. Michelet, si on ne devrait pas le classer aussi parmi les libelles qui ont été publiés par les ennemis de ce ministre.

rendez-vous, une nuit, dans le petit jardin du Louvre; que Madame de Chevreuse, qui étoit seule avec elle, s'étant un peu éloignée, entendit du bruit comme de deux personnes qui se luttoient; que s'étant rapprochée de la Reine, elle la trouva fort émue et M. de Buckingham à genoux devant elle; que la Reine, qui s'étoit contentée, ce soir, de lui dire en remontant dans son appartement que tous les hommes étoient brutaux et insolents, lui avoit commandé, le lendemain au matin, de demander à M. de Buckingham s'il étoit bien assuré qu'elle ne fût pas en danger d'être grosse; que depuis cette aventure, elle Madame de Chevreuse, n'avoit eu aucune lumière d'aucune galanterie de la Reine[1], qu'elle lui avoit vu, dès l'entrée de

1. Les récits les plus contradictoires se sont produits au sujet de Buckingham et de son affection pour la reine Anne. La version de Tallemant des Réaux ne sert qu'à constater une fois de plus l'incertitude de cette tradition. Voici ce que raconte Tallemant :

« Il y eut quelque commerce entre eux (M. de Buckingham et le comte Olland, par le moyen de Madame de Chevreuse à qui le comte d'Olland en contoit), de sorte que quand Buckingham arriva pour épouser la reine d'Angleterre, la Reine régnante étoit toute disposée à le bien recevoir. Il y eut bien des galanteries, mais ce qui fit le plus de bruit, ce fut quand la cour alla à Amiens pour s'approcher d'autant plus de la mer. Buckingham tint la Reine toute seule dans un jardin, au moins il n'y avoit qu'une Madame de Vernet, sœur de feu M. de Luynes, dame d'atours de la Reine; mais elle étoit d'intelligence et s'étoit assez éloignée. Le galant culbuta la Reine et lui écorcha les cuisses avec ses chausses en broderies, mais ce fut en vain, car elle appela tant de fois, que la dame d'atours, qui faisoit la sourde oreille, fut contrainte de venir au secours. Cette Madame du Vernet fut chassée pour cela; mais comme elle avoit gagné du bien, feu M. de Bouillon la Mark l'épousa.

« Quelques jours après, la Reine régnante étant demeurée à Amiens, soit qu'elle se trouvât mal ou qu'elle ne fût pas nécessaire pour accompagner la reine d'Angleterre à la mer, car elle n'eût fait que de l'embarras, Buckingham, qui avoit pris congé de la Reine comme les autres, retourna quant il eut fait trois lieues, et comme la Reine ne songeoit à rien, elle le voit à genoux au chevet de son

la Régence, une grande pente pour M. le Cardinal; mais qu'elle n'avoit pu démêler jusques où cette pente l'avoit portée; qu'il étoit vrai qu'elle avoit été chassée de la cour sitôt après; qu'elle n'auroit pas eu le temps d'y voir clair, quand même il y auroit eu quelque chose; qu'à son retour en France, après le siége de Paris, la Reine, dans les commencements, s'étoit tenue si couverte avec elle, qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer; que depuis qu'elle s'y étoit raccoutumée, elle lui avoit vu, dans des moments, de certains airs qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham; qu'en d'autres, elle avoit remarqué des circonstances qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entre eux qu'une liaison intime d'esprit; que l'une des plus considérables étoit la manière dont le Cardinal vivoit avec elle, peu galante et même rude; ce qui toutefois, ajoutoit Madame de Chevreuse, a deux faces de l'humeur dont je connois la Reine[1]; Buckinhgam me

lit. Il y fut quelque temps, baise le bout des draps et s'en va (t. II, p. 10). »

Les Mémoires de la Rochefoucauld disent aussi que la Reine fut contrainte d'appeler ses femmes. Madame de Motteville raconte que la Reine appela son écuyer et le blâma de l'avoir quittée. La Porte ajoute : « On résolut d'assoupir la chose autant qu'on pourroit. »

Un pamphlétaire de la Fronde dit également :

« J'ai ouï dire que lorsque Buckingham, grand-amiral d'Angleterre, arriva en France, la Reine en devint passionnément amoureuse et le Roi extrêmement jaloux, jusque là même que Buckingham l'alla visiter dans son lit, où elle étoit incommodée, contre l'ordinaire des princesses, qui, en cet état, ne reçoivent point de visites; prenant congé d'elle et lui prenant la main, en tira le gant, qu'il montra peu après à plusieurs courtisans de la cour, par une vanité extraordinaire. »

Enfin, on doit également consulter sur ce sujet les deux historiens les plus accrédités du règne de Louis XIII, le père Griffet et M. Bazin.

M. Cousin a aussi examiné la valeur historique de toutes ces historiettes sur la Reine, mère de Louis XIV.

1. Un nouveau paradoxe, relatif à la Reine, vient d'être récem-

disoit autrefois qu'il avoit aimé trois reines, qu'il avoit été obligé de gourmer toutes trois; c'est pourquoi je

ment découvert. Nous extrairons du livre de M. Michelet, *Richelieu et la Fronde*, les passages suivants tirés du chapitre ayant pour titre *Naissance de Louis XIV* (p. 203) :

« Il en advint à Paris, en 1637, comme à Lyon en 1630. L'enfant apparut au moment où la mère se croyait perdue si elle n'était enceinte. Il vint exprès pour la sauver. C'est l'*ultima ratio* des femmes, c'est le *Deus in machinâ* qui vient trancher le nœud qu'on ne peut dénouer..... Il est curieux de savoir quels serviteurs de confiance entouraient notre Reine à ce moment. Son écuyer Patrocle la trahissait; elle ne l'ignorait pas. Laporte était à la Bastille. Bouvart, le médecin dévot, peu scrupuleux (qui ordonnoit au Roi une maîtresse), n'était pas très-sûr pour la Reine; il avait avoué l'avortement (1631). Au total, l'homme sûr, à qui la Reine pouvait se fier, était Guitaut, capitaine des gardes. Guitaut n'étoit pas jeune, et il avoit souvent la goutte. Il devait être suppléé dans ces moments par celui qui avait la survivance de sa charge, son neveu Comminges, un beau jeune homme, brave et spirituel, vrai héros de roman. C'est lui pendant la Fronde à qui la Reine donna la périlleuse mission d'arrêter l'idole du peuple, le conseiller Broussel. Mais Mazarin (jaloux sans doute) ne le laissa pas près de la Reine, et l'envoya mourir en Italie. La familiarité royale avec les hauts domestiques était extrême alors. La disposition même des appartements était telle, que les princes et princesses, à tout moment en évidence, et dans les choses que nous cachons le plus, vivaient (tranchons le mot) dans un étrange pêle-mêle. L'exhaussement même de la royauté, la divinisation des personnes royales, qui eut lieu en ce siècle, les enhardissaient fort et leur faisaient accorder aux simples mortels qui les entouraient une trop humaine intimité. »

De ce premier paradoxe, M. Michelet passe à celui de l'intervention de Mademoiselle de la Fayette, religieuse à la Visitation, pour persuader au Roi d'aller coucher au Louvre avec la Reine et de donner un Dauphin à la France (voyez p. 207), et il en tire la conséquence que Louis XIV fut conçu du 9 au 10 décembre 1636. Enfin, il termine ce chapitre ainsi :

« Si je ne craignais de faire tort à ce pauvre Roi (Louis XIII), je dirais que, malgré ses sentiments chrétiens, il se fût consolé sans peine de voir crever son Espagnole. La Française était là (non plus la Fayette impossible), mais cette vive Gasconne [Mademoiselle de Hautefort] qui le tenait alors. La dame qui écrivit son histoire assure que toute la nuit, pendant que la Reine criait, il se faisait lire l'histoire des rois veufs, qui, comme Assuérus, épousèrent leurs sujettes. »

ne sais qu'en juger. Voilà comme Madame de Chevreuse m'en parloit[1]. Je reviens à ma narration.

Je n'étois pas assez chatouillé de la figure que je faisois contre M. le Prince, quoique je m'en tinsse très-honoré, pour ne pas concevoir, dans toute leur étendue, les précipices du poste où j'étois. « Où allons-« nous? dis-je à M. de Bellièvre, qui me paroissoit « trop aise de ce que M. le Prince ne m'avoit pas dé-« voré; pour qui travaillons-nous? Je sais que nous « sommes obligés de faire ce que nous faisons; je sais « que nous ne pouvons mieux faire; mais nous de-« vons-nous réjouir d'une nécessité qui nous porte à « un mieux, duquel il n'est presque pas possible que « nous ne retombions bientôt dans le pis? — Je vous « entends, me répondit le président de Bellièvre, et « je vous arrête en même temps pour vous dire ce

1. Les libelles de la Fronde n'ont pas épargné la Reine au sujet de Mazarin, nous nous contenterons de citer les extraits suivants : 1° *La vérité prononçant ses oracles sans flatterie.* — 26 septembre 1652. — La Reine. « Cet attachement pour le cardinal Mazarin a fondé dans la sotte créance de certains, le soupçon d'un mariage entre lui et la Reine. Il en est beaucoup qui en ont jugé avec moins de modération. Tout le monde a conclu que cette princesse étoit ou mal conseillée, ou mal intentionnée. »

2° *Requête civile contre la conclusion de la paix.* « S'il est vrai, ce qu'on dit, qu'ils (la Reine et Mazarin) soient liés ensemble par un mariage de conscience et que le père Vincent, supérieur de la Mission, ait ratifié le contrat, ils peuvent tout ce qu'ils font, et davantage, ce que nous ne voyons pas. »

3° *L'Exorciste de la Reine* : « N'accusons pas la Reine; ses inclinations sont débauchées, son esprit est troublé, ses sentiments sont violentés, son imagination est renversée, son jugement est ébranlé, ses sens sont tous effarés, enfin elle est possédée par Mazarin. »

Le Parlement s'émut à la publication de ces odieux libelles.

Voyez aussi le *Silence au bout du doigt* (*Choix de Mazarinades*, t. I, p. 500. *Coll. de la Société de l'histoire de France*), et la *Lettre de la Signora Foutakina à Messer Julio Mazarini*, touchant l'armement des bardaches pour donner secours à Son Éminence (en vers burlesques), 1651.

« que j'ai appris de Cromwell (M. de Bellièvre l'avoit « vu et connu en Angleterre) ; il me disoit un jour que « l'on ne monte jamais si haut que quand l'on ne sait « où l'on va. — Vous savez, dis-je à M. de Bellièvre, « que j'ai horreur pour Cromwell ; mais quelque grand « homme que l'on nous le prône, j'y ajoute le mépris ; « s'il est de ce sentiment, il me paroît d'un fou. » Je vous rapporte ce dialogue, qui n'est rien en soi, que pour vous faire voir l'importance qu'il y a à ne jamais parler des gens qui sont dans les grands postes. M. le président de Bellièvre, en rentrant dans son cabinet où il y avoit force gens, dit, sans y faire réflexion, cette parole, comme une marque de l'injustice que l'on me faisoit quand on disoit que mon ambition étoit sans mesure et sans borne ; elle fut rapportée au Protecteur qui s'en ressouvint avec aigreur, dans une occasion dont je vous parlerai dans la suite, et qui dit à M. de Bordeaux, ambassadeur de France en Angleterre : « Je « ne connois qu'un homme au monde qui me mé« prise, qui est le cardinal de Retz. » Cette opinion faillit me coûter cher. Je reprends le fil de ma narration.

Monsieur, qui étoit très-aise de s'être tiré à si bon marché des embarras que vous avez vus ci-dessus, ne songea qu'à les éviter pour l'avenir, et il alla, le 26 [août], à Limours, pour faire voir, ce dit-il à la Reine, qu'il n'entroit en rien de tout ce que M. le Prince faisoit.

Le lundi 28 et le lendemain, M. le Prince fit tous ses efforts au Parlement pour obliger la compagnie à presser la Reine, ou à le justifier, ou à donner les preuves de l'écrit qu'elle avoit envoyé contre lui. Mais M. le Premier Président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération jusques à ce que M. le duc d'Orléans fût revenu ; et comme il étoit persuadé qu'il ne reviendroit pas sitôt, il consentit qu'il fût prié, par la compagnie, de venir prendre sa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dînée du 29, accompagné de M. de Beaufort, pour l'en presser. Il n'y gagna rien, et Jouy vint, à minuit, de la part de Monsieur, chez moi, pour me dire tout ce qui s'étoit passé dans leur conversation, et pour me commander d'en rendre compte à la Reine, dès le lendemain.

Ce lendemain qui fut le 30, M. le Prince vint au Palais et il eut le plaisir d'y voir jouer à M. de Vendôme l'un des plus ridicules personnages que l'on puisse imaginer ; il lui demanda acte de la déclaration qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas ouï parler, depuis l'année 1648, de la recherche de Mademoiselle Mancini, et vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. M. le Prince ayant demandé ensuite au Premier Président si la Reine avoit répondu aux remontrances que la compagnie avoit faites sur ce qui le regardoit, l'on envoya quérir les gens du Roi, ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de M. le duc d'Orléans, qui étoit à Limours [1]. M. le Prince se plaignit de ce délai comme d'un déni de justice ; beaucoup de voix s'élevèrent, et M. le Premier Président fut obligé, après beaucoup

1. La *Muse historique* dit en effet (p. 153) :

Gaston, depuis cinq ou six jours
Est dans sa maison de Limours,
Où son illustre fille aînée
L'alla voir une après-dînée,
Pour le convier au retour
De la part, dit-on, de la cour.
Mais ce prince donna parole
Au seigneur président Viole,
Qui survint presqu'au même instant,
Qu'il n'iroit point sitôt, pourtant ;
Dont la princesse, un peu confuse,
En vint faire à la Reine excuse.

de résistance, à faire la relation de ce qui s'étoit passé au Palais-Royal, le samedi précédent, qui étoit le jour auquel il avoit fait les remontrances. Il les avoit portées avec une force et il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir à la Reine l'utilité et même la nécessité de la réunion de la maison royale. Il finit le rapport qu'il en fit au Parlement, en disant que la Reine l'avoit remis, aussi bien que les gens du Roi, au retour de M. le duc d'Orléans.

M. le président de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la compagnie, pour l'inviter à venir prendre sa place, n'en avoit rapporté qu'une réponse fort ambiguë; et ce qui marqua encore davantage qu'apparemment il n'y viendroit pas, fut que M. de Beaufort, qui avoit accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avoit commandé de prier la compagnie de sa part de ne le point attendre, comme il avoit été résolu, pour consommer ce qui concernoit la déclaration contre M. le Cardinal.

Le 31 [août], M. le Prince vint encore au Palais, et y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit point encore fait de réponse aux remontrances; il est vrai qu'elle avoit fait dire simplement par M. le Chancelier, aux gens du Roi, qu'elle attendoit M. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours à cinq heures du matin. Vous croyez sans doute que cet envoi de M. de Brienne à Limours fut pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne point venir au Parlement, ou pour l'y confirmer; et vous aurez encore plus de sujet d'en être persuadée, quand je vous aurai dit que la Reine m'avoit commandé, la veille, de lui écrire, de sa part, qu'elle étoit pénétrée de la reconnoissance (elle se servit de ces mots), qu'elle conserveroit toute sa vie, de ce qu'il avoit ré-

sisté aux dernières instances de M. le Prince. La nuit changea tout cela, ou plutôt le moment de la nuit dans lequel Métayer, valet de chambre de M. le Cardinal, arriva avec une dépêche qui portoit entre autres choses ces propres mots, à ce que j'ai su depuis du maréchal du Plessis, qui m'a dit les avoir vus en l'original : « Donnez, Madame, à M. le Prince, toutes les « déclarations d'innocence qu'il voudra, tout est bon « pourvu que vous l'amusiez et que vous l'empêchiez « de prendre l'essor. » Ce qui est admirable, est que la Reine m'avoit dit à moi-même, trois jours devant, qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur, que M. le Prince fût déjà été en Guienne, pourvu, ajouta-t-elle, que le monde ne crût pas que ce soit moi qui l'y ait poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé de vous dire, déjà dans une autre occasion, qu'il y en a d'inexplicables dans les histoires, et impénétrables à ceux mêmes qui s'en sont trouvés les plus proches. Je me souviens qu'en ce temps-là nous fîmes tout ce qui fut en nous, Madame la Palatine et moi, pour démêler la cause de cette variation si prompte, que nous soupçonnâmes qu'elle étoit l'effet de quelque négociation souterraine, et que nous crûmes depuis avoir pleinement éclairci que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confirme dans cette opinion est que :

Le 1er de septembre, la Reine fit dire, en sa présence, par M. le Chancelier, au Parlement qu'elle avoit mandé au Palais-Royal, que comme les avis qui lui avoient été donnés, touchant l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'avoient point eu de suite, Sa Majesté vouloit bien croire qu'il n'étoit pas véritable; et que :

Le 4, M. le Prince déclara, en pleine assemblée de

chambre, que cette parole de la Reine n'étoit pas une justification suffisante pour lui, puisqu'elle marquoit qu'il y eût paru du crime, si la première accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un arrêt en forme, et il s'étendoit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parut visiblement que le prétendu adoucissement de la Reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été non plus de celui de Monsieur, il fit le même effet, dans son esprit, que s'il y eût eu un raccommodement véritable. Il rentra dans ses soupçons, il changea tout à fait de ton en répondant à Doujat et à Menardeau, qui avoient été députés du Parlement[1], dès le 2 [de septembre], pour le prier de venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas.

Il y alla effectivement, et il me soutint tout le soir du 3, qu'un changement si soudain ne pouvoit avoir eu d'autre cause qu'une négociation couverte; il crut que la Reine, qui lui fit des serments du contraire, le jouoit; et le 4, il appuya, avec tant de chaleur, la proposition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la compagnie qui n'allassent pas à faire des remontrances à la Reine, pour obtenir une déclaration d'innocence en forme, en faveur de M. le Prince, qui

1. Loret dit également dans sa *Muse historique* (p. 154):

Ces deux sénateurs équitables,
Ces deux esprits considérables,
Messieurs Doujat et Ménardeau,
Qu'on charge toujours du fardeau
D'aller vers l'Altesse Royale,
Sont partis, sans crainte du hâle,
Par un ordre du Parlement
Pour la supplier humblement
De revenir en cette ville
Avec toute sa famille,
Et se ranger auprès du Roi;
Ou, s'il ne veut, dire pourquoi!

pût être enregistrée devant la majorité. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la majorité échéoit le 7. M. le Premier Président ayant dit, en opinant, qu'il étoit juste d'accorder cette déclaration à M. le Prince, mais qu'il étoit aussi nécessaire qu'il rendît auparavant ses devoirs au Roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuses qui demandoient la déclaration contre le Cardinal.

Ces deux déclarations[1] furent apportées au Parlement le 5, avec une troisième pour la continuation du Parlement, mais seulement pour les affaires publiques.

Le 6 [septembre], celle qui concernoit le Cardinal et l'autre, qui étoit pour la continuation du Parlement, furent publiées à l'audience. Mais la première, c'est-à-dire celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince, fut remise au jour de la majorité, sous prétexte de la rendre plus authentique et plus solennelle par la présence du Roi; mais, en effet, dans la vue de se donner du temps pour voir ce que l'éclat de la majorité royale, que l'on avoit projeté d'y faire paroître dans toute sa pompe, produiroit dans l'esprit des peuples. Ce qui me le fait croire, est que Servien dit, deux jours après, à un homme de créance de qui je ne l'ai su que plus de dix ans après, que si la cour se fût bien servie de ce moment, elle auroit opprimé et les princes et les Frondeurs. Cette pensée étoit folle; et les gens qui eussent bien connu Paris n'eussent pas été assurément de cette opinion.

1. L'une contre le cardinal Mazarin, et l'autre constatant l'innocence de M. le prince de Condé.

CHAPITRE XXXII

MAJORITÉ DU ROI LOUIS XIV.

SEPTEMBRE 1651. — La majorité du Roi déclarée au Parlement. — M. le prince de Condé n'assiste pas à cette cérémonie. — Il écrit au Roi. — Mécontentement de la Reine. — *M. le Prince périra ou je périrai.* — M. le Prince à Chantilly. — Les nouveaux ministres. — M. de Chavigny et le duc d'Orléans. — M. le Prince à Angerville. — Chavigny se retire en Touraine. — *Un des plus grands secrets de la vie est de savoir s'ennuyer.* — M. le Prince et le maréchal de Turenne. — Mécontentement du maréchal. — Le duc de Bouillon. — M. le Prince se réfugie en Guienne. — Joie du duc d'Orléans à l'occasion de ce départ. — Il fait faire à M. le Prince des propositions d'accommodement par Croissy. — Elles sont refusées. — Madame de Longueville et les subalternes du parti de M. le Prince. — Le prince de Conti. — Voyage de la cour en Berri et en Poitou. — La duchesse de Longueville, le prince de Conti et le duc de Nemours se retirent à Bordeaux. — Madame de Châtillon. — Le duc de Longueville et le comte de Grandpré. — Défection de Marsin. — La noblesse de Guienne. — Le maréchal de la Force. — Le comte du Dognon. — Lenet envoyé en Espagne. — Prise de Bergues-Saint-Winox. — L'armée du Roi. — Les villes d'Agen, de Saintes et de Cognac. — *La valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficultés les nouvelles troupes contre les vieilles.* — Gourville. — Déclaration du Roi contre M. le Prince envoyée au Parlement. — *Moment fatal et décisif de la résolution.* — La Reine désire le retour de Mazarin. — Le duc d'Orléans. — M. de Châteauneuf. — Le premier président Molé. — M. de la Vieuville. — *Tous les hommes ont une inclination naturelle à chercher plutôt le soulagement présent dans ce qui leur fait peine, que prévenir à ce qui leur en doit faire un jour.* — Bévue des Frondeurs. — Quel parti prendre? — MM. de Châteauneuf et de Villeroi. — Le comte d'Harcourt en Guienne. Le parlement de Paris. — Dissension dans la maison de Monsieur. — Hocquincourt va proposer une armée au cardinal Mazarin. — Joie de Son Éminence. — Les négociations avec tous les partis. — MM. de Turenne et de Bouillon. — Madame la Palatine. — La Reine décidée à rappeler Mazarin. — *Le duc de Bouillon sait mieux que personne parler le plus quand il dit le moins.* — *Une confabulation.* — Turenne et Bouillon s'accommodent avec la cour. — Le duc d'Orléans veut les faire arrêter. — Le Coadjuteur s'y oppose et fait échouer ce projet. — Bruneau et les médailles de Monsieur. — Le duc de la Rochefoucauld veut faire enlever le Coadjuteur. — Les domestiques du duc veulent assassiner Retz. — Talon en prévient le Coadjuteur. — Les conjurés manquent leur coup. — Ils sont arrêtés. — M. de Caumartin et Madame de Rhodes. — *Les hommes ne sont pas les maîtres de la vie des autres hommes.* — *L'interlocutoire incarné.* — *La plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnaissent à eux-mêmes.* — Hardiesse de la Reine. — Le Coadjuteur propose aux Frondeurs de former un tiers-parti.

[6 septembre 1651.] M. le Prince, qui n'avoit pas plus de confiance à la cour qu'aux Frondeurs, n'étoit pas si mal fondé dans la défiance qu'il prit des uns et des autres; il ne se voulut pas trouver à la cérémonie [de la majorité]; et il se contenta d'y envoyer M. le prince de Conti, qui rendit au Roi [1] une lettre en son nom, par laquelle il supplioit Sa Majesté de lui pardonner si les calomnies et les complots de ses ennemis ne lui permettoient pas de se trouver au Palais; et il ajoutoit que le seul motif du respect qu'il avoit pour elle, l'en empêchoit. Cette dernière parole, qui sembloit marquer que sans la considération de ce respect il y eût pu aller en sûreté, aigrit la Reine au delà de tout ce que j'en avois vu jusqu'à ce moment; et elle me dit le soir ces propres mots : «M. le Prince périra, « ou je périrai.» Je n'étois pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion. Comme je ne laissai pas de lui représenter, par le seul principe d'honnêteté, que l'expression de M. le Prince pouvoit avoir un autre sens et plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colère : «Voilà une fausse générosité; que « je les hais ! »

Ce qui est constant, est que la lettre de M. le Prince au Roi étoit très-sage et très-mesurée.

1. Si l'on s'en rapportait à M. Michelet (*Richelieu et la Fronde*, p. 304), Mazarin aurait donné au Roi la plus singulière éducation : abandon, misère, plaisir à jouer les valets, tel aurait été son passe-temps, et la Reine, ajoute M. Michelet, tout en disant que Mazarin n'était pas dangereux pour les femmes, qu'il *avait d'autres mœurs*, lui avait cependant confié son fils. Son valet de chambre seul lut-

M. le Prince, qui après le voyage de Trie[1] étoit revenu à Chantilly[2], y apprit que la Reine avoit déclaré le jour de la majorité, qui fut le 7 du mois [de septembre], les nouveaux ministres[3]. Et ce qui acheva de

tait pour en faire un honnête homme malgré tout le monde. Le jeune Roi était très-beau, bien né et bien doué, sans grand éclat d'esprit, mais d'un bon jugement, et il préférait son valet de chambre malgré toutes ses sévérités. Il fallut chasser cet honnête homme pour que l'enfant cédât au vice (Voyez p. 362 le récit relatif au Roi et aux neveux du Cardinal). On verra, la Porte chassé, comment allèrent les choses et dans quel bourbier allait tomber l'enfant, si de bonne heure il n'eût eu des maîtresses. Les femmes le sauvèrent de l'effroyable éducation de Mazarin (p. 305, voyez aussi p. 363). — Plus loin (p. 348) M. Michelet dit encore : Sa mère paraît l'avoir confié de bonne heure à la maternité galante d'une dame fort laide, Madame de Beauvais, sa première femme de chambre, pas jeune et qui n'avait qu'un œil. Elle n'en fut pas moins, dit Saint-Simon, la première aventure du Roi.

1. Loret dit, dans la *Muse historique*, p. 155 :

Monsieur le prince de Condé,
A qui l'on a tout accordé,
Parti d'ici mardi pour Trie,
Dont la Reine fut très-marie.

2. Le château de Chantilly appartenait aux Condé depuis la Régence, et cette résidence royale avait été chantée plusieurs fois par les poëtes du temps. *Damon et la bergère de Sylvie* fut composé à l'occasion de l'emprisonnement de Henri II, prince de Condé, et on la réimprima sans y changer un seul mot lors de l'emprisonnement du Grand Condé, son fils.

L'un des beaux parcs du château de Chantilly porte encore le nom de Sylvie, et a été célébré en vers par le poëte Théophile. Un libelle du temps nous apprend aussi qu'en 1650 « Bragelogne, enseigne des gardes du corps, essaya de briser le cercueil de Mademoiselle de Dunois, morte depuis peu et exposée dans la chapelle de Chantilly pour être transportée aux Carmélites de Paris. » Cette anecdote se trouve dans le libelle ayant pour titre : *Lettre de Madame la princesse douairière de Condé*, etc. Elle est datée de Chilly.

3. La *Muse historique* raconte, ainsi qu'il suit, ce changement de ministère (p. 157. Édition de M. Ravenel) :

Le sieur président Maisons
Nonobstant toutes ces raisons,
Changea la faveur en disgrâce
Et l'on mit Vieuville en sa place...

le résoudre à s'éloigner encore davantage de la cour, fut l'avis qu'il eut, dans le même moment, par Chavigny, que Monsieur ne s'étoit pu empêcher de dire en riant, à propos de cet établissement : « Celui-ci « durera plus que celui du Jeudi-Saint. » Il ne laissa pas de supposer, dans la lettre qu'il écrivit à Monsieur, pour se plaindre de ce même établissement et pour lui rendre compte des raisons qui l'obligeoient de quitter la cour; il ne laissa pas, dis-je, de supposer et sagement, que Monsieur partageoit l'offense avec lui. Monsieur, qui dans le fond étoit ravi de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guère moins de se pouvoir, ou plutôt de se vouloir persuader à soi-même que M. le Prince étoit content de lui, et par conséquent la dupe du concert dont il avoit été avec la Reine touchant la nomination des ministres. Il crut que, par cette raison, il pouvoit fort bien demeurer avec lui à tous événements; et le foible qu'il avoit toujours à tenir des deux côtés, l'emporta même plus loin et plus vite, en cette occasion, qu'il n'avoit accoutumé : car il eut tant de précipitation de faire paroître de l'amitié à M. le Prince, au moment de son départ, qu'il ne garda plus aucune mesure avec la

Le Chancelier eut son congé
Sans paroître trop affligé...
Molé, le vieillard honorable,
Avec sa barbe vénérable,
Après ce déplaisant congé,
Lui fut aussitôt subrogé.
C'est, ce dit-on, un personnage
Adroit, complaisant et très-sage
Bon politique, bon François
Et grand ami des vieilles lois.
Châteauneuf de qui la fortune,
Par une inconstance importune
N'est pas toujours en même état,
Fut fait grand ministre d'État
Par une exclusion totale
De Jules et de sa cabale,

Reine, et qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sousmain des fausses avances qu'il fit pour le rappeler. Il lui dépêcha un gentilhomme pour le prier de l'attendre à Angerville; il donna, en même temps, charge à ce gentilhomme de n'arriver à Angerville que quand il sauroit que M. le Prince en seroit parti. Comme il se défioit de la Reine, il ne lui vouloit pas faire la confidence de cette méchante finesse, qu'il ne faisoit que pour persuader à M. le Prince qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne demeurât à la cour. La Reine qui sut l'envoi du gentilhomme et qui n'en sut pas le secret, crut qu'il n'avoit pas tenu à Monsieur de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla; je lui dis ingénument ce que j'en croyois, qui étoit le vrai, quoique Monsieur ne m'eût fait sur cela qu'un galimatias fort embarrassé et fort obscur. La Reine ne crut pas que je la trompasse, mais elle s'imagina que j'étois trompé, et que Chavigny s'étoit rendu maître de l'esprit de Monsieur à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée; Monsieur haïssoit Chavigny plus que le démon : et le seul principe de sa conduite, en tout ce que je viens de dire, ne fut que la timidité qui cherche toujours à se rassurer par des ménagements, même ridicules, avec tous les partis. Mais devant que d'entrer plus avant dans la suite de ce récit, je crois qu'il est à propos que je vous rende compte d'un détail assez curieux, qui concerne ce M. de Chavigny, que vous avez déjà vu et que vous verrez encore au moins pour quelque temps sur le théâtre.

Je crois que je vous ai déjà dit que Monsieur avoit été sur le point de demander son éloignement à la Reine, un peu après le changement du Jeudi-Saint; et qu'il ne changea de sentiment que sur ce que je lui

représentai, qu'il étoit de son intérêt de laisser dans le Conseil un homme qui fût aussi capable que celui-là d'éveiller et de nourrir la division et la défiance entre ceux de la conduite desquels Son Altesse Royale n'étoit pas contente. Il se trouva, par l'événement, que ma vue n'avoit pas été fausse; l'attachement qu'il avoit à M. le Prince contribua beaucoup à rendre à la Reine toutes les actions de ce parti très-suspectes, parce qu'elle ne pouvoit pas ignorer la haine envenimée que Chavigny avoit pour le Cardinal. Elle fut très-bien informée qu'il avoit été l'instigateur principal de l'expulsion des trois sous-ministres; le ressentiment qu'elle en eut l'obligea à lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après cette expulsion. Il s'en excusa sous le prétexte de la maladie de sa mère; il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut plus assez dans Paris pour l'y conserver, la Reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi; et elle me dit, avec une aigreur inconcevable contre lui : « J'aurai la joie de le voir « sur le pavé comme un laquais. » Elle lui fit dire, par cette raison, par M. le maréchal de Villeroi[1], le propre jour de l'établissement des nouveaux ministres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excusa sous le prétexte de ses affaires domestiques; il se retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du Roi à Paris, où vous verrez, dans la suite, qu'il joua un triste et ridicule personnage, qui lui coûta à la fin et l'honneur et la vie. M. de la Rochefoucauld a dit très-sagement qu'un des plus grands secrets de la vie est de savoir s'ennuyer.

1. Villeroi, gouverneur du Roi, venoit d'être fait duc et pair : on parle peu de sa vaillance, mais il est doux, sage et courtois, et tout à fait fin et matois (Loret).

Devant que je reprenne la suite de mon discours, il est nécessaire que je vous explique ce qui se passa entre M. le Prince et M. de Turenne. Aussitôt après que M. le Prince fut sorti de Paris pour aller à Saint-Maur, MM. de Bouillon et de Turenne s'y rendirent, y offrirent leurs services à M. le Prince, avec lequel ils paroissoient effectivement tout à fait engagés. M. le Prince m'a dit depuis que, la veille du jour qu'il quitta Saint-Maur pour aller à Trie, d'où il ne revint plus à la cour, M. de Turenne lui avoit encore promis si positivement de le servir, qu'il avoit même accepté et reçu un ordre signé de sa main, par lequel il ordonnoit à la Moussaye, qui commandoit pour lui dans Stenay, de lui remettre la place, et que la première nouvelle qu'il eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il alloit commander l'armée du Roi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que M. le Prince est l'homme que j'aie jamais connu le moins capable d'une imposture préméditée. Je n'ai jamais osé faire expliquer M. de Turenne sur ce point; mais ce que j'en ai tiré, en lui en parlant indirectement, est qu'aussitôt après la liberté de M. le Prince, il eut tous les sujets du monde d'être mécontent de son procédé à son égard; qu'il lui préféra en tout M. de Nemours, qui n'approchoit pas de son mérite et qui ne lui avoit pas rendu, à beaucoup près, tant de services, et que, par cette raison, il se crut libre de ses premiers engagements. Vous observerez, s'il vous plaît, que je n'ai jamais vu personne moins capable d'une vilenie que M. de Turenne [1]. Reconnoissons encore de bonne foi qu'il y a

1. Tout ce que le cardinal de Retz, qui connut le maréchal de Turenne, dit de son caractère, nous paraît peu ressembler au portrait suivant que M. Michelet trace de cet homme de guerre, dans son volume sur la Fronde (p. 391) :

« Hors de la guerre, Turenne était un très-pauvre homme, tout à fait terre à terre, et s'il ne fit jamais de mauvaises manœuvres, il fit bien de fausses démarches. Les très-bons portraits qu'on en a, donnent une tête assez forte, médiocre, bourgeoise, où personne ne devinerait le descendant des Turenne du Midi, ni le frère de M. de Bouillon. C'est un terne visage hollandais (il l'était de mère ou d'éducation), qui tournerait au bonasse s'il n'avait la bouche fort arrêtée, réservée, mais très-ferme. Cet homme de si grande résolution était hésitant de parole, trivial, ennuyeux, filandreux. L'état d'infériorité où il fut longtemps, comme cadet et bas-officier dans les armées de la Hollande, resta en lui toute sa vie. Il était fort modeste, fort serré, non avare, mais extrêmement économe. Son flegme était extraordinaire, et rien, pas même la plus brusque surprise ne l'en faisait sortir. »

des points inconcevables dans l'histoire, à ceux mêmes qui se sont trouvés le plus proches des faits. Je reprends le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville [1], prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bordeaux, et la Reine, qui, comme je vous l'ai déjà dit, ce me semble, eût été bien aise, si elle eût suivi son inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçu une leçon contraire de Brusle, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur qui, fortifié par les conseils de Chavigny et persuadé d'ailleurs que la cour avoit des négociations secrètes avec M. le Prince, feignoit, à toutes fins, un grand empressement pour faire en sorte que M. le Prince ne s'éloignât pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite, fut qu'une ouverture qui fut faite, en ce temps-là, à ce que l'on a cru, par M. le Tellier, lui fit croire qu'il jouoit à jeu sûr et que son empressement qui paroîtroit aller à rappeler M. son cousin à la cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans son gouvernement, à quoi Monsieur prétendoit qu'il trou-

1. Sur le séjour de Condé à Angerville et les résolutions du prince à cette époque, voyez notre édition des Mémoires de Lenet, p. 527. (*Collection Michaud.*)

veroit son compte en toute manière. Cette ouverture fit que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurât paisible dans ses gouvernements jusqu'à ce que l'on eût assemblé les États Généraux. Cette proposition est de la nature de ces choses dont j'ai déjà parlé, qui ne s'entendent point, parce qu'il est impossible d'expliquer et même de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la cour, soit par le Tellier, soit par un autre, et il ne l'est pas moins qu'il n'y avoit rien au monde de si contraire aux véritables intérêts de la cour, parce que ce repos imaginaire de M. le Prince, dans ses gouvernements, lui donnoit lieu d'y conserver, d'y fortifier et d'y augmenter ses troupes qui y étoient en quartier d'hiver. Monsieur la reçut avec une joie qui me surprit au dernier point, parce qu'il m'avoit dit, plus de mille fois, que de l'humeur qu'il connoissoit le Cardinal susceptible de toutes négociations, il ne croyoit rien de plus opposé aux intérêts de lui Monsieur, que les interlocutoires entre M. le Prince et la cour. En pouvoit-on trouver un plus dangereux sur ce fondement, que celui auquel cette proposition donnoit lieu? Ce qui est de plus merveilleux, fut que ce qui étoit assurément très-pernicieux et à la cour et à Monsieur, fut rejeté par M. le Prince, et que son destin le porta à préférer et à son inclination et à ses vues le caprice de ses amis et de ses serviteurs. Je ne sais de ce détail que ce que Croissy, qui fut envoyé par Monsieur à Bourges, m'en a dit depuis à Rome; mais je suis persuadé qu'il m'en a dit la vérité, parce qu'il n'avoit aucun intérêt à me la déguiser. En voici le particulier.

M. le Prince, qui étoit, par son inclination, très-éloigné de la guerre civile, parut d'abord à Croissy très-bien disposé à recevoir les propositions qu'il lui

portoit de la part de Monsieur, et avec d'autant plus de facilité que les offres qu'on lui faisoit le laissoient pour très-longtemps dans la liberté de choisir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il est extrêmement difficile à se résoudre à refuser des propositions de cette nature, quand elles arrivent justement dans les instants où l'on est pressé de prendre un parti qui n'est pas de son inclination. Je vous ai déjà dit que celle de M. le Prince étoit très-éloignée de la faction et de la guerre civile, et tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fussent aussi passés assez facilement, s'ils eussent pu convenir ensemble des conditions de son accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver son avantage particulier : personne ne se croyoit en état de le pouvoir, parce que personne n'avoit assez de créance dans son esprit pour exclure les autres de la négociation. Ils voulurent tous la guerre, parce aucun d'eux ne crut pouvoir faire la paix; et cette disposition générale, se joignant à l'intérêt que Madame de Longueville trouvoit à demeurer éloignée de M. son mari, forma un obstacle invincible à l'accommodement.

L'on ne connoît pas ce que c'est que le parti, quand on s'imagine que le chef en est le maître; son véritable service y est presque toujours combattu par les intérêts, même assez souvent imaginaires, des subalternes; et ce qui est encore de plus fâcheux, est que quelquefois son honnêteté, et presque toujours la prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croissy m'a dit plusieurs fois que le soulèvement des amis de M. le Prince alla, en ce rencontre, jusqu'au point de faire entre eux un traité, à Montrond, où il étoit allé voir Madame sa sœur, par lequel ils s'obligèrent de l'abandonner et former un tiers-parti sous

le nom et sous l'autorité de M. le prince de Conti, en cas que M. le Prince s'accommodât avec la cour aux conditions que M. le duc d'Orléans lui avoit fait proposer. J'aurois eu peine à croire ce qu'il m'assuroit pourtant sur cela avec serment, vu la foiblesse et le ridicule de cette fanatique faction, si ce que j'avois vu, incontinent après la liberté de M. le Prince, ne m'en eût fourni un exemple aussi assez pareil. J'ai oublié de vous dire, en traitant cet endroit, que Madame de Longueville, quatre ou cinq jours après qu'elle fut revenue de Stenay, me demanda, en présence de M. de la Rochefoucauld, si, en cas de rupture entre les deux frères, je ne me déclarerois pour M. le prince de Conti. La subdivision est ce qui perd presque tous les partis, particulièrement quand elle y est introduite par cette sorte de finesse qui est directement opposée à la prudence; c'est ce que les Italiens appellent *comedia in comedia*.

Je vous supplie très-humblement de ne vous pas étonner si, dans la suite de cette narration, vous ne trouvez pas la même exactitude que j'y ai observée jusqu'ici, en ce qui regarde les assemblées du Parlement. La cour s'étant éloignée de Paris aussitôt après la majorité, qui fut le 7 du mois de septembre, pour aller en Berri et en Poitou, et M. le duc d'Orléans y agissant également entre la Reine et M. le Prince, le théâtre du Palais se trouva ainsi beaucoup moins rempli qu'il n'avoit accoutumé; et l'on peut dire que, depuis le jour de la majorité, qui fut, comme je viens de dire, le 7 de septembre, jusqu'à l'ouverture de la Saint-Martin suivante, qui fut le 20 de novembre, il n'y eut aucune scène considérable que celles du 7 et du 14 d'octobre, dans lesquelles Monsieur dit à la compagnie que le Roi lui avoit envoyé un plein

pouvoir pour traiter avec M. le Prince, et qu'il avoit nommé, pour le suivre et le servir dans cette négociation, MM. d'Aligre et de la Marguerite, conseillers d'État, et MM. de Mesmes, Meinardeau et Cumont, du Parlement. Cette députation n'eut point de lieu, parce que M. le Prince, à qui M. le duc d'Orléans avoit offert d'aller conférer avec lui à Richelieu, avoit refusé la proposition comme captieuse du côté de la cour et faite à dessein pour ralentir l'ardeur de ceux qui s'ingéroient avec lui. Il étoit arrivé à Bordeaux le 12, l'on en eut la nouvelle le 26 à Paris, et ce même jour le Roi partit pour Fontainebleau, où il sut, ce soir-là, qu'en faisant avancer la cour jusqu'à Bourges, elle en chasseroit les partisans de M. le Prince. M. de Châteauneuf et M. le maréchal de Villeroi pressèrent la Reine au dernier point de ne pas donner le temps au parti du prince de se former.

La cour s'étant donc avancée de Bourges à Poitiers et les principaux habitants s'étant déclarés pour le Roi, tout se rendit sans coup férir. Palluau fut laissé, avec trois ou quatre mille hommes, au blocus de Montrond, défendu par Persan; et M. le prince de Conti et Madame de Longueville se retirèrent à Bordeaux en grande diligence. M. de Nemours les accompagna dans ce voyage, dans le cours duquel il s'attacha à Madame de Longueville plus que Madame de Châtillon et M. de la Rochefoucauld ne l'eussent souhaité [1]. M. le Prince crut qu'il avoit engagé dans son parti M. de Longueville, dans la conférence qu'il eut avec lui à Trie : ce qui n'eut pourtant aucun effet, M. de Longueville étant demeuré à Rouen. Le mouvement que

1. La duchesse de Longueville venait du Berri, et son arrivée à Bordeaux fut regardée par Lenet comme très-intempestive. *Mémoires*, p. 531 de notre édition. Les *liaisons d'amitié* du duc de Nemours avec la duchesse sont confirmées par Lenet.

les troupes commandées par M. le comte de Tavannes, du côté de Stenay, donnèrent par l'ordre de M. le Prince, aussitôt qu'il eut quitté la cour, ne fut guère plus considérable; le comte de Grand-Pré, qui avoit quitté par son mouvement le service de M. le Prince, leur ayant donné une même crainte auprès de Villefranche, et une autre auprès de Givet.

La désertion de Marsin dans la Catalogne fut, en récompense, d'un très-grand poids. Il commandoit dans cette province lorsque M. le Prince fut arrêté. Comme on le connoissoit pour être son serviteur très-particulier, on ne jugea pas à la cour qu'il fût à propos d'y prendre confiance. L'on envoya ordre à l'intendant de se saisir de sa personne. Il fut remis en liberté aussitôt après celle de M. le Prince, et fut rétabli même dans son emploi. Quand M. le Prince se retira de la cour après sa prison, et qu'il prit le chemin de Guienne, la Reine pensa à gagner Marsin et elle lui envoya les patentes de vice-roi de Catalogne, qu'il avoit passionnément souhaitées, et en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. Comme il avoit été averti à temps de la sortie et de la marche de M. le Prince, il appréhenda le même traitement qu'il avoit reçu l'autre fois. Il quitta la Catalogne devant qu'il eût reçu les offres de la Reine; et il se jeta dans le Languedoc avec Baltons, Lussan, Mont-Pouillan, le Marcousse, et ce qu'il put débaucher de ses troupes. Cette défection donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette province, et l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France.

M. le Prince ne s'endormoit pas du côté de Guienne. Il engagea toute la noblesse dans son parti [1]. Le vieux

1. Le parlement de Bordeaux proposait alors au Prince de se déclarer duc de Guienne, « mais il les rebuta avec quelques marques de colère. » Voyez notre édition des *Mémoires de Lenet*, p. 527. *Coll. Michaud*.

maréchal de la Force se déclara même pour lui; et le comte du Dognon, gouverneur de Brouage, qui tenoit toute sa fortune du duc de Brézé, crut être obligé d'en témoigner sa reconnoissance à Madame la Princesse, qui étoit sœur de son bienfaiteur.

L'on n'oublia pas de rechercher l'appui des étrangers. Lenet fut envoyé en Espagne [1], où il conclut le traité de M. le Prince avec le roi Catholique, et M. l'Archiduc, qui commandoit dans le Pays-Bas et qui venoit de prendre Bergue-Saint-Winos, faisoit de son côté des propositions qui coûtèrent dans la suite Dunkerque et Gravelines à la France, et qui obligèrent, dès ce temps-là, la cour à tenir sur la frontière une partie des troupes, qui eussent été d'ailleurs très-nécessaires en Guienne. Ces nuées ne firent pas tout le mal, au moins pour le dedans du royaume, que leur grosseur et leur noirceur en pouvoient faire appréhender. M. le Prince ne fut pas servi, dans ses levées, comme sa qualité et sa personne le méritoient. Le maréchal de la Force n'en usa pas, en son particulier, d'une manière qui fût conforme au reste de sa vie. Les tours de la Rochelle, qui étoient entre les mains du comte du Dognon, ne tinrent que fort peu de temps contre M. le comte d'Harcourt, qui commandoit l'armée du Roi. Les Espagnols, entre les mains desquels il remit Bourg, place voisine de Bordeaux, ne le secoururent qu'assez foiblement. M. le Prince ne put faire d'autre conquête que celle d'Agen et de Saintes. Il fut obligé de lever le siége de Cognac [2]; et le plus

1. La relation du voyage de Lenet en Espagne se trouve également dans notre édition de ses *Mémoires*, p. 528.

2. « Le prince de Condé avoit résolu le siége de la ville de Cognac, parce qu'il étoit maître de la rivière jusque-là, et que le

grand capitaine du monde, sans exception, connut, ou plutôt fit connoître, dans toutes ces occasions, que la valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire, ne soutiennent qu'avec beaucoup de difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles.

Comme je me suis fixé, dès le commencement de cet ouvrage, à ne m'arrêter proprement que sur ce que j'ai connu par moi-même, je ne touche ce qui s'est passé en Guienne, dans ce mouvement de M. le Prince, que très-légèrement, et purement autant que la connoissance vous en est nécessaire, par le rapport et la liaison qu'elle a à ce que j'ai à vous raconter de ce que je voyois à Paris, et de ce que je pénétrois de la cour.

Il me semble que j'ai déjà marqué, ci-dessus, que la cour s'avança de Bourges à Poitiers, pour être en état de remédier de plus près aux démarches de M. le Prince. Comme elle vit qu'il ne donnoit pas dans le panneau qu'elle lui avoit tendu, par le moyen d'une négociation pour laquelle elle prétendoit, quoiqu'à faux à mon opinion, avoir gagné Gourville, elle ne garda plus aucune mesure à son égard; et elle envoya une déclaration contre lui au Parlement, par laquelle elle le déclaroit criminel de lèse-majesté, etc.

Voici, à mon sens, le moment fatal et décisif de la résolution. Il y a très-peu de gens qui en aient connu la véritable importance. Chacun s'en est voulu former une imagination. Les uns se sont figuré que le mys-

prince de Tarente tenoit Saintes et Taillebourg, qui a son port sur la Charente. Mais la noblesse du pays s'y jeta, maintint par sa présence la garnison dans la résolution de se défendre, et le comte d'Harcourt, qui survint, força de lever le siége après avoir battu le corps de troupes retranché dans un faubourg et à la vue du Prince et de M. le duc de Nemours, qui s'étoient rendus de Bordeaux au camp : ils étoient tous deux sur l'autre rive de la Charente » (*Mémoires de Lenet*, p. 531 de notre édition).

tère de ce temps consista dans les cabales qu'ils se persuadent avoir été faites dans la cour, pour et contre le voyage du Roi. Il n'y a rien de plus faux. Il se fit d'un concert uniforme de tout le monde. La Reine brûloit d'impatience d'être libre, et en lieu où elle put rappeler M. le Cardinal quand il lui plairoit. Les sous-ministres la fortifièrent par toutes leurs lettres dans la même pensée. Monsieur souhaitoit plus que personne l'éloignement de la cour, parce que sa pensée naturelle et dominante lui faisoit toujours trouver une douceur sensible à tout ce qui pouvoit diminuer les devoirs journaliers auxquels la présence du Roi l'engageoit. M. de Châteauneuf joignoit au désir qu'il avoit de rendre, par un nouvel éclat, M. le Prince encore plus irréconciliable à la cour, la vue de se gagner l'esprit de la Reine dans le cours d'un voyage dans lequel l'absence du Cardinal et l'éloignement des sous-ministres lui donnoit lieu d'espérer qu'il se pourroit rendre encore et plus agréable et plus nécessaire. M. le Premier Président y concourut de son mieux, et parce qu'il le crut utile au service du Roi, et parce que la hauteur avec laquelle M. de Châteauneuf le traitoit lui étoit devenue insupportable. M. de la Vieuville ne fut pas fâché, à ce qui me parut, de n'être pas trop éclairé, dans les premiers jours, de la fonction de la surintendance; et Bordeaux, qui étoit son confident principal, me fit un discours qui me marqua même de l'impatience que le Roi fût déjà hors de Paris. Celle des Frondeurs n'étoit pas moindre, et parce qu'ils voyoient la nécessité qu'il y avoit effectivement à ne pas laisser établir M. le Prince au delà de la Loire, et parce qu'ils se tenoient beaucoup plus assurés de l'esprit de Monsieur lorsque la cour étoit éloignée, que quand elle en étoit proche. Voilà ce qui

me parut de la disposition de tout le monde, sans exception, à l'égard du voyage du Roi; je ne comprends pas sur quoi l'on a pu faire cette diversité d'avis que l'on a prétendu et même écrit, ce me semble, avoir été dans le Conseil sur ce sujet[1].

Vous voyez donc qu'il n'y eut aucun mystère au départ du Roi : mais en récompense il y en eut beaucoup dans les suites de ce départ, parce que chacun y trouva tout le contraire de ce qu'il s'en étoit imaginé. La Reine y rencontra plus d'embarras sans comparaison qu'elle n'en avoit à Paris, par les obstacles que M. de Châteauneuf mettoit au rappel de M. le Cardinal. Les sous-ministres avoient des frayeurs mortelles que l'habitude et la nécessité n'établissent à la fin, dans l'esprit de la Reine, M. de Villeroi. M. de Châteauneuf, de son côté, ne trouva pas le fondement qu'il avoit cru aux espérances dont il s'étoit flatté lui-même à cet égard, parce que la Reine demeura toujours dans un concert très-étroit avec le Cardinal, et avec tous ceux qui étoient véritablement attachés à ses intérêts. Monsieur devint, en fort peu de temps, moins sensible au plaisir de la liberté que l'absence de la cour lui donnoit, qu'aux effrois qu'il prit, même assez subitement, des bruits qui se répandirent des négociations souterraines qu'il croyoit encore plus dangereuses, par la raison de l'éloignement. M. de la Vieuville, qui craignoit plus que personne le retour du

1. Mots effacés : « Ce qui me surprend le plus, est qu'un homme de qualité qui m'a dit avoir vu des Mémoires dans lesquels il m'a dit avoir lu : « Qu'un homme de cette qualité et qui enfin avoit un rôle, quoiqu'il ne fût pas des plus considérables, se soit avisé de faire un conte de cette nature, dans lequel je vous proteste qu'il n'y a pas un mot de vérité. » Il ne faut pas s'étonner, après cela, des fables que les historiens vulgaires débitent quelquefois avec autant d'aplomb. »

Mazarin, me dit, quinze jours après le départ du Roi, que nous avions tous été des dupes de ne nous y être pas opposés. J'en convins en mon nom et en celui de tous les Frondeurs. J'en conviens encore aujourd'hui de bonne foi, et que cette faute fut une des plus lourdes que chacun pût faire dans cette conjoncture en son particulier. Je dis chacun de ceux qui ne désiroient pas le rappel de M. le cardinal Mazarin : car il est vrai que ceux qui étoient dans ses intérêts jouoient le droit du jeu. Ce qui nous la fit faire, fut l'inclination naturelle que tous les hommes ont à chercher plutôt le soulagement présent dans ce qui leur fait peine que prévenir ce qui leur en doit faire un jour. J'y donnai, de ma part, comme tous les autres, et l'exemple ne fait pas que j'en aie moins de honte. Notre bévue fut d'autant plus grande, que nous en avions prévu les inconvénients, qui étoient dans la vérité non pas seulement visibles mais palpables et que nous prîmes le détour de courre les plus grands pour éviter les plus petits. Il y avoit, sans comparaison, moins de péril pour nous à laisser respirer et fortifier M. le Prince dans la Guienne, qu'à mettre la Reine, comme nous faisions, en pleine liberté de rappeler son favori. Cette faute est l'une de celles qui m'a obligé de vous dire, ce me semble quelquefois, que la source la plus ordinaire des manquements des hommes, est qu'ils s'effraient trop du présent et qu'ils ne s'effraient pas assez de l'avenir. Nous ne fûmes pas longtemps sans connoître et sans sentir que les fautes capitales, qui se commettent dans les pas qui sont opposés à l'autorité royale, les déconcertent si absolument, qu'ils imposent presque toujours à ceux qui y ont eu leur part une nécessité de faillir, quelque conduite qu'ils puissent suivre. Je m'explique.

Monsieur ayant proprement mis la Reine en liberté de rappeler le cardinal Mazarin, ne pouvoit plus prendre que trois partis : l'un étoit de consentir à son retour, l'autre de s'y opposer de concert avec M. le Prince, et le troisième de faire un tiers-parti dans l'État. Le premier étoit honteux, après les engagements publics qu'il avoit pris. Le second étoit peu sûr, par la raison des négociations continuelles que les subdivisions qui étoient dans le parti de M. le Prince rendoient aussi journalières qu'inévitables. Le troisième étoit dangereux pour l'État et impraticable même de la part de Monsieur, parce qu'il étoit au-dessus de son génie.

M. de Châteauneuf se trouvant avec la cour hors de Paris, ne pouvoit que flatter la Reine par l'espérance du rétablissement de son ministre, ou s'opposer à ce rétablissement par les obstacles qu'il y pouvoit former par le cabinet. L'un étoit ruineux, parce que l'état où étoient les affaires faisoit voir ces espérances trop proches, pour espérer que l'on les pût rendre illusoires. L'autre étoit chimérique, vu l'humeur et l'opiniâtreté de la Reine.

Quelle conduite pouvois-je prendre, en mon particulier, qui pût être sage et judicieuse? Il falloit nécessairement ou que je servisse la Reine selon son désir pour le retour du Cardinal, ou que je m'y opposasse avec Monsieur, ou que je m'engageasse entre les deux. Il falloit, de plus, ou que je m'accommodasse avec M. le Prince, ou que je demeurasse brouillé avec lui. Et quelle sûreté pouvois-je trouver dans tous ces partis? Ma déclaration pour la Reine m'eût perdu, non-seulement dans le Parlement, mais dans le peuple et dans l'esprit de Monsieur; sur quoi je n'aurois eu pour garantie que la bonne foi du Mazarin. Ma déclaration pour Monsieur devoit, selon toutes les règles du monde, m'attirer, un quart d'heure après, la révocation de ma nomination au cardinalat. Pouvois-je demeurer en rupture avec M. le Prince, dans le temps que Monsieur feroit la guerre au Roi conjointement avec lui? Pouvois-je me raccommoder avec M. le Prince, au moment que la Reine me déclaroit qu'elle ne se résolvoit à me laisser la nomination que sur la parole que je lui donnois que je ne me raccommoderois pas[1]? Le séjour du Roi à Paris eût tenu la Reine dans des égards qui eussent levé beaucoup de ces inconvénients et qui eussent adouci les autres. Nous contribuâmes à son éloignement, au lieu de mettre les obstacles presque imperceptibles qui étoient dans nos mains; il en arriva ce qui arrive toujours à ceux qui manquent de ces moments qui sont capitaux et décisifs dans les affaires. Comme nous ne voyons plus de bon parti à prendre, nous prîmes tous à notre mode ce qui nous parut le moins mauvais dans chacun, ce qui produit toujours deux mauvais effets, dont l'un est que ce composé pour ainsi dire d'esprit et de vues est toujours confus et brouillé; l'autre qu'il n'y a jamais que la pure fortune qui le démêle. J'expliquerai cela, et je l'appliquerai au détail duquel il s'agit, après que je vous aurai rendu compte de quelques faits assez curieux et assez remarquables de ce temps-là.

La Reine, qui avoit toujours eu dans l'esprit de rétablir M. le cardinal Mazarin, commença à ne se plus tant contraindre sur ce qui regardoit son retour, dès

1. Doit-on attribuer à cet engagement la proposition qui fut faite par le comte de Fiesque, au prince de Condé, dans un entretien à Bordeaux, de faire tuer le Coadjuteur. « Le Prince se moqua d'abord des propositions de Fiesque, les tourna en ridicule, et puis lui parlant sérieusement, lui fit une réponse tout à fait digne de lui.» (*Mémoires de Lenet*, p. 535 de notre édition.)

qu'elle se sentit en liberté; et MM. de Châteauneuf et de Villeroi connurent, aussitôt que la cour fut arrivée à Poitiers, que les espérances qu'ils avoient conçues ne se trouveroient pas, au moins par l'événement, bien fondées. Les succès que M. le comte d'Harcourt avoit en Guienne, la conduite du parlement de Paris, qui ne vouloit point du Cardinal, mais qui défendoit sous peine de la vie les levées que M. le Prince faisoit pour s'opposer à son retour; la division publique et déclarée qui étoit dans la maison de Monsieur entre les serviteurs de M. le Prince et mes amis, donnoient du courage à ceux qui étoient dans les intérêts du ministre auprès de la Reine. Elle n'en avoit que trop, par elle-même, en tout ce qui étoit de son goût. Hocquincourt, qui fit un voyage secret à Brusle, fit voir au Cardinal un état de huit mille hommes prêts à le prendre sur la frontière et à l'amener en triomphe jusqu'à Poitiers. Je sais d'un homme qui étoit présent à la communication, que rien ne le toucha plus sensiblement que l'imagination de voir une armée avec son écharpe (car Hocquincourt avoit pris la verte en son nom), et que cette foiblesse fut remarquée de tout le monde. La Reine ne quitta pas la voie de la négociation, dans le moment même qu'elle projetoit de prendre celle des armes. Gourville alloit et venoit du côté de M. le Prince[1]. Bertet vint à Paris pour gagner M. de Bouillon, M. de Turenne et moi. Cette scène est assez curieuse pour s'y arrêter un peu plus longtemps.

Je vous ai déjà dit que MM. de Bouillon et de Turenne étoient séparés de M. le Prince, ils vivoient l'un et l'autre d'une manière fort retirée dans Paris; et à la réserve de leurs amis particuliers, peu de gens les

1. Chavigny dirigeait cette négociation au dire de Lenet (*Mémoires*, p. 535), et voulait attirer le Prince à Paris.

voyoient. J'étois de ce nombre, et comme j'en connoissois, pour le moins autant que personne, le mérite et le poids, je n'oubliai rien et pour le faire connoître et peser à Monsieur, et pour obliger les deux frères à entrer dans ses intérêts. L'aversion naturelle qu'il avoit pour l'aîné, sans savoir trop pourquoi, l'empêcha de faire ce qu'il se devoit à soi-même en ce rencontre; et le mépris que le cadet avoit pour lui, sachant très-bien pourquoi, n'aida pas au succès de ma négociation. Celle de Bertet, qui arriva justement à Paris dans cette conjoncture, se trouva commune entre M. de Bouillon et moi, par la rencontre de Madame la Palatine, qui étoit elle-même notre amie commune, et à laquelle Bertet avoit ordre de s'adresser directement.

Elle nous assembla chez elle, entre minuit et une heure, et elle nous présenta Bertet, qui après un torrent d'expressions gasconnes, nous dit que la Reine, qui étoit résolue d'appeler M. le cardinal Mazarin, n'avoit pas voulu exécuter sa résolution sans prendre nos avis, etc. M. de Bouillon, qui me jura une heure après, en présence de Madame la Palatine, qu'il n'avoit encore jusque-là reçu aucune proposition, au moins formée, de la part de la cour, me parut embarrassé; mais il s'en démêla à sa manière, c'est-à-dire en homme qui savoit, mieux qu'aucun que j'aie jamais connu, parler le plus quand il disoit le moins. M. de Turenne, qui étoit plus laconique et dans le vrai beaucoup plus franc, se tourna de mon côté et il me dit: « Je crois que M. Bertet va tirer par le manteau tous « les gens à manteaux noirs qu'il trouve dans la rue, « pour leur demander leur opinion sur le retour de « M. le Cardinal, car je ne vois pas qu'il y ait plus de « raison de le demander à M. mon frère et à moi qu'à « tous ceux qui ont passé aujourd'hui sur le Pont-

« Neuf. » — « Il y en a beaucoup moins à moi, lui ré- « pondis-je, car il y a des gens qui ont passé aujour- « d'hui sur le Pont-Neuf, qui pourroient donner leur « avis sur cette matière, et la Reine sait bien que je « n'y puis jamais entrer.» Bertet me repartit brusquement et sans balancer : « Votre chapeau, Monsieur.» — « Qui deviendra ce qu'il pourra, » lui dis-je. — « Et « que donnerez-vous à la Reine pour ce chapeau? » ajouta-t-il. — «Ce que je lui ai déjà dit cent et cent « fois, lui répondis-je. Je ne me raccommoderai point « avec M. le Prince si l'on ne révoque point ma nomi- « nation; je m'y accommoderai demain et je prendrai « l'écharpe isabelle si l'on continue seulement à m'en « menacer. » La conversation s'échauffa, et nous en sortîmes toutefois assez bien, M. de Bouillon ayant remarqué, comme moi, que l'ordre de Bertet étoit de se contenter de ce que j'avois dit mille fois à la Reine sur ce sujet, en cas qu'il n'en pût tirer davantage.

Pour ce qui étoit de M. de Bouillon et de M. de Turenne, la confabulation fut bien plus longue; je dis confabulation, parce qu'il n'y avoit rien de plus ridicule que de voir un petit Basque, homme de rien, entreprendre de persuader à deux des plus grands hommes du monde de faire la plus signalée de toutes les sottises, qui étoit de se déclarer pour la cour, devant que d'y avoir pris aucune mesure. Ils ne le crurent pas. Ils en prirent de bonnes bientôt après. L'on promit à M. de Turenne le commandement des armées, et l'on assura à M. de Bouillon la récompense immense qu'il a tirée depuis pour Sedan. Ils eurent la bonté pour moi de me confier leur accommodement, quoique je fusse du parti contraire, et il se rencontra, par l'événement, que cette confiance leur valut leur liberté.

Monsieur, qui fut averti qu'ils alloient servir le Roi

et qu'ils devoient sortir de Paris à tel jour et à telle heure, me dit, comme je revenois de leur dire adieu, qu'il les falloit arrêter et qu'il en alloit donner l'ordre au vicomte d'Hostel, capitaine de ses gardes. Jugez, je vous supplie, en quel embarras je me trouvai, en faisant réflexion, d'un côté, sur le juste sujet que l'on auroit de croire que j'avois trahi le secret de mes amis, et de l'autre, sur le moyen dont je me pourrois servir pour empêcher Monsieur d'exécuter ce qu'il venoit de résoudre. Je combattis d'abord la vérité de l'avis que l'on lui avoit donné. Je lui représentai les inconvénients d'offenser, sur des soupçons, des gens de cette opinion et de ce mérite; et comme je vis et qu'il croyoit son avis très-sûr, comme il l'étoit en effet, et qu'il persistoit dans son dessein, je changeai de ton, et je ne songeai plus qu'à gagner du temps pour leur donner à eux-mêmes celui de s'évader. La fortune favorisa mon intention. Le vicomte d'Hostel, que l'on chercha, ne se trouva point; Monsieur s'amusa à une médaille que Bruneau lui apporta tout à propos, et j'eus le temps de mander à M. de Turenne, par Varennes, qui me tomba sous la main comme par miracle, de se sauver sans y perdre un moment. Le vicomte d'Hostel manqua les deux frères de deux ou trois heures; le chagrin de Monsieur n'en dura guère davantage. Je lui dis la chose comme elle s'étoit passée cinq ou six jours après, l'ayant trouvé en bonne humeur. Il ne m'en voulut point de mal, et il eut même la bonté de me dire que si je m'en fusse ouvert à lui, dans le temps, il eût préféré à son intérêt celui que j'y avois sans comparaison plus considérable, par la raison du secret qui m'avoit été confié, et cet avantage ne nuisit pas, comme vous pouvez croire, à serrer la vieille amitié qui étoit entre M. de Turenne et moi.

Vous avez déjà vu, en plus d'un endroit de cette histoire, que celle que M. de la Rochefoucauld avoit pour moi, n'étoit pas si bien confirmée. Voici une marque que j'en reçus, qui mérite de n'être pas omise. M. Talon, qui est présentement secrétaire du cabinet, et qui étoit, dès ce temps-là, attaché aux intérêts du Cardinal, entra un matin dans ma chambre comme j'étois au lit; et, après m'avoir fait un compliment et s'être nommé, car je ne le connoissois pas seulement de visage, il me dit que bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvoit s'empêcher de m'avertir du péril où j'étois; que l'horreur qu'il avoit pour les mauvaises actions et le respect qu'il avoit pour ma personne, l'obligeoient à me dire que Gourville et la Roche-Cochon, domestique de M. de la Rochefoucauld, et le major de Danvilliers, avoient failli à m'assassiner la veille, sur le quai qui est vis-à-vis du Petit-Bourbon. Je remerciai, comme vous pouvez juger, M. Talon, pour qui effectivement je conserverai jusqu'au dernier soupir une tendre reconnoissance; mais l'habitude que j'avois à recevoir des avis de cette nature, fit que je n'y fis pas toute la réflexion que je devois et au nom et au mérite de celui qui me le donnait, et que je ne laissai pas d'aller le lendemain au soir chez Madame de Pommereux, seul dans mon carrosse, et sans autre suite que celle de deux pages et de trois ou quatre laquais.

M. Talon revint chez moi, le lendemain au matin, et, après qu'il m'eut témoigné de l'étonnement du peu d'attention que j'avois fait sur son premier avis, il ajouta que ces Messieurs m'avoient encore manqué, d'un quart d'heure, la veille, auprès des Blancs-Manteaux, sur les neuf heures du soir, qui étoit justement l'heure que j'étois sorti de chez Madame de Pommereux. Ce second avis, qui me parut plus particularisé que l'autre, me tira de mon assoupissement. Je me tins sur mes gardes, je marchai en état de n'être pas surpris. Je m'informai, par M. Talon même, de tout le détail; je fis arrêter et interroger la Roche-Cochon, qui déposa, devant le lieutenant criminel, que M. de la Rochefoucauld lui avoit commandé de m'enlever et de me mener à Danvilliers; qu'il avoit pris, pour cet effet, soixante hommes choisis de la garnison de cette place; qu'il les avoit fait entrer dans Paris séparément; que lui et Gourville ayant remarqué que je revenois tous les soirs de l'hôtel de Chevreuse, entre minuit et une heure, avec dix ou douze gentilshommes seulement, en deux carrosses, avoient posté leurs gens sous la voûte de l'arcade qui est vis-à-vis du Petit-Bourbon; que comme ils avoient vu que je n'avois pas pris le chemin du quai un tel jour, ils m'étoient allés attendre, le lendemain, auprès des Blancs-Manteaux, où ils m'avoient encore manqué, parce que celui qui étoit en garde à la porte du logis de Madame de Pommereux, pour observer quand j'en sortirois, s'étoit amusé à boire dans un cabaret prochain. Voilà la déposition de la Roche-Cochon, dont le lieutenant criminel fit voir l'original à Monsieur, en ma présence. Vous croirez aisément qu'il ne m'eût pas été difficile, après un aveu de cette nature, de le faire rouer, et que s'il eût été appliqué à la question, il eût peut-être confessé quelque chose de plus que le dessein de l'enlèvement. Le comte de Pas, frère de M. de Feuquières[1] et de celui qui porte aujourd'hui le même nom [Henri de Pas], à qui j'avois une obligation considérable, vint

1. La correspondance des Feuquières, tirée des papiers de Madame la duchesse de Caze, a été publiée par M. Gallois. Paris, Leleux, et nous en avons déjà cité plusieurs extraits.

me conjurer de lui donner la vie; je la lui accordai et j'obligeai Monsieur de commander au lieutenant criminel de cesser la procédure. Et comme il me disoit qu'il falloit au moins la pousser jusqu'à la question, pour en tirer au moins la vérité tout entière, je lui répondis, en présence de tout ce qui étoit dans le cabinet de Luxembourg : « Il est si beau, si honnête et « si extraordinaire, Monsieur, à des gens qui font une « entreprise de cette nature, de hasarder de la man- « quer et de se perdre eux-mêmes par une action « aussi difficile qu'est celle d'enlever un homme qui « ne va pas la nuit sans être accompagné, et de le « conduire à soixante lieues de Paris, au travers le « royaume; il est si beau, dis-je, de hasarder cela « plutôt que de se résoudre à l'assassiner, qu'il vaut « mieux, à mon sens, ne pas pénétrer plus avant, de « peur que nous ne trouvions quelque chose qui dé- « pare une générosité qui honore notre siècle. » Tout le monde se prit à rire, et peut-être que vous en ferez de même. La vérité est que je voulus témoigner ma reconnoissance au comte de Pas, qui m'avoit obligé deux ou trois mois auparavant sensiblement, en me renvoyant pour rien tout le bétail de Commercy qui étoit à lui, et de bonne guerre, parce qu'il les avoit repris après les vingt-quatre heures, et que j'appréhendois que si la chose alloit plus loin et que l'on pénétrât la vérité de l'assassinat, qui n'étoit déjà que trop clair, je ne pusse plus tirer des mains du Parlement ce malheureux gentilhomme. Je fis cesser les poursuites, par les instances que je fis au lieutenant criminel, et je suppliai Monsieur de faire transférer, de son autorité, à la Bastille, le prisonnier, qu'il ne voulut point à toutes fins remettre en liberté, quoique je l'en priasse. Il se la donna lui-même cinq ou six mois

après, s'étant sauvé de la Bastille, où il étoit, à la vérité très-négligemment gardé. Un gentilhomme qui est à moi et qui s'appelle Malclerc, ayant pris avec lui la Forêt, lieutenant du prévôt de l'Isle, arrêta Gourville à Mont-Léri, où il passoit pour aller à la cour, avec laquelle M. de la Rochefoucauld avoit toujours des négociations souterraines; il y parut à cette occasion, car Gourville ne fut pas deux heures entre les mains des archers, qu'il n'arrivât un ordre du Premier Président pour le relâcher.

Il faut avouer que je ne me sauvois de cette entreprise que par une espèce de miracle. Le jour que je fus manqué sur le quai, j'allai chez Caumartin et je lui dis que j'étois si las de marcher toujours dans les rues avec deux ou trois carrosses, l'un de gentilshommes et l'autre de mousquetons, que je le priois de me mettre dans le sien et de me mener sans livrée à l'hôtel de Chevreuse, où je voulois aller de bonne heure, quoique je fisse état de demeurer à souper. M. de Caumartin en fit beaucoup de difficulté, à cause du péril auquel j'étois continuellement exposé; et il n'y consentit que sur la parole que je lui donnai qu'il ne se chargeroit point de moi au retour, et que mes gens me reviendroient prendre le soir à l'hôtel de Chevreuse à leur ordinaire. Je me mis donc dans le fond de son carrosse, les rideaux à demi tirés, et je me souviens qu'ayant vu sur le quai des gens à collets de buffle, il me dit : « Voilà peut-être des gens qui sont là à votre intention. » Je n'y fis aucune réflexion. Je passai tout le soir à l'hôtel de Chevreuse; et par hasard je ne trouvai avec moi, lorsque j'en sortis, que neuf gentilshommes, qui étoient justement un nombre très-propre à me faire assassiner. Madame de Rhodes, qui avoit ce soir-là un carrosse de deuil tout neuf,

voyant qu'il pleuvoit, me pria de la mettre dans le mien, parce que le sien la barbouilleroit. Je m'en défendis en lui faisant la guerre de sa délicatesse. Mademoiselle de Chevreuse courut jusque sur les degrés, après moi, pour m'y obliger, et voilà ce qui me sauva la vie, parce que je passai par la rue Saint-Honoré pour aller à l'hôtel de Brissac, où Madame de Rhodes logeoit, et qu'ainsi j'évitai le quai où l'on m'attendoit. Ajoutez cette circonstance à celle des Blancs-Manteaux et à celle d'une générosité aussi extraordinaire que celle de M. Talon, qui étant dans des intérêts directement contraires aux miens, eut la probité de me donner l'avis de l'entreprise; ajoutez, dis-je, à ces deux circonstances celle que je vous viens de raconter de Madame de Rhodes, et vous avouerez que les hommes ne sont pas les maîtres de la vie des hommes[1]. Je reviens à ce que je vous ai tantôt promis des suites qu'eut le voyage du Roi.

Je vous disois, ce me semble, que voyant comme nous le voyons clairement, en moins de quinze jours, que nous n'avions plus de parti à prendre, après la faute que nous avions faite, qui n'eût des inconvénients terribles, nous tombâmes, comme il arrive toujours en pareil cas, dans le plus dangereux de tous, qui est de n'en point prendre de décisif et de prendre quelque chose de chanceux. Monsieur ne prit point les armes avec M. le Prince, et il crut, par cette raison, faire beaucoup pour la cour. Il se déclara dans Paris et dans le Parlement contre le retour du Mazarin, et il s'imagina, par cette considération, qu'il contentoit le public. M. de Châteauneuf conserva quelque temps à Poitiers l'espérance de pouvoir amuser la Reine, par l'espé-

1. (Voyez la note p 287.)

rance qu'il lui donnoit à elle-même du rétablissement de son ministre, dans telle ou telle conjoncture qu'il croyoit éloignée. Comme il connut et que l'impatience de la Reine et que l'impatience même du Cardinal approchoit ces conjonctures beaucoup plus qu'il ne se l'étoit imaginé, il prit le parti de la sincérité et il s'opposa directement au retour, avec cette sorte de liberté qui est toujours aussi inutile qu'elle est odieuse, toutes les fois qu'on ne l'emploie qu'au défaut du succès de l'artifice. Le Parlement, qui se sentoit trop engagé à l'exclusion du Mazarin pour en souffrir le rétablissement, éclatoit avec fureur aux moindres apparences qu'il en voyoit. Comme, d'autre part, il ne vouloit rien faire qui fût contraire aux formes et qui choquât l'autorité royale, il rompit lui-même toutes les mesures que l'on pouvoit prendre pour empêcher ce rétablissement. Je le voulois, en mon particulier, moins que personne; mais comme je voulois aussi peu le raccommodement avec M. le Prince, pour les raisons que vous avez vues ci-dessus, je ne laissois pas d'y contribuer malgré moi, par une conduite qui, quoique judicieuse dans le moment parce qu'elle étoit nécessaire, étoit inexcusable dans son principe, qui étoit d'avoir fait une de ces fautes capitales après lesquelles l'on ne peut plus rien faire qui soit sage. Voilà ce qui nous perdit, à la fin, les uns et les autres, comme vous l'allez voir par la suite.

Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux à se donner à lui-même des raisons qui l'empêchassent de se résoudre, s'étoit toujours voulu persuader que la Reine ne porteroit jamais jusqu'à l'effet, l'intention qu'il confessoit qu'elle avoit et qu'elle avoit toujours eue de faire revenir à la cour M. le cardinal Mazarin. Quand il ne fut plus en son pouvoir de se

tromper soi-même, il crut que l'unique remède seroit d'embarrasser la Reine sans la désespérer; et je remarquai, en cette occasion, ce que j'ai encore observé en plusieurs autres, qui est que les hommes ont une pente merveilleuse à s'imaginer qu'ils amuseront les autres, par les mêmes moyens par lesquels ils sentent qu'ils peuvent être eux-mêmes amusés. Monsieur n'agissoit jamais que quand il étoit pressé, et Fremont l'appeloit l'interlocutoire incarné. De tous les moyens que l'on pouvoit prendre pour le presser, le plus efficace et le plus infaillible étoit celui de la peur; et il se sentoit, par la règle des contraires, une pente naturelle à ne point agir quand il n'avoit pas de frayeur. Le même tempérament, qui produit cette inclination, fait celle que l'on a à ne se point résoudre lorsque l'on se trouve embarrassé. Il jugea de la Reine par lui-même; et je me souviens qu'un jour je lui représentois qu'il étoit judicieux et même nécessaire de changer de conduite, selon la différence des esprits auxquels l'on avoit affaire, et qu'il me répondit ces propres mots : « Abus! tout le monde pense également; mais il y a « des gens qui cachent mieux leurs pensées les uns « que les autres. »

La première réflexion que je fis sur ces paroles fut que la plus grande imperfection des hommes est la complaisance qu'ils trouvent à se persuader que les autres ne sont pas exempts des défauts qu'ils se reconnoissent à eux-mêmes. Monsieur se trompa dans ce rencontre, encore plus qu'en aucun autre; car la hardiesse de la Reine fit qu'elle n'eut pas besoin du désespoir où Monsieur ne la vouloit pas jeter pour se porter à l'exécution de la résolution que Monsieur voulut arrêter; et que cette même hardiesse perça encore tous les embarras par lesquels il prétendoit de

la traverser. Il vouloit toujours se figurer qu'on ne songeoit pas à M. le Prince, et qu'en négociant tous les jours, tantôt par M. d'Anville, tantôt par Cominges qu'il envoya à la cour, il amuseroit la Reine, qu'il croyoit pouvoir être retenue par l'appréhension qu'elle avoit de sa déclaration. Il vouloit s'imaginer qu'en animant le Parlement contre le retour du ministre, comme il faisoit publiquement, il ne donneroit à la cour que de ces sortes d'appréhensions qui sont plus capables de retenir que de précipiter. Comme il parloit fort bien, il nous fit un beau plan sur cela au président de Bellièvre et à moi, dans le cabinet des livres, dont nous ne demeurâmes toutefois nullement persuadés. Nous le combattîmes par une infinité de raisons; mais il détruisit toutes les nôtres par une seule que j'ai touchée ci-dessus, en nous disant : « Nous « avons fait la sottise de laisser sortir de Paris la « Reine, nous ne saurions plus faire que des fautes; « nous ne saurions plus prendre de bon parti, il faut « aller au jour la journée; et cela supposé, il n'y a « rien à faire que ce que je vous dis. » Ce fut en cet endroit, où je lui proposai le tiers-parti, que l'on m'a tant reproché depuis et que je n'avois imaginé que l'avant-veille. En voici le projet.

CHAPITRE XXXII

BROUSSER A L'AVEUGLE.

NOVEMBRE 1651. — JANVIER 1652. — *Toutes les fautes ne sont pas humaines.* — Conséquence de la faute des Frondeurs de ne s'être pas opposé au voyage de la Reine. — Le Coadjuteur veut former un tiers-parti. — Il le propose à Monsieur. — Fuensaldagne veut traiter avec le Coadjuteur. — Retz refuse. — *J'ai toujours appréhendé ce qui pouvait faire du mal à l'État.* — Conversation du Coadjuteur et du duc d'Orléans aux Tuileries. — *Vous serez fils de France à Blois et je serai cardinal au bois de Vincennes.* — Négociation de Bertet avec le duc de Bouillon, le Coadjuteur et la duchesse de Chevreuse. — La duchesse, Laigues et Noirmoutiers favorisent le retour du cardinal Mazarin et se brouillent avec le Coadjuteur. — Déclaration du Roi contre M. le Prince. — Elle est enregistrée au Parlement. — Proposition de Croissy. — M. d'Ornano chargé de faire une émeute. — L'émeutier Maillard. — Le Premier Président le menace du gibet. — Bruit du prochain retour de Mazarin. — Députation du Parlement à la Reine à ce sujet. — Arrêt défendant aux gouverneurs de villes et provinces de donner passage au Cardinal. — Machaut et le Coadjuteur au Parlement. — La tête de Mazarin mise à prix. — Les conseillers d'Église quittent la séance du Parlement au moment de cette proposition. — Retz fait comme eux. — Lettre de Mazarin au duc d'Elbeuf. — M. de Navailles. — Les conclusions de l'avocat général Talon. — L'Électeur de Cologne prié de chasser Mazarin de ses États. — Mazarin assemble des troupes. — *L'on trouve dans les histoires des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables! — Tout ce qui est incroyable n'est pas faux!* — Le Parlement et la cour. — Molé, garde des sceaux, et la Vieuville mandés par le Roi. — Le Bailleul préside le Parlement. — Sa foiblesse. — Molé quitte Paris sans prendre congé du Parlement. — Il eût pu courir fortune. — M. de Champlâtreux le décide à partir. — *Je m'en vais à la cour et je dirai la vérité; après quoi il faudra obéir au Roi.* — Séance orageuse du Parlement. — Mazarin à Sedan. — Il est déclaré criminel de lèse-majesté ainsi que ses partisans. — Ses meubles et sa bibliothèque vendus. — Mazarin arrive à Épernai. — Ordre aux communes de lui courre sus. — Commissaires nommés par le Parlement pour armer les communes contre Mazarin. — Le Parlement refuse les subsides nécessaires pour l'exécution de ces arrêts. — Les commissaires sont l'un tué et l'autre blessé. — Bachaumont. — *Le maréchal d'Hocquincourt doit être écartelé. — Nous ne savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes hors des grandes règles.* — Nouvelles de Bordeaux et du parti du prince de Condé. — Le duc de Nemours en Flandre. — Ombrages du duc d'Orléans. — Le Parlement veut accorder les ordonnances

avec la guerre civile. — *Le difficile et l'impossible.* — Le Parlement et l'armée envoyée en Flandre. — *M. le Prince n'est déjà que trop fort. — Le monde veut être trompé.*

Je puis dire avec vérité et sans vanité, que, dès que je vis la Reine hors de Paris avec une armée, je ne doutai presque plus de l'infaillibilité du rétablissement du Cardinal, parce que je ne crus pas que la foiblesse de Monsieur, le contre-temps du Parlement, les négociations inséparables des différentes cabales qui partageoient le parti des princes, pussent tenir longtemps contre l'opiniâtreté de la Reine, contre le poids de l'autorité royale. Je ne crois pas me louer, en disant que j'eus cette vue d'assez bonne heure; parce que je conviens de bonne foi que ne l'ayant eue que depuis que le Roi fut à Poitiers, je ne la pris que beaucoup trop tard. Je vous ai dit, ci-devant, qu'il ne s'est jamais fait une faute si lourde que celle que nous fîmes quand nous ne nous opposâmes pas au voyage; elle l'est d'autant plus, qu'il n'y avoit rien de si aisé à voir que ce qui nous en arriveroit; et ce pas de clerc, que nous fîmes tous sans exception, à l'envi l'un de l'autre, est un de ceux qui m'a obligé de vous dire quelquefois que toutes les fautes ne sont pas humaines, parce qu'il y en a de si graves que des gens, qui ont le sens commun, ne les pourroient pas faire.

Comme j'eus vu, pesé et senti la conséquence de celle dont il s'agit, je pensai, en mon particulier, au moyen de la réparer; et après avoir fait toutes les réflexions que vous venez de voir répandues dans les feuilles précédentes, sur l'état des choses, je n'y trouvai que deux vues, dont l'une fut celle de laquelle je vous ai parlé ci-dessus, qui étoit du goût et du génie de Monsieur, et à laquelle il avoit donné d'abord et de lui-même. Elle me pouvoit être bonne en mon parti-

culier, parce qu'enfin Monsieur ne se déclarant point pour M. le Prince et entretenant la cour par des négociations, me donnoit toujours lieu de gagner du temps et de faire venir mon chapeau. Mais ce parti ne me paroissoit honnête qu'autant qu'il se seroit rendu absolument nécessaire, parce qu'il ne se pouvoit, vu l'avantage qu'il donneroit peut-être par l'événement au Cardinal, qu'il ne fût très-suspect à tous ceux qui étoient dans les intérêts de ce qu'on appeloit le public. Je ne voulois nullement perdre ce public; et cette considération, jointe aux autres que je vous ai marquées ci-dessus, faisoit que je n'étois pas satisfait d'une conduite dont l'apparence n'étoit pas bonne et dont le succès d'ailleurs étoit fort incertain.

L'autre issue que je m'imaginai, étoit plus grande, plus noble, plus élevée; et ce fut celle aussi à laquelle je me fermai sans balancer. Ce fut de faire en sorte que Monsieur formât publiquement un tiers-parti séparé de celui de M. le Prince, et composé de Paris et de la plupart des grandes villes du royaume, qui avoient beaucoup de disposition au mouvement, et dans une partie desquelles j'avois de bonnes correspondances. Le comte de Fuensaldagne, qui croyoit qu'il n'y avoit que la défiance où j'étois de la mauvaise volonté de M. le Prince contre moi, qui me fît garder des ménagements avec la cour, m'avoit envoyé don Antonio de la Crusca pour me faire des propositions qui me donnèrent la première vue du projet dont je vous parle; car il m'avoit offert de faire un traité secret par lequel il m'assuroit d'argent, et par lequel, toutefois, il ne m'obligeroit à rien de toutes les choses qui pouvoient faire juger que j'eusse correspondance avec l'Espagne. L'idée que je me formai sur cela et sur beaucoup d'autres circonstances qui concoururent, en ce temps-là, fut de proposer à Monsieur qu'il déclarât publiquement dans le Parlement : que voyant que la Reine étoit résolue à rétablir le cardinal Mazarin dans le ministère, il étoit résolu, de son côté, à s'y opposer par toutes les voies que sa naissance et les engagements publics lui permettoient; qu'il ne seroit ni de sa prudence, ni de sa gloire de se contenter des remontrances du Parlement, que la Reine éluderoit au commencement et mépriseroit à la fin; cependant que le Cardinal faisoit des troupes pour entrer en France et pour se rendre maître de la personne du Roi, comme il l'étoit déjà de l'esprit de la Reine; que comme oncle du Roi il se croyoit obligé de dire à la compagnie qu'il étoit de sa justice de se joindre à lui, dans une occasion où il ne s'agissoit, à proprement parler, que de la manutention de ces arrêts et des déclarations qui étoient dues à ses instances; qu'il ne seroit pas moins de sa sagesse, parce qu'il n'ignoroit pas que toute la ville conspireroit avec lui à un dessein si nécessaire au bien de l'État; qu'il n'avoit pas voulu s'expliquer si ouvertement avec elle devant que de s'être mise en état de les pouvoir assurer du succès, par l'ordre qu'il avoit déjà mis aux affaires; qu'il avoit tant d'argent, qu'il étoit déjà assuré de tant et tant de places, etc. Sur le tout, que ce qui devoit toucher la compagnie plus que quoi que ce soit et la faire même embrasser avec joie l'heureuse nécessité où elle se voyoit de travailler avec lui au bien de l'État, étoit l'engagement public qu'il prenoit, dès ce moment, avec elle, et de n'avoir jamais aucune intelligence avec les ennemis de l'État, et de n'entendre jamais, directement ni indirectement, à aucune négociation qui ne fût proposée en plein Parlement les chambres assemblées; qu'au reste, il désavouoit tout ce que M. le Prince avoit fait et faisoit

avec les Espagnols; et que, par cette raison et par celle des négociations fréquentes et suspectes de tous ceux de son parti, il n'y vouloit avoir aucune communication, que celle que l'honnêteté requéroit à l'égard d'un prince de son mérite. Voilà ce que je proposai à Monsieur et ce que j'appuyai de toutes les raisons qui lui pouvoient faire voir la possibilité de la pratique, de laquelle je suis encore très-persuadé. Je lui exagérai tous les inconvénients de la conduite contraire, et je lui prédis tout ce qu'il vit depuis de celle du Parlement, qui, au moment qu'il donneroit des arrêts contre le Cardinal, déclareroit criminel de lèse-majesté ceux qui s'opposeroient à son retour.

Monsieur demeura ferme dans sa résolution; soit qu'il craignît, comme il le disoit, l'union des grandes villes, qui pouvoit à la vérité devenir dangereuse à l'État; soit qu'il appréhendât que M. le Prince ne se raccommodât avec la cour contre lui, à quoi toutefois je lui avois marqué plus d'un remède; soit, et c'est ce qui me parut, que le fardeau fût trop pesant pour lui. Il est vrai qu'il étoit au-dessus de sa portée, et que, par cette raison, j'eus tort de l'en presser. Il est vrai, de plus, que l'union des grandes villes, en l'humeur où elles étoient, pouvoit avoir de grandes suites. J'en eus le scrupule, parce que dans la vérité j'ai toujours appréhendé ce qui pouvoit faire effectivement du mal à l'État, et Caumartin ne put jamais être de cet avis par cette considération. Ce qui m'y emporta, si je l'ose dire et contre mon inclination et contre mes manières, fut la confusion où nous allions tomber en prenant l'autre chemin, et le ridicule d'une conduite par laquelle il me sembloit que nous allions tous combattre à la façon des anciens Andabates [à tâtons].

La dernière conversation que j'eus, sur ce détail,

avec Monsieur, dans la grande allée des Tuileries, fut assez curieuse, et, par l'événement, presque prophétique. Je lui dis : « Que deviendrez-vous, Monsieur, « quand M. le Prince sera raccommodé à la cour, ou « passé en Espagne? Quand le Parlement donnera des « arrêts contre le Cardinal et déclarera criminels ceux « qui s'opposeront à son retour? Quand vous ne pour« rez plus, avec honneur et sûreté, être ni Mazarin « ni Frondeur? » Monsieur me répondit : — « Je serai « fils de France, vous deviendrez cardinal et vous « demeurerez coadjuteur. » Je lui repartis, sans balancer, comme par enthousiasme : — « Vous serez fils « de France à Blois, et je serai cardinal au bois de « Vincennes. » Monsieur ne s'ébranla point quoi que je lui pusse dire, et il fallut se réduire au parti de *brousser à l'aveugle*, de jour en jour. C'est le nom que Patru donnoit à notre manière d'agir. Je vous en expliquerai le détail, après que je vous aurai rendu compte d'un embarras très-fâcheux que j'eus en ce temps-là.

Bertet, qui, comme vous l'avez déjà vu, étoit venu à Paris pour négocier avec M. de Bouillon et avec moi, avoit aussi eu ordre de la Reine de voir Madame de Chevreuse, et d'essayer de lui persuader de s'attacher encore plus intimement à elle qu'elle n'avoit fait jusque-là. Il la trouva dans une disposition très-favorable pour sa négociation. Laigues étoit rempli [de lui] et de plus l'homme du monde le plus changeant de son naturel. Il y avoit déjà quelque temps que Mademoiselle de Chevreuse m'avoit averti qu'il disoit tous les jours à Madame sa mère, qu'il falloit finir; que tout étoit en confusion; que nous ne savions tous où nous allions. Bertet, qui étoit vif, pénétrant et insolent, s'étant aperçu du foible, en prit le défaut habilement; il menaça, il promit, enfin il engagea Madame

de Chevreuse à lui promettre qu'elle ne seroit contraire en rien au retour de M. le Cardinal; et qu'en cas qu'elle ne me pût gagner sur cet article, elle feroit tous ses efforts pour empêcher que M. de Noirmoutiers, qui étoit gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, ne demeurât dans mes intérêts, quoiqu'il tînt ces deux places de moi. Noirmoutiers se laissa corrompre par elle, sous des espérances qu'elle lui donna de la part de la cour; et quand je le voulus obliger à offrir son service à Monsieur, lorsque le Cardinal entra avec ses troupes dans le royaume, il me déclara qu'il étoit au Roi; qu'en tout ce qui me seroit personnel, il passeroit toujours par-dessus toutes sortes de considérations; mais que, dans la conjoncture présente, où il s'agissoit d'un démêlé de Monsieur avec la cour, il ne pouvoit manquer à son devoir. Vous pouvez juger du ressentiment que j'eus de cette action. J'éclatai contre lui avec fureur, et au point que, quoique j'allasse tous les jours chez Mademoiselle de Chevreuse, qui se déclara ouvertement contre Madame sa mère en cette occasion, je ne saluai ni lui ni Laigues, et ne parlois presque pas à Madame de Chevreuse. Je reprends la suite de mon discours.

La Saint-Martin de l'année 1651 ayant ouvert le Parlement, il députa MM. Doujat et Baron vers M. le duc d'Orléans, qui étoit à Limours, pour le prier de venir prendre sa place au sujet d'une déclaration que le Roi avoit envoyée au Parquet, dès le 8 du mois d'octobre, par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de lèse-majesté.

Monsieur vint au palais le 20 de novembre, et M. le Premier Président ayant exagéré, même avec emphase, tout ce qui se passoit en Guienne[1], conclut par la nécessité qu'il y avoit de procéder à l'enregistrement de la déclaration, pour obéir aux très-justes volontés du Roi; ce fut son expression. Monsieur, qui, comme vous avez vu ci-dessus, avoit pris sa résolution, répondit au Premier Président que ce n'étoit pas une affaire à précipiter; qu'il falloit se donner du temps pour travailler à l'accommodement; qu'il s'y appliquoit de tout son pouvoir; que M. d'Anville étoit en chemin pour lui apporter des nouvelles de la cour; qu'il étoit étrange que l'on pressât une déclaration contre un prince du sang, et que l'on ne songeât pas seulement au préparatif que le cardinal Mazarin faisoit pour entrer à main armée dans le royaume.

Je vous ennuierois fort inutilement, si je m'attachois au détail de ce qui se passa dans les assemblées des chambres, qui commencèrent le 20 de novembre; puisque celles du 23, du 24[1], du 28 de ce mois, du 1er et du 2 de décembre, ne furent, à proprement parler, employées qu'à une répétition continuelle de la nécessité de l'enregistrement de la déclaration que M. le Premier Président pressoit au nom du Roi, et des raisons différentes que Monsieur alléguoit pour obliger

1. On sait que Saint-Aignan avait été envoyé en Espagne par le prince de Condé, porter les ratifications du traité de cette puissance avec le prince. Plusieurs ordonnances signées : Louis de Bourbon, prescrivaient les levées d'argent dont il avait besoin, il se rendit ensuite à Saint-Andras (Voyez *Mémoires de Lenet*, p. 532, 533 et 535 de notre édition).

1. Loret nous apprend qu'à la date du 26 novembre (*Muse historique*, p. 180. Édition de M. Ravenel) :

Cinq ou six sont dans ce lieu même,
Qui, par force ou par stratagème,
Prétendoient de belle hauteur
Enlever le Coadjuteur.
Entreprise un peu bien hardie,
Et même aussi bien étourdie,
Mais digne de ce temps pervers
Où tout s'en va presqu'à l'envers.

(Voyez ci-dessus, p. 272 des *Mémoires de Retz*.)

la compagnie à le différer. Tantôt il attendoit le retour d'un gentilhomme qu'il avoit envoyé à la cour pour négocier; tantôt il assuroit que M. d'Anville devoit arriver de la cour, au premier jour, avec des radoucissements; tantôt il incidentoit sur la forme que l'on devoit garder lorsqu'il s'agissoit de condamner un prince du sang; tantôt il soutenoit que le préalable nécessaire de toutes choses, étoit de songer à se précautionner contre le retour du Cardinal; tantôt il produisoit des lettres de M. le Prince, adressées au Roi et au Parlement même, et par lesquelles il demandoit à se justifier. Comme il vit et que le Parlement ne vouloit pas même souffrir que l'on lût ces lettres, parce qu'elles venoient d'un prince qui avoit les armes à la main contre le Roi, et que ce même esprit portoit le gros de la compagnie à l'enregistrement, il quitta la partie, il envoya M. de Choisy au Parlement le 4 [décembre], pour le prier de ne le point attendre pour sa délibération qui concernoit la déclaration, parce qu'il avoit résolu de n'y point assister. L'on opina; et il passa de six-vingt voix, après qu'il y eut eu trois ou quatre avis différents, plus en la forme qu'en la substance, à faire lire, publier et enregistrer au greffe la déclaration, pour être exécutée selon sa forme et teneur.

Ce qui consterna Monsieur, fut que Croissy ayant proposé, à la fin de l'assemblée, de prendre jour pour délibérer sur le retour du cardinal Mazarin, dont personne ne doutoit plus, ne fut presque pas écouté. Monsieur m'en parla ce jour, et il me dit qu'il étoit résolu de faire agir le peuple pour éveiller le Parlement; et je lui répondis ces propres paroles : « Le « Parlement, Monsieur, ne s'éveillera que trop en pa- « roles contre le Cardinal, mais il s'endormira trop en « effet. Considérez, s'il vous plaît, ajoutois-je, que « quand M. de Croissy a parlé, il étoit midi sonné, et « que tout le monde vouloit dîner. » Monsieur ne prit que pour une raillerie ce que je lui disois tout de bon et comme je le pensois, et il commanda à Ornano, maître de la garde-robe, de faire faire une manière d'émotion par le Maillard, dont je vous ai parlé dans le deuxième volume de cet ouvrage. Le misérable mena, pour mieux couvrir son jeu, vingt ou trente gueux criailler à Monsieur. Ils allèrent de là chez M. le Premier Président, qui leur fit ouvrir sa porte, et les menaça, avec son intrépidité ordinaire, de les faire pendre.

L'on donna, le 7 [décembre], arrêt en pleine assemblée de chambres pour empêcher, à l'avenir, ces insolences; mais l'on ne laissa pas de faire réflexion sur la nécessité de lever des prétextes qui y donnoient lieu, et l'on s'assembla,

Le 9, pour délibérer touchant le bruit qui couroit du prochain retour de M. le Cardinal. Monsieur ayant dit qu'il n'étoit que trop vrai, le Premier Président essaya d'éluder, par la proposition qu'il fit de mander les gens du Roi, et de faire lire les informations qui, suivant les arrêts précédents, devoient avoir été faites contre le Cardinal. M. Talon représenta qu'il ne s'agissoit point de ces informations; que le Cardinal ayant été condamné par une déclaration du Roi, il ne falloit point chercher d'autre preuve; et que, s'il falloit informer, ce ne pouvoit être que contre les contraventions à cette déclaration. Il conclut à députer vers Sa Majesté pour l'informer des bruits qui couroient de ce retour, et pour la supplier de confirmer la parole royale qu'elle avoit donnée, sur ce sujet, à tous ses peuples. Il ajouta que défense seroit faite à tous les gouverneurs de provinces et de places de donner pas-

sage au Cardinal, et que tous les parlements seroient avertis de cet arrêt et exhortés d'en donner un pareil. Après ces conclusions, l'on commença à opiner; mais la délibération n'ayant pu se consommer et Monsieur s'étant trouvé mal, le dimanche au soir, l'assemblée fut remise au

Mercredi 15 [décembre]. Elle produisit, tout d'une voix, l'arrêt conforme aux conclusions, qui portoient, outre ce que je vous en ai dit ci-dessus, que le Roi seroit supplié de donner part au Pape et aux autres princes étrangers des raisons qui l'avoient obligé à éloigner le Cardinal de sa personne et de ses conseils.

Il y eut, ce jour-là [15 décembre], un intermède, qui vous fera connoître que ce n'étoit pas sans raison que j'avois prévu la difficulté du personnage que j'avois à jouer, dans la conduite que nous prenions. Machaut, serviteur passionné de M. le Prince, ayant dit en opinant que le trouble de l'État n'étoit causé que par des gens qui vouloient à toute force emporter le chapeau de cardinal, je l'interrompis pour lui répondre que j'étois si accoutumé à en voir dans ma maison, qu'apparemment je n'étois pas assez ébloui de sa couleur pour faire, en sa considération, tout le mal dont il m'accusoit[1]. Comme l'on ne doit jamais interrompre les avis, il s'éleva une fort grande clameur en faveur

1. Ce fait est confirmé par la *Muse historique* de Loret, édition de M. Ravenel, p. 188, en ces termes :

Illec (au Parlement) ce même jour Machaut
Fit une harangue, assez haut,
Un peu plus longue que savante,
Contre monseigneur de Corinte,
Lequel seigneur Coadjuteur
Regarda ce déclamateur
D'un œil enflammé de colère,
Et, sans doute, l'eût fait bien taire,
Animé d'un juste dépit,
Mais, hélas ! on l'interrompit.

de Machaut. Je suppliai la compagnie d'excuser ma colère, « laquelle toutefois, ajoutai-je, ne procède pas, « pour cette fois, de défaut de mépris. »

Quelqu'un ayant dit aussi, en opinant, qu'il falloit procéder à l'égard du Cardinal comme l'on avoit procédé à l'égard de l'amiral de Coligny, c'est-à-dire mettre sa tête à prix, je me levai, aussi bien que tous les autres conseillers clercs, parce qu'il est défendu, par les canons, aux ecclésiastiques, d'assister aux délibérations dans lesquelles il y avoit avis ouvert à la mort.

Le 18, Messieurs des Enquêtes allèrent, par députés, à la Grand'Chambre pour demander l'assemblée, sur une lettre que M. le cardinal Mazarin avoit écrite à M. d'Elbeuf, en lui demandant conseil touchant son retour en France. M. le Premier Président adressa la lettre; il dit que M. d'Elbeuf la lui avoit envoyée; qu'il avoit, en même temps, dépêché au Roi pour lui en rendre compte et faire voir la conséquence; et qu'il attendoit la réponse de son envoyé, après laquelle il prétendoit d'assembler la compagnie, s'il ne plaisoit à Sa Majesté de lui donner satisfaction. Les Enquêtes ne se contentèrent pas de cette parole de M. le Premier Président; elles envoyèrent, le lendemain qui fut le 19, leurs députés à la Grand'Chambre et l'on fut obligé d'assembler

Le 20 [décembre], après y avoir invité M. le duc d'Orléans. Le Premier Président ayant dit à la compagnie : que le sujet de l'assemblée étoit la lettre dont j'ai parlé ci-dessus et un voyage que M. de Navailles avoit fait vers M. d'Elbeuf, les gens du Roi furent mandés, qui, par la bouche de M. Talon, conclurent à ce qu'en exécution de l'arrêt donné tel jour et an, les députés du Parlement se rendissent au plus tôt

vers le Roi, pour l'informer de ce qui se passoit vers la frontière; que Sa Majesté fût suppliée d'écrire à l'électeur de Cologne, pour faire sortir le cardinal Mazarin de ses terres et seigneuries; que M. le duc d'Orléans fût prié d'envoyer au Roi, en son nom, à cette même fin, et même aussi au maréchal d'Hocquincourt et autres commandants de troupes, pour leur donner avis du dessein que le cardinal Mazarin avoit de rentrer en France; que quelques conseillers de la cour fussent nommés pour se transporter sur la frontière, et pour dresser des procès-verbaux de ce qui se passeroit à l'égard de ce retour; qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes de lui donner passage, ni lieu d'assembler aucunes troupes qui le dussent favoriser, ni retraite à aucun de ses parents, ni domestiques; que le sieur de Navailles fût ajourné à comparoir en personne à ladite cour, pour rendre compte du commerce qu'il entretenoit avec lui, et que l'on publieroit un monitoire pour être informé de la vérité de ces commerces. Voilà le gros des conclusions conformément auxquelles l'arrêt fut donné.

Vous croyez sans doute que le cardinal Mazarin est foudroyé par le Parlement, en voyant que les gens du Roi même forment et enflamment les exhalaisons qui produisent un aussi grand tonnerre? Nullement. Au même instant que l'on donnoit cet arrêt, avec une chaleur qui alloit jusqu'à la fureur, un conseiller ayant dit que les gens de guerre qui s'assembloient sur la frontière pour le service du Mazarin, se moqueroient de toutes les délibérations du Parlement si elles ne leur étoient signifiées par des huissiers qui eussent de bons mousquets et de bonnes piques; ce conseiller, dis-je, du nom duquel je ne me ressouviens pas, mais qui, comme vous voyez, ne parloit pas de trop mauvais sens, fut repoussé par un soulèvement général de toutes les voix, comme s'il eût avancé la plus forte impertinence du monde; et toute la compagnie s'écria, même avec véhémence, que le licenciement des gens de guerre n'appartenoit qu'à Sa Majesté.

Je vous supplie d'accorder, s'il vous est possible, cette tendresse de cœur pour l'autorité du Roi, avec l'arrêt qui, au même moment, défend à toutes les villes de donner passage à celui que cette même autorité veut rétablir. Ce qui est de merveilleux, est que ce qui paroîtra un prodige aux siècles à venir, ne se sent pas dans les temps, et que ceux mêmes que j'ai vus depuis raisonner sur cette matière, comme je fais à l'heure qu'il est, eussent juré, dans les instants dont je vous parle, qu'il n'y avoit rien de contradictoire entre la restriction et entre l'arrêt. Ce que j'ai vu dans nos troubles, m'a expliqué, en plus d'une occasion, ce que je n'avois pu concevoir auparavant dans les histoires. L'on y trouve des faits si opposés les uns aux autres, qu'ils en sont incroyables : mais l'expérience nous fait connoître que tout ce qui est incroyable n'est pas faux.

Vous verrez encore des preuves de cette vérité, dans les suites de ce qui se passa au Parlement, que je reprendrai après vous avoir entretenu de quelques circonstances qui regardent la cour.

Il y eut, en ce temps-là, contestation dans le Cabinet sur la manière dont la cour se devoit conduire à l'égard du Parlement; les uns soutenoient qu'il le falloit ménager avec soin, et les autres prétendoient qu'il étoit plus à propos de l'abandonner à lui-même; ce fut le mot dont Brachet se servit, en parlant à la Reine. Il lui avoit été inspiré et dicté par Menardeau-Champré, conseiller de la Grand'Chambre et homme de bon

25.

sens, qui lui avoit donné charge de dire à la Reine, de sa part, que le mieux qu'elle pouvoit faire, c'étoit de laisser à Paris toutes choses dans la confusion, qui sert toujours au rétablissement de l'autorité royale, quand elle vient jusqu'à un certain point; qu'il falloit, pour cet effet, commander à M. le Premier Président d'aller faire sa charge de garde des sceaux à la cour, d'y appeler M. de la Vieuville avec tout ce qui avoit trait aux finances, faire venir le Grand Conseil, etc.

Cet avis, qui étoit fondé sur les indispositions que l'on croyoit qu'un abandonnement de cet éclat produiroit, dans une ville où l'on ne peut désavouer que tous ces établissements ordinaires n'aient un enchaînement même très-serré les uns avec les autres; cet avis, dis-je, fut combattu, avec beaucoup de force, par tous ceux qui appréhendoient que les ennemis du Cardinal ne se servissent utilement, contre ses intérêts, de la foiblesse de M. le président Bailleul, qui, par l'absence du Premier Président, demeuroit à la tête du Parlement, et de la nouvelle aigreur qu'un éclat comme celui-là produiroit encore dans l'esprit du peuple. Le Cardinal balança longtemps entre les raisons qui appuyoient l'un et l'autre parti, quoique la Reine, qui, par son goût, croyoit toujours que le plus aisé étoit le meilleur, se fût déclarée d'abord pour le premier. Ce qui décida, à ce que le maréchal de la Ferté m'a dit depuis, fut le sentiment de Senneterre, qui écrivit fortement au Cardinal pour l'appuyer, et qui lui fit même peur des expressions fort souvent trop fortes du Premier Président, lesquelles faisoient quelquefois, ajoutoit Senneterre, plus de mal que ses intentions ne pouvoient jamais faire de bien. Cela était trop exagéré. Enfin le Premier Président sortit de Paris, par ordre exprès du feu Roi, et il ne prit pas même congé du

Parlement, à quoi il fut porté par M. de Champlâtreux, assez contre son inclination. M. de Champlâtreux eut raison, parce qu'enfin il eût pu courre fortune, dans l'émotion qu'un spectacle comme celui-là eût pu produire. Je lui allai dire adieu, la veille de son départ, et il me dit ces paroles : « Je m'en vais à la cour et je « dirai la vérité, après quoi il faudra obéir au Roi. » Je suis persuadé qu'il le fit effectivement comme il le dit. Je reviens à ce qui se passa au Parlement.

Le 29 décembre, les gens du Roi entrèrent dans la Grand'Chambre. Ils présentèrent une lettre de cachet du Roi qui portoit injonction à la compagnie de différer l'envoi des députés qui avoient été nommés, par l'arrêt du 13, pour aller trouver le Roi, parce qu'il leur avoit plus que suffisamment expliqué autrefois son intention. M. Talon ajouta qu'il étoit obligé, par le devoir de sa charge, de représenter l'émotion qu'une telle députation pourroit causer dans un temps aussi troublé. « Vous voyez, continua-t-il, tout le royaume « branler, et voilà encore une lettre du parlement de « Rouen qui vous écrit qu'il a donné l'arrêt contre le « cardinal Mazarin, conforme au vôtre du 13. »

M. le duc d'Orléans prit la parole ensuite. Il dit que le cardinal Mazarin étoit arrivé le 25 à Sedan; que les maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté l'alloient joindre, avec une armée pour le conduire à la cour, et qu'il étoit temps de s'opposer à ces derniers, desquels l'on ne pouvoit plus douter. Je ne vous puis exprimer à quel point alla le soulèvement des esprits. L'on eut peine à attendre que les gens du Roi eussent pris leurs conclusions, qui furent à faire partir incessamment les députés pour aller trouver le Roi, et déclarer, dès à présent, le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèse-majesté; à enjoindre aux communes de

leur courre sus et défendre aux maires et échevins des villes de leur donner passage ; à vendre sa bibliothèque et tous ses meubles. L'arrêt ajouta que l'on prendroit, préalablement, sur le prix, la somme de cent cinquante mille livres pour être donnée à celui qui représenteroit le dit Cardinal vif ou mort. A cette parole, tous les ecclésiastiques se levèrent pour la raison que j'ai marquée dans une pareille occasion.

[1652.] Vous vous imaginez sans doute que les affaires sont bien aigries, et vous en serez encore bien plus persuadée quand je vous aurai dit que le 2 de janvier suivant, c'est-à-dire le 2 de janvier 1652, l'on donna encore, sur les conclusions des gens du Roi et sur l'avis que l'on eut que le Cardinal avoit déjà passé Épernay, l'on donna, dis-je, un second arrêt par lequel il fut ordonné, de plus, que l'on inviteroit tous les autres parlements à donner un arrêt pareil à celui du 29 décembre ; que l'on enverroit deux conseillers, avec les quatre qui avoient été nommés, sur les rivières, avec ordre d'armer les communes ; que les troupes de M. le duc d'Orléans seroient commandées pour s'opposer à la marche du Cardinal et que les ordres seroient envoyés pour leur subsistance. N'est-il pas vrai qu'il y avoit apparence, après ces conclusions et après ces arrêts, que le Parlement vouloit la guerre? Nullement.

Un conseiller ayant dit que le premier pas, pour cette subsistance, étoit d'avoir de l'argent et d'en prendre dans les parties casuelles ce qui étoit du droit annuel, fut rebuté avec indignation et avec clameur ; et la même compagnie, qui venoit d'ordonner la marche des troupes de Monsieur pour s'opposer à celles du Roi, traita la proposition de prendre ses deniers avec la même religion et le même scrupule qu'elle eût pu avoir dans la plus grande tranquillité du royaume. Je

dis, à la levée du Parlement, à Monsieur, qu'il voyoit que je ne lui avois pas menti quand je lui avois tant répété que l'on ne faisoit jamais bien la guerre civile avec les conclusions des gens du Roi. Il dut s'en apercevoir, quoique d'une autre manière.

Le lendemain [3 janvier] : car le Parlement s'étant assemblé et le marquis de Sablonières, mestre de camp du régiment de Valois, étant entré et ayant dit à Monsieur que le Coudray-Géviers, qui étoit l'un des commissaires pour armer les communes, avoit été tué, et que Bitaut, qui étoit l'autre, étoit prisonnier des ennemis, la commotion fut si générale dans tous les esprits, qu'elle n'eût pu être plus grande quand il se seroit agi de l'assassinat du monde le plus noir et le plus horrible, médité et exécuté en pleine paix. Je me souviens que Bachaumont, qui étoit ce jour-là derrière moi, me dit à l'oreille, en se moquant de ses confrères : « Je vais acquérir une merveilleuse réputation, car « j'opinerai à écarteler M. d'Hocquincourt, qui a été « assez insolent pour charger des gens qui arment les « communes contre lui. » La colère que le Parlement eut de cette prévarication de M. d'Hocquincourt, et contre laquelle il décréta en forme, fut cause, à mon opinion, que l'on ne refusa pas l'audience à un gentilhomme de M. le Prince [le sieur de la Salle], qui apportoit une lettre et une requête de sa part ; car je ne vois pas par quelle autre raison l'on eût pu recevoir ce paquet envoyé au Parlement, après l'enregistrement de la déclaration, puisque ce même Parlement avoit refusé de voir une lettre et une remontrance de M. le Prince, de cette même nature, le 2 de décembre, qui étoit un temps dans lequel il n'y avoit encore aucune procédure en forme, qui eût été faite contre lui dans la compagnie.

Je fis remarquer cette circonstance, le soir du 11, à M. Talon, qui avoit conclu lui-même à entendre l'envoyé; et il me répondit ces propres mots : « Nous ne « savons plus tous ce que nous faisons; nous sommes « hors des grandes règles[1]. » Il ne laissa pas d'insister, dans ses conclusions, à ce que l'on ne touchât point aux deniers du Roi, qu'il maintint devoir être sacrés, quoi qu'il pût arriver. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec l'autre partie des conclusions qu'il avoit données, deux ou trois jours devant, par lesquelles il armoit les communes et faisoit marcher les troupes pour s'opposer à celles du Roi! J'ai admiré, mille fois en ma vie, le peu de sens de ces

1. M. Michelet, dans son volume sur *Richelieu et la Fronde* (p. 350), a pu donc dire avec toute raison, à cette époque : « que la Fronde était réputée, non sans cause, pour une des périodes les plus amusantes de l'histoire de France, la plus divertissante, celle où brille d'un inexprimable comique la vivacité légère et spirituelle du caractère national. Cent volumes de plaisanteries! toute une littérature pour rire! des bibliothèques entières de facéties! N'est-ce pas régalant? »

Il ajoute (p. 418) : « Oublier, rire de tout, souffrir sans chercher de remède, se moquer de soi-même et mourir en riant, telle fut cette France d'alors. La chanson continue et la comédie vient. Les grands consolateurs sont nos comiques. Leur instrument, la nouvelle langue française, née des *Mazarinades*, y est déjà étincelante. Elle est dans le *Roman comique*. Elle est dans les Mémoires de Retz. Elle va éclater dans le pamphlet mordant, puissant, victorieux, de la Fronde religieuse : les *Provinciales*. Et déjà aux portes est Tartufe. Adieu le Gaulois, salut au Français. — C'est là le sérieux de la Fronde, elle ne laisse nul résultat visible, palpable, matériel. Elle laisse un esprit, et cet esprit, logé dans un véhicule insensible, ira, pénétrera partout. Elle a fait pour l'y mettre une étrange machine, la langue française. Cette langue a subi comme une transformation chimique. Elle était solide et devient fluide. Peu propre à la circulation, elle marchoit d'une allure rude et forte. Mais voici que, liquéfiée, elle court légère, rapide et chaude, admirablement lumineuse. Si quelques capricieux (des Montesquieu, des la Bruyère), en exploitent surtout l'étincelle, le grand courant, facile et pur, n'en va pas moins d'une fluidité continue, de Retz en Sévigné, et de là en Voltaire. La Fronde a fait cette langue. »

malheureux gazetiers qui ont écrit l'histoire de ce temps-là. Je n'en ai pas vu un seul qui ait seulement fait une réflexion légère sur ces contradictions, qui en sont pourtant les pièces les plus curieuses et les plus remarquables. Je ne pouvois concevoir, dès ce temps-là, celles que je remarquois dans la conduite de M. Talon, parce qu'il étoit assurément homme d'un esprit ferme et d'un jugement solide, et je crus quelquefois qu'elles étoient affectées. Je me souviens que je perdis cette pensée, après y avoir fait de grandes réflexions, et que j'eus des raisons, du détail desquelles je n'ai pas la mémoire assez fraîche, pour demeurer persuadé qu'il étoit emporté, comme tous les autres, par les torrents qui courent dans ces sortes de temps, avec une impétuosité qui agite les hommes, en un même mouvement, de différentes sortes.

Voilà justement ce qui arriva à M. Talon dans la délibération de laquelle nous parlons : car après qu'il eut conclu à faire entrer l'envoyé de M. le Prince et à lire sa requête, il ajouta qu'il falloit envoyer l'un et l'autre au Roi et ne point délibérer que l'on n'eût sa réponse. La lettre de M. le Prince au Parlement n'étoit qu'une offre qu'il faisoit à la compagnie de sa personne et de ses armes, contre l'ennemi commun; et sa requête tendoit à ce qu'il fût sursis à l'exécution de la déclaration qui avoit été registrée contre lui, jusqu'à ce que les déclarations et arrêts rendus contre le Cardinal eussent eu leur plein et entier effet. L'on ne put achever la délibération, quoique l'on eût opiné jusqu'à trois heures après midi.

Elle fut consommée le lendemain, qui fut le 12, et l'arrêt fut donné, par lequel il fut dit que l'on redemanderoit M. Bitault et M. Gēviers, qui n'étoit que prisonnier, à M. d'Hocquincourt : et qu'en cas de refus,

on rendroit responsable lui et toute sa parenté de tout ce qui leur pourroit arriver; que la déclaration et arrêts contre le Cardinal seroient exécutés; que défense seroit faite à tous les sujets du Roi de reconnoître le maréchal d'Hocquincourt et autres qui assistoient le Cardinal, en qualité de commandants de troupes de Sa Majesté, et qu'il seroit sursis à l'exécution de la déclaration et arrêt rendus contre M. le Prince, jusqu'à ce que la déclaration et arrêts rendus contre le Cardinal aient été entièrement exécutés.

Ce qui se passa au Parlement le 16 et le 19 de janvier n'est d'aucune considération. M. de Nemours[1], qui revenoit de Bordeaux et qui passoit en Flandre pour en ramener les troupes que les Espagnols donnoient à M. le Prince, arriva à Paris le soir du 19. Il est nécessaire de reprendre un peu de plus haut le détail de ce qui concerne cette marche de M. de Nemours, qui donna à Monsieur beaucoup d'ombrage.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. le duc d'Orléans étoit cruellement embarrassé, cinq ou six fois par jour, parce qu'il étoit persuadé que tout étoit à l'aventure et qu'il étoit même impossible de faire bien. Il y avoit des moments où il prenoit de cette sorte de courage que le désespoir produit; et c'étoit dans ces moments où il disoit que le pis qui lui pouvoit arriver seroit d'être en repos à Blois : mais Madame, qui n'estimoit pas ce repos pour lui, troubloit souvent la douceur des idées qu'il s'en formoit, et lui donnoit par conséquent des appréhensions fréquentes des inconvénients qu'il ne craignoit déjà que trop naturellement. La constitution où étoient les affaires

1. Le duc de Nemours n'avait pas pu supporter le voyage par mer et avait été obligé de se rendre en Flandre par terre. Voy. les *Mémoires* de Lenet, p. 538 de notre édition.

n'aidoit pas à lui donner de la hardiesse; car, outre qu'il marchoit toujours sur des précipices, les allures qu'il étoit obligé d'y suivre et d'y prendre, étoient d'une nature à faire glisser les gens qui eussent été les plus fermes et les plus assurés. Comme il ne pouvoit oublier le Jeudi-Saint et qu'il craignoit, d'ailleurs, la dépendance dans laquelle il croyoit qu'il tomberoit infailliblement, s'il s'unissoit absolument avec M. le Prince, il se contraignoit lui-même dans toutes ses démarches, à un point qu'il forçoit dix fois par jour les plus naturelles; et dans le temps qu'il espéroit encore que l'on pourroit traverser le retour de M. le Cardinal par d'autres moyens que ceux de la guerre civile, il s'accoutuma si bien à garder les mesures qui étoient convenables à cette disposition, que quand il fut obligé de les changer, il tomba dans une conduite hétéroclite et toute pareille à celle du Parlement.

Vous avez déjà vu, en plusieurs occasions, que cette compagnie, dans une même séance, commandoit à des troupes de marcher et leur défendoit, en même temps, de pourvoir à leur subsistance; qu'elle armoit le peuple contre les gens de guerre, qui avoient leur commission et leur ordre en bonne forme de la cour, et qu'elle éclatoit, au même moment, contre ceux qui proposoient que l'on licenciât ces gens de guerre; qu'elle enjoignoit aux communes de courir sus aux généraux des armées du Roi qui soutenoient le Mazarin, et qu'elle défendoit au même instant, sur peine de la vie, de faire aucune levée sans commission expresse de Sa Majesté. Monsieur, qui se figuroit qu'en demeurant uni avec le Parlement, il fronderoit le Mazarin sans dépendance de M. le Prince, se laissa couler par cette jonction encore plus aisément dans la pente où il ne tomboit déjà que trop naturellement par son

irrésolution. Elle l'obligeoit à tenir ces deux côtés toutes les fois qu'il y avoit lieu à le faire. Ce qui étoit de son inclination, lui devint nécessaire par son union avec une compagnie qui n'agissoit jamais que sur le fondement d'accorder les ordonnances avec la guerre civile. Ce ridicule est en quelque manière couvert dans les temps, à l'égard du Parlement, par la majesté d'un grand corps, que la plupart des gens croient infaillible; il paroît toujours de bonne heure dans les particuliers quels qu'ils soient, fils de France ou princes du sang. Je le disois tous les jours à Monsieur, qui en convenoit, et puis revenoit toujours à me dire en sifflant : « Qu'y a-t-il de mieux à faire? » Je crois que ce mot servit de refrain, plus de cinquante fois, à tout ce qui se dit dans une conversation que j'eus avec lui le jour que M. de Nemours arriva à Paris. Monsieur me témoignant beaucoup de chagrin de ce que les troupes qu'il alloit quérir en Flandre fortifioient trop M. le Prince, « qui s'en servira après, ajouta-t-il, à ses fins « et comme il lui plaira. » Je lui dis que j'étois au désespoir de le voir dans un état où rien ne lui pouvoit donner de la joie, et où tout le pouvoit et le devoit affliger. « Si M. le Prince est battu, lui disois-je, que « ferez-vous avec le Parlement, qui attendroit les con« clusions des gens du Roi quand le Cardinal sera avec « une armée à la porte de la Grand'Chambre? Que « ferez-vous si M. le Prince est victorieux, puisque « vous êtes déjà en défiance de quatre mille hommes « que l'on est sur le point de lui amener? »

Quoique j'eusse été très-fâché, et par la raison de l'engagement que j'avois sur ce point avec la Reine et par celle même de mon intérêt particulier, qu'il se fût uni intimement avec M. le Prince, avec lequel d'ailleurs il ne pouvoit s'unir sans se soumettre, même

avec honte, vu l'inégalité des génies; je n'eusse pas laissé de souhaiter qu'il n'eût pas la foiblesse, et d'envie et de crainte, qu'il avoit à son égard, parce qu'il me sembloit qu'il y avoit des tempéraments à prendre, par lesquels il pouvoit faire servir M. le Prince à ses fins, sans lui donner tous les avantages qu'il en appréhendoit. Je conviens que ces tempéraments étoient difficiles dans l'exécution, et par conséquent qu'ils étoient impossibles à Monsieur, qui ne reconnoissoit presque jamais de différence entre le difficile et l'impossible. Il est incroyable quelle peine j'eus à lui persuader que la bonne conduite vouloit qu'il fît ses efforts à ce que le Parlement ne se déclarât pas contre ces troupes auxiliaires, qui devoient venir à M. le Prince. Je lui représentai avec force toutes les raisons qui l'obligeoient à ne les pas opprimer, dans la conjoncture où étoient les affaires, et à ne pas accoutumer la compagnie à condamner les pas qui se faisoient contre le Mazarin.

Je conviens qu'il falloit blâmer publiquement l'union avec les étrangers pour soutenir la gageure; mais je soutenois qu'il falloit, en même temps, éluder les délibérations que l'on voudroit faire sur ce sujet; et j'en préparois les moyens, qui, par les diversions qui étoient naturelles et par la foiblesse du président le Bailleul, eussent été même comme imperceptibles. Monsieur demeura très-longtemps ferme à laisser aller la chose dans son cours, « parce que, ajouta-t-il, « M. le Prince n'est déjà que trop fort. » Et après que je l'eus convaincu, par mes raisons, il fit ce que tous les hommes qui sont foibles ne manquent jamais de faire en pareille occasion, ils tournent si court quand ils changent de sentiments, qu'ils ne mesurent plus leurs allures; ils sautent au lieu de marcher; et il prit tout

d'un coup le parti, quoi que je lui pusse dire au contraire, de justifier la marche de ces troupes étrangères, et de la justifier dans le Parlement par des allusions qui n'y trompent personne et qui ne servent qu'à faire voir que l'on veut tromper. Cette figure est de la rhétorique de tous les temps; mais il faut avouer que celui du cardinal Mazarin l'a étudiée et pratiquée et plus fréquemment et plus insolemment que tous les autres. Elle y a été non-seulement journellement employée, mais consacrée dans les arrêts, dans les édits et dans les déclarations; et je suis persuadé que cet outrage public fait à la bonne foi a été, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit dans la première partie de cet ouvrage, la principale cause de nos révolutions.

Monsieur me dit qu'il prétendroit dans le Parlement que ces troupes n'étoient pas espagnoles, parce que les hommes qui les composoient étoient Allemands. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y avoit trois ou quatre ans qu'elles servoient l'Espagne, en Flandre, sous le commandement d'un cadet de Wirtemberg, qui est nommément à la solde du roi Catholique, et que beaucoup de gens de qualité, même du Pays-Bas, y étoient officiers. J'eus beau représenter à Monsieur que ce que nous blâmions tous les jours le plus dans la conduite du Cardinal, étoit cette manière d'agir et de parler si contraire aux vérités les plus reconnues, je n'y gagnai rien; et il me répondit, en se moquant de moi, que je devois avoir observé que le monde veut être trompé. Ce mot est vrai, il se vérifia même en une occasion [1].

Je vous supplie de me permettre que je fasse ici

1. Mots effacés : « Mais on verra par la suite qu'il n'étoit pas bien appliqué en cet endroit. »

une pause, pour observer qu'il n'est pas étrange que les historiens qui traitent des matières dans lesquelles ils ne sont pas entrés par eux-mêmes, s'égarent si souvent; puisque ceux mêmes qui en sont les plus proches ne se peuvent défendre, dans une infinité d'occasions, de prendre pour des réalités des apparences quelquefois fausses dans toutes leurs circonstances. Il n'y eut pas un homme, je ne dis pas dans le Parlement, mais dans [le palais du] Luxembourg même, qui ne crût, en ce temps-là, que mon unique application auprès de Monsieur ne fût de rompre les mesures que M. le Prince avoit avec lui. Je n'y eusse pas certainement manqué, si j'eusse seulement entrevu qu'il eût la moindre disposition à en prendre de bonnes et d'essentielles; mais je vous assure qu'il étoit si éloigné de celles mêmes auxquelles l'état des affaires l'obligeoit, par toutes les règles de la bonne conduite, que j'étois forcé de travailler avec soin à lui persuader de demeurer, au moins avec quelque sorte de justesse, dans celle-ci, dans le moment même que tout le monde se figuroit que je ne songeois qu'à l'en détourner.

Je n'étois pourtant pas fâché du bruit que les serviteurs de M. le Prince répandoient du contraire, quoique ces bruits me coûtassent, de temps en temps, quelques bourrades, que l'on me donnoit en opinant dans les assemblées des chambres. J'espérois, au commencement, de m'en pouvoir servir utilement pour entretenir la Reine; elle ne s'y laissa pas amuser longtemps; et comme elle sut que, bien que je lui tinsse fidèlement la parole que je lui avois donnée de ne me point accommoder avec M. le Prince, je ne laissai pas de conseiller à Monsieur de rompre avec lui; elle m'en fit faire des reproches par Brachet, qui vint à Paris dans ce temps-là. Je lui fis écrire sous moi un mé-

moire qui lui justifioit clairement que je ne manquois en rien, comme il étoit vrai, de tout ce que je lui avois promis, parce que je ne m'étois engagé à quoi que ce soit qui fût contraire à ce que j'avois conseillé à Monsieur. Brachet me dit, à son retour, que la Reine en étoit convaincue, après qu'il lui eut fait peser mes raisons; mais que M. de Châteauneuf s'étoit récrié, en proférant ces propres paroles : « Je ne suis pas, Madame, non plus que le Coadjuteur, de l'avis du rappel de M. le Cardinal[1]; mais il est si criminel à un sujet de dicter un mémoire pareil à celui que je viens de voir, que, si j'étois son juge, je le condamnerois sans balancer sur cet unique chef. » La Reine eut la charité de commander à Brachet de me raconter ce détail, et de me dire que M. le Cardinal auroit plus de fidélité pour moi que ce scélérat, quoique je ne lui en donnasse pas sujet. Ce furent ses propres paroles.

1. Un libelle ayant pour titre : *le Secret de la cour* parut le 24 janvier 1652, et disait cependant du Coadjuteur : « Ses intrigues, néanmoins, eussent été fort impuissantes, si le désespoir du mariage auquel une nécessité politique avoit fait consentir le prince de Condé, n'eût fait espérer à tout le parti qu'en joignant celui de Madame de Chevreuse, qui se sentoit offensée de la rupture de ce mariage, il pourroit peut-être triompher dans le dessein de faire réussir celui qu'il méditoit pour le rétablissement du cardinal Mazarin. C'est cette ouverture qui fit trouver la porte du Palais-Royal à M. le Coadjuteur, non point à dessein de contribuer par ses intrigues à ce rétablissement qu'il a toujours eu raison de redouter plus que tout autre; mais de se frayer un chemin au ministère ou au chapeau rouge, par la complaisance qu'il y témoigneroit, quoique en intention de le seconder que pour en faire avorter le succès, par la sagesse étudiée d'une imprudente conduite.

« Enfin, la Reine reconnoissant bien, après toutes les tentatives qu'elle avoit fait faire sur l'esprit inébranlable de M. le Prince, que toutes les intrigues étoient impuissantes, se laissa persuader par son Conseil qu'il falloit en venir à une force ouverte, et qu'un second attentat à la liberté de ce Prince seroit peut-être pour réussir plus heureusement que le premier à la faveur de la majorité. » *Choix de Mazarinades*, t. II, p. 344. (*Collec. de la Société de l'Hist. de France.*)

CHAPITRE XXXIV.

RETOUR EN FRANCE DU CARDINAL MAZARIN. — PROMOTION DU COADJUTEUR AU CARDINALAT.

24 Janvier, — 18 Février. — Remontrances des députés du Parlement envoyés à Poitiers. — Réponse du Roi. — Arrêts des parlements de Toulouse et de Rouen. — Celui de Bretagne demande l'union avec celui de Paris. — Harangue véhémente de Talon. — Le parlement de Rennes. — Les troupes du maréchal d'Hocquincourt. — Arrêt du parlement de Paris. — Le maréchal d'Estampes, le président de Novion. — Le duc d'Orléans et ses troupes se réunissent à M. le Prince. — Le duc de Beaufort. — Châteauneuf se déclare contre le retour de Mazarin. — Il quitte le ministère. — Mazarin arrive à la cour. — Il persuade au Roi d'aller à Saumur. — Angers défendu par M. de Rohan se rend au Roi. — Prise du Pont de Cé. — La Meilleraye, Hocquincourt, Beauvau, Navailles et Broglio. — Le Roi à Saumur, à Tours, à Rouen, à Blois. — Harlay de Chanvalon. — Plaintes des évêques contre les arrêts du Parlement relatifs à Mazarin. — Les rentes de l'Hôtel de Ville. — Arrêt du 8 février. — Les troupes de Flandre. — L'évêque d'Avranche très-odieux au public. — *Nous autres princes nous ne comptons les paroles pour rien, mais nous n'oublions jamais les actions.* — Le duc d'Orléans consulte le duc d'Anville. — Discours du Coadjuteur. — *Ce misérable ne pense qu'à vous empêcher d'être cardinal.* — Situation des affaires de la Fronde. — Les quatre partis que peut prendre Monsieur.—S'accommoder avec la Reine.—S'unir avec M. le Prince. — Former un tiers-parti. — *Le statu quo.* — Inconvénients et utilité de ce dernier parti. — Le tiers-parti, ses avantages. — M. de Bellièvre est d'avis du tiers-parti.—*Monsieur aussi ahuri avant qu'après.*—La promotion du Coadjuteur au cardinalat. — Olimpia Maldachini, belle-sœur du Pape. — Les réprimandes de l'Empereur au Pape au sujet de cette femme. — Chagrin du Pape de l'éloignement de la signora. — La princesse de Rossane plus jeune et plus belle. — Jalousie de la signora Olimpia. — La fortune favorise Retz pour ses affaires de Rome. — *C'est le seul endroit de ma vie où je l'aie trouvée favorable.*—Le bailli de Valençay ambassadeur de France à Rome. —Le Pape se joue de lui. — Monsignor Chigi. — Azolini. — Feu Pancirolle. — Mazarin recommande à la Reine de faire paraître de la joie à l'occasion de la promotion de Retz.

Je reviens au Parlement. Ce qui se passa, depuis le 12 janvier 1652 jusques au 24 du même mois, ne mérite pas votre attention, parce que l'on n'y parla

presque que de l'affaire de M. de Bitault et Géviers; que l'on l'y traita toujours comme s'il se fût agi d'un assassinat, qui eût été commis de sang-froid sur les degrés du Palais.

Le 24, M. le président de Bellièvre et les autres députés qui avoient été à Poitiers, firent leur relation des remontrances qu'ils avoient faites au Roi au nom du Parlement, contre le retour du Cardinal, avec toute la véhémence et toute la force imaginables. Ils dirent que Sa Majesté, après en avoir communiqué avec la Reine et son Conseil, leur avoit fait répondre, en sa présence, par M. le Garde des Sceaux, que quand le Parlement avoit donné ses derniers arrêts, il n'avoit pas su sans doute que M. le cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée des gens de guerre que par les ordres exprès de Sa Majesté; qu'il avoit été commandé d'entrer en France et d'y amener ses troupes; et qu'ainsi le Roi ne trouvoit pas mauvais ce que la compagnie avoit fait jusques à ce jour; mais qu'il ne doutoit pas aussi que quand elle auroit appris le détail dont il venoit de l'informer, et su, de plus, que M. le cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de se justifier, elle ne donnât à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devoient.

Jugez, s'il vous plaît, quelle commotion put faire, dans le Parlement, une réponse si peu conforme aux paroles solennelles que la Reine lui avoit réitérées plus de dix fois. M. le duc d'Orléans ne l'appuya pas, en disant que le Roi lui avoit envoyé Ruavigny pour lui faire le même discours, et pour lui ordonner de renvoyer dans leurs garnisons les régiments qui étoient sous son nom. La chaleur fut encore augmentée par les arrêts de Toulouse et de Rouen, donnés contre le Mazarin, dont l'on affecta la lecture en ce moment,

aussi bien que celle d'une lettre du parlement de Bretagne, qui demandoit à celui de Paris union contre la violence de M. le maréchal de la Meilleraye. M. Talon harangua, avec une véhémence qui avoit quelque chose de la fureur, contre le Cardinal; il tonna en faveur du parlement de Rennes contre le maréchal de la Meilleraye; mais il conclut à des remontrances sur le retour du premier et à des informations contre le désordre des troupes du maréchal d'Hocquincourt. Le feu s'exhala en paroles; midi sonna et on remit la délibération au lendemain 25 [de janvier]. Elle produisit un arrêt conforme à ces conclusions que je viens de vous rapporter, avec une addition toutefois qui y fut mise, particulièrement en vue du maréchal de la Meilleraye, qui étoit qu'il ne seroit procédé au Parlement à la réception d'aucun duc, pair, ni maréchal de France, que le Cardinal ne fût hors du royaume.

Le pur hasard fit un incident, dans cette séance, qui fut pris par la plupart des gens pour un grand mystère. M. le maréchal d'Estampes ayant dit, en opinant, sans aucun dessein, que le Parlement devoit s'unir avec Monsieur pour chasser l'ennemi commun, quelques conseillers le suivirent dans leur avis sans y entendre aucune finesse; et quelques autres le contredirent par ce pur esprit que je vous ai quelquefois dit être opposé à tout ce qui est ou paroît concert dans ces sortes de compagnies. M. le président de Novion, qui étoit raccommodé intimement avec la cour, prit très-habilement cette conjoncture pour la servir. Et jugeant très-bien que la personne du maréchal d'Estampes, qui étoit domestique de Monsieur, lui donnoit lieu de faire croire qu'il y avoit de l'art à ce qui n'avoit été, dans la vérité, jeté qu'à l'aventure, il s'éleva avec M. le président de Mesmes contre ce mot

d'union comme contre la parole du monde la plus criminelle. Il exagéra, avec éloquence, l'injure que l'on faisoit au Parlement de le croire capable d'une jonction qui produiroit infailliblement la guerre civile. La tendresse de cœur pour l'autorité royale saisit tout d'un coup toutes les imaginations, l'on poussa les voix jusqu'à la clameur contre la proposition du pauvre maréchal d'Estampes et on la rejeta avec fureur, de la même manière que si elle n'eût pas été avancée plus de cinquante fois depuis six semaines par trente conseillers; de la même manière que si le Parlement n'eût pas remercié Monsieur, dans toutes ses séances, des obstacles qu'il apportoit au retour du Cardinal; et enfin de la même manière que si les gens du Roi même n'eussent pas conclu, en deux ou trois rencontres différentes, à le prier de faire marcher ses troupes pour cet effet. Il faut revenir à ce que je vous ai déjà dit quelquefois, que rien n'est plus peuple que les compagnies.

M. le duc d'Orléans, qui étoit présent à cette scène, en fut atterré; et ce fut ce qui le détermina à joindre ses troupes à celles de M. le Prince. Il y avoit longtemps qu'il les lui faisoit espérer, et parce qu'il n'avoit pas la force de les lui refuser, et parce qu'il en étoit pressé au dernier point par M. de Beaufort, qui y avoit un intérêt personnel, en ce qu'il devoit commander; mais il m'avoua, le soir du jour dans lequel ce ridicule acte se joua, qu'il avoit eu bien de la peine à s'y résoudre; mais qu'il confessoit que puisqu'il n'y avoit rien à espérer du Parlement, qu'il se perdroit lui et qu'il perdroit aussi tous ceux qui étoient embarqués avec lui; qu'il ne falloit pas laisser périr M. le Prince; et peu s'en fallut qu'il ne me proposât de me raccommoder avec lui. Il n'en vint, toutefois, pas jusque-là,

soit qu'il fît réflexion sur mes engagements qui ne lui étoient pas inconnus, soit, et c'est ce qui m'en parut, que la peur qu'il avoit de se mettre dans la dépendance de M. le Prince fût plus forte dans son esprit que celle qu'il venoit de prendre de ce contre-temps du Parlement. Vous verrez la suite de toutes ces dispositions, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à la cour en ce temps-là.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, que M. de Châteauneuf avoit, à la fin, pris le parti de s'expliquer clairement avec la Reine contre le rétablissement du Cardinal, ce qu'il fit, à mon opinion, sans aucune espérance et dans la seule vue de tirer mérite dans le public de sa retraite, qu'il voyoit inévitable et qu'il étoit bien aise de faire croire, au moins au peuple, être la suite et l'effet de la liberté avec laquelle il avoit dissuadé le rappel du ministre; il demanda son congé, il l'obtint.

M. le cardinal Mazarin arriva à la cour[1] [le 27 janvier 1652] où il fut reçu comme vous pouvez vous l'imaginer. Il y trouva M. le Tellier, que M. de Châteauneuf et de Villeroi y avoient déjà fait rentrer pour je ne sais quelle fin, dont on faisoit un mystère en ce temps-là, et du détail de laquelle je ne me puis remettre. Il décida le Roi à prendre le chemin de Saumur, quoique beaucoup de gens lui conseillassent de marcher en Guienne pour achever de pousser M. le Prince. Il crut qu'il étoit plus à propos d'opprimer d'abord M. de Rohan, qui, étant gouverneur d'Angers, s'étoit déclaré, avec la ville et le château, pour M. le Prince. Angers, assiégé par MM. de la Meilleraye et d'Hocquincourt, ne tint que fort peu et ne coûta que

1. Mazarin arriva au Blanc en Berri le 24 janvier, et à Poitiers, où était la cour, le 27; il était escorté par six mille hommes de troupes.

peu de monde. Le Pont-de-Cé, où Beauvau commandoit pour les princes, fut pris d'abord et presque sans résistance par MM. de Navailles et de Broglio. Le Roi partit de Saumur et il alla à Tours, où M. l'archevêque de Rouen [François Harlay de Chanvalon] jeta les premiers fondements de sa faveur, par les plaintes qu'il porta au Roi, au nom des évêques qui se trouvèrent à la cour, contre les arrêts qui avoient été rendus au Parlement contre M. le cardinal Mazarin[1]. Leurs Majestés se rendirent ensuite à Blois, où M. Servien les joignit. Le maréchal d'Hocquincourt s'en approcha avec l'armée, qui faisoit des désordres incroyables, faute de payement. Nous verrons ses progrès, après

1. Les arrêts contre Mazarin étaient attribués à l'influence de Retz, et la cour de Rome les lui aurait reprochés, si on en croit la *Muse historique* de Loret, p. 174 :

Quoique Gondi passe dans Rome
Pour un fort grand et capable homme,
Les cardinaux ont empêché,
A cause d'un certain péché,
Qu'il n'ait la veste purpurée
Dudit Gondi si désirée.
Le péché du Coadjuteur
Est pour avoir été l'auteur
De la rigoureuse sentence
Par laquelle Son Éminence,
C'est-à-dire le Mazarin,
Fut contraint d'aller vers le Rhin.
Offenser quelqu'un de la robe,
A ce que dit l'auteur Macrobe,
Certainement c'est obliger
Tout le reste de s'en venger;
Et c'est pourquoi lesdits confrères
Ont été tout à fait contraires
A sa gloire et promotion;
Et leur dite opposition
Est audit prélat de Corinthe
Plus amère que coloquinte;
Mais encor qu'un peu violent,
Il passe pour homme excellent,
Et je crois que ce personnage,
Par son esprit et son courage,
Surmontera cet embarras,
Mais pourtant je n'en réponds pas

que je vous aurai rendu compte de ce qui se passoit ce pendant à Paris.

Je suis persuadé que je vous ennuierois, si j'entrois dans le détail de ce qui se traita au Parlement, dans les assemblées des chambres, depuis le 25 de janvier jusqu'au 15 de février. Il n'y en eut, ce me semble, qu'une ou deux tout au plus qui ne furent employées qu'à donner des arrêts pour le rétablissement des rentes de l'Hôtel de Ville, que la cour, selon sa louable coutume, retiroit aujourd'hui pour mettre la confusion dans Paris, et remettoit le lendemain de peur de l'y mettre trop grande. Ce qui fut de plus considérable dans le Palais, en ce temps-là, fut que la Grand'Chambre donna arrêt, le 8 de février, à la requête du Procureur Général, par lequel elle défendoit à qui que ce soit, sans exception, de lever des troupes sans commission du Roi. Jugez, je vous supplie, comme cela se pouvoit accorder avec sept ou huit arrêts que vous avez vus ci-dessus.

Le 15 de février, le Parlement et la ville reçurent deux lettres de cachet par lesquelles le Roi leur donnoit part et de la rébellion de M. de Rohan et de la marche des troupes d'Espagne, que M. de Nemours amenoit, et leur en faisoit voir les inconvénients en les exhortant à l'obéissance. Monsieur prit la parole ensuite. Il représenta que M. de Rohan ne s'étoit rendu maître de la ville et du château d'Angers, que pour exécuter les arrêts de la compagnie, qui ordonnoient à tous les gouverneurs de places de s'opposer aux entreprises du Cardinal; que Boislève, lieutenant général d'Angers et partisan passionné de ce ministre, en avoit une toute formée sur cette place, et qu'ainsi M. de Rohan avoit été obligé de le prévenir et de se saisir même de sa personne; qu'il ne pouvoit conce-

voir comme l'on pouvoit concilier ce qui se passoit tous les jours au Parlement; que les chambres assemblées avoient donné sept ou huit arrêts consécutifs ou injonctions aux gouverneurs des provinces et des villes de se déclarer contre le Cardinal, et qu'il n'y avoit que deux jours que la Tournelle, à la requête de l'évêque d'Avranche, frère de Boislève, avoit donné arrêt contre M. le duc de Rohan, qui n'étoit coupable que d'avoir exécuté ceux des chambres assemblées; que la Grand'Chambre venoit d'en donner un par lequel elle défendoit de lever des troupes sans commission du Roi, et qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la prière que le Parlement en corps avoit faite et réitérée plusieurs fois à lui duc d'Orléans, d'employer toutes ses forces pour l'expulsion du Cardinal; qu'au reste, il se croyoit obligé d'avertir la compagnie que tous les arrêts rendus n'avoient point encore été envoyés ni aux bailliages ni aux parlements, ainsi qu'il avoit été ordonné. Il ajouta : que M. d'Amville l'étoit venu trouver de la part du Roi et qu'il lui avoit apporté la carte blanche pour l'obliger à consentir au rétablissement du Cardinal; mais que rien au monde ne l'y pourroit jamais obliger, non plus qu'à se séparer des sentiments du Parlement, etc.

MM. les présidents le Bailleul et de Novion[1] soutin-

1. Le Coadjuteur parle assez souvent de quelques membres du Parlement qui étaient ses amis pendant la Fronde. Le libelle ayant pour titre *le Mercure de la Cour*, publié en 1652, les représentait alors comme étant, les uns et les autres, dévoués à Mazarin. Bautru, l'auteur du *Mercure* disait : « Vous ferez le président Novion le chef; mais on vous reprochera que vous avez donné au Parlement une tête sans cervelle. Pour les présidents, le Coigneux et Perrot seront les deux épaules, parce que ce sont deux bons soutiens de justice, et s'il y a quelques coups à recevoir, ils sont capables de les porter; et Guénégaud, le bras gauche pour trinquer à tous venants; Mandats le ventre, parce qu'il a bon appétit; Bragelogne et Tamtonneau se-

rent, avec fermeté, que les arrêts de la Grand'Chambre et de la Tournelle, dont Monsieur venoit de se plaindre, étoient juridiques, en ce qu'ils étoient rendus par des chambres où le nombre des juges étoit complet. Cette raison aussi impertinente que vous la voyez, vu la matière, satisfit la plupart des vieillards noyés, ou plutôt abîmés, dans les formes du Palais. La jeunesse échauffée par Monsieur s'éleva et força M. le Bailleul à mettre la chose en délibération. M. Talon, avocat général, éluda finement de s'expliquer sur les deux arrêts de la Grand'Chambre et de la Tournelle, par la diversion qu'il donna à la compagnie d'une déclaration qui lui fut fort agréable, contre l'évêque d'Avranche, odieux et par l'infamie de sa vie et par l'attachement d'esclave qu'il avoit au Cardinal. Il s'égaya, à ce propos, sur la résidence des évêques, contre laquelle il fit donner effectivement un arrêt sanglant; et il conclut à ce qu'il fût fait défense aux maires et échevins des villes, aussi bien qu'aux gouverneurs de places, de livrer passage aux troupes espagnoles conduites par M. de Nemours.

Ce fut en cet endroit où Monsieur exécuta ce que je vous ai dit ci-devant qu'il avoit résolu, et même il y renchérit. Il soutint que ces troupes n'étoient point espagnoles; qu'il les avoit prises à sa solde. Ce discours, qui fut assez entendu, consomma du temps; l'heure sonna et l'assemblée fut remise

Au lendemain 16. Il n'y en eut point toutefois, parce que Monsieur envoya, dès le matin, s'excuser sous le

ront les cuisses, parce que ce sont deux bons gros piliers; Lefèvre et Fraguier les jambes, parce qu'ils savent se tirer de danger, et, comme on dit, au diable les jambes qui ne sauvent pas le corps; et pour achever le corps, afin qu'il soit parfait, Champlatreux, Sainte-Croix et Menardeaux en seront les parties honteuses, parce que ce sont des gens à cacher plutôt qu'à produire. Ainsi, tous ces membres assemblés, vous ferez un corps. »

prétexte d'une colique. Voici la véritable raison du délai.

Les derniers contre-temps du Parlement l'avoient embarrassé au-dessus de tout ce que je vous en puis exprimer; et je crois qu'il m'avoit dit, cent fois en moins de deux jours : « C'est chose cruelle que de se « trouver en un état où l'on ne peut rien faire qui « soit bien! Je n'y avois jamais fait d'attention. Je le « sens, je l'éprouve. » Son agitation, qui avoit, comme la fièvre, ses accès et ses redoublements, ne fut jamais plus sensible que le jour qu'il commanda, ou plutôt qu'il permit à M. de Beaufort de faire agir ses troupes. Et comme je lui représentois qu'il me sembloit qu'après les déclarations qu'il avoit tant de fois réitérées dans le Parlement et partout ailleurs contre le Mazarin, le pas de donner du mouvement à ses troupes contre lui n'ajoutoit pas tant à la mesure du dégoût qu'il avoit déjà donné à la cour, qu'il le dût tant appréhender; il me répondit ces mémorables paroles, sur lesquelles j'ai fait depuis mille et mille réflexions : « Si vous étiez né fils de France, infant d'Espagne, roi « de Hongrie ou prince de Galles, vous ne me parle« riez pas comme vous faites. Sachez que nous autres « princes nous ne comptons les paroles pour rien, « mais que nous n'oublions jamais les actions. La « Reine ne se ressouviendroit pas demain à midi de « toutes mes déclarations contre le Cardinal, si je le « voulois souffrir demain au matin. Si mes troupes « tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardon« nera pas, quoi que je puisse faire, d'ici à deux « mille ans. »

La conclusion générale que je tirai de ce discours, fut que Monsieur étoit persuadé que tous les princes du monde, sur de certains chapitres, étoient faits les

uns comme les autres; et la particulière, qu'il n'étoit pas si animé contre le Cardinal, qu'il ne pensât à ne pas rendre la réconciliation impossible en cas de nécessité. Il m'en parut toutefois, un quart d'heure après cet apophthegme, plus éloigné que jamais : car M. d'Amville étant entré dans le cabinet des livres, où j'étois seul avec Monsieur, et l'ayant extrêmement pressé, au nom et de la part de la Reine, de lui promettre de ne point joindre ses troupes à celles de M. de Nemours qui s'avançoient, Monsieur demeura inflexible dans sa résolution, et il parla même, sur ce sujet, avec un fort grand sens et avec tous les sentiments qu'un fils de France, qui se trouve forcé par les circonstances à une action de cette nature, peut et doit conserver dans ce malheur. Voici le précis de ce qu'il dit :

Qu'il n'ignoroit pas que le personnage qu'il soutenoit, en cette occasion, ne fût le plus fâcheux du monde, vu qu'il ne lui pouvoit jamais rien apporter, et qu'il lui ôtoit, par avance, et le repos et la satisfaction; qu'il étoit assez connu pour ne laisser aucun soupçon que ce qu'il faisoit fût l'effet de l'ambition; que l'on ne le pouvoit pas non plus attribuer à la haine, de laquelle l'on savoit qu'il n'avoit jamais été capable contre personne; que rien ne l'y avoit porté, que la nécessité où il s'étoit trouvé de ne pas laisser périr l'État entre les mains d'un ministre incapable et abhorré du genre humain; qu'il l'avoit soutenu dans la première guerre de Paris, contre le mouvement de sa conscience, par la seule considération de la Reine; qu'il l'avoit défendu, quoique avec le même scrupule, mais par la même raison, dans tout le cours des mouvements de la Guienne; que la conduite déplorable qu'il y tint un temps, et l'usage qu'il voulut faire dans l'autre des avantages que celle de lui, Monsieur, lui

avoit procurés; l'usage, dis-je, qu'il en voulut faire contre lui-même, l'avoient forcé de penser à sa sécurité, et qu'il avouoit, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'étoit servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictoit depuis si longtemps; qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du royaume et qui y appelle les étrangers; qu'il ne s'étoit uni qu'avec les parlements, qui ont, sans comparaison, plus d'intérêt que personne à la conservation de l'État; que Dieu avoit béni ses intentions, particulièrement en ce qu'il avoit permis que l'on se défît de ce malheureux ministre, sans y employer le feu et le sang; que le Roi avoit accordé aux vœux et aux larmes de ses peuples cette justice, encore plus nécessaire pour son service que pour la satisfaction de ses sujets; que tous les corps du royaume, sans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joie par des arrêts, par des remercîments, par des feux et des réjouissances publics; que l'on étoit sur le point de voir l'union rétablie dans la maison royale, qui auroit réparé, en moins de rien, les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirés de sa division, y avoient causées; que le mauvais démon de la France venoit de susciter ce scélérat pour remettre partout la confusion; qu'elle étoit la plus dangereuse de toutes les possibles; parce que ceux même qui avoient l'intention du monde la plus épurée de tout intérêt, étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier; que dans la plupart des désordres qui étoient arrivés jusque-là dans l'État, l'on en avoit pu espérer la fin, par la satisfaction que l'on pouvoit toujours essayer de donner à ceux qui les avoient causés par leur ambition : et qu'ainsi ce qui, presque toujours, avoit fait le mal en avoit été, au moins pour le plus souvent,

le remède; que ce grand symptôme n'étoit pas de la même nature; qu'il étoit arrivé par une commotion universelle de tout le corps; que les membres étoient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement, parce qu'il n'y avoit plus de remède que de pousser au dehors le venin qui avoit infecté tout le corps; que les parlements s'étoient si engagés, que quand lui M. d'Orléans et M. le Prince s'en relâcheroient, ils ne le pourroient pas ramener; et que lui M. d'Orléans et M. le Prince y étoient si obligés par leur propre sûreté, qu'ils se déclareroient contre les parlements s'ils étoient capables de changer.

« Me conseilleriez-vous, Brion, disoit Monsieur (il « appeloit le plus souvent ainsi M. le duc d'Amville, « du nom qu'il portoit quand il étoit son premier « écuyer), me conseilleriez-vous de me fier aux paroles « du Mazarin, après ce qui s'est passé? Le conseilleriez- « vous à M. le Prince? Et supposez que nous ne nous « y puissions fier, croyez-vous que la Reine doive ba- « lancer à nous donner la satisfaction que toute la « France, ou plutôt que toute l'Europe lui demande « avec nous? Nul ne sent plus que moi le déplorable « état où je vois le royaume, et je ne puis regarder, « sans frémissement, les étendards d'Espagne, quand « je fais réflexion qu'ils sont sur le point de se joindre « à ceux de Languedoc et de Valois : mais le cas qui « me force, n'est-il pas de ceux qui ont fait dire, avec « justice, que nécessité n'a point de loi? Et me puis- « je défendre d'une conduite qui est l'unique qui me « puisse défendre, moi et tous mes amis, de la colère « de la Reine et de la vengeance de son ministre? Il « a toute l'autorité royale en main; il est maître de « toutes les places; il dispose de toutes les vieilles « troupes; il pousse M. le Prince dans un coin du

avoit procurés; l'usage, dis-je, qu'il en voulut faire contre lui-même, l'avoient forcé de penser à sa sécurité, et qu'il avouoit, quoiqu'à sa confusion, que Dieu s'étoit servi de ce motif pour l'obliger à prendre le parti que son devoir lui dictoit depuis si longtemps; qu'il n'avoit point pris ce parti comme un factieux qui se cantonne dans un coin du royaume et qui y appelle les étrangers; qu'il ne s'étoit uni qu'avec les parlements, qui ont, sans comparaison, plus d'intérêt que personne à la conservation de l'État; que Dieu avoit béni ses intentions, particulièrement en ce qu'il avoit permis que l'on se défît de ce malheureux ministre, sans y employer le feu et le sang; que le Roi avoit accordé aux vœux et aux larmes de ses peuples cette justice, encore plus nécessaire pour son service que pour la satisfaction de ses sujets; que tous les corps du royaume, sans en excepter aucun, en avoient témoigné leur joie par des arrêts, par des remercîments, par des feux et des réjouissances publics; que l'on étoit sur le point de voir l'union rétablie dans la maison royale, qui auroit réparé, en moins de rien, les pertes que les avantages que les ennemis avoient tirés de sa division, y avoient causées; que le mauvais démon de la France venoit de susciter ce scélérat pour remettre partout la confusion; qu'elle étoit la plus dangereuse de toutes les possibles; parce que ceux même qui avoient l'intention du monde la plus épurée de tout intérêt, étoient ceux qui y pouvoient le moins remédier; que dans la plupart des désordres qui étoient arrivés jusque-là dans l'État, l'on en avoit pu espérer la fin, par la satisfaction que l'on pouvoit toujours essayer de donner à ceux qui les avoient causés par leur ambition : et qu'ainsi ce qui, presque toujours, avoit fait le mal en avoit été, au moins pour le plus souvent,

le remède; que ce grand symptôme n'étoit pas de la même nature; qu'il étoit arrivé par une commotion universelle de tout le corps; que les membres étoient dans l'impuissance de s'aider en leur particulier pour leur soulagement, parce qu'il n'y avoit plus de remède que de pousser au dehors le venin qui avoit infecté tout le corps; que les parlements s'étoient si engagés, que quand lui M. d'Orléans et M. le Prince s'en relâcheroient, ils ne le pourroient pas ramener; et que lui M. d'Orléans et M. le Prince y étoient si obligés par leur propre sûreté, qu'ils se déclareroient contre les parlements s'ils étoient capables de changer.

« Me conseilleriez-vous, Brion, disoit Monsieur (il « appeloit le plus souvent ainsi M. le duc d'Amville, « du nom qu'il portoit quand il étoit son premier « écuyer), me conseilleriez-vous de me fier aux paroles « du Mazarin, après ce qui s'est passé? Le conseilleriez- « vous à M. le Prince? Et supposez que nous ne nous « y puissions fier, croyez-vous que la Reine doive ba- « lancer à nous donner la satisfaction que toute la « France, ou plutôt que toute l'Europe lui demande « avec nous? Nul ne sent plus que moi le déplorable « état où je vois le royaume, et je ne puis regarder, « sans frémissement, les étendards d'Espagne, quand « je fais réflexion qu'ils sont sur le point de se joindre « à ceux de Languedoc et de Valois : mais le cas qui « me force, n'est-il pas de ceux qui ont fait dire, avec « justice, que nécessité n'a point de loi? Et me puis- « je défendre d'une conduite qui est l'unique qui me « puisse défendre, moi et tous mes amis, de la colère « de la Reine et de la vengeance de son ministre? Il « a toute l'autorité royale en main; il est maître de « toutes les places; il dispose de toutes les vieilles « troupes; il pousse M. le Prince dans un coin du

« royaume; il menace le Parlement et la capitale : il « recherche lui-même la protection d'Espagne, et nous « savons le détail de ce qu'il a promis, en passant « dans le pays de Liége, à don Antonio Pimentel. Que « puis-je faire en cet état, ou plutôt que ne dois-je « point faire, si je ne veux me déshonorer et passer « pour le dernier, je ne dis pas des princes, mais des « hommes? Quand j'aurai laissé opprimer M. le Prince, « quand j'aurai laissé subjuguer la Guienne, quand le « Cardinal sera arrivé victorieux aux portes de Paris, « dira-t-on : Le duc d'Orléans est estimable d'avoir « sacrifié sa personne, le Parlement et la ville à la « vengeance du Mazarin, plutôt que d'avoir employé « les armes des ennemis de la couronne? Et ne dira-« t-on pas, au contraire : Le duc d'Orléans est un « lâche et un innocent, de prendre des scrupules « qui ne conviendroient pas même à un capucin en « gagé comme l'est le duc d'Orléans. »

Voilà ce que Monsieur dit à M. d'Amville, avec ce torrent d'éloquence qui lui étoit naturel, toutes les fois qu'il parloit sans préparation. J'ai oublié de vous dire que ce don Antonio Pimentel lui fut envoyé par Fuensaldagne, sous prétexte de l'escorter, et que le Cardinal lui donna de grandes espérances d'une paix avantageuse au roi Catholique. Don Antonio m'a dit qu'il lui avoit parlé en ces propres termes : « Grabugio fo « per voi (je fais ce grabuge pour vous). Payez-moi en « ne faisant pour M. le Prince que la moitié de ce que « vous y pouvez faire, ou dites, dès à présent, ce que « vous voulez pour la paix. La France me traite d'une « manière qui me donne lieu de vous pouvoir servir « sans scrupule. »

Il (Monsieur) n'en fut pas apparemment demeuré là, si l'on ne fût venu l'avertir que M. le président de

Bellièvre étoit dans sa chambre. Il sortit du cabinet des livres, et il m'y laissa avec M. d'Amville, qui m'entreprit, en mon particulier, avec une véhémence très-digne du bon sens de la maison de Ventadour, pour me persuader que j'étois obligé, et par la haine que M. le Prince avoit pour moi et par les engagements que j'avois pris avec la Reine, d'empêcher que Monsieur ne joignît ses troupes à celles de M. de Nemours. Voici ce que je lui répondis, en propres termes, ou plutôt ce que je lui dictai sur ses tablettes, avec prière de les faire lire à la Reine et à M. le Cardina

« J'ai promis de ne me point accommoder avec « M. le Prince; j'ai déclaré que je ne pouvois quitter « le service de Monsieur et que je ne pouvois, par « conséquent, m'empêcher de le servir en tout ce qu'il « feroit pour s'opposer au rétablissement de M. le « cardinal Mazarin. Voilà ce que j'ai dit à la Reine « devant Monsieur; voilà ce que j'ai dit à Monsieur « devant la Reine, et voilà ce que je tiens fidèlement. « Le comte de Fiesque assure tous les jours M. de « Brissac que M. le Prince me donnera la carte blan-« che quand il me plaira : ce que je reçois avec tout « le respect que je dois, mais sans y faire aucune ré-« ponse. Monsieur me commande de lui dire mon « sentiment sur ce qu'il peut faire de mieux, supposé « la résolution où il est de ne consentir jamais au re-« tour du Cardinal, et je crois que je suis obligé, en « conscience et en honneur, de lui répondre qu'il lui « donnera tout l'avantage s'il ne forme un corps de « troupes assez considérable pour s'opposer aux sien-« nes, et pour faire une diversion de celles avec les-« quelles il opprime M. le Prince. Enfin, je vous sup-« plie de dire à la Reine que je ne fais que ce que je « lui ai toujours dit que je ferois, et qu'elle ne peut

« avoir oublié ce que je lui ai dit tant de fois, qui est « qu'il n'y a aucun homme dans le royaume qui soit « plus fâché que moi que les choses y soient dans un « état qui fasse qu'un sujet puisse et doive même par- « ler ainsi à sa maîtresse. »

J'expliquai, à ce propos, à M. d'Amville ce qui s'étoit passé autrefois sur cela, dans les conversations que j'avois eues avec la Reine. Il en fut touché, parce qu'il étoit dans la vérité bien intentionné et passionné pour la personne du Roi; et il s'affecta si fort, particulièrement de l'effort que je lui dis que j'avois fait, pour faire connoître à la Reine qu'il ne tenoit qu'à elle de se rendre maîtresse absolue de tous nos intérêts, et des miens encore plus que de ceux des autres, qu'il s'ouvrit bien plus qu'il n'avoit fait, de tendresse pour moi, et qu'il me dit : « Ce misérable, en parlant du Cardinal, « va tout perdre; songez à vous, car il ne pense qu'à « vous empêcher d'être cardinal. Je ne vous en puis « pas dire davantage. » Vous verrez, dans peu, que j'en savois plus sur ce chef que celui qui m'en avertissoit.

Comme nous étions sur ce discours, Monsieur rentra dans le cabinet des livres, et, en s'appuyant sur M. le président de Bellièvre, il dit à M. d'Amville qu'il allât chez Madame qui l'avoit envoyé chercher. Il s'assit, et il me dit : « Je viens de raconter à M. le Président ce « que j'ai dit devant vous à M. d'Amville : mais il faut « que je vous dise, à tous deux, ce dont je n'ai eu « garde de m'ouvrir devant lui. Je suis cruellement « embarrassé, car je vois que ce que je lui ai soutenu « être nécessaire, et ce qui l'est en effet, ne laisse pas « d'être très-mauvais; ce que je crois n'être jamais « arrivé en aucunes affaires du monde qu'en celle-ci. « J'y ai fait réflexion toute la nuit; j'ai rappelé dans « ma mémoire toute l'intrigue de la Ligue, toute « la faction des huguenots, tous les mouvements du « prince d'Orange et je n'y ai rien trouvé de si difficile « que ce que je rencontre à toutes les heures, ou plu- « tôt à tous les moments devant moi. » Il ramassa et exagéra, en cet endroit, tout ce que vous avez vu jusqu'ici répandu dans cet ouvrage sur cette matière, et je lui répondis, aussi en cet endroit, tout ce que vous y avez pu remarquer de mes pensées. Comme il est impossible de fixer une conversation dont le sujet est l'incertitude même, il se répondoit au lieu de me répondre; et ce qui arrive toujours en ce cas, est que celui qui se répond ne s'en aperçoit jamais, et ainsi on ne finit point. Je suppliai Monsieur, par cette raison, de me permettre que je misse par écrit mes sentiments sur l'état des choses; et je lui dis qu'il ne falloit qu'une heure pour cela. Je n'étois pas fâché, pour vous dire le vrai, de trouver lieu, à tout événement, de lui faire confirmer par M. de Bellièvre ce que je lui avois avancé dans les occasions. Il me prit au mot; il passa dans la galerie, où il y avoit une infinité de gens, et j'écrivis sur la table du cabinet des livres ce que vous allez voir, dont j'ai encore l'original.

« Je crois qu'il ne s'agit pas présentement de discuter ce que Son Altesse Royale a pu ou dû faire jusqu'ici; et je suis même persuadé qu'il y a inconvénient, dans les grandes affaires, à rebattre le passé (c'étoit un des plus grands défauts de Monsieur), si ce n'est pour mémoire, et simplement autant qu'il peut avoir rapport à l'avenir. Monsieur n'a que quatre partis à prendre : ou à s'accommoder avec la Reine, c'est-à-dire avec M. le cardinal Mazarin; ou à s'unir intimement avec M. le Prince; ou à faire un tiers-parti dans le royaume; ou à demeurer en l'état où il est aujourd'hui, c'est-à-dire à tenir un peu de tous les

côtés; avec la Reine, en demeurant uni avec le Parlement qui, en frondant le Cardinal, ne laisse pas de garder des mesures à l'égard de l'autorité royale, qui rompent deux fois par jour celles de M. le Prince; avec M. le Prince, en joignant ses troupes à celles de M. de Nemours; avec le Parlement, en parlant contre le Mazarin et en ne se servant pas, toutefois, de l'autorité que sa naissance et l'amour que le peuple de Paris a pour lui, pour pousser cette compagnie plus loin qu'elle ne veut aller.

« De ces quatre partis, le premier, qui est celui de se raccommoder avec le Cardinal a toujours été exclu de toutes les délibérations par Son Altesse Royale, parce qu'elle a supposé qu'il n'étoit ni de sa dignité, ni de sa sûreté. Le second, qui est de s'unir absolument et entièrement avec M. le Prince, n'y a pas été reçu non plus, parce que Monsieur n'a pas voulu se pouvoir seulement imaginer qu'il eût été capable de se proposer à soi-même, ce sont les termes dont il s'étoit servi, de se séparer du Parlement et de s'abandonner, par ce moyen, et à la discrétion de M. le Prince et au retour de M. de la Rochefoucauld. Le troisième parti, qui est celui d'en former un troisième dans le royaume, a été rejeté par Son Altesse Royale, et parce qu'il peut avoir des suites trop dangereuses pour l'État, et parce qu'il ne pourroit réussir qu'en forçant le Parlement à prendre une conduite contraire à ses manières et à ses formes, ce qui est impossible, que par des moyens qui sont encore plus contraires à l'inclination et aux maximes de Monsieur.

« Le quatrième parti, qui est celui que Son Altesse Royale suit présentement, est celui-là même qui lui cause les peines et les inquiétudes où elle est, parce qu'en tenant quelque chose de tous les autres, il a presque tous les inconvénients de chacun, et n'a, à proprement parler, les avantages d'aucun. Pour obéir à Monsieur, je vais déduire mes sentiments sur tous les quatre. Quoique je pusse trouver, en mon particulier, mes avantages dans le raccommodement avec M. le Cardinal, et quoique, d'autre part, je sois si fort déclaré contre lui que mes avis, sur tout ce qui le regarde, puissent et doivent même être suspects, je ne balance pas à dire à Son Altesse Royale qu'elle ne peut, sans se déshonorer, prendre de tempérament sur cet article, vu la disposition de tous les parlements, de toutes les villes et de tous les peuples, et qu'elle le peut encore moins avec sûreté, vu la disposition des choses, celle de M. le Prince, etc. Les raisons de ce sentiment sautent aux yeux, et je ne les touche qu'en passant. Je supplie Monsieur de ne me point commander de m'expliquer sur le second parti, qui est celui de s'unir entièrement avec M. le Prince, pour deux raisons, dont la première est que les engagements que j'ai pris, en mon particulier et même par son consentement, avec la Reine, sur ce point, lui devroient donner lieu de croire que mes avis y pourroient être intéressés; et la seconde est que je suis convaincu que s'il étoit résolu à se séparer du Parlement, ce qui écherroit à délibérer ne seroit pas s'il faudroit s'unir à M. le Prince; mais ce qu'il faudroit que Monsieur fît pour tenir M. le Prince soumis à lui-même; et cette soumission de M. le Prince à Son Altesse Royale est une des principales raisons qui m'avoient obligé de lui proposer le tiers-parti, sur lequel il faut que je m'explique un peu plus au long, parce qu'il est comme nécessaire de le traiter conjointement avec le quatrième, qui est celui de prendre quelque chose de tous les quatre.

« M. le Prince a fait des pas vers l'Espagne, qui ne se peuvent jamais accorder, que par miracle, avec la pratique du Parlement; et lui ou ceux de son parti en font journellement vers la cour, qui s'accordent encore moins avec la constitution présente de ce corps. Monsieur est inébranlable dans la résolution de ne se point séparer de ce corps; ce qu'il seroit obligé de faire, s'il s'unissoit de tout point avec un prince, qui, d'un côté par ses négociations, ou au moins par celles de ses serviteurs, avec le Mazarin, donne des défiances continuelles à cette compagnie, et qui l'oblige en même temps, une fois ou deux par jour, par sa jonction publique avec l'Espagne, à se déclarer ouvertement contre lui. Il se trouve que Monsieur, dans le même instant qu'il ne peut s'unir avec M. le Prince, par la considération que je viens de vous dire, il se trouve, dis-je, qu'il est obligé d'empêcher que M. le Prince périsse, parce que sa ruine donneroit trop de force au Cardinal. Cela supposé, il ne reste plus de choix qu'entre le tiers-parti et celui que Son Altesse Royale suit aujourd'hui. Il est donc à propos, devant que d'entrer dans le détail et dans l'explication du tiers-parti, d'examiner les inconvénients et les avantages de ce dernier.

« Le premier avantage que je remarque, est qu'il a l'air de sagesse, ce qui est toujours bon, parce que la prudence est celle de toutes les vertus sur laquelle le commun des hommes distingue moins justement l'essentiel de l'apparent. Le second est que comme il n'est pas décisif, il laisse ou il paroît toujours laisser Son Altesse Royale dans la liberté du choix, et par conséquent dans la faculté de prendre ce qui lui pourra convenir dans le chapitre des accidents. Le troisième avantage de cette conduite, est que tant que Monsieur

la suivra, il ne renoncera pas à la qualité de médiateur, que sa naissance lui donne naturellement, et laquelle toute seule lui peut donner lieu en un moment, pourvu qu'il soit bien pris, de revenir avec bienséance et même avec fruit de tous les pas désagréables à la cour qu'il a faits jusques ici et qu'il sera peut-être obligé de faire à l'avenir. Voilà, à mon sens, les trois sortes d'utilités qui se peuvent remarquer dans la conduite que Monsieur a prise. Pesons-en les inconvénients : ils se présentent en foule, et ma plume auroit peine à les démêler. Je ne m'arrête qu'au capital, parce qu'il embrasse tous les autres.

« Son Altesse Royale offense tous les partis en donnant de la force à l'unique avec lequel elle ne veut point de réconciliation, assez apparemment pour abattre le sien propre aussi bien que les autres, et trop même certainement pour obliger celui de M. le Prince à s'accommoder avec la cour; et cela justement dans le moment même qu'il lui en donne un prétexte très-spécieux, puisqu'il assiste tous les jours aux délibérations d'une compagnie qui condamne ses armes et qui enregistre, sans y balancer, les déclarations contre lui. Monsieur voit et sent plus que personne l'importance de cet inconvénient, mais il croit, au moins en des instants, que la garantie du Parlement et de Paris l'en peut défendre en tout cas; ce que j'ai toujours pris la liberté de lui contester avec tout le respect que je lui dois, parce qu'il ne se peut que le Parlement, en continuant à se contenir dans les formes, ne tombe à rien dans la suite d'une guerre civile, et que la ville que Monsieur laisse dans le cours ordinaire de sa soumission au Parlement ne courre sa fortune, parce qu'elle suivra sa conduite. C'est proprement cette conduite qui, en dépit de toute la

France et même de toute l'Europe, rétablira le Cardinal par les mêmes moyens par lesquels elle l'a déjà ramené dans le royaume. Il le vient de traverser avec quatre ou cinq mille aventuriers, quoique Monsieur ait un nombre de troupes considérable, pour le moins aussi bonnes et aussi aguerries que celles qui ont conduit ce ministre à Poitiers; quoique la plupart des parlements soient déclarés contre lui; quoiqu'il n'y ait presque pas une grande ville dans l'État de laquelle la cour se puisse assurer; quoique tous les peuples soient enragés contre le Mazarin. Ceci paroît un prodige, il n'est rien moins; car qu'y a-t-il de plus naturel, quand l'on fait réflexion que ce Parlement n'agissant que par des arrêts qui, en défendant les levées et le divertissement des deniers du Roi, favorisent beaucoup plus le Cardinal qu'ils ne lui font de mal en le déclarant criminel; quand l'on pense que ces villes dont le branle naturel est de suivre celui du Parlement, font justement comme lui, et quand l'on songe que ces gens de guerre n'ont de mouvement que par des ressorts, qui, par la considération des égards que Son Altesse Royale observe vers le Parlement, ont une infinité de rapports nécessaires avec un corps dont l'application particulière et la pratique journalière est de condamner ce mouvement? Il paroît aux étrangers que Monsieur conduit le Parlement, parce que cette compagnie déclame comme lui contre le Cardinal. Dans le vrai, le Parlement conduit Monsieur, parce qu'il fait que Monsieur ne se sert que très-médiocrement des moyens qu'il a en main pour nuire au Cardinal. L'appréhension de déplaire à ce corps est l'un des motifs qui l'ont empêché de faire agir ses troupes, et de travailler aussi fortement qu'il le pouvoit à en faire de nouvelles.

« La même politique voudra qu'il compense la jonction qu'il va faire de ses régiments avec l'armée de M. de Nemours, par la complaisance et même l'approbation qu'il donnera, par sa présence, à toutes les délibérations que l'on fera, même avec fureur, contre leur marche. Ainsi il offensera la Reine, il outrera le Cardinal, il ne satisfera pas M. le Prince, il ne contentera pas les Frondeurs. Il sera agité par toutes ces vues, encore plus qu'il ne l'a été jusqu'ici, parce que les objets qui les lui donnent se grossiront à tous les instants, et la catastrophe de la pièce sera le retour d'un homme dont la ruine est crue si facile que le rétablissement n'en peut être que très-honteux. J'ai pris la liberté de proposer à Son Altesse Royale un remède à ces inconvénients, et je l'expliquerai encore en ce lieu, pour ne manquer à rien de ce qu'elle m'a commandé de lui déduire.

« Elle m'a fait l'honneur de me dire plusieurs fois, que l'obstacle le plus grand qu'elle trouve à se résoudre à un parti décisif, qu'elle avoue être nécessaire s'il est possible, est qu'elle ne le peut faire par elle-même sans se brouiller avec le Parlement, parce que le Parlement n'en peut jamais prendre un de cette nature par la raison de l'attachement qu'il a à ses formes, et qu'elle le peut encore moins du côté de M. le Prince, et par cette même considération et par celle de la juste défiance qu'elle a des différentes cabales, qui ne partagent pas, mais qui divisent son parti. Ces deux vues sont assurément très-sages et très-judicieuses, et ce sont celles qui m'avoient obligé de proposer à Monsieur un moyen qui me paroissoit presque sûr pour remédier aux deux inconvénients que l'on ne peut nier être très-considérables et très-dangereux.

« Ce moyen étoit que Monsieur formât un tiers-parti composé des parlements et des grandes villes du royaume, indépendant et même séparé, par profession publique, des étrangers et de M. le Prince même, sous le prétexte de son union avec eux. L'expédient qui me paroissoit propre à rendre ce moyen possible, étoit que Monsieur s'expliquât, dans les chambres assemblées, clairement et nettement de ses intentions, en disant à la compagnie : que la considération qu'il avoit eue jusqu'ici pour elle l'avoit obligé à agir contre ses vues, contre sa sûreté, contre sa gloire; qu'il louoit son intention, mais qu'il la prioit de considérer que la conduite ambiguë qu'elle produisoit, anéantiroit celle à laquelle tout le royaume conspiroit contre le cardinal Mazarin; que ce ministre, qui étoit l'objet de l'horreur de tous les peuples, triomphoit de leurs haines avec quatre ou cinq mille hommes, qui l'avoient conduit en triomphe à la cour, parce que le Parlement donnoit tous les jours des arrêts en sa faveur, au moment même qu'il déclamoit avec le plus d'aigreur contre lui; que lui Monsieur étoit demeuré, par la complaisance qu'il avoit pour ce corps, dans des ménagements qui avoient en leur manière contribué aux mêmes effets; que le mal augmentant, il ne pouvoit plus s'empêcher d'y chercher des remèdes; qu'il n'en manquoit pas, mais qu'il étoit bien aise de les concerter avec la compagnie, qui devoit aussi, de son côté, prendre une bonne résolution et se fixer pour une bonne fois aux moyens efficaces de chasser le Mazarin, puisqu'elle avoit jugé tant de fois que son expulsion étoit de la nécessité du service du Roi; que l'unique moyen pour y parvenir étoit de bien faire la guerre, et que pour la bien faire, il la falloit faire sans scrupule; que le seul qu'il prétendoit dorénavant d'y conserver étoit celui qui regardoit les ennemis de l'État, avec lesquels il déclaroit qu'il ne vouloit ni union, ni même commerce; qu'il ne prétendoit pas qu'on lui eût grande obligation de ce sentiment, parce qu'il sentoit ses forces et qu'il connoissoit qu'il n'avoit aucun besoin de leurs secours; que par cette considération, et encore plus par celle du mal que la liaison avec les étrangers peut toujours faire à la couronne, il n'approuvoit ni ne concouroit à rien de ce que M. le Prince avoit fait à cet égard; mais qu'à la réserve de cet article, il étoit résolu de ne plus garder de mesures et de faire comme lui, de lever des hommes et de l'argent; de se rendre maître du bureau, de se saisir des deniers du Roi et de traiter comme ennemis ceux qui s'y opposeroient, en quelque forme et en quelque manière que ce pût être. Je croyois que Son Altesse Royale pouvoit ajouter : que la compagnie n'ignoroit pas que le peuple de Paris étant aussi bien intentionné pour lui qu'il l'étoit, il lui étoit plus aisé d'exécuter ce qu'il lui proposoit que de le dire; mais que la considération qu'il avoit pour elle, faisoit qu'il vouloit bien lui donner part de sa résolution devant que de la porter à l'Hôtel de Ville, où il étoit résolu de la déclarer dès l'après-dînée, et d'y délivrer en même temps ses commissions.

« Je supplie Monsieur de se ressouvenir que lorsque je lui proposai ce parti, je pris la liberté de l'assurer, sur ma tête, que ce discours étant accompagné des circonstances que je lui marquai en même temps, c'est-à-dire d'assemblée de noblesse, de clergé, du peuple, ne recevroit pas un mot de contradiction. J'allai plus loin, et je me souviens que je lui dis que le Parlement qui n'y donneroit, le premier jour, que par étonnement, y donneroit le second du meilleur de

son cœur. Les compagnies sont ainsi faites, et je n'en ai vu aucune dans laquelle trois ou quatre jours d'habitude ne fassent recevoir pour naturel ce qu'elles n'ont même commencé que par contrainte. Je représentai à Monsieur que quand il auroit mis ses affaires en cet état, il ne devroit plus craindre que le Parlement se séparât de lui; il ne pourroit plus appréhender d'être livré à la cour par les négociations des différentes cabales du parti des princes, puisque ceux qui, dans le Parlement, étoient dans les intérêts de la cour, en auroient un trop personnel et trop proche pour laisser pénétrer leurs sentiments, et puisque M. Prince seroit lui-même si dépendant de Son Altesse Royale, que son principal soin seroit de le ménager. Car il n'y auroit, à mon opinion, aucun lieu d'appréhender qu'il se fût raccommodé à la cour si Monsieur eût pris ce parti, vu l'état des choses, la force de celui de Monsieur, la déclaration du public et les mesures secrètes que Son Altesse Royale eût pu garder avec lui. Elle sait mieux que personne si elle n'est pas maîtresse absolue de Paris, et si, quand il lui plaira de parler décisivement en fils de France, et en fils de France qui est et qui se sent chef d'un grand parti, il y a un seul homme dans le Parlement et dans l'Hôtel de Ville qui ose, je ne dis pas lui résister, mais le contredire. Elle n'aura pas sans doute oublié que je lui avois proposé, en même temps, des préalables pour le dehors qui n'étoient ni éloignés ni difficiles; le ralliement du débris des troupes de M. de Montrose, le licenciement de celles de Neubourg, la déclaration de huit ou dix des plus grandes villes du royaume. Monsieur n'a pas voulu entendre à ce parti, parce qu'il le croit d'une suite trop dangereuse pour l'État; Dieu veuille que celui qu'il a pris ne lui soit pas plus périlleux, et que

la confusion où apparemment elle le jettera, ne soit pas plus à craindre que la commotion dans laquelle il y auroit un fils de France au gouvernail. J'avois dans Paris trois cents officiers à moi, et le vicomte de Lamet avoit ménagé deux mille chevaux du licenciement de Neubourg. J'étois encore assuré des villes de Troyes, de Limoges, de Marville, de Senlis et de Toulouse. »

Voilà ce que j'écrivis sur la table du cabinet des livres, en moins de deux heures. Je le lus à Monsieur en présence de M. le président de Bellièvre, qui l'approuva et l'appuya avec bien plus de force que je n'avois fait moi-même. La contestation s'échauffa, Monsieur soutenant que sans un fracas de cette nature (c'est ainsi qu'il l'appela), il empêcheroit bien que le Parlement ne se déclarât contre la marche des troupes de M. de Nemours, qui étoit ce qu'il appréhendoit plus que toutes choses, parce qu'il y alloit joindre les siennes. Vous verrez qu'il ne se trompa pas dans cette vue. Il est vrai encore que je ne fus pas moins trompé sur un autre chef : car je soutins toujours à Monsieur, avec le président de Bellièvre qui étoit de mon avis, qu'il ne seroit pas en son pouvoir d'empêcher que le Parlement ne procédât à l'exécution de la déclaration contre M. le Prince, quoiqu'il eût donné arrêt par lequel il s'engageoit de ne le pas faire, jusqu'à ce que le Cardinal fût hors du royaume. Car la cour trouva si peu de jour à cette exécution, du côté du Parlement, qu'elle n'osa même la lui proposer.

Ces succès contribuèrent beaucoup à sa perte; car ils l'endormirent et ils ne le sauvèrent pas. J'entrerai dans la suite de ce détail, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa dans cette conversation, touchant ma promotion au cardinalat, de cette

promotion qui se fit en effet justement en ce temps-là.

Monsieur, qui étoit l'homme du monde le plus éloigné de croire que l'on fût capable de parler sans intérêt, me dit, dans la chaleur de la dispute, qu'il ne concevoit pas celui que je pouvois m'imaginer dans un parti qui, en rompant toutes les mesures avec la cour, feroit assurément révoquer ma nomination. Je lui répondis que j'étois à l'heure qu'il étoit cardinal, ou que je ne le serois de longtemps; mais que je le suppliois d'être persuadé que, quand ma promotion dépendroit de ce moment, je ne changerois en rien mes sentiments, parce que je les lui disois pour son service et nullement pour mes intérêts. « Et vous n'avez, Mon« sieur, ajoutai-je, pour vous bien persuader de cette « vérité, qu'à vous ressouvenir, s'il vous plaît, que le « propre jour que la Reine m'a nommé, je lui ai dé« claré à elle-même que je ne quitterois jamais votre « service, en vous donnant le conseil que je croirois « le plus conforme à votre gloire. Je crois que je lui « tiens aujourd'hui fidèlement ma parole : et pour « vous le faire voir, je supplie très-humblement Votre « Altesse Royale de lui envoyer le mémoire que je « viens d'écrire. »

Monsieur eut honte de ce qu'il m'avoit dit. Il me fit mille honnêtetés. Il jeta le mémoire dans le feu, et il sortit du cabinet tout aussi ahuri, me dit à l'oreille le président de Bellièvre, qu'il y étoit entré.

Je vous viens de dire que j'avois répondu à Monsieur que j'étois cardinal à l'heure où je lui parlois, ou que je ne le serois de longtemps. Je ne m'étois trompé que de peu; car je le fus effectivement cinq ou six jours après [le 18 février 1652]. J'en reçus la nouvelle le dernier de ce mois de février, par un courrier que le Grand-Duc me dépêcha. Je vous dirai comme

la chose se passa à Rome, après que je vous aurai fait des excuses de vous avoir sans doute autant ennuyée que j'ai fait, et par la longueur de ce dernier mémoire, et par celle du discours de Monsieur à M. d'Amville, qui sont remplis de mille circonstances que vous aurez déjà trouvées comme semées dans les différents endroits de cet ouvrage. Mais comme la plupart de ces circonstances sont celles qui ont formé ce corps monstrueux et presque incompréhensible, même dans le genre du merveilleux historique, dans lequel il semble que tous les membres n'ayent pu avoir aucuns mouvements qui leur fussent naturels, et même qui ne fussent contraires les uns aux autres; j'ai cru qu'il étoit même heureux de rencontrer, dans le cours de cette narration, une matière qui m'obligeât de les ramasser toutes ensemble, afin que vous puissiez, avec plus de facilité, découvrir d'un coup d'œil ce qui n'étant que répandu dans les lieux différents, offusque la vérité de l'histoire par des contradictions que rien ne peut jamais démêler, que l'assemblage des raisonnements et des faits. Je reviens à ma promotion.

Vous avez vu, dans le deuxième volume de cette histoire, que j'avois envoyé à Rome l'abbé Charrier, qui trouva la face de cette cour tout à fait changée, par la retraite plutôt que par la disgrâce de la signora Olimpia [Maldachini Panfilio], belle-sœur du Pape. Innocent [J. B. Panfilio] s'étoit laissé toucher à des manières de réprimande que l'Empereur, à l'instigation des jésuites, lui avoit fait faire par son nonce de Vienne. Il ne voyoit plus la signora; et il soulageait le cruel ennui que l'on a toujours cru qu'il en avoit, par des conversations assez fréquentes avec Madame la princesse de Rossane, femme de son neveu, qui, quoique très-spirituelle, n'approchoit pas du génie de la

signora, mais qui, en récompense, étoit beaucoup plus jeune et beaucoup plus belle. Elle s'acquit effectivement du pouvoir sur son esprit, et au point que la signora Olimpia en eut une cruelle jalousie, qui, en donnant encore de nouvelles lumières à son esprit déjà extrêmement éclairé et habile par lui-même, lui fit enfin trouver le moyen de ruiner sa belle-fille auprès du Pape, et de rentrer dans sa première faveur. Ma nomination tomba justement dans le temps où celle de Madame la princesse de Rossane étoit la plus forte; et il parut, en cette occasion, que la fortune voulut réparer la perte que j'avois faite en la personne de Pancirolle. C'est le seul endroit de ma vie où je l'ai trouvée favorable. Je vous ai dit ailleurs les raisons pour lesquelles j'avois lieu de croire que Madame la princesse de Rossane me le pouvoit être, et sans comparaison davantage que la signora Olimpia, qui ne faisoit rien qu'à force d'argent, et vous croyez aisément qu'il n'eût pas été aisé de me résoudre à en donner pour un chapeau.

L'abbé Charrier trouva à Rome tout ce que j'y avois espéré de Madame de Rossane, et le premier avis qu'elle lui donna, fut de se défier au dernier point de l'ambassadeur, qui joignoit aux ordres secrets que la cour lui avoit donnés contre moi, la passion effrénée qu'il avoit lui-même pour la pourpre. L'abbé Charrier profita très-habilement de cet avis, car il joua toujours l'ambassadeur en lui témoignant une confiance abandonnée, et en lui faisant voir, en même temps, la promotion très-éloignée. La haine que le Pape avoit conservée depuis longtemps pour la personne de M. le cardinal Mazarin, contribua à ce jeu, et l'intérêt de Monsignor Chigi, secrétaire d'État, qui a été depuis Alexandre VII, y concourut aussi avec beaucoup d'effet.

Il étoit assuré du chapeau pour la première promotion, et il n'oublia rien de ce qui la pouvoit avancer. Monsignor Azolini, qui étoit secrétaire des brefs et qui avoit été attaché à Pancirolle, avoit hérité de son mépris pour le Cardinal et de sa bonne volonté pour moi. Ainsi M. le bailli de Valancey fut amusé; et il ne fut même averti de la promotion qu'après qu'elle fut faite. Le pape Innocent m'a dit qu'il savoit, de science certaine, qu'il avoit dans sa poche la lettre du Roi pour la révocation de ma nomination, avec ordre toutefois de ne la pas rendre que dans la dernière nécessité et à l'entrée du consistoire où les cardinaux seroient déclarés; et l'abbé Charrier m'avoit dépêché deux courriers pour me donner le même avis. Ce qui est constant, et que j'ai su depuis par Champfleury, capitaine des gardes de M. le Cardinal, c'est qu'aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de ma promotion, qu'il apprit à Saumur, il lui commanda à lui Champfleury d'aller chez la Reine en diligence, et de la conjurer de sa part de se contraindre et d'en faire paroître de la joie.

Je ne puis m'empêcher, en cet endroit, de rendre honneur à la vérité, et de faire justice à mon imprudence, qui faillit à me faire perdre le chapeau. Je m'imaginai, et très-mal à propos, qu'il n'étoit pas de la dignité du poste où j'étois de l'attendre, et que ce petit délai de trois ou quatre mois que Rome fut obligée de prendre pour régler une promotion de seize sujets, n'étoit pas conforme aux paroles qu'elle m'avoit données, ni aux recherches qu'elle m'avoit faites. Je me fâchai, et j'écrivis une lettre offensive à l'abbé Charrier, sur un ton qui n'étoit assurément ni du bon sens, ni de la bienséance. C'est la pièce la plus passable, pour le style, de toutes celles que j'aie jamais faites (je l'ai cherchée pour l'insérer ici, et je

ne l'ai pu retrouver). La sagesse de l'abbé Charrier, qui la supprima à Rome, fit qu'elle me donna de l'honneur par l'événement; parce que tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié, et même consacré par le succès. Il ne m'empêcha pas d'en avoir une véritable honte; je la conserve encore, et il me semble que je répare en quelque façon ma faute en la publiant. Je reprends le fil de ma narration.

CHAPITRE XXXV

LE PRINCE DE CONDÉ ET LE MARÉCHAL DE TURENNE A BLEINEAU.

16 Février, — 10 Avril. — Assemblée des Chambres. — Plaintes du duc d'Orléans. — Les soldats allemands du duc de Nemours. — Le président Bailleul. — Les communes doivent courre sus aux soldats du duc de Nemours. — Arrêts du Parlement contre Mazarin. — Les rentes sur l'Hôtel de Ville. — Cérémonial romain relatif aux cardinaux. — Chavigny revient à Paris. — MM. de Gaucourt, de Rohan et de Chavigny essayent de décrier le cardinal de Retz auprès de Monsieur. — Rarai, Goulas, Béloi partisans déclarés de M. le Prince. — *Les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures.* — *C'est un plaisir de connaître la méchanceté des gens couverte du nom de zèle, et leur sottise déguisée en pénétration.* — Le cardinal de Retz obligé de sortir incognito dans Paris. — Entreprise des partisans de M. le Prince contre Retz. — *Que l'on me pende ce coquin à cette grille!* — Madame de Sévigné. — Le cardinal de Retz réclame d'elle les bons offices que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure et sainte amitié. — Mademoiselle de la Loupe, belle et précieuse. — La pourpre soumise. — Vaine espérance. — Madame d'Olonne. — Affaires de Guienne. — M. le Prince et le comte d'Harcourt. — Combats. — Les villes de Saintes, Bourg, Libourne et Bergerac. — Le prince de Conti à Caude-Coste. — Hardiesse de M. le Prince. — Miradoux assiégée. — La Rochefoucauld, Marsin, Montespan, Lilebonne et le chevalier de Créqui. — M. le Prince à Agen et à Bordeaux. — Il se rend à Paris sur l'avis de M. de Rohan. — Chavigny et Gaucourt. — Le duc de Nemours à Mantes. — L'armée de M. le Prince autour de Paris. — Conférences des amis de M. le Prince avec Monsieur. — Le cardinal de Retz se couvre en parlant à Monsieur. — *Allez au diable, vous et vos officiers étrangers!* — Orléans assiégé. — Mademoiselle de Montpensier, Mesdames de Fiesques et de Frontenac à Orléans. — *Les murailles de Jéricho étant tombées au son des trompettes, celles d'Orléans devront s'ouvrir au son du violon.* — M. de Rohan aimait beaucoup les violons. — L'entrée d'Orléans refusée au garde des sceaux Molé. — MM. de Beaufort et de Nemours — Turenne commande en chef l'armée du Roi. — Le lieutenant général baron de Sirot tué. — Querelle des deux beaux-frères. — Mademoiselle accommode ce différend. — L'armée de M. le Prince à Montargis. — Le prince en prend le commandement. — Combat de Bleineau. — Nemours blessé. — Turenne se retire à Briare. — *Il est difficile de juger qui eut plus de gloire dans cette journée, de M. le Prince ou de Turenne.* — Turenne sauve la cour. — Mécontente-

ment de Monsieur. — Il redoute le séjour de M. le Prince à Paris. — Monsieur va le recevoir à Juvisy. — Déclaration de l'Hôtel de Ville contre M. le Prince. — Joie du duc d'Orléans. — Troubles à Paris.

J'en étois demeuré, ce me semble, au 16 février de l'année 1652.

Il y eut, le lendemain 17, une assemblée des chambres, dans laquelle vous verrez, à mon avis, plus que suffisamment, comme dans un tableau raccourci, ce qui se passa dans toutes celles qui furent même assez fréquentes, depuis ce jour jusques au premier d'avril. Monsieur y prit d'abord la parole pour représenter à la compagnie que la lettre du Roi, qui y avoit été lue le 15 et qui le taxoit de donner la main à l'entrée des ennemis dans le royaume, ne pouvoit être que l'effet des calomnies dont on le noircissoit dans l'esprit de la Reine; que les gens de guerre que M. de Nemours amenoit, étoient des Allemands, auxquels l'on ne pouvoit pas donner ce nom, etc. Voilà ce qui occupa proprement toutes les assemblées dont je vous viens de parler. Le président de Bailleul qui présidoit, les commençant presque toutes par l'exagération de la nécessité de délibérer sur la lettre de Sa Majesté; les gens du Roi concluant toujours à commander aux communes de courre sus aux troupes de M. de Nemours, et Monsieur ne se lassant point de soutenir qu'elles n'étoient point espagnoles, et qu'après la déclaration qu'il faisoit, qu'aussitôt que le Cardinal seroit hors du royaume, elles se mettroient à la solde du Roi, il étoit fort superflu d'opiner sur leur sujet. Cette contestation recommençoit presque tous les jours, même à différentes reprises; et il est vrai, comme je vous viens de le dire, que Monsieur en éluda toujours la délibération. Mais il est vrai aussi que ce faux avantage l'amusa, et qu'il fut si aise d'avoir ce qu'on lui

avoit soutenu qu'il n'auroit pas, qu'il ne voulut pas seulement examiner si ce qu'il avoit lui suffisoit; c'est-à-dire qu'il ne distingua pas assez entre la connivence et la déclaration du Parlement. Le président de Bellièvre lui dit très-sagement, douze ou quinze jours après la conversation dont je vous viens de parler, que lorsque l'on a à combattre l'autorité royale... (*Sic*) peut être très-pernicieuse par l'événement; il lui expliqua ce dictum très-sensément. Vous en voyez la substance d'un coup d'œil.

Hors la contestation dont je viens de vous rendre compte, dans laquelle il y eut toujours quelque grain de ce contradictoire que je vous ai tant de fois expliqué, il n'y eut rien dans toutes ces assemblées des chambres qui soit digne, à mon sens, de votre curiosité. On lut en quelques-unes les réponses que la plupart des parlements de France firent, en ce temps-là, à celui de Paris, toutes conformes à ces intentions, en ce qu'ils lui donnoient part des arrêts qu'ils avoient rendus contre le Cardinal. L'on employa les autres à pourvoir à la conservation des fonds destinés au payement des rentes de l'Hôtel de Ville et des gages des officiers. On résolut, dans celle du 13 mars, de faire, sur ce sujet, une assemblée des cours souveraines dans la chambre de Saint-Louis. Je ne me trouvai à aucunes de celles qui furent faites depuis le premier mars, et parce que le cérémonial romain ne permet pas aux cardinaux de se trouver en aucunes cérémonies publiques jusques à ce qu'ils aient reçu le bonnet, et parce que cette dignité ne donnant aucun rang au Parlement, que lorsqu'on y suit le Roi, la place que je n'y pouvois avoir en son absence que comme Coadjuteur, qui est au-dessous de celle des ducs et pairs, ne se fût pas bien accordée avec la prééminence de la pourpre.

Je vous confesse que j'eus une joie sensible d'avoir un prétexte et même une raison de ne me plus trouver à ces assemblées, qui, dans la vérité, étoient devenues des cohues, non pas seulement ennuyeuses, mais insupportables. Je vous ferai voir que, dans la suite, elles n'eurent pas beaucoup plus d'agrément, après que j'aurai touché, le plus légèrement qu'il me sera possible, un petit détail qui concerne Paris, et quelque chose en général de ce qui regarde la Guienne.

Vous vous pouvez ressouvenir que je vous ai parlé de M. de Chavigny dans ce troisième volume de cet ouvrage, et que je vous ai dit qu'il se retira en Touraine un peu après que le Roi eut été déclaré majeur. Il ne trouva pas le secret de s'y savoir ennuyer, mais il s'y ennuya beaucoup en récompense, et au point qu'il revint à Paris aussitôt qu'il en eut un prétexte; et ce prétexte fut la nécessité qu'il trouva, dans les avis que M. de Gaucourt lui donna, de remédier aux cabales que je faisois auprès de Monsieur, contre les intérêts de M. le Prince. Ce M. de Gaucourt étoit homme de grande naissance, car il étoit de la maison de ces puissants et anciens comtes de Clermont en Beauvoisis, si fameux dans nos histoires. Il avoit de l'esprit et du savoir-faire, mais il s'étoit trop érigé en négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. Il étoit attaché à M. le Prince; il avoit à Paris sa principale correspondance; et son principal soin fut, au moins à ce qu'il m'en parut, de me ruiner dans l'esprit de Monsieur. Comme il n'y trouvoit pas de facilité, il recourut à M. de Chavigny, qui revint à Paris en diligence, ou par cette raison, ou sous ce prétexte. M. de Rohan, qui y arriva dans ce temps-là, très-satisfait de la défense d'Angers, quoiqu'elle eût été fort médiocre, se joignit à eux pour

ce même effet. Ils m'attaquèrent en forme, comme fauteur couvert du Mazarin; et cependant que leurs émissaires gagnoient ceux de la lie du peuple qu'ils pouvoient corrompre par argent, ils n'oublièrent rien pour ébranler Monsieur par leurs calomnies, qui étoient appuyées de toute l'intrigue du cabinet, dans laquelle Rarai, Beloi et Goulas, partisans de M. le Prince, n'étoient pas ignorants.

J'éprouvai, en ce rencontre, que les plus habiles courtisans peuvent être de fort grosses dupes, quand ils se fondent trop sur leurs conjectures. Celles que ces Messieurs tirèrent de ma promotion au cardinalat, furent que je n'avois obtenu le chapeau que par le moyen des grands engagements que j'avois pris avec la cour. Ils agirent sur ce principe; ils me déchirèrent auprès de Monsieur sur ce titre. Comme il en savoit la vérité, il s'en moqua. Ils m'établirent dans son esprit au lieu de m'y perdre; parce qu'en fait de calomnie, tout ce qui ne nuit pas sert à celui qui est attaqué; et vous allez voir le piége que les attaquants se tendirent à eux-mêmes à cette occasion. Je disois un jour à Monsieur, que je ne concevois pas comme il ne se lassoit pas de toutes les sottises qu'on lui disoit tous les jours contre moi, sur le même ton, et il me répondit en ces propres termes : « Ne comptez-vous pour « rien le plaisir que l'on a à connoître, tous les matins, « la méchanceté des gens couverte du nom de zèle, « et tous les soirs, leurs sottises déguisées en pénétra-« tion? » Je dis à Monsieur que je recevois cette parole avec respect, et comme une grande et belle leçon pour tous ceux qui avoient l'honneur d'approcher des grands princes.

Ce que les serviteurs de M. le Prince faisoient contre moi parmi le peuple, faillit à me coûter plus cher. Ils

avoient des criailleurs à gages, qui m'étoient plus incommodes, en ce temps-là, qu'ils ne l'avoient été auparavant, parce qu'ils n'osoient paroître devant la nombreuse suite de gentilhommes et de livrées qui m'accompagnoient. Comme je n'avois pas encore reçu le bonnet, que les cardinaux françois ne prennent que de la main du Roi, à qui le courrier du Pape est dépêché à cet effet, je ne pouvois plus marcher en public qu'*incognito*, selon les règles du cérémonial; et ainsi, lorsque j'allois au Luxembourg, c'étoit toujours dans un carrosse gris et sans livrées, et je montois même dans le cabinet des livres par le petit degré, qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand escalier et le grand appartement. Un jour que j'y étois avec Monsieur, Bruneau y entra tout effaré, pour m'avertir qu'il y avoit dans la cour une assemblée de deux ou trois cents de ces criailleurs, qui disoient que je trahissois Monsieur et qu'ils me tueroient.

Monsieur me parut consterné à cette nouvelle. Je le remarquai, et l'exemple du maréchal de Clermont, assommé entre les bras du Dauphin, qui, tout au plus, ne pouvoit pas avoir eu plus de peur que j'en voyois à Monsieur, me revenant dans l'esprit, je pris le parti que je crus le plus sûr, quoiqu'il parût plus hasardeux; parce que je ne doutai point que la moindre apparence que Son Altesse Royale laisseroit échapper à la frayeur, ne me fît assassiner; et parce que je doutai encore moins que l'appréhension de déplaire à ceux qui crioient contre le Mazarin, dont il redoutoit le murmure jusques au ridicule, joint à son naturel qui craignoit tout, ne lui en fît donner beaucoup plus qu'il n'en falloit pour me perdre. Je lui dis que je le suppliois de me laisser faire, et qu'il verroit, dans peu, quel mépris l'on devoit faire de ces canailles

achetées à prix d'argent. Il m'offrit ses gardes; mais d'une manière à me faire connoître que je lui faisois fort bien ma cour de ne les pas accepter. Je descendis, quoique M. le maréchal d'Estampes se fût jeté à genoux devant moi pour m'en empêcher; je descendis, dis-je, avec Château-Renaut et d'Haqueville, qui étoient seuls avec moi, et j'allai droit à ces séditieux, en leur demandant qui étoit leur chef. Un gueux d'entre eux, qui avoit une vieille plume jaune à son chapeau, me répondit insolemment : « C'est moi. » Je me tournai du côté de la rue de Tournon, en disant : « Gardes de « la porte, que l'on me pende ce coquin à ces grilles. » Il me fit une profonde révérence; il me dit qu'il n'avoit pas cru manquer au respect qu'il me devoit; qu'il étoit venu seulement avec ses camarades pour me dire que le bruit couroit que je voulois mener Monsieur à la cour et le raccommoder avec le Mazarin; qu'ils ne le croyoient pas; qu'ils étoient mes serviteurs et prêts à mourir pour mon service, pourvu que je leur promisse d'être toujours bon Frondeur. Ils m'offrirent de m'accompagner; mais je n'avois pas besoin de cette escorte pour le voyage que j'avois résolu, comme vous l'allez voir. Il n'étoit pas au moins fort long, car Madame de la Vergne, mère de Madam de la Fayette, et qui avoit épousé en secondes noces le chevalier de Sévigné[1], logeoit où loge présentement Madame sa fille.

Cette Madame de la Vergne étoit honnête femme dans le fond, mais intéressée au dernier point et plus susceptible de vanité pour toutes sortes d'intrigues sans exception, que femme que j'aie jamais connue.

1. C'était l'oncle de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné. — Voy. la Notice de Ph.-H. de Grouvelle sur les amis de Madame de Sévigné, en tête de l'édition des Lettres (I, p. CXVII).

Celle dans laquelle je lui proposai, ce jour-là, de me rendre de bons offices, étoit d'une nature à effaroucher d'abord une prude. J'assaisonnai mon discours de tant de protestations de bonnes intentions et d'honnêtetés, qu'il ne fut pas rebuté : mais aussi ne fut-il reçu que sous les promesses solennelles que je fis de ne prétendre jamais qu'elle étendît les offices que je lui demandois au delà de ceux que l'on peut rendre en conscience, pour procurer une bonne, chaste, pure et sainte amitié. Je m'engageai à tout ce qu'on voulut. On prit mes paroles pour bonnes, et l'on se sut même très-bon gré d'avoir trouvé une occasion toute propre à rompre, dans la suite, le commerce que j'avois avec Madame de Pomereux, que l'on ne croyoit pas si innocent. Celui dans lequel je demandai que l'on me servît, ne devoit être que tout spirituel et tout angélique ; car c'étoit celui de Mademoiselle de la Loupe [Catherine Henriette d'Angènes], que vous avez vue depuis sous le nom de Madame [la comtesse] d'Olonne[1].

1. Saint-Évremond nous a laissé de Madame d'Olonne, femme de Louis de la Trémoille, comte d'Olonne, le portrait suivant, qui répond à ce que le cardinal de Retz dit de la beauté de cette personne :

« Vous seule êtes au-dessus des arts qui savent flatter et embellir ; ils n'ont jamais travaillé pour vous que malheureusement ; jamais sans vous avoir beaucoup intéressé et fait perdre autant d'avantages à une personne accomplie, qu'ils ont accoutumé d'en donner à celles qui ne le sont pas.

« Je ne m'amuserai point à des louanges générales, aussi vieilles que le siècle ; le soleil ne me fournira point de comparaison pour vos yeux, ni les fleurs pour votre teint. Je pourrois parler de la régularité du visage, de la délicatesse des traits, des agréments de la bouche, de ce cou si poli et si bien tourné, de cette gorge si bien formée. Mais au delà des plus curieuses observations, il y a mille choses à penser qu'on ne peut bien dire, et mille choses qu'on sent mieux que l'on ne pense.

« Après vous avoir admiré, ce que je trouve de plus extraordinaire est que vous ayez comme ramassé en vous les charmes divers

Elle m'avoit fort plu quelques jours auparavant, dans une petite assemblée qui s'étoit faite dans le cabinet de Madame ; elle étoit jolie, elle étoit belle, elle étoit précieuse par son air et par sa modestie. Elle logeoit tout proche de Madame de la Vergne ; elle étoit amie intime de Mademoiselle sa fille ; elles avoient même percé une porte par laquelle elles se voyoient sans sortir du logis. L'attachement que M. le chevalier de Sévigné avoit pour moi, l'habitude que j'avois dans sa maison et ce que je savois de l'adresse de sa femme, contribuèrent beaucoup à mes espérances. Elles se trouvèrent fort vaines par l'événement ; car bien que l'on ne m'arrachât pas les yeux ; bien que l'on ne m'étouffât pas à force de m'interdire les soupirs ; bien que je m'aperçusse, à de certains airs, que l'on n'étoit pas fâché de voir la pourpre soumise, tout armée et tout éclatante qu'elle étoit, l'on se tint toujours sur un

des différentes beautés : ce qui surprend, ce qui plaît, ce qui flatte, ce qui pique, ce qui touche. Ceux qui n'étoient nés ni pour donner ni pour recevoir de l'amour, conservent la première de ces qualités et perdent malheureusement l'autre. De là vient qu'il y a quelque ressemblance entre la chaleur de vos âmes et la passion de vos amants ; qu'on ne sauroit vous admirer sans intérêt ; que le jugement des simples spectateurs n'est pas libre. De là vient, enfin, que tout aime où vous êtes, excepté vous qui demeurez seule insensible.

« Oui, Madame, on n'est pas moins touché de vous entendre que de vous voir. Vous pourriez donner de l'amour toute voilée et faire voir en France, comme on a vu en Espagne, quelque aventure de la *belle invisible*.

« On n'a jamais remarqué tant de politesse qu'en vos discours ; ce qui est surprenant, rien de si vif et de si juste ; des choses si heureuses et si bien pensées.

« Les femmes, vos ennemies déclarées, sont contraintes de vous avouer mille avantages que vous avez reçus de la nature. Il y a des occasions où nous sommes obligés de leur confesser qu'on pourroit les ménager mieux, et que vous n'en faites pas toujours ce que d'autres en sauroient faire. » (*OEuvres mêlées*, I, p. 60, 62, 63.) Voy. aussi plus spécialement l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-Rabutin, qui raconte longuement les galanteries de Madame d'Olonne.

pied de sévérité, ou plutôt de modestie, qui me lia la langue, quoiqu'elle fût assez libertine; ce qui doit étonner ceux qui n'ont point connu Mademoiselle de la Loupe, et qui n'ont ouï parler que de Madame d'Olonne[1]. Cette historiette, comme vous voyez, n'est pas trop à l'honneur de ma galanterie. Je passe pour un moment aux affaires de Guienne.

Comme je fais profession de ne vous rendre compte précisément que de ce que j'ai vu moi-même, je ne toucherai que fort légèrement ce qui se passa en ce pays-là, et simplement autant qu'il est nécessaire de

1. La comtesse d'Olonne aima éperdument M. de Candale et beaucoup d'autres, disent les chroniques galantes. Saint-Évremond nous a retracé la fin prématurée de ce seigneur et les regrets des femmes dont il avait été aimé, dans un des fragments de ses *OEuvres mêlées* (II, p. 107), et nous ne résistons pas au plaisir de reproduire ce fragment d'une si exquise délicatesse de langage :

« Pour ce qui regarde les femmes, M. de Candale fut assez longtemps indifférent, ou peu industrieux à se donner leurs bonnes grâces. Quand il leur parut si aimable, elles connurent bien qu'il y alloit plus du leur que du sien dans sa nonchalance, et très-entendues dans leurs intérêts, elles commencèrent à former des desseins sur un homme qui attendoit un peu tard à en faire sur elles. On l'aima donc, et il sut aimer à la fin. Les dernières années de sa vie, toutes nos dames jetèrent les yeux sur lui. Les plus retirées ne laissoient pas de soupirer en secret; les plus galantes, se le disputant, aspiroient à le posséder, comme à leur meilleure fortune. Après les avoir divisées par des intérêts de galanterie, il les réunit dans les larmes par sa mort. Toutes le sentirent aimé, et une tendresse commune fit bientôt une douleur générale. Celles qu'il avoit aimées autrefois, rappelèrent leurs vieux sentiments et s'imaginèrent de perdre encore ce qu'elles avoient déjà perdu. Plusieurs qui lui étoient indifférentes, se flattoient qu'elles ne l'auroient pas été toujours, et se prenant à la mort d'avoir prévenu leur bonheur, elles pleuroient une personne si aimable dont elles eussent pu être aimées. Il y en eut qui le regrettèrent par vanité, et on vit des inconnues s'insinuer avec les intéressées dans un commerce de pleurs, pour se faire quelque mérite de galanterie; mais sa véritable maîtresse (la comtesse d'Olonne) se rendoit illustre par l'excès de son affliction; heureuse si elle ne se fût pas consolée. Une seule passion fait honneur aux dames, et je ne sais si ce n'est pas une chose plus avantageuse à leur réputation que de n'avoir rien aimé. »

le faire, pour vous faire mieux entendre ce qui y a eu du rapport du côté de Paris. Je ne vous puis pas même assurer si je serai bien juste dans le peu que je vous en dirai, parce que je n'en parlerai que sur des mémoires qui peuvent ne l'être pas eux-mêmes. J'ai fait tout ce qui a été en moi pour tirer de M. le Prince le détail de ses actions de guerre, dont les plus petites ont toujours été plus grandes que les plus héroïques des autres hommes[1], et ce seroit avec une joie sensible que j'en relèverois et que j'en honorerois cet ouvrage. Il m'avoit promis de m'en donner un extrait, et il l'auroit fait, à mon sens, si l'inclination et la facilité qu'il a à faire des merveilles n'étoient égalées par l'aversion et par la peine qu'il a à les raconter.

Je vous ai dit que M. le comte d'Harcourt commandoit les armées du Roi en Guienne[2], et qu'il y avoit les

1. M. Henri Martin, dans son *Histoire de France* (t. XIV, p. 10), cherche à affaiblir autant qu'il peut les mérites militaires du Grand Condé, et n'hésite pas à attribuer aux généraux qui servaient sous les ordres du prince le succès des batailles gagnées par les habiles manœuvres ordonnées par Condé. M. Michelet a suivi en ce point M. Henri Martin, tout en grossissant encore le mérite des généraux au détriment de la réputation du prince, et en n'accordant pour tout succès au héros de Rocroy, que « le glorieux avantage de savoir s'attribuer une victoire qui n'était due qu'au mérite du général qui indiquait au prince ses mauvaises manœuvres et le moyen d'y remédier. » M. Michelet cependant, dans les notes de son volume de *Richelieu et la Fronde*, convient qu'il n'est pas possible de contester à Condé une part réelle dans la victoire de Rocroy (p. 448), qu'il avait entièrement attribuée à Gassion et à Sirot dans son histoire même. (Voy. p. 280.)

On lira donc avec un grand intérêt le chap. IV de *la Société française au XVIIe siècle*, par M. Cousin, chapitre tout spécialement consacré aux batailles de Rocroy, de Lens et de Charenton, à l'examen de la part effective qui appartient à Condé et aux talents militaires qui illustrèrent ce prince.

2. Il existe un « Journal de tout ce qui s'est passé entre l'armée du Roi, commandée par le comte d'Harcourt, et celle de M. le Prince, depuis le 22 février 1652, avec les particularités et la marche de leurs armées ès pays de Guienne, Périgord et Xaintonge. Paris,

troupes de l'Europe les plus aguerries. Toutes celles de M. le Prince étoient de nouvelles levées, à la réserve de ce que M. de Marsin avoit amené de Catalogne, qui ne faisoit pas un corps assez considérable pour se pouvoir opposer à celles du Roi. M le Prince, à le bien prendre, soutint les affaires par sa seule personne. Vous avez vu ci-dessus qu'il s'étoit saisi de Saintes. Il laissa, pour y commander, M. le prince de Tarente [Henri Charles de la Trémoille]. Il retourna en Guienne et se campa auprès de Bourg. Le comte d'Harcourt l'y suivit et détacha le chevalier d'Aubeterre pour le reconnoître. Ce chevalier fut repoussé par le régiment de Balthazar, qui donna le temps à M. le Prince de se poster sur une hauteur où il fit paroître son corps si grand, quoiqu'il fût si petit, que le comte d'Harcourt ne l'y osa attaquer. Il se retira à Libourne après cette action qui fut d'un très-grand capitaine. Il y laissa quelque infanterie et il alla à Bergerac, place fameuse par les guerres de religion, et il fit travailler à en relever les fortifications. M. [François d'Épinay, marquis de] Saint-Luc, lieutenant de Roi en Guienne, crut qu'il pourroit surprendre M. le prince de Conti, qui étoit logé avec de nouvelles troupes à Caude-Coste près d'Agen; et il s'avança de ce côté-là avec deux mille hommes de pied et sept cents chevaux, composés des meilleurs qui fussent dans l'armée du Roi. Il fut surpris lui-même par M. le Prince, qui fut averti de son dessein et qui vint au milieu de ses quartiers, devant qu'il eût eu la première nouvelle de sa démarche. Il ne s'ébranla pas néanmoins; il se posta sur une hauteur, sur laquelle on ne pouvoit aller que par un défilé. On passa presque tout le jour à escarmoucher,

Jacques Clément, 1652. » Ce récit est très-exact et peut être utilement consulté pour les événements militaires de cette époque.

ce pendant que M. le Prince attendoit trois canons qu'il avoit mandés d'Agen. Il en avoit un pressant besoin; car il n'avoit en tout avec lui, en comptant les troupes de M. le prince de Conti, que cinq cents hommes de pied et deux mille chevaux, tous gens de nouvelle levée. La foiblesse ne donne pas pour l'ordinaire la hardiesse; celle de M. le Prince fit plus en cette occasion : car elle lui donna de la vanité; et c'est, je crois, la seule fois de sa vie qu'il en a eu. Il se ressouvint que la frayeur que sa présence pourroit inspirer aux ennemis les pourroit ébranler. Il leur renvoya quelques prisonniers qui leur rapportèrent qu'il étoit là en personne. Il les chargea en même temps; ils plièrent d'abord, et l'on peut dire qu'il les renversa moins par le choc de ses armes que par le bruit de son nom. La plupart de l'infanterie se jeta dans Miradoux, où elle fut assiégée incontinent. Les régiments de Champagne et de Lorraine, que M. le Prince ne vouloit recevoir qu'à discrétion, défendirent cette méchante place avec une valeur incroyable, et ils donnèrent le temps à M. le comte d'Harcourt de la secourir. M. le Prince envoya son artillerie et ses bagages à Agen; il mit des garnisons dans quelques petites places qui pouvoient incommoder les ennemis; et ensuite, sur le soir, il se rendit lui-même à Agen, ayant avec lui MM. de la Rochefoucauld, de Marsin et de Montespan pour observer les desseins de M. le comte d'Harcourt, qui laissa, de son côté, quelques troupes au siége de Staffort [Astaffort], ce me semble, et de la Plume, et qui, avec les autres, fit attaquer quelques fortifications, que l'on avoit commencées à l'un des faubourgs d'Agen, par MM. de Lislebonne, le chevalier de Créqui et Coudray-Montpensier. Ils se signalèrent à cette attaque, qui fut faite en présence de M. le Prince; mais ils furent repoussés

avec une vigueur extraordinaire, et le comte d'Harcourt s'alla consoler de sa perte, par la prise de ces deux ou trois petites places, dont je vous ai parlé ci-dessus.

M. le Prince, qui avoit fait dessein de revenir à Paris, pour les raisons que je vous vais dire, se résolut de laisser pour commander en Guienne M. le prince de Conti et M. de Marsin [1], en qualité de lieutenant général sous M. son frère; mais il crut qu'il seroit à propos, devant qu'il partît, qu'il s'assurât tout à fait d'Agen, qui étoit à la vérité déclaré pour lui; mais qui, n'ayant point de garnison, pouvoit à tous les moments changer de parti. Il gagna les jurats, qui consentirent qu'il fît entrer dans la ville le régiment de Conti. Le peuple, qui ne fut pas du sentiment de ces magistrats, se souleva et il fit des barricades. M. le Prince m'a dit qu'il courut plus de fortune, en cette occasion, qu'il n'en auroit couru dans une bataille. Je ne me ressouviens pas du détail, et ce que je m'en puis remettre, est que MM. de la Rochefoucauld, de Marsillac et de Montespan haranguèrent dans l'Hôtel de Ville et qu'ils calmèrent la sédition à la satisfaction de M. le Prince. Je reviens à son voyage.

MM. de Rohan, de Chavigny et de Gaucourt le pressoient, par tous les courriers, de ne pas s'abandonner si absolument aux affaires des provinces qu'il ne songeât à celles de la capitale, qui étoit en tout sens la capitale. M. de Rohan se servit de ce mot dans une de ses lettres que je surpris. Ces Messieurs étoient persuadés que je rompois toutes leurs mesures auprès de Monsieur, qui, à la vérité, rejetoit tout ce qu'il ne vouloit pas faire pour les intérêts de M. le Prince, sur les ménagements que le poste où j'étois à Paris l'obligeoit d'avoir pour moi. Il confessoit quelquefois, en parlant à moi-même, qu'il se servoit de ce prétexte, en de certaines occasions; et il y en eut même où il me força, à force de m'en persécuter, à donner des apparences qui pussent confirmer ce qu'il leur vouloit persuader. Je lui représentai plusieurs fois qu'il feroit tant par ses journées, qu'il obligeroit M. le Prince de venir à Paris, qui étoit de toutes les choses du monde celle qu'il craignoit le plus. Mais comme le présent touche toujours, sans comparaison, davantage les âmes foibles que l'avenir même le plus proche, il aimoit mieux s'empêcher de croire que M. le Prince pût faire ce voyage dans quelque temps, que de se priver du soulagement qu'il trouvoit dans le moment même à rejeter sur moi les murmures et les plaintes que ses ministres lui faisoient sur mille chefs, à tous les instants. Ces ministres, qui se trouvèrent bien plus fatigués que satisfaits de ses méchantes défaites, pressèrent M. le Prince, au dernier point, d'accourir lui-même au besoin pressant, et leurs instances furent puissamment fortifiées par les nouvelles qu'il reçut en même temps de M. de Nemours, et qu'il est bon de traiter un peu en détail.

M. de Nemours entra, en ce temps-là, sans aucune résistance, dans le royaume, toutes les troupes du Roi

1. M. Cousin, dans son volume sur *la Société française au XVIIe siècle*, expose ainsi qu'il suit les motifs du prince pour quitter la Guienne (p. 56) : « Cependant Condé ayant appris à Bordeaux que l'armée de la Fronde, qu'il avait laissée autour de Paris entre les mains du duc de Nemours et de Beaufort, couroit risque d'être battue par l'armée royale sous les ordres de Turenne et du maréchal d'Hocquincourt, partit en secret de Bordeaux et traversa presque toute la France à cheval, pour venir prendre lui-même le commandement des troupes. Il laissa en Guienne le prince de Conti et Madame de Longueville, avec deux hommes qui avaient toute sa confiance, un de ses meilleurs lieutenants le comte de Marsin, pour les choses de la guerre, et l'habile Lenet pour la politique (l'auteur des Mémoires.) »

étant divisées; et quoique M. d'Elbeuf et MM. d'Aumont, Digbi et de Vaubecourt [Nicolas de Bettancourt] en eussent à droite et à gauche, il pénétra jusqu'à Mantes et il y passa la Seine sur le pont qui lui fut livré par M. le duc de Sully, gouverneur de la ville et mécontent de la cour, parce que l'on avoit ôté les sceaux à M. le Chancelier son beau-père. Il campa à Houdan et il vint à Paris avec M. de Tavannes, qui commandoit ce qu'il avoit conservé de troupes de M. le Prince, et [le marquis de] Clinchamp, qui étoit officier général dans les étrangers.

Voilà le premier faux pas que cette armée fit : car si elle eût marché sans s'arrêter et que M. de Beaufort l'eût jointe avec les troupes de Monsieur, comme il la joignit depuis, elle eût passé la Loire sans difficulté et eût fort embarrassé la marche du Roi. Tout contribua à ce retardement : l'incertitude de Monsieur, qui ne pouvoit se déterminer pour l'action, même dans les choses les plus résolues; l'amour de Madame de Montbazon, qui amusoit à Paris M. de Beaufort; la puérilité de M. de Nemours, qui étoit bien aise de montrer son bâton de général à Madame de Châtillon; et la fausse politique de Chavigny, qui croyoit qu'il seroit beaucoup plus maître de l'esprit de Monsieur, quand il lui éblouiroit les yeux par ce grand nombre d'écharpes de couleurs toutes différentes. Ce fut le terme dont il se servit en parlant à Croissy, qui fut assez imprudent pour me le redire, quoiqu'il fût beaucoup plus dans les intérêts de M. le Prince que dans les miens. Je ne tins pas le cas secret à Monsieur, qui en fut fort piqué. Je pris ce temps pour le supplier de trouver bon que je fisse voir, en sa présence, à ces Messieurs, qu'ils n'étoient point en état d'éblouir des yeux sans comparaison moins forts, en tous sens, que les siens.

Comme il me voulut faire expliquer, on vint lui dire que MM. de Beaufort et de Nemours étoient dans sa chambre. Je l'y suivis, quoique ce ne fût pas ma coutume, parce que je n'avois pas encore le bonnet; et comme on entra en conversation publique, car il y avoit du monde jusques à y faire foule, je mis mon chapeau sur ma tête aussitôt qu'il eut mis le sien. Il le remarqua, et à cause de ce que je venois de lui dire, et à cause que je ne l'avois jamais voulu faire, quoiqu'il me le commandât toujours. Il en fut très-aise, et il affecta d'entretenir la conversation plus d'une grosse heure; après laquelle il me prit en particulier et me ramena dans la galerie. Vous jugez bien qu'il falloit qu'il fût bien en colère : car je crois qu'il y avoit dans sa chambre plus de cinquantes écharpes rouges, sans les isabelles. Cette colère dura tout le soir, car il me dit, le lendemain, que Goulas, secrétaire de ses commandements et intime de M. de Chavigny, étant venu lui dire, avec un grand empressement, que tous les officiers étrangers prenoient de grands ombrages des longues conversations que j'avois avec lui, il l'avoit rebuté avec une fort grande aigreur, en lui disant : « Allez au diable, vous et vos officiers étrangers; s'ils « étoient aussi bons Frondeurs que le cardinal de « Retz, ils seroient à leurs postes, et ils ne s'amuse- « roient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris. » Ils partirent enfin, et en vérité plus par mes instances que par celles de Chavigny, qui croyoit toujours que je n'oubliois rien pour les retarder : car Monsieur répara bientôt, même avec soin, ce qu'il avoit laissé échapper dans la colère; parce qu'il lui convenoit (au moins se l'imaginoit-il ainsi) de me faire servir de prétexte, quelquefois à ce qu'il faisoit et presque toujours à ce qu'il ne faisoit pas. Vous verrez quelle

marche prirent ces troupes, après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à Orléans dans ce même temps.

Il ne se pouvoit pas que cette importante ville ne fût très-dépendante de Monsieur, étant son apanage, et de plus, ayant été quelque temps son plus ordinaire séjour. De plus, M. le marquis de Sourdis [Charles d'Escoubleau], qui en étoit gouverneur, étoit dans ses intérêts. Monsieur y avoit envoyé outre cela M. le comte de Fiesque[1] pour s'opposer aux efforts que M. Legras, maître des requêtes, faisoit pour persuader aux habitants d'ouvrir leurs portes au Roi, à

1. « La plupart des gentilshommes engagés dans la Fronde étaient conduits par l'ambition, par la vanité, par la cupidité même. Beaucoup y joignaient l'honneur, un honneur étrangement entendu, où la patrie n'était pour rien, et qui consistait dans la fidélité chevaleresque à un chef, à un ami, surtout à une maîtresse. Parmi les parlementaires, il y avait quelque sentiment du bien public, mais gâté par les vues étroites et les idées creuses des gens de loi, égarés dans les grandes affaires et la politique. Il s'était formé dans les salons une petite société de prétendus hommes d'État, composée de grands seigneurs, de magistrats, de beaux esprits, qui affichaient un mécontentement hautain et des maximes à la Caton, ou plutôt à la Corneille, car presque tous ces Cinnas de ruelle avaient des Émiles qui disposaient d'eux et les faisaient avancer ou reculer selon leur intérêt ou leur caprice. Le type du genre est le duc de Beaufort, le fils cadet du duc de Vendôme. Autour de lui, des personnages à qui les complots étaient devenus une habitude et un besoin, d'une légèreté à tout entreprendre, d'un courage à tout braver, familiers avec l'exil et la prison, regardant sans peur l'échafaud, cavaliers servants de beautés Frondeuses assez peu farouches, prêts à se jeter pour elles dans toutes les aventures, héros manqués, en apparence capables des plus grandes actions, en réalité capables de rien, parce qu'ils étaient dépourvus de bon sens. Le moins extravagant d'entre eux était Charles-Léon, comte de Fiesque. Il avait épousé Gillone d'Harcourt, fille du marquis de Beuvron, fort jolie femme, spirituelle et remuante, qui devint, avec Madame de Frontenac, un des aides-de-camp de Mademoiselle dans la Fronde. » — Le comte de Fiesque figure dans le *Grand Cyrus*, sous le nom de Pisistrate, et la comtesse de Fiesque sous celui de Cléoriste. *La Société française au XVII siècle*, par M. Cousin, p. 231 et 232.

qui, dans la vérité, elles eussent été d'une fort grande utilité. MM. de Beaufort et de Nemours, qui en voyoient encore de plus près la conséquence, parce qu'ils avoient pris leurs marches de ce côté-là, écrivirent à Monsieur qu'il y avoit dans la ville une faction très-puissante pour la cour, et que sa présence y étoit très-nécessaire. Vous croyez facilement qu'elle l'étoit encore beaucoup plus à Paris. Monsieur ne balança pas un moment, et tout le monde sans exception fut d'un même avis sur ce point. Mademoiselle s'offrit d'y aller : ce que Monsieur ne lui accorda qu'avec beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, mais encore plus par celle du peu de confiance qu'il avoit en sa conduite. Je me souviens qu'il me dit, le jour qu'elle prit congé de lui : « Cette chevalerie seroit bien ridicule, si le bon sens « de Mesdames de Fiesque et de Frontenac ne la sou- « tenoit. » Ces deux dames allèrent effectivement avec elle, aussi bien que M. de Rohan et MM. de Croissy et de Bermont, conseillers du Parlement. Patru disoit, un peu trop librement, que comme les murailles de Jéricho étoient tombées au son des trompettes, celles d'Orléans s'ouvriroient au son des violons. M. de Rohan passoit pour les aimer un peu trop violemment. Enfin, tout ce ridicule réussit par la vigueur de Mademoiselle, qui fut effectivement très-grande : car quoique le Roi fût très-proche avec des troupes, et que M. Molé, garde des sceaux et premier président, fût à la porte, qui demandoit à entrer de sa part, elle passa l'eau dans un petit bateau; elle obligea les bateliers, qui sont toujours en nombre sur le port, de démurer une petite poterne qui étoit demeurée fermée depuis fort longtemps; et elle marcha, avec le concours et l'acclamation du peuple, droit à l'Hôtel de Ville, où les magistrats étoient assemblés pour délibérer si l'on recevroit M. le

Garde des Sceaux. Vous pouvez croire ce qu'elle décida.

MM. de Beaufort et de Nemours la vinrent rejoindre aussitôt, et ils résolurent avec elle de se saisir ou de [Lorris] ou de Gien, qui sont de petites villes, mais qui ont toutes deux des ponts sur la rivière de Loire. Celui de [Gien] fut vivement attaqué par M. de Beaufort; mais il fut encore mieux défendu par M. de Turenne, qui venoit de prendre le commandement de l'armée du Roi, qu'il partageoit toutefois avec M. le maréchal d'Hocquincourt. Celle de Monsieur fut obligée de quitter cette entreprise, après y avoir perdu le baron de Sirot, homme de réputation, et qui y servoit de lieutenant général. Il se vantoit, et je crois avec vérité, qu'il avoit fait le coup de pistolet avec le Grand Gustave, roi de Suède, et le brave Christian, roi de Danemark.

M. de Nemours, qui avoit naturellement et aversion et mépris pour M. de Beaufort, quoique son beau-frère, se plaignit de sa conduite à Mademoiselle, comme si elle avoit été cause que le dessein sur [Gien] n'eût pas réussi. Ils eurent sur cela des paroles dans l'antichambre de Mademoiselle : un prétendu démenti que M. de Beaufort voulut assez légèrement, au moins à ce que l'on disoit en ce temps-là, avoir reçu, produisit un prétendu soufflet, que M. de Nemours ne reçut aussi, à ce que j'ai ouï dire à des gens qui y étoient présents, qu'en imagination. C'étoit au moins un de ces soufflets problématiques dont il est parlé dans les *Petites lettres* de Port-Royal. Mademoiselle accommoda, au moins en apparence, cette querelle ; et après une grande contestation qui n'avoit pas servi à en adoucir les commencements, il fut résolu que l'on iroit à Montargis, poste important dans la conjoncture, parce que de là l'armée des princes, qui seroit ainsi entre Paris et le Roi, pourroit donner la main à tout.

M. de Nemours, qui souhaitoit avec passion de pouvoir secourir Montron, opiniâtra longtemps qu'il seroit mieux d'aller passer la rivière de Loire à Blois, pour prendre par les derrières l'armée du Roi, qui, par la crainte d'abandonner trop pleinement les provinces de delà à celle de Monsieur, auroit encore plus de difficulté à se résoudre d'avancer vers Paris, qu'elle n'y en trouvoit par l'obstacle que Montargis lui pouvoit mettre. L'autre avis l'emporta dans le conseil de guerre, et par le nombre et par l'autorité de Mademoiselle; et j'ai ouï dire même aux gens du métier, qu'il le devoit emporter par la raison, parce qu'il eût été ridicule d'abandonner tout ce qui auroit été proche de Paris aux forces du Roi, dont l'on voyoit clairement que l'unique dessein étoit de s'en approcher, ou pour gagner la capitale, ou pour l'ébranler. Chavigny en parla à Monsieur, en ces propres termes, en présence de Madame, qui me le redit le lendemain; et je ne comprends pas sur quoi se sont pu fonder ceux qui se sont voulu s'imaginer qu'il y eût de la contestation sur cet article au Luxembourg. Monsieur n'eût pas manqué, si cela eût été, de me faire valoir ce qu'il n'eût pas déféré aux conseils des serviteurs de M. le Prince. Ils furent tous du même sentiment; et Goulas pestoit même hautement contre la conduite de M. de Nemours, qui veut, ce disoit-il, sauver Montron et perdre Paris. Je reviens au voyage de M. le Prince.

Je vous ai déjà dit que ceux qui agissoient pour ses intérêts auprès de Monsieur, le pressoient de revenir à Paris, et que leurs instances furent fortement appuyées par la nécessité qu'il crut à soutenir, ou plutôt à réparer, par sa présence, ce que l'incapacité et la mésintelligence de MM. de Beaufort et de Nemours diminuoient du poids que la valeur et l'expérience des

troupes qu'ils commandoient devoient donner à leur parti. Comme M. le Prince avoit à traverser presque tout le royaume, il lui fut nécessaire de tenir sa marche extrêmement couverte. Il ne prit avec lui que MM. de la Rochefoucauld, de Marsillac, le comte de Levy, Guitaut, Chavagnac, Gourville et un autre, du nom duquel je ne me souviens pas. Il passa, avec une extrême diligence, le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et le Bourbonnois. Il fut manqué de peu auprès de Châtillon-sur-Loire, par Sainte-Maure, pensionnaire du Cardinal, qui le suivit avec deux cents chevaux, sur un avis que quelqu'un, qui avoit reconnu Guitaut, en donna à la cour. Il trouva dans la forêt d'Orléans quelques officiers de ses troupes, qui étoient en garnison à Loris, et il fut reçu de toute l'armée avec toute la joie que vous vous pouvez imaginer. Il dépêcha de là Gourville à Monsieur, pour lui rendre compte de sa marche et pour l'assurer qu'il seroit à lui dans trois jours. Les instances de toute l'armée, fatiguée jusques à la dernière extrémité de l'ignorance de ses généraux, l'y retinrent davantage; et de plus, il n'a jamais eu de peine de demeurer dans les lieux où il a pu faire de grandes actions. Vous en allez voir une des plus belles de sa vie.

Il parut, au premier pas que M. le Prince fit dès qu'il eut joint l'armée, que l'avis de M. de Nemours, duquel je vous ai parlé ci-dessus, n'étoit pas le bon; car il marcha droit à Montargis, qu'il prit sans coup férir; Mondreville, qui s'étoit jeté dans le château avec huit ou dix gentilshommes et deux cents hommes de pied, l'ayant rendu d'abord, il y laissa quelque garnison, et il marcha, sans perdre un moment, droit aux ennemis, qui étoient dans des quartiers séparés. Le Roi étoit à Gien, M. de Turenne avoit son quartier général à Briare, et celui de M. d'Hocquincourt étoit à Bléneau.

Comme M. le Prince sut que les troupes du dernier étoient dispersées dans les villages, il s'avança vers Château-Renault, et il tomba, comme un foudre, au milieu de tous ces quartiers. Il tailla en pièces tout ce qui étoit de cavalerie de Maine, de Roques-Épines, de Beaujeu, de Bourlemont et de Moret, qui essayoient de gagner le logement des dragons, comme il leur avoit été ordonné, mais trop tard. Il força ensuite, l'épée à la main, les quartiers mêmes des dragons, cependant que Tavannes traitoit de même celui des Cravates. Il poussa les fuyards jusques à Bléneau, où il trouva M. d'Hocquincourt en bataille, avec sept cents chevaux, qui chargea avec vigueur les gens de M. le Prince, qui, dans l'obscurité de la nuit, s'étoient égarés et divisés, et qui de plus, malgré les efforts de leur commandant, s'amusoient à piller un village. M. le Prince les rallia et les remit en bataille, à la vue des ennemis, quoiqu'ils fussent bien plus forts que lui, et quoiqu'il fût obligé, par la grande résistance qu'il trouva, de tenir bride en main à la première charge, dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il les chargea avec tant de vigueur à la seconde, qu'il les renversa pleinement; et au point qu'il ne fut plus au pouvoir de M. d'Hocquincourt de les rallier. M. de Nemours fut fort blessé en cette occasion, et MM. de Beaufort, de la Rochefoucauld et de Tavannes s'y signalèrent. M. de Turenne, qui avoit averti, dès le matin, le maréchal d'Hocquincourt que ses quartiers étoient trop séparés et trop exposés, et que M. d'Hocquincourt avoit averti, le soir, que M. le Prince venoit à lui; M. de Turenne, dis-je, sortit de Briare, et se mit en bataille auprès d'un village qui s'appelle, ce me semble,

Oucoi [Ousson]. Il jeta cinquante chevaux dans un bois qui se trouvoit entre lui et les ennemis, et par lequel on ne pouvoit passer sans défiler. Il les en retira aussitôt, tant pour obliger M. le Prince à s'engager dans ce défilé, par l'opinion qu'il auroit que la retraite de ces cinquante mestres eût été d'effroi. Son stratagème lui réussit : car M. le Prince jeta effectivement dans le bois trois ou quatre cents chevaux, qui à la sortie furent renversés par M. de Turenne, et qui eussent eu peine à se retirer, si M. le Prince n'eût fait avancer de l'infanterie, qui arrêta sur eux ceux qui les suivoient. M. de Turenne se posta sur une hauteur derrière le bois : il y mit son artillerie, qui tua beaucoup de gens de l'armée des princes, et entre autres Marey, frère du maréchal de Grancé, domestique de Monsieur, et qui servoit de lieutenant général dans ses troupes. On demeura tout le reste du jour en présence, et sur le soir chacun se retira dans son camp. Il est dificile de juger qui eut plus de gloire en cette journée, ou de M. le Prince, ou de M. de Turenne [1].

1. La lutte du prince de Condé et du maréchal de Turenne, à laquelle nous venons d'assister et que nous verrons se reproduire, a inspiré à Saint-Évremond le passage suivant, dont nous donnons le commencement seulement (*Œuvres*, t. III, p. 181) :

« Vous trouverez en M. le Prince la force du génie, la grandeur du courage, une lumière vive, nette, toujours présente. M. de Turenne a les avantages du sang-froid, une grande capacité, une longue expérience, une valeur assurée.

« Celui-là jamais incertain dans le conseil, irrésolu dans le dessein, embarrassé dans ses ordres, prenant toujours son parti mieux qu'homme du monde. Celui-ci se faisant un plan de sa guerre, disposant toutes choses à sa fin et les conduisant avec un esprit aussi éloigné de la lenteur que de la précipitation.

« L'activité du premier se porte au delà des choses nécessaires, pour ne rien oublier qui puisse être utile ; l'autre aussi agissant qu'il le doit être, n'oublie rien d'utile, ne fait rien de superflu : maître de la fatigue et du repos, il travaille à ruiner l'armée des ennemis, il songe à la conservation de la sienne.

« M. le Prince s'anime avec ardeur aux grandes choses, jouit de sa gloire sans vanité, reçoit la flatterie avec dégoût. S'il prend plaisir qu'on le loue, ce n'est pas la louange de ses actions, c'est la délicatesse de la louange qui lui fait sentir quelque douceur. M. de Turenne va naturellement aux grandes et aux petites choses, selon le rapport qu'elles ont à son dessein ; rien ne l'élève dans le bon succès, rien ne l'abat dans les mauvais, etc. »

On peut dire, en général, qu'ils y firent tous deux ce que les deux plus grands capitaines du monde y pouvoient faire. M. de Turenne y sauva la cour, qui, à la nouvelle de la défaite de M. d'Hocquincourt, fit charger son bagage, sans savoir précisément où elle pourroit être reçue ; et M. de Séneterre m'a dit depuis plusieurs fois, que c'est le seul endroit où il ait vu la Reine abattue et affligée. Il est constant que si M. de Turenne n'eût soutenu l'affaire par sa grande capacité, et que si son armée eût eu le sort de celle de M. d'Hocquincourt, il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé les portes à la cour. Le même M. de Séneterre ajoutoit que la Reine le lui avoit dit ce jour-là en pleurant.

L'avantage de M. le Prince sur le maréchal d'Hocquincourt ne fut pas à beaucoup près d'une si grande utilité à son parti ; parce qu'il ne le poussa pas dans les suites jusques où sa présence l'eût véritablement porté s'il fût demeuré à l'armée. Vous verrez ce qui s'y passa en son absence, après que je vous aurai rendu compte et du premier effet du voyage de M. le Prince à Paris, et d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Vous avez vu, ci-dessus, que M. le Prince avoit envoyé Gourville à Monsieur, aussitôt qu'il eut joint l'armée, pour lui dire qu'il seroit dans trois jours à Paris. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Monsieur. Il m'envoya quérir aussitôt, et il s'écria en me voyant : — « Vous me l'aviez bien dit, quel embarras ! quel

« malheur! nous voilà pis que jamais. » J'essayai de le remettre, mais il me fut impossible; et tout ce que j'en pus tirer, fut qu'il feroit bonne mine et qu'il cacheroit son sentiment à tout le monde, avec le même soin avec lequel il l'avoit déguisé à Gourville. Il s'acquitta très-exactement de sa parole : car il sortit du cabinet de Madame avec le visage du monde le plus gai.

Il publia la nouvelle avec de grandes démonstrations de joie, et il ne laissa pas de me commander, un quart d'heure après, de ne rien oublier pour troubler la fête, c'est-à-dire pour essayer de mettre les choses en état d'obliger M. le Prince à ne faire que fort peu de séjour à Paris. Je le suppliai de ne me point donner cette commission : « laquelle, Monsieur, lui dis-je, « n'est pas de votre service, pour deux raisons : dont « la première est, que je ne la puis exécuter qu'en « donnant au Cardinal un avantage qui ne vous con- « vient pas; et l'autre, que vous ne la soutiendrez « jamais, de l'humeur dont il a plu à Dieu de vous « faire. » Cette parole dite à un fils de France vous paroîtra sans doute peu respectueuse : mais je vous supplie de considérer que Saint-Remy, lieutenant de ses gardes, la lui avoit dite à propos d'une bagatelle, deux ou trois jours devant; que Monsieur avoit trouvé l'expression plaisante, et qu'il la redisoit depuis ce jour-là à toutes occasions. Dans la vérité elle n'étoit pas impropre pour celle dont il s'agissoit, comme vous le verrez par la suite. La contestation fut assez forte, je résistai longtemps. Je fus obligé de me rendre et d'obéir. J'eus même plus de temps pour travailler à ce qu'il m'ordonnoit, que je n'avois cru : car M. le Prince, au-devant duquel Monsieur alla même jusques à Juvisy, le premier avril, dans la croyance qu'il arriveroit ce jour-là à Paris, n'y fut que le 11; de sorte

que j'eus tout le loisir nécessaire pour ménager M. le Fèvre, prévôt des marchands, qui me devoit sa charge et qui étoit mon ami particulier. Il n'eut pas beaucoup de peine à persuader M. le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, qui étoit très-bien intentionné pour la cour. Ils firent une assemblée dans l'Hôtel de Ville, dans laquelle ils firent résoudre que M. le Gouverneur iroit trouver Son Altesse Royale, pour lui dire qu'il paroissoit à la compagnie qu'il étoit contre l'ordre qu'on reçût M. le Prince dans la ville, devant qu'il se fût justifié de la déclaration du Roi, qui avoit été vérifiée au Parlement contre lui.

Monsieur, qui fut transporté de joie de ce discours, répondit que M. le Prince ne venoit que pour conférer avec lui de quelques affaires particulières, et qu'il ne séjourneroit que vingt-quatre heures à Paris. Il me dit, aussitôt que le Maréchal fut sorti de sa chambre : — « Vous êtes un galant homme, *havete fatto polito.* « Chavigni sera bien attrapé. » Je lui répondis sans balancer : — « Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal « servi; souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que je « vous dis aujourd'hui. » M. de Chavigni, qui apprit en même temps le mouvement de l'Hôtel de Ville et la réponse de Monsieur, lui en fit des réprimandes et des bravades, qui passèrent jusques à l'insolence et à la fureur. Il déclara à Monsieur que M. le Prince étoit en état de demeurer sur le pavé tant qu'il lui plairoit, sans être obligé d'en demander congé à personne. Il fit, par le moyen de Pesche, fameux séditieux[1], une troupe de cent ou cent vingt gueux, sur le Pont-Neuf,

1. Nous n'avons trouvé aucun autre renseignement relatif à ce séditieux Pesche, que ce qu'en dit Patru dans un libelle cité en note dans le chapitre suivant des *Mémoires de Retz*. Remarquons toutefois que Saint-Évremond, dans ses *Œuvres mêlées* (I, p. 13), parle en termes analogues d'un Porchères d'Arbaud, qui réunissait aux

qui faillirent à piller la maison de M. du Plessis-Guénégaut, et il effraya si fort Monsieur, qu'il l'obligea à faire une réprimande publique et au maréchal de l'Hospital et au prévôt des marchands, parce qu'ils avoient enregistré dans le greffe de la ville la réponse que Son Altesse Royale leur dit ne leur avoir faite qu'en particulier et qu'en confidence. Comme je voulus, le soir, insinuer à Monsieur que j'avois eu raison de ne lui pas conseiller ce qui s'étoit fait, il m'interrompit brusquement, en me disant : « Il ne faut pas juger par l'événement. J'avois raison hier, vous l'avez aujourd'hui : que faire avec tous ces gens-ci? » Il devoit ajouter : « et avec moi? » Je l'y ajoutai moi-même; car comme je vis que, malgré toutes ces expériences, il continuoit dans la même conduite qu'il avoit mille fois condamnée en me parlant à moi-même depuis que M. le Prince fut allé en Guienne, je me le tins pour dit, et je me résolus de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, qui n'est à la vérité jamais bien sûre à de certaines gens, dans les temps qui sont fort troublés; mais que je me croyois nécessaire, et par les manières de Monsieur, que je ne pouvois redresser, et par la considération de l'état où je me trouvois dans le moment, que je vous supplie de me permettre que je vous explique un peu plus au long.

fonctions de chef des séditieux, qui n'étaient pas alors une sinécure, celle « d'intendant des plaisirs nocturnes. »

CHAPITRE XXXVI

LES INCONVÉNIENTS DE LA POURPRE.

AVRIL 1652. — Préséance des cardinaux sur les princes du sang. — Chateaubriant. — *Nous ne saluerons plus les premiers, présentement.* — *Il suffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à côté des princes du sang.* — *Il n'y a que manière à la plupart des choses du monde.* — Réconciliation. — *Il est autant de la politique que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants de tendre la main aux moins considérables, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.* — Il n'y a pas le moindre fondement à faire sur Monsieur. — *La comédie de la Suissesse.* — Jalousie de Mademoiselle de Chevreuse. — Mécontentement de la Reine. — Arrivée de M. le Prince à Paris. — Les princes au Parlement. — Ils offrent de poser les armes aussitôt après l'exécution des arrêts du Parlement contre Mazarin. — Remontrances au Roi. — Réponse du Roi. — Déclaration du Roi en faveur de Mazarin. — Conclusion de Talon. — Nouvelles remontrances. — La déclaration des princes sera portée au Roi. — Assemblée générale à l'Hôtel de Ville. — Les princes y renouvellent leur déclaration. — Le Gouverneur et le prévôt de Paris mandés au Parlement. — Union des grandes villes de France contre Mazarin. — La Chambre des Comptes. — L'armée du Roi à Melun et à Corbeil. — La Cour des Aides. — Le cardinal de Retz compulse les registres du Parlement et ceux de l'Hôtel de Ville pour la rédaction de ses Mémoires. — Mazarin sur le bord du précipice. — Il demande l'annulation par le Parlement de tous les arrêts rendus contre sa personne. — M. le Prince au Parlement quatre jours après avoir taillé en pièces l'armée du Roi. — Le duc d'Orléans et M. le Prince ne profitent pas des imprudences de la cour. — Émeutes et placards séditieux. — Pillage à la porte Saint-Antoine. — Le prévôt de Paris attaqué. — Les échevins menacés. — La garde bourgeoise refuse le service. — Molé de Sainte-Croix et les séditieux. — Les émeutiers désavoués par les princes. — *Pesche et le commandeur de Saint-Simon se mêlent d'un étrange métier.* — Le cardinal de Retz ruine le crédit de M. le Prince dans le peuple. — Le procureur général Fouquet interpelle M. le Prince. — M. le Prince refuse de répondre. — Le duc d'Orléans et M. le Prince attaqués personnellement au Parlement. — *Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler; mais il ne doit pas dissimuler ce qui accoutume les corps et les particuliers à la résistance.* — La licence des suffrages des particuliers. — Le président Amelot désavoué. — *La démangeaison des négociations.* — MM. de Chavigny, Rohan, Goulas. — Le cardinal Mazarin *ravaudeur*.

La vérité me force de vous dire qu'aussitôt que je fus cardinal, je fus touché des inconvénients de la pour-

pre, parce que j'avois fait peut-être plus de mille fois en ma vie réflexion que je l'avois trop été de l'éclat de la coadjutorerie. Une des sources de l'abus que les hommes font presque toujours de leurs dignités, est qu'ils s'en éblouissent d'abord qu'ils en sont revêtus, et l'éblouissement est cause qu'ils tombent dans les premières fautes, qui sont les plus dangereuses par une infinité de raisons. La hauteur que j'avois affectée dès que je fus coadjuteur me réussit, parce qu'il parût que la bassesse de mon oncle l'avoit rendue nécessaire. Mais je connus clairement que sans cette considération, et même sans les autres assaisonnements que la qualité des temps, plutôt que mon adresse, me donna lieu d'y mettre; je connus, dis-je, clairement qu'elle n'eût pas été d'un bon sens, ou au moins qu'elle ne lui eût pas été attribuée. Les réflexions que j'avois eu le temps de faire sur cela, m'obligèrent à y avoir une attention particulière à l'égard du chapeau, dont la couleur vive et éclatante fait tourner la tête à la plupart de ceux qui en sont honorés. La plus sensible à mon opinion et la plus palpable de ces illusions est la prétention de précéder les princes du sang, qui peuvent devenir nos maîtres à tous les instants, et qui en attendant le sont presque toujours par leurs considérations de tous nos proches. J'ai de la reconnoissance pour les cardinaux de ma maison, qui m'ont fait sucer avec le lait cette leçon par leur exemple; et je trouvai une occasion assez heureuse de la débiter le propre jour que je reçus la nouvelle de ma promotion. Chateaubriand, dont vous avez déjà vu le nom dans la seconde partie de cette histoire, me dit, en présence d'une infinité de gens qui étoient dans ma chambre : « Nous « ne saluerons plus les premiers, présentement; » ce qu'il disoit, parce que, bien que je fusse très-mal avec

M. le Prince et que je marchasse presque toujours fort accompagné, je le saluois, comme vous pouvez croire, partout où je le rencontrois, avec tout le respect qui lui étoit dû par tant de titres. Je lui répondis : « Par« donnez-moi, Monsieur, nous saluerons toujours les « premiers et plus bas que jamais. A Dieu ne plaise « que le bonnet rouge me fasse tourner la tête au point « de disputer le rang aux princes du sang. Il suffit à « un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leur côté. » Cette parole, qui a depuis, à mon sens, comme vous le verrez dans la suite, conservé en France le rang au chapeau par l'honnêteté de M. le Prince et par son amitié pour moi; cette parole, dis-je, fit un fort bon effet, et elle commença à diminuer l'envie : ce qui est le plus grand de tous les secrets.

Je me servis encore, pour cet effet, d'un autre moyen. MM. les cardinaux de Richelieu et Mazarin, qui avoient confondu le ministériat dans la pourpre, avoient attaché à celle-ci de certaines hauteurs qui ne conviennent à l'autre que quand elles sont jointes ensemble. Il eût été difficile de les séparer en ma personne, au poste où j'étois à Paris. Je le fis de moi-même en y mettant des circonstances qui firent qu'on ne le pouvoit attribuer qu'à ma modération; et je déclarai publiquement que je ne recevrois purement que les honneurs qui avoient toujours été rendus aux cardinaux de mon nom. Il n'y a que manières à la plupart des choses du monde. Je ne donnai la main à personne sans exception. Je n'accompagnai les maréchaux de France, les ducs et pairs, le chancelier, les princes étrangers, les princes bâtards, que jusques au haut de mon degré, et tout le monde fut très-content.

Le troisième expédient auquel je pensai, fut de ne rien oublier de tout ce que la bienséance me pourroit

permettre pour rappeler tous ceux qui s'étoient éloignés de moi dans les différentes partialités. Il ne se pouvoit qu'ils ne fussent en bon nombre, parce que ma fortune avoit été si variable et si agitée, qu'une partie des gens avoit appréhendé d'y être enveloppée en de certains temps, et qu'une partie s'étoit opposée à mes intérêts en quelques autres. Ajoutez à ceux-là ceux qui avoient cru qu'ils pouvoient faire leur cour à mes dépens. Je vous ennuierois si j'entrois dans ce détail, et je me contenterai de vous dire que M. de Berci vint chez moi à minuit; que je vis M. de Novion chez le père dom Carouge, chartreux; que je vis, aux Célestins, M. le président le Coigneux. Tout le monde fut ravi de se raccommoder avec moi, dans un moment où la mitre de Paris recevoit un aussi grand éclat de la splendeur du bonnet. Je fus ravi de me raccommoder de tout le monde, dans un instant où mes avances ne se pouvoient attribuer qu'à générosité. Je m'en trouvai très-bien; et la reconnoissance de quelques-uns de ceux auxquels j'avois épargné le dégoût du premier pas, m'a payé plus que suffisamment de l'ingratitude de quelques autres. Je maintiens qu'il est autant de la politique que de l'honnêteté de ceux qui sont les plus puissants, de soulager la honte des moins considérables, et de leur tendre la main, quand ils n'osent eux-mêmes la présenter.

La conduite que je suivis, avec application, sur ces différents chefs que je viens de vous marquer, convenoit en plus d'une manière à la résolution que j'avois fait de rentrer, autant qu'il seroit en mon pouvoir, dans le repos que les grandes dignités que la fortune avoit assemblées dans ma personne, pouvoient, ce me sembloit, même assez naturellement, me procurer.

Je vous ai déjà dit que l'incorrigibilité, si j'ose ainsi

parler, de Monsieur m'avoit rebuté à un point, que je ne pouvois plus seulement m'imaginer qu'il y eût le moindre fondement du monde à faire sur lui. Voici un incident qui vous fera connoître que j'eusse été bien aveuglé, si j'eusse été capable de compter sur la Reine.

Vous vous pouvez souvenir de ce que je vous ai dit, sur la fin de ce troisième volume, d'une imprudence de Mademoiselle de Chevreuse, à propos du personnage que je jouois de concert avec Madame sa mère, à l'égard de la Reine. Elle en mit de part sa fille, contre mon sentiment, laquelle d'abord entendit très-bien la raillerie; et je me souviens même qu'elle prenoit plaisir à me faire répéter la comédie de *la Suissesse :* c'est ainsi qu'on appeloit la Reine. Il arriva un soir qu'y ayant beaucoup de monde chez elle, quelqu'un montroit une lettre qui venoit de la cour et qui portoit que la Reine étoit fort embellie [1]. La plupart des gens se prirent à rire; et je ne sais en vérité pourquoi je ne fis pas comme les autres. Mademoiselle de Chevreuse,

1. Nous avons déjà plusieurs fois cité le livre de M. Michelet sur la Fronde, nous lui empruntons encore le passage suivant au sujet de la Reine (p. 192) :

« La reine Anne d'Autriche n'était plus jeune. Elle était à peu près de l'âge du siècle. Mais elle avait toujours une grande fraîcheur; ce n'était que lis et rose. Née blonde et Autrichienne, elle brunissait un peu de cheveux, était un peu plus Espagnole. Mais comme elle était grasse, son incomparable blancheur n'avait fait qu'augmenter. Flore devenait Cérès, dans l'ampleur et la plénitude, le royal éclat de l'été. Elle fut plus tard fort lourde. Elle nourrissait un peu trop sa beauté, mangeait beaucoup et se levait fort tard, soit paresse espagnole, soit pour avoir le teint plus reposé. Elle entendait une ou deux messes basses, dînait solidement à midi, puis allait voir des religieuses. Sanguine, orgueilleuse et colère, elle n'en était pas moins faible; ses domestiques la disaient toute bonne. Elle avait eu (jeune surtout) un bon cœur pour les pauvres. Cœur amoureux, crédule, et ne se gardant guère. Sa parfaite ignorance et son esprit borné la livraient infailliblement aux amants par spéculation et aux rusées friponnes qui s'en faisaient un instrument. »

qui étoit la personne du monde la plus capricieuse, le remarqua, et elle me dit qu'elle ne s'en étonnoit pas, après ce qu'elle avoit remarqué depuis quelque temps; et ce qu'elle avoit remarqué, s'imaginoit-elle, étoit que j'avois beaucoup de refroidissement pour elle, et que j'avois même un commerce avec la cour, dont je ne lui disois rien. Je crus d'abord qu'elle se moquoit, parce qu'il n'y avoit pas seulement ombre d'apparence à ce qu'elle me disoit; et je ne connus qu'elle parloit tout de bon, qu'après qu'elle m'eut dit qu'elle n'ignoroit rien de ce qu'un tel valet de pied de la Reine m'apportoit tous les jours. Il est vrai qu'il y avoit un valet de pied de la Reine, qui, depuis quelque temps, venoit très-souvent chez moi; mais il est vrai aussi qu'il ne m'apportoit rien, et qu'il ne s'y étoit adonné que parce qu'il étoit parent d'un de mes gens. Je ne sais par quel hasard elle sut cette fréquentation. Je sais encore moins ce qui la put obliger à en tirer des conséquences. Enfin elle les tira : elle ne put s'empêcher de murmurer et de menacer. Elle dit, en présence de Séguin, qui avoit été valet de chambre de Madame sa mère et qui avoit quelques charges chez le Roi ou chez la Reine, que je lui avois avoué mille fois que je ne concevois pas comment l'on put être amoureux de cette Suissesse. Enfin elle fit si bien par ses journées, que la Reine eut vent que je l'avois traitée de Suissesse, en parlant à Mademoiselle de Chevreuse. Elle ne me l'a jamais pardonné, comme vous le verrez dans la suite; et j'appris que ce mot obligeant avoit été jusqu'à elle, justement trois ou quatre jours devant que M. le Prince arrivât à Paris. Vous concevez aisément que cette circonstance, qui ne marquoit pas que j'eusse lieu d'espérer qu'il pût y avoir, à l'avenir, beaucoup de douceur pour moi à la cour, n'affaiblissoit pas les pensées que j'avois déjà de

sortir d'affaire. Le lieu de la retraite n'étoit pas trop affreux [1]; l'ombre des tours de Notre-Dame y pouvoit donner des rafraîchissements et le chapeau de cardinal la défendoit encore du mauvais vent. J'en concevois les avantages, et je vous assure qu'il ne tint pas à moi de les prendre [2]. Il ne plut pas à la fortune. Je reviens à ma narration.

1. C'est pendant sa retraite à Notre-Dame (voy. ci-dessus, p. 373) que le Coadjuteur composa le libelle ayant pour titre : *Le Solitaire aux deux désintéressés*, que l'on trouvera à l'*Appendice* de ce volume.

2. Le libelle qui a pour titre : *les Intérêts du Temps* (20 avril 1652), et dont le cardinal de Retz s'avoue l'auteur, contient le passage suivant, qui nous paraît être un utile complément du texte même des *Mémoires :*

« Il faut avouer qu'il y a beaucoup de raison dans le reproche que l'on fait au cardinal de Retz, de n'avoir pas connu ses véritables intérêts, quand il n'est pas demeuré précisément dans les bornes de sa profession; et il est certain que s'il ne se fût servi des talents que Dieu lui a donnés que dans les fonctions ecclésiastiques, il eût réussi dans la réputation des hommes d'une manière qui n'eût pas été, à la vérité, si relevée, mais qui lui eût donné plus de douceur, qui eût été exposée à moins d'ennui et qui, sans contredit, eût eu plus d'approbation parmi toutes les personnes de piété. A parler chrétiennement, ce raisonnement est juste, quoiqu'il puisse recevoir des exceptions et qu'il soit véritable que le cardinal de Retz n'est point blâmable, même selon les règles les plus étroites, s'il se trouve, en effet, qu'il ait été engagé dans les affaires (comme il a paru dans le siége de Paris, dont les intérêts lui doivent être si chers), non pas seulement par la politique, mais même par la raison et par le devoir; que l'on peut dire avec justice qu'il ne s'est pas jeté par choix dans les emplois du monde, mais qu'il a été emporté par son obligation.

« Ce qui fait croire qu'il n'y a pas été forcé par la pure nécessité, est cette pente naturelle que l'on a toujours remarqué qu'il avoit aux grandes choses. Il est difficile de distinguer la gloire de l'ambition. Elles ont souvent les mêmes effets; elles viennent presque toujours de même cause; elles ne se rencontrent presque jamais que dans les esprits de même trempe. Je vois qu'il y a partage dans le monde, laquelle de ces deux passions est le principe des actions de M. le cardinal de Retz. Tous ceux qui ne le connoissent pas dans le particulier en font le jugement que l'on fait d'ordinaire de tous ceux qui sont dans les grandes affaires, qui est qu'ils n'ont ni de règles ni de bornes, que celles qu'ils cherchent dans l'ambition et

Le 11 avril, M. le Prince arriva à Paris, et Monsieur fut au-devant de lui à une lieue de la ville.

Le 12, ils allèrent ensemble au Parlement. Monsieur

qu'ils n'y rencontrent jamais. Je vois beaucoup de gens qui l'approchent et qui croient avoir pénétré son naturel, qui sont persuadés qu'il est plus touché par la gloire des grandes actions que par l'amour des dignités.

« Les premiers fondent leur opinion sur la maxime générale, et qui reçoit à la vérité fort peu d'exceptions, et à la dignité de cardinal à laquelle il s'est élevé, et dans un âge où l'on a vu peu de particuliers y être parvenus. Les derniers se confirment dans leurs pensées par le mépris que le cardinal de Retz a fait toute sa vie du bien, qui est, pour l'ordinaire, fort recherché par les ambitieux, parce que c'est l'instrument le plus propre pour faire réussir leur passion ; et ajoutons de plus que le cardinalat, en la personne d'un archevêque de Paris, n'est qu'une suite fort ordinaire de sa dignité. Lequel qu'il ait suivi de ces deux principes, il ne nous est pas mal aisé de discerner où sont ses intérêts. S'il agit par amour de la gloire, peut-il rien souhaiter avec tant de passion que l'accomplissement entier de l'ouvrage auquel il a tant contribué, de l'expulsion du cardinal Mazarin, puisqu'il a tiré jusqu'ici la plus grande partie de son éclat de l'opposition qu'il a eue avec ce ministre? Peut-il rien désirer avec tant d'ardeur que la paix et le repos, laquelle, s'il y contribue, effacera ce qui peut être demeuré d'ennui et de reproche dans l'éclat qu'il s'est acquis dans les troubles et dans les agitations de l'État? Et si le cardinal de Retz n'a pour règle de sa conduite que son ambition, je le trouve néanmoins heureux en un point, que s'il prend bien ses intérêts, comme il faut avouer que jusqu'ici il les a assez bien entendus, il ne peut en avoir de véritable, et par le bon sens et par sa conduite passée, qu'à chasser le cardinal Mazarin, qui lui est un grand obstacle par la puissance qu'il a dans la cour, et qui par son seul nom donne plus de force à M. le Prince (des intérêts duquel le Cardinal est fort éloigné), que des armées entières ; et qu'à procurer la paix et particulière et générale qui donne l'abondance à Paris, dont la grandeur est autant son avantage que celui du public, et qui conserve le lustre à toutes les grandes dignités ecclésiastiques pareilles à celle dont est revêtu M. le cardinal de Retz ; à quoi j'ajoute que le cardinal de Retz ayant eu, depuis quatre ans, tant de part à toutes les actions qui ont été agréables au public, à la défense de Paris, à la paix de Bordeaux, à la liberté des princes, à l'éloignement du cardinal Mazarin, et n'en ayant eu aucune à tout ce qu'il y a de foible et de tragique à la conduite de ce parti, au massacre de l'Hôtel de Ville (voy. les *Mémoires* ci-après, t. IV), à la désolation de nos campagnes, à l'oppression de Paris, il a un très-particulier intérêt que les affaires finissent, parce qu'il en sort avec beaucoup d'honneur et parce que ses ennemis ne les achèvent qu'avec honte, haine et confusion. Il est donc vrai que son intérêt est l'éloignement du Mazarin et la paix du royaume. »

prit la parole d'abord qu'il fut entré, pour dire à la compagnie qu'il amenoit M. son cousin, pour l'assurer qu'il n'avoit, ni n'auroit jamais, d'autre intention que celle de servir le Roi et l'État ; qu'il suivroit toujours les sentiments de la compagnie, et qu'il offroit de poser les armes, aussitôt que les arrêts qui ont été rendus par elle contre le cardinal Mazarin auroient été exécutés. M. le Prince parla ensuite sur le même ton, et il demanda même que la déclaration publique qu'il en faisoit fût mise sur les registres.

M. le président Bailleul lui répondit : que la compagnie recevoit toujours à honneur de le voir en sa place ; mais qu'elle ne lui pouvoit dissimuler la sensible douleur qu'elle avoit de lui voir les mains teintes du sang des gens du Roi, qui avoient été tués à Bléneau. Un vent s'éleva à ce mot, du côté du banc des Enquêtes, qui faillit à étouffer, par son impétuosité, le pauvre président Bailleul ; cinquante ou soixante voix le désavouèrent d'une volée, et je crois qu'elles eussent été suivies de beaucoup d'autres, si M. le président de Nesmond n'eût interrompu et apaisé la cohue, par la relation qu'il fit des remontrances qu'il avoit portées par écrit au Roi à Sully, avec les autres députés de la compagnie. Elles furent très-fortes et très-vigoureuses contre la personne et contre la conduite du Cardinal. Le Roi leur fit répondre, par M. le Garde des Sceaux, qu'il les considéreroit, après que la compagnie lui auroit envoyé les informations sur lesquelles il vouloit juger lui-même. Les gens du Roi entrèrent dans ce moment,

et ils présentèrent une déclaration et une lettre de cachet qui portoit cet ordre au Parlement, avec celui d'enregistrer, sans délai, la déclaration par laquelle il étoit sursis à celle du 6 septembre et aux arrêts donnés contre M. le Cardinal.

Les gens du Roi, qui furent appelés aussitôt, conclurent, après une fort grande invective contre le Cardinal, à de nouvelles remontrances pour représenter au Roi l'impossibilité où la compagnie se trouvoit d'enregistrer cette déclaration, qui, contre toute sorte de règles et de formes, soumettoit à de nouvelles épreuves judiciaires, susceptibles de mille contredits et de mille reproches, la déclaration du monde la plus authentique et la plus revêtue de toutes les marques de l'autorité royale; et qui, par conséquent, ne pouvoit être révoquée que par une autre déclaration qui fût aussi solennelle, et qui eût les mêmes caractères. Ils ajoutèrent : qu'il falloit que les députés se plaignissent à Sa Majesté de ce qu'on avoit refusé de lire les remontrances en sa présence; qu'ils insistassent sur ce point, aussi bien que sur celui de ne point envoyer les informations que la cour demandoit; et que l'on fît registre de tout ce qui s'étoit passé ce jour-là au Parlement, dont la copie seroit envoyée à M. le Garde des Sceaux. Voilà les conclusions que M. Talon donna avec une force et une éloquence merveilleuses. On commença ensuite la délibération, laquelle, faute de temps, fut remise au

Lendemain 13. L'arrêt suivit, sans aucune contestation, les conclusions; et il ajouta que la déclaration qui avoit été faite par M. le duc d'Orléans et par M. le Prince seroit portée au Roi par les députés; que les remontrances et le registre seroient envoyés à toutes les compagnies souveraines de Paris et à tous les parlements du royaume, pour les convier de députer aussi de leur part; et qu'assemblée générale seroit faite incessamment à l'Hôtel de Ville, à laquelle M. le duc d'Orléans et M. le Prince seroient conviés de se trouver, et de faire les mêmes déclarations qu'ils avoient faites au Parlement; et que, ce pendant, la déclaration du Roi contre le cardinal Mazarin et tous les arrêts rendus contre lui, seroient exécutés.

Les assemblées des chambres du 15, du 17 et du 18, ne furent presque employées qu'à discuter les difficultés qui se présentèrent pour le règlement de cette assemblée générale de l'Hôtel de Ville; par exemple, si Monsieur et M. le Prince seroient présents à la délibération de l'Hôtel de Ville, ou s'ils se retireroient après avoir fait leurs déclarations; si le Parlement pouvoit ordonner l'assemblée de l'Hôtel de Ville, ou s'il devoit simplement convier le prévôt des marchands et les autres officiers de la ville, et quelques principaux bourgeois de chaque quartier de s'assembler.

Le 19, cette assemblée se fit, à laquelle les seize députés du Parlement se trouvèrent. M. d'Orléans et M. le Prince y firent leurs déclarations, toutes pareilles à celles qu'ils avoient faites au Parlement; et après qu'ils se furent retirés, et que le procureur du Roi de la ville eut conclu à faire de très-humbles remontrances au Roi, de vive voix et par écrit, contre le cardinal Mazarin, M. Aubry, président aux Comptes, et le plus ancien conseiller de la ville, prit la parole pour dire qu'il étoit trop tard pour commencer à délibérer, et qu'il étoit nécessaire de remettre l'assemblée au lendemain. Il avoit raison en toutes manières, car sept heures étoient sonnées, et il avoit intelligence avec la cour.

Le 20 [avril], Monsieur et M. le Prince[1] allèrent au Parlement; et Monsieur dit à la compagnie : qu'il savoit que M. le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris,

1. Nous avons déjà dit que le cardinal de Retz publia à cette même époque un libelle ayant pour titre : *Les intérêts du Temps* (20 avril 1652); il y disait de M. le Prince :

« S'il est donc vrai que l'inclination de M. le Prince soit de considérer toujours les petits intérêts, il est à présumer et même à croire que sa conduite suivra à ce sujet son naturel. Et je ne fonde cette opinion sur une conviction, mais sur le particulier de ce que j'ai remarqué dans ces derniers troubles. Nous n'avons pas vu que M. le Prince se soit pu résoudre, depuis trois mois, à faire la chose du monde qu'il sait le mieux, qui est la guerre; nous n'avons point vu que les plaintes d'une belle armée, qui dépérissoit par son absence, l'aient pu obliger à faire un pas qui pût arrêter les négociations; nous n'avons point vu que l'appréhension de la perte de sa réputation dans les peuples, ait eu la force de le toucher jusqu'au point de l'empêcher un seul moment de traiter avec le cardinal Mazarin. Cette conduite, qui a paru absolument contraire à toutes les règles de la véritable politique, ne peut avoir de source que dans ces mêmes maximes qui l'ont porté, dans les temps paisibles, à ne pas soutenir avec assez de dignité la qualité de prince du sang et qui font que, dans les troubles, il ne remplit pas les devoirs d'un bon chef de parti. Et de là toutes ces fausses mesures, et de là ce peu d'application à donner l'ordre aux choses, à maintenir les armées, à soutenir la réputation de la cause, à ménager les peuples, à satisfaire ses amis et ses serviteurs; et de là toutes ces négociations avec le cardinal Mazarin, qui ont jeté le public dans la défiance et dans l'aigreur, et qui ont jeté du chagrin en paroles et la léthargie en effet.

« Ces mauvaises productions d'une mauvaise cause firent tenir à M. le Prince, par nécessité, la conduite qu'il avoit prise par choix. Le peu d'ordre qu'il a mis dans son parti, fait qu'il ne peut pas être assez puissant pour se rendre le maître des affaires; le grand éclat qu'il a fait contre la cour, fait qu'il n'y peut plus prendre de confiance que par des établissements qu'il aura toujours dessein d'obtenir et que pourtant il n'obtiendra jamais, parce qu'il n'a pas pris ses mesures assez justes, ou pour se les procurer par la douceur, ou pour les acquérir par la considération du parti qu'il a formé.

« Il est donc évident que M. le Prince s'est imposé à lui-même, par sa mauvaise conduite, la funeste nécessité de conserver toujours le cardinal Mazarin, parce qu'il ne peut avoir l'espérance de faire réussir ses desseins que sous un ministère aussi foible que le sien; et de perpétuer la guerre en France, parce qu'il ne peut

et M. le prévôt des marchands avoient reçu une lettre de cachet qui leur défendoit de continuer l'assemblée; que cette lettre n'étoit qu'une paperasse du Mazarin, et qu'il prioit la compagnie d'envoyer quérir, sur l'heure, le prévôt des marchands et les échevins, et de leur enjoindre de n'y avoir aucun égard. On n'eut pas la peine de les mander; ils vinrent d'eux-mêmes à la Grand'Chambre, pour y donner part de cette lettre de cachet, et pour dire, en même temps, qu'ils avoient indiqué une assemblée du conseil de la ville pour aviser à ce qu'il y auroit à faire. L'on opina, après les avoir fait sortir, et on les fit rentrer aussitôt, pour leur dire que la compagnie ne désapprouvoit pas cette assemblée du conseil de ville, parce qu'elle étoit dans l'ordre et selon la coutume; mais qu'elle les avertissoit qu'une assemblée générale, et faite pour des affaires de cette importance, ne devoit, ni ne pouvoit être arrêtée par une simple lettre de cachet. On lut ensuite la lettre qui devoit être envoyée à tous les parlements du royaume; elle étoit courte, mais décisive et pressante. L'après-dînée du même jour, l'assemblée de l'Hôtel de Ville se fit ainsi qu'elle y avoit été résolue, le matin, par le conseil. Le président Aubry ouvrit celui des conclusions. Des Nots, apothicaire, qui parla fort bien, ajouta qu'il falloit écrire à toutes les villes de France, où il y avoit un parlement, ou évêché, ou présidial, pour les inviter à faire une pareille assemblée et de pareilles remontrances contre le Cardinal. Cet avis, qui fut supérieur de beaucoup, ce jour-là, ayant

avoir la paix avec lui où il trouve sa sûreté, que par des établissements qui ne pouvoient être accordés qu'à la force du parti qui a perdu toute sa vigueur par le peu d'ordre qu'il y a mis. Il est donc vrai que l'intérêt nécessaire de M. le Prince est de conserver le Mazarin et de rompre en toute occasion la paix. »

été embrassé de plus de sept voix, fut le moindre en nombre dans l'assemblée suivante, qui fut

Celle du 22. Quelqu'un ayant dit que cette union des villes étoit une espèce de ligue contre le Roi, la pluralité revint à celui de M. le président Aubry, qui étoit de se contenter de faire des remontrances au Roi, pour lui demander l'éloignement de M. le cardinal Mazarin et le retour de Sa Majesté à Paris. Ce même jour, MM. les princes allèrent à la Chambre des Comptes, et y firent enregistrer les mêmes protestations qu'ils avoient faites au Parlement et à la ville. On y résolut aussi les remontrances contre le Cardinal.

Le 23 [avril], Monsieur dit au Parlement que l'armée du Mazarin s'étant saisie, sous prétexte de l'approche du Roi, de Melun et de Corbeil, contre la parole que le maréchal de l'Hospital avoit donnée, que les troupes ne s'avanceroient pas du côté de Paris plus près que de douze lieues, il étoit obligé de faire approcher les siennes. Il alla ensuite, accompagné de M. le Prince, à la Cour des Aides, où les choses se passèrent comme dans les autres compagnies.

Quoique je vous puisse répondre de la vérité de tous les faits que je viens de poser à l'égard des assemblées qui se firent en ce temps-là, c'est-à-dire depuis le 1er de mars jusques au 23 d'avril, parce qu'il n'y en a aucun que je n'aie vérifié moi-même sur les registres du Parlement ou sur ceux de l'Hôtel de Ville, je n'ai pas cru qu'il fût de la sincérité de l'histoire que je m'y arrêtasse avec autant d'attention, ou plutôt avec autant de réflexion que je l'ai fait à propos des assemblées des Chambres, auxquelles j'avois assisté en personne. Il y a autant de différence entre un récit que l'on fait sur des Mémoires, quoique bons, et une narration de faits que l'on a vus soi-même, qu'il y en a entre un portrait au-

quel on ne travaille que sur des ouï-dire, et une copie que l'on tire sur les originaux. Ce que j'ai trouvé dans ces registres[1] n'est peut-être tout au plus que le corps; il est au moins certain que l'on n'y sauroit reconnoître l'esprit des délibérations, qui s'y discerne assez souvent beaucoup davantage par un coup d'œil, par un mouvement, par un air qui est même quelquefois presque imperceptible, que par la substance des choses qui paroissent plus importantes, et qui sont toutefois les seules dont les registres nous doivent tenir compte. Je vous supplie de recevoir cette petite observation comme une marque de l'exactitude que j'ai et que j'aurai toute ma vie, à ne manquer à rien de ce que je dois à l'éclaircissement d'une matière sur laquelle vous m'avez commandé de travailler. Le compte que je vais vous rendre de ce que je remarquai, en ce temps-là, du mouvement intérieur de toutes les machines, est plus de mon fait, et j'espère que je serai assez juste.

Il n'est pas possible, qu'après avoir vu le consentement uniforme de tous les corps conjurés à la ruine de M. le cardinal Mazarin, vous ne soyez très-persuadée qu'il est sur le bord du précipice et qu'il faut un miracle pour le sauver. Monsieur le fut, comme vous, au sortir de l'Hôtel de Ville, et il me fit la guerre en présence du maréchal d'Estampes et du vicomte d'Hostel, de ce que j'avois toujours cru que le Parlement et la ville lui manqueroient. Je confesse encore, comme je le lui confessai à lui-même ce jour-là, que je m'étois trompé sur ce point, et que je fus surpris au delà de tout ce que vous vous en pouvez imaginer, du pas que le Parlement avoit fait. Ce n'est pas que la cour n'y eût

1. Des extraits de ces *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris* ont été publiés, en trois volumes in-8°, par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq (collection de la Société de l'Histoire de France).

contribué en tout ce qui étoit en elle; et l'imprudence du Cardinal, qui y précipita cette compagnie malgré elle, étoit certainement plus que suffisante pour m'épargner, ou du moins pour me diminuer la honte que je pouvois avoir de n'avoir pas eu d'assez bonnes vues. Il s'avisa de faire commander, au nom du Roi, au Parlement, de révoquer et d'annuler, à proprement parler, tout ce qu'il avoit fait contre le Mazarin, justement au moment que M. le Prince arrivoit à Paris; et l'homme du monde qui gardoit le moins de mesures et le moins de bienséance à l'égard des illusions, et qui les aimoit le mieux, même où elles n'étoient pas nécessaires, affecta de ne s'en point servir dans une occasion où je crois qu'un fort homme de bien l'eût pu employer sans scrupule.

Il est certain que rien n'en étoit plus odieux en soi-même que l'entrée de M. le Prince dans le Parlement, quatre jours après qu'il eut taillé en pièces quatre quartiers de l'armée du Roi; et je suis convaincu que si la cour ne se fût point pressée et qu'elle fût demeurée dans l'inaction à cet instant, tous les corps de la ville, qui dans la vérité commençoient à se lasser de la guerre civile, auroient été fatigués, dès le suivant, d'un spectacle qui les y engageoit même ouvertement. Cette conduite eût été sage. La cour prit la contraire; et elle ne manqua pas aussi de faire un contraire effet: car en désespérant le public, elle l'accoutuma en un quart d'heure à M. le Prince. Ce ne fut plus celui qui venoit de défaire les troupes du Roi; ce fut celui qui venoit à Paris pour s'opposer au retour de Mazarin. Ces espèces se confondirent même dans l'imagination de ceux qui eussent juré qu'elles ne se confondoient pas. Elles ne se démêlent, dans les temps où tous les esprits sont prévenus, que dans les spéculations des phi-

losophes, qui sont peu en nombre, et qui de plus y sont toujours comptés pour rien, parce qu'ils ne mettent jamais la hallebarde à la main. Tous ceux qui crient dans les rues, tous ceux qui haranguent dans les compagnies, se saisissent de ces idées. Voilà justement ce qui arriva par l'imprudence du Mazarin; je me souviens que Bachaumont, que vous connoissez, me disoit, le propre jour que les gens du Roi présentèrent au Parlement la dernière lettre de cachet dont je vous ai parlé, que le Cardinal avoit trouvé le secret de faire Boislève frondeur. C'étoit tout dire; car ce Boislève étoit le plus décrié de tous les mazarins.

Vous croyez, sans doute, que Monsieur et M. le Prince ne manquèrent pas cette occasion de profiter de l'imprudence de la cour. Nullement. Ils n'en manquèrent aucune de corrompre, pour ainsi parler, celle-là; et c'est particulièrement en cet endroit où il faut reconnoître qu'il y a des fautes qui ne sont pas tout à fait humaines. Vous ne serez pas surpris de celle de Monsieur; mais je le suis encore de celle de M. le Prince, qui étoit, dès ce temps, l'homme du monde le moins propre naturellement à les commettre. Sa jeunesse, son élévation, son courage, lui pouvoient faire faire des faux pas d'une autre nature, desquels l'on n'eût pas eu sujet de s'étonner. Ceux que je vais marquer ne pouvoient avoir aucun de ces principes. On leur en peut encore moins trouver dans les qualités opposées, desquelles homme qui vive ne l'a jamais pu soupçonner; et c'est ce qui me fait conclure que l'aveuglement, dont l'Écriture nous parle si souvent, est même, humainement parlant, sensible et palpable quelquefois dans les actions des hommes. Y avoit-il rien de plus naturel à M. le Prince, ni plus selon son inclination, que de pousser sa victoire et d'en prendre les avan-

tages qu'il en eût pu apparemment tirer, s'il eût continué à faire agir en personne son armée? Il l'abandonne, au lieu de prendre ce parti, à la conduite de deux novices; et les inquiétudes de M. de Chavigny, qui le rappelle à Paris sur un prétexte ou sur une raison qui, au fond, n'avoit point de réalité, l'emportent dans son esprit sur son inclination toute guerrière, et sur l'intérêt solide qu'il eût dû attacher à ses troupes? Y avoit-il rien de plus nécessaire à Monsieur et à M. le Prince que de fixer, pour ainsi dire, le moment heureux dans lequel l'imprudence du Cardinal venoit de laisser à leur disposition le premier parlement du royaume, qui avoit balancé à se déclarer jusque-là, et qui avoit même fait, de temps en temps, des démarches non pas seulement foibles, mais ambiguës? Au lieu de se servir de cet instant, en achevant d'engager tout à fait le Parlement, ils lui font de ces sortes de peurs qui ne manquent jamais de dégoûter dans les commencements, et d'effaroucher dans les suites les compagnies, et ils lui laissent de ces sortes de liberté qui les accoutument d'abord à la résistance, et qui la produisent infailliblement à la fin.

Aussitôt que l'on eut la nouvelle de l'approche de M. le Prince, il y eut des placards affichés et une grande émeute faite sur le Pont-Neuf. Il n'y eut point de part, et il n'y en put avoir, car il n'étoit pas encore arrivé à Paris lorsqu'elle arriva, qui fut le 2 de mars. Mais il est vrai qu'elle fut commandée par Monsieur, comme je vous l'ai dit dans un autre lieu.

Le 25 d'avril, le bureau des entrées de la porte Saint-Antoine fut rompu et pillé par la population; et M. de Cumont, commissaire du Parlement, qui s'y trouva par hasard, l'étant venu dire à Monsieur, dans le cabinet des livres où j'étois, eut pour réponse ces

propres paroles : « J'en suis fâché, mais il n'est pas « mauvais que le peuple s'éveille de temps en temps; « il n'y a personne de tué, le reste n'est pas grand' « chose. »

Le 30 du même mois, le prévôt des marchands et autres officiers de la ville, qui revenoient de chez Monsieur, faillirent à être massacrés au bas de la rue de Tournon; et ils se plaignirent, dès le lendemain, dans les chambres assemblées, qu'ils n'avoient reçu aucun secours, quoiqu'ils l'eussent fait demander et au Luxembourg et à l'hôtel de Condé.

Le 10 de mai, le procureur du Roi de la ville et deux échevins eussent été tués dans la salle du Palais sans M. de Beaufort, qui eut très-grand'peine à les sauver.

Le 13, M. Quélin, conseiller du Parlement et capitaine de son quartier, ayant mené sa compagnie au Palais pour la garde ordinaire, fut abandonné de tous les bourgeois qui la composoient, et qui crioient qu'ils n'étoient pas faits pour garder des Mazarins. Et le 29 du même mois, M. Molé de Sainte-Croix[1] porta sa plainte en plein Parlement, de ce que, le 20, il avoit été attaqué et presque mis en pièces par les séditieux.

Vous observerez s'il vous plaît, que toute la canaille qui seule faisoit ce désordre, n'avoit dans la bouche que le nom et le service de MM. les princes[2], qui, dès le lendemain, la désavouèrent dans les assemblées des

1. François Molé, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, troisième fils du garde des sceaux Mathieu Molé.

2. On lit dans le libelle ayant pour titre *Les Intrigues de la paix*, dont l'auteur était Joly :

« On avoit répondu pour lui [Condé] de Monsieur à la cour, il ne trouve pas à son arrivée que l'affaire fût tout à fait si sûre; il juge aussi que la justification du cardinal Mazarin, qui étoit un des articles du traité (voy. la note p. 387), ne seroit pas si facile dans le Parlement et dans le public, les voix tout à fait déclarées seroient inutiles pour emporter ces deux puissants obstacles; les moyens

chambres. Ce désaveu que je faisois, au moins pour l'ordinaire de très-bonne foi, donnoit lieu à ces arrêts sanglants que le Parlement donnoit à toutes occasions contre ces séditieux; mais il n'empêchoit pas que ce même Parlement ne crût que ceux qui désavouoient la sédition ne l'eussent faite; et ainsi il ne diminuoit rien de la haine que beaucoup de particuliers en concevoient, et il acccutumoit le corps à donner des arrêts qui n'étoient pas, au moins à ce qu'il s'imaginoit, du goût de MM. les princes. Je sais bien, comme je l'ai déjà dit ailleurs, que dans les temps où il y a de la foiblesse et des troubles, ce malheur est inséparable du pouvoir populaire, et nul ne l'a plus éprouvé que moi : mais il faut avouer aussi que Monsieur et M. le Prince n'eurent pas toute l'application nécessaire à sauver les apparences de ce qu'ils ne faisoient pas. En effet, Monsieur, qui étoit foible, craignoit de se brouiller avec le peuple en réprimant avec trop de véhémence les criailleurs; et M. le Prince, qui étoit intrépide, ne faisoit pas assez de réflexions sur les mauvais et puissants effets que ces émotions faisoient à son égard dans les esprits de ceux qui en avoient peur.

sourds et cachés sont bien plus propres et plus assurés, c'est pourquoi l'on permet ou plutôt l'on commande aux gens de guerre des deux partis le pillage des environs de Paris, afin de réduire les esprits à acheter insensiblement la paix par la conservation du Mazarin. Dans ce même dessein, l'on excite au même temps dans la ville plusieurs séditions, pour faire craindre aux bourgeois la perte de leurs maisons et de leurs biens, et pour faire appréhender à Son Altesse Royale quelque révolution plus funeste à l'État, que la subsistance du Mazarin. Enfin, comme l'on voit tous ces artifices inutiles et impuissants contre les vœux et les sentiments publics, M. le Prince renvoie à la cour et fait dire qu'étant impossible de vaincre Monsieur et le peuple, il faut nécessairement que le Cardinal donne au moins quelque apparence de son éloignement, lui promettant toutes les assurances possibles pour son retour, à condition qu'elles fussent cachées et secrètes.

Il faut que je me confesse en cet endroit, et que je vous avoue que comme j'avois intérêt à affoiblir le crédit de M. le Prince dans le public, je n'oubliai, pour y réussir, aucune des couleurs que je trouvai sur ce sujet assez abondamment dans les manières de beaucoup de gens de son parti[1]. Jamais homme n'a

1. On publia le traité suivant comme ayant été conclu entre Mazarin et M. le Prince et dont le texte se trouve dans *Les Intrigues de la paix :*

« Premièrement, que tout ce qui sera accordé entre M. le Prince et le cardinal Mazarin le sera par un traité secret et caché, sans qu'ils en puissent jamais donner la connoissance à aucune autre personne.

« Que le cardinal Mazarin se retirera pour trois mois à Sedan, ou à Péronne, ou en quelque autre lieu sous prétexte de la paix générale, pendant lequel temps la cour ira à Compiègne.

« Que M. le Prince, tant en son nom que se faisant fort de M. d'Orléans, promettra de mettre les armes bas, et donnera sûreté par écrit pour le retour du Cardinal, et de ne point reprendre les armes en ce cas.

« Que l'on fera en sorte que le Cardinal soit justifié au parlement de Paris, et que s'il y avoit quelque difficulté et que l'on fût obligé d'avoir recours à quelque autre parlement pour le faire, M. le Prince répondra de ses serviteurs dans le parlement de Bourgogne et ailleurs.

« Que s'il arrivoit qu'à l'avenir il y eût quelque démêlé entre le Parlement, Paris et la cour, M. le Prince n'entrera point dans les intérêts contraires à ceux de la cour.

« Que le Roi accordera présentement à M. le Prince quatre millions pour dédommagement des frais de la guerre, à prendre sur les convois de Bordeaux, lesquels ne pourront être divertis ; pour assurance de quoi, on rendra les finances au sieur président de Maisons.

« Que Sa Majesté fera donner au prince de Conti les provisions du gouvernement de Provence, l'Auvergne à M. de Nemours, la lieutenance générale de Guienne et le bâton de maréchal à Marsin, cent mille écus à la Rochefoucauld et autant au président Viole, des brevets de ducs à Montespan et au comte du Dognon, avec le bâton de maréchal.

« Que Chavigny sera rétabli dans les conseils du Roi, et que, pour sûreté de l'union entre lui et le Cardinal, son fils épousera la demoiselle Martinossi.

« Sur les assurances de ce traité, l'on persuade à Monsieur que le Cardinal est résolu d'abandonner la cour, et sur ce piége on

été plus éloigné que M. le Prince d'employer ces sortes de moyens; il n'y en a jamais eu un seul sur qui il fût plus aisé d'en jeter l'envie et les apparences. Pesche étoit tous les jours dans la cour de l'hôtel de Condé [1], et le commandeur de Saint-Simon ne bougeoit pas de l'antichambre. Il faut que ce dernier se soit mêlé d'un étrange métier, puisque, nonobstant sa qualité, je n'ai pas honte de le comprendre avec ces misérables criailleurs de la lie du peuple. Il est certain que je me servis utilement de ces deux noms contre les intérêts de M. le Prince, qui, dans la vérité, n'avoit de tort à cet égard que celui de ne pas faire assez d'attention à leurs sottises. J'ose dire, sans manquer au respect que je lui dois, qu'il fut moins excu-

l'engage dans une conférence, à laquelle il envoie Chavigny, Rohan et Goulas.

1. Ce même Pesche, fameux émeutier, figure également dans un libelle de Patru en faveur du cardinal de Retz. (*Réponse du curé à la lettre du marguillier*, etc.) comme menaçant la vie du Coadjuteur:

« Les terreurs paniques seroient excusables en un homme de sa profession [Retz], il a pourtant essayé de s'en défendre depuis trois ans, pendant lesquels il a reçu souvent des avis assez véritables, qui ne lui ont toutefois jamais donné la moindre pensée de sortir de Paris. Ceux qui n'ont eu que de bons desseins sont inébranlables, leur présence et leur fermeté étonnent leurs ennemis.

« Les clameurs de dame Anne et de Peuche, quoi que vous en disiez, me sont plus suspectes que jamais; elles sont comme les cris de ces oiseaux funestes, que les anciens ont consacrés au malheur et aux tristes aventures.

« M. le Coadjuteur n'a jamais connu ces bêtes de proie. Toute la France s'est intéressée avec lui pour le parti de la justice, et non pas une simple revendeuse des halles et un pauvre malheureux dont on ne connoît ni la naissance ni la fortune. L'on sait que dame Anne se rendit célèbre dans l'affaire de Saint-Eustache, longtemps auparavant nos derniers troubles, et que Peuche n'a paru que depuis que l'on répand de l'argent dans le peuple; on dit même que l'un et l'autre sont logés dans l'hôtel de Condé, et qu'ils y sont traités avec beaucoup de soins par les gens de M. le Prince; j'ai peine à me le persuader, parce que j'ai honte moi-même que l'on voie leurs noms dans cet écrit. »

sable en celle qu'il n'eut pas à s'opposer d'abord à de certaines libertés que des particuliers prirent, dans tous les corps, de lui résister en face et de l'attaquer même personnellement. Je sais bien que la douceur naturelle de Monsieur, jointe à l'ombrage que M. son cousin lui donnoit toujours, l'obligeoit quelquefois à dissimuler; mais je sais bien aussi qu'il eut lui-même trop de douceur en ces rencontres, et que s'il eût pris les choses sur le ton qu'il les pouvoit prendre, dans le moment où la cour lui donnoit si beau jeu, il eût soumis Paris et Monsieur même à ses volontés, sans violence. La même vérité qui m'oblige à remarquer la faute, m'oblige à en admirer le principe; et il est si beau à l'homme du monde du courage le plus héroïque, d'avoir péché par excès de douceur, que ce qui ne lui a pas succédé dans la politique, doit être au moins admiré et exalté par tous les gens de bien dans la morale. Il est nécessaire d'expliquer en peu de paroles ce détail.

M. le procureur-général Fouquet, connu pour Mazarin, quoiqu'il déclamât à sa place contre lui comme tous les autres, entra dans la Grand'Chambre le 17 d'avril, et en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince requit, au nom du Roi, que M. le Prince lui donnât communication de toutes les associations et de tous les traités qu'il avoit faits et dedans et dehors le royaume; et il ajouta qu'en cas que M. le Prince la refusât, il demandoit acte de la réquisition et de l'opposition qu'il faisoit à l'enregistrement de la déclaration que M. le Prince venoit de faire, qu'il poseroit les armes aussitôt que M. le cardinal Mazarin seroit éloigné.

M. Ménardeau opina publiquement, dans la grande assemblée de l'Hôtel de Ville, qui fut faite le 20 avril,

à ne point faire de remontrances contre le Cardinal, qu'après que MM. les princes auroient posé les armes.

Le 22 du même mois, MM. les présidents des Comptes, à la réserve du premier, ne se trouvèrent pas à la Chambre, sous je ne sais quel prétexte, qui parut, en ce temps-là, assez léger; je ne me ressouviens pas du détail. M. Perroche, un instant après, soutint à MM. les princes, en face, qu'il falloit donner arrêt qui portât défense de lever aucunes troupes sans la permission du Roi; et, le même jour, M. Amelot, premier président de la Cour des Aides, dit à M. le Prince, ouvertement, qu'il s'étonnoit de voir sur les fleurs de lis un prince qui, après avoir tant de fois triomphé des ennemis de l'État, venoit de s'unir avec eux, etc. Je ne vous rapporte ces exemples que comme des échantillons. Il y en eut tous les jours quelqu'un de cette espèce, et il n'y en eut point, pour peu considérable qu'il parût sur l'heure, qui ne laissât dans les esprits une de ces sortes d'impressions qui ne se sentent pas d'abord, mais qui se réveillent dans la suite. Il est de la prudence d'un chef de parti de souffrir tout ce qu'il doit dissimuler, mais il ne doit pas dissimuler ce qui accoutume des corps ou les particuliers à la résistance. Monsieur, qui par son humeur et par l'ombrage que M. le Prince lui faisoit à tous les instants, ne vouloit déplaire à qui que ce soit; M. le Prince, qui n'étoit dans la faction que par force, n'étudioient pas avec assez d'application les principes d'une science dans laquelle l'amiral de Coligny disoit que l'on ne pouvoit jamais être docteur. Ils laissèrent l'un et l'autre non-seulement la liberté, mais encore la licence des suffrages à tous les particuliers. Ils crurent, dans toutes les occasions dont je viens de parler, que le plus de

voix qu'ils y avoient eu leur suffisoit, comme il leur auroit effectivement suffi, s'il ne s'étoit agi que d'un procès; ils ne connurent pas d'assez bonne heure la différence qu'il y a entre la liberté et la licence des suffrages; ils ne purent se persuader qu'un discours haut, sentencieux et décisif, fait à propos et dans des moments qui se trouvoient quelquefois décisifs par eux-mêmes, eût pu faire produire cette dissension, sans la moindre ombre de violence; et ainsi ils laissèrent toujours, dans Paris, un air de parti contraire, qui ne manque jamais de s'épaissir quand il est agité par les vents qu'y jette l'autorité royale.

S'il eût plu à Monsieur et à M. le Prince de faire sortir de Paris, même avec civilité, le moindre de ceux qui leur manquèrent au respect dans ces rencontres, les compagnies même dont ils étoient membres y eussent donné leurs suffrages. Le président Amelot fut désavoué publiquement par la Cour des Aides en ce qu'il avoit dit à M. le Prince. Elle eût opiné à son éloignement, si M. le Prince eût voulu; elle l'en auroit remercié le jour même, et le lendemain elle auroit tremblé. Le secret, dans ces grands mouvements, est de retenir les gens dans l'obéissance par des frayeurs, qui ne leur soient causées que par les choses dont ils aient été eux-mêmes les instruments. Ces peurs sont pour l'ordinaire les plus efficaces et toujours les moins odieuses. Vous verrez ce que la conduite contraire produisit. Mais ce qui aida fort à produire la conduite contraire, fut la démangeaison de négociations (c'est ainsi que le vieux Saint-Germain l'appeloit) qui, à proprement parler, étoit la maladie populaire du parti de M. le Prince.

M. de Chavigny, qui avoit été, dès son enfance, nourri dans le cabinet, ne pensoit qu'à y rentrer par

toute voie[1]. M. de Rohan, qui n'étoit à proprement parler bon qu'à danser, ne se croyoit lui-même bon que pour la cour. Goulas ne vouloit que ce que vouloit M. de Chavigny; voilà des naturels bien susceptibles des propositions de négociations. M. le Prince étoit, par son inclination, par son éducation et par ses manières, plus éloigné de la guerre civile qu'homme que j'aie jamais connu sans exception; et Monsieur, dont le caractère dominant étoit d'avoir toujours peur et défiance, étoit celui de tous ceux que j'aie jamais vus le plus capable de donner dans tous les panneaux, à force de les craindre tous. Il étoit en cela semblable aux lièvres. Voilà des esprits bien portés à recevoir les propositions de négociations[2].

1. Le cardinal de Retz disait alors de Chavigny et de M. de Beaufort, dans le libelle intitulé *Les Intérêts du Temps* :

« Je ne m'étendrai point sur les intérêts de M. le duc de Beaufort : il ne les connoît pas assez lui-même pour savoir en quoi ils consistent; ni sur ceux de MM. de Chavigny et de Longueil, et pareils négociateurs : ils ne sont pas assez considérables pour avoir place en ce lieu et pour donner quelque branle aux affaires ; et je croirois manquer à la vérité et au respect que je dois à M. le duc d'Orléans, si j'osois seulement mettre son nom dans un ouvrage qui porte le titre d'*intérêt*, puisque toute l'Europe avoue qu'il n'en a jamais eu d'autres que le bien de l'État, le service du Roi, le soulagement des peuples et la tranquillité publique. »

2. Nous devons encore faire remarquer qu'il existe certaines analogies de rédaction entre les Mémoires de Retz et le fragment suivant du libelle ayant pour titre : *Les Intrigues de la paix et les négociations faites à la cour par les amis de M. le Prince, depuis sa retraite de Guienne jusques à présent*, dont l'auteur Joly était domestique du cardinal de Retz :

« Le dessein des agents de M. le Prince étoit d'engager dès lors le Parlement dans la même démarche, afin de le charger de la haine du traité qui devoit s'ensuivre; mais comme les prétendus envoyés de Son Altesse donnèrent des ombrages par une très-longue conversation qu'ils eurent avec le Cardinal, de ce qui l'avoit précédé, et de ce qui s'étoit passé entre eux, la conférence fut refusée, et ainsi, le peuple même ayant témoigné une chaleur excessive contre tous les commerces que l'on auroit avec le Car-

Le fort de M. le cardinal Mazarin étoit proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer; de jeter des lueurs, de les retirer; de donner des vues,

dinal, il a jusqu'à présent été impossible de rien exécuter de ce qui avoit été projeté. Chavigny même, contre lequel il s'est élevé un bruit extraordinaire à son retour de Saint-Germain, a été obligé de substituer en sa place et pour la continuation du commerce, la duchesse de Châtillon, laquelle a été envoyée plusieurs fois à la cour, pour convenir des moyens et des biais qu'il falloit tenir de concert pour faire éclore les traités. Ce fut avec elle que l'on résolut de publier le siége d'Étampes quinze jours auparavant que de l'exécuter, dans l'espérance commune de la cour et de M. le Prince, que le bruit, qui en seroit répandu dans le monde, feroit naître, dans l'esprit de Monsieur, l'appréhension de la perte de ses troupes, et ensuite ou l'envie de l'accommodement à quelque condition que ce pût être, ou l'agrément forcé pour toutes les choses qui étoient projetées d'ailleurs.

« Ce ressort ayant été inutile comme les autres, la dernière tentative a été le siége effectif de la ville d'Étampes, afin de faire par la force ce que l'on n'avoit pu faire par un bruit prémédité, en réduisant Monsieur et le public par ce prétendu succès dans la nécessité de se laisser aller à toutes sortes de conditions : toutes choses se disposoient assez selon les projets des amis de M. le Prince, sans la venue de M. de Lorraine, contre laquelle ils ont pesté publiquement, parce qu'ayant opéré la levée du siége d'Étampes, ils voyoient leurs mesures rompues et leurs avantages particuliers différés pour quelque temps.

« Aussi ont-ils fait, depuis, leurs derniers efforts, pour faire en sorte que M. de Lorraine prît quelque intelligence à la cour : c'est pour cela que M. le Prince lui a refusé la restitution de ses places, qu'il lui avoit promises et que, dans le même temps, on lui a offert toutes choses du côté de la cour.

« Le milord Germain et Montaigu sont ceux qui ont négocié la retraite de M. de Lorraine, et ce sont eux-mêmes qui avoient eu part à tous les commerces de Chavigny, avec lequel ils ont si souvent conféré chez Madame d'Aiguillon pour les affaires de M. le Prince, en sorte que l'on peut croire que si ce qu'ils ont fait avec M. de Lorraine n'est point de concert avec Chavigny, ils lui en ont du moins révélé le secret.

« Depuis la retraite de M. de Lorraine, il n'y a point eu de cessation dans le commerce; Gaucourt est allé deux fois à la cour à l'insu de Son Altesse Royale, et enfin les affaires sont tantôt en état de se produire et de paroître aux yeux de tout le monde.

« Cependant l'on tâche toujours, par toutes sortes de voies, de

de les brouiller. Voilà un génie tout propre à se servir des illusions que l'autorité royale a toujours abondamment en main pour engager à des négociations. Il y engagea, dans la vérité, tout le monde; et cet engagement fut ce qui produisit, en partie, comme je vous le viens de dire, la conduite que je vous ai expliquée ci-dessus, en ce qu'il amusa par de fausses espérances d'accommodement; et ce fut encore ce qui acheva, pour ainsi dire, de la gâter et de la corrompre, en ce qu'il donna du courage à ceux qui, dans la ville et dans le Parlement, avoient de bonnes intentions pour la cour et qu'il l'ôta à ceux qui étoient de bonne foi dans le parti. Je vous expliquerai ce détail après que je vous aurai rendu compte du mouvement des armées de l'un et de l'autre parti, et de celui que je fus obligé de me donner, contre mon inclination et contre ma résolution, dans ces conjonctures.

rejeter la honte des traités sur Son Altesse Royale et sur le Parlement; c'est dans ce dessein que l'on fait attaquer dans la salle du Palais et dans les rues les présidents et les conseillers : c'est pour cela que l'on suscite des assemblées et des séditions à la Place-Royale et aux autres endroits de la ville, afin que le Parlement appréhendant, par l'exemple de ce qui s'est passé à Bordeaux, la diminution de son autorité, se résolve enfin d'accorder une conférence qui excuse, en quelque façon, les traités de M. le Prince, dont les amis n'attendent que l'occasion de pouvoir dire qu'il ne s'est accommodé à la cour qu'après le Parlement, et que la conservation du cardinal Mazarin est plus l'effet des résolutions de cette grande compagnie, que des traités de M. le Prince.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

APPENDICE

INSTRUCTIONS DU CARDINAL MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS,

ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT LE TELLIER.

(Suite.)

III

4-18 JUIN 1650. — 124. Les auteurs de libelles. — 125. Intrigues pour une abbaye. — Montrésor, le Tellier et l'évêque d'Auxerre. — Mécontentement de Mazarin contre Colbert. — *Ce qu'il est et ce que je suis.* — 126. Le comte de Saint-Amour et les cabales dans Paris. — Il faut le faire sortir de la ville. — Le maréchal de la Meilleraye doit châtier les rebelles et faire raser leurs maisons. — 127. Obtenir du premier président Molé qu'il n'insiste pas pour que son cousin soit élu prévôt de Paris. — 128. Il faut raser la maison de Sauvebeuf et celles d'autres gentilshommes. — 129. Madame de Chevreuse. — 130. Madame de Bouillon. — 131. Il faut poursuivre Persan et le déclarer criminel. — 132. Le premier président Molé et son fils Champlâtreux. — 133. Madame de Chevreuse et Laigues. — On lui comptera 10,000 livres. — 134. Il n'y a pas à se fier aux promesses des fournisseurs; il faut leur faire craindre des châtiments. — Les villes de Saint-Quentin, de Guise, le Catelet. — Projets des ennemis. — Influence du maréchal de Turenne sur eux. — Le Catelet s'est rendu aux ennemis. — 135. La Savoie, Mantoue et le Dauphiné. — 136. MM. de Bouillon et de Turenne doivent être déclarés criminels. — 137. On rend de mauvais offices à Mazarin auprès de Son Altesse Royale. — 138. Dénûment et pénurie de la cour. — 139. Le duc de Beaufort et la duchesse de Montbazon sont hostiles à Mazarin. — En prévenir le Garde des Sceaux et Madame de Chevreuse. — Monsieur est prévenu contre Mazarin.

124. — *Du 4 juin* 1650. — Je ne sais pas si ceux qui écrivent tant de choses contre moi trouveront encore

à redire que j'aie bien jugé des desseins des ennemis, qui pouvoient aller en cinquante autres endroits et que j'aie, de moi-même, trouvé des moyens et songé assez à temps à les employer pour mettre Longon en bon état; par ce que les Espagnols font, ils donnent un grand démentie à ceux qui ont tant condamné l'emploi de quatre cent mille livres pour prendre ladite place, qui n'a de rien manqué qu'elle n'ait coûté la perte du royaume de Naples aux Espagnols.

125. — *Du* 5 *juin.* — Le sieur Colbert me vient de rendre compte que vous demandez l'abbaye de Lannoy, qui avoit déjà été accordée par Sa Majesté à M. de Montrésor, M. le Grand Chambellan m'ayant fait connoître que, quoiqu'elle ne fût pas de la valeur qu'on lui avoit promis, il seroit néanmoins bien aise de l'avoir. Il y a deux jours que M. de Menneville vint ici la demander pour son frère, assurant qu'elle ne valoit que quatre ou cinq mille livres. M. l'évêque d'Auxerre est arrivé ce matin pour la demander aussi pour le neveu du mort, auquel la Reine l'a accordée il y a deux ans, lorsque son oncle eut une autre maladie dont on ne croyoit pas qu'il échappât. La sœur du défunt, mère de celui qui la prétend, est venue ici avec ledit évêque, et a fait toutes les instances imaginables pour l'obtenir, représentant que cette abbaye avoit été fondée, il y a plus de cinq cents ans, par ceux de sa maison, et que depuis elle y étoit toujours demeurée; mais la Reine s'en est excusée, parce qu'elle l'avoit déjà donnée à M. de Montrésor. Je vous avoue qu'ayant cru qu'elle étoit d'un petit revenu, je n'ai pas songé à la demander pour vous, et que je suis marri au dernier point de voir que vous seriez bien aise de l'avoir dans un temps qu'on ne peut pas vous en gratifier. Mais j'ai résolu, avec très-grand plaisir, d'y remédier en vous donnant

l'abbaye de Saint-Marc, qui est beaucoup meilleure et qui est aussi proche de Paris que l'autre. Je désire absolument que vous la preniez, et je vous prie de tout mon cœur que cela soit sans aucune réplique.

Après cela, je dois me plaindre à vous du procédé dudit sieur Colbert, qui m'a obligé de me fâcher contre lui, après avoir eu plus de patience que je ne devois; car, lui faisant connoître le déplaisir que j'avois de l'état auquel étoit cette affaire, il m'a répondu, par trois fois, avec une chaleur et des termes si peu proportionnés à ce qu'il est et à ce que je suis, que je n'ai pu m'empêcher de me fâcher et de lui dire qu'en aucune occasion vous n'auriez jamais songé à me dire la centième partie de ce qu'il me disoit, et que j'étois assuré que vous seriez le premier à le condamner, quand vous sauriez qu'il m'auroit manqué de respect. Je ne vous mande rien autre chose par ce courrier n'ayant aucunes nouvelles des ennemis, et me remettant à vous écrire au long demain au matin sur diverses affaires.

126. — *Du* 6 *juin.* — On a su ici que le comte de Saint-Amour fait des cabales à Paris, et donne avis aux ennemis de tout ce qui se passe. Sa Majesté désire qu'on lui ordonne d'aller chez lui à Saint-Amour, en quoi même il y aura lieu de lui faire connoître qu'il sera fort bien traité, vu la conduite qu'il tient.

Je vous prie d'écrire à M. le maréchal de la Meilleraye que la Reine s'attend toujours d'apprendre qu'il ait fait quelque exemple, châtiant quelqu'un des rebelles, ou en leur personne, s'il est possible, ou par le rasement de leurs maisons; cela certainement feroit autant d'effet qu'une grande armée employée contre eux. Cependant, il semble que nous ne sachions pas, ou ne voulions pas nous servir des moyens faciles que

Dieu nous a mis en main pour les mettre à la raison.

127. — Je vous prie de voir M. le Premier Président sur l'affaire du prévôt des marchands, et d'essayer, de toutes façons, de lui faire trouver bon qu'il ne persiste pas à désirer M. le président Molé, qu'on ne sauroit mettre en cette place sans donner trop d'ombrage aux personnes qu'il sait, et sans leur donner occasion de faire mille cabales et contre ledit président et contre lui-même, dont il pourroit s'ensuivre de très-fâcheux inconvénients pour le service du Roi, que la prudence doit prévenir. S'il est question pour cela de faire quelque autre grâce audit Président, Sa Majesté s'y portera avec plaisir, pour lui témoigner que ce n'est pas par manquement d'affection qu'elle en use de la sorte. M. le maréchal de l'Hospital, qui avoit dit qu'il se départiroit de cette prétention, pourroit être employé à négocier la chose. Enfin, comme la Reine sait que Son Altesse Royale a une parfaite connoissance de Paris et du Parlement, et par conséquent de ce qu'il faut faire ou éviter en pareilles rencontres, Sa Majesté s'en remet entièrement à ce qu'elle estimera à propos, ainsi que j'eus l'honneur de lui dire avant que partir.

128. — *Du* 8 *juin.* — En ce qui est du châtiment, il me semble que l'on pourroit mander positivement audit sieur Maréchal de faire raser la maison de Sauvebœuf, et de choisir trois ou quatre gentilshommes des plus apparents d'entre ceux qui ont pris parti contre le Roi, pour leur faire la même chose; et on n'a pas parlé du rasement du château de Turenne, parce qu'on a cru qu'il étoit nécessaire de le conserver pour tenir le pays en bride et l'obliger au payement des impôts, et l'on pourroit mander à M. de la Meilleraye que, suivant les avis qu'il donnera, on lui pourra envoyer de nouveaux ordres sur cette matière.

129. Vous pourrez assurer Madame de Chevreuse qu'il n'est pas vrai qu'on ait donné aucune parole positive à M. le Premier Président pour la prévôté des marchands; mais je me remets à ce que je vous ai fait dire, et à ce que de Lyonne vous aura encore dit là-dessus.

130. — *Du* 11 *juin.* — La Reine trouve bon que le sieur Bertet puisse voir Madame de Bouillon, sans que personne assiste à leur entrevue; on donnera les ordres pour laisser exécuter la chose.

131. — *Du* 13 *juin.* — On est assuré, par divers endroits, que M. de Persan est à Montron ou au moins y a été; que ce soit l'un ou l'autre, la Reine m'a commandé que l'on commençât à procéder contre lui dans les formes et le déclarer criminel et rebelle, aussi bien que les capitaines et lieutenants audit régiment qui ont désemparé pour servir contre le Roi.

132. J'ai su ce qui s'est passé entre vous et M. de Champlâtreux et puis avec M. le Premier Président, et en ai rendu compte à la Reine; il ne se peut rien ajouter à la force des raisons que vous leur avez représentées, ni à l'adresse avec laquelle vous les avez portées. Il faut que ceux qui font opiniâtrer à cela M. le Premier Président, espèrent d'en faire naître quelque division préjudiciable : et j'en suis d'autant plus surpris, que M. le maréchal de l'Hospital m'a témoigné que M. le président Molé se retireroit de cette prétention; mais comme il n'aime pas M. le Coadjuteur et les autres, qui sont contraires audit président, il n'y agit peut-être pas comme il pourroit. Je vous prie de parler de tout ceci avec Son Altesse Royale, et voir aussi avec M. le Garde des Sceaux, M. Servien et M. de Maisons ce qu'il seroit bon d'y faire. Si la chose se peut ajuster, ce sera sans doute le mieux, sinon examinez s'il seroit à propos de dire que

la Reine s'en va en Guienne et se remet entièrement à Son Altesse Royale de résoudre ce qu'elle avisera en cette affaire.

133. — Quant à ce que Madame de Chevreuse vous a dit touchant M. de Laigues, premièrement pour porter le bâton hors la présence du Roi, la Reine a bien entendu de lui donner toutes les assurances possibles pour la sûreté de sa charge; mais non pas qu'il l'exerceroit présentement, ni que pour sa considération particulière on fît dès à présent la maison de Monsieur et qu'on se chargeât d'une nouvelle dépense de trois cent mille livres par an. En second lieu, je prétends qu'on lui baille dix mille livres par an, que j'avois même dit de faire mettre en pensions sur des bénéfices, pour être plus assurées jusqu'à ce que la maison de Monsieur se fît et qu'il jouît définitivement des appointements de sa charge. Et c'est pour cette raison, qu'à commencer du premier jour de l'an, il demande les cinq mille livres que je suis d'accord de lui faire payer présentement, c'est-à-dire à la fin de ce mois que les six premiers expirent; on l'exécutera à notre passage à Paris.

134. — *Du 16 juin.* — J'ai fait un tour à l'armée, où j'ai fait le mieux que j'ai pu, quoi qu'à dire vrai il soit bien difficile de rien faire de bon sans argent, sans munitions et sans vivres. C'est une chose étrange comme bien peu on doit se fier aux promesses que font la plupart des gens dès qu'il y a quelque intérêt d'argent mêlé. Si ceux qui sont chargés de la fourniture des blés avoient satisfait à ce qu'ils s'étoient engagés pour la provision de nos places frontières, nous en pourrions maintenant avoir l'esprit en repos; au lieu que je suis en des extrêmes inquiétudes sur ce sujet-là, ayant appris qu'il n'y a point de blés ni à

Saint-Quentin, ni à Guise, ni en aucune autre place. Il importe de faire bien appréhender à Languet quelque châtiment pour avoir vendu ici, en une seule fois, douze cents setiers de blé qui étoient destinés pour l'armée, sous prétexte ou qu'elle n'en auroit pas besoin, ou qu'on en trouveroit toujours suffisamment; j'ai dépêché Bergamon à Soissons et Angoville à Amiens pour en acheter en toute diligence. Je n'omets aucune autre chose dont je me puisse aviser; enfin, je me tourmente là-dessus comme vous savez que j'ai accoutumé de faire en des rencontres de cette importance. Il en vient quatre mille setiers par la rivière, le salut de nos places dépend de les faire arriver assez tôt.

Le Catelet se défend fort bien, quoiqu'à mon avis il manque de tout; pour les autres nouvelles de l'armée, je m'en remets à ce que Goville vous en dira, le dépêchant à Son Altesse Royale pour lui rendre compte de l'état de toutes choses et de ce que nous avons fait dans notre voyage, où nous avons envoyé quatre mille chevaux à la guerre en divers corps.

J'ai eu des avis particuliers de ce qui se fait dans l'armée ennemie. Il est étrange (et cela peut-être n'arrivera-t-il jamais) qu'encore que les ennemis n'aient pas de moindres manquements que nous, et de plus grands même en certaines choses, ils pourront bien s'engager à quelque grand dessein, par le principe et le motif qui les en devroit détourner, qui est la crainte. J'explique cette énigme, c'est que le maréchal de Turenne a pris entièrement le dessus sur eux et leur fait appréhender vivement que non-seulement il se retirera; mais qu'il mettra en paix tout le royaume en peu de jours, s'il reconnoît qu'ils n'aient point d'autre dessein que sur les places qu'ils ont perdues ci-devant

et qu'ils ne prennent résolution de faire des entreprises dans le royaume même. Les ministres d'Espagne donnent tellement là-dedans et ont tant d'appréhension de dégoûter ledit Maréchal, voyant que cet accommodement mettroit la France dans une pleine tranquillité, qu'il est à croire qu'ils feront la plus grande partie de ce qu'il voudra. Et comme il n'a rien à perdre au bon ou au mauvais succès de leurs entreprises, il ne leur en proposera que de grandes, pour hasardeuses et douteuses qu'elles soient, puisque les médiocres ne donnent aucun avantage à son parti ni à lui.

Je vous prie de consulter Son Altesse Royale, et de me faire après savoir si elle estime que nous ne puissions ou devions quitter ce poste-ci avant que voir à quoi les ennemis se détermineront après la prise du Catelet.

Tout présentement, la nouvelle vient d'arriver que le Catelet est rendu, et que les soldats ont forcé Vandy à signer la capitulation, après lui avoir baillé cent coups, depuis qu'il en a tué un de sa main et battu un autre. On en fait pendre trois aujourd'hui à Saint-Quentin, et il demande qu'on châtie aussi les officiers qui étoient sous lui. Il n'avoit que cent soixante hommes en tout.

135. — *Du* 17 *juin.* — Je commencerai par vous parler du pain de Piémont, quoique j'aie chargé le sieur Colbert de vous en écrire. Je vous prie donc, s'il n'a été ajusté, de prendre occasion de déclarer dans un conseil, en présence de Son Altesse Royale et où M. de Maisons se trouvera, que je vous ai mandé que s'il n'y est pourvu sans délai, nous perdrons Casal, M. de Savoie, M. de Mantoue, et tout ce que le Roi a accoutumé de tirer du Dauphiné, parce que nous serons bientôt réduits à y soutenir la guerre. Faites, je vous prie, cette déclaration en termes si exprès, que ces inconvénients venant à arriver, et vous et moi soyons au moins déchargés de ce qu'on pourroit nous en imputer.

136. — Il importe qu'on ne perde pas un moment de temps aux poursuites et procédures nécessaires pour faire déclarer criminels de lèse-majesté MM. de Bouillon, de Turenne, etc., les peuples ne sachant encore ce qu'ils doivent croire là-dessus. Son Altesse Royale me dit qu'il y faudroit travailler à son arrivée à Paris.

137. — Je tiendrai toujours le même style que j'ai promis à Son Altesse Royale, c'est-à-dire de m'adresser directement à elle pour lui dire tous les rapports qu'on me fait; on m'assure que l'on prend à tâche de me rendre de mauvais offices auprès d'elle, et que quelques-uns même ont prétendu lui insinuer que, M. le Prince étant prisonnier, il n'auroit plus rien à désirer, si ce n'est que je ne fusse plus en la place où je suis, et que tout succéderoit dans le royaume avec facilité et bonheur. Son Altesse Royale est trop clairvoyante et a trop d'expérience dans les affaires pour ne pas juger bien au vrai ce qui en adviendroit, dont je ne puis discourir, parce que le fait me regarde et que je dirois peut-être quelque chose de trop vain. Du reste, j'ai une pleine confiance en l'affection que Son Altesse Royale m'a fait l'honneur de me promettre, et me moque dans le fond de tous les discours qu'on lui peut tenir sur mon sujet, sachant qu'elle me fera toujours justice et connoîtra fort bien le but où tendent ceux qui les lui tiennent. Il est vrai que je pourrois désirer de sa bonté qu'elle leur retranchât, une fois pour toutes, ces sortes d'entretiens, parce qu'encore qu'ils ne fassent aucune impression mauvaise contre moi dans son esprit, ils ne laissent pas de produire un mauvais effet dans le monde; on croit Son Altesse Royale capable

d'écouter des discours et des ouvertures qui visent à me faire perdre ses bonnes grâces.

138. Enfin nous n'avons ni argent, ni pain, et manquons presque de toutes les autres choses nécessaires. Je vous laisse à juger si nous sommes en bonne posture. Je ne perds pourtant pas courage, n'y ayant moyen que je ne pratique pour essayer de pourvoir à tout. Je dépêchai hier Goville pour presser M. le Surintendant, afin qu'il achevât de nous envoyer au moins ce qui est nécessaire pour le payement des pensions, et quelques fonds aussi pour les menus frais de dépêches, de courriers et autres dépenses de voitures, vous avouant que je ne sais plus où donner de la tête pour trouver un sol. Si je pouvois engager mon sang et ma vie, comme j'ai fait tout le peu de bien que j'avois, je le ferois avec la plus grande joie du monde; mais personne ne prête là-dessus.

139. — Les mauvais offices que l'on me rend près de Son Altesse Royale doivent être entendus de M. de Beaufort et de Madame de Montbazon, et de divers domestiques de la maison de Sadite Altesse; on m'assure aussi que M. de Vendôme y agit de toute sa force; je ne sais pas ce qu'il en est, mais il est certain que M. de Beaufort, ayant reçu des grâces si extraordinaires de la Reine par mon moyen, et l'ayant servi dans les petites choses et dans les grandes ainsi qu'il l'a souhaité, vit fort froidement avec moi et parle en sorte, dans toutes les compagnies où il se trouve, qu'il veut bien qu'on connoisse qu'il n'a pas grande amitié pour moi. Je vous prie de voir adroitement si vous reconnoissez dans l'esprit de Son Altesse Royale quelque chose d'approchant de ce que l'on m'écrit, et d'insister fortement près d'elle pour l'obliger à faire quelque sortie à ceux qui lui parleront contre moi, car sans

cela, la porte devant être ouverte à entendre toutes sortes d'extravagances, il est malaisé que quelque bonne intention qu'ait pour moi Sadite Altesse, elle ne diminue ou ne s'altère avec le temps, et particulièrement quand j'en serai éloigné et que je n'aurai pas moyen de lui faire connoître la vérité des choses.

Il sera bien à propos que vous disiez un mot de cette conduite de M. de Beaufort, à M. le Garde des Sceaux et à Madame de Chevreuse, et, si elle n'est pas à Paris, vous pourrez vous en ouvrir à M. de Laigues, qui ne manquera pas de vous dire ce qu'il reconnoît dans son esprit.

On me donne avis que je prenne garde que l'on a déjà fait grande brèche dans l'esprit de Son Altesse Royale, à lui imprimer que si j'étois éloigné et M. le Prince prisonnier, il seroit le maître de tout et le plus heureux du monde; ajoutant : que je cours risque qu'il ne m'arrive quelque malheur à notre passage par Paris. Je me moque de cela; mais j'ai voulu vous faire part de l'avis.

IV

18 Juin-28 Aout 1650. — 140. Dépôt d'armes au château de Chantilly. — Il faut les saisir. — Châtiment exemplaire à infliger aux Frondeurs. — Demande d'un secours d'argent à faire à la ville de Paris. — 141. Le comte de Saint-Amour doit être expulsé de la ville. — L'évêché de Coutances. — 142. Le succès des ennemis est dû au manque d'argent du Roi. — 143. Madame de Bouillon à la Bastille. — Le duc de Richelieu enlevé au sortir d'une audience. — 144. La maison de Sauvebœuf doit être rasée. — 145. La princesse de Condé et le comte de Toulongeon. — 146. MM. de Saint-Mégrin et de Roquelaure. — 147. Le duc d'Orléans mal disposé pour Mazarin. — L'archevêque de Sens. — 148. Le maréchal de la Meilleraye. — Le duc de la Force servira le Roi. — Le maréchal de la Ferté défendra Guise. — L'armée du Roi manque de grains. — Mazarin a fait tous ses efforts pour remédier à cet inconvénient. — Reims, Rocroy, la Capelle, Saint-Quentin. — Railleries sur le voyage du Roi. — Les Frondeurs enragent. — Il faut attaquer les ennemis et leur faire éprouver un échec. — Les ennemis souffrent beaucoup. — Détails à ce sujet. — 149. Projet de la princesse de Condé et de la duchesse de Longueville. — Lenet. — Madame de Sablé. — 150. Le Coadjuteur veut être cardinal. — Il n'y a pas de raison de lui accorder cette faveur. — Motifs qu'on peut donner pour la lui refuser. — Mauvaises intentions du Coadjuteur. — S'il était cardinal, ce serait la perte de Mazarin. — Le Coadjuteur a des sentiments républicains. — La Reine ne peut le nommer cardinal. — Il faut agir sur l'esprit de Son Altesse Royale.

140. — *Du 18 juin 1650.* — On m'a donné avis de bon lieu qu'il y a nombre d'armes et de munitions de guerre dans Chantilly; il faudroit y envoyer, de la part du Roi, pour les reconnoître, et que ce fût une personne intelligente et zélée qui en fît une bien exacte perquisition et ne s'y conduisît pas par manière d'acquit et tout d'un temps, Sa Majesté désirant que, si on en trouvoit, on s'en saisît pour nous en servir dans le besoin que nous en avons, sauf à les payer après. Je vous prie d'en parler à Son Altesse Royale, et après cela, l'ayant trouvé bien, d'en donner les ordres.

Il importe au dernier point de faire un exemple et quelque châtiment remarquable de ceux qui s'étoient chargés de faire la fourniture des trente mille setiers de blé.

Je ne sais pas si Son Altesse Royale trouveroit à propos de faire quelque tentative auprès du Parlement et de la ville de Paris, pour avoir en tiers quelque assistance d'argent dans cette conjoncture; ils en ont autrefois baillé en des occasions moins pressantes, et où l'on en avoit incomparablement moins de besoin. Néanmoins, je me remets à ce qui sera jugé plus à propos de delà, après avoir examiné la chose et ce qui en pourroit réussir.

Peut-être, en tout cas, qu'aliénant quelque bon fonds et les compagnies souveraines nous assistant en cela, on pourroit promptement trouver une somme considérable.

141. — Sa Majesté persiste dans sa première résolution touchant le comte de Saint-Amour, ayant eu même la confirmation des avis qu'on lui avoit donnés qu'il se conduit fort mal à Paris, outre que, comme vous avez fort bien représenté, il n'est pas convenable qu'un sujet du roi d'Espagne demeure dans la ville capitale du royaume, tandis que les armées sont en campagne; et quand même ledit comte s'y conduiroit bien, on auroit toujours sujet de nous blâmer d'imprudence de l'y souffrir.

M. l'évêque de Coutances se portant bien et étant hors de péril, je n'ai rien à vous dire au sujet du père Léon, que Son Altesse Royale avoit recommandé, si cette vacance fût arrivée. Sur la première nouvelle de la mort, la Reine s'étoit engagée de parole à M. de Sarlat.

142. — Je ne doute pas que les amis et partisans de

M. le Prince et de M. de Turenne ne tâchent, dans ces conjonctures-ci, d'émouvoir autant qu'ils pourront les esprits contre le gouvernement, et aggraveront ce qui se passe avec mille mensonges. C'est pourquoi il importe que Son Altesse Royale soutienne hautement les choses, et qu'elle fasse connoître que le seul défaut d'argent donne présentement quelque avantage aux ennemis, qu'il sera même aisé de réparer dès que toutes nos troupes auront eu le temps d'arriver.

143. — *Du* 19 *juin.* — Le sieur Bertot, secrétaire du roi de Pologne, ayant fait instance d'avoir un ordre général de pouvoir aller voir Madame de Bouillon à la Bastille quand il voudroit, sans que personne assistât à ses entretiens, Son Éminence a jugé que cet ordre général donneroit trop à parler et à soupçonner à ceux à qui il seroit présenté, qu'il y eut de grandes négociations avec cette dame; mais aussi souvent que ledit Bertot vous ira demander permission de la voir, vous lui en donniez un billet à M. de Louvière.

La Reine étoit en peine ce matin de n'avoir point de nouvelles de Paris d'un bruit qui s'épandit hier ici, que M. le duc de Richelieu avoit été enlevé une seconde fois au sortir de l'audience, et Sa Majesté m'a recommandé de vous écrire qu'à présent que Monseigneur le Cardinal pourra être quelques jours sur la frontière, s'il arrive quelque nouvelle de cette nature ou autre, vous preniez la peine de m'en faire écrire [à Lyonne] un mot, afin qu'elle n'attende pas que les paquets soient allés et retournés de la Fère.

144. — *Du* 23 *juin.* — La Reine croit que l'on doit envoyer ordre à M. de Pompadour de raser les maisons de Sauvebœuf, qui s'est rendu indigne, par tant de méchantes actions, de recevoir aucune grâce, et Sa Majesté s'assure que Son Altesse Royale sera du même senti-

ment. Ce que étant, vous en donnerez les ordres au plus tôt, étant la moindre chose que je puisse faire pour une personne comme vous, que j'aime au dernier point et en qui j'ai une entière confiance.

145. — Nous avons reçu des lettres de M. le maréchal de Gramont, par un gentilhomme exprès, par lesquelles il donne avis des recherches que Madame la Princesse a faites à M. le comte de Toulongeon[1] pour l'engager dans son parti, et que même elle suit et fait savoir à lui maréchal qu'elle seroit bien aise qu'il s'approchât du lieu où elle est pour recevoir et profiter de ses avis, auxquels elle déféreroit beaucoup. Il a envoyé ici les lettres qu'elle lui a écrites et la réponse qu'il y a faite, qui est conçue dans les termes qu'on pouvoit attendre d'une personne de sa qualité, et dont le zèle et la fidélité sont inébranlables. Lostelnar, qui m'a rendu lesdites lettres, les porte à Compiègne pour les faire voir à la Reine.

146. — *Du* 24 *juin.* — Vous savez que lorsqu'on parla de faire M. de Saint-Maigrin lieutenant général, on parla de M. de Roquelaure, auquel ayant dit qu'il seroit bon qu'il en sût de nouveau les sentiments de Son Altesse Royale, il m'a assuré qu'elle seroit très-aise de toutes les grâces que la Reine voudroit lui départir. C'est pourquoi Sa Majesté a trouvé bon que vous lui en donnassiez les expéditions au plus tôt; et comme vous savez que je vous propose la même chose pour mondit sieur de Roquelaure, vous serez persuadé que je suis très-aise de la satisfaction qu'il reçoit de pouvoir servir le Roi avec plus de réputation. Il sera bon que vous

1. Gravier de Vergenne, comte de Toulongeon. Il existe sur cette famille de très-curieux documents historiques aux Archives départementales de la Côte-d'Or. (Voy. B. 67, etc.) *Inventaire déposé au ministère de l'intérieur.*

en parliez à Son Altesse Royale de la part de la Reine, quoiqu'on sache fort bien qu'elle en est très-contente.

147. — *Du 24 juin.* — L'on continue à mander et à dire ici d'étranges choses de la volonté de Son Altesse Royale à mon égard, et qu'on l'anime plus que jamais contre moi, la flattant d'un applaudissement de tout le royaume, et particulièrement du parlement de Paris et des habitants, si elle se déclaroit contre moi et demandoit à la Reine mon éloignement, lorsque Sa Majesté sera à Paris. Je n'oserai vous écrire la sorte des soupçons qu'on veut donner. J'ai peine à croire rien de semblable, me confiant entièrement à Madame de Chevreuse, qui assurément si elle avoit découvert quelque chose, vous l'auroit dit pour m'en donner avis; néanmoins, je n'ai pas eu le manque de vous en dire un mot, vous priant de ne vouloir jamais laisser de m'avertir des choses qui me pourroient déplaire, parce que ne croyant pas d'avoir un meilleur ami que vous, je recevrai plus volontiers de vous que de qui que ce soit de semblables avis.

J'ai prié M. l'Archevêque de Sens de vous voir et de vous dire beaucoup de choses qu'il m'a communiquées dans la dernière rencontre, et même d'autres qu'il pourra apprendre lorsqu'il sera à Paris; il m'assure que dans toutes les chambres indisposées en partie contre moi, ce sont des conseillers qui entretiennent le plus Son Altesse Royale.

148. — Je viens de recevoir des lettres de M. de la Meilleraye, par lesquelles il nous donne de bonnes nouvelles, puisqu'il nous assure, en premier lieu, que sa marche a dissipé beaucoup d'assemblées et de cabales qui se formoient; que la noblesse qui étoit auprès de MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld commençoit d'être en assez petit nombre, beaucoup se retirant

chez eux et d'autres venant tout droit le trouver pour prêter serment de fidélité entre les mains de M. de Villemontée. Bref, que M. de Bouillon étoit demeuré foible, quoique le gentilhomme qui m'a rendu sa lettre m'ait dit que trois mille hommes qui sont sortis de Bordeaux l'avoient joint; qu'il étoit allé dans le pays de Médoc, avec dessein, à ce qu'il y a grande apparence, de donner les mains aux troupes qu'il attendoit d'Espagne, et qui doivent débarquer à cette côte-là. Mais comme je fais état de vous dépêcher un gentilhomme, demain matin, avec les lettres que ledit Maréchal m'a écrites, et la réponse que j'y fais par ordre de la Reine, afin que Son Altesse Royale l'apprenant vous la puissiez livrer à ce gentilhomme et le dépêcher, je ne m'étendrai pas à présent sur autre chose. Je vous dirai que parmi les bonnes nouvelles qu'il donne, on ne doit pas mépriser celle que M. de la Force donne toutes assurances de sa fidélité et affection pour le service du Roi. Ce n'est pas, qu'à vous dire vrai, je croie les choses en si bon état qu'il n'y ait beaucoup à appréhender, d'autant plus qu'il ne faut pas mettre en doute que les Espagnols n'envoient quelque somme d'argent considérable à M. de Bouillon, et le plus grand nombre d'hommes et de vaisseaux qu'ils peuvent. Et en effet, en recevant ledit argent, il croit pouvoir mettre quinze mille hommes ensemble en quinze jours.

Je pars tout présentement pour la Fère, où M. de la Ferté et ses troupes doivent arriver ce soir. Je ne ferai pas perdre un moment de temps à faire assembler l'armée et j'emploierai ce qui pourra dépendre de moi pour établir une telle union entre les chefs et faire pourvoir à toutes les choses nécessaires, que ladite armée soit au moins capable d'arrêter à la conquête de Guise, les progrès des ennemis, et même en état après cela de prendre

sa revanche dans les conjonctures qui se pourront présenter.

Du 25 *juin.* — Je partis hier de Compiègne, sur les trois heures et demie, et arrivai ici sur les dix à onze heures du soir. Je trouvai l'armée campée au village de Travezy, le corps de M. de la Ferté-Séneterre la joint ce matin. Elle marche présentement, mais elle ne pourra pas avancer beaucoup, faute de pain; j'ai avec des peines incroyables trouvé des grains, ou pris par force, ou en payant, pour faire subsister l'armée pendant douze jours, et cependant nous n'en avons présentement que pour six jours. Je vous prie de faire un peu de réflexions sur ce que ce seroit, si je ne m'étois tourmenté comme j'ai fait; j'ai dépêché courrier sur courrier en tous les lieux d'où nous pouvons espérer du blé; je n'oublie rien pour hâter celui qui doit venir du côté de Rouen, et fais encore l'impossible pour en pouvoir acheter encore mille setiers à Amiens. J'ai supplié aussi la Reine d'aller exprès à l'abbaye de Beaulieu, auprès de Compiègne, pour tâcher à en avoir. Enfin, quand il iroit de ma vie, je ne pourrois pas faire davantage pour remédier à cet inconvénient et y pourvoir en sorte, pour l'avenir, que Son Altesse Royale ne soit point chagrinée de semblables manquements durant notre absence. Je vous prie le plus instamment que je puis d'y travailler de votre côté et d'employer pour cet effet l'autorité de Son Altesse Royale, n'y ayant point de mal qu'elle parle fortement, s'il lui plaît, afin de presser MM. des Finances.

J'ai fait jeter du côté de Reims trois cents setiers de blé à Roercy, qui étoit à la faim. J'en ai fait mettre autant dans la Capelle, qui étoit en même état, et l'on y a laissé les régiments du Plessis-Praslin et Dulot, parce qu'il y en a beaucoup qui croient que si les ennemis avoient à entreprendre quelque chose, après le siége de Guise, ce seroit sur cette place-là; et en ce cas, le sentiment de M. le maréchal du Plessis et de tous ces MM. les lieutenants généraux seroit d'attaquer Guise, si Son Altesse Royale ne donne pas d'ordre contraire. L'on a mis aussi à la Capelle deux cents chevaux pour incommoder les ennemis dans leurs vivres.

Je serai demain à Saint-Quentin pour faire travailler aux endroits de la place, lesquels ne valent rien du tout, et y faire mettre, en même temps, le plus de blé qu'il sera possible. Je voudrois pouvoir être en tous lieux et me mettrois volontiers en pièces, pour servir mieux Sa Majesté et l'État.

On m'a mandé qu'il y a de beaux esprits qui font des railleries sur les voyages que je fais à l'armée; il faut que ces gens-là soient fort mal intentionnés pour le service du Roi, car je puis dire, sans vanité, que, sans les soins que j'ai pris, l'armée n'auroit été de longtemps ensemble, ni si forte qu'elle l'est; et il y auroit déjà quinze jours que l'on y mourroit de faim. Je ferai toujours mon possible pour leur donner lieu de railler de la sorte et pour les faire enrager en servant bien Sa Majesté, et en me tenant attaché à Son Altesse Royale, sans m'adresser à autre qu'à elle, et ce avec la même passion, fidélité et désintéressement que j'ai fait jusqu'ici; et j'espère que le temps confondra ces méchants, qui ne souhaitant que de voir l'État bouleversé, afin de pêcher en eau trouble, haïssent mortellement ceux qui travaillent de tout leur pouvoir à les en empêcher.

Roquépine se fait fort, par le moyen de certaines écluses qu'il lâchera, d'inonder le pays, en sorte qu'attaquant un quartier des ennemis, il leur faudroit sept ou huit heures de temps avant que de le pouvoir

secourir; vous savez que c'est un homme assez solide et de bon sens; si cela se trouve praticable, M. le maréchal du Plessis fait état de s'en prévaloir. Jusqu'ici, j'ai si peu ouï dire que de semblables choses réussissent, que je n'ose m'en rien promettre; mais s'il y avoit lieu de donner quelque échec aux ennemis, si petit qu'il fût, il ne laisseroit pas de produire un grand bien dans la constitution présente des affaires, et dans la division qui se met entre les chefs espagnols et M. de Turenne, qui d'ailleurs est extrêmement haï dans cette armée-là.

Les nouvelles du siége sont que les ennemis souffrent beaucoup, manquant de vivres et ayant été entièrement incommodés des eaux; ils perdent tous les jours beaucoup de leurs gens, qui se viennent rendre à Saint-Quentin; il y en vint hier quelques-uns, qui disent que la ville n'est pas encore prise et que les assiégés se défendent fort bien, faisant des continuelles sorties, avec grand dommage pour les chemins.

J'ai amené le Rasle avec moi, pour voir ce qu'il y a à faire à cette place et à Chauny; il a été aussi à Laon, où M. le maréchal d'Estrées fait travailler aux choses qu'il a ordonnées pour mettre la place en bon état.

Les paysans font tous les jours des prisonniers et tuent beaucoup des ennemis. Ils vont dans le bois, auprès de Guise et on les a assistés de deux cents mousquetaires, avec quoi ils promettent de faire des merveilles. Ils défirent, il y a deux jours, un convoi et prirent vingt charrettes. Bongi ayant offert de se mettre avec les paysans dans les bois, avec mille hommes, espérant d'y faire des grands effets, mais M. le maréchal du Plessis ne l'a pas jugé à propos.

Si on avoit pour dix ou douze jours de pain, on pourroit répondre de faire mourir de faim les ennemis, pourvu que le siége dure autant. Je ne crois pas de le pouvoir espérer, quelque diligence qui s'emploie.

149. — *Du* 28 *août*. — Son Éminence ne s'est point souvenu du nom de celui qui vous a averti des intentions de Madame la Princesse et de Madame de Longueville, sur la liberté des princes. M. de Saint-Aoust n'a parlé qu'en termes généraux, et n'a point ouvert la proposition de mariage; la raison est qu'il a trouvé Son Éminence si éloignée d'entendre à aucune, qu'il s'est contenté de lui dire que lorsque le temps seroit venu, quantité de personnes de condition s'en mêleroient; mais que ce que vous mandez sur cela est conforme aux propositions qui lui ont été faites ci-devant par M. Lenet et autres, avec cette différence que celles-ci ne parloient que d'alliances avec les plus attachés à M. le Prince et les plus puissants de son parti, en sorte qu'il ne pourroit jamais prendre la pensée de se venger; et quand bien il la prendroit, les autres l'abandonnant pour s'attacher à Son Éminence, il ne seroit pas en état de l'exécuter, et celles-là désignent la personne de M. le prince de Conti.

Vous aurez vu par lettre de Son Éminence, qui vous sera rendue par M. du Coudray-Montpensier, l'avis qu'elle a eu de Madame de Sablé, et la conséquence qu'elle en tire des intentions de son bon ami, qui est conforme à ce qui est porté par votre mémoire, et que Son Éminence vous conjure de bien examiner, parce que, comme vous le jugiez bien, il seroit en état de faire périr les affaires toutes fois et quantes qu'il lui plairoit.

150. — Sur le grand point du mémoire de M. le Tellier concernant la pensée de M. le Coadjuteur d'être cardinal, Son Éminence a été étonnée et m'a chargé

ensuite de vous dire qu'il vous remercie de la retenue que vous avez eue de ne point offrir carte blanche à Madame de Chevreuse, pour guérir les soupçons du Coadjuteur, comme je vous l'avois écrit de sa part, et que vous en aviez usé plus sagement que lui; ce sont ses termes. Pour le surplus, il vous conjure de vous appliquer à cette affaire, comme étant de la dernière conséquence; qu'il n'y a aucune raison qui le puisse porter à accorder au Coadjuteur ce qu'il demande, puisque les mêmes protestations qu'il fait à présent pour l'avoir, ne lui font pas abandonner de monter en chaire, d'y faire monter ses amis et de faire agir tout son crédit; il a fait de même lors de l'accommodement, et que Madame de Chevreuse en a donné les assurances; elle-même sait que M. de Laigues, depuis peu, lui a fait des dernières protestations d'amitié, et qu'il ne penseroit jamais à cette dignité, et que M. de Noirmoutiers en particulier a fait la même chose, dont Madame de Chevreuse a entière connoissance, et peut même savoir de M. de Laigues ce qu'il a dit sur cela à M. de Lyonne; qu'il sait certainement qu'il y a longtemps que M. le Coadjuteur négocie avec le Nonce, et qu'il fait entendre au Pape, par son moyen, que s'il pouvoit parvenir à cette dignité, il pousseroit sans crainte Son Éminence. Et que sur cette espérance, le Pape est tout disposé à le promouvoir aussitôt qu'il aura pu obtenir la nomination; ce qui doit empêcher la pensée de M. le Garde des Sceaux de la lui accorder, puisque aussitôt que cela seroit, sa promotion s'ensuivroit indubitablement; qu'enfin c'est un homme dont on ne peut douter de la mauvaise volonté, tant envers l'État et la monarchie qu'envers la personne particulière de Son Éminence, et qu'il est comme un vaisseau qui a les voiles tendues : s'il a peu de vent, il fait peu

de chemin, s'il en a beaucoup, il en fait à proportion; et de plus, qu'ayant la volonté de mal faire, s'il n'est armé que d'un canif, il ne fait mal qu'autant que ce canif en peut faire. Mais si vous lui donnez un pistolet ou une épée, il les emploiera et fera beaucoup plus de mal qu'avec sa première arme. Je me sers des mêmes comparaisons dont s'est servie Son Éminence : qu'ainsi il faut absolument reculer cette proposition et gagner du temps, si l'on en peut trouver les moyens; que cela consiste en deux personnes : Son Altesse Royale et Madame de Chevreuse. Pour celle-ci, il faut sonder ses intentions autant qu'il se pourra, et savoir s'il y a de la sincérité aux protestations d'amitié qu'elle répète si souvent, et à cette proposition se découvrir à elle et lui parler avec confiance. Sur quoi, il vous prie de lui mander votre avis, et ce que vous en pourrez juger des discours de M. le Garde des Sceaux; qu'en tout cas, il lui faut faire connoître, par les raisons ci-dessus déduites et autres qu'on pourra suppléer, les mauvaises intentions du Coadjuteur, et que ses paroles ne servent de rien, et qu'à moins de se perdre absolument, Son Éminence ne lui peut pas accorder ce qu'il demande; que toute autre chose elle a la carte blanche pour lui offrir tout ce qu'il pourra souhaiter hors cela; que tous les mécontentements qu'il témoigne sont imaginaires; que la Reine n'a jamais témoigné aucune mauvaise satisfaction de lui, et qu'au contraire, Son Éminence a vécu avec lui dans une entière confiance; que depuis qu'il lui a donné les assurances de son amitié et qu'il en a reçu, il ne peut alléguer aucune chose qui y ait contrevenu de sa part, directement, ni indirectement; et que s'il n'a pas retiré de grâce en son particulier, c'est pour n'en avoir pas demandé et même pour avoir témoigné qu'il n'en désiroit point;

que tout ce qui a touché ses amis, Son Éminence ne peut pas croire qu'il ait sujet de s'en plaindre; et qu'enfin, sur cette prétention particulière d'être cardinal, il s'est déclaré tant de fois, par sa bouche et par celle de ses amis, qu'il ne l'auroit jamais, qu'on ne doit pas trouver étrange, avec raison, si non-seulement on n'a pas fait l'avance pour lui procurer, mais même si présentement on ne croit pas lui devoir être accordée; que dans cette conjoncture, comme il est sans doute plus convenable et plus avantageux à celle Madame de Chevreuse, de se joindre à la Reine et de se mettre entièrement dans les intérêts de Son Éminence, ou pour divertir ce dessein de l'esprit du Coadjuteur, et en ce cas lui offrir toute autre chose, ou pour contribuer à empêcher les mauvaises suites de sa malice; que, pour cet effet, il est nécessaire de couler le temps et qu'elle lui fasse connoître que cette affaire est de trop grande conséquence pour être traitée par lettres; qu'il faut attendre le retour de la Reine, et que sa conduite, durant ce temps, donnant satisfaction à Sa Majesté, il la trouveroit assurément bien disposée; qu'au surplus, comme c'est elle [Chevreuse] qui lui a donné crédit dans l'esprit de Son Altesse Royale, elle peut aussi, dans une occasion comme celle-ci, ou le perdre entièrement, ou le décréditer beaucoup, ce que Son Éminence attend de son amitié, puisqu'il croit qu'elle la lui a donnée, par préférence à toute autre personne et même au Coadjuteur, dans un rencontre comme celui-ci, où il est question ou de rompre avec lui, ou de lui donner les moyens de pousser à bout les mauvaises intentions qu'il a pour Son Éminence, dont elle-même ne peut douter. Pour la mettre dans ces sentiments, Son Éminence croit qu'il ne faut rien épargner, et pour cela vous donne la carte blanche.

Quant à Son Altesse Royale, Son Éminence vous prie d'observer que si on lui dit une affaire de conséquence en passant, elle n'en fait point d'état; mais si vous lui dites une bagatelle, après lui avoir préparé l'esprit et fait un grand prélude, elle en fait une affaire de très-grande conséquence et la tient très-secrète. Sur ce fondement, Son Éminence vous prie, après lui avoir demandé les dernières assurances du secret et lui avoir protesté que c'est par un zèle que vous avez pour sa gloire et non pour aucun autre intérêt, de lui déclarer tout ce que vous savez des intentions du Coadjuteur touchant la monarchie. Les discours que vous a faits celui de Madame de Chevreuse et tout ce que vous en avez appris, et lui rendre le plus pressant qu'il se pourra, ajoutant : que le sentiment de tous les gens de bien est que cet homme [Retz] est capable de perdre l'État et la monarchie; qu'ils s'étonnnent qu'ayant tant de réputation d'avoir des sentiments de républicain, fondés sur beaucoup de vraisemblance, Son Altesse Royale ait tant de créance en lui; que la prétention qu'il a d'être cardinal ne va qu'à détruire Son Éminence, qu'il considère comme le premier obstacle à ses mauvaises intentions; qu'elle peut juger, s'il en étoit venu à bout, s'il en demeureroit là et s'il quitteroit les pensées de république qu'il a fait connoître trop ouvertement; et lui faire sentir qu'il se trouveroit ensuite le premier objet de sa malice; lui faire connoître, par les raisons ci-dessus déduites, qu'il n'a aucun dessein de travailler au bien de l'État, ni de bien vivre avec Son Éminence; qu'au reste, la Reine ne donnera jamais les mains à le nommer; que tout le mal qui en peut arriver ne sera pas grand, pourvu que Son Altesse Royale demeure uni avec la Reine, dont on ne peut douter; de bien insister, en cet endroit, sur les avantages que Son Altesse

Royale en recevra, et au contraire, comme aussi diminuer dans son esprit, par de vives démonstrations, les appréhensions qu'il pourroit concevoir de la malice du Coadjuteur. Et qu'enfin il est nécessaire que vous agissiez de la part de la Reine, et lui déclariez avec force et vigueur que connoissant le Coadjuteur comme elle fait, elle ne peut pas donner les mains à un avancement si considérable pour lui, vu même qu'il avoit ci-devant donné parole positive de n'y jamais prétendre, et qu'elle ne peut non plus approuver que Son Altesse Royale ait tant de créance en lui; que vous confériez sur le tout avec M. le Garde des Sceaux, et qu'il agisse aussi en conformité, tant sur l'esprit de Son Altesse Royale que sur celui de Madame de Chevreuse; que vous voyiez aussi avec M. le Garde des Sceaux si, dans la maison de Son Altesse Royale, il pourroit y avoir quelqu'un qui ait les qualités requises pour agir utilement sur l'esprit de son maître, non-seulement en cette occasion, mais en toute autre; et, en ce cas, qu'il ne faudroit rien épargner pour le gagner et l'accréditer, pourvu qu'on s'y pût confier.

V

28 Aout-18 Septembre 1650. — 151. Projet de transférer les princes prisonniers. — Le Coadjuteur protége les ennemis de Mazarin. — Il faut détacher la duchesse de Chevreuse du parti du Coadjuteur. — Entretenir des relations amicales avec le duc de Beaufort, la duchesse de Montbazon et la Boulaye. — 152. Joie de Mazarin des bontés de S. A. R. pour lui. — 153. Il faut à l'occasion faire connaître adroitement à S. A. R. les projets du Coadjuteur. — Le Coadjuteur a promis au Pape de sacrifier Mazarin. — Retz ne pense qu'à la république. — Confidence à faire à S. A. R. — Avis donné par Madame de Montbazon. — Le Coadjuteur et la duchesse de Chevreuse. — Amitié de la duchesse pour Mazarin. — Le Coadjuteur ne peut se tenir tranquille. — Madame de Chevreuse a demandé le cardinalat pour Retz. — Ce qu'il faut lui répondre. — Il faut retarder cette nomination. — Retz devra se déclarer d'une manière irrévocable en faveur de Mazarin. — Madame de Chevreuse devra ruiner le crédit du Coadjuteur auprès de Son Altesse Royale. — 154. Arnauld et le parti du prince de Condé. — La duchesse de Chevreuse réconciliera le prince de Condé avec Son Altesse Royale, si le prince de Conti épouse Mademoiselle de Chevreuse. — 155. M. d'Espernon doit être dédommagé. — Ce projet doit être tenu secret. — 156. La Reine mécontente de ce que Son Altesse Royale a écouté les propositions de paix faites par l'Espagne. — 157. Il faut brouiller le duc de Beaufort et le Coadjuteur. — Se servir pour ce projet de Madame de Chevreuse. — Promettre de marier Mademoiselle de Chevreuse au prince Thomas. — Agir sur Madame par Saugeron. — Écrire aux officiers qui doivent escorter les princes au nom de la Reine. — Madame de Chevreuse enverra Laigues au-devant du Roi. — Fomenter la crainte de Son Altesse Royale. — Empêcher les négociations avec l'Archiduc. — Promettre un mariage pour Mademoiselle. — 158. Personnages à faire arrêter.

151. — *Du 28 août.* — Je vous prie de faire savoir à Son Altesse Royale que ce qu'elle n'a dit au Coadjuteur que comme de lui et d'une pensée qui lui étoit venue du transport de M. le Prince, a été publié aussitôt; et ensuite, de lui faire remarquer et considérer quelles intentions on doit de là présumer qu'il ait. Il sera bon de faire remarquer aussi à Son Altesse Royale, que tout ce qui est de la maison de M. de Longueville, amis et ennemis, généralement tout ce qui étoit du parti de

Paris contre Son Éminence, est protégé, sous divers prétextes, par M. le Coadjuteur, qui empêche toujours que l'on ne procède contre eux, et même nous pousse à maltraiter ceux qui sont contre ces gens-là. Vous verrez que, par les mêmes raisons. M. le Coadjuteur rendra de bons offices au maréchal de la Motte. Je vous prie de me mander si vous estimez que M. le Coadjuteur, prenant une mauvaise conduite et les choses allant mal à Paris, on pourroit disposer Son Altesse Royale à venir trouver la Reine, lui faisant connoître et craindre les inconvénients dont l'État seroit menacé autrement, s'il ne se réunit plus fortement que jamais à la Reine, et si, en ce cas-là, on pourroit espérer de détacher Madame de Chevreuse de M. le Coadjuteur.

Vous voyez bien avec quelle délicatesse il faut pressentir cela, sans que Son Altesse Royale soupçonne le moins du monde qu'on le fasse autrement que par occasion, sans aucun dessein.

Il est important, à mon avis, que vous établissiez une étroite confidence avec le père de la Boulaye, M. de Beaufort, Madame de Montbazon et le marquis de la Boulaye, parce qu'il pourroit arriver des accidents, comme vous jugerez à propos, qu'ils pourroient rendre des services fort utiles.

152. — Vous ne pouvez me donner une meilleure nouvelle, de toutes façons, que de m'avoir écrit les bontés que Son Altesse Royale continue d'avoir pour moi, et les assurances qu'il lui avoit plu vous donner en termes si obligeants, qu'en toutes occasions elle me départiroit des effets de son affection et de son estime. J'en ai l'esprit si en repos, sur la parole d'un si grand prince, que sachant de mon côté de mériter en toutes rencontres la continuation de ses bons sentiments par mes obéissances, tout ce qu'on me pourroit dire pour m'inquiéter, en une matière si sensible, ne me fera jamais aucune impression. Je la supplie seulement de me rendre justice, se mettant en garde contre les mauvais offices qu'on me voudroit rendre, dont je me tiens pour dit qu'il y en aura sûrement bon nombre, particulièrement quand on saura l'honneur que Son Altesse Royale me fait, afin d'essayer de m'en priver. Je la conjure aussi de me faire la grâce de croire que je n'aurai jamais aucun intérêt particulier, que le bien de l'État et la passion de bien servir Son Altesse Royale, et la tenir fort unie avec la Reine : ce qui sera en tout temps la consolation et la sûreté de tous les deux, et de très-grand avantage au Roi et à l'État. Et je ne dois pas omettre que la Reine parle encore à tous moments, et avec tendresses, de la naissance du nouveau prince, et fait fort bien d'elle-même les réflexions qui se doivent sur l'importance de cet événement, qui donne une autre face à beaucoup de choses et obligera bien du monde à se détacher de l'autre parti, comme il doit sans doute rendre le légitime plus hardi et plus vigoureux dans ses actions et ses résolutions.

153. — *Du 29 août.* — M. le duc d'Espernon a donné avis à Son Éminence, que Son Altesse Royale, à la persuasion de M. le Coadjuteur, vient de mander à M. de Bar que s'il refusoit elle se porteroit facilement aux extrémités contre la Reine. S'il obéissoit, Son Altesse Royale iroit à Vincennes et y établiroit des personnes dépendantes d'elle; que pour éviter cet accident, il faudroit faire entendre à Son Altesse Royale, adroitement, qu'il y a parti formé sur la personne de M. de Bar et qu'on en doit prendre le temps lorsqu'il ira à Paris; que c'est dans ce dessein que l'on la presse, inspirant aussi à Son Altesse Royale qu'elle doit éviter cet attentat et qu'elle peut honnêtement s'excuser de le mander, sur

ce que M. de Bar lui a donné sa parole, et à la Reine en même temps, qu'il ne feroit jamais rien sans un bon ordre signé des deux.

Le sacrifice de M. le Cardinal est le prix que M. le Coadjuteur promet au Pape pour le cardinalat; il en est assuré par le moyen du Nonce. Sa Sainteté se faisant ennemi de M. le Cardinal, lui a fait dire [à Retz], diverses fois qu'il se fit nommer et qu'il le promouveroit à l'instant; qu'il faut déclarer à Son Altesse Royale, de la part de la Reine, qu'elle ne s'engage point à demander la nomination et que Sa Majesté se souvenant de l'opinion qu'elle a toujours eue du Coadjuteur et de ce qu'elle lui en a dit, qu'elle est persuadée comme tout ce qu'il y a de gens de bien dans le royaume, que cet homme-là ne pense qu'à la république et qu'il n'y a nulle solidité, mais une intrigue perpétuelle, qu'il ne cessera jamais qu'il n'ait perdu l'État.

Que Son Altesse considère si le Coadjuteur ne pense et ne travaille à être le maître, puisque outre que son esprit ambitieux et les cabales qu'il entretient partout, font assez connoître les promesses des grandes fortunes qu'il fait espérer à tous les principaux domestiques de Son Altesse Royale, et particulièrement à ceux en qui elle a créance, si jamais il en pouvoit faire, ne peuvent permettre d'en douter.

Qu'il seroit bon de dire, en confidence, à Son Altesse Royale la manière dont M. le Coadjuteur s'est entretenu avec tout le monde; qu'il faut tenir Son Altesse Royale par principe de crainte, et qu'il suit cette maxime, ayant déjà imprimé dans l'esprit de Sadite Altesse Royale qu'il a tout crédit dans le Parlement et dans la ville, et ensuite il lui est fort facile d'insinuer des terreurs paniques.

Que Madame de Montbazon lui fait connoître, à Son

Éminence, en termes généraux, qu'elle doit prendre garde à elle; à quoi ajoutant ce qui est porté dans une de vos lettres, touchant le père de la Boulaye, il est certain que ces gens-là, c'est-à-dire la cabale de M. de Beaufort et de Madame de Montbazon, n'adhèrent point à la grandeur du Coadjuteur et qu'ils peuvent servir auprès de Son Altesse Royale pour aliéner de son esprit le Coadjuteur.

Remarquer qu'aussitôt que par la bonté de la Reine et sa prudence, elle s'est obligée d'approuver l'engagement dans lequel le Coadjuteur a mis Son Altesse Royale, il n'y a plus eu d'apparence de division entre la Reine et Son Altesse Royale, ni de nous mettre le parlement de Paris sur les bras; le Coadjuteur ne perd pas un moment de temps, ni Madame de Chevreuse, pour mettre sur le tapis une autre affaire plus épineuse, et telle que dans le refus ou dans l'acquiescement, ils espèrent venir à bout de Son Éminence.

Presser fort Madame de Chevreuse sur ce qu'elle a dit à Son Éminence de l'humeur du Coadjuteur, et qu'elle faisoit grande différence de l'amitié qu'elle avoit pour lui à celle qu'elle avoit pour Son Éminence; qu'elle croit certainement que le Coadjuteur n'auroit jamais eu cette pensée [du cardinalat] sans elle, et lui déclarer enfin que le presser sur cela c'est le presser de quitter sa place, et à s'en aller; ce qu'il ne fera point, étant en état de la conserver encore longtemps.

Que de se persuader que le Coadjuteur fixe son esprit, c'est prétendre que l'eau s'arrête dans le penchant; que faire du mal à Son Éminence et à l'État, contre la raison et les paroles si solennellement données, avec un brigantin, que si vous lui donniez un bon et grand vaisseau il perdra infailliblement tout; enfin que si ladite dame ne détourne cette proposition,

Son Éminence se le tiendra pour dit, qu'elle agit pour faire que M. le Coadjuteur ait sa place.

Madame de Chevreuse a parlé de cette prétention du Coadjuteur à M. l'évêque de Lavaur, qui en a écrit à Son Éminence, dont il n'est pas marri, puisque cela sera public et que chacun reconnoîtra que ledit Coadjuteur, parce qu'on n'a pas contenté son ambition, brouille et veut tout perdre.

On retiendra beaucoup tout le monde dans l'incertitude de delà, insinuant adroitement que la disposition des affaires de deçà n'a pas grande espérance de bons succès pour la réduction des Bordelois; car toutes fois et quantes que l'on nous croira embarrassés, en sorte qu'ils ne croiront pas que nous en puissions sortir facilement, mais au contraire que nous sommes à la veille d'y périr, nous aurons......

Toutes ces raisons sont entièrement soumises aux sentiments de M. le Garde des Sceaux et de M. le Tellier, pour y ajouter, diminuer, s'en servir et les supprimer, et généralement s'en servir comme ils jugeront plus à propos, quoique Son Éminence pense que tout ce qui concerne Son Altesse Royale doit être dit.

Pour retarder la nomination, on peut se servir que l'exclusion n'est pas encore donnée à M. de Metz, et qu'on ne peut l'abandonner qu'après en avoir fait toutes les instances possibles, et en avoir eu la dernière réponse. M. le Coadjuteur remet toujours à se déclarer pour Son Éminence après qu'il sera satisfait, et quelque chose qu'elle fasse pour lui, il ne l'est jamais et il est certain qu'il peut plus solennellement promettre d'être des amis de Son Éminence, à présent, quand on lui promettra de le contenter sur la nouvelle prétention; qu'il a déjà fait trois ou quatre fois ces diverses

protestations en présence de M. de Laigues et de Madame de Chevreuse.

La proposition eût été plus réussible, s'il eût fait supplier par Madame de Chevreuse qu'on surseoie la nomination au cardinalat quelque temps, afin qu'en le lui accordant, il eût le temps de rendre quelques grands services à l'État et faire une déclaration publique et irrétractable d'amitié pour Son Éminence, afin que la Reine pût, après être assurée de ces deux points, lui donner une grande marque de son estime et affection avec sa nomination, et il auroit bien pu se fier plus en Son Éminence qu'elle n'a sujet de se fier en lui, car après tant de paroles données, il n'y a personne qui ne voie s'il a aucune affection pour Son Éminence; et au contraire, quoiqu'il ne puisse pas reprocher à Son Éminence qu'elle ait manqué en la moindre petite chose, et Madame de Chevreuse sait bien s'il dit vrai.

A la plainte que Son Éminence auroit tout sujet de faire de Madame de Chevreuse, qu'ayant vu la conduite de Son Éminence et celle du Coadjuteur, elle ne s'en soit séparée et ne lui ait fait perdre adroitement le crédit dans l'esprit de Son Altesse Royale; mais au contraire qu'elle agit en sorte d'engager la Reine de l'élever.

154. — *Du 2 septembre.*— J'ai vu une lettre de Paris, qui porte qu'Arnauld, y étant allé en cachette, fut visiter une dame attachée aux intérêts de la Reine de longue main, à laquelle il dit qu'il ne venoit pas la voir comme son ami, puisqu'en cette seule qualité il n'eût osé le faire en ce temps-ci, mais comme un homme qui désiroit passionnément que son maître rentrât dans les bonnes grâces de la Reine, et devînt mon ami plus que jamais il n'avoit été. Il ajouta ensuite à cela : que Madame de Chevreuse avoit fait offrir à Madame la Prin-

cesse, par Madame de Rohan et par Vineuil, que si M. le prince de Conti vouloit épouser Mademoiselle de Chevreuse, elle offroit de raccommoder M. le Prince avec Son Altesse Royale et feroit que Son Altesse Royale donneroit sa troisième fille au petit duc d'Enghien; mais que jusqu'alors Madame la Princesse n'avoit point voulu y entendre, offrant, s'il étoit nécessaire, de prouver tout cela par pièces justificatives.

Je vous mande tout ce que j'apprends, afin qu'il vous serve de lumière dans votre conduite de delà et que vous y fassiez les réflexions convenables, remettant à votre prudence pour celles-ci d'en parler ou n'en parler pas à Son Altesse Royale, ou à Madame de Chevreuse, ou à tous les deux, ou ni à l'un ni à l'autre, ainsi que vous l'estimerez plus à propos.

155. — Lorsque l'on croyoit que les conditions arrêtées à Paris pour l'accommodement de ces affaires seroient acceptées avec grande joie à Bordeaux, et qu'en conséquence M. d'Espernon devoit être renvoyé, il falloit, de la part du Roi, songer à lui donner une récompense, il m'étoit venu une pensée dans l'esprit: que Son Altesse Royale pourroit avoir grand intérêt, soit pour une plus grande proximité de son apanage, soit pour ôter à jamais à M. le Prince les attachements que ceux de Bordeaux ont avec lui, soit pour profiter de la bonne volonté que ces peuples-ci témoignent, Son Altesse Royale pourroit, dis-je, avoir beaucoup d'intérêt à changer le Languedoc contre la Guienne, pourvu qu'elle y trouvât également son compte, tant dans l'utile que pour ce qui regarde les places. Pour le présent, M. d'Espernon en tiroit vingt mille écus, qu'il faudroit que la province doublât, afin que Son Altesse Royale en tirât plus que du Languedoc; pour l'autre, on pourroit lui donner Blaye, Pignerol et le château

qui se rebâtira à Bordeaux; et vous jugez bien que Blaye seul est plus considérable que tout ce que Son Altesse Royale a en Languedoc.

Il m'étoit venu une autre pensée, qui seroit de faire donner la Guienne à M. le maréchal de Schomberg, dont il a témoigné grande envie et où il est fort aimé et estimé, et que pour cela il donnât la charge des Suisses et le gouvernement de Metz à M. d'Espernon, pourvu que celui-ci s'en contentât. M. de Schomberg ne céderoit que ce qu'on lui a donné pour le Languedoc, et qui vaut bien moins qu'il ne valoit alors, la charge des Suisses ayant diminué comme vous savez.

Une troisième, seroit que Son Altesse Royale prît la Bretagne, la Reine la Guienne et que M. d'Espernon eût le Languedoc, mais l'exécution de celle-ci seroit un peu plus difficile, à cause des intérêts de M. de la Meilleraye, contre la satisfaction duquel la Reine ne se porteroit et je ne voudrois pas aussi m'y employer, étant fort de ses amis.

Je vous prie de tenir tout ceci fort secret, afin que vous y fassiez vos réflexions et m'en mandiez vos sentiments, étant, ce me semble, important que l'on songe de bonne heure à la récompense de M. d'Espernon, parce que encore que le service du Roi et le maintien de son autorité requièrent qu'on fasse ce qu'on pourra pour le rétablir en ce pays-ci, il pourra arriver des choses que la prudence ne permettra qu'on y insiste; et en ce cas, il sera bon d'avoir sa récompense prête.

On m'a donné avis que Son Altesse Royale a accoutumé de dire à ceux qui ont recours à elle, quand on a arrêté quelqu'un, qu'il n'a fait en cela qu'exécuter les ordres du Roi, et que touchant M. de Matignon, il a dit à MM. de Lizieux et de Beuvron, qu'il n'avoit pu

faire autre chose, après le troisième ordre, qu'il en avoit reçu de la cour; vous jugerez bien que cela ne seroit pas bien s'il étoit véritable.

156. — *Du 10 septembre.* — La Reine est extraordinairement surprise d'apprendre que l'Archiduc ayant envoyé un trompette à Son Altesse Royale, pour savoir si on étoit en disposition de faire la paix, et lui dire qu'il avoit tout pouvoir du roi d'Espagne pour la conclure, Son Altesse Royale renvoie un gentilhomme sur ce sujet : premièrement, parce que cela pourra être imputé à foiblesse; en second lieu, il semble que l'Archiduc n'ayant envoyé qu'un trompette à Son Altesse Royale, il y aille de sa dignité de lui avoir dépêché un gentilhomme; que Sa Majesté estime que ceux qui l'ont engagé à faire cette démarche ont eu assurément pour but de lui faire faire en cela quelque chose qui déplaise à Leurs Majestés, et pour mettre de la division entre la Reine et lui. C'est pourquoi, elle croit qu'il importe que vous préveniez, par votre adresse, ces inconvénients, et qu'on empêche même le parlement de Paris de se mêler là-dedans, comme apparemment il tâchera de faire. On croit que le vrai moyen de confondre l'Archiduc et ceux qui le font agir, auroit été de leur répondre que devant que d'entrer en traité, le Roi désiroit qu'il s'expliquât s'il prétend, comme il l'a fait imprimer, qu'un des articles de la paix doit être la liberté des princes que Leurs Majestés ont fait arrêter; à quoi il ne saura rien répondre qui ne soit très-avantageux, car s'ils se relâchent de cette prétention, ils désobligent tout le parti des princes, et s'ils y insistent, ils donnent l'exclusion à toutes sortes de traités, par les raisons que tout le monde sait.

157. — *Du 17 septembre.* — Son Éminence vous conjure de ne rien oublier pour séparer M. le Coadjuteur et M. de Beaufort, et examiner avec M. le Garde des Sceaux ce qu'il y a à faire pour un projet que ces gens-là nous prêtent davantage..... son esprit : car si l'on ne remédie promptement à ces mauvais sentiments qu'ils témoignent, il n'y a personne qui ne conclue irrémédiablement la perte de la monarchie, quelque bonne intention que Son Altesse Royale ait de soi.

Pour tenir Madame de Chevreuse dans ce sentiment, on pourroit convenir de tout avec elle, lui donner l'assurance d'un entier repos, des bonnes grâces de la Reine au dernier point et des avantages plus solides, cela s'exécutant; on pourroit même lui parler de quelque mariage pour sa fille, qu'on feroit réussir par des grâces que la Reine pourroit faire, comme, si vous voulez, avec un des enfants du prince Thomas, que Madame de Chevreuse souhaite, m'en ayant parlé en cette conformité.

Visiter Madame, de la part de la Reine, la flatter, l'assurer de son entière affection et agir auprès de Madame de Saugeron pour, par son moyen, empêcher autant qu'il se pourra l'abouchement de Son Altesse Royale avec l'Archiduc, car s'ils sont une fois seuls, il s'y fera toute sorte de méchantes propositions de mariage et autres, et pour l'accommodement de Son Altesse Royale avec M. le Prince, dont l'Archiduc se pourroit rendre garant, ce qui feroit un fort méchant effet.

Écrire souvent, de la part de la Reine, aux officiers de la cavalerie qui doivent escorter les princes, pour les tenir dans le devoir et leur faire espérer des grâces.

Qu'il faut se servir de toutes les rencontres, et même en chercher soigneusement, de désunir M. de Beaufort d'avec M. le Coadjuteur : ce dernier étant bien plus dangereux que l'autre.

Faire en sorte que Madame de Chevreuse trouve prétexte d'envoyer M. de Laigues au-devant du Roi, avec l'agrément de Son Altesse Royale, et éviter qu'il n'en prenne jalousie.

Fomenter la crainte de Son Altesse Royale en toutes rencontres, afin que s'il se présentoit occasion qu'il fût nécessaire de la faire sortir de Paris, on l'y puisse porter plus facilement, quoique cet article soit tout contraire à ce qu'on pense.

Si Son Altesse Royale parle en particulier à l'Archiduc, celui-ci, qui sera environné de M. le maréchal de Turenne, et par conséquent de tous les mutins de Paris, fera des propositions dont Monsieur sera fort embarrassé, et il est à craindre qu'il ne s'engage mal à propos, quoiqu'il n'ait pas mauvaise intention. Comme les personnes qui agissent auprès de l'Archiduc ont leur principal intérêt en la liberté de M. le Prince, ils feront qu'il proposera à Son Altesse Royale quelque accommodement entre eux, avec des assurances qu'il donnera, qui seront un mariage peut-être pour Mademoiselle avec l'Empereur ou avec lui Archiduc; le flattant que par ce moyen il aura la gloire de faire la paix, que M. le Prince lui devra la liberté et que Son Altesse Royale sera le maître; mais, en effet, ce seront les Espagnols, les factieux qui lui auront donné la liberté, et ce sera M. le Prince qui sera le véritable maître de Monsieur sans contredit, et lui-même en très-mauvais état, et la royauté peu servie avec tous les bons serviteurs du Roi, qui seroient sacrifiés pour élever sur leur ruine les séditieux qui se sont déclarés pour le parti des princes.

La Reine voit que ceux qui induisent Son Altesse Royale à travailler à la paix, ont dessein de la rendre odieuse aux peuples

158. — *Du 18 septembre.* — La Reine désire absolument, qu'après en avoir parlé à Son Altesse Royale et qu'elle l'aura approuvé, on fasse arrêter Lorenzo Fonti et Agostino Lieti, Napolitains, qui sont à Paris et qu'on devroit déjà avoir chassé, il y a longtemps, comme j'en écrivis dès Dijon, par ordre de Sa Majesté. Elle veut aussi qu'on arrête un nommé Mileti, qui est Grec de naissance et dont la profession est d'apprendre la langue italienne, tous trois sont de méchants esprits qui donnent des avis en Flandre, qui sèment des bruits pour allumer des séditions dans Paris, et qui, en dernier lieu, n'ont rien oublié au Palais pour aigrir les esprits. Ils s'assemblent d'ordinaire chez un arracheur de dents italien appelé Giovanni, proche des Grands-Augustins, qu'il faudroit arrêter aussi ou chasser de Paris, étant un méchant homme, qui trempe en toutes les négociations qui se font à Paris en faveur des Espagnols.

VI

18 au 30 Septembre 1650. — 159. Il faut se servir de Madame Saugeron pour décider Son Altesse Royale à quitter Paris. — Promettre tout à Madame si elle quitte Paris. — Bonnes relations à entretenir avec Madame de Montbazon et avec la Boulaye. — Les ducs de Beaufort et de Nemours. — 160, 161. Translation des princes prisonniers. — La Reine est contente de la duchesse de Chevreuse. — La duchesse doit s'assurer de Noirmoutiers. — Le Coadjuteur est un méchant esprit. — Les amis des princes prisonniers. — M. de Saint-Aignan et ses troupes. — 162. Le Coadjuteur et ses appréhensions de troubles. — Le Coudraye Montpensier. — M. de Bellièvre. — 163. Zèle du Garde des Sceaux. — Goulas. — 164. Affaires de Bordeaux. — Assemblée de noblesse.— 165, 170, 172. La translation des princes ajournée.— 166. Il faut endormir le Coadjuteur. — 167. M. d'Avaux veut persuader au public que c'est Mazarin qui empêche la paix. — 168. Partisans des princes prisonniers dans le Parlement. — 169. Le Coadjuteur ne sera pas employé à la paix générale. — 171. La Reine désire que Madame de Chevreuse lui vienne au-devant, ainsi que Son Altesse Royale. — On traitera avec le Coadjuteur s'il y a sûreté. — M. d'Espernon. — 173. C'est charité que de penser aux intérêts de Mazarin. — Il n'a pas de quoi *vivoter*. — 174. Le Pape, la Reine et Son Altesse Royale. — Madame et Mademoiselle de Guise. — On ne peut traiter sans infamie avec les partis.— Les ducs de la Rochefoucauld, de Nemours et le maréchal de la Mothe vont se déclarer en faveur des princes prisonniers.

159. — *Du 18 septembre.* — Rien n'attache tant Son Altesse Royale à Paris que de vouloir être auprès de Madame, à cause de Madame Saugeron, et comme les armes plus fortes dont le Coadjuteur et M. de Beaufort se servent pour obliger Son Altesse Royale de consentir à tout ce qu'ils veulent, sont les craintes qu'ils lui donnent tantôt du peuple, tantôt du parlement de Paris, il seroit de la dernière conséquence qu'on tâchât, adroitement, de dégoûter Madame de Paris, afin que d'elle-même se fît quelque proposition à Son Altesse Royale pour le convier d'en sortir et s'en aller

à Fontainebleau, ou à Orléans, ou à Blois; lui disant que cette ville-là ne mérite pas les peines qu'elle prend pour son bien et pour son avantage, et que c'est une étrange chose d'être toujours exposé au péril, sans avoir un moment de repos.

Tout ce qui pourroit satisfaire Madame pour l'engager à cela, pourroit être promis de la part de la Reine, par la personne qui se chargeroit de cette pensée. Le père *Didaque* seroit le plus propre et le plus puissant dans son esprit, et avec la promesse d'un évêché auquel il aspire, il n'y a rien qu'il n'entreprît; et afin qu'il eût quelque chose présentement, n'y en ayant pas de vacant, on lui en pourroit faire donner un *in partibus* à Rome, avec un revenu pour subsister en quelque bénéfice, qui seroit le mieux pour lui, parce qu'il auroit la dignité et n'étant pas obligé à la résidence, il se tiendroit toujours auprès de Madame. Jobard, qui est à Son Éminence, le voit souvent et est de ses amis particuliers, de façon que, instruit par M. le Tellier, s'il juge à propos d'introduire cette affaire, il s'acquittera fort bien et avec adresse des ordres qu'il recevra.

Quand même Madame ne voudroit pas persuader Son Altesse Royale de quitter Paris, ce seroit assez qu'elle témoignât que, pour sa santé et pour son plaisir, elle voudroit prendre l'air en quelque lieu, pour faire que Son Altesse Royale y donnât les mains et ensuite la suivît; et si l'affaire peut s'accorder de la sorte qu'il puisse venir dans un des trois lieux susdits, c'est un des plus grands coups que l'on puisse faire dans la conjoncture présente, pour tirer, par ce moyen, Son Altesse Royale des mains de ceux qui ont résolu sa perte avec celle de l'État. Si on pouvoit prendre confiance entière là-dessus en Madame de Chevreuse et

qu'elle y voulût agir de la bonne sorte, je ne doute nullement que l'on ne vînt à bout d'obliger Son Altesse Royale à quitter Paris, au moins pour quelque temps, sous prétexte de venir au rencontre de Leurs Majestés.

Il faut faire des efforts pour persuader à Son Altesse Royale qu'il ne peut arriver de désordres dans Paris en sa présence, et encore moins en son absence et en celle du Roi, puisque tous les bruits que l'on a excités dans Paris n'ont pour but que de donner de fortes appréhensions ou au Roi ou à la Reine, ou à Son Altesse Royale présente, et, par ce moyen, les obliger à faire quelque chose préjudiciable à leur autorité, ou à avoir recours à ceux qui, pour l'avoir excité, sont en pouvoir de l'apaiser : ce qui cesse absolument par leur absence.

Il est nécessaire, soit par la voie de M. le Tellier, soit par personne interposée, d'entretenir bonne correspondance avec Madame de Montbazon et la Boulaye, parce que telle chose peut arriver qu'elle pourroit, avec le crédit qu'elle a sur l'esprit de M. de Beaufort, rendre quelque service considérable, en les détachant entièrement d'avec le Coadjuteur, ce qui convient fort à ses instructions; et, comme elle y est fort attachée, le moyen de lui procurer dans les rencontres sera infaillible pour la porter à ce que l'on voudra; à quoi il faut employer toutes sortes d'artifices, particulièrement la flattant sur les choses qui la peuvent le plus chatouiller à l'égard de M. de Beaufort; pour la Boulaye, il ne sera pas difficile de l'engager aussi, le flattant sur la fermeté et à la capacité qu'il a de rendre de grands services.

M. le Tellier verra en particulier Madame de Guémené, de la part de la Reine, pour lui dire le gré que

Sa Majesté lui sait de la bonne disposition en laquelle elle est, et qu'elle se peut assurer de son amitié entière, dont elle lui donnera des marques dans les occasions qui se présenteront.

Ce qui est porté par le mémoire, touchant MM. de Nemours et la Mothe, est de conséquence à faire beaucoup de peine, et Son Altesse Royale a grand tort d'en user de la sorte en un rencontre qui est si important au bien de l'État et à ses intérêts; mais en exécutant brusquement la translation des princes, sans qu'il puisse être pénétré à Paris la nuit dans laquelle on la fera, il y a apparence qu'ils pourront être au Pont de l'Arche avant que l'on soit en état de tenter leur délivrance, et particulièrement si le corps de cavalerie que M. le Tellier a mandé à part a sa conduite. On ne sait pas pourquoi on a pensé à M. Digby pour conduire ces troupes; il est vrai qu'il est présentement attaché à Son Éminence; mais il étoit à M. le Prince à cause des bons quartiers qu'il lui avoit donnés en Bourgogne, et c'est un homme qui n'a rien et qui, par conséquent, est plus exposé à manquer de fidélité pour sortir de nécessité.

160. — Il ne se peut rien ajouter à la satisfaction que la Reine a témoigné de la conduite et des bons sentiments de Madame de Chevreuse, sur un point sur lequel on auroit voulu donner beaucoup de soupçon à Sa Majesté, qui est l'attachement prétendu de M. le Coadjuteur avec elle; Sa Majesté a voulu que j'en fisse la lecture trois fois consécutives, et son affection envers elle a été échauffée plus qu'on ne sauroit dire : ce qu'elle a témoigné par des assurances qu'elle ne manqueroit jamais pour elle; qu'elle se souviendroit toute sa vie de la sincérité de sa conduite et des protestations; qu'elle iroit toujours au-devant de ce qui regarderoit

l'avantage de sa maison particulière et l'établissement de sa fille.

Sa Majesté souhaiteroit aussi que Madame de Chevreuse tînt M. de Noirmoutiers attaché à elle, autant qu'il se pourra; à quoi on croit qu'il y aura facilité, étant homme d'honneur et obligé à la Reine et à Son Altesse Royale.

Madame de Chevreuse peut aussi juger, par ce qu'elle dit de M. le Coadjuteur, si Dieu a jamais fait un plus méchant homme; après les protestations qu'il a faites à Son Éminence, et ce qu'elle avoue lui avoir été dit de la paix générale et de se saisir des princes, confirment Son Éminence sur ce qu'il écrivit hier qu'il a part à l'entrevue de l'Archiduc, et qu'il est à craindre que Son Altesse Royale ne résiste point.

161. — On ne doute point que s'il y a sûreté à la transfération des princes, Son Altesse Royale ayant donné les mains qu'on envoyât quérir des troupes, feignant que cela porte un consentement tacite à la transférance; et quand la chose sera exécutée, il ne faut point révoquer en doute, connoissant l'esprit de Son Altesse Royale, qu'elle n'y donne les mains et ne demeure plus attachée à la Reine. Si Son Altesse Royale n'étoit pas partie et qu'elle souhaitât de mener toutes ses troupes avec elle, par honneur et pour sa sûreté, il le faut empêcher, sous prétexte qu'elles sont nécessaires à la sûreté de Marcoussi, vu les assemblées de noblesse qui se font en Champagne, Normandie et ailleurs; que si Son Altesse Royale va s'aboucher avec l'Archiduc tout seul, il ne faut pas douter que son dessein, comme Son Éminence l'a déjà écrit, devant agir avec l'esprit des partisans des princes, il ne propose d'abord l'accommodement entre Son Altesse Royale et M. le Prince. Il se pourroit faire que Son Altesse Royale ne pouvant agir de soi-même, ni percer jusques au fond de ce dessein, et tous ceux à qui elle se pourra communiquer ayant part à tout ceci, et qui peut-être sont déjà d'accord des avantages que chacun en aura, ni donner les mains à tout ce qu'ils ne feront pas, vu l'impossibilité qu'il y auroit à l'exécuter si M. le Prince étoit au Havre.

C'est pourquoi, ayant déjà donné les mains à faire venir des troupes pour cela, en son absence, on peut exécuter la transférance en prenant toutes les précautions qui se pourront.

M. de Saint-Aignan a écrit à M. de Lyonne qu'à un coup prêt, s'il étoit nécessaire, il pourroit amener du Berri, soit des troupes qu'il a présentement, soit de ses amis jusqu'à cinq cents chevaux; et un gentilhomme de Beauce, nommé Chastenay, offre de mener deux cents gentilshommes, en lui donnant un brevet de maréchal de camp. Si on a besoin, on pourra s'adresser à M. Girard, chez M. Servien, à Paris, qui le connoît et lui fera tenir les ordres nécessaires pour cela.

162. — Son Éminence a fort approuvé la réponse que M. le Tellier fit, en présence de Son Altesse Royale, au discours de M. le Coadjuteur, touchant l'appréhension qu'il donnoit à Son Altesse Royale des désordres qui arriveroient dans Paris si on éloignoit les princes, et tout ce qui a été fait pour discréditer M. le Coadjuteur dans l'esprit de Son Altesse Royale. A quoi il conjure qu'on ne perde aucun temps, ni aucune occasion; comme aussi tout ce qui a été répondu sur sa prétention au cardinalat; sa prétendue modération lui fait craindre pourtant qu'il ait quelque dessein caché, comme celui dont il est ci-dessus question, de l'accommodement à proposer par l'Archiduc, ou bien même quelque entreprise de la part de tous

les Frondeurs sur le château de Marcoussi, dont on lui donne avis de Paris, et qu'on fait même assez facile.

Le Coudray-Montpensier renie fort ici M. le Coadjuteur, et parle de lui comme d'un homme avec lequel il n'a été jamais vu et avec lequel il n'a aucune habitude.

La Reine désire que M. le Tellier voie de sa part M. de Bellièvre, lui fasse ses compliments sur son détachement d'avec le Coadjuteur, qu'elle en est très-satisfaite et sera très-aise de lui donner des marques de son affection.

163. — Qu'il dise aussi à M. le Garde des Sceaux : comme toutes sortes de compliments et de témoignage d'amitié sont au-dessous du zèle qu'il fait paroître, en tout rencontre, pour le service du Roi, qu'il lui dise seulement que la Reine a beaucoup de cœur, et qu'elle croit être assez forte, assistée de la raison et des conseils de M. le Garde des Sceaux et de la forte amitié de Madame de Chevreuse, pour dissiper tous les troubles qui sont présentement dans le royaume, et confondre tous ses ennemis.

Son Éminence prie aussi d'ajouter à cela ses compliments et les assurances de ses services. On croit que l'on fera tous efforts pour avancer le traité de paix, et faire en sorte que tout le monde connoisse que la Reine n'y a point de part. On désire qu'à mesure que M. le Tellier verra que ce traité avancera ou reculera, il confère avec Madame de Chevreuse, pour donner quelque expédient pour faire connoître à tout le monde que la Reine y a part, la flattant même que la Reine s'ouvrira à elle pour ce dessein de quelques secrets, pour agir avec les correspondances qu'elle peut avoir en Flandre.

On donne avis à Son Éminence que M. Goulas agit fort bien auprès de Son Altesse Royale, pour conserver l'union entre lui et la Reine ; et que, dans les diverses occasions, il en a donné des preuves signalées. Si M. le Tellier reconnoît la même chose, Son Éminence croit qu'on le peut employer dans les rencontres pour maintenir l'esprit de Son Altesse Royale dans la bonne assiette.

164. — *Du 19 septembre.* — Comme par les propositions des députés de Bordeaux, il y a apparence, s'ils ne changent, que l'affaire se rompra ; on fera revenir M. d'Espernon, sa personne étant ici absolument nécessaire pour nous assister de toutes les choses que nous ne pouvons avoir sans lui ; il faut le dire à Son Altesse Royale adroitement, comme une chose faite et sans difficultés, en sorte qu'il n'ait pas lieu de se délibérer ; ce qui paroît assez facile, puisque les Bordelois se sont rendus indignes de toutes sortes de grâces, et qu'ils font voir clairement que ce n'a jamais été la considération de M. d'Espernon qui les a excités à la révolte, mais le pur esprit de sédition.

165. — *Du 23 septembre.* — On a vu et approuvé les raisons qui ont empêché MM. le Garde des Sceaux et le Tellier d'exécuter l'ordre que la Reine leur avoit envoyé, sur le transport de MM. les princes au Havre. Sa Majesté désire seulement qu'on mette le tout pour le tout, et qu'on n'oublie chose au monde possible pour faire qu'ils soient à Marcoussi en sûreté, ne perdant pas néanmoins les conjonctures de faire consentir Son Altesse Royale à leur conduite au Havre, et à exécuter la chose quand ils reconnoîtront le pouvoir avec égale sûreté.

On a cependant grand déplaisir de voir employer à

cette garde la meilleure cavalerie que nous ayons, qui pourroit servir ailleurs fort utilement; néanmoins, il faut passer par là, car la sûreté des princes est la plus grande affaire que nous ayons.

S'il se forme la moindre assemblée de noblesse ou autres, il ne la faut pas marchander; mais que cette cavalerie aille droit à eux pour la dissiper dans sa naissance; c'est le principal ordre et emploi qu'elle doit avoir présentement. S'il y a moyen de renvoyer le sieur Digby sous quelque prétexte, il n'en faut pas perdre l'occasion et employer à sa place Navailles, ou quelque autre comme lui dont on soit entièrement assuré. Comme l'on pourroit bien entreprendre sur la personne de M. de Bar, la prudence voudroit qu'il donnât par avance, de concert avec vous et de votre avis, les ordres qui devroient être observés en cas qu'il lui mésarrivât; c'est-à-dire qui devroit commander en sa place, et au défaut de celui-là quelle autre personne devroit être reconnue par la garnison.

166. — Il faut endormir le plus qu'on pourra M. le Coadjuteur, pour l'empêcher d'autant de mal faire, et cependant se prévaloir de toutes les occasions pour le décréditer auprès de Son Altesse Royale et de Madame.

167. — M. d'Avaux veut non-seulement être cru le pacificateur général, mais continuer à imprimer dans l'esprit des peuples que c'est moi qui ne veut pas la paix et qui l'empêche. Je crains que dans l'emploi qu'on lui a mis en mains, il nous donne encore d'étranges coups; il a voulu mener le Nonce, qui est tout à lui parce qu'il est mécontent, afin qu'à son retour il publie ses éloges. J'appelle proprement ce qu'on a fait en donnant de l'argent au Nonce pour faire son voyage : *pagar il boya che ci frusti*. J'ai bien reconnu

que M. d'Avaux a eu grande part dans la dernière lettre que Son Altesse Royale a écrite à l'Archiduc, il ne s'y est pas oublié : et en se louant de sa candeur et de son zèle, taxe nous tous du contraire.

168. — On considère ici qu'il peut y avoir presque autant de risques à remener les princes au bois de Vincennes, qu'à les conduire au Havre; parce que Son Altesse Royale sachant la chose, d'autres la pourront savoir, de sorte que si on les tient en égale sûreté à Marcoussi qu'à Vincennes, il semble que ce seroit le mieux de ne rien remuer jusqu'au retour de Leurs Majestés. Néanmoins, on se remet à ce qui sera jugé plus à propos par M. le Garde des Sceaux et par vous.

Le but des partisans des princes dans le Parlement est de faire de nouveau parler et interroger Perault, et de parvenir par cette voie à faire de nouveau parler de la liberté des princes. C'est pourquoi Sa Majesté estime qu'il faudroit prévenir et envoyer, sans délai, ledit Perault à Vincennes ou à Marcoussi.

169. — *Du 28 septembre.* — Pour ce qui est de M. le Coadjuteur, personne ne doit s'étonner de ce qu'il n'est point employé à la paix, étant public comme il se conduit à l'égard de l'État, de la Reine et de Son Éminence. Et outre qu'il n'en fit aucun cas quand on lui dit que, s'il le souhaitoit, la Reine le nommeroit, on ne pouvoit pas s'imaginer que cette promesse dût avoir lieu s'il ne répondoit aux protestations faites solennellement d'un dernier attachement à la Reine et d'une sincère amitié pour Son Éminence. Et ayant paru le contraire, à la vue de tout le monde et qu'il ne songe qu'à brouiller tout, et s'oppose par toute sorte de moyens à ce qu'on estime devoir être fait pour le service du Roi; il est certain qu'on s'étonnera bien plus quand on le verra employé et bien traité, qu'alors

qu'il demeurera sans grâce et sans emploi. Néanmoins, si on juge absolument nécessaire d'envoyer le pouvoir, en recevant réponse à la lettre qui a été écrite par Son Éminence à M. le Tellier, on le fera. On croit néanmoins que ce prétendu traité de paix s'en étant en allé en fumée, cela ne sera point nécessaire; mais bien que M. le Tellier se servira de la raison portée par ladite lettre de Son Éminence, pour faire connoître à M. le Coadjuteur que ça été seulement la difficulté de son rang avec les autres députés qui l'a empêché, et qu'on lui en auroit envoyé le pouvoir en particulier. On enverra, à la première occasion, le pouvoir demandé pour Son Altesse Royale, aux termes portés en la lettre de M. le Tellier. Un des députés de Bordeaux a dit à M. de Bitault, qu'au moins on avoit bien réussi depuis quelque temps à dépouiller les deux gendres de Son Éminence.

170. — Il faut couler le temps pour le transport des princes de Marcoussi à Vincennes, et différer jusqu'au retour du Roi. Il est bon de faire connoître à Son Altesse Royale que comme cela est connu, il y pourroit avoir des entreprises pour les enlever, de même lui faire connoître, autant qu'il se pourra, que le Coadjuteur en seroit capable. L'inconvénient de la cavalerie aux environs de Paris est grand, mais il est sans remède. On s'en rapporte toujours à ce qui sera résolu sur toute cette affaire entre MM. le Garde des Sceaux et le Tellier.

171. — 30 *Septembre.* — La Reine a été très-satisfaite de la résolution prise par madame de Chevreuse de venir au-devant d'elle à Orléans; que là, on conférera sur toutes choses avec elle pour prendre les résolutions qui seront les plus avantageuses pour le service du Roi; qu'il est bon de continuer toujours le dessein

de persuader à Son Altesse Royale et à Madame de venir au-devant de Leurs Majestés à Blois, Orléans ou Fontainebleau, et que, quand elles en seront persuadées, si on juge qu'il ne soit pas nécessaire, à quoi il y a peu d'apparence, on n'aura pas de peine à les en dissuader.

On concertera aussi avec Madame de Chevreuse sur la pensée qu'elle a du Coadjuteur, et on n'omettra rien pour sa satisfaction, aux termes qu'elle prescrit, pourvu que la sûreté s'y trouve.

172. — Il est bon de ne pas penser à la translation des princes sans la participation de Son Altesse Royale, et ce qui en a été ci-devant mandé étoit fondé sur l'appréhension que Son Éminence avoit que les affaires de Paris fussent en un autre état qu'elles ne sont. Il est bon aussi de les laisser à Marcoussi jusque au retour de Leurs Majestés, en songeant toujours exactement à ce qui est nécessaire pour la sûreté de leur garde.

Les raisons de M. le Garde des Sceaux sur le rappel de M. d'Espernon sont fort bonnes, et on les auroit suivies le cas avenant; la paix étant présentement confirmée, il n'en est plus question.

173. — Son Éminence vous est fort obligée des soins que vous prenez pour tout ce qui la regarde, particulièrement de la pensée que vous avez de presser l'affaire de la prévôté de Nantes, que cela peut être appelé charité en l'état où elle est à présent réduite, à la veille, tous les jours, de voir abandonner ses pourvoyeurs, dépouillée presque de toutes ses abbayes, et point payée de ses pensions ni en état de l'être, en la nécessité où sont présentement réduites les affaires du Roi; qu'au moins cette affaire se faisant, lui donnera quelques revenus dont il pourra vivoter, et si MM. des finances parlent quelquefois des assignations qu'ils lui donnent,

ils devroient, en même temps, considérer qu'à mesure qu'il reçoit quelque chose, il l'emploie pour des dépenses importantes, auxquelles ils devroient pourvoir. J'ai examiné ce matin ce que j'ai avancé depuis mon départ de Paris, que j'ai trouvé monter à trois cent mille livres; sans quoi il est certain qu'on n'auroit pu exécuter aucune chose, et quelque sollicitation pressante qu'on ait faite auprès de MM. Marin et Jeannin, on n'a pu tirer d'eux que quarante-trois mille livres d'argent comptant.

174. — Vous aurez remarqué, dans les manières et les termes que le Nonce a parlé à Son Altesse Royale, de la part du Pape, que Sa Sainteté voudroit introduire une espèce de négociation, qui se fît directement avec elle, sans participation de la Reine, et cela avec dessein de les séparer l'un d'avec l'autre et jeter de la division, autant qu'il peut être en son pouvoir. Il faut faire adroitement et comme de vous connoître cela à Son Altesse Royale, et l'obliger à repartir au Nonce en semblable rencontre, de sorte qu'il connoisse qu'il n'y a rien à espérer pour le Pape de cette division.

Son Éminence est bien aise d'apprendre ce que vous lui mandez, que Madame et Mademoiselle de Guise avoient dit à Monsieur, touchant l'échange du gouvernement de Provence avec celui d'Auvergne; il vous donne avis seulement que M. de Lavaur lui mande avoir su du marquis de la Boulaye, et celui-ci de M. de Beaufort, que Son Altesse Royale, parlant du gouvernement de Provence, avoit dit qu'il falloit le donner à M. de Guise, qui est prisonnier. Si vous en entendez parler dans ce sens, il ne vous sera pas malaisé de détourner cette pensée, qui paroît sans fondement aucun.

175. — Tout ce que Bitault a pu faire ou pour rompre l'accommodement, ou pour nous obliger à le faire, avec la dernière infamie pour le Roi, ou pour procurer tous les avantages possibles à ceux qui étoient dans l'autre parti, ou pour allonger les choses afin qu'on ne pût pas se servir de ces troupes-ci en Champagne contre l'Archiduc et M. de Turenne, il l'a fait sans rien oublier; et cela a été connu de tout le monde. On a néanmoins dissimulé, quoiqu'on n'ait pu s'empêcher d'avoir diverses contestations un peu échauffées contre ce galant homme, dans les conférences qui ont été faites; Son Altesse Royale doit le considérer pour être le plus partial serviteur que M. le Prince ait dans le Parlement. L'archevêque de Bordeaux a dit à Son Éminence que dernièrement, en sa présence, Bitault soutenant qu'il falloit rétablir hautement dans son gouvernement M. de la Rochefoucauld, les députés de Bordeaux parlant fortement là-dessus, et les Blanc-Mauvoisin en particulier, qui sont un des plus mutins, lui ayant dit que le Parlement n'avoit aucune union avec ledit duc, Bitault repartit que c'étoit une grande faute qu'ils avoient faite; qu'il faut toujours avoir union avec les seigneurs, cela servant beaucoup du côté du public et auprès des peuples. Le Blanc répliqua qu'ils ne l'avoient pas voulu à cause qu'ils s'étoient liés avec les Espagnols; et Bitault repartit qu'il falloit se fortifier, et n'avoir pas toutes ces considérations-là.

On nous assure de tous côtés que MM. de Nemours et maréchal de la Mothe se préparent d'ôter le masque en faveur des princes. Sa Majesté m'a recommandé de vous écrire de répéter à Son Altesse Royale, que de laisser plus longtemps ces Messieurs-là comme ils sont, c'est nourrir un serpent dans notre sein; qu'elle approuvera toutes les résolutions que Son

Altesse Royale prendra contre eux; qu'elle estime être nécessaire d'en prendre quelques-unes, si nous ne voulons attendre le coup qu'ils nous porteront infailliblement.

VII

LE SOLITAIRE AUX DEUX DÉSINTÉRESSÉS

PAR LE CARDINAL DE RETZ.

(Voyez les *Mémoires*, t. III, p. 95 et 373.)

Je romps mon silence, je sors de ma solitude, je quitte ma retraite dans laquelle, comme d'un rocher élevé, j'avois regardé depuis quelque temps cette agitation violente de tant d'esprits si différents; et d'un sens dégagé de toutes préventions trop ordinaires en ce malheureux siècle, Je viens apporter aux peuples les sentiments que m'inspire la pure vérité.

J'ai lu, depuis quelques jours, deux libelles que l'on peut appeler, avec beaucoup de raison, un précis de toutes les affaires présentes : l'un contient la défense de M. le Coadjuteur, sous le nom d'*Avis désintéressé sur sa conduite*; et dans l'autre, on remarque, sous un titre presque pareil, une apologie, ou plutôt un panégyrique de M. le Prince. J'ai examiné l'un et l'autre avec beaucoup de soin, j'ai considéré les inconvénients que peut produire la division des esprits; je n'ai pas seulement appréhendé les malheurs qui peuvent naître de celle qui paroît entre les personnes principales, j'ai jugé que l'aigreur qui se nourrit, qui se fomente entre ceux qui s'intéressent dans leur parti, pouvoit apporter beaucoup de préjudice, parce qu'elle augmente la chaleur de ceux avec lesquels ils s'attachent; c'est ce qui m'oblige de parler en cette occasion, et de vous dire avec un esprit de concorde et de paix :

Vous qui, sous le nom de M. le Prince, déchirez M. le Coadjuteur, je ne croyois point que ce qui paroît dans vos écrits puisse être dans l'esprit de M. le Prince; je ne puis m'imaginer qu'un prince sorti du plus illustre sang de l'Europe vous puisse avouer d'entreprendre de décrier celui qui a toujours été dans ses intérêts, toutes les fois qu'il a pu y entrer avec honneur; qui ne s'en est jamais séparé que quand il ne

les a pu suivre, sans manquer à ce qu'il devoit à la conservation de Paris; qui oublia toutes les rigueurs que M. le Prince avoit témoignées contre lui pendant le siége de Paris, pour lui aller offrir son service lorsqu'il se brouilla, au mois de septembre de l'année 1649, avec le cardinal Mazarin; qui ne laissa pas de demeurer serviteur de M. le Prince, après qu'il se fut réconcilié avec ce ministre; et quoiqu'il ne voulût prendre aucune part à tous les avantages qui suivirent ce raccommodement, il souffrit la persécution qui fut faite dans le procès criminel avec une fermeté qui ne diminuoit rien du respect qu'il devoit à M. le Prince, qui, dans ce temps, lui proposa une infinité de fois de le servir contre le cardinal Mazarin, s'il vouloit entreprendre sa ruine; qui s'est employé avec tant de sincérité auprès de Son Altesse Royale et dans le Parlement, pour lui procurer sa liberté; qui a méprisé, pour cet effet, tant et de si grands avantages que l'on lui proposoit du côté du cardinal Mazarin; qui a négligé toutes les justes défiances qu'il pouvoit prendre de ceux qui étoient dans les intérêts de M. le Prince; qui, depuis son élargissement, continua ses soins avec tant de fidélité, pour le tenir uni avec M. le duc d'Orléans, nonobstant les efforts que faisoient les créatures du cardinal Mazarin, de troubler et de rompre cette alliance par tous les charmes de biens et de grandeurs qu'ils offroient à ceux qui avoient l'honneur d'approcher de Son Altesse Royale; qui, voyant que M. le Prince s'étoit accommodé avec les sieurs le Tellier, Servien et Lyonne, à l'insu de M. le duc d'Orléans, avoit fait rappeler M. le Chancelier et M. de Chavigny, procuroit l'éloignement de M. de Châteauneuf, qui avoit tant de part à sa liberté; qui, dis-je, voyant tous ces changements si peu prévus, puisqu'ils étoient contraires à des traités signés, au lieu d'éclater en plaintes, se contenta de regretter le malheur de ses amis, et se retira avec tous les respects dus à la qualité de M. le Prince; qu'il n'est rentré dans les affaires du monde, que pour défendre son honneur contre les faux bruits qui avoient été semés par ses ennemis, envieux de son repos et de la tranquillité publique, de traités et de conférences secrètes.

Est-il possible que M. le Prince puisse oublier un procédé si sincère, une suite de tant de bonnes actions, des services si considérables; et n'est-il pas bien plus croyable que ces écrits qui, sous son nom, paroissent dans le monde contre M. le Coadjuteur, sont plutôt des productions inconsidérées de quelques esprits emportés, que des effets véritables des sentiments de M. le Prince?

Mais il est vrai que je ne trouve pas moins blâmable la chaleur de ceux qui défendent, que l'emportement de ceux qui attaquent : il semble qu'ils soient bien aises que l'on déclame contre M. le Coadjuteur, pour avoir occasion de le justifier; s'ils ne conservoient dans leurs esprits une aigreur secrète contre le parti de M. le Prince, ils ne se donneroient pas la peine de répondre à ces discours ridicules qui ne persuadent personne. Y a-t-il un seul homme en France qui puisse penser que M. le Coadjuteur soit Mazarin, qui croie que celui qui a refusé tant d'avantages pour être ami de ce Ministre, dans le temps qu'il avoit toute la puissance royale entre les mains, que tous les grands du Royaume lui faisoient la cour, que beaucoup de ceux qui avoient le plus d'honneur et de probité, le blâmoient de ne pas céder au temps, et qu'il ne manquoit pas de personnes, et en grand nombre, qui traitoient de faction l'antipathie qui a toujours paru entre ses vertus et les défauts de ce malheureux; qui croie, dis-je, que ce même homme entre présentement dans ses intérêts, au moment qu'il est banni par les vœux publics et par les arrêts de toutes les compagnies souveraines, que toute sorte d'intelligence avec lui n'est pas seulement odieuse, mais capitale; qu'il se peut appeler l'homme d'abomination et de scandale; à présent que son amitié la plus fidèle et la plus solide (ce qui ne fut jamais en lui) ne peut produire aucun avantage pour la fortune?

Il faut avouer que ces visions sont bizarres; que vous faites tort à M. le Coadjuteur, de répondre pour lui à des extravagances si peu fondées, que, même dans les derniers écrits que ces faux émissaires de M. le Prince ont jetés dans le public, ils disent qu'ils ne veulent pas entreprendre de prouver que M. le Coadjuteur soit Mazarin.

Et si le seul prétexte qui leur reste, et qui est tiré des intérêts imaginaires de M. le Coadjuteur, est le motif de votre chaleur et de vos réponses, je ne crois pas que cela vous donne plus de sujet de vous emporter et d'écrire contre des personnes qui attaquent M. le Coadjuteur, par l'endroit où l'on peut dire qu'il se défend de lui-même. Ne sait-on pas qu'il n'a profité de quoi que ce soit depuis tous les mouvements, que l'on peut dire qu'il est dans la nécessité? Et pour ne pas venir au détail des avantages qu'il a si constamment refusés, a-t-il profité des

amirautés et des autres grâces de la cour? Qui pourroit pourtant révoquer en doute que la considération dans laquelle il est par sa dignité, jointe à la rencontre des affaires passées, ne dût naturellement attirer sur lui les biens et les grandeurs que beaucoup d'autres n'ont pas négligées, et desquelles on ne le voit pas néanmoins plus revêtu que lorsqu'il entra dans la défense de Paris? « A-t-il été dans ton pouvoir d'être « consul et l'as-tu refusé? ne te justifie pas davantage. » Cette parole fut autrefois dite à un ancien. J'approuverois votre dessein si vous l'aviez mis au-dessous du nom de M. le Coadjuteur, sans autre apologie.

Tous les autres reproches que l'on lui fait n'en méritent pas davantage : j'ai remarqué que les accusateurs ne blâment ordinairement que ses intentions; ils sont obligés de reconnoître la bonté de ses actions; on lui reproche des desseins secrets; on interprète même, en un sens le plus souvent très-éloigné et tout contraire, toutes les rencontres de sa vie.

On veut qu'il soit brouillé avec M. de Beaufort, parce qu'il est moins contraire au Mazarin. Vous vous amusez à répondre à cette imposture, comme si elle n'étoit pas détruite par la circonstance du temps dans lequel cette rupture est arrivée; et comme si la division qui est entre eux n'eût pas éclaté dans le même moment que M. le Prince s'accommoda avec les créatures du Mazarin pour éloigner M. de Châteauneuf; on ne sait que trop que M. de Beaufort étoit aussi de la partie; qu'il se jeta dès lors dans les intérêts de la cour, et qu'il conféra publiquement tous les jours avec les sieurs Servien, le Tellier et Lyonne, et l'on se souvient assez que ce fut cela qui obligea M. le Coadjuteur de se séparer d'avec lui, et même de se retirer du palais d'Orléans.

Quand on l'accuse de n'être plus dans les bonnes grâces de Son Altesse Royale, qui pourroit le croire après les approbations qu'il donne dans toutes les occasions à sa conduite, jusqu'à désavouer publiquement la proposition qui lui fut faite de conseils violents, par un écrit qui a été lu dans le Parlement ces derniers jours. On n'ignore pas que M. le Coadjuteur ne continue de rendre souvent ses devoirs à Son Altesse Royale, et l'on a appris avec joie que M. le duc d'Orléans lui fit l'honneur, mardi dernier, de le présenter à Leurs Majestés.

Quelques impostures que l'on puisse forger sur ce sujet, elles sont de même nature que les conférences secrètes que l'on lui

objecte. On jette des bruits dans le monde que l'on ne prouve point, parce qu'ils sont faux; on affecte de faire publier des lettres que l'on ne produit pas au Parlement, parce qu'elles sont supposées; enfin l'on attaque M. le Coadjuteur par des voies obscures, qui ne se justifient point et qui se détruisent d'elles-mêmes, parce que les choses cachées étant proprement le champ de l'imposture, et chacun pouvant feindre aisément tout ce qu'il veut dans ce qui n'est pas vu, il n'y a personne qui ne juge que des soupçons établis sur de prétendus secrets obscurs et non prouvés, sont plutôt des ouvrages de la calomnie que de la vérité.

A quoi donc servent tant d'écrits? à quoi tant d'invectives? à quoi toutes ces apologies si fréquentes? Unissons nos esprits, renonçons à nos passions, contribuons tous avec zèle à remettre la tranquillité au dedans du Royaume, pour établir la paix générale dans toute la chrétienté. Songeons à conserver l'autorité légitime de notre jeune monarque, affoiblie par tant de rencontres; cherchons des moyens salutaires pour le soulagement des pauvres peuples affligés, qui ont été jusqu'à présent l'objet de la fureur des partisans, que l'on nous veut faire oublier sous de fausses apparences.

Si vous avez eu part à l'éloignement du cardinal Mazarin, satisfaites-vous dans le témoignage de votre conscience et dans celui des peuples, qui vous ont l'obligation d'en avoir délivré la France, et recevez avec mépris, au lieu de répondre par des invectives et des outrages qui retombent sur ceux qui les font.

Et vous qui l'avez autrefois protégé, peut-être pour rendre odieuse au peuple la personne du Roi, d'avec lequel vous le voulez faussement faire croire inséparable; qui avez eu besoin, pour le défaire, de la générosité de vos ennemis, contentez-vous du bonheur que vous avez eu de trouver des esprits assez fermes pour vous délivrer d'un monstre qui vous avoit abattus; ne faites plus les braves quand il n'y est pas, et sur un sujet qui ne peut plus passer que pour un prétexte de votre ambition et de votre inquiétude.

Enfin, ne troublez plus par vos brouilleries les espérances de la paix que nous pouvons augurer de la force qui doit accompagner la majorité de notre grand Roi, et qui sera sans doute le bienheureux effet du juste et sage gouvernement que nous attendons de sa conduite.

VIII

LES CONTRE-TEMPS DU SIEUR DE CHAVIGNY

PREMIER MINISTRE DE M. LE PRINCE.

PAR LE CARDINAL DE RETZ.

(Voyez les *Mémoires*, t. IV, p. 4.)

Il n'est pas étrange que M. de Chavigny soit orgueilleux dans la bonne fortune et qu'il soit bas dans la mauvaise : les gens de peu qui se sont élevés, sont toujours insolents et foibles. Il n'est pas étrange que M. de Chavigny soit violent, il a été nourri dans les maximes de la tyrannie; mais je considère comme un prodige, qu'un homme né, pour ainsi parler, dans le cabinet, et qui a étudié la politique dans l'école la plus raffinée de notre siècle, qui a été celle du cardinal de Richelieu, ne s'y soit pas instruit, au moins suffisamment, pour ne pas tomber à tous moments dans des fautes grossières, qui lui ont fait perdre, dans la plupart des esprits qui ont quelque discernement, la réputation que lui avoit acquis un ministère assez long et assez considérable. On l'avoit toujours regardé, pendant la vie du cardinal de Richelieu, comme un homme qui avoit quelques belles qualités naturelles, et à qui l'expérience ôteroit, à la fin, cette impétuosité qu'on remarquoit dans ses inclinations, et la grande faveur, qui éblouit presque les yeux de tous les hommes, soutenoit, dans une infinité d'esprits, les espérances que l'on vouloit concevoir de sa conduite : celle qu'il tint à l'égard de M. le duc d'Orléans, un peu devant la mort de ce ministre et à l'instant même que sa santé étoit désespérée, fut un préjugé que l'on connoîtroit bientôt qu'elles n'étoient pas bien fondées; il fut le principal auteur de cette déclaration si injurieuse à tout l'État, par laquelle Son Altesse Royale étoit exclue à jamais de l'entrée des conseils du Roi.

Quel aveuglement à un particulier, qui, selon toutes les règles de la prudence humaine, ne devoit penser qu'à se sauver du naufrage qu'étoit sur le point de faire une fortune généra-

lement odieuse ! Quel contre-temps de désespérer l'oncle du Roi, dont la ressource étoit proche, certaine et infaillible !

Le cardinal de Richelieu étant mort et cette grande puissance ne couvrant plus de son nom ceux qui avoient agi sous son autorité, ses créatures parurent dans leur naturel : on les connut par leur propre caractère. Chavigny ne fit pas un pas sans se découvrir; il appuya, avec une chaleur extrême, près d'un Roi mourant, la déclaration par laquelle il s'établissoit lui-même ministre nécessaire dans les conseils de la Régence : quelle fureur à un homme de sa naissance, d'usurper un droit qui n'a jamais été donné qu'aux princes du sang ! quel contre-temps de l'espérer dans un temps où la Reine avoit le cœur de tous les peuples; où Monsieur étoit irrité contre lui, et où tous les martyrs du cardinal de Richelieu, regardoient ses richesses immenses comme la récompense de leurs souffrances !

M. de Chavigny ayant manqué ses mesures pour ce grand établissement qu'il avoit projeté, ne les prit pas plus judicieusement pour les intrigues particulières du cabinet; il se brouilla avec le cardinal Mazarin, dans le temps qu'il étoit en sa confiance la plus étroite; il vendit la charge de secrétaire d'État, quand il étoit en posture de la faire agréablement à la cour; il la prétendit deux mois après quand l'éclat qu'il avoit fait contre le cardinal Mazarin l'avoit mis en état de n'y pouvoir plus avoir de confiance ; quand il connut que ses bassesses ne lui servoient de rien pour rentrer en faveur, il s'en alla en Provence et il en revint justement au temps qu'il falloit pour lui faire perdre le mérite de son voyage, qu'on croyoit judicieux. Il demeura dans la retraite tant qu'il pouvoit demeurer dans Paris, sans se faire de mauvaises affaires; il y revint dans le moment qu'il n'y pouvoit pas subsister sans faction et sans brouillerie; il fit tous ses efforts pour en jeter des semences, dans les délibérations innocentes et justes du Parlement; il s'y engagea, quand selon toutes les règles de la politique, l'autorité du ministre devoit prévaloir aux oppositions qu'elle trouvoit; il conféroit jour et nuit chez Longueil, quand il n'y avoit que trois ou quatre personnes qui allumoient le feu : il s'en retira, quand, selon les maximes du bon sens, le Parlement devoit être en état de donner l'ordre aux choses et pour se justifier à la cour de ce qu'on l'accusoit d'avoir eu quelque part en ces affaires; il conseilla les violences qu'on entreprit contre M. Broussel et les autres conseillers, à l'heure même qu'il n'y avoit pas un homme qui

connût l'état de Paris, qui ne prévît que cette entreprise mettroit en un péril l'autorité royale. Il se brouilla tout de nouveau avec le cardinal Mazarin, pour se laver, en quelque manière, des mauvaises suites qu'avoient produit ses mauvais conseils; il l'attaqua quand il le crut trop foible pour entreprendre rien contre lui; il éprouva pourtant qu'il étoit assez fort pour le mettre en prison; il la souffrit avec un abattement et une lâcheté pareille à celle qu'auroit ressentie l'âme du monde la plus timide, pour une captivité perpétuelle; il la souffrit, dis-je, d'une manière qui fit bien voir qu'il n'auroit pas cru qu'elle seroit de si peu de durée. Il est donc aisé de conclure que soit pour ses jugements, soit pour ses actions, on ne voit que des contre-temps en sa conduite.

Les faits que je viens de poser nous convaincront assez de cette vérité, mais on peut dire, avec beaucoup de fondement, qu'ils ne sont d'aucune conséquence au prix de ceux que nous allons examiner.

Après des fautes de cette nature, qui eussent perdu un homme qui n'eût pas été soutenu par la fortune, Chavigny, par un excès de bonheur, se trouvoit dans le port; il vécut quelque temps dans sa maison à l'abri des tempêtes, et ce qu'il faisoit par une pure nécessité étoit attribué, par beaucoup de gens, à sa modération et à sa conduite. On croyoit qu'il s'étoit enfin résolu à jouir de cent mille écus de rente; qu'il avoit un peu mûri son humeur précipitée; on espéroit même que le commerce qu'il entretenoit avec Port-Royal auroit adouci en quelque manière cet esprit altier et féroce; il revint bientôt à son naturel. Quand il fut question de donner accomplissement à ce grand ouvrage qui éclata à Pâques de l'année 1651, on jugea prudent qu'il ne pouvoit s'achever sans le ministère de la même personne qui étoit accoutumée à violer le respect dû au sang de France; il étoit question de vendre Monsieur; ce prince, à qui la France devoit, tout fraîchement, l'éloignement du cardinal Mazarin, attiroit le respect des hommes; il falloit que Chavigny quittât la solitude pour aller porter le flambeau de la division dans la maison royale, pour servir d'un nouveau prétexte et d'une nouvelle cause à la division de la Reine et de S. A. R., et pour conférer tous les jours, sur ce sujet, avec toutes les créatures du cardinal Mazarin. Quel contre-temps à un homme établi, de se venir jeter dans la tempête, sur une mer pleine de périls et d'écueils, agitée encore par les vents et par les orages, et dont les mouvements incertains ne pouvoient qu'être évités par un esprit tant soit peu judicieux; d'avoir prétendu de se vouloir rendre maître, dans un temps où il n'y avoit personne au monde qui pût pénétrer où elle devoit tomber, d'avoir espéré la confiance, au moment que l'on ne pouvoit judicieusement fixer aucun dessein pour les choses même les plus faciles, d'avoir cru que le cardinal Mazarin la lui confioit de bonne foi, dans un état où ses amis les plus assurés lui étoient suspects; de s'être imaginé de pouvoir perdre Monsieur et tous ses serviteurs par la liaison de la Reine et de M. le Prince, qu'un homme sage eût bien connu ne pouvoir être de durée, de la manière qu'elle s'étoit faite. Il ne faut que jeter les yeux sur cette conduite, pour la considérer avec pitié; il faut avouer que le cardinal de Richelieu a été malheureux dans ses nourritures; le cardinal Mazarin et M. de Chavigny ne lui font pas honneur.

M. de Chavigny demeura quelque temps à la cour avec le titre d'homme du Roi, et on s'étonna que la qualité qu'il avoit de collatéral de M. de Lyonne, lui élevât si fort le cœur, qu'elle l'obligeât d'éclater, comme il fit en beaucoup d'occasions, sur l'indépendance qu'il faisoit profession de conserver à l'égard de M. le Prince. Quel contre-temps de faire une déclaration publique d'une liberté à laquelle il renonça lui-même quinze jours après par l'attachement qu'il témoigna aux intérêts de M. le Prince, qui fut si violente qu'il obligea la Reine à l'éloigner des conseils. Quel contre-temps de se raccommoder ensuite avec Servien, et de promettre à la Reine, par des serments nouveaux et réitérés, de servir au retour du cardinal Mazarin, et de demeurer en même temps à Paris, fauteur de M. le Prince, qui alloit prendre les armes et former un parti. Je crois que les Jeannin, les Villeroi et les Silleri sortiroient du tombeau pour venger le cruel outrage que ce faux politique a fait à ce nom de ministre, qu'ils ont rempli avec tant de gloire et tant de bonheur pour l'État! Quelle honte à un homme qui a été honoré de ce caractère, qui n'a rien par la naissance et qui doit une fortune si grande et si nouvelle à la royauté; quelle honte, dis-je, d'être le correspondant d'Espagne et d'Angleterre; de traiter en même temps avec l'Archiduc et Cromwell pour la destruction de sa patrie; et quel contre-temps de couronner toutes ces négociations si utiles et si glorieuses, par un traité secret et une conférence de cinq heures avec le cardinal Mazarin.

Ce grand homme prétendoit-il, allumant la guerre dans le royaume, se rendre maître du cabinet et de la destinée du cardinal Mazarin? Ce grand homme a-t-il ce même dessein en traitant avec lui et en donnant son fils en mariage à sa nièce? J'avoue qu'il est difficile de pénétrer dans ses intentions; il ne suit pas les règles de la politique ordinaire, du moins la veut-il rendre obscure; ses négociations et ses conférences avec le cardinal Mazarin, avoient été un peu trop claires; il a cru qu'il seroit judicieux de les couvrir de quelques nuages, il a jeté aux yeux du monde M. Germain. Quel contre-temps de prétendre cacher une négociation en employant un homme que tout le monde sait être l'ami intime de Montaigu, son négociateur. Il nous a voulu donner le change en faisant paroître Madame de Châtillon; quel contre-temps de la faire accompagner à la cour par des gens que l'on sait être dans sa confidence la plus secrète. Nous le verrons, à la fin du traité qu'il projette, récompensé de cette conduite si judicieuse.

L'on n'ignore pas les articles secrets par lesquels il prétend, dans trois ou quatre mois, entrer finement avec le cardinal Mazarin dans un ministère auquel il fait mine présentement de ne point songer: ainsi nous ressentirons, dans la conjonction de ces deux planètes, toutes les influences que nous peuvent promettre; la violence du cardinal de Richelieu, et l'incapacité du cardinal Mazarin.

FIN DE L'APPENDICE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

APPENDICE. — Instructions du cardinal Mazarin relatives aux Frondeurs, adressées au secrétaire d'État le Tellier.

III.

IV.

V.

VI.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES ET DU TOME TROISIÈME.

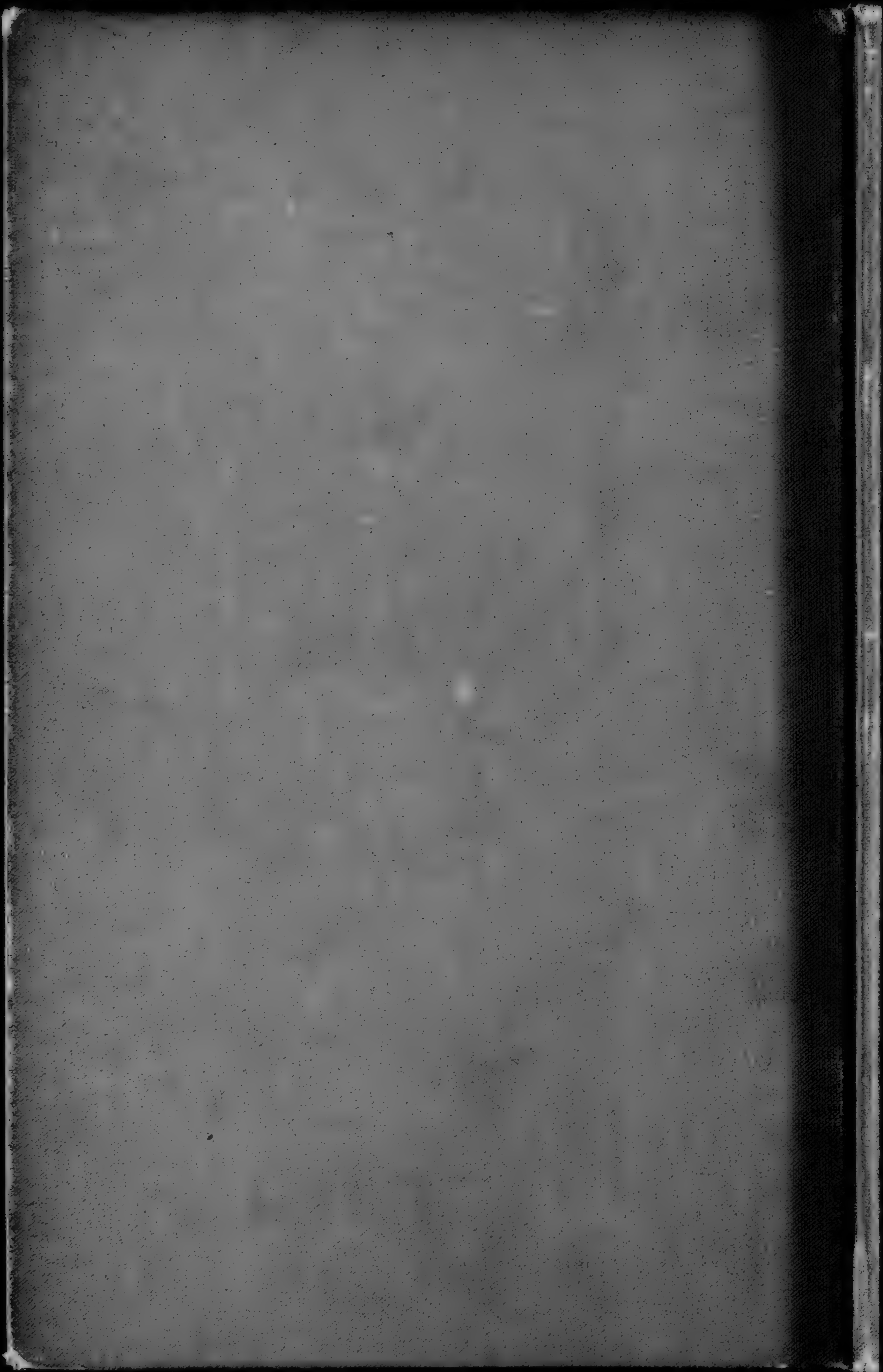
Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, rue Mazarine, 30.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

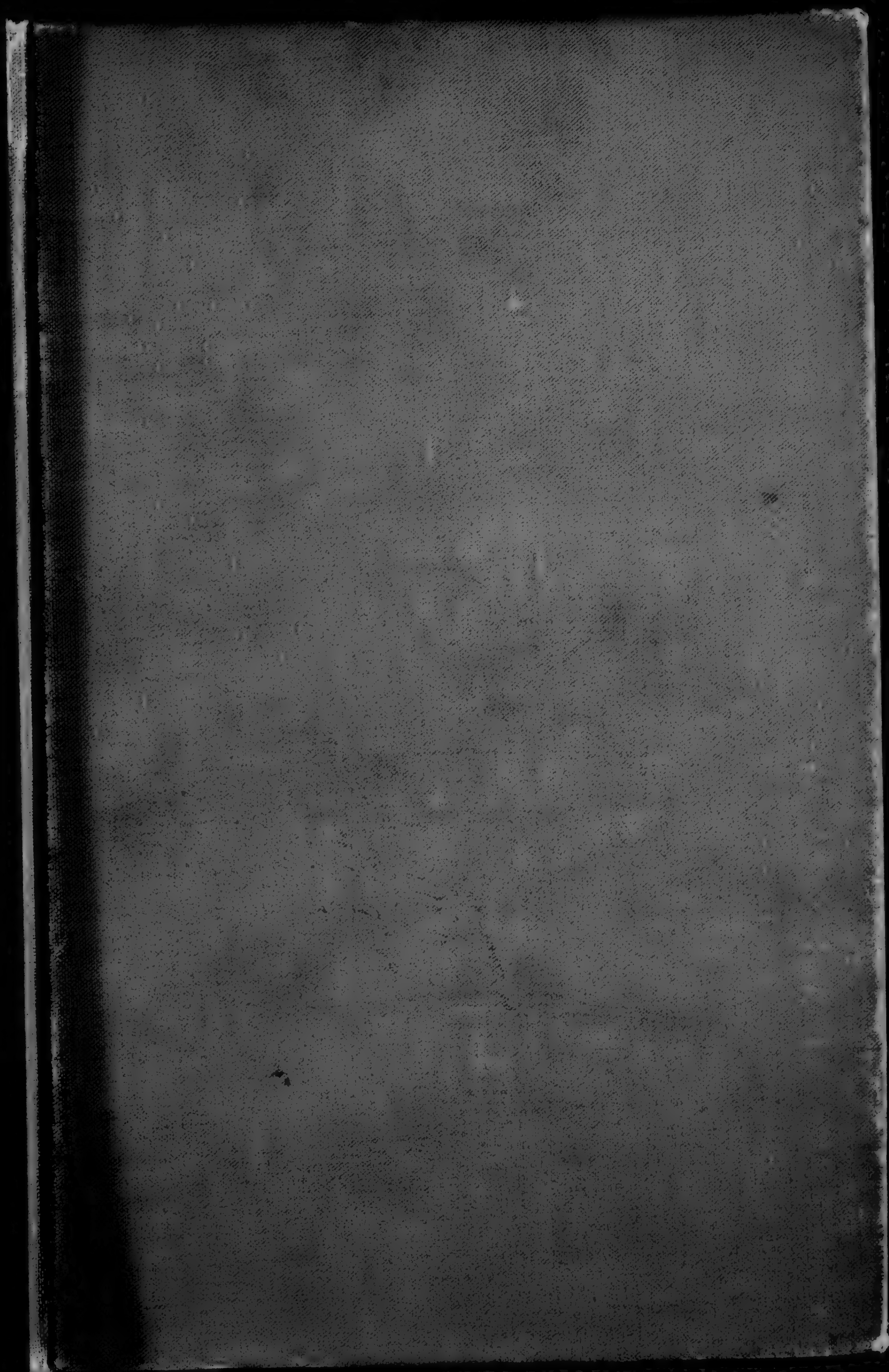
This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the library rules or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
	MAY 7 - 1949		
[illegible]	APR 27 1989		

C28 (747) M100



VOLUME 4



MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

IV

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et C[ie], rue Mazarine, 30.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ-CHAMPOLLION-FIGEAC

IV

1652 - 1655

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

—

1859

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

DEUXIÈME PARTIE

(*Suite.*)

—

CHAPITRE XXXVII

LE ROI ET LES PRINCES.

AVRIL-JUIN 1652. — Départ du Roi de Gien. — L'armée du Roi commandée par Turenne et d'Hocquincourt. — Moret et Palaiseau. —Les ducs de Beaufort et de Nemours. — L'armée des princes à Étampes, à Saint-Cloud et à Neuilly. — Le Roi à Saint-Germain. — Désordres causés par les troupes. — Le cardinal de Retz au palais du Luxembourg. — Ses bons rapports avec Monsieur. — Retz ne peut paraître en public. — Agitation de Monsieur. — M. de Brissac, M. de Fiesque et M. le Prince. — Animosité de M. le Prince contre Retz. — Libelles de Retz contre M. le Prince et contre Chavigny. — *Les contre-temps du sieur de Chavigny.* — Chagrin qu'en éprouve Chavigny — *Nous voguons tous contre le vent.* — Libelle contre Retz. — Il est accusé d'être fauteur de Mazarin. — De ne pouvoir demeurer en repos. — D'être irréconciliable avec M. le Prince. — Retz aigrit la cour contre lui. — Inconvénients irrémédiables de sa situation. — Retz informe le Roi et la Reine de sa promotion. — Argenteuil envoyé à Saumur, chargé de cette mission. — *Mazarin menteur fieffé que personne ne croit.* — Entrevue d'Argenteuil et de Mazarin. — Goulas en prévient Monsieur. — *Le ministériat moins encore du goût de Retz qu'à sa portée.* — Madame de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues se brouillent avec Retz. — L'abbé Fouquet et Mademoiselle de Menessin. — Mademoiselle de Chevreuse, la petite de Roye, sa suivante, Retz et l'abbé Fouquet. — *Ma colère ne fut pas grande, parce qu'elle se mesura à ma jalousie qui ne fut que médiocre.* — Mademoiselle de Chevreuse n'avait que de la beauté. — *Elle s'indisposoit contre ses amants, comme contre ses hardes; les autres femmes s'en lassoient, elle les brûloit.* — *Retz s'étoit donné corps et âme à Madame de Gué-*

***mené, comme les sorciers au diable.* — Charlotte, fille de chambre de Mademoiselle de Chevreuse — Madame de Chevreuse à Dampierre. — Angerville veut assassiner Retz. — Générosité de M. le Prince. — M. de Rohan. — *Le Cardinal de Retz est trop fort ou trop foible.* — *Le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz.* — Ce libelle pouvait fâcher M. le Prince. — Négociations des partisans des princes. — MM. Fabert et Chavigny. — Le roi d'Angleterre. — *Je ne veux pas demeurer tout seul.* — Inaction du cardinal de Retz. — Emplois et faveurs demandés par les partisans des princes. — *Mazarin fait espérer tout et a l'intention de ne rien accorder.* — Il demande au Roi la permission de se retirer de nouveau.— Madame de Chatillon à Saint-Germain.— Remontrances du Parlement. — Les portes de Paris gardées par ordre du Roi. — Le Roi promet de faire retirer ses troupes des environs de Paris, quand celles des princes se seront éloignées. — Le Parlement demande l'éloignement de Mazarin. — Le pont de Saint-Cloud attaqué. — M. le Prince s'empare de Saint-Denis. — Lalande y commande pour M. le Prince. — Discours de Monsieur au Parlement. — *Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paroissent mystérieuses et qui ne le sont pas.* — Relation au Parlement par le président de Nesmond et le Procureur Général. — *Nous sommes en dévotion de fête double : nous ordonnons des processions et nous travaillons à faire assassiner un cardinal.* — Siége d'Étampes. — M. de Tavannes. — Le duc de Lorraine en France. — Les princes vont le recevoir au Bourget. — Levée du siége d'Étampes. — M. de Lorraine à Paris. — Retz ne peut le visiter qu'en maison tierce. — Turenne s'avance à Corbeil. — Milord Germain. — M. de Lorraine et son armée quittent la France.**

Comme j'ai compris, dans les observations que j'ai faites ci-devant, beaucoup de faits particuliers qui regardent le Parlement, je crois qu'il seroit fort naturel que je reprisse la relation et le détail de ce qui s'est passé dans les assemblées des chambres, depuis le 24 au 26 d'avril.

Le Roi, dont le dessein avoit toujours été de s'approcher de Paris, comme il me semble que je vous l'ai déjà dit, partit de Gien aussitôt après le combat de Bléneau, et il prit son chemin par Auxerre, par Sens et par Melun, jusqu'à Corbeil, pendant que MM. de Turenne et d'Hocquincourt, qui s'avancèrent avec l'armée jusqu'à Moret, couvrirent la marche; et que MM. de Beaufort et de Nemours, qui avoient été

obligés de quitter Montargis faute de fourrage, s'étoient allés camper à Étampes. Leurs Majestés étant passées jusqu'à Saint-Germain, M. de Turenne se porta à Palaiseau : ce qui obligea MM. les princes de mettre garnison dans Saint-Cloud, au pont de Neuilly et à Charenton. Vous croyez aisément que tous ces mouvements de troupes ne se faisoient pas sans beaucoup de désordre et de pillage; et ce pillage, qui étoit tout aussi mauvais au Parlement que celui des tireurs-de-laine sur le Pont-Neuf, y donnoit tous les jours quelque cause qui n'auroit pas été indigne du *Catholicon*. Celle dans laquelle je jouois mon personnage au Luxembourg, n'étoit pas assurément de la même nature. J'y allois tous les jours réglément, et parce que Monsieur le vouloit ainsi, pour faire voir à M. le Prince qu'en cas de besoin il seroit toujours assuré de moi, et parce qu'il me convenoit aussi, en mon particulier, que le public vît que ce que les partisans de M. le Prince publioient incessamment contre moi de mon intelligence avec le Mazarin, n'étoit ni cru ni approuvé de Son Altesse Royale. J'étois toujours dans le cabinet des livres, parce que le défaut du bonnet, que je n'avois pas encore reçu de la main du Roi, faisoit que je ne paroissois pas en public. M. le Prince étoit très-souvent en même temps dans la galerie ou dans la chambre. Monsieur alloit et venoit sans cesse de l'un à l'autre, et parce qu'il ne demeuroit jamais en place, et parce qu'il l'affectoit même quelquefois pour différentes fins. Le commun du monde, qui prend toujours plaisir à être mystérieux, vouloit que l'agitation qui lui étoit naturelle fût l'effet des différentes impressions que nous lui donnions.

M. le Prince m'attribuoit tout ce que Monsieur ne faisoit pas pour le bien du parti. Le peu d'ouverture

que j'avois laissé aux offres qu'il avoit fait faire pour moi à M. de Brissac, par le moyen de M. le comte de Fiesque, l'avoit encore tout fraîchement aigri. Il y eut même des rencontres où Monsieur crut qu'il lui convenoit qu'il ne s'adoucît pas à mon égard. Les libelles recommencèrent; j'y répondis. La trêve de l'écriture se rompit; et ce fut, en cette occasion, ou au moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces libelles desquels je vous ai parlé dans le troisième volume de cet ouvrage, quoique ce ne fût pas le lieu, pour n'être pas obligé de retoucher une matière, qui est trop légère en elle-même pour être rebattue tant de fois. Je me contenterai de vous dire que LES CONTRETEMPS DU SIEUR DE CHAVIGNY, PREMIER MINISTRE DE M. LE PRINCE, que je dictai[1] en badinant à M. Caumartin, touchèrent à un point cet esprit altier et superbe, qu'il ne put s'empêcher de verser des larmes, en présence de douze ou quinze personnes de qualité, qui étoient dans sa chambre. L'un de ceux-là me l'ayant dit, le lendemain, je lui répondis en présence de MM. de Liancourt et de Fontenay : « Je vous supplie de dire à M. de « Chavigny que, connoissant en sa personne les bonnes « qualités que j'en connois, je travaillerois à son pané« gyrique encore plus volontiers que je n'ai fait un « libelle qui l'a tant touché. »

Je vous ai dit ci-dessus que j'avois fait la résolution de demeurer tout le plus qu'il me seroit possible dans l'inaction, parce qu'il est vrai que j'avois beaucoup à perdre et rien à gagner dans le mouvement. J'accom-

1. Ce libelle du cardinal de Retz nous a paru contenir plusieurs renseignements historiques qui peuvent utilement compléter ses Mémoires. Nous avons donc pensé qu'il serait utilement consulté, et nous l'avons reproduit textuellement à l'*Appendice* du IIIe volume p. 454, après les *Instructions du cardinal Mazarin*.

plis, en partie, cette résolution, parce qu'il est vrai que je n'entrai presque en rien dans tout ce qui se fit en ce temps-là, étant très-convaincu qu'il n'y avoit rien de bon à faire, pour l'ordinaire, et que le bon même ne se feroit pas dans le peu d'occasions où il étoit possible, à cause des vues différentes et compliquées que chacun avoit et même que chacun devoit avoir, vu l'état des choses. Je m'enveloppai donc, pour ainsi dire, dans mes grandes dignités, auxquelles j'abandonnai les espérances de ma fortune; et je me souviens qu'un jour M. le président de Bellièvre me disant que je me devois donner plus de mouvement, je lui repartis sans balancer : « Nous sommes dans une grande « tempête, où il me semble que nous voguons tous « contre le vent. J'ai deux bonnes rames en main, dont « l'une est la masse de cardinal et l'autre la crosse de « Paris. Je ne les veux pas rompre et je n'ai présente« ment qu'à me soutenir. »

Je vous ai déjà dit que l'obligation de voir Monsieur très-souvent me força à ne pas garder les apparences de toute l'inaction. Je me trouvai de nécessité à ne la pas même observer pleinement et entièrement par les criailleries des partisans de M. le Prince, qui m'attaquèrent par leurs libelles comme fauteur du Mazarin. Je fus obligé d'y répondre[1], et cet éclat, joint à la

1. A cette époque, le cardinal de Retz faisait dire à Patru dans sa *Réponse du curé à la lettre du Marguillier* : « Je suis un peu plus éclairci que celui qui a fait l'*Avis désintéressé*. Je puis vous assurer que la résolution de M. le Coadjuteur est toujours semblable. Il a protesté plusieurs fois que si jamais on lui offroit cet honneur [le ministère], il ne l'accepteroit point et qu'il ne donneroit point d'occasion à ses ennemis de diffamer toutes ses actions, qui jusqu'à présent n'ont point eu pour fin la grandeur de la fortune. On ne peut plus en douter, après l'établissement que l'on vient de faire à la cour par lequel on ne le voit aucunement dans le ministère : l'événement fait paroître ses intentions et dissipe suffisamment vos calomnies.

« Il est vrai qu'il a été au Palais-Royal : ce n'est pas un crime de

cour assidue que je faisois au Luxembourg, qui paroissoit d'autant plus mystérieuse qu'elle paroissoit couverte, par la raison que vous avez déjà vue, quoiqu'elle fût publique; cet éclat, dis-je, fit trois effets contre moi. Le premier fut qu'il fit croire, même aux indifférents, que je ne pouvois demeurer en repos. Le second, qu'il persuada à M. le Prince que j'étois irréconciliable avec lui. Le troisième, qu'il acheva d'aigrir, au dernier point, la cour contre moi, parce que je ne me pouvois défendre contre les libelles de M. le Prince, qu'en insérant dans les miens des choses qui ne pouvoient être agréables à M. le Cardinal.

Cet embarras n'étoit évitable que par des inconvénients qui étoient encore plus grands que l'embarras. Je ne me pouvois défendre du premier que par une retraite entière, qui n'eût été ni de la bienséance, dans un temps où on l'eût attribuée à la peur que l'on eût cru que j'eusse eue de M. le Prince; ni du respect et du service que je devois à Monsieur, dans un moment où ma présence, au moins selon qu'il se l'imaginoit, lui étoit nécessaire. Je ne pouvois me parer du second qu'en me raccommodant avec M. le Prince, ou en lui laissant prendre contre moi, dans le public, tous les avantage qu'il lui plairoit. Ce dernier parti eût été d'un innocent; l'autre étoit impraticable, et par les engagements particulier que j'avois sur cet article avec la Reine, et par la disposition de Monsieur qui me vouloit toujours tenir en laisse, pour me lâcher en cas de be-

rendre ses respects à Leurs Majestés, du moins c'est un crime bien nouveau. Il n'y a point d'apparence que M. le Coadjuteur ait voulu cacher une si belle action et qu'il l'ait tenue secrète.

« Monsieur le duc d'Orléans lui a fait l'honneur de l'y mener publiquement, marque infaillible de l'estime qu'il fait de sa personne et qu'il a toujours méprisé les impostures de ses ennemis. »

soin. Je ne pouvois éviter le troisième sans faire des pas vers la cour, desquels M. le Cardinal n'eût pas manqué de se servir pour me perdre. En voici un exemple.

Aussitôt que j'eus reçu la nouvelle de ma promotion[1], j'envoyai Argenteuil au Roi et à la Reine pour leur en rendre compte, et je lui donnai charge expresse de ne point voir M. le Cardinal, auquel j'étois bien éloigné, comme vous avez vu, de m'en croire obligé, et que j'étois de plus bien aise de marquer, par une circonstance de cette nature, et dans le Parlement et dans le peuple pour mon ennemi. Monsieur eut ou l'honnêteté ou la prudence de me dire, de lui-même, qu'il avouoit que l'ordre que je donnois sur cela à Argenteuil étoit nécessaire; mais qu'il y falloit toutefois un *retentum* (ce fut son mot); et qu'en l'état où étoient les choses et où elles seroient peut-être quand il arriveroit à Saumur, où la cour étoit à cette heure, il étoit à propos de lui laisser la bride plus large et de ne lui pas ôter la liberté de conférer secrètement avec le Cardinal, s'il le souhaitoit et si Madame la Palatine, à qui j'adressois Argenteuil pour le présenter à la Reine,

1. Le libelle ayant pour titre : la *Vérité toute nue*, publié le 7 août 1652 par le père Faure, confesseur de la Reine, disait de la promotion du cardinal de Retz : « Le Coadjuteur de Paris, dont l'ambition n'a point de bornes, ne pouvant se résoudre d'attendre que le temps l'élevât à la dignité que sa naissance, son esprit et sa charge pouvoient justement lui faire espérer, fut ravi de rencontrer cette occasion. Et ainsi, au lieu de jeter de l'eau pour tâcher d'éteindre le feu qui s'allumoit dans cette capitale du royaume, qui doit un jour être son siége, il y jeta de l'huile pour en accroître l'embrasement, et a enfin réussi si heureusement ou pour mieux dire malheureusement dans son dessein, qu'il a été honoré de cette pourpre qui le déshonore, étant teinte, comme elle est, du sang qui inonde aujourd'hui la France par cette cruelle guerre civile, dont il est une des principales causes; et faisant voir par l'un des plus pernicieux exemples qui fut jamais, que cette éminente dignité, au lieu d'être en sa personne la récompense d'un grand service, est la récompense d'un grand crime. »

croyoit qu'il pût y avoir quelque utilité : « Que savons-« nous, ajouta Monsieur, si par l'événement cela ne « pourra pas être bon à quelque chose, même pour le « gros des affaires? La bonne conduite veut que l'on « ne perde pas les occasions naturelles d'amuser, quand « on a affaire à des amuseurs en titre d'office. Le Ma-« zarin ne manquera jamais de dire la conférence; « mais quel inconvénient? C'est un menteur fieffé que « personne ne croit, et il la dira fausse comme véri-« table. »

Voilà les paroles de Monsieur : elles furent prophétiques. M. le Cardinal voulut voir Argenteuil chez Madame la Palatine, la nuit. Il lui dit, par excès de tendresse pour moi, que si j'avois été assez mal habile pour lui avoir ordonné de le voir publiquement, il y auroit suppléé, pour mon service, par un refus public. Il entra bonnement dans tous mes égards, dans tous mes intérêts. Il lui voulut faire croire qu'il étoit résolu de partager le ministériat avec moi.

Véritablement Argenteuil n'étoit pas encore revenu à Paris que Monsieur étoit averti par Goulas, non pas de ce qui s'étoit passé réellement à l'égard de cette visite, mais de tout ce qui s'y fût passé effectivement, si elle eût été recherchée par moi et faite à l'insu de Son Altesse Royale et contre son service. Cet échantillon vous fait voir les replis de la pièce qui étoit sur le métier et peut contribuer, ce me semble, à justifier la conduite que j'eus en ce temps-là.

J'écris par votre ordre l'histoire de ma vie, et le plaisir que je me fais de vous obéir avec exactitude, a fait que je m'épargne si peu moi-même, que vous avez pu jusqu'ici apercevoir que je ne me suis pas appliqué à faire mon apologie. Je m'y trouve forcé en ce rencontre, parce que c'est celui où l'artifice de mes

ennemis à rencontré le plus de facilité à surprendre la crédulité du vulgaire. Je savois que l'on disoit, en ce temps-là : « Est-il possible que le cardinal de Retz ne « soit pas content d'être, à son âge, cardinal et arche-« vêque de Paris? Et comme se peut-il mettre dans « l'esprit que l'on conquerre à force d'armes la pre-« mière place dans les conseils du Roi? » Je sais qu'encore aujourd'hui les misérables gazettes de ce temps-là sont pleines de ces ridicules idées. Je conviens qu'elles l'eussent été encore sans comparaison davantage dans mes espérances et dans mes vues, qui, en vérité en étoient très-éloignées, je ne dis pas seulement par la force de la raison, à cause des conjonctures ; mais je dis même par mon inclination, qui me portoit avec tant de rapidité et aux plaisirs et à la gloire, que le ministériat, qui trouble beaucoup ceux-là et qui rend toujours celle-ci odieuse, étoit encore moins à mon goût encore qu'à ma portée [1]. Je ne sais si je fais mon apo-

1. Nous devons faire remarquer encore, que dans un pamphlet du cardinal de Retz, qui a pour titre : *Le Vraisemblable sur la conduite de Monseigneur le cardinal de Retz*, qui fut publié en 1652, le Coadjuteur fait également allusion à un reproche qu'on lui adressait aussi au sujet de la retraite précipitée du duc de Lorraine. Voici un fragment du libelle en question : « Je ne puis passer sous silence le murmure qui s'éleva contre le cardinal de Retz sur la retraite de M. de Lorraine, et je me donne la gloire à moi-même de ne m'être pas laissé surprendre à des impostures dont les auteurs même rougirent par la déclaration publique de Monsieur; devant même que le particulier en fût connu, je ne pouvois comprendre qu'un soupçon de cette nature pût tomber sur M. le cardinal de Retz. Je voyois que son intérêt étoit que Monsieur eût toute la considération du parti ; que M. le duc de Lorraine demeurât dans ses intérêts, peu affectionné à M. le Prince, et avec qui, par conséquent, il pouvoit avoir des liaisons très-étroites. Il m'étoit impossible de trouver des raisons qui pussent l'avoir obligé de contribuer à ce changement; je trouvois même des contradictions dans ce qu'on disoit contre lui sur ce sujet.

« Vous voyez que les bruits que l'on a semés contre le cardinal de Retz sont assez opposés au vraisemblable. Il reste à examiner,

logie en vous parlant ainsi; je ne crois pas au moins vous faire mon éloge. Sur le tout, je vous dois la vérité, qui ne me servira pas beaucoup dans la postérité pour ma décharge; mais qui, au moins, ne sera pas inutile pour faire connoître que la plupart des hommes du commun, qui raisonnent sur les actions de ceux qui sont dans les grands postes, sont au moins des dupes présomptueux. Je m'aperçois qu'il y a trop de prolixité dans cette digression. Vous l'attribuerez peut-être à vanité; je ne le crois pas et je sens que le plaisir que j'ai à me pouvoir justifier, est uniquement l'effet de celui que je trouve à n'être pas désapprouvé de vous.

Il n'est pas possible que lorsque vous faites réflexion sur l'embarras où j'étois dans le temps que je viens

en deux paroles, ce qui est vraisemblable de sa conduite; j'entends de celle qu'il peut avoir tenu dans ces derniers temps, sur laquelle je remarque que, par la comparaison que l'on en peut faire avec la pensée, il y a beaucoup d'apparence qu'il est demeuré sans action et dans le repos, parce qu'il a connu que l'on ne pouvoit travailler avec honneur et avec sûreté dans un parti où l'on trahit continuellement Monsieur, qui seul a de bonnes intentions; où on ne fait la guerre que pour piller; où on ne la fait pas assez forte pour chasser entièrement le Mazarin, où l'on ne cherche que des avantages particuliers et où l'on ne le désireroit que pour sacrifier et pour faire ses conditions meilleures.

« Je dis qu'il y a beaucoup d'apparence que le cardinal de Retz n'a aucune part à toutes ces affaires, parce que la vérité nous force d'avouer que l'on a remarqué dans toutes celles dont il s'est mêlé plus de concert, plus de conduite que nous n'en voyons dans celle de laquelle il s'agit aujourd'hui. C'est, en effet, la marque la plus forte de la profession qu'il fait de ne prendre plus aucune part à toutes les affaires; et il est vraisemblable qu'il ne s'en est retiré que par la raison que j'en ai déjà touchée du mauvais ordre que l'on affecte d'y tenir. La bonté avec laquelle Son Altesse Royale le traite, fait bien voir qu'il n'y est obligé par aucun changement qui soit arrivé du côté du Luxembourg; et pour ce qui est des violences, il est assez en possession de n'en point reconnoître que celles qu'il se fait à lui-même. Nous avons vu la sédition régner dans le Palais; nous l'avons vu triompher de l'Hôtel de Ville, et nous avons vu que le Cloître ne l'a pas appréhendé. »

de vous décrire, vous ne vous ressouveniez de ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois, qu'il y en a où il est impossible de bien faire. Je crois que Monsieur me répétoit ces paroles cent fois par jour, avec des soupirs et des regrets incroyables de ne m'avoir pas cru, quand je lui représentois et qu'il tomberoit en cet état, et qu'il y feroit tomber tout le monde. Il étoit encore aggravé, à mon égard, par les contre-temps que je puis, ce me semble, appeler domestiques, qui m'arrivèrent dans ces conjonctures.

Vous avez déjà vu que Madame de Chevreuse, Noirmoutiers et Laigues avoient commencé à faire, en quelque façon, bande à part; et que, sous le prétexte de ne pouvoir entrer ni directement ni indirectement dans les intérêts de M. le Prince, ils s'étoient séparés effectivement de ceux de Monsieur, quoiqu'ils y gardassent toujours les mesures de l'honnêteté et du respect. Celles qu'ils avoient avec la cour étoient beaucoup plus étroites. L'abbé Fouquet avoit succédé, pour cette négociation, à Bertet. Je l'appris par Monsieur même, qui m'obligea, ou plutôt qui me força à la pénétrer plus que je n'eusse fait sans son ordre exprès : car, dans la vérité, depuis ce qui s'étoit passé à l'hôtel de Chevreuse, quand M. le Cardinal rentra dans le royaume, je n'y comptois plus rien, et je ne continuois même à y aller que parce que je voyois Mademoiselle de Chevreuse qui ne m'avoit manqué[1]. Je me sentois obligé à Monsieur de ce qu'il n'avoit ajouté aucune foi aux mauvais offices que Chavigny et Goulas me rendoient, du matin au soir, sur les correspondances de l'hôtel

1. Bientôt le cardinal de Retz nous racontera que l'abbé Fouquet l'avoit entièrement supplanté dans l'affection de Mademoiselle de Chevreuse. Le cardinal de Retz ne garda-t-il pas rancune à l'abbé? Il est certain au moins qu'il ne parle jamais avec éloge de Fouquet.

de Chevreuse avec la cour, qui donnoit, à la vérité, un beau champ de me calomnier; et ainsi je me sentis aussi plus obligé moi-même à les éclaircir.

Cette considération fit que, contre mon inclination, je pris quelques mesures avec l'abbé Fouquet. Je dis contre mon inclination : car le peu qui m'avoit paru de cet esprit chez Madame de Guémené, où il alloit voir assez souvent une Mademoiselle de Ménessin, qui étoit sa parente, ne m'avoit pas donné du goût pour sa personne. Il étoit, en ce temps-là, fort jeune; mais il avoit, dès ce temps-là, un je ne sais quel air d'emporté et de fou qui ne me revenoit pas. Je le vis deux ou trois fois, sur la brune, chez Lefèvre de la Barre, qui étoit fils du prévôt des marchands et son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisoit pour se rendre maître du peuple. Notre commercé ne dura pas longtemps, et parce que, de mon côté, j'en tirai d'abord les éclaircissements qui m'étoient nécessaires, et parce que lui, du sien, se lassa bientôt de conversations qui n'alloient à rien. Il vouloit, dès le premier moment, que je fusse Mazarin sans réserve, comme lui; il ne concevoit pas qu'il fût à propos de garder des mesures. Je crois qu'il peut être devenu depuis un habile homme; mais je vous assure, qu'en ce temps-là, il ne parloit que comme un écolier qui ne fût sorti que de la veille du collége de Navarre. Je crois que cette qualité put ne lui pas nuire auprès de Mademoiselle de Chevreuse, de laquelle il devint amoureux, et laquelle devint aussi amoureuse de lui. La petite de Roye, qui étoit une Allemande fort jolie, qui étoit à elle, m'en avertit. Je me consolai assez aisément avec la suivante de l'infidélité de la maîtresse, dont, pour vous dire le vrai, le choix ne m'humilia point. Je ne laissai pas de prendre la liberté de faire

quelques railleries de l'abbé Fouquet, qui se persuada, ou qui se voulut persuader, qu'elles avoient passé jeu, et que j'avois dit que je lui ferois donner des coups de bâton. Je n'y avois jamais pensé : il en a eu le même ressentiment que si la chose eût été vraie. Il contribua beaucoup à ma prison; et M. le Tellier me dit à Fontainebleau, après que je fus revenu des pays étrangers[1], qu'il avoit proposé maintes fois à la Reine de me tuer[2]. Ma colère contre lui ne fut pas si grande, parce qu'elle se mesura à ma jalousie, qui ne fut que médiocre.

Mademoiselle de Chevreuse n'avoit que de la beauté, de laquelle on se rassasie quand elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit; mais comme elle n'aimoit jamais longtemps, l'on ne trouvoit pas assez longtemps qu'elle eût de l'esprit. Elle s'indisposoit contre ses amants comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elle les brûloit; ses filles avoient toutes les peines du monde à sauver une jupe, des coiffes, des gants, un point de Venise. Je crois que si elle eût pu mettre au feu ses galants quand elle s'en lassoit, elle l'eût fait du meilleur de son cœur. Madame sa mère, qui la vouloit brouiller avec moi, quand elle résolut de s'unir entièrement à la cour, n'y put réussir quoiqu'elle eût fait en sorte que Madame de Guémené lui eût fait lire un billet de ma main, par lequel je m'étois donné corps et âme à elle-même, comme les sorciers se donnent au diable. Dans l'éclat qu'il y eut entre l'hôtel de Chevreuse et moi, à l'entrée du Cardinal dans le royaume,

1. Le cardinal de Retz rentra en France après la mort de Mazarin; il fit sa paix avec Louis XIV et fut autorisé, en juillet 1662, à séjourner dans sa seigneurie de Commercy.

2. Guy Joly, dans ses Mémoires, rapporte ce même fait, et l'on ne peut pas taxer Joly de partialité en faveur de Retz

elle éclata avec fureur en ma faveur : elle changea deux mois après, à propos de rien et sans savoir pourquoi. Elle prit tout d'un coup de la passion pour Charlotte, une fille de chambre fort jolie, qui étoit à elle, qui alloit à tout ; elle ne lui dura que six semaines, après lesquelles elle devint amoureuse de l'abbé Fouquet, jusques au point de l'épouser s'il eût voulu[1].

Ce fut dans ce temps que Madame de Chevreuse se voyant assez hors d'œuvre à Paris, prit le parti d'en sortir et de se retirer à Dampierre, sous l'espérance que Laigues, qui avoit fait un voyage à la cour, lui rapportât qu'elle y seroit très-bien reçue. Je déchargeai à Mademoiselle de Chevreuse mon cœur, qui en vérité n'étoit pas fort gros ; et je ne laissai pas de faire accompagner la mère et la fille, et au sortir de Paris et même dans la campagne jusques à Dampierre, par tout ce que j'avois auprès de moi et de noblesse et de cavalerie. Je ne puis finir ce léger crayon que je vous donne ici de l'état de Paris, sans rendre la justice que je dois à la générosité de M. le Prince.

Angerville, qui étoit à M. le prince de Conti, vint de Bordeaux en dessein d'entreprendre sur moi, au moins M. le Prince le crut-il ou le soupçonna-t-il. J'ai honte de n'être pas plus éclairé de ce détail, parce que l'on ne le peut jamais assez être des bonnes actions, et particulièrement de celles dont l'on doit avoir de la reconnoissance. M. le Prince le rencontrant dans la rue de Tournon lui dit qu'il le feroit pendre, s'il ne partoit, dans deux heures, pour aller retrouver son maître.

Quelque temps après, M. le Prince étant chez Prudhomme, qui logeoit dans la rue d'Orléans, et ayant

1. Voyez ci-dessus le texte des Mémoires et la note, p. 11.

enfilé dans la rue sa compagnie des gardes et un fort grand nombre d'officiers, M. de Rohan y arriva tout échauffé pour lui dire qu'il me venoit de laisser en beau début ; que j'étois à l'hôtel de Chevreuse très-mal accompagné, et que je n'avois auprès de moi que le chevalier d'Humières, enseigne de mes gendarmes, avec trente mestres. M. le Prince lui répondit en souriant : « Le cardinal de Retz est trop fort ou trop « foible. » Marigny me raconta, presque dans le même temps, que s'étant trouvé dans la chambre de M. le Prince, et ayant remarqué qu'il lisoit avec attention un livre, il avoit pris la liberté de lui dire qu'il falloit que ce fût un bel ouvrage, puisqu'il y prenoit tant de plaisir ; et que M. le Prince lui répondit : « Il est vrai « que j'en prends beaucoup : car il me fait connoître « mes fautes que personne n'ose me dire. » Vous observerez, s'il vous plaît, que ce livre étoit celui qui étoit intitulé : LE VRAI ET LE FAUX DU PRINCE DE CONDÉ ET DU CARDINAL DE RETZ[1], qui pouvoit piquer et fâcher M. le Prince, parce que je reconnois de bonne foi que j'y avois manqué au respect que je lui devois. Ces paroles sont belles, hautes, sages, grandes et proprement des apophthegmes, desquels le bon sens de Plutarque auroit honoré l'antiquité avec joie.

Je reprends le fil de ce qui se passoit en ce temps-là dans les chambres assemblées, dont vous avez déjà vu la meilleure partie dans ces observations, sur lesquelles il y a déjà quelque temps que je ne me suis même assez entendu.

Je vous y ai parlé de la démangeaison de négociations comme de la maladie qui régnoit dans le parti des princes. M. de Chavigny en avoit une réglée, mais

1. On trouvera ce libelle du cardinal de Retz à l'*Appendice* de ce volume.

secrète, avec M. le Cardinal, par le canal de M. de Fabert. Elle ne réussit pas, parce que le Cardinal ne voulut point dans le fond d'accommodement, et il n'en recherchoit que les apparences, pour décrier dans le Parlement et dans le peuple M. le duc d'Orléans et M. le Prince. Il employa pour cela le roi d'Angleterre, qui proposa au Roi, à Corbeil, une conférence. Elle fut acceptée à la cour, et elle le fut aussi à Paris par Monsieur et par M. le Prince, auxquels la reine d'Angleterre en parla. Monsieur en donna part au Parlement le 26 d'avril, et fit partir, dès le lendemain, M. de Rohan, de Chavigny et Goulas pour aller à Saint-Germain, où le Roi étoit allé de Corbeil. Je pris la liberté de demander le soir à Monsieur s'il avoit quelque certitude, ou au moins quelque lumière, que cette conférence pût être bonne à quelque chose. Et il me répondit en me sifflant : « Je ne le crois pas, mais que faire? « Tout le monde négocie, je ne veux pas demeurer « tout seul[1]. » Permettez-moi, je vous supplie, de

1. La maladie des négociations qui régnait alors faisait que l'on attribuait toujours au Coadjuteur des négociations secrètes avec la cour. Dans le libelle ayant pour titre le *Vraisemblable sur la conduite*, etc., Retz répondait alors : « On a voulu persuader, par une infinité d'écrits et de discours répandus dans le public, que M. le cardinal de Retz avoit des négociations à la cour. Est-il croyable que ses intrigues, ses cabales, ses traités aient été si secrets que l'on n'ait jamais pu, je ne dis pas le convaincre, mais avancer une preuve particulière; que ceux qui avoient tant d'intérêt à justifier ce qu'ils publioient si hautement, aient été obligés de se contenter de jeter des bruits vagues, des bruits que l'on jette également contre les plus coupables? Et y a-t-il apparence qu'un homme observé par un prince qui a dans les mains toutes les forces d'un grand parti, qui a tant d'intelligences dans la cour, ait pu dissimuler si adroitement sa conduite qu'il l'ait absolument cachée, au même temps que les négociations faites avec le cardinal Mazarin par Chavigny, par Fabert, par Montaigu, par Gaucourt, par Gourville, ont été sues jusque dans leurs moindres circonstances, ont été éventées à la cour, ont été publiées dans Paris et ont été confirmées ensuite par la

marquer cette réponse comme l'époque de toute la conduite que Monsieur tint à l'égard de toutes les négociations que vous verrez dans la suite. Il n'y eut jamais d'autre vue que celle-là; il n'y apporta jamais plus de dessein, ni plus d'art, ni plus de finesse. Il ne me fit jamais d'autre réponse, quand je lui représentai les inconvénients de cette conduite; ce que je ne faisois pourtant jamais, qu'il ne me l'eût commandé plus de cinq ou six fois.

Je crois que vous ne vous étonnerez plus de mon inaction; elle vous surprendra encore moins quand je vous aurai dit qu'après la négociation de laquelle je vous viens de parler, qui n'alla à rien qu'à décrier le parti, comme vous l'allez voir, il y en eut cinq ou six autres, ou plutôt qu'il y en eut un tissu, que MM. de Rohan, de Chavigny, Goulas, Gourville et Madame de Châtillon tinrent à différentes reprises sur le métier[1].

notoriété publique? Il est impossible que les actions du cardinal de Retz eussent été plus couvertes. Cela peut être vrai, mais il faut avouer que cela n'est pas vraisemblable.

1. On peut rapprocher du texte des Mémoires de Retz les fragments suivants tirés du libelle ayant pour titre : *Les intrigues de la paix*, attribué à Joly, domestique du Cardinal de Retz, mais dans lequel on reconnaîtra la rédaction même de Retz dans bien des passages : « Le premier qui se mêla de porter des paroles de M. le Prince à la cour de Cologne, fut le nommé Gourville, autrefois laquais du duc de la Rochefoucauld, et depuis le principal confident de Madame de Longueville, lequel vint d'abord à Paris comme envoyé de M. le Prince à S. A. R., pour mieux couvrir, par cet emploi, les ordres secrets dont il étoit chargé. Il paroissoit dans le public, en cette qualité, sous l'aveu d'une lettre de créance que les amis de M. le Prince dressèrent ici sur des blancs seings qu'ils avoient de lui; il entretenoit même tous les jours Monsieur, pendant qu'à d'autres heures il avoit des conférences plus intimes et plus secrètes chez le sieur de Bordeaux, intendant des finances, avec Ondédéï, qui y étoit caché. Ils arrêtèrent ensemble un voyage vers le cardinal Mazarin, qui fut fait peu après, et dans lequel Gourville lui fit espérer que M. le Prince ne s'opposeroit point à son retour, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour ne pas décrier entièrement son parti, moyennant quoi

Ils ne travaillèrent pas tout seuls à l'ouvrage; je le brodai de tout ce qui en pouvoit rehausser les couleurs

le Cardinal promit de donner satisfaction sur le surplus des affaires et sur les intérêts de M. Prince, et particulièrement de MM. de Nemours et de la Rochefoucauld, lorsqu'il seroit à la cour.

« Une preuve indubitable de ce fait, est ce qui se passa peu après à Poitiers, où Gourville ayant été arrêté pour une entreprise qu'il avoit faite sur la personne de M. le Coadjuteur, la Reine l'envoya à l'instant retirer, lui fit donner des passe-ports, et, par un courrier exprès, fit avertir le lieutenant criminel de n'exécuter aucun décret contre Gourville : ce que Sa Majesté n'eût pas fait sans qu'elle eût été bien avertie de ce qui s'étoit passé entre Gourville et le cardinal Mazarin. Sur la foi des passe-ports qui lui avoient été donnés, Gourville va rendre compte à M. le Prince du succès de son voyage, et ensuite revient secrètement à Paris loger chez M. le duc de Beaufort, d'où il repartit incontinent après pour retourner vers le Cardinal, auquel il donna, à ce second voyage, des paroles plus précises de la part de M. le Prince et confirmatives de ses premières : ce fut peut-être sur ces assurances que le Cardinal eut la hardiesse de traverser le Royaume pour aller chercher la cour à Poitiers, et ce fut peut-être cette intrigue qui empêcha le grand duc de Beaufort et tous les braves de ce parti de s'opposer à son passage, ce qui n'étoit pas si difficile et ce qu'ils avoient toujours promis. Quoi qu'il en soit, le Cardinal ne fut pas plutôt arrivé, que l'on s'empressa de tenir sa parole sur les intérêts particuliers qu'il avoit promis. M. de Chavigny, bien informé des intentions de M. le Prince sur ce sujet, ne voulut pas laisser conclure un marché de cette conséquence sans y prendre quelque part; et jugeant bien que la négociation seroit plus vive si elle se faisoit en présence, que si elle étoit continuée par l'interposition d'un tiers, fit les derniers efforts près de S. A. R. pour faire en sorte d'être envoyé de sa part avec M. de Croissy, conseiller au Parlement, vers la cour et vers M. le Prince, sous le prétexte de quelques propositions que la Reine avoit envoyé faire à Monsieur pour l'accommodement des affaires. Cette tentative lui ayant été inutile et craignant peut-être que Gourville qui, dans ses voyages à Cologne, n'avoit ménagé auprès du Cardinal que les intérêts des ducs de Nemours et la Rochefoucauld, ne fît pas assez considérer au Cardinal ce qui pouvoit lui être particulier dans l'achèvement des affaires, il se résout de se mettre entre les mains de Fabert, gouverneur de Sedan, son ancien ami et confident du cardinal Mazarin, il le prie de venir à Paris sans en avertir Son Altesse Royale. Et de fait, pour lui être moins suspect, dans l'entretemps de sa venue, lui et Longueil, qui entroient aussi dans la plupart de ces intrigues, se font envoyer de la cour un ordre de se rendre auprès du Roi, pour y faire leurs charges, auquel ils ne se

dans le public. Comme il me convenoit de rejeter sur ce parti la haine et l'envie du Mazarinisme, dont il essayoit de me charger en toutes occasions, je n'oubliois rien de tout ce qui étoit en moi pour découvrir et pour faire éclater dans le monde les avantages que les particuliers qui le composoient n'oublioient pas de leur côté de rechercher dans les traités. Les propositions du gouvernement de Guienne pour M. le Prince, de la Provence pour M. son frère, de l'Auvergne pour M. de Nemours; les cent mille écus et le bon que l'on

hâtèrent pas d'obéir, sachant bien qu'ils n'en seroient pas pressés.

« Fabert étant arrivé, Chavigny le voit plusieurs fois dans sa maison de Paris et dans le bois de Vincennes; il est même surpris avec lui par aucuns de ses amis; il l'instruit de toutes choses, des desseins de M. le Prince et des siens particuliers, et ensuite le prie d'aller à la cour, sous un passe-port de Son Altesse, que Goulas, son secrétaire, plus serviteur de M. le Prince que de son maître, lui fit signer par surprise.

« Fabert étant à la cour, les affaires s'avancent. Termes, gentilhomme périgourdin, porte et rapporte toutes les réponses de part et d'autre, la conclusion est proche, et Chavigny même envoie un projet de traité, écrit de sa main, au nom de M. le Prince, dans lequel il n'est point parlé de l'éloignement du cardinal Mazarin, mais seulement de l'établissement dans le conseil d'une partie des créatures de M. le Prince; enfin tout est agréé et il ne reste plus qu'à vaincre Monsieur.

« Le duc de Rohan, qui, par la vente de la ville d'Angers, avoit mérité d'entrer en danse avec ces Messieurs, est jugé propre pour faire les premiers pas dans cette affaire, ou du moins capable de jouer aux entr'actes de la comédie. Il vient à Paris et est assez bien reçu de Monsieur, parce qu'il y avoit encore des dupes de ce qui s'étoit passé à Angers : mais comme l'affaire qu'il entreprenoit étoit au delà de ses forces, il fallut avoir recours à des moyens plus solides et plus effectifs. Monsieur n'a point d'intérêts particuliers sur lesquels on puisse le vaincre. L'on juge que pour en venir à bout, la présence de M. le Prince est nécessaire à Paris; ses amis l'y appellent dans le temps que la nécessité de ses affaires en Guienne l'y obligent; en venant, il passe à deux lieues de la cour. Je doute si alors l'on n'y savoit rien de sa venue; il passa aussi à l'armée, mais comme il étoit venu pour faire la guerre, il aima mieux se renfermer dans Paris pour y achever la paix sur les projets de ses serviteurs et de ses amis. »

demandoit pour M. de la Rochefoucauld; le bâton de maréchal de France pour M. du Dognon; les lettres de duc pour M. de Montespan; la surintendance des finances pour M. du Dognon; le pouvoir de faire la paix générale à Monsieur, et à MM. les princes celui de nommer des ministres, y furent figurés de toute leur étendue. Je ne crus pas être imposteur en publiant que tout ce que je viens de vous dire avoit été proposé, parce qu'il est vrai que les avis que j'avois de la cour me l'assuroient.

Je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût, dans ces avis, de l'exagération sur de certains points. Ce que je sais de science certaine, est que M. le Cardinal faisoit espérer tout ce que l'on prétendoit, et qu'il ne fut jamais un instant dans la pensée d'en tenir quoi que ce soit. Il se donna le plaisir de donner au public le spectacle de MM. de Rohan, de Chavigny et de Goulas conférant avec lui, et devant le Roi et en particulier, au moment même que Monsieur et M. le Prince disoient publiquement, dans les chambres assemblées, que le préalable de tous les traités étoit de n'avoir aucun commerce avec le Mazarin. Il joua la comédie en leur présence, dans laquelle il se fit retenir comme par force par le Roi, qu'il supplioit à mains jointes de lui permettre qu'il pût s'en retourner en Italie. Il se donna la satisfaction de montrer à toute la cour Gourville, qu'il ne laissoit pas de faire monter par un escalier dérobé. Il se donna la joie d'amuser Gaucourt, qui, par sa profession de négociateur, donnoit encore plus d'éclat à la négociation.

Enfin, les choses en vinrent au point, que Madame de Chatillon alla publiquement à Saint-Germain. Nogent disoit qu'il ne lui manquoit, en entrant dans le château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut

reçue et traitée effectivement comme Minerve auroit pu l'y être. La différence est que Minerve auroit apparemment prévu le siége d'Étampes que M. le Cardinal entreprit dans le même instant, et dans lequel il ne tint presque à rien qu'il n'ensevelît tout le parti de M. le Prince. Vous verrez le détail de ce siége dans la suite, et je ne le touche ici que parce qu'il servit de clôture à ces négociations que je viens de marquer, et que j'ai été bien aise de renfermer tout ensemble dans ces deux ou trois pages, afin que je ne fusse pas obligé d'interrompre si fréquemment le fil de ma narration.

Vous l'interrompez sans doute vous-même, à l'heure qu'il est, en me disant qu'il falloit que M. le cardinal Mazarin fût bien habile pour jeter aussi utilement pour lui tant de fausses apparences d'accommodement; et je vous supplie de me permettre de vous répondre que toutes les fois que l'on dispose de l'autorité royale, l'on trouve des facilités incroyables à amuser ceux qui ont beaucoup d'aversion à faire la guerre au Roi. Je ne sais si j'excuse M. le Prince, je ne sais si je le loue : je dis la vérité, que j'ai pris la liberté de lui dire à lui-même. Il ne s'en fallut pas beaucoup qu'il n'y eût des gens dans le Parlement qui ne prissent la même, le jour que Monsieur parla des conférences que MM. de Rohan, de Chavigny et Goulas avoient eues à Saint-Germain avec le Cardinal.

Ce fut le 30 d'avril. Le murmure y fut si grand que Monsieur, qui craignoit l'éclat, dit publiquement qu'il ne les y renverroit jamais que le Cardinal n'en fût sorti. L'on y résolut aussi que M. le Procureur Général iroit à la cour pour solliciter les passe-ports nécessaires pour les députés qui devoient faire les nouvelles remontrances, et pour s'y plaindre des désordres que les gens de guerre commettoient aux environs de Paris.

Le 3 de mai, M. le Procureur Général fit la relation de ce qu'il avoit fait à Saint-Germain, en conséquence des ordres de la compagnie, et il dit que le Roi entendroit les remontrances lundi 6 du mois, et que Sa Majesté étoit très-fâchée que la conduite de Monsieur et de M. le Prince l'obligeassent de tenir son armée si près de Paris. L'on commença, ce jour-là, la garde des portes, pour laquelle toutefois le corps de ville souhaita une lettre de cachet, qui en portât le commandement. La cour l'envoya, parce qu'elle vit bien que Monsieur à la fin la feroit faire de son autorité. Elle étoit à la vérité plus que nécessaire, le désordre et le tumulte populaire croissant dans Paris à vue d'œil.

Le 6, les remontrances du Parlement et de la Chambre des Comptes furent portées au Roi, avec une grande force.

Et le 7 [mai], celles de la Cour des Aides et celles de la ville se firent. La réponse du Roi aux uns et aux autres fut qu'il feroit retirer ses troupes, quand celles des princes seroient éloignées. M. le Garde des Sceaux, qui parla au nom de Sa Majesté, ne proféra pas seulement le nom de M. le Cardinal.

Le 10, il fut arrêté, au Parlement, que l'on enverroit les gens du Roi à Saint-Germain, et pour y demander réponse touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour insister encore sur l'éloignement des armées des environs de Paris.

Le 11, M. le Prince vint au Palais pour avertir la compagnie que le pont de Saint-Cloud étoit attaqué. Il sortit aussitôt; il fit prendre les armes à ce qu'il se trouva de bourgeois de bonne volonté, et les mena jusques au bois de Boulogne, où il apprit que ceux qui avoient cru qu'ils emporteroient d'emblée le pont de Saint-Cloud, y ayant trouvé de la résistance, s'étoient retirés. Il se servit de

l'ardeur de ce peuple pour se saisir de Saint-Denis, où deux cents Suisses étoient en garnison. Il les prit l'épée à la main et sans aucune forme de siége, ayant passé le premier fossé; et il revint, le lendemain au matin, à Paris, après y avoir laissé le régiment de Conti, ce me semble, pour le garder. Il y fut inutile : car Renneville ou Saint-Mesgrin, je ne sais plus précisément lequel ce fut, la reprit deux jours après avec toute sorte de facilité, les bourgeois étant dedans pour le Roi. Lalande, qui y commandoit pour M. le Prince, fit une assez grande résistance dans les voûtes de l'église de l'abbaye, qu'il défendit deux ou trois jours.

Le 14 [mai], il y eut un grand mouvement au Parlement, où plusieurs voix confuses s'élevèrent pour demander qu'on délibérât sur les moyens que l'on pourroit tenir pour empêcher les séditions et les insolences qui se commettoient journellement dans la ville et même dans la salle du Palais. Monsieur, qui en fut averti et qui eut peur que, sous ce prétexte, les Mazarins du Parlement ne fissent faire à la compagnie quelque pas qui fût contraire à ses intérêts, vint au Palais assez à l'improviste, et il proposa qu'on lui donnât un plein pouvoir. Ce discours, qui fut inspiré à Monsieur par M. de Beaufort, à la chaude, sans dessein et très-légèrement, fit très-mauvais effet, dont le premier fut que tout le monde se persuada qu'il avoit été fait après une profonde délibération; le second, qu'il diminua beaucoup de la dignité de Monsieur, dont la naissance et le poste n'avoient pas besoin, vu les circonstances, d'une autorité empruntée pour calmer les séditions; et le troisième, que les présidents en prirent tant de courage, qu'ils osèrent dire en face à Monsieur que personne n'ignoroit le respect que l'on lui devoit, et que par cette raison il n'étoit pas à propos de mettre cette proposi-

tion dans le registre. Il n'y a rien de si dangereux que les propositions qui paroissent mystérieuses et qui ne le sont pas, parce qu'elles attirent toute l'envie qui est inséparable du mystère, et qu'elles sont même un obstacle aux avantages que l'on prétend en tirer.

Le 15 [mai], Monsieur fit une fâcheuse expérience de cette vérité, car il eut le déplaisir de voir un ajournement personnel donné par les trois chambres à un imprimeur, qui avoit mis au jour un libelle qui portoit que le Parlement avoit remis toute son autorité et celle de la ville entre les mains de Monsieur. Il me dit le soir, en jurant, qu'il ne s'étonnoit plus que M. du Maine, dans la Ligue, n'avoit pu souffrir les emportements de cette compagnie. Il se servit de cette expression à laquelle il en ajouta une autre, qui est encore plus licencieuse. Je lui répondis quelque chose dont je ne me souviens plus, mais je sais qu'il le mit sur ses tablettes, en riant et en me disant : « Je le paraphraserai à M. le Prince. »

Le 16, M. le président de Nesmond fit la relation des remontrances que le Roi fit lire en la présence des députés. Après qu'il eut fait toutefois quelque difficulté, il y répondit qu'il feroit réponse par écrit, dans deux ou trois jours. M. le Procureur Général fit ensuite rapport de sa députation, et il dit : Qu'ayant demandé l'éloignement des troupes à dix lieues de Paris, et expliqué la déclaration que MM. les princes avoient faite, de faire aussi retirer celles qu'ils avoient au pont de Saint-Cloud et à Neuilly, le Roi avoit nommé de sa part M. le maréchal de l'Hospital, et envoyé un passe-port en blanc pour celui qui seroit envoyé par Monsieur, pour conférer ensemble des moyens de procéder à cet éloignement. Il ajouta que le comte de Béthune, qui avoit été choisi par Monsieur à cet effet, en avoit conféré avec MM. de Bouillon, de Villeroi et le Tellier; et que Sa Majesté se relâchoit, à la considération de la bonne ville de Paris, à accorder cet éloignement, pourvu que MM. les princes exécutassent aussi de bonne foi ce à quoi ils s'étoient aussi engagés sur le même chef. M. le Procureur Général, qui étoit ami de M. Bignon, avocat général, présenta ensuite à la compagnie un écrit signé Louis, et plus bas : Guénégaud, qui portoit que le Roi manderoit au plus tôt deux présidents et deux conseillers de chaque chambre pour leur faire entendre ses volontés à l'égard des remontrances. Le Parlement en ordonna de nouvelles sur ces rapports, dans lesquelles le nom du Cardinal fut encore pour ainsi dire réagravé.

Le 24 et le 28 de mai ne produisirent rien de considérable dans les chambres assemblées.

Le 29, les députés des Enquêtes entrèrent dans la Grand'Chambre et y demandèrent l'assemblée des chambres, pour délibérer sur les moyens qu'il y avoit de faire la somme de cent cinquante mille livres, promises à celui qui représenteroit en justice le cardinal Mazarin. Leclerc de Courcelles, qui vit qu'en ce même moment le grand vicaire de M. de Paris entroit au parquet des gens du Roi, pour y conférer de la descente de la châsse de sainte Geneviève, dit assez plaisamment : « Nous sommes aujourd'hui en dévotion de fête « double; nous ordonnons des processions, et nous « travaillons à faire assassiner un cardinal. » Il est temps de parler du siége d'Étampes.

Vous avez vu, ci-dessus, que l'on étoit convenu dans les partis que l'on éloigneroit de dix lieues les troupes des environs de Paris. M. de Turenne, qui avoit déjà, quelque temps auparavant, assez maltraité celles de MM. les princes dans le faubourg d'Étampes, où les

régiments de Bourgogne d'infanterie, et ceux de Wirtemberg et de Brow de cavalerie, avoient beaucoup souffert, se résolut de les opprimer tout en gros dans la ville même; et la foiblesse de la place, jointe à l'absence de tous les généraux, lui fit croire que la chose n'étoit pas impraticable. Le comte de Tavannes, qui y commandoit pour M. le Prince (car MM. de Beaufort et de Nemours étoient à Paris), fit l'une des plus belles et des plus vigoureuses résistances qui se soit faite de nos jours. Il y eut beaucoup de sang répandu de part et d'autre; les chevaliers de la Vieuville et de Parabère y furent tués du côté du Roi, et MM. de Vardes et de Chomberg y furent blessés. Le attaques y furent fréquentes et vives; la défense n'y fut pas moindre. Le petit nombre eût enfin cédé au plus fort, si M. de Lorraine ne fût arrivé à propos, qui obligea M. de Turenne à lever le siége. Cette marche de M. de Lorraine mérite de vous être expliquée.

Il y avoit longtemps que les Espagnols le prioient d'entrer en France et de secourir MM. les Princes. Monsieur et Madame l'en sollicitoient avec empressement. Il ne répondit à ceux-là qu'en leur demandant de l'argent; il ne répondit à ceux-ci qu'en leur demandant Jametz, Clairmont et Stenay, qui avoient autrefois été de son domaine, et que le Roi avoit donnés depuis à M. le Prince. Monsieur me força un jour de dicter à Fremont une instruction pour Legrand, qu'il envoya à Bruxelles pour le persuader; et je puis dire avec vérité, que ç'a été le seul trait de plume que j'ai fait dans tout le cours de cette guerre. Je disois toujours à Monsieur que je me voulois conserver la satisfaction de pouvoir au moins penser, dans moi-même, que je n'étois en rien d'une affaire où tout alloit *a la peggio;* et je l'avois presque accoutumé à ne me plus

demander même mon sentiment sur ce qui se passoit, en lui répondant toujours par monosyllabes. Il m'en grondoit un jour, et je lui ajoutai en lui disant : « Et le « monosyllabe, Monsieur, est unique : car c'est tou- « jours non. »

Je ne pus tenir même conduite à l'égard de la marche de M. de Lorraine; car il voulut absolument, et Madame encore plus que lui, que je dressasse l'instruction dont je viens de parler. Je ne sais si elle ébranla M. de Lorraine, ou si elle le trouva ébranlé. Il marcha avec son armée, qui étoit composée de huit cents hommes et de vieilles et bonnes troupes; il les laissa à Lagny et il vint à Paris, où il entra à cheval, avec un applaudissement incroyable du peuple. Monsieur et M. le Prince allèrent au-devant de lui jusqu'au Bourget, le dernier de mai, et ils y furent accompagnés de MM. de Beaufort, de Nemours, de Rohan, de Sully, de la Rochefoucauld, de Gaucourt, de Chavigny et de don Gabriel de Tolède. Il se trouva, par hasard, que ces deux derniers figurèrent ensemble dans cette entrée. Monsieur, qui haïssoit M. de Chavigny, me le dit, le soir, avec un emportement de joie; et je lui répondis que j'étois surpris de ce qu'il me paroissoit étonné de cela; que M. de Chavigny ne faisoit que ce que le président Jeannin, qui avoit été l'un des plus grands ministres d'Henri IV, avoit fait autrefois; que la différence n'étoit qu'autant que le président Jeannin avoit escadronné avec les Espagnols devant qu'il fût ministre, et que M. de Chavigny n'y escadronnoit qu'après. Monsieur fut très-satisfait de l'*apologie*, et il la fit courir malicieusement dans le Luxembourg, à un tel point, que je la retrouvai sur les degrés et dans les cours une heure après.

Je gardai beaucoup plus de mesure à l'égard de M. de

Lorraine, quoiqu'il fût frère de Madame, à laquelle j'étois très-particulièrement attaché. Je me contentai de lui envoyer un gentilhomme et de l'assurer de mes services. Monsieur souhaita que je le visse; en quoi il se trouva de la difficulté, parce que les ducs de Lorraine prétendent la main chez les cardinaux. Nous nous trouvâmes chez Madame, et après dans la galerie chez Monsieur, où il n'y a point de rang, et où, de plus, quand il y en auroit eu, il ne se seroit point trouvé d'embarras, parce qu'il ne me disputoit pas le pas en lieu tiers. Cette conférence ne se passa qu'en civilités et qu'en railleries, dans lesquelles il étoit inépuisable. Il lui vint, deux ou trois jours après, dans l'esprit une nouvelle cause de m'entretenir. Madame me commanda de le voir au noviciat des Jésuites. Je lui dis d'abord que j'étois très-fâché que le cérémonial romain ne m'eût pas permis de lui rendre mes devoirs chez lui[1],

1. Ces visites secrètes donnaient toujours lieu aux accusations de Mazarinisme contre Retz, et il faisait répondre à ces bruits par ses amis. Patru écrivit la *Réponse du curé à la lettre du Marguillier*, dans laquelle on lit le passage suivant : « Enfin, quand nous verrions M. le Coadjuteur honoré du chapeau, la calomnie en devoit-elle être plus favorablement écoutée? Il seroit glorieux pour le public de voir que l'on récompenseroit ceux qui auroient toujours été dans ses intérêts et dans son service. Le rang que M. le Coadjuteur tient dans l'Église est-il fort éloigné de celui de cardinal? Il faut donner quelque chose à l'opinion du siècle auquel nous vivons. Mais je crois pour moi que l'on n'ajouteroit rien pour cela à sa dignité : celle dont on parle est-elle au-dessus d'un neveu ou petit-neveu de cardinaux, d'un archevêque de Paris, qui bien loin de la rechercher par ses intrigues, y pouvoit justement prétendre par ses belles qualités et sa doctrine? M. le Coadjuteur se ressouviendra éternellement des bontés de la Reine, il n'en perdra jamais la reconnoissance qu'avec la vie. Mais c'est en cela que l'on doit avoir le plus de confiance en M. le Coadjuteur; les obligations qu'il avoit à la cour et ce qu'il en pouvoit encore justement attendre, ne l'ont point empêché, comme d'autres, de condamner les mauvais conseils. Il a toujours été pour la justice, il a cru servir la Reine en servant le public. Enfin, si les bienfaits de la cour y devoient inviolablement attacher les hommes, M. le Prince n'en devroit jamais être séparé, les victoires sont toujours honorables; avouez M. le Marguillier qu'elles ont été utiles à M. le Prince, il y a cinq gouvernements de provinces dans sa maison, et des plus importants, avec grand nombre de places fortes dans tout le reste du royaume. »

comme je l'aurois souhaité; et il me paya sur-le-champ en même monnoie, en me répondant qu'il étoit au désespoir que le cérémonial de l'Empire l'eût empêché de se rendre chez moi, ce qu'il eût souhaité. Il me demanda ensuite, sans aucun préalable, si son nez me paroissoit propre à recevoir des chiquenaudes. Il pesta tout de suite contre l'Archiduc, contre Monsieur et contre Madame, qui lui en faisoient recevoir douze ou quinze par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le Prince, qui lui détenoit son bien. Il entra de là dans un détail de propositions et d'ouvertures, auxquelles je vous proteste que je n'entendis rien. Je crus que je ne pouvois mieux lui répondre que par des discours auxquels je vous assure qu'il n'entendit pas grand'chose. Il s'en est ressouvenu toute sa vie; et lorsqu'il revint en Lorraine, le premier compliment qu'il me fit faire par M. l'abbé de Saint-Mihiel fut qu'il ne doutoit pas que nous nous entendrions dorénavant l'un et l'autre bien mieux que nous ne nous étions entendus à Paris au monastère.

J'eus eu tort, pour vous dire le vrai, de m'expliquer plus clairement avec lui, sachant ce que je savois de ce qui se passoit de tous côtés à cet égard. J'étois très-bien averti que la cour lui donna à peu près la carte blanche, et je n'ignorois pas que bien qu'il la pût remplir presque à sa mode, il ne laissoit pas d'écouter de simples propositions, qui étoient bien au dessous de celles que l'on lui offroit.

Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore sortie de Paris en ce temps-là, lui dit, plutôt en riant que sé-

rieusement : « qu'il pouvoit faire la plus belle action « du monde, s'il faisoit lever le siége d'Étampes, en « quoi il satisferoit pleinement et Monsieur et les Es- « pagnols; et si, au même moment, il ramenoit ses « troupes en Flandre, en quoi il plairoit au dernier « point à la Reine, de qui il avoit en tout temps fait « profession publique d'être serviteur particulier. » Comme ce parti, qui étoit des deux côtés, plut à son incertitude naturelle, il le prit sans balancer, et Madame de Chevreuse s'en fit honneur à la cour, qui, de sa part, ne fut pas fâchée de couvrir la nécessité où elle se trouvoit de lever le siége d'Étampes, de quelque apparence de négociations qu'elle grossit dans le monde de mille et mille particularités, que le raisonnement du vulgaire honore toujours de mille et mille mystères. Je ne sais rien au monde de plus simple que ce qui se fit en ce rencontre; et quoique je ne fusse plus du tout, en ce temps, du secret ni de la mère ni de la fille, comme vous avez vu ci-dessus, j'en fus assez instruit, malgré l'une et l'autre, pour vous pouvoir assurer pour certain ce que je vous en dis. La conduite que M. de Lorraine prit, dès le lendemain, est une marque que je ne me trompe pas, ou du moins une preuve que M. de Lorraine ne fut pas longtemps content de lui-même à l'égard de cette action : car, quoiqu'il eût soutenu d'abord à Monsieur qu'il lui avoit rendu un service signalé, en obligeant la cour à lever le siége d'Étampes, il me parut aussitôt après qu'il eut honte d'avoir fait ce traité, et que cette honte l'obligea à leur accorder ce qu'ils lui demandèrent, qui étoit de ne point s'en retourner encore et de demeurer à Villeneuve-Saint-Georges, jusqu'à ce que les troupes sorties d'Étampes fussent effectivement en lieu de sûreté.

M. de Turenne, voyant que M. de Lorraine ne tenoit

pas la parole qu'il avoit donnée de reprendre le chemin des Pays-Bas, marcha à Corbeil, en demeure de passer la Seine et de le combattre. Il y eut des allées et des venues en explication de ce qui avoit été promis ou non promis, pendant lesquelles l'armée lorraine se retrancha. M. de Turenne s'étant avancé avec celle du Roi, ayant passé la rivière d'Yère et s'étant mis en bataille en présence des Lorrains, l'on n'attendoit, de part et d'autre, que le signal du combat, qui certainement eût été sanglant vu la bonté des troupes qui composoient les deux armées, mais qui apparemment eût succédé à l'avantage des troupes du Roi, parce que celles de Lorraine n'avoient pas assez de terrain. Dans cet instant que l'on peut appeler fatal, milord Germain vint dire à M. de Turenne que M. de Lorraine étoit prêt d'exécuter ce dont l'on étoit convenu à telle et telle condition. L'on négocia sur l'heure même. Le roi d'Angleterre [le prétendant Charles II], qui sur l'apparence d'une bataille avoit joint M. de Turenne, fit lui-même des allées et des venues; et l'on convint que M. de Lorraine sortiroit du royaume dans quinze jours, et des postes où il étoit dès le lendemain; qu'il remettroit entre les mains de M. de Turenne les bateaux qui lui avoient été envoyés de Paris, pour faire un pont sur la rivière, et qu'aussi M. de Turenne ne se pourroit servir de ces bateaux pour passer la Seine et pour empêcher le passage des troupes sorties d'Étampes; que celles de M. le Prince, qui étoient dans son camp, pouvoient rentrer dans Paris en sûreté, et que le Roi fît fournir des vivres à l'armée de Lorraine dans sa retraite. Ces deux dernières conditions ne reçurent pas beaucoup de contradictions; M. de Turenne disoit qu'il étoit très-persuadée que l'armée lorraine épargneroit au Roi, par le soin qu'elle prendroit à se pourvoir elle-

même, la peine et la dépense que l'on stipuloit : et que pour ce qui étoit de la liberté que l'on demandoit pour les troupes des princes, de se pouvoir rendre à Paris en sûreté, il la leur accordoit avec joie, parce qu'il croyoit assuré que la ville en seroit bien plus effrayée que rassurée. M. de Beaufort, qui avoit amené au camp cinq ou six cents bourgeois volontaires, dit, le soir ou le lendemain, à Monsieur, qu'ils avoient été si épouvantés, qu'il avoit peur lui-même qu'ils ne donnassent l'alarme à toute la ville. M. le Prince, qui étoit malade en ce temps-là, n'avoit pas été d'avis, par cette raison, qu'on les laissât sortir dans cette conjoncture. Je reviens au Parlement.

CHAPITRE XXXVIII

ÉMEUTES ET COMBATS A PARIS.

JUIN A SEPTEMBRE. — Le Parlement refuse d'admettre le duc de Lorraine a une de ses séances. — La Brie ravagée par les troupes du Duc. — Le Roi à Melun. — Sa réponse aux députés du Parlement. — Retraite du duc de Lorraine. — *Il n'est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des temps où l'on peut même dire qu'ils ne se sentent point.* — Les pauvres de Paris. — *Une lourderie de M. de Beaufort.* — Le président de Maisons attaqué dans les rues. — *Qui assemble un peuple l'émeut toujours.* — Arrêt contre les séditieux. — M. le Prince à Limours. — Son armée à Saint-Cloud. — Il lève le camp. — Turenne le suit de près. — Combats dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Antoine. — *La valeur et la capacité de M. le Prince furent surhumaines; c'est l'action la plus grande et la plus héroïque.* — Les morts et les blessés. — Inquiétude de Monsieur pendant ce combat. — Mademoiselle fait tirer le canon sur les troupes du Roi. — Elle ordonne d'ouvrir les portes du faubourg Saint-Antoine aux troupes de M. le Prince. — Assemblée à l'Hôtel de Ville. — *Ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent.* — Projet d'enlever le cardinal de Retz et de lui défendre de rentrer à Paris. — Sédition à la place Dauphine. — Paille et foin. — L'Hôtel de Ville attaqué et incendié. — Conseillers massacrés. — Le maréchal de l'Hospital et le président Barentin. — Consternation dans Paris. — Mademoiselle se rend à l'Hôtel de Ville. — Le curé de Saint-Jean et le Saint-Sacrement. — M. de Châlons et Caumartin chez le cardinal de Retz. — Les tours de Notre-Dame garnies de gens d'armes. — Retz aurait dû quitter Paris. — *Il y a autant de foiblesse que d'imprudence à sacrifier les grands et solides intérêts à des pacotilles de gloire.* — Le Parlement et l'Hôtel de Ville. — Le duc de Beaufort gouverneur de Paris et Broussel prévôt des marchands. — Réponse du Roi aux députés du Parlement. — Le Roi à Pontoise. — Arrêts du Parlement et arrêts du Conseil. — Le Roi prisonnier de Mazarin. — Le duc d'Orléans doit se déclarer lieutenant général de l'État, et M. le Prince prendra le commandement des armées tant que Mazarin sera en France. — Les parlements de France se séparent de celui de Paris sur cette question. — Les statues du palais de Mazarin vendues pour payer les troupes des Frondeurs. — Les membres du Conseil du Lieutenant général de l'État. — Impôt pour lever des troupes. — Union des grandes villes avec celle de Paris. — *Les différents ressorts des machines et les négociations.* — *Les mêmes lois qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire qui est le plus essentiel.* — Les massacres de l'Hôtel de

Ville. — Le Parlement transféré à Pontoise. — Tous les Conseillers ne se rendent pas dans cette ville. — Second départ de Mazarin. — Les Princes offrent de poser les armes. — Amnistie avec restriction.

J'ai eu si peu de part dans les dernières assemblées et dans les dernières occasions desquelles je viens de parler, qu'il y a déjà quelque temps que je me fais à moi-même un scrupule de les insérer dans un ouvrage, qui ne doit être proprement qu'un simple compte que vous m'avez commandé de vous rendre de mes actions. Il est vrai que la nouvelle de ma promotion tomba justement sur un point où l'état des choses, que je vous ai expliquées ci-devant, eût fait de moi une figure presque immobile, quand même j'aurois continué d'assister tous les jours aux délibérations du Parlement.

La pourpre, qui m'en ôta la séance, en fit une figure muette dans le Palais. Je vous ai dit qu'elle ne le fut guère moins en effet au Luxembourg; et je puis écrire de bonne foi qu'elle n'y eut presque pas mouvement imaginaire, et tel qu'il plut aux spéculatifs de se fantaisier. Mais comme il leur plut de se fantaisier de toutes choses sur mon sujet, j'étois continuellement exposé à la défiance des uns, à la frayeur des autres et au raisonnement de tous. Ce personnage, qui n'est jamais que de pure défensive, et encore tout au plus, est très-dangereux dans les temps dans lesquels l'on le joue; il est très-incommode dans ceux dans lesquels l'on le décrit, parce qu'il a toujours beaucoup d'apparence de vaine gloire et d'amour-propre. Il semble que l'on s'incorpore soi-même dans tout ce qui s'est passé de considérable dans un État, quand, dans un ouvrage qui ne doit regarder que sa personne, l'on s'étend sur des matières auxquelles l'on n'a eu aucune part. Cette considération m'a fait chercher avec soin le moyen de démêler celles qui sont de cette nature du reste de

cette histoire, qui n'est que particulière; et il m'a été impossible de les trouver, parce que la figure, quoique médiocre, que j'ai faite dans les temps qui ont précédé et qui ont suivi ceux dans lesquels je n'ai point agi, leur donne tant de rapport et tant d'enchaînement les uns avec les autres, qu'il seroit très-difficile que l'on vous les pût bien faire entendre, si l'on les délioit tout à fait. Voilà ce qui m'oblige à continuer le récit de ce qui se passa dans ces temps-là, que j'abrégerai toutefois le plus qu'il me sera possible, parce que ce n'est jamais qu'avec une extrême peine que j'écris sur les mémoires d'autrui. Je poserai les faits, je ne raisonnerai point; je déduirai ce qui me paroîtra le plus de poids; j'omettrai ce qui me semblera le plus léger; et en ce qui regarde les assemblées du Parlement, je n'abrégerai les détails qu'à l'égard de celles qui ont produit des délibérations considérables. Je ne parlerai pas seulement des autres; et je suis persuadé que je vous les représente plus que suffisamment, en vous disant qu'elles ne furent employées qu'en déclamations contre le Cardinal, en plaintes et en arrêts contre les violences et les séditions du peuple; et en désaveu fait par MM. les princes de ces séditions, qui, dans la vérité, n'étoient, au moins pour la plupart, que trop naturelles.

Le 1er de juin, Monsieur envoya au Parlement pour savoir quelle place il donneroit à M. de Lorraine dans l'assemblée des chambres. Ils répondirent, tout d'une voix, que comme M. de Lorraine étoit ennemi de l'État, il ne lui en pouvoit donner aucune. Monsieur, qui me fit l'honneur de venir chez moi, deux ou trois jours après, parce que j'étois malade d'une fluxion sur les yeux, me dit : « Eussiez-vous cru que le Parlement m'eût fait cette réponse?» Et je lui répondis : « J'aurois bien moins cru, Monsieur, que vous eussiez ha-

sardé à vous l'attirer. » Il me repartit en colère : « Si je ne l'eusse hasardée, M. le Prince eût dit que j'eusse été Mazarin. » Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisoit en ce temps-là.

Le 7 [juin], l'on fit un fort grand bruit au Parlement de l'approche des troupes de Lorraine, qui avoient passé Lagny, et qui faisoient beaucoup de désordres dans la Brie; et l'on y parla de leur marche, avec la même surprise et la même horreur que l'on auroit pu faire, s'il n'y avoit eu dans le royaume aucune partialité.

Le 10, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé en sa députation vers le Roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du siége d'Étampes. La réponse de Sa Majesté fut que la compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle vouloit choisir, et pour aviser au moyen de rétablir le calme dans le royaume. L'on opina ensuite et l'on résolut de renvoyer à la cour les mêmes députés pour entendre la volonté du Roi, et renouveler toutefois les remontrances contre le cardinal Mazarin. Monsieur et M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'arrêt, et ils avoient soutenu qu'il ne falloit recevoir aucune proposition de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel et effectif de Mazarin.

Le 14, les plaintes se renouvelèrent contre l'approche des troupes de Lorraine, et elles furent au point que les gens du Roi furent mandés au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un conseiller, du nom duquel je ne me ressouviens pas, ayant dit qu'il ne concevoit pas comment l'on prétendoit qu'il fût utile à la compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle étoit avec la cour, Ménardeau répondit que cette raison obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'esprit du Roi, il étoit d'avis de donner arrêt par lequel il seroit enjoint aux communes de leur courre sus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long quand Monsieur seroit au Palais. Vous croyez apparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déjà parlé et qui fut sue le 16 à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, parce qu'elle avoit été souhaitée de tous les gens; elle fut véritable, et je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre son approche, crièrent le plus hautement contre son éloignement. Il n'est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des temps où l'on peut dire même qu'ils ne se sentent point.

Le 20, le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé à sa députation à Melun, et la lecture de la réponse qui lui avoit été faite par le Roi, dont la substance étoit : Que bien que Sa Majesté ne pût ignorer que la demande que l'on faisoit de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laisseroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instances, après avoir réparé son honneur par la déclaration que l'on doit à son innocence, si elle étoit assurée qu'elle peut avoir de bonnes et de réelles sûretés de la part de MM. les princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement; que Sa Majesté désire donc d'apprendre :

1° S'ils renonceront, en ce cas, à toutes les ligues et à toutes les associations faites avec les princes étrangers;

sardé à vous l'attirer.» Il me repartit en colère : «Si je ne l'eusse hasardée, M. le Prince eût dit que j'eusse été Mazarin.» Vous voyez en ce mot le principe de tout ce que Monsieur faisoit en ce temps-là.

Le 7 [juin], l'on fit un fort grand bruit au Parlement de l'approche des troupes de Lorraine, qui avoient passé Lagny, et qui faisoient beaucoup de désordres dans la Brie; et l'on y parla de leur marche, avec la même surprise et la même horreur que l'on auroit pu faire, s'il n'y avoit eu dans le royaume aucune partialité.

Le 10, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé en sa députation vers le Roi, qui s'étoit avancé à Melun dès le commencement du siége d'Étampes. La réponse de Sa Majesté fut que la compagnie pouvoit envoyer qui il lui plairoit pour conférer avec ceux qu'elle vouloit choisir, et pour aviser au moyen de rétablir le calme dans le royaume. L'on opina ensuite et l'on résolut de renvoyer à la cour les mêmes députés pour entendre la volonté du Roi, et renouveler toutefois les remontrances contre le cardinal Mazarin. Monsieur et M. le Prince n'avoient pas été de l'avis de l'arrêt, et ils avoient soutenu qu'il ne falloit recevoir aucune proposition de conférence, dont le préalable ne fût l'éloignement réel et effectif de Mazarin.

Le 14, les plaintes se renouvelèrent contre l'approche des troupes de Lorraine, et elles furent au point que les gens du Roi furent mandés au Parlement. Ils conclurent à ce que M. le duc d'Orléans fût prié de les faire retirer. Un conseiller, du nom duquel je ne me ressouviens pas, ayant dit qu'il ne concevoit pas comment l'on prétendoit qu'il fût utile à la compagnie qu'elles se retirassent en l'état où elle étoit avec la cour, Ménardeau répondit que cette raison obligeant encore davantage le Parlement à lever tous les prétextes que l'on pouvoit prendre pour le calomnier dans l'esprit du Roi, il étoit d'avis de donner arrêt par lequel il seroit enjoint aux communes de leur courre sus. L'on en demeura à dire que l'on en parleroit plus au long quand Monsieur seroit au Palais. Vous croyez apparemment que la retraite de M. de Lorraine, de laquelle je vous ai déjà parlé et qui fut sue le 16 à Paris, ne fit pas une grande commotion dans les esprits, parce qu'elle avoit été souhaitée de tous les gens; elle fut véritable, et je remarquai que beaucoup de ceux qui avoient crié hautement contre son approche, crièrent le plus hautement contre son éloignement. Il n'est pas étrange que les hommes ne se connoissent pas; il y a des temps où l'on peut dire même qu'ils ne se sentent point.

Le 20, le président de Nesmond fit la relation de ce qui s'étoit passé à sa députation à Melun, et la lecture de la réponse qui lui avoit été faite par le Roi, dont la substance étoit : Que bien que Sa Majesté ne pût ignorer que la demande que l'on faisoit de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle ne laisseroit peut-être pas de lui accorder ce qu'il demande tous les jours lui-même avec instances, après avoir réparé son honneur par la déclaration que l'on doit à son innocence, si elle étoit assurée qu'elle peut avoir de bonnes et de réelles sûretés de la part de MM. les princes, pour l'exécution des offres qu'ils ont faites, en cas de son éloignement; que Sa Majesté désire donc d'apprendre :

1° S'ils renonceront, en ce cas, à toutes les ligues et à toutes les associations faites avec les princes étrangers;

2° S'ils n'auront plus aucune prétention;

3° S'ils se rendront auprès de Sa Majesté;

4° S'ils feront sortir les étrangers qui sont dans le royaume;

5° S'ils licencieront leurs troupes;

6° Si Bordeaux rentrera dans son devoir, aussi bien que M. le prince de Conti et Madame de Longueville[1];

1. Au sujet du séjour de Madame de Longueville à Bordeaux, nous lisons dans la *Société Française au XVII[e] siècle*, par M. Cousin : « Madame de Longueville alla donc rejoindre Condé, escortée par le duc de Nemours, voyage de bien peu de jours, qui semble avoir été l'écueil de sa gloire, ou, pour parler un langage plus digne d'elle, qui a été la source de sa gloire véritable, puisque l'amère mélancolie qu'il lui laissa dans le cœur, fécondé par des malheurs toujours croissants, enfanta peu à peu sa conversion, la tourna vers celui qui seul ne trompe pas et fit de l'héroïque aventurière de la Fronde, la rivale de la Palatine et de Madame de Chevreuse, l'humble et sublime disciple du Carmel et de Port-Royal (p. 56). »

A cette même époque, Pierre Lenet inscrivait sur ses carnets destinés à servir à la rédaction de ses Mémoires : « Liaison d'amitié du duc de Nemours avec la duchesse de Longueville à Bordeaux. »

Madame de Scudery célèbre Madame de Longueville dans son roman du *Grand Cyrus* sous le nom de Mandane, ainsi que le prouve M. Cousin. Il ajoute : « Il n'y a pas même jusqu'au langage de la sœur de Condé, ce langage d'une distinction si haute et en même temps d'une si exquise politesse et d'une adorable négligence, que Madame de Scudery n'ait tenté d'imiter autant qu'il étoit en elle, autant qu'une femme de sa condition, quelque fût son esprit, pouvait prendre le ton de la cour et celui d'une princesse du sang de France. Voilà bien ses longues phrases un peu embarrassées, la grandeur et aussi la subtilité de ses sentiments, sa délicatesse raffinée, son agrément infini, excepté ses incorrections de grande dame, excepté surtout cet accent énergique et fier dans les occasions, que tout le talent du monde ne peut feindre et qu'il faut tirer de son propre cœur. »

« Madame de Longueville en effet avait troublé bien des cœurs depuis le beau et vaillant Phœbus, comte de Miossens, le futur maréchal d'Albert, jusqu'au bon et grand Turenne, sans parler de bien d'autres en des rangs divers. Partout où le sort la jette, sa beauté et sa bonne grâce lui suscitent des adorateurs qui se la disputent le fer à la main. Guise et Coligny se sont battus pour Madame de Longueville (p. 34 et 35). »

7° Si les places que M. le Prince a fortifiées se remettront en leur premier état.

Voilà les principales des douze questions sur lesquelles M. le duc d'Orléans s'emporta et même avec beaucoup d'émotion, en disant qu'il étoit inouï que l'on mît ainsi sur la sellette un fils de France et un prince du sang, et que la déclaration qu'ils avoient faite l'un et l'autre qu'ils poseroient les armes aussitôt que le cardinal Mazarin seroit hors du royaume, étoit plus que suffisante pour satisfaire la cour, si elle avoit de bonnes intentions. L'on opina; mais la délibération n'ayant pu être achevée fut remise au lendemain.

Le 21, Monsieur ne s'y étant pu trouver, parce qu'il avoit eu la nuit une fort grande colique, l'on n'y traita, en présence de M. le Prince, que d'un fonds que l'on cherchoit pour la subsistance des pauvres, qui souffroient beaucoup dans la ville, et de celui qui étoit nécessaire pour faire la somme de cent cinquante mille livres pour la tête à prix. Il fut dit, à l'égard de ce dernier chef, que l'on feroit incessamment inventaire de ce qui restoit des meubles du Cardinal.

Madame de Longueville montra à Bordeaux son intelligence et son activité accoutumée. Mais outre qu'elle avait dans le cœur un grand chagrin, sa capacité était entravée par les folies de son frère le prince de Conti, que jusqu'alors elle avait gouverné et qui lui échappait entièrement pour suivre les conseils de ses flatteurs et se jeter dans les plus tristes désordres. Au milieu de ces funestes divisions, le parti de Mazarin ne s'endormait pas, semait contre elle toutes les calomnies, lui enlevait successivement tous ses appuis dans le Parlement et la bourgeoisie, et la réduisait, pour se soutenir, à ménager, à fomenter même les passions de la populace, fort aisée à soutenir, très-difficile à conduire. Elle recevait coup sur coup les plus sinistres nouvelles : le duc de Nemours venait de périr, dans un duel, de la main de son beau-frère le duc de Beaufort; la Rochefoucauld lui était devenu un implacable ennemi, et Condé avait pensé être tué au combat de la rue Saint-Antoine le 2 juillet 1652.

M. de Beaufort fit, ce jour-là, une lourderie digne de lui. Comme il y avoit eu, le matin, une fort grande émeute dans le Palais, dans laquelle MM. de Vanau et Portail auroient été massacrés sans lui, il crut qu'il feroit mieux, pour détourner le peuple du Palais, de l'assembler dans la place Royale, et y donna un rendez-vous public pour l'après-dînée. Il y amassa quatre ou cinq mille gueux, à qui il est constant qu'il y fit proprement un sermon, qui n'alloit qu'à les exhorter à l'obéissance qu'ils devoient au Parlement. J'en sus tout le détail par des gens de créance que j'y avois envoyés moi-même exprès. La frayeur, qui avoit déjà saisi la plupart des présidents et des conseillers, leur fit croire que cette assemblée n'avoit été faite que pour les perdre. Ils firent parler M. de Beaufort de toutes les manières qui pouvoient redoubler leurs alarmes, et ils la prirent si chaude, qu'il ne fut pas au pouvoir de Monsieur, ni de M. le Prince de rassurer MM. les présidents, qui ne purent jamais se résoudre d'aller au Palais. Ce qui arriva, le même jour, à M. le président de Maisons, dans la rue de Tournon, ne les rassura pas. Il faillit à être tué par une foule de peuple, comme il sortoit de chez Monsieur, et M. le Prince et M. de Beaufort eurent beaucoup de peine à le sauver. Cette journée fit voir que M. de Beaufort ne savoit pas que qui assemble un peuple l'émeut toujours. Il y parut; car deux ou trois jours après ce beau sermon, la sédition fut plus forte qu'elle n'avoit encore été dans la salle du Palais, et M. le président de Novion fut même poursuivi dans les rues et courut tout le risque qu'un homme peut courir.

Le 25, MM. les princes déclarèrent, dans les chambres assemblées, qu'aussitôt que M. le Cardinal seroit hors du royaume, ils exécuteroient fidèlement tous les articles qui étoient portés dans la réponse du Roi, et enverroient ensuite des députés pour conclure ce qui restoit à faire; et l'on donna ensuite arrêt, par lequel il fut dit que les députés du Parlement retourneroient incessamment à la cour pour porter cette déclaration au Roi.

Le 26 [juin], aucun président ne se trouva au Palais.

Le 27, M. le président de Novion y fut et donna un sanglant arrêt contre les séditieux.

L'on n'employa les autres jours qu'à donner les ordres nécessaires pour la sûreté de la ville, à quoi l'on étoit embarrassé, parce que ceux de la garde étoient assez souvent ceux-là même qui se soulevoient. Il est temps, ce me semble, que je reprenne ce qui est de la guerre.

M. le Prince, qui avoit eu quelque accès de fièvre tierce, alla jusqu'à Limours recevoir ses troupes, qui revenoient d'Étampes; et comme la cour n'avoit observé en façon du monde ce qu'elle avoit promis, touchant l'éloignement des environs de Paris, il ne s'y crut pas plus obligé de son côté, et il porta sa petite armée à Saint-Cloud, poste considérable, parce que le pont lui donnoit lieu de la porter, en cas de besoin, où il lui plairoit. M. de Turenne, qui étoit avec celle du Roi aux environs de Saint-Denis, où Sa Majesté étoit venue elle-même pour être plus proche de Paris, fit un pont de bateaux à Épinai, en intention de venir attaquer les ennemis devant qu'ils eussent le temps de se retirer. M. de Tavannes en eut avis et il envoya avertir M. le Prince, qui se rendit au camp en toute diligence. Il le leva sur le soir et il marcha vers Paris, en dessein d'arriver au jour à Charenton, de passer la Marne et d'y prendre un poste dans lequel il ne pourroit être attaqué. M. de Turenne ne lui en donna pas le temps, car

il attaqua son arrière-garde dans le faubourg Saint-Denis. M. le Prince en fut quitte pour quelques hommes qu'il perdit du régiment de Conti, et il manda à Monsieur, par le comte de Fiesque, qu'il leur répondoit qu'il gagneroit le faubourg Saint-Antoine, dans lequel il prétendoit qu'il auroit plus de lieu de se défendre. C'est en cet endroit où je regrette, plus que je n'ai jamais fait, que M. le Prince ne m'ait pas tenu la parole qu'il m'avoit donnée, de me donner le mémoire de ses actions. Celle qu'il fit en ce rencontre est l'une des plus belles de sa vie. J'ai ouï dire à Lanques, qui ne le quitta point ce jour-là, qui est homme du métier et qui est plus mécontent de lui que personne qui vive, qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. Je serois inexcusable si j'entreprenois de décrire le détail de l'action du monde la plus grande et la plus héroïque, sur des mémoires qui courent les rues et que j'ai ouï dire à des gens de guerre être très-mauvais. Je me contenterai de vous dire qu'après le combat du monde le plus sanglant et le plus opiniâtre, il sauva ses troupes, qui n'étoient qu'une poignée de monde, attaquées par M. de Turenne, et par M. de Turenne renforcé de l'arrivée de M. le maréchal de la Ferté. Il y perdit le comte de Bossu, Flamand, la Roche-Giffort, Flammarins et Lauresse, du nom de Montmorency. MM. de la Rochefoucauld, de Tavannes, de Coigny, le vicomte de Melun et le chevalier de Fort y furent blessés. Esclainvilliers le fut du côté du Roi, et M. de Saint-Mesgrin et de Mancini tués.

Je ne vous puis exprimer l'agitation de Monsieur dans le cours de ce combat. Tout le possible lui vint dans l'esprit, et, ce qui arrive toujours en ce rencontre, tout l'impossible succéda dans son imagination à tout le possible. Jouy, qu'il m'envoya sept fois en moins de trois heures, me dit qu'il avoit eu peur un moment que la ville ne se révoltât contre lui; qu'il craignoit, un instant après, qu'elle ne se déclarât trop pour M. le Prince. Il envoya des gens inconnus pour voir ce qui se faisoit chez moi, et rien ne le rassura véritablement que le rapport que l'on lui fit que je n'avois que mon suisse à ma porte. Il dit à Bruneau, de qui je le sus le lendemain, que le mal n'étoit pas grand dans la ville, puisque je ne me précautionnois pas davantage. Mademoiselle, qui avoit fait tous ses efforts pour obliger Monsieur à aller dans la rue Saint-Antoine, pour faire ouvrir la porte à M. le Prince qui commençoit à être très-pressé dans le faubourg, prit le parti d'y aller elle-même. Elle entra dans la Bastille, où Louvière n'osa, par respect, lui refuser l'entrée; elle fit tirer le canon sur les troupes du maréchal de la Ferté, qui s'avançoient pour prendre en flanc celles de M. le Prince. Elle harangua ensuite la garde qui étoit à la porte Saint-Antoine. Elle s'ouvrit, et M. le Prince y entra avec son armée, plus couverte de gloire que de blessures, quoiqu'elle en fût chargée. Ce combat si fameux arriva le 2 de juillet.

Le 4 [juillet], l'assemblée générale de l'Hôtel de Ville, qui avoit été ordonnée le 1er par le Parlement, pour aviser à ce qui étoit à faire pour la sûreté de la ville, fut tenue l'après-dînée. Monsieur et M. le Prince s'y trouvèrent, sous prétexte de remercier la ville de ce qu'elle avoit donné l'entrée à leurs troupes le jour du combat, mais, dans la vérité, pour l'engager à s'unir encore plus étroitement avec eux; au moins voilà ce que Monsieur en sut. Voici le vrai, que je n'ai su que longtemps depuis, de la bouche même de M. le Prince, qui me l'a dit trois ou quatre ans après à Bruxel-

les[1]. Je ne me ressouviens pas précisément s'il me confirma ce qui étoit fort répandu dans le public, de l'avis que M. de Bouillon lui avoit donné que la cour ne songeroit jamais sérieusement et de bonne foi à se raccommoder avec lui, jusques à ce qu'elle connût clairement qu'il fût effectivement maître de Paris. Je sais bien que je lui demandai à Bruxelles, si ce que l'on avoit dit sur cela étoit véritable; mais je ne me puis remettre ce qu'il me répondit sur ce particulier de M. de Bouillon.

Voici ce qu'il m'apprit du gros de l'affaire. Il étoit persuadé que je le desservois beaucoup auprès de Monsieur, ce qui n'étoit pas vrai, comme vous l'avez vu ci-devant; mais il l'étoit aussi que je lui nuisois beaucoup dans la ville, ce qui n'étoit pas faux, par les raisons que je vous ai aussi expliquées ci-dessus. Il avoit observé que je ne me gardois nullement, et que je me servois même avec quelque affectation du prétexte de l'incognito, auquel le cérémonial m'obligeoit, pour faire voir la sécurité et la confiance que j'avois en la bonne volonté du peuple, au milieu de ses plus grands mouvements. Il se résolut, et très-habilement, de s'en servir de sa part pour faire une des plus belles et des plus sages actions qui ait peut-être été pensée de tout le siècle. Il fit dessein d'émouvoir le peuple le jour de l'assemblée de l'Hôtel de Ville, de marcher droit à mon logis, sur les dix heures, qui étoit justement l'heure où l'on savoit qu'il y avoit le moins de monde, parce que c'étoit celle où pour l'ordinaire j'étudiois; de me prendre civilement dans son car-

1. Ce récit fait au cardinal de Retz par le prince de Condé doit être rapproché du procès-verbal de la séance de cette assemblée tel qu'il se trouve dans les *Registres de l'Hôtel de Ville*. Il a été publié par MM. Douet d'Arcq et Le Roux de Lincy, t. III, p. 51. C'est une des pages les plus curieuses de cette publication.

rosse, de me mener hors de la ville et de me faire, à la porte, une défense en forme de n'y plus rentrer. Je suis convaincu que le coup étoit sûr, et qu'en l'état où étoit Paris, les mêmes gens qui eussent mis la hallebarde à la main pour me défendre, s'ils eussent eu loisir d'y faire réflexion, en eussent approuvé l'exécution; il étoit certain que, dans les révolutions qui sont assez grandes pour tenir tous les esprits dans l'inquiétude, ceux qui priment sont toujours applaudis, pourvu que d'abord ils réussissent. Je n'étois point en défense. M. le Prince se fût rendu maître du Cloître sans coup férir; et j'eusse pu être à la porte de la ville devant qu'il y eût une alarme assez forte pour s'y opposer. Rien n'étoit mieux imaginé : Monsieur qui eût été atterré du coup, y eût donné des éloges. L'Hôtel de Ville, auquel M. le Prince en eût donné part sur l'heure même, en eût tremblé. La douceur avec laquelle M. le Prince m'auroit traité, auroit été louée et admirée. Il y auroit eu un grand déchet de réputation pour moi à m'être laissé surprendre, comme en effet j'avoue qu'il y avoit eu beaucoup et d'imprudence et de témérité à n'avoir pas prévu ce possible. La fortune tourna contre M. le Prince ce beau dessein, et elle lui donna le succès le plus funeste que la conspiration la plus noire eût pu produire[1].

1. Le libelle ayant pour titre : *La Vérité prononçant ses oracles sans flatterie* nous paraît répondre à l'accusation, alors répandue dans Paris, d'une entreprise faite par M. le Prince sur la personne du cardinal de Retz, dans le passage suivant du pamphlet publié le 26 septembre 1652:

« Le prince de Condé a l'esprit perçant, ambitieux, hardi, vigilant, actif, infatigable, à l'épreuve de la fortune et des revers. Voilà les qualités qu'on lui donne. Elles sont en elles-mêmes toutes innocentes, elles peuvent être mauvaises dans leurs objets. Ses ennemis mettent ses qualités dans l'excès; ses amis les retiennent dans la modération et dans les bornes. N'écoutons ni les uns ni les autres;

Comme la sédition avoit commencé vers la place Dauphine, par des poignées de paille que l'on forçoit tous les passants de mettre à leurs chapeaux, M. de Cumont, conseiller au Parlement et serviteur particulier de M. le Prince, qui y avoit été obligé comme les autres qui avoient passé par là, alla en grande diligence au Luxembourg pour en avertir Monsieur, et le supplier d'empêcher que M. le Prince, qui étoit dans la galerie, ne sortît dans cette émotion, laquelle apparemment, dit Cumont à Monsieur, est faite, ou par les Mazarins, ou par le cardinal de Retz, pour faire périr M. le Prince. Monsieur courut aussitôt après Monsieur son cousin, qui descendoit le petit escalier pour monter en carrosse, et pour venir chez moi et y exécuter son dessein. Il le retint par autorité et même par force; il le fit dîner avec lui et il le mena ensuite à l'Hôtel de Ville, où l'assemblée dont je vous ai parlé se devoit tenir. Ils en sortirent après qu'ils eurent remercié la compagnie, et témoigné la nécessité qu'il y avoit de songer aux moyens de se défendre contre le Mazarin. La vue d'un trompette, qui arriva, dans ce temps-là, de la part du Roi, et qui porta ordre de remettre l'assemblée à huitaine, échauffa le peuple, qui étoit dans la Grève, et qui crioit sans cesse qu'il falloit que la ville s'unît avec MM. les princes. Quelques officiers que

parlons avec indifférence et jugeons de tout cela sans passion. « Quelques passionnés en attendoient plus de violences. Ils disoient qu'il falloit se défaire du Coadjuteur, puisque le Coadjuteur étoit un obstacle au bien public. Si ce prélat ne meurt que par les mains ou par les ordres de ce prince, il sera immortel. Il ne doit périr que par l'entreprise de quelque esprit plus bas et de quelque plus lâche main. M. le Prince n'est capable que de faire des coups de prince. Si le public se ressent des intrigues du Coadjuteur, que le public se venge. C'est à tort que le public attend que le prince soit l'instrument de ses passions. Il travaillera bien pour ses intérêts, mais il ne les poussera point par un coup de lâcheté. »

M. le Prince avoit mêlés, le matin, dans la populace, n'ayant point reçu l'ordre qu'ils attendoient, ne purent employer sa fougue; elle se déchargea sur l'objet présent.

L'on tira dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville; l'on mit le feu aux portes, l'on entra dedans l'épée à la main, l'on massacra M. Legras, maître des requêtes, M. Savari, conseiller au Parlement, et M. Miron, maître des Comptes, un des plus hommes de bien et des plus accrédités dans le peuple qui fût à Paris. Vingt-cinq ou trente bourgeois y périrent aussi; et M. le maréchal de l'Hospital ne fut tiré de ce péril que par un miracle et par le secours de M. le président Barentin. Un garçon de Paris, appelé Noblet, duquel je vous ai déjà parlé à propos de ce qui m'arriva avec M. de la Rochefoucauld dans le parquet des huissiers, eut encore le bonheur de servir utilement le maréchal en cette occasion. Vous vous pouvez imaginer l'effet que le feu de l'Hôtel de Ville et le sang qui y fut répandu produisirent dans Paris. La consternation d'abord y fut grande; toutes les boutiques y furent fermées en moins d'un clin d'œil. L'on demeura quelque temps en cet état, l'on se réveilla un peu vers les cinq heures, en quelques quartiers, où l'on fit des barricades pour arrêter les séditieux, qui se dissipèrent toutefois presque d'eux-mêmes. Il est vrai que Mademoiselle y contribua. Elle alla elle-même, accompagnée de M. de Beaufort, à la Grève, où elle en trouva encore quelques restes qu'elle écarta. Ces misérables n'avoient pas rendu tant de respect au Saint-Sacrement que le curé de Saint-Jean leur présenta, pour les obliger d'éteindre le feu qu'ils avoient mis aux portes de l'Hôtel de Ville.

M. de Châlons vint chez moi, au plus fort de ce mouvement; et la crainte qu'il avoit pour ma personne

l'emporta sur celle qu'il devoit avoir pour la sienne, dans un temps où les rues n'étoient sûres pour personne sans exception. Il me trouva avec si peu de précautions qu'il m'en fit honte et je ne puis encore concevoir, à l'heure qu'il est, ce qui me pouvoit obliger à en avoir si peu, dans une occasion où j'en avois, ou du moins où j'en pouvois avoir besoin. C'est l'une de celles qui m'a persuadé, autant que chose du monde, que les hommes sont souvent estimés par les endroits par lesquels ils sont le plus blâmables. On loua ma fermeté; l'on devoit blâmer mon imprudence[1]; celle-ci étoit

1. La *Muse historique* de Loret raconte l'anecdote suivante qui serait arrivée au cardinal de Retz (p. 85, édition de M. Ravenel).

Un orfévre, à qui débiteur
Étoit le sieur Coadjuteur
Pour vaisselle d'argent ouvrée,
Qu'il avoit faite et puis livrée,
Lui vint demander le payement
De dix mille francs seulement,
A quoi pouvoit monter la somme
Que prétendoit de lui cet homme.
Il fit venir son trésorier
Afin de le salarier,
Qui dit n'avoir dans son armoire
De quoi vider si gros mémoire;
Mais que dans la moitié d'un an,
C'est-à-dire vers la Saint-Jean,
Il espéroit le satisfaire.
L'orfévre ne se pouvant taire,
Dit qu'il avoit besoin d'argent
Et qu'il envoyeroit un sergent;
Puis lui, prenant une autre quinte,
Il dit audit sieur de Corinthe :
Vous allez au Palais-Royal
Pour visiter le Cardinal
Et vous raccommoder ensemble;
Cela n'est pas bien, ce me semble.
Il alloit dire le pourquoi,
Mais le Coadjuteur dit : Moi,
M'accommoder avec cet homme!
Ah! je consens que l'on m'assomme
Si je suis jamais si badin
Que d'être ami de Mazarin.
L'orfévre, ravi de la joie
Qu'en son cœur ce discours envoie,

effective, l'autre n'étoit qu'imaginaire; et la vérité est que je n'avois fait aucune réflexion sur le péril. Je n'y fus plus insensible quand l'on me l'eut fait faire. M. de Caumartin envoya sur-le-champ quérir chez lui mille pistoles, car je n'en avois pas vingt chez moi, avec lesquelles je fis quelques soldats. Je les joignis à des officiers réformés écossois, que j'avois toujours conservés des restes du comte de Montross. Le marquis de Sablières, mestre-de-camp du régiment de Valois, m'en donna cent des meilleurs hommes, commandés par deux capitaines du même régiment, qui étoient mes domestiques. Quérieux m'amena trente gendarmes de la compagnie du cardinal Antoine, qu'il commandoit. Bussy-Lameth m'envoya quatre hommes choisis dans la garnison de Mézières. Je garnis tout mon logis et toutes les tours de Notre-Dame de grenades; je pris mes mesures, en cas d'attaque, avec les bourgeois des ponts Notre-Dame et de Saint-Michel, qui m'étoient fort affectionnés. Enfin je me mis en état de disputer le terrain et de n'être plus exposé à l'insulte.

Ce parti paroissoit plus sage que celui de l'aveugle sécurité dans laquelle j'étois auparavant. Il ne l'étoit pas davanatge, au moins par comparaison à celui que j'eusse choisi, si j'eusse su connoître mes véritables

Lui dit : « Je ne suis qu'un serpent,
C'est-à-dire un homme rampant;
Mais, ô prélat plein de mérites!
Si vous faites ce que vous dites,
Je vous jure et vous dis aussi
Que de plus de quinze ans d'ici
Mon argent je ne vous demande.
A Dieu donc je me recommande,
Vous voyez votre serviteur. »
« Adieu, » dit le Coadjuteur,
Qui ne put s'empêcher de rire,
Ni moi de rimer et d'écrire
Ce ridicule et drôle tour,
Quoique peu plaisant pour la cour.

intérêts et prendre l'occasion que la fortune me présentoit. Il n'y avoit rien de plus naturel à ma profession et à l'état où j'étois que de quitter Paris, après une émotion qui jeta la haine publique sur le parti qui, dans ce temps-là, paroissoit m'être le plus contraire. Je n'eusse point perdu ceux des Frondeurs qui étoient de mes amis, parce qu'ils eussent considéré ma retraite comme une résolution de nécessité. Je me fusse établi insensiblement et presque sans qu'ils eussent pu s'en défendre eux-mêmes dans l'esprit des pacifiques, parce qu'ils m'eussent regardé comme exilé pour une cause qui leur étoit commune. Monsieur n'eût pas pu se plaindre de ce que j'abandonnois un lieu où il paroissoit assez qu'il n'étoit plus le maître. M. le cardinal Mazarin même eût été obligé, en ce cas, et par la bienséance et par l'intérêt, de me ménager; et il ne se pouvoit même que, naturellement, l'aigreur que la cour avoit contre moi ne diminuât de beaucoup par une conduite qui eût beaucoup contribué à noircir celle de ses ennemis. Les circonstances dont j'eusse pu accompagner ma retraite, eussent empêché facilement que je n'eusse participé à la haine publique que l'on avoit contre le Mazarin, parce que je n'avois qu'à me retirer au pays de Rais, sans aller à la cour, ce qui eût même purgé le soupçon de Mazarinisme pour le passé[1]. Ainsi je fusse sorti de l'embarras journalier

1. Dans le libelle ayant pour titre : *Le vraisemblable sur la conduite de Monseigneur le cardinal de Retz*, et rédigé par le Coadjuteur lui-même le 4 juillet 1652, Retz se défendait encore de l'accusation de Mazarinisme si souvent lancée contre lui : « J'ai voulu juger du vrai par le vraisemblable.

« Sur ce fondement, j'ai fait des réflexions sur la plus grande partie de tout ce qui s'est fait depuis nos derniers troubles. J'espère les donner au public dans quelque temps. Celles que vous lisez présentement sur la conduite de M. le cardinal de Retz ne servent que d'essai pour un plus grand ouvrage; je les ai choisies de préfé-

où j'étois, et de celui que je prévoyois pour l'avenir, et que je prévoyois sans en pouvoir jamais prévoir l'issue. Ainsi j'eusse attendu, en patience, ce qu'il eût plu à la Providence d'ordonner de la destinée des deux partis, sans courir aucun des risques auxquels j'étois exposé à tous les moments des deux côtés. Ainsi je me fusse approprié l'amour public, que l'horreur que l'on a d'une action violente concilie toujours infailliblement à celui qu'elle fait souffrir. Ainsi je me fusse trouvé, à la fin des troubles, cardinal et archevêque de Paris, chassé de son siége par le parti qui étoit publiquement joint avec l'Espagne; purgé de la faction par ma retraite hors de Paris; purgé du Mazarinisme par ma retraite hors de la cour; et le pis du pis qui me pouvoit arriver, après tous ces avantages, étoit d'être sacrifié par les deux partis, s'ils se fussent réunis contre moi, à l'emploi de Rome, qu'ils eussent été ravis de me faire accepter, avec toutes les conditions que j'eusse voulu, et qui à un cardinal archevêque de Paris ne pût jamais être à charge, parce qu'il y a mille occasions dans lesquelles il a toujours lieu d'en revenir. J'eus toutes ces vues et plus grandes et plus étendues qu'elles ne sont sur ce papier. Je ne doutai pas un instant que ce ne fussent les justes et les bonnes; je ne balançai pas un moment à ne les pas suivre. L'intérêt de mes amis, qui s'imaginoient que je trouverois à la fin, dans

rence pour cet effet, parce que les bruits que l'on a répandus contre lui m'ont paru plus particulièrement que tous les autres opposés au vraisemblable.

« Les libelles qui ont été composés depuis quelque temps sur son sujet, nous veulent faire croire qu'il a soutenu les intérêts du Mazarin. Y a-t-il l'apparence qu'il souhaite la conservation et qu'il procure l'agrandissement d'un ministre qu'il a attaqué dans sa plus grande puissance, qu'il a cruellement offensé dans une infinité de rencontres différentes et dont la grandeur est incompatible avec la sienne, par la jalousie naturelle qui est entre eux par leurs dignités. »

le chapitre des accidents, lieu de les servir et de les élever, me représenta d'abord qu'ils se plaindroient de moi, si je prenois un parti qui me tiroit d'affaire et qui les y laissoit. Je ne me suis jamais repenti d'avoir préféré leur considération à la mienne propre; elle fut appuyée par mon orgueil, qui eût eu peine à souffrir que l'on eût cru que j'eusse quitté le pavé à M. le Prince. Je me reproche et je me confesse de ce mouvement, qui eut toutefois, en ce temps-là, un grand pouvoir sur moi. Il fut imprudent, il fut foible; car je maintiens qu'il y a autant de foiblesse que d'imprudence à sacrifier ses grands et solides intérêts à des pointilles de gloire, qui est toujours fausse, quand elle nous empêche de faire ce qui est plus grand que ce qu'il nous propose. Il faut reconnoître de bonne foi qu'il n'y a que l'expérience qui puisse apprendre aux hommes à ne pas préférer ce qui les pique dans le présent, à ce qui les doit toucher bien plus essentiellement dans l'avenir. J'ai fait cette remarque une infinité de fois. Je reviens à ce qui regarde le Parlement.

Je vous expliquerai, en peu de paroles, tout ce qui se passa depuis le 4 juillet jusqu'au 13. La face en fut très-mélancolique : tous les présidents au mortier s'étant retirés et beaucoup de conseillers même s'étant aussi absentés, par la frayeur des séditions, que le feu et le massacre de l'Hôtel de Ville n'avoient pas diminuées; cette solitude obligea ceux qui restoient à donner un arrêt qui portoit défenses de désemparer; en quoi ils furent mal obéis. Il se trouvoit, par la même raison, fort peu de monde aux assemblées de l'Hôtel de Ville [1]. Le prévôt des marchands, qui ne s'étoit sauvé

1. Ce que dit le cardinal de Retz des séances de l'assemblée de l'Hôtel de Ville est d'une grande exactitude. D'après les registres mêmes, il est facile de constater que l'on ne s'occupa que de la police

de la mort que par un miracle, le jour de l'incendie, n'y assistoit plus. M. le maréchal de l'Hospital demeuroit clos et couvert dans sa maison. Monsieur fit établir, en sa place, par une assemblée peu nombreuse, M. de Beaufort pour gouverneur et M. Broussel pour prévôt des marchands [1]. Le Parlement ordonna à ses députés, qui étoient à Saint-Denis, de presser leur réponse; et en cas qu'ils ne la pussent obtenir, de revenir dans trois jours reprendre leurs places.

Le 13 [juillet], les députés écrivirent à la compagnie, et ils lui envoyèrent la réponse du Roi par écrit. En voici la substance : Que bien que Sa Majesté eût tout sujet de croire que l'instance que l'on faisoit pour l'éloignement de M. le cardinal Mazarin ne fût qu'un prétexte, elle vouloit bien lui permettre de se retirer de la cour, après que les choses nécessaires pour établir le calme dans le royaume auroient été réglées, et avec les députés du Parlement, qui étoient déjà présents à la cour, et avec ceux qu'il plairoit à MM. les princes d'y envoyer. MM. les princes, qui avoient connu que le Cardinal ne proposoit jamais de conférences que pour les décrier dans les esprits des peuples, se récrièrent à cette proposition; et Monsieur dit, avec colère, qu'elle n'étoit qu'un piége qu'on leur tendoit, et que lui, ni Monsieur son cousin, n'avoient aucun besoin d'envoyer des députés en leur nom, puisqu'ils avoient

générale, de la garde des portes, de la visite des moulins, du payement des rentes et des remontrances touchant l'établissement de moulins à bras (t. III, p. 76 à 97, des *Registres de l'Hôtel de Ville*.) Collect. de la Société de l'Histoire de France. —Les séances suivantes ne furent pas plus intéressantes. Le 19 juillet furent exécutés deux des auteurs des massacres du 4 juillet.

1. La nomination de Broussel fut cassée par arrêt du Conseil du 18 juillet 1652, et dans l'exposé des motifs de l'arrêt se trouve un récit très-détaillé des émeutes qui avaient ensanglanté Paris les jours précédents.

toute confiance à ceux du Parlement. L'arrêt qui suivit fut conforme au discours de Monsieur, et ordonna aux députés de continuer leurs instances pour l'éloignement du Cardinal. MM. les princes écrivirent aussi au président de Nesmond, pour l'assurer qu'ils continueroient dans la résolution de poser les armes aussitôt que le Cardinal seroit effectivement éloigné.

Le 17, les députés mandèrent au Parlement que le Roi étoit parti de Saint-Denis pour aller à Pontoise; qu'il leur avoit commandé de le suivre; que sur la difficulté qu'ils en avoient faite, il leur avoit ordonné de demeurer à Saint-Denis.

Le 18 [juillet], ils écrivirent qu'ils avoient reçu un nouvel ordre de Sa Majesté de se rendre incessamment à Pontoise. La compagnie s'émut beaucoup, et donna arrêt par lequel il fut dit que les députés retourneroient à Paris incessamment. Monsieur, M. le Prince et M. de Beaufort sortirent eux-mêmes, avec huit cents hommes de pied et douze cents chevaux, pour les ramener, et pour faire voir au peuple qu'on le tiroit d'un fort grand péril.

La cour ne s'endormoit pas de son côté; elle lâchoit à tous moments des arrêts du Conseil qui cassoient ceux du Parlement. Elle déclara nul tout ce qui s'étoit fait, tout ce qui se faisoit et tout ce qui se feroit dans les assemblées de l'Hôtel de Ville; et elle ordonna même que les deniers destinés au payement de ses rentes, ne seroient portés dorénavant qu'aux lieux où Sa Majesté feroit sa résidence.

Le 19, M. le président de Nesmond fit la relation de ce qu'il avoit fait à la cour avec les autres députés. Cette relation, qui étoit toute remplie de dits et de contredits, ne contenoit rien en substance de plus que ce que vous en avez vu dans les précédentes, à la réserve

d'un article d'une lettre écrite par M. Servien aux députés, qui portoit qu'en cas que Monsieur et M. le Prince continuassent à faire difficulté d'envoyer des députés en leur nom, Sa Majesté consentoit qu'ils chargeassent ceux du Parlement de leurs intentions. Cette même lettre assuroit que le Roi éloigneroit M. le Cardinal de ses conseils aussitôt que l'on seroit convenu des articles qui pourroient être contestés dans la conférence, et qu'il n'attendroit pas même pour le faire qu'ils fussent exécutés. L'on opina ensuite; mais l'on ne put finir la délibération que

Le 20. Il passa à déclarer que le Roi étant détenu prisonnier par le cardinal Mazarin, M. le duc d'Orléans seroit prié de prendre la qualité de lieutenant général de Sa Majesté, et M. le Prince, convié à prendre sous lui le commandement des armées, tant et si longtemps que le cardinal Mazarin ne seroit pas hors du royaume; que copie de l'arrêt seroit envoyée à tous les parlements de France, qui seroient priés d'en donner un pareil. Ils ne déférèrent point à sa prière; car, à la réserve de celui de Bordeaux, il n'y en eut aucun qui en délibérât seulement; et bien au contraire, celui de Bretagne avoit mis surséance à ceux qu'il avoit donnés auparavant, jusques à ce que les troupes espagnoles, qui étoient entrées en France, fussent tout à fait hors du royaume. Monsieur ne fut pas mieux obéi sur ce qu'il écrivit de sa nouvelle dignité à tous les gouverneurs des provinces, et il m'avoua de bonne foi, quelque temps après, que pas un seul, à l'exception de M. de Sourdis, ne lui avoit fait réponse. La cour les avoit avertis de leur devoir par un arrêt solennel, que le Conseil donna en cassation de celui du Parlement, qui établissoit la lieutenance générale. Son autorité n'étoit pas même établie, au moins en la manière

qu'elle le devoit être dans Paris; car deux misérables étant condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu dans l'Hôtel de Ville, les compagnies de bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution refusèrent d'obéir.

Le 24 [juillet], l'on ordonna qu'on feroit une assemblée générale à l'Hôtel de Ville, pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des troupes, et que l'on vendroit les statues qui étoient dans le palais Mazarin pour faire le fonds de la tête à prix.

Le 26, Monsieur dit, dans les chambres assemblées, que sa nouvelle qualité de lieutenant général l'obligeant à former un conseil, il prioit la compagnie de nommer deux de son corps qui y entrassent, et de lui dire aussi si elle n'approuvoit pas qu'il priât M. le Chancelier d'y assister. Il passa à cet avis, et M. Bignon même, avocat général et le Caton de son temps, n'y fut pas contraire; car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force et d'une éloquence admirables, que le Parlement n'avoit pas donné à Monsieur la qualité de lieutenant général, mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituoit naturellement le premier magistrat du royaume. Il allégua sur cela Henri le Grand, qui, étant premier prince du sang, s'étoit appelé ainsi dans un discours qu'il avoit fait dans le temps des troubles.

Le 27 [juillet], le conseil fut établi par M. le duc d'Orléans, et il fut composé de Monsieur, de M. le Prince, de MM. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac, de la Rochefoucauld et de Rohan; les présidents de Nesmond et de Longueil, Aubry et Larcher, présidents des Comptes; Dorieux et le Noir, de la Cour des Aides.

Le 29, il fut résolu, dans l'assemblée de l'Hôtel de Ville, de lever huit cent mille livres pour fortifier les troupes de Son Altesse Royale, et d'écrire à toutes les grandes villes du royaume pour les exhorter à s'unir avec la capitale[1]. Le Roi ne manqua pas de casser, par des arrêts du Conseil, tous ceux du Parlement et toutes ces délibérations de l'Hôtel de Ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous guère importuner de mes réflexions sur tout ce qui se passa dans les temps que je viens de parcourir plutôt que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matière; il n'y en peut guère avoir qui en soit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événements en sont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action et que je ne la voyois même que d'une loge, qui n'étoit qu'au coin du théâtre, je craindrois, si j'entrois trop avant dans le détail, de mêler dans mes vues mes conjectures; et j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables sont souvent fausses, que je les crois toujours indignes de l'histoire, et de l'histoire particulièrement qui n'est faite que pour une personne à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux, sur cette matière, qui sont de cette nature.

L'une est que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différents ressorts des machines que vous venez de voir sur le théâtre, parce que j'en étois dehors, je puis vous assurer que l'unique qui faisoit agir si pitoyablement Monsieur, étoit la persuasion où il étoit que tout étant à l'aventure, le parti le plus sage

1. Le procès-verbal de cette séance de l'assemblée générale à l'Hôtel de Ville, le 29 juillet, a été publié par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, t. III des *Registres de l'Hôtel de Ville*, p. 124.

qu'elle le devoit être dans Paris; car deux misérables étant condamnés à être pendus le 23, pour avoir mis le feu dans l'Hôtel de Ville, les compagnies de bourgeois qui furent commandées pour tenir la main à l'exécution refusèrent d'obéir.

Le 24 [juillet], l'on ordonna qu'on feroit une assemblée générale à l'Hôtel de Ville, pour aviser aux moyens de trouver de l'argent pour la subsistance des troupes, et que l'on vendroit les statues qui étoient dans le palais Mazarin pour faire le fonds de la tête à prix.

Le 26, Monsieur dit, dans les chambres assemblées, que sa nouvelle qualité de lieutenant général l'obligeant à former un conseil, il prioit la compagnie de nommer deux de son corps qui y entrassent, et de lui dire aussi si elle n'approuvoit pas qu'il priât M. le Chancelier d'y assister. Il passa à cet avis, et M. Bignon même, avocat général et le Caton de son temps, n'y fut pas contraire; car il dit dans ses conclusions, qui furent d'une force et d'une éloquence admirables, que le Parlement n'avoit pas donné à Monsieur la qualité de lieutenant général, mais qu'il la pouvoit prendre dans la conjoncture, comme l'ayant de droit par sa naissance, qui le constituoit naturellement le premier magistrat du royaume. Il allégua sur cela Henri le Grand, qui, étant premier prince du sang, s'étoit appelé ainsi dans un discours qu'il avoit fait dans le temps des troubles.

Le 27 [juillet], le conseil fut établi par M. le duc d'Orléans, et il fut composé de Monsieur, de M. le Prince, de MM. de Beaufort, de Nemours, de Sully, de Brissac, de la Rochefoucauld et de Rohan; les présidents de Nesmond et de Longueil, Aubry et Larcher, présidents des Comptes; Dorieux et le Noir, de la Cour des Aides.

Le 29, il fut résolu, dans l'assemblée de l'Hôtel de Ville, de lever huit cent mille livres pour fortifier les troupes de Son Altesse Royale, et d'écrire à toutes les grandes villes du royaume pour les exhorter à s'unir avec la capitale[1]. Le Roi ne manqua pas de casser, par des arrêts du Conseil, tous ceux du Parlement et toutes ces délibérations de l'Hôtel de Ville.

Je crois que je me suis acquitté exactement de la parole que je vous ai donnée, de ne vous guère importuner de mes réflexions sur tout ce qui se passa dans les temps que je viens de parcourir plutôt que de décrire. Ce n'est pas, comme vous le jugez aisément, faute de matière; il n'y en peut guère avoir qui en soit plus digne, ni qui en dût être plus féconde. Les événements en sont bizarres, rares, extraordinaires; mais comme je n'étois pas proprement dans l'action et que je ne la voyois même que d'une loge, qui n'étoit qu'au coin du théâtre, je craindrois, si j'entrois trop avant dans le détail, de mêler dans mes vues mes conjectures; et j'ai tant de fois éprouvé que les plus raisonnables sont souvent fausses, que je les crois toujours indignes de l'histoire, et de l'histoire particulièrement qui n'est faite que pour une personne à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. En voici deux, sur cette matière, qui sont de cette nature.

L'une est que bien que je ne puisse vous démêler en particulier les différents ressorts des machines que vous venez de voir sur le théâtre, parce que j'en étois dehors, je puis vous assurer que l'unique qui faisoit agir si pitoyablement Monsieur, étoit la persuasion où il étoit que tout étant à l'aventure, le parti le plus sage

1. Le procès-verbal de cette séance de l'assemblée générale à l'Hôtel de Ville, le 29 juillet, a été publié par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, t. III des *Registres de l'Hôtel de Ville*, p. 124.

étoit celui de suivre toujours le flot, c'étoit son expression; et que ce qui obligeoit M. le Prince à se conduire comme il se conduisoit, étoit l'aversion qu'il avoit à la guerre civile, qui fomentoit et réveilloit même à tous moments, dans le plus intérieur de son cœur, l'espérance de la terminer promptement par une négociation. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'elles n'eurent jamais d'intermission. Je vous ai expliqué le détail de ces différents mouvements, dans ce que je vous ai expliqué ci-dessus; mais je crois qu'il n'est pas utile de vous les marquer encore en général dans le cours d'une narration, laquelle vous présente à tous les instants des incidents dont vous me demandez sans doute les raisons que j'omets, parce que je n'en sais pas le particulier.

Je vous ai déjà dit que j'avois rebuté Monsieur par mes monosyllabes. Je m'y étois fixé à dessein, et je ne les quittai que lorsqu'il s'agit de la lieutenance générale. Je la combattis de toute ma force, parce qu'il me força de lui en dire mon sentiment. Je la lui traitai d'odieuse, de pernicieuse et d'inutile; et je m'en expliquai et si hautement et si clairement, que je lui dis que je serois au désespoir que tout le monde ne sût pas sur cela mes sentiments, et que l'on crût que ceux qui avoient mon caractère particulier dans le Parlement fussent capables d'y donner leurs voix. Je lui tins ma parole. M. de Caumartin s'y signala même par l'avis contraire. Je croyois devoir cette conduite au Roi, à l'État et à Monsieur même. J'étois convaincu, comme je le suis encore, que les mêmes lois qui nous permettent quelquefois de nous dispenser de l'obéissance exacte, nous défendent toujours de ne pas respecter le titre du sanctuaire, qui, en ce qui regarde l'autorité royale, est le plus essentiel. J'étois de plus en état, à vous dire

le vrai, de soutenir ma maxime et mes démarches : car la contenance que j'avois tenue dans la révolution de l'Hôtel de Ville avoit saisi l'imagination des gens, et leur avoit fait croire que j'avois beaucoup plus de force que je n'en avois en effet. Ce qui la fait croire l'augmente ; j'en avois fait l'expérience et je m'en étois servi avec fruit, aussi bien que des autres moyens que je trouvai encore en abondance dans les dispositions de Paris, qui s'aigrissoit tous les jours contre le parti des princes, et par les taxes desquelles l'on se voyoit menacé; et par le massacre de l'Hôtel de Ville, qui avoit jeté l'horreur dans tous les esprits; et par le pillage des environs, où l'armée, qui depuis le combat de Saint-Antoine étoit campée dans le faubourg Saint-Victor, faisoit des ravages incroyables. Je profitois de tous ces désordres. Je les relevois d'une manière qui me rendoit agréable à tous ceux qui les blâmoient : je ramenois insensiblement et doucement à moi tous ceux des pacifiques qui n'étoient pas attachés, par profession particulière, au Mazarin. Je réussis dans ce manége au point que je me trouvai, à Paris, en état de disputer le pavé à tout le monde; et qu'après m'être tenu sur la défensive trois semaines, dans mon logis, avec les précautions que je vous ai marquées ci-dessus, j'en sortis même avec pompe, nonobstant le cérémonial romain. J'allois tous les jours au Luxembourg; je passois au milieu des gens de guerre que M. le Prince avoit dans le faubourg, et je crus que j'étois assez assuré du peuple, pour croire que j'en pouvois user ainsi avec sûreté. Je ne m'y trompai pas, au moins par l'événement. Je reviens au Parlement.

Le 6 d'août, Buchefert, substitut du procureur général, apporta aux chambres assemblées deux lettres du Roi, l'une adressée à la compagnie, l'autre au prési-

dent de Nesmond, avec une déclaration du Roi, qui portoit la translation du Parlement à Pontoise. La cour avoit pris cette résolution, après avoir connu que son séjour à Saint-Denis n'avoit pas empêché que le Parlement et l'Hôtel de Ville n'eussent fait les pas que vous avez vus ci-devant. L'on s'émut fort dans l'assemblée des chambres à cette nouvelle. On opina, et il fut dit que les lettres et la déclaration seroient mises au greffe, pour y être fait droit après que le cardinal Mazarin seroit hors de France. Le parlement de Pontoise, composé de quatorze officiers, à la tête desquels étoient MM. les présidents Molé[1], de Novion et le Coigneux, qui s'étoient un peu auparavant retirés de Paris en habit déguisé, fit des remontrances au Roi, tendantes à l'éloignement du cardinal Mazarin. Le Roi lui accorda ce qu'il lui demandoit, à l'instance même de ce bon et désintéressé ministre[2], qui sortit effectivement de la cour et se retira

1. *La vérité prononçant ses oracles sans flatteries*, libelle publié en septembre 1652, trace du premier président Molé le portrait suivant : « Le Premier Président affecte une façon stoïque. Il fait l'apathique et le hardi. Lorsqu'il a plus de sujet à craindre, c'est alors qu'il se roidit le plus pour ne trembler pas. Ses regards sont étudiés ; ses mouvements sont tous composés; sa barbe même ne se remue jamais qu'avec compas. Il parle fort peu, mais il est emphatique. Il ne rit que fort rarement ; sa démarche est majestueuse ; son maintien grave ; son visage fort vénérable. La piété donne la couleur à tout cet extérieur. Voilà une belle apparence. Si les effets ne la démentent point, c'est un grand homme. S'ils sont contraires, c'est un grand fourbe.

« D'où vient donc cette hardiesse, cette gravité, cet ajustement extérieur composé à la politique, qui semblent des vertus de l'État? De sa barbe, de sa robe longue, d'une présomption particulière, d'un extérieur de piété et de la coutume qu'il a de prononcer son jugement sans appel. »

2. Lorsque le Roi consentit pour la seconde fois à l'éloignement du cardinal Mazarin, il adressa au Parlement un manifeste dans lequel nous remarquons le passage suivant, tout à l'éloge de Son Éminence : « Sa Majesté ne doute point que chacun ne voye clairement, aujourd'hui, l'artifice dont les auteurs des mouvements présents se sont

à Bouillon. Cette comédie, très-indigne de la majesté royale, fut accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre encore plus ridicule. Les deux Parlements se foudroyèrent par des arrêts sanglants qu'ils donnoient les uns contre les autres.

Le 13 d'août, celui de Paris ordonna que ceux qui assisteroient à l'assemblée de Pontoise seroient rayés du tableau et du registre.

Le 17 du même mois, celui de Pontoise vérifia la déclaration du Roi, qui portoit injonction au parlement de Paris de se rendre à Pontoise dans trois jours, à peine de suppression de leurs charges.

Le 22, Monsieur et M. le Prince firent déclaration au Parlement, à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides, que, vu l'éloignement du cardinal Mazarin, ils étoient prêts à poser les armes, pourvu qu'il plût à Sa Majesté de donner une amnistie, d'éloigner ses troupes des environs de Paris, de retirer celles qui

servis pour troubler son État, et qu'ayant formé de longue main, de concert avec les Espagnols, le dessein de prendre les armes sans aucun sujet, ils ont voulu que le décri du ministère et les plaintes qu'ils ont faites contre le principal ministre en pussent fournir un prétexte.

« Il y a peu de gens dans le royaume qui ne sachent les emplois importants par lesquels ledit sieur Cardinal est parvenu à celui qu'il possède, lequel il a commencé d'exercer dès le temps même du feu Roi de glorieuse mémoire : il y en a peu qui ne se souviennent des succès glorieux qui ont accompagné toutes les entreprises de France pendant son administration, jusqu'au temps que les malheurs et divisions que l'on y a excités l'ont fait agir contre elle-même, en faveur de ses plus grands ennemis et ont empêché, par ce moyen, la continuation de ses progrès, ou la conclusion d'une paix avantageuse.

« Le désintéressement que ledit sieur Cardinal a fait paroître, sa fidélité et son zèle pour la gloire de cette couronne ont fait réussir si heureusement tout ce qu'il a entrepris pour sa grandeur, qu'elle n'a pas été moins redoutée que respectée de ses voisins, tandis que pour la servir il n'a eu d'autres obstacles à surmonter que ceux des ennemis étrangers. »

étoient en Guienne, de donner une route et sûreté pour la retraite de celles d'Espagne, permettre à MM. les princes d'envoyer vers Sa Majesté, pour conférer de ce qui pouvoit rester à ajuster. Le Parlement donna arrêt ensuite, par lequel il fut ordonné que Sa Majesté seroit remerciée de l'éloignement du Cardinal, et très-humblement suppliée de revenir en sa bonne ville de Paris.

Le 26 [août], le Roi fit vérifier au parlement de Pontoise l'amnistie, qu'il donna à tous ceux qui avoient pris les armes contre lui; mais avec des restrictions qui faisoient que peu de gens y pouvoient trouver leur sûreté.

Le 29 et le 31 d'août, et le 2 de septembre, l'on ne parla presque à Paris, dans les Chambres assemblées, que du refus que la cour avoit fait à Monsieur et à M. le Prince des passe-ports qu'ils lui avoient demandés pour MM. le maréchal d'Estampes, comte de Fiesque et Goulas, et de la réponse que le Roi avoit faite à une lettre de Monsieur. Cette réponse étoit en substance : qu'il s'étonnoit que M. le duc d'Orléans n'eût pas fait de réflexion, qu'après l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, il n'avoit autre chose à faire, suivant sa parole et sa déclaration, qu'à poser les armes, renoncer à toutes associations et traités, et faire retirer les étrangers; après quoi ceux qui viendroient de sa part seroient très-bien reçus.

Le 2 de septembre, l'on opina sur cette réponse du Roi, mais on n'eut pas le temps d'achever la délibération; il fut seulement arrêté que défense seroit faite au lieutenant criminel et particulier de faire publier aucune déclaration du Roi, sans ordre du Parlement; ce qui fut ordonné sur l'avis que l'on eut que ses officiers avoient reçu commandement du Roi de faire publier et afficher dans la ville celle d'amnistie, qui avoit été vérifiée à Pontoise.

Le 3, l'on acheva la délibération sur la réponse du Roi à Monsieur; il fut arrêté que les députés de la compagnie iroient trouver le Roi pour le remercier de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin et pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris; que M. le duc d'Orléans et M. le Prince seroient priés d'écrire au Roi et de l'assurer qu'ils mettroient bas les armes aussitôt qu'il auroit plu à Sa Majesté d'envoyer les passe-ports nécessaires pour la retraite des étrangers, et une amnistie en bonne forme et qui fut vérifiée dans tous les parlements du royaume : que Sa Majesté seroit aussi suppliée de recevoir les députés de MM. les princes; que la Chambre des Comptes et la Cour des Aides de Paris seroient conviées de faire la même députation; qu'assemblée générale seroit faite dans l'Hôtel de Ville, et que l'on écriroit à M. le président de Mesmes, qui s'étoit aussi retiré à Pontoise, afin qu'il sollicitât les passe-ports.

CHAPITRE XXXIX

LES MAUX CAUSÉS A LA FRANCE PAR MAZARIN.

SEPTEMBRE. — Le ministre et le Parlement. — M. de Fontenay. — Léthargie des meilleurs citoyens. — Affaires extérieures. — Perte des vaisseaux du Roi de Gravelines, et d'autres places. — La Catalogne. — L'Italie. — Cromwell et le duc de Lorraine. — La maison d'Autriche. — Les étendards d'Espagne sur le Pont-Neuf à Paris. — M. de Séve-Chastignonville. — *Sauvez l'État, sauvez la ville.* — *J'attends vos ordres.* — M. de Lamoignon. — Le père Carrouges. — Le Roi à Compiègne. — Mort du duc de Bouillon. — Les maux causés à la France par le ministériat de Mazarin. — Rappel du Chancelier. — *Il vous appartient bien de me donner des avis!* — Le duc de Nemours tué en duel. — Mort de M. de Valois. — Confusion dans Paris. — Paluau, maréchal de France. — Prise de Montrond. — Mauvais état des affaires de M. le Prince en Guienne. — Conversation avec M. de Fontenay aux Chartreux. — Députation du Clergé au Roi imaginée par Retz. — Discours à Monsieur sur l'état des affaires. — *Si cela est, nous avons la guerre civile pour l'éternité!* — *Que ferons-nous de M. le Prince?* — Les préalables de la députation des communautés religieuses et du clergé de Paris vers le Roi. — La cour doit l'ignorer. — Opposition des ministres. — Les ordres de Mazarin. — La députation part pour Compiègne. — Discours du cardinal de Retz. — Réponse du Roi. — Audience particulière de la Reine accordée à Retz. — Offres de services faites au nom de Monsieur. — Ondédeï. — Particularités relatives à l'audience de la Reine. — *Les conversations particulières feroient philosopher le monde.* — Conférence chez Madame la Palatine. — Monsieur abandonnera M. le Prince à de certaines conditions. — La Reine entièrement soumise aux sous-ministres. — L'abbé Fouquet et les dépenses faites par le Coadjuteur pour cette députation à Compiègne. — *Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule.* — Retour de Retz à Paris. — Acclamations sur son passage. — Mécontentement de Monsieur. — Il se plaint de la Reine. — État des partis. — Résumé de la situation politique par le cardinal de Retz. — Chavigny. — La lettre de l'abbé Fouquet à le Tellier. — Mécontentement de M. le Prince. — M. de Guise delivré de sa prison en Espagne revient en France. — Affaire de Brisach. — Charlevoy et Madame de Guébriant.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire une pause en cet endroit, et de considérer avec attention cette illusion scandaleuse et continuelle avec laquelle un

ministre se joue effrontément du nom et de la parole sacrée d'un grand Roi, et avec laquelle, d'autre part, le plus auguste Parlement du royaume, la Cour des Pairs, se joue, pour ainsi parler, d'elle-même, par des contradictions perpétuelles et plus convenables à la légèreté d'un collége qu'à la majesté d'un sénat. Je vous ai déjà dit quelquefois que les hommes ne se sentent pas dans ces sortes de fièvres d'État, qui tiennent de la frénésie. Je connoissois, en ce temps-là, des gens de bien qui étoient persuadés jusques au martyr, s'il eût été nécessaire, de la justice de la cause de MM. les princes. J'en connoissois d'autres, et d'une vertu désintéressée et consommée, qui fussent morts avec joie pour la défense de celle de la cour. L'ambition des grands se sert de ces dispositions comme il convient à leurs intérêts. Ils aident à aveugler le reste des hommes, et ils s'aveuglent eux-mêmes après, plus dangereusement que le reste des hommes.

Le bonhomme M. de Fontenay [1], qui avoit été deux fois ambassadeur à Rome, qui avoit de l'expérience, du bon sens, et l'intention sincère et droite pour l'État, déploroit tous les jours avec moi la léthargie dans laquelle les divisions domestiques font tomber même les meilleurs citoyens.

A l'égard du dehors de l'État, l'Archiduc reprit, cette année-là, Gravelines et Dunkerque; Cromwell prit, sans déclaration de guerre et avec une insolence injurieuse à la couronne, sous je ne sais quel prétexte de représailles, une grande partie des vaisseaux du Roi. Nous perdîmes Barcelone et la Catalogne, et la

1. Il a laissé des *Mémoires* qui ont été imprimés dans la collection Michaud et Poujoulat.

clef de l'Italie avec Casal[1]. Nous vîmes Brisach révolté, sur le point de retomber entre les mains de la maison d'Autriche; nous vîmes les drapeaux et les étendards d'Espagne voltigeant sur le Pont-Neuf; les écharpes jaunes de Lorraine parurent dans Paris, avec la même liberté que les isabelles et que les bleues. L'on s'accoutumoit à ces spectacles et à ces funestes nouvelles de tant de pertes. Cette habitude, qui peut avoir de terribles conséquences, me fit peur, et certainement beaucoup plus pour l'État que pour ma personne. M. de Fontenay, qui en étoit pénétré et qui le fut même de ce qu'il m'en vit touché, m'exhorta à sortir moi-même de la léthargie : « où vous êtes, me « dit-il, à votre mode. Car enfin si vous vous consi- « dérez tout seul, vous avez pris le bon parti; mais si « vous faites réflexion sur l'état où est la capitale du « royaume, à laquelle vous êtes attaché par tant de « titres, croyez-vous n'être pas obligé à vous donner « plus de mouvement que vous ne vous en donnez? « Vous n'avez aucun intérêt, vos intentions sont « bonnes; faut-il que par votre inaction vous fassiez « autant de mal à l'État, que les autres en font par « leurs mouvements les plus irréguliers? »

M. de Sève-Chastignonville, que vous avez vu depuis

1. Les mêmes nouvelles extérieures sont données par la *Muse historique*, p. 288, ainsi qu'il suit :

D'autant que Dunkerque est rendu,
Barcelone quasi perdu,
Et Cazal en danger extrême,
Princesse, je sens en moi-même
Tant de chagrin et tant d'ennui,
Que je ne crois pas aujourd'hui
Que notre Muse, qui soupire,
Rien de plaisant vous puisse dire.
Si donc les articles suivants
Ne sont ni gaillards ni plaisants,
O belle! ô bonne! ô sage Altesse!
Excusez ma juste tristesse.

dans le conseil du Roi, et qui étoit mon ami très-particulier et homme d'une grande intégrité, m'avoit fait, depuis un mois ou six semaines, même avec empressement, des instances pareilles. M. de Lamoignon, qui est présentement premier président du parlement de Paris et qui a eu, dès sa jeunesse, toute la réputation que mérite une aussi grande capacité que la sienne, jointe à une aussi grande vertu, me faisoit tous les jours le même discours. M. de Vallançay, conseiller d'État, qui n'avoit pas à beaucoup près les talents des autres, mais qui étoit aussi bien qu'eux colonel de son quartier, me venoit dire tous les dimanches au matin à l'oreille : « Sauvez l'État, sauvez « la ville! J'attends vos ordres. » M. des Roches, chantre de Notre-Dame, et qui avoit la colonelle du Cloître, homme de peu de sens, mais de bonne intention, pleuroit avec moi, deux ou trois fois la semaine, sur le même sujet.

Ce qui me toucha le plus sensiblement de toutes ces exhortations, fut une parole de M. de Lamoignon, dont j'estimois autant le bon sens que la probité. « Je « vois, Monsieur, me dit-il un jour qu'il se promenoit « seul avec moi dans ma chambre, qu'avec un désinté- « ressement parfait, qu'avec l'intention du monde la « plus droite, vous allez tomber de l'amour public « dans la haine publique. Il y a déjà quelque temps « que tous les esprits qui étoient tous pour vous, « dans le commencement, se sont partagés; vous « avez regagné du terrain par les fautes de vos enne- « mis; je vois que vous commencez à le reperdre et « que les Frondeurs croient que vous ménagez le « Mazarin, et que les Mazarins croient que vous ap- « puyez les Frondeurs. Je sais que cela n'est pas « vrai, et je juge même qu'il ne peut être vrai; mais

« ce qui me fait peur pour vous, c'est qu'il commence « à être cru par une espèce de gens dont l'opinion « forme toujours, avec le temps, la réputation pu« blique. Ce sont ceux qui ne sont ni Frondeurs ni « Mazarins, et qui ne veulent que le bien de l'État. « Cette espèce de gens ne peut rien dans le com« mencement des troubles, elle peut tout dans les « fins. »

Il n'y a rien, comme vous voyez, de plus sensé que ce discours; mais comme il ne m'étoit pas tout à fait nouveau et que j'avois déjà beaucoup fait de réflexions, qui au moins en approchoient, il ne m'émut pas au point du dernier mot, par lequel il le termina : « Voici d'étranges temps, Monsieur, ajouta-t-il, voici « d'étranges conjonctures. Il est d'un homme sage « d'en sortir avec précipitation, même à perte; parce « que l'on court fortune d'y perdre son honneur, « quoique l'on s'y conduise avec toute sorte de sa« gesse. Je doute fort que le connétable de Saint-« Paul ait été aussi coupable et ait eu d'aussi mau« vaises intentions qu'on nous le dit. » Cette dernière parole, qui est d'un sens droit et profond, me pénétra d'autant plus que le père dom Carrouges, chartreux, que j'avois été voir la veille dans sa cellule, m'avoit dit, à propos de la conduite que je tenois : « Elle est si nette, elle est si haute, que tous ceux « qui n'en seroient pas capables au poste où vous « êtes, y conçoivent du mystère; et dans les temps « embarrassés et malheureux, tout ce qui passe pour « mystère est odieux. » Je vous rendrai compte de l'effet que tous ces discours, dont je vous viens de parler, firent sur mon esprit, après que j'aurai touché, le plus brièvement qu'il me sera possible, quelques faits particuliers qui méritent de n'être pas oubliés.

Vous avez vu ci-dessus que le Roi, après qu'il eut établi son parlement de Pontoise, étoit allé à Compiègne. Il n'y mena pas M. de Bouillon, qui mourut en ce temps-là [9 août 1652] d'une fièvre continue; mais il y fit venir M. le Chancelier, qui sortit de Paris déguisé, et qui préféra le conseil du Roi à celui de Monsieur, dans lequel il est vrai qu'il eut fort lieu de ne pas entrer. Il n'y a que sa foiblesse qui puisse excuser un pas de cette nature à un chancelier de France; mais je ne suis pas moins persuadé qu'il n'y a aussi que la mollesse du gouvernement du cardinal Mazarin qui eût pu remettre à la tête de tous les conseillers et de toutes les justices du royaume, un chancelier qui avoit été capable de le faire. L'un des plus grands maux que le ministériat de M. le cardinal Mazarin ait fait au royaume, est le peu d'attention qu'il a eu à en garder la dignité. Le mépris qu'il en a fait lui a réussi; et ce succès est un second malheur que je tiens encore plus grand que le premier, parce qu'il couvre et qu'il pallie les inconvénients qui arriveront infailliblement tôt ou tard à l'État, de l'habitude que l'on en a prise.

La Reine, qui avoit de la hauteur, eut assez de peine à se résoudre au rappel du Chancelier; mais le Cardinal étoit le maître, et au point que quand il s'enthousiasma de M. de Bouillon, entre les mains de qui il mit même les finances, il répondit à la Reine, qui l'avertissoit de ne pas se fier à un homme de cet esprit et de cette ambition : « Il vous appartient bien, Madame, « de me donner des avis! » Je sus cette particularité trois jours après par Varennes, à qui M. de Bouillon lui-même l'avoit dite.

Il ne seroit pas juste d'oublier, en ce lieu, la mort de M. de Nemours, qui fut tué en duel dans le marché

aux chevaux, par M. de Beaufort. Vous vous pouvez ressouvenir de ce que je vous ai dit de leur querelle, à propos du combat de Gergeau. Elle se renouvela par la dispute de la préséance dans le conseil de Monsieur. M. de Nemours força presque M. de Beaufort à se battre : il y périt sur-le-champ, d'un coup de pistolet dans la tête. M. de Villars, que vous connoissez, le servoit en cette occasion, et il tua Héricourt, lieutenant des gardes de M. de Beaufort. Je reviens au Luxembourg.

Vous croyez aisément que la confusion de Paris n'aidoit pas à mettre l'ordre dans la cour de Monsieur. La mort de M. de Valois, qui arriva le jour de saint Laurent, y mit la douleur, qui fait toujours la consternation quand elle tombe sur le point de l'incertitude et de l'embarras. Un avis donné à Monsieur, justement dans cet instant, par Madame de Choisy, d'une négociation de M. de Chavigny avec la cour, du détail de laquelle je vous parlerai dans la suite, le toucha infiniment. Les nouvelles qui venoient de tous côtés, assez mauvaises pour le parti, le trouvant en cet état, agitoient encore plus son esprit, qu'il ne l'étoit dans son assiette naturelle, quoiqu'elle ne fût jamais bien ferme. Persan avoit été obligé de rendre Montrond à Paluau, qui fut fait maréchal de France après cette expédition. M. le comte d'Harcourt avoit presque toujours eu l'avantage dans la Guienne ; et Bordeaux même se trouvoit divisé en tant de folles partialités, qu'il eût été difficile d'y faire aucun fondement. Marigny disoit, assez plaisamment, que Madame la Princesse[1] et Madame de Longueville, M. le prince de Conti[1] et Marsin, le Parlement, les jurats et l'armée, Marigny et Sarrasin[2] y avoient chacun leur faction. Il avoit commencé

1. La courageuse conduite de la princesse de Condé lors de la première guerre de Bordeaux, fait dire à M. Michelet (p. 337 de *Richelieu et la Fronde*) : « Mais le plus étonnant fut le courage inattendu de la femme de Condé, cette jeune nièce de Richelieu, tant méprisée, avec qui il coucha par ordre, et dont l'enfant fut fils des volontés absolues du ministre (Richelieu). Elle s'était confiée à un homme de capacité, l'auteur des beaux Mémoires, Lenet. Il la sauva de Chantilly. » Les nouvelles suivantes de la princesse sont données par Loret, sous la date de la fin de septembre 1652 (p. 293) :

De Bordeaux quelqu'un m'a mandé
Que l'épouse du grand Condé,
Après quelque douleur amère,
Pour la seconde fois est mère ;
Et, ce qu'on y trouve de bon,
C'est encor d'un petit Bourbon.
Cette princesse, avant ses couches,
Avoit reçu de rudes touches,
D'une assez longue infirmité
Qui troubloit sa chère santé ;
Maintenant sa convalescence
Cause de la réjouissance.
Sa douceur, qui peut tout charmer,
La fait entièrement aimer ;
Et l'estime qu'on a pour elle
Est, peu s'en faut, universelle ;
Car, outre sa principauté,
Elle a vertu, grâce et beauté.

1. Les nouvelles du prince de Conti et de la duchesse de Longueville étaient :

Monsieur de Conti, son beau-frère,
Que maint savant esprit révère,
Monsieur le jeune duc d'Enghien,
Un étrange petit chrétien,
Et la belle de Longueville,
Sont, dit-on, dans la même ville,
Malades, mais légèrement,
Et non pas périlleusement.

2. « Jean-François Sarrasin, né près de Caen, en 1605, est incontestablement le meilleur disciple de Voiture et son véritable héritier. Tel a été le jugement des contemporains éclairés, et la postérité l'a confirmé. Boileau plaçait Sarrasin entre Voiture et La Fontaine. Moins piquant, moins imprévu, moins étincelant que Voiture, Sarrasin est toujours aisé, naturel, gracieux. Il n'était pas né pour le genre noble et sérieux, et ses odes ne s'élevaient pas au-dessus du médiocre ; mais il excelle dans le style bouffon, et particulièrement dans le style léger et badin. Là, il est au premier rang. Sa paresse se complaisait à ces petites pièces qui lui échappaient sans nul effort et qu'il n'a jamais recueillies. Son épître en prose et en vers à Madame de Montansier, sur les amusements de Chantilly, est à nos

à Commercy une manière de *Catholicon* de ce qu'il avoit vu en ces pays-là, qui en faisoit une image bien ridicule. Je n'en sais pas assez le détail pour vous en entretenir; et je me contente de vous dire que ce qui en étoit revenu à Monsieur ne contribuoit pas à lui donner du repos dans ses agitations, et à lui faire croire que le parti où il étoit engagé étoit le bon.

La providence de Dieu, qui par de secrets ressorts, inconnus à ceux mêmes qu'il fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se servit des exhortations de ces Messieurs que je viens de vous nommer, pour me porter à changer ma conduite, justement au moment dans lequel ce changement trouvoit Monsieur dans des dispositions susceptibles de celles que je lui pourrois inspirer. La plus grande difficulté fut de me l'inspirer à moi-même, car quoique je n'eusse, dans le vrai, que de très-bonnes et très-sincères intentions pour l'État, et quoique je ne souhaitasse que de sortir d'affaire avec quelque sorte d'honneur, je ne laissois pas de vouloir conserver un certain décorum, qu'il étoit assez difficile de rencontrer bien juste dans la conjoncture présente. Je convenois avec ces Messieurs qu'il y avoit de la honte à demeurer les bras croisés, et à laisser périr la capitale et, peut-être, l'État : mais ils convenoient aussi avec moi, qu'il y avoit fort peu d'honneur à revenir d'aussi loin que de contribuer au rétablissement d'un ministre odieux à tout le royaume, et dans la perte duquel je m'étois aussi distingué. Nous ne pouvions dou-

yeux un petit chef-d'œuvre comparable à tout ce qu'il y a de mieux en ce genre dans la langue française. »

Sarrasin suivit le prince de Conti dans son gouvernement de Languedoc en 1653, séjourna à Pézénas, où, si l'on en croit Tallemant, il fit une assez belle fin. M. Cousin complète ce portrait de Sarrasin par quelques détails de caractères qui ne sont pas à l'avantage du poëte (t. II, p. 211, *La Société française au XVIIe siècle*).

ter, ni les uns ni les autres, que tous les pas que nous ferions pour la paix, feroient cet effet infailliblement, quoique indirectement, parce que nous ne pouvions ignorer que ce rétablissement étoit le vœu de la Reine.

M. de Fontenay me convainquit à la fin, par ce raisonnement qu'il me fit une après-dînée dans les Chartreux, en nous promenant : « Vous voyez que le Maza« rin n'est qu'une manière de *godno*, qui se cache « aujourd'hui, qui se montrera demain : mais vous « voyez aussi que, soit qu'il se cache, soit qu'il se « montre, le filet qui l'avance et qui le retire est celui « de l'autorité royale, lequel ne se rompra pas si tôt « apparemment, de la manière que l'on se prend à le « rompre. Beaucoup de ceux mêmes qui lui paroissent « le plus contraires, seroient bien fâchés qu'il pérît; « beaucoup d'autres seroient très-consolés qu'il se « sauve; personne ne travaille véritablement et entiè« ment à sa ruine; et vous-même, Monsieur (il parloit « à moi), vous-même vous n'y donnez que mollement, « parce qu'il y a une infinité d'occasions dans les« quelles l'état où vous êtes avec M. le Prince ne vous « permet pas de vous étendre contre la cour aussi li« brement et aussi pleinement que vous le feriez sans « cette considération. Je conclus qu'il est impossible « que le Cardinal ne se rétablisse pas, ou par une né« gociation avec M. le Prince, qui entraînera Monsieur « toutes les fois qu'il lui plaira de se raccommoder et « de le raccommoder à la cour; ou par la lassitude « des peuples, qui ne s'aperçoivent déjà que trop clai« rement qu'on ne sait faire, dans ce parti, ni la paix « ni la guerre. Dans tous ces deux cas, que je tiens « pour infaillibles, vous perdrez beaucoup : car si vous « ne vous tirez d'embarras devant que le mouvement « finisse par un accommodement de la cour avec M. le

« Prince, vous aurez peine à vous démêler d'une in-
« trigue dans laquelle et la cour et M. le Prince son-
« geront assurément à vous faire périr.

« Si la résolution vient par la lassitude des peuples,
« en êtes-vous mieux? Et cette lassitude, de laquelle
« on se prend toujours à ceux qui ont le plus brillé
« dans le mouvement, ne peut-elle pas corrompre et
« tourner contre vous-même la sage inaction dans la-
« quelle vous êtes demeuré depuis quelque temps?
« Voilà, ce me semble, ce que vous pouvez prévoir :
« mais voilà aussi ce que vous ne pouvez éviter, qu'en
« en trouvant l'issue devant que la guerre civile se ter-
« mine par l'un ou l'autre de ces moyens que je viens
« de vous expliquer. Je sais bien que l'engagement où
« vous êtes avec Monsieur, et même avec le public,
« touchant le Mazarin, ne vous permet pas de travailler
« à son rétablissement; et vous savez que, par cette
« raison, je ne vous ai jamais rien promis, tant qu'il
« a été à la cour. Il n'y est plus; et quoique son éloi-
« gnement ne soit qu'un jeu et qu'une illusion, il ne
« laisse pas de vous donner lieu de faire de certaines
« démarches, qui conduisent naturellement à ce qui
« vous est bon. Paris, tout soulevé qu'il est, souhaite
« avec passion la présence du Roi; et ceux qui la de-
« manderont les premiers seront ceux qui en auront
« l'agrément dans le peuple. J'avoue que le peuple,
« selon ces principes, ne sait ce qu'il demande : car
« cette présence contribuera apparemment à y rame-
« ner plus tôt le Mazarin; mais enfin il la demande;
« et comme le Cardinal est éloigné, ceux qui la de-
« manderont les premiers, ne passeront pas pour
« Mazarins. C'est votre unique compte : car comme
« vous n'avez pas d'intérêt particulier, et que vous ne
« voulez dans le fond que le bien de l'État et la con-

« servation de votre réputation dans le public, vous
« faites l'un sans nuire à l'autre.

« Je conviens que si vous pouviez empêcher le réta-
« blissement du Cardinal, le parti que je vous propose
« ne seroit ni d'un politique, ni d'un homme de bien;
« car ce rétablissement doit être considéré, par une
« infinité de raisons, comme une calamité publique :
« mais, supposé, comme vous le supposez vous-même,
« qu'il soit infaillible par la mauvaise conduite de ses
« ennemis, je ne conçois pas comme la vue d'une
« chose que vous ne pouvez empêcher, vous peut
« empêcher vous-même de chercher à sortir de l'em-
« barras où vous vous trouvez, par une porte qui vous
« ouvre un champ et de gloire et de liberté. Paris,
« dont vous êtes archevêque, gémit sous le poids; le
« Parlement n'y est plus qu'un fantôme; l'Hôtel de
« Ville est un désert; Monsieur et M. le Prince n'y sont
« maîtres qu'autant qu'il plaît à la canaille la plus in-
« sensée; les Espagnols, les Allemands et les Lorrains
« sont dans ses faubourgs, qui ravagent jusque dans les
« jardins. Vous qui en êtes le pasteur et le libérateur,
« en deux ou trois rencontres, vous avez été obligé de
« vous garder dans votre propre maison trois semaines
« durant; et vous savez bien qu'encore aujourd'hui vos
« amis sont en peine quand vous n'y marchez pas
« armé. Ne comptez-vous pour rien de faire finir toutes
« ces misères? Et manquerez-vous le moment unique
« que la Providence vous donne pour vous donner
« l'honneur de les terminer? Le Cardinal, qui est un
« homme de contre-temps, peut revenir demain; et
« s'il étoit à la cour, le parti que je vous propose vous
« seroit plus impraticable qu'à homme qui vive. Ne
« perdez pas l'instant qui vous convient aussi, par la
« raison des contraires, plus qu'à homme qui vive. Pre-

« nez avec vous votre clergé, menez-le à Compiègne « remercier le Roi de l'éloignement du Mazarin, de- « mandez-lui son retour dans la capitale, entendez- « vous avec ceux des corps qui ne veulent que le bien, « qui sont presque tous vos amis particuliers et qui « vous considèrent déjà comme leur chef naturel par « votre dignité, dans une occasion qui lui est si propre « et si convenable. Si le Roi revient effectivement à « Paris, toute la ville vous en aura l'obligation : s'il « vous refuse, il ne laissera pas d'avoir de la recon- « noissance de votre intention. Si vous pouvez gagner « Monsieur sur ce point, vous sauvez tout l'État, parce « que je suis persuadé que s'il savoit jouer son per- « sonnage en ce rencontre, il ramèneroit le Roi à Paris « et que le Mazarin n'y reviendroit jamais. Je suppose « qu'il y revienne dans le temps, prévenez ce hasard « que je vois bien que vous craignez, à cause du re- « proche que le peuple vous en pourroit faire; préve- « nez, dis-je, ce hasard par l'emploi de Rome, auquel « vous m'avez dit plusieurs fois que vous étiez résolu, « plutôt que de figurer avec lui. Vous êtes cardinal, « vous êtes archevêque de Paris, vous avez l'amour « public, vous n'avez que trente-sept ans; sauvez la « ville, sauvez l'État! »

Voilà, en substance, ce que M. de Fontenay me dit, et ce qu'il me dit avec une rapidité qui n'étoit nullement de sa froideur ordinaire; et il est vrai que j'en fus touché: car, quoiqu'il ne m'apprît rien à quoi je n'eusse déjà pensé, comme vous l'avez vu par les réflexions que j'avois faites à mon égard sur l'incendie de l'Hôtel de Ville, je ne laissai pas de me sentir plus ému de ce qu'il me représentoit sur cela, que de tout ce qui m'en avoit été dit jusque-là, et même que de tout ce que je m'en étois moi-même imaginé.

Il y avoit déjà assez longtemps que cette députation du clergé nous rouloit dans l'esprit, à M. de Caumartin et à moi, et que nous en examinions et les manières et les suites. Je dois à M. Joly la justice de dire que ce fut lui le premier qui l'imagina, aussitôt que le cardinal Mazarin se fut éloigné. Nous joignîmes tout ensemble à la substance des circonstances que nous y jugeâmes les plus nécessaires et les plus utiles. La première et la plus importante en tous sens fut de porter Monsieur à approuver du moins cette conduite; et les dispositions où je vous ai marqué ci-dessus qu'il étoit nous donnoient lieu de croire que nous pourrions le tenter avec fruit. J'employai, pour cet effet, celles des raisons qui étoient le plus à son usage dans ce que je vous ai dit ci-dessus, à propos du sentiment de M. de Fontenay. J'y ajoutai les avantages qu'il se donneroit à lui-même en procurant une amnistie bonne, véritable, non fallacieuse, et au Parlement et à la ville, qu'on ne lui refuseroit pas certainement, s'il faisoit voir à la cour un désir sincère de s'accommoder. Je lui fis voir que sa retraite à Blois, après laquelle il respiroit depuis longtemps, auroit été précédée du soin qu'il auroit eu de chercher dans la paix les sûretés nécessaires et au public et aux particuliers, elle ne lui pourroit donner que de la gloire, et d'autant plus qu'elle ne seroit considérée que comme l'effet de la ferme résolution qu'il auroit prise de n'avoir aucune part au rétablissement du ministre; que celle que je prétendois en mon particulier de faire à Rome, avant que ce rétablissement s'effectuât, se pourroit attribuer à nécessité, parce que beaucoup de gens croyoient que j'y serois forcé par la crainte de ne pouvoir trouver ma sûreté dans les suites de ce rétablissement; que sa naissance le mettoit au-dessus et de ces discours et de ces soupçons; et que

s'il faisoit pour le public, devant que de se retirer, ce qui lui seroit assurément très-aisé du côté de la cour, il seroit à Blois avec quatre gardes, chéri, respecté, honoré et des François et des étrangers, et en état de profiter, même pour le bien de l'État, toutes les fois qu'il lui plairoit, de toutes les fautes qui se feroient dans tous les partis.

Je vous supplie d'observer que, quand je fis ce discours à Monsieur, j'étois averti de bonne part qu'il avoit eu, cinq ou six jours devant, la dernière frayeur que je ne m'accommodasse avec M. le Prince. Il me l'avoit lui-même assez témoigné, quoique indirectement. Mais Jouy, à qui il s'en étoit ouvert à fond, à propos d'un je ne sais quel avis qu'il avoit eu que M. de Brissac y travailloit de nouveau, m'avoit dit que Monsieur s'étoit écrié : « Si cela est, nous avons la guerre « civile pour l'éternité. » Vous jugez bien que cette circonstance ne me détourna pas de la résolution que j'avois prise de le tenter. Je n'eus pas lieu de m'en repentir; car aussitôt que je fus entré en matière, il entra lui-même dans tout ce que je lui disois. Il me railla sur la cessation des monosyllabes, ce qui étoit toujours signe en lui qu'il approuvoit ce dont on lui parloit. Il ajouta ensuite des raisons aux miennes, ce qui en est un certain en tout le monde : et puis, tout d'un coup, il revint comme s'il fût parti de bien loin, ce qui étoit son air, particulièrement quand il n'avoit bougé d'une place; et il me dit : « Mais que ferons-nous de M. le « Prince? » Je lui répondis : « C'est à Votre Altesse « Royale, Monsieur, à savoir où elle en est avec lui, « car l'honneur est préférable à toutes choses : mais « comme j'ai lieu de croire que les négociations que « l'on voit à droite et à gauche se font en commun, je « m'imagine que vous vous pouvez entendre sur ce

« que je vous propose, comme vous vous entendez sur « le reste. — Vous vous jouez, me répondit-il, mais « je ne suis pas si embarrassé sur ce point que vous « le pouvez croire. M. le Prince a plus d'impatience « que vous d'être hors de Paris, et il s'aimeroit mieux « à la tête de quatre escadrons dans les Ardennes, que « de commander à douze millions de gens tels que « nous les avons ici, sans en excepter le président « Charton. » Il étoit vrai; et Croissy, qui étoit un des hommes du monde qui avoit le moins de secret (défaut qui est assez rare aux gens qui sont accoutumés aux grandes affaires), me disoit tous les jours que M. le Prince séchoit d'ennui, et qu'il étoit si las d'entendre parler de Parlement, de Cour des Aides, de Chambres des Comptes et d'Hôtel de Ville, qu'il disoit souvent que M. son grand-père n'avoit jamais été plus fatigué des ministres de la Rochelle.

Je ne laissai pas de connoître à ce discours de Monsieur, qu'il cherchoit des raisons pour se satisfaire lui-même à l'égard de M. le Prince. J'affectai, pour me satisfaire moi-même, de ne lui en fournir ni de lui en suggérer aucune; je demeurai dans la règle des monosyllabes sur ce fait particulier, sur lequel il ne tint pas toutefois à Monsieur de me faire parler, non plus que sur les différentes négociations dont les bruits coururent toujours faux ou vrais. Je me contentai de prendre, ou plutôt de former ma mission. En voici la substance. Monsieur me commanda de faire une assemblée générale des communautés ecclésiastiques; de faire députer à la cour de toutes ces communautés; d'y mener et d'y présenter moi-même la députation, qui seroit à l'effet de supplier le Roi de donner la paix à ses peuples et de revenir dans sa bonne ville de Paris; de travailler par le moyen de mes amis dans les autres corps

de la ville pour le même effet; de faire savoir à la cour, par Madame la Palatine, sans aucune lettre toutefois, au moins que l'on pût montrer, que Son Altesse Royale donnoit le premier branle à ce mouvement; de ne rien négocier pourtant en détail que lorsque je serois moi-même à Compiègne, où je dirois à la Reine qu'elle croyoit bien que Monsieur ne feroit ni même ne souffriroit les démarches de tous les corps, s'il n'avoit de très-bonnes et très-sincères intentions; qu'il vouloit la paix et qu'il la vouloit de bonne foi : que les engagements publics qu'il avoit pris contre M. le cardinal Mazarin ne lui avoient pas permis de la conclure, ni même de l'avancer tant qu'il avoit été à la cour; que présentement qu'il en étoit dehors, il souhaitoit avec passion de faire connoître à Sa Majesté qu'il n'y avoit que cet obstacle qui l'eût empêché d'y travailler avec succès; qu'il lui déclaroit par moi qu'il renonçoit à tous les intérêts particuliers; qu'il n'en prétendoit ni pour lui ni pour aucun de son parti; qu'il ne demandoit que la sûreté publique, pour laquelle il n'y avoit qu'à expliquer quelques articles de l'amnistie et qu'à la revêtir de quelques formes qui se trouveroient être autant pour l'avancement du service du Roi, que de la satisfaction des particuliers; qu'après qu'il auroit eu celle de voir le Roi dans le Louvre, il se retireroit avec autant de joie que de promptitude à Blois, en résolution de n'y penser qu'à son repos et qu'à son salut; et que tout ce qui se feroit après cela à la cour ne seroit plus sur son compte, pourvu que l'on voulût bien ne l'y pas mettre et le laisser dans la solitude, où il promettoit de demeurer de bonne foi.

Cette dernière période étoit, comme vous voyez, substantielle. Monsieur ajouta à cette instruction un ordre précis et particulier d'assurer la Reine que, si M. le

Prince ne se vouloit contenter de pouvoir demeurer en repos dans son gouvernement, avec la pleine jouissance de toutes ses pensions et de toutes ses charges, il l'abandonneroit. Comme je lui représentai qu'il me paroissoit qu'il pouvoit et qu'il devoit même adoucir cette expression : « Point de fausse générosité, reprit-il « avec colère; je sais ce que je dis, et je le saurai bien « soutenir et le justifier. » Voilà précisément comme je sortis de chez Monsieur. J'exécutai ses ordres à la lettre, et je ne rencontrai dans leur exécution aucune difficulté, que du côté duquel je n'en devois pas attendre. Ce que je vais vous raconter est incroyable.

Après que j'eus ménagé tous les préalables que je crus nécessaire au point de cette nature, j'envoyai Argenteuil ou Joly à Madame la Palatine (je ne me ressouviens pas précisément lequel ce fut), pour en conférer avec elle. Elle l'approuva au dernier point; mais elle m'écrivit que si je désirois effectivement qu'elle réussît, c'est-à-dire qu'elle obligeât le Roi à revenir à Paris, il étoit nécessaire que je surprisse la cour; parce que si je lui donnois le loisir de consulter l'oracle, il ne répondroit que selon ce qui lui auroit été inspiré et soufflé par les prêtres des idoles, lesquels (me mandoit-elle par un chiffre que j'avois avec elle, et que nous avions toujours cru indéchiffrable) aiment mieux que tout le temple périsse, que si vous y mettiez seulement une pierre pour le réparer. Elle me demanda seulement cinq jours de délai pour avoir le temps d'en donner elle-même avis au Cardinal. Elle le tourna d'une manière qui le força, pour ainsi dire, à y donner les mains et à écrire à la Reine qu'elle devoit recevoir au moins agréablement ma députation.

Dès que les le Tellier, les Servien, les Ondédéï et les Fouquet en eurent le vent, ils s'y opposèrent de toutes

leurs forces, disant que ce ne pouvoit être qu'un piége dans lequel je voulois faire tomber la cour; et que si mon intention avoit été droite et sincère, j'aurois commencé par une négociation et non pas par une proposition qui forçoit le Roi de revenir à Paris, sans avoir pris les sûretés préalables, ou de s'attirer les plaintes de la ville en n'y revenant pas. Madame la Palatine, qui avoit l'ordre du Cardinal en main, se sentoit bien forte et leur répondoit que, quand j'aurois la meilleure volonté du monde, je ne pouvois pas me conduire autrement que je ne me conduisois, parce qu'il étoit beaucoup moins sûr pour moi de me commettre à une négociation dans laquelle on me pouvoit tendre à moi-même mille et mille piéges, qu'à une députation sur laquelle, enfin, le pis du pis pour moi étoit de faire connoître une bonne intention sans effet. Ondédéï soutenoit que l'unique fin de ma proposition étoit de pouvoir aller en sûreté à la cour, pour prendre mon bonnet. Madame la Palatine répondit que la réception de ce bonnet, qui n'étoit qu'une pure cérémonie, m'étoit, comme il étoit vrai, de toutes les choses du monde la plus indifférente. L'abbé Fouquet revenoit à la charge, et soutenoit que les intelligences qu'il avoit dans Paris y rétabliroient le Roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens qui ne proposoient de l'y remettre que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui.

MM. le Tellier et Servien, qui avoient été au commencement de leur avis, se rendirent sur la fin à l'ordre du Cardinal, et peut-être aux fortes et solides raisons de la Palatine; et la Reine qui avoit tenu l'abbé Charrier, que j'avois envoyé pour obtenir les passe-ports, trois jours entiers à Compiègne, même depuis la parole qu'elle avoit donnée de les accorder les fit expédier,

et elle y ajouta même beaucoup d'honnêtetés. Je partis aussitôt avec les députés de tous les corps ecclésiastiques de Paris et près de deux cents gentilshommes, qui m'accompagnoient, outre lesquels j'avois avec moi cinquante gardes de Monsieur. J'eus avis à Senlis que l'on avoit résolu à la cour de n'y pas loger mon cortége; et Bautru même, qui s'étoit mis de mon cortége, pour pouvoir sortir de Paris, dont les portes étoient gardées, me dit qu'il me conseilloit de n'y pas entrer avec tant de gens. Je lui répondis que je ne croyois pas aussi qu'il me conseillât de marcher seul avec des curés, des chanoines et des religieux, dans un temps où il y avoit, à la campagne, un infini nombre de coureurs de tous les partis. Il en convint et il prit les devants, pour expliquer à la Reine et cette escorte et ce cortége, qu'on lui avoit très-ridiculement grossi. Tout ce qu'il put obtenir, fut qu'on me donneroit logement pour quatre-vingts chevaux. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que j'en avois cent douze seulement pour les carrosses.

Cette foiblesse ne me fit que pitié : ce qui me donna de l'ombrage, fut que je ne trouvai point sur mon chemin l'escouade des gardes du corps, qui avoient accoutumé, en ce temps-là, d'aller au-devant des cardinaux, la première fois qu'ils paroissoient à la cour. Ma défiance se fût changée en appréhension, si j'eusse su ce que je n'appris qu'à mon retour à Paris, que la cause pour laquelle on ne m'avoit pas fait cet honneur, étoit qu'on n'avoit pas encore bien résolu ce que l'on feroit de ma personne, les uns soutenant qu'il me falloit arrêter, les autres, qu'il étoit nécessaire de me tuer; et quelques-uns disant qu'il y avoit trop d'inconvénients à violer, en cette circonstance, la foi publique. M. le prince Thomas fit dire à mon père, par le père Senault, de l'Oratoire, le propre jour que je retournai à Paris,

qu'il avoit été de ce dernier avis; qu'il ne nommoit personne, mais qu'il y avoit au monde des gens bien scélérats. Madame la Palatine ne me témoigna pas qu'on eût été jusque-là, mais elle me dit, dès le lendemain que j'y fus arrivé, qu'elle m'aimoit mieux à Paris qu'à Compiègne. La Reine me reçut pourtant fort bien; elle se fâcha devant moi contre l'exempt des gardes, qui ne m'avoit pas rencontré, et qui s'étoit égaré, disoit-elle, dans la forêt. Le Roi me donna le bonnet le matin du lendemain[1], et audience l'après-dînée.

Je lui parlai ainsi :

« Sire, tous les sujets de Votre Majesté lui peuvent « représenter leurs besoins; mais il n'y a que l'Église « qui ait droit de vous parler de vos devoirs; nous le « devons, Sire, par toutes les obligations que notre ca- « ractère nous impose, mais nous le devons particu- « lièrement quand il s'agit de la conservation des peu- « ples, parce que la même puissance qui nous a établis « médiateurs entre Dieu et les hommes, fait que nous

1. *La Muse historique* raconte cet événement ainsi qu'il suit (édition citée, p. 285) :

Monsieur le cardinal de Retz,
Chargé des communs intérêts,
Un des jours de cette semaine
Alla voir le Roi, puis la Reine;
Dont il fut, si le bruit ne ment,
Reçu très-favorablement;
Et pour lui faire mieux la fête,
Le Roi même lui mit en tête,
Avec un port grave et royal,
Le beau bonnet de cardinal
Qu'un camérier, assez bon homme,
Nouvellement venu de Rome,
Avoit à grands frais apporté
De la part de Sa Sainteté.
Lors on lui fit la Révérence,
Chacun le traita d'Éminence,
Lui parla, le congratula,
Et, certes, il fut ce jour-là
Complimenté de tout le monde
Sur sa dignité rubiconde.

« sommes naturellement leurs intercesseurs envers les « rois, qui sont les images vivantes de la Divinité sur « la terre.

« Nous nous présentons donc à Votre Majesté en « qualité de ministre de la parole; et comme les dis- « pensateurs légitimes des oracles éternels, nous vous « annonçons l'évangile de la paix, en vous remerciant « des dispositions que vous y avez déjà données, « et en vous suppliant très-humblement d'accomplir « cet ouvrage si glorieux pour Votre Majesté et si né- « cessaire au repos de vos peuples; et nous vous le « demandons avec autorité, parce que nous vous par- « lons au nom de celui de qui les ordres vous doivent « être aussi sacrés qu'ils le sont au moindre de vos su- « jets. Mais, Sire, cette dignité que nous sommes obligé « de conserver, et dans nos actions et dans nos paroles, « ne diminue en rien le respect que nous devons à votre « personne sacrée, elle l'augmente au contraire et « nous confirme de plus en plus dans votre service, « parce que nous ne saurions élever notre esprit en « pensant que nous avons l'honneur d'être les sujets « de Votre Majesté, que nous ne confessions, en même « temps, que cette qualité nous oblige encore plus « particulièrement que le reste des hommes à vous « donner toutes les marques imaginables de notre « obéissance et de notre fidélité.

« Nous le faisons, Sire, par des paroles que nous « pouvons dire effectives, puisqu'elles ont été précé- « dées par des effets. L'église de Paris n'a jamais fait « de vœux que pour les avantages de votre couronne, « et ses oracles n'ont parlé que pour votre service : elle « ne croit pas, Sire, qu'elle puisse donner une suite « plus convenable à toutes ses autres actions, que la « supplication très-humble qu'elle fait présentement

« à Votre Majesté, de donner la paix à la ville capitale « de votre royaume, parce qu'elle est persuadée que « cette paix n'est pas plus nécessaire pour le soulage- « ment des misérables, que pour l'affermissement so- « lide et véritable de votre autorité.

« Nous voyons nos campagnes ravagées, nos villes « désertes, nos maisons abandonnées, nos temples « violés, nos autels profanés; nous nous contenterions « de lever les yeux au ciel et de lui demander justice « de ces impiétés et de ces sacriléges, qui ne peuvent « être assez punis par la main des hommes; et pour « ce qui touche nos propres misères, le respect que « nous avons pour tout ce qui porte le caractère de « Votre Majesté, nous obligeroit, sans doute, même « dans le plus grand effort de nos souffrances, à étouf- « fer les gémissements et les plaintes que nous causent « vos armes, si votre intérêt, Sire, encore plus pressant « que le nôtre, n'animoit nos paroles, et si nous n'étions « fortement persuadé que comme notre véritable repos « consiste dans notre obéissance, votre véritable gran- « deur consiste dans votre justice et votre bonté; et « qu'il est même dans la dignité d'un grand monarque « d'être au-dessus de beaucoup de formalités, qui sont « aussi inutiles et même aussi préjudiciables, en quel- « ques rencontres, qu'elles peuvent être nécessaires en « d'autres occasions. Et Votre Majesté, Sire, me per- « mettra de lui dire, avec la même liberté que me « donne mon caractère, qu'il n'y en a jamais eu de « plus superflues que celles dont il s'agit aujourd'hui, « puisque vous avez tous les avantages essentiels et « puisque vous avez effectivement les cœurs de tous « vos peuples; et c'est en cet endroit, Sire, où je me « sens forcé, par le secret instinct de ma conscience, « de déchirer ce voile qui ne couvre que trop souvent

« dans les cours des grands princes les vérités les plus « importantes et les plus nécessaires.

« Je ne doute point, Sire, que l'on ne vous parle « très-différemment des dispositions de Paris : nous « les connoissons, Sire, plus particulièrement que le « reste des hommes, parce que nous sommes les véri- « tables dépositaires de l'intérieur des consciences, et « par conséquent du plus secret des cœurs, et nous « vous protestons, par la même vérité qui nous les a « confiées, que nous n'en voyons point dans vos peuples « qui ne soient très-conformes à votre service; que « vous serez, quand il vous plaira, aussi absolu dans « Paris que dans Compiègne; que rien ne vous y doit « faire ombrage et qu'il n'y a personne qui y puisse « partager ni les affections des peuples, ni l'autorité « de Votre Majesté; et nous ne saurions, Sire, vous « justifier cette vérité par des preuves plus claires et « plus convaincantes, qu'en vous suppliant très-hum- « blement de considérer qu'il faut bien que vous ayez « les cœurs de ceux qui n'attendent qu'un seul de vos « regards pour se laisser vaincre. Je me trompe, Sire, « je parle improprement, je sens que je blesse par « cette parole les oreilles de Votre Majesté : elle ne « veut vaincre que les ennemis, et ses armes sans doute « n'ont point d'autres objets que ceux qu'Henri le « Grand, aïeul de Votre Majesté, choisit dans les « plaines d'Ivry. Je dis qu'il choisit, Sire, parce qu'il « distingua les François et les étrangers par cette belle « parole, qu'il prononça à la tête de son armée : « Sau- « vez les François; » il fit cette distinction l'épée à la « main et l'observa encore plus religieusement après « toutes ses victoires.

« Ce Parlement qui, dans les grandes agitations de « l'État, étoit demeuré dans Paris contre ses inten-

« tions et contre ses ordres, fut continué dans sa « séance et dans ses fonctions, parce que ce grand et « sage prince, dès le lendemain qu'il y fut entré en « victorieux et en triomphant, fit publier l'amnistie « générale le même jour dans le Palais; et il semble « que ce prince tout admirable eût cru qu'il eût man- « qué quelque chose à sa clémence, s'il ne l'eût fait « éclater dans le même lieu où l'on avoit, en quelque « rencontre, rendu si peu de justice et de déférence à « ses volontés. Et il faut avouer que la providence de « Dieu prit un soin particulier de couronner sa modé- « ration et sa justice, parce que son autorité, qui « avoit été si violemment attaquée et presque abattue, « se trouva relevée par sa douceur, en un point et « plus haut et plus fixe que n'avoit jamais été celle de « ses prédécesseurs.

« Si je n'appréhendois de donner la moindre appa- « rence d'une comparaison aussi injuste que seroit « celle d'un siècle furieux, et qui attaqua pour ainsi « parler la royauté dans son trône, et de ces derniers « temps, où il faut avouer que les intentions des sujets « de Votre Majesté n'ont rien eu de semblable ni d'ap- « prochant, je dirois, Sire en cette occasion, ce que « l'on vous doit dire, à mon sens, à Votre Majesté, « dans tous les rencontres de votre vie : que vous « suivrez sans doute les vestiges de ce grand monar- « que, et que vous n'aurez pas moins de bonté pour « une grande ville qui vous offre avec ardeur le sang « de tous ses citoyens, pour le répandre pour votre « service, que le grand Henri n'en eut pour des sujets « rebelles qui lui disputoient sa couronne et qui atten- « toient à sa vie.

« J'ai, Sire, un droit tout particulier et domestique « de vous proposer cet exemple : dans cette fameuse

« conférence, qui fut tenue dans l'abbaye de Saint- « Antoine du faubourg de Paris, le roi Henri le Grand « dit au cardinal de Gondi : qu'il étoit résolu de ne « s'arrêter à aucune formalité dans une affaire où la « paix seule étoit essentielle; je ne connoîtrois nulle- « ment le mérite et la valeur de ce discours, si je pré- « tendois le pouvoir orner par des paroles; je me con- « tente, Sire, de le rapporter fidèlement à Votre Ma- « jesté, et de le rapporter avec le même esprit que le « cardinal de Gondi l'a reçu.

« Ainsi, Sire, en imitant et la modération et la pru- « dence de ce grand monarque, vous règnerez d'un « règne semblable à celui de Dieu, parce que votre « autorité n'aura de bornes que celles qu'elle se don- « nera à elle-même, par les règles de la raison et de « la justice. Ainsi, vous rétablirez solidement l'autorité « royale, dans laquelle consistent véritablement le re- « pos, la sûreté et le bonheur de tous vos sujets. « Ainsi, vous réunirez les cœurs de tous vos peuples, « partagés par tant de factions différentes, et dont la « division ne sera jamais que fatale à votre service. « Ainsi, vous réunirez toutes vos compagnies souve- « raines dans ce même lieu, où elles ont soutenu, avec « tant de vigueur et avec tant de gloire, les droits de « vos ancêtres. Ainsi, vous réunirez la maison royale. « Ainsi, vous aurez dans vos conseils et à la tête de vos « armées M. le duc d'Orléans, dont l'expérience, la « modération et les intentions absolument désintéres- « sées, peuvent être si utiles et sont si nécessaires pour « la conduite de votre État. Ainsi, vous y aurez M. le « Prince, si capable de vous seconder dans vos con- « quêtes. Et quand nous pensons, Sire, qu'un seul « moment peut produire tous ces avantages, et quand « nous pensons, en même temps, que ce moment

« n'est pas encore arrivé, nous sentons dans nos âmes « des mouvements mêlés de douleur et de joie, d'espé- « rance et de crainte.

« Quelle apparence que la fin de nos maux ne soit « pas proche, puisqu'ils ne tiennent plus qu'à quel- « ques formalités légères et qu'un instant peut assou- « pir? quelle apparence qu'elles ne fussent pas déjà « terminées, si la justice de Dieu ne vouloit peut-être « châtier nos péchés et nos crimes, par des maux que « nous endurons contre toutes les règles de la politi- « que, même la plus humaine! Il est, Sire, de votre « devoir de prévenir par des actions de piété et de « justice les châtiments du ciel, qui menacent un « royaume dont vous êtes le père; il est, Sire, de « votre devoir d'arrêter, par une bonne et prompte « paix, le cours de ces profanations abominables qui « déshonorent la terre et qui attirent les foudres du « ciel; vous le devez comme chrétien, vous le devez « et vous le pouvez comme roi. Un grand archevêque « de Milan porta autrefois cette parole au plus grand « des Empereurs chrétiens, dans une occasion moins « importante que celle dont il s'agit présentement et « qui regardoit moins les intérêts de Dieu. L'église de « Paris vous la porte aujourd'hui, Sire, avec plus de « sujet, et Dieu veuille que ce soit avec autant de « succès. Dieu veuille inspirer à Votre Majesté la ré- « solution et l'application de ce remède si prompt et « si salutaire, qui consiste dans son retour à Paris que « nous vous demandons, Sire, avec tous les respects « que vous doivent des sujets très-soumis, mais avec « tous les mouvements que peuvent former des cœurs « passionnés pour le véritable service de Votre Majesté « et pour le repos de son royaume.

« Ainsi, Sire, dès le commencement de votre vie

« vous accomplirez un des plus considérables points « du testament du plus grand et du plus saint de vos « prédécesseurs. Saint Louis, étant à l'article de la « mort, recommanda très-particulièrement au Roi son « fils la conservation des grandes villes de son royaume, « comme le moyen le plus propre pour conserver son « autorité. Ce grand prince devoit ces sentiments si « raisonnables et si bien fondés à l'éducation de la « reine Blanche de Castille, sa mère, et Votre Majesté, « Sire, devra sans doute ces mêmes maximes aux con- « seils de cette grande Reine qui vous a donné à vos « peuples et qui anime, par des vertus qui sont sans « comparaison et sans exemple, le même sang qui a « coulé dans les veines de Blanche et les mêmes avan- « tages qu'elle a autrefois possédés dans la France. »

La réponse du Roi fut honnête, mais générale, et j'eus même beaucoup de peine à me la procurer par écrit. La voici :

« Le Roi a eu très-agréable que le clergé de sa bonne « ville de Paris, dont Sa Majesté fait une singulière « estime, lui ait envoyé donner, par ses députés, de « nouvelles preuves de son affection et de sa fidélité « dans la conjoncture présente; Sa Majesté en a reçu « d'autant plus de satisfaction, qu'elle se promet que « ceux de leur corps qui ont la direction des con- « sciences de ses peuples, tâcheront toujours de leur « apprendre, autant par leurs enseignements que par « leur exemple, le respect et l'obéissance, ce que la « parole et la loi de Dieu, dont ils sont les interprètes, « obligent les sujets de rendre à leur souverain. Sa « Majesté prend le ciel à témoin qu'elle n'a point de « plus violent désir dans l'âme que de redonner la « paix à ses sujets, pour parvenir ensuite à celle de « toute la chrétienté, et qu'elle n'a rien omis jusqu'ici

« de tout ce qui a été en son pouvoir pour faire jouir « de l'une et de l'autre tous ceux que Dieu a mis sous « sa conduite.

« La bonté avec laquelle Sa Majesté s'est disposée à « pardonner toutes les offenses qui lui ont été faites, « et à publier une amnistie générale de tout ce qui a « été entrepris contre son autorité pendant ces mou- « vements, a fait voir clairement qu'elle ne refuse pas « de sacrifier ses intérêts plus sensibles pour le repos « public. Elle ne désire pas avec moins d'impatience « de retourner en sa ville de Paris, pour y rétablir la « tranquillité et le bonheur dont elle a accoutumé « de jouir quand elle est honorée de la présence de « son Roi. Sa Majesté a déjà pris résolution de s'en « rapprocher et a donné ordre de préparer son châ- « teau de Saint-Germain pour y aller, avec sa cour, au « premier jour; mais il est très-nécessaire que les « bons sujets de sadite ville, pour se mettre en état « de profiter de ce bien, se délivrent des obstacles « qui les en ont privés jusqu'à présent, et qu'ils n'y « souffrent plus le pouvoir violent de ceux qui, pour « faire durer les troubles qu'ils ont excités, n'ont au- « tre but que de tenir toujours les principaux mem- « bres de l'État séparés de leur chef; les soins qu'ils « ont pris, ci-devant, quand Sa Majesté a été proche « de ladite ville, de faire redoubler les gardes aux « portes, de rompre les ponts, d'occuper et de forti- « fier les passages, et de tenir toujours des gens de « guerre entre la cour et Paris, ont fait connoître évi- « demment quel est leur dessein et combien il importe « aux habitants de ladite ville, pour leur propre bien, « de s'y opposer généreusement.

« Sa Majesté a sujet d'espérer que dans une occasion « si importante à leur repos et au salut de tout l'État,

« ils témoigneront le même courage et la même affec- « tion que leurs prédécesseurs, quand, méprisant tous « les périls et les forces d'une faction beaucoup plus « puissante que celle d'aujourd'hui, qui avoit la reli- « gion pour prétexte, ils chassèrent ceux qui oppri- « moient leur liberté et se délivrèrent des ennemis et « étrangers et domestiques qui vouloient empêcher le « roi Henri le Grand d'entrer en possession de la ville « capitale de son royaume. Sa Majesté ayant déjà fait, « de sa part, tout ce qu'on pouvoit désirer d'elle avec « raison, pour la sûreté de ceux à qui les fautes passées « pourroient avoir donné quelque sorte d'appréhen- « sion, ne peut croire que l'exécution d'un si glorieux « et si utile dessein, comme est celui de remettre la « plus noble ville de l'Europe en l'état où elle doit « être, puisse être plus longtemps retardée par aucune « considération, ni que des sujets fidèles comme les « habitants de ladite ville, qu'elle aime tendrement, « veuillent différer davantage de se rendre heureux, « par le défaut de certaines formalités où ils n'ont « point d'intérêt, dont celui qui a droit de comman- « der ne peut se départir sans faire préjudice à sa « dignité, et auxquelles, de leur part, ils auroient tort « de s'arrêter, puisqu'ils peuvent trouver leur gloire « et leur sûreté dans leur obéissance. »

Voilà ce qui parut à tout le monde de mon voyage de Compiègne : voici ce qui se passa dans le secret.

Je dis à la Reine, dans mon audience particulière qu'elle me donna dans un petit cabinet, que je ne venois pas seulement à Compiègne[1], en qualité de

1. *La Muse historique de Loret* (p. 286) nous apprend qu'à cette époque :

On a de Compiègne nouvelle
Que la cour est brillante et belle,

député de l'église de Paris, mais que j'en avois encore une autre que j'estimois beaucoup, parce que je la croyois beaucoup moins inutile à son service que l'autre : que c'étoit celle d'envoyé de Monsieur, qui m'avoit commandé d'assurer Sa Majesté qu'il étoit dans la résolution de la servir réellement et effectivement, promptement et sans aucun délai ; et en proférant ce dernier mot, je tirai de ma poche un petit billet signé Gaston, qui contenoit ces mêmes paroles. Le premier mouvement de la Reine fut d'une joie extraordinaire, et cette joie tira d'elle, à mon opinion, plus que l'art, quoi que l'on ait voulu dire depuis, ces propres paroles : « Je savois bien, M. le Cardinal, que vous me donneriez à la fin des marques de l'affection que vous

Et qu'illec on peut voir au Cours
Tant de satin que de velours,
Du moins cent ou six-vingt carrosses
Dont les chevaux ne sont pas rosses,
Mais ont le pied vite et gaillard,
Et le dos gras comme du lard.
Quand le jour devient un peu sombre,
On y voit des beautés sans nombre
Et quantité de courtisans,
Fort braves gens ou soi-disant;
Enfin, certain quidam proteste
Que la cour est tout à fait leste.
Ah! si Gaston, Condé, Conti,
Se rejoignoient à ce parti!
Et que Charles, duc de Lorraine,
Attendant que de son domaine
On lui fît restitution,
Fût aussi de la jonction!
Et que leurs sœurs, filles et femmes,
Et quantité d'aimables dames,
Qui, sans doute suivroient leurs pas,
Unissant leurs charmants appas
A cette cour déjà si grande!
O beau ciel! je te le demande,
Toi qui de long ou de travers
Vois tous les lieux de l'univers,
Si dans tout le monde habitable
On pourroit rien voir de semblable?
O blond et brillant Apollon!
Si tu parlais, tu dirais : Non.

avez pour moi. » Comme je commençois d'entrer en matière, Ondédéï gratta à la porte; et comme je voulus me lever de mon siége pour aller ouvrir, la Reine me prit par le bras et elle me dit : « Demeurez là, attendez-moi. » Elle sortit, elle entretint Ondédéï près d'un quart d'heure. Elle revint et me dit qu'Ondédéï lui venoit de donner un paquet d'Espagne. Elle me parut embarrassée et changée dans sa manière de me parler, au delà de tout ce que je vous puis dire. Bluet, duquel je vous ai parlé dans le précédent volume de cette histoire, m'a dit qu'Ondédéï, qui avoit su que j'avois demandé à la Reine une audience particulière, l'étoit venu interrompre, en lui disant : qu'il avoit reçu ordre de M. le cardinal Mazarin de la conjurer de ne m'en donner aucune de cette nature, qui ne seviroit qu'à donner de l'ombrage à ses fidèles serviteurs.

Ce Bluet m'a juré plus d'une fois qu'il avoit vu cette lettre en original entre les mains d'Ondédéï; qu'il ne la reçut que justement dans le temps où j'étois enfermé avec la Reine dans le petit cabinet. Il est vrai aussi que j'observai que quand elle y entra, elle se mit auprès d'une fenêtre dont les vitres descendent jusqu'au plancher et qu'elle me fit asseoir en lieu où tout ce qui étoit dans la cour la pouvoit voir et moi aussi. Ce que je vous raconte est assez bizarre, et j'aurois encore de la peine à le croire, si tout ce que j'observai dans la suite ne m'avoit fait connoître que la défiance étoit si généralement répandue à Compiègne, et en tous les particuliers et sur tous les particuliers, que qui ne l'a pas vu, ne le peut concevoir. MM. Servien et le Tellier se haïssoient cordialement. Ondédéï étoit leur espion, comme il l'étoit de tout le monde. L'abbé Fouquet aspiroit à la seconde place de l'espionnage. Bertet, Brachet, Ciron et le maréchal du Plessis étoient pour

leur *vade*. Madame la Palatine m'avoit informé de la *carte du pays*[1]; mais je vous confesse que je ne me l'étois pu figurer au point que je la trouvai.

La Reine toutefois ne put s'empêcher, nonobstant l'avis d'Ondédéï, de me témoigner et joie et reconnoissance. « Mais comme, ajouta-t-elle, les conversations « particulières feroient philosopher le monde plus « qu'il ne convient à Monsieur et à vous-même, et à « cause des égards qu'il faut garder vers le peuple, « voyez la Palatine et convenez avec elle de quelques « heures secrètes où vous puissiez voir M. Servien. » Bluet me dit depuis que c'étoit celui qu'Ondédéï lui avoit suggéré pour parler d'affaires avec moi, parce que c'étoit celui qui avoit paru le plus mal intentionné pour moi, et que Servien, qui craignoit les mauvais offices des subalternes, avoit refusé d'entrer en aucune négociation particulière avec moi, à moins qu'il n'eût pour collègue, ou plutôt pour témoin, M. le Tellier : « Qui ne manquera pas, dit-il à la Reine, de faire sug- « gérer à M. le Cardinal que je prends des mesures « avec le cardinal de Retz; et c'est pour cela, Madame, « que je supplie très-humblement Votre Majesté qu'il « en soit de part. » Je ne sais ce que je vous dis de cela que par Bluet, qui étoit, à la vérité, un assez bon auteur pour ce petit détail, car il étoit intime d'Ondédéï. Ce qui me fait croire qu'il ne l'avoit pas

1. Cette phrase du cardinal de Retz, n'est-elle pas une réminiscence des expressions allégoriques mises à la mode par Mademoiselle de Scudéry dans son roman de *Clélie?* On ne parlait alors que de la *Carte de Tendre*, le *Citoyen de Tendre*, le *Royaume de Tendre*, et nous rappellerons les vers célèbres du même écrivain, par lesquels elles avoua à Pellison sa préférence :

Enfin, Acante, il faut se rendre,
Votre esprit a charmé le mien.
Je vous fais citoyen de Tendre,
Mais de grâce n'en dites rien.

inventé, c'est que je trouvai effectivement, chez Madame la Palatine, où j'allai entre onze heures et minuit, M. le Tellier avec M. Servien, dont je fus assez surpris, parce que je n'avois pas lieu de croire qu'il eût de fort bonnes dispositions pour moi. Je vous rendrai compte, dans la suite, des raisons que j'avois de le soupçonner.

Il me parut que ces Messieurs avoient déjà été informés par la Reine de ce que j'avois à leur proposer. En voici la substance : que Monsieur étoit résolu de conclure la paix de bonne foi, et que pour faire connoître à la Reine la sincérité de ses intentions, il avoit voulu, contre toutes les règles et tous les usages de la politique ordinaire, commencer par les effets; qu'il lui eût été difficile d'en donner un plus efficace et plus essentiel, qu'une députation aussi solennelle que celle de l'Église de Paris, résolue et exécutée à la face de M. le Prince et des troupes d'Espagne, logées dans les faubourgs, et qu'il offroit, sans balancer, sans négocier, sans demander ni directement ni indirectement aucun avantage particulier, de se déclarer contre tous ceux qui s'opposeroient à la paix et au retour du Roi à Paris, pourvu qu'on lui donnât pouvoir de promettre à M. le Prince qu'on le laisseroit en paix dans ses gouvernements, en renonçant de sa part à toutes les associations avec les étrangers, et que l'on envoyât une amnistie pleine, entière et non captieuse, pour être vérifiée par le parlement de Paris.

Il eût été difficile de s'imaginer qu'une proposition de cette nature n'eût pas été, je ne dis pas reçue, mais applaudie; parce que, supposé même qu'elle n'eût pas été sincère, ce qu'ils pouvoient soupçonner, au moins selon leurs maximes corrompues, ils en eussent pu toutefois tirer leurs avantages en plus d'une manière. Ce qui me fit juger que ce ne fut pas la défiance qu'ils

eurent de moi qui les empêcha d'en profiter, mais celle qu'ils avoient l'un de l'autre, fit qu'ils se regardèrent et qu'ils attendirent, même assez longtemps, qui s'expliqueroit le premier. La suite, et encore davantage l'air de la conversation qui ne se peut exprimer, me marquèrent plus que suffisamment que je ne me trompois pas dans ma conjecture. Je n'en tirai que des galimatias, et Madame la Palatine, qui quoique très-connoissante de cette cour, en fut surprise au dernier point, m'avoua, le lendemain au matin, qu'il y entroit beaucoup de ce que j'avois soupçonné : « Quoi-« qu'à tout hasard, ajouta-t-elle, je sois résolue, si « vous y consentez, de leur parler comme si j'étois « persuadée que ce ne soit que la défiance qu'ils ont « de vous qui les empêche d'agir comme des hommes; « car il est vrai, continua-t-elle, que ce que j'en ai vu « cette nuit n'est pas humain. » J'y donnai les mains, pourvu qu'elle ne parlât que comme d'elle-même; car il est vrai qu'après ce qui m'avoit paru de leur manière d'agir, je ne pouvois pas me résoudre à aller aussi loin et que je l'avois résolu et que j'en avois le pouvoir. Elle y suppléa; car elle ne dit pas seulement à la Reine ce qui s'étoit passé la nuit chez elle, mais elle y ajouta ce qu'il n'avoit tenu qu'à ces Messieurs qui s'y fût passé. Enfin elle l'assura que, moyennant ce que je vous ai marqué ci-dessus, Monsieur abandonneroit M. le Prince et se retireroit à Blois, après quoi il ne se mêleroit plus de ce qui pourroit arriver. C'étoit là le grand mot et qui devoit décider. La Reine l'entendit et même le sentit. Tous les subalternes entreprirent de le lui vouloir faire passer pour un piége, en lui disant que Monsieur ne donnoit cette lueur que pour attirer et tenir le Roi dans Paris, au moment même que lui Monsieur s'y donnoit une nouvelle autorité par l'hon-

neur qu'il s'y donnoit du retour du Roi, très-agréable au public, et par la porte que l'on voyoit qu'il affectoit de se réserver en ne s'expliquant point sur celui du cardinal Mazarin.

J'ai déjà remarqué que je connus clairement que ce raisonnement étoit moins l'effet d'aucune défiance qu'ils eussent en effet, sur une matière qui commençoit à être assez éclaircie par l'état des choses, que de la crainte que chacun d'eux avoit, en son particulier, de faire quelques pas vers moi, que son compagnon pût interpréter auprès du Cardinal; et il est aisé de juger que si la conduite qu'ils tirent, en cette occasion, leur eût été inspirée par la défiance qu'eux-mêmes inspirèrent dans l'esprit de la Reine, ils eussent cherché des tempéraments qui les eussent pu empêcher de tomber dans le piége qu'ils eussent appréhendé, et qui, d'autre part, eussent contribué à ne pas aigrir et les esprits et les affaires, dans ces moments où il étoit si nécessaire de les radoucir. L'événement, qui fut favorable à la cour, a justifié cette conduite; et je sais que les ministres ont dit depuis qu'ils étoient si assurés des dispositions de Paris, qu'ils n'avoient pas besoin de ces ménagements. Jugez-en, je vous supplie, par ce que vous allez voir, après que je vous aurai encore supplié d'observer une ou deux circonstances qui, quoique très-légères, vous marqueront l'état où tous ces espions de profession, dont je vous ai parlé tantôt, mettoient la cour.

La Reine leur étoit si soumise et elle craignoit leur rapport à un tel point, qu'elle conjura Madame la Palatine de dire à Ondédéi, sans affectation, qu'elle lui avoit fait de grandes railleries de moi, et elle lui dit à lui-même que je l'avois assurée que M. le Cardinal étoit un honnête homme, et que je ne prétendois pas

à sa place. Je vous puis assurer, à mon tour, que je ne lui avois dit ni l'une ni l'autre de ces sottises. Elle n'oublia pas non plus de faire sa cour à l'abbé Fouquet, en se moquant avec lui de la dépense que j'avois faite en ce voyage. Il est vrai qu'elle fut immense, pour le peu de temps qu'il dura. Je tenois sept tables servies en même temps, et j'y dépensois huit cents écus par jour. Ce qui est nécessaire n'est jamais ridicule. La Reine me dit, lorsque je reçus ses commandements, qu'elle remercioit Monsieur, qu'elle se sentoit très-obligée, qu'elle espéroit qu'il contribueroit à mettre les dispositions nécessaires au retour du Roi, qu'elle l'en prioit et qu'elle ne feroit pas un pas sans concerter avec lui. Sur quoi je lui répondis : « Je crois, Madame, qu'il auroit été à propos de commencer dès « aujourd'hui. » Elle rompit le discours.

J'eus sujet de me consoler des railleries de M. l'abbé Fouquet, par la manière dont je fus reçus à Paris. J'y rentrai avec un applaudissement incroyable, et j'allai descendre au Luxembourg, où je rendis compte à Monsieur de ma légation. Il faillit à tomber de son haut. Il s'emporta, il pesta contre la cour; il entra vingt fois chez Madame, il en sortit autant de fois, et puis il me dit tout d'un coup : « M. le Prince s'en veut « aller. Le comte de Fuensaldagne lui mande qu'il a « ordre de lui mettre entre les mains toutes les forces « d'Espagne : mais il ne le faut pas laisser partir. Ces « gens-là nous viendront étrangler dans Paris. Il faut « que la cour y ait des intelligences que nous ne con- « noissons pas. Pourroit-elle agir comme elle fait, si « elle ne sentoit pas ses forces ? »

Voilà l'une des moindres périodes d'un discours de Monsieur, qui dura plus d'une grande heure; je ne l'interrompis pas, et même quand il m'interrogeoit, je

ne lui répondois presque que par monosyllabes. Il s'impatienta à la fin, et il me commanda de lui dire mon sentiment, en ajoutant : « Je vous pardonne vos « monosyllabes quand je fais ce qu'il plaît à M. le « Prince contre vos sentiments : mais quand je suis « vos sentiments, comme je l'ai fait en cette occasion, « je veux que vous me parliez à fond. — Il est juste, « Monsieur, lui répondis-je, que je parle toujours ainsi « à Votre Altesse Royale; quelques sentiments qu'il « lui plaise de prendre, je ne désavoue pas les miens « en ce rencontre. Je fais plus, car je ne m'en re- « pens pas. Je ne considère point les événements, la « fortune en décide : mais elle n'a aucun pouvoir sur « le bon sens. Le mien est moins infaillible que celui « des autres, parce que je ne suis pas si habile; mais « pour cette fois, je le tiens aussi droit que s'il avoit « bien réussi, et il ne me sera pas bien difficile de le « justifier à Votre Altesse Royale. »

Monsieur m'arrêta en cet endroit, même avec précipitation, et il me dit : « Ce n'est pas ce que j'ai voulu « dire. Je sais bien que nous avons eu raison, mais « enfin ce n'est pas assez d'avoir raison en ce monde, « et c'est encore moins de l'avoir eue. Qu'est-il besoin « de faire? nous allons être pris à la gorge : vous « voyez comme moi que la cour ne peut pas être aveu- « glée au point d'agir comme elle fait, et qu'il faut « ou qu'elle soit accommodée avec M. le Prince, ou « qu'elle soit maîtresse de Paris sans moi. » Madame, qui avoit impatience de savoir à quoi cette scène se termineroit, entra à ce mot dans le cabinet des livres, et pour vous dire le vrai j'en eus une grande joie, parce qu'en tout où elle n'étoit pas prévenue, elle avoit le sens droit, quoique son esprit fût assez borné. Monsieur continuant devant elle à me commander de lui

dire mon sentiment, je le suppliai de me permettre de le lui mettre par écrit; ce qui étoit toujours le mieux avec lui, parce que sa vivacité faisoit qu'il interrompoit à tous moments le fil de ce qu'on lui disoit. Voici ce que j'ai transcrit sur l'original que j'en ai retrouvé, par un fort grand hasard.

« Je crois que Son Altesse Royale doit supposer « pour certain que la hauteur de la cour vient moins « de la connoissance qu'elle a de ses forces, que de la « confusion où l'absence du Cardinal et la multitude « de ses agents la met deux ou trois fois par jour; « mais comme une partie de la discussion dont il s'agit « présentement doit être fondée sur ce principe, il « n'est pas juste que Monsieur m'en croie sur ma « parole, qui enfin n'est fondée elle-même que sur ce « que je crois en avoir vu à Compiègne, et en quoi, « par conséquent, je puis me tromper. Je la supplie, « par cette raison, de prendre comme par préalable à « toutes choses la résolution de s'éclaircir sur ce point, « et de pénétrer si ce que je crois avoir vu à Compiè« gne est fondé, c'est-à-dire, pour me mieux expli« quer, s'il est vrai que la cour ait véritablement la « hauteur qui m'y a paru, et si cette hauteur est l'effet « ou de la confusion que je viens de marquer, ou de « la défiance et de l'aversion qu'elle ait pour ma per« sonne. Son Altesse Royale peut voir clair en ce détail « en deux jours, par le canal de M. d'Amville, et par « celui de ceux de sa maison, qui sont plus agréables « que moi à la Reine. Si j'ai vu faux, il ne me paroît « rien de nouveau qui la doive empêcher de pousser « sa pointe et de travailler à la paix, comme elle l'avoit « résolu, en se servant de gens qui seront écoutés à la « cour plus favorablement que moi. Si je ne me suis « pas trompé dans ma conjecture, il s'agit de déli-

« bérer si Monsieur doit changer de pensées, ne plus « songer à s'accommoder et faire la guerre tout de bon, « au risque de tout ce qui peut arriver, ou se sacrifier « lui-même au repos de l'État et à la tranquillité publi« que. Ceux à qui il commande de lui dire leurs senti« ments sur cette matière sont fort embarrassés, parce « qu'il n'y va rien moins pour eux que de passer ou pour « des factieux qui veulent éterniser la guerre civile, ou « pour des traîtres qui vendent leur parti, ou pour des « idiots qui traitent dans le cabinet les affaires d'État, « comme ils traiteroient en Sorbonne des cas de con« science; et le malheur est que ce ne sera pas leur « bonne ou mauvaise conduite, ni leur bonne ou mau« vaise intention, qui leur donneront ou qui les défen« dront de ces titres. Ce sera la fortune, ou même la « propre conduite de leurs ennemis. Cette observation « ne m'empêchera pas de parler à Son Altesse Royale, « en cette occasion, avec la même liberté que je me « sentirois, si je n'y mettois rien du mien, dans une « conjoncture où je suis assuré que l'on ne peut rien « dire qui ne soit mal, par la même raison qui fait que « l'on n'y peut rien faire qui soit bien.

« Monsieur n'a, ce me semble, que deux partis à « prendre, comme je viens de le dire, supposé que la « cour soit dans les dispositions où je la crois, qui sont « ou de plier à tout ce qu'elle voudra et de consentir « qu'elle se rétablisse dans Paris par elle-même, sans lui « en avoir aucune obligation et sans en avoir donné au« cune sûreté au public, ou de s'y opposer avec vigueur « et avec fermeté, et de l'obliger, par une forte et « grande résistance, à entrer en traité et à pacifier « l'État par les mêmes moyens que l'on a toujours « cherché à la fin des guerres civiles. Si le respect que « je dois à Son Altesse Royale me permettoit de me

« compter seulement pour un zéro, dans une aussi « grande affaire que celle-ci, je prendrois la liberté de « lui dire que le premier parti me seroit bon, parce « qu'il me conduiroit, au travers à la vérité de quel« ques murmures qui s'élèveroient contre moi dans les « commencements, au poste que je suis persuadé ne « m'être pas mauvais. Les Frondeurs diroient d'abord « que mes conseils auroient été foibles; les pacifiques, « dont le nombre est toujours le plus grand dans la « fin des guerres civiles, diroient qu'ils sont sages et « d'un homme de bien. Je serois, sur le tout, cardinal « et archevêque de Paris, relégué, si vous voulez, à « Rome, mais relégué pour un temps, et pour ce temps« là même dans les plus grands emplois. Les politi« ques se joindroient, par l'événement, aux pacifiques; « le feu contre le Mazarin seroit ou éteint ou assoupi « par son rétablissement; les murmures qui se se« roient élevés contre moi seroient oubliés, ou l'on ne « s'en souviendroit que pour faire dire encore davan« tage que je suis un habile et un galant homme, qui « me serois tiré fort adroitement d'un très-méchant « pas.

« Voilà comme se traite dans les esprits des hommes « la réputation des particuliers. Il n'en va pas ainsi de « celle des grands princes, parce que leur naissance « et leur élévation étant toujours plus que suffisantes « pour tirer leurs personnes et leurs fortunes du nau« frage, ils n'en peuvent jamais sauver leur réputation « par les mêmes excuses qui en préservent les subal« ternes. Quand Monsieur aura laissé transférer le Par« lement, interdire l'Hôtel de Ville, enlever les chaînes « de Paris, exiler la moitié des compagnies souve« raines, l'on ne dira pas : Qu'eût-il fait pour l'empê« cher? Il se fût peut-être perdu lui-même; l'on dira :

« Il ne tenoit qu'à lui de l'empêcher; ce n'étoit pas « une affaire, il n'avoit qu'à le vouloir. L'on m'objec« tera, par la même raison, que quand il aura fait la « paix, quand il sera retiré à Blois, quand le cardinal « Mazarin sera rétabli; l'on m'objectera, dis-je, que « l'on fera les mêmes discours; mais je soutiens que « la différence y sera très-grande et tout entière en « ce que Monsieur ne peut pas prévoir, au moins à « l'égard des peuples, ce rétablissement du Mazarin, « et ne peut pas ne point voir comme présente, dès à « cette heure, cette punition de Paris, qui, s'il ne s'y « oppose, arrivera peut-être dès demain. J'appréhende « pour le gros de l'État le rétablissement de M. le car« dinal Mazarin : il ne me feroit pas de peine, au moins « pour le présent, pour Paris. Ce n'est ni son humeur « ni son intérêt de le châtier; et s'il étoit à la cour à « l'heure qu'il est, je craindrois moins pour la ville « que je ne crains. Ce qui me fait trembler pour elle, « est l'aigreur naturelle de la Reine[1], la violence de

1 La Reine était attaquée avec la plus odieuse violence dans les libelles qui se publiaient alors. Deux écrivains du temps eurent seuls le courage de la défendre et d'avouer publiquement leur œuvre en y mettant leurs noms. Ce furent le Père Magnien et l'abbé de l'Escalopier. Mais pour ces deux honorables auteurs, combien de pamphlets anonymes dont la violence était souvent tout le mérite.

Celui qui parut au mois de septembre 1652, sous le titre de : *La Vérité prononçant ses oracles sans flatterie*, dit de la Reine :

« Lorsqu'on lui a représenté qu'elle s'en alloit ruiner tout l'État, n'a-t-elle point répondu que, si le pain lui manquoit en France, son frère étoit assez puissant pour lui en donner en Espagne. Si cela marque que notre désolation lui est fort indifférente, elle montre encore bien plus, en abusant de notre soumission, que notre aveuglement est bien pitoyable. Obéir à qui nous outrage; respecter qui nous persécute; permettre qu'un implacable s'assouvisse aux dépens de tout notre État; si nous ne sommes aussi sots qu'elle est enragée, que s'en faut-il?

« Ne s'est-elle pas vantée qu'elle ruineroit de bon cœur la moitié de la France pour se venger de l'autre, et par le même moyen de

« Servien, la dureté du Tellier, l'emportement d'un « abbé Fouquet, la folie d'Ondédéï. Tout ce que ces « gens-là conseilleront dans les premiers mouvements « d'une réduction, tout ce qu'ils exécuteront sera sur « le compte de Monsieur, et de Monsieur qui sera en- « core ou dans Paris ou à la porte de Paris : au lieu que « tout ce qui arriveroit après qu'il auroit fait un traité « raisonnable, et qu'il auroit pris toutes les sûretés « convenables à une affaire de cette nature, de con- « cert même avec le Parlement et avec les autres corps « de la ville, et après qu'ensuite il se seroit retiré à « Blois; au lieu, dis-je, que tout ce qui arriveroit après « cela, je dis tout, sans excepter même le retour du « Cardinal, seroit purement sur le compte de la cour, « à la décharge et à l'honneur même de Monsieur. « Voilà mes pensées touchant le premier parti; voici « mes réflexions sur le second, qui est celui de conti- « nuer, ou plutôt de renouveler la guerre.

« Monsieur ne le peut plus faire, à mon sens, qu'en « retenant auprès de lui M. le Prince. La cour a gagné « beaucoup de terrain dans les provinces, particulière- « ment où l'ardeur des parlements est beaucoup attié- « die. Paris même n'est pas, à beaucoup près, comme « il étoit; et quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'il ne

toutes deux? Ne lui a-t-on pas ouï dire qu'elle allumeroit les guerres civiles pour y faire périr les plus redoutables ennemis du Roi, son frère, puisqu'elle n'avoit pu les faire périr en les abandonnant au milieu du danger, comme M. le prince de Condé et M. le comte d'Harcourt devant Lérida? N'a-t-elle pas protesté qu'elle n'entreroit jamais dans Paris, que dans un vaisseau flottant sur le sang de ses ennemis? Ne lui a-t-on pas vu donner ordre, chemin faisant, de ruiner les restes des moissons que la fureur des soldats avoit épargnées? Ne sait-on pas qu'elle demande à ceux qui viennent de Paris, si elle peut encore espérer que la famine la vengera bientôt de cette grande ville? Bon Dieu! quelles paroles! si elle n'a frémi en les avançant, il faut bien qu'elle ait un cœur à l'épreuve de tout sentiment humain. »

« soit aussi comme on le veut persuader à la cour, il « est constant qu'il est nécessaire de le soutenir, et « que les moments même commencent à y devenir « précieux. La personne de M. le Prince n'y est pas « aimée : sa valeur, sa naissance, ses troupes y sont « toujours d'un très-grand poids. Enfin, je suis per- « suadé que si Monsieur prend le second parti, le pre- « mier pas qu'il doit faire est de s'assurer de M. son « cousin; le second, à mon avis, est de s'expliquer pu- « bliquement, sans délai, et dans le Parlement et dans « l'Hôtel de Ville, de ses intentions et des raisons qu'il « a de les avoir; d'y faire mention des avances qu'il a « faites par moi à la cour et du dessein formé qu'elle « a de rentrer dans Paris sans donner aucune sûreté, « ni aux compagnies souveraines, ni à la ville; et de la « résolution que, lui Monsieur, a prise de s'y opposer « de toute sa force et de traiter comme ennemis tous « ceux qui, directement ou indirectement, auront le « moindre commerce avec elle.

« Le troisième pas, à mon opinion, est d'exécuter « avec vigueur ces déclarations et de faire la guerre « comme si l'on ne devoit jamais penser à faire la paix. « Le pouvoir que Son Altesse Royale a dans le peuple « me fait croire, même sans en douter, que tout ce « que je viens de proposer est possible : mais j'ajoute « qu'il ne le sera plus dès qu'elle n'y emploiera pas « toute son autorité, parce que les démarches con- « traires qu'elle a laissé faire vers la cour ont rendu « plus difficiles celles qui lui sont présentement néces- « saires. C'est à elle à considérer ce qu'elle peut at- « tendre de M. le Prince, ce qu'elle en doit craindre, « jusqu'où elle veut aller avec les étrangers, où elle « s'en veut tenir avec le Parlement, ce qu'elle veut ré- « soudre avec l'Hôtel de Ville : car, à moins que de se

« fixer sur tous ces points, d'y prendre des résolutions « certaines, de ne s'en départir point et de se résoudre « à ne plus garder ces tempéraments qui prétendent « l'impossible, en prétendant de concilier les contra- « dictoires, Monsieur retombera dans tous les incon- « vénients où il s'est vu, et qui seront sans comparaison « plus dangereux que par le passé, en ce que l'état où « sont les choses fait qu'ils seront décisifs. Il ne m'ap- « partient pas de décider sur une matière de cette con- « séquence; c'est à Monsieur à résoudre : *Sola mihi* « *obsequio gloria relicta est.* »

Voilà ce que j'écrivis à la hâte, et presque d'un trait de plume, sur la table du cabinet des livres du Luxembourg. Monsieur le lut avec application. Il le porta à Madame : l'on raisonna sur le fond tout le soir, l'on ne conclut rien, Monsieur balançant toujours et ne choisissant point[1].

Au retour de cette conférence, je trouvai M. de Caumartin chez M. le président de Bellièvre, qui s'étoit fait porter, à cause d'une fluxion qu'il avoit sur l'œil, dans une maison du faubourg Saint-Michel. Je lui rapportai le précis du raisonnement que vous venez de voir. Il m'en gronda, en me disant ces propres paroles : « Je ne sais à quoi vous pensez; car vous vous exposez « à la haine des deux partis en disant trop la vérité de « tous les deux. » Et je lui répondis ces propres mots :

1. On lit, dans le libelle : *La Vérité*, le passage suivant relatif au cardinal de Retz :

« Pourquoi est-ce donc que le Coadjuteur a plus étudié de s'attacher au duc d'Orléans qu'au prince de Condé, puisque ce dernier est à craindre et que l'autre ne l'est plus à cause de sa trop grande bonté? La raison en est claire : Le prince de Condé ne veut point d'autre maître que le Roi. Le Coadjuteur veut commander à tous ceux qui seront au-dessous du Roi. L'un et l'autre visent à même but : le premier par mérite de ses vertus et de sa naissance, le second par les suggestions de son ambition. »

« Je sais bien que je manque à la politique, mais je « satisfais à la morale; et j'estime plus l'une que l'au- « tre. » Le président de Bellièvre prit la parole et dit : « Je ne suis pas de votre sentiment, même selon la « politique. M. le Cardinal joue le droit du jeu en l'état « où sont les affaires. Elles sont si incertaines, et par- « ticulièrement avec Monsieur, qu'un homme sage « n'en peut prendre sur soi la décision. »

Monsieur m'envoya quérir, deux heures après, chez Madame de Pommereu, et je trouvai à la porte du Luxembourg un page qui me dit, de sa part, que je l'allasse attendre dans la chambre de Madame. Il n'avoit pas voulu que je l'allasse interrompre dans le cabinet des livres, parce qu'il y étoit enfermé avec Goulas, qu'il questionnoit sur le sujet que vous allez voir. Il vint quelque temps après chez Madame, et il me dit d'abord : « Vous m'avez tantôt dit que le premier pas « qu'il falloit que je fisse, en cas que je me résolusse « à la continuation de la guerre, seroit de m'assurer « de M. le Prince : comment diable le puis-je faire? « — Vous savez, Monsieur, lui répondis-je, que je ne « suis pas avec lui en état de vous répondre sur cela; « c'est à Votre Altesse Royale à savoir ce qu'elle y peut « et ce qu'elle n'y peut pas. — Comment voulez-vous « que je le sache, reprit-il, Chavigny a un traité pres- « que conclu avec l'abbé Fouquet? Vous souvient-il de « l'avis que Madame de Choisy me donna dernière- « ment assez en général? J'en viens d'apprendre tout « le détail. M. le Prince jure qu'il n'est point de tout « cela et que Chavigny est un traître; mais qui le « sait? »

Ce détail étoit que Chavigny traitoit avec l'abbé Fouquet et qu'il promettoit à la cour de faire tous ses efforts pour obliger M. le Prince à s'accommoder, à des

conditions raisonnables, avec M. le cardinal Mazarin. Une lettre de l'abbé Fouquet à M. le Tellier, qui fut prise par un parti allemand[1] et qui fut apportée à Tavannes, justifioit pleinement M. le Prince de cette négociation; car elle portoit, en termes formels, qu'en cas que M. le Prince ne se voulût pas mettre à la raison, lui, Chavigny, s'engageoit envers la Reine à ne rien oublier pour le brouiller avec Monsieur.

M. le Prince, qui eut en main l'original de cette lettre, s'emporta contre lui au dernier point; il le traita de perfide en parlant à lui-même. M. de Chavigny, outré de ce traitement, se mit au lit et il n'en releva pas. M. de Bagnols, qui étoit de ses amis et aussi des miens, me vint prier de l'aller voir. Je le trouvai sans connoissance, et je rendis à sa famille tout ce que j'aurois souhaité de rendre à sa personne. Je me souviens que Madame du Plessis-Guénégault étoit dans sa chambre, où il expira deux ou trois jours après.

M. de Guise revint, presque en même temps, de sa prison d'Espagne[2]; et il me fit l'honneur de me venir

1. Ce fait est confirmé par la *Muse historique* de Loret (p. 294) :

> On parle ici fort d'une lettre
> Où quelqu'un avoit daigné mettre,
> (Ce quelqu'un est l'abbé Fouquet)
> Un assez important caquet
> Touchant l'intrigue et maniguence
> De quelques gens de conséquence;
> Mais, quoiqu'on ait intercepté
> Ce paquet clos et cacheté,
> On ne sait si ce qu'il explique
> Est réel ou chimérique.

2. Le duc de Guise avait expié, pendant plusieurs années, dans les prisons de Ségovie, les suites funestes de son entreprise contre les Espagnols à Naples. Informé du séjour de Lenet à Madrid, le duc de Guise lui envoya Taillade, afin de le porter à intéresser le prince de Condé à lui faire recouvrer sa liberté, s'offrant de s'employer ensuite au service de ce prince. Lenet fut en effet le visiter, et sur les pressantes sollicitations du prince de Condé, le duc de Guise fut mis en liberté. L'histoire dira comment il trahit ses engagements vis-à-vis de Condé et le peu de reconnaissance qu'il lui témoigna. Voyez aussi notre édition des *Mémoires de Lenet*, p. 529, et les lettres du duc de Guise qui s'y trouvent reproduites.

voir dès le lendemain qu'il fut arrivé. Je le suppliai de se modérer, à ma considération, dans les plaintes très-aigres qu'il faisoit contre M. de Fontenay, qu'il prétendoit avoir mal vécu avec lui à l'égard des révolutions de Naples, dans le temps de son ambassade de Rome; et il déféra à mon instance, avec une honnêteté digne d'un grand nom.

J'avois aussi toujours réservé à traiter, en ce lieu, l'affaire de Brisach, que j'ai touchée dans l'un des précédents volumes de cette histoire; parce que ce fut à peu près le temps où M. le comte d'Harcourt quitta l'armée et le service du Roi, pour se jeter dans cette importante place. Mais comme je n'ai pu retrouver le mémoire très-beau et très-fidèle que j'en avois, écrit de la main d'un officier de la garnison, qui avoit du sens et de la candeur, j'aime mieux en passer le détail sous silence et me contenter de vous dire que le bon génie de la France défendit et sauva les fleurs de lis, dans ce poste fameux et important, en dépit de toutes les imprudences du Cardinal et de toutes les infidélités de Madame de Guébriant, par la bonne intention de Charlevoix et par les incertitudes du comte d'Harcourt[1]. Je reprends le fil de mon discours.

1. Le *Manifeste* du sieur de Charlevoix sur sa détention à Philisbourg et sur son retour à Brisach nous fait connaître toutes les intrigues de Madame de Guébriant. Voyez à ce sujet notre édition des *Mémoires de Retz*, collection Michaud, p. 392.

CHAPITRE XL

RETOUR DU ROI A PARIS.

22 Septembre-22 Octobre. — Les nouvelles irrésolutions de Monsieur. — La députation de l'Hôtel de Ville pour la paix et le retour du Roi. — Broussel se démet de sa magistrature de prévôt de Paris. — Retz veut s'y opposer. — *Il n'est pas possible que la cour demeure toujours dans son aveuglement, et dans ce cas nous ne serions pas fâchés que ce bonhomme fût hors de là.* — Le refus de la cour de recevoir la députation de la ville aigrit les esprits. — *Les ministres poussoient étourdiment cette affaire et toutes les autres.* — Le parti de M. le Prince se fortifie. — Le duc de Lorraine rentre en France. — Il vient camper à Villeneuve-Saint-Georges. — Les troupes de Monsieur, celles de M. le Prince et celles d'Espagne vont l'y rejoindre. — M. le Prince malade à Paris. — M. de Turenne à Corbeil. — Son habileté. — Il defend sa position sans engager de bataille. — Assemblée au Palais-Royal des véritables serviteurs du Roi. — Paille et papier. — Arrêt du Parlement contre ces assemblées et défense de prendre aucune marque. — Le duc de Lorraine négocie. — MM. Joyeuse-Saint-Lambert et d'Estampes mécontents de leurs négociations. — Le Roi refuse toute députation du Parlement de Paris. — Il leur a interdit toute fonction à Paris en les transférant à Pontoise. — Consternation du Parlement. — Lettre de la Reine à Monsieur. — Défiance qu'elle excite dans le Parlement contre Monsieur. — *Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites.* — *Tout le monde crut la paix faite et tout le monde la vouloit faire pour soi.* — Le Parlement mollit. — Le duc de Beaufort se démet du gouvernement de Paris. — Désordres causés par les troupes. — Le duc de Lorraine menacé par les bourgeois de Paris. — Les troupes seront éloignées de la capitale. — Députation des colonels de Paris. — M. de Séve porte la parole. — Monsieur annonce le retour du Roi à Paris. — Emportement de Monsieur contre la cour. — *Cette maudite Espagnole.* — Conversation de Monsieur et du cardinal de Retz. — Trivelin et Scaramouche. — *Il ne faut songer qu'à aller de bonne grâce au-devant du Roi.* — Un billet de Madame la Palatine. — *On est à Saint-Germain comme l'on étoit à Compiègne.* — Le Roi couche à Ruel. — Son entrée à Paris. — Monsieur avoit refusé d'aller au-devant du Roi. — *La Cour imprudente, aveugle et téméraire au delà de ce que l'on s'en peut imaginer.* — *Les acclamations se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font.* — La Reine au Louvre. — Le cardinal de Retz était venu l'y attendre. — *Turenne me demanda bonnement et avec inquiétude si je me croyois en sûreté.* — La Reine accueil très-bien Retz et le Roi l'embrasse. — Monsieur reçoit l'ordre de se retirer à Limours. — Sa consternation et son inquiétude. — Beaufort propose à Monsieur de se porter aux Halles et de faire faire des barricades. — Réconciliation du cardinal de Retz et de Beaufort. — Retz s'oppose à la proposition de Beaufort. — Motifs de l'opposition de Retz. — *C'est-à-dire que je ne puis rien pour la défensive.* — Beaufort dit maintes folies. — Monsieur enchanté de ce que Retz n'appuyait pas l'offensive. — *Cet homme n'est pas capable d'une action de cette nature.* — Montrésor. — *L'événement justifie l'imprudence de la cour.* — Monsieur part pour Limours. — Lit de justice du Roi. — Amnistie. — Rétablissement du Parlement. — Chambre des vacations. — Exil de MM. de Beaufort, de Rohan et de plusieurs présidents et conseillers au Parlement de Paris.

L'irrésolution de Monsieur étoit d'une espèce toute particulière. Elle l'empêchoit souvent d'agir, quand même il étoit le plus nécessaire d'agir; elle le faisoit quelquefois agir, quand même il étoit le plus nécessaire de ne point agir. J'attribue l'un et l'autre à son irrésolution, parce que l'un et l'autre venoient, à ce que j'en ai observé, des vues différentes et opposées qu'il avoit, et qui lui faisoient croire qu'il pouvoit se servir utilement, quoi que différemment, de ce qu'il ne faisoit pas, selon les différents partis qu'il prendroit. Il me semble que je m'explique mal et que vous m'entendrez mieux par l'exposition des fautes, que je prétends avoir été les effets de cette irrésolution.

Je proposai à Monsieur, le premier ou le second jour de septembre, de travailler de bonne foi à la paix; mais je lui représentai que rien n'étoit plus important que de se tenir couvert, au dernier point, de ce dessein, vers la cour même, pour les raisons que vous avez vues ci-devant. Il en convint. Il y eut, le 5, une assemblée de l'Hôtel de Ville que M. le Prince lui-même procura, pour faire croire au peuple qu'il n'étoit pas contraire au retour du Roi; et le président de Nesmond, au moins à ce que l'on m'a dit depuis, fut celui qui lui persuada que cette démonstration lui étoit nécessaire. Je ne me suis jamais ressouvenu de lui en parler. Cette assemblée résolut de faire une députation

solennelle au Roi pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris[1]. Elle n'étoit nullement du compte de Monsieur, qui, ayant résolu de se donner l'honneur et le mérite de celle de l'Église, ne devoit pas souffrir qu'elle fût précédée de celle de la ville, des suites de laquelle d'ailleurs il ne pouvoit pas s'assurer. Il s'engagea pourtant, sans balancer, non pas seulement à la souffrir, mais à y assister lui-même. Je ne le sus que le soir, et je lui en parlai, en liberté, comme d'une glissade. Il me répondit : « Cette députation n'est qu'une « chanson : qui ne sait que l'Hôtel de Ville ne peut « rien? M. le Prince me l'a demandée; il croit que « cela lui est bon pour adoucir les esprits aigris par « le feu de l'Hôtel de Ville. Mais de plus (voici le mot « qui est à remarquer), qui sait si nous exécuterons « la résolution que nous avons faite pour la députation « de l'Église? Il faut aller au jour la journée en ces « diables de temps, et ne pas tant songer à la ca- « dence. » Cette réponse vous explique, ce me semble, mon galimatias. En voici un autre exemple :

Le Roi ayant refusé, comme vous l'allez voir, cette députation de l'Hôtel de Ville, le bonhomme Broussel[2], qui eut scrupule de souffrir que son nom fût allégué comme un obstacle à la paix, alla déclarer, le 24, à l'Hôtel de Ville, qu'il se départoit de sa magistrature. Comme j'en fus averti d'assez bonne heure pour l'empêcher de faire cette démarche, je l'allai dire à Monsieur, qui pensa un peu, puis il me dit : « Cela nous

1. Ces délibérations de l'Hôtel de Ville ont été publiées dans le volume de MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, p. 236, *Registre de l'Hôtel de Ville*, t. III.

2. Ce personnage, dont le cardinal de Retz parle toujours en termes peu flatteurs sous le rapport de la capacité, serait, selon M. Michelet, l'homme par excellence du dix-septième siècle et « le doyen des grondeurs. » (*Richelieu et la Fronde.*)

« seroit bon si la cour avoit bien répondu à nos bonnes « intentions; mais je conviens que cela ne nous vaut « rien pour le présent. Mais il faut aussi que vous con « veniez que si elle revient à elle, comme il n'est pas « possible qu'elle demeure toujours dans son aveugle « ment, nous ne serions pas fâchés que ce bonhomme « fût hors de là. »

Vous voyez, en ce discours, l'image et l'effet de l'incertitude. Je ne vous rapporte ces deux exemples que comme des échantillons d'un long tissu de procédés de cette nature, desquels Monsieur, qui avoit assurément beaucoup de lumières, ne pouvoit, toutefois, se corriger. Il faut encore avouer que la cour ne lui donnoit pas lieu, par le profit qu'elle sut faire de ses fautes, d'y faire beaucoup de réflexions, faute de ne pas profiter de ses fautes. La fortune toute seule les tourna à son avantage, et si Monsieur et M. le Prince se fussent servis, comme ils eussent pu, du refus qu'elle fit de recevoir la députation de l'Hôtel de Ville[1], elle eût couru grand risque de n'en avoir de longtemps. Elle répondit à Pierre [lisez : Piétre], procureur du Roi de la ville, qui étoit allé demander audience pour les échevins et quarteniers, qu'elle ne la leur pouvoit accorder tant qu'on reconnoîtroit M. de Beaufort pour gouverneur et M. de Broussel pour prévôt des marchands. Le président Viole me dit, aussitôt qu'il eut appris cette nouvelle : « Je n'approuvois pas cette députation, parce que je « croyois qu'il pouvoit y avoir plus de mal que de bien « pour Monsieur et pour M. le Prince. Tout y est bon « pour eux présentement par l'imprudence de la cour. » L'abdication volontaire du bonhomme Broussel con-

1. Le Roi motiva son refus dans une lettre qui se trouve dans les Registres de l'Hôtel de Ville, p. 259, tome III, collection de la *Société de l'Histoire de France.*

sacra pour ainsi parler cette imprudence. Ce qui est vrai, c'est qu'il y avoit des tempéraments à prendre, même en conservant la dignité du Roi, qui n'eussent pas aigri les esprits au point que ce refus les aigrit. Si l'on en eût fait l'usage qu'on en pouvoit faire, les ministres s'en fussent repentis pour longtemps, tant ils poussoient étourdiment cette affaire et toutes les autres.

Ce qui est admirable, est que la cour se conduisoit comme je viens de vous l'expliquer, justement dans le moment que le parti de MM. les princes se fortifioit même très-considérablement. M. de Lorraine, qui crut qu'il avoit satisfait, en sortant du royaume, au traité qu'il avoit fait avec M. de Turenne à Villeneuve-Saint-Georges, fit tirer deux coups de canon aussitôt qu'il fut arrivé à Veneau-les-Dames, qui est dans le Barois. Il rentra ensuite en Champagne, avec toutes ses troupes et un renfort de trois mille chevaux allemands, commandés par le prince Ulric de Wirtemberg. M. le chevalier de Guise servoit sous lui de lieutenant général, et le comte de Pas, duquel j'ai déjà parlé en quelque lieu, y avoit joint, ce me semble, quelque cavalerie. M. de Lorraine marcha vers Paris à petites journées, enrichissant son armée du pillage, et se vint camper auprès de Villeneuve-Saint-Georges, où les troupes de Monsieur, commandées par M. de Beaufort, celles de M. le Prince, car il étoit malade à Paris, commandées par M. le prince de Tarente et de Tavannes, et celles d'Espagne commandées par Clinchant, sous le nom de M. de Nemours, le vinrent joindre. Ils résolurent tous ensemble de s'approcher de M. de Turenne, qui tenant Corbeil, Melun et tout le dessus de la rivière, ne manquoit de rien; au lieu que les confédérés, qui étoient obligés de chercher à vivre aux environs de Paris, pilloient les villages et renchérissoient par conséquent les denrées dans

la ville. Cette considération, jointe à la supériorité du nombre qu'ils avoient sur M. de Turenne, les obligea à chercher les occasions de le combattre. Il s'en défendit avec cette capacité qui est connue et respectée de tout l'univers, et tout se passa en rencontres de partis et en petits combats de cavalerie, qui ne décidèrent rien.

L'imprudence, ou plutôt l'ignorance et du Cardinal et des sous-ministres fut sur le point de précipiter leur parti, par une faute qui leur devoit être plus préjudiciable sans comparaison que la défaite même de M. de Turenne. Prevost, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement, autant fou qu'un homme le peut être, au moins de tous ceux à qui on laisse la clef de leur chambre, se mit dans l'esprit de faire une assemblée, au Palais-Royal, des véritables serviteurs du Roi (c'étoit le titre). Elle fut composée de quatre ou cinq cents bourgeois, dont il n'y en avoit pas soixante qui eussent des manteaux noirs. Prevost dit donc qu'il avoit reçu une lettre de cachet du Roi, qui lui commandoit de faire main-basse sur tous ceux qui auroient de la paille au chapeau et qui n'y mettroient pas du papier. Il lut effectivement cette lettre, et voilà le commencement de la plus ridicule levée de boucliers qui se soit faite depuis la procession de la Ligue. Le progrès fut que toute cette compagnie fut huée comme on hue les masques, en sortant du Palais-Royal le 24 de septembre, et que, le 26, M. le maréchal d'Estampes, qui y fut envoyé par Monsieur, les dissipa par deux ou trois paroles. La fin de l'expédition fut qu'ils ne s'assembleroient plus de peur d'être pendus, comme ils en furent menacés, le même jour, par un arrêt du Parlement, qui porta défense, sur peine de la vie, de s'assembler et de prendre aucune marque. Si Monsieur et M. le

Prince se fussent servis de cette occasion, comme ils le pouvoient, le parti du Roi étoit exterminé ce jour-là dans Paris pour longtemps. Le Maire, parfumeur, qui étoit un des conjurés, courut chez moi pâle comme un mort et tremblant comme la feuille. Je me souviens que je ne le pouvois rassurer et qu'il se vouloit cacher dans la cave. Je pouvois moi-même avoir peur, car comme on savoit que je n'étois pas dans les intérêts de M. le Prince, le soupçon pouvoit assez facilement tomber sur moi. Monsieur n'étoit pas, comme vous avez vu, dans les dispositions de se servir de ces conjonctures, et M. le Prince étoit si las de tout ce qui s'appeloit peuple, qu'il n'y faisoit plus seulement de réflexion. Croissy m'a dit depuis qu'il ne tint pas à lui de le réveiller à ce moment, et de lui faire connoître qu'il ne le falloit pas perdre. Je ne me suis jamais souvenu de lui en parler.

Voici une autre faute qui n'est pas, à mon opinion, moindre que la première. M. de Lorraine, qui aimoit beaucoup la négociation, y entra d'abord qu'il fut arrivé. Il me dit, en présence de Madame, que la négociation le suivoit partout; qu'il étoit sorti de Flandre de lassitude de travailler avec le comte de Fuensaldagne, et qu'il la retrouvoit à Paris malgré lui : « car, que faire « autre chose ici, dit-il, où il n'y a pas jusqu'au baron « du Jour qui ne prétende faire son traité à part? » Ce baron du Jour étoit une manière d'homme assez extraordinaire de la cour de Monsieur. Et M. de Lorraine ne pouvoit pas mieux exprimer qu'il y avoit un grand cours de négociation, qu'en marquant qu'elle étoit descendue jusqu'à lui. Et ce qui lui faisoit encore croire que cette négociation étoit montée jusqu'à Monsieur, c'est qu'il avoit remarqué que depuis quelque temps il ne l'avoit pas pressé de s'avancer, comme il avoit fait auparavant. Son observation étoit vraie et il est constant que Monsieur, qui vouloit la paix de bonne foi, craignoit, et avec raison, que M. le Prince se voyant renforcé d'un secours aussi considérable, n'y mît des obstacles invincibles.

Il fut très-aise, par cette considération, que M. de Lorraine fût dans la disposition de négocier aussi lui-même, et d'envoyer à la cour M. de Joyeuse-Saint-Lambert, « lequel, me dit Monsieur, n'aura que le caractère « de M. de Lorraine, et ne laissera pas de pénétrer s'il « n'y a rien à faire pour moi. » Je lui répondis ces propres paroles : « Il sera, Monsieur, peut-être plus heu-« reux que moi : je le souhaite, mais je ne le crois pas. » Je fus prophète; car ce M. de Joyeuse fut douze jours à la cour sans avoir aucune réponse. Il en fit une, je pense, de sa tête, qui fut un galimatias auquel personne ne put rien entendre que la cour qui le désavoua. M. le maréchal d'Estampes, que Monsieur y avoit encore envoyé, sous l'espérance que M. le Tellier avoit fait donner à Madame qu'il y seroit écouté comme particulier, sur tout ce qu'il y pourroit dire de la part de Monsieur, en revint, pour le moins, aussi mal satisfait que M. de Saint-Lambert; et

Le 30 de septembre, M. Talon acheva d'éclaircir Monsieur et le public des intentions de la Reine, en envoyant au Parlement, par M. Doujat, à cause de son indisposition, les lettres qu'il avoit reçues de M. le Chancelier et de M. le Premier Président, en réponse de celles qu'il leur avoit écrites ensuite de la délibération du 26. Ces lettres portoient : que le Roi ayant transféré son Parlement à Pontoise et interdit toutes fonctions à ses officiers dans Paris, il n'en pouvoit recevoir aucune députation, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi. Je ne vous puis exprimer la consternation de la compagnie : elle fut au point que Monsieur eut peur qu'elle ne l'aban-

donnât; et que cette appréhension lui fit faire un très-méchant pas, car elle l'obligea à tirer une lettre de sa poche, par laquelle la Reine lui écrivoit presque des douceurs. Cette lettre lui étoit venue par le maréchal d'Estampes, qui, quoique très-bien intentionné pour la cour, ne l'avoit pas prise pour bonne, non plus que Monsieur, qui me l'avoit montrée la veille, en me disant : « Il faut que la Reine me croie bien sot de m'écrire « de ce style, dans le temps qu'elle agit comme elle « fait. » Vous voyez donc qu'il n'étoit pas la dupe de cette lettre, ou plutôt qu'il ne l'avoit pas été jusque-là : mais il en devint effectivement la dupe, quand il voulut la faire valoir au Parlement, parce que le Parlement s'en persuada que Monsieur traitoit son accommodement particulier avec la cour. Il jeta ainsi de la défiance de sa conduite dans la compagnie, au lieu de s'y donner de la considération. Il ne se put jamais défaire de cet air de mystère sur ce chef, et quoique Madame lui pût dire, il le crut toujours nécessaire à sa sûreté, pour empêcher, se disoit-il, les gens de courir sans lui à l'accommodement.

Cet air de négociation, joint aux apparences que le parti de M. le Prince en donnoit à tous les instants, fut ce qui fit, à mon avis, la paix, beaucoup plus tôt que les négociations les plus réelles et les plus effectives ne l'eussent pu faire. Les grandes affaires consistent encore plus dans l'imagination que les petites : celle des peuples fait quelquefois toute seule la guerre civile. Elle fit la paix en ce rencontre ; L'on ne la doit attribuer à leur lassitude, parce qu'il s'en falloit bien qu'elle fût au point de les obliger, je ne dis pas à rappeler, je dis même à recevoir le Mazarin. Il est constant qu'ils ne souffrirent son retour, que quand ils se persuadèrent qu'ils ne le pouvoient empêcher : mais quand le corps du public

en fut persuadé, les particuliers y coururent : et ce qui en persuada les particuliers et le public, fut la conduite des chefs[1].

La manière mystérieuse dont Monsieur parla, dans ces dernières assemblées, pour faire paroître qu'il avoit encore de la considération à la cour, acheva ce qui étoit déjà bien commencé. Tout le monde crut la paix faite, et tout le monde la voulut faire pour soi. Aussitôt que l'on sut la négociation de M. de Joyeuse, qui retourna, le 3 d'octobre 1652, de Saint-Germain où le Roi étoit revenu, le Parlement mollit et laissa entendre publiquement que pourvu que le Roi donnât une amnistie pleine et entière, et qui fût vérifiée dans le parlement de Paris, il ne chercheroit point d'autres sûretés. Il n'expliqua pas ce détail par un arrêt; mais il fit presque le même effet, en suppliant M. le duc d'Orléans de s'en satisfaire lui-même et de l'écrire au Roi.

Le 10 [octobre], M. Sevin ayant représenté qu'il seroit à propos de prier M. le duc de Beaufort de se départir du gouvernement de Paris, à cause du refus que le Roi avoit fait de recevoir les députés de l'Hôtel de Ville tant qu'il en retiendroit le titre; M. Sevin, dis-je, qui auroit été étouffé dans un autre temps par les clameurs publiques, ne fut ni rebuté, ni sifflé. Et il fut dit

1. A cette même époque, Retz eut un démêlé avec Ménage, d'après ce que raconte Loret :

Ce bel esprit Monsieur Ménage
Est, dit-on, en mauvais ménage,
Pour je ne sais quels intérêts,
Avec le cardinal de Retz.
Ménage, pour son Éminence,
A toujours grande déférence;
L'Éminence, d'autre côté,
Pour Ménage a toujours bonté ;
Chacun tâche à faire paroître,
Tant le disciple que le maître,
Qu'ils ont le cœur ferme et constant;
Mais ils sont séparés pourtant.

même, dans la même matinée, que les conseillers du Parlement, qui étoient officiers dans les colonelles, iroient, s'il leur plaisoit, à Saint-Germain, dans les députations de l'Hôtel de Ville, qui ne faisoient, toutefois, dans les instances qu'ils faisoient au Roi pour revenir dans sa bonne ville de Paris, aucune mention de la vérification de l'amnistie au parlement de Paris. Quel galimatias !

Le 11, Monsieur promit à la compagnie de tirer la démission du gouvernement de Paris de M. de Beaufort[1] ; et MM. Doujat et Sevin y firent la relation des plaintes qu'ils avoient faites, la veille, à M. le duc d'Orléans, des désordres des troupes et de la parole qu'il leur avoit donnée de les faire retirer. M. de Lorraine, que je trouvai, ce jour-là, dans la rue Saint-Honoré, et qui avoit failli à être tué par les bourgeois de la garde de la porte Saint-Martin, parce qu'il vouloit sortir de la ville, releva de toutes ses couleurs l'uniformité de cette conduite. Il me dit qu'il travailleroit à un livre qui

1. Le libelle la *Vérité*, déjà cité, disait alors du duc de Beaufort que l'on savait brouillé avec le Coadjuteur :

« Tout ce que je trouve à redire en lui, c'est qu'il a trop épargné celui-ci [Retz], depuis qu'il a reconnu qu'il n'étoit pas digne de ses affections ; mais les héros de son génie ont plus de bras que d'yeux. Ne le flattons pas lui-même. Disons ce qu'il doit faire, puisqu'il ne le fait point. Ce n'est pas tout que de haïr un ennemi, lorsque l'ennemi ne se borne point réciproquement à sa haine. La haine du Coadjuteur n'est inféconde que parce qu'elle est impuissante. S'il avoit le dessus sur lui, il le presseroit tant qu'il le crèveroit. Il faut donc que le duc de Beaufort se serve de l'avantage qu'il a et qu'il fasse ressentir au Coadjuteur qu'il a plus de pouvoir que lui, en le faisant traiter comme un ennemi impuissant.

« Mais non ; je ne conseille pas encore cela au duc de Beaufort. Qu'il suive sa générosité ; et pour maltraiter bien rudement le Coadjuteur, qu'il le méprise, qu'il lui témoigne, en dédaignant de le maltraiter, qu'il ne mérite seulement pas qu'il le maltraite. Le Coadjuteur ne craint rien à l'égal du mépris. C'est l'écueil de sa patience ; c'est le sujet de son impatience. »

porteroit ce titre, et qu'il le dédieroit à Monsieur : « Ma « pauvre petite sœur en pleurera, ajouta-t-il, mais « qu'importe ? elle s'en consolera avec Mademoiselle « Claude. »

Le 12 [octobre], Monsieur fit beaucoup d'excuses au Parlement[1], de ce que les troupes ne s'éloignoient pas avec autant de promptitude qu'elles auroient fait sans les mauvais temps. Vous êtes sans doute fort étonnée de ce que je parle, en cette façon, de ces mêmes troupes, qui huit ou dix jours auparavant étoient publiquement avec leurs écharpes rouges et jaunes, sur le pavé, en état de combattre même avec avantage celles du Roi. Un historien qui décriroit les temps plus éloignés de son siècle, chercheroit des liaisons à des incidents aussi peu vraisemblables et aussi contradictoires, si l'on peut parler ainsi, que le sont ceux-là. Il n'y eut pas plus d'intervalle que celui que je vous ai marqué entre les uns et les autres : il n'y eut pas plus de mystère. Tout ce que les politiques du vulgaire se sont voulu figurer pour concilier ces événements, n'est que fiction, n'est que chimère. J'en reviens toujours à mon principe, qui est que les fautes capitales font, par des conséquences presque inévitables, que ce qui paroît et est en effet le plus étrange et le plus extravagant est possible.

Le 13, les colonels reçurent ordre du Roi d'aller par députés à Saint-Germain ; M. de Sève, le plus ancien, y porta la parole. Le Roi leur donna à dîner et leur fit même l'honneur d'entrer dans la salle, ce pendant le

1. Voyez sur ce qui se passa à Paris à cette époque, le « Journal de tout ce qui s'est fait et passé au Parlement, le jeudi, vendredi et samedi, 10, 11 et 12 octobre 1652, en présence de Son Altesse Royale, avec les ordres donnés pour l'éloignement des troupes des environs de Paris et les derniers moyens pour la paix. Paris, Laurent Toussaint. 1652. »

repas[1]. Ce même jour, M. le Prince partit de Paris avec une joie qui passoit tout ce que vous vous pouvez figurer : il en avoit le dessein depuis très-longtemps[2]. Beaucoup de gens ont cru que l'amour de Madame de Chatillon l'y avoit retenu : beaucoup d'autres sont persuadés qu'il avoit espéré jusqu'à la fin de s'accommoder avec la cour. Je ne me puis remettre ce qu'il m'a dit sur ce point ; car il n'est pas possible que dans les gran-

1. Loret annonce cette députation ainsi qu'il suit :

Mardi, quinze ou seize douzaines
De colonels et capitaines
Et d'autres bourgeois de Paris,
Tant mentons blonds que mentons gris,
S'équipèrent la matinée,
Puis partirent, l'après dînée,
Pour aller, comme députés,
Présenter à Leurs Majestés
Une requête humble et civile
De retourner en cette ville.
Leur rendez-vous fut à Ruel ;
Mais, d'autant que le camp cruel
De ces belles troupes d'Espagne
Ont tout râflé dans la campagne,
Eux craignant de ne trouver pas
De quoi faire un ample repas,
Ils portèrent force mangeaille :
Pour la crapule et la ripaille,
Fromage, bœuf, mouton et lard ;
Du gibier, pas pour un liard,
Mais quantité de poules d'Inde,
Et du vin pour faire des brindes.

2. La *Muse historique* donne la même nouvelle, sous la date du 19 octobre :

Le prince de Condé, dimanche,
Ayant pris sa chemise blanche,
Partit de cette ville ici
Et le duc de Lorraine aussi ;
Leurs troupes même détalèrent,
Qui devers Dammartin filèrent,
Et, depuis, leur chemin suivant
Entre le Nord et le Levant,
Traînent leur attirail bellique
Du côté du climat belgique ;
Mais si c'est pour mal ou pour bien,
Dieu me damne si j'en sais rien.

des conversations que j'ai eues avec lui sur le passé, je ne lui en aie parlé.

Le 14, M. de Beaufort fit un compliment court et mauvais[1] au Parlement, sur ce qu'il avoit remis le gouvernement de Paris.

Le 16 [octobre], Monsieur déclara nettement au Parlement que le Roi avoit désavoué, en tout et partout, M. de Joyeuse : mais il ajouta, selon son style ordinaire, qu'il attendoit quelques meilleures nouvelles d'heure en heure. Comme il vit que je m'étonnois de la continuation de cette conduite, il me dit ces propres paroles : « Voudriez-vous répondre de Paris d'un quart-« d'heure à l'autre ? Que sais-je si dans un moment le « peuple ne me livreroit pas au Roi, s'il croyoit que je « n'eusse aucune mesure avec lui ? Que sais-je si dans « un instant il ne me livreroit pas à M. le Prince, s'il « lui prenoit fantaisie de revenir sur ses pas et de se sou-« lever ? » Je crois que vous êtes moins surprise de la conduite de Monsieur en voyant ces principes. L'on dit que l'on ne doit jamais combattre contre les principes ; ceux de la peur se doivent et se peuvent encore moins attaquer que tous les autres ; ils sont inabordables.

Le 19, Monsieur dit au Parlement qu'il avoit reçu

1. Ce compliment du duc de Beaufort nous rappelle un libelle du cardinal de Retz, ayant pour titre : *Manifeste de M. de Beaufort en son jargon*, que l'on trouvera à l'*Appendice* de ce volume.

Voici en quels termes la *Muse historique* annonce la démission du duc de Beaufort :

Malgré cette maligne race
Qu'on appelle la populace,
Monsieur de Beaufort, prudemment,
L'autre jour, en plein Parlement,
Abjura le titre inutile
De gouverneur de cette ville.
Il se démit de cet emploi,
Et fit aux volontés du Roi
Soumission assez exacte :
De la chose il prit acte.

une lettre du Roi qui lui mandoit qu'il viendroit à Paris le lundi, qui étoit le 21; à quoi il ajouta : qu'il étoit fort surpris de ce que Sa Majesté n'envoyoit pas au préalable une amnistie, qui fût vérifiée par le parlement de Paris. La consternation fut extrême. L'on opina, et l'on arrêta de supplier le Roi d'accorder cette grâce et au Parlement et à ses peuples.

Cette lettre du Roi à Monsieur lui fut apportée le 18 au soir; il m'envoya quérir aussitôt, et il me dit que la conduite de la cour étoit incompréhensible; qu'elle jouoit à perdre l'État et qu'il ne tenoit à rien qu'il ne fermât les portes au Roi. Je lui répondis : que pour ce qui étoit de la conduite de la cour, je la concevois fort bien; qu'elle ne hasardoit rien, connoissant comme elle faisoit ses bonnes et pacifiques intentions; qu'il me paroissoit qu'elle agissoit, au moins dans ses fins, avec beaucoup plus de prudence qu'elle n'avoit traité le passé, bien plus finement qu'elle n'avoit fait dans les commencements; que je ne voyois pas quelle difficulté elle pouvoit faire de revenir à Paris, après que Monsieur avoit promis, dès le 14 de ce mois, le rétablissement du prévôt des marchands et des échevins, ordonné et exécuté sans aucun concert avec lui. Monsieur jura cinq ou six fois de suite, et, après avoir un peu rêvé, il me dit : « Allez, je veux demeurer deux heures tout « seul; revenez ce soir sur les huit heures. »

Je le trouvai alors dans le cabinet de Madame qui le catéchisoit, ou plutôt qui l'exhortoit; car il étoit dans un emportement inconcevable, et l'on eût dit, de la manière dont il parloit, qu'il étoit à cheval, armé de toutes pièces et prêt à couvrir de sang et de carnage les campagnes de Saint-Denis et de Grenelle. Madame étoit épouvantée; et je vous avoue que, quoique je connusse assez Monsieur pour ne me pas donner avec

précipitation des idées si cruelles de ses discours, je ne laissois pas de croire qu'il étoit, en effet, plus ému qu'à son ordinaire; car il me dit d'abord : « Eh bien ! « qu'en dites-vous? Y a-t-il sûreté à traiter avec la « cour? — Nulle, Monsieur, lui répondis-je, à moins « que de s'aider soi-même par de bonnes précautions; « et Madame sait que je n'ai jamais parlé autrement à « Votre Altesse Royale. — Non, assurément, reprit « Madame. — Mais ne m'aviez-vous pas dit, continua « Monsieur, que le Roi ne viendroit pas à Paris sans « prendre des mesures avec moi? — Je vous avois dit, « Monsieur, lui repartis-je, que la Reine me l'avoit dit, « mais que les circonstances avec lesquelles elle me l'a- « voit dit, m'obligeoient à avertir Votre Altesse Royale « qu'elle n'y devoit faire aucun fondement. » Madame prit la parole : « Il ne vous l'a que trop dit, mais vous « ne l'avez pas cru. » Monsieur reprit : « Il est vrai, je ne « me plains pas de lui, mais je me plains de cette mau- « dite Espagnole. — Il n'est pas temps de se plaindre, « reprit Madame, il est temps d'agir d'une façon ou de « l'autre. Vous vouliez la paix quand il ne tenoit qu'à « vous de faire la guerre; vous voulez la guerre, quand « vous ne pouvez plus faire ni la guerre ni la paix. — « Je ferai demain la guerre, reprit Monsieur, d'un ton « guerrier, et plus facilement que jamais. Demandez- « le à M. le cardinal de Retz. »

Il croyoit que je lui allois disputer cette thèse. Je m'aperçus qu'il le vouloit pour pouvoir dire après qu'il auroit fait des merveilles si on ne l'avoit retenu. Je ne lui en donnai pas lieu; car je lui répondis froidement et sans m'échauffer : « Sans doute, Monsieur. — « Le peuple n'est-il pas toujours à moi? reprit Mon- « sieur. — Oui, Monsieur, lui repartis-je. — M. le Prince « ne reviendra-t-il pas si je le mande? ajouta-t-il. —

« Je le crois, Monsieur, lui dis-je. — L'armée d'Espa-« gne ne s'avancera-t-elle pas si je le veux? continua-« t-il. — Toutes les apparences y sont, » lui répliquai-je. Vous attendez après cela, ou une grande résolution, ou du moins une grande délibération, rien moins; et je ne saurois mieux vous expliquer l'issue de cette conférence, qu'en vous suppliant de vous ressouvenir de ce que vous avez vu quelquefois à la comédie italienne. La comparaison est beaucoup irrespectueuse, et je ne prendrois pas la liberté de la faire si elle étoit de mon invention : ce fut Madame elle-même à qui elle vint dans l'esprit aussitôt que Monsieur fut sorti du cabinet, et elle la fit moitié en riant, moitié en pleurant. « Il me semble, me « dit-elle, que je vois Trivelin qui dit à Scaramouche : « Que je t'aurois dit de belles choses, si tu n'avois pas « eu assez d'esprit pour ne me pas contredire ! » Voilà comment finit la conversation; Monsieur concluant que bien qu'il fût très-fâcheux que le Roi vînt à Paris sans concert avec lui et sans une amnistie vérifiée au Parlement, il n'étoit pas, toutefois, de son devoir ni de sa réputation de s'y opposer; parce que personne ne pouvoit ignorer qu'il ne le pût, s'il le vouloit, et qu'ainsi tout le monde lui feroit justice, en reconnoissant qu'il n'y avoit que la considération et le repos de l'État qui l'obligeât à prendre une conduite qui, pour son particulier, lui devoit faire de la peine. Madame, qui dans le fond étoit pourtant de son avis, au moins pour l'opération, par les raisons que vous avez vues ci-devant, ne lui put laisser passer pour bonne cette expression. Elle lui dit avec fermeté et même avec colère : « Ce raison-« nement, Monsieur, seroit bon à M. le cardinal de « Retz et non pas à un fils de France ; mais il ne s'agit « plus de cela, et il ne faut songer qu'à aller de bonne « grâce au-devant du Roi. » Il se récria à ce mot, comme si elle lui eût proposé d'aller se jeter dans la rivière. « Allez-vous-en donc, Monsieur, tout à cette « heure, reprit-elle.— Et où diable irai-je ? » répondit-il. Il se tourna à ce mot et rentra chez lui, où il me commanda de le suivre. Ce fut pour me demander si la Palatine ne m'avoit rien fait savoir du retour du Roi. Je lui dis que non, comme il étoit vrai; mais il ne fut pas vrai longtemps : car une heure après j'en reçus un billet, qui portoit que la Reine lui avoit commandé de m'en faire part, et de m'écrire que Sa Majesté ne doutoit point que je n'achevasse, en cette occasion, ce que j'avois si bien et si heureusement commencé à Compiègne. Madame la Palatine me faisoit beaucoup d'excuses, dans un billet séparé et écrit en chiffres, de ce qu'elle m'avoit donné l'avis si tard. « Vous connoissez le « terrain (ajouta-t-elle); on est à Saint-Germain comme « l'on étoit à Compiègne. » C'étoit assez dire pour moi. Tout ce que je viens de vous dire se passa le 20 d'octobre.

Le 21, le Roi, qui avoit couché à Ruel, revint à Paris[1], et il renvoya, de Ruel même, Nogent et M. d'Amville

1. Nous empruntons à la *Muse historique* la description de l'entrée du roi Louis XIV à Paris :

Du Roi la personne sacrée
Fit ici, lundi, son entrée,
Lançant des regards de ses yeux
Capables de charmer les dieux,
Et portant en son beau visage
Leur visible et céleste image ;
Sagesse, clémence et bonté
Accompagnoient Sa Majesté,
Qui, d'une douceur sans égale,
Tempéroit la splendeur royale,
Dont tout prince aux couronnes né
Est d'ordinaire environné.
Tel parut cet aimable Sire,
Et, sans flatter, l'on pouvoit dire
Qu'en cet être vraiment charmant
Il possédoit certain aimant
Qui, jetant d'invisibles flammes,
Attiroit les plus belles âmes.

à Monsieur, pour le prier de venir au-devant de lui; il ne s'y put jamais résoudre, quoiqu'ils l'en pressassent extrêmement. Ils avoient raison, et je suis encore persuadé que Monsieur n'avoit pas tort. Ce n'est pas qu'il y eût aucun dessein contre sa personne, au moins à ce que j'ai ouï dire depuis à M. le maréchal de Villeroi; mais je crois que s'il eût été au-devant du Roi, et que le Roi eût voulu s'en assurer, il y eût pu réussir, vu la disposition où étoit le peuple. Ce n'est pas qu'elle ne fût dans le fond très-bonne pour Monsieur et sans comparaison meilleure que pour la cour; mais il y avoit une agitation et un égarement dans les esprits qui se pouvoient, à mon sens, tourner à tout; et je ne sais si l'éclat de la majesté royale, tombant tout d'un coup sur cette agitation et sur cet égarement, ne l'eût pas emporté. Je dis que je ne sais pas, parce qu'il est constant que dans la constitution où étoient les esprits, la pente du menu peuple et même celle du moyen

Tout bon François en fut ravi.
Le bon monarque étant suivi
D'une noble et brillante presse
De courtisans et de noblesse,
Parés, brodés et clinquantés,
Admirablement bien montés,
Force rubans à leurs moustaches
Et quantité de beaux panaches,
Que les bourgeoises et bourgeois
Aimoient mieux voir cent mille fois
Que ces maudits brigands et traîtres,
Espagnols, Lorrains, Flamands, Reitres,
Qui faisoient tant les entendus,
Et qu'on eût pris pour des pendus.
Avant qu'entrer en cette ville,
Des habitants plus de cent mille,
Hommes, femmes, grands et petits,
Étoient allègrement sortis,
Tant ils avoient d'impatience
De revoir la chère présence
De leur jeune et triomphant Roi,
Qui venoit en si bel aroi,
Avec l'illustre Anne, sa mère,
Et Monsieur, son unique frère.

étoit encore tout entière pour Monsieur; mais enfin il y avoit, à mon sens, raison et fondement suffisant pour l'empêcher de se hasarder, particulièrement hors des murailles. Je m'étonnois bien plus que les ministres exposassent la personne du Roi au mécontentement, à la défiance et à la frayeur de Monsieur; aux craintes d'un Parlement qui avoit sujet de croire que l'on le venoit étrangler, et au caprice d'un peuple qui avoit toujours de l'attachement pour des gens desquels le Cardinal étoit bien loin d'être assuré. L'événement a tellement justifié la conduite que la cour tint en cette occasion, qu'il est presque ridicule de la blâmer. J'estime qu'elle fut imprudente, aveugle et téméraire au delà de ce qu'on s'en peut imaginer. Je ne dirai pas sur ce chef, comme sur l'autre : que je ne sais pas; je dirai que je sais, et de science certaine, que si Monsieur eût voulu, la Reine et les sous-ministres étoient ce jour-là séparés du Roi.

Les courtisans se laissent toujours amuser aux acclamations du peuple, sans considérer qu'elles se font presque également pour tous ceux pour qui elles se font. J'entendis, ce soir-là, des gens dans le Louvre qui flattoient la Reine sur ces acclamations; et M. de Turenne[1], qui étoit derrière moi au cercle, me disoit

1. On disait alors de Turenne dans le libelle *la Vérité :*
« Le maréchal de Turenne est brave, mais il est malheureux. S'il avoit le bonheur, il auroit les quatre vertus que Cicéron demandoit autrefois à un général d'armée. Ses pertes lui sont illustres, ses désavantages ne dérogent en rien à sa gloire. Qu'il soit vainqueur ou qu'il soit vaincu, on dit toujours qu'il a bien fait. Aussi il ne perd jamais qu'il ne gagne. Depuis ces troubles, la bataille de Sommepuis près de Rethel, la bataille de Châtillon, la journée du faubourg Saint-Antoine, lui ont été toutes avantageuses pour ce qui est de la gloire, mais toutes désavantageuses pour ce qui est du profit; car il n'a jamais été vainqueur. Cette connoissance qu'on a de son destin, fit dire à certains, lorsqu'il accepta l'emploi de général de l'armée mazarine, qu'il étoit brave, mais que sa bravoure ne

à l'oreille : « Ils en firent presque autant dernièrement « pour M. de Lorraine. » Je l'eusse bien étonné, si je lui eusse répondu : « Il y a bien des gens qui, au milieu « de ces acclamations, ont proposé à Monsieur de sup- « plier le Roi d'aller loger à l'Hôtel de Ville. » Cela étoit vrai : M. de Beaufort même l'en avoit pressé avec douze ou quinze conseillers du Parlement. Il y en a de certains qui vivent encore, et desquels, si je les nommois, on seroit bien étonné. Monsieur n'y voulut point entendre; et je m'y opposai de toute ma force, quand Monsieur me dit qu'on lui avoit fait cette proposition. Elle étoit, à mon opinion, possible quant au succès présent, étant certain qu'il n'y avoit pas un officier dans les colonnelles qui n'eût été massacré par ses soldats, s'il eût seulement fait mine de branler contre le nom de Monsieur : mais respect, conscience, et tout ce que vous pouvez imaginer sur cela à part, la proposition étoit écervelée, vu les circonstances et les suites. Vous voyez d'un coup d'œil les uns et les autres dans ce que je vous ai dit ci-dessus. Ce ne fut assurément que par le principe de mon devoir que je n'y donnai pas; car je me croyois beaucoup plus en péril que je ne m'y suis cru de ma vie.

J'allai attendre le Roi au Louvre, où je demeurai deux ou trois heures devant qu'il arrivât, avec Madame de Lesdiguières; et M. de Turenne me demanda bonnement et avec inquiétude, si je me croyois en sûreté. Je lui serrai la main, parce que je m'aperçus que Frelai, qui étoit un grand Mazarin, l'avoit entendu, et je lui répondis : « Oui, Monsieur, et en tous sens. Madame « de Lesdiguières sait bien que j'ai raison. » Je ne l'avois pourtant pas; car je suis persuadé que si l'on m'avoit arrêté ce jour-là, il n'en fût rien arrivé. Ce que je vous dis de ces possibilités de l'un et de l'autre côté, vous paroît sans doute contradictoire, et j'avoue qu'il ne se peut concevoir que par ceux qui ont vu les choses, et encore qui les ont vues par le dedans.

serviroit que pour rendre nos triomphes plus illustres, parce qu'il étoit en prescription d'être toujours vaincu. Ne lui disputons point la gloire d'être grand capitaine; il l'est sans contredit.

« Après ce qu'il fit pendant l'emprisonnement des princes, est-il bien croyable qu'il fasse ce qu'il fait aujourd'hui. »

La Reine me reçut admirablement : elle dit au Roi de m'embrasser comme celui auquel il devoit particulièrement son retour à Paris. Cette parole, qui fut entendue de beaucoup de gens, me donna une véritable joie, parce que je crus que la Reine ne l'auroit pas dite publiquement si elle avoit eu dessein de me faire arrêter. Je demeurai au cercle jusqu'à ce que l'on allât au conseil. Comme je sortois, je trouvai dans l'antichambre Jouy, qui me dit que Monsieur me l'avoit envoyé, pour savoir s'il étoit vrai que l'on m'eût fait prendre place au conseil et pour m'ordonner d'aller chez lui. Je rencontrai, comme j'y entrois, M. d'Aligre qui en sortoit, et qui lui venoit commander de la part du Roi de sortir de Paris, dès le lendemain, et de se retirer à Limours. Cette faute a encore été consacrée par l'événement, mais elle est, à mon sens, une des plus grandes et des plus signalées qui aient jamais été commises dans la politique. Vous me direz que la cour connoissoit Monsieur; et je vous répondrai qu'elle le connoissoit si peu en cette occasion, qu'il ne s'en fallut de rien qu'il ne prît, ou plutôt qu'il n'exécutât la résolution qu'il prit en effet, de s'aller poster dans les halles, d'y faire des barricades, de les pousser jusqu'au Louvre et d'en chasser le Roi. Je suis convaincu qu'il y eût réussi et même avec facilité, s'il l'eût entrepris, et que le peuple n'eût balancé en rien, voyant Monsieur en personne, et Monsieur ne prenant les armes que

pour s'empêcher d'être exilé. L'on m'a accusé d'avoir beaucoup échauffé Monsieur dans ce rencontre. Voici la vérité.

Lorsque j'entrai au Luxembourg, il me parut consterné, parce qu'il s'étoit mis dans l'esprit que le commandement que M. d'Aligre venoit de lui porter de la part du Roi, n'étoit que pour l'amuser, et pour lui faire croire que l'on ne pensoit pas à l'arrêter. Il étoit dans une agitation inconcevable; il s'imaginoit que toutes les mousquetades que l'on tiroit (et l'on en tiroit toujours beaucoup en ces jours de réjouissances) étoient celles du régiment des gardes qui marchoit pour l'investir. Tous ceux qu'il envoyoit lui rapportoient que tout étoit paisible, et que rien ne branloit; mais il ne croyoit personne, et il mettoit à tout moment la tête à la fenêtre pour mieux entendre si le tambour ne battoit pas. Enfin il prit un peu de courage, ou au moins il en prit assez pour me demander si j'étois à lui. A quoi je ne lui répondis que par ce demi-vers du Cid :

Tout autre que mon père...

Ce mot le fit rire, ce qui lui étoit fort rare quand il avoit peur. « Donnez-m'en une preuve, continua-t-il, « raccommodez-vous avec M. de Beaufort. — Très-« volontiers, Monsieur, » lui répondis-je. Il m'embrassa et alla ouvrir la porte de la galerie, qui répond à la porte de la chambre où il couchoit et où il étoit alors. J'en vis sortir M. de Beaufort qui se jeta à mon cou, et qui me dit : « Demandez à Son Altesse Royale ce que « je viens de lui dire sur votre sujet. Je connois les gens « de bien. Allons, Monsieur, chassons les Mazarins à « tous les diables pour une bonne fois. » La conversation commença ainsi; Monsieur la soutint par un discours amphibologique qui, dans la bouche de Gaston

de Foix, eût marqué un grand exploit, mais qui, dans celle de Gaston de France, ne me présagea qu'un grand rien. M. de Beaufort appuya de toute sa force la nécessité et la possibilité de la proposition qu'il faisoit, qui étoit que Monsieur marchât, à la petite pointe du jour, droit aux halles, et qu'il y fît les barricades, qu'il pousseroit après où il lui conviendroit. Monsieur se tourna vers moi en me disant, comme l'on fait au Parlement : « Votre avis, M. le doyen. » Voici, en propres termes, ce que je lui répondis. Je l'ai transcrit sur l'original que je dictai à Montrésor, chez moi, au retour de chez Monsieur, et que j'ai encore de sa main.

« Je crois, Monsieur, que je devrois en effet parler à « cette occasion comme M. le doyen, mais comme « M. le doyen quand il opina à faire des prières de qua-« rante heures. Je ne sache guère d'occasions où l'on « en ait eu plus de besoin. Elles me seroient encore, « Monsieur, bien plus nécessaires qu'à un autre, parce « que je ne puis être d'aucun avis qui n'ait des appa-« rences cruelles et même des inconvénients terribles. « Si mon sentiment est que vous souffriez le traitement « injurieux que l'on vous fait, le public, qui va tou « jours au mal, n'aura-t-il pas un sujet ou prétexte « de dire que je trahis vos intérêts, et que mon avis « ne sera que la suite de tous les obstacles que j'ai mis « au dessein de M. le Prince? Si j'opine à ce que Votre « Altesse Royale désobéisse et suive les vues de M. de « Beaufort, pourrois-je m'empêcher de passer pour « un homme qui souffle de la même bouche le chaud « et le froid; qui veut la paix quand il espère d'en ti-« rer ses avantages en la traitant; qui veut la guerre, « quand on n'a pas voulu qu'il la traitât; qui conseille « de mettre Paris à feu et à sang et d'attacher ce feu « à la porte du Louvre, en entreprenant sur la per-

« sonne du Roi? Voilà, Monsieur, ce que l'on dira, et « ce que vous-même pourrez peut-être croire en de « certains moments. J'aurois lieu, après avoir prédit à « Votre Altesse Royale, peut-être plus de mille fois, « qu'elle tomberoit par ses incertitudes en l'état où « elle se voit; j'aurois, dis-je, lieu de la supplier, avec « tout le respect que je lui dois, de me dispenser de « lui parler sur une matière qui est moins en son en- « tier à mon égard, que d'homme qui vive. Je ne me « servirai toutefois que de la moitié de ce droit, c'est- « à-dire, que quoique je ne fasse pas état de me dé- « terminer moi-même sur le sentiment que Votre « Altesse Royale doit préférer, je ne laisserai pas de « lui exposer les inconvénients de tous les deux, avec « la même liberté que si je croyois me pouvoir fixer « moi-même à l'un ou à l'autre.

« Si elle obéit, elle est responsable à tout le public « de tout ce qu'il souffrira dans la suite. Je ne juge « point du détail de ce qu'il souffrira, car qui peut « juger d'un futur qui dépend des vétilles d'un cardi- « nal, de l'impétuosité d'Ondédéï, de l'impertinence « de l'abbé Fouquet, de la violence d'un Servien? Mais « enfin, vous répondrez de tout ce qu'ils feront au « public, parce qu'il sera persuadé qu'il n'a tenu qu'à « vous de l'empêcher. Si vous n'obéissez pas, vous « courez fortune de bouleverser l'État. » Monsieur m'interrompit à ce mot, et me dit, même avec préci- pitation : « Ce n'est pas de quoi il s'agit : il s'agit de « savoir si je suis en état, c'est-à-dire en pouvoir de « ne pas obéir. — Je le crois, Monsieur, lui répondis- « je, car je ne vois pas comme la cour se pourra pren- « dre à vous faire obéir. Il faudra que le Roi marche « en personne au Luxembourg, et ce sera une grosse « affaire. » M. de Beaufort exagéra l'impossibilité qu'il

y trouveroit, et au point, que je m'aperçus que Monsieur commençoit à s'en persuader; et il étoit tout propre, supposé cette persuasion, à prendre le parti de demeurer chez lui les bras croisés, parce que de sa pente il alloit toujours à ne point agir. Je crus que j'étois obligé, par toutes sortes de raisons, à lui éclaircir cette thèse, ce que je fis en lui représentant qu'elle méritoit d'être considérée et traitée avec distinction; que je convenois que le peuple ne souffriroit pas apparemment que l'on allât prendre Monsieur dans le Luxembourg, à moins que le Roi n'eût mis à cette entreprise de certains préalables que le temps pourroit amener; que s'il accoutumoit les peuples à reconnoître son autorité, je ne doutois point qu'il n'y pût réussir et même bientôt, parce que je ne doutois pas qu'il les y accoutumât en peu de temps par sa prudence; que tous les instants l'augmenteroient; qu'il en avoit déjà plus à dix heures du soir, qui venoient de sonner à la montre de Monsieur, qu'il n'en avoit à cinq, et que la preuve en étoit palpable en ce qu'il s'étoit saisi de la porte de la Conférence qu'il faisoit garder paisiblement et sans que personne en murmurât, par le seul régiment des gardes, qui n'en auroit pas sûrement approché, s'il avoit plu à Monsieur de la faire fermer seulement un quart d'heure entre trois et quatre; que si Son Altesse Royale laissoit prendre tous les postes de Paris comme celui-là et maltraiter le Parlement comme on le maltraiteroit peut-être le lendemain matin, je ne croyois pas qu'il y eût grande sûreté pour lui, peut-être dès l'après-dînée. Ce mot remit la frayeur dans le cœur de Monsieur et il s'écria : « C'est-à-dire que je ne puis « rien pour la défensive.—Non, Monsieur, lui répondis- « je; vous y pouvez tout aujourd'hui et demain au ma- « tin. Je n'en voudrois point répondre demain au soir. »

M. de Beaufort, qui crut que mon discours alloit à proposer et à appuyer l'offensive, vint à la charge comme pour me soutenir ; mais je l'arrêtai tout court en lui disant : « Je vois bien, Monsieur, que vous ne « comprenez pas ma pensée ; je ne parle à Son Altesse « Royale comme je fais, que parce que j'ai vu qu'il « croyoit qu'il pouvoit demeurer au Luxembourg en « toute sûreté malgré le Roi. Je ne serai jamais d'au- « cun avis dans l'état où les affaires sont réduites. Ç'a « toujours été à Monsieur à décider, c'est même à lui « à proposer et à nous à exécuter. Il ne sera jamais dit « que je lui ai conseillé ni de souffrir le traitement « qu'il reçoit, ni de faire demain au matin les barri- « cades. Je lui ai tantôt dit les raisons que j'ai pour « cela. Il m'a commandé de lui expliquer les incon- « vénients que je crois aux deux partis, et je m'en suis « acquitté. » Monsieur me laissa parler tant que je voulus, et après qu'il eut fait trois ou quatre tours de chambre, il revint à moi et il me dit : « Si je me résous « à disputer le pavé, vous déclarerez-vous pour moi?» Je lui répondis : — « Oui, Monsieur, et sans balancer; « je le dois, je suis attaché à votre service, je n'y « manquerai pas certainement et vous n'avez qu'à com- « mander ; mais j'en serai au désespoir, parce qu'en « l'état où sont les choses, un homme de bien ne peut « pas y être, quoi que vous fassiez. » Monsieur, qui n'avoit qu'une bonté de facilité, mais qui n'étoit pas tendre, ne laissa pas d'être ému de ce que je lui disois. Les larmes lui vinrent aux yeux ; il m'embrassa et puis me demanda tout d'un coup si je croyois qu'il pût se rendre maître de la personne du Roi. Je lui répondis qu'il n'y avoit rien au monde de plus impossible, la porte de la Conférence étant gardée comme elle l'étoit. M. de Beaufort lui en proposa des moyens qui étoient

impraticables en tous sens. Il offroit de s'aller poster à l'entrée du Cours avec la maison de Monsieur. Enfin il dit maintes folies, à ce qu'il me paroissoit. Je persistai dans ma manière de parler et d'agir, et je connus devant que de sortir du Luxembourg, et pour vous dire le vrai avec plaisir, que Monsieur prendroit le parti d'obéir, car je lui vis une joie sensible de ce que je m'étois défendu d'appuyer l'offensive. Il ne laissa pas de nous en entretenir tout le reste du soir et de nous commander même de faire tenir nos amis tout prêts et de nous trouver, dès la pointe du jour, au Luxembourg. M. de Beaufort s'aperçut comme moi que Monsieur avoit pris sa résolution et il me dit en descendant l'escalier : « Cet homme n'est pas capable d'une action de cette « nature. — Il est encore bien moins capable de la « soutenir, lui répondis-je, et je crois que vous êtes « enragé de la lui proposer en l'état où sont les affai- « res. — Vous ne le connoissez pas encore me répon- « dit-il, si je ne la lui avois proposée, il me la repro- « cheroit d'ici à dix ans. »

Je trouvai, en arrivant chez moi, Montrésor qui m'y attendoit et qui se moqua fort de mes scrupules ; car il appela ainsi tous les égards qu'il remarqua dans l'écrit que vous venez de voir et que je lui dictai. Il m'assura fort que Monsieur avoit plus d'envie d'être à Limours que la Reine n'en avoit de l'y envoyer ; et sur le tout il convint que la cour avoit fait une faute terrible de l'y pousser, parce que la peur de n'y pas être en sûreté lui pouvoit aisément faire entreprendre ce à quoi il n'eût jamais pensé, si on l'eût ménagé le moins du monde. L'événement a encore justifié cette imprudence, qui étoit d'autant plus grande que la cour, qui avoit sujet de me croire outré et en défiance, ne me faisoit pas, à mon sens, la justice de croire que j'eus

pour l'État d'aussi bons sentiments que je les avois en effet. Je suis convaincu que, vu l'humeur de Monsieur, incorrigible de tout point, la division du parti, irrémédiable par une infinité de circonstances, et le *désingandement* (si l'on peut se servir de ce mot) passé, présent et à venir de toutes ces parties, l'on n'eût pu soutenir ce que l'on eût entrepris, et que, par cette raison, toutes les autres même à part, il n'y en eût point eu à conseiller à Monsieur d'entreprendre. Mais je ne suis pas moins persuadé que, s'il l'eût entrepris, il eût réussi pour ce moment et qu'il eût poussé le Roi hors de Paris. Ce que je dis paroîtra à beaucoup de gens un paradoxe; mais toutes les grandes choses qui ne sont pas exécutées paroissent toujours impraticables à ceux qui ne sont pas capables des grandes choses; je suis assuré que tel ne s'est point étonné des barricades de M. de Guise, qui s'en fût moqué comme d'une chimère, si l'on les lui eût proposées un quart d'heure auparavant qu'elles fussent élevées. Je ne sais si je n'ai pas déjà dit, en quelque endroit des précédents volumes, que ce qui a le plus distingué les hommes, est que ceux qui ont fait de grandes actions ont vu devant les autres le point de leur possibilité.

Je reviens à Monsieur. Il partit pour Limours un peu devant la pointe du jour et il affecta même de sortir une heure plus tôt qu'il ne nous l'avoit dit à M. de Beaufort et à moi. Il nous fit dire par Jouy qu'il nous attendoit à la porte du Luxembourg; qu'il avoit ses raisons pour cette conduite et que nous les saurions un jour, et que nous nous accommoderions avec la cour s'il nous étoit possible. Je n'en fus pas surpris en mon particulier : M. de Beaufort en pesta beaucoup.

Le 22 [octobre], le Roi tint son lit de justice au Louvre. Il y fit lire quatre déclarations. La première fut

celle de l'amnistie ; la seconde celle du rétablissement du parlement de Paris ; la troisième portoit un ordre de sortir de Paris à MM. de Beaufort, de Rohan, Viole, de Thou, Broussel, Portail, Bitaud, Croissy, Machault, Fleury, Martineau et Perraut[1]. Par la même déclaration, il étoit défendu au Parlement de se mêler dorénavant d'aucune affaire d'État; la quatrième établissoit une chambre des vacations. L'on avoit arrêté, le matin, devant que le Roi fût entré, que l'on feroit instance auprès de Sa Majesté pour le rétablissement des exilés. Ils obéirent tous le même jour.

1. D'après Loret, quelques dames eurent aussi l'ordre de sortir de Paris :

Mademoiselle son aînée
Disparut la même journée ;
Mais où cette princesse alla,
Fort peu de gens savent cela.
La Montbazon, ce beau colosse,
Pour certain commerce ou négoce
Qui ne plaisoit pas à la cour,
Eut ordre aussi le même jour
De ne passer point la semaine
Sans voyager vers la Touraine.
Châtillon, d'un autre côté,
Transporta sa rare beauté ;
Mille amours suivirent la belle.
Choisi-de-Caen, dame Bonelle,
Eurent même commandement,
Et la Fiesque semblablement.
Puissent ces chères exilées
Être en peu de temps rappelées,
Et tout François, à l'avenir,
Fidèlement se réunir,
Malgré toute adverse cabale,
Du côté de la cour royale.

CHAPITRE XLI

ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ.

22 Octobre–19 Décembre. — Entrevue de la Reine et de Retz. — *Bien de la bonté en apparence.* — Beloy, domestique de Monsieur. — *Si je voulois, je ferois bien danser l'Espagnole.* — *Il ne faut pas laisser Monsieur dans sa solitude, il peut être utile au Roi.* — Étonnement de Retz. — Madame de Chevreuse et Madame la Palatine. — *Ceux qui sont à la tête des grandes affaires ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti que dans celui de leurs ennemis.* — Les amis du cardinal de Retz, Madame de Chevreuse, Laigues, Noirmoutiers, Montrésor. — Mademoiselle de Chevreuse et l'abbé Fouquet. — *Ma seconde espèce d'amis.* — Ils désiroient l'accommodement du Cardinal. — *La troisième espèce d'amis* de Retz : MM. de Brissac, de Bellièvre, de Caumartin, Montrésor. — *Je vais me remettre dans ma coquille.* — M. de Nouveau et la secrétairerie de la guerre. — *Vous ne vous soutenez plus que sur la pointe d'une aiguille.* — Chandenier. — *Montrésor troubla la fête par un pur travers d'esprit.* — *Nous ne sommes pas gens à manger des pois au veau.* — M. de Brissac et Madame de Lesdiguières. — Les offres de Servien. — Retz les refuse. — Madame la Palatine. — Impatience de Mazarin de revenir à Paris. — M. de Châlons chargé de négocier l'accommodement de Retz. — Lit de Justice du Roi. — Retz refuse d'y assister. — Tentatives d'assassinat sur Retz. — Ordre d'arrêter Retz mort ou vif. — Promenade à Rambouillet. — Retz prêche l'Avent. — Le Roi et la Reine assistent à ce sermon. — Retz va au Louvre les en remercier. — *Vous avez bien gardé votre maison trois semaines pour M. le Prince, est-il possible que vous ne la puissiez garder trois jours pour le Roi.* — Madame de Lesdiguières engage Retz à aller au Louvre. — Le conseil avoit décidé qu'on s'accommoderoit avec Retz. — Le Roi fait arrêter le cardinal de Retz le 19 décembre. — M. de Villequier. — M. d'Hacqueville. — M. de Montmège. — Retz est conduit dans un appartement du Louvre. — On lui apporte à dîner. — *L'iniquité et la lâcheté extrême des courtisans.* — Retz fouillé par Villequier. — Papiers trouvés sur lui. — Il est conduit à Vincennes. — Escorte militaire commandée par le maréchal d'Albret. — *La douleur et la consternation* de Paris ne fut pas jusqu'au mouvement.

J'allai, l'après-dînée du 22 octobre, chez la Reine qui, après avoir été quelque temps au cercle, me commanda d'entrer avec elle dans son petit cabinet. Elle me traita parfaitement bien ; elle me dit qu'elle savoit que

j'avois adouci autant qu'il m'avoit été possible et les affaires et les esprits ; qu'elle croyoit que je l'aurois fait encore et plus promptement et plus publiquement, si je n'avois été obligé d'observer beaucoup d'égards avec mes amis, qui n'étoient pas tous de même opinion ; qu'elle me plaignoit ; qu'elle vouloit m'aider à sortir de l'embarras où je me trouvois. Voilà, comme vous voyez, bien de l'honnêteté et même bien de la bonté en apparence. Voici le fond.

Elle étoit plus animée contre moi que jamais, parce que Beloy, qui étoit domestique de Monsieur, mais qui étoit toujours en secret à quelque autre, et qui avoit repris des mesures à la cour depuis que les affaires de M. le Prince avoient décliné, l'avoit fait avertir, le matin, dès qu'elle fut éveillée, que j'avois offert à Monsieur de faire ce qu'il me commanderoit. Il ne savoit rien du détail de ce qui s'étoit passé le soir entre Monsieur, M. de Beaufort et moi : mais comme il entra dans sa chambre aussitôt que nous en fûmes sortis avec Jouy, Monsieur, qui étoit dans l'agitation et dans le trouble, leur dit : « Si je voulois, je ferois bien « danser l'Espagnole. » Beloy, ou malicieusement ou par curiosité, lui répondit : « Mais, Monsieur, Votre « Altesse Royale est-elle bien assurée de M. le cardinal « de Retz ? — Le cardinal de Retz est homme de bien « dit Monsieur, il ne manquera pas. » Jouy, qui l'avoit entendu, me le rapporta fidèlement le matin, et je ne doutai pas que Beloy ne l'eût ainsi rapporté à la Reine, qui d'ailleurs ne pouvoit pas savoir qu'au même moment que j'avois fait à Monsieur l'offre à laquelle mon honneur m'obligeoit, je n'avois rien oublié de tout ce que ce même honneur me permettoit pour empêcher le bouleversement de l'État. Je fis, à l'instant même que Jouy me donna cet avis, une grande réflexion sur

les scrupules dont Montrésor m'avoit tant fait la guerre la veille. Il est vrai qu'ils ne réussissent pas dans les cours, au moins pour l'ordinaire : mais il y a des gens qui préfèrent au succès, la satisfaction qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Vous vous seriez étonné de la manière dont je répondis à la Reine, si je ne vous avois, au préalable, rendu compte de ce petit détail, qui comprend la raison que j'eus de lui parler comme je fis ; je dis que j'eus, de plus, car vous avez vu que devant même, je lui parlois presque toujours avec la même sincérité ; je lui dis donc que j'avois une joie sensible d'avoir enfin rencontré le moment que j'avois souhaité si passionnément depuis longtemps, de la pouvoir servir sans restriction ; que tant que Monsieur avoit été engagé dans le mouvement, je n'avois pu suivre mon inclination, par la raison de mes engagements avec lui, sur lesquels elle savoit que je ne l'avois jamais trompée : que si j'avois eu l'honneur de la voir en particulier, la veille du jour où je lui parlois, j'en aurois usé à mon ordinaire, parce que je n'en aurois pas pu user autrement avec honneur ; que Monsieur étant sorti de Paris, en pensée et en résolution de ne plus entrer dans aucune affaire publique, m'avoit rendu ma liberté, c'est-à-dire qu'il m'avoit proprement remis dans mon naturel, dont j'avois une joie que je ne pouvois assez exprimer à Sa Majesté. Elle me répondit le plus honnêtement du monde ; mais je m'aperçus qu'elle me vouloit faire parler sur les dispositions de Monsieur. Elle eut contentement : car je l'assurai, et avec beaucoup de vérité, qu'il étoit fort résolu à demeurer en repos dans sa solitude. « Il ne l'y faut pas laisser, reprit-elle ; il peut « être utile au Roi et à l'État. Il faut que vous l'alliez « quérir, et que vous nous le rameniez. »

Je faillis tomber de mon haut : car je vous avoue que je ne m'attendois pas à ce discours. Je le compris pourtant bientôt, non pas qu'elle me l'expliquât clairement ; mais elle me fit entendre que la dignité du Roi étant satisfaite par l'obéissance que Monsieur lui avoit rendue, il ne tiendroit qu'à lui de se rétablir plus que jamais dans ses bonnes grâces, en couronnant la bonne conduite qu'il venoit de prendre, par des complaisances justes, raisonnables et dans lesquelles même il pourroit trouver son compte. Vous voyez que ces expressions n'étoient pas extrêmement obscures. Quand la Reine vit que je n'y répondois que par des termes généraux, elle se referma, non pas seulement sur la matière, mais encore sur la manière dont elle m'avoit traité auparavant. Elle rougit, et elle ne me parla pourtant plus froidement, ce qui étoit toujours en elle un signe de colère. Elle se remit pourtant un peu après, et elle me demanda si j'avois toujours confiance en Madame de Chevreuse. A quoi je lui répondis que j'étois toujours beaucoup son serviteur. Elle reprit brusquement cette parole, et il me parut même qu'elle la reprit avec joie, en me disant : « J'entends bien, vous « en avez davantage en la Palatine, et vous avez raison. « — J'en ai beaucoup, Madame, lui répondis-je, en Ma-« dame la Palatine : mais je supplie Votre Majesté de « me permettre que je n'en aie plus qu'à elle-même. « — Je le veux bien, me dit-elle assez bonnement. « Adieu, toute la France est là-dedans qui m'attend. »

Je vous supplie de trouver bon que je vous rende compte, en cet endroit, d'un détail qui y est nécessaire et qui vous fera connoître que ceux qui sont à la tête des grandes affaires ne trouvent pas moins d'embarras dans leur propre parti, que dans celui de leurs ennemis. Les miens, quoique tout-puissants dans l'État,

l'un par sa naissance, par son mérite et par sa faction, l'autre par sa faveur, n'avoient pu, avec tous leurs efforts, m'obliger à quitter mon poste; et je puis dire, sans vanité, que je l'aurois conservé et même avec dignité, en lâchant seulement un peu la voile, si les différents intérêts, ou plutôt les différentes visions de mes amis ne m'eussent forcé à prendre une conduite qui me fit périr, par la pensée qu'elle donna que je voulois tenir contre le vent. Pour vous faire entendre ce détail, qui est assez curieux, il est, à mon avis, nécessaire que je vous fasse celui qui concerne un certain nombre de gens que l'on appeloit mes amis : je dis que l'on appeloit, parce que tous ceux qui passoient pour cela dans le monde ne l'étoient pas.

Par exemple, je n'avois pas rompu avec Madame de Chevreuse[1], ni avec Laigues. Noirmoutiers n'avoit rien

1. Le parallèle suivant de la duchesse de Chevreuse et du cardinal de Retz se trouve dans le libelle ayant pour titre *la Vérité* :

« Il est probable que ses principes ne sont pas plus assurés que ceux de M. le cardinal de Retz, son coadjuteur dans l'intrigue, puisqu'ils ne branlent que par un même mouvement, ils n'agissent que par même principe. Les principes du cardinal de Retz ne sont pas fort approuvés. On ne lui donne tout au plus que des souplesses et des bricoles dans la politique, parce qu'on ne lui voit point produire aucun beau coup d'État; et comme on voit qu'il est assez intrigant pour désordonner le plus bel ordre, on dit qu'il est ou le bon disciple ou le bon collègue de la Chevreuse.

« Cette conformité de génie qu'on reconnoît dans les deux fait qu'on recherche plus curieusement la vérité pour n'en déférer qu'avec raison. On examine la conduite de la duchesse de Chevreuse; on n'y rencontre jamais qu'une importune suite de souplesses qui s'engagent insensiblement l'une après l'autre et dont elle ne se dégage jamais. On examine l'économie du Coadjuteur, et la même confusion la rend désagréable; mais pour des coups d'État, c'est-à-dire pour des traits de prudence qui fassent voir un nouveau jour aux affaires dans leur plus grand embarras, je pense que ni l'un ni l'autre n'en ont jamais produit. La première n'a brouillé les cartes que pour en aller jouer le jeu hors de l'État. Elle n'est rentrée que par la porte qu'elle avoit ouverte, c'est-à-dire par les troubles. Elle n'y vit que par les tempêtes qu'elle a soulevées;

oublié de toutes les avances qu'il m'avoit pu faire pour se raccommoder avec moi; et les instances de tous mes amis m'avoient obligé de les recevoir et de vivre civilement avec lui. Montrésor, qui, à toutes fins, m'avoit déclaré cent fois en sa vie qu'il n'étoit dans mes intérêts qu'avec subordination à ceux de la maison de Guise, ne laissoit pas de prétendre droit à pouvoir entrer dans mes affaires, parce qu'enfin il avoit été du secret de quelques-unes. Ce droit, qui est proprement celui de s'intriguer pour négocier, lui étoit commun avec les autres que je vous viens de nommer immédiatement devant lui. Il ne s'en servit pas en cette dernière occasion tant que les autres, quoiqu'il en parlât autant et plus qu'eux. Il se contenta de prôner chez moi les soirs sur un ton fâcheux; mais il ne fit point de mauvais pas du côté de la cour, comme fit M. de Noirmoutiers, qui, pour se faire valoir à M. le cardinal Mazarin, qu'il alla voir sur la frontière, lui montra une lettre de moi, avec une fausse date, par laquelle je

point d'ordre, point de calme, point d'économie dans sa conduite. Le cardinal de Retz ne brouille pas moins. Sa conduite n'est autre chose qu'une suite de souplesses entrelacées les unes avec les autres. Il ne finit jamais, parce que, en sortant d'un abîme, il tombe dans un autre. Il a l'intrigue inépuisable, parce qu'il n'a point de prudence qui la puisse borner par un coup d'État.

« Pour intriguer, il faut être hardi au delà de la modération; la duchesse de Chevreuse l'est dans la perfection. Il ne faut jamais se rebuter; elle est à l'épreuve des refus; et Son Altesse Royale le pourroit bien témoigner. Il ne faut jamais agir que par le motif de l'intérêt; c'est le seul de ses principes, comme il a toujours paru. Il faut être de deux visages : le Mazarin peut être témoin qu'elle entend ce métier. Il faut faire semblant de haïr ceux qu'on aime et d'aimer ceux qu'on hait : elle triomphe dans ce déguisement. Il faut être actif, prompt et vigoureux : c'est son génie. Et, pour conclure en un mot, il faut toujours engager les affaires, soit en semant de faux bruits, soit en divisant les uns des autres, soit en faisant naître de nouvelles conjonctures, soit en faisant tirer toutes choses en longueur pour se rendre nécessaire : c'est en quoi la duchesse de Chevreuse se fait remarquer parmi les plus intelligents. »

l'avois chargé autrefois d'une commission qu'il rapportoit au temps présent. M. le Cardinal se douta de la fourbe, sur je ne sais quelle circonstance, dont je ne me ressouviens pas présentement, et il ne lui a jamais pardonné.

Madame de Chevreuse n'en usa pas ainsi; mais comme elle n'avoit pas trouvé à la cour ni la considération, ni la confiance qu'elle en avoit espérée, elle cherchoit fortune et elle eût bien voulu se mêler, au retour du Roi dans Paris, d'une affaire qui paroissoit grosse, parce qu'on la regardoit comme un préalable nécessaire à celui de M. le Cardinal à la cour. Laigues, qui m'avoit traité assez familièrement devant son départ, recommença à me voir soigneusement et presque sur l'ancien pied; et Mademoiselle de Chevreuse même, par l'ordre de Madame sa mère, si je ne me suis fort trompé, me fit des avances pour se raccommoder avec moi. Elle avoit les plus beaux yeux du monde, et un art à les tourner, qui étoit admirable et qui lui étoit particulier. Je m'en aperçus le soir qu'elle arriva à Paris; mais je dis simplement que je m'en aperçus. J'en usai honnêtement avec la mère, avec la fille et avec Laigues, et rien de plus. L'on pourroit croire qu'il n'y auroit, en ces rencontres, qu'à en user ainsi pour se tirer d'affaire, mais il n'est pas vrai; parce que les avances que ceux qui s'adoucissent font aux puissances, tournent toujours infailliblement au désavantage de celui qui les désavoue en ne les suivant pas; et de plus, il est bien difficile que ceux qui sont désavoués n'en conservent toujours quelque ressentiment, et ne donnent, au moins dans la chaleur, quelque coup de dent. Je sais que Laigues m'en donna, même grossièrement, et à droite et à gauche. Je n'ai rien su sur cela de Madame de Chevreuse, qui d'ailleurs a de

la bonté, ou plutôt de la facilité naturelle. Mademoiselle de Chevreuse ne me pardonna pas ma résistance à ses beaux yeux; et l'abbé Fouquet, qui servoit en ce temps-là son quartier auprès d'elle, a dit depuis sa mort à un homme de qualité, de qui je le sais, qu'elle me haïssoit autant qu'elle m'avoit aimé. Je puis jurer, avec toute sorte de vérité, que je ne lui en avois jamais donné le moindre sujet. La pauvre fille mourut d'une fièvre maligne [6 novembre 1652], qui l'emporta en vingt-quatre heures, devant que les médecins se fussent seulement doutés qu'il pût y avoir le moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec Madame sa mère, qui étoit au chevet de son lit, et qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit, le lendemain matin à la pointe du jour.

J'avois une seconde espèce d'amis, c'est-à-dire des gens qui se tenoient fourrés dans le parti de la Fronde, et qui, dans les subdivisions du parti, s'étoient joints particulièrement à moi; et de ceux-là, les volées étoient différentes. Elles s'accordoient toutes en un point, qui étoit qu'ils espéroient beaucoup pour leur intérêt particulier de mon accommodement, ce qui étoit la disposition toute prochaine à croire que j'aurois pu faire tout ce que je n'aurois pas fait pour eux. Ces sortes de gens sont très-fâcheux, parce que, dans les grands partis, ils font une multitude d'hommes, à laquelle, pour mille différents respects, l'on ne se peut ouvrir de ce que l'on peut ou de ce que l'on ne peut pas, et auprès de laquelle, par conséquent, l'on ne se peut jamais justifier. Ce mal est sans remède, et il est de ceux-là où il ne faut chercher que la satisfaction de sa conscience. Je l'ai eue toute ma vie plus tendre sur cet article, qu'il ne convient à un homme qui s'est mêlé d'aussi grandes affaires que moi. Il n'y a guère de ma-

tière où le scrupule soit plus inutile, et tout ensemble plus incommode. Je n'en souffris pas en effet par l'événement, dans l'occasion dont il s'agit; mais j'en avois déjà assez souffert par la prévoyance.

La troisième espèce d'amis que j'avois, en ce temps-là, étoit un nombre choisi de gens de qualité, qui étoient unis avec moi et d'intérêt et d'amitié; qui étoient de mon secret, et avec lesquels je concertois de bonne foi ce que j'avois à faire. Ceux-là étoient MM. de Brissac, de Bellièvre, de Caumartin, parmi lesquels M. de Montrésor, comme je vous l'ai déjà dit, se mêloit par la rencontre de beaucoup d'affaires précédentes auxquelles il avoit eu part. Il n'y en avoit pas un dans ce petit nombre qui ne fût en droit d'y prétendre. La qualité de M. de Brissac et l'attachement qu'il avoit pour moi dans les affaires les plus épineuses, m'obligeoient à préférer ses intérêts aux miens propres, et d'autant plus qu'il n'avoit pas profité de ce qu'il avoit stipulé pour lui, quand MM. les princes furent arrêtés, touchant le gouvernement d'Anjou. Ce ne fut, à la vérité, ni la faute de la cour, ni la mienne; le traité qu'il en avoit commencé n'ayant manqué que par le défaut d'argent qu'il ne put fournir; mais enfin il n'avoit rien, et il étoit juste, au moins à mon égard, qu'il fût pourvu. M. le président de Bellièvre avoit, dès ce temps-là, des vues pour la première présidence: mais comme il étoit homme de bon sens, il n'y pensa plus, dès qu'il vit que la cour prenoit le dessus; et dès le jour que Monsieur et M. le Prince envoyèrent à Saint-Germain MM. de Rohan et de Chavigny et Goulas, il me dit ces propres paroles : « Je vas me remettre dans ma « coquille, il n'y a plus rien à faire; je ne veux plus « être nommé à rien. » Il me tint parole; et une grande et dangereuse fluxion qu'il eut effectivement sur un

œil, lui en donna même le prétexte et lui en facilita le moyen. M. de Caumartin s'étoit allé marier en Poitou un mois ou cinq semaines devant que le Roi revînt, et il étoit encore chez lui quand la cour arriva à Paris. Il avoit eu certainement plus de part que personne dans le secret des affaires, il y avoit agi avec plus de foi et plus de capacité, et il n'y avoit eu même d'intérêt particulier que celui que son honneur l'obligea d'y prendre, dans une occasion où il savoit mieux qu'homme qui fût au monde qu'il n'en pouvoit avoir aucun qui fût effectif. L'injustice que l'on lui a faite sur ce sujet m'oblige à en expliquer le détail.

Vous avez vu, dans le troisième volume de cette histoire, que Monsieur fut entraîné par M. le Prince à demander à la Reine l'éloignement des sous-ministres, et qu'il ne tint pas à moi que Monsieur ne fît point ce pas, qui, dans la vérité, n'étoit en aucune manière bon à rien, et à lui moins qu'à personne. Laigues, qui les crut perdus, et qui étoit l'homme du monde qui *s'incapricioit* le plus de ces nouveaux arrêts, se mit dans l'esprit de procurer la charge de secrétaire de la guerre, qui est celle de M. le Tellier, à Nouveau. Madame de Chevreuse s'ouvrit de cette vision devant le petit abbé de Bernai, qui le dit à M. de Caumartin. Il ne le trouva pas bon, et il eut raison. Il vint chez moi; il me demanda si ce dessein étoit venu jusqu'à moi; je me mis à sourire et à lui dire que je pensois qu'il me croyoit fou : qu'il savoit bien que je savois mieux que personne que nous n'étions pas en état de faire des secrétaires d'État; et que de plus, si nous étions en cet état, ce ne seroit point pour M. de Nouveau que nous travaillerions. Il s'emporta contre Madame de Chevreuse et contre Laigues, et il n'avoit pas tort : « car quoique je sache bien, « dit-il, que leur proposition est impertinente, elle

« marque toujours que je ne dois pas prendre grande « confiance en leur amitié. — Il est vrai, lui répondis- « je, et je leur en dirai dès demain au matin mon sen- « timent, d'une manière qui leur fera voir que j'en « suis encore plus mécontent que vous. — Ce qui est « admirable, ajoutai-je, est qu'à l'instant que je fais « tous mes efforts auprès de Monsieur pour l'empê- « cher de pousser M. le Tellier, ces gens-là font par « leur conduite, qu'il croira que c'est moi qui le veux « précipiter. »

Je fis, dès le lendemain, de grands reproches à Madame de Chevreuse et à Laigues. Ils nièrent le fait. Cet éclaircissement fit du bruit; ce bruit alla à M. le Tellier, qui crut que l'on disputoit déjà de sa charge. Il m'a paru qu'il ne l'a jamais pardonné ni à M. de Caumartin ni à moi. La plupart des inimitiés qui sont dans les cours ne sont pas mieux fondées; et j'ai observé que celles qui ne sont pas bien fondées sont les plus opiniâtres. La raison en est claire. Comme les offenses de cette espèce ne sont que dans l'imagination, elles ne manquent jamais de croître et de grossir dans un fond qui n'est toujours que trop fécond en mauvaises humeurs qui les nourrissent. Pardonnez-moi, je vous supplie, cette petite digression, qui même n'est pas inutile au sujet que je traite, puisqu'elle vous marque l'obligation que j'avois encore plus grande à tirer d'affaire M. de Caumartin, en m'accommodant. Ce ne fut pourtant pas lui qui embarrassa mon accommodement; il connoissoit fort bien qu'il n'y avoit plus assez d'étoffe pour en faire un trafic assez considérable. Il m'avoit dit plusieurs fois, devant qu'il partît pour aller en Poitou, qu'il étoit rude, mais qu'il étoit nécessaire que nous pâtissions même de la mauvaise conduite de nos ennemis; qu'il y auroit plus d'avantages à tirer pour les

particuliers; qu'il ne falloit songer qu'à sauver le vaisseau, dans lequel il pourroit se remettre à la voile selon les occasions; et que ce vaisseau, qui étoit moi, ne pouvoit se sauver en l'état où les affaires étoient tombées par l'irrésolution de Monsieur, qu'en prenant le large, et en se jetant à la mer du côté du Levant, c'est-à-dire de Rome. Je me souviens qu'il ajouta, le propre jour qu'il me dit adieu, ces propres paroles : « Vous ne vous soutenez plus que sur la pointe d'une « aiguille; et si la cour connoissoit ses forces à votre « égard, elle vous pousseroit comme elle va pousser « les autres. Votre courage vous fait tenir une conte- « nance qui la trompe et qui l'émeut; servez-vous de « cet instant pour en tirer ce qui vous est bon pour « votre emploi de Rome; elle fera sur cela tout ce que « vous voudrez. »

Voilà, comme vous voyez, des dispositions assez bonnes et sages pour ne plus embarrasser une négociation. Il ne restoit donc que M. de Montrésor, qui disoit, du matin au soir, qu'il ne prétendoit rien, et qui avoit même tourné en ridicule une lettre par laquelle Chandenier lui avoit écrit de la province, qu'il ne doutoit pas que je ne le rétablisse dans sa charge et que je ne le fisse duc et pair en cette occasion. Ce fut toutefois ce M. de Montrésor même qui troubla toute la fête, et qui la troubla sans aucun intérêt et par un pur travers d'esprit.

Un soir que nous étions tous ensemble chez moi auprès du feu, et que nous discutions ce qu'il seroit à propos de répondre à M. Servien, qui avoit fait à M. de Brissac les propositions pour moi, que vous verrez dans la suite, Joly, qui étoit présent, dit à propos de je ne sais quoi qui se rencontra dans le cours de la conversation, qu'il avoit reçu une lettre de Caumartin; il la lut, et cette lettre portoit, même avec force, ce que

je viens de vous dire de ses sentiments. Je remarquai que Montrésor, qui ne l'aimoit pas d'inclination, fit une mine de mystère, mêlée de chagrin; et comme je connoissois extrêmement ses manières et son humeur, je jetai quelques paroles pour l'obliger à s'expliquer; il n'y eut pas peine, car il s'écria tout d'un coup, même en jurant : « Nous ne sommes pas gens à manger des « pois au veau. Schelme, qui dira que Son Éminence « se doive et puisse accommoder avec honneur, sans « y faire trouver à ses amis leurs avantages; qui le « dira les y voudra trouver pour lui seul. » Ces paroles, jointes à un chagrin que je lui avois vu depuis quelques jours contre la Palatine, me firent voir qu'il croyoit que Caumartin, qui étoit son ami particulier, eût ménagé quelque chose avec elle pour son profit et au-dessus des autres. Je fis tout mon possible pour le détromper, je n'y réussis pas; il réussit mieux à tromper les autres, car il jeta le même soupçon dans l'esprit de M. de Brissac, qui étoit un homme de cire, et plus susceptible qu'aucun que j'aie jamais connu des premières impressions.

M. de Brissac réveilla là-dessus Madame de Lesdiguières, qui l'aimoit de tout son cœur, en ce temps-là. L'on ne manque jamais, quand l'on est dans ces sortes d'indispositions, à les fortifier de toutes les idées qui peuvent faire croire que les partis qui sont contraires à celui que l'on craint que l'on ne prenne sont non-seulement possibles, mais aisés. Cette imagination se glisse dans les esprits, elle coule jusques aux subalternes ; on s'en parle à l'oreille; ce secret ne produit au commencement qu'un petit murmure ; ce petit murmure devient un bruit qui fait trois ou quatre effets pernicieux, et à l'égard de son propre parti et à l'égard de celui même auquel on a affaire.

Voilà justement ce qui m'arriva, et je fus étonné et que tous mes amis se partagèrent sur ce que je ferois ou ne ferois pas, sur ce que je pouvois ou ne pouvois pas, et que la cour me regardât comme un homme qui prétendoit ou partager le ministère, ou en faire acheter bien chèrement l'adjudication. Je connus, je sentis le péril et l'inconvénient de ce poste; je me résolus de les boire, et je m'y résolus par ce même principe, qui m'a fait toute ma vie prendre trop sur moi. Il n'y a rien de plus mauvais selon les maximes de la politique. Le monde ne nous en a le plus souvent aucune obligation. Les bonnes intentions se doivent moins outrer que quoi que ce soit. Je me suis très-mal trouvé de n'avoir pas observé cette règle, et dans les grandes affaires et dans les domestiques ; mais il faut avouer que nous ne nous corrigeons guère de ce qui flatte notre morale et notre inclination ensemble; je n'ai guère pu me repentir de cette conduite, quoiqu'elle m'ait coûté ma prison et toutes les suites de ma prison, qui n'ont pas été médiocres. Si j'eusse suivi le contraire, si j'eusse accepté les offres de M. Servien, si je me fusse tiré d'embarras, j'aurois évité tous les malheurs qui m'ont presque accablé; je n'aurois pu me défendre d'abord de celui qui est inévitable à tous ceux qui sont à la tête des grandes affaires, et qui en sortent sans faire trouver des avantages à ceux qui y sont engagés avec eux. Le temps auroit assoupi ces plaintes que la fortune même auroit pu tourner par de bons événements en ma faveur ; je conçois fort bien ces vérités, mais je ne les regrette pas ; je me suis satisfait moi-même en me conduisant autrement ; et, comme à la réserve de la religion et de la bonne foi, tout doit être, au moins à mon opinion, égal aux hommes, je crois que je puis raisonnablement être content de ce que j'ai fait.

Je refusai donc les propositions de M. Servien, qui étoient que le Roi me donneroit la surintendance de ses affaires en Italie, avec cinquante mille écus de pension; que l'on payeroit jusques à la somme de cent mille écus de mes dettes; que l'on me délivreroit comptant celle de cinquante mille pour mon ameublement, et que je demeurerois trois ans à Rome, après lesquels il me seroit loisible de venir faire à Paris mes fonctions. Je ne rebutai pourtant pas M. Servien de but en blanc, j'en usai toujours honnêtement avec lui. Il me vit chez moi, je lui rendis sa visite; nous négociâmes, mais il jugea bien que je ne voulois pas conclure, parce qu'il n'entroit en rien de ce qui concernoit les intérêts de mes amis, quoique je l'eusse tâté sur ce chef, auquel, dans le fond, il étoit contraire au dernier point, à ce que j'ai su depuis. Madame la Palatine, à laquelle j'avois beaucoup plus de confiance qu'à lui, n'étoit pas au commencement tout à fait persuadée que l'on ne pût rien faire pour eux. Elle s'aperçut dans peu qu'elle s'étoit trompée en cela elle-même; elle s'aperçut même de pis, et que les mauvais offices de Servien et de l'abbé Fouquet alloient à plus qu'à rompre mes négociations. Elle m'en avertit; elle me déclara même qu'elle ne se vouloit plus trouver chez Joly où elle avoit accoutumé de me venir trouver, en chaise, par une porte de derrière, entre dix et onze heures du soir; elle me fit connoître qu'il y avoit du péril pour moi en ces conférences secrètes, et elle me dit nettement ou que je devois conclure, ou que je devois traiter directement avec le Cardinal même, parce que tous les subalternes, l'un par un principe, l'autre par un autre, m'étoient contraires.

Je vous ai dit ci-devant les raisons pour lesquelles je ne me pouvois résoudre à conclure pour moi seul, et

ces raisons étoient fortifiées tous les jours réglément par de nouveaux avis que Madame de Lesdiguières me donnoit, que je n'avois qu'à faire bonne mine, qu'à demeurer chez moi; que le Cardinal, qui s'amusoit sur la frontière à vétiller proprement dans l'armée de M. de Turenne, où vous pouvez vous imaginer qu'il n'étoit pas fort nécessaire; que le Cardinal, dis-je, qui mouroit d'impatience de revenir à Paris et qui n'osoit y rentrer tant que j'y serois, me feroit un pont d'or pour en sortir et qu'il m'accorderoit tout ce que je lui demanderois. M. de Brissac, qui croyoit que ces avis venoient de M. le maréchal de Villeroi, comme il étoit vrai, étoit de plus ravi de le croire pour son propre intérêt. M. le Premier Président fit à Madame de Lesdiguières un discours de la même nature, en lui disant qu'il savoit de science certaine qu'on brûloit d'envie de s'accommoder avec moi; et je me souviens que Joly, qui se trouva présent quand on me rapporta cette parole, s'approcha de moi et me dit à l'oreille : « Encore une contusion ! » C'en étoit effectivement; car, quoique tous ces bruits ne me persuadassent pas, ils me retenoient, ils m'empêchoient de conclure, et ils m'obligèrent à la fin à me résoudre à croire Madame la Palatine, et à traiter directement avec M. le Cardinal. J'écrivis à M. de Châlons que je le priois de l'aller trouver; de lui expliquer franchement et nettement mes pensées, et d'en tirer pour M. de Brissac, en récompense, la provision du gouvernement d'Anjou, et quelques misères proprement pour MM. de Montmorency, d'Argenteuil et de Châteaubriand, etc. Il n'y eut pas une ombre de difficulté à l'égard de ces derniers; je suis persuadé qu'il n'y en eût eu guère davantage pour M. de Brissac, le Cardinal ayant une passion très-grande de se défaire de moi par l'emploi de

Rome. Langlade, qui passa en ce temps-là à Châlons, retarda sans y penser le voyage de M. de Châlons, en lui disant que M. le Cardinal devoit être en un tel lieu, un tel jour. Ce délai causa ma prison, parce que Servien et l'abbé Fouquet la précipitèrent, en faisant voir à la Reine qu'il y avoit trop de péril à demeurer en l'état où l'on étoit, et en lui grossissant tout ce qui, dans la vérité, n'avoit pas même la réalité la plus légère. Ils lui disoient sans cesse que je continuois à ménager et à échauffer les rentiers et à cabaler dans les colonelles, etc.

Il arriva un incident[1] qui contribua infiniment à aigrir la cour contre moi. Le Roi tint, le 13 novembre, son lit de justice au Parlement, pour y faire enregistrer une déclaration par laquelle il déclaroit M. le Prince criminel de lèse-majesté. Il m'envoya la veille Saintot, maître des cérémonies, pour me commander de sa part de m'y trouver; je répondis à Saintot que je suppliois très-humblement Sa Majesté de me permettre de lui représenter que je croyois qu'il ne seroit ni de la justice ni de la bienséance, qu'en l'état où j'étois avec M. le Prince, je donnasse ma voix dans une délibération dans laquelle il s'agissoit de le condamner. Saintot me repartit que quelqu'un ayant prévu, en présence de la Reine, que je m'en excuserois par cette raison, elle avoit répondu qu'elle ne valoit rien, et que M. de Guise, qui devoit sa liberté aux instances de M. le Prince, s'y trouveroit bien; sur quoi je dis à Saintot, que si j'étois de la profession de M. de Guise, j'aurois une extrême joie de pouvoir l'imiter dans les belles actions qu'il venoit de faire à Naples. Vous ne sauriez

1. Le paragraphe des Mémoires qui commence ici, se trouve sur un feuillet supplémentaire du tome Ier, folio 755, ou 245 de la nouvelle pagination.

vous imaginer à quel point la Reine s'emporta contre mon excuse; on la lui expliqua comme un indice convaincant des ménagements que j'avois pour M. le Prince; et ce que je ne faisois dans le vrai que par un pur principe d'honnêteté, à laquelle je suis encore persuadé que j'étois obligé, passa, dans son esprit, pour une conviction des mesures, ou que j'avois prises avec lui, ou que j'allois y prendre; rien n'étoit plus faux, mais rien n'étoit plus cru, et il le fut au point que la Reine se résolut de jouer à quitte ou à double, et de me faire périr.

Touteville, capitaine aux gardes, et l'un des satellites de l'abbé Fouquet, loua une maison assez proche de celle de Madame de Pommereux, dans laquelle il put poster des gens pour m'attaquer. Le Fei, officier dans l'artillerie et l'un de ces ridicules conjurés du Palais-Royal, fit des tentatives à Pean, qui étoit à cette heure-là mon contrôleur et que vous avez vu depuis mon maître d'hôtel, pour l'obliger à lui donner avis des heures nocturnes dans lesquelles on croyoit que je sortois. Pradelle eut un ordre signé de la main du Roi de m'attaquer dans les rues, *et de me prendre mort ou vif*[1].

1. L'ordre original dont le cardinal de Retz parle existe encore de nos jours en quadruple expédition à la Bibliothèque impériale. Il porte :

« De par le Roi. Sa Majesté ordonne aux capitaines ou officiers « commandant les compagnies des régiments des gardes françoises « ou suisses, qui se trouveront en garde près de sa personne lorsque « le présent ordre leur sera montré, de donner au sieur de Pra- « delle, capitaine dans ledit régiment, toute l'aide et assistance « qu'il leur demandera, *pour l'exécution d'un dessein très-important* « *à son service*, dont elle lui a commis la conduite et direction, sans « y apporter aucun délai ni difficulté.

« Fait à Paris, le seizième de décembre 1652.

« Louis.

« Et plus bas : Le Tellier.

II.

« De par le Roi. Il est ordonné au sieur de Pradelle, capitaine d'une

Celui qui fut donné au maréchal de Vitry, lorsqu'il tua le maréchal d'Ancre, n'étoit pas plus précis. Je n'ai su celui de Pradelle que depuis mon retour en France des pays étrangers, par le moyen de M. l'archevêque de Reims, qui dit, il y a deux ou trois ans, à MM. de Châlons et de Caumartin, qu'il l'avoit vu en original[1]. J'eus quelque vent, dans le même temps, du dessein de Touteville; et je ne le considérois que comme une vision d'un écervelé, qui se plaignoit de moi, parce que j'avois servi contre lui un de mes amis pour la recherche d'une certaine Madame Darmet. Je devois

« compagnie d'infanterie au régiment des gardes françoises de Sa « Majesté, de saisir et arrêter le sieur cardinal de Retz, et le con- « duire en son château de la Bastille, pour y être tenu sous bonne « et sûre garde, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné; et « au cas où quelques personnes, de quelque condition qu'elles « fussent, se missent en devoir d'empêcher l'exécution du présent « ordre, Sa dite Majesté enjoint pareillement audit sieur de Pra- « delle de les arrêter et constituer prisonnières, et d'y employer la « force, si besoin est, en sorte que l'autorité en demeure à Sa Ma- « jesté, laquelle enjoint à tous les officiers et sujets d'y tenir la « main, sur peine de désobéissance.

« Fait à Paris, le seizième de décembre 1652.

« Louis.

Et plus bas est écrit de la main du Roi : « *J'ai commandé à Pra- « delle l'exécution du présent ordre.* »

III.

Cette pièce est entièrement semblable à la précédente.

IV.

Le texte de l'ordre du Roi est le même que celui des deux précédentes pièces, mais le commandement du Roi est différent. En voici les termes écrits de la main de Louis XIV :

« *J'ai commandé à Pradelle l'exécution du présent ordre, en la personne du cardinal de Retz, même de l'arrêter mort ou vif, en cas de résistance de sa part.* »

1. Ce document original devait être, à l'époque dont parle le cardinal de Retz, c'est-à-dire après son retour en France, entre les mains de M. le Tellier, archevêque de Reims, et il est depuis passé avec la collection des documents originaux de chez ce prélat à la Bibliothèque impériale.

faire au moins plus de réflexion sur les offres que le Fei avoit faites à mon contrôleur; mais je ne les regardai que comme des inquiétudes des subalternes, qui faisoient espionner mes actions.

M. de Brissac me dit un jour qu'il seroit bon que je prisse garde à moi avec plus de précautions; qu'on lui donnoit des avis de tous les côtés, et qu'il venoit même de recevoir un billet, par lequel celui qui l'écrivoit, sans se nommer, le conjuroit de faire en sorte que je n'allasse pas ce jour-là à Rambouillet, où l'on avoit pris fantaisie de se promener, quoique l'on fût bien avant dans le mois de novembre. Je ne doutai point que ce billet ne vînt de quelque homme de la cour, qui avoit eu la curiosité de sonder et mon cœur et mes forces. J'y allai avec deux cents gentilshommes; j'y trouvai un fort grand nombre d'officiers des gardes, et entre autres Rubantel, affidé confident de l'abbé Fouquet. Je ne sais s'ils avoient le dessein de m'attaquer, mais je sais bien que je n'étois pas en état d'être attaqué. Ils me saluèrent avec de profondes révérences; j'entrai en conversation avec quelques-uns d'eux que je connoissois, et je revins chez moi tout aussi satisfait de ma personne, que si je n'eusse pas fait une sottise. C'en étoit une effectivement, qui n'étoit bonne qu'à aigrir la cour de plus en plus contre moi. L'on se pique, l'on s'emporte, et dans la passion il est très-difficile de conserver une conduite qui ne déborde pas. Voici encore en quoi la mienne ne fut pas juste.

Je faisois état de prêcher l'Avent, au moins les dimanches et les fêtes de l'Avent, dans les plus grandes églises de Paris; et comme je commençai le jour de la Toussaint à Saint-Germain, paroisse du Roi, Leurs Majestés me firent l'honneur d'assister au sermon, et

je les allai remercier le lendemain[1]. Comme depuis ce temps-là les avis qu'on me donnoit de toutes parts se multiplièrent, je n'allai plus au Louvre; en quoi je fis, à mon opinion, une faute : car je crois que cette circonstance détermina plus la Reine à me faire arrêter que toutes les autres[2]. Je dis seulement que je le crois,

1. Ce sermon fut très-beau, si on s'en rapporte à Loret (*Muse historique*, p. 304):

> Monsieur le cardinal de Retz,
> Dont l'éloquence a des attraits
> Édifiants, considérables,
> Et tout à fait inévitables,
> Avec un ton grave et hardi,
> Fit un beau sermon vendredi,
> Devant le Roi, devant la Reine.
> Mais notre église étoit si pleine
> De gens pour l'entendre prêcher,
> Qu'on n'en pouvoit presque approcher;
> Heureux qui pouvoit avoir place,
> Soit par amitié, soit par grâce,
> Soit en donnant le quart d'ecu
> Pour établir son pauvre cu,
> Soit par compliment ou prière,
> Ou soit par quelqu'autre manière.

2. Nous avons déjà donné, dans les notes qui accompagnent cette édition, la liste des crimes au sujet desquels Mazarin voulait faire faire le procès au cardinal de Retz. Nous reproduisons maintenant les principaux passages de la dépêche par laquelle le Cardinal-ministre fit expliquer au Pape les motifs de l'arrestation du Cardinal et Coadjuteur de Paris. Cette dépêche, adressée au bailly de Valançay, nous paraît confirmer entièrement l'opinion émise par le cardinal de Retz sur les motifs qui déterminèrent la Reine à le faire arrêter : « Le cardinal de Retz se laissant emporter à son naturel, qui est très-fier, a fait vanité de ne rien craindre et l'a publié; comme si sa dignité, de laquelle il est redevable au Roi, le rendoit indépendant de son autorité, et qu'il lui fût permis de violer le respect que sa subjetion établit, ainsi que les lois les plus saintes de la monarchie. *Il s'est exempté de venir au Louvre*, et en a déclaré les raisons qu'il en avoit : que c'étoit un lieu où il pouvoit être arrêté, qu'ailleurs il étoit en sûreté, et qu'il étoit la troisième tour de l'église de Paris, et si chéri du peuple, que si l'on vouloit entreprendre contre lui, il prendroit les armes pour le mettre en liberté. Pour pressentir les sentiments de la cour pour lui, il fit proposer qu'il vouloit aller à Rome, pourvu qu'on lui aidât pour supporter la dépense qu'il seroit contraint d'y faire. Sa Majesté approuva son

parce que pour le bien savoir, il seroit nécessaire de savoir au préalable si M. le cardinal Mazarin avoit ordonné que l'on m'arrêtât, ou si simplement il l'approuva quand il vit que l'on y avoit réussi. Je ne le sais pas précisément, les gens de la cour même m'en avant parlé depuis fort différemment.

Lyonne m'a toujours assuré le second. Quelqu'un, dont je ne me souviens pas, m'a assuré qu'il avoit ouï le contraire de M. le Tellier. Ce qui est constant, c'est que, sans une circonstance que vous allez voir, je n'eusse pas été au Louvre; que je me fusse tenu sur mes gardes, et que, nonobstant les ordres de M. de Pradelle, j'eusse apparemment embarrassé le théâtre au moins assez longtemps pour attendre des nouvelles de M. le cardinal Mazarin. Tout le monde me le conseil-

dessein, lui offrit des sommes considérables pour son voyage et son entretien; s'avança même de le louer de la résolution en laquelle il étoit entré, disant franchement aux personnes qu'il avoit choisies pour en faire l'ouverture, qu'il lui importoit de beaucoup rétablir sa réputation, et que c'étoit entrer dans un bon chemin pour y réussir, servant à Rome; et qu'il éviteroit, par ce moyen, d'être soupçonné d'avoir part aux nouveautés desquelles on se trouve menacé, et qui lui seroient imputées quand bien il en seroit innocent, demeurant à Paris et continuant sa manière de procéder. Dès qu'il fut informé de ce discours, il en fit tenir un qui fit connoître qu'il avoit d'autres pensées et qu'il ne cherchoit que de s'accroître de crédit, ou de se pouvoir dédire avec quelque pretexte coloré de ce dont il s'étoit expliqué, qui fut qu'il falloit qu'on fît pour ses amis, ce qui feroit connoître la confiance qu'on avoit en lui; et lui ayant été dit qu'il eût à s'en ouvrir à la Reine, sa réponse fut qu'avec sa maîtresse et bienfaitrice, il ne pouvoit entrer en traité; mais qu'il enverroit vers le cardinal Mazarin pour obtenir de lui qu'il fît des offices en faveur des autres; et lui ayant été répliqué que cela étoit inutile et qu'il étoit plus expédient de s'ouvrir promptement de ce qu'il désiroit, il lui entra en pensée que cela étoit avancé pour le convier et nécessiter de se rendre au Louvre, où il seroit facile de l'arrêter; et de cela, comme de la résolution qu'il avoit formée de n'y point venir, il se déclara hautement, et que sous ce terme d'amis, il avoit entendu le duc de Brissac, Chandeniers, le marquis de Ferrey. »

loit, et je me souviens que M. d'Hacqueville me dit un soir avec colère : « Vous avez bien gardé votre maison « trois semaines pour M. le Prince; est-il possible que « vous ne la puissiez garder trois jours pour le Roi? »

Voici ce qui m'en empêcha. Madame de Lesdiguières, que j'avois sujet de croire être très-bien avertie et qui l'étoit en effet très-bien d'ordinaire, me pressa extrêmement d'aller au Louvre, en me disant que, si j'y pouvois aller en sûreté, il falloit que je convinsse que ce seroit beaucoup le meilleur pour moi, par la raison de la bienséance, etc. Je convins de la proposition, mais je ne convins pas de la sûreté. « N'y « a-t-il que cette considération qui vous en empêche? « reprit-elle. — Non, lui répondis-je. — Allez-y donc « demain, me dit-elle, car nous savons le dessous des « cartes. » Ce dessous des cartes étoit qu'il s'étoit tenu un conseil secret, dans lequel, après de grandes contestations, il avoit été résolu qu'on s'accommoderoit avec moi et que l'on me donneroit même satisfaction pour mes amis. Je suis très-assuré que Madame de Lesdiguières ne me trompoit point. Je ne le suis pas moins que M. le maréchal de Villeroi ne trompoit point Madame de Lesdiguières. Il fut trompé lui-même, et par cette raison je ne lui en ai jamais voulu parler.

J'allai ainsi au Louvre le 19 de décembre, et je fus arrêté dans l'antichambre de la Reine par M. de Villequier, qui étoit capitaine des gardes en quartier[1]. Il

1. Mazarin annonça ainsi qu'il suit, au bailli de Valançay, ambassadeur de France à Rome, l'arrestation du cardinal de Retz. Nous ne reproduisons qu'un fragment de cette longue lettre : « ..... Le cardinal de Retz eut peine de céler son mécontentement, et fit pressentir par ses confidents quels sentiments on avoit pour lui, et ce qu'il se pouvoit promettre des officiers de la ville s'il avoit besoin de leur protection : et ce qui lui devoit servir de prétexte d'envoyer vers le cardinal Mazarin, ainsi qu'il s'étoit déclaré le vouloir faire, lui en a fait perdre l'envie, selon qu'il a paru, ou, à mieux dire, a

s'en fallut très-peu que M. d'Hacqueville ne me sauvât. Comme j'entrai dans le Louvre, il se promenoit dans la cour : il me joignit à la descente de mon carrosse et il vint avec moi chez Madame la maréchale de Villeroi, où j'allai attendre qu'il fût jour chez le Roi. Il m'y quitta pour aller en haut, où il trouva Montmège, qui lui dit que tout le monde disoit que j'allois être arrêté. Il descendit en diligence pour m'en avertir et pour me faire sortir par la porte des cuisines, qui répondoit jus-

fait connoître aux moins clairvoyants qu'il n'en avoit jamais eu la volonté. Un païen tomberoit dans un sentiment tout contraire à celui d'un chrétien, qui est obligé de confesser que rien ne se fait que selon les décrets de l'immuable Providence. Le cardinal de Retz prit enfin résolution de venir au Louvre, et il est vraisemblable que ce fut en se souvenant qu'il avoit tiré davantage de l'avoir autrefois entrepris, et d'avoir été à Compiègne recevoir le bonnet de Sa Majesté, et comme s'il étoit innocent et s'oubliant de ce qu'il avoit si souvent déclaré qu'il ne le feroit jamais, il s'y rendit jeudi dernier, environ les onze heures du matin; et le Roi en ayant été averti, commanda à M. de Villequier, capitaine de ses gardes, de se saisir de sa personne, et lui fit exécuter ce qui avoit été résolu il y avoit du temps, et qui n'avoit été différé que pour lui donner celui de se repentir et de se reconnoître. Il a été conduit au bois de Vincennes; et la nouvelle de son arrestation publiée, M. le Nonce me vint trouver pour me dire que n'entrant point à discuter si c'est avec un sujet ou non, étant obligé de croire que Sa Majesté ne se seroit point résolue à rien de semblable sans de grands motifs; il étoit néanmoins obligé de m'avertir que le Saint-Siége et le Sacré Collége seroient blessés si on n'observoit, en son endroit, ce qui a toujours été pratiqué en ce royaume et entre tous les chrétiens, lorsque les princes ont jugé qu'il étoit de leur service de s'assurer de quelque cardinal; qu'il s'assuroit qu'en ce rencontre, Sa Majesté donneroit des marques de sa piété et de son respect filial envers l'Église.

« Je lui répondis que je ferois savoir à Sa Majesté ce qu'il m'avoit dit, et que je le priois de considérer que ce n'étoit point une action extraordinaire, ni sans exemple, qu'on se fût assuré d'un cardinal, ainsi que lui-même l'avoit reconnu; et que, sans ordre, je ne laissois de lui dire que s'il étoit de nécessité de procéder à l'encontre de celui-ci, qu'on pratiqueroit les formes reçues dans ce royaume, duquel, comme de ses rois, le Saint-Siége avoit reçu tant de marques d'affection et de respect, qu'il ne devoit point craindre qu'on n'en eût moins que du passé. »

tement à l'appartement de Madame de Villeroi. Il ne m'y trouva plus, mais il ne m'y manqua que d'un moment, et ce moment m'eût infailliblement donné la liberté. J'en ai la même obligation à M. d'Hacqueville; mais je suis assuré que de l'humeur et de la cordialité dont il est, il n'en eût pas la même joie. M. de Villequier me mena dans un appartement, où les officiers de la bouche m'apportèrent à dîner. L'on trouva très-mauvais à la cour que j'eusse bien mangé, tant l'iniquité et la lâcheté des courtisans est extrême. Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux coupeurs de bourses. M. de Villequier eut ordre de faire cette cérémonie, qui n'étoit pas ordinaire. On n'y trouva qu'une lettre du roi d'Angleterre[1], qui me chargeoit de tenter du côté de Rome si l'on ne pourroit point lui donner quelque assistance d'argent. Ce nom de lettre d'Angleterre se répandit dans la basse-cour; il fut relevé par un homme de qualité, au nom duquel je me crois obligé de faire grâce, à la considération de l'un de ses frères qui est de mes amis. Il crut faire sa cour de la gloser d'une manière qui fut odieuse. Il sema le bruit que cette lettre étoit du Protecteur. Quelle bassesse !

1. Les rapports du cardinal de Retz avec le roi d'Angleterre étaient très-fréquents, ainsi que le constate la *Muse historique*, p. 314 :

Le jeudi, le roi d'Angleterre
Noya ses soucis dans le verre,
Chez son Éminence de Retz,
Où l'on fit de fort beaux apprêts,
Car ledit Cardinal se pique
D'être opulent et magnifique.
Je n'ai point appris le détail
Du gibier, volaille et bétail,
Ni du breuvage délectable
Qu'illec on servit sur la table;
Ainsi je n'en parlerai pas,
Car en de semblables repas,
S'il se trouve bien de quoi frire,
Cela va toujours sans dire.

L'on me fit passer, sur les trois heures, toute la grande galerie du Louvre, et l'on me fit descendre par le pavillon de Mademoiselle. Je trouvai un carrosse du Roi, dans lequel M. de Villequier monta avec moi et cinq ou six officiers des gardes du corps. Le carrosse fit douze ou quinze pas du côté de la ville, mais il tourna tout d'un coup à la porte de la Conférence. Il étoit escorté par M. le maréchal d'Albret, à la tête des gendarmes; par M. de Vauguion, à la tête des chevau-légers; et par M. de Venne, lieutenant colonel du régiment des gardes, qui y commandoit huit compagnies. Comme on vouloit gagner la porte Saint-Antoine, il y en avoit deux ou trois autres devant lesquelles il falloit passer; il y avoit à chacune un bataillon des Suisses, qui avoient les piques baissées vers la ville. Voilà bien des précautions, et des précautions bien inutiles. Rien ne branla dans la ville. La douleur et la consternation y parurent, mais elles n'allèrent pas jusques au mouvement, soit que l'abattement du peuple fût en effet trop grand, soit que ceux qui étoient bien intentionnés pour moi perdissent le courage, ne voyant personne à leur tête. L'on m'en a parlé depuis diversement. Leroux, boucher, mais homme de crédit dans le peuple et de bon sens, m'a dit que toute la boucherie de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes, et que si M. de Brissac ne lui eût dit qu'on me feroit tuer si on me prenoit, il eût fait des barricades dans tout ce quartier-là, avec toute sorte de facilités. L'Épinay m'a confirmé la même chose de la rue Montmartre. Il me semble que M. le marquis de Château-Renaud, qui se donna bien du mouvement, ce jour-là, pour émouvoir le peuple, m'a dit qu'il n'y avoit pas trouvé jour; et je sais bien que Malclerc, qui courut pour le même dessein les ponts de Notre-Dame

et de Saint-Michel, qui étoient fort à moi, y trouva les femmes dans les larmes, mais les hommes dans l'inaction et la frayeur. Personne du monde ne peut juger de ce qui fût arrivé, s'il y avoit eu une épée tirée. Quand il n'y en a point de tirée dans ces rencontres, tout le monde juge qu'il n'y pouvoit rien avoir; et s'il n'y eût point eu de barricades à la prise de M. Broussel, l'on se seroit moqué de ceux qui auroient cru qu'elles eussent été seulement possibles[1].

1. Le récit de Loret, relatif à l'arrestation de Retz, est des plus brefs. Il porte :

Monsieur le cardinal de Rets
(Ainsi que j'étois au Marets,
Où je rendois une visite),
Par une capture subite,
Fut, jeudi dernier, arrêté
Au logis de Sa Majesté,
Et de là, non sans quelque peine,
Conduit au château de Vincenne.
Or, le sujet ni le pourquoi
N'étant point venus jusqu'à moi,
Je n'en puis nulle chose écrire,
Mais seulement j'oserai dire
Qu'en tout rencontre et tout effet,
La cour sait bien ce qu'elle fait.
Quoiqu'assez souvent je me pique
De discourir en politique,
Je ne dirai rien maintenant
De cet accident surprenant:
C'est une manière ample et vaste;
Mais mon esprit (quoique sans faste)
Est, toutefois, trop généreux
Pour insulter au malheureux.

CHAPITRE XLII

LE CARDINAL DE RETZ PRISONNIER A VINCENNES.

DÉCEMBRE 1652 - MARS 1654. — Le cardinal de Retz conduit à Vincennes sous une forte escorte. — Dureté des exempts à son égard. — Pendant quinze jours il reste sans feu dans sa chambre. — On lui vole son linge. — Instances du chapitre et des curés de Paris auprès du Roi en faveur de Retz. — Le Chancelier leur répond que Sa Majesté avait fait arrêter Retz dans son propre intérêt. — Libelles. — Dévouement de Caumartin et d'Hacqueville. — Antiennes à Notre-Dame. — Le curé de Saint-Barthélemy. — L'évêque de Châlons. — Prédiction relative à l'évasion de Retz. — Retz se livre à l'étude. — *Partus Vincennarum*. — Retz déclare que pendant sa prison il n'était rien moins que stoïque. — Ame qui vive ne s'aperçut de son chagrin. — Il étudie les moyens de se sauver. — Il reçoit un billet de Madame de Pommereux. — Projet d'évasion. — Il échoue. — Vive colère du Pape à la nouvelle de l'arrestation de Retz. — Le Roi refuse de recevoir le Nonce extraordinaire. — Bussy-Lameth et Noirmoutiers. — Le prince de Condé fait offrir ses services à Retz. — MM. les ducs de Retz et de Brissac. — Madame de Noirmoutiers. — Madame de Lesdiguières. — Mort de Bussy-Lameth. — Retour de Mazarin à Paris. — Le nonce Ragni. — Proposition qu'il est chargé de faire à Retz. — Nouvelles instances du chapitre de Notre-Dame. — Le chanoine Bragelonne. — Il se suicide à Vincennes. — Retz malade. — Mort de l'archevêque de Paris, son oncle. — Caumartin prend possession de l'archevêché. — Nouvelles négociations avec Retz. — Il est mieux traité par les exempts. — M. de Bellièvre chargé par Mazarin d'une mission auprès de Retz. — Conversation de Bellièvre et de Retz. — Ils conviennent que Retz donnera sa démission. — Pradelle, espion de Fouquet. — Conditions de la mise en liberté de Retz. — Il sera transféré à Nantes et gardé par le maréchal de la Meilleraye jusqu'à l'acceptation de sa démission d'archevêque par le Pape.

J'arrivai à Vincennes entre huit et neuf heures du soir, et M. le maréchal d'Albret m'ayant demandé, à la descente du carrosse, si je n'avois rien à faire savoir au Roi, je lui répondis que je croirois manquer au respect que je lui devois si je prenois cette liberté[1]. L'on

1. L'arrestation du cardinal de Retz peut être regardée comme le dernier des actes destinés à abattre la Fronde. Les autres amis po-

me mena dans une grande chambre, où il n'y avoit ni tapisserie, ni lit; celui qu'on y apporta, sur les onze heures, étoit de taffetas de la Chine, étoffe peu propre pour un ameublement d'hiver. Je dormis très-bien, ce que l'on ne doit pas attribuer à fermeté, parce que le malheur fait naturellement cet effet en moi. J'ai éprouvé, en cette occasion, qu'il m'éveille le jour et qu'il m'assoupit la nuit. Ce n'est pas force, et je l'ai connu après que je me suis bien examiné moi-même, parce que j'ai senti que ce sommeil ne vient que de l'abattement où je suis, dans les moments où la réflexion que je fais sur ce qui me chagrine n'est pas divertie par les efforts que je fais pour m'en garantir. Je trouve une satisfaction sensible à me développer, pour ainsi parler, moi-même, et à vous rendre compte des mou-

litiques du Coadjuteur s'empressèrent de traiter avec Mazarin. Loret pouvait donc dire, avec toute raison :

Nos maux alloient de pis en pis,
Mais on les voit presque assoupis,
Grâces aux dieux, la pauvre Fronde
Ne claque à Paris ni ne gronde.
Jadis ses malheureux chalands,
A plusieurs libelles sanglants
Donnoient leur plume criminelle;
Maintenant on écrit contre elle,
Et mercredi, certain quidam
De la race d'Ève et d'Adam,
Parmi d'autres papiers insignes,
Me montra ces quatorze lignes :
Deux dames avoient grand débat,
Dont s'ensuivit souvent combat;
L'une se nommoit dame Fronde,
La plus fausse engeance du monde;
L'autre, pleine de majesté,
S'appeloit dame Royauté.
La Fronde autrefois si têtue,
Est maintenant presque abattue;
L'autre, malgré Fronde et Frondeur,
Reprend sa force et sa splendeur.
L'une est honteuse et languissante,
L'autre est glorieuse et puissante;
L'une est à bas, l'autre a vaincu;
Bref, la Fronde en a dans le cu.

vements les plus cachés et les plus intérieurs de mon âme.

Je fus obligé de me lever, le lendemain, sans feu, parce qu'il n'y avoit point de bois pour en faire, et les trois exempts que l'on avoit mis auprès de moi eurent la bonté de m'assurer que je n'en manquerois pas le lendemain. Celui qui demeura seul à ma garde le prit pour lui, et je fus quinze jours, à Noël, dans une chambre grande comme une église, sans me chauffer. Cet exempt s'appeloit Croisat, il étoit Gascon, et il avoit été, au moins à ce qu'on disoit, valet de chambre de M. Servien. Je ne crois pas que l'on eût pu trouver encore sous le ciel un autre homme fait comme celui-là. Il me vola mon linge, mes habits, mes souliers, et j'étois quelquefois obligé de demeurer dans le lit huit ou dix jours faute d'avoir de quoi m'habiller. Je ne crus pas que l'on me pût faire un traitement pareil sans un ordre supérieur et sans un dessein formé de me faire mourir de chagrin. Je m'armai contre ce dessein et je me résolus à ne pas mourir au moins de cette sorte de mort. Je me divertis au commencement à faire la vie de mon exempt, qui, sans exagération, étoit aussi fripon que Lazarille de Tormes et que le Buscon. Je l'accoutumois à ne me plus tourmenter à force de lui faire connoître que je ne me tourmentois de rien. Je ne lui témoignai jamais aucun chagrin, je ne me plaignis de quoi que ce soit, et je ne lui laissai pas seulement voir que je m'aperçusse de ce qu'il disoit pour me fâcher, quoiqu'il ne proférât pas un mot qui ne fût à cette intention. Il fit travailler à un petit jardin de deux ou trois toises, qui étoit dans la cour du Donjon; et comme je lui demandois ce qu'il en prétendoit faire, il me répondit que son dessein étoit d'y planter des asperges. Vous remarquerez qu'elles ne viennent qu'au

bout de trois ans. Voilà une de ses plus grandes douceurs. Il y en avoit tous les jours une vingtaine de cette force[1]. Je les buvois toutes avec douceur, et cette douceur l'effarouchoit, parce qu'il disoit que je me moquois de lui.

Les instances du chapitre et des curés de Paris, qui firent pour moi tout ce qui étoit en leur pouvoir, quoique mon oncle, qui étoit le plus foible des hommes et de plus jaloux de moi jusqu'au ridicule, ne les appuyât que très-mollement; leurs instances, dis-je, obligèrent la cour à s'expliquer des causes de ma prison, par la bouche de M. le Chancelier, qui, en présence du Roi et de la Reine, dit à tous ces corps que Sa Majesté ne m'avoit fait arrêter que pour mon propre bien et pour m'empêcher d'exécuter ce que l'on avoit sujet de croire que j'avois dans l'esprit. M. le Chancelier m'a dit depuis mon retour en France, que ce fut lui qui fit trouver bon à la Reine qu'il donnât ce tour à son discours, sous prétexte d'éluder plus spécieusement la demande que faisoit l'église de Paris en corps, ou que l'on me fît mon procès, ou que l'on me rendît la liberté; et il ajouta que son véritable dessein avoit été de me servir, en faisant que la cour avouât ainsi mon innocence, au moins pour les faits passés.

Il est vrai que mes amis prirent un grand avantage de cette réponse, qui fut relevée de toutes ses couleurs, en deux ou trois libelles très-spirituels. M. de Caumartin fit, dans cette occasion et dans les suivantes, tout ce que l'amitié la plus véritable et tout ce que l'honneur le plus épuré peuvent produire[1]. M. d'Hacqueville y redoubla ses soins et son zèle pour moi. Le chapitre de Notre-Dame fit tous les jours chanter une antienne publique et expresse pour ma liberté. Aucun des curés ne me manqua, à la réserve de celui de Saint-Barthélemy. La Sorbonne se signala[2] : il y eut même beaucoup de religieux qui se déclarèrent. M. de Châlons[3] échauffoit les cœurs et les esprits, et par sa réputation et par son exemple. Ce soulèvement obligea la cour à me traiter un peu mieux que dans les commencements. On me donna des livres, mais par compte, et sans papier ni encre, et l'on m'accorda un valet de chambre et un médecin, à propos duquel je suis bien aise de ne pas omettre une circonstance qui est remarquable. Ce médecin, qui étoit homme de mérite et de réputation dans sa profession, et qui s'appeloit Vacherot[4], me dit, le jour qu'il entra à Vincennes, que M. de

1. Pendant sa prison à Vincennes, en 1653, le cardinal de Retz fut aussi placé sous la garde d'un autre exempt du nom de Benoist Desnouettes, qui était en même temps officier servant près de sa personne, et auquel on paya une somme de deux mille livres par ordre de Colbert, sur les fonds de la trésorerie, pour les dépenses de Son Éminence. Ces détails se trouvent dans les comptes du *Trésor Royal*, année 1663, fol. 5, Biblioth. impériale, manuscrits. Voy. aussi le tome CCLXVII, folio 5 recto, une autre dépense de deux mille francs relative au cardinal de Retz.

1. Le Cardinal nous parlera ultérieurement de deux de ses amies dévouées qui, si on en croit Madame de Sévigné, sacrifièrent leurs pierreries et leurs bijoux pour secourir le cardinal de Retz pendant sa prison. Ces femmes dévouées, et dont il est souvent question dans les Mémoires, sont Mesdames de Lesdiguières et de Pommereux.

2. Loret dit également :

> Du clergé maintes bonnes têtes
> Ont fait pour lui plusieurs requêtes ;
> Mais ce que fait le potentat
> Pour le salut de son État,
> Quand de tous côtés on l'accable,
> N'étant pas toujours révocable,
> Leurs requêtes, jusqu'ici,
> N'ont pas autrement réussi.

3. M. de Châlons était Félix Vialar.

4. Guy Patin écrivait à cette époque à Spon : « Le cardinal de Retz a cherché un médecin qui se voulût enfermer avec lui. Enfin il a trouvé M. Vacherot, qui a consenti, moyennant quatre mille

Caumartin l'avoit chargé de me dire que Goisel, cet avocat qui avoit prédit la liberté de M. de Beaufort, l'avoit assuré que j'aurois la mienne dans le mois de mars, mais qu'elle seroit imparfaite, et que je ne l'aurois entière et pleine qu'au mois d'août[1].

Vous verrez par la suite que le présage fut juste.

Je m'occupai fort à l'étude dans tout le cours de ma prison de Vincennes, qui dura quinze mois, et au point que les jours ne me suffisoient point et que j'y employois même les nuits. Je fis une étude particulière de la langue latine, qui me fit connoître qu'on ne peut jamais trop s'y appliquer, parce que c'est une étude qui comprend toutes les autres. Je travaillai sur la grecque

livres par an. Ce Cardinal ne perdra pas tout son argent. M. Vacherot est savant, d'un riche entretien et de bonne compagnie. Il boit assez volontiers, emplit aussi son capuchon, et par après il dit merveille. (Voyez la *Correspondance de Guy Patin.*)

« Le 21 octobre 1653, le cardinal de Retz est malade d'une fièvre lente pour laquelle il ne bouge guère du lit. Il a Vacherot enfermé avec lui, qui ne le sauroit si bien guérir comme feroit le cardinal Mazarin s'il le mettoit en liberté. »

1. A cette époque, la sévérité du gouvernement ne pesait pas seulement sur le cardinal de Retz. Loret dit, dans sa *Muse historique :*

Pour éviter toutes pratiques,
On m'a dit que les domestiques
Du seigneur cardinal de Rets
Avoient commandement exprès
De faire ailleurs qu'ici retraite,
Et que même elle est déjà faite;
Du moins, suis-je assuré tout net
Qu'un nommé Monsieur Salmonet,
Homme d'esprit et de science,
Partit en grande diligence.
Sévigny, dolent et transi,
A reçu le même ordre aussi.
Le duc de Brissac, comme sage,
De lui-même a plié bagage;
Il sortit entre chien et loup,
Pour s'en aller on ne sait où;
Et la duchesse Lesdiguières,
Agréable en tant de manières,
A depuis peu commandement
De s'absenter pareillement.

que j'avois fort aimée autrefois, et à laquelle je retrouvai encore un nouveau goût : je composai, à l'imitation de Boëce, une *Consolation de théologie*, par laquelle je prouvai que tout homme qui est prisonnier, doit essayer d'être le *victus in Christo*, dont parle saint Paul. Je ramassai, dans une manière de *Sylva*, beaucoup de matières différentes, et entre autres une application à l'usage de l'église de Paris, de ce qui étoit contenu dans le livre des actes de celle de Milan, dressé par les cardinaux Borromée, et j'intitulai cet ouvrage : *Partus Vincennarum*[1]. Mon exempt n'oublia rien pour troubler la tranquillité de mes études et pour tenter de me donner du chagrin. Il me dit un jour que le Roi lui avoit commandé de me faire prendre l'air et de me mener sur le haut du Donjon. Comme il crut que j'y avois du divertissement, il m'annonça, avec une joie qui paroissoit dans ses yeux, qu'il avoit reçu un contre-ordre; je lui répondis : qu'il étoit venu tout à propos, parce que l'air, qui étoit trop vif au-dessus du Donjon, m'avoit fait mal à la tête. Quatre jours après, il me proposa de descendre au jeu de paume, pour y voir jouer mes gardes; je le priai de m'en dispenser, parce qu'il me sembloit que l'air y devoit être trop humide. Il m'y força en me disant que le Roi, qui avoit plus soin de ma santé que je ne le croyois, lui avoit commandé de me faire faire de l'exercice. Il me pria de l'excuser à son tour s'il ne m'y faisoit plus descendre,

1. M. Michelet dit, p. 418 de son volume sur *Richelieu et la Fronde*, que Retz commença *certainement* ses Mémoires à Vincennes en 1652. Nous avons établi avec exactitude, dans une Notice sur les manuscrits autographes du Cardinal, publiée en 1838, qu'il ne s'occupa de ce travail qu'en l'année 1672. Retz ne peut avoir écrit ses Mémoires avant cette époque, puisque dès les premières pages il parle de *feu* Madame de Choisy qui n'est morte qu'en l'année 1670, et de l'abbé *présentement* cardinal d'Estrées, qui n'obtint cette dignité qu'en 1671.

« pour quelques considérations, ajouta-t-il, que je ne « vous puis dire. » Je m'étois mis, pour vous dire le vrai, assez au-dessus de ces petites chicaneries, qui ne me touchoient point dans le fond et pour lesquelles je n'avois que du mépris; mais je vous confesse que je n'avois pas la même supériorité d'âme pour la substance, si l'on peut se servir de ce terme, de la prison; et la vue de me trouver tous les matins, en me réveillant, entre les mains de mes ennemis, me faisoit sentir que je n'étois rien moins que stoïque. Ame qui vive ne s'aperçut de mon chagrin; mais il fut extrême par cette unique raison ou déraison, car c'est en effet de l'orgueil humain : et je me souviens que je me disois, vingt fois le jour à moi-même, que la prison d'État étoit le plus sensible de tous les malheurs sans exception. Je ne connoissois pas encore assez celui des dettes.

Vous avez déjà vu que je divertissois mon ennui par mes études. J'y joignis quelquefois du relâchement. J'avois des lapins sur le haut du Donjon, j'avois des tourterelles dans l'une des tourelles, j'avois des pigeons dans l'autre[1]. Les continuelles instances de l'Église de Paris faisoient que l'on m'accordoit, de temps en temps, ces petits divertissements; mais on les troubloit toujours par mille et mille chicaneries. Ils ne laissoient pas de m'amuser, et d'autant plus agréablement que je les avois prévus mille et mille fois, en faisant réflexion à quoi je me pourrois occuper s'il m'arrivoit jamais d'être arrêté. Il n'est pas concevable combien on se trouve soulagé quand on rencontre, dans les malheurs où l'on tombe, les consolations,

1. L'histoire de la détention du cardinal de Retz a été écrite par MM. Durey de Menières et le Page, et publiée en 1755 en un volume in-12 imprimé à Vincennes; mais elle ne renferme aucun détail intéressant.

quoique petites, que l'on s'y est imaginées par avance.

Je ne m'occupois pourtant pas si fort à ces diversions, que je ne songeasse avec une extrême application à me sauver. Et le commerce que j'avois toujours au dehors et sans discontinuation, me donnoit lieu d'y pouvoir penser, et avec espérance et avec fruit.

Le neuvième jour de ma prison, un garde appelé Carpentier, s'approcha de moi comme son camarade dormoit; il y en avoit toujours un d'eux qui me gardoit à vue, et même la nuit, et il me mit un billet dans la main, que je reconnus d'abord pour être de celle de Madame de Pommereux. Il n'y avoit dans ce billet que ces paroles : « Faites-moi réponse; fiez-vous au porteur. »

Ce porteur me donna un crayon et un petit morceau de papier, dans lequel j'assurai la réception du billet. Madame de Pommereux avoit trouvé habitude avec la femme de ce garde et elle lui avoit donné cinq cents écus pour ce premier billet. Le mari avoit été accoutumé à cette manière de trafic, et il n'avoit pas été inutile à la liberté de M. de Beaufort. Il est mort lui et toute sa famille; j'en parle, par cette considération, plus librement. Comme tout ce qui est écrit peut être vu par des accidents imprévus, permettez-moi, je vous supplie, de ne point entrer dans le détail de tous les autres commerces que j'eus après celui-là, et dans lesquels il faudroit nommer des gens qui vivent encore. Il suffit que je vous dise que, nonobstant le changement de trois exempts et de vingt-quatre gardes du corps, qui se succédèrent pendant le cours de quinze mois les uns aux autres, mon commerce ne fut jamais interrompu et qu'il fut aussi réglé que celui de Paris à Lyon.

Madame de Pommereux et MM. de Caumartin et d'Hacqueville m'écrivoient réglément deux fois la semaine, et je leur faisois réglément réponse deux fois la

semaine. Voici les différentes matières de ce commerce. Elles tendoient toutes à ma liberté. La voie la plus courte étoit celle de se sauver de prison. Je fis pour cela deux entreprises, dont l'une me fut suggérée par mon médecin, qui étoit homme de mathématiques ; il prit la pensée de limer la grille qui étoit à la petite fenêtre qui étoit dans la chapelle, où j'entendois la messe, et d'y attacher une espèce de machine avec laquelle je fusse, à la vérité, descendu assez facilement du troisième étage du Donjon ; mais comme ce n'eût été que la moitié du chemin de fait et qu'il eût fallu remonter l'enceinte, de laquelle d'ailleurs on n'eût pu descendre, il quitta cette pensée, qui étoit en effet impraticable, et nous nous réduisîmes à une autre qui ne manqua que parce qu'il ne plut pas à la Providence de la faire réussir. J'avois remarqué, dans le temps qu'on me menoit sur la tour, qu'il y avoit tout au haut un creux dont je n'ai jamais pu deviner l'usage. Il étoit plein à demi de pierrailles, mais on pouvoit y descendre et s'y cacher. Je pris sur cela la pensée de choisir le temps que mes gardes seroient à dîner et que Carpentier seroit de jour, et d'enivrer son camarade qui étoit un vieillard appelé Toneville, qui tomboit comme mort dès qu'il avoit bu deux verres de vin, ce que Carpentier avoit éprouvé plus d'une fois, et de me servir de ce moment pour monter au haut de la tour sans que l'on s'en aperçût et pour me cacher dans le trou dont je viens de vous parler, avec quelques pains et quelques bouteilles d'eau et de vin. Carpentier convenoit de la possibilité et même de la facilité de ce premier pas, qui étoit d'autant plus aisé que les deux gardes qui le devoient relever, lui et son camarade, avoient toujours eu l'honnêteté de ne pas entrer dans ma chambre et de demeurer à la porte jusqu'à ce qu'ils

pussent juger que je fusse éveillé ; car je m'étois accoutumé à dormir l'après-dînée, ou plutôt à faire semblant de dormir. Ce n'est pas qu'il leur fût ordonné de ne m'y laisser jamais seul ; mais il y a toujours des gens qui sont plus honnêtes les uns que les autres. Carpentier devoit attacher des cordes à la fenêtre de la galerie par laquelle M. de Beaufort s'étoit sauvé, et jeter dans le fossé une machine de tissu que M. Vacherot avoit travaillée la nuit dans sa chambre, par le moyen de laquelle on eût pu croire que je me fusse élevé au-dessus de la petite muraille qu'on y avoit faite depuis la sortie de M. de Beaufort. Il devoit, en même temps, donner l'alarme comme s'il m'avoit vu passer dans la galerie, et montrer son épée teinte de sang, comme si même il m'eût blessé en me poursuivant. Toute la garde fût accourue au bruit ; on eût trouvé les cordes à la fenêtre ; on eût vu la machine et du sang dans le fossé ; huit ou dix cavaliers eussent paru le pistolet à la main dans le bois, comme pour me recevoir ; il y en eût eu un qui fût sorti des portes avec une calotte rouge sur la tête ; ils se seroient séparés, et celui qui auroit eu la calotte rouge auroit tiré du côté de Mézières ; l'on eût tiré le canon à Mézières, trois ou quatre jours après, comme si je fusse effectivement arrivé. Qui eût pu s'imaginer que j'eusse été dans ce trou ? L'on n'eût pas manqué de lever la garde du bois de Vincennes et de n'y laisser que des mortes-payes ordinaires, qui eussent fait voir pour deux sous, à tout Paris, et la fenêtre et les cordes, comme ils firent celles de M. de Beaufort. Mais amis y fussent venus par curiosité comme tous les autres ; ils m'eussent habillé en femme, en moine, comme il vous plaira, et j'en fusse sorti sans qu'il y eût eu seulement ombre de soupçon ni de difficulté.

Je ne crois pas qu'il y eût eu rien au monde de si ridicule pour la cour, si elle eût été attrapée en cette manière. Elle est si extraordinaire, qu'elle en paroît impossible : elle étoit même facile. Et je suis convaincu qu'elle auroit infailliblement réussi, si un garde appelé l'Escarmouche ne l'eût rompue par un incident que la pure fortune y jeta. On l'envoya à la place d'un autre qui tomba malade; et comme c'étoit un homme dur, vieux et exact, il dit à l'exempt qu'il ne concevoit pas comment il ne faisoit pas mettre une porte à l'entrée du petit escalier qui monte à la tour. Elle y fut posée le lendemain au matin; et ainsi mon entreprise fut rompue. Ce même garde m'assura le soir, en bonne amitié, qu'il m'étrangleroit s'il plaisoit à Sa Majesté de le lui commander.

Je n'étois pas si attaché au moyen de me tirer moi-même de la tour de Vincennes, que je pensasse aussi à ceux qui pouvoient obliger mes ennemis de m'en tirer. L'abbé Charrier, qui partit pour Rome dès le lendemain que je fus arrêté, y trouva le pape Innocent irrité jusqu'à la fureur[1], et sur le point de lancer les foudres sur les auteurs d'une action sur laquelle les exemples du cardinal de Guise (Martinier et Clesel) marquoient ses devoirs. Il s'en expliqua avec un très-grand ressentiment à l'ambassadeur de France. Il envoya M. Marini, l'archevêque d'Avignon, en qualité

1. Gueffier, résident du roi de France à Rome, écrivait à la date du 19 janvier 1653 :

« Sa Sainteté a grandement ressenti cette nouvelle là, non-seulement pour l'affront que l'on dit ici avoir été fait au Sacré Collége et à toute l'Église, à cause de sa dignité d'archevêque qui est jointe au cardinalat de mondit sieur de Retz, mais pour quelque affection particulière qu'elle a toujours témoignée jusqu'ici de lui porter, outre que c'est elle-même qui l'a fait cardinal, et que comme sa créature, elle ne voudra pas l'abandonner : ce qui veut dire que sans doute elle en voudra faire du ressentiment. »

de Nonce extraordinaire, pour ma liberté. Le Roi prit, de son côté, l'affaire avec hauteur. Il défendit à monsignor Marini de ne point passer Lyon. Le Pape craignit d'exposer son autorité et celle de l'Église[1] à la fureur d'un insensé. Il usa de ce mot en parlant à l'abbé Charrier et en lui ajoutant : « Donnez-moi une « armée et je vous donnerai un légat. » Il étoit difficile de lui donner cette armée; mais il n'eût pas été impossible, si ceux qui étoient obligés d'être mes amis en cette occasion, ne m'eussent pas manqué.

[1653.] Vous avez vu dans le deuxième volume de cet ouvrage, que Mézières étoit dans mes intérêts, par l'amitié que Bussi-Lameth avoit pour moi, et que Charleville et le Mont-Olympe y devoient être, parce que M. de Noirmoutiers tenoit ces deux places de moi. Vous avez vu aussi que ce dernier m'avoit manqué, lorsque M. le cardinal Mazarin rentra en France. Il crut se justifier en disant à tout le monde qu'il me serviroit envers et contre tous en ce qui me seroit personnel; et comme il y a peu chose qui le soit davantage que la prison, il se joignit publiquement avec Bussi-Lameth, aussitôt que je fus arrêté, et ils écrivirent ensemble une lettre au Cardinal, par laquelle ils lui déclarèrent qu'ils ne pourroient pas s'empêcher de se porter à toutes sortes d'extrémités, si l'on me retenoit plus longtemps en prison. Ces trois places, qui sont inattaquables quand elles sont d'un même parti, étoient d'une extrême importance dans un temps où M. le Prince, qui dès la première nouvelle qu'il eut de ma détention, déclara qu'il feroit sans exception tout ce que mes amis souhaiteroient pour ma liberté; où M. le

1. Le 20 janvier 1653, Gueffier donnait avis au comte de Brienne de cette résolution du Pape. (Correspondance de Rome. — Archives des Affaires étrangères.)

Prince, dis-je, offrit à ces deux gouverneurs de faire marcher toutes les forces d'Espagne à leur secours; où Belle-Ile, dont M. de Retz étoit le maître, n'étoit pas à mépriser à cause de l'Angleterre, dont la France n'étoit nullement assurée dans ce moment-là; et où Bordeaux et Brouage tenoient encore pour M. le Prince. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il y avoit de quoi former une affaire considérable, c'est-à-dire qu'il y avoit assez d'étoffe, et en ce que vous venez d'en voir et en beaucoup de choses de cette nature; par exemple en la disposition du vicomte d'Hostel, qui étoit dans Béthune, et qui eût assurément branlé pour moi, s'il eût vu la partie bien faite. Le malheur fut qu'il n'y eut personne qui sût bien tailler cette étoffe. M. le duc de Retz avoit bonne intention, mais il n'étoit pas capable d'un grand dessein, et de plus sa femme et son beau-père le retenoient. M. de Brissac, qui avoit eu commandement de se retirer chez lui, ne savoit primer en rien. M. le duc de Noirmoutiers eût été le plus entreprenant, mais il fut gagné par Madame de Chevreuse et par Laigues, auxquels le Cardinal[1] dit, en termes exprès, qu'ils lui répondroient des actions de leurs amis, et que s'ils tiroient un coup de pistolet, ils verroient l'un et l'autre ce qui leur en arriveroit. M. de Noirmoutiers, qui n'avoit pas d'ailleurs, comme vous avez vu, trop d'amitié pour moi, se rendit aux instances de ses amis et à celles de sa femme, qui n'est pas une merveille de son sexe[2], et il donna parole à la cour qu'il ne me donneroit que des apparences, et qu'il ne feroit rien en effet; il tint sa parole. M. le maréchal

1. Le retour du cardinal Mazarin à la cour eut lieu le 3 février. Loret raconte cet événement dans sa *Muse historique*.

2. Voyez les lettres du marquis et de la marquise de Noirmoutiers imprimées en note dans notre précédente édition des Mémoires de Retz. (Collection Michaud et Poujoulat, p. 425 et 426.)

de Villeroi donna avis de cet engagement de M. de Noirmoutiers avec la cour, à Madame de Lesdiguières, le quatorzième jour de ma prison.

Il ne traversa en rien le siége de Stenay, que le Roi fit en ce temps-là; il éluda toutes les propositions de M. le Prince, et il se contenta de parler et d'écrire toujours en ma faveur et de tirer force coups de canon quand on buvoit à ma santé. Il eût eu pourtant peine à soutenir longtemps ce personnage, si Bussi-Lameth, qui avoit de l'esprit et de la décision, eût vécu; et il dit à Malclerc, qui y avoit été envoyé de la part de mes amis, ces propres mots : « Noirmoutiers veut amuser « le tapis, mais je le ferai parler françois, ou je lui « surprendrai sa place. » Le pauvre homme mourut d'apoplexie la nuit même. Le chevalier de Lameth, qui étoit major dans la place, y étant demeuré le maître par cette mort, le vicomte, son frère aîné, s'y jeta, et il demeura très-fidèlement dans mes intérêts. L'abbé de Lameth, leur cousin et le mien, et qui étoit mon maître de chambre, n'en bougea, et il m'y servit aussi avec tout le zèle possible; mais enfin une place ne pouvant rien sans l'autre, on n'agit point, et Mézières, Charleville et le Mont-Olympe furent pour moi, et ne firent rien pour moi. Il ne laissa pas de m'en coûter une bonne somme de deniers, que M. de Retz prêta pour la subsistance de la garnison. J'en ai payé depuis et le capital et les intérêts, qui montent à beaucoup; je ne me ressouviens pas de la quantité.

Vous pouvez juger que tout ce détail, dont j'étois ponctuellement informé, n'étoit pas la moindre de mes occupations dans ma prison; mais l'une de mes principales applications y étoit de cacher que j'en fusse informé; et je me souviens que M. de Pradelle, qui commandoit les compagnies des gardes suisses et françoises

qui étoient dans le château, et qui avoit permission de me voir aussi bien que M. de Maupou-de-Noisi, qui étoit aussi capitaine aux gardes; je me souviens, dis-je, que M. de Pradelle me dit un jour, qu'il étoit au désespoir d'être obligé de m'apprendre une nouvelle qui m'affligeroit, qui étoit la mort de M. Bussi-Lameth. Quoique je la susse aussi bien que lui, j'en fis le surpris; et après avoir fait semblant d'y rêver un peu, je lui répondis : « J'en suis très-affligé, et je n'y trouve « qu'une consolation, qui est qu'il n'a au moins rien fait, « devant que de mourir, contre le service du Roi. J'ap« préhendois toujours qu'il ne s'emportât, à cause de « l'amitié qu'il avoit pour moi. » Je lui vis de la joie dans les yeux à ces paroles, parce qu'il en inféra que je n'avois aucune nouvelle dans ma prison; et l'un de mes gardes me dit qu'il l'avoit ouï parler à Noisy avec exaltation sur ce fondement, et qu'il lui avoit dit: « Au moins, la cour ne se plaindra pas de nous, et ne « dira pas que celui-ci écrit comme saint Thomas. » C'est ce que M. le cardinal Mazarin avoit dit, en se plaignant que Bar n'avoit pas gardé assez exactement M. le Prince. Ce M. de Pradelle eut la bonté de me consoler, dans la même conversation, de l'appréhension que j'avois que l'on ne fît quelque chose à Mézières contre le service du Roi, et il m'assura que la place étoit entre les mains du commandant que Sa Majesté y avoit envoyé. Vous observerez, s'il vous plaît, que j'avois reçu un billet, la veille, du vicomte de Lameth, qui me marquoit qu'il en étoit le maître, et qu'il m'en rendroit bon compte; je reçus toutefois pour bon ce qu'il plut à Pradelle de me dire de cela, et sur la plupart des discours de cette nature que l'on fait sans cesse aux prisonniers d'État. Je dis la plupart, parce qu'il y en eut quelques-uns à l'égard desquels je ne

pus agir ainsi. Par exemple, Pradelle, qui ne me parloit pour l'ordinaire que du beau temps et des choses qui étoient arrivées avant que j'eusse été arrêté, s'avisa un jour de m'annoncer l'heureux retour de M. le cardinal Mazarin à Paris[1]; il embellit son récit de tous les ornements qu'il crut qui me pouvoient déplaire, et il exagéra, même avec emphase, la réception magnifique qui lui avoit été faite à l'Hôtel de Ville. Je le savois déjà, et que M. Vedeau l'avoit harangué avec une bassesse incroyable. Je répondis froidement à M. de Pradelle que je n'en étois point surpris. Il reprit : « Et vous « n'en serez pas même fâché, Monsieur, quand vous « saurez l'honnêteté que M. le Cardinal a pour vous ; « il m'a commandé de vous venir assurer de ses très« humbles services, et de vous supplier de croire qu'il « n'oubliera rien pour vous servir. » Je ne fis pas semblant d'avoir pris garde à ce compliment, et je lui fis je ne sais quelle question sur un sujet qui n'avoit aucun rapport à celui-là. Il y rentra, et comme il me pressa de lui répondre, je lui dis : que dès la première parole je lui aurois témoigné ma reconnoissance, si je n'étois persuadé que le respect qu'un prisonnier doit au Roi, ne lui permet pas de s'expliquer de quoi que ce soit qui regarde sa liberté, que lorsqu'il a plu à Sa Majesté de la lui rendre. Il m'entendit; il m'exhorta à répondre à M. le Cardinal plus obligeamment, et il ne me persuada pas.

Voici une occasion plus considérable dans laquelle je n'eus pas plus de facilité. Les avis que le cardinal Mazarin avoit de Rome, et l'émotion des esprits, qui paroissoit et qui croissoit même à Paris, touchant ma

1. Mazarin rentra à Paris le 10 février 1653. Le Roi fut le recevoir au Ménil-Madame-Rance. Voyez la *Muse Historique*, édition citée, p. 339

prison, l'obligèrent à donner au moins quelques démonstrations touchant ma liberté; et il se servit à cet effet de la crédulité de Monsignor Ragni, nonce en France, homme de bien et d'une naissance très-élevée, mais facile et tout propre à être trompé[1]. Il me l'envoya, accompagné de MM. de Brienne et le Tellier, pour me proposer et ma liberté et de grands avantages, en cas que je voulusse donner ma démission de la coadjutorerie de Paris. Comme j'avois été averti par mes amis de cette démarche, je la reçus avec un discours très-étudié et très-ecclésiastique, qui fit même honte au pauvre Monsignor Ragni, et qui lui attira ensuite une fort rude réprimande de Rome. Ce discours, qui m'avoit été envoyé par M. de Caumartin, et qui étoit fort beau et fort juste, fut imprimé dès le lendemain. La cour en fut touchée au vif. Elle changea et mon exempt et mes gardes; mais, comme je vous l'ai dit ci-dessus, la providence de Dieu ne m'abandonna pas, et elle fit que ces changements n'altérèrent point du tout mon commerce.

Comme je fus revenu de mon exil, la Reine-mère du Roi me pressa un jour extrêmement, à Fontainebleau, de lui en compter le détail, sur la parole qu'elle me donnoit, avec serment, de ne jamais nommer aucun de ceux qui y avoient eu part; et je m'en défendis, en la suppliant de ne me pas commander de m'expliquer sur une chose dont la révélation pourroit nuire à tous ceux qui, dans les siècles à venir, pourroient être prisonniers. Cette raison la satisfit.

Voilà bien des minuties qui ne sont pas dignes de votre attention; mais comme elles composent un petit détail

1. Loret raconte, sous la date du 8 mars 1653, une audience donnée par le Roi et la Reine au nonce Ragni, et pour les affaires de Retz. Voyez p. 349.

qui donne l'idée du manége de ces prisons d'État, dont peu de gens se sont avisés de traiter, je n'ai pas cru qu'il fût mal à propos de les toucher. En voici encore deux.

Les instances du chapitre de Notre-Dame[1] obligèrent la cour à permettre à un de son corps d'être auprès de moi, et l'on choisit pour cet emploi un chanoine de la famille de M. de Bragelonne, qui avoit été nourri au collége auprès de moi, et auquel même j'avois donné ma prébende. Il ne trouva pas le secret de se savoir ennuyer, ou plutôt il s'ennuyoit trop dans la prison, quoiqu'il s'y fût enfermé avec joie pour l'amour de moi. Il y tomba dans une profonde mélancolie. Je m'en aperçus, et je fis ce qui étoit en moi pour l'en faire sortir, mais il ne voulut jamais m'écouter sur cela. La fièvre double-tierce le saisit : il se coupa la gorge avec un rasoir au quatrième accès[2]. L'unique

1. Loret dit, dans sa *Muse historique* que, le 9 janvier 1653 :

Jeudi, prélats et gens d'Église,
Par une pieuse entreprise,
Prenant à cœur les intérêts
De Son Éminence de Rets,
Haranguèrent le roi de France
Pour obtenir sa délivrance;
Mais à tout ce que dit leur chef,
Le Roi répondit derechef :
Que quand le bien de cet empire,
Où sur tout il faut qu'il conspire,
Permettra, sans nul détriment,
Le susdit élargissement,
Il usera de sa clémence;
Mais, jusqu'à ce temps, patience.
Cela dit, Messieurs du clergé
Prirent honnêtement congé.

2. Ce fait est confirmé par Loret, dans sa *Muse historique* (p. 403), qui le rapporte sous la date du 30 août 1652, en ces mots :

Un cas qui grandement étonne,
C'est que Monsieur de Bragelonne,
Chanoine, joint aux intérêts
Du seigneur cardinal de Rets,
Étant comme lui dans Vincennes,
S'est sacrifié quelques veines
(Au grand détriment de sa peau)

honnêteté que l'on eut pour moi, dans tout le cours de ma prison, fut que l'on ne me dit point le genre de sa mort dans tout le temps que je fus à Vincennes, et je ne l'appris que par M. le premier président de Bellièvre, le jour que l'on me tira du donjon de Vincennes pour me transporter à Nantes. Mais le tragique de cette mort fut commenté par mes amis, et ne diminua pas la compassion du peuple à mon égard. Cette compassion ne diminuoit point non plus les frayeurs de M. le Cardinal[1], elles le portèrent jusques à prendre la pensée de me transférer à Amiens, à Brest, au Havre de Grâce. J'en fus avertis, je fis le malade[2]. L'on envoya Veson pour voir si effectivement je l'étois. L'on m'a parlé différemment de son rapport. Ce qui empêcha ma translation, fut la mort de M. l'Archevêque qui émut à un point les esprits, que la cour pensa plus à les adoucir qu'à les effaroucher. La manière dont je fus servi en ce rencontre a du prodige.

[1654]. Mon oncle mourut [le 21 mars] à quatre heures du matin; à cinq, on prit possession de l'Archevêché

De deux ou trois coups de couteau :
Triste effet d'une fièvre chaude
Qui dans son sang maintenant raude.
Plusieurs disent qu'il en mourra,
D'autres disent que non fera.

1. Le Pape ne cessait d'insister pour que la personne du cardinal de Retz lui fût remise. Voyez les dépêches de Rome déjà publiées. Les évêques de France firent aussi une demarche collective auprès du Roi.

2. Loret écrivait, le 18 octobre 1653, au sujet de Retz :

J'ai su de mainte et mainte bouche
Qu'une fièvre rude et farouche
Attaqua et serra un peu de près
Monsieur le cardinal de Rets,
Et même quelquefois redouble ;
Mais ce fâcheux mal qui le trouble
Dans un si peu commode lieu,
Ne sera rien, s'il plait à Dieu.

en mon nom, avec une procuration de moi en très-bonne forme; et M. le Tellier, qui vint à cinq heures et un quart dans l'église, pour s'y opposer de la part du Roi, y eut la satisfaction d'entendre que l'on fulminoit mes bulles dans le jubé. Tout ce qui est surprenant émeut les peuples. Cette scène l'étoit au dernier point, n'y ayant rien de plus extraordinaire que l'assemblage de toutes les formalités nécessaires à une action de cette espèce, dans un temps où l'on ne croyoit pas qu'il fût possible d'en observer une seule. Les curés s'échauffèrent encore plus qu'à leur ordinaire; mes amis souffloient le feu; les peuples ne voyoient plus leur Archevêque; le Nonce, qui croyoit avoir été doublement joué par la cour, parloit fort haut et menaçoit de censures. Un petit livre fut mis au jour, qui prouvoit qu'il falloit fermer les églises. M. le Cardinal eut peur, et comme ses peurs alloient toujours à négocier, il négocia : il n'ignoroit pas l'avantage que l'on trouve à négocier avec des gens qui ne sont point informés : il croyoit la moitié du temps que j'étois de ce nombre; il le crut en celui-là, et il me fit jeter cent et cent vues de permutations, d'établissements, de gros clochers, de gouvernements, de retour dans les bonnes grâces du Roi, de liaison solide avec le ministre.

Pradelle et mon exempt ne parloient du matin au soir que sur ce ton. L'on me donnoit bien plus de liberté qu'à l'ordinaire; l'on ne pouvoit plus souffrir que je demeurasse dans ma chambre pour peu qu'il fît beau sur le Donjon. Je ne faisois pas semblant de faire seulement réflexion sur ces changements, parce que je savois par mes amis le dessous des cartes. Ils me mandoient que je me tinsse couvert et que je n'ouvrisse en façon du monde, parce qu'ils étoient informés, à n'en pouvoir douter, que quand l'on viendroit

à fondre la cloche, l'on ne trouveroit rien de solide, et que la cour ne songeoit qu'à me faire expliquer sur la possibilité de ma démission, afin de refroidir et le clergé et le peuple. Je suivis ponctuellement l'instruction de mes amis, et au point que M. de Navailles, capitaine des gardes en quartier, m'étant venu trouver de la part du Roi et m'ayant fait un discours très-éloigné de ses manières et de son inclination honnête et douce (car le Mazarin l'obligea de me parler en aga des janissaires beaucoup plus qu'en officier d'un roi Très-Chrétien), je le priai de trouver bon que je lui fisse ma réponse par écrit. Je ne me ressouviens pas des paroles, mais je sais bien qu'elles marquoient un souverain mépris pour les menaces et pour les promesses, et une résolution inviolable de ne point quitter l'archevêché de Paris.

Je reçus, dès le lendemain, une lettre de mes amis, qui me marquoit l'effet admirable que ma réponse, qu'ils firent imprimer toute la nuit, avoit fait dans les esprits, et qui me donnoit avis que M. le président de Bellièvre devoit, le jour suivant, faire une seconde tentative. Il y vint effectivement, et il m'offrit, de la part du Roi, les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain d'Auxerre, de Barbeau, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Aubin d'Angers et d'Orcan, « pourvu, ajouta-t-il, que « vous renonciez à l'archevêché de Paris et que... » Il s'arrêta à ce mot, en me regardant et en me disant : « Jusqu'ici je vous ai parlé comme ambassadeur de « bonne foi, je vais commencer à me moquer du Sici- « lien, qui est assez sot pour m'employer à une propo- « sition de cette sorte » : « et pourvu donc, continua-t-il, « que vous donniez douze de vos amis pour cautions, « que vous ratifiiez votre démission dès le premier

« moment que vous serez en liberté.... Ce n'est pas « tout, ajouta-t-il, il faut que je sois de ces douze, qui « seront MM. de Retz, de Brissac, de Montrésor, de « Caumartin, d'Hacqueville, etc. Écoutez-moi, reprit-il « tout d'un coup et ne me répondez point, je vous « supplie, que je ne vous aie parlé tant qu'il m'aura « plu. La plupart de vos amis sont persuadés que vous « n'avez qu'à tenir ferme et que la cour vous donnera « votre liberté, en se contentant de se défaire de vous « et de vous envoyer à Rome. Abus ! Elle veut, *in ogni* « *modo,* votre démission. Quand je dis la cour, j'entends « le Mazarin; car la Reine est au désespoir que l'on « pense seulement à vous tirer de prison. Le Tellier dit « qu'il faut que M. le Cardinal ait perdu le sens. L'abbé « Fouquet est enragé; et Servien n'y consent que parce « que les autres sont d'un avis contraire. Il faut donc « supposer, pour incontestable, qu'il n'y a que le Ma- « zarin qui veuille votre liberté, et qu'il ne la veut que « parce qu'il croit qu'il se venge suffisamment en vous « faisant perdre l'archevêché de Paris. C'est au moins « l'excuse qu'il prend; car, dans le fond, ce n'est pas « ce qui le détermine, ce n'est que la peine qu'il a dans « ce moment du Nonce, du chapitre, des curés, du « peuple; je dis dans ce moment de la mort de M. l'Ar- « chevêque, qui tout au plus peut produire un sou- « lèvement qui, n'étant point appuyé, tombera à rien. « Je soutiens, de plus, qu'il n'en produira point; que « le Nonce menacera et ne fera rien; que le chapitre « fera des remontrances et qu'elles seront inutiles; « que les curés prôneront et en demeureront là; que « le peuple criera et qu'il ne prendra pas les armes. Je « vois tout cela de près, et que ce qui en arrivera sera « d'être transféré ou au Havre ou à Brest, et de de- « meurer entre les mains et à la disposition de vos

« ennemis, qui en useront dans les suites comme il « leur plaira. Je sais bien que le Mazarin n'est pas san- « guinaire, mais je tremble quand je pense que Na- « vailles vous a dit que l'on étoit résolu d'aller vite et « de prendre les voies dont les autres États avoient « donné tant d'exemples. Et ce qui me fait trembler « est la résolution que l'on a eue de parler ainsi. Les « grandes âmes disent quelquefois, pour leurs fins, de « ces sortes de choses sans les faire; les basses ont « plus de peine à les dire qu'à les faire.

« Vous croyez que la conclusion que je vais tirer de « tout ce que je viens de vous dire, sera qu'il faut que « vous donniez votre démission. Nullement. Je suis « venu ici pour vous dire que vous êtes déshonoré si « vous donnez votre démission; et que c'est en cette « occasion où vous êtes obligé de remplir, au péril de « votre vie et de votre liberté, que vous estimez assu- « rément plus que votre vie, la grande attente où tout « le monde est sur votre sujet. Voici l'instant où vous « devez, plus que jamais, mettre en pratique les apoph- « thegmes dont nous vous avons tant fait la guerre. « Je ne compte le fer et le poison pour rien; rien ne « me touche que ce qui est dans moi; on meurt égale- « ment partout. Voilà justement comment il faut ré- « pondre à ceux qui vous parleront de votre démis- « sion. Vous vous en êtes dignement acquitté jusqu'ici, « et l'on auroit tort de s'en plaindre; je n'en aurois « pas moins, si je prétendois de vous obliger à changer « de sentiment. Ce n'est pas ce que je vous demande; « ce que je souhaite est que vous me disiez bonne- « ment si, en cas que vous puissiez avoir votre liberté « pour une feuille de chêne, vous consentiez à l'ac- « cepter. » Je souris à cette parole. « Attendez, me « dit-il, je vais vous faire avouer qu'il n'est pas impos-

« sible. Une démission de l'archevêque de Paris, datée « du bois de Vincennes, est-elle bonne? — Non, lui « répondis-je; mais vous voyez aussi que l'on ne s'en « contente pas et que l'on veut des cautions pour la « ratification. — Et si je vois jour, reprit le Premier « Président, à ce que l'on ne vous demande plus de « cautions, qu'en dites-vous? — Je donnerai demain « ma démission, » lui répondis-je. Il m'expliqua en cet endroit tout ce qu'il avoit fait; il me dit qu'il ne s'étoit jamais voulu charger d'aucunes propositions jusqu'à ce qu'il eût connu clairement et que l'intention véritable du Cardinal étoit de me donner la liberté et que sa disposition étoit pareillement de se relâcher des conditions qu'il avoit demandées pour la sûreté de ma démission; qu'il n'y en avoit aucune qui ne lui fût venue dans l'esprit; que la première pensée avoit été d'exiger une promesse par écrit du chapitre, des curés et de la Sorbonne, qui s'engageassent à ne plus me re- connoître, en cas que je refusasse de la ratifier lors- que je serois en liberté; que la seconde avoit été de me faire mener au Louvre, d'y assembler tous les corps ecclésiastiques de la ville, de m'obliger à donner ma parole au Roi en leur présence. Enfin, il n'y a sorte d'entreprise, ajouta le Premier Président, de laquelle il ne se soit avisé pour satisfaire sa défiance.

« Vous le voyez, par ce que je viens de vous en dire, « qui ne fait pourtant pas la moitié de ce que j'en ai « vu. Comme je le connois, je ne l'ai contredit sur « rien. Toutes ces ridicules visions se sont évanouies « d'elles-mêmes. Celle des douze cautions, qui est à « la vérité plus praticable que les autres, subsiste en- « core; mais elle se dissipera comme les autres, « pourvu que vous demeuriez ferme à ne la pas ac- « cepter; je la disputerai avec opiniâtreté contre vous,

« vous la refuserez avec fermeté, comme croyant « qu'elle vous est honteuse, et nous ferons venir le « Sicilien à un autre expédient qu'il prendra, parce « qu'il le croira très-propre à vous tromper. Cet expé- « dient est de vous confier ou à d'Hocquincourt ou à « M. le maréchal de la Meilleraye, jusqu'à ce que le « Pape ait reçu votre démission. Le Cardinal croira « qu'elle est sûre, si le Pape l'accepte ; et il est si « ignorant de nos mœurs, qu'il me le disoit encore « hier. »

Je pris la parole en cet endroit et je dis à M. le Premier Président : que l'expédient ne valoit rien, parce que le Pape ne l'accepteroit pas. « Qu'importe, me re- « partit-il, c'est le pis qui nous puisse arriver; et pour « remédier à ce pis, il faut, quand on vous fera cette « proposition, que vous stipuliez que, quoi qu'il arrive, « vous ne pourrez jamais être remis entre les mains « du Roi que sur mon billet, et j'en prendrai un bien « signé de celui qui se chargera de votre garde. Vous « devez vous fier en moi. Mettez-vous en l'état que je « vous marque; j'ai un pressentiment que Dieu pour- « voira au reste. »

Nous discutâmes à fond la matière; nous examinâmes tout ce qui se pouvoit imaginer sur le choix qui se devoit faire de M. d'Hocquincourt ou de M. de la Meilleraye; nous convînmes de tous nos faits, et il sortit de Vincennes les larmes aux yeux, en disant à M. de Pradelle : « Je trouve une opiniâtreté invincible : je suis « au désespoir. Ce n'est pas l'Archevêché qui le tient. « Il ne s'en soucie plus; mais il croit que son honneur « est blessé par les propositions qu'on lui fait de cau- « tions, de garanties. Il ne se rendra jamais; je ne veux « plus me mêler de tout ceci, il n'y a rien à faire[1]. »

1. Si l'on s'en rapporte à la *Muse historique* de Loret, p. 453, Retz

Pradelle, qui étoit bien plus à l'abbé Fouquet qu'au Cardinal, et qui savoit que l'abbé Fouquet ne vouloit en aucune manière ma liberté, lui porta en diligence cette bonne nouvelle, et il reçut, en même temps, la commission de me faire entrevoir, sans affectation, dans les conversations qu'il avoit avec moi, l'archevêché de Reims et des récompenses immenses, afin que lorsqu'on m'en proposeroit de moindres, je me tinsse plus ferme et que ma fermeté aigrît encore davantage le Mazarin. Je m'aperçus de ce jeu avec assez de facilité, en joignant ce que je savois de sûr par M. de Bellièvre et mes amis, à ce que j'apprenois de différent par Pradelle et par d'Avanton, qui étoit mon exempt. Celui-ci, qui étoit uniquement dépendant de M. de Navailles, son capitaine, qui n'y entendoit aucune finesse et qui n'alloit qu'au service du Roi, ne me grossissoit rien. L'autre, dont le but étoit de m'empêcher d'accepter le parti que l'on me feroit, par l'espérance qu'il me faisoit concevoir d'en obtenir de plus considérables, continuoit à me jeter des lueurs éclatantes. Je me résolus de répondre par l'art à l'artifice; je dis à d'Avanton que je ne concevois pas la manière d'agir de la cour; que quoique je fusse dans les fers, je ne les trouvois pas assez pesants pour souhaiter de les rompre par toutes les voies; qu'enfin, il falloit agir avec sincérité avec tout le monde, et avec les prisonniers comme avec les autres; qu'on me faisoit, en même temps, des propositions tout opposées; que M. le Premier Président m'offroit sept abbayes; que M. de Pradelle me montroit des archevêchés. D'Avanton, qui, dans le vrai, ne vouloit que le bien de l'affaire, ne manqua pas de rendre compte à son capitaine de mes

passait alors son temps à griser ses domestiques et ses gardiens pour charmer l'inquiétude de sa prison.

plaintes. M. le cardinal Mazarin, qui avoit pris une frayeur mortelle des curés et des confesseurs de Paris, et qui par cette considération brûloit d'impatience de finir, en fut outré contre Pradelle, il l'en gourmanda au dernier point; il soupçonna le vrai, qui étoit qu'il agissoit par les ordres de l'abbé Fouquet; et le chagrin qu'il eut de voir qu'il trouvoit dans les siens mêmes des obstacles à ses volontés, contribua beaucoup, à ce que M. de Bellièvre me dit dès le lendemain, à le faire conclure à ce que je donnasse ma démission, datée du donjon de Vincennes; que le Roi me pourvût des sept abbayes que je vous ai nommées, et que je fusse remis entre les mains de M. le maréchal de la Meilleraye, pour être gardé par lui dans le château de Nantes, et pour être mis en liberté aussitôt qu'il auroit plu à Sa Sainteté d'accepter ma démission; que, quoi qu'il pût arriver de cette démission, je ne pourrois jamais être remis entre les mains de Sa Majesté, qu'après que M. le premier président de Bellièvre auroit écrit de sa main à M. le maréchal de la Meilleraye qu'il l'agréoit; et que, pour la plus grande sûreté de cette dernière clause, le Roi signeroit de sa main un papier, par lequel il permettroit à M. le maréchal de la Meilleraye de donner cette promesse par écrit à M. le premier président de Bellièvre. Tout cela fut exécuté, et, le Lundi saint, l'un et l'autre me vinrent prendre à Vincennes et ils me menèrent ensemble dans un carrosse du Roi jusqu'au Port à l'Anglois.

Comme le maréchal étoit tout estropié de la goutte, il ne put monter jusqu'à ma chambre, ce qui donna le temps à M. de Bellièvre, qui m'y vint prendre, de me dire, en descendant les degrés, que je me gardasse bien de donner une parole que l'on m'alloit demander. Le maréchal, que je trouvai au bas de l'escalier, me la

demanda effectivement; c'étoit de ne me point sauver. Je lui répondis que les prisonniers de guerre donnoient des paroles, mais que je n'avois jamais ouï dire qu'on en exigeât des prisonniers d'État. Le maréchal se mit en colère et me dit nettement qu'il ne se chargeroit donc pas de ma personne. M. de Bellièvre, qui n'avoit pu, devant mon exempt, devant Pradelle et devant mes gardes, s'expliquer avec moi en détail, prit la parole, et me dit : « Vous ne vous entendez pas; M. le « Cardinal ne refuse pas de vous donner sa parole, si « vous voulez vous y fier absolument et ne lui don- « ner auprès de lui aucuns gardes. Mais si vous le « gardez, Monsieur, à quoi vous serviroit cette parole? « car tout homme que l'on garde en est quitte. »

Le Premier Président jouoit à jeu sûr, car il savoit que la Reine avoit fait promettre au maréchal qu'il me feroit toujours garder à vue [1]. Il regarda M. de Bel-

1. En se conformant à l'ordre du Roi qui le chargeait de la garde du cardinal de Retz, le maréchal de la Meilleraye signa l'engagement suivant :

« Nous, duc de la Meilleraye, pair et maréchal de France, promettons à M. le cardinal de Retz, qu'en exécution de la lettre du Roi à nous adressée, dont copie est ci-après transcrite, que nous mettrons M. le cardinal de Retz en liberté pour aller à Rome, selon et ainsi qu'il en est convenu avec M. de Bellièvre, premier président en la cour de parlement de Paris, ce que nous exécuterons au même temps que nous aurons avis de M. le Premier Président que les bulles de l'archevêché de Paris auront été expédiées en cour de Rome, sur la démission de mondit sieur le cardinal de Retz, en faveur de celui que Sa Majesté aura nommé à Sa Sainteté pour ledit archevêché, ou que Sa Majesté aura reçu le bref de Sa Sainteté mentionné dans la dépêche, et ce sans que nous attendions pour ladite exécution nouvel ordre de Sa Majesté, ni même que nous nous arrêtions à ceux que nous pourrions recevoir au contraire. »

PROMESSE DE M. LE CARDINAL DE RETZ.

« Nous, cardinal de Retz, reconnoissons n'avoir autre chose à désirer de M. le duc de la Meilleraye que l'exécution du contenu ci-

lièvre, et il lui dit : « Vous savez si je puis faire ce « que vous me proposez ; allons, continua-t-il en se

dessus, aux temps et aux conditions mentionnées. Fait ce 28 mars 1654. »

LETTRE DU ROI AU MARÉCHAL DE LA MEILLERAYE.

« Mon cousin, ayant bien voulu, pour bonnes considérations, faire mettre en liberté mon cousin le cardinal de Retz lorsque les bulles de l'archevêché de Paris auront été expédiées par la cour de Rome, en faveur de la personne à qui j'accorderai ledit archevêché, sur la démission que le Cardinal en a faite en nos mains, moyennant la récompense que je lui en ai accordée, ou que j'aurai reçu ledit bref de notre saint père le Pape, adressant à moi, par lequel Sa Sainteté déclarera qu'en conséquence de la démission elle donnera ses bulles à celui que je nommerai audit archevêché. Et cependant, ayant trouvé bon de faire remettre la personne du cardinal de Retz entre vos mains, pour y être conduit par vos ordres en Bretagne et y être gardé jusqu'à ce que j'aie avis de l'expédition des bulles, ou que j'aie reçu ledit bref, et qu'après cela le Cardinal aille à Rome et s'y rende incessamment, ainsi que je lui ai fait entendre que je le désirois et qu'il s'est soumis de faire par l'entremise du sieur de Bellièvre, premier président en ma cour de parlement de Paris, que j'ai choisi pour cet effet. J'ai désiré vous faire savoir ce qui est en cela de ma volonté par cette lettre et vous dire que mon intention est que vous vous chargiez de la personne du cardinal de Retz, que vous le fassiez conduire du château de Vincennes, où il est à présent, à mon château de Nantes, prenant pour son escorte par les chemins les troupes et soldats de ma garde que j'ai ordonné à cet effet, et pour sa garde dans mondit château, en employant la garnison, proposant en outre les personnes et prenant toutes les précautions que vous verrez être nécessaires pour une entière sûreté.

« Que vous le teniez ainsi sous votre garde jusqu'à ce que vous ayez avis du Premier Président comme les bulles auront été expédiées, ou que j'aurai reçu ledit bref.

« Qu'alors vous le mettiez en liberté hors du château et de la ville de Nantes, afin qu'il puisse aller à Rome, par le droit chemin de Provence, ainsi qu'il s'y est soumis, sans que vous attendiez pour cela autre ordre de moi que celui porté par la présente, par laquelle je vous donne tout pouvoir, et sans vous arrêter à tout autre ordre que vous pourriez recevoir au contraire.

« Que pour assurer le cardinal de Retz que vous exécuterez ponctuellement l'ordre que je vous donne à son égard, dans le temps et aux conditions ci-devant expliquées, vous lui en fassiez une promesse par écrit aux termes mentionnés dans la présente. Et comme

« tournant vers moi, il faut donc que je vous garde ; « mais ce sera d'une manière de laquelle vous ne vous « plaindrez jamais[1]. »

je ne doute pas que vous ne preniez tous les soins qu'il se doit de ce que je désire de vous, comme chose de conséquence, pour laquelle je me confie entièrement en votre prudence et affection à mon service, etc. »

1. Sous la date du samedi 11 avril, Loret annonçait dans sa ***Muse historique***, p. 482 :

Mercredi de l'autre semaine,
Sortit de la tour de Vincennes,
Par un ordre royal exprès,
Monsieur le cardinal de Rets,
Lequel on conduisit bien vite
A Chilly, pour son premier gîte.
Quelque temps il y séjourna,
Puis son escorte le mena,
Au nombre d'environ nonante,
Dans l'aimable ville de Nante,
Ou pour le moins dans le château
Qui passe pour fort et fort beau,
Où l'on dit que cette Éminence
Fera quelque temps résidence.

CHAPITRE XLIII

ÉVASION DU CARDINAL DE RETZ DU CHATEAU DE NANTES.

30 Mars - 3 Novembre 1654. — Le cardinal de Retz est transféré à Nantes. — Le maréchal de la Meilleraye chargé de le garder. — Bons procédés du Maréchal. — Tout le monde visite le cardinal de Retz dans le château de Nantes. — Fêtes et comédies. — Madame de la Vergne et Mademoiselle sa fille. — Surveillance sévère ordonnée par le Maréchal. — MM. de Caumartin, d'Hacqueville, l'abbé de Pont-Caré et Amelot. — Le Pape refuse d'accepter la démission d'archevêque de Paris donnée par Retz. — Mécontentement du maréchal de la Meilleraye. — Sa frayeur de Mazarin. — Sa servitude à l'égard de la cour. — Premier projet d'évasion préparé par Retz. — *Les gens les plus défiants sont très-souvent les plus dupes.* — M. de Brissac promet à Retz de lui aider à s'évader. — Madame de Brissac détourne son mari de ce projet. — Il est abandonné. — Retz combine un nouveau plan d'évasion. — Il doit ensuite se rendre à Paris. — Siége d'Arras. — Le duc de Noirmoutiers. — Évasion de Retz du château de Nantes. — Le peu de confiance que l'on doit avoir aux chiffres. — Retz, monté sur un excellent cheval, prend la route de Mauve. — MM. de Brissac et de Sévigné l'attendent pour lui faciliter le passage de la rivière. — Le cheval de Retz s'abat. — Le cardinal se casse l'épaule. — Son écuyer le remet à cheval. — Il passe la rivière. — Il se cache dans une meule de foin. — Dévouement des domestiques de Retz. — *Il ne faut jamais compter dans les grandes affaires les fatigues, le péril et le danger pour rien.* — Souffrances horribles du cardinal de Retz par suite de la fracture de son épaule. — Retz arrive à Beaupréau. — Madame de Brissac. — *Il n'y a que votre malheur qui m'ait empêché d'y mettre du poison.* — Dureté de Madame de Retz et de M. son père. — Chagrins domestiques. — Machecoul et Belle-Isle. — Voyage par mer. — Chagrins causés par les murmures injustes. — Retz s'embarque pour Saint-Sébastien. — Un gros temps. — Vaisseau turc qui donne la chasse à la barque de Retz. — Retz arrive à Saint-Sébastien. — Le baron de Vatteville. — Les lignes d'Arras forcées. — Le roi d'Espagne. — Retz refuse d'aller à Madrid et de se joindre à M. le Prince. — Arrivée de Retz à Valence. — A Tudelle. — Émeute. — Révolte des laboureurs. — Cortès. — Saragosse. — Notre-Dame del Pilar. — Vivaros. — Don Juan d'Autriche écrit à Retz. — Retz refuse l'argent du roi d'Espagne. — Mécontentement des Espagnols. — Retz fait voile sur Majorque. — La cathédrale de Léo. — Beauté des femmes de Majorque. — Port-Mahon. — Chasse et pêche. — Le golfe de Lyon. — Porto-Condé, île de Sardaigne. — Le duc de Guise et l'armée navale de France. — La galère de Retz échoue sur un

banc de sable. — La chiourme menace de s'insurger. — Porto-Vecchio. — Grande tempête. — Porto-Longone. — Porto Ferrare (île d'Elbe). — Arrivée du cardinal de Retz à Piombino.

Nous sortîmes ainsi de Vincennes [le 30 mars 1654], escortés de gendarmes, de chevau-légers et de mousquetaires du Roi; et des gardes de Monsieur le cardinal Mazarin, qui, à mon opinion, n'eussent pas dû être de ce cortége, y parurent même avec éclat.

Nous quittâmes le Premier Président au Port-à-l'Anglois, et nous continuâmes notre route jusqu'à Beaugenci, où nous nous embarquâmes après avoir changé d'escorte. La cavalerie retourna à Paris; et Pradelle, qui avoit pour enseigne Morel, qui est présentement, ce me semble, à Madame, se mit dans notre bateau, avec une compagnie du régiment des gardes, qui suivoit dans un autre. L'exempt, les gardes du corps, la compagnie du régiment me quittèrent le lendemain que je fus arrivé à Nantes. Je demeurai purement à la garde de M. le maréchal de la Meilleraye, qui me tint parole, car l'on ne pouvoit rien ajouter à la civilité avec laquelle il me garda. Tout le monde me voyoit; on me cherchoit même tous les divertissements possibles; j'avois presque tous les soirs la comédie. Toutes les dames de la ville s'y trouvoient; elles y soupoient souvent.

Madame de la Vergne, qui avoit épousé en secondes noces M. le chevalier de Sévigné, et qui demeuroit en Anjou, avec son mari, m'y vint voir et y amena Mademoiselle de la Vergne, sa fille, qui est présentement Madame de la Fayette. Elle étoit fort jolie et fort aimable, et elle avoit de plus beaucoup d'air de Madame de Lesdiguières. Elle me plut beaucoup, et la vérité est que je ne lui plus guère, soit qu'elle n'eût pas d'inclination pour moi, soit que la défiance que sa

mère et son beau-père lui avoient donnée, dès Paris même, avec application, de mes inconstances et de mes différentes amours, la missent en garde contre moi. Je me consolai de sa cruauté avec la facilité qui m'étoit assez naturelle, et la liberté que M. le maréchal de la Meilleraye me laissoit avec les dames de la ville, qui, étant à la vérité très-entière, m'étoit d'un fort grand soulagement. L'exactitude de la garde fut égale à l'honnêteté. On ne me perdoit jamais de vue, que quand j'étois retiré dans ma chambre; et l'unique porte qui étoit à cette chambre étoit gardée par six gardes jour et nuit. Il n'y avoit qu'une fenêtre très-haute, qui répondoit de plus dans la cour, dans laquelle il y avoit toujours un grand corps de garde, et celui qui m'accompagnoit toutes les fois que je sortois, composé de ces six hommes dont j'ai parlé ci-dessus, se postoit sur la terrasse d'une tour d'où il me regardoit quand je me promenois dans un petit jardin, qui est sur une manière de bastion ou de ravelin qui répond sur l'eau. M. de Brissac, qui se trouva dans le château de Nantes à la descente du carrosse, et MM. de Caumartin, d'Hacqueville, abbé de Pontcarré et Amelot, qui y vinrent bientôt après, furent plus étonnés de l'exactitude de la garde, qu'ils ne furent satisfaits de la civilité, quoiqu'elle fût très-grande. Je vous confesse que j'en fus moi-même fort embarrassé, particulièrement quand j'appris, par un courrier de l'abbé Charrier, que le Pape ne vouloit pas agréer ma démission : ce qui me fâcha beaucoup; parce que l'agrément du Pape ne l'eût pas validée, et m'eût toutefois donné ma liberté. Je dépêchai en diligence à Rome Malclerc, qui a l'honneur d'être connu de vous, et je le chargeai d'une lettre par laquelle j'expliquois au Pape mes véritables intérêts : je donnai de plus une instruction très-ample à Malclerc, par laquelle je lui marquois tous les expédients de concilier la dignité du Saint-Siége avec l'acceptation de cette démission. Rien ne put persuader Sa Sainteté, elle demeura inflexible. Elle crut qu'il y alloit trop de sa réputation de consentir, même pour un instant, à une violence aussi injurieuse à toute l'Église, et elle dit ces propres paroles à l'abbé Charrier et à Malclerc, qui pressoient le Pape les larmes aux yeux : « Je sais « bien que mon agrément ne valideroit pas une démis« sion qui a été extorquée par la force; mais je sais « bien aussi qu'il me déshonoreroit, quand on diroit « que je l'ai donné à une démission qui est datée d'une « prison. »

Vous croyez aisément que cette disposition du Pape m'obligeoit à de sérieuses réflexions, qui furent même dans la suite encore plus éveillées par celles du maréchal de la Meilleraye; il étoit de tous les hommes le plus bas à la cour. La nourriture qu'il avoit prise à celle de M. le cardinal de Richelieu, avoit fait de si fortes impressions dans son esprit, que bien qu'il eût beaucoup d'aversion pour la personne de M. le cardinal Mazarin, il trembloit dès qu'il entendoit nommer son nom. Je ne fus pas deux jours entre ses mains, que je ne m'aperçus de cet esprit de servitude et qu'il ne s'aperçut lui-même qu'il étoit engagé dans une affaire qui pouvoit me rendre difficile dans l'événement. Ses frayeurs redoublèrent à la nouvelle qu'il eut que l'on incidentoit à Rome. Il m'en parut ému au delà même de ce que la bienséance eût pu permettre. Quand le Cardinal lui eut mandé qu'il savoit de science certaine que la difficulté que faisoit le Pape venoit de moi, il ne se put plus contenir; il m'en fit des reproches, et au lieu de recevoir mes raisons, qui étoient fondées sur la pure et simple vérité, il affecta de croire, ou plutôt de

vouloir croire, que je la lui déguisois. Je ne doutois plus alors qu'il ne préparât des prétextes pour me rendre à la cour, quand il lui conviendroit de le faire. Cette conduite est ordinaire à tous ceux qui ont plus d'artifice que de jugement; mais elle n'est pas sûre à ceux qui ont plus d'impétuosité que de bonne foi. J'en fis faire l'expérience au Maréchal, car je le fis expliquer en l'échauffant insensiblement : il se trahit soi-même en me les découvrant avec beaucoup d'imprudence, en présence de tout ce qui étoit avec nous dans la cour du château. Il me lut une lettre, par laquelle on lui écrivoit que l'on avoit donné avis à la cour que je promettois à Monsieur, qui étoit à Blois, de lui ménager M. le maréchal de la Meilleraye, et au point que je ne désespérois pas qu'il ne lui donnât retraite au Fort-Louis. Je lui dis qu'il auroit toujours de ces tracasseries, et que la cour, qui n'avoit songé qu'à apaiser Paris en m'éloignant, ne songeroit plus qu'à me tirer de ses mains par ses artifices. Il se tourna de mon côté comme un possédé, et il me dit d'une voix haute et animée : « En un mot, Monsieur, je veux bien « que vous sachiez que je ne ferai pas la guerre au Roi « pour vous. Je tiendrai fidèlement ma parole; mais « aussi faudra-t-il que M. le Premier Président tienne « celle qu'il a donnée au Roi. » Je joignis à ces circonstances un petit voyage de quinze jours qu'il fit, deux jours après, au Fort-Louis et l'affectation qu'il eut d'envoyer à la Meilleraye Madame sa femme, qui n'étoit revenue de Paris que huit ou dix jours auparavant, et je me résolus de penser tout de bon à me sauver.

M. le Premier Président, à qui la cour avoit déjà fait une manière de tentative, m'en pressoit, et Montrésor me fit donner un petit billet, par le moyen d'une dame de Nantes, où il y avoit : « Vous devez être conduit à « Brest, dans la fin du mois, si vous ne vous sauvez. » La chose étoit très-difficile. Le préalable fut d'amuser le Maréchal en lui faisant croire, aussitôt qu'il fut revenu du Fort-Louis, que Rome commençoit à s'adoucir; et Joly lui faisoit voir des déchiffrements qui paroissoient fort naturels. Je connus encore en cette occasion que les gens les plus défiants sont très-souvent les plus dupes. Je m'ouvris ensuite à M. de Brissac, qui faisoit de temps en temps des voyages à Nantes et qui me promit de me servir. Comme il avoit un fort grand équipage, il marchoit toujours avec beaucoup de mulets et on lui faisoit la guerre de ce qu'il en avoit presque autant pour sa garde-robe que le Roi. Cette quantité de coffres me donna la pensée qu'il ne seroit pas impossible que je me fourrasse dans l'un de ces bahuts. On le fit faire exprès un peu plus grand qu'à l'ordinaire. L'on fit un trou par le dessous, afin que je pusse respirer. Je l'essayai même, et il me parut que ce moyen étoit praticable et d'autant plus aisé, qu'il étoit simple et qu'il n'étoit pas même nécessaire de le communiquer à beaucoup de gens. M. de Brissac l'avoit entièrement approuvé; il fit un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul, qui le changea absolument. Il s'ouvrit de ce projet à Madame de Retz et à M. son beau-père : ils l'en dissuadèrent. Celle-là, à mon avis, par la haine qu'elle avoit pour moi, et celui-ci par son tour d'esprit naturel, qui, nonobstant beaucoup de parties qu'il avoit d'un très-grand seigneur, alloit toujours au mal. M. de Brissac revint donc à Nantes convaincu, à ce qu'il disoit, que j'étoufferois dans ce bahut, et touché, à la vérité, du scrupule qu'on lui avoit donné que, s'il faisoit une action de cette nature, il violeroit trop ouvertement le droit de l'hospitalité. Je n'oubliai rien pour lui persuader qu'il violeroit aussi beaucoup celui de

l'amitié, s'il me laissoit transférer à Brest, m'en pouvant empêcher. Il en convint, et il me donna parole et qu'il n'iroit plus à Machecoul et qu'il me serviroit pour ma liberté en tout ce qui ne regarderoit pas le dedans du château. Nous prîmes toutes nos mesures sur un plan que je me fis à moi-même, aussitôt que le premier m'eut manqué.

Je vous ai déjà dit que je m'allois quelquefois promener sur une manière de ravelin, qui répond sur la rivière de Loire; et j'avois observé que, comme nous étions au mois d'août, elle ne battoit pas contre la muraille et laissoit un petit espace de terre jusqu'au bastion. J'avois aussi remarqué qu'entre le jardin qui étoit sur ce bastion et la terrasse sur laquelle mes gardes demeuroient quand je me promenois, il y avoit une porte que Chalucet y avoit fait mettre pour empêcher les soldats d'y aller manger son raisin. Je formai sur ces observations mon dessein, qui fut de tirer sans faire semblant de rien cette porte après moi, qui, étant à jour par des treillis, n'empêcheroit pas les gardes de me voir, mais qui les empêcheroit au moins de pouvoir venir à moi; de me faire descendre par une corde que mon médecin et l'abbé Rousseau, frère de mon intendant, me tiendroient, et de faire trouver des chevaux au bas du ravelin et pour moi et pour quatre gentilshommes que je faisois état de mener avec moi. Ce projet étoit d'une exécution très-difficile. Il ne se pouvoit exécuter qu'en plein jour, entre deux sentinelles qui n'étoient qu'à trente pas l'une de l'autre, à la portée du demi-pistolet de mes six gardes qui me pouvoient tirer à travers des barreaux de la porte. Il falloit que les quatre gentilshommes, qui devoient venir avec moi et favoriser mon évasion, fussent bien justes à se trouver au bas du ravelin, parce que leur apparition pouvoit aisément donner de l'ombrage. Je ne me pouvois pas passer d'un moindre nombre, parce que j'étois obligé de passer par une place qui est toute proche et qui étoit le promenoir ordinaire des gardes du Maréchal. Si mon dessein n'eût été que de sortir de prison, il eût suffi d'avoir les regards nécessaires à tout ce que je viens de vous marquer; mais il s'étendoit plus loin, et j'avois formé celui d'aller droit à Paris et de paroître publiquement. J'avois encore d'autres précautions à observer, qui étoient, sans comparaison, plus difficiles. Il falloit que je passasse en diligence de Nantes à Paris, si je ne voulois être arrêté par les chemins, où les courriers du maréchal de la Meilleraye ne manqueroient pas de donner l'alarme; il falloit que je prisse mes mesures à Paris même, où il m'étoit aussi important que mes amis fussent avertis de ma marche, qu'il me l'étoit que les autres n'en fussent point informés. Voilà bien des cordes, dont la moindre qui eût manqué eût déconcerté la machine. Je vous rendrai compte de leur effet, après que j'aurai fait une réflexion qui me paroît nécessaire en cet endroit.

Il me semble que je vous ai déjà dit ailleurs que ce qui est fort extraordinaire ne paroît possible à ceux qui ne sont capables que de l'ordinaire, qu'après qu'il est arrivé. Je l'ai observé cent et cent fois; et je suis trompé si Longinus, ce fameux chancelier de la reine Zénobie, ne l'a remarqué devant moi. J'ai une réminiscence obscure que je l'ai lu dans son divin ouvrage : *De sublime genere*. Il n'y eût rien eu de plus extraordinaire, dans notre siècle, que le succès d'une évasion comme la mienne, si elle se fût terminée à me rendre maître de la capitale du royaume en brisant mes fers. Je ne me dus pas cette pensée, ce fut Caumartin qui me la donna. Je l'embrassai avec ardeur; et ce qui me

fait croire qu'elle n'étoit ni extravagante ni impraticable, fut et que le premier président de Bellièvre, qui avoit un intérêt considérable qu'elle ne s'entreprît pas sans qu'il n'y eût espérance d'y réussir, l'approuva; et qu'aussitôt que M. le Chancelier et Servien, qui étoient à Paris, surent que je marchois, ils ne pensèrent tous deux qu'à me quitter la place et à se sauver. Ce fut le premier mot que Servien, qui n'étoit pas timide, proféra, quand il reçut la lettre de M. le maréchal de la Meilleraye. Joignez à cela le *Te Deum* qui fut chanté pour ma liberté à Notre-Dame[1], et les feux de joie qui furent faits en beaucoup de quartiers de la ville, quoiqu'on ne me vît pas, et jugez de l'effet que j'avois lieu d'espérer de ma présence.

En voilà assez pour répondre à ceux qui m'ont blâmé de mon entreprise, et je les supplie seulement de s'examiner bien eux-mêmes et de se demander dans leur intérieur, s'ils eussent cru que la déclaration que je fis en plein Parlement contre M. le cardinal Mazarin, le lendemain de la bataille de Rethel, eût réussi comme elle le fit, si on la leur eût proposée un quart d'heure devant qu'elle réussît. Je suis persuadé que presque tout ce qui s'est entrepris de grand est de cette espèce; je le suis, de plus, qu'il est souvent nécessaire de le hasarder. Mais je le suis encore qu'il étoit judicieux dans l'occasion dont il s'agit, parce que le pis

1. Au sujet de ce *Te Deum*, Servien écrivait au cardinal Mazarin, le 14 août 1654 :

« Son Éminence apprendra de divers endroits l'action insolente du chapitre de Notre-Dame, qui a fait chanter un *Te Deum* et sonner la grosse cloche aussitôt qu'il a su l'évasion du cardinal de Retz, par une de ses lettres dont j'avois la copie.

« Si cette entreprise, faite sans nécessité pour déplaire au Roi dans sa ville capitale, demeure sans punition éclatante, elle donnera une très-mauvaise opinion, tant dedans le royaume qu'aux pays étrangers, de l'autorité royale dans Paris. »

du pis étoit de faire une action de grand éclat, que j'eusse poussée, si j'y eusse trouvé lieu, et à laquelle j'eusse donné un air de modération et de sagesse, si le terrain ne m'eût pas paru aussi ferme que je me l'étois imaginé. Car mon projet étoit de n'entrer à Paris qu'avec toutes les apparences d'un esprit de paix, de déclarer et au Parlement et à l'Hôtel de Ville que je n'y allois que pour prendre possession de mon archevêché; de prendre effectivement cette possession dans mon église; de voir ce que ce spectacle produiroit dans l'esprit d'un peuple échauffé par l'état des choses; car Arras étoit assiégé par M. le Prince[1]. Le Roi, qui m'eût vu dans Paris, n'eût pas apparemment fait attaquer les lignes comme il le fit; les serviteurs de M. le Prince, qui étoient en bon nombre dans la ville, se seroient certainement joints à mes amis[2]; la fuite de M. le Chancelier et de M. Servien auroit fait perdre cœur aux Mazarins; la collusion de M. le premier président de Bellièvre m'auroit été d'un avantage signalé. M. Nicolaï, premier président de la Cour des Comptes, a dit depuis que, comme il n'y avoit pas eu contre moi une seule ombre de formalités observées, sa compagnie n'auroit pas hésité un moment à faire à l'égard de ma possession tout ce qui dépendoit d'elle. J'aurois connu, en faisant ces première démarches, jusqu'où j'aurois

1. Loret raconte le siége d'Arras dans sa lettre du 18 juillet 1654 (Édition de M. Ravenel, p. 519). M. le Prince commandait une armée de trente-deux mille hommes et de cinquante-quatre canons.

2. L'adhésion des amis du prince de Condé n'était pas douteuse, puisque ce prince avait écrit au marquis de Noirmoutiers, le 18 août :

« Monsieur, j'ai appris avec la plus grande joie du monde que M. le cardinal de Retz s'est sauvé. J'aurois souhaité lui être utile dans son malheur. Si cela n'a pas été, il n'a pas tenu à moi. Je lui écris pour lui témoigner ma joie. Je vous prie de lui faire tenir ma lettre, si vous le jugez à propos. Cependant je vous prie de croire, etc.

« LOUIS DE BOURBON. »

dû et pu porter les secondes. Si, comme je l'ai dit ci-dessus, j'eusse rencontré le chemin plus embarrassé que je l'aurois cru, je n'avois qu'à faire un pas en arrière, à traiter purement l'affaire en ecclésiastique et me retirer après ma prise de possession, à Mézières, où deux cents chevaux m'eussent passé avec toute sorte de facilité, toutes les troupes du Roi étant éloignées. Le vicomte de Lameth étoit dedans, et Noirmoutiers même, quoique accoutumé sous main à la cour, comme vous avez vu ci-devant, eût été obligé de garder de grandes mesures avec moi, pour ne se pas déshonorer tout à fait dans le monde, et par la considération même de son intérêt particulier, parce que Charleville et le Mont-Olympe ne sont que comme un rien sans Mézières. Il avoit, de plus, renoué en quelque façon avec moi, depuis que j'étois sorti de Vincennes; et comme il croyoit que j'aurois au premier jour ma liberté, il avoit pris cet instant pour se raccommoder avec moi et pour m'envoyer Branchecour, capitaine d'infanterie dans la garnison de Mézières. Il m'apporta une lettre signée de lui et du vicomte de Lameth, et ils m'écrivoient tous deux comme étant et ayant toujours été dans mes intérêts, et y voulant vivre et mourir. Un billet séparé du vicomte me marquoit que M. le duc de Noirmoutiers affectoit de faire le zélé pour moi plus que jamais, pour couvrir le passé par un éclat qui, en l'état où étoient les choses, ne le pouvoit plus, au moins selon son opinion, commettre avec la cour. Comme Mézières n'est pas considérable sans Charleville et sans le Mont-Olympe, je n'y eusse pu rien faire de grand, dans la défiance où j'étois de Noirmoutiers; mais j'y eusse toujours tiré de quoi me retirer; et c'étoit justement ce dont j'avois le plus besoin, dans l'occasion de laquelle je vous parle. Tout ce plan fut renversé en un

moment, quoiqu'aucune des machines sur lesquelles il étoit bâti n'eût manqué.

Je me sauvai un samedi 8 d'août, à cinq heures du soir[1]; la porte du petit jardin se referma après moi presque naturellement; je descendis, un bâton entre les jambes, très-heureusement, du bastion qui avoit quarante pieds de haut. Un valet de chambre, qui est encore à moi, qui s'appelle Fromentin, amusa mes gardes en les faisant boire. Ils s'amusèrent eux-mêmes à regarder un Jacobin qui se baignoit et qui, de plus, se noyoit. La sentinelle, qui étoit à vingt pas de moi, mais en lieu d'où elle ne pouvoit pourtant pas me joindre, n'osa me tirer, parce que, lorsque je le vis compasser la mèche, je lui criai que je le ferois pendre s'il tiroit, et il avoua à la question qu'il crut, sur cette menace, que le Maréchal étoit de concert avec moi. Deux petits pages qui se baignoient, et qui me voyant suspendu à la corde, crièrent que je me sauvois, ne furent pas écoutés, parce que tout le monde s'imagina qu'ils appeloient les gens

1. Le 15 août, Loret annonçait cette nouvelle dans sa *Muse historique*, qui ne paraissait qu'une fois la semaine, (p. 529) ainsi qu'il suit :

Par plusieurs courriers et messages,
Tant de villes que de villages,
Nous sûmes, dès mardi dernier,
Que cet important prisonnier,
Nommé François, non pas Jacinthe,
Lequel autrefois de Corinthe
Fut archevêque *ad honores*,
Savoir le cardinal de Rets,
Échappa du château de Nantes,
De nuit, à deux heures sonnantes,
Le cinq ou le six de ce mois,
Encor qu'il eût plus de cent fois
Expressément sa foi promise
De ne sortir point par surprise;
Et ledit manquement de foi
Qui peut causer du désarroi
N'a pas rendu l'âme fort gaie
De Monsieur de la Meilleraye.
Enfin, cet esprit redouté
Est maintenant en liberté.

au secours du Jacobin qui se noyoit. Mes quatre gentilshommes se trouvèrent à point nommé au bas du ravelin, où ils avoient fait semblant de faire abreuver leurs chevaux, comme s'ils eussent voulu aller à la chasse; je fus à cheval moi-même avant qu'il y eût eu seulement la moindre alarme; et comme j'avois quarante relais posés entre Nantes et Paris, je serois arrivé infailliblement le mardi à la pointe du jour, sans un accident que je puis dire avoir été le fatal et le décisif du reste de ma vie. Je vous en rendrai compte après que je vous aurai parlé d'une circonstance qui est importante, en ce qu'elle marque le peu de confiance que l'on doit prendre aux chiffres.

J'en avois un avec Madame la Palatine, que nous appelions l'*indéchiffrable,* parce qu'il nous avoit toujours paru qu'on ne le pouvoit pénétrer qu'en sachant le mot dont on seroit convenu; nous y avions une confiance si abandonnée, que nous n'avions jamais douté d'écrire familièrement, par les courriers ordinaires, nos secrets les plus importants et les plus cachés. Ce fut par ce chiffre que j'écrivis à M. le Premier Président que je me sauverois le 8 d'août; ce fut par ce chiffre qu'il me manda que je me sauvasse à tous risques; ce fut par ce chiffre que je donnai les ordres nécessaires pour régler et pour placer mes relais; ce fut par ce chiffre que nous convînmes, Annery, Laillevaux et moi, du lieu où la noblesse du Vexin me devoit joindre pour entrer avec moi à Paris. M. le Prince, qui avoit un des meilleurs déchiffreurs du monde, qui, si je m'en souviens, s'appeloit Martin, le tint six semaines à Bruxelles, et il me le rendit en m'avouant que ce Martin lui avoit confessé qu'il étoit indéchiffrable. Voilà de grandes preuves pour la qualité du chiffre. Il fut dégradé quelque temps après par Joly, qui, quoique non déchiffreur de profession, en trouva la clef en rêvant, et me l'apporta à Utrecht où j'étois pour lors. Pardonnez-moi, je vous prie, cette petite digression qui ne sera pas inutile. Je reprends le fil de ma narration.

Aussitôt que je fus à cheval, je pris la route de Mauve, qui est, si je ne me trompe, à cinq lieues de Nantes, sur la rivière, et où nous étions convenus que M. de Brissac et M. le chevalier de Sévigné m'attendroient avec un bateau pour la passer. La Ralde, écuyer de M. le duc de Brissac, qui marchoit devant moi, me dit qu'il falloit galoper d'abord pour ne pas donner le temps aux gardes du Maréchal de fermer la porte d'une petite rue du faubourg où étoit leur quartier, et par laquelle il falloit nécessairement passer. J'avois un des meilleurs chevaux du monde, et qui avoit coûté mille écus à M. de Brissac. Je ne lui abandonnai pas toutefois la main, parce que le pavé étoit très-mauvais et très-glissant; mais un gentilhomme à moi, qui s'appeloit Boisguérin, ayant crié de mettre le pistolet à la main, parce qu'il voyoit deux gardes du Maréchal qui ne songeoient pourtant pas à nous, je l'y mis effectivement en le présentant à la tête de celui de ces gardes qui étoit le plus près de moi, pour l'empêcher de se saisir de la bride de mon cheval; le soleil, qui étoit encore haut, donna dans la platine, la réverbération fit peur à mon cheval qui étoit vif et vigoureux; il fit un grand soubresaut et il retomba des quatre pieds. J'en fus quitte pour l'épaule gauche qui se rompit contre la borne d'une porte. Un autre gentilhomme à moi, nommé Beauchêne, me releva et me remit à cheval; et quoique je souffrisse des douleurs effroyables et que je fusse obligé de me tirer les cheveux, de temps en temps, pour m'empêcher de m'évanouir, j'achevai ma course de cinq lieues devant que le Grand-Maître, qui me

suivoit à toute bride avec tous les coureurs de Nantes, au moins si l'on en veut croire la chanson de Marigny, m'eût pu joindre. Je trouvai au lieu destiné M. de Brissac et le chevalier de Sévigné, avec le bateau. Je m'évanouis en y entrant. L'on me fit revenir en me jetant un verre d'eau sur le visage. Je voulus remonter à cheval quand nous eûmes passé la rivière; mais les forces me manquèrent, et M. de Brissac fut obligé de me faire mettre dans une fort grosse meule de foin, où il me laissa avec un gentilhomme à moi, appelé Montet, qui me tenoit entre ses bras. Il emmena avec lui Joly, qui seul avec Montet avoit pu suivre, les chevaux des autres ayant manqué, et il tira droit à Beaupréau, à dessein d'y assembler la noblesse pour me venir tirer de ma meule de foin.

Ce pendant qu'elle se mettra en état de cela, je me sens obligé de vous raconter deux ou trois actions de mes pauvres domestiques, qui ne meritent pas d'être oubliés. Pâris, docteur de Navarre, qui avoit donné le signal, avec son chapeau, aux quatre gentilshommes qui me servirent en cette occasion, fut trouvé sur le bord de l'eau par Coulon, écuyer du Maréchal, qui le prit en lui donnant même quelques gourmades. Le docteur ne perdit point le jugement, et il dit à Coulon, d'un ton niais et normand: « Je le dirai à M. le Maré« chal que vous vous amusez à battre un pauvre prêtre, « parce que vous n'osez vous prendre à M. le Cardinal, « qui a de bons pistolets à l'arçon de sa selle. » Coulon prit cela pour bon, et il lui demanda où j'étois. « Ne le voyez-vous pas, répondit le docteur, qui entre « dans ce village? » Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il m'avoit vu passer l'eau. Il se sauva ainsi, et il faut avouer que cette présence d'esprit n'est pas commune. En voici une de cœur qui n'est pas moindre: Celui pour

qui le docteur me vouloit faire passer, quand il dit à Coulon que j'entrois dans un village qu'il lui montroit, étoit ce Beauchêne dont je vous ai parlé, dont le cheval étoit outré, et il n'avoit pu me suivre. Coulon, le prenant pour moi, courut à lui, et comme il se voyoit soutenu par beaucoup de cavaliers qui étoient près de le joindre, il l'aborda le pistolet à la main. Beauchêne s'arrêta sur eux avec la même posture, et il eut la fermeté de s'apercevoir, dans cet instant, qu'il y avoit un bateau à dix ou douze pas de lui. Il se jeta dedans, et ce pendant qu'il arrêtoit Coulon en lui montrant un de ses pistolets, il mit l'autre à la tête du batelier et le força de passer la rivière. Sa résolution ne le sauva pas seulement, mais elle contribua à me faire sauver moi-même, parce que le Grand-Maître ne trouvant plus ce bateau, fut obligé d'aller passer l'eau beaucoup plus bas.

Voici une autre action qui n'est pas de même espece, mais qui servit encore davantage à ma liberté. Je vous ai déjà dit qu'aussitôt que l'abbé Charrier m'eut mandé que le Pape refusoit d'admettre ma démission, je dépêchai Malclerc pour en solliciter l'agrément. La cour lui joignit Gaumont, qui portoit l'original de cette démission à M. le cardinal d'Est, avec ordre de la solliciter, parce qu'il n'y avoit plus d'ambassadeur de France à Rome. Gaumont s'étant trouvé fatigué à Lyon et ayant pris la résolution de s'aller embarquer à Marseille, Malclerc continua dans celle de prendre la route des montagnes; et comme elle est la plus courte, Gaumont jugea à propos de lui remettre le paquet adressé à M. le cardinal d'Est. Sa simplicité fut grande, comme vous voyez, et il n'avoit pas étudié de plus la maxime que j'ai toujours pratiquée et que j'ai toujours enseignée à mes gens: de ne jamais compter, dans les grandes

affaires, les fatigues, le péril et la dépense pour quelque chose. Il s'en trouva mal en ce rencontre. L'original de la démission ne se trouva plus dans le paquet, qui se trouva toutefois très-bien fermé. Quand Gaumont s'en plaignit, Malclerc, qui étoit d'ailleurs plus brave que lui, se plaignit de lui-même de son méchant artifice. Ce contre-temps donna lieu au Pape de laisser en doute le cardinal d'Est, si l'inaction de Rome procédoit ou de la mauvaise volonté de Sa Sainteté envers la cour, ou du défaut de l'original de la démission. Malclerc avoit ordre de supplier le Pape, en mon nom, en cas qu'il ne la voulût pas admettre, d'amuser le tapis afin de me donner le temps de me sauver. Il lui en donna de plus, comme vous voyez, un beau prétexte. Le cardinal d'Est, qui fut amusé lui-même, amusa aussi lui-même le Mazarin. Les instances de celui-ci vers le Maréchal, pour me mettre entre les mains du Roi, en furent moins fréquentes et moins vives, et j'eus la satisfaction de devoir au zèle et à l'esprit de deux de mes gens (car l'abbé Charrier eut aussi part à cette intrigue) le temps que j'eus, par ce moyen, tout entier, de songer et de pourvoir à ma liberté. Je reviens à la meule de foin.

J'y demeurai caché plus de sept heures, avec une incommodité que je ne puis vous exprimer. J'avois l'épaule rompue et démise; j'y avois une contusion terrible; la fièvre me prit sur les neuf heures du soir, et l'altération qu'elle me donnoit étoit encore cruellement augmentée par la chaleur du foin nouveau. Quoique je fusse sur le bord de la rivière, je n'osois boire, parce que si nous fussions sortis de la meule Montet et moi, nous n'eussions eu personne pour raccommoder le foin qui eût paru remué et qui eût donné lieu, par conséquent, à ceux qui couroient après moi d'y

fouiller. Nous n'entendions que des cavaliers qui passoient à droite et à gauche. Nous reconnûmes même Coulon à sa voix. L'incommodité de la soif est incroyable et inconcevable à qui ne l'a pas éprouvée. M. de la Poise Saint-Offanges, homme de qualité du pays, que M. de Brissac avoit averti en passant chez lui, vint, sur les trois heures après minuit, me prendre dans cette meule, après qu'il eut remarqué qu'il n'y avoit plus de cavaliers aux environs. Il me mit sur une civière à fumier, et il me fit porter par deux paysans dans la grange d'une maison qui étoit à lui, à une lieue de là. Il m'y ensevelit encore dans le foin; mais, comme j'y avois de quoi boire, je m'y trouvai même délicieusement.

M. et Madame de Brissac me vinrent prendre au bout de sept ou huit heures, avec quinze ou vingt chevaux, et ils me menèrent à Beaupréau[1], où j'y trouvai l'abbé de Bélesbat qui les y étoit venu voir, et où je ne demeurai qu'une nuit, jusqu'à ce que la noblesse fût assemblée. M. de Brissac étoit fort aimé dans tout le pays: il mit ensemble, dans ce peu de temps, plus de deux cents gentilshommes. M. de Retz, qui l'étoit encore plus dans son quartier, le joignit, à quatre lieues de là, avec trois cents. Nous passâmes presque à la vue de Nantes, d'où quelques gardes du Maréchal sortirent pour escarmoucher. Ils furent repoussés vigoureusement, jusques dans la barrière, et nous arrivâmes à Machecoul, qui est dans le pays de Retz, avec toute sorte de sûreté. Je ne manquai pas, dans ce bonheur, de chagrins domestiques. Madame de Brissac, qui

1. C'est de Beaupréau que fut datée la lettre que le cardinal de Retz adressa aux doyen et chapitre de Notre-Dame et aux curés de Paris. Ces deux documents ont été imprimés, ainsi que la déclaration par laquelle Retz révoquait sa démission de l'archevêché de Paris.

s'étoit portée en héroïne dans tout le cours de cette action, me dit, en me quittant et en me donnant une bouteille d'eau impériale : « Il n'y a que votre malheur « qui m'ait empêchée d'y mettre du poison. » Elle se prenoit à moi de la perfidie que M. de Noirmoutiers m'avoit faite sur son sujet, et de laquelle je vous ai parlé dans le second volume[1]. Mais il est impossible que vous conceviez combien je fus touché de cette parole, et je sentis, au delà de tout ce que je vous en puis exprimer, qu'un cœur bien tourné est sensible, jusqu'à l'excès de la foiblesse, aux plaintes d'une personne à laquelle il croit être obligé.

Je ne le fus pas à beaucoup près tant, à la dureté de Madame de Retz et de M. son père. Ils ne purent s'empêcher de me témoigner leur mauvaise volonté, dès que je fus arrivé. Celle-là se plaignit de ce que je ne lui avois pas confié mon secret, quoiqu'elle ne fût partie de Nantes que la veille que je me sauvai. Celui-ci pesta assez ouvertement contre l'opiniâtreté que j'avois à ne pas me soumettre aux volontés du Roi; et il n'oublia rien pour persuader à M. de Brissac de me porter à envoyer à la cour la ratification de ma démission. La vérité est que l'un et l'autre mouroient de peur du maréchal de la Meilleraye, qui, enragé qu'il étoit et de mon évasion et encore plus de ce qu'il avoit été abandonné de toute la noblesse, menaçoit de mettre tout le pays de Retz à feu et à sang. Leur frayeur alla jusqu'au point de s'imaginer, ou de vouloir faire croire, que mon mal n'étoit que délicatesse; qu'il n'y avoit rien de démis et que j'en serois quitte pour une contusion. Le chirurgien affidé de M. de Retz le disoit à qui le vouloit entendre; et qu'il étoit bien rude que j'exposasse, pour une délicatesse, toute ma maison, qui alloit être investie au premier jour dans Machecoul. J'étois cependant dans mon lit, où je sentois des douleurs incroyables et où je ne pouvois pas seulement me tourner. Tous ces discours m'impatientèrent au point que je pris la résolution de quitter ces gens-là et de me jeter dans Belle-Isle, où je pouvois au moins me faire transporter par mer. Le trajet étoit fort délicat, parce que M. le maréchal de la Meilleraye avoit fait prendre les armes à toute la côte. Je ne laissai pas de le hasarder. Je m'embarquai au port de la Roche, qui n'est qu'à une petite demi-lieue de Machecoul, sur une chaloupe que la Gisclaye, capitaine de vaisseau et bon homme de mer, voulut piloter lui-même. Le temps nous obligea de mouiller au Croisic, où nous courûmes fortune d'être découverts par une chaloupe qui nous vint reconnoître la nuit. La Gisclaye, qui savoit la langue et le pays, s'en démêla fort bien. Nous nous remîmes à la voile le lendemain à la pointe du jour, et nous découvrîmes, quelques temps après, une barque longue de Biscayens qui nous donnèrent chasse. Nous prîmes la fuite à la considération de M. de Brissac, qui n'eût pas pris plaisir d'être mené en Espagne, parce qu'il ne se sauvoit pas de prison comme moi et que l'on eût pu, par conséquent, lui tourner en crime ce voyage. Comme la barque longue faisoit force de vent sur nous et que même elle nous le gagnoit, nous crûmes que nous ne ferions que mieux de nous jeter à terre dans l'île de Retz. La barque fit quelque mine de nous y suivre ; elle bordeya assez longtemps à notre vue, après quoi elle reprit la mer. Nous nous y remîmes la nuit, nous arrivâmes à Belle-Isle à la pointe du jour.

Je souffris tout ce que l'on peut souffrir dans ce trajet, et j'eus besoin de toute la force de ma constitution,

1. Sur cette perfidie de Noirmoutiers, voyez les Mémoires, t. II, p. 190.

pour défendre et pour sauver de la gangrène une contusion aussi grande que la mienne, et à laquelle je n'appliquai jamais d'autre remède que du sel et du vinaigre. Je ne trouvai pas à Belle-Isle le même dégoût qu'à Machecoul; mais je n'y trouvai pas, dans le fond, beaucoup plus de fermeté. L'on s'imagina, au pays de Retz, que le commandeur de Neufchaise, qui étoit à la Rochelle, auroit ordre, au premier jour, de m'investir dans Belle-Isle. L'on y apprit que le Maréchal faisoit appareiller deux barques longues à Nantes. Ces avis étoient bons et véritables, mais il s'en falloit bien qu'ils fussent si pressants que l'on les croyoit. Il falloit du temps pour les rendre tels, et plus qu'il n'en eût fallu pour me remettre. La frayeur qui étoit à Machecoul inspira de l'indisposition à Belle-Isle, et je m'en aperçus, en ce que l'on commença à croire que je n'avois pas en effet l'épaule démise et que la douleur, que je recevois de ma contusion, faisoit que je m'imaginois que mon mal étoit plus grand qu'il ne l'étoit en effet : l'on ne se peut imaginer le chagrin que l'on a de ces sortes de murmures, quand on sent qu'ils sont injustes. Ce qui est vrai, est que ce chagrin change bientôt de nature, parce que l'on n'est pas longtemps sans s'apercevoir qu'ils ne sont que les effets ou de la frayeur ou de la lassitude. Il en tenoit de l'une et de l'autre dans ceux dont je vous parle en ce lieu.

Le chevalier de Sévigné, homme de cœur, mais intéressé, craignoit qu'on ne lui rasât sa maison; et M. de Brissac, qui croyoit avoir suffisamment réparé la paresse, plutôt que la foiblesse qu'il avoit témoignée dans le cours de ma prison, étoit bien aise de finir, et de ne pas exposer son repos à une agitation à laquelle on ne voyoit plus de fin. Je n'avois pas moins d'impatience qu'eux de les voir hors d'une affaire, à laquelle

ils n'étoient point engagés que pour l'amour de moi. La différence est que je ne croyois pas le péril si pressant, ni pour eux ni pour moi, que je ne pusse, à mon sens, prendre le temps et de me faire traiter et de me pourvoir d'un bâtiment raisonnable pour naviguer[1]. Ils me voulurent persuader de passer en Hollande, sur un vaisseau de Hambourg qui étoit à la rade, et je ne crus pas que je dusse confier ma personne à un inconnu qui me connoissoit, et qui pouvoit me mener à Nantes comme en Hollande. Je lui proposai de me faire venir cette frégate de corsaires de Biscaye, qui étoit mouillée à notre vue à la pointe de l'île, et ils appréhendèrent de criminaliser par ce commerce avec les Espagnols; tant fut procédé, que je m'impatientai de toutes les alarmes que l'on prenoit, ou que l'on vouloit prendre à tous les moments, et que je m'embarquai enfin sur une barque de pêcheurs, où il n'y avoit que cinq mariniers de Belle-Isle, Joly, deux gentilshommes à moi, dont l'un s'appeloit Boisguérin et l'autre Sales, et un valet de chambre que mon frère m'avoit prêté. La barque étoit chargée de sardines, ce qui nous vint assez à propos, parce que nous n'avions que fort peu

1. Loret prétend, dans sa *Muse historique* (p. 532), sous la date du 24 août 1654, que :

De Retz, l'éminent personnage,
Qui n'est plus maintenant en cage,
A, dit-on, écrit l'autre jour
Une fort belle lettre en cour.
Il jure et promet merveilles,
Des fidélités sans pareilles,
Que c'est pour jouir du repos
Qu'il a pris sans congé campos,
Et qu'au sortir de sa seplonque,
Par complot ni dessein quelconque,
Tant de ses amis que de soi,
Il n'irritera point le Roi.
Bref, qu'il est tout à son service.
S'il en est ainsi, Dieu le bénisse!

d'argent. Mon frère m'en avoit envoyé, mais l'homme qui le portoit avoit été arrêté par les gardes-côtes. M. son beau-père n'avoit pas eu l'honnêteté de m'en offrir. M. de Brissac me prêta quatre-vingts pistoles, et celui qui commandoit dans Belle-Isle, quatre. Nous quittâmes nos habits; nous prîmes de méchants haillons de quelques soldats de la garnison, et nous nous mîmes à la mer à l'entrée de la nuit, en dessein de prendre la route de Saint-Sébastien, qui est dans le Guipuscoa. Ce n'est pas qu'elle ne fût assez longue pour un bâtiment de cette nature : car il y a de Belle-Isle à Saint-Sébastien quatre-vingts fort grandes lieues; mais c'étoit le lieu le plus proche de tous ceux où je pouvois aborder avec sûreté. Nous eûmes un fort gros temps toute la nuit. Il calma à la pointe du jour, mais ce calme ne nous donna pas beaucoup de joie, parce que notre boussole, qui étoit unique, tomba dans la mer par je ne sais quel accident.

Nos mariniers, qui se trouvèrent étonnés et qui d'ailleurs étoient assez ignorants, ne savoient où ils étoient, et ne prirent de route que celle qu'un vaisseau qui nous donna la chasse, nous força de courir. Ils reconnurent à son garbe qu'il étoit turc et de Salé. Comme il brouilla ses voiles sur le soir, nous jugeâmes qu'il craignoit la terre, et que par conséquent nous ne pouvions en être loin. Les petits oiseaux, qui venoient se percher sur notre mât, nous le marquoient d'ailleurs assez. La question étoit quelle terre ce pouvoit être, car nous craignions autant celle de France que celle des Turcs. Nous bordeyâmes toute la nuit dans cette incertitude : nous y demeurâmes tout le lendemain, et un vaisseau dont nous voulûmes nous approcher pour nous en éclaircir, nous tira, pour toute réponse, trois volées de canon. Nous avions fort peu d'eau et nous appréhendions

d'être chargés en cet endroit par un gros temps, auquel il y avoit déjà quelque apparence. La nuit fut assez douce et nous aperçûmes, à la pointe du jour, une chaloupe à la mer. Nous nous en approchâmes avec beaucoup de peine, parce qu'elle appréhendoit que nous ne fussions corsaires. Nous parlâmes espagnol et françois, à trois hommes qui étoient dedans; mais ils n'entendirent ni l'une ni l'autre langue. L'un d'eux se mit à crier : *San-Sébastien*, pour nous donner à connoître qu'il en étoit; nous lui montrâmes de l'argent, et nous lui répondîmes : *San-Sébastien*, pour lui faire connoître que c'étoit où nous voulions aller. Il se mit dans notre barque, et il nous y conduisit : ce qui lui fut bien aisé, parce que nous n'en étions pas fort éloignés.

Nous ne fûmes pas plutôt arrivés [12 septembre], qu'on nous demanda notre charte-partie[1], et qui est si nécessaire à la mer, que tout homme qui y navigue sans l'avoir est pendable, sans autre forme de procès. Le patron de notre barque n'avoit pas fait cette réflexion, croyant que je n'en avois pas de besoin. Le défaut de ce papier, joint aux méchants habits que nous avions, obligea les gardes du port à nous dire que nous avions la mine d'être pendus le lendemain au

1. La *Muse historique* du 12 septembre annonçait :

Monsieur le cardinal de Rets,
Dont la personne est hors des rets,
Ayant fait sur les ondes bleues
Environ deux cent trente lieues,
Ce m'a conté certain chrétien,
A pris terre à Saint-Sébastien,
De l'Espagne ligne frontière;
Et pour achever sa carrière,
Au jugement de maint esprit,
Il ira possible à Madrid,
A Rome, à Milan, à Florence,
Mais il seroit mieux en France.

matin. Nous leur répondîmes que nous étions connus de M. le baron de Vatteville, qui commandoit pour le roi d'Espagne dans le Guipuscoa. Ce mot fit que l'on nous mit dans une hôtellerie et que l'on nous donna un homme qui mena Joly à M. de Vatteville, qui étoit au Passage, et qui d'abord jugea par ses habits tout déchirés qu'il étoit un imposteur. Il ne le lui témoigna pourtant pas à tout hasard, et il vint me voir dès le lendemain au matin dans mon hôtellerie. Il me fit alors un fort grand compliment, mais embarrassé, et d'un homme qui avoit accoutumé, au poste où il étoit, de voir souvent des trompeurs. Ce qui commença à le rassurer, fut l'arrivée de Beauchesne, que j'avois dépêché à Paris de Beaupréau et que mes amis me renvoyèrent en diligence, aussitôt qu'ils surent que je m'étois embarqué pour Saint-Sébastien. Il le trouva si bien informé des nouvelles, qu'il eut lieu de croire que ce n'étoit pas un courrier supposé, et il l'en trouva même beaucoup mieux instruit qu'il n'eût souhaité; car ce fut lui qui lui apprit que l'armée de France avoit forcé celle d'Espagne dans les lignes d'Arras[1], et

1. Sous la date du samedi 29 août, Loret dit :

On sut, le soir de ce jour même (mardi),
Qu'avec une prouesse extrême
Et par des efforts glorieux,
Nos généraux victorieux,
Qui d'honneurs éternels sont dignes,
Avoient forcé les doubles lignes
Du camp du contraire parti,
Dont Arras étoit investi,
Et que tous ces braves d'Espagne
Ces grands colonels d'Allemagne,
Ces Irlandois par eux levés
De Cambrai, de Gand et de Liége,
Avoient enfin levé le siége,
Et que l'équipage et canon
De tant de princes de renom,
Leurs chariots et leurs bagages
Étoient demeurés pour les gages.

cet avis, que M. de Vatteville fit passer en diligence à Madrid, fut le premier que l'on y eut de cette défaite. Beauchesne me l'apporta avec une diligence incroyable, sur une frégate de corsaire biscayen, qu'il trouva à la pointe de Belle-Isle et qui fut ravi de se charger de sa personne et de son passage, sachant qu'il me venoit chercher à Saint-Sébastien. Mes amis me l'envoyèrent pour m'exhorter à prendre le chemin de Rome, plutôt que celui de Mézières, où ils appréhendoient que je ne voulusse me jeter. Cet avis étoit certainement le plus sage : il ne fut pas le plus heureux par l'événement. Je le suivis sans hésiter, quoique ce ne fût pas sans peine.

Je connoissois assez la cour de Rome, pour savoir que le poste d'un réfugié et d'un suppliant n'y est pas agréable; et mon cœur, qui étoit piqué au jeu contre M. le cardinal Mazarin, étoit plein de mouvements qui m'eussent porté, avec plus de gaieté, dans les lieux où j'eusse pu donner un champ plus libre à mes ressentiments. Je n'ignorois pas que je ne pouvois pas espérer de M. le duc de Noirmoutiers tout ce qui me conviendroit peut-être dans les suites, mais je n'ignorois pas non plus qu'étant le maître dans Mézières, comme je l'y étois, et m'y rendant en personne, il n'étoit pas impossible que je n'engageasse M. de Noirmoutiers, qui enfin gardoit les apparences avec moi et qui même, aussitôt qu'il eut appris ma liberté, m'avoit dépêché un gentilhomme en commun avec le vicomte de Lameth, pour m'offrir retraite dans leurs places. Mes amis ne doutoient pas que je ne la trouvasse, et même très-sûre, dans Mézières. Ils craignoient qu'elle ne fût pas de la même nature dans Charleville, et comme la situation de ces places fait que l'une sans l'autre n'est pas fort considérable, ils crurent que, vu la disposi-

tion de M. de Noirmoutiers, je ferois mieux de n'y faire aucun fondement pour ma retraite. Je répète encore ici ce que je vous ai déjà dit, que je ne sais s'il n'y eut pas lieu de mieux espérer, non pas de la bonne intention de Noirmoutiers, mais de l'état où il se fût trouvé lui-même. Le conseil de mes amis l'emporta sur mes vues. Ils me représentèrent que l'asile naturel d'un cardinal et d'un évêque persécuté étoit le Vatican; mais il y a des temps dans lesquels il n'est pas malaisé de prévoir que ce qui devroit servir d'asile, peut facilement devenir un lieu d'exil. Je le prévis et je le choisis. Quelque événement que ce choix ait eu, je ne m'en suis jamais repenti, parce qu'il eut pour principe la déférence que je rendis au conseil de ceux à qui j'avois obligation. Je l'estimerois davantage s'il avoit été l'effet de ma modération, et du désir de m'employer à mon rétablissement par les voies ecclésiastiques.

Il ne tint pas aux Espagnols que je ne prisse un autre parti. Aussitôt que M. de Vatteville m'eut reconnu pour le cardinal de Retz, ce qu'il fit en huit ou dix heures, et par les circonstances que je vous ai marquées et par un secrétaire bordelois qu'il avoit, qui m'avoit vu à Paris plusieurs fois, il me mena chez lui, dans un appartement qui étoit au plus haut étage, et il m'y tint si couvert, que quoique M. le maréchal de Gramont, qui n'étoit qu'à trois lieues de Saint-Sébastien, eût donné avis à la cour, par un courrier exprès, que j'y étois arrivé, il fut trompé lui-même le jour suivant, au point d'en avoir dépêché un autre pour s'en dédire. Je fus trois semaines dans un lit sans me pouvoir remuer, et le chirurgien du baron de Vatteville, qui étoit fort capable, ne voulut pas entreprendre de me traiter, parce qu'il étoit trop tard. J'avois l'épaule absolument

démise, et il me condamna d'être estropié pour tout le reste de ma vie. J'envoyai Boisguérin au roi d'Espagne, auquel j'écrivis, pour le supplier de me permettre de passer par ses États pour aller à Rome. Ce gentilhomme fut reçu de Sa Majesté Catholique et de don Louis de Haro, au delà de tout ce que je vous en puis exprimer. On le dépêcha dès le lendemain; on lui donna une chaîne de huit cents écus; on m'envoya une litière du corps, et l'on m'envoya en diligence don Cristoval de Crassembac, Allemand, mais espagnolisé et secrétaire des langues, très-confident de don Louis. Il n'y a point d'effort que ce secrétaire ne fît pour m'obliger d'aller à Madrid. Je m'en défendis par l'inutilité dont ce voyage seroit au service du roi Catholique, et par l'avantage que mes ennemis en prendroient contre moi. L'on ne comprenoit point ces raisons, qui étoient pourtant, comme vous voyez, assez bonnes; et comme je m'en étonnois, Vatteville, qui en présence du secrétaire avoit été de son avis, même avec véhémence, me dit : « Ce voyage coûteroit cinquante mille écus au Roi « et peut-être l'archevêché de Paris à vous; il ne seroit « bon à rien. Et cependant il faut que je parle comme « l'autre, ou je serois brouillé à la cour. Nous agissons « sur le pied de Philippe II, qui avoit pour maxime « d'engager toujours les étrangers par des démons- « trations publiques. Vous voyez comme nous l'appli- « quons : ainsi du reste. » Cette parole est considérable, et je l'ai moi-même appliquée depuis plus d'une fois, en faisant réflexion sur la conduite du conseil d'Espagne. Il m'a paru, en plus d'une occasion, qu'il pèche autant par l'attachement trop opiniâtre qu'il a à ses maximes générales, que l'on pèche en France par le mépris que l'on fait et des générales et des particulières.

Quand don Cristoval vit qu'il ne pouvoit pas me persuader d'aller à Madrid, il n'oublia rien pour m'obliger à m'embarquer sur une frégate de Dunkerque, qui étoit à Saint-Sébastien, et il me fit des offres immenses, en cas que je voulusse aller en Flandre traiter avec M. le Prince et me déclarer avec Mézières, Charleville et le Mont-Olympe. Il avoit raison de me proposer ce parti, qui étoit en effet du service du Roi son maître. Vous avez vu celle que j'eus de ne le pas accepter. Ce qui fut très-honnête, est que tous mes refus n'empêchèrent pas qu'il ne me fît apporter un petit coffre de velours vert, dans lequel il y avoit quarante mille écus en pièces de quatre. Je ne crus pas devoir les recevoir, ne faisant rien pour le service du Roi Catholique, et je m'en excusai sur ce titre avec tout le respect que je devois; et comme je n'avois ni pour moi ni pour les miens, ni linge, ni habits, et que les quatre cents écus que je tirai de la vente de mes sardines furent presque consumés en ce que je donnai aux gens de M. de Vatteville, je le priai de me prêter quatre cents pistoles, dont je lui fis ma promesse, et que je lui ai rendues depuis.

Après que je me fus un peu rétabli, je partis de Saint-Sébastien et je pris la route de Valence pour m'embarquer à Vivaros, où don Cristoval me promit que don Juan d'Autriche, qui étoit à Barcelone, m'enverroit et une frégate et une galère. Je passai dans une litière du corps du roi d'Espagne, toute la Navarre, sous le nom du marquis de Saint-Florent et sous la conduite d'un maître d'hôtel de Vatteville, qui disoit que j'étois un gentilhomme de Bourgogne, qui alloit servir le Roi dans le Milanois. Comme j'arrivai à Tudelle, ville assez considérable, qui est au delà de Pampelune, je trouvai le peuple assez ému. L'on y faisoit,

la nuit, des feux et des corps de garde. Les laboureurs des environs s'étoient soulevés, parce qu'on leur avoit défendu la chasse. Ils étoient entrés dans la ville, et ils y avoient fait beaucoup de violences et ils y avoient même pillé quelque maisons. Un corps de garde, qui fut posté à dix heures du soir devant l'hôtellerie dans laquelle je logeois, commença à me donner quelque soupçon que l'on n'en eût pris de moi; mais une litière du Roi, avec les muletiers de sa livrée, me rassuroit. Je vis entrer dans ma chambre, à minuit, un certain don Martin, avec une épée fort longue et une grande rondache à la main. Il me dit qu'il étoit le fils du logis et qu'il me venoit avertir que le peuple étoit fort ému; qu'il croyoit que j'étois un François venu pour fomenter la révolte des laboureurs; que l'alcade ne savoit lui-même ce qui en étoit; qu'il étoit à craindre que la canaille ne prît ce prétexte pour me piller et pour m'égorger; et que le corps de garde qui étoit même devant le logis, commençoit à murmurer et à s'échauffer.

Je priai don Martin de leur faire voir, sans affectation, la litière du Roi; de leur faire parler aux muletiers, de les mettre en conversation avec don Pedro, maître d'hôtel de M. de Vatteville. Il entra justement dans ma chambre en ce moment, pour me dire que c'étoient des *endemoniados* qui n'entendoient ni rime ni raison, et qu'ils l'avoient menacé lui-même de le massacrer. Nous passâmes ainsi toute la nuit, ayant pour sérénades une multitude de voix confuses qui chantoient, ou plutôt qui hurloient des chansons contre les François. Je crus, le lendemain au matin, qu'il étoit à propos de faire voir à ces gens-là, par notre assurance, que nous ne nous tenions pas pour François; et je voulus sortir pour aller à la messe et je trouvai sur

le bas de la porte une sentinelle qui me fit rentrer assez promptement, en me mettant le bout de son mousquet dans la tête, et en me disant qu'il avoit ordre de l'alcade de me commander de me tenir dans mon logis. J'envoyai don Martin à l'alcade pour lui dire qui j'étois, et don Pedro y alla avec lui. Il me vint trouver en même temps; il quitta sa baguette à la porte de ma chambre; il mit un genou à terre, et, en m'abordant, il baisa le bas de mon justaucorps; mais il me déclara qu'il ne pouvoit me laisser sortir qu'il n'eût ordre du comte de San-Estevan, vice-roi de Navarre, qui étoit à Pampelune. Don Pedro y alla avec un officier de la ville, et il en revint avec beaucoup d'excuses. L'on me donna cinquante mousquetaires d'escorte, montés sur des ânes, qui m'accompagnèrent jusques à Cortes.

Je continuai mon chemin par l'Aragon, et j'arrivai à Saragosse, capitale de ce royaume, grande et belle ville. Je fus surpris au dernier point d'y trouver que tout le monde parloit françois dans les rues. Il y en a en effet une infinité, et particulièrement d'artisans qui sont plus affectionnés à l'Espagne que les naturels du pays. Le duc de Montéléon, Napolitain, de la maison de Pignatelli, vice-roi d'Aragon, m'envoya, à trois ou quatre lieues au-devant de moi, un gentilhomme pour me dire qu'il y fût venu lui-même avec toute la noblesse, si le Roi son maître ne lui eût commandé d'obéir à l'ordre contraire qu'il savoit que je lui en donnerois. Ce compliment fort honnête, comme vous voyez, fut accompagné de mille et mille galanteries, et de tous les rafraîchissements imaginables que je trouvai à Saragosse. Permettez-moi, s'il vous plaît, de m'y arrêter un peu, pour vous rendre compte de quelques circonstances qui me parurent assez curieuses. L'on y trouve, devant que d'entrer dans la ville de ce

côté-là, l'Alcaçar des anciens rois Maures, qui est présentement à l'inquisition. Il y a auprès une allée d'arbres, dans laquelle je vis un prêtre qui se promenoit. Le gentilhomme du Vice-Roi me dit que ce prêtre étoit le curé d'Occa, ville très-ancienne en Aragon, et que ce curé faisoit la quarantaine pour avoir enterré depuis trois semaines son dernier paroissien, qui étoit effectivement le dernier de douze mille personnes mortes de la peste dans sa paroisse.

Ce même gentilhomme du Vice-Roi me fit voir tout ce qu'il y avoit de remarquable à Saragosse, toujours sous le nom de marquis de Saint-Florent. Mais il ne fit pas la réflexion que *nouestra senora del Pilar*, qui est un des plus célèbres sanctuaires de toute l'Espagne, ne se pouvoit pas voir sous ce titre. L'on ne montre jamais à découvert cette image miraculeuse qu'aux souverains et aux cardinaux. Le marquis de Saint-Florent n'étoit ni l'un ni l'autre; de sorte que quand on me vit dans le balustre avec un justaucorps de velours noir et une cravate, le peuple infini qui étoit accouru de la ville au son de la cloche, qui ne sonne que pour cette cérémonie, crut que j'étois le roi d'Angleterre. Il y avoit, je crois, plus de deux cents carrosses de dames, qui me firent cent et cent galanteries, auxquelles je ne répondis que comme un homme qui ne parloit pas trop bien espagnol. Cette église est belle en elle-même, mais les ornements et les richesses en sont immenses, et le trésor magnifique. L'on m'y montra un homme qui servoit à allumer les lampes, qui y sont en nombre prodigieux, et l'on me dit qu'on l'y avoit vu sept ans à la porte de cette église, avec une seule jambe. Je l'y vis avec deux. Le doyen, avec les chanoines, m'assurèrent que toute la ville l'avoit vu comme eux, et que si je voulois encore attendre deux

jours, je parlerois à plus de vingt mille hommes, même du dehors, qui l'avoient vu comme ceux de la ville. Il avoit recouvert [*sic*] sa jambe, à ce qu'il disoit, en se frottant de l'huile de ces lampes. L'on célèbre tous les ans la fête de ce miracle avec un concours incroyable, et il est vrai qu'encore à une journée de Saragosse, je trouvai les grands chemins couverts de gens de toute sorte de qualités qui y couroient.

J'entrai de l'Aragon dans le royaume de Valence, qui se peut dire non pas seulement le pays le plus sain, mais encore le plus beau jardin du monde. Les grenadiers, les orangers, les limonadiers y font les palissades des grands chemins. Les plus belles et les plus claires eaux du monde leur servent de canaux. Toute la campagne, qui est émaillée d'un million de différentes fleurs qui flattent la vue, y exhale un million d'odeurs différentes qui charment l'odorat. J'arrivai ainsi à Vivaros [14 octobre 1654], où don Fernand-Carillo-Quatralve Zuatra, général des galères de Naples, me joignit, le lendemain, avec la patronne de cette escadre, belle et excellente galère, et renforcée de la meilleure partie de la chiourme et de la soldatesque de la capitane, que l'on avoit presque désarmée pour cet effet. Don Fernand me rendit une lettre de don Juan d'Autriche, aussi belle et aussi galante que j'en aie jamais vue. Il me donnoit le choix de cette galère ou d'une frégate de Dunkerque, qui étoit à la même plage et qui étoit montée de trente-six pièces de canon. Celle-ci étoit plus sûre pour passer le golfe de Lyon, dans une saison aussi avancée, car nous étions dans le mois d'octobre. Je choisis la galère et vous verrez que je n'en fis pas mieux.

Don Cristoval de Cardone, chevalier de Saint-Jacques, arriva à Vivaros un quart d'heure après don Fernand

Carillò, et il me dit que M. le duc de Montalte, vice-roi de Valence, l'avoit envoyé pour m'offrir tout ce qui dépendoit de lui; qu'il savoit que j'avois refusé ce que le Roi Catholique m'avoit offert à Saint-Sébastien; qu'il n'osoit, par cette raison, me presser de recevoir ce que le pagueloi des galères avoit ordre de m'apporter; mais que, comme il savoit que la précipitation de mon voyage ne m'avoit pas permis de me charger de beaucoup d'argent, que j'étois fort libéral et que je ne serois pas fâché de faire quelque régal à la chiourme, il espéroit que je ne refuserois pas quelques petits rafraîchissements pour elle. Ce rafraîchissement consistoit en six grandes caisses pleines de toutes sortes de confitures de Valence, de douze douzaines de paires de gants d'Espagne, exquis, et d'une bourse de senteur dans laquelle il y avoit deux mille pièces d'or, fabrique des Indes, qui revenoient à deux mille deux cents ou trois cents pistoles. Je reçus le présent sans en faire aucune difficulté, en lui répondant que, comme je ne me trouvois pas en état de servir Sa Majesté Catholique, je croyois que je manquerois à mon devoir, en toutes manières, si je recevois les grandes sommes qu'elle avoit eu la bonté de me faire apporter à Saint-Sébastien et offrir à Vivaros; mais que je croirois aussi manquer au respect que je devois à un aussi grand monarque, si je n'acceptois le dernier présent dont il lui plaisoit de m'honorer. Je le reçus donc, mais je donnai, avant que de m'embarquer, les confitures au capitaine de la galère, les gants à don Fernand et l'or à don Pedro pour M. le baron de Vatteville, en lui écrivant que, comme il m'avoit dit plusieurs fois qu'il étoit assez embarrassé à cause de l'extrême dépense qui y étoit nécessaire pour faire achever l'Amiral des Indes d'Occident, qu'il faisoit construire à Saint-Sébastien, je lui

envoyois un petit grain pour soulager son mal de tête, c'est ainsi qu'il appeloit le chagrin que la fabrique de ce vaisseau lui donnoit. Ma manière d'agir en ce rencontre fut un peu outrée. J'eus raison de donner les rafraîchissements de victuailles au capitaine; il étoit indifférent de retenir les gants d'Espagne ou de les donner à don Fernand. Il eût été de la bonne conduite de retenir les deux mille et tant de pistoles. Les Espagnols ne me l'ont jamais pardonné, et ils ont toujours attribué à mon aversion pour leur nation ce qui n'étoit en moi, dans la vérité, qu'une suite de la profession que j'ai toujours faite de ne prendre de l'argent de personne.

Je m'embarquai, à la seconde garde de la nuit, avec un gros temps, mais qui ne nous incommodoit pas beaucoup, parce que nous avions le vent en poupe. Nous faisions quinze milles par heure et nous arrivâmes, le lendemain, devant le jour, à Mayorque. Comme il y avoit de la peste en Aragon, tout ce qui venoit de la côte d'Espagne étoit conduit à Mayorque. Il y eut beaucoup d'allées et de venues pour nous faire donner pratique, à laquelle le magistrat de la ville s'opposoit avec vigueur. Le Vice-Roi, qui n'est pas à beaucoup près si absolu en cette île que dans les autres royaumes d'Espagne, et qui avoit reçu ordre du Roi son maître de me faire toutes les honnêtetés possibles, fit tant, par ses instances, que l'on me permit à moi et aux miens d'entrer dans la ville, à condition de n'y point coucher. Cela vous paroît sans doute extravagant, parce que l'on porte le mauvais air dans une ville quoique l'on n'y couche pas. Je le dis l'après-dînée à un cavalier mayorquin, qui me répondit ces propres paroles, que je remarque, parce qu'elles peuvent s'appliquer en mille rencontres que l'on fait dans

la vie : « Nous ne craignons pas que vous nous apportiez du mauvais air, parce que nous savons bien que vous n'êtes pas passés à Occa; mais comme vous vous en êtes approchés, nous sommes bien aises de faire, en votre personne, un exemple qui ne vous incommode point et qui nous accommode pour les suites. » Cela en espagnol est plus substantiel et même plus galant qu'en françois.

Le Vice-Roi, qui étoit un comte aragonnois dont j'ai oublié le nom, me vint prendre sur la rade avec cent ou cent vingt carrosses pleins de noblesse et la mieux faite qui soit en Espagne; il me mena au Leo (on appelle ainsi les cathédrales en ce pays-là), où je vis trente ou quarante femmes de qualité, plus belles les unes que les autres, et ce qui est de merveilleux, c'est qu'il n'y en a point de laides dans toute l'île, au moins elles y sont très-rares; ce sont pour la plupart des beautés fort délicates et des teints de lis et de roses. Les femmes du bas peuple, que l'on voit dans les rues, sont de cette espèce. Elles ont une coiffure particulière qui est fort jolie. Le Vice-Roi me donna un magnifique dîner dans une superbe tente de brocard d'or qu'il avoit fait élever sur le bord de la mer. Il me mena après entendre une musique dans un couvent de filles, qui ne cédoient pas en beauté aux dames de la ville. Elles chantèrent à la grille, à l'honneur de leur saint, des airs et des paroles plus galantes et plus passionnées que ne sont les chansons de Lambert[1]. Nous allâmes nous promener, sur le soir, aux environs de la ville, qui sont les plus beaux du monde et tout pareils aux campagne du royaume de Valence. Nous revînmes

1. Lambert a précédé Lully dans la carrière de la musique et du chant. Il s'acompagnait avec le luth et chantait très-agréablement. Boileau parle de Lambert dans ses Satires. Voyez l'édition de feu Berriat-Saint-Prix et le savant commentaire qui l'accompagne.

chez la Vice-Reine, qui étoit plus laide qu'un démon, et qui, étant assise sous un grand dais et toute brillante de pierreries, donnoit un merveilleux lustre à soixante dames qui étoient auprès d'elle, et qui avoient été choisies entre les plus belles de la ville. L'on me ramena avec cinquante flambeaux de cire blanche dans la galère, au son de toute l'artillerie des bastions, et d'une infinité de hautbois et de trompettes. J'employai à ces divertissements les trois jours que le mauvais temps m'obligea de passer à Mayorque.

J'en partis le 4, avec un vent frais en poupe, je fis cinquante grandes lieues en douze heures, et j'entrai fort heureusement, avant la nuit, au Port-Mahon, qui est le plus beau de la Méditerranée. Son embouchure est fort étroite, et je ne crois pas que deux galères à la fois y pussent passer en voguant. Il s'élargit tout d'un coup et fait un bassin oblong, qui a une grande demi-lieue de large et une bonne lieue de long. Une grande montagne, qui l'environne de tous côtés, fait un théâtre qui, par la multitude et la hauteur des arbres dont elle est couverte et par les ruisseaux qu'elle jette avec une abondance prodigieuse, ouvre mille et mille scènes sans exagération plus surprenantes que celles de l'Opéra. Cette même montagne, ces arbres, ces rochers couvrent le port de tous les vents, et, dans les plus grandes tempêtes, il est toujours aussi calme qu'un bassin de fontaine et aussi uni qu'une glace. Il est partout d'une égale profondeur et les gallions des Indes y donnent fond à quatre pas de terre. Véritablement, pour comble de toute perfection, ce port est dans l'île de Minorque, qui donne encore plus de chair et de toutes sortes de victuailles nécessaires à la navigation, que celle de Mayorque ne produit de grenades, d'oranges et de limons.

Le temps grossit extrêmement après que nous fûmes entrés dans le port, et au point que nous fûmes obligés d'y demeurer quatre jours. Nous en fîmes pourtant quatre partances, mais le vent nous refusa toujours. Don Fernand Carillo, qui étoit homme de qualité, jeune de vingt-quatre ans, fort honnête et fort civil, chercha à me donner tous les divertissements que l'on pouvoit trouver en ce beau lieu. La chasse y étoit la plus belle du monde en toute sorte de gibier, et la pêche en profusion. En voici une manière qui est particulière, ce me semble, à ce port. Il prit cent Turcs de la chiourme, il les mit de rang, il leur fit tenir à tous un câble d'une prodigieuse grosseur, et fit plonger quatre de ces esclaves, qui attachèrent ce câble à une fort grosse pierre, et la tirèrent après à force de bras, avec leurs compagnons, au bord de l'eau. Ils n'y réussirent qu'après des efforts incroyables, et ils n'eurent guère moins de peine à casser cette pierre à coups de marteau. Ils trouvèrent dedans sept ou huit écailles, moindres que des huîtres en grandeur, mais d'un goût sans comparaison plus relevé. L'on les fit cuire dans leur eau, et le manger en est délicieux.

Le temps s'étant adouci, nous fîmes voile pour passer le golfe de Lyon, qui commence en cet endroit. Il a cent lieues de long et quarante de large, et il est extrêmement dangereux, tant à cause des montagnes de sable que l'on prétend qu'il élève et qu'il roule quelquefois, que parce qu'il n'y a point de port sous vent. La côte de Barbarie, qui le borne d'un côté, n'est pas abordable; celle de Languedoc, qui le joint de l'autre, est très-mauvaise; enfin le trajet n'est pas agréable pour les galères, pour peu que la saison soit avancée, et elle l'étoit beaucoup, car nous étions fort proche de la Toussaint, qu'il fait toujours à la mer de

grands coups de vent. Don Fernand Carillo, qui étoit un des hommes d'Espagne les plus aventuriers, m'avoua qu'une médiocre frégate eût été meilleure, en ce rencontre, que la plus forte galère; il se trouva par l'événement que la moindre felouque eût été aussi bonne que la meilleure frégate. Nous passâmes le golfe en trente-six heures, avec le plus beau temps du monde et avec un vent qui, ne laissant pas de nous servir, ne nous obligeoit presque pas à mettre sur les bougies de la chambre de poupe ces lanternes de verre dont on les couvre. Nous entrâmes ainsi dans le canal, qui est entre la Corse et la Sardaigne. Don Fernand Carillo, qui vit quelques nuages qui lui faisoient appréhender changement de temps, me proposa de donner fonte à Porto-Condé, qui est un port déshabité dans la Sardaigne; ce que j'agréai. Son appréhension s'étant évanouie avec les nuages, il changea d'avis pour ne pas perdre le beau temps, et ce fut un grand bonheur pour moi; car M. de Guise, qui alloit à Naples sur l'armée navale de France, étoit mouillé à Porto-Condé avec six galères. Don Fernand Carillo, qui le sut deux jours après, me dit qu'il se fût moqué de ces six galères, parce que la sienne, qui avoit quatre cent cinquante hommes de chiourme, se fût aisément tirée d'affaire; mais c'eût toujours été une affaire dont un homme qui se sauve de prison se passe encore plus facilement qu'un autre. La forteresse de Saint-Boniface, qui est en Corse et aux Génois, tira quatre coups de canon en nous voyant; et comme nous en passions trop loin pour en être salués, nous jugeâmes qu'elle nous faisoit quelque signal, et il étoit vrai, car elle nous avertissoit qu'il y avoit des ennemis à Porto-Condé.

Nous ne le prîmes pas ainsi, et nous crûmes qu'elle nous vouloit faire connoître qu'une petite frégate que

nous voyions devant nous au sortir du canal, étoit turque, comme elle en avoit le garbe. Don Fernand prit fantaisie de l'attaquer; et il me dit qu'il me donneroit, si je lui permettois, le plaisir d'un combat qui ne dureroit qu'un quart d'heure. Il commanda que l'on donnât chasse à la frégate, qui paroissoit effectivement faire force de voiles pour s'enfuir. Le pilote, qui n'avoit d'attention qu'à cette frégate, en manqua pour un banc de sable qui ne paroissoit pas véritablement au-dessus de l'eau, mais qui est si connu qu'il est même marqué dans les cartes marines. La galère toucha. Comme il n'y a rien à la mer de si dangereux, tout le monde cria : *Misericordia!* Toute la chiourme se leva pour essayer de se déferrer et de se jeter à la nage. Don Fernand Carillo, qui jouoit au piquet avec Joly, dans la chambre de poupe, me jeta la première épée qu'il trouva devant lui. Tous les officiers et la soldatesque firent la même chose, parce qu'ils appréhendoient que la chiourme, où il y avoit beaucoup de Turcs, ne relevassent la galère, c'est-à-dire qu'ils ne s'en rendissent les maîtres, comme il est arrivé quelquefois en de semblables occasions. Quand tout le monde se fut remis en sa place, il me dit de l'air du monde le plus froid et le plus assuré : « J'ai ordre, Monsieur, de vous « mettre en sûreté, voilà mon premier soin. Il faut y « pourvoir. Je verrai après si la galère est blessée. » En proférant cette dernière parole, il me fit prendre à foi de corps par quatre esclaves, et il me fit porter dans la felouque. Il mit avec moi trente mousquetaires espagnols, auxquels il commanda de me mener sur un petit écueil, qui paroissoit à cinquante pas de là, et où il n'y avoit place que pour quatre à cinq personnes. Les mousquetaires étoient dans l'eau jusqu'à la ceinture : ils me firent pitié; et quand je vis que la ga-

lère n'étoit pas blessée, je les y voulus renvoyer; mais ils me dirent que si les Corses, qui étoient sur le rivage, me voyoient sans une bonne escorte, ils ne manqueroient pas de me venir piller et égorger. Ces barbares s'imaginent que tout ce qui fait naufrage est à eux,

La galère ne fut pas blessée; ce qui fut une manière de prodige. L'on ne laissa pas d'être plus de deux heures à la relever. La felouque me vint reprendre, et je remontai sur la galère. Comme nous sortions du canal, nous aperçûmes encore la frégate, qui, voyant que la galère ne la suivoit plus, avoit repris sa route. Nous lui donnâmes chasse, elle la prit. Nous la joignîmes en moins de deux heures, et nous trouvâmes, en effet, qu'elle étoit turquesque, mais entre les mains des Génois qui l'avoient prise sur les Turcs et qui l'avoient armée. Je fus, pour vous dire vrai, très-aise que l'aventure se fût terminée ainsi. Cette guerre ne me plaisoit pas. Elle n'étoit pas grande, mais une égratignure qui me fût arrivée l'eût pu rendre ridicule. Don Fernand Carillo, qui étoit un jeune homme fort brave, la proposa et je n'eus pas la force de la lui refuser, quoique je visse bien que c'étoit une imprudence. Le temps se chargeant un peu, l'on crut qu'il étoit à propos d'entrer dans Porto-Vecchio, qui est un port déshabité de la Corsègne. Un trompette du gouverneur génois d'un fort qui en est assez proche, vint nous avertir, de la part de son capitaine, que M. de Guise étoit avec six galères de France à Porto-Condé; qu'apparemment il nous avoit vus passer et qu'il pourroit nous venir surprendre la même nuit sur le fer.

Nous résolûmes de nous remettre à la mer, quoique le temps commençât à être fort gros et qu'il y eût même quelque péril à sortir la nuit de Porto-Vecchio,

parce qu'il a, à sa bouche, un écueil de rocher qui jette un courant assez fâcheux. La bourrasque augmenta avec la lune, et nous eûmes une des plus grandes tempêtes qui se soient peut-être jamais vues à la mer. Le pilote royal des galères de Naples, qui étoit sur notre galère et qui naviguoit depuis cinquante ans, disoit qu'il n'avoit jamais rien vu de pareil. Tout le monde étoit en prières, tout le monde se confessoit, et il n'y eut que don Fernand Carillo, qui communioit tous les jours quand il étoit à terre et qui étoit d'une piété angélique, il n'y eut, dis-je, que lui, qui ne se jeta point aux pieds des prêtres avec empressement. Il laissoit faire les autres; mais il ne fit rien en son particulier, et il me dit à l'oreille : « Je crains bien que toutes ces « confessions, que la seule peur produit, ne vaillent « rien. » Il demeura toujours sur le tabernacle, donnant ses ordres avec une froideur admirable; et en donnant du courage, mais doucement et honnêtement, à un vieux soldat des terres de Naples, qui faisoit paroître un peu d'étonnement, je me souviens toujours qu'il les appela *sennores soldatos de Carlos quinto*. Le capitaine particulier de la galère, qui s'appeloit Willaumes, se fit apporter, au plus fort du danger, ses manches en broderie et son écharpe rouge, en disant qu'un véritable Espagnol devoit mourir avec la marque de son Roi. Il se mit dans un grand fauteuil, et il donna un coup de pied dans la mâchoire à un pauvre Napolitain qui, ne pouvant se tenir sur le coursier, marchoit à quatre pattes en criant : *Sennor don Fernando por l'amor de Dios confession.* Le capitaine, en le frappant, lui dit : *Enimigo de Dios piedes confession?* Et comme je lui représentai que la preuve n'étoit pas bonne, il me répondit que ce vieillard scandalisoit toute la galère. Vous ne pouvez vous imaginer l'horreur d'une grande

tempête; vous vous en pouvez imaginer aussi peu le ridicule. Un observantin sicilien prêchoit, au pied de l'arbre, que saint François lui avoit apparu et l'avoit assuré que nous ne péririons pas. Ce ne seroit jamais fait, si j'entreprenois de vous décrire les frayeurs et les impertinences que l'on voit en ces rencontres.

Le grand péril ne dura que sept heures; nous nous mîmes ensuite un peu à couvert sous la Pianouse. Le temps s'adoucit, et nous gagnâmes Porto-Longone. Nous y passâmes la Toussaint et la fête des Morts, parce que le vent nous étoit contraire pour sortir du port; le gouverneur espagnol m'y fit toutes les honnêtetés imaginables; et comme il vit que le mauvais temps continuoit, il me conseilla d'aller voir Porto-Ferrare, qui est dans l'île d'Elbe aussi bien que Porto-Longone. Il n'y a que cinq milles de l'un à l'autre par terre, et j'y allai à cheval.

Je vous ai tantôt dit qu'il n'y a rien de si agréable, dans le théâtre rustique de l'opéra, que la scène du Port-Mahon; et je vous puis dire maintenant, avec autant de vérité, qu'il n'y a rien de si pompeux dans les représentations les plus magnifiques que vous en avez vues, que tout ce qui paroît de cette place. Il faudroit être homme de guerre pour vous la décrire, et je me contenterai de vous dire que sa force passe sa magnificence; elle est l'unique imprenable qui soit au monde, et le maréchal de la Meilleraye en convenoit. Il l'alla visiter après qu'il eut pris Porto-Longone, dans le temps de la Régence; et comme il étoit impétueux, il dit au commandeur Griffoni, qui y commandoit pour le Grand-Duc, que la fortification étoit bonne, mais que si le Roi son maître lui commandoit de l'attaquer, il lui en rendroit bon compte en six semaines. Le commandeur Griffoni lui répondit que Son Excellence

prenoit un trop long terme, et que le Grand-Duc étoit si fort serviteur du Roi, qu'il ne faudroit qu'un moment. Le Maréchal eut honte de son emportement, ou plutôt de sa brutalité et la répara, en disant: « Vous êtes un « galant homme Monsieur le Commandeur, et je suis « un sot. Je confesse que votre place est imprenable. » Le Maréchal me fit ce conte à Nantes et le Commandeur me le confirma à Porto-Ferrare, où il commandoit encore quand j'y passai.

Le vent nous ayant permis de sortir de Porto-Longone, nous prîmes terre à Piombino [le 3 novembre 1654], qui est dans la côte de Toscane[1]. Je quittai, dans ce lieu, la galère, après avoir donné aux officiers, aux soldats et à la chiourme tout ce qui me restoit d'argent, sans excepter la chaîne d'or que le roi d'Espagne avoit donnée à Boisguérin. Je la lui achetai, et je la revendis au facteur du prince Ludovisio, qui est

1. Le 28 novembre, Loret disait dans sa ***Muse historique :***

Monsieur le cardinal de Rets,
Qui n'est pas si blond que Cérès,
Comme chacun sait bien qu'il erre,
Tantôt sur mer, tantôt sur terre,
Devient, par un change apparent,
De prélat, chevalier errant;
Après pourtant plusieurs voyages
Soupçonnés de remu-ménages,
Dont ses amis, à droit ou tort,
Ne sont pas toutefois d'accord,
Avec sa vermeille soutane
Est maintenant en Toscane,
Où, non sans être embarrassé,
Un vent de midi l'a poussé.
Mais, quoiqu'il soit absent de France,
Ses parents ont quelque espérance
Que, pour son accommodement
On travaille en cour sourdement;
Et pour preuve de cette affaire,
Notre monarque debonnaire
A fait sortir les garnisons
Qui séjournoient dans ses maisons,
Et même de maints héritages
Appartenant à son lignage.

prince de Piombino. Je ne me réservai que neuf pistoles, que je crus me pouvoir mener jusqu'à Florence.

Je suis obligé de dire, pour la vérité, que jamais gens ne méritèrent mieux des gratifications que ceux qui étoient sur cette galère. Leur discrétion à mon égard n'a peut-être jamais eu d'exemple. Ils étoient plus de six cents hommes, dont il n'y en avoit pas un qui ne me connût : il n'y en eut jamais un seul qui en donnât seulement, ni à moi, ni à aucun autre, de démonstration. Leur reconnoissance fut égale à leur discrétion. Celle que je leur avois témoignée de leurs honnêtetés, les toucha tellement, qu'ils pleuroient tous quand je les quittai pour prendre terre à Piombino.

C'est où je termine la seconde partie de mon Histoire, parce que ce fut proprement le lieu où je recouvrai ma liberté, laquelle, jusque-là, avoit été hasardée par beaucoup d'aventures. Je vais travailler au reste du compte que je vous dois de ma vie, et qui en contiendra la troisième et dernière partie.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I

LA COUR DE ROME.

3 Novembre 1654 - Avril 1655. — Retz se rend à Volterre. — Quarantaine. — L'hospitalità. — Camogliane. — Lambrosiano. — Le grand-duc de Toscane vient au devant du cardinal de Retz jusqu'à Empoli. — Le duc de Guise et l'armée navale de France devant Naples. — Retz se rend à Florence. — Sienne. — Accident arrivé à Retz en voyageant dans la litière du Grand-Duc. — L'abbé Rousseau. — Arrivée à Rome. — Hostilité des cardinaux dévoués à la France. — La signora Olimpia et la princesse de Rossane. — L'abbé de la Rocheposai et les menaces des cardinaux de la faction de France. — Le Pape reçoit Retz en audience particulière. — *Aversion des hommes à se dessaisir.* — Consistoire. — Retz reçoit le chapeau de cardinal des mains du Pape. — Nicolo, fameux chirurgien, essaye de remettre l'épaule à Retz. — Arrêt du Conseil contre les grands vicaires de Retz. — L'archevêché déclaré vacant. — Le Chapitre prend l'administration du diocèse. — Scandale causé par ce procédé peu canonique. — Lettre énergique de Retz aux archevêques et évêques de France. — Il y raconte son histoire depuis sa sortie du château de Nantes. — Cette lettre saisie et brûlée par les mains du boureau. — Maladie et mort du Pape. — Conclave. — *L'escadron volant.* — Lyonne ambassadeur extraordinaire. — Les cardinaux Sachetti et Chigi candidats à la papauté. — Intrigues. — *Nous nous discréditons en ce que nous nous voulons faire passer pour gens de bien.* — La faction d'Espagne. — Le cardinal Chigi. — La faction de France dans le Conclave. — Lyonne mal vu à Rome. — Les intérêts divers des cardinaux. — Libelles. — *Le diable peut être reçu à pénitence.* — La signora Basti. — Le cardinal Barberini et l'escadron volant. — *Ecco l'efetto della buona vicinanza.* — Chigi élu Pape après quatre-vingts jours de Conclave. — Son émotion. — *Ecce opus manuum tuarum.* — Quelques épisodes relatifs au Conclave et à la cour de Rome.

Je ne demeurai que quatre heures à Piombino ; j'en partis aussitôt que j'eus dîné et je pris la route de Florence. Je trouvai, à trois ou quatre lieues de Volterre, un signor Annibal (je ne me ressouviens pas du nom de cette maison); il étoit gentilhomme de la chambre du

Grand-Duc, et il venoit de sa part, sur l'avis que le gouverneur de Porto-Ferrare lui avoit donné, pour me faire compliment, et me prier d'agréer de faire une légère quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le pays.

Il étoit un peu brouillé avec les Génois, et il appréhendoit que, sous le prétexte de communication avec les gens qui venoient de la côte d'Espagne, suspecte de contagion, ils n'interdissent le commerce de la Toscane. Le signor Annibal me mena dans une maison, qui est sur le Volterre, qui s'appele l'*Hospitalita*, et qui est bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, et elle est tombée, par alliance, dans la maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, et j'y fus toujours servi magnifiquement par les officiers du Grand-Duc. L'abbé Charrier, qui, sur le premier avis de mon arrivée, étoit allé à Porto-Ferrare, étoit venu de Florence en poste m'y trouver, et le bailli de Gondi m'y vint prendre avec les carrosses du Grand-Duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle et superbe maison qui est au marquis de Nicolli, son parent proche. J'en partis le lendemain au matin, d'assez bonne heure pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de chasse où le Grand-Duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au devant de moi, à une lieue de là, jusqu'à Empoli, qui est une assez jolie ville; et le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-Quint. Comme il m'eut mené dans mon appartement à Lambrosiano et que je me vis, dans ma propre chambre dans un fauteuil au-dessus de lui, je lui demandai si je jouois bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par là que je ne me méconnoissois point moi-même, et que je ne prenois pas la main sur lui sans y faire au moins la réflexion que je devois, il me dit : « Vous êtes le premier cardinal qui « m'ait parlé ainsi. Vous êtes aussi le premier pour « qui je fasse ce que je fais sans peine[1]. »

Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, et le second, il entra dans ma chambre tout ému, en me disant : « Je vous apporte une lettre du duc d'Arcos, « vice-roi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le « royaume de Naples. » Cette lettre portoit que le duc de Guise y étoit descendu; qu'il y avoit eu un grand

1. Loret racontait, au contraire, que le Grand-Duc reçut Retz très-froidement, et sa lettre du 12 décembre 1654, portait:

Monsieur le grand-duc de Florence
Ayant du respect pour la France,
Ne prend pas trop les intérêts
Du seigneur cardinal de Rets.
Il s'assuroit fort sur ce prince.
Il trouva qu'il étoit déçu,
Car il fut froidement reçu.
Cela le fit partir pour Rome,
Assez triste et pensif; mais comme
Il approchoit de la cité,
Il lui vint certain député
Envoyé du Sacré Collége,
Qui loin de mener un cortége
Pour le conduire avec honneur,
Lui dit ainsi : « Mon bon seigneur,
Quoique je ne sois pas fort brave,
Je viens de la part du Conclave
Vous dire de n'avancer pas,
Ainsi que tourniez ailleurs vos pas. »
Retirez-vous, lui dit cet homme,
Dans un autre évêché que Rome.
On vous doit bien quelque respect,
Mais vous venez de lieux suspects.
Je n'ai pas bien appris le reste,
Et si c'étoit Espagne ou peste
Qui causoit la suspicion,
Car on n'en fait pas mention.

La chronique de Loret n'est pas plus exacte en ce qui concerne l'arrivée de Retz chez le Grand-Duc, que dans son récit de l'arrivée de cette Éminence à Rome. Tous les documents du temps le prouvent.

Grand-Duc, et il venoit de sa part, sur l'avis que le gouverneur de Porto-Ferrare lui avoit donné, pour me faire compliment, et me prier d'agréer de faire une légère quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le pays.

Il étoit un peu brouillé avec les Génois, et il appréhendoit que, sous le prétexte de communication avec les gens qui venoient de la côte d'Espagne, suspecte de contagion, ils n'interdissent le commerce de la Toscane. Le signor Annibal me mena dans une maison, qui est sur le Volterre, qui s'appele l'*Hospitalita*, et qui est bâtie sur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Médicis, et elle est tombée, par alliance, dans la maison de Corsini. J'y demeurai neuf jours, et j'y fus toujours servi magnifiquement par les officiers du Grand-Duc. L'abbé Charrier, qui, sur le premier avis de mon arrivée, étoit allé à Porto-Ferrare, étoit venu de Florence en poste m'y trouver, et le bailli de Gondi m'y vint prendre avec les carrosses du Grand-Duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle et superbe maison qui est au marquis de Nicolli, son parent proche. J'en partis le lendemain au matin, d'assez bonne heure pour aller coucher à Lambrosiano, qui est un lieu de chasse où le Grand-Duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au devant de moi, à une lieue de là, jusqu'à Empoli, qui est une assez jolie ville; et le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-Quint. Comme il m'eut mené dans mon appartement à Lambrosiano et que je me vis, dans ma propre chambre dans un fauteuil au-dessus de lui, je lui demandai si je jouois bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par là que je ne me méconnoissois point moi-même, et que je ne prenois pas la main sur lui sans y faire au moins la réflexion que je devois, il me dit : « Vous êtes le premier cardinal qui « m'ait parlé ainsi. Vous êtes aussi le premier pour « qui je fasse ce que je fais sans peine[1]. »

Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, et le second, il entra dans ma chambre tout ému, en me disant : « Je vous apporte une lettre du duc d'Arcos, « vice-roi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le « royaume de Naples. » Cette lettre portoit que le duc de Guise y étoit descendu; qu'il y avoit eu un grand

1. Loret racontait, au contraire, que le Grand-Duc reçut Retz très-froidement, et sa lettre du 12 décembre 1654, portait:

Monsieur le grand-duc de Florence
Ayant du respect pour la France,
Ne prend pas trop les intérêts
Du seigneur cardinal de Rets.
Il s'assuroit fort sur ce prince.
Il trouva qu'il étoit déçu,
Car il fut froidement reçu.
Cela le fit partir pour Rome,
Assez triste et pensif; mais comme
Il approchoit de la cité,
Il lui vint certain député
Envoyé du Sacré Collége,
Qui loin de mener un cortége
Pour le conduire avec honneur,
Lui dit ainsi : « Mon bon seigneur,
Quoique je ne sois pas fort brave,
Je viens de la part du Conclave
Vous dire de n'avancer pas,
Ainsi que tourniez ailleurs vos pas. »
Retirez-vous, lui dit cet homme,
Dans un autre évêché que Rome.
On vous doit bien quelque respect,
Mais vous venez de lieux suspects.
Je n'ai pas bien appris le reste,
Et si c'étoit Espagne ou peste
Qui causoit la suspicion,
Car on n'en fait pas mention.

La chronique de Loret n'est pas plus exacte en ce qui concerne l'arrivée de Retz chez le Grand-Duc, que dans son récit de l'arrivée de cette Éminence à Rome. Tous les documents du temps le prouvent.

combat auprès de la tour des Grecs, qu'il espéroit que les François ne feroient point de progrès; qu'au moins les gens de guerre le lui faisoient espérer ainsi : « Car, « comme disoit le Vice-Roi, *io non soi soldato*, je suis « obligé de m'en rapporter à eux. » La confession, comme vous voyez, est assez plaisante pour un Vice-Roi. Le Grand-Duc me fit beaucoup d'offres, quoique le cardinal Mazarin l'eût fait menacer, de la part du Roi, même de rupture, s'il me donnoit passage par ses États. Rien ne pouvoit être plus ridicule; et le Grand-Duc lui répondit par son Résident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au Pape et au Sacré Collége le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris, de toutes les offres du Grand-Duc, que quatre mille écus, que je me crus nécessaires, parce que l'abbé Charrier m'avoit dit qu'il n'y avoit encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promesse, et je les dois encore au Grand-Duc, qui a trouvé bon que je le misse le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui est assurément le moins pressé de son remboursement.

J'allai de Lambrosiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le cardinal Jean-Charles de Médicis et M. le prince Léopold, son frère, qui a aussi depuis été cardinal. Ils me donnèrent une litière du Grand-Duc, qui me porta jusqu'à Sienne, où je trouvai M. le prince Mathias, qui en étoit gouverneur. Il ne se peut rien ajouter aux honnêtetés que je reçus de cette maison, qui a véritablement hérité du titre de *magnifique*, que quelques-uns d'eux ont porté et que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs litières et avec leurs officiers; et comme les pluies furent excessives en Italie, je faillis à me noyer, auprès de Ponte-Cantine, dans un torrent, dans lequel un coup de tonnere, qui effraya

mes mules, fit tomber, la nuit, ma litière. Le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demi-journée de Rome, l'abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'étoit sauvé lui-même fort résolument et fort heureusement du château, et qui étoit venu m'attendre à Rome; l'abbé Rousseau, dis-je, vint au devant de moi pour me dire que la faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, et qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin, je n'y trouvai aucun obstacle, et j'arrivai [le 30 novembre 1654] par la porte Angélique à Saint-Pierre, où je fis ma prière, et d'où j'allai descendre chez l'abbé Charrier. J'y trouvai Monsignor Febey, maître des cérémonies, qui m'y attendoit et qui avoit ordre du Pape de me diriger dans ces commencements. Monsignor Franzoni, trésorier de la Chambre et qui est présentement cardinal, y arriva ensuite, avec une bourse dans laquelle il y avoit quatre mille écus en or, que Sa Sainteté m'envoyoit avec mille et mille honnêtetés. J'allai, dès le soir, en chaise, inconnu, chez la signora Olimpia et chez Madame la princesse de Rossanne, et je revins coucher, sans être accompagné que de deux gentilshommes, chez l'abbé Charrier.

Le lendemain, comme j'étois au lit, l'abbé de la Rocheposai, que je ne connoissois point du tout, entra dans ma chambre, et après qu'il m'eut fait son premier compliment sur quelque alliance qui est entre nous, il me dit qu'il se croyoit obligé de m'avertir que le cardinal d'Est, protecteur de la France, avoit des ordres terribles du Roi; qu'il se tenoit, à l'heure même, une congrégation des cardinaux françois chez lui, qui alloient décider du détail de la résolution que l'on y prendroit contre moi; mais que la résolution y étoit

déjà prise en gros, conformément aux ordres de Sa Majesté, de ne me point souffrir à Rome et de m'en faire sortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'abbé de la Rocheposai : que j'avois eu de si violents scrupules de ces manières d'armements que j'avois autrefois faits à Paris, que j'étois résolu de mourir plutôt mille fois que de songer à aucune défense; que d'un autre côté, je ne croyois pas qu'il fût du respect à un cardinal d'être venu si près du Pape pour sortir de Rome sans lui baiser les pieds, et qu'ainsi tout ce que je pouvois faire, dans l'extrémité où je me trouvois, étoit de m'abandonner à la providence de Dieu et d'aller, dans un quart d'heure, tout seul, à la messe, s'il lui plaisoit, avec lui, dans une petite église qui étoit à la vue du logis. L'abbé de la Rocheposai s'aperçut que je me moquois de lui, et il sortit de mon logis assez mal satisfait de sa négociation, de laquelle, à mon avis, il avoit été chargé par le cardinal Antoine, bonhomme, mais foible au delà de l'imagination. Je ne laissai pas de faire donner avis au Pape des menaces, et il envoya aussitôt le comte Vidman, noble Vénitien, colonel de sa garde, à l'abbé Charrier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma personne, en cas que s'il voyoit la moindre apparence de mouvement dans la faction de France, il ne disposât pas, comme il lui plairoit, de ses Suisses, de ses Corses, de ses lanciers et de ses chevau-légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le cardinal d'Est, quoique indirectement, par Monsignor Scotti; et M. le cardinal d'Est eut aussi la bonté de me laisser en repos.

Le Pape me donna une audience de quatre heures, dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté qui étoit bien au-dessus de l'ordinaire et d'un génie qui étoit bien au-dessus du commun.

Il s'abaissa jusqu'au point de me faire des excuses de ce qu'il n'avoit pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté; il en versa des larmes, même avec abondance, en me disant : « *Dio lo pardoni* à ceux qui ont manqué « de me donner le premier avis de votre prison. Ce « forfante de Valançay me surprit, et il vint me dire « que vous étiez convaincu d'avoir attenté sur la per« sonne du Roi. Je ne vis aucun courrier ni de vos « proches, ni de vos amis. L'ambassadeur eut tout le « loisir de débiter ce qu'il lui plut et d'amortir le « premier feu du Sacré Collége, dont la moitié crut « que vous étiez abandonné de tout le royaume, en ne « voyant ici personne de votre part. » L'abbé Charrier qui, faute d'argent, étoit demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit instruit de tout ce détail à l'*Hospitalita*, et il y avoit même ajouté qu'il y seroit peut-être demeuré encore longtemps, si l'abbé Amelot ne lui avoit apporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher, car il est vrai que si le Pape eût été prévenu, par un courrier de mes amis, il n'eût pas donné audience à l'Ambassadeur, ou il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ses résolutions. Cette faute fut capitale, et d'autant qu'elle étoit de celles que l'on peut aisément s'empêcher de commettre. Mon intendant avoit quatorze mille livres de mon argent quand je fus arrêté; mes amis n'en manquoient pas, même à mon égard, comme il parut par les assistances qu'ils me donnèrent dans les suites. Ce n'est pas l'unique occasion dans laquelle j'ai remarqué que l'aversion que la plupart des hommes ont à se dessaisir, fait qu'ils ne le font jamais assez tôt, même dans les rencontres où ils sont les plus résolus de le faire. Je ne me suis jamais ouvert à qui que ce soit de ce détail, parce qu'il touche particulièrement quelques-

uns de mes amis. Je suis uniquement à vous, et je vous dois la vérité tout entière.

Le Pape tint consistoire, le jour qui suivit l'audience dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le chapeau. « Et comme, me dit-il, *vostro* « *protettore di quanto baiocchi* (il n'appeloit jamais autre- « ment le cardinal d'Est) est tout propre à faire quel- « que impertinence en cette occasion, il le faut amuser « et lui faire croire que vous ne viendrez point au con- « sistoire. » Cela me fut aisé, parce que j'étois, dans la vérité, très-mal de mon épaule, et si mal que Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, disoit que, si l'on n'y travailloit en diligence, je courois fortune de tomber dans des accidents encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte, au retour de chez le Pape. Il fit courir je ne sais quel bruit touchant ce Consistoire, qui aida à tromper les François. Ils y allèrent tous bonnement, et ils furent fort étonnés quand ils m'y virent entrer avec le maître des cérémonies et en état de recevoir le chapeau. MM. les cardinaux d'Est et des Ursins sortirent, et le cardinal Bicchi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de pièces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un pays où il est moins permis de passer pour dupe qu'en lieu du monde.

La disposition où le Pape étoit pour moi, laquelle alloit jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu [1], et l'indisposition cruelle qu'il avoit contre M. le

1. La chronique de Loret rappelle cette faveur spéciale dont le Pape entoura Retz, lorsqu'elle dit :

A Rome, on balance, on vacille,
Et on dit qu'en son domicile
Le Pape, avec beaucoup d'apprêts,
Loge le cardinal de Retz,

cardinal Mazarin, eussent apparemment donné, dans peu, d'autres scènes, s'il ne fût tombé malade, trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines. De sorte que tout ce que je pus faire avant le Conclave, fut de me faire traiter de ma blessure. Nicolo me démit l'épaule pour la seconde fois, pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, et il ne réussit pas dans son opération.

Je vous supplie de me permettre que je vous rende compte de la conduite que je fus obligé de prendre, en même temps, du côté de la France. Aussitôt que je fus sorti du château de Nantes, M. le cardinal Mazarin fit donner un arrêt du Conseil du Roi, par lequel il étoit défendu à mes grands vicaires de décerner aucun mandement sans en avoir communiqué au Conseil de Sa Majesté. Quoique cet arrêt tendît à ruiner la liberté qui est essentielle au gouvernement de l'Église, l'on pouvoit prétendre que ceux qui le rendoient affectoient de sauver quelques apparences d'ordre et de discipline, en ce qu'au moins ils reconnoissoient ma juridiction. Ils rompirent bientôt toutes mes mesures, en déclarant mon siége vacant, par un arrêt donné à Péronne, ce qui arriva un mois ou deux avant que le Saint-Siége le déclarât rempli, en me donnant le *pallium* de l'archevêché de Paris en plein Consistoire. On manda, en même temps, à la cour, MM. Chevalier et l'Avocat, chanoines de Notre-Dame, mes grands vicaires, et l'on se servit du prétexte de leur absence pour forcer le chapitre à prendre l'administration de

Lequel, afin que ce Saint-Père
Davàntage le considère,
Avec son premier compliment,
Lui présente civilement,
En habit encor de campagne,
Les baise-mains du roi d'Espagne.

mon diocèse. Ce procédé si peu canonique ne scandalisa pas moins l'Église de Rome que celle de France [1]. Les sentiments de l'une et de l'autre se trouvèrent conformes de tout point. Je les observai, et même je les fortifiai avec application : et après que je leur eus laissé tout le temps que je crus nécesaire, vu le flegme du pays où j'étois, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis *Aux archevêques et évêques de France*, et que j'insérerai ici, parce qu'elle vous fera connoître, d'une vue, ce qui se passa depuis ma liberté à cet égard.

« Rome, le 14 décembre 1654.

« Messieurs [2], je m'estimerois indigne du rang qu'il a plu à Dieu de me donner dans une des plus florissantes Églises du monde, si je ne déplorois avec vous, comme avec mes très-illustres et très-chers confrères, les injures atroces et scandaleuses dont on a déshonoré en ma personne la dignité sainte qui nous est commune, et les entreprises inouïes dont on a violé les droits et la majesté de l'Église, que notre caractère nous oblige de soutenir aux dépens même de notre vie.

« J'ai su la part que votre charité vous a fait prendre dans la longue affliction que j'ai endurée ; et si après la grâce de Dieu, qui ne m'a pas abandonnée dans mes liens, rien a été capable de me consoler dans la plus dure captivité qu'un homme de ma condition puisse souffrir, ç'a été d'apprendre que vous avez joint vos supplications aux instances de Sa Sainteté, pour me procurer la délivrance d'une si misérable servitude ; que vous avez témoigné que les mêmes chaînes qui me retenoient en prison, tenoient enchaînée la liberté de l'Église gallicane ; et qu'ayant vu avec regret toutes vos remontrances inutiles, vous avez au moins gémi avec moi et avez été touchés de mon infortune.

« Mais quoiqu'il semblât, Messieurs, que l'oppression de l'Église ne pouvoit guère aller plus loin que d'emprisonner un cardinal et un archevêque, sans aucune forme, ou plutôt contre toutes les formes de la justice ecclésiastique et séculière ; que de le retenir resserré dans la plus étroite et la plus rude prison qu'on puisse souffrir, que de travailler durant tant de temps à lasser sa patience par les traitements les plus rigoureux, et à ébranler sa fermeté par les objets les plus terribles

1. L'*Histoire de la détention du cardinal de Retz*, par le Page dont nous avons déjà parlé, avait surtout pour but « de montrer combien il est essentiel de prendre les voies régulières de l'ordre judiciaire, pour la juridiction des délits commis par les évêques, et dans quels défilés on se jette quand on ne suit que les voies de l'autorité arbitrale. » Tous les actes officiels contre le cardinal de Retz et ses grands vicaires s'y trouvent imprimés.

2. Nous avons déjà fait remarquer qu'il n'existe que des fragments du manuscrit autographe de cette *troisième partie* des Mémoires de Retz. Cette lacune a permis aux premiers éditeurs de substituer à la lettre du cardinal de Retz, adressée aux *Archevêques et Évêques de France*, sous la date du 14 décembre 1654, un autre document daté de Rome le 22 mai 1655, qui ne fut pas rédigé par lui. En effet, dès que la lettre du 14 décembre fut connue à Paris, l'autorité royale la fit rechercher et poursuivre ; le Châtelet en ordonna la suppression et la condamna à être brûlée par la main du bourreau. Cette condamnation empêcha sans doute les éditeurs anciens de réimprimer dans les Mémoires la lettre du 14 décembre, et ils lui substituèrent une autre lettre datée de Rome le 22 mai 1655, analogue par quelques phrases à la première, mais qui manquait d'authenticité ; de plus, elle ne renfermait pas les passages condamnés dans lesquels on retrouve le récit d'une foule de circonstances pleines d'intérêt pour l'histoire même du cardinal de Retz. Nous avons donc cru devoir, contrairement à ce qu'ont fait les précédents éditeurs, reproduire la lettre du 14 décembre, dans laquelle on reconnait toute l'énergie de style du célèbre Coadjuteur.

Quant à la lettre du 22 mai 1655, elle passe pour être l'œuvre de MM. de Port-Royal, amis du cardinal de Retz, qui l'avaient composée pour remplacer celle du 14 décembre, dont le Roi et Mazarin avaient empêché la distribution. »

qu'on peut représenter à une personne qui est entre les mains de ses ennemis; que de ne vouloir point écouter, dans une cause toute ecclésiastique, la voix si sacrée et si vénérable du père commun des fidèles, et d'avoir toujours ou étouffé par la violence, ou éludé par l'artifice les justes plaintes que votre zèle a voulu porter jusqu'aux oreilles de Sa Majesté, dans un violement si insupportable de la sainteté de l'épiscopat, que les Conciles ont vengé autrefois par les excommunications et les anathèmes. Je ne doute pas néanmoins, Messieurs, que vous ne jugiez que ce qu'on a fait contre moi, depuis ma sortie, passe beaucoup en indignité les outrages que l'Église avoit reçus par ma prison. Car il semble que mes ennemis aient voulu témoigner à toute la France, que les injures qu'ils m'ont fait souffrir leur étoient un sujet de m'en faire de plus grandes, et qu'ils me haïssent d'autant plus cruellement qu'ils savent, en leur conscience, m'avoir plus injustement offensé.

« Quelque triste expérience que j'eusse de ce que leur passion pouvoit faire contre moi, j'avoue que leurs excès ont été au delà de mes pensées. J'avois cru que leurs efforts se termineroient à me bannir de mon siége et à se garantir de leurs vaines craintes par mon éloignement et par mon exil; mais je ne me fusse pas aisément imaginé que ma délivrance, qui a été plutôt l'ouvrage de Dieu que des hommes, les dût jeter d'abord dans des emportements si étranges et si injurieux à l'Église : je ne me serois pas attendu que ceux qui, durant vingt mois de prison, n'ont osé rien publier pour noircir mon innocence et pour rendre compte au public, comme ils avoient fait dans tous les autres rencontres semblables à celui de ma détention, d'une action aussi extraordinaire et aussi

contraire aux droits et immunités de l'Église, comme étoit l'emprisonnement d'un cardinal et d'un archevêque; que ceux que vous savez, Messieurs, n'avoir répondu à toutes vos plaintes, que par des promesses d'employer leur crédit auprès du Roi pour ma délivrance, et qui ont fait voir, par leur conduite, n'avoir point d'autre crime à me reprocher, sinon que j'étois archevêque de Paris et que je possédois une dignité dont ils avoient envie de me dépouiller; que ceux, dis-je, qui sont demeurés dans le silence, durant tant de temps, se soient emportés tout d'un coup aussitôt que Dieu m'a rendu la liberté, à me déchirer de la manière du monde la plus indigne, et qui blesse davantage le respect que tous les fidèles et les princes mêmes doivent avoir pour les images vivantes de Jésus-Christ et les ambassadeurs du maître des rois.

« Je m'étois bien représenté que ceux qui ne me vouloient plus archevêque de Paris, auroient de la peine à souffrir que je fusse en un état où je pourrois conserver cette qualité, malgré toutes leurs pratiques et tous leurs efforts; mais j'espérois que dans la guerre la plus cruelle qu'ils me pourroient faire, ils auroient toujours quelque retenue pour la grandeur et pour la sainteté de l'épiscopat, et que nous ne serions pas si malheureux que de voir en nos jours le sacerdoce royal de Jésus-Christ flétri de la dernière des ignominies, dans un royaume Très-Chrétien.

« Cependant, Messieurs, tout Paris a vu, c'est-à-dire tous les peuples qui me sont soumis comme à leur archevêque dans cette capitale du royaume, ont vu, avec autant de douleur que d'étonnement, que la délivrance de leur prélat, qui avoit été peu auparavant l'objet de leur joie publique, étoit devenue l'unique sujet d'une cruelle proscription contre sa personne,

d'une sanglante diffamation contre son honneur et d'une honteuse profanation de sa dignité sacrée.

« Croirez-vous, Messieurs, ce que j'ai eu de la peine à croire moi-même avant que de l'avoir lu de mes propres yeux, qu'on ait traité un archevêque, dans la propre ville de son siége, comme on auroit fait à un bandit et à un capitaine de voleurs! Qu'on ait affiché dans toutes les places et au coin de toutes les rues des placards, qui ne le déshonorent pas seulement par des injures et des calomnies, mais qui l'exposent à toutes sortes de violences, par des ordres barbares et inouïs contre la vie et la liberté d'un des princes de l'Église.

« Votre piété pourra-t-elle se persuader aisément un excès dont elle doit être si sensiblement offensée? pourra-t-elle croire que, sans aucune forme de procès, sans aucune information par quelque juge que ce soit, sans aucune apparence du moindre crime, on ait commencé d'abord par une procédure aussi injuste et aussi inhumaine, qu'est celle d'armer tous les gouverneurs des places, tous les maires et échevins des villes, tous les gentilshommes et seigneurs contre un évêque et un ministre de Dieu, qui n'a fait autre chose que se délivrer, selon la loi naturelle et évangélique, d'une violence qui vous a fait soupirer et toute l'Église, durant tant de temps; de le traiter comme un ennemi public qui travailloit à allumer la guerre dans tout le royaume, lorsqu'il ne pensoit qu'à en sortir, pour se garantir d'une oppression qui lui étoit inévitable en y demeurant; de ne lui laisser aucun lieu ouvert dans toute la France, que les prisons et les cachots; de menacer de châtiments rigoureux, comme des recéleurs de brigands publics, ceux qui auroient pitié de son infortune et qui lui rendroient quelque office de charité, ou qui même seroient retenus par un respect de chrétien

vers l'Eglise leur mère; de porter leurs mains violentes et sacriléges sur un des oints du Seigneur, pour le sacrifier à la vengeance de ses ennemis et enfin de faire un crime digne de punition exemplaire, et qui prive des charges, offices et bénéfices, d'exercer vers un prélat, que toute l'Église reconnoît pour archevêque de la capitale du royaume, les moindres devoirs de l'humanité naturelle, tel qu'est le simple commerce de lettres; comme si étant toujours honoré de l'affection du Pape, des cardinaux et de tout le clergé de France, il étoit devenu ennemi du genre humain, parce qu'il n'a pas été ennemi de soi-même en se servant de l'occasion que Dieu lui a présentée de faire cesser l'injure que l'Église souffroit, en sa personne, par une si dure captivité.

« Mais ce qui m'a causé, Messieurs, et qui vous causera sans doute plus de douleur, est de voir que mes ennemis aient eu si peu de respect pour le nom du Roi, si auguste et si vénérable, et qui doit paroître seulement dans les actions toutes de justice, que de l'employer pour autoriser leurs injustices et leurs violences. Je sais la révérence qui est due à Sa Majesté par tous ses sujets, du nombre desquels je fais gloire d'être, et quand je n'aurois pas appris du commandement de l'apôtre et des ordres de l'Église, la fidélité inviolable, la parfaite soumission et l'humble reconnoissance que je lui dois de ses grâces et de ses bienfaits, je l'aurois appris de l'exemple domestique de mes pères. Mais c'est le respect même que j'ai pour le Roi et pour la Reine sa mère, qui ne me permet pas d'abandonner mon honneur, puisque le leur propre y est en quelque sorte engagé; et que je ne puis défendre mon innocence sans défendre, en même temps, leur jugement; ni justifier ma personne et mes actions, sans

justifier le choix que Leurs Majestés ont voulu faire de moi en m'appelant aux plus hautes dignités de l'Église, et montrer que si j'en suis très-indigne aux yeux de Dieu, comme je le reconnois avec tremblement et confusion, je n'ai point commis de crime devant les hommes qui puisse porter l'Église à m'en priver.

« Que si tout le monde sait que des princes très-religieux et très-catholiques ont été souvent prévenus de sinistres impressions contre de très-saints évêques; si le grand Constantin a relégué saint Anasthase; si Arcade a fait déposer saint Chrysostôme; si le jeune Théodose a fait emprisonner saint Cyrille; si Henri II, roi d'Angleterre, a banni son archevêque et son primat le généreux saint Thomas de Cantorbéry, et a donné occasion à son martyre; et si le roi Louis le Gros, l'un des ancêtres de Sa Majesté, a persécuté autrefois l'illustre Étienne, évêque de Paris, l'un de mes prédécesseurs; si ces grands prélats ont été presque tous traités de criminels de lèse-majesté, et si ceux qui ont écrit les persécutions qu'ils ont souffertes nous ont témoigné qu'on ne s'en devoit pas prendre à ces princes, mais à ceux qui abusoient de leur bonté et remplissoient leurs esprits de vaines frayeurs : on ne peut trouver étrange que mes ennemis aient eu assez de pouvoir pour surprendre Sa Majesté par leurs rapports artificieux, pour couvrir d'une fausse politique l'injure atroce qu'ils font à l'Église en ma personne, et se servir de l'autorité royale pour ruiner celle de Jésus-Christ, qui réside dans les évêques, et qui, pour les choses purement spirituelles, est indépendante de la puissance des rois.

« Mais quelle preuve plus visible voulez-vous, Messieurs, du peu de part qu'a Sa Majesté elle-même au mauvais traitement qu'on me fait, que le soin qu'ils

prennent de m'ôter tout moyen de la détromper des mauvaises impressions qu'ils tâchent sans cesse de lui inspirer contre moi, jusqu'à n'avoir pu souffrir qu'un gentilhomme, que j'avois envoyé à la cour aussitôt après ma sortie, lui ait rendu la lettre que je m'étois donné l'honneur de lui écrire, pour l'assurer de mes très-humbles respects et de ma parfaite fidélité, tant ils appréhendent que la lumière de la vérité ne dissipe les mensonges, et que je ne paroisse aux yeux de ce grand et auguste prince tel que je suis véritablement, et non pas tel qu'ils me représentent. Ils renvoyèrent ce gentilhomme sans autre réponse, sinon qu'on ne pouvoit rien recevoir de ma part que je ne me fusse remis auparavant dans l'état d'où j'étois sorti : c'est-à-dire que le seul moyen de me réconcilier avec eux étoit de me rendre leur esclave et leur captif, et que lorsque je serois étroitement resserré dans le château de Nantes, ou dans les prisons de Brest, je pourrois écrire au Roi avec toute sorte de liberté.

« Mais je n'ai pas besoin de me mettre en peine de prouver ce qui est connu de tout le monde. Je suis assuré, Messieurs, qu'il n'y a personne d'entre vous, ni dans tout le reste du royaume, qui soit assez peu instruit de la vérité des choses, pour attribuer à d'autres qu'à mes ennemis déclarés les suppositions dont on me noircit et les violences qu'on emploie pour m'accabler : elles portent trop ouvertement les marques de leurs auteurs pour pouvoir être imputées à la générosité du premier Roi de la terre et à la piété du fils aîné de l'Église. Ce grand prince, qui se regarde toujours comme devant être l'héritier des vertus aussi bien que de la couronne de l'incomparable saint Louis, à qui j'ai eu l'honneur de proposer autrefois moi-même ce grand modèle des rois chrétiens, afin qu'il s'efforçât

de l'imiter en son règne, n'a pu ignorer l'humble respect que ce saint monarque a toujours porté aux premiers ministres de Dieu, qui sont les évêques, et particulièrement à ceux de Paris mes prédécesseurs : et l'auguste sang de ce pieux et si magnanime prince, qui coule dans ses veines, ne lui auroit jamais inspiré qu'une aversion noble et religieuse de toutes les actions violentes qui font soupirer l'Église sa mère, et de toutes les vaines appréhensions dont on les prétexte, qui ne peuvent tomber en des âmes royales et héroïques comme est la sienne.

« Et c'est, Messieurs, ce qui me donne plus de liberté de me justifier par cette lettre, toute autre voie de défendre mon innocence m'étant interdite par le crédit de mes ennemis, et ne m'étant pas permis, selon les règles de l'Église, de l'abandonner à leurs impostures. Les particuliers n'ont qu'à conserver leur conscience pure devant Dieu; mais les personnes publiques, et surtout les ministres de Jésus-Christ, ont encore à maintenir leur réputation sans tache devant les hommes. Ils n'y peuvent manquer sans se rendre coupables d'injustice vers eux-mêmes et de cruauté vers leur prochain, selon la parole d'un ancien père : de quelque part que viennent les calomnies, ils sont obligés de les repousser : et l'histoire ecclésiastique nous apprend, Messieurs, que les plus grandes, et dont on a voulu couvrir même les plus brillantes lumières de l'Église, sont toujours venues de la cour des princes et des Empereurs : elles ont été le sujet de mes lectures et de mes méditations durant ma captivité et elles me servent aujourd'hui de consolation dans mon exil. Je ne puis me souvenir que les Anasthase et les Chrysostôme ont été rendus criminels de lèse-majesté, qu'on les a accusés tous deux d'avoir trop gagné l'affection de leurs

peuples, et qu'on a reproché au premier d'avoir été reçu avec trop d'acclamations et de joie au retour de son bannissement, sans me tenir trop heureux d'être proscrit et déchiré comme ont été ces grands hommes, de leur être conforme dans leurs travaux et dans leurs souffrances, leur étant d'ailleurs si inférieur en vertu et en mérite, et de voir que les mêmes persécutions, qui étoient les couronnes et les récompenses de leur sainteté, soient aujourd'hui les épreuves et les exercices de ma foiblesse.

« Au moins suis-je assuré, Messieurs, que vous jugerez que comme les accusations qu'on me fait ne sont pas plus sanglantes que les crimes qu'on leur imputoit, elles ne sont pas moins fausses ni moins frivoles, et que l'épiscopat, que vous savez être également saint et vénérable en tous les évêques, n'est pas moins déshonoré en ma personne qu'il a été en la leur.

« Je mérite, Messieurs, d'être proscrit et poursuivi à feu et à sang, à cause, dit-on, de l'ingratitude que j'ai témoignée des grâces qu'on me vouloit faire, c'est-à-dire parce que je n'ai pas reçu avec assez de gratitude cette nouvelle espèce de grâce, que vous jugerez, sans doute, Messieurs, être fort signalée, qui étoit de me décharger, par le mouvement d'amour qu'on avoit pour moi, de la dignité d'archevêque de Paris, ou de m'accorder, par un effort de la même charité, de passer tout le reste de mes jours dans la prison de Brest.

« On reconnoît, Messieurs, par ce même écrit, que j'avois protesté et fait assurer Sa Majesté, par tous mes amis, que j'étois résolu de demeurer toujours ferme dans l'obéissance et la fidélité qu'un sujet doit à son souverain. Mais cette parole, que je garderai constamment tant que je vivrai, comme ont toujours fait ceux de ma maison, aussi fidèle et aussi attachée à nos rois

qu'aucune de France, et qu'on avoit reçue comme un gage inviolable de mon affection pour le service de Sa Majesté, est devenue tout d'un coup, par ma sortie, le fondement de la plus inhumaine proscription qu'on ait jamais vue dans un semblable rencontre, comme si on ne pouvoit être fidèle au Roi que dans les fers et que tous ceux qui sont libres fussent des rebelles; comme si toutes les paroles que l'on avoit tirées de mes amis n'avoient été que pour assurer le Roi que je demeurerois fidèlement en prison; et comme si la complaisance que je devois avoir pour ceux qui m'y avoient mis, m'eût dû obliger de réduire tous les services que je pouvois rendre à Sa Majesté, à me tenir toute ma vie dans l'impuissance de lui rendre aucun service.

« Je dois être, Messieurs, exposé à la fureur de tous les peuples de la France, parce qu'ainsi qu'ils le disent, je me suis rendu coupable d'une supercherie honteuse, quoique je n'aie fait que me servir du droit naturel qu'a toute personne opprimée de se délivrer d'oppression, sans que j'aie pour cela violé aucune parole, comme la calomnie le veut faire croire. M. le Premier Président du parlement de Paris peut être un témoin irréprochable de cette vérité : il fut dépositaire des paroles qui se donnèrent au sortir du bois de Vincennes, et le respect que j'ai pour une probité aussi généralement reconnue que la sienne, m'empêche de m'étendre davantage sur ce sujet et m'oblige à n'y point rechercher d'autre justification que le jugement qu'il lui plaira d'en donner. Je me contenterai de dire, en ce lieu, que M. le maréchal de la Meilleraye, qui a tant fait de prisonniers et qui par conséquent n'ignore pas les règles de la prison, ne m'auroit pas gardé dans le château de Nantes aussi exactement qu'il a fait, avec tant de sentinelles et de gardes posées de nuit et de

jour, s'il eût cru que j'eusse été prisonnier sur ma parole. Il sait bien que, par cette conduite, il m'eût dégagé de celle que je lui aurois donnée, et il avoit connu par expérience, comme il avoit publié lui-même, que j'avois gardé fort fidèlement celle à laquelle je m'étois engagé, de ne me point sauver sur le chemin de Vincennes à Nantes, quoiqu'il soit de notoriété publique que ce m'eût été la chose du monde la plus facile. Et les petites chaleurs qu'il a depuis témoignées contre moi, ont été certainement beaucoup moins des effets du sujet qu'il ait eu de s'en plaindre, que de l'appréhension qu'il a un peu trop vivement conçue du chagrin qui paroissoit à la cour sur ma liberté. Il savoit encore, plus particulièrement que personne, que ma sortie du château de Nantes pourroit causer de l'aigreur dans quelques esprits. Il n'ignoroit pas les efforts que l'on faisoit sur lui pour l'obliger à manquer à la parole qu'il m'avoit donnée de ne me point remettre en l'état d'où je venois de sortir; et s'il n'en eût été pressé avec violence, il n'auroit pas eu ces fortes tentations, qui l'obligèrent à me dire, en présence d'un homme de qualité : « qu'il ne pouvoit pas faire la guerre au Roi pour mes intérêts; » qui le forcèrent à avertir une personne de grande condition, qu'il étoit obligé de me laisser transférer à Brest ou à Brouage, et qui le portèrent à me vouloir persuader de me resserrer moi-même et de me priver des visites de mes proches et de mes amis : ce qui étoit pourtant formellement contraire aux engagements qu'il avoit pris avec moi en présence de M. le Premier Président, quand je fus mis entre ses mains. Il ne m'eût pas assurément fait ces propositions, s'il eût été persuadé, comme il l'assuroit lui-même à des personnes dont il ne peut disconvenir, que toutes ces promesses qu'il m'avoit faites, n'avoient été que des

paroles de compliment. Je ne les avois pas prises en cette manière, quand elles me furent données au sortir du bois de Vincennes. Je les avois cru effectives, et voyant que je m'étois trompé dans mon intelligence, et que l'ordre étoit expédié à la cour pour me transférer à Brest, je crus être obligé de tenter toute voie, même au péril de ma vie, pour rompre mes liens, lorsque ceux qui m'y avoient mis rompoient la foi qu'ils m'avoient donnée, comme on me l'avoit signifié; et Dieu, ayant favorisé mon dessein d'un succès plus heureux que je n'aurois presque osé espérer, a témoigné, par cette protection si visible, combien il condamnoit le procédé de mes ennemis.

« Mais vous avouerez, Messieurs, que ceux qui seroient les moins équitables vers moi, doivent être pleinement persuadés de mon innocence, lorsqu'ils verront que pour me faire paroître coupable, on est réduit à me reprocher tout ce qui est arrivé dans les derniers mouvements, dont il ne restoit plus, avant ma détention même, aucune trace dans Paris, et à m'imputer des crimes d'État, en un temps où j'ai rendu à l'État le plus grand service qu'un homme de ma condition lui pouvoit rendre. Car toute la France sait les soins si salutaires que j'ai contribués, au péril même de ma vie, pour rappeler le Roi dans sa capitale et y établir son autorité. Elle sait avec quelle ardeur je m'y suis employé, pour faire inspirer aux peuples l'affection qu'ils doivent avoir pour le retour de leur prince. Elle sait que le voyage que je fis, pour cet effet, à Compiègne et la parole que j'eus l'honneur de porter à Sa Majesté étant à la tête du clergé de Paris, a été une des plus grandes dispositions à son retour. Et vous pouvez avoir su, Messieurs, que M. le Nonce ayant pris la peine de me venir voir au bois de Vincennes, témoigna, en ma présence, à MM. de Brienne et le Tellier, secrétaires d'État, que la Reine lui avoit avoué que le retour du Roi dans Paris étoit l'ouvrage du cardinal de Retz. Ce furent ses propres termes, que les calomnies de mes ennemis me forcent de rapporter moi-même en ce lieu.

« Que si les actions publiques, par lesquelles Dieu a voulu que je servisse d'instrument à sa providence pour le rétablissement de l'autorité du Roi, méritoient au moins qu'on m'en sût quelque gré; pouvez-vous voir, Messieurs, sans être touchés d'un juste ressentiment, qu'on me lapide aujourd'hui pour mes bonnes œuvres, comme parle l'Évangile, et qu'au lieu que l'amnistie a servi à tant d'autres, non-seulement à faire oublier ce qu'on leur imputoit du passé, mais à les faire entrer dans de nouvelles charges et dans de nouveaux emplois, elle ne servit pour moi seul qu'à faire oublier mes services?

« Qu'on ait voulu couronner toutes les peines que j'avois prises pour faire revenir le Roi dans Paris, qu'en employant sa présence pour m'arrêter dans le Louvre, où je n'eusse eu garde d'aller si ma conscience m'eût fait le moindre reproche? Qu'on ne se soit pas contenté d'un éloignement volontaire, auquel je m'étois disposé moi-même, afin de guérir, par mon absence, les frayeurs et les jalousies que l'on prenoit sur mon sujet; mais qu'on ait voulu récompenser des actions si utiles au Roi et à tout l'État, par une dure et inhumaine prison? Qu'on m'ait rendu si hautement le mal pour le bien? Qu'on n'ait pu souffrir que j'eusse travaillé impunément pour la gloire et la sûreté de cette couronne, et que je ne tirasse autre fruit de mes services que la perte de ma liberté?

« Que direz-vous encore, Messieurs, de ceux qui ne

craignent pas de me forger des crimes d'État, dans le temps même où je gémissois sous les fers d'une prison? Ils ne se font point de scrupules de dire dans cet écrit, que, même pendant ma détention, « je n'ai point cessé « de faire mes pratiques accoutumées, et de renouer « mes intelligences avec les étrangers et avec M. le « prince de Condé, » sans qu'ils se mettent en peine d'apporter la moindre preuve d'une accusation capitale et qui n'a garde d'avoir aucun fondement, puisqu'il eût fallu que j'eusse perdu le sens pour donner à mes ennemis des preuves authentiques pour me perdre, dans le temps même où j'étois entre leurs mains; puisqu'ils n'auroient pas manqué de les produire pour me faire périr, s'ils en avoient eu quelques-unes alors, et de rapporter à présent les témoignages véritables, au lieu des chimères qu'ils publient; et que d'ailleurs il faut être insensé pour s'imaginer qu'étant captif, je n'aie point cessé de renouer des intelligences et des pratiques avec des personnes avec qui toute la France sait que je n'en avois aucune, lorsque j'étois même en pleine liberté. Cela n'est pas plus étrange, néanmoins, que ce qu'on me reproche que j'ai fait depuis que je suis hors de prison. On dit que j'ai « travaillé, d'abord, « par mes lettres et par mes émissaires, à faire des as- « semblées illicites de noblesse, et excité les peuples à « la révolte, » lorsque tout le monde est demeuré en paix comme avant ma délivrance, et qu'il n'a pas paru le moindre trouble dans tout le royaume.

« Enfin, si ce Romain disoit autrefois qu'on accusoit ses paroles parce qu'on ne trouvoit rien à lui reprocher pour ses actions, je puis dire maintenant qu'on va chercher dans l'avenir de quoi me rendre criminel, parce qu'on ne sauroit rien trouver présentement sur quoi on puisse fonder une accusation légitime. On me

rend coupable des maux qui ne sont pas arrivés, mais qu'on prétend qui arriveront, si je continuois, comme j'ai toujours fait paisiblement jusqu'au jour de ma délivrance, « d'exercer ma charge d'archevêque de Paris « par mes grands-vicaires. » Ce sont les spectres et les fantômes dont on veut effrayer les simples. On me fait souffrir une persécution effective pour des désordres imaginaires, qui ne subsistent que dans la malignité des soupçons de mes ennemis; et pour me faire des maux présents, on feint que j'en dois faire à l'avenir. Vous savez, Messieurs, que les témoignages des ennemis déclarés ne sont reçus par aucun juge, ni ecclésiastique, ni séculier; et ici on veut recevoir comme constants, non-seulement leurs mensonges sur mes actions passées, mais même leurs songes sur les futures qu'ils s'imaginent que je puis faire. Êtes-vous d'avis, Messieurs, que ces maximes, qui violent l'équité naturelle et qui ne furent jamais en usage parmi les païens mêmes qui ont eu quelque apparence de justice, s'introduisent en la place des lois du christianisme et des canons sacrés de l'Église, et qu'on s'en serve, non pour juger quelque particulier, ou un simple ecclésiastique, mais pour dégrader un archevêque et proscrire un cardinal?

« Mais à qui de vous, Messieurs, pourra-t-on persuader que ce ne soit pas le plus grossier des artifices et la plus vaine des imaginations, de vouloir faire croire qu'un Roi aussi absolu et aussi victorieux qu'est le nôtre, « ne puisse pas demeurer dans la capitale de « son État, » si celui que Dieu y a établi pour archevêque et qui ne peut cesser de l'être que par les voies canoniques et l'autorité de l'Église, qui ne relève point de la puissance séculière, exerce sa charge, même étant absent, en la même manière qu'il l'a exer-

cée durant six mois par ses grands-vicaires, sans que ses ennemis puissent dire qu'il soit arrivé en tout ce temps la moindre émotion dans Paris, étant au contraire obligés de confesser que jamais la tranquillité n'y a été plus grande.

« Après cela, Messieurs, ne doit-on pas reconnoître que le seul crime véritable, qui a attiré sur moi les derniers et les plus violents effets de la passion de mes ennemis, est que je ne suis plus leur prisonnier; est qu'ils ne peuvent plus me renfermer dans la prison du château de Brest; est qu'ils ne sont plus les maîtres de ma liberté et de ma vie; est qu'il a plu à Dieu de m'arracher d'entre leurs mains, et qu'en faisant cesser ma misère, il a fait cesser l'opprobre que Jésus-Chrit souffroit en la personne d'un de ses ministres et l'Église en celle d'un de ses prélats.

« C'est pour expier un si grand et si nouveau crime, qu'on a inventé de nouveaux et extraordinaires châtiments. L'impuissance où se trouvent aujourd'hui mes ennemis par la grâce et la protection divine, d'exercer leur violence contre ma personne, les a animés plus fortement à l'exercer contre mon honneur, contre mon bien, contre mes domestiques, contre mes amis, contre mes proches, contre mon Église, contre mon autorité.

« On a soumis, Messieurs, la dignité de cardinal et d'archevêque de Paris à une proscription infâme, et qui a été accompagnée de toutes les indignités qui en pouvoient rehausser la honte et le scandale. On a profané, par une garnison de soldats, ma maison archiépiscopale, qui, selon les sacrés canons, a toujours été considérée comme sainte et comme faisant partie de l'Église. On m'a ravi, par une lâche vengeance, tout le revenu de mon archevêché; et pour colorer cette action d'un faux prétexte de justice, on y emploie la plus haute

des injustices, qui est d'alléguer que faute d'avoir rendu le serment de fidélité au Roi, l'archevêché est en régale. C'est-à-dire que ceux qui m'ont empêché jusqu'à cette heure, et m'empêchent encore de rendre ce devoir à Sa Majesté, ont droit de prendre cet empêchement qu'ils forment eux-mêmes, pour une raison légitime de se saisir de mon bien et de réduire à l'aumône un archevêque de Paris et un cardinal. Ce que je ne dis pas, Messieurs, pour être fort touché de cette injustice; Dieu m'ayant fait la grâce d'être peu sensible à la passion du bien et de l'intérêt, j'espère qu'il me fera celle d'en souffrir la perte avec le même esprit, avec lequel on sait que j'ai refusé autrefois de grandes sommes et des bénéfices très-considérables. Et comme je n'ai jamais voulu tirer de la cour des gratifications extraordinaires, qu'on jugeoit alors que j'avois méritées aussi bien que beaucoup d'autres, je me sens aussi éloigné de faire des actions indignes de mon caractère, pour conserver ce qui m'appartient, que je l'ai toujours été d'en faire d'indignes de la générosité d'un homme d'honneur, pour recevoir ce qu'on me vouloit donner même avec empressement.

« On a condamné mes domestiques, sans aucune forme de procès, à un rigoureux exil. On a persécuté tous ceux qu'on a cru être mes amis; on a banni les uns on a emprisonné les autres; on a exposé à la discrétion des gens de guerre les maisons et les terres de mes proches. Et on a eu assez d'inhumanité pour étendre la haine que l'on me porte, jusque sur la personne de celui dont je tiens la vie, mes ennemis ayant bien jugé qu'ils ne pouvoient me faire une plus profonde et plus cuisante plaie, qu'en me blessant dans la plus tendre et la plus sensible partie de mon cœur. Ni la loi de Dieu, qui défend de maltraiter les pères à

cause de leurs enfants, ni son extrême vieillesse qui auroit pu toucher de compassion des barbares, ni les services passés qu'il a rendus à la France dans l'une des plus illustres charges du royaume, ni sa vie présente, retirée et occupée dans les exercices de piété, qui ne lui fait prendre d'autre part dans la disgrâce de son fils, que celle de la tendresse d'un père et de la charité d'un prêtre pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices, n'ont pu les détourner d'ajouter à son dernier exil de Paris un nouveau bannissement; d'envoyer avec des gardes et à l'entrée de l'hiver, un vieillard de soixante-treize ans, à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neige, pour accomplir en lui ce que le patriarche Jacob disoit autrefois de soi-même, dans la malheureuse conspiration de l'envie qui lui avoit ravi son fils Joseph : « Qu'on feroit « descendre ses cheveux blancs avec douleur et amer- « tume dans le tombeau. »

« J'espère que la grâce de Dieu, qui a soutenu ma foiblesse dans la captivité et dans les maladies qui m'ont été causées par les incommodités inouïes que l'on m'a fait souffrir dans la prison, ne me manquera pas encore dans les persécutions sanglantes que l'on me fait présentement. Et je vous puis assurer, Messieurs, que ce qui me touche le plus fortement en ce rencontre, est l'attentat qu'on a formé contre mon autorité, qui est la vôtre, puisque tous les évêques, selon les Pères, ne sont qu'un évêque. Ceux qui ne sont que brebis dans le troupeau de Jésus-Christ, ont entrepris, par une témérité inouïe, d'en juger les juges et les pasteurs. Des séculiers n'ont point fait de scrupule de déposer un archevêque dans une assemblée toute séculière et de déclarer son siége vacant, par un arrêt du Conseil d'État. Ils ont arraché l'encensoir au pontife du

Seigneur. Ils ont mis la main à l'arche, et encore ce n'a pas été pour la soutenir, mais pour la faire tomber.

« Avec quels yeux, Messieurs, aurez-vous pu lire un arrêt du Conseil d'État, du vingt et deuxième d'août dernier, par lequel des séculiers déclarent mon siége vacant, c'est-à-dire me dégradent et me déposent, et n'ayant en cela aucune autorité sur moi, font plus que le Pape et aucun concile Œcuménique n'ont jamais entrepris de faire, qui est de priver un évêque de sa dignité, sans le citer, sans l'ouïr, sans accusateurs, sans parties et sans produire contre lui que des injures vagues et sans preuves, qui n'ont jamais manqué à la passion contre les personnes les plus innocentes.

« J'ai honte de vous rapporter les raisons frivoles, par lesquelles on veut colorer un renversement si pernicieux de l'ordre de Jésus-Christ, et un asservissement si honteux de la liberté de son épouse.

« On dit, dans cet arrêt, que : « Je ne suis plus un « archevêque, parce que j'en ai donné ma démission « et qu'elle a été acceptée par Sa Majesté. » Mais ne savez-vous pas mieux que moi, Messieurs, que c'est renoncer à tout droit divin et humain que de m'opposer à présent une démission extorquée dans une captivité de seize mois, et datée du donjon du bois de Vincennes, contre laquelle j'avois assez protesté auparavant, par l'éloignement formel que j'en avois témoigné à M. le Nonce, en présence de deux secrétaires d'État, qu'on m'avoit envoyés au bois de Vincennes pour me sonder; une démission qu'on n'oseroit seulement faire paroître, tant elle est pleine de nullités visibles; une démission que le Pape, sans lequel les canons ordonnent qu'un évêque ne peut quitter son évêché, n'a pas seulement refusé d'admettre, mais qu'il a rejetée comme une injure à l'Église et comme l'effet de la vio-

lence et de l'oppression dont il avoit fait tant de plaintes : une démission, enfin, qui a été très-légitimement révoquée avant qu'elle eût été admise et qu'elle ait eu aucun effet, et qui par conséquent ne suffiroit pas pour faire perdre la moindre chapelle au plus petit bénéficier du royaume.

« On allégue, dans cet arrêt : « Qu'un évêché demeure vacant, aussitôt que la démission de l'évêque « a été acceptée par le Roi. » Mais sans avoir besoin de vous dire ce que vous savez, Messieurs, que cette maxime est très-fausse et très-injurieuse à l'Église et au Saint-Siége, puisque les sacrés canons déclarent expressément que l'alliance spirituelle qu'un évêque contracte avec son Église, ne peut être rompue que par l'autorité du Souverain-Pontife. Sans répondre encore ce qu'on ma mandé de Paris, que le conseil même du Roi a jugé, tout au contraire de cette prétendue maxime, « que la démission de feu M. l'archevêque de Rouen « n'avoit point rendu son siége vacant jusqu'à la pré« conisation de son successeur; » il me suffit de dire en un mot, que toutes les autres démissions n'ont rien de commun avec celle-ci, qui manque et qui a toujours manqué de la plus essentielle partie d'un acte légitime et valable, qui est le libre consentement, né de la propre élection, et non d'un mouvement involontaire et forcé, causé par la juste crainte d'une violence étrangère.

« Si je parlois à des personnes moins savantes et qui eussent besoin d'instruction, j'assemblerois, en ce lieu, un nombre infini de ces témoins sacrés dont parle l'Écriture; de ces autorités tirées de l'ancienne tradition, qui a foudroyé par des anathèmes épouvantables des procédés sans comparaison moins injurieux à l'Église que n'est ma prétendue déposition. Si je parlois à des personnes moins clairvoyantes, je leur re-

présenterois, Messieurs, de quelle conséquence pourroit être la déposition d'un évêque, si elle se faisoit sur une simple démission arrachée dans une prison, sans même qu'on ait besoin de la faire accepter par le Pape. Mais vous voyez assez que si cette forme s'introduisoit, il n'y auroit plus de prélats en France que le Roi ne pût destituer plus facilement que les moindres officiers de sa justice; que son Conseil se pourroit rendre chef de l'Église Gallicane, avec un pouvoir plus absolu que le Pape même, puisque le Pape n'a jamais eu la pensée de destituer les évêques, que dans les formes de l'Église et selon les voies ordonnées par les saints canons; et que si cet exemple s'établissoit en la personne d'un cardinal et d'un archevêque de la capitale du royaume et de la plus grande ville de la terre, il n'y en auroit guère d'entre vous, Messieurs, qui, dans les changements si fréquents des choses du monde, et l'inconstance des amitiés de la cour, ne se dussent croire à tous moments exposés à perdre leurs évêchés, puisqu'il ne faudroit pour cela que perdre les bonnes grâces d'un favori et être réduit à en donner la démission pour sortir d'une misérable captivité.

« Le dernier défaut qu'on m'objecte, qui est de n'avoir pas prêté le serment de fidélité, est encore plus dénué de toute apparence. Car à qui de vous, Messieurs, pourra-t-on persuader qu'un archevêque qui a pris, à la vue de tout Paris, la possession légitime et canonique de sa charge épiscopale, aussitôt après le décès de son prédécesseur, et qui l'a publiquement administrée par ses grands vicaires durant six mois, ait cessé d'être archevêque, parce qu'il n'a pu, étant prisonnier, faire en personne ce serment? Qui peut souffrir que ceux même qui le retenoient en prison, l'ont empêché de rendre ce devoir à Sa Majesté, et qui déclarent

encore, par ce même arrêt, être résolus de l'empêcher, lui reprochent de n'avoir pas fait ce qu'eux-mêmes l'empêchent de faire? Et enfin, Messieurs, qui de vous peut approuver que le pouvoir tout spirituel et tout divin des évêques, qui est aussi ancien que l'Église ou plutôt qui est l'Église même, dépende d'une formalité de droit humain qui n'a jamais regardé que le temporel, comme les termes mêmes du serment le marquent assez, et qui a été inconnue dans l'Église durant tant de siècles?

« Mais ces vaines prétentions, Messieurs, ne se détruisent pas seulement elles-mêmes, elles ont encore été détruites par ceux-mêmes qui les allèguent. Car, puisque mes grands vicaires ont administré mon archevêché, au vu et au su de tout le monde, quatre mois entiers depuis ma démission, comme ils avoient fait auparavant; puisque durant tout ce temps, toutes les paroisses du diocèse et tous les prêtres dans leurs sacrifices, ont fait des prières publiques pour moi, comme pour leur archevêque; puisque j'ai su qu'on a donné même un arrêt au Conseil d'État, par lequel il étoit ordonné à mes grands vicaires de ne point faire de mandements extraordinaires sans les communiquer (ce qui justifie qu'on reconnoissoit à la cour même, qu'ils avoient le pouvoir d'en faire), n'est-il pas plus clair que le soleil, que ce n'est point ma démission, que ce n'est point le défaut d'avoir prêté le serment de fidélité, qui ont fait déclarer mon siége vacant par cet arrêt du Conseil, puisque l'un et l'autre de ces deux prétextes n'avoient pas empêché que je ne fusse reconnu pour archevêque de Paris, jusqu'au jour de ma délivrance; mais que c'est ma seule sortie du château de Nantes, qui a été l'unique cause de ma prétendue déposition, puisque ce n'est que depuis ce temps que l'assemblée tenue à Péronne, le vingt et deuxième

d'août, par des maréchaux de France et des ministres d'État, substitués en la place du Pape et des prélats de l'Église, ont déclaré mon siége vacant.

« Aussi étoit-il raisonnable que ce Concile de nouvelle espèce se servît d'un nouveau canon pour me déposer; et qu'au lieu que l'Église a été autrefois en peine de quelle sorte elle pourvoiroit au besoin d'un diocèse, lorsque son évêque étoit prisonnier entre les mains des infidèles, mais qu'elle n'a jamais douté qu'il ne dût reprendre les fonctions de sa charge aussitôt que Dieu rompoit ses liens : ici, au contraire, un évêque qui est prisonnier peut gouverner son Église par ses grands vicaires, comme j'ai fait, et son siége n'est alors ni vacant ni abandonné; mais lorsqu'il se sauve de prison et que ceux qui l'y avoient mis ne l'ont plus entre leurs mains, son siége, qui étoit rempli durant sa détention, devient vacant par sa liberté. Au lieu que son Église étoit libre pendant que son prélat étoit captif, elle devient captive en sa place, aussitôt que le prélat devient libre. Et ainsi, au lieu que les canons des saints Conciles obligent, sous de grandes peines, les évêques et les archevêques à résider dans leurs églises, ce nouveau canon du concile de Péronne les obligera désormais à résider dans les prisons où on les aura mis, sous peine d'être déposés de leurs siéges et de ne plus gouverner leurs diocèses, même par leurs officiers. Je m'imagine que le canon qui fut allégué pendant ma prison, à M. le Nonce du Pape, par lequel on prétendoit qu'un évêque pouvoit être déposé, par la seule raison qu'il étoit désagréable à la cour, avoit été fait dans un Concile de la même nature que celui de Péronne.

« Pour établir ces nouvelles lois, on a eu besoin, Messieurs, de nouveaux moyens aussi opposés à l'esprit de

l'Église, que ces lois lui étoient contraires. On a commencé par intimider mes grands vicaires, et comme on a vu que les menaces n'ébranloient point leur constance, on les a fait mander en cour, avec quelques autres chanoines de mon Église et quelques curés de Paris, pour rendre compte de leurs actions, quoiqu'ils n'en eussent fait aucune qui ne regardât le spirituel et qui ne fût de leur charge.

« Cependant, on a pris le temps de cet éloignement de mes grands vicaires, qui n'étoit qu'un effet de leur obéissance aux ordres qui portoient le nom de Sa Majesté, pour signifier au chapitre de mon Église cet arrêt du Conseil d'État, par lequel on a déclaré mon siége vacant, et on lui ordonne, en suite de cette prétendue vacance de mon siége, de nommer dans huit jours des grands vicaires pour administrer au lieu des miens la justice spirituelle dans mon diocèse, avec menaces qu'à faute de le faire il y seroit pourvu autrement.

« Mais encore qu'outre l'absence de quatre ou cinq des plus généreux de cette compagnie, on se fût servi de toutes sortes de voies pour gagner les uns, pour intimider les autres et pour affoiblir ceux même qui seroient les plus désintéressés en leur particulier pour l'appréhension de perdre les priviléges de leurs Églises, il y a néanmoins sujet de louer Dieu de ce que ce procédé si violent a rendu plus visible à tout le monde l'outrage que mes ennemis ont voulu faire à l'Église en ma personne : car quoique ce corps illustre fût démembré, par le retranchement de quelques-unes de ses plus fermes parties, et abattu par la terreur et par la crainte de ce qu'il y a de redoutable dans la colère des grands armés de l'autorité royale, il n'a pas laissé d'avoir en horreur cet excès inouï et sans exemple, par lequel un archevêque, qui a été durant six mois dans la possession paisible de

sa dignité, et reconnu pour archevêque par tous les peuples de son diocèse, par tous les évêques et par le Pape, est en un moment dégradé par un arrêt donné dans un Conseil, où toute la France sait que ses ennemis sont tout-puissants.

« Et en effet, Messieurs, comment ceux qui m'avoient reçu dans la possession de mon archevêché, dès le jour même du décès de mon prédécesseur d'heureuse mémoire, avec tant de témoignages d'affection et d'estime; ceux qui avoient déclaré à la cour dès ce jour-là même, que mon siége étoit légitimement rempli; ceux qui ont toujours reconnu depuis que mes grands vicaires étoient les seuls administrateurs de mon diocèse en mon nom et sous mon autorité; ceux qui avoient fait tant de prières publiques pour obtenir de Dieu qu'il me rendît à mon Église; ceux qui avoient reçu avec tant de joie la lettre que je leur écrivis, dès le jour même de ma délivrance ; ceux qui, dès le lendemain, en avoient rendu à Dieu une solennelle action de grâces, par l'esprit d'une gratitude toute chrétienne et toute ecclésiastique ; ceux qui avoient eu la bonté de me témoigner, par leur réponse à ma lettre, que Dieu, qui pénètre le fond des cœurs, savoit avec quelle joie toute la compagnie avoit reçu ces nouvelles de ma liberté, pour laquelle tous ses vœux avoient été incessamment employés, et qu'ils n'avoient pu différer d'en faire chanter le *Te Deum,* dans mon Église, pour rendre grâces à Dieu; ceux qui m'avoient donné les plus grandes marques de leur bienveillance et de leur zèle qu'un chapitre illustre d'une église cathédrale puisse rendre à son évêque, eussent-ils pu consentir à un commandement si irrégulier et non moins injurieux à leur honneur qu'à ma dignité, de déclarer mon siége vacant, c'est-à-dire de ruiner, par une manifeste pré-

varication, ce qu'ils avoient établi eux-mêmes et de renoncer, par la terreur des puissances temporelles, celui qu'ils ont reconnu tant de fois tenir la place de Jésus-Christ dans l'église de Paris, en qualité de leur archevêque ? Ainsi, au lieu qu'on leur avoit commandé, comme je viens de dire, de déclarer mon siége vacant, selon les termes de cet arrêt, ils ont déclaré, au contraire, qu'il étoit rempli par ma personne et qu'ils feroient de très-humbles remontrances à Sa Majesté pour mon retour dans mon Église, comme de leur archevêque, et pour celui de mes grands vicaires.

« J'ai eu plus de douleur que d'étonnement de ce qui s'est fait par ce même acte, et connoissant assez ce que peuvent les artifices et menaces, pour affoiblir les plus grands corps, je n'ai point été surpris d'apprendre que quelques-uns d'entre eux, voyant la tempête qui alloit fondre sur leur compagnie et la manière outrageuse dont on traitoit un archevêque et un cardinal, leur faisant juger qu'on n'épargneroit pas des chanoines, se sont laissé emporter à ce torrent, et s'étant contentés de détruire le fondement de cet arrêt en me reconnoissant pour leur archevêque, ils n'ont osé résister au commandement absolu qui leur étoit fait de nommer des grands vicaires, pour administrer la juridiction spirituelle dans mon diocèse. La seule violence leur a fait prendre ce conseil si extraordinaire, dans une extrémité si inouïe. Ce n'a pas été l'ouvrage de leur jugement et de leur élection, mais de la force de la contrainte. Ils ne l'ont fait qu'en gémissant, qu'en déplorant l'état où l'Église étoit réduite et la misérable nécessité qui les engageoit, malgré eux, à lui faire cette plaie.

« Mais comme l'honneur de cette compagnie m'a toujours été aussi cher que le mien propre, ce m'a été une sensible consolation de savoir qu'il y en ait eu

un nombre considérable, qui sont demeurés fermes dans la résolution de souffrir plutôt toutes choses, que de consentir à cette brèche que l'on vouloit faire à ma dignité. Il y a eu des colonnes de ce temple qui n'ont pu être ébranlées ; qui ont déclaré avec force le sentiment que tous leurs confrères avoient dans le cœur ; qui ont protesté pour tous les autres contre la violence qu'on leur faisoit ; et qui n'ayant été emportés que de quatre voix, comme on me l'assure, ont fait voir évidemment que s'ils eussent encore été soutenus du courage de ceux que l'on avoit éloignés, et dont la constance n'étoit que trop reconnue, il ne se seroit rien passé dans cette assemblée qui ne fût entièrement digne de sa générosité et de son zèle.

« Et comment pouvoient-ils témoigner plus clairement qu'ils cédoient seulement à la violence, que par ce qu'ils ont ajouté à la fin de leur acte capitulaire : « qu'ils feroient au plus tôt de très-humbles supplica- « tions au Roi, pour mon retour et pour celui de mes « grands vicaires ? » Car voyant qu'on se servoit de mon absence et de celle de mes officiers pour leur faire prendre malgré eux le gouvernement de mon archevêché, en même temps qu'ils le prennent par un acte, ils demandent au Roi qu'il lui plaise faire cesser cette absence, pour faire cesser le désordre et le renversement qu'on les contraignoit, sur ce prétexte, d'introduire dans mon Église. Ils demandent qu'on défasse ce qu'à peine ils avoient fait. Ils ne cherchent qu'à sortir du malheureux engagement où ils voudroient n'être pas entrés. Ils travaillent pour étouffer au plus tôt cette funeste production de la violence et de l'injustice.

« Vous voyez assez, Messieurs, combien ce procédé est contraire à toutes les lois de l'Église, et si vous

considérez qu'il n'y avoit que quatre jours qu'on avoit mandé mes grands vicaires en cour, lorsqu'on a voulu faire passer mon siége pour désert et abandonné, vous jugerez facilement que cette voie inouïe et sans exemple, que la violence de mes ennemis a fait prendre au chapitre de mon Église, est un moyen ouvert pour établir dans le clergé de France la plus indigne de toutes les servitudes, et pour faire que tous les évêques et archevêques ne soient plus que les petits vicaires du Conseil d'État, destituables à la moindre volonté d'un favori. Car il ne faudra que les obliger de s'absenter par les menaces d'une prison, mander ensuite les grands vicaires en cour et commander, en même temps, à leur chapitre de prendre en main la conduite du diocèse, sous ce prétexte que le siége épiscopal est désert et abandonné, et de nommer aussitôt des grands vicaires, qui en prennent le gouvernement non pas au nom de l'évêque même, mais au nom du clergé de son diocèse, comme si une église perdoit son pasteur aussitôt que son pasteur perd les bonnes grâces de la cour, et que fuir la violence de ses ennemis lui fût la même chose que d'être tombé entre les mains des barbares.

« Que si vous avez appris, Messieurs, ce qui s'est passé depuis dans mon diocèse, vous aurez vu avec douleur une image de ce que vous avez lu dans l'histoire ecclésiastique, des proscriptions et des exils dont se sont toujours servi ceux qui ont voulu opprimer la liberté de l'Église. On a proscrit mes grands vicaires, des chanoines et des curés, qu'on avoit d'abord mandés à la cour, après les avoir envoyés d'une ville à une autre, sans leur donner aucune audience, parce qu'on n'avoit rien de solide à leur reprocher, et que les obliger à justifier leurs actions, étoit leur ouvrir une

voie avantageuse de faire paroître leur innocence. On les a relégués en diverses provinces du royaume et en des villes fort éloignées, afin que leur exemple laissât dans Paris, dont on les bannissoit, une image de crainte et de terreur qui fît trembler tous les autres, et que leurs personnes portassent partout les tristes marques de l'oppression de l'Église.

« On a jeté si avant la frayeur dans les esprits, que ceux qui m'aident à soutenir le poids de ma charge, dans le gouvernement des paroisses de la principale ville de mon diocèse, et qui ont témoigné tant de zèle pour maintenir mon autorité, eurent si peu de liberté, dans leur dernière assemblée, qu'ils n'osèrent même lire une lettre que je leur avois écrite, comme si c'eût été un crime de lèse-majesté à des curés de Paris, d'écouter la voix de leur pasteur et de leur archevêque, sur un sujet purement ecclésiastique ; et parce qu'il s'en trouva beaucoup, dans cette pieuse et savante compagnie, qui ne purent s'empêcher de déplorer cet outrage que l'on faisoit à mon caractère, on envoya, dès le lendemain, à l'un d'eux, une lettre de cachet, pour lui signifier une sentence de bannissement rendue avec les mêmes formes de justice que les autres, et pour le même crime si scandaleux et si punissable, qui est de n'avoir pas trahi l'honneur de l'Église, l'autorité de son archevêque, les devoirs de sa charge et les sentiments de sa conscience.

« Vous voyez, Messieurs, quelle est aujourd'hui la face de mon Église. C'est au commun des fidèles à déplorer de si grands désordres ; mais c'est à vous, Messieurs, c'est aux princes de l'Église à s'y opposer. Les particuliers ne doivent en ces rencontres que des gémissements et des larmes à leur mère ; mais les prélats doivent leur vigueur et leur protection à leur épouse.

« Il est impossible qu'ayant tous gravé dans le cœur l'amour que vous devez avoir pour l'intérêt de l'Église et l'honneur de votre caractère, vous ne soyez vivement touchés de voir l'une asservie et l'autre déshonoré ; il est impossible que ces scandales ne vous brûlent, et qu'à la vue de tant d'énormes excès, vous ne ressentiez ces nobles impatiences que les Pères ont appelées de saintes indignations.

« Mais pardonnez-moi, Messieurs, si j'ose vous dire que Dieu demande autre chose de ses principaux ministres, que des mouvements intérieurs et stériles d'un zèle muet, sans action, et qu'il est à craindre qu'il ne soit pas satisfait de votre générosité épiscopale, si vous n'employez toutes les voies ecclésiastiques que Dieu met entre vos mains, pour faire qu'un abus et un attentat, qui n'a point eu d'exemple par le passé, n'en ait point à l'avenir.

« Je ferais tort à toute l'Église gallicane, si je doutois que vous ne fussiez encore les mêmes que vous étiez lorsque j'eus l'honneur de parler à Sa Majesté, au nom de tout le clergé de France, et de lui représenter ce que le grand saint Martin, évêque de Tours, dit autrefois à un empereur : « c'est une impiété « inouïe que les séculiers se mêlent des affaires de la « religion ; » ce que le grand Constantin dit aux évêques de son siècle : « il ne m'est pas permis à moi, « qui suis de condition humaine, de juger des causes « des évêques. » Comment donc pourrois-je croire que vous fussiez capable de dissimuler une entreprise beaucoup plus scandaleuse à l'Église que celle dont se plaignoit saint Martin, et que celle qui fut rejetée par le premier des empereurs chrétiens ; une entreprise qui jette la confusion dans l'Église de la ville capitale du royaume par des suites lamentables, mais infaillibles,

par le trouble des consciences, par le défaut de l'approbation nécessaire aux confesseurs et par le renversement de toutes les autres choses qui doivent être fondées sur une autorité légitime ; une entreprise qui nous fait voir le spectacle si monstrueux d'un archevêque, dégradé par un arrêt rendu sans parties, contre tous les canons et par des juges d'une condition toute laïque et séculière ; et d'un chapitre à qui les même laïques donnent mission, par un commandement absolu, de prendre l'administration spirituelle d'un diocèse ; une entreprise, enfin, par laquelle un tribunal séculier ôte le droit de gouverner les consciences des fidèles à un évêque à qui Jésus-Christ le donne, et le donne par force à des chanoines, à qui les lois de l'Église le refusent et à qui la cour seule le veut donner ?

« Que si vous n'avez pu souffrir, Messieurs, il y a dix ans, qu'un évêque de France, opprimé par un ministre d'État et déposé de son évêché, en une forme qui avoit l'apparence d'être canonique, demeurât accablé sous une persécution qui avoit eu pour fondement de faux crimes de lèse-majesté, et si étant émus par la voix du sang de votre frère, vous en portâtes les cris par ma bouche [1], jusqu'au trône de notre grand prince, souffrirez-vous aujourd'hui que l'on n'emploie que la seule violence séculière pour déposer les évêques, pour rendre leurs siéges vacants et abandonnés, pour interdire toutes les fonctions spirituelles à leur grands vicaires ? Et que diroit la postérité, si vous ne faisiez pas maintenant pour un archevêque de Paris et un cardinal, ce que vous fîtes alors pour un évêque ?

« Ce n'est pas, Messieurs, que je souhaite que vous considériez en moi autre chose que ce que vous consi-

1. Au sujet de cette affaire de l'évêque de Léon, voyez les Mémoires de Retz, t. I, IIe part., chapitre II, p. 102.

dérâtes en ce prélat; et je vous prie, au contraire, de ne point regarder les défauts de la personne, mais l'éminence de la dignité; ni les imperfections de l'évêque, mais la sainteté de l'épiscopat. Vous savez mieux que moi, Messieurs, que l'Église n'a jamais voulu que l'on considérât les qualités particulières des prélats, lorsqu'il s'agit de demeurer attaché, non à leur personne particulière, mais à leur puissance publique et sacrée, qui est la puissance même de Jésus-Christ; non à leur chaire, qui est la chaire sainte de l'unité catholique dans chaque Église, comme la chaire de saint Pierre l'est dans l'Église universelle. C'est pourquoi vous savez encore, Messieurs, que les canons ordonnent que tous ceux, soit du clergé, soit du peuple, qui se séparent de la communion de leur évêque, avant qu'il soit canoniquement déposé, quoiqu'ils le prétendent coupable de crimes, doivent être ou suspendus des fonctions de leur sacerdoce, ou privés de la communion de l'Église, jusqu'à ce qu'ils soient rétablis après une légitime pénitence.

« Je vous supplie, Messieurs, de me permettre de vous faire ressouvenir en ce lieu, sur le rétablissement de M. l'évêque de Léon que je viens de toucher, que la première aigreur que la cour ait jamais témoignée contre moi et qui a été peut-être la source de la plupart des autres, fut un effet de la fermeté avec laquelle je crus être obligé de soutenir une si juste cause et d'obéir aux ordres que l'Assemblée m'avoit donnés de solliciter le succès, après que Messieurs du clergé se seroient séparés.

« Dieu m'a fait la grâce d'arriver enfin, après beaucoup de traverses, au siége du grand prince des apôtres et au refuge le plus assuré et le plus inviolable de tous les évêques persécutés. La peur qu'en ont eue

mes ennemis, les a poussés à exercer contre moi une nouvelle et toute extraordinaire persécution, aussitôt qu'ils ont appris que j'étois en chemin pour y aller. Ils m'ont fait un crime de lèse-majesté et tel qu'il me devoit faire perdre tous les priviléges de l'Église et tous les droits de mon caractère, d'avoir passé par l'Espagne pour me rendre à Rome, tous les passages de France m'étant fermés par une proscription publique. Après m'avoir tant de fois déchiré, proscrit, dégradé sans la moindre information, ils ont voulu commencer à faire les premières procédures criminelles contre moi, en faisant informer de ce grand et énorme crime que j'ai commis, lorsque usant du droit des gens et de la nature, j'ai pris l'unique voie sûre qui me restoit pour passer en un lieu où je ne fusse pas seulement à couvert de leurs violences, mais où je pusse trouver encore une puissante protection contre leurs injustices et leurs attentats.

« Ils avoient fait tous leurs efforts pour me remettre dans les liens d'où la providence de Dieu m'avoit tiré. Ils avoient essayé, par toutes sortes de voies, de me bloquer dans un lieu où ils me pussent obliger, par la nécessité d'une défense naturelle, à donner des apparences de désobéissance aux ordres du Roi. Ils eussent désiré, sans doute, que j'eusse pris des retraites qu'ils eussent rendues suspectes par la force des places et par le voisinage de la frontière, quoiqu'elles ne le dussent pas être en effet, eu égard à la probité et à la fidélité des gouverneurs. Ils avoient peut-être espéré que le hasard, qui me pourroit offrir quelque occasion pour passer en Hollande et prendre la route d'Italie par l'Allemagne, me pourroit faire toucher en Angleterre, ce qui est presque inévitable dans ce chemin, et ce qui leur eût donné facilement prétexte de m'accuser

d'intelligence avec les ennemis de l'Église. La providence de Dieu qui ne m'a laissé qu'une barque de cinq pêcheurs pour me sauver, m'a fait prendre la seule route qu'un vaisseau de cette nature pouvoit tenir. Elle a détruit les espérances de mes ennemis, qui ont été fâchés que je n'aie pas donné lieu a leurs calomnies, et voyant que je convainquois de fausseté, par mon voyage de Rome, celles qu'ils avoient déjà publiées par avance dans leurs placards, ils ont déclamé contre moi sur le passage d'Espagne, que la seule nécessité pourroit suffisamment excuser, mais qui est pleinement justifié par la route que j'ai prise ensuite, quand il ne le seroit que par une infinité de circonstances qui ne peuvent être ignorées et qui font qu'un bon François ne change pas de cœur pour changer d'air.

« Je crois, Messieurs, être assez connu de vous pour n'avoir pas besoin de me justifier dans vos esprits sur cette sorte de calomnie : le zèle ardent que votre naissance, outre toutes vos autres obligations, vous donne pour votre patrie est bien éloigné de concevoir ces imaginations basses et frivoles, qui ne peuvent tomber que dans des esprits peu éclairés des affaires du royaume, incapables de connoître et les devoirs et les intérêts d'un François. Ma conscience et mon honneur m'attacheroient inviolablement au service du Roi, quand même ma fidélité me devroit coûter ma fortune et ma vie. Pourrois-je avoir la moindre pensée de la violer, étant aussi assuré que je le suis qu'elle me conserve, malgré la fureur de mes ennemis, les avantages que la bonté du Roi m'a donnés dans la France, les gages que ma maison y possède, que je puis dire, sans vanité, n'être pas tout à fait méprisables.

« Et sur ces propos, Messieurs, je ne puis m'empêcher de vous supplier très-humblement de faire quelques réflexions sur l'emportement de mes ennemis; il semble que la fureur qu'ils ont contre moi les aveugle absolument et les porte à combattre même toutes les apparences. Il n'est pas nouveau que des hommes inventent des calomnies, mais il est étrange que des esprits qui ont quelques connoissances des choses du monde, choquent le vraisemblable aussi grossièrement qu'ils le font présentement sur ce qui me touche, et si le mensonge et l'imposture n'étoient accompagnés de cet aveuglement fatal par lequel Dieu les punit si souvent et avec tant de justice, pourroient-ils prétendre de persuader aux personnes les plus crédules, que je traite avec les ennemis de l'État dans le moment même que tous mes proches, et ceux avec lesquels je suis le plus lié et par les intérêts du sang et par ceux de l'amitié, donnent au Roi, par des actions effectives et volontaires, toutes les marques imaginables de leur obéissance et de leur fidélité? J'ai des intelligences avec des étrangers; je passe en Espagne pour leur offrir Belle-Ile, et je n'ai presque pas achevé mon voyage que l'on est obligé, par la vérité et par l'impossibilité de trouver des preuves contraires que l'on avoit recherchées avec soin, que l'on a, dis-je, été obligé de reconnoître, dans un accommodement, l'innocence de mes proches et de laisser paisiblement en leurs mains cette place qui n'est espagnole que dans les placards que l'on fait contre moi; n'est-il pas vrai qu'il est difficile que le mensonge conserve même les apparences de la vérité?

« Aussi, Messieurs, les bruits que mes ennemis essayent de jeter dans le monde sur ce sujet, ne peuvent trouver aucune croyance dans les esprits les plus médiocres et les plus aisés à surprendre. Ceux même qui sont les plus animés contre moi, savent le contraire

de ce qu'ils avancent. Ils ont publié que j'étois allé à Madrid, que j'avois eu des conférences avec des personnes que je ne connois pas seulement de visage, et beaucoup d'autres impostures de cette nature, qui se détruisent par la notoriété publique et qui sont des effets de la colère qui les aveugle, quand ils ont appris que je prenois le chemin de Rome, le centre de la vérité, où ils ont bien jugé que je ferois éclater mon innocence à la honte et à la confusion de la calomnie.

« Les témoignages si obligeants de charité et d'affection dont il a plu à Sa Sainteté et à tout le Sacré Collége de m'honorer en qualité d'archevêque de Paris, aussitôt que j'ai eu l'honneur de leur rendre mes devoirs, font assez voir, d'une part, qu'on ne peut, sans faire schisme avec l'Église Romaine, refuser de reconnoître pour archevêque de Paris, celui que le chef de tous les évêques, aussi bien que de toute l'Église, reconnoît pour tel; et me font espérer, de l'autre, que le grand et digne successeur de saint Pierre aura plus de pouvoir pour me maintenir dans la dignité qui m'a été conférée par ses bulles apostoliques, que mes ennemis de m'en dépouiller par les arrêts d'un tribunal séculier.

« Mais j'espère aussi, Messieurs, que vous tiendrez à gloire de prendre part dans une affaire si importante à l'honneur de toute l'Église et à la conservation de votre autorité divine. J'espère que si l'on ne vous empêche point de porter à Sa Majesté les plaintes de l'Église opprimée, vous lui ferez aisément entendre combien les entreprises où on l'a engagée sont peu dignes de ses royales et saintes inclinations, et que la seule représentation des violences qu'on exerce sous son nom et sous son autorité contre des personnes honorées de l'épiscopat et du sacerdoce, la touchera

de compassion et de douleur, et l'engagera d'elle-même à ne pas souffrir que, sous le faux prétexte du bien de son royaume, on fasse de si véritables et de si grands maux dans le royaume de Jésus-Christ.

« J'espère enfin, Messieurs, que vous aurez assez de bonté pour être mes garants auprès d'elle, de la protestation publique que je fais ici devant Dieu et devant vous : que si je me sens obligé de garder le serment que j'ai fait à Dieu dans mon sacre, d'une fermeté inflexible pour la conservation des droits sacrés de l'Église, ce sera toujours sans manquer à celui que j'ai fait à Sa Majesté, d'une fidélité inébranlable pour tout ce qui regarde sa couronne; qu'au lieu que je sais que mes ennemis ont voulu persuader aux peuples, par une imposture horrible, qu'on me verroit bientôt à la tête d'une armée, je ne me servirai jamais, pour me maintenir dans le rang où Dieu m'a mis, que des seules voies ecclésiastiques, toutes spirituelles et toutes divines, et qui ne tendent d'elles-mêmes qu'à la paix et à l'union : que je suis d'autant éloigné de me conserver ma dignité par des moyens illicites, que je suis résolu de la soutenir avec une fermeté inébranlable, jusqu'à la fin de ma vie, par les voies canoniques; que je ne ferai point ce préjudice à l'Église, d'employer pour ses intérêts d'autres armes que les siennes et d'autre puissance que celle de Jésus-Christ, son époux; que je ne perdrai ici aucune occasion de faire paroître le zèle que j'ai pour le bien de l'État et pour le service du Roi; qu'après ce que je dois aux intérêts de l'Église, qui sont mes premières obligations, je n'aurai d'autre soin qu'à rechercher de pénétrer ce qui sera de ceux de Sa Majesté, pour le servir en ce qui me sera possible, quelque rigoureux et inouïs que soient les ordres que l'on a de me les cacher; que toutes les pratiques et

toutes les intelligences qu'on m'accuse si faussement d'avoir avec les ennemis de l'État, se termineront à une liaison toute sainte avec le souverain pontife et avec vous, Messieurs, qui êtes tous intéressés dans ma cause; et que je n'ai point, grâces à Dieu, de plus grande passion que de m'appliquer uniquement et invariablement aux exercices de mon ministère, dont j'ai reconnu plus que jamais l'éminence et la grandeur dans la solitude de ma prison, et dont tout Paris a vu que j'ai, non-seulement souhaité, mais recherché de faire les fonctions, autant que mon rang de Coadjuteur me le permettoit.

Voilà, Messieurs, les mouvements les plus sincères de mon cœur; voilà la disposition que Dieu me donne et dans laquelle je me sens tous les jours confirmé de plus en plus. C'est ce que je vous supplie de prier celui de qui nous avons l'honneur de tenir la place dans le gouvernement de son Église, de me faire la grâce d'exécuter avec une persévérance immobile, lorsqu'il lui aura plu donner entrée dans le cœur de Sa Majesté à vos charitables remontrances et dissiper, dans son esprit, par la force de la vérité et par les lumières de votre sagesse, les nuages dont on a voulu obscurcir mon innocence et couvrir l'injure si atroce et si scandaleuse que l'on fait à l'Église en ma personne. Cependant, Messieurs, quoique Dieu permette, selon les ordres adorables de sa providence, j'espère demeurer dans la paix au milieu de la tempête, et jusqu'à ce qu'il fasse sortir la lumière de ces ténèbres et succéder le calme à cet orage, je lui dirai tous les jours, du plus profond de mon cœur, avec une humble et fidèle confiance, ces paroles d'un grand Roi et d'un grand prophète : « *In umbra alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas.* »

« C'est, Messieurs, votre très-humble et très-affectionné serviteur et confrère. »

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvois désirer. Le chapitre, qui étoit très-bien disposé pour moi, quitta avec joie l'administration. Il ne tint pas à la cour de l'en empêcher; mais elle ne trouva pour elle, dans ce corps, que trois ou quatre sujets, qui n'étoient pas l'ornement de leur compagnie.

D'Aubigny, du nom de Stuart, s'y signala autant par sa fermeté, que le bonhomme Vantadour s'y fit remarquer par sa foiblesse. Enfin, mes grands vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon diocèse, et M. le cardinal Mazarin fut obligé de leur faire donner une lettre de cachet pour les tirer de Paris, les faire venir à la cour une seconde fois. Je vous rendrai compte de la suite de cette violence, après que je vous aurai entretenue du détail des affaires de la cour de Rome.

[1655.] La mort du Pape arriva le 7 janvier, et comme j'avois presque toujours été au lit, je n'avois eu que fort peu de temps pour me préparer au conclave, qui devoit être toutefois, selon toutes les apparences, d'un très-grand embarras pour moi. M. le cardinal d'Est disoit publiquement qu'il avoit ordre du Roi, non-seulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne point me saluer. Le duc de la Terra-Nova, ambassadeur d'Espagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du Roi, son maître, aussi bien que le cardinal Harrach, au nom de l'Empereur. Le vieux cardinal de Médicis, doyen du Sacré Collége et protecteur d'Espagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez assez, par ce que vous avez vu de Saint-Sébastien et de Vivaros, que je n'avois pas dessein d'entrer dans la faction d'Autriche,

Je n'ignorois pas qu'un cardinal étranger, persécuté par son Roi, ne pouvoit faire qu'une figure très-médiocre, dans un lieu où les égards que le général et les particuliers ont pour les couronnes, ont encore plus de force qu'ailleurs, par les intérêts plus pressants et plus présents que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'étoit, toutefois, non pas seulement d'importance, mais de nécessité pour les suites, de ne pas demeurer sans mesures, dans un pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation que d'utilité ; je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai.

Le pape Innocent, qui étoit un grand homme, avoit eu une application particulière au choix qu'il avoit fait des sujets pour les promotions des cardinaux, et il est constant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La signora Olimpia le força, en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avoit sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin, son neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant : mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent ou bons ou soutenus par des considérations qui les justifièrent. Il est même vrai qu'en la plupart le mérite et la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre, qui ne se trouvèrent pas attachés aux couronnes par la faction, se trouvèrent tout à fait libres à la mort du Pape, parce que le cardinal Pamphile, son neveu, ayant remis son chapeau pour épouser Madame la princesse de Rossane, et le cardinal Astaly, que Sa Sainteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du népotisme, même avec honte, il n'y avoit plus personne qui pût se mettre à la tête de cette faction dans le conclave. Ceux qui se rencontrèrent en cet état, que l'on peut appeler de liberté, étoient MM. les cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Aquaviva, Pio, Boromée, Albizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Boromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albizi, Homodei, Azolini, se mirent dans l'esprit de se servir de leur liberté pour affranchir le Sacré Collége de cette coutume qui assujettit à la reconnoissance des voix qui ne devroient reconnoître que les mouvements du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir et de faire une profession publique, en entrant dans le conclave, de toutes sortes d'indépendance et de factions et de couronnes. Comme celle d'Espagne étoit, en ce temps-là, la plus forte à Rome, et par le nombre des cardinaux et par la jonction des sujets qui étoient assujettis à la maison de Médicis, ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de l'*Escadron volant*, c'est le nom que l'on donna à ces dix cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le cardinal Jean-Charles de Médicis fit, au nom de l'Espagne, contre cette union, pour entrer moi-même dans leur corps ; à quoi je mis toutefois le préalable qui étoit nécessaire à l'égard de la France ; et je priai Monsignor Scotti, qui y avoit été nonce extraordinaire et qui étoit agréable à la cour, d'aller chez tous les cardinaux de la faction leur dire que je les suppliois de me dire ce que j'avois à faire pour le service du Roi ; que je ne demandois pas le secret, et qu'il suffisoit que l'on me dît jour à jour les pas que j'aurois à faire pour remplir mon devoir.

M. le cardinal Grimaldi fit une réponse fort civile et même fort obligeante à Monsignor Scotti ; mais MM. les cardinaux d'Est, Bichi et Ursin, me traitèrent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai, dès le lende-

main, publiquement, que puisqu'on ne me vouloit donner aucun moyen de servir la France, je croyois que je ne pouvois rien faire de mieux que de me mettre au moins dans la faction la plus indépendante de celle d'Espagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetés imaginables, et l'événement fit voir que j'avois eu raison.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus, au même moment, avec M. de Lyonne. Il s'étoit racommodé avec M. le cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, et qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie. Comme il étoit assez ami de Montrésor, il le vit devant qu'il partit. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublieroit rien pour adoucir les choses et que je le connoîtrois par les effets. Il parloit sincèrement : son intention pour moi étoit assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois, et cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail et les raisons de ma conduite, qui n'étoit pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du conclave.

Le premier pas que fit l'Escadron Volant, dans l'intervalle des neuf jours qui sont employés aux obsèques du pape, fut de s'unir avec le cardinal Barberin, qui avoit dans l'esprit de porter au pontificat le cardinal Sachetti, homme d'une représentation pareille à celle du feu président le Bailleul, de qui Ménage disoit « qu'il n'étoit bon qu'à peindre. » Le cardinal Sachetti n'avoit effectivement qu'un fort médiocre talent ; mais comme il étoit créature du pape Urbain et qu'il avoit toujours été fidèlement attaché à sa maison, Barberin l'avoit en tête et avec d'autant plus de fermeté, que son exaltation paroissoit et étoit en effet difficile au dernier point, M. le cardinal Barberin, dont la vie est

angélique, a un travers dans l'humeur, qui le rend, comme ils disent en Italie, « *inamorato* de l'impossible.» Il ne s'en falloit guère que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui et Mazarin, qui avoit été, sinon domestique, au moins commensal de son frère, n'étoit pas une recommandation pour lui envers l'Espagne ; mais ce qui l'éloignoit encore plus de la chaire de Saint-Pierre étoit la déclaration publique que la maison de Médicis, qui étoit d'ailleurs à la tête de la faction d'Espagne, avoit faite contre lui dès le précédent conclave.

Ceux de l'Escadron qui avoient en vue de faire pape le cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le cardinal Barberin à le servir, seroit de l'y obliger par reconnoissance, et de faire sincèrement et de bonne foi tous leurs efforts pour porter au pontificat Sachetti, voyant qu'ils seroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne seroient utiles qu'à les lier si étroitement et si intimement avec le cardinal Barberin, qu'il ne pourroit s'empêcher lui-même de concourir à la suite à ce qu'ils désireroient. Voilà l'unique secret de ce conclave, sur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire ont dit mille et mille impertinences, et je soutiens que le raisonnement de l'Escadron étoit fort juste. « Nous sommes persuadés « que Chigi est le sujet du plus grand mérite qui soit « dans le collége, et nous ne le sommes pas moins « qu'on ne le peut faire pape qu'en faisant tous nos « efforts pour réussir à Sachetti, qui n'est pas trop « bon, mais qui est toujours un des moins mauvais. « Selon toutes les apparences du monde, nous n'y « réussirons pas, auquel cas nous ferons tomber Barberin à Chigi par reconnoissance et par l'intérêt de « nous y conserver. Nous y ferons venir l'Espagne et

« Médicis par l'appréhension que nous n'emportions à « la fin le plus de voix pour Sachetti, et la France par « l'impossibilité où elle se trouvera de l'empêcher. » Ce raisonnement beau et profond, auquel il faut avouer que M. le cardinal Azolin eut plus de part que personne, fut approuvé tout d'une voix dans la Transpontine, où l'Escadron Volant s'assembla, dès les premiers jours des obsèques du pape, et après même que l'on y eût examiné mûrement les difficultés de ce dessein, qui eussent paru insurmontables à des esprits médiocres. Les grands noms sont toujours de grandes raisons aux petits génies. France, Espagne, Empire, Toscane étoient des mots tous propres à épouvanter les gens. Il n'y avoit aucune apparence que le cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avoit été nonce à Munster dans le temps de la négociation de la paix et qui s'étoit déclaré ouvertement, dans plus d'une occasion, contre Servien, qui étoit plénipotentiaire de France. Il n'y avoit pas de vraisemblance que l'Espagne lui dût être favorable. Le cardinal Trivulce, le plus capable sujet de sa faction et peut-être du Sacré Collége, déclamoit publiquement contre lui comme contre un bigot, et il appréhendoit, dans le fond, extrêmement son exaltation, par la crainte qu'il avoit de sa sévérité, peu propre à souffrir la licence de ses débauches, qui, à la vérité, étoient scandaleuses. Il n'étoit pas croyable que le cardinal Jean-Charles de Médicis pût être bien intentionné pour lui, et par la même raison et par celle de sa naissance, car il étoit Siennois et connu pour aimer passionnément sa patrie, qui est pareillement connue pour n'aimer pas passionnément la domination de Florence.

Toutes ces considérations furent pesées et examinées. On pesa l'apparent, le douteux et le possible, et

l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse qui étoit d'autant plus profonde qu'elle paroissoit hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci, et il sembloit que tous ceux qui y entroient ne fussent nés que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Imperiali y étoit tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni se servoit utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Homodei et la froideur de Gualtieri y couvroient, quand il étoit nécessaire, l'impétuosité de Pio et la duplicité d'Albizi; Azolin, qui est un des plus beaux et des plus faciles esprits du monde, veilloit avec une application d'esprit continuelle aux mouvements de ces différents ressorts, et l'inclination que MM. les cardinaux de Médicis et Barberin, chefs des deux factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord, suppléa dans les rencontres, en ma personne, au défaut des qualités qui m'étoient nécessaires pour y tenir mon coin. Tous les acteurs firent bien, le théâtre y fut toujours rempli, les scènes n'y furent pas beaucoup diversifiées, mais la pièce fut belle, d'autant plus qu'elle fut simple. Quoi qu'en aient écrit les compilateurs des conclaves, il n'y eut de mystère que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il est vrai que les épisodes en furent curieux : je m'explique.

Le conclave fut, si je ne me trompe, de quatre-vingts jours. Nous donnions tous les matins et toutes les après-dînées trente-deux et trente-trois voix à Sachetti, et ces voix étoient celles de la faction de France, des créatures du pape Urbain, oncle de M. le cardinal Barberin, et de l'Escadron Volant. Celles des Espagnols, des Allemands et des Médécis se répandoient sur différents sujets dans tous les scrutins, et ils affectoient

d'en user ainsi pour donner à leur conduite un air plus ecclésiastique et plus épuré d'intrigues et de cabales que le nôtre n'avoit. Ils ne réussirent pas dans leurs projets, parce que les mœurs très-déréglées de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis et de M. le cardinal Trivulce, qui étoient proprement les âmes de leurs factions, donnoient bien plus de lustre à la piété exemplaire de M. le cardinal Barberin qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Le cardinal Cesy, pensionnaire d'Espagne et l'homme le plus singe en tout sens que j'aie jamais connu, me disoit un jour à ce propos fort plaisamment : « Vous nous battrez à la fin, « car nous nous décréditons en ce que nous nous vou- « lons faire passer pour gens de bien.— Le faux trompe « quelquefois, mais il ne trompe pas longtemps, « quand il est relevé par d'habiles gens. » Leur faction perdit, en peu de temps, le *concetto* (qu'ils appellent en ce pays-là) de vouloir le bien. Nous gagnâmes de bonne heure cette réputation, parce que, dans la vérité, Sachetti, qui étoit aimé à cause de sa douceur, passoit pour homme de bonnes et droites intentions, et parce que le ménagement que la maison de Médicis étoit obligée d'avoir pour le cardinal Rasponi, quoiqu'elle ne l'eût pas voulu en effet pour pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle vouloit installer dans la chaire de saint Pierre *la volpe,* (c'est ainsi que l'on appeloit le cardinal Rasponti, parce qu'il passoit pour un fourbe).

Ces dispositions, jointes à plusieurs autres qui seroient trop longues à déduire, firent que la faction d'Espagne s'aperçut qu'elle perdoit du terrain, et quoique cette perte n'allât pas jusqu'au point de lui faire croire que nous pensions à faire le pape sans sa participation, elle ne laissa pas d'appréhender que son parti

ayant beaucoup de vieillards, et le nôtre de jeunes, le temps ne pût être facilement pour nous. Nous surprîmes une lettre de l'ambassadeur d'Espagne au cardinal Sforce, qui faisoit voir cette crainte en termes exprès, et nous comprîmes même, par l'air de cette lettre plus que par ses paroles, que cet ambassadeur n'étoit pas trop content de la manière d'agir des Médicis. Je suis trompé si ce ne fut Monsignor Febey qui surprit cette lettre. Cette semence fut cultivée avec beaucoup de soin dès qu'elle eut paru, et l'Escadron qui, par le canal de Borromée, Milanois, et d'Aquaviva, Napolitain, gardoit toujours beaucoup de mesures d'honnêtetés avec l'ambassadeur d'Espagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il étoit du service du Roi son maître et de son intérêt particulier de lui ambassadeur, de ne se pas si fort abandonner aux Florentins, qu'il assujettît et à leurs maximes et à leurs caprices la conduite d'une couronne pour laquelle tout le monde avoit du respect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, et elle prit feu dans son temps. Je vous ai déjà dit que la faction de France donnoit toute sa force à Sachetti avec nous. La différence est qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant qu'elle y pourroit réussir, et que nous y donnions avec une lumière presque certaine que nous ne pourrions pas l'emporter, ce qui faisoit qu'elle n'y prenoit point de mesures hypothétiques, si l'on peut parler ainsi, c'est-à-dire qu'elle ne songeoit pas à se résoudre à quel parti elle prendroit, en cas qu'elle ne pût réussir à Sachetti. Comme le nôtre étoit pris selon cette disposition que nous tenions presque pour constante, nous nous appliquions par avance à affoiblir celle de France, pour le temps dans lequel nous jugions qu'elle nous seroit opposée. Je donnai par hasard l'ouverture à Jean-

Carle de débaucher le cardinal Ursin, qu'il eut à bon marché, et ainsi, dans le moment que la faction d'Espagne ne songeoit qu'à se défendre de Sachetti, et que celle de France ne pensoit qu'à le porter, nous travaillions pour une fin sur laquelle ni l'une ni l'autre ne faisoit aucune réflexion, à diviser celle-là et affoiblir celle-ci. L'avantage de se trouver en cet état est grand, mais il est rare. Il falloit pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions et qui ne se verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi et nous ne le pouvions avoir qu'en faisant tout ce qui étoit en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti, et nous étions moralement assurés que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourroit réussir, de sorte que la bonne conduite nous portoit à ce à quoi nous étions obligés par la bonne foi. Cette utilité n'étoit pas la seule; notre manœuvre couvroit notre marche, et nos ennemis tiroient à faux, parce qu'ils visoient à faux et toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le succès de cette conduite, après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, et la raison pour laquelle nous avions jeté les yeux sur lui.

Il étoit créature du pape Innocent, et le troisième de la promotion de laquelle j'avois été le premier. Il avoit été inquisiteur à Malte et non à Munster, et il avoit acquis en tous lieux la réputation d'une intégrité sans-tache. Ses mœurs avoient été sans reproches dès son enfance. Il savoit assez d'humanités pour faire paroître au moins une teinture suffisante des autres sciences. Sa sévérité paroissoit douce, ses maximes paroissoient droites, il se communiquoit peu, mais ce peu qu'il se communiquoit étoit mesuré et sage (*savio col silencio*), mieux qu'homme que j'aie jamais connu. Tous les dehors d'une piété véritable et solide rele-

voient merveilleusement toutes ces qualités, ou plutôt toutes ces apparences. Ce qui leur donnoit un corps au moins fantastique, étoit ce qui s'étoit passé à Munster entre Servien et lui. Celui-là, qui étoit connu et reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y étoit cruellement brouillé avec le Contarin, ambassadeur de Venise, homme sage et homme de bien. Chigi se signala pour le Contarin, sachant qu'il faisoit fort bien sa cour à Innocent. L'opposition de Servien, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public et lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le cardinal Mazarin, lorsqu'il se trouva, ou à Aix-la-Chapelle, ou à Bruxelles en revenant de Munster, plut à Sa Sainteté. Elle le rappela à Rome, et le fit secrétaire d'État et cardinal. On ne le connoissoit que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bientôt que le fond de celui de Chigi n'étoit ni si bon ni si profond qu'il se l'étoit imaginé; mais cette pénétration du Pape ne nuisit pas à la fortune de Chigi : au contraire, elle y servit, parce qu'Innocent, qui se voyoit mourant, ne voulut point condamner son propre choix, et que Chigi, qui par la même raison ne craignoit le Pape que médiocrement, se fit un honneur de se faire passer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable et d'une rigidité inflexible. Il ne faisoit point sa cour à la signora Olimpia, qui étoit abhorrée dans Rome : il blâmoit assez ouvertement tout ce que le public n'approuvoit pas de cette cour-là; et tout le monde, qui est et qui sera éternellement dupe en ce qui flatte son aversion, admiroit sa fermeté et sa vertu, sur un sujet sur lequel on ne devoit tout au plus louer que son bon sens, qui lui faisoit voir qu'il semoit de la graine pour le pontificat futur, dans un champ

où il n'avoit plus rien à cueillir pour le présent.

Le cardinal Azolin, qui avoit été secrétaire des brefs dans le même temps que l'autre avoit été secrétaire d'État, avoit remarqué dans ses maximes de certaines *finoteries*, qui n'avoient pas de rapport à la candeur dont il faisoit profession. Il me le dit avant que nous entrassions dans le conclave; mais il ajouta en me le disant, que sur le tout il n'en voyoit point de meilleur, et que, de plus, sa réputation étoit si bien établie, même dans l'esprit de nos amis de l'Escadron, que ce qu'il leur en pourroit dire ne passeroit auprès d'eux que comme un reste de quelques petits démêlés qu'ils avoient eus ensemble pour la compétence de leurs charges. Je fis d'autant moins de réflexion sur ce qu'Azolin m'en disoit, que j'étois moi-même tout à fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avoit ménagé avec soin l'abbé Charrier dans le temps de ma prison; il lui avoit fait croire qu'il faisoit des efforts incroyables pour moi auprès du Pape; il pestoit contre lui avec l'abbé Charrier, et avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne poussoit pas avec assez de vigueur le cardinal Mazarin sur mon sujet. L'abbé Charrier avoit chez lui toutes ses entrées, comme s'il avoit été son domestique; et il étoit persuadé qu'il étoit mieux intentionné et plus échauffé pour moi que moi-même. Je n'eus pas sujet d'en douter dans tout le cours du conclave.

J'étois assis immédiatement au-dessus de lui au scrutin, et tant qu'il duroit, j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raison qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi sur ce qui regardoit son pontificat. Il répondit à quelqu'un de ceux de l'Escadron, qui s'ouvroient à lui de leurs desseins, d'une manière si désintéressée, qu'il les édifia. Il ne se trouvoit ni aux

fenêtres où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors où l'on se promène ensemble. Il étoit toujours enfermé dans sa cellule, où il ne recevoit même aucune visite. Il recevoit de moi quelques avis que je lui donnois au scrutin; mais il les recevoit toujours ou d'une manière si éloignée du désir de la tiare, qu'il attiroit mon admiration, ou tout au plus avec des circonstances si remplies de l'esprit ecclésiastique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre désir que celui dont parle Saint Paul, quand il dit que : *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat*. Tous les discours qu'il me faisoit n'étoient pleins que de zèle pour l'Église et de regret de ce que Rome n'étudioit pas assez l'écriture, les conciles et la tradition. Il ne se pouvoit lasser de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne se peut jamais si bien contraindre qu'il n'échappe toujours quelque chose du naturel, il ne se put si bien couvrir que je ne m'aperçusse qu'il étoit homme de minuties : ce qui est toujours signe non-seulement d'un petit génie, mais encore d'une âme basse. Il me parloit un jour des études de sa jeunesse, et il me disoit qu'il avoit été deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'est qu'une bagatelle; mais comme j'ai remarqué souvent que les plus petites choses sont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plut pas. Je le dis à l'abbé Charrier, qui étoit un de mes conclavistes. Je me souviens qu'il m'en gronda, en me disant que j'étois un maudit qui ne savoit pas estimer la simplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit si bien, par sa dissimulation profonde, que nonobstant sa petitesse qu'il ne pouvoit cacher à l'égard de beaucoup de petites choses, sa physionomie, qui étoit basse, et sa mine qui tenoit

beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naissance; il fit si bien, dis-je, que nous crûmes que nous renouvellerions en sa personne, si nous le pouvions porter au pontificat, la gloire et la vertu de Saint Grégoire et de Saint Léon. Nous nous trompâmes dans cette espérance. Nous réussîmes à l'égard de son exaltation, parce que les Espagnols appréhendoient, par les raisons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportât sur celle des vieux, et que Barberin désespéroit à la fin de pouvoir réussir pour Sachetti, vu l'engagement et la déclaration publique des Espagnols et des Médicis. Nous résolûmes de prendre, quand il en seroit temps, ce défaut, pour insinuer aux deux partis l'avantage que ce leur seroit à l'un et à l'autre de penser à Chigi. Nous fîmes état que Borromée feroit voir aux Espagnols qu'ils ne pouvoient mieux faire, vu l'aversion que la France avoit pour lui, et que je ferois voir à M. le cardinal Barberin que, n'ayant personne dans ses créatures qu'il lui fût possible de porter au pontificat, il acquerroit un mérite infini envers toute l'Église, de le faire tomber sans aucune apparence d'intérêt au meilleur sujet. Nous crûmes que nous trouverions des secours pour notre dessein dans les dispositions des particuliers des factions, et voici sur quoi nous nous fondions.

Le cardinal Montalte, qui étoit de celle d'Espagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépense et qui avoit un air de grand seigneur, avoit une grande frayeur que le cardinal Fiorenzola, jacobin et esprit vigoureux, ne fût proposé par M. le cardinal Grimaldi, qui étoit son ami intime et dont les travers avoient assez de rapport à celui de Fiorenzola. Nous résolûmes de nous servir utilement de cette appréhension de

Montalte, pour lui donner presque insensiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux cardinal de Médicis, qui étoit l'esprit du monde le plus doux, étoit la moitié du jour fatigué et de la longueur du conclave et de l'impétuosité du cardinal Jean-Carle, son neveu, qui ne l'épargnoit pas quelquefois lui-même. J'étois très-bien avec lui, et au point même de donner de la jalousie à M. le cardinal Jean-Carle; et ce qui m'avoit procuré particulièrement son amitié, étoit sa candeur naturelle, qui avoit fait qu'il avoit pris plaisir à ma manière d'agir avec lui. Je faisois profession publique de l'honorer, et je lui rendois même avec soin mes devoirs. Mais je n'avois pas laissé de m'expliquer clairement avec lui sur mes engagements avec M. le cardinal Barberin et avec l'Escadron. Ma sincérité lui avoit plu, et il se trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'auroit été l'artifice. Je ménageai avec application son esprit, et je jugeai que je me trouverois bientôt en état de le disposer peu à peu, et à se radoucir pour M. le cardinal Barberin, qui étoit brouillé avec toute sa maison, et à ne pas regarder M. le cardinal Chigi comme un homme aussi dangereux qu'on le lui avoit voulu faire croire. On ne s'endormit pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Espagne et de la Toscane, quoique l'on y parût à elle-même sans action, parce qu'il n'étoit pas encore temps de se découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'opposition à Chigi étoit encore plus publique et plus déclarée que celle des autres. M. de Lyonne, neveu de Servien, en parloit à qui le vouloit entendre comme d'un pédant, et il ne présumoit pas qu'on le pût seulement mettre sur les rangs. M. le cardinal Grimaldi, qui, dans le temps de leur prélature, avoit eu je ne sais quel malentendu avec lui, disoit publiquement

qu'il n'avoit qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvoit que M. le cardinal d'Est n'appréhendât, comme frère du duc de Modène, l'exaltation d'un sujet désintéressé et ferme, qui sont les deux qualités que les princes d'Italie craignent uniquement dans un pape.

Vous avez vu, ci-devant, qu'il y avoit eu même du personnel entre lui et M. le cardinal Mazarin en Allemagne, et nous jugeâmes, par toutes ces considérations, qu'il étoit à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-là, qui, quoique foible, nous pourroit peut-être faire obstacle. Je dis quoique foible, parce que dans la vérité la faction de France ne faisoit pas une figure assez considérable dans ce conclave pour que nous ne pussions prétendre, et que nous ne prétendissions, en effet, de faire un pape malgré elle. Ce n'est pas qu'elle manquât de sujets, et même capables. Est, qui étoit protecteur, suppléoit par sa qualité, par sa dépense et par son courage à ce que l'obscurité de son esprit et l'ambiguïté de ses expressions diminuoient de sa considération. Grimaldi joignoit, à la réputation de vigueur qu'il a toujours eue, un air de supériorité aux manières serviles des autres cardinaux de la faction, et il élevoit par là au-dessus d'eux sa réputation. Bichi, habile et rompu dans les affaires, y devoit tenir naturellement un grand poste. M. le cardinal Antoine brilloit par sa libéralité, et M. le cardinal Ursin par son nom. Voilà bien des circonstances qui devoient faire qu'une faction ne fût pas méprisable. Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonstances; parce qu'elles se trouvèrent compliquées avec d'autres qui les empoisonnèrent. Grimaldi, qui haïssoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agissoit presque en rien, et d'autant moins qu'il croyoit, et avec raison, que de

Lyonne, qui avoit au dehors le secret de la cour, ne le lui confioit pas. Est, qui trembloit avec tout son courage, parce que le marquis de Caracene entra justement, en ce temps-là, dans le Modenois avec toute l'armée du Milanès, faisoit qu'il n'osoit s'étendre de toute sa force contre l'Espagne. Je vous ai déjà dit que les Médicis n'étoient pas brouillés avec Ursin; Antoine n'étoit ni intelligent ni actif, et de plus l'on n'ignoroit pas que, dans le fond du cœur, le cardinal Barberin, qui étoit très-mal à la cour de France, ne l'emportât. De Lyonne ne pouvoit pas prendre une entière confiance, parce qu'il ne se pouvoit pas assurer que le cardinal Barberin, qui vouloit aujourd'hui Sachetti qui étoit agréable à la France, n'en voulût pas demain un autre qui lui fût désagréable; et cette même considération diminuoit encore de beaucoup la confiance que de Lyonne eût pu prendre au cardinal d'Est, parce qu'on savoit qu'il gardoit toujours beaucoup d'égards avec le cardinal Barberin, et par l'amitié qui avoit été longtemps entre eux, et par la raison de la duchesse de Modène, qui étoit sa nièce. Bichi n'étoit pas selon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin et très-mal disposé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail qui vous peut empêcher de vous étonner de ce que la faction d'une couronne puissante et heureuse, n'étoit pas considérée autant qu'elle devoit l'être dans une conjoncture pareille. Vous en serez encore moins surprise, quand il vous plaira de faire réflexion sur le premier mobile qui donnoit le mouvement à des ressorts aussi mal assortis, ou plutôt aussi dérangés qu'étoient ceux que je viens de vous montrer.

De Lyonne n'étoit connu à Rome que comme un petit secrétaire de M. le cardinal Mazarin. On l'y avoit vu, dans le temps du ministère de M. le cardinal de Ri-

chelieu, particulier d'un assez bas étage, et de plus brelandier et concubinaire public. Il eut depuis quelque espèce d'emploi en Italie, touchant les affaires de Parme ; mais cet emploi n'avoit pas été assez grand pour le devoir porter d'un saut à celui de Rome, ni son expérience assez consommée pour lui confier la direction d'un conclave, qui est incontestablement de toutes les affaires la plus aiguë. Les fautes de ce genre sont assez communes dans les États qui sont dans la prospérité, parce que l'incapacité de ceux qu'ils emploient s'y trouve souvent suppléée par le respect que l'on a pour leur maître. Jamais royaume ne s'est plus confié en ce respect que la France, dans le temps du ministère du cardinal Mazarin. Ce n'est pas jeu sûr : il l'éprouva dans l'occasion dont il s'agit. M. de Lyonne n'y eut ni assez de dignité, ni assez de capacité pour tenir l'équilibre entre tous ces ressorts qui se démanchoient. Nous le reconnûmes en peu de jours, et nous nous en servîmes utilement pour notre fin.

Je vous ai déjà dit, ce me semble, qu'ayant été averti que de Lyonne avoit mécontenté M. le cardinal Ursin sur un reste de pension, qui n'étoit que de mille écus, j'en informai M. le cardinal de Médicis assez à temps pour lui donner lieu de le gagner à une condition si petite, que pour l'honneur de la pourpre je crois que je ferois bien mieux de ne le point dire. Vous verrez dans la suite, que nous nous servîmes encore avec plus de fruit de l'indisposition que M. le cardinal Bichi avoit pour lui, pour diviser et pour déconcerter encore la faction de France plus qu'elle ne l'étoit. Mais comme ce n'étoit pas celle que nous appréhendions le plus, quoique ce fût celle qui nous fût le plus opposée, nous n'avancions notre travail du côté qui la regardoit que subordonnément au progrès que nous faisions des

deux autres, d'où nous craignions, et avec raison, de trouver plus de difficulté. Vous avez déjà vu les raisons pour lesquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Espagne et les Médicis donneroient malaisément à Chigi, et vous avez aussi vu la manœuvre que nous faisions pour lever, peu à peu et même imperceptiblement, leurs indispositions. Je dis imperceptiblement, et ce fut là notre plus grand embarras; car si Barberin se fût seulement le moins du monde aperçu que nous eussions eu la moindre vue pour Chigi, il nous auroit échappé infailliblement, parce qu'avec toute la vertu imaginable, il a tout le caprice possible, et qu'il ne se fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions sur le sujet de Sachetti. Ce fut proprement, en cet endroit, où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité et la pénétration de l'Escadron, et particulièrement d'Azolin, qui fut celui qui se donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin et de Sachetti qui ne pût être avoué par la morale la plus sévère. Comme l'on voyoit clairement que tout ce que l'on faisoit pour lui seroit inutile par l'événement, l'on n'oublia aucune démarche de celles que l'on jugea être utiles à lever les indispositions que l'on prévoyoit se devoir trouver de la part de la France, de l'Espagne et de Florence, et même de Barberin, à l'exaltation de Chigi, lorsqu'elle seroit en état d'être proposée. Comme l'on ne pouvoit douter que pour peu que Barberin s'aperçût de notre dessein, il n'entrât en défiance de nous-mêmes, nous couvrîmes avec une application si grande et si heureuse notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, et quand nous crûmes qu'il étoit nécessaire qu'il la connût. Ce qu'il y avoit de plus embarrassant pour nous, étoit que, comme nous avions encore plus de besoin de lui que

des autres (parce qu'enfin nous en tirions notre principale force), il falloit que, par préalable même à tout le reste, nous travaillassions à lever les obstacles que nous prévoyions même très-grands à notre dessein dans la faction du pape Urbain.

Nous savions que l'unique et journalière application des vieux cardinaux, qui en étoient et qui voyoient comme nous l'impossibilité de réussir à l'exaltation de Sachetti, c'étoit de faire comprendre à Barberin qu'il lui seroit d'une extrême honte que l'on prît un pape qui ne fût pas de ses créatures. Tout conspiroit à lui donner cette vue ; chacun prétendoit de se l'appliquer en son particulier. Ginetti ne doutoit pas que l'attachement, qu'il avoit de tout temps à sa maison, ne lui en dût donner la préférence; Cecchini étoit persuadé qu'elle étoit due à son mérite ; Rapaccioli, qui n'avoit pourtant que quarante-un ans ou un peu plus, je ne m'en souviens pas précisément, s'imaginoit que sa piété, sa capacité et son peu de santé l'y pourroient porter, même avec facilité. Fiorenzola se laissoit chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel est de croire aisément tout ce qu'il désire. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves, ne se peuvent figurer les illusions des hommes en ce qui regarde la papauté, et l'on a raison de l'appeler *rabia papale*.

Cette illusion, toutefois, étoit toute propre à nous faire manquer notre coup, parce que la clameur de toute la faction du pape Urbain, étoit toute propre à faire appréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ses créatures, s'il chosissoit un pape hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit fort grand; mais nous trouvâmes le remède dans le même lieu d'où nous appréhendions le mal ; car la jalousie qui étoit entre eux les obligea, par avance, à faire tant de pas

les uns contre les autres, qu'ils fâchèrent Barberin, parce qu'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentiments sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'ils vouloient croire cette impossibilité pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats et des ambitieux, et cette indisposition fit que, quand il vînt lui-même à connoître qu'il ne pouvoit réussir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa faction et à se persuader qu'il hasarderoit moins la perte de ses créatures, en leur faisant voir qu'il étoit emporté dans une autre par ses alliés, que de l'aigrir tout entière par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédoient toutes à Sachetti à cause de son âge et de ses manières, qui, dans la vérité, étoient aimables. Ce n'est pas qu'à mon opinion il n'eût été de lui comme de Galba, digne de l'empire s'il n'eût point été empereur ; mais enfin on n'en étoit point là. Les autres créatures de Barberin s'étoient réglées sur ce point; mais comme ils ne croyoient pas son exaltation possible, cette déférence ne faisoit qu'augmenter la jalousie enragée qu'ils avoient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu et corrompu dans les affaires, se déclara contre Rapaccioli, jusqu'à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accusoit d'avoir cru que le diable pouvoit être reçu à la pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avoit de quoi s'opposer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déjà parlé, fit une description assez plaisante de la beauté du carnaval, que la signora Basti, belle et galante, nièce de Cecchini, donneroit au public, si son oncle étoit pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiseries, peu dignes à la vérité d'un conclave, déplurent au dernier point à Barberin, esprit pieux et sérieux,

et ne nuisirent pas à notre dessein dans la suite que vous allez voir.

Il me semble que je vous ai déjà dit que ce conclave dura environ quatre-vingts jours. Il y en eut plus des deux tiers employés comme je vous l'ai dit ci-devant, parce que M. le cardinal Barberin ne se pouvoit ôter de l'esprit que nous emporterions enfin Sachetti par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que personne le désabuser, par la raison que vous avez déjà vue, et je ne sais si la chose n'eût pas été encore bien plus loin, si Sachetti, qui se lassoit de se voir ballotter réglément quatre fois par jour, sans aucune apparence de réussite, ne lui eût lui-même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois sans beaucoup de peine. Il y réussit enfin, et après que nous eûmes observé toutes les brèves et les longues, pour ne lui laisser aucun lieu de soupçonner que nous eussions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle, pour le vrai, nous n'en avions aucune, nous discutâmes avec lui la possibilité des sujets de sa faction. Nous nous aperçûmes d'abord qu'il s'y trouvoit lui-même fort embarrassé et même avec beaucoup de raison. Nous n'en fûmes pas fâchés, parce que cet embarras nous donna lieu de tomber sur les sujets des autres factions, et nous porta insensiblement jusqu'à Chigi.

M. le cardinal Barberin, qui a, dès son enfance, aimé jusqu'à la passion la piété et qui estimoit beaucoup celle qu'il croyoit en Chigi, se rendit avec assez de facilité, et il n'y eut, à dire le vrai, qu'un scrupule, qui fut que Chigi, qui étoit fort ami des jésuites, pourroit peut-être donner atteinte à la doctrine de saint Augustin, pour laquelle Barberin avoit plus de respect que de connoissance. Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, et je m'acquittai de ma commission d'une manière

qui ne blessa ni mon devoir, ni la prétendue tendresse de conscience de Chigi. Comme dans les grandes conversations que j'avois eues avec lui dans les scrutins, il m'avoit pénétré, ce qui lui étoit fort aisé parce que je ne me couvrois pas auprès de lui, il avoit connu que je n'approuvois point qu'on s'entêtât pour les personnes et qu'il suffisoit d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces sentiments, et j'eus sujet de croire qu'il étoit tout propre, par ses maximes, à rendre la paix à l'Église. Il s'en expliqua lui-même assez publiquement et raisonnablement; car Albizi, pensionnaire des jésuites, s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrémité, se disoit-il, de l'esprit de saint Augustin, Chigi prit la parole avec vigueur, et il parla comme le respect que l'on doit au docteur de la grâce le requiert. Cette rencontre assura absolument Barberin, et beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit.

Dès qu'il eut pris son parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait jusque-là que disposer. Nous agîmes chacun de notre côté, suivant que nous l'avions projeté. Nous nous expliquâmes de ce que nous avions le plus souvent caché avec soin, ou que nous n'avions tout au plus qu'insinué. Borromée et Aquaviva se développèrent plus pleinement envers l'ambassadeur d'Espagne. Azolin brilla dans les diverses factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le cardinal doyen; il prit confiance en moi sur le désir qu'il avoit d'adoucir le Grand-Duc par les Barberins. Le cardinal Barberin l'y eut tout entière sur la joie qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me souviens pas précisément lequel ce fut, découvrit que Bichi, qui étoit allié à Chigi, étoit très-bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra

dans ce commerce habilement et adroitement, et si bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eût assez de confiance en lui pour concourir sur sa parole à l'exaltation de Chigi, employa, pour le persuader, Sachetti, qui, lassé, comme il me semble que je vous l'ai dit ci-dessus, de se voir ballotté inutilement tous les soirs et tous les matins, lui dépêcha un courrier pour l'avertir que Chigi seroit pape en dépit de la France, si elle faisoit tant que de lui donner l'exclusion, comme l'on disoit; car, dès qu'on le vit sur les rangs, tous les subalternes, selon le style de la nation, publièrent que le Roi ne le souffriroit jamais. Mazarin ne fut pas de leur sentiment, et il renvoya par le même courrier ordre à de Lyonne de ne le point exclure. Il eut raison; car je suis persuadé que si l'exclusion fût arrivée, Chigi eût été pape trois jours plus tôt qu'il ne le fut.

Les couronnes ne doivent jamais hasarder facilement ces exclusions : il y a des conclaves où elles peuvent réussir; il y en a d'autres où le succès seroit impossible. Celui-là étoit du nombre. Le Sacré Collége étoit fort, et de plus il sentoit sa force.

Les choses étant dans l'état que je viens de poser, MM. les cardinaux de Médicis et Barberin me chargèrent, sur les neuf heures du soir, d'en aller porter la nouvelle à M. le cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baisai la main. Il m'entendit et il me dit en m'embrassant : *Ecco l'efetto de la buona vicinanza.* Je vous ai déjà dit que j'étois au scrutin auprès de lui. Tout le collége y accourut ensuite. Il m'envoya quérir sur les onze heures, après que tout le monde fut sorti de sa cellule, et je ne puis vous exprimer les bontés avec lesquelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre, le lendemain au matin, dans sa cellule et nous l'accompagnâmes à la chapelle du scrutin, où il eut, ce me semble, toutes les voix, à la réserve d'une ou tout au plus de deux. Le soupçon tomba sur le vieux Spada, Grimaldi et Rosetti, lesquels, à la vérité, furent les seuls qui improuvèrent, au moins publiquement, son exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier, et il se trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai son discours à son travers; l'aversion de Spada, à l'envie qui lui étoit naturelle; et celle de Rosetti, à l'appréhension qu'il avoit de la sévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne se trompoient pas eux-mêmes pour le fond.

Ce qui est constant, est que jamais élection de pape [6 avril 1655] n'a été plus universellement applaudie. Il ne se défaillit pas à lui-même dans les premiers moments qui, par une imperfection assez bizarre de la nature humaine, surprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La suite a fait voir qu'il n'étoit pas assez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut si éloigné d'en donner aucune marque, que nous eûmes sujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amèrement au même moment que l'on relisoit le scrutin qui le faisoit pape; et comme il vit que je le ramarquois, il m'embrassa d'un bras et prit de l'autre Lomelin, qui étoit au-dessous de lui, et il nous dit à l'un et à l'autre : « Pardonnez cette foiblesse à un « homme qui a toujours aimé ses proches avec ten- « dresse et qui s'en voit séparé pour jamais. » Nous descendîmes, après les cérémonies accoutumées, à Saint-Pierre; il affecta de ne s'asseoir que sur le coin[1]

1. Le manuscrit autographe de cette troisième partie des Mémoi-

de l'autel, quoique les maîtres des cérémonies lui dirent que la coutume étoit que les papes se missent justement sur le milieu. Il y reçut l'adoration du Sacré Collége avec beaucoup plus de modestie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joie; et lorsque je m'approchai à mon tour pour lui baiser les pieds, en m'embrassant il me dit si haut que les ambassadeurs d'Espagne, et de Venise et le connétable Colonne l'entendirent : « Signor cardinal de Retz, *ecce* « *opus manuum tuorum.* » Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les ambassadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle se répandit en moins d'un rien dans toute l'église. Châtillon, frère de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant comme je sortois, et je retournai chez moi accompagné de plus de six-vingts carrosses, qui étoient pleins de gens très-persuadés que j'allois gouverner le pontificat. Je me souviens que Châtillon me dit à l'oreille : « Je suis résolu de compter les carrosses « pour en rendre ce soir un compte exact à M. de « Lyonne; il ne faut pas épargner cette joie au cocu. »

Je vous ai promis quelques épisodes, je vais vous tenir ma parole. Vous avez déjà vu que la faction de France avoit un ordre du Roi, non pas seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer; quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser un mouchoir, ou de parler à quelqu'un. Enfin, comme il a toujours affecté de paroître ecclésiastique, il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion

res de Retz n'existe plus que par fragments. Nous aurons soin d'indiquer ceux que nous avons collationnés sur l'original. Le premier fragment commence ici ; il formait la page 2767 du manuscrit.

qu'une conduite qui blessoit même l'apparence de la charité chrétienne lui faisoit de la peine. Antoine me saluoit toujours fort honnêtement, quand personne ne le voyoit; mais comme il étoit fort bas à la cour et fort timide, il se redressoit en public. Et Ursin, qui étoit l'âme du monde la plus vile, me morguoit également partout. Bicchi me saluoit toujours civilement, et Grimaldi n'observoit l'ordre du Roi qu'en ce qu'il ne me visitoit pas, car il me parloit même dans la rencontre et toujours fort honnêtement. Ce détail vous paroît sans doute une minutie; mais ce qui fait que je ne l'omets pas, est qu'il me paroît être une véritable et bien naturelle image de la lâcheté politique des courtisans. Chacun d'eux la monte et la baisse à son cran, et leur inclination la règle sans comparaison davantage que leur véritable intérêt. Ils se conduisirent tous dans le conclave différemment sur mon sujet. J'observai qu'ils s'en turent tous également à la cour; j'ai appliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard que s'ils eussent fort bien vécu avec moi. J'avois toujours la main au bonnet devant eux, de cinquante pas, et je poussois ma civilité jusqu'à l'humilité. Je disois à qui le vouloit entendre que je leur rendois ces respects, non pas seulement comme à mes frères, mais encore comme à des serviteurs de mon Roi. Je parlois en François, en chrétien, en ecclésiastique; et Ursin m'ayant un jour morgué si publiquement que tout le monde s'en scandalisa, je renouvelai d'honnêteté pour lui à un point que tout le monde s'en édifia. Ce qui arriva, le lendemain, releva cette modestie ou plutôt cette affectation de modestie. Le cardinal Jean-Carle de Médicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éleva contre moi sur ce que j'étois, ce disoit-il, trop uni

avec l'Escadron. Je lui répondis avec toute la considération que je devois et à sa personne et à sa maison. Il ne laissa pas de s'échauffer et de me dire que je me devrois souvenir des obligations que ma maison avoit à la sienne; sur quoi je lui dis que je ne les oublierois jamais et que M. le Cardinal-doyen et M. le Grand-Duc en étoient très-persuadés. « Je ne le suis pas, « moi, reprit-il tout d'un coup, que vous vous souve« niez bien que, sans la reine Catherine, vous seriez « un gentilhomme comme un autre à Florence. — « Pardonnez-moi, Monsieur, lui répondis-je en pré« sence de douze ou quinze cardinaux, et pour vous « faire voir que je sais bien ce que je serois à Florence, « je vous dirois que si j'y étois selon ma naissance, j'y « serois autant au-dessus de vous, que mes prédéces« seurs y étoient au-dessus des vôtres, il y a quatre « cents ans[1]. » Je me tournai ensuite vers ceux qui étoient présents, et je leur dis : « Vous voyez, Mes« sieurs, que le sang françois s'émeut aisément contre « la faction d'Espagne. » Le Grand-Duc et le Cardinal-doyen eurent l'honnêteté de ne point s'aigrir de cette parole; et le marquis Ricardi, ambassadeur du premier, me dit, au sortir du conclave, qu'elle lui avoit même plu et qu'il avoit blâmé le cardinal Jean-Carle.

Il y eut une autre scène, quelques jours après, qui me fut assez heureuse. Le duc de Terancieva, ambassadeur d'Espagne, présenta un mémorial au Sacré Collége, à propos de je ne sais quoi dont je ne me souviens point, et il donna dans ce mémorial la qualité de fils aîné de l'Église au Roi son maître. Comme le secrétaire du collége le lisoit, je remarquai cette expression qui ne fut point, à mon sens, observée par les

1. Sur cette prétention du cardinal de Retz, voyez la note de la p. 2, t. Ier des Mémoires.

cardinaux de la faction. Il est au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laissai tout le temps, afin de ne faire paroître ni précipitation ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond silence, je me levai, je sortis de ma place et, en m'avançant du côté de M. le cardinal doyen, je m'opposai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le Roi Catholique étoit appelé fils aîné de l'Église. Je demandai acte de mon opposition, et on me l'accorda et en bonne forme, signé de quatre maîtres de cérémonies [fin du premier fragment]. M. le cardinal Mazarin eut la bonté de dire au Roi et à la Reine-mère, en plein cercle, que cette pièce avoit été concertée avec l'ambassadeur d'Espagne pour m'en faire honneur en France. Il n'est jamais honnête à un ministre d'être imposteur, mais il n'est pas même politique de porter l'imposture au delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matière des conclaves, sans vous en faire une peinture qui vous les fasse connoître, et qui efface l'idée que vous avez sans doute prise sur le bruit commun et peut-être sur la lecture de ces relations fabuleuses qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous exposer de celui d'Alexandre VII ne vous en aura pas détrompée, parce que vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs; et c'est ce qu'il est, à mon opinion, nécessaire de vous expliquer. Il est certain qu'il y eut dans ce conclave plus de ces murmures, de ces plaintes et de ces aigreurs qu'en aucun autre que j'aie jamais vu. Il ne l'est pas moins que, à la réserve de ce qui se passa entre M. le cardinal Jean-Carle et moi, dont je vous ai rendu compte, d'une parole encore sans comparaison plus légère qu'il s'attira d'Impériale, à force de le presser, et du libelle de Spada contre Rapaccioli; il n'y eut pas

dans ces murmures, dans ces plaintes et dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indisposition. On y vécut toujours ensemble avec le même respect et la même civilité que l'on observe dans les cabinets des rois, avec la même politesse qu'on avoit dans la cour de Henri III, avec la même familiarité que l'on voit dans les colléges, avec la même modestie qui se remarque dans les noviciats, et avec la même charité, au moins en apparence, qui pourroit être entre des frères parfaitement unis. Je n'exagère rien et j'en dis encore moins que je n'en ai vu dans les autres conclaves dans lesquels je me suis trouvé. Je ne me puis pas mieux exprimer sur ce sujet, qu'en vous disant que même dans celui d'Alexandre VII, que l'impétuosité de M. le cardinal Jean-Carle de Médicis éveilla, ou plutôt dérégla un peu, la réponse que je lui fis ne fut excusée que parce qu'il n'y étoit point aimé; que celle d'Impériale y fut condamnée, et que le libelle de Spada y fut détesté et désavoué, dès le lendemain au matin, par lui-même, à cause de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu, dans aucun des conclaves auxquels j'ai assisté, ni un seul cardinal, ni un seul conclaviste s'emporter; j'en ai vu même fort peu qui s'y étoient échauffés. Il étoit rare d'y entendre une voix élevée, ou d'y remarquer un visage changé. J'ai souvent essayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus, et je puis dire avec vérité qu'à la réserve d'une seule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y est même si éloigné du soupçon de ces vengeances, dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il est assez ordinaire que l'excluant y boive à son dîner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'ose dire qu'il n'y a rien de plus sage, ni de plus grand, que l'extérieur ordinaire d'un conclave. Je sais bien que la forme qui s'y pratique, depuis la bulle de Grégoire, contribue beaucoup à le régler : mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'observer cette règle avec autant de bienséance qu'ils le font. Je reviens à la suite de ma narration.

CHAPITRE II

LE PAPE ALEXANDRE VII.

Avril. — Retz consulte les cardinaux ses amis pour la conduite à suivre. — La maison des Missions. — Le cardinal Chigi. — *Vous ne deviez pas venir à Rome si vous n'étiez pas en résolution et en pouvoir de soutenir votre dignité.* — Le cardinal Barberini est du même avis. — *Ma dépense fut très-grande dans le conclave, elle fut très-grande quand j'en sortis.* — Le cardinal d'Est défend aux Français, au nom du Roi, de s'arrêter devant Retz et aux supérieurs des églises de le recevoir. — Après sa création, le Pape fait apporter son cercueil sous son lit. — Il ordonne diverses autres mesures. — Azzolin. — Le cavalier Bernin. — *Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles.* — Retz demande le *pallium.* — Il lui est accordé. — Lyonne s'en plaint avec insolence. — Paroles du Pape à Retz. — Retz insiste pour avoir les ordres du Pape sur la manière de se conduire à Rome. — Retz ne peut rien tirer du Pape à ce sujet. — Le marquis Riccardi. — Les finesses du pape Alexandre. — Lyonne menace le Pape de l'exclusion du congrès de la paix générale. — Le Pape s'effraye. — Lettre de Lyonne à Mazarin. — Le Pape indisposé contre Retz. — Monsignor Febey en avertit Son Éminence. — Retz se rend à Grotta-Ferrata. — Beautés du pays. — Croissy, conseiller au Parlement. — Il avait été enfermé à Vincennes en même temps que Retz. Ils y échangèrent des lettres. — Retz lui fut utile dans son procès. — L'abbé Fouquet et Madame de Lyonne. — Fouquet rend compte à Retz des démarches de Lyonne. — Le C... tourné en ridicule. — *Il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie.* — Ce goût a coûté cher au prince de Condé. — Lyonne fait signifier aux domestiques de Retz d'avoir à le quitter sous peine de crime de lèse-majesté. — *Le Pape est le premier homme du monde à trouver des expressions qui montrent tout et ne donnent rien.* — Retour de Retz à Rome. — Il souffrira toute chose de ceux qui représentent l'autorité du Roi. — M. Gueffier. — Les particuliers s'arrêtent devant Retz. — Nouvelle conversation du Pape avec Retz. — *Questi maledeti francesi sono più furoi di noi altri.* — Le père Hilarion. — Il maestro di camora Bandriselli. — Un chirurgien démet de nouveau l'épaule de Retz sans pouvoir la raccommoder. — Les eaux de Saint-Cassien. — Caprarole. — Le népotisme du Pape. — Il était vain, envieux et menteur. — S'occupait de bagatelles. — Le cardinal Cesy. — Monsignor Magalotti. — Le cardinal Impériale. — Rapaccioli. — Vaisselle du Pape. — Sa Sainteté prétend avoir converti la reine Christine de Suède. — Le service

anniversaire de Henri IV à Saint-Jean de Latran. — Retz y assiste. — L'église Saint-Louis des Français. — Le Sacré-Collége y va en cérémonie le jour de la fête de ce saint. — Retz assiste à l'office.

Vous croyez aisément que je ne manquai pas, dans le cours du conclave, de prendre les sentiments de M. le cardinal Chigi et de mes amis de l'Escadron, sur la conduite que j'avois à tenir après que j'en serois sorti. Je prévoyois qu'elle seroit assez difficile, et du côté de Rome et du côté de France, et je connus, dès les premières conversations, que je ne me trompois pas dans ma prévoyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de suite, pour ne point interrompre le fil du récit, et je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France qu'après que je vous aurai exposé la conduite que je pris en Italie.

Mes amis, qui n'étoient nullement parties en ce pays-là, et qui, selon le génie de notre nation qui traite toutes autres par rapport à elle, s'imaginoient qu'un cardinal persécuté pouvoit et devoit même vivre presque en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres qu'il étoit de la bienséance que je demeurasse toujours dans la maison de la Mission, où je m'étois effectivement logé sept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutoient qu'il étoit nécessaire que je ne fisse aucune dépense, et parce que tous mes revenus étant saisis en France, avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même soutenir une médiocre, et parce que cette modestie feroit un effet admirable dans le clergé de Paris, duquel j'aurois un grand besoin dans les suites. Je parlai sur ce ton à M. le cardinal Chigi, qui passoit pour le plus grand ecclésiastique qui fût au delà des monts, et je fus bien surpris quand il me dit : « Non, non, Monsieur, quand « vous serez établi dans votre siége, vivez comme il

« vous plaira, parce que vous serez dans un pays où « l'on saura ce que vous pouvez et ce que vous ne pou- « vez pas. Vous êtes à Rome, où vos ennemis disent « tous les jours que vous êtes décrédité en France. Il « est de la nécessité de faire voir qu'ils ne disent pas « vrai. Vous n'êtes pas ermite, vous êtes cardinal et « cardinal d'une volée que nous appelons en ce pays « *dei cardinaloni*. Nous y estimons peut-être plus qu'ail- « leurs la modestie ; mais il faut à un homme de votre « âge, de votre naissance et de votre sorte, qu'elle soit « tempérée ; il faut de[1] plus qu'elle soit si volontaire, « qu'il n'y ait pas seulement le moindre soupçon « qu'elle soit forcée. Il y a beaucoup de gens à Rome « qui aiment à assassiner ceux qui sont à terre ; n'y « tombez pas, mon cher Monsieur, et faites réflexion, « je vous supplie, quel personnage vous jouerez dans « les rues avec les six estafiers dont vous parlez, quand « vous y trouverez un petit bourgeois de Paris qui ne « s'arrêtera pas devant vous et qui vous bravera, pour « faire sa cour au cardinal d'Est. Vous ne deviez pas « venir à Rome, si vous n'étiez pas en résolution et en « pouvoir d'y soutenir votre dignité. Nous ne mettons « point l'humilité chrétienne à la perdre, et je n'ai « rien à vous dire, si ce n'est que le pauvre cardinal « Chigi, qui vous parle, qui n'a que cinq mille écus « de rentes et qui est sur le pied du plus gueux des « cardinaux moines, ne peut aller aux fonctions sans « quatre carosses de livrée, roulants ensemble, quoi- « qu'il soit assuré qu'il ne trouvera personne dans les « rues, qui manque en sa personne au respect que l'on « doit à la pourpre. »

Voilà une petite partie de ce que le cardinal Chigi

1. Le deuxième fragment du Manuscrit autographe de la *troisième partie* commence ici.

me disoit tous les jours, et de tout ce que mes autres amis, qui n'étoient pas, ou du moins qui ne faisoient pas les ecclésiastiques si zélés que lui, m'exagéroient encore beaucoup davantage. M. le cardinal Barberin éclatoit encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offroit sa bourse : mais comme je ne la voulois pas prendre, et comme même j'eusse été fort aise de n'être pas à charge à mes proches et à mes amis de France, je me trouvois fort en peine; et d'autant plus, que je les voyois très-disposé à croire que la grande dépense ne m'étoit nullement nécessaire à Rome. Je n'ai guère eu dans ma vie de rencontre plus fâcheux que celui-là, et je vous puis dire avec vérité que je ne sais qu'une occasion où j'ai eu plus de besoin de faire un effort terrible sur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurois souhaité. Si je me fusse cru, je me serois réduit à deux estafiers. La nécessité l'emporta. Je connus visiblement que je tomberois dans le mépris, si je ne me soutenois avec éclat : je cherchai un palais pour me loger; je rassemblai toute ma maison qui étoit fort grande; je fis des livrées modestes, mais nombreuses de quatre-vingts personnes; je tins une grande table. Les abbés de Courtenai et de Sévigné se rendirent auprès de moi. Campy, qui avoit commandé le régiment italien de M. le cardinal Mazarin et qui s'étoit depuis attaché à moi, me joignit. Tous mes domestiques y accoururent. Ma dépense fut très-grande quand j'en fus sorti. Elle fut nécessaire, et l'événement fit connoître que le conseil de mes amis d'Italie étoit mieux fondé que celui de mes amis de France : car M. le cardinal d'Est, ayant défendu, dès le lendemain de la création du pape, à tous les François, de la part du Roi, de s'arrêter devant moi dans les rues, et même aux supérieurs des églises

françoises de me recevoir, je fusse tombé dans le ridicule si je n'eusse été en état de faire respecter ma dignité, et vous allez connoître clairement cette vérité par la réponse que le Pape me fit, lorsque je le suppliai de me prescrire de quelle manière il lui plaisoit que je me conduisisse à l'égard de ces ordres de M. le cardinal d'Est. Je vous la dirai, après que je vous aurai rendu compte des premières démarches qu'il fit après sa création.

Il fit apporter, dès le lendemain même, avec apparat, son cercueil sous son lit; il donna, le jour suivant, un habit particulier aux caudataires des cardinaux; il défendit, le troisième, aux cardinaux de porter le deuil, au moins en leurs personnes, même de leur père. Je me le tins pour dit et je dis moi-même à Azzolin, qui en convint, que nous étions pris pour dupes, et que le Pape ne seroit jamais qu'un fort pauvre homme. Le cavalier Bernin, qui avoit bon sens, remarqua, deux ou trois jours après, que le Pape n'avoit observé, dans une statue qu'il lui faisoit voir, qu'une petite frange qui étoit au bas de la robe de celui qu'elle représentoit. Ces observations paroissent légères, elles sont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles, ils ne sont pas même exempts de tous les petits; mais il y en a dont ils ne sont pas susceptibles, et je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils aient entamé un grand emploi par des bagatelles. Azzolin, qui fit les mêmes remarques que moi, me conseilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la prise du *pallium* de l'archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier consistoire, devant qu'on eût seulement fait réflexion que je pensasse à le demander. Le Pape me le donna naturellement, sans y faire lui-même de réflexion. La chose étoit dans l'ordre et il ne

la pouvoit refuser selon les règles: mais vous verrez par les suites que ce n'étoient pas les règles qui les régloient. Ce pas me fit croire qu'il n'auroit pas au moins de peine à faire que l'on me traitât de cardinal à Rome. Je me plaignis à lui des ordres contraires que M. le cardinal d'Est avoit donnés à tous les François. Je lui représentai qu'il ne se contentoit pas de faire le souverain dans Rome, en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faisoit encore le souverain pontife, en m'interdisant les églises françoises. L'étoffe étoit large, je ne m'en fis pas faute. Le Pape, à qui M. de Lyonne s'étoit plaint, avec un éclat qui passa jusqu'à l'insolence, de la concession du *pallium*, me parut fort embarrassé. Il parla beaucoup contre le cardinal d'Est; il déplora la misérable coutume (ce fut son mot) qui avoit assujetti plutôt qu'attaché les cardinaux aux couronnes, jusqu'au point d'avoir formé entre eux-mêmes des schismes scandaleux; il s'étendit avec emphase sur la thèse; mais j'eus mauvaise opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeuroit si longtemps sur le général, sans descendre au particulier, et je m'aperçus aussitôt après que ma crainte n'étoit pas vaine, parce qu'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes : « La po-
« litique de mes prédécesseurs ne m'a pas laissé un
« champ aussi libre que mes bonnes intentions le méri-
« teroient. Je conviens qu'il est honteux au collége et
« même au Saint-Siége de souffrir la licence que le
« cardinal d'Est, ou plutôt que le cardinal Mazarin se
« donne en ce rencontre : mais les Espagnols l'ont
« prise presque pareille sous Innocent, à l'égard du car-
« ninal; Barberin et même sous Paul V, le maréchal
« d'Estrées n'en usa guère mieux envers le cardinal
« Borghèse. Ces exemples, dans un temps ordinaire,

« n'autoriseroient pas le mal et je les saurois bien re- « dresser, mais vous devez faire réflexion, *charo mio si- « gnor cardinale*, que la chrétienté est en feu, qu'il n'y « a que le pape Alexandre qui le puisse éteindre; qu'il « est obligé, par cette raison, de fermer, en beaucoup « de rencontres, les yeux, pour ne se pas mettre en « état de se trouver inutile à un bien aussi public et « aussi nécessaire que celui de la paix générale. Que « direz-vous, lorsque vous saurez ce que Lyonne m'a « déclaré insolemment, depuis trois jours, sur ce que « je vous ai donné le *pallium*, que la France ne me « donneroit aucune part au traité dont on parle, et « qui n'est pas si éloigné que l'on le croit? Ce que je « vous dis n'est pas que je vous veuille abandonner, « mais seulement pour vous faire voir qu'il faut que je « me conduise avec beaucoup de circonspection, et « qu'il est bon aussi que vous m'aidiez de votre côté, « et que nous nous donnions tous les deux *tempo al « tempo*. »

Si j'eusse voulu faire bien ma cour à Sa Sainteté, je n'avois qu'à me retirer après ce discours, qui, comme vous voyez, n'étoit qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponse que je demandois : mais comme elle m'étoit absolument nécessaire et presque pressée, parce que je me pouvois rencontrer à tous les instants dans l'embarras dont il s'agissoit, je ne crus pas que j'en dusse demeurer là avec le Pape, et je pris la liberté de lui reparler, avec un profond respect, en lui représentant que peut-être, au sortir du Vatican, je trouverois dans la rue le cardinal d'Est, qui, n'étant que cardinal diacre, devoit s'arrêter devant moi; que je rencontrerois infailliblement des François, dont Rome étoit toute pleine; que je le suppliois de me donner ses ordres, avec lesquels je ne pouvois plus faillir et sans lesquels

je ne savois ce que j'avois à faire; que si je souffrois que l'on ne me rendît pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux cardinaux, j'appréhendois que le Sacré Collége [fin du 2e fragment] n'approuvât pas ma conduite; que si je me mettois en devoir de me le faire rendre, je craignois de manquer au respect que je devois à Sa Sainteté, à laquelle seule il touchoit de régler tout ce qui nous regardoit et les uns et les autres; que je la suppliois très-humblement de me prescrire précisément ce que je devois faire, et que je l'assurois que je n'aurois pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairoit de m'ordonner, parce que je croyois qu'il y auroit autant de gloire pour moi à me soumettre à ses ordres, qu'il y auroit de honte à reconnoître ceux de M. le cardinal d'Est.

Ce fut à cet instant où je reconnus, pour la première fois, le génie du pape Alexandre, qui mettoit partout la finesse. C'est un grand défaut, et d'autant plus grand quand il se rencontre dans les hommes de grandes dignités, qu'ils ne s'en corrigent jamais; parce que le respect qu'on a pour eux et qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent presque toujours persuadés qu'ils fascinent tout le monde, même dans les occasions où ils ne trompent personne. Le Pape, qui dans la vue de se disculper, ou plutôt de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du Sacré Collége, eût souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposoit, reprit promptement et même vivement la parole de me soumettre, que vous venez de voir, et il me dit : « Le cardinal d'Est au nom du Roi? » Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le marquis Ricardi, ambassadeur de Florence, m'avoit dit la veille d'un tour assez pareil qu'il avoit donné, trois ou quatre jours auparavant, à une conversation qu'il avoit

eue avec lui; ce ton, dis-je, me fit juger que le Pape s'attendoit que je prendrois le change, que je verbaliserois sur la distinction des ordres du Roi et de ceux de M. le cardinal d'Est, et qu'ainsi il auroit lieu de dire à M. de Lyonne qu'il m'avoit exhorté à l'obéissance, et à mes confrères, qu'il ne m'avoit recommandé que de demeurer dans les termes du respect que je devois au Roi. Je ne lui donnai lieu ni de l'un ni de l'autre : car je lui répondis sans balancer : que c'étoit justement ce qui me mettoit en peine, et sur quoi je le suppliois de décider, parce que, d'un côté, le nom du Roi paroissoit, pour lequel je devois avoir toutes sortes de soumissions, et que de l'autre, je voyois celui de Sa Sainteté si blessé, que je ne croyois pas devoir en mon particulier donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en eusse au moins un ordre exprès. Le Pape battit beaucoup de pays pour me tirer, ou plutôt pour se tirer lui-même de la décision que je lui demandois. Je demeurai fixe et ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui est toujours facile aux supérieurs. Il me répéta plusieurs fois que le Roi étoit un grand monarque. Il me dit d'autres fois que Dieu étoit encore plus puissant que lui. Tantôt il exagéroit les obligations que les ecclésiastiques avoient à conserver les libertés et les immunités de l'Église; tantôt il s'étendoit sur la nécessité de ménager, dans la conjoncture présente, l'esprit des rois. Il me recommanda la patience chrétienne; il me recommanda la vigueur épiscopale. Il blâma le cérémonial, auquel l'on étoit trop attaché à la cour de Rome; il en loua l'observation, comme étant nécessaire pour le maintien de sa dignité. Le sens littéral de tout son discours étoit que, quoi que je pusse faire, je ne pourrois rien faire qu'il ne pût dire m'avoir défendu. Je le pressai de

s'expliquer, autant que l'on peut presser un homme qui est assis dans la chaire de saint Pierre. Je n'en pus rien tirer. Je rendis compte de mon audience à M. le cardinal Barberin et à mes amis de l'Escadron; et je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre, après que je vous aurai entretenue, et d'une conversation que M. de Lyonne avoit eue avec le Pape quelques jours auparavant, et de ce qui se passoit entre M. de Lyonne et moi dans le même temps.

Lyonne, qui n'étoit rétabli à la cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le Pape m'avoit donné le *pallium*, parce qu'il appréhendoit que M. le cardinal Mazarin ne se prît à lui d'une action qu'il craignoit que l'on n'imputât à sa négligence. Il n'en avoit pas été averti, ce qui pouvoit être un grand crime auprès d'un homme qui lui avoit dit en partant, qu'il n'y en avoit pas un à Rome qui ne lui servît volontiers d'espion. L'appréhension qu'il eut de la réprimande, l'obligea à en faire une terrible au Pape : car la manière dont il lui parla ne se peut pas appeler une plainte. Il lui déclara en face, que nonobstant mes bulles, ma prise de possession et mon *pallium*, le Roi ne me tenoit ni ne me tiendroit jamais pour archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'oraison : les figures en furent remplies de menaces d'arrêt du Parlement, de décret de Sorbonne, de résolution du clergé de France. L'on jeta quelques mots un peu enveloppés de schisme, et l'on s'expliqua clairement et nettement de l'exclusion entière et absolue que l'on donneroit au Pape, du congrès pour la paix générale, que l'on supposoit se devoir traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lyonne, et si basses et même si ridicules, qu'elles seront in-

croyables à la postérité. Il lui dit, les larmes aux yeux, que je l'avois surpris; qu'il feroit au premier jour une congrégation de cardinaux agréables au Roi, pour examiner ce qui se pourroit faire pour sa satisfaction; que lui M. de Lyonne n'avoit qu'à travailler incessamment et en diligence au mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans la guerre civile; qu'il en feroit très-bonne et très-briève justice à Sa Majesté. Enfin, il contenta si bien et si pleinement M. de Lyonne, qu'il écrivit à M. le cardinal Mazarin, par un courrier exprès, en ces propres termes : « J'espère que je donnerai « dans peu de jours une nouvelle encore meilleure que « celle-ci à Votre Éminence, qui sera que le cardinal « de Retz sera au château Saint-Ange. Le Pape ne « compte pour rien les amnisties accordées au parti « de Paris, et il m'a dit que le cardinal de Retz ne s'en « peut servir, parce qu'il n'y a que le Pape qui puisse « absoudre les cardinaux, comme il n'y a que lui qui « les puisse condamner. Je ne lui ai pas laissé passer « à tout hasard, ces alternatives, et je lui ai répondu « que le parlement de Paris prétendoit qu'il les peut « condamner, et qu'il auroit déjà fait le procès au « cardinal de Retz, si Votre Éminence ne s'y étoit op- « posée avec vigueur, par le pur motif du respect qu'il « a pour le Saint-Siége, et pour Sa Sainteté en parti- « culier. Le Pape m'a témoigné qu'il vous en étoit, « Monseigneur, très-obligé, et m'a chargé de vous « assurer qu'il feroit plus de justice au Roi, que le par- « lement de Paris ne lui en auroit pu faire. » Voilà un des articles de la lettre de Lyonne.

Je vous supplie d'observer que la conversation que j'eus avec le Pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que M. de Lyonne eut avec lui, et qui fut la ma-

tière de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fût pas venue à ma connoissance, je n'eusse pas laissé de m'apercevoir de l'indisposition du Pape, dont j'avois non-seulement des indices, mais des lumières certaines. Monsignor Febei, premier maître des cérémonies, homme sage et homme de bien, et qui, de concert avec moi, avoit servi le Pape très-dignement pour son exaltation, m'avertit qu'il le trouvoit beaucoup changé à mon égard, et à un point, ajouta-t-il, que j'en suis scandalisé *al maggior segno*. Le Pape avoit même dit à l'abbé Charrier qu'il ne comprenoit pas le plaisir que je prenois à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernois le pontificat. Le père Hilarion, bernardin et abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, qui étoit un des plus honnêtes hommes du monde, et avec lequel j'avois fait une étroite amitié, me conseilla, sur ce discours du Pape à l'abbé Charrier, de faire un tour à la campagne, sous prétexte d'y aller prendre l'air, mais en effet pour lui faire voir que j'étois bien éloigné de m'empresser à la cour. Je suivis son avis, et j'allai un mois ou cinq semaines à Grotta Ferrata, qui est à quatre lieues de Rome. C'étoit autrefois le Tusculum de Cicéron, et c'est présentement une abbaye de l'ordre de Saint-Basile. Elle est à M. le cardinal Barberin. Le lieu est extrêmement agréable, et il ne me paroît pas même flatté en ce que son ancien seigneur en dit dans ses Épîtres. Je m'y divertissois par la vue de ce qui y paroît encore de ce grand homme; les colonnes de marbre blanc qu'il fit apporter de Grèce pour son vestibule y soutiennent l'église des religieux qui sont Italiens, mais qui font l'office en grec et qui ont un chant particulier, même très-beau. Ce fut dans ce séjour où j'eus connoissance de la lettre de M. de Lyonne, de laquelle je viens de

vous parler. Croissy m'en[1] apporta une copie tirée sur l'original. Il est nécessaire que je vous explique, et qui étoit ce Croissy et le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croissy étoit un conseiller du parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué dans les affaires du temps, comme vous avez vu dans les autres volumes de cet ouvrage. Il avoit été à Munster avec M. d'Avaux; il avoit même été envoyé par lui vers Ragosky, prince de Transylvanie. Il s'étoit brouillé pour ses intérêts avec M. Servien; et cette considération jointe à son esprit, qui est naturellement inquiet, le porta à se signaler contre le Mazarin, aussitôt que les mouvements de sa compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que M. de Saint-Romain, son ami particulier, avoit auprès de M. le prince de Conti, et celle de M. Courtin, qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de Madame de Longueville, l'attachèrent, dans le temps du siége de Paris, à leurs intérêts: il se jeta dans ceux de M. le Prince, aussitôt qu'il se fut brouillé à la cour; il le servit utilement dans le cours de sa prison. Il fut du secret de la négociation et du traité que la Fronde fit avec lui; et il ne quitta pas son engagement quand nous nous rebrouillâmes avec M. le Prince, après sa liberté; mais il garda toujours toutes les mesures d'honnêteté avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention, à Paris, où il étoit retourné contre l'ordre du Roi, et où il se tenoit caché; il fut mené au bois de Vincennes où j'étois prisonnier. Il y fut logé dans une chambre qui étoit au-dessus de la mienne. Nous trouvâmes moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendoit ses lettres, la nuit, par un filet qu'il laissoit couler

1. Commencement du troisième fragment du Manuscrit autographe.

vis-à-vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiois toujours jusques à deux heures après minuit et que mes gardes s'endormoient, je recevois les siennes et j'attachois les miennes au même filet. Je ne lui fus pas inutile, par les avis que je lui donnai dans le cours de son procès, auquel on travailloit avec ardeur. M. le Chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il étoit accusé d'intelligence avec M. le Prince, même depuis sa condamnation et depuis sa retraite parmi les Espagnols. C'étoit lui qui avoit proposé le premier, dans le Parlement, de mettre à prix la tête du cardinal Mazarin, ce qui n'étoit pas une pièce bien favorable à sa justification. Il sortit toutefois de prison sans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'assistance de M. le premier président de Bellièvre, qui étoit de ses juges, et qui me dit, le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avoit fait un certain signe du détail duquel je ne me souviens pas, qu'il l'avoit redressé et sauvé dans la réponse qu'il faisoit à un des interrogatoires de M. le Chancelier. Enfin il sortit d'affaire sans être jugé, et de prison sur [fin du 3e frag.] la parole qu'il donna de se défaire de sa charge, et de quitter Paris ou le royaume. Je ne sais plus proprement lequel ce fut.

Il vint à Rome, il m'y trouva; il se logea, si je ne me trompe, avec Châtillon, de qui il étoit ami. Ils venoient ensemble presque tous les soirs chez moi, n'y osant venir de jour, parce que les François avoient défense de me voir. Ils avoient l'un et l'autre habitude particulière avec le petit Fouquet, qui est présentement évêque d'Agde, qui étoit aussi à Rome en ce temps-là, et qui trouvoit mauvais que M. de Lyonne prît la liberté de coucher avec sa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien; et qui de plus, ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aise de

faire jouer au mari un mauvais personnage, qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réussir, seroit de brouiller et d'embarrasser la principale, ou plutôt l'unique négociation qu'il y avoit, qui étoit celle de mon affaire; et il s'adressa pour cela à Croissy, en le priant de m'avertir qu'il me feroit savoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient; que j'aurois les copies des dépêches du cocu, il n'appeloit jamais autrement Lyonne, devant qu'elles sortissent de Rome; que j'aurois celles du Mazarin un quart d'heure après que le cocu les auroit reçues; et que lui Fouquet, étoit maître de tout ce qu'il me proposoit, parce qu'il l'étoit absolument de Madame de Lyonne, de laquelle son mari ne se cachoit aucunement, et laquelle, de plus, étoit enragée contre son mari, parce qu'il étoit passionnément amoureux, dans ce temps-là, d'une petite femme de chambre qu'elle avoit, qui étoit fort jolie et qui s'appeloit Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avois sur Lyonne, fut la principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avoit faites par M. de Montrésor. Il ne m'en devoit pas empêcher, et j'eus tort. Deux choses contribuèrent à me faire faire cette faute.

La première, fut le plaisir que nous avions tous les soirs, Croissy, Châtillon et moi, à tourner le cocu en ridicule; et j'observai, quoique trop tard, en ce rencontre, ce que j'ai encore remarqué en d'autres : qu'il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires, encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie : elle y amuse, elle y chatouille, elle y flatte; ce goût, en plus d'une occasion, a coûté cher à M. le Prince. L'autre incident qui m'aigrit d'abord contre de Lyonne, fut qu'au sortir

du conclave, il envoya, par ordre exprès de la cour, à ce qu'il m'a dit depuis à Saint-Germain, un expéditionnaire appelé la Borne, qui étoit celui du cardinal Mazarin, au palais de Notre-Dame-de-Lorette, dans lequel je logeois, avec une signification en forme, par laquelle il étoit ordonné à tous mes domestiques sujets du Roi, de me quitter, sous peine de crime de lèse-majesté, comme rebelle à Sa Majesté et traître à ma patrie. Ces termes [1] me fâchèrent. Le nom du Roi sauva l'expéditionnaire de l'insulte, mais le chevalier de Bois-David qui étoit à moi, jeune et folâtre, lui fit, comme il sortit, quelque commémoration de cornes, très-applicable au sujet. Ainsi l'on s'engage souvent plus par un mot que par une chose; et cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même plus d'une fois, que l'on ne peut assez peser les moindres mots dans les plus grandes affaires. Je reviens à la lettre que Croissy m'apporta à Grotta-Ferrata.

J'en fus surpris, mais de cette sorte de surprise qui n'émeut point. J'ai toute ma vie senti que ce qui est incroyable, a fait toujours cet effet en moi. Ce n'est pas que je ne sache que ce qui est incroyable est souvent vrai. Mais comme il ne doit pas l'être dans l'ordre de la prévoyance, je n'ai jamais pu en être touché, parce que j'en ai toujours considéré les événements comme des coups de foudre, qui ne sont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fîmes toutefois de grandes réflexions, Croissy, l'abbé Charrier et moi, sur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome, en communiquer le contenu à M. le cardinal Azzolin, qui ne fit pas grand cas des paroles du Pape, sur lesquelles M. de Lyonne faisoit tant de fondement, et qui dit à l'abbé

1. Quatrième fragment des Mémoires autographes.

Charrier, très-habilement et très-subtilement, qu'il étoit persuadé que Lyonne, qui avoit intérêt de couvrir, ou plutôt de déguiser et de déparer à la cour de France la prise du *pallium*, grossissoit les paroles et les promesses de Sa Sainteté, « qui d'ailleurs, ajouta Azzo-« lin, est le premier homme du monde à trouver des « expressions qui montrent tout et qui ne donnent « rien. » Il me conseilla de retourner à Rome, de faire bonne mine, de continuer à témoigner au Pape une parfaite confiance et en sa justice et en sa bonne volonté, et d'aller mon chemin comme si je ne savois rien de ce qu'il avoit dit à Lyonne. Je le crus, j'en usai ainsi.

Je déclarai, en y arrivant, selon que nos amis m'avoient conseillé avant que j'en sortisse, que j'avois tant de respect pour le nom du Roi, que je souffrirois toutes choses sans exceptions, de tous ceux qui auroient le moins du monde son caractère; que non pas seulement M. de Lyonne, mais que même M. Gueffier, qui étoit simple agent de France, vivroient avec moi comme il leur plairoit; que je leur ferois toujours dans les rencontres toutes les civilités qui seroient en mon pouvoir; que pour ce qui étoit de Messieurs les cardinaux mes confrères, j'observerois la même règle, parce que j'étois persuadé qu'il n'y avoit aucune raison au monde capable de dispenser les ecclésiastiques de tous les devoirs, même extérieurs, de l'union et de la charité qui doit être entre eux; que cette règle, qui est de l'Évangile et par conséquent bien supérieure à[1] celle des cérémoniaux, m'apprenoit que je ne devois point prendre garde avec eux s'ils étoient mes aînés ou mes cadets; que je m'arrêterois également devant eux,

1. Cinquième fragment du Manuscrit autographe.

sans faire réflexion s'ils me rendroient la pareille ou s'ils ne me la rendroient pas; s'ils me salueroient ou s'ils ne me salueroient point; que pour ce qui étoit des particuliers qui n'avoient point de caractère particulier du Roi, et qui ne rendroient pas à ma personne le respect qu'ils devoient à la pourpre, je ne pourrois pas avoir la même conduite, parce qu'elle tourneroit au déchet de sa dignité par les conséquences que les gens du monde ne manquent jamais de tirer à leur avantage contre les prérogatives de l'Église; que comme toutefois je me sentois, et par mon inclination et par mes maximes, très-éloigné de tout ce qui pourroit avoir le moindre air de violence, j'ordonnerois à mes gens de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueroient à ce qu'ils me doivent, et que je me contenterois qu'ils coupassent les jarrets aux chevaux de leurs carrosses. Vous croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des François s'arrêtèrent devant moi; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de M. le cardinal d'Este, évitèrent avec soin de me rencontrer dans les rues.

Le Pape, à qui M. le cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique que j'avois faite sur la conduite que je tiendrois, m'en parla sur un ton de réprimande, en me disant que je ne devois pas menacer ceux qui obéiroient aux ordres du Roi. Comme je connoissois déjà ses manières toutes artificieuses, je crus que je ne devois répondre que d'une façon qui l'obligeât lui-même à s'expliquer, ce qui est une règle infaillible pour agir avec les gens de ce caractère. Je lui répondis que je lui étois sensiblement obligé de la bonté qu'il avoit de me donner ses ordres; que je souffrirois dorénavant tout du moindre François, et qu'il me suffisoit, pour me justifier dans le Sacré Collége, que je

pusse dire que c'étoit par commandement de Sa Sainteté. Le Pape reprit ce mot avec chaleur, et il me répondit : « Ce n'est pas ce que je veux dire. Je ne pré« tends point que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la « pourpre; vous allez d'une extrémité à l'autre. Gar« dez-vous bien d'aller faire ce discours dans Rome. » Je ne repris pas avec moins de promptitude ces paroles du Pape; je le suppliai de me pardonner, si je n'avois pas bien pris son sens. Je présumai qu'il approuvoit le gros de la conduite que j'avois prise, et qu'il ne m'en avoit recommandé que le juste tempérament. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parce qu'il avoit un peu son compte, en ce qu'il m'avoit parlé amphibologiquement; j'avois le mien en ce que je n'étois pas obligé de changer mon procédé. Ainsi finit mon audience, au sortir de laquelle je fis les éloges de Sa Sainteté à Monsignor *il Maestro di Camera*, qui m'accompagnoit. Il le dit le soir au Pape, qui lui répondit avec une mine refrognée : *Questi maledetti Francesi sono più furbi di noi altri*. Ce maître de chambre, qui étoit Monsignor Bandinelli et qui fut depuis cardinal, le dit deux jours après au père Hilarion, abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, de qui je le sus. Je continuai à vivre sur ce pied jusqu'à un voyage que je fis aux eaux de Saint-Cassien, qui sont en Toscane, pour essayer de me remettre d'une nouvelle incommodité qui m'étoit survenue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déjà dit que le plus fameux chirurgien de Rome n'avoit pu réussir à la remettre, quoiqu'il me l'eût démise de nouveau pour cet effet. Je me laissai enjôler par un paysan des terres du prince Borghèse, sur la parole d'un gentilhomme de Florence, mon allié, de la maison de Mazzinghi, qui m'assura qu'il avoit vu des guérisons prodigieuses de la façon de ce charlatan. Il me démit l'épaule pour la troisième fois, avec des douleurs incroyables, mais il ne la rétablit point. La foiblesse qui me resta de cette opération, m'obligea de recourir aux eaux de Saint-Cassien, qui ne me furent que d'un médiocre soulagement. Je revins passer le reste de l'été à Caprarole, qui est une fort belle maison à quarante milles de Rome et qui est à M. de Parme. J'y attendis la *pinfrescata*, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le Pape aussi changé sur toutes choses sans exception qu'il me l'avoit déjà paru pour moi. Il ne tenoit plus rien de sa prétendue piété que son sérieux; je dis son sérieux et non pas sa modestie, car il paroissoit beaucoup d'orgueil dans sa gravité. Il ne continua pas seulement l'abus du népotisme, en faisant venir ses parents à Rome, il le consacra en le faisant approuver par les cardinaux, auxquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de suivre celui qui pourroit être contraire à sa volonté. Il étoit vain jusqu'au ridicule et au point de se piquer de sa noblesse, comme un petit noble de la campagne à qui les Élus la contesteroient. Il étoit envieux de tout le monde sans exception. Le cardinal Cesy disoit qu'il le feroit mourir de colère, à force de lui dire du bien de saint Léon. Il est constant que Monsignor Magalotti se brouilla presque avec lui, parce qu'il lui parut qu'il croyoit mieux savoir la *Crusca*. Il ne disoit pas un mot de vérité; et le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, écrivit au Grand-Duc ces propres paroles, à la fin d'une dépêche qu'il me montra : *In fine, Serenissimo Signore, habbiamo un papa chi non dice mai una parola di verità*.

Il étoit continuellement appliqué à des bagatelles; il osa proposer un prix public pour celui qui trouve-

roit un mot latin pour exprimer chaise roulante, et il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venoit de *musca* ou si *musca* venoit de *mosco*. M. le cardinal Impériali m'ayant dit le détail de ce qui s'étoit passé en deux ou trois assemblées d'académie, qui s'étoient tenues sur ce digne sujet, je crus qu'il exageroit pour se divertir et je perdis cette pensée dès le lendemain; car le Pape nous ayant envoyé quérir M. le cardinal Rapaccioli et moi, et nous ayant commandé de monter avec lui dans son carrosse, il nous tint, trois heures entières que la promenade dura, sur les minuties les plus fades que la critique la plus basse d'un petit collége eût pu produire; et Rapaccioli, qui étoit un fort bel esprit, me dit, quand nous fûmes sortis de sa chambre où nous le conduisîmes, qu'aussitôt qu'il seroit retourné chez lui, il distilleroit le discours du Pape pour voir ce qu'il pourroit trouver de bon sens d'une conversation de trois heures, dans laquelle il avoit toujours parlé tout seul. Il eut une affectation, quelques jours après, qui parut être d'une grande puérilité. Il mena tous les cardinaux aux sept églises : et comme le chemin étoit trop long pour le pouvoir faire, avec un aussi grand cortége, dans le cours d'une matinée, il leur donna à dîner dans le réfectoire de Saint-Paul et il les fit servir en portion à part, comme l'on sert les pèlerins dans le temps du jubilé. Véritablement toute la vaisselle d'argent qui fut employée, avec profusion, à ce service, fut faite exprès et d'une forme qui avoit rapport aux ustensiles ordinaires des pèlerins. Je me souviens entre autres que les vases dans lesquels l'on nous servit le vin, étoient tout à fait semblables aux calebasses de saint Jacques.

Mais rien ne fit mieux paroître, à mon sens, son peu de solidité, que le faux honneur qu'il se voulut donner

de la conversion de la reine de Suède. Il y avoit plus de dix-huit mois qu'elle avoit abjuré son hérésie, quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussitôt que le pape Alexandre l'eut appris, il en donna part au Sacré Collége, en plein consistoire, par un discours très-étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avoit été l'unique instrument dont Dieu s'étoit servi pour cette conversion. Il n'y eut personne qui ne fût très-bien informé du contraire; et jugez, s'il vous plaît, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y put produire. Il ne vous sera pas difficile de concevoir que cette manière de Sa Sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de ce que je pouvois espérer de sa protection; et je reconnus de plus, en peu de jours, que sa foiblesse pour les grandes choses augmentoit à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un anniversaire pour l'âme de Henri le Grand, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, où les ambassadeurs de France et les cardinaux de la faction ne manquent jamais d'assister. Le cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffriroit pas. Je le sus; je demandai audience au Pape pour l'en avertir. Il me la refusa, sous prétexte qu'il ne se portoit pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par Monsignor Febey, qui n'en put rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyois que s'il arrivoit là quelque fracas entre M. le cardinal d'Este et moi, où il y eût le moins du monde du sang répandu, le Pape ne manqueroit pas de m'accabler, je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réussir et que je ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de cardinal françois, en m'excluant des fonctions

qui étoient particulières à la nation, je me résolus de m'abandonner.

J'allai à Saint-Jean de Latran fort accompagné. J'y pris ma place, j'assistai au service, je saluai fort civilement, en entrant et en sortant, MM. les cardinaux de la faction. Ils se contentèrent de ne me point rendre le salut, et je revins chez moi très-satisfait d'en être quitte à si bon marché. J'eus une pareille aventure à Saint-Louis, où le Sacré Collége se trouva le jour de la fête du patron de cette église. Comme j'avois su que la Bussière, qui est présentement maître de chambre des ambassadeurs à Rome et qui étoit, en ce temps-là, écuyer de M. de Lyonne, avoit dit publiquement que l'on ne m'y souffriroit pas, je fis toutes mes diligences pour obliger le Pape à prévenir ce qui pourroit arriver. Je lui en parlai à lui-même avec force; il ne se voulut jamais expliquer. Ce n'est pas que, d'abord que je lui en parlai, il ne me dit qu'il ne voyoit pas ce qui me pouvoit obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvois fort honnêtement excuser sur les défenses que le Roi avoit faites de m'y recevoir. Mais comme je lui répondis que si je reconnoissois ces ordres pour des ordres du Roi, je ne voyois pas moi-même comme je me pourrois défendre d'obéir à ceux par lesquels Sa Majesté commandoit tous les jours de ne me point reconnoître comme archevêque de Paris, il tourna tout court. Il me dit que c'étoit à moi de me consulter; il me déclara qu'il ne défendroit jamais à un cardinal d'assister aux fonctions du Sacré Collége, et je sortis de mon audience comme j'y étois entré. J'allai à l'église de Saint-Louis en état d'y disputer le pavé. La Bussière arracha de la main du curé l'aspergès, comme il me vouloit présenter l'eau bénite, qu'un de mes gentilshommes m'apporta. M. le cardinal Antoine ne

fit pas le compliment que l'on fait, en cette occasion, à tous les autres cardinaux. Je ne laissai pas de prendre ma place, d'y demeurer tout le temps de la cérémonie et de me maintenir par là à Rome dans le poste et dans le train de cardinal françois.

CHAPITRE III

LE BONHEUR SEUL FIXE LA PLUPART DES AMITIÉS.

Dépenses nécessaires. — L'aversion de Retz à emprunter était plus grande que son inclination à dépenser. — Ses créanciers prévenus que le Roi ne leur laisserait pas toucher les revenus saisis par ordre de Sa Majesté. — Les bâtards de l'abbé Fouquet nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché. — Les créanciers de Retz ne le tourmentent pas. — M. et Madame de Liancourt. — L'abbé Amelot. — M. de Luynes. — L'évêque de Châlons. — Caumartin. — Bagnols. — La Houssaye. — Mannevilette. — Pirion de Maitrac. — Madame Dasserac. — D'Hacqueville. — Madame de Lesdiguières lui prête 50,000 livres. — M. de Brissac. — Le duc de Retz et sa femme. — Retz mentionne dans ses Mémoires, par reconnaissance, tous ceux qui l'ont assisté. — Ses Mémoires ont été rédigés pour l'instruction des enfants de Madame de... [Caumartin]. — Les embarras domestiques dans la disgrâce. — *Il n'y a personne qui ne croie faire honneur à un malheureux quand il le sert.* — Madame de Pommereux. — *Tout ce que le maître fait pour les domestiques de plus difficile n'est que devoir, tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible est ingratitude ou dureté.* — Les gentilshommes du cardinal de Retz. — Boisguérin. — Son ingratitude. — Malclerc et son dévouement à Retz. — L'abbé de Lamet. — Joly. — L'abbé Charrier. — L'abbé Bouvier. — L'abbé Rousseau. — *Il est de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute sa bonté.* — Noirmoutiers traite avec la cour. — Laigues. — Maizières et Charleville. — Le comte de Lameth. — Avis donné par Madame de Lesdiguières. — Madame de Chevreuse. — Noirmoutiers se plaint de Retz. — Se racommode avec la cour. — Son chagrin de s'être trop hâté. — Montrésor. — *Ne jamais faire le bien que pour le bien même.*

La dépense qui étoit nécessaire pour me maintenir à Rome n'étoit pas la moindre des difficultés que j'y trouvois. Je n'étois plus à la tête d'une grande faction, que j'ai toujours comparée à une grande nuée, dans laquelle chacun se figure ce qu'il lui plaît. La plupart des hommes me considéroient, dans les mouvements de Paris, comme un sujet tout propre à profiter de toutes les révolutions; mes racines étoient bonnes, chacun en espéroit du fruit, et cet état m'attiroit des offres immenses, et telles, que si je n'eusse eu encore plus d'aversion à em-

prunter que je n'avois d'inclination à dépenser, j'aurois compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or, que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étois pas à Rome dans la même posture; j'y étois réfugié et persécuté par mon Roi; j'y étois maltraité par le Pape. Les revenus de mon archevêché et de mes bénéfices étoient saisis. On avoit fait des défenses expresses à tous les banquiers françois de me servir; on avoit poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister à ceux que l'on croyoit, ou que l'on avoit sujet de croire, le pouvoir ou le vouloir faire. L'on avoit même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes créanciers que le Roi ne permettroit jamais qu'ils touchassent un double de tout ce qui étoit de mes revenus sous sa main. L'on avoit de plus affecté de dissiper ces revenus avec une telle profusion et profanation, que deux bâtards de l'abbé Fouquet étoient publiquement nourris et entretenus chez la portière de l'archevêché, sur un fonds pris de cette recette. On n'avoit oublié aucune des précautions qui pouvoient empêcher mes fermiers de me secourir et l'on avoit pris toutes celles qui devoient obliger mes créanciers à m'inquiéter, par des procédures qui leur eussent été inutiles dans le temps, mais dont les frais eussent retombé sur moi dans la suite.

L'application qu'eut l'abbé Fouquet sur ce dernier article, ne lui réussit qu'à l'égard d'un boucher, aucun de mes autres créanciers n'ayant voulu branler[1]. Celle du cardinal Mazarin eut plus d'effet sur les autres chefs. Les receveurs de l'archevêché ne m'assistèrent que très-foiblement; quelques-uns même de mes amis prirent le prétexte des défenses du Roi, pour s'excuser de

1. Voyez, au sujet des créanciers de Retz, l'historiette racontée par Loret, note du t. IV, page 48.

me secourir. M. et Madame de Liancourt envoyèrent à M. de Châlons deux mille écus, quoiqu'ils en eussent offert vingt mille à mon père, de qui ils étoient les plus particuliers et les plus intimes amis, et leur excuse fut la parole qu'ils avoient donnée à la Reine. L'abbé Amelot qui se mit dans la tête d'être évêque, par la faveur de M. le cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent persuader de m'assister, que j'avois témoigné tant de distinction à M. de Caumartin, dans la visite qu'ils m'avoient rendue l'un et l'autre à Nantes, qu'il ne croyoit pas qu'il se dût brouiller pour moi avec lui, au moment qu'il lui donnoit des marques d'une estime particulière. M. de Luynes, avec lequel j'avois fait une amitié assez étroite depuis le siége de Paris, crut qu'il y satisferoit en me faisant tenir six mille livres. Enfin, MM. de Châlons, Caumartin, Bagnols et de la Houssaye, qui eurent la bonté de prendre, en ce temps-là, le soin de ma subsistance, s'y trouvèrent assez embarrassés, et l'on peut dire qu'ils ne rencontrèrent de véritables secours qu'en M. de Mannevillette, qui leur donna pour moi vingt-quatre mille livres; M. Pirion de Mastrac, qui leur en fit toucher dix-huit mille; Madame Dasserac, qui en fournit autant; M. d'Hacqueville qui, du peu qu'il avoit pour lui-même, en donna cinq mille. Madame de Lesdiguières en prêta cinquante mille; M. de Brissac en envoya trente-six-mille. Ils trouvèrent le reste dans leurs propres fonds. MM. de Châlons et de la Houssaye en trouvèrent quarante mille; M. de Caumartin cinquante-cinq mille; M. de Retz, mon frère, suppléa même avec bonté au reste; et il l'eût fait encore de meilleure grâce, si sa femme eût eu autant d'honnêteté et autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il est étonnant qu'un homme, qui paroissoit autant abîmé que

moi dans la disgrâce, ait pu trouver d'aussi grandes sommes; et je vous répondrai qu'il l'est sans comparaison davantage que l'on ne m'en ait pas offert de plus considérables, après les engagements qu'un nombre infini de gens avoient avec moi.

J'insère, par reconnoissance, dans cet ouvrage, les noms de ceux qui m'ont assisté. J'y épargne, par honnêteté, la plupart de ceux qui m'ont manqué, et j'y aurois même supprimé avec joie les autres que j'y nomme, si l'ordre que vous m'avez donné de laisser des *Mémoires* qui pussent être de quelque instruction à MM. vos enfants, ne m'avoit obligé à ne pas ensevelir tout à fait dans le silence un détail qui leur pût être de quelque utilité. Ils sont d'une naissance qui peut les élever assez naturellement aux plus grandes places, et rien n'est plus nécessaire, à mon sens, à ceux qui s'y peuvent trouver, que d'être informés, dès leur enfance, qu'il n'y a que la continuation du bonheur qui fixe la plupart des amitiés. J'avois le naturel assez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'eussent déclaré. Il n'est pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire; et j'ai été vingt fois sur le point, dans ma disgrâce, de manquer du plus nécessaire, parce que je n'avois jamais appréhendé dans mon bonheur de manquer du superflu. C'est par la même considération de MM. vos enfants, que j'entrerai dans une minutie, qui ne seroit pas, sans cette raison, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est que l'embarras domestique dans les disgrâces. Il n'y a personne qui ne croie faire honneur à un malheureux quand il le sert. Il y a très-peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parce que cette disposition, ou plutôt cette indisposition, se coule si imperceptiblement dans les esprits de ceux qu'elle

domine, qu'ils ne la sentent pas eux-mêmes; et elle est de la nature de l'ingratitude. J'ai fait souvent réflexion sur l'un et sur l'autre de ces défauts, et j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont ne soupçonnent pas seulement qu'ils les aient. Ceux qui sont atteints du second ne s'en aperçoivent pas, parce que la même foiblesse qui les y porte, les porte aussi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui sont sujets au premier ne s'en doutent pas davantage, parce que la complaisance qu'ils trouvent à s'être attachés avec fidélité à une fortune qui n'est pas bonne, fait qu'ils ne connoissent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pommereux m'écrivit un jour, à propos d'un malentendu qui étoit arrivé entre MM. de Caumartin et de la Houssaye, que les amis des malheureux étoient un peu difficiles; elle devoit ajouter : et les domestiques. La familiarité, de laquelle un grand seigneur, qui est honnête homme, se défend moins qu'un autre, diminue insensiblement du respect dont l'on ne se dispense jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit, au commencement, la liberté de parler, celle-là est bientôt suivie de la liberté de se plaindre. La véritable source de ces plaintes est l'imagination que l'on a, que l'on seroit bien mieux ailleurs qu'auprès du disgracié. On ne s'avoue pas à soi-même cette imagination, parce que l'on connoît qu'elle ne conviendroit pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affliction que l'on ne laisse pas assez souvent de conserver dans ces dispositions. Ces raisons font que l'on se déguise, même de bonne foi, ce que l'on sent dans le plus intérieur de son cœur, et que le chagrin que l'on a de la mauvaise fortune à laquelle on a part, prend à tous les moments d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire et même inévitable, en mille et mille occasions, leur paroît toujours une injustice. Tout ce que le maître fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible, est ingratitude ou dureté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le remède qu'un véritable bon cœur veut apporter à ces inconvénients, aigrit le mal au lieu de le guérir, parce qu'il le flatte. Je m'explique.

Comme j'avois toujours vécu avec mes domestiques comme avec mes frères, je ne m'étois pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux que de la complaisance et de la douceur. Je commençai à m'apercevoir, dans la galère, que la familiarité a beaucoup d'inconvénients : mais j'eus cru que je pourrois remédier à cela par le bon traitement, et le premier pas que je fis, en arrivant à Florence, fut de partager avec ceux qui m'avoient suivi dans mon voyage et avec tous les autres qui m'avoient joint dans le chemin, l'argent que le Grand-Duc m'avoit prêté. Je leur donnai à chacun vingt-six pistoles pour s'habiller proprement; et je fus très-étonné, en arrivant à Rome, de les trouver, au moins pour la plupart, sur le pied gauche et dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la maison des premiers ministres. Ils trouvèrent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries les chambres qu'on leur avoit marquées dans mon palais. Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent et cent de cette nature; et c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point, et par leurs murmures et par la di-

vision, qui suit toujours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact, dans le grand loisir que j'eus aux eaux de Saint-Cassien, de ce que j'avois donné à mes gentilshommes depuis que j'étois arrivé à Rome; et je trouvai que si j'avois été logé dans le Louvre à l'appartement de M. le cardinal Mazarin, il ne m'en auroit pas à beaucoup près tant coûté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint-Cassien et que j'y laissai avec ma litière et mon médecin, me coûta, en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi, cinq mille huit cents livres d'argent déboursé et mis entre ses mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré, s'il eût été domestique de M. le cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air et de revenir en France, où il ne me parut pas depuis qu'il se ressouvînt beaucoup de la manière dont je l'avois traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domestiques, Malclerc qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres, parce qu'il ne se trouva pas par hasard dans le temps des distributions. Il étoit continuellement en voyage, comme vous verrez dans la suite de cette narration, et je suis obligé de vous dire pour la vérité, que je ne lui vis jamais, dans aucune occasion, de mouvement de chagrin ni d'intérêt. L'abbé de Lamet, mon maître de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sol de moi dans tout le cours de ma disgrâce, étoit moins capable du dernier qu'homme que je connoisse; son humeur, naturellement difficultueuse, faisoit qu'il étoit assez susceptible du premier, parce qu'il étoit échauffé par Joly, qui, avec un bon cœur et des intentions très-droites, a une sorte de travers dans l'esprit, tout à fait contraire à la balance qu'il est nécessaire de tenir bien droite

dans l'économie, ou plutôt dans la conduite d'une grande maison. Ce n'étoit pas sans peine que je me ménageois entre ces deux derniers et l'abbé Charrier, entre lesquels la jalousie étoit assez naturelle. Celui-ci penchoit absolument vers l'abbé Bouvier, mon agent et mon expéditionnaire à la cour de Rome, auquel toutes mes lettres de change étoient adressées. Joly prit parti pour l'abbé Rousseau, qui, comme frère de mon intendant, prétendoit qu'il devoit faire la fonction d'intendant, de laquelle, dans la vérité, il n'étoit nullement capable.

Je vous fais encore des excuses de vous entretenir de ces bagatelles, sur lesquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnasse avec joie les petits défauts de ceux de qui je viens de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire, pour tous mes domestiques sans exception, ce qui a été en mon pouvoir, depuis que je suis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matière, que parce que MM. vos enfants ne la trouveront peut-être en lieu du monde si bien spécifiée, et je ne l'ai jamais rencontrée au moins particularisée dans aucun livre. Vous me demanderez peut-être quel fruit je prétends qu'ils en tirent? Le voici. Qu'ils fassent réflexion une fois la semaine, qu'il est de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute sa bonté et qu'un grand seigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de son âme, la doit, par sa bonne conduite, cacher avec soin dans son cœur, pour en conserver la dignité, particulièrement dans les disgrâces. Il n'est pas croyable ce que ma facilité naturelle, si contraire à cette maxime, m'a coûté de chagrin et de peine. Je crois que vous voyez suffisamment, par ces échantillons, la difficulté du personnage que je soutenois.

Je veux vous entretenir aussi d'un détail qui sera curieux, en ce qu'il sera proprement le caractère du malheur le plus sensible, à mon opinion, qui soit attaché à la disgrâce. Une lettre que je reçus de Paris, quelque temps après que je fus entré dans le conclave, m'obligea à y dépêcher en poste Malclerc. Cette lettre, qui étoit de M. de Caumartin, portoit que M. de Noirmoutiers traitoit avec la cour, par le canal de Madame de Chevreuse et de Laigues; que celle-là avoit assuré le Cardinal que celui-ci ne me donneroit que des apparences et qu'il ne feroit rien contre ses intérêts; que le Cardinal lui avoit déclaré à elle-même que Laigues n'entreroit jamais en exercice de la charge de capitaine des gardes de Monsieur, qui lui avoit été donnée à la prison de MM. les princes, jusqu'à ce que le Roi fût maître de Mézières et de Charleville; que Noirmoutiers avoit dépêché Longrue, lieutenant de Roi de la dernière, à la cour, pour l'assurer, non pas seulement en son nom, mais même en celui du vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entière, cependant que l'on traiteroit du principal; que cet avis venoit de Madame de Lesdiguières, qui apparemment le tenoit du maréchal de Villeroi, et que je devois compter là-dessus. Cette affaire, comme vous voyez, méritoit de la réflexion, et celle que je fis, jointe au besoin que j'avois de pourvoir à ma subsistance, m'obligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la nécessité qui me forçoit à des dépenses qu'ils ne croyoient pas trop nécessaires, et de faire des efforts pour obliger MM. de Noirmoutiers et de Lamet à ne se point accommoder avec la cour, jusqu'à ce que le Pape fût fait. J'avois déjà de grandes espérances de l'exaltation de Chigi, et j'avois si bonne opinion et de son zèle pour

les intérêts de l'Église et de sa reconnoissance pour moi, que je ne comptois presque plus sur ces places, que comme sur des moyens que j'aurois, en consentant à l'accommodement de leur gouverneur, de faire connoître que je mettois l'unique espérance de mon rétablissement en la protection de Sa Sainteté. Malclerc trouva, en arrivant à Paris, que l'avis qu'on m'avoit donné n'étoit que trop bien fondé; il ne tint pas même à M. de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville, parce qu'il croyoit que son voyage ne serviroit qu'à faire faire la cour à M. de Noirmoutiers. M. de Châlons, que Malclerc vit en passant, essaya aussi de le retenir par la même raison; il voulut absolument suivre son ordre. Il fut reconnu en passant à Montmirail, par des gens de Madame de Noirmoutiers; ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adresse de lui faire croire qu'il se rendoit aux raisons qu'elle lui alléguoit en foule, pour l'empêcher d'aller trouver son mari et il se démêla, par cette ruse innocente, de ce mauvais pas, qui, vu l'humeur de la dame, étoit capable de le mener à la Bastille. Il vit MM. de Noirmoutiers et de Lamet à une lieue de Mézières, chez un gentilhomme nommé M. d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avoit à Madame de Chevreuse, de la parfaite union qui étoit entre lui et Laigues et des sujets qu'il avoit de se plaindre de moi; ce qui est le style ordinaire de tous les ingrats. Le second lui témoigna toutes sortes de bonnes volontés pour moi; mais il lui laissa voir en même temps une grande difficulté à se pouvoir séparer des intérêts, ou plutôt de la conduite du premier, vu la situation des deux places, dont il est vrai que l'une n'est pas considérable sans l'autre. Enfin, Malclerc, qui se réduisit à leur demander, pour toutes grâces, en mon nom, de différer seu-

lement leurs accommodements jusqu'à la création du nouveau pape, ne tira de Noirmoutiers que des railleries de ce qu'il s'étoit lui-même laissé surprendre aux fausses lueurs avec lesquelles j'affectois, disoit-il, d'amuser tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, et il revint à Paris, où il apprit de M. de Châlons la création du pape Alexandre.

Mes amis, auxquels je l'avois mandée par Malclerc, en conçurent toutes les espérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut M. de Noirmoutiers de sa précipitation. Il avoit conclu son accommodement avec le Cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, et il étoit venu à Paris pour le consommer. Il désira de voir Malclerc, aussitôt qu'il eut appris que Chigi étoit effectivement pape. Il découvrit qu'il étoit encore à Paris, quoique mes amis, qui se défioient beaucoup de son secret et de sa bonne foi, lui eussent dit qu'il en étoit parti; et il fit tant, qu'il le vit dans le faubourg Saint-Antoine. Il n'oublia rien pour excuser, ou plutôt pour colorer la précipitation de son accommodement : il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avoit de n'avoir pas accordé le petit délai que l'on lui avoit demandé. Sa honte parut et dans son discours et sur son visage. Je ne fus plus cet homme malhonnête et tyran, qui voulois sacrifier tous mes amis à mon ambition et à mon caprice. On ne parla dans la conversation que de la tendresse qu'on avoit pour moi, que des expédients que l'on cherchoit avec Madame de Chevreuse et avec Laigues, pour me raccommoder solidement avec la cour, et que des facilités que l'on espéroit d'y trouver. La conclusion fut une instance très-grande de prendre dix mille écus, par lesquels on espéroit, dans le pressant besoin que j'avois d'argent, d'adoucir à mon égard

et de couvrir à celui du monde le cruel tort que l'on m'avoit fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoique mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent, même avec force, et ils ne me persuadèrent pas; et je me remercie encore de mon sentiment. Il n'y a rien de plus beau que de faire des grâces à ceux qui nous manquent; il n'y a rien, à mon sens, de plus foible que d'en recevoir. Le Christianisme, qui nous commande le premier, n'auroit pas manqué de nous enjoindre le second, s'il étoit bon. Quoique mes amis eussent été de l'avis de ne pas refuser les offres de M. de Noirmoutiers, parce qu'il les avoit faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienséance d'en solliciter des nouvelles envers les autres, au moment que la bonne conduite les obligeoit à affecter même de faire des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils suppléèrent de leurs propres fonds à ce qui étoit de plus pressant et de plus nécessaire, et Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous assure qu'il ne fut pas désavoué du refus qu'il avoit fait de recevoir l'argent de M. de Noirmoutiers.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci est l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs disgrâces ne manquent jamais de suivre. Leur première application est de jeter dans le monde des bruits sourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner; et la seconde est de diminuer, autant qu'ils peuvent, le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet, que de donner des apparences de reconnoissance envers d'autres dont l'amitié ne leur puisse être d'aucun embarras. Ils trompent ainsi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les touchent

pas personnellement, et ils éludent la véritable reconnoissance par la fausse. Il est vrai qu'il y a toujours des gens plus éclairés auxquels il est difficile de donner le change, et je me souviens à ce propos que Montrésor, à qui j'avois fait donner une abbaye de douze mille livres de rente, lorsque MM. les princes furent arrêtés, ayant dit un jour chez le comte de Béthune qu'il en avoit l'obligation à M. de Joyeuse, le prince de Guéméné lui répondit : « Je ne croyois pas que « M. de Joyeuse eût donné les bénéfices en cette an« née-là. » M. de Noirmoutiers fit, pour justifier son ingratitude, ce que M. de Montrésor n'avoit fait que pour flatter l'entêtement qu'il avoit pour Madame de Guise. J'excusai celui-ci par le principe de son action; je fus vraiment touché de celle de l'autre. L'unique remède contre ces sortes de déplaisirs, qui sont plus sensibles dans les disgrâces mêmes, c'est de ne jamais faire le bien que pour le bien même. Ce moyen est le plus assuré. Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parce que c'est la plus pure vertu qui nous l'enseigne. Un bon cœur n'y a guère moins de peine, parce qu'il joint aisément aux motifs des grâces qu'il fait à la satisfaction de sa conscience, les considérations de son amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui se passa, en ce temps-là, à l'égard de l'administration de mon diocèse.

Aussitôt que la cour eut appris que le chapitre l'avoit quittée, elle manda mes deux grands vicaires, aussi bien que M. Loisel, curé de Saint-Jean, chanoine de l'église de Paris, et M. Briet, chanoine, qui s'étoient signalés pour mes intérêts.

FIN DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

APPENDICE

IX

LE VRAY ET LE FAVX

DE M. LE PRINCE ET DE M. LE CARDINAL DE RETZ;

PAR LE CARDINAL DE RETZ.

(Voyez les *Mémoires*, t. III, p. 95.)

Les gens de bien ne se résolvent que difficilement de répondre aux calomnies; ils méprisent celles qui n'ont point d'autre source que la légèreté des esprits qui les inventent; celles qui partent de la fureur et de la folie ne méritent que de la pitié, et une âme généreuse et élevée n'a pas de peine à pardonner celles qui sont produites, ou par la haine ou par l'envie. Je suis persuadé que cette raison est la plus forte de toutes celles qui peuvent avoir empêché jusqu'ici M. le cardinal de Retz de s'expliquer sur tous ces bruits que l'on a jetés contre lui dans Paris, avec tant de soin, ou plutôt avec tant d'artifice, qu'il y a lieu de croire que l'application que l'on a eu à lui nuire a été, sans comparaison, plus violente que celle que l'on a témoigné à se défendre contre le cardinal Mazarin. Il faut sans doute que M. le cardinal de Retz ait été persuadé qu'il ne devoit pas seulement faire réflexion sur des impostures qui attirent le mépris sur leurs auteurs, puisqu'elles marquent la légèreté de leur conduite, qui leur a fait oublier les obligations qu'ils avoient à sa générosité; il faut sans doute qu'il ait vu que ses actions passées fussent infiniment au-dessus de ces em-

portements, ou plutôt de ces manies qui ôtent le jugement aux hommes, et qui font que ceux qui le perdent, ou par la fureur ou par l'inquiétude, rejettent la cause de leur maladie plutôt sur ceux qui les guérissent que sur ceux qui les empoisonnent.

Enfin, il faut que M. le cardinal de Retz ait considéré sa profession, qui l'oblige plus particulièrement que le reste des chrétiens à souffrir les injures; que la modération d'un prélat l'ait emporté sur le ressentiment qui peut être très-juste à un homme de sa qualité, et qu'il ait eu surtout une considération merveilleuse pour le repos et la tranquillité de Paris, qui n'est déjà que trop violemment troublé par tant de mouvements contraires, par tant d'agitations si différentes, et qui seroit peut-être absolument désespérée, si la patience qu'il a eue en beaucoup de rencontres, à l'égard de ses ennemis, n'eût adouci les remèdes vigoureux, desquels et sa conduite ordinaire et les expériences passées nous doivent persuader qu'il est assez capable. Je loue sa modération, et j'avoue que n'ayant jamais eu l'honneur de le connoître que par une réputation soutenue, à la vérité, par de grandes actions, mais par des actions pleines, pour l'ordinaire, de vigueur et de force; j'avoue, dis-je, qu'ayant examiné la conduite qu'il a tenue dans ces dernières conjonctures, j'ai joint à l'admiration que j'ai toujours eue pour ses grandes qualités, une estime et un respect très-particuliers pour sa modération et pour sa sagesse; et ce respect est l'unique cause de cet ouvrage, puisque j'ai cru que je devois, par toutes les règles de la justice, à une innocence qui s'étouffe, pour ainsi parler, elle-même, pour le service du public, un éclaircissement que je rends depuis longtemps, dans le fond de mon âme, au pur amour de la vérité.

Dans toutes les réflexions que j'ai faites sur l'état des affaires, depuis ces malheureux troubles qni nous divisent et qui nous ruinent, j'ai observé que le plus grand de tous nos maux, et peut-être la source de tous les autres, a été un aveuglement prodigieux qui nous a empêchés, dans une infinité de rencontres, de juger sainement. Et il me semble que, par un châtiment du ciel, nous ayons étouffé dans nous-mêmes cette science si nécessaire de la connoissance et du discernement; nous laissons emporter nos esprits au premier bruit que sème l'artifice, que jette l'imposture, que le hasard même produit quelquefois; nous permettons à notre croyance ce qui devroit être détruit par la première réflexion, et cette erreur qui s'est pu guérir autrefois par le bon sens, a fait un tel progrès en ce siècle, par ce grand et tout extraordinaire partage des esprits qu'elle a produit, qu'il est raisonnable, dans une infinité d'occasions, de se défendre soi-même de son raisonnement; ou du moins qu'il est assez judicieux de le soutenir en beaucoup de rencontres par la discussion des événements, qui s'étant, depuis trois ou quatre ans, tant de fois trouvés contraires à tout ce que l'on a voulu faire croire, nous marque, au moins plus fortement que ne le peuvent faire des contestations qui ne sont pas appuyées sur des faits, la vérité que nous cherchons toujours avec tant de curiosité, et, pour l'ordinaire, avec si peu de succès.

J'ai donc examiné, pour mieux juger des choses présentes, tout ce qui s'est dit du passé, depuis le commencement des derniers troubles. J'ai considéré très-exactement la conduite de ceux qui ont eu le plus de part dans ces affaires, et qui ont joué les premiers personnages dans ces tragédies si funestes à l'État; j'ai particulièrement arrêté mes pensées sur M. le Prince et sur M. le cardinal de Retz, qui sont les deux personnes qui ont, ce semble, donné le mouvement à toutes les autres; et après une recherche soigneuse et exacte, j'ai trouvé que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz s'est trouvé faux par l'événement, et que tout ce que l'on a dit contre M. le Prince, par le même événement, s'est trouvé véritable.

Pour bien éclaircir cette matière, il n'y a qu'à considérer la conduite de l'un et de l'autre dans le fait. Commençons par celle de M. le cardinal de Retz.

La plupart de ceux qui le virent agir pendant le siége de Paris crurent ou voulurent croire que le zèle qu'il témoigna dans cette occasion pour le service du public, avoit la même fin qu'a eu, pour l'ordinaire, celui de tous les grands en de pareilles rencontres, et les partisans de la cour le publièrent, en ce temps-là, pour un jeune ambitieux, qui ne prétendoit de la cause commune que des avantages particuliers.

L'événement dissipa cette calomnie, on fit la paix, tout le monde eut des intérêts; on sait les traités infâmes du mois de février; le duc de Beaufort même, la fausse idole de ce temps-là, n'oublia pas ceux de sa maison : le seul Coadjuteur refusa toutes choses, il ne voulut prendre aucune part dans toutes ces saletés dont l'histoire doit rougir; il se contenta de l'approbation des gens de bien et de la satisfaction de sa conscience. Les conjonctures ne lui permirent pas de rendre, incontinent après la paix, ses devoirs au Roi, le cardinal Mazarin lui en ferma toutes les avenues; les esprits mal faits, qui tournent tout en poison et qui l'eussent traité d'esclave attaché au char de la fortune de ce ministre, s'il lui eût seulement rendu une visite, trouvèrent encore dans sa générosité de quoi donner atteinte à sa réputation. Ils le traitèrent d'esprit factieux et d'esprit inquiet, et l'on lut, en ce temps, dans Paris, un libelle composé avec beaucoup d'artifice, qui le déclaroit seul ennemi de la paix. La conduite ferme et vigoureuse qu'il fut obligé de prendre pour se défendre de l'oppression de la cour, unie et animée contre lui, donna lieu à toutes les interprétations malignes dont on voulut noircir ses actions; et dans le temps que les esprits crédules, abusés par des bruits affectés et autorisés dans les assemblées les plus augustes, s'attendoient de voir éclore quelque conjuration funeste à l'État, quelque entreprise soutenue par l'Espagne et par l'Angleterre, on ne vit que l'affermissement des rentes par l'établissement du syndicat, qui en a été la conservation; et toutes ces cabales, si hautement et si solennellement décriées, se terminèrent à l'ouvrage de nos jours, non pas seulement le plus innocent, mais le plus approuvé. La médisance trouva dans cette belle lumière, qui donnoit un nouveau jour à l'Hôtel de Ville, les couleurs du monde les plus noires, ou se voulut persuader qu'une action si juste et si sainte n'étoit que le prétexte du plus abominable de tous les crimes, de l'assassinat du premier prince du sang, de l'intelligence avec les étrangers, de l'enlèvement de la personne du Roi; et je sens encore en moi-même une honte secrète pour tous mes concitoyens, quand je pense que l'emportement de deux ou trois écervelés fut capable de criminaliser, trois jours

durant, dans leurs esprits, ceux qui venoient d'exposer si généreusement leur fortune et leur vie pour leur salut

L'innocence triompha à la fin, à la vue de toute l'Europe, mais son triomphe ne fut pas de longue durée; il fut troublé presque dans son commencement. On oublia la persécution violente dans laquelle M. le Coadjuteur avoit failli être enveloppé, on ne se voulut plus ressouvenir des feux de joie que l'on avoit allumés pour la prison de M. le Prince, que l'on ne considéra plus comme une chose nécessaire à la liberté du public, et ce que l'on avoit donné à la simple conservation, fut attribué par beaucoup de gens à des projets d'une ambition démesurée. M. le Coadjuteur força encore, dans cette occasion, la haine et l'envie de lui rendre les armes. Il refusa le chapeau de cardinal que la Reine lui envoya offrir; il refusa l'abbaye d'Ourscamps que le cardinal Mazarin lui apporta chez lui; il ne voulut pas recevoir les quarante mille écus que le Surintendant lui envoya au nom du Roi; enfin, la calomnie fut obligée de disparoître; mais elle ne se retira que pour un moment.

Le parti de M. le Prince, composé, en ce temps, dans le Parlement, de neuf conseillers, attaqua le cardinal Mazarin; le Coadjuteur ne jugea pas qu'il fût de la prudence de faire le dixième, dans une affaire dont le succès ne se pouvoit espérer que par un grand concert et par l'approbation de Son Altesse Royale. On affecta incontinent de le décrier comme fauteur de ce ministre, on publia qu'il abandonnoit, par la complaisance qu'il avoit pour lui, les intérêts du public. La fausseté de ce discours fut suffisamment convaincue par la résistance que le Coadjuteur fit aux desseins que le cardinal Mazarin avoit contre Bordeaux. Il se déclara si hautement dans le Parlement pour la conservation de cette ville, et auprès de Son Altesse Royale pour les ouvertures que l'on fit en ce temps sur la paix générale, que la cour en éclata ouvertement contre lui; dans le même moment que l'on faisoit des séditions dans le Palais pour le faire assassiner, sous le prétexte de la prétendue union qu'il avoit avec le cardinal Mazarin, on lui fit la même injustice dans cet intervalle judicieux qu'il mit entre les projets de la perte du cardinal Mazarin et de la déclaration de ce dessein; les libelles

et les placards ne se comptoient, en ce temps-là, que par des chiffres ; tout étoit en feu, et si l'on eût suivi les mouvements impétueux de ceux qui ne pénétroient pas le fond des choses, M. le Coadjuteur eût rompu, par précipitation, le plus noble dessein dont peut-être particulier ait jamais été capable : à l'instant qu'on attribuoit sa modération à des ménagements avec la cour, il travailloit, sous les ordres de Son Altesse Royale, à la perte du cardinal Mazarin ; au même moment qu'on l'accusoit de s'opposer avec violence à la liberté de MM. les princes, il traitoit avec leurs amis et leurs serviteurs pour rompre leurs fers. Les imposteurs ne devoient-ils pas s'ensevelir dans les ténèbres, le jour qu'il parut au Parlement avec la déclaration de Son Altesse Royale sur l'un et sur l'autre de ces articles ; ils ne rougirent pourtant que dans le fond de leur cœur, leur effronterie continua de paroître et sur leur visage et dans leurs discours ; on imprima dans Paris que les protestations de M. le Coadjuteur n'étoient que des illusions ; que l'on avouoit que l'on s'étoit trompé quand on avoit cru qu'il vouloit soutenir le cardinal Mazarin ; mais qu'il étoit vrai aussi qu'il ne le vouloit perdre que pour retenir, avec plus de sûreté, MM. les princes dans leur prison. L'événement a, ce me semble, assez bien détruit cette calomnie, et leur liberté a été assez effective pour avoir dû dissiper les fantômes que l'on pouvoit encore former sur ce sujet ; mais la malice en compose de toutes choses.

Après le changement de Pâques de l'année 1651, la médisance vint chercher M. le Coadjuteur jusque dans le Cloître, on le força de paroître au Palais pour se justifier d'un dessein dont on l'accusoit sur la liberté de MM. les princes ; ses accusateurs furent confondus par sa présence ; toutes sortes de preuves leur manquèrent ; et, sur des conjectures qui ne pouvoient pas établir le moindre indice, sur ce que M. le Prince avoit manqué à toutes les paroles qu'il avoit données à M. le Coadjuteur, on publia qu'il avoit des intelligences avec le cardinal Mazarin ; il n'y a personne qui ne se ressouvienne des bruits que l'on sema en ce temps, et ce ministériat dont M. le Coadjuteur devoit prendre possession à l'entrée du cardinal Mazarin en France, fut, deux mois durant, le sujet de tous ces

discours, plutôt de ces lâches murmures de ces langues vénales que l'on peut dire être la honte de notre siècle.

Il y avoit apparence que la déclaration que le Coadjuteur fit contre le cardinal Mazarin, à la première délibération du Parlement, après son entrée en France, dût étouffer ces infâmes calomnies ; elles se renforcèrent, toutefois, par la rage de ceux qui se sentirent convaincus en eux-mêmes. Ils voulurent faire passer les avis que M. le Coadjuteur portoit dans le Parlement pour des illusions ; ils ne pouvoient désavouer la vérité qui paroissoit dans ses paroles et dans celles de ses amis. Mais le mensonge, qui fuit la lumière et qui ne peut régner que dans les ténèbres, voulut prendre des armes dans le secret des cœurs. On essaya de persuader que tout ce qu'il faisoit dans le public étoit détruit par ce qu'il faisoit dans le particulier ; qu'il ralentissoit les bons desseins de Son Altesse Royale ; qu'il arrêtoit les résolutions vigoureuses et effectives que l'on pouvoit prendre contre le cardinal Mazarin : et de là toutes ces invectives qui durent encore et qui ont passé jusqu'à la fureur ; et de là toutes ces calomnies, desquelles il s'agit présentement et que nous examinerons particulièrement, et l'une après l'autre, après que j'aurai tiré de tous ces faits que je viens de poser, une conclusion qui tombe sous le sens, qui est que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz, jusqu'au retour du cardinal Mazarin en France, s'est trouvé faux par l'événement, et que j'aurai prouvé, par la même règle, que tout ce que l'on a dit contre M. le Prince s'est trouvé véritable.

Je crois qu'il y a peu de personnes qui aient perdu la mémoire des sentiments que M. le Prince fit paroître dans le Parlement, contre le président Viole et quelques autres, sur la proposition qu'ils firent contre le cardinal Mazarin. Le public conçut, dès ce moment, quelque appréhension de son esprit. On remarqua dans son humeur beaucoup d'aigreur et beaucoup d'emportement, et on peut dire que cette journée vit naître cette haine publique qui flétrit, bientôt après, les lauriers qu'il avoit emportés à Lens. On augura mal de ses desseins et on le considéra comme un prince qui vouloit établir sa tyrannie sous le fantôme du cardinal Mazarin. Plût à Dieu que nos

craintes eussent été vaines! plût à Dieu que ces prophéties eussent été fausses! Paris n'eût pas été assiégé, la licence n'eût pas été dans les troupes, l'autorité royale n'auroit pas été ébranlée, et nous ne verrions pas présentement nos fortunes et nos vies abandonnées à la fureur des étrangers. Le siége de Paris étant levé et la paix étant achevée, on ne crut pas que M. le Prince l'eût faite avec lui-même; on appréhenda que les maximes dans lesquelles il s'étoit confirmé ne le portassent à de nouvelles violences, ou plutôt à la confirmation des anciennes. N'auroit-il pas été à souhaiter que ces soupçons n'eussent pas été confirmés par les témoignages publics qu'il donna à toute la France, de l'attachement qu'il avoit à soutenir le cardinal Mazarin, quand, s'étant brouillé avec lui, au mois de septembre de l'année 1649, il s'y raccommoda contre les paroles données et au public et à M. le Coadjuteur, qui avoit méprisé, pour le servir en cette occasion, tous les avantages qu'on lui avoit offerts de la part de la cour.

Après un accommodement si scandaleux, on ne douta point que M. le Prince ne persécutât la vertu qu'il avoit abandonnée et qu'il n'essayât, par toutes voies, de perdre ceux qu'il avoit si cruellement offensés. On connut clairement que ces appréhensions étoient fort bien fondées, quand l'on vit M. le Coadjuteur, accusé dans le Parlement par des témoins subornés, retirés et entretenus chez les domestiques de M. le Prince. Il seroit inutile d'examiner tout ce procédé; les gens de bien frémissent encore au seul nom des Canto, des Sociendo et des Pichons.

Après que M. le Prince eut été arrêté et que l'inquiétude naturelle aux esprits des François leur eut fait souhaiter sa liberté, les gens d'esprit considérèrent ce désir comme un de ces mouvements aveugles qui portent à des précipices; ils s'étonnoient que M. le Coadjuteur s'y laissât emporter; ils jugèrent que la résolution que l'on prit sur ce sujet seroit, par une suite inévitable, la perte du royaume et pourroit être celle du Coadjuteur. En effet, nous ne voyons pas que la liberté de M. le Prince ait apporté la paix à l'État, et, pour ce qui touche M. le Coadjuteur, on n'a qu'à se ressouvenir que M. le Prince,

huit jours après qu'il fut sorti de prison, s'accommoda avec les amis du cardinal Mazarin, éloigna des conseils du Roi M. de Châteauneuf, qui avoit beaucoup contribué à la perte de ce ministre, manqua à toutes les paroles qu'il avoit données dans ses traités, tira pour récompense le gouvernement de Guienne, prétendit celui de Provence, et, sur l'opposition que la Reine y fit, prit les armes et donna ouverture à cette division malheureuse de la maison royale, qui est la véritable porte par laquelle le cardinal Mazarin est rentré en France.

Tous ces faits que je viens de poser sont plus clairs que le jour, pour peu que l'on soit instruit des affaires du monde; on ne peut douter de ces vérités qui prouvent que tout ce qu'on a dit contre M. le Prince jusqu'à l'entrée du cardinal Mazarin s'est trouvé vrai. D'où je conclus que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz, ayant été, par la même règle de l'événement, convaincu de faux, les préjugés au moins sont incontestablement pour M. le cardinal de Retz, ce qui est d'un grandissime poids dans un siècle aussi mystérieux que celui-ci, autant rempli d'intrigues secrètes; et comme les choses cachées sont proprement le champ de l'imposture, on doit au moins la justice aux personnes qui ont toujours agi en gens de bien; on leur doit, dis-je, de ne les pas condamner sur des articles obscurs, qui peuvent être les effets de l'imposture, et de juger plutôt de leur conduite par des faits clairs et certains qui ne peuvent recevoir ni doute ni contestation.

Ce n'est pas le seul avantage que la vérité donne à M. le cardinal de Retz : ses rayons n'éclairent pas moins les choses présentes que les passées. Ils font paroître les intentions de M. le cardinal de Retz par tous les moyens qui peuvent éclaircir celles des hommes. On n'en peut connoître les desseins que par les actions ou par les intérêts. Il n'est pas difficile de découvrir les intérêts qui les peuvent faire agir, il n'est pas malaisé de pénétrer leurs actions; et pour ce qui est de la conduite de M. le cardinal de Retz, nous n'avons qu'à examiner l'une et l'autre de ces deux choses.

Et pour commencer par les intérêts, qui sont, au moins, selon les règles de la prudence humaine, le principe le plus

ordinaire de nos actions. Je remarque que le plus pressant de tous ceux qui ait jamais pu toucher le cardinal de Retz, est la perte du cardinal Mazarin. Quelle confiance peut jamais prendre le cardinal de Retz à un Italien qu'il a attaqué dans le plus grand éclat de sa puissance, qu'il a poussé avec une vigueur qui a toujours réveillé et soutenu la haine publique? Si M. le cardinal de Retz considère ses véritables intérêts, qui sont la conservation de Paris et l'amour des peuples avec lesquels il doit vivre jusqu'au dernier soupir de sa vie, peut-il désirer la subsistance du ministre dont le nom seul est fatal et à l'un et à l'autre? Si M. le cardinal de Retz jette les yeux sur le ministère et souhaite ce grand emploi, le peut-il espérer par la conservation d'un homme que l'on peut dire être le maître de la cour, puisqu'il a la confiance de la Reine? Prétend-il partager une chose, qui, de sa nature, est indivisible, avec celui de qui il se professe en toutes occasions être l'ennemi capital? Ses intérêts étant aussi contraires qu'ils sont à la subsistance du cardinal Mazarin, pourroient sans contredit justifier les apparences les plus mauvaises. Quel effet ne doivent-ils point produire dans les esprits qui n'en peuvent remarquer que de bonnes, pour peu qu'ils rendent de justice à la vérité.

Et, pour éclaircir ce point, il faut examiner exactement le particulier de tout ce qui s'est fait depuis l'entrée du cardinal Mazarin dans le royaume, et j'avoue que je ne me puis empêcher, en ce lieu, d'éclater avec quelque aigreur contre ces âmes noires qui remplissent de poison les actions les plus innocentes; qui perdent le respect aux puissances les plus légitimes, dans le moment qu'elles sont les mieux intentionnées; qui ont porté leurs langues de vipères jusqu'au cœur de M. le duc d'Orléans. Car, enfin, n'est-il pas que trop véritable que tout ce que l'on a dit contre M. le cardinal de Retz, sur le peu d'efforts que l'on fit pour s'opposer au retour du cardinal Mazarin, retombe étrangement sur Son Altesse Royale, de qui les intentions sont si clairement connues à toute l'Europe, que l'on ne les peut accuser sans un crime que l'on peut appeler une profanation de la vérité. Monsieur ne se déclara-t-il pas ouvertement dans le Parlement? Ne fit-il pas une protestation publique qu'il ne consentiroit jamais à l'établissement du Mazarin? Ne s'engagea-t-il pas, par des serments si solennels et si authentiques, qu'il sembloit que cette léthargie, que nous sentons dans nous-mêmes et qui est si fatale à cet État, ne pouvoit n'être pas réveillée par un exemple si animé et si puissant. Le Parlement donna cet arrêt si célèbre, par lequel la tête du cardinal Mazarin a été mise à prix. Le peuple témoigna beaucoup de chaleur; mais, dans le fond, à quoi se réduisirent les secours que l'on donna à Son Altesse Royale? Il ne trouva que des oppositions à toutes les tentatives qu'ils vouloient faire pour trouver de l'argent. Il ne trouva que de bons désirs, accompagnés de beaucoup de contrariété, à tout ce qui étoit nécessaire pour le faire réussir. Il ne tint pas à M. le cardinal de Retz que l'on n'essayât au moins de forcer ces obstacles. Il proposa à Son Altesse Royale de faire une ordonnance par laquelle il seroit enjoint à tous les receveurs de ne point se dessaisir des deniers publics que par ses ordres, excepté de ceux qui seroient destinés au payement des rentes de la ville. Il indiqua le fond qui étoit chez de Flandres, montant à plus de huit cent mille livres. L'ordonnance fut expédiée; et sur le point que Son Altesse Royale l'alloit signer, Goulas, esclave de Chavigny et accoutumé, dès longtemps, à trahir son maître, s'y opposa avec violence et avec des raisons apparentes qui furent soutenues par M. de Longueil, et qui empêchèrent Son Altesse Royale de prendre sur ce sujet la dernière résolution. Je n'avance rien de vague, rien qui ne soit plus clair que le jour, qui ne soit prouvé par le témoignage même de Monsieur, qui a regretté une infinité de fois de n'avoir pas suivi le conseil du cardinal de Retz en cette occasion.

M. le cardinal de Retz jugeant, par cette expérience et par quelques autres, qu'il avoit fait, qui étoient de la même nature, qu'il y avoit des cabales secrètes, dont les unes favorisoient la cour, et les autres essayoient d'empêcher que Monsieur ne se rendît maître du parti et ne fût en état de ne pas recevoir la loi de M. le Prince, déclara hautement à Monsieur et à tous ceux qui voulurent l'entendre, dans le palais d'Orléans, qu'il se retireroit et ne se mêleroit plus d'aucunes affaires, si l'on

n'établissoit un conseil dans lequel il s'offrit de conférer même avec ses ennemis les plus déclarés et de signer tous ses avis. Chavigny et tous les autres partisans de M. le Prince refusèrent de voir le cardinal de Retz, sous prétexte de l'état où il étoit avec M. le Prince; mais, en effet, pour laisser tomber les affaires de Son Altesse Royale dans une confusion qui l'obligea d'être soumis à toutes les volontés de M. le Prince. La passion que M. le cardinal de Retz a toujours eue pour les intérêts de Monsieur, fit qu'il renonça, pour ainsi parler, à soi-même en ce rencontre. Il supplia Monsieur, publiquement, d'établir un conseil, et que sa considération ne l'empêchât pas de faire une chose si nécessaire à son service. Il lui témoigna que, quoiqu'il n'y eût point de place, il ne laisseroit pas de le servir avec le même zèle, et qu'il lui vouloit faire voir, par la déférence qu'il rendoit à des personnes qui lui étoient beaucoup inférieures et en naissance et en dignité, que ses intérêts particuliers céderoient toujours à ceux du public. Monsieur reçut ce discours avec une bonté digne de lui; il se résolut, quoique avec beaucoup de peine, à ce qui lui étoit conseillé, et proposa l'établissement d'un conseil réglé. Chavigny, n'ayant plus de prétexte, leva le masque absolument, représenta à Monsieur qu'ayant toujours été ministre du Roi, le respect qu'il devoit à ce caractère et le bon sens ne lui permettoient pas de le servir en cette manière, et ainsi les choses demeurèrent dans le désordre. Ainsi les affaires tombèrent dans la confusion que l'on souhaitoit; ainsi, les actions des hommes n'étant point éclaircies, ceux qui agissoient avec le plus de mollesse pouvoient accuser impunément ceux qui agissoient avec le plus de vigueur. Mais la vérité est trop forte pour pouvoir jamais être étouffée; elle éclate même par les actions de ceux qui la veulent ensevelir. Et quand M. le cardinal de Retz n'auroit pas pour juge de toutes ses actions M. le duc d'Orléans, il est assez justifié par le particulier de tout ce qui se passa en ce temps-là.

Monsieur donna le commandement de ses armes à M. le duc de Beaufort, dont l'incapacité au fait de la guerre est connue de toute l'Europe. Les gens les moins passionnés avoueront

bien que des troupes aussi foibles en nombre que celles de Monsieur eussent été plus sûrement en d'autres mains, et n'auroient pas de peine à croire qu'il n'obtînt pas cet emploi par la sollicitation de M. le cardinal de Retz. Monsieur se peut ressouvenir des instances que le cardinal de Retz lui fit, dans ce moment, pour obliger au moins M. le duc de Beaufort à se mettre promptement à la tête de ses troupes, pour s'aller opposer, sur les rivières, au passage du cardinal Mazarin. Monsieur lui commanda plus de vingt fois; il fit espérer de jour en jour d'obéir à cet ordre; il y manqua, non pas, à mon sens, par infidélité, mais par la peine qu'il avoit à se résoudre à quitter Paris, et par le peu de jour qu'il trouvoit en son peu d'expérience, et dans son irrésolution naturelle à exécuter ce qui lui étoit commandé. On se peut ressouvenir que trois semaines durant, on attendoit dans Paris le jour de ce départ, qui étoit tous les jours publié par ses émissaires: et tout le palais d'Orléans est témoin de ce fait. Il partit enfin, après que le cardinal Mazarin fut passé, et après qu'il eut pris le peu d'argent que Monsieur avoit en ce temps-là, il alla commander l'armée qu'il n'employa qu'à ruiner le pays. Ce que le cardinal de Retz avoit prédit à Monsieur de sa conduite, se trouva vrai par l'événement. Il fit une entreprise sur Gien, petite place, mais d'importance, en ce temps, pour le passage du cardinal Mazarin. Il la manqua pour n'avoir pas eu la prévoyance d'avoir des bateaux pour une action qui se devoit exécuter par la rivière. Il ne secourut pas Angers, le duc de Rohan ne convint pas de ne lui en avoir pas donné le temps. Il est constant que les ordres de Monsieur pour y aller étoient précis, et il est vrai qu'ils ne furent jamais changés: ce qui est de plus clair sur ce sujet, est qu'il eut un dessein ridicule sur la ville du Mans, qui lui fit perdre quelques journées; il ne réussit pas mieux auprès de Blois; il ne tint qu'à lui de pousser et de dissiper peut-être l'armée du Mazarin; l'incapacité qu'il témoigna dans toutes ces actions, augmenta le mépris qu'on avoit déjà pour lui; ce qui, joint à sa présomption, lui attira cette aversion si générale dans les troupes de Monsieur, qu'elles n'ont pas été capables d'entreprendre quoi que ce soit sous sa conduite.

M. le Prince arriva, en ce temps, à Paris, et ses partisans publièrent qu'on ne verroit plus de lenteurs dans les conseils de Monsieur; que l'on ne verroit plus que de la force et de la vigueur dans les résolutions; et, en effet, toutes les apparences en étoient belles, on voyoit M. le Prince entrer dans Paris avec les nouvelles de l'avantage qu'il venoit de remporter sur M. d'Hocquincourt : on voyoit son armée composée de plus de dix mille hommes effectifs, toutes vieilles troupes, et qui ne portoient que la victoire dans leurs étendards.

Les plus sensés jugeoient bien que M. le Prince apportoit à Paris les restes de la guerre qu'il avoit assez mal commencée en Guienne, et ceux qui avoient un peu de prévoyance eussent souhaité, dès ce temps, que le débris d'un parti maltraité par le comte d'Harcourt n'eût pas tombé sur la capitale du royaume; mais l'on se vouloit tromper soi-même, et les forces que l'on voyoit en campagne, assez grandes pour perdre certainement le cardinal Mazarin, nous consoloient des maux que nous avions raison d'appréhender; à quoi se sont terminées toutes ces espérances, à quoi ont abouti tous ces préparatifs? Est-ce le cardinal de Retz qui a lié les mains à ces dix mille hommes, qui les a rendus immobiles? Est-ce le cardinal de Retz qui les a empêchés de rien prendre, qui les a laissés sans généraux, qui a donné tous les moyens au maréchal de Turenne de prendre ses avantages, qui a arrêté M. le Prince à Paris, qui a fait que dans une occasion où les volontaires mêmes sont obligés de courre avec ardeur dans un siége d'Étampes, où toute la fortune du parti étoit renfermée, dans une action que l'on avoit prévue et publiée trois semaines auparavant, tous les chefs languissent sur le pavé de Paris, se promènent au Cours, jettent la défiance dans l'esprit des étrangers qui sont venus à leur secours, et qui avoient raison de se croire abandonnés.

Cette conduite doit étonner ceux qui ne sont pas dans le secret du cabinet; mais ceux qui ont quelque part dans le fond des choses, n'en peuvent être surpris; il n'est point étrange que l'on ne se serve point de dix mille hommes, quand on attend le succès d'une négociation. M. de Chavigny, M. de Rohan, M. Goulas, ne furent pas longtemps, après l'arrivée de M. le Prince, à faire paroître celle qu'ils avoient à la cour. Le séjour de M. le Prince à Paris, dans un temps où il étoit si nécessaire à l'armée, fait assez connoître le dessein qu'il avoit d'engager Monsieur dans les traités; ils ne purent toutefois rien obtenir de Son Altesse Royale, que la permission de déclarer au Roi qu'ils ne pouvoient poser les armes que le cardinal Mazarin ne fût sorti du royaume. Ils allèrent, sous ce prétexte, à Saint-Germain; mais on vit bien, par leur conduite, que ce n'étoit pas la véritable raison de leur voyage; on connut que les allées et les venues de Montaigu, et les conférences si fréquentes qu'ils avoient eues avec lui, que les voyages de Faber et ceux de Ternes son agent, n'alloient pas à l'éloignement du Mazarin. M. de Chavigny, M. de Rohan et M. Goulas, tous trois confidents, ou pour mieux dire esclaves de M. le Prince, demeuroient cinq heures enfermés avec le cardinal Mazarin, contre les ordres exprès de Son Altesse Royale. Ils furent désavoués publiquement à leur retour, et la disposition que témoigna Monsieur en ce rencontre, jointe au murmure général qui s'éleva contre cette infamie publique, suspendit pour ce moment l'exécution de ce traité.

M. le cardinal de Retz, jugeant par toutes ses intrigues que M. le Prince étoit plus éloigné que jamais de pousser le cardinal Mazarin, puisqu'il entretenoit avec lui des négociations qui relevoient ses espérances déjà presque abattues, et connoissant, d'ailleurs, que l'on essayoit, par toutes sortes d'artifices, de jeter une partie des soupçons sur Son Altesse Royale, qui n'avoit nulle part à tous ces commerces, supplia très-humblement Son Altesse Royale de lui permettre d'avoir moins souvent l'honneur de le voir, puisque l'état où il est avec M. le Prince le rendant assez inutile en beaucoup de choses de son service, qui lui pouvoient être communes avec M. le Prince, il ne jugeoit pas qu'une assiduité plus ordinaire pût produire d'autres effets que le prétexte à ses ennemis de le faire passer pour contraire à la paix, ou pour avoir part aux traités avec le cardinal Mazarin. Il s'expliqua clairement à Monsieur sur ce sujet, et il lui dit qu'il tenoit la paix si nécessaire au royaume, qu'il ne croyoit pas qu'il fût d'un homme d'honneur de laisser les moindres

soupçons que l'on y pût être contraire, et qu'elle étoit si odieuse et si peu sûre avec le cardinal Mazarin, qu'il étoit d'un homme sage de fuir toutes les occasions de s'en mêler; qu'il ne laisseroit pas de lui rendre ses devoirs tous les huit jours, pour ne se pas priver d'un honneur qui lui étoit si cher, pour faire voir à M. le Prince que ce grand nombre de gens qu'il entretenoit dans le faubourg Saint-Germain ne l'étonnoit point. Son Altesse Royale sait que M. le cardinal de Retz, depuis ce temps, a tenu sa parole : l'obligation qu'il a eue de ne point paroître dans le public, parce qu'il n'avoit pas encore le bonnet [de cardinal], y a favorisé le peu d'actions qu'il a eu dans sa conduite; il est demeuré dans un repos judicieux.

Les partisans de M. le Prince ont continué leurs travaux. Qui ne sait tous les voyages de Gourville? Qui ignore les négociations de M. de Châtillon? Qui n'est pas instruit des paroles que porte tous les jours le sieur de Geaucourt? On lit publiquement les articles du traité de M. le Prince; on y voit les récompenses que l'on donne au duc de la Rochefoucauld, dont la vie est un tissu de lâches perfidies; à Marsin, à qui le roi d'Espagne aura peut-être l'obligation du recouvrement de la Catalogne; à du Dognon, qui traite publiquement avec l'Angleterre; au président de Maisons, à qui l'on rend les finances qu'il a si hautement et si insolemment pillées; à Longueil, cette girouette infâme de tous les partis; à Chavigny, homme de néant, de la lie du peuple, si méconnoissant des biens immenses qu'il a reçus par la bonté du feu Roi. Dieu veuille que la confirmation du cardinal Mazarin ne soit point le prix de toutes ces profusions; Dieu veuille qu'après avoir souffert un brigandage qui ne s'est établi que parce que l'on n'a pas voulu faire véritablement la guerre, qui eût trop tôt chassé le Mazarin, nous ne soyons point forcés de reconnoître encore sa puissance, si fatale au repos du public. On traite tous les jours à la cour, on ne fait point la guerre, on attire les armées aux environs de Paris, on désespère les peuples de la campagne, on lasse ceux de Paris par des séditions; ces moyens sont-ils propres à châtier le cardinal Mazarin? M. le cardinal de Retz a-t-il part à tous ces moyens, commande-t-il ces armées, se mêle-t-il de la police,

préside-t-il aux conseils, paye-t-il les Pesche, les l'Agneau et les dames Annes?

Un ancien disoit autrefois qu'il étoit impossible de peindre la calomnie, parce qu'elle change à tout moment de figure et de forme. M. le cardinal de Retz fait aujourd'hui, si l'on en veut croire nos imposteurs, une sédition dans le Palais pour rompre la paix. M. le cardinal de Retz la traite ce soir avec le cardinal Mazarin. Son ambition ne se peut assouvir que par la place de premier ministre; il fait pourtant tous ses efforts pour y conserver le cardinal Mazarin; il a des négociations avec M. de Lorraine pour l'empêcher de venir servir le parti. Il travaille, à même temps, à les faire avancer en diligence pour faire entrer, par son moyen, Monsieur en rupture avec M. le Prince; il s'unit étroitement avec lui pour décréditer M. le Prince dans Paris, et le rendre moins considérable dans son parti; un moment après, il trame, avec le roi d'Angleterre, une trahison si subtile, qu'elle ne pouvoit être découverte que par le grand génie de M. le duc de Beaufort; il est aujourd'hui allé à la cour, parce qu'il n'ose plus se montrer à Paris. Il marche demain dans les rues avec une fierté qui n'est pas ecclésiastique; il est dans les intérêts de Monsieur; il fait pourtant les préparatifs d'un tiers-parti, qui va à la perte de la Reine; il a tant de part dans l'esprit de Monsieur, qu'il arrête tous ses bons desseins; il est si brouillé avec Son Altesse Royale, qu'elle lui a défendu d'entrer dans le palais d'Orléans. N'est-il pas vrai qu'il n'y a point de jour où toutes ces contrariétés ne se publient comme des vérités authentiques, et est-il possible qu'après tant d'expériences, il y ait encore des esprits capables d'écouter toutes ces contradictions. Je ne m'arrête point à les examiner; elles ne méritent que du mépris, et quand elles ne se détruiroient pas elles-mêmes, quand le jour qui les voit naître ne les verroit pas mourir, l'événement les éclairciroit, et la vérité, plus forte que l'imposture, n'en peut être étouffée.

Je me contenterai d'examiner seulement, en ce lieu, cette calomnie si grossière, dont on a voulu jeter le soupçon sur M. le cardinal de Retz, en ce qui touche M. le duc de Lorraine; ce n'est pas qu'il ne soit assez justifié par les écrits mêmes que ses

ennemis ont publiés contre lui, sur ce sujet; ils ont eu assez de rage pour mettre son nom sur le titre, mais ils n'ont pas trouvé assez de matières pour l'insérer dans l'ouvrage; M. le duc d'Orléans a rendu solennellement justice à la vérité; je ne discute pas ce qui s'est passé en ce fait, pour faire voir que M. le cardinal de Retz n'y a aucune part; mais pour faire connoître que ceux qui ont éclaté avec le plus d'aigreur contre le changement de M. de Lorraine, n'ont pas contribué avec le plus de soin à l'obliger de ne changer pas; personne n'ignore que M. le Prince n'a jamais voulu entendre à lui rendre ses places. M. le cardinal de Retz, jugeant que ces deux princes ne conviendroient jamais de leurs intérêts, déclara publiquement qu'il ne prendroit aucune part dans toutes ces affaires, supplia ouvertement Son Altesse Royale de lui permettre cette conduite; et il se contenta de rendre à M. de Lorraine, en présence de Monsieur et de Madame, les civilités que Leurs Altesses avoient désiré de lui. Je sais bien que ceux qui ont intérêt de souhaiter que Monsieur soit maître du parti, devoient être affligés du changement de M. de Lorraine; mais on peut douter, avec beaucoup de raison, que ceux qui ont eu tant de part aux négociations de M. de Montaigu, n'ayant quelque connoissance de celles du milord Germain, on put surprendre les esprits pour deux jours; mais il est difficile de les aveugler pour longtemps. On peut, sur des apparences frivoles, jeter des soupçons sur un homme de bien; on peut dire que M. le cardinal de Retz est tous les jours en concert et en cabale; mais il n'est pas même nécessaire de savoir le particulier de sa conduite, pour ne pas ignorer que celles dont on l'accuse sont présentement hors de toute apparence; je m'étonne que l'on ne se lasse point d'avancer des impostures, et j'avoue qu'un esprit bien fait se lasse d'y répondre.

J'entends encore tous les jours, dans le monde, des plaintes que l'on fait contre M. le cardinal de Retz, sur ce qu'il est brouillé avec M. le Prince, et je vois qu'en beaucoup de lieu on rejette sur lui l'effet d'une division que M. le Prince seul a causée et produite. Chacun sait que M. le cardinal de Retz avoit mérité ses bonnes grâces, par les efforts qu'il fit pour sa

liberté; personne n'ignore comme il en a été récompensé, et tout le monde doit croire, par l'expérience du passé, que dans une pareille conjoncture, il seroit encore la victime des traités que l'on fait aujourd'hui. Ce n'est pas que M. le cardinal de Retz ne se soit mis, en toutes sortes de raisons, sur ce sujet; Son Altesse Royale sait les conditions qui ont été proposées pour faire cet accommodement. On voulut obliger le cardinal de Retz à des bassesses, que M. le duc d'Orléans refusa même de lui proposer; mais quand tous ces projets eussent réussi, quand cet accommodement se fût conclu, de quoi en eût profité le public? Les véritables réconciliations sont toujours nécessaires, les fausses sont toujours dangereuses. Nous avons éprouvé cette vérité dans toutes celles qui se sont faites depuis quatre ans, et tant qu'il y aura lieu de croire, par tant de négociations, qu'il y en pourra avoir entre M. le Prince et M. le cardinal Mazarin, il est même important pour le public et pour Son Altesse Royale qu'il n'y ait pas une union parfaite.

Tout ce que l'on dit contre M. le cardinal de Retz, sur le chapeau de cardinal, n'a pas plus de poids; on trouve étrange qu'un archevêque de Paris, neveu et petit-neveu de deux cardinaux, qui a des alliances très-proches avec tout ce qu'il y a de plus relevé dedans et dehors le royaume, soit parvenu à la dignité de cardinal. Il l'a refusée plusieurs fois, et tant que le cardinal Mazarin a été dans le royaume, parce qu'il n'a pas voulu lui en avoir aucune obligation. Il l'a acceptée quand toute la France a dû connoître qu'il n'en étoit redevable qu'à la seule bonté de la Reine et de M. le duc d'Orléans, qui l'a demandée pour lui au Roi, qui l'a présenté pour en remercier Leurs Majestés, qui en a fait particulièremenl son affaire à Rome, et qui a témoigné, par ses soins, la confiance qu'il avoit en sa fidélité. Il n'y a personne, dans la cour de Rome, qui ne sache que le cardinal Mazarin a fait tous ses efforts pour empêcher la promotion; et ce qui se passe aujourd'hui en est une marque assez convaincante; et chacun sait que la prévoyance du Pape a été nécessaire pour l'accomplissement de cette action. Sa Sainteté prévint la révocation qui arriva à Rome un peu trop tard, et

elle a donné ordre aux difficultés que l'on a faites sur la réception du bonnet.

Je m'arrête, je suis las de répondre à tant d'extravagances, qui font connoître d'elles-mêmes l'injustice, ou plutôt la fureur de ceux qui les inventent, et je veux finir cet ouvrage par un sentiment que je dois à ma conscience, que je dois à la vérité, que je dois aux intérêts du public! Est-il possible, ô peuples malheureux que l'on immole tous les jours à des haines particulières, à des vengeances injustes, à des intérêts infâmes, est-il possible, dis-je, que vous confondiez vos tyrans et vos libérateurs? Est-il possible que l'excès de vos misères vous aveugle au lieu de vous instruire? que vous ne voyiez pas que celui qui assiégea Paris, qui vous ramena, après le siége, le cardinal Mazarin, et qui n'affecte avec lui des apparences de nouvelles brouilleries que pour en tirer des grandeurs et du bien, n'a point de passion plus forte présentement que de perdre, dans vos esprits, M. le cardinal de Retz, de qui les intérêts ne peuvent jamais être séparés d'avec les vôtres, qui est votre prélat, de qui l'élévation ne consiste que dans votre abondance. Souvenez-vous que ce cardinal de Retz est celui-là même qui attaqua le cardinal Mazarin dans le plus grand éclat de sa fortune, qui contribua plus que personne, sous les ordres de Son Altesse Royale, à le chasser dans l'état même que sa conservation lui pouvoit être utile, et qui vous sera peut-être encore nécessaire, pour ce même effet, au moment que vous serez abandonnés de ceux qui se disent vos protecteurs, qui ont toujours été les esclaves, et qui ont assiégé Paris, avec plus de vigueur qu'ils ne le défendent.

X

MANIFESTE

DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BEAUFORT

GÉNÉRAL DES ARMÉES DE SON ALTESSE ROYALE[1].

(Voyez les *Mémoires*, t. III, p. 95.)

Voici d'étranges incidents, et qui sont capables d'entoxiquer les gens; puisqu'on se moque de moi, on se peut bien moquer

1. Le libelle dont le cardinal de Retz se déclare l'auteur dans ses Mémoires devait porter pour titre : *Manifeste de M. de Beaufort en son jargon* (Mémoires, t. III, p. 95). Nous l'avons vainement cherché. — M. C. Moreau a cru reconnaître ce libelle dans une brochure de 15 pages in-4° ayant pour titre : *Le manifeste de monseigneur le duc de Beaufort, par lequel il déclare se joindre à Son Altesse Royale, au Parlement et à la ville de Paris* (Paris, 1652); M. Moreau cite cette pièce, p. 239 et 240 de sa *Bibliographie des Mazarinades*, en assurant que c'est bien le libelle du Cardinal. Les auteurs du nouveau *Catalogue* des livres imprimés de la Bibliothèque impériale, sur l'affirmation de M. C. Moreau, ont aussi inscrit cette brochure sous le nom du cardinal de Retz, tout en laissant la responsabilité de la découverte à M. Moreau (Voy. *Catalogue*, t. III, Lb37 — 2451). Enfin M. Moreau a cru devoir nous adresser le reproche « de n'avoir pas vu ce libelle quand nous avons cru découvrir, sous l'indication du cardinal de Retz, l'Apologie de M. de Beaufort, par Girard. » — Nous devons faire remarquer à M. Moreau : 1° que pour avoir le plaisir de faire une critique, il nous attribue une *découverte* à laquelle nous n'avons jamais pensé, car ce sont les anciens éditeurs des Mémoires du cardinal de Retz qui sont les auteurs de la *note* à laquelle M. Moreau fait allusion; nous l'avons indiquée comme venant de cette source, au moyen des ini-

d'un autre. On spécularise sur tout. Quand je parlois, dans le Parlement, des trois points si fameux dans l'histoire, on fit des chansons qui me rendirent tout ébaudi. Quand je ne voulus pas me battre contre Gerzay, contre Saint-Maigrin, contre M. de Candale, contre Ruvigny, contre Brancas, on prit la liberté de dire que je n'étois pas vaillant, et n'y eut pas jusqu'à un bonhomme de la Grand'Chambre qui me loua de ce que je n'étois pas adonné à la monomachie. J'ai souffert tout cela pour me conserver au public, comme si c'eût été des nèfles, et je n'avois pas sitôt fait un tour au Palais, et fait changer d'avis par un clin d'œil à toute la compagnie, que je retournois chez moi tout aussi hurlupé que si j'eusse abattu tous les Mazarins. Mais présentement que je vois que les hémisphères du Cardinal, ont publié que je n'étois pas dans Étampes pendant qu'on l'assiégeoit, et que je n'étois général des armées de Son Altesse

tiales A. E. qui l'accompagnent, et que M. Moreau aurait pu facilement lire s'il avait voulu prendre la peine de regarder.

2° Que sa propre *découverte* du Manifeste de M. de Beaufort, n'est pas à l'abri de toute critique et ne paraît pas même pouvoir soutenir le plus simple examen. M. Moreau rappelle que Madame de Sévigné disait que Diechtristein, Autrichien, ressemblait au duc de Beaufort et ne parlait pas mieux français que lui. Le cardinal de Retz allait plus loin encore.

Dans ses Mémoires, Retz rappelle (t. II, p. 340), que lorsque le duc de Beaufort prit la parole au Parlement, le 22 décembre 1650, son discours fut si singulier, qu'il donna lieu à une chanson qui ne fut que le discours lui-même mis en vers. Cette chanson abonde en mots empruntés au *jargon* du duc. Il est donc à peu près certain que dans un libelle composé pour tourner en ridicule le *jargon* de M. de Beaufort, Retz avait dû reproduire quelques-uns de ces mots que la chanson *Il y a trois points en cette affaire* nous avait déjà fait connaître. Or, si on lit le *Manifeste* que M. Moreau pense être le libelle du cardinal de Retz, on est surpris de n'y retrouver aucune trace du *jargon* de Beaufort, ni l'esprit satirique du cardinal de Retz, dont on reconnaît tant de preuves dans ses autres libelles; de plus ce libelle n'est ni plaisant ni peu commun, ainsi que le pense à tort M. Moreau ; enfin il est douteux que la pièce dont parle M. Moreau soit même une pièce satirique. Nous ne pensons pas surtout qu'il soit possible de l'attribuer au cardinal de Retz.

Parmi les autres *Manifestes satiriques* contre le duc de Beaufort, celui que nous donnons, s'il n'est pas du cardinal de Retz, ce qu'il nous est impossible d'affirmer, a été rédigé au moins sous une forme satirique qui répond entièrement au texte des Mémoires de Retz. Ce sont les motifs qui nous l'ont fait préférer à la pièce que M. Moreau regarde, par erreur selon nous, comme étant l'œuvre de ce cardinal.

Royale que quand elle n'avoit point d'ennemis en tête; présentement, dis-je, que je remarque sur ce sujet quelque constellation dans l'esprit de mes amis, je crois que tout le monde verroit que je n'aurois pas une once de cerveau, si je ne disois les raisons qui m'ont empêché d'aller, en cette occasion, pêle-mêle contre les Mazarins, aussi librement que Madame ma mère parmi les nonains de Montmartre. Et n'y a peut-être que moi au monde qui puisse dire tant de bonnes choses sur ce sujet tout d'un coup. Vous saurez donc que Monsieur, à la prière de Madame de Montbazon, m'envoya quérir un soir, et me dit que j'étois trop cher au public pour souffrir que j'exposasse ma personne dans un lieu où il y avoit autant de péril qu'à Étampes. J'avois su qu'il y avoit sept ou huit jours que la reine d'Angleterre avoit fait la même défense au duc d'York, qui ne lui avoit pas obéi et étoit allé à l'armée malgré elle, dont elle fut en grande colère; je craignis que Monsieur ne se mît en colère contre moi si je faisois la même action, et, de plus, un de mes amis, dont j'estime beaucoup le jugement, parce que c'est M. de la Boulaye, et Brillet, mon écuyer, dont je prends ordinairement conseil, m'avertirent que M. le Prince avoit fort pressé Monsieur à ce qu'il ne me laissât pas aller à l'armée, parce qu'il disoit que j'y étois fort haï et que je n'étois pas capable de la commander. Un autre, qui ne seroit pas moi, ajouteroit qu'il vaut mieux demeurer dans la rue de Béthisy que de s'exposer aux canonnades qui emportent un corps tout entier; aux mousquetades, qui font quelquefois des conclusions dans la tête, dont on meurt; aux coups de pistolet, qui rompent les os; aux coups de piques, qui sont fort dangereux pour les nerfs; aux coups d'épée, qui ne valent rien pour les tendrons. Mais je suis le grand Beaufort, petit-fils du grand Henri; car quoique mon père soit fils de Stavéi, je ne laisse pas d'être petit-fils de Henri le Grand, par une manière qui est, à la vérité, un peu difficile à expliquer, mais qui ne laisse pas d'être très-véritable, pourquoi je ne l'ai pu faire entendre à ceux avec lesquels j'en ai conféré. Je sais que l'on dit à chaque quart d'heure, dans le public, que je suis un imbécile, que je ne suis jamais d'aucune affaire et que je crois les faire toutes.

Mais demandez à don Gravière de Tolède comme je suis habile en négociation. Je quitte la guerre pour régler les délibérations du Parlement. Enfin, ne croyez point à toutes les médisances qu'on fait de moi; j'irai si droit dans mon chemin, que si les bons François ne m'aiment de droit, au moins ils m'aimeront de bricole.

FIN DE L'APPENDICE

INDEX.

(Le volume et l'introduction sont indiqués en chiffres romains, la page en chiffres arabes.)

A

Mais demandez à don Gravière de Tolède comme je suis habile en négociation. Je quitte la guerre pour régler les délibérations du Parlement. Enfin, ne croyez point à toutes les médisances qu'on fait de moi; j'irai si droit dans mon chemin, que si les bons François ne m'aiment de droit, au moins ils m'aimeront de bricole.

FIN DE L'APPENDICE

INDEX.

(Le volume et l'introduction sont indiqués en chiffres romains, la page en chiffres arabes.)

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

FIN DE L'INDEX.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME ET DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ.

Paris. — Imp. P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

